



A. Deulneau



Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa

<http://www.archive.org/details/laperptuitde03arna>



L A  
PERPÉTUI TE'  
DE LA FOY  
DE L'EGLISE  
CATHOLIQUE  
TOUCHANT  
LE UCHARISTIE,  
DE FENDUE

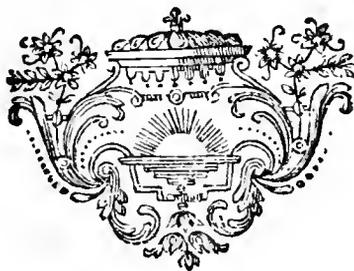
*Contre les Livres du Sieur Claude , Ministre de Charenton.*

TOME TROISIE' ME.

Contenant la Réponse aux Passages difficiles des Peres objectez par les Ministres.

E T

La Confirmation de l'Union des Eglises Orientales avec l'Eglise Romaine sur la Presence réelle , la Transsubstantiation , & autres points , par les Attestations authentiques de tous les Patriarches , & de la plûpart des Evêques de ces Eglises , & par un grand nombre d'autres preuves.



A PARIS,

Chez HILAIRE FOUCAULT, rue saint Jacques , dans la  
vieille Poste , au fond de la Cour.

---

M. DCC. XIII.

AVEC PRIVILEGE ET APPROBATION.



4.11.15

020

BX

2215

A75

1690

V.3



## P R E F A C E .



OMME tous les hommes ne sont pas également éclairés en toutes choses, & qu'ils ne regardent pas tous les mêmes objets par les mêmes faces, il est visible qu'on ne sçauroit les contenter tous en quoy que ce soit, puisqu'il faut en agissant le reduire à une certaine maniere, & qu'il est comme impossible que cette maniere s'accommode à tant d'inclinations différentes.

C'est la source ordinaire des plaintes que chacun fait contre les Auteurs, qui ne suivent pas la voye qu'il auroit voulu prendre, & qu'il juge la meilleure par rapport à sa disposition particuliere; & je ne doute point que plusieurs personnes n'ayent attaqué par là les deux Tomes de la Perpetuité qu'on a déjà publiez, & n'ayent trouvé à redire à l'ordre & à la methode qu'on y a suivie. Mais on a répondu à ces plaintes par cette raison d'équité, qu'estant impossible de contenter tout le monde, on ne peut faire autre chose dans les Livres, que de choisir l'ordre le plus naturel en soy, & le plus conforme à la disposition la plus commune; ce qu'on prétend avoir fait.

On est bien aise néanmoins, en produisant le troisiéme Volume de cet Ouvrage, de pouvoir encore se défendre sur ce point d'une maniere dont on croit que plus de gens seront satisfaits.

Car encore que les plaintes qu'on a pû faire contre la methode des deux premiers ne soient pas tout-à-fait justes par la raison que je viens de dire, elles sont pourtant fondées sur une imperfection de cette methode, inévitable à la verité,

## P R E F A C E.

mais réelle, qui est qu'elle n'est pas conforme au goût & à l'inclination de toutes sortes d'esprits.

Il y en avoit qui auroient voulu qu'on eût commencé par les preuves qui sont contenuës dans le second Volume, c'est-à-dire qu'après avoir établi la verité de la doctrine de l'Eglise par l'examen des passages de l'Ecriture, on passât ensuite à celui de la creance des Peres des six premiers siècles, pour finir par la discussion de la Foy de toutes les Eglises du monde depuis le sixième siècle.

D'autres n'estant retenus dans le parti des Calvinistes que par certains passages difficiles, auroient voulu qu'on fût entré d'abord dans la discussion de ces passages, qui les ont tellement frappez, qu'ils sont incapables d'écouter toutes les autres raisons qu'on leur peut alleguer; tant que celles-là subsistent dans leur esprit.

On n'a pas crû néanmoins devoir suivre ni l'un ni l'autre de ces deux ordres par les raisons qu'on a marquées dans les Volumes precedens; & on a jugé qu'il estoit tout autrement naturel de commencer par ce qu'il y a de plus clair & de plus incontestable, qui est la doctrine de toutes les Societez Chrétiennes depuis mille ans, pour passer ensuite à ce qui estoit plus combattu, qui est celle de l'Eglise des six premiers siècles.

Mais quoique cette dernière methode ait assurément quelque avantage sur ces deux autres qu'on auroit pû suivre, on avouë qu'elle ne les surpasse pas en tout, puisqu'elle n'est pas proportionnée aux personnes dont nous avons parlé, qui se feroient mieux accommoder des autres; & ainsi après l'avoir gardée par nécessité dans le cours de cet ouvrage, on est bien aise presentement qu'il est achevé, d'en pouvoir laisser le choix aux Lecteurs, qui n'auront qu'à disposer ces trois Tomes, selon la methode qui sera la plus à leur goût.

S'ils aiment cet ordre de nature & de raison qui conduit l'esprit des choses claires à celles qui le sont moins, ils n'ont qu'à suivre celui auquel on a publié ces Volumes, sans y rien changer.

S'ils sont attachez à l'ordre Chronologique, & qu'ils ne trouvent pas bon qu'on ait commencé l'Examen de la tradition de l'Eglise sur l'Eucharistie par les derniers temps, ils ont moyen de contenter leur inclination, en faisant du second Volume le premier, du troisième le second, & en finissant ainsi par le premier.

## P R E F A C E.

Enfin ceux qui ont souffert avec peine qu'on ait differé jusqu'à cet troisieme Volume, l'éclaircissement de certaines difficultez & de certains passages qui les arrestent, ont moyen maintenant de satisfaire leur impatience, en se faisant un nouvel ordre, qui seroit de prendre ce dernier Volume pour le premier, & de donner aux deux autres tel rang & tel ordre qu'il leur plaira.

Je sçai bien que ces autres ordres n'estant pas celui auquel on s'est attaché, ne seront pas si justes ni si suivis que le premier, & que l'on n'y trouvera pas toutes choses traitées dans leur place naturelle. Je suis persuadé néanmoins que cela ne va pas bien loin, & qu'ils pourront fort bien suivre dans la lecture de cet Ouvrage l'ordre qui sera le plus conforme à leur inclination, d'autant plus que les citations qui sont à la marge, & la Table qui réunit tous les trois Volumes en un corps, les avertit de ce qui pourroit estre traité dans un autre Volume que celui qu'ils auront entre les mains.

Il seroit à souhaiter que cet Ouvrage fût aussi en état d'agrée à tout le monde, à l'égard des choses & de la maniere dont elles sont traitées, qu'en ce qui regarde la methode. Mais c'est ce que je suis bien éloigné de prétendre. Je reconnois au contraire qu'à l'égard de l'un & de l'autre il ne répondra nullement à l'idée que les personnes éclairées auront de ce qu'on pouvoit faire, & qu'ils y pourront remarquer avec justice un grand nombre de défauts. Mais afin qu'ils en puissent mieux juger, j'exposerai simplement ici les vûes qui m'ont porté à le mettre dans l'état où il est, & à le renfermer dans les bornes que je m'y suis prescrites.

Il m'a paru que c'étoient des défauts presque également à éviter de traiter les matieres avec trop de brieveté, ou de les étendre trop; de se contenter de proposer les principes generaux, pour résoudre les objections, ou de descendre dans un détail qui fatigue inutilement les Lecteurs, d'obmettre les difficultez importantes & essentielles, ou de n'en negliger aucune pour petite & legere qu'elle soit; & qu'ainsi il falloit prendre un milieu qui pût satisfaire les personnes de bonne foy, & qui ne rebutât pas le commun du monde par une longueur enuieuse.

Il est certain, comme dit S. Augustin, que ceux qui sont instruits de la verité, n'auroient pas besoin de beaucoup de dis-

“ De Civit.  
“ Dei, l. 2.  
c. 1.

P R E F A C E.

” cours pour faire voir la fausseté de quelque erreur que ce soit,  
 ” si l'esprit de ceux à qui ils ont affaire ne résistoit point à la lu-  
 ” miere de la verité , & s'ils écoutoient avec docilité la doctri-  
 ” ne salutaire , jusqu'à ce qu'ils fussent gueris par le secours de la  
 ” grace , qu'ils attireroient par leur foy & leur pieté.

” Mais il est vray aussi , comme dit ce même Pere , que la  
 ” plûpart de ceux qui sont dans l'erreur , ne sont pas dans une dis-  
 ” position si heureuse. Ils suivent aveuglement leurs passions &  
 ” leurs prejuges , après même qu'on leur en a fait voir la fauf-  
 ” seté. Leur aveuglement les empêche de voir des choses tres-  
 ” claires , & leur opiniastrété fait qu'ils ne se rendent pas à cel-  
 ” les mêmes qu'ils ne sçauroient s'empêcher de voir : & c'est ce  
 ” qui oblige , dit il , de s'étendre sur des choses qui sont d'elles-  
 ” mêmes claires , afin de ne les exposer pas seulement aux yeux  
 ” de ceux qui les voudroient regarder , mais de les faire en quel-  
 ” que sorte toucher à ceux mêmes qui ne les veulent pas voir.

*Fit necessitas copiosius dicendi plerumque res claras , velut eas non  
 spectantibus intuentas , sed quodammodo tangendas palpantibus , &  
 conniventibus offeramus.*

Il y en a même qui n'estant pas en une si mauvaise disposi-  
 tion , meritent encore mieux cette deference. Car comme il  
 y a des difficultez dans tous les mysteres , il ne faut pas tout-  
 à fait s'étonner que certains esprits en soient embarrez ; & la  
 charité ne permettant pas qu'on neglige le salut de personne ,  
 il faut par necessité s'appliquer à résoudre ces difficultez , puis-  
 qu'il y a peu de gens qui en trouvent l'éclaircissement dans les  
 solutions generales.

Or pour le faire comme il faut , & ne donner pas lieu à des  
 repliques , qui portent encore la dispute à une plus grande  
 longueur , il faut traiter les choses exactement , & avec une  
 étenduë raisonnable , autrement on ne termine rien. Un écrit  
 n'est que la semence d'un autre , & on laisse à ceux qui sont  
 dans l'erreur un pretexte apparent de se flatter , qu'ils ont rai-  
 son de demeurer dans leurs sentimens , puisqu'on ne les éclair-  
 cit point sur ce qui les y arreste.

C'est ce qui a obligé d'expliquer en détail ces fameux pas-  
 sages de Tertullien , de S. Augustin , de Facundus , de Theo-  
 doret , de Theodotus d'Antioche , de Gelase , de S. Ephrem ,  
 & de quelques autres Auteurs , dont les Ministres remplissent  
 tous leurs Livres & tous leurs discours , & dont ils font le rem -

## P R E F A C E.

part du Calvinisme , & le fondement de toutes leurs solutions.

Ces passages se trouveront traitez dans ce Volume ici avec tout le soin & toute la netteté qu'on a pu , mais sur tout avec une entiere sincerité. Il ne s'y verra point qu'on ait tâché d'ébloüir le monde , en feignant de mépriser ce qu'on auroit eût peine à éclaircir. On n'a ni dissimulé , ni obscurci les difficultez & les réponses ordinaires des Ministres , & on leur a donné de bonne foy toute la force qu'elles ont dans leurs écrits.

Il est vray que l'ordre dans lequel elles sont proposées , & les principes de verité qui les precedent & les environnent, en font disparoître la plûpart. Mais il n'est pas moins permis de détruire une objection par avance , qu'après l'avoir proposée ; & ce n'est pas ce qu'on appelle éluder une difficulté par adresse & de mauvaise foy ; c'est au contraire la dissiper par la lumiere de la verité.

Ce sont-là les raisons qui m'ont porté à m'étendre , comme j'ay fait , sur certains passages celebres : mais j'en ay eü d'autres qui ne sont pas moins considerables , pour me renfermer dans certaines bornes , & ne pas pousser cet examen jusqu'à un détail ennuyeux de petits passages & de legeres difficultez , qui sont suffisamment éclaircies par la solution des autres.

Il n'y a que trop de gens qui se plaignent déjà de la longueur de ces Volumes , & qui en sont rebutez. Il n'y en a que trop qui se perdent dans ces discussions embarassées , & qui n'ont ni assez de temps , ni assez de capacité pour suivre le fil de cette dispute. Que seroit-ce donc si on les avoit voulu conduire par un chemin infini , en les accablant de la refutation d'un tas de vaines chicaneries , qui ne sont point pour l'ordinaire ce qui attache les gens au Calvinisme ?

Comme la vraye Religion n'est que pour les personnes de bonne foy , ce n'est proprement qu'à ceux-là qu'il faut songer , en tâchant d'éclaircir ce qui les peut retenir dans l'erreur : mais c'est se charger d'un travail également infini & inutile , que de prétendre repousser ou prévenir tous les reproches , & toutes les objections de ces fortes de gens , qui font gloire de ne se rendre jamais à la verité , & qui n'ont pas pour but de la trouver , mais de la combattre.

C'est pour cette raison que S. Augustin declare que ceux

P R E F A C E.

» qui défendent la verité, ne doivent point se croire obligez de  
 » répondre à tout ce qu'on peut opposer à leurs écrits. Car quel-  
 » les bornes, dit-il, auroient les disputes, & quand pourroit-on  
 » cesser d'écrire, s'il falloit toujours répondre aux adverfaires  
 » de la verité jusqu'à ce qu'ils ne répondissent plus? Ne sçait-on  
 » pas qu'il y en a, qui par défaut d'intelligence, ou par une aver-  
 » sion opiniastre qui les empêche de se rendre aux choses mê-  
 » mes dont ils sont convaincus, ne demeurent jamais sans ré-  
 » ponse. & ne se lassent jamais de produire de vaines objections?  
 » Que si on les vouloit réfuter autant de fois qu'il leur plairoit  
 » d'attaquer la verité par ces sortes de discours, où sans avoir  
 » égard au bon sens, ils n'ont pour but que de contredire ce  
 » qu'on a dit, ce seroit se charger d'un travail le plus grand, le  
 » plus penible & le plus infructueux qu'il soit possible de s'ima-  
 » giner.

De Civit.  
 Dei 15. c.  
 27.

» Il est aisé, dit encore ce même Pere, à ceux qui ne veulent  
 » pas se taire, de produire des écrits pour faire croire qu'ils ont  
 » répondu. Ne sçait-on pas que le mensonge ne tarit point. Mais  
 » s'il sçait faire, quand il veut, plus de bruit que la verité, il  
 » ne faut pas croire pour cela qu'il ait autant de force que la ve-  
 » rité. *Facile est cuiquam videri respondisse, qui tacere noluerit,  
 aut quid est loquacius vanitate, quæ non ideo potest quod ve-  
 ritas, quia si voluerit etiam plus potest clamare, quam veri-  
 tas?*

Un homme de sens ne se doit donc jamais promettre que ses écrits puissent étouffer toutes les réponses. Ce seroit mal connoître ce que peuvent l'engagement & la passion. Mais l'on a droit d'exiger de tous ceux qui écrivent, & principalement en des matieres importantes pour le salut, qu'il n'y ait rien que de sincere & de solide dans leurs preuves: qu'ils ne proposent jamais comme certain ce qu'ils sçavent leur estre nié avec quelque apparence par ceux qu'ils combattent: qu'ils ne prétendent pas payer le monde de declamations, au lieu de raisons, ni cacher leur foiblesse sous une abondance de paroles inutiles, qu'ils ne supposent pas grossièrement ce qui est en question; & enfin qu'ils accompagnent ce qu'ils disent de preuves assez fortes, pour en persuader les personnes raisonnables, & pour faire croire au moins qu'ils en sont eux-mêmes persuadés.

C'est-là ce qui distingue les gens sinceres & de bonne foy  
 de

## P R E F A C E.

de ceux qui ne le sont pas. Je sçai que chacun en particulier s'attribuë ces qualitez, & les ôte à son adversaire, mais il n'en faut croire personne sur son propre témoignage. C'est à ceux qui lisent ces Ouvrages à en juger, & c'est par là qu'ils en doivent commencer l'examen pour en juger équitablement.

Car en verité quand on n'aime qu'à declamer, on en devoit chercher d'autres sujets que ces questions, où il ne s'agit de rien moins que du salut éternel; & il n'est pas supportable qu'on en veuille faire un jeu & un exercice d'esprit, & qu'on ait pour but en les traitant, non pas d'éclaircir la verité, mais de l'obscurcir, pour faire paroistre de la subtilité, & de l'éloquence.

Ainsi comme il n'y a rien de plus juste que de juger les Ouvrages où l'on reconnoistroit cet esprit, indignes d'estre lûs, je consens de bon cœur qu'on use de ces regles dans l'examen de ce Volume ici, aussi bien que des precedens, & sans m'arrêter à prévenir les Lecteurs en ma faveur, je les renvoye à l'Ouvrage même, & c'est par là que je consens qu'ils me justifient ou me condamnent.

Ils y trouveront, comme j'ay dit, les principales difficultez que les Ministres forment sur cette matiere, & les principaux passages traitez dans une juste étendue, mais ils ne trouveront pas ces passages disposez dans un ordre chronologique; cet ordre ne donnant par lui même aucune lumiere, & obligeant à des repetitions inutiles, parce qu'il arrive souvent que les passages d'un Pere du 2. ou du 3. siecle ne contiennent que la même difficulté que celle d'un Auteur d'un siecle plus reculé.

Il suffit, pour avoir droit de les proposer sans distinction de siecles, que les Ministres demeurent d'accord qu'ils ont tous eû le même sentiment sur l'Eucharistie, & qu'il n'y en a point, excepté Zuingle, qui place si haut ce prétendu changement, qu'ils prétendent estre arrivé dans la doctrine de l'Eglise sur ce Mystere.

On peut donc avec raison les considerer tous comme un même Auteur, & reduire ensuite leur doctrine à certains chefs; ce qui abrege & éclaircit la dispute, & qui a esté même pratiqué par plusieurs des Ministres qui ont traité cette matiere, & entr'autres par le Sieur Blondel, qui tient avec raison un des premiers-rangs parmi eux.

## P R E F A C E.

Il arrivera souvent que j'employèray en preuve ce que les Ministres proposent comme des objections considerables ; parce qu'il y a des choses qui peuvent paroître difficiles , étant considerées separément, & hors de leur place, & qui ne laissent pas de contribuer souvent à faire paroître la verité avec plus d'éclat , lorsqu'elles sont regardées dans un certain jour , & jointes aux principes dont elles dépendent.

Au reste quoiqu'on n'ait point fait profession de suivre Monsieur Claude pas à pas , & que l'on se soit cru obligé de negliger une infinité de petites objections qu'on auroit pû relever : tout ce qu'il y a neanmoins de plus considerable dans ses trois réponses est tellement renversé dans les trois Volumes de cet Ouvrage , que ceux qui prendront la peine de les comparer , n'auront gueres d'égard aux plaintes qu'il pourroit faire , qu'il y a beaucoup de choses à quoy on n'a pas répondu.

Je les avertirai seulement , que quoique les principes de sa troisième réponse soient détruits dans le second Volume, comme on a eû soin de le remarquer , & que tout le huitième Livre de celui-ci combatte directement ce qu'il a prétendu y établir touchant les Societez d'Orient , neanmoins pour avoir une refutation exacte des preuves qu'il employe sur le sujet des Grecs , & des autres Chrétiens Orientaux , il faut joindre à ces trois Volumes , outre la *Réponse generale* , l'excellent Traité du R. P. Paris Chanoine Regulier , & Professeur en Theologie de la Maison de Sainte Genevieve , qui a bien voulu se charger de cette partie de la refutation de M. Claude , & qui s'en est acquitté avec toute la solidité , la netteté & la sincerité que l'on pouvoit souhaiter.

C'est ce qui donne encore plus de lieu de regarder cette dispute comme terminée ; ce que l'on pourroit ajouter aux preuves dont on s'est servi , paroissant peu necessaire , & ce qui pourroit y estre opposé après les éclaircissements que l'on a donnez , ne pouvant plus estre que de fausses vûes que l'opiniastreté ne cesse jamais de produire , & que S. Augustin nous apprend à mépriser.

Il y a divers passages , & principalement de S. Augustin , dont je n'ai pas crû devoir grossir ce Volume , parce qu'ils ne contiennent aucune difficulté , qui ne soit suffisamment éclaircie par ceux qu'on y a traitez , & qu'il m'a semblé qu'il valoit mieux

## P R E F A C E.

y discuter dans une juste étendue les passages que j'y rapporte, que d'y entasser confusément, à l'imitation de M. Claude, une foule de citations inutiles.

Il y en a aussi que j'ai crû devoir omettre, parce qu'ils ont esté si nettement expliqués par d'autres Auteurs, & sur tout par M. le Cardinal du Perron, qu'il auroit esté inutile d'y vouloir rien ajouter.

Tout ce que l'on pouvoit faire, c'estoit de reprocher à M. Claude d'avoir osé les alleguer sans répondre aux raisons de ce Cardinal. Mais comme ces reproches eussent esté trop frequens; parce que c'est sa coûtume de ne se pas fatiguer à examiner les réponses des Catholiques, & de proposer des passages tres-communs, & cent fois détruits, comme si jamais on n'en avoit parlé, j'aime mieux y suppléer par cet avertissement general, & par deux ou trois exemples particuliers que je crois en devoir rapporter ici.

Les anciens Ministres avoient extrêmement fait valoir un certain passage de S. Augustin, tiré du Traité 59. sur S. Jean, où ce Pere dit, en comparant les Apôtres à Judas, qu'au lieu *que les Apostres mangerent un pain qui estoit le Seigneur, Judas mangea le pain du Seigneur contre le Seigneur: que les uns reçurent la vie, l'autre le supplice, parce que celui qui mange indignement, mange son jugement selon l'Apostre.*

Mais M. le Cardinal du Perron a si bien fait voir que S. Augustin n'entend point l'Eucharistie par ce pain du Seigneur, qu'il dit en cet endroit que Judas mangea, mais un morceau de pain trempé, après lequel le Diable s'empara de lui, & que S. Augustin distingue expressément de l'Eucharistie dans le 62. Sermon sur le même Evangile, qu'Aubertin estant convaincu par les preuves de ce Cardinal, n'a pas osé employer ce passage contre les Catholiques, & s'est même crû obligé de reconnoître que c'est le morceau trempé donné à Judas, & non l'Eucharistie, qui est marquée en ce lieu de S. Augustin par les mots *de panem Domini.*

Aub. p. 586.

Mais M. Claude qui n'y regarde pas de si près ne s'est pas embarrassé de toutes ces discussions; & il produit hardiment ce passage de saint Augustin, pour prouver que l'Eucharistie y est appelée *Pain*; & qu'elle y est distinguée du vray Corps de J. C. Et ce qui est de plus rare, c'est que pour mieux faire dire à saint Augustin ce qu'il prétend, il y ajoute une li-

gñe entière de sa façon. *Les Peres*, dit-il, *compèrent le pain après la consecration avec le corps du Seigneur, & ils disent que l'un est le pain du Seigneur que les méchans mangent; & l'autre le pain qui est le Seigneur même, que les méchans ne peuvent manger, & que les Fideles reçoivent.* Le passage de S. Augustin qu'il cite à la marge, porte simplement: *Illi manducabant panem Dominum, ille panem Domini contra Dominum, illi vitam, ille pœnam; qui enim manducat indignè, ait Apostolus, judicium sibi manducat & bibit*: de sorte que ces paroles ici, *que les méchans ne peuvent manger, & que les Fideles reçoivent*, sont de M. Claude, & non de S. Augustin. Il appellera cela comme il lui plaira, mais il aura peine à faire approuver ce procédé par les personnes sinceres.

Tous ceux qui ont traité la matiere de l'Eucharistie, tant Catholiques, que Protestans, citent aussi ordinairement deux passages de S. Augustin, tirez des deux Sermons qu'il a faits sur le Pseaume 33. Il dit dans le premier absolument que J. C. s'estoit porté dans ses mains, lorsque donnant *son Corps même à ses Disciples*, il dit, *Cecy est mon Corps*: Et dans le second il dit qu'il se portoit en *quelque façon* dans ses mains: *Quodammodo ferebatur in manibus suis.*

Le Cardinal du Perron prouve par des raisons tres solides, que le second ne détruit point le premier: que le sens litteral de ces paroles, *que J. C. estoit porté dans ses mains*, est établi par diverses circonstances du premier passage, & entr'autres par la remarque que S. Augustin fait, qu'il est impossible de concevoir que ce qui est exprimé par ces termes s'accomplisse dans un homme, quoiqu'il prétende que ces paroles se sont verifiées selon la lettre dans J. C. *Hoc vero fratres quomodo fieri possit in homine quis intelligat.* A quoi Aubertin n'a pû répondre autre chose, sinon que c'est une exageration de Predicateur, *Concionatorum & declamatorum more difficultatem quantum potest auget*: c'est à dire que c'est une pensée sans solidité, par laquelle S. Augustin releve sans raison une difficulté chimerique, qui n'estoit fondée que sur un sens auquel on ne doit point prendre ces paroles. On jugera s'il n'est point plus vrai semblable que ce Ministre impose à S. Augustin un faux sens, que non pas que ce Saint ait parlé d'une manière fausse & ridicule.

Ce Cardinal prouve encore que ces termes qui se trouvent dans le second passage, *que J. C. se portoit en quelque sorte en*

M. Claude  
Resp. p. 54.

Quomodo intelligatur in ipso David secundum litteram non invenimus, in Christo autem invenimus.  
Aug. ibid.

## P R E F A C E.

*ses mains, quodammodo*, ne nient pas la verité litterale & réelle de la premiere expression : de même qu'en disant avec saint Augustin, que Dieu s'est uni à la nature humaine *quodammodo*, que l'ame est immortelle en quelque maniere, *secundum quemdam modum* ; Et avec Theophile d'Antioche, que la matiere a esté créée de Dieu en quelque maniere, *materiam à Deo esse quodammodo factam* ; on ne prétend pas dire que ces propositions ne soient vraies qu'en un sens metaphorique, mais on veut seulement en attacher le sens litteral à une certaine maniere particuliere : ce que S. Augustin a eu grande raison de faire, en exprimant cette pensée, *que J. C. s'est porté luy-même*, puisqu'encore qu'il l'ait fait réellement, ç'a esté néanmoins d'une maniere touté differente de celle dont on porte les autres corps.

En effet on ne dit gueres que l'on porte les ames, quand on porte des hommes vivans, quoique ces hommes ne soient pas sans ame. Et ainsi le corps de J. C. ne faisant pas plus d'impression sur nos sens qu'une ame spirituelle, & n'estant porté en effet, que parce qu'il est réellement dans le Sacrement qui est porté, on ne doit pas trouver étrange que S. Augustin détermine le sens vague & general de ce terme de *porter*, qui pourroit donner l'idée d'un corps porté de la maniere ordinaire à cette maniere particuliere, qui ne convient qu'au corps de J. C. & qui est une suite de l'état incomprehensible où il est dans ce Sacrement.

Tout cela est entierement conforme au bon sens, & a esté souvent allegué par les Ecrivains Catholiques ; mais il ne plaist pas à M. Claude d'y avoir égard. Il écrit comme si c'estoit par lui que cette controverse commençât à estre traitée ; & sans comparer ces deux passages ensemble, sans dire un mot de ces remarques & de ces reflexions si naturelles, si justes & si communes, il croit en estre quitte pour citer seulement le second passage avec une petite interrogation. J. C. dit. il. *se portoit en quelque sorte, quand il disoit : Cecy est mon Corps, que veulent dire ces corrections & ces adouciffemens ?*

Voici encore un exemple considerable de ce procedé si ordinaire à M. Claude. Les Ministres ont long-temps fait valoir dans leurs écrits & dans leurs discours ces paroles de saint Augustin ; tirées du 25. Sermon sur S. Jean. *Pourquoy preparez-vous les dents & le ventre ? croyez, & vous aurez mangé*, pour

P R E F A C E.

en conclure que l'on ne mangeoit le corps de J. C. que par la foy.

Ce passage leur seroit inutile, quand il s'entendroit du Corps de J. C. & qu'il s'y agiroit de l'Eucharistie, parce que l'on auroit sujet de dire à des gens qui la regarderoient comme une nourriture corporelle, que ce n'est pas en cette maniere qu'il la faut considerer : qu'elle n'est pas destinée à nourrir le corps mais à nourrir l'ame ; & que c'est pour cette raison qu'on en prend si peu : *Modicum quid accipimus , & in corde saginamur.* Et il n'y auroit nul inconvenient pour reprimer ces pensées charnelles , de se servir des termes de saint Augustin : *Ut quid paras dentem & ventrem ? crede & manducaſti* , comme l'Auteur du Livre de *Cœna Domini*, reconnu pour Transsubstantiateur par Aubertin , & par les nouveaux Ministres , ne craint pas de dire : *Non dentes ad mordendum acuumus , sed fide sincera panem sanctum frangimus & partimur* : par où cet Auteur ne veut pas dire que l'on ne reçoive point le corps de J. C. dans la bouche , ni qu'on ne le reçoit que par la foy , mais seulement qu'on ne songe point , en prenant le corps JESUS-CHRIST, à satisfaire le goût du corps, & qu'on n'est attentif qu'à le goûter par la foy.

C'est ce qu'on leur diroit avec justice, quand ce passage s'entendroit de l'Eucharistie. Mais il est si certain qu'on ne l'en doit pas entendre ; & que S. Augustin n'adresse point ce discours aux Chrétiens , mais aux Juifs qui suivoient J. C. pour en recevoir une nourriture corporelle, qu'Aubertin ne l'a osé alleguer contre la manducation réelle. M. Claude néanmoins qui ne neglige rien , parce qu'il a besoin de tout , & qui ne se pique pas d'exactitude , n'a pas crû devoir obmettre ce passage , & le cite expressement dans la page 58. de son Livre.

Ce procedé , comme j'ai dit , est si ordinaire à M. Claude , qu'il faudroit à tous momens lui faire de ces sortes de reproches : mais comme cela nous auroit mené trop loin , & nous auroit obligé pour le refuter de grossir ce Volume d'une partie de ce qu'on peut aussi bien lire dans les Livres du Cardinal du Perron , on a mieux aimé épargner tout ensemble M. Claude & les Lecteurs , d'autant plus que l'on n'a pas eû dessein de rendre inutiles les autres Auteurs qui ont travaillé sur cette matiere , & que l'on a crû se devoir borner à éclaircir à fond les principaux passages , dont la solution enferme celle de tous les autres moins considerables.

## P R E F A C E.

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici a principalement lieu pour les sept premiers Livres de ce Volume, qui appartiennent proprement au dessein particulier qu'on y a eû, de répondre aux difficultez des Ministres. Le huitième est tout d'un autre genre, puisqu'il n'est presque composé que d'actes d'attestations & de preuves nouvelles de la creance des Societez Orientales. Mais si ce Livre est en quelque sorte hors d'œuvre à l'égard de ce Volume ici, il ne l'est pas à l'égard de tout l'ouvrage, & l'on peut dire au contraire que c'en est une conclusion tres juste & tres naturelle.

Car il faut se ressouvenir que lorsque l'on proposa dans le premier Traité qui a donné lieu à cette contestation, l'argument qui prouvoit la perpetuité de la doctrine de la presence réelle par l'impossibilité du changement de la creance de l'Eglise sur ce point, & qui établissoit cette impossibilité sur ce fait constant, que toutes les Societez Chrêtiennes estoient dans la doctrine de la presence réelle au siecle de Berenger, M. Claude & les autres Ministres ne crurent pas avoir de meilleur moyen pour éluder la force de cette preuve, & pour empêcher l'impression qu'elle pouvoit faire sur les esprits, que de la faire passer pour un détour & pour une voye indirecte, & d'y opposer les preuves par lesquelles Aubertin prétend avoir fait voir que les Peres des six premiers siecles sont contraires à cette doctrine, qui leur donnoit, disoient ils, droit de conclure que ce changement qu'on representoit comme impossible estoit effectivement arrivé. M. Claude n'a point fait de Livre où il ne se soit servi de cette voye artificieuse, & où il n'ait fait même de longs discours pour la justifier : & il faut avouer que quelque injuste qu'elle soit, elle n'a pas laissé de produire sur quelques esprits l'effet qu'il en prétendoit.

Il y a des gens qui jugent des argumens sur l'étiquette, pour user de ce mot, & sur la forme, & qui prennent pour également forts tous ceux qui concluent directement, sans considerer si les principes que les argumens supposent sont également veritables. On dit aux Ministres que toutes les Societez Chrêtiennes s'estant trouvées dans la doctrine de la presence réelle dans l'onzième siecle, il est impossible qu'elles y soient venuës par changement, & qu'il faut ainsi que cette doctrine ait toujours esté dans l'Eglise, & M. Claude replique que les Peres n'ayant jamais crû la presence réelle durant les six premiers

## P R E F A C E.

siècles, il faut bien que cette doctrine se doit introduite par changement, puisqu'elle n'a pas toujours esté crüe.

L'un sans doute conclut aussi-bien que l'autre : mais il y a cette différence, que le premier est fondé, tant sur un fait certain, qui est l'union de toutes les Societez Chrétiennes dans la doctrine de la Présence réelle depuis Berenger jusqu'à présent, que sur le sens commun, qui conçoit avec tant d'évidence, qu'il s'ensuit de là que cette doctrine ne s'est point établie par innovation, que M. Claude lui-même n'a osé nier cette conséquence.

L'autre au contraire n'est fondé que sur la temerité d'un homme, qui veut faire passer pour clair & pour certain tout ce qui lui plaist, n'y ayant rien au contraire de plus mal prouvé, ni de plus faux que cette contrariété prétenduë des Peres avec l'Eglise Romaine sur la Présence réelle.

Mais comme ceux que M. Claude a par-là abusez, ignorent ou veulent ignorer cette différence, il estoit nécessaire de les en convaincre ; ce qui obligeoit par nécessité de leur montrer l'inévidence de ces preuves. On a même passé plus avant ; car on a positivement montré que les Peres estoient clairement pour nous, & que la Doctrine de l'Eglise Catholique paroissoit avec éclat dans les six premiers siècles, aussi-bien que dans les derniers.

Et c'est ce qui nous donne lieu maintenant de reprendre avec plus de force le premier argument ; l'impression n'en pouvant plus estre affoiblie par cette chicanerie des Ministres.

Que si cet argument n'est plus absolument nécessaire à ceux qui seroient demeurez entierement persuadez du sentiment de l'ancienne Eglise, il l'est à l'égard de ceux à qui il seroit encore resté quelque doute dans l'esprit, comme nous avons dit ailleurs ; & il est toujours utile, pour faire paroistre la verité dans un plus grand jour par cette union de preuves & de lumieres.

On l'auroit pû faire, en faisant simplement ressouvenir les Lecteurs de l'origine de cette dispute, & en leur remettant devant les yeux quelques-unes des preuves dont on a appuyé le fait qui sert de fondement à l'argument de la Perpetuité, qui est cette union de toutes les Societez Orientales dans la foy de la Présence réelle. Mais il est bien plus avantageux à la verité, & il doit estre beaucoup plus agreable aux Lecteurs, qu'on l'ait fait par des preuves toutes nouvelles, & qui n'avoient point

## P R E F A C E.

point encore esté produites dans aucun ouvrage.

Il est difficile que le monde en attende de plus fortes que celle qu'on a déjà alleguées, tant dans le premier Volume que dans la réponse générale. Cependant je croy leur pouvoir dire, que celles que l'on verra dans ce dernier livre, sont encore plus considerables. Ce ne seront plus des preuves, ce seront des arrests, des jugemens donnez avec connoissance de cause, & des condamnations formelles de M. Claude..

La contestation qui s'est élevée en France sur le sujet de la creance des Orientaux, leur a esté exposée de coste & d'autres. On l'a fait par des Memoires que l'on leur a envoyé, & il y a aussi des Ministres qui ne s'y sont pas épargnez. Les Eglises d'Orient en ont jugé, & ce sont ces jugemens que nous représenterons icy. On en verra presque de tous les endroits de l'Orient: de Constantinople, de l'Asie mineure, de l'Archipel, de Jerusalem, d'Alexandrie, de Damas, de Syde, de Mingrelie, d'Armenie, de Perse. On y verra tous les Patriarches, & presque tous les Evesques de l'Asie. On y verra des gens, qui refusant leur attestation à ceux qui la leur ont demandée, condamnent néanmoins le Calvinisme avec toute la force qu'on scauroit desirer.

On a joint à ces actes quelques lettres & quelques relations de M. de Nointel Ambassadeur de sa Majesté Tres-Chrestienne à Constantinople, tant parce qu'elles servent à les autoriser, & à en éclaircir quelques particularitez, que parce qu'on a esté bien aise de faire connoistre à tout le monde avec combien de zele & d'exactitude il a exécuté l'ordre qu'il avoit receu de Sa Majesté, d'avoir un soin particulier de tout ce qui regarderoit la religion dans l'employ qu'Elle luy a confié.

Je ne croy pas que M. Claude ose attaquer la foy de ces actes sur ce pretexte, qu'ils ont esté procurez par l'Ambassadeur de Sa Majesté. Il a sans doute non seulement trop de respect pour Elle, mais aussi trop de bon sens pour se servir d'une si mauvaise raison, & pour vouloir faire croire que le Ministre du Roy du monde le plus ennemi des impostures & des fourberies, ait eu recours à de mauvais moyens dans une matiere aussi importante que celle-cy, & où il luy auroit esté aussi difficile de les cacher, estant environné de Ministres & de Princes Protestans, qui auroient pû decouvrir, & rendre

## P R E F A C E.

publiques les voyes par lesquelles il auroit obtenu ces attestations, & qui en pourroient même tirer de contraires, si elles ne contenoient pas les veritables sentimens de ceux qui les ont données.

Mais quoy qu'il n'y ait rien de moins raisonnable que ce soupçon, & qu'il y eust même de la folie à croire qu'un seul Ambassadeur ait pu obliger tous les Evetques d'Orient à trahir leur foy, au même temps qu'il paroist que les Ambassadeurs de plusieurs autres Estats n'ont pu rien obtenir d'eux qui favorisast le Calvinisme, nous produirons encore dans ce même livre des actes, qui sont absolument à couvert de ce reproche si peu sensé. Car il y en a d'anciens qui font voir ce qu'on croioit dans l'Orient au dixième & au douzième siecle. Il y a des extraits de diverses liturgies chaldaïques & syriaques, & des passages tirez de divers manuscrits anciens de la Bibliotheque du Roy, qui prouvent la foy de ces peuples. Il y a des témoignages recens de la foy des Grecs, donnez sans sollicitation, & envoyez par des Patriarches pour l'instruction des Eglises de leur communion.

Ce seroit tout-à fait manquer à la reconnoissance & à la justice, que de ne rendre pas un témoignage public de l'obligation qu'on a à celuy qui a rendu la pluspart de ces actes utiles à l'Eglise par la traduction qu'il en a faite, & qui a pris la peine d'extraire luy-même des livres Orientaux tous ces passages qui en sont rapportez dans cet Ouvrage. Il suffit de dire que c'est M. l'Abbé Renaudot. Sa modestie ne permet pas qu'on en dise davantage : mais la diversité de ces actes & des livres dont ces extraits ont esté tirez, qui sont écrits les uns en Grec vulgaire, les autres en Arabe, les autres en Syriaque, les autres en Cophte, les autres en Fthiopien, font connoistre l'intelligence extraordinaire qu'il a de routes ces langues. Il sera toujours prest de répondre à tout le monde de la fidelité de ses traductions : & s'il y en a qui veulent consulter les originaux, on les trouvera ou dans la Bibliotheque du Roy, où l'on garde les plus considerables de ces attestations, qui ont esté envoyées à sa Majesté même par les Patriarches qui les ont faites, ou dans celle des Religieux de saint Germain des Prez, où l'on a mis celles que l'on avoit receuës par diverses voyes, & quelques-unes même de celles qui ont

## P R E F A C E.

esté envoyées par Monsieur l'Ambassadeur.

Il me reste seulement de supplier ceux qui liront ce Volume de ne passer pas si légèrement sur tous ces actes, & de faire reflexion sur l'évidence de ce que l'on établit par ces pieces authentiques; sur la hardiesse avec laquelle M. Claude a nié ce fait dans trois livres differens faits en diverses années; sur la fierté extraordinaire avec laquelle il en parle encore dans sa troisième réponse, qui est presque uniquement employée à le combattre, & sur toutes les conséquences qui naissent de la conviction pleine & entiere de ce Ministres, qui seront représentées en abrégé à la fin du huitième livre.





*Approbation de Monseigneur l'Archevesque de Sens.*

**N**ous ne pouvons mieux exprimer le jugement que nous faisons de ce troisieme volume de la Perpetuite, ny en donner une idee qui reponde mieux à celle que nous en avons, qu'en declarant qu'il ne cede en rien aux deux autres qui ont paru avec tant d'eclat & dont l'Eglise Catholique a deja tire de si grands avantages pour la defense de la foy contre les Heretiques de ces derniers siecles. Nous estimons donc qu'il doit estre receu de tous les fides avec la meme reconnoissance pour son Auteur ; & que toute l'Eglise, dont il a acheve de justifier les sentimens d'une maniere si claire & si convaincante, doit renouveler ses vœux & ses prieres, afin qu'il plaise à Dieu de detruire dans le cœur & dans l'esprit de ses enfans rebelles qui demeurent separez de son sein les obstacles qui peuvent les empescher de se rendre à de si vives lumieres, & à des éclaircissmens si solides des difficultez qui leur pouvoient encore rester sur le mystere de l'Eucharistie. Donnè à Sens le 13. Janvier. 1674.

LOUIS HENRY DE GONDRIN, Arch. de Sens.



*Approbation de Monseigneur L'Evesque de Condom, Precepteur de  
Monseigneur le Dauphin.*

J'Ay lû avec attention le livre qui a pour titre, *la Perpetuité de la foy de l'Eglise Catholique, touchant l'Eucharistie, défenduë contre les livres du Sieur Claude Ministre de Charenton, tome troisieme.* L'Auteur après avoir établi la Doctrine Catholique par la tradition constante de tous les siecles dans les deux Volumes precedens, répond dans celuy-cy aux objections que les ennemis de l'Eglise tirent du témoignage des SS. PP. Il a fallu opposer une extrême exactitude aux subtilitez des Heretiques, & une Doctrine profonde autant que solide à leur érudition affectée. C'est ce qu'a fait cet Auteur, & on trouvera ses réponses claires, pourveu qu'on ne soit pas du nombre de ceux qui veulent entendre les choses sans se donner la peine de les considerer de prés, & de les penetrer dans toute leur suite. Donné à Versailles le 20 Fevrier 1674.

J. BENIGNE A. E. de Condom.

PRIVILEGE DU ROY.

**L** OUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A NOS MEMES & REAUX CONSEILLIERS, les gens tenants nos Cours de Parlement, Maîtres des Requestes ordinaires de notre Hôtel, grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut. CATHERINE MANGEANT Veuve du sieur GUILLAUME DESPREZ noître Imprimeur & Libraire ordinaire à Paris, Nous ayant fait remontrer, qu'il lui avoit été mis entre les mains un Livre qui a pour titre *Sancti Prosperi Aquitani opera, qua extant omnia ad manuscriptorum codices & editiones antiquiores emendata, &c.* lequel elle desireroit faire imprimer, pour enrichir davantage la Republique des Lettres; mais parce qu'elle ne peut donner cette nouvelle édition plus parfaite & plus complete que celles qui ont ci-devant paru, sans s'engager à une très-grande dépense, Nous, voulant favoriser le zele de la Veuve DESPREZ, lui donner aussi bien qu'à ses enfans, les moyens de mettre cet Ouvrage dans la dernière perfection, encourager les Imprimeurs à entreprendre des éditions des Livres utiles à l'avancement des Sciences & belles Lettres qui ont toujours été florissantes dans notre Royaume, soutenir en même temps l'Imprimerie, qui a été cultivée par nos Sujets avec tant de reputation & de succès, & recompenser ceux qui se distinguent dans cette profession par les éditions des bons Livres, Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Présentes, d'imprimer ou faire imprimer ledit Livre intitulé *Sancti Prosperi Aquitani Opera, qua extant omnia ad manuscriptorum codices & editiones antiquiores emendata, &c.* & de réimprimer ou de faire réimprimer les Livres suivans: *La Religieuse parfaite & imparfaite, Historia & concordia Evangelica, Perpetuité de la foy contre le Ministre Claude. Préjugés légitimes contre les Calvinistes. Divers ouvrages de pieté tirés des saints Peres. Instructions de Taulere. La solitude Chrétienne. Conduite Canonique pour la reception des Filles dans les Monasteres. Dissertations sur l'hemine de vin & sur la livre de pain des anciens Moines. Considerations sur les Dimanches & Fêtes, Lettre de Notre-Seigneur J. C. à l'ame devote par Lanspegius. La vie de saint Jean Chrysostome. De la bonté & de la misericorde de Dieu, & de notre misere, traduit de l'Espagnol de Jean Palafox. Histoire & concordie des quatre Evangelistes. Traité de l'équilibre des liqueurs, & de la pesanteur de l'air, par Monsieur Paschal. Nouveaux élemens de Geometrie. De l'usage des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie. Oeuvres Posthumes de Monsieur Rohault. Memoire de Pontis. Renouvellement des Vœux du Batême & des Vœux de Religion. Traité du culte des Saints, par Monsieur l'Evêque de Castorie. L'Abregé de l'Histoire Ecclesiastique, par Monsieur Le Bret. Saint Augustin du Don de la persévérance & de la prédestination des Saints. Les Conférences de Cassien. L'Imitation de J. C. par du Benil. Soliloques. Manuel. Méditations de saint Augustin, avec son Esprit. De la Pieté des Chrestiens envers les Morts. Pensées de Monsieur Pascal. La Logique, ou l'art de penser. Instruction sur la Pénitence & l'Eucharistie. Epitres & Evangelies par le sieur de Bonnevel. Abregé de l'Instruction sur la Pénitence & l'Eucharistie. Examen des états & conditions, par le sieur de Saint Germain. Considerations sur la mort. Traité de Physique, par Monsieur Rohault. Morale Chrétienne sur le Pater, par Mr Fleuriot. Instructions de Cassien Sainte-Beuve de Confirmation & Extrema-Onction. Histoire des Variations, par Monsieur de Meaux. Les Avertissemens aux Protestans, par le même Auteur. L'Exposition de la Foi, du même. Ouvrages de Pieté, de Monsieur Hunon. Epigrammatum Delectus. Poeme sur le Sacrement de l'Eucharistie. Regles de S. Augustin, par Hugues de saint Victor. Maniere de remplir les devoirs de la vie Chrétienne. Ceremonies de l'Eglise. Regles du Mariage. Listes tirées de l'Ecriture Sainte Poeme de S. Prosper En telle marge, forme, caractère, en tant de volumes, & autant de fois qu'il bon luy semblera, pendant le temps de quinze ans consécutives, à compter du jour de la date des Présentes, & sans tirer à conséquence; à condition néanmoins que l'Impression dudit Livre *Sancti Prosperi Aquitani Opera, &c.* sera achevée dans le temps de deux ans à compter pareillement*

lesdits deux ans de la date des Présentes, Faisons défense à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre & debiter lesdits Livres, sous quelque pretexte que ce soit, même d'impression étrangere & autrement, sans le consentement de l'Exposante ou de ses ayans cause, sur peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, applicable un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre à ladite exposante; & de tous dépens, dommages & interests; à la charge que ces présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris; & ce dans trois mois de la date d'icelles: que l'impression desdits Livres sera faite dans notre Royaume & non ailleurs; & ce en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux reglemens de la Librairie, & qu'avant de les exposer en vente, il en sera mis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & feal Chevalier Chancelier de France le sieur Phelipeaux Comte de Pont-chartrain, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des présentes; du contenu desquelles Vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposante, ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il luy soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes qui sera imprimée au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenuë pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conseillers Secretaires, soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande, & autres Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. Donné à Versailles le quatorzième jour de Decembre, l'an de grace mil sept cens neuf, & de notre regne le soixante & septième. Signé Par le Roy en son Conseil. LAUTHIER.

*Registré sur le Registre de la Communauté numero 2. des Libraires & Imprimeurs de Paris, pag. 517. & 518. numero 959 conformément aux Replemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13. Aoust 1703 A Paris le 23. Decembre mil sept cens neuf.*

DE LAUNAY, Syndic.

Et ladite Veuve DESPREZ a cédé & transporté son droit du present Privilege à GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, son fils; & à JEAN-BAPTISTE DESESSARTZ aussi Libraire à Paris, pour en jouir suivant & conformément au traité fait entr'eux.

*Et lesdits Sieurs Desprez, & Desessarts on cédé leur droit du present Privilege aux Sieurs Foucault, David l'ainé, Clouzier, Nion l'ainé, Gosselin & David fils Libraires à Paris, tant pour la Perpetuite, de la Foy, in 40. 3 vol. la Perpetuité in 12. La Morale Chrestienne in 40. que les Memoires de Pontis in 12. 2. vol. seulement pour en jouir suivant l'accord fait entr'eux & pendant tout le temps dudit Privilege. Fait à Paris ce deuxieme May 1713.*

TABLE DES CHAPITRES,  
CONTENUS DANS CE TROISIE'ME TOME  
de la Perpetuité.

---

LIVRE PREMIER.

*Des noms tirez de la partie exterieure de l'Eucharistie.*

- CHAP. I. **Q**U'on n'a pas dû traiter plutôt quelques passages  
I. des Peres que les Calvinistes alleguent sans cesse, & que ce qu'on a établi jusques icy fait voir qu'ils n'en  
sçauroient tirer avantage. pag. 1
- CHAP. II. Que la Doctrine Catholique porte necessairement à  
se former l'idée de deux choses differentes dans l'Eucharistie. Que le passage de S. Irenée, qui marque ces deux choses, prouve clairement la Presence réelle. p. 8
- CHAP. III. Que c'est une suite naturelle de la maniere dont  
les Catholiques conçoivent l'Eucharistie, d'y considerer un  
signe & une figure, & de l'exprimer par des mots qui ne signifient  
précisément que signe & figure, quoyqu'ils representent à l'esprit toute l'essence de l'Eucharistie. p. 24
- CHAP. IV. Qu'il paroist par les Peres mêmes que par les termes de *figure, d'image, de type, de sacrement, de mystere*, ils  
ont entendu des images, des types &c. joints aux choses, & contenant les choses mêmes. Reflexion sur la 4. cathedese de S. Cyrille de Jerusalem. p. 38
- CHAP. V. Que la preuve que M. Claude tire des occasions où les Peres se sont servis des mots *d'antitypes & d'image*, est  
entierement vaine. Sophismes d'Aubertin, qui sont éclaircis par la même remarque. p. 44

LIVRE

## Table des Chapitres.

---

### LIVRE SECOND.

*Explication particuliere de quelques passages ,  
où l'Eucharistie est appellée Image ,  
Figure , Mystere , &c.*

- CHAP. I. **Q**UE M. Claude place en quelques lieux  
I. le mot de *figure* , où l'Eucharistie n'est  
point appellée figure : ou si elle est appellée de ce  
nom , c'est par des raisons particulieres , qui ne  
font rien à cette dispute. Explication du passage  
de Tertullien du troisiéme livre contre Marion  
pag. 55.
- CHAP. II. Que les Calvinistes ne sçauroient rien con-  
clure raisonnablement du celebre passage de Ter-  
tullien , tiré du 40. Chapitre de son 4. livre con-  
tre Marcion. p. 62.
- CHAP. III. Explication du sens que le Cardinal du  
Perron , & d'autres Theologiens catholiques , ont  
donné à ce passage de Tertullien. p. 76.
- CHAP. IV. Autre sens naturel , que l'on peut donner  
au passage de Tertullien , qui ruine les avantages  
que les Ministres en tirent. p. 79.
- CHAP. V. Refutation des raisons d'Aubertin , contre  
le sens auquel le Cardinal du Perron prend le  
passage de Tertullien. p 83.

Table des Chapitres.

- CHAP. VI. Examen de 3. passages. Le 1. de Pachymore ; le 2. de saint Augustin contre Adimante, & le 3. du même saint Augustin dans sa lettre à Boniface. On fait voir que les Ministres en abusent demême que du passage de Tertullien. p. 91.
- CHAP. VII. Explication du passage de Facundus. pag. 102.
- CHAP. VIII. Que l'on ne sçauroit plus mal instruire les peuples de la doctrine Calviniste, que par le Sermon de saint Augustin aux nouveaux baptizez, quoy que M. Claude le propose pour modele d'une instruction Calviniste. p. 110.
- CHAP. IX. Explication sincere & veritable du Sermon de saint Augustin *ad infantés*. p. 123.



LIVRE TROISIÈME.

*Réponse aux objections tirées des rapports de la matiere de l'Eucharistie, & des différentes manieres de concevoir ce Mystere.*

- CHAP. I. **Q**UE les rapports de la matiere du Sacrement au corps mystique de J. C. n'empêchoient pas que les Fideles ne comprissent facilement, qu'il n'y avoit que le corps essentiel de J. C. qui fût réellement contenu dans le Sacrement. Abus que M. Claude fait de divers passages des Peres, qui marquent ces rapports. pag. 136
- CHAP. II. Examen de la Philosophie des Ministres sur la distinction des Images & de leurs originaux. p. 151
- CHAP. III. Sophismes d'Aubertin contre les maximes établies dans le Chapitre precedent. p. 157
- CHAP. IV. Explication d'un passage difficile de Theodote d'Antioche. p. 162.
- CHAP. V. Que la nature nous porte à concevoir & à exprimer le Mystere de l'Eucharistie selon les manieres ordinaires dont les hommes conçoivent & expriment les autres objets. Premiere maniere de separation d'un même objet en diverses idées. Sophismes grossiers d'Aubertin, nez de l'ignorance de cette maniere ordinaire de concevoir les objets. p. 165.
- CHAP. VI. Seconde maniere dont les hommes conçoivent les objets, qui est de rassembler en une même idée ceux en qui ils ne remarquent aucune difference sensible. Usage qui a esté fait de cette maniere de concevoir à l'égard de l'Eucharistie par les Auteurs les plus attachez à la Transsubstantiation. p. 171.
- CHAP. VII. Exemples de divers sophismes des Ministres, fondez sur l'ignorance de cette maniere de concevoir la doctrine de la Transsubstantiation. p. 176
- CHAP. VIII. Conséquence importante de cette maniere de concevoir le pain & le corps de J. C. comme un seul sujet, pour entendre le veritable sens d'un passage d'Origene, qui assujettit l'Eucharistie à la condition des viandes communes. p. 185

## LIVRE QUATRIÈME.

*Que les noms de pain & de vin donnez à l'Eucharistie sont une suite de la Transsubstantiation.*

- CHAP. I. **Q**UE c'est une suite naturelle de la doctrine de la présence réelle, que l'Eucharistie soit souvent appelée des noms de pain & de vin, & autres termes synonymes. Défense de ce qu'on a dit dans le premier Tome de la Perpetuité touchant le langage des sens. p. 192
- CHAP. II. Usage perpetuel de ce langage dans les Auteurs les plus persuadez de la présence réelle, & de la transsubstantiation depuis Berenger jusqu'à présent. Regles pour juger seurement en quel sens les Peres s'en sont servis. p. 207
- CHAP. III. Que les Peres se sont servis de ce langage des sens avec toutes les circonstances qui le déterminent au sens Catholique. Première circonstance. Réponse à ce que les Ministres objectent, que les Peres disent que l'Eucharistie n'est pas un pain commun. p. 214
- CHAP. IV. Autres circonstances qui déterminent les mots de *pain* & de *vin* à ne signifier qu'un pain & un vin apparent. Comparaison de l'Eucharistie avec le sacrifice de Melchisedech. p. 219
- CHAP. V. Abus qu'Aubertin & M. Claude font d'un passage de Clement d'Alexandrie, & d'un autre d'Origene. p. 228
- CHAP. VI. Examen d'un passage de S. Jérôme tiré de la lettre à Hedibie. p. 336

## LIVRE CINQUIÈME.

*Explication des passages de Theodoret, & des autres Auteurs qui ont parlé comme lui.*

- CHAP. I. **D**EUX injustices des Ministres sur le sujet de Theodoret. p. 241
- CHAP. II. On rapporte au long les deux passages de Theodoret, tirés de son premier & de son second dialogue. p. 246
- CHAP. III. Que ces passages de Theodoret bien entendus établissent clairement la présence réelle. p. 252
- CHAP. IV. Refutation de la principale objection d'Aubertin, &

## Table des Chapitres.

- de M. Claude contre le sens que nous avons donné à ce passage de Theodoret. p. 264
- CHAP. V. Autres sophismes d'Aubertin dans ce qu'il a écrit sur Theodoret. p. 270
- CHAP. VI. Examen des mêmes passages de Theodoret par rapport à la Transsubstantiation. p. 277
- CHAP. VII. Explication sincere du passage de Theodoret, tiré de son second dialogue, par laquelle on fait voir qu'il ne blesse en rien la doctrine de la Transsubstantiation. p. 281
- CHAP. VIII. De la signification veritable des mots de *φύσις* & *δ'οία*, & de *natura* dans Theodoret, & dans d'autres Auteurs. p. 292
- CHAP. IX. Autre solution du même passage de Theodoret, fondée sur le sens auquel les mots de *nature* & *d'ousie* sont pris par les Auteurs Ecclesiastiques, & par Theodoret même. p. 309
- CHAP. X. Qu'après ces éclaircissemens il ne reste plus de difficulté dans les passages de trois Auteurs qui ont parlé de l'Eucharistie comme Theodoret. p. 314
- CHAP. XI. Que les Eutychiens n'ont point nié absolument que J. C. eût un corps, & qu'ils n'ont point prétendu qu'il fût entièrement immateriel. p. 323
- CHAP. XII. Refutation de quelques autres objections que M. Claude tire de l'heresie des Eutychiens, & de la maniere dont elle a esté combattuë par les saints Peres. p. 334

---

## LIVRE SIXIÈME.

*Que l'on reçoit J. C. corporellement dans l'Eucharistie.*

- CHAP. I. **D**ivers sens du mot de manger. Expressions différentes qui en doivent naître à l'égard de l'Eucharistie, suivant la doctrine de la presence réelle, & de la Transsubstantiation. p. 346
- CHAP. II. Que tout le second tome de cet ouvrage contient une preuve de la verité de la manducation corporelle. Examen des vaines solutions, par lesquelles les Ministres prétendent éluder quelques passages. p. 350

## Table des Chapitres.

- CHAP. III. Saint Ephrem Diacre d'Edesse, & Saint Epiphane.  
p. 364
- CHAP. IV. S. Ambroise, ou l'Auteur du Livre des Sacremens.  
p. 372
- CHAP. V. Passages de saint Augustin, qui prouvent clairement  
la manducation corporelle du corps de J. C. p. 376
- CHAP. VI. Que les Peres en suivant la doctrine de la presence  
réelle, ont dû dire que l'on mange, & que l'on ne mange  
pas J. C. p. 396
- CHAP. VII. Eclaircissement du passage de S. Augustin, tiré du  
98 Pseaume. p. 403
- CHAP. VIII. Explication du passage de S. Augustin, tiré du 3.  
Livre de la Doctrine Chrétienne, chap. 16. p. 407
- CHAP. IX. Que toutes les expressions où les Peres disent, tantost  
que les méchans mangent le corps de J. C. & tantost  
qu'ils ne le mangent pas, sont des suites naturelles de la  
presence réelle. p. 417.
- CHAP. X. Qu'il est naturel que l'on dise, suivant la doctrine  
de la presence réelle, que J. C. est present sur la terre, &  
absent de la terre. p. 433
- CHAP. XI. Que la consideration de l'Eucharistie, comme me-  
morial de la Passion de J. C. n'est point contraire à la pre-  
sence réelle. p. 441

## LIVRE SEPTIEME.

### *Examen des argumens negatifs, & des difficultez tirées des sens.*

- CHAP. I. **Q**UE M. Claude juge fort mal de la force & de la  
I. foiblesse des argumens negatifs. Deux exemples  
importans de son peu de discernement sur ce point. p. 453
- CHAP. II. Que M. Claude suppose temerairement que les  
Payens ayent connu la doctrine des Chrétiens sur l'Eucha-  
ristie. p. 465.
- CHAP. III. Examen particulier de ce que M. Claude avance  
touchant les Livres de Celsus. p. 479
- CHAP. IV. Qu'il n'y a aucun sujet de s'étonner que les Apolo-

## Table des Chapitres.

- gistes de la Religion Chrétienne n'ayent point parlé de l'Eucharistie. p. 484
- CHAP. V. Que le silence de Julien l'Apostat sur l'Eucharistie ne donne point lieu à M. Claude de conclure que l'Eglise du temps de cet Empereur n'en avoit pas la même creance que l'Eglise Romaine en a maintenant. p. 496
- CHAP. VI. Que l'objection tirée du silence des Payens regarde aussi bien les Calvinistes que les Catholiques, & qu'ils n'y sçauroient satisfaire que par les mêmes solutions que les Catholiques y apportent. p. 505
- CHAP. VII. Que l'argument negatif tiré du silence des Peres sur les difficultez de l'Eucharistie, a esté absolument détruit dans le cours de cette contestation. p. 513
- CHAP. VIII. Que la maxime des Peres est de s'attacher à la foy, sans écouter les raisonnemens humains. Qu'ils ont appliqué cette maxime à l'Eucharistie, & qu'elle a dû les porter à n'en représenter les difficultez que d'une maniere confuse & generale. p. 520
- CHAP. IX. Que les Peres ont quelquefois marqué les veritables difficultez de l'Eucharistie, mais qu'ils n'ont jamais parlé des prétendues merveilles que les Calvinistes y trouvent. p. 529
- CHAP. X. Réponse à ce que dit M. Claude, que les Peres ont établi des principes de Philosophie contraires aux merveilles que les Catholiques reconnoissent dans l'Eucharistie. p. 533
- CHAP. XI. Que la doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie n'est point contraire au témoignage des sens, ni à ce que les Peres en ont dit. p. 540

---

## LIVRE HUITIÈME.

*Preuves authentiques de l'union des Eglises d'Orient avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie.*

CHAP. **O**rigine & progrès de ce differend avec M. Claude.  
I. Son opiniastreté à nier que les Societez d'Orient croient la presence réelle. Conspiration des Ministres à

## Table des Chapitres.

- nier ce même fait. Utilité du dessein de les convaincre pleinement. p. 561
- CHAP. II. Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie prouvée par l'attestation de sept Archevêques d'Orient. p. 568
- CHAP. III. Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie prouvée par les attestations des Eglises de l'Archipelage. p. 572
- CHAP. IV. Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie prouvée par les témoignages de plusieurs Abbez, Religieux & Papas Grecs, contenus dans quelques Relations de Monsieur de Nointel, Ambassadeur de Sa Majesté à la Porte, & par la lettre de Monsieur Panajotti premier Interprete du Grand Seigneur. p. 586
- CHAP. V. Union presente de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine prouvée par divers autres témoignages d'Abbez, Religieux & Papas Grecs, contenus dans une Relation de M l'Ambassadeur. p. 598
- CHAP. VI. Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie prouvée par une attestation authentique du Patriarche de Constantinople signée de trois autres Patriarches qui l'ont esté avant lui, du Patriarche d'Alexandrie, & de trente-cinq Metropolités. p. 621
- CHAP. VII. Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie prouvée par l'attestation des Eglises de Mingrelie, de Georgie & de la Colchide. p. 634
- CHAP. VIII. Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie prouvée par les attestations du Vicaire Apostolique, des Residens de plusieurs Etats, & de la communauté des Perotes. Lettre de Monsieur de Nointel Ambassadeur de Sa Majesté Tres. Chrétienne. p. 638
- CHAP. IX. Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie prouvée par le peu de difficulté que les Grecs font de communiquer avec les Catholiques Romains en même temps qu'ils excluent absolument les Calvinistes. p. 648
- CHAP. X. Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie prouvée par une lettre de Nectarius Patriarche de Jerusalem au Patriarche d'Alexandrie, & par

## Table des Chapitres.

- le témoignage du même Patriarche d'Alexandrie, touchant les Moscovites. p. 652
- CHAP. XI. Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine prouvée par la décision de quelques points, envoyée de Constantinople en Moscovie. p. 660
- CHAP. XII. Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie, prouvée par la réponse d'un Grec à M. Claude. p. 664
- CHAP. XIII. Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine, prouvée par l'aveu de ceux de la Religion Prétendue Reformée qui sont à Constantinople. p. 674
- CHAP. XIV. Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine, prouvée par ce qui est arrivé au sujet du terme de Transsubstantiation inseré dans la confession orthodoxe. De quelle sorte cette confession a esté imprimée en Hollande aux dépens des Estats. p. 680
- CHAP. XV, Seconde impression du Livre de la confession orthodoxe. Approbation nouvelle du Patriarche de Constantinople. Original de cette confession envoyé au Roy en Grec & en Latin. Article de l'Eucharistie en Latin. p. 685
- CHAP. XV. *Ce Chapitre par une faute d'impression n'est encore que le quinzième, quoique ce soit le seizième, la même faute continue dans les suivans.* L'union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie, prouvée par l'Acte Synodal fait par le Patriarche de Jerusalem & toute son Eglise contre les calomnies des Calvinistes. p. 690
- CHAP. XVI. Union de l'Eglise d'Orient avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie & autres points, prouvée par un Acte ou Traité du Patriarche des Maronites d'Antioche, signé de plusieurs Metropolités & Prestres de son Patriarchat. p. 711
- CHAP. XVII. Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie & autres points, prouvée par deux condamnations des erreurs des Calvinistes faites par deux Patriarches d'Antioche. p. 722
- CHAP. XVIII. Union des Eglises d'Orient avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie & autres points, prouvée par la condamnation des Calvinistes par l'Eglise des Syriens de Damas. p. 758

## Table des Chapitres.

- CHAP. XIX. Union des Eglises d'Orient avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie prouvée par deux attestations authentiques du Patriarche des Cophites. p. 763
- CHAP. XX. Union des Eglises d'Orient avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie & autres points, prouvée par diverses attestations des Patriarches, Evêques & Prêtres Arméniens. p. 769
- CHAP. XXI. Qu'on ne sçauroit dire sans extravagance que la doctrine de la presence réelle ait pû s'introduire dans les Societez d'Orient depuis Berenger jusqu'à ce temps ici. Confession de foy de Sotherius Patriarche d'Antioche, & autres pieces p. 786
- CHAP. XXII. Union des Societez Orientales avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie, prouvée par l'extrait d'un Manuscrit Arabe de la Bibliothéque du Roy. p. 797.
- CHAP. XXIII. Union des Eglises d'Orient avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie, prouvée par les Liturgies des Nestoriens, Eutichiens & Maronites. p. 799
- CHAP. XXIV. Conclusion. p. 804.

*Fin de la Table des Chapitres.*



## LIVRE PREMIER.

DES MOTS DE FIGURE, TYPE ET  
autres noms tirez de la partie extérieure  
de l'Eucharistie.

*Qu'on n'a pas dû traiter plutôt quelques passages des Peres que les Calvinistes alleguent sans cesse : Et que ce qu'on a établi jusques icy, fait voir qu'ils n'en sçauroient tirer avantage.*



E ne doute point que la promesse qu'on a faite d'expliquer dans ce Volume icy les principaux passages des Peres que les Ministres ont accoutumé d'alleguer contre la Foy de l'Eglise, ne l'ait fait attendre à plusieurs de ce parti avec plus d'impatience que le precedent. Car outre qu'il est naturel à ceux qui sont prévenus de ne conter pour rien tout ce qui ne répond pas précisément aux raisons dont ils ont esté frappez, quoy que bien souvent ce ne soient pas les meilleures; il arrive encore que ces sortes de contestations étant rarement épurées de tout interest humain, on est bien aise que la dispute se porte sur des matieres où l'on croit avoir plus d'avantage que sur les autres.

CH. I.

Je n'ay pas ignoré en entreprenant d'écrire sur ce sujet,

quelle estoit en cela l'inclination des Ministres. Mais je n'ay pas crû qu'il fust juste de la contenter plutoſt, parce qu'elle m'a paru contraire au veritable ordre, qui est la lumiere des disputes.

Car cét ordre demande qu'on établisse premierement les principes dont on a besoin pour éclaircir les difficultez, afin qu'on ne soit pas obligé, ou de supposer des choses non prouvées, ou de repeter souvent les mêmes choses, faute de les avoir traitées une bonne fois dans leur place naturelle.

C'est ce qui nous a obligé de ruiner d'abord, comme nous avons fait dans le second Volume, ces solutions chimeriques de *figure* & de *vertu*, de *corps ſymbolique*, de *figure efficace*, qui font les fondemens de la doctrine des Calvinistes, & qui sont supposées dans tous leurs argumens. Car la refutation de ces notions imaginaires obligeant de prendre les termes dont les Peres se servent à l'égard de ce Myſtere, dans le ſens naturel & litteral, elle ruine par avance tous les raisonnemens par lesquels les Calvinistes les voudroient détourner à un autre ſens.

Il faut conſiderer de plus, qu'après s'estre inſtruit de la doctrine d'un ſiecle par l'examen & la comparaiſon de tous les passages des Auteurs de ce temps-là, on a droit d'expliquer les passages particuliers de chaque Auteur, par la connoiſſance generale de la doctrine de ſon ſiecle. Car l'experience fait voir auſſi bien que la raiſon, que lorsque des perſonnes parlent ou écrivent ſur des matieres communes, & qu'ils ſupposent eſtre entendus de tous ceux à qui ils parlent, ils n'ont pas le même ſoin d'exprimer exactement toutes choſes, que ſ'ils parloient à des gens qui n'euffent aucune connoiſſance de ce qu'ils traitent. Et ainſi pour les bien entendre, il faut premierement eſtre inſtruit de ces notions communes qu'ils ſupposent. C'est même une condition inſeparable du langage humain, de n'exprimer pas toutes les idées qu'il imprime dans l'eſprit, parce qu'y ayant bien plus de choſes que de mots, il faut par neceſſité laiſſer pluſieurs choſes à ſuppléer. Il y en a que l'on ne marque que par une de leurs parties, lors même qu'on les veut faire concevoir toutes entieres, parce qu'on ſuppoſe que chaque idée excite dans l'eſprit toutes celles qui y ſont ordinairement jointes. C'est ce qu'on a prouvé dans le premier Volume, & dans la répoſe generale, d'une maniere que M. Claude apparemment n'entreprendra plus de tourner en ridicule, après avoir vû le

mauvais succès des railleries qu'il a faites sur ce sujet dans sa CH. I.  
troisième réponse.

Ainsi ce que doit faire d'abord une personne qui cherche sérieusement à s'éclaircir du véritable sentiment des Peres sur quelque matiere, ce n'est pas de s'attacher à un petit nombre de leurs passages, parce qu'il se pourra faire que le sens en dépendra de tout le corps de la doctrine des Peres de ce temps-là. Mais il faut qu'il s'applique d'abord à considerer en gros tous les lieux où ils ont traité de cette matiere; qu'il s'attache à s'assurer en les comparant ensemble de leur véritable sentiment; & qu'il se serve ensuite de cette lumiere, pour éclaircir les difficultez qui peuvent rester dans quelques endroits qui ne paroissent pas d'abord conformes à l'idée que l'on aura prise sur tous les autres.

C'est proprement la methode que nous avons suivie dans tout cet ouvrage. Car nous y avons prouvé d'abord par une foule de passages & de raisons qui produisent une entière certitude, que les Peres des six premiers siècles ont pris ces paroles de l'institution de l'Eucharistie, *Cecy est mon Corps*, dans le sens litteral & naturel des termes : Que les sens détournés de *figure* & de *vertu*, ne leur sont jamais venus dans l'esprit : Qu'ils ont reconnu un véritable changement de la substance du pain en celle du Corps de JESUS-CHRIST, & enfin qu'ils ont crû la présence réelle & la transsubstantiation comme l'Eglise Romaine les croit. Nous avons en même tems refuté toutes les vaines subtilitez qu'Aubertin employe pour éluder la force & la clarté de ces preuves. Et ainsi le sentiment des Peres demeurant constant, nous sommes en droit de nous en servir pour l'éclaircissement de quelques passages qui restent encore à traiter, & que nous avons réservés pour ce troisième Volume.

Mais le principal avantage de cet ordre, c'est qu'en preparant à l'examen de ces passages par l'établissement des principes dont ils dépendent, il fait en même temps que cet examen n'est plus nécessaire, & que ceux qui veulent suivre la raison s'en peuvent fort bien passer. Et c'est en cela que j'ay dit qu'il étoit plus avantageux aux Calvinistes, que celui qu'ils auroient voulu qu'on suivît.

Car leur véritable interest dans ces disputes, n'est pas de contenter leur curiosité, ni de s'instruire du sens précis d'un petit nombre de passages. C'est de sçavoir à quoy ils s'en doi-

vent tenir, & à quel parti ils se doivent ranger dans ce grand differend qu'ils ont avec l'Eglise Romaine. Or pouveu qu'ils veillent considerer de bonne foy toutes les preuves de la doctrine Catholique, que nous avons ramassées dans les deux premiers Volumes, ils y trouveront beaucoup plus de lumiere qu'il n'en faut pour se déterminer dans ce choix, en laissant même subsister les difficultez qui leur peuvent rester sur quelques points.

Dieu ayant voulu fairé grace aux hommes, & les appeller au salut, en les obligeant pour s'en rendre dignes de suivre la Religion veritable, leur doit, pour ainsi dire, par la même misericorde, que les preuves de cette Religion estant considerées routes ensemble, soient beaucoup plus fortes que celles dont les sectes heretiques peuvent appuyer leurs erreurs. Mais il ne leur doit point que l'avantage de la vraye Religion sur les fausses paroisse à tout le monde dans toutes les preuves particulieres; ni que sa lumiere soit si vive qu'elle dissipe absolument tous les nuages de l'erreur. Les hommes n'ont donc pas droit d'en demander davantage, ni de chercher une plus grande assurance dans le choix d'une Religion. Et comme nous avons dit à la fin du Volume precedent, lors qu'ils sont parvenus jusqu'à ce point que de voir beaucoup plus de preuves de verité d'un côté que d'un autre, la raison les oblige de se déterminer sans attendre l'entier éclaircissement de toutes leurs difficultez. Autrement il n'y auroit personne qui ne fust prévenu de la mort avant que d'avoir pû faire ce choix.

S'il est donc vray, comme on le pretend, & comme l'équité & le bon sens les doivent obliger d'en convenir, que les preuves de la doctrine Catholique qu'on leur a proposées dans les deux premiers Volumes de cet Ouvrage l'emportent de beaucoup sur les difficultez qui restent à éclaircir, ils seroient injustes envers eux-mêmes, si ces difficultez leur servoient de pretexte pour demeurer encore dans une parti que leur conscience condamneroit effectivement, puisqu'elle en jugeroit les raisons moins fortes que celles des Catholiques.

Ainsi quand j'en demeurerois là, & que je leur declarerois que je ne veux point entrer du tout dans l'examen de ces passages; que je les laisse pour tels qu'ils sont; que je ne me croy point obligé de les éclaircir; cela ne devoit rien changer à la résolution qu'ils doivent prendre, puisqu'ils seroient toujours obligez de faire la comparaison des preuves que nous

avons proposées, avec ces difficultés, & de se déterminer par ce qui leur paroîtroit plus évident & plus solide. Or on n'a pas lieu d'apprehender, que pourveu qu'ils agissent de bonne foy dans cette comparaison, ils hésitent tant soit peu sur le choix qu'ils doivent faire.

Car seront-ils assez hardis pour prétendre que Dieu après leur avoir fourni tant de preuves éclatantes & sensibles de ce qu'il les oblige de croire de l'Eucharistie, a dû de plus tellement régler les paroles des Saints Peres, qu'il ne leur en ait laissé échapper aucune qui pût faire de la peine sur cette matière; & qu'encore qu'il n'y ait presque point de Mystere sur lequel il ne se trouve des passages difficiles, il a dû excepter celui-cy de cette loy générale, quoy qu'il ait voulu expressément qu'il servît à exercer nôtre foy, & à humilier nôtre esprit?

Ce n'est donc que par une condescendance charitable que nous sommes résolus de les suivre dans leur voye, & non par une nécessité absolüe. Et l'on va voir de plus que ce qui restoit à faire, est beaucoup moins considerable qu'ils ne se l'imaginent.

Car de cet amas de difficultés, que M. Claude étale avec tant d'éclat dès l'entrée de sa seconde Réponse, il y en a déjà plusieurs qui sont entièrement dissipées dans les Volumes précédens: comme par exemple ce qu'il avance du silence de l'Ecriture sur la présence réelle, & sur la transsubstantiation, & tout ce qu'il dit dans son Livre contre le P. Notier, pour prouver que les paroles dont JESUS-CHRIST s'est servi pour établir ce Mystere, ne peuvent recevoir le sens que les Catholiques y donnent. Car tout cela est réfuté amplement dans deux Livres entiers du second Volume.

M. Claude  
2. Rep. p. 49.  
Voyez le Livre 1. & 2. du  
2. Volume.

Tout ce qu'il allegue des Peres pour montrer qu'ils ont donné à l'Eucharistie les noms de *pain* & de *vin*, est suffisamment éclairci dans un endroit exprés du premier Volume, où l'on a montré que les Peres n'ont point dû parler un autre langage que celui-là, & l'on le fera voir encore plus amplement dans celui-cy.

M. Claude  
2. Rep. p. 51.  
52. *perp.* 1. l.  
7. c. 7. p. 521.

Il ne seroit presque pas besoin d'autre éclaircissement sur les mots d'*image*, de *type* & de *figure*, que quelques Peres ont donné à l'Eucharistie, que de celui qui est contenu en divers lieux du premier Volume, où l'on a fait voir, que ces expressions étoient suppléées dans l'usage par la connoissance que les fidelles avoient de la doctrine de l'Eglise; & que ne signifiant l'Eu-

Voyez *perp.* 1.  
1. 7. c. 7. p.  
534. & suiv.  
Resp. gen. h  
2. c. 15.

charistie que par une de ses parties, elles imprimoient l'idée entiere de tout ce qu'elle contient.

*Perp. tom. 1.  
à la fin de la  
2. dissert sur  
le Livre de  
Bertram.*

Tout ce qu'il avance dans sa sixième difficulté, & dans plusieurs autres lieux, & qu'Aubertin avant luy a si souvent rebattu, sçavoir que les Peres en parlant des Symboles Eucharistiques, ne les établissent point dans des accidens sans sujet, mais qu'ils disent formellement que c'est le pain & le vin qui sont signes, images, & figures, est suffisamment renversé par la remarque que l'on a faite, que les Peres ont conçu & exprimé les Symboles par des idées populaires, & non par des idées philosophiques; & qu'ainsi ils les ont dû appeler pain & vin, & les concevoir comme pain & vin, mais changé & transubstantié au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST, comme ils enseignent en une infinité de lieux, que nous avons rapportez dans le second Volume.

On a réfuté aussi en passant en quelque endroit l'argument qu'ils tirent de ce que l'Eucharistie est appelée gage, memorial; de ce qu'elle est opposée par saint Ambroise à la verité qui est dans le ciel; c'est-à-dire, comme on l'a montré, à la manifestation de la verité qu'elle contient.

*Perp. 2. l. 1.  
c. 15. p. 124.  
& l. 6. c. 10.  
P. 674.*

On peut trouver dans le chapitre 2. du 8. Livre du premier Volume, des principes suffisans pour répondre à tous les passages des Peres, dans lesquels regardant le Sacrement séparément, ils n'en ont affirmé le Corps de JESUS CHRIST qu'indirectement, & avec quelque modification, comme ils estoient obligez de le faire, s'ils vouloient parler comme les autres hommes.

On a découvert expressément l'illusion où M. Claude est tombé en divers lieux, & principalement dans la page 69. & 80 de sa 2. Réponse, en prenant les raisons mystérieuses que les Peres apportent du choix que JESUS-CHRIST a fait de la matiere du pain & du vin, pour des explications du sens, selon lequel ils leur donnent le nom de *Corps* & de *Sang* de JESUS-CHRIST.

Les passages sur lesquels M. Claude établit avec Aubertin sa grande solution de *la vertu séparée*, ont esté traittez assez amplement dans un Livre entier du 2. Volume, pour ne pas craindre que M. Claude se plaigne qu'on ait négligé d'y répondre.

Toutes ces difficultez philosophiques, dont il pretend que

Les Peres auroient dû entretenir continuellement leurs lecteurs & leurs auditeurs, & selon lesquelles il s'imagine qu'ils devoient regler tous leurs discours, ont esté suffisamment rejetées, & par ce que l'on a dit dans le 7. Livre du premier Volume sur le sujet de Saint Jean de Damas, & par la preuve sensible que l'on a tirée dans le 10. de toutes les nations d'Orient, qui croyant les mêmes choses que nous, ne parlent presque point de ces difficultez, & de ces suites philosophiques.

Perp. r. l. 7.  
c. 4. p. 493.  
c. 8. p. 769.

Cette revue que M. Claude fait dans sa 14. remarque sur tous les commentateurs de ces paroles; *Cecy est mon corps*, & ce catalogue de 16. Auteurs qu'il pretend les avoir expliquées dans un sens de figure, a esté tellement renversé dans le 3. Liv. du 2. Volume, qu'il y a apparence qu'à l'avenir il sera plus réservé à nous produire des catalogues de cette sorte.

Enfin il y a peu de ces difficultez que les Ministres ont tant fait valoir, auxquelles on n'ait déjà donné quelque atteinte, & que l'on n'ait presque suffisamment éclaircies pour les personnes intelligentes.

On a dessein néanmoins d'y répondre dans ce Volume icy d'une maniere encore plus expresse, & plus proportionnée à toutes sortes d'esprits, & de traiter même en particulier ces fameux passages qui sont si souvent repetez par les Ministres. Mais j'ose dire par avance qu'il y aura plusieurs de ces difficultez qu'on aura peine à appercevoir, & que le monde traitera avec raison de vaines & de frivoles, & que l'on s'étonnera sur tout que les Ministres en puissent faire tant de bruit, & qu'ils osent les opposer à cette foule de preuves invincibles, sur lesquelles la doctrine Catholique est appuyée.

On pretend faire voir sur la pluspart, qu'elles ne naissent que d'une ignorance assez grossiere de la maniere dont l'esprit conçoit les choses, & les exprime après les avoir conçues; & qu'ainsi il est arrivé par un juste jugement de Dieu, que ces gens qui ont eu assez de presumption pour donner des bornes à sa toute-puissance, & qui se sont crus capables de sonder les abysses de sa sagesse, & de juger des moyens qu'il devoit choisir pour sauver les hommes, n'ont pas eu assez de lumiere pour comprendre ce qui se passe dans leur propre esprit, & dans celui de tous les autres; & s'en sont formé des idées si bizarres par une vaine metaphysique, qu'elles les ont empêché d'entendre ce que les enfans entendent sans peine. Voilà

§ LIV. I. *Des mots de figure , type & autres*  
 quel est le dessein de cet Ouvrage. On verra dans la suite,  
 si on l'a bien executé.

## CHAPITRE II.

*Que la doctrine Catholique porte necessairement à se former l'idée de deux choses differentes dans l'Eucharistie. Que le passage de saint Irenée qui marque ces deux choses , prouve clairement la presence réelle.*

**O**N ne sçauroit sans doute prendre une methode plus naturelle , pour découvrir si des expressions que l'on trouve dans les Peres , sont conformes , ou contraires à la doctrine de la presence réelle , & de la transsubstantiation , & peuvent estre raisonnablement employées , ou à l'établir , ou à la détruire , que de considerer premicrement quelles idées cette doctrine imprime dans l'esprit , & quelles expressions ont dû estre produites par ces idées ; & de passer ensuite à l'experience , c'est-à-dire , de consulter de quelle sorte cette doctrine a esté conçüe , & exprimée par ceux qui en ont esté persuadez. Car s'il se trouve que la raison & l'usage s'accordent à autoriser quelque expression , & à l'employer pour exprimer cette doctrine , il seroit visiblement contre le bon sens , de conclure sur une expression de cette nature , que les Peres qui s'en sont servis ont eu une doctrine differente.

C'est la methode que nous avons dessein de suivre dans l'examen de la plupart des passages contestez. Et pour commencer à en faire l'essay , je dis qu'on ne sçauroit s'appliquer à comprendre ce que l'Eglise Catholique enseigne du Mystere de l'Eucharistie , que l'on n'y considere deux choses differentes , qui donnent lieu d'en former deux idées distinctes & separées. Car on ne sçauroit n'y pas concevoir le Corps de JESUS-CHRIST , qui en fait la partie principale. Et comme il est clair que le Corps de J. C. n'a pas cette étenduë , & cette forme qui sont l'objet de nos sens , il est impossible que nous ne regardions cette apparence de pain que nous appercevons , comme quelque chose , & que nous ne la concevions par une idée separée de celle qui nous represente le Corps même de JESUS-CHRIST.

Je n'examine pas presentement quelle est la nature de cette apparence ; si ce sont des accidens qui subsistent par miracle, comme des substances, ou si ce n'est qu'une simple apparence de pain. C'est une autre question qui se doit traiter separément pour ne pas embarrasser les choses. Il me suffit presentement que ces idées soient distinctes, & que comme je puis me former l'idée du Corps de J. C. sans me former l'idée de cet objet sensible, je puisse aussi concevoir cet objet sensible sans concevoir distinctement le Corps de J. C.

Cette diversité d'idées doit produire par necessité une diversité de mots qui y répondent, dont les uns signifient cet objet sensible, & les autres le Corps de J. C. Ainsi les mots de *Corps de J. C.* de *Sang de J. C.* de *chair de J. C.* sont destinez à signifier expressément le Corps & le Sang même de J. C. sans marquer précisément cet objet sensible : & les mots de *pain* & de *vin*, de *Symbole*, de *Sacrement*, de *signe*, de *figure*, d'*espece*, d'*hostie*, d'*oblation*, de *don*, representent directement l'objet sensible, sans marquer directement le Corps de J. C.

Je n'ay pas besoin de prouver que c'est le langage ordinaire des Theologiens les plus persuadez de la presence réelle, & qu'il n'y en a aucun qui ne s'en serve. M. Claude est trop habile pour contester une chose si constante. Il me suffit de remarquer que c'est le fondement de cette doctrine si commune dans tous ceux qui ont écrit depuis Berenger, sçavoir que l'on peut considerer trois choses dans ce Sacrement ; l'une qui n'est que Sacrement sans être la chose du Sacrement, & c'est proprement ce que l'on appelle l'objet sensible, qui est tellement signe qu'il n'est point signifié : l'autre qui est Sacrement & chose signifiée ; & c'est le Corps de J. C. signifié par les especes sensibles, & signifiant le Corps Mystique : La troisième, qui est chose signifiée sans estre Sacrement, c'est à dire, sans en signifier une autre : & c'est la société des justes & des membres vivans de J. C. Mais cette dernière n'estant que signifiée & non contenue dans l'Eucharistie ; il ne reste que deux parties qu'elle contient effectivement, sçavoir celle qui n'est que Sacrement, c'est à dire, l'objet sensible ; l'autre qui est la chose signifiée dans le Sacrement, & c'est le corps naturel de J. C. qui nous donne de plus par la diversité de ses membres, & par le voile dont il est couvert, l'idée de cet autre Corps qui luy a esté si cher, qu'il a donné pour le sauver, la vie de son propre Corps.

*Petrus Pictor.*  
*Sent. part. p. 5.*  
*c. 20.*  
*Hugo de S.*  
*Victore in specul.*  
*c. 7.*  
*Magist. sent.*  
*l. 4. dist. 8.*  
*Lauren Justin*  
*ser. de Euch.*

JUST. JUSTA  
1515

Il n'y a rien encore en tout cela que de tres-constant, & les Ministres ne nieront pas sans doute que l'on ne trouve dans tous les Peres cette même diversité d'idées & de termes; & qu'il ne s'y en voye beaucoup qui signifient litteralement le Corps de J. C. sa Chair & son Sang; & d'autres qui marquent l'objet sensible, qu'ils appellent pain, vin, image, antitype, symbole. Car c'est du Sacrement même de l'Eucharistie que Saint Augustin dit dans un Sermon qu'il a fait aux nouveaux baptisez, rapporté par Saint Fulgence & par divers Auteurs; *Que ces choses sont appellées Sacrement parce que l'on y voit une chose, & que l'on y en conçoit une autre. Ista fratres, ideò dicuntur Sacramenta, quia aliud videtur, aliud intelligitur.*

Nous verrons en un autre lieu ce que Saint Augustin entend par cette chose conçûe; mais je n'allegue presentement ce passage que pour montrer que Saint Augustin a considéré dans l'Eucharistie un objet visible different de la chose que l'on n'y voit pas, & qu'on y doit concevoir; & pour conclure que ce langage est tres-conforme à celui de tous les Theologiens de l'Eglise Catholique, qui ont emprunté ces paroles de Saint Augustin, & qui n'en ont point trouvé de plus propres pour exprimer leur sentiment.

Mais celui de tous les Peres qui a le plus expressément marqué que l'on doit considerer deux choses dans l'Eucharistie; est Saint Irenée, dont l'autorité est d'autant plus considerable qu'il est un des plus proches du temps des Apôtres, n'y ayant entre luy & Saint Jean que Saint Polycarpe dont il estoit Disciple. Car c'est luy qui nous dit en termes formels, que *l'Eucharistie est composée de deux choses, l'une terrestre & l'autre celeste.* Mais comme ce passage est un grand sujet de contestation, & que M. Claude s'en sert avec tant de confiance, qu'il ne craint pas de dire; *qu'il est si démonstratif pour son opinion, qu'il ne peut recevoir aucune réponse solide;* il est bon de le rapporter icy tout entier, & d'examiner ce sens que les Ministres y donnent, pour juger si M. Claude a eu raison d'en parler d'une maniere si decisive.

Ce Pere après avoir exposé l'heresie des Valentiniens, qui disoient que J. C. n'étoit pas Fils du Createur du Monde, mais d'un autre Dieu, les refute par ces paroles.

*Comment pourront-ils croire que le pain sur lequel on aura rendu graces, soit le Corps de leur Seigneur; & que ce soit le Calice de son Sang (quel'on offre) s'ils ne reconnoissent pas qu'il soit Fils de*

M. Claude  
\*. Resp. P 91.

Advers. Hæc.  
. 4. c. 34.

CH. II.  
 Createur du monde ; c'est à dire , le Verbe de celui qui fait porter des fruits aux arbres , qui fait couler les fontaines , & qui fait que la terre pousse premièrement l'herbe , ensuite l'épi , & puis le froment dans l'épi ? Et comment d'autre part peuvent-ils dire que la chair doive estre reduite à la corruption, & n'avoir point de part à la vie, elle qui est nourrie du Corps & du Sang du Seigneur ? Il faut donc ou qu'ils abandonnent leur erreur , ou qu'ils cessent d'offrir le Mystere dont j'ay parlé. Mais pour nous nostre doctrine est entièrement conforme à l'Eucharistie , & l'Eucharistie confirme nostre doctrine. Car nous offrons à Dieu des choses qui sont à luy, publiant par ce Mystere d'une manière convenable , l'unité de la chair & de l'esprit. Car comme après que nous avons invoqué Dieu sur le pain qui est une substance qui vient de la terre , il cesse d'estre un pain commun , & devient Eucharistie qui est composée de deux choses , l'une celeste & l'autre terrestre ; ainsi nos corps en recevant l'Eucharistie cessent d'estre corruptibles , puis qu'ils reçoivent l'esperance de la resurrection.

Aubertin se démêle de ce passage en y employant tout à la fois les deux clefs de vertu & de figure. Ainsi quand S. Irenée dit , Comment pourront-ils croire que le pain sur lequel on a rendu graces soit le Corps du Seigneur ? il veut que cela signifie , Comment pourront-ils croire , que le pain soit la figure du Corps de leur Seigneur , ou , son Corps Sacramental ?

Quand ce Pere ajoute : Comment peuvent-ils dire que la chair doive tomber dans la corruption , & n'avoir point de part à la vie , elle qui est nourrie du Corps & du Sang du Seigneur ? il veut que cela signifie que nôtre chair est nourrie de la figure du Corps & du Sang du Seigneur.

Et quand il est dit enfin , que l'Eucharistie est composée de deux choses . l'une terrestre, l'autre celeste , il veut que cela puisse signifier qu'elle est composée de pain & du Corps de J. C. absent, comme l'explique Pierre Martyr , & plusieurs autres Ministres ; ou plutôt selon une autre opinion qu'il juge plus probable , qu'elle est composée de pain qui est la chose terrestre, & de la vertu séparée du Corps de J. C. jointe au pain, qu'il veut que Saint Irenée ait désignée par le mot general de chose celeste.

Mais comme cette explication n'est fondée que sur ces suppositions , que le mot de Corps de J. C. signifie dans les Peres la figure de ce Corps , & qu'il y a dans l'Eucharistie une

certaine vertu séparée du Corps de J. C. nous l'avons déjà ruinée en refutant ces deux chimeres.

Et quand même nous n'aurions sur cela d'autres lumieres que celle que nous trouvons dans ce passage, & dans quelque autre de ce Pere, il y en a plus qu'il n'en faut pour faire voir l'absurdité de ce sens, & de tout ce qu'Aubertin allegue pour le soutenir.

Il pretend que le mot de *Corps de J. C.* en cet endroit signifie un *corps typique, un Corps Sacramental*, c'est à dire, une figure du Corps de J. C. Mais S. Irenée expliquant luy même en un autre endroit de quelle maniere le pain Eucharistique est le Corps de J. C. il nous assure que c'est *son propre Corps*. *JESUS-CHRIST*, dit-il, *assure positivement que le pain, qui est une creature, est son propre Corps.*

J. S. C. 2.

Je sçay bien qu'Aubertin pour éluder ce passage, rapporte quantité d'exemples où le mot de *propre*, ἰδιος, est joint à des termes metaphoriques, comme lors que Clement d'Alexandrie dit, que *J. C. a eu l'Eglise pour sa propre Epouse*; & Saint Gregoire de Nyssé, qu'il *a formé notre corps de sa propre main*. Mais nous avons déjà découvert l'illusion & le sophisme de cette réponse, qui consiste en ce qu'il confond mal à propos les propositions metaphoriques avec les propositions figuratives. Car il est bien vray que le terme de *propre* peut estre joint à des mots vrayement metaphoriques; c'est à dire, où l'attribut se prend pour quelque qualité de la chose figurée; qu'ainsi l'on a bien pû dire que Dieu a formé le corps de l'homme de sa propre main; c'est à dire, par sa propre puissance: mais il est certain aussi qu'Aubertin n'a pû alleguer d'exemple où ce terme soit employé dans des propositions figuratives; c'est à dire, dans celles où le Signe est appellé du nom de la chose signifiée; & que l'on ne trouve nulle part que la pierre du desert, le Sacrifice de Melchisedech, l'Agneau Pascal, ayent esté appelez le *propre Corps de J. C.* pour marquer qu'ils le signifioient. Ainsi cet usage qu'il veut que Saint Irenée ait fait du mot de *propre* en cet endroit, est également contraire au bon sens, & à l'usage de tous les autres hommes; & c'est-là un des caracteres des solutions d'Aubertin.

Les mots de *confesser* & d'*assurer positivement* διαβεβαιώσατο dōt se sert Saint Irenée en disant, que *J. C. a confessé que le Calice*

qui est une creature, est son propre Sang; & qu'il a assuré positivement que le pain, qui est une creature, est son propre Corps, font voir encore manifestement que le mot de Corps de J. C. ne peut estre pris pour une simple figure de ce corps. Car comme l'on l'a déjà remarqué, ces termes donnent l'idée d'une chose difficile à croire, que l'on veut persuader, en l'assurant fortement; au lieu que l'esprit ne conçoit rien que de tres-facile à comprendre, quand il n'a qu'à se représenter qu'un être corporel est devenu la figure d'une autre chose: Comme l'esprit ne se force point pour le croire, il ne fait point aussi d'effort pour le persuader aux autres; & par conséquent pour n'imprimer que cette idée, ce Saint n'auroit jamais eu recours à ces termes: *Que J. C. a confessé que le Calice estoit la figure de son propre Sang: Qu'il a positivement assuré que le pain estoit la figure de son propre Corps.* Il faut n'avoir gueres de justesse d'esprit pour n'estre par choqué d'une expression si bizarre.

Le Cardinal du Perron remarque judicieusement sur ce passage que Saint Irenée dit que J. C. a assuré que le pain estoit son Corps, de même qu'il dit trois lignes après, *qu'il a assuré qu'il estoit homme.* Ce qui marque qu'il propose ces deux veritez, comme estant également des objets de foy, & comme les voulant faire également recevoir par l'autorité de J. C. & qu'ainsi il n'y a point d'apparence de vouloir faire de la premiere une proposition figurative, puis que ce seroit donner lieu d'en faire autant de la seconde, & de faire passer l'Humanité de J. C. pour une Humanité phantastique, comme faisoient les Marcionistes.

Et la replique qu'Aubertin fait sur ce sujet est entierement vaine. C'est, dit-il, *qu'on estoit suffisamment averti par la difference qu'il y a entre un pain & le Corps de J. C. d'entendre la premiere en un sens figuré.* Car c'est au contraire, cette difference qui formant une difficulté considerable, donne lieu à cette expression de Saint Irenée, *que J. C. a assuré* qui fait naître l'idée d'une chose difficile à croire. De sorte que non seulement cette difficulté n'empêche pas de prendre cette proposition en ce sens, mais c'est au contraire ce qui y oblige. Aussi cette difference entre le pain & le Corps de J. C. est si peu une raison de ne pas entendre en ce lieu le vray Corps de J. C. par le mot de *corps*, que c'est ce qui y oblige. C'est

l'obstacle que la foy a à surmonter, & qu'elle surmonte, selon S. Epiphane, dans tous ceux qui sont sauvez; puis que ceux en qui elle ne le surmonte pas, sont exclus du salut.

Je ne m'arrêteray pas non plus à refuter icy quelques exemples, dans lesquels Aubertin pretend que les Auteurs ont joint ces termes de *confesser* & *d'affurer* à des termes metaphoriques. Car on a fait voir ailleurs, qu'il confond toujours les expressions figuratives avec les metaphoriques, & que la même raison qui fait que ces termes peuvent avoir lieu dans les expressions metaphoriques, qui est que la chose exprimée par metaphore, peut estre grande & difficile à croire, fait qu'ils ne peuvent avoir lieu dans les propositions figuratives, parce qu'il n'est jamais difficile à croire qu'un être corporel soit destiné à estre le signe de quelque chose excellente; que l'esprit n'y a aucune repugnance, & qu'ainsi il est ridicule de faire effort pour la surmonter par une affirmation qui marque que l'on craint de n'estre pas crû.

Aub. p. 311.

J'ajouteray seulement qu'Aubertin; outre ces exemples d'expressions metaphoriques qu'il compare mal à propos avec celle de S. Irenée, en allegue encore une de S. Augustin, qui paroissant plus vraisemblable que les autres, est en effet la „ moins juste de toutes. C'est, dit-il, que S. Augustin se sert „ de cette même expression dans le livre contre Adimante. „ *Le Seigneur*, dit-il, *n'a pas fait difficulté de dire, cecy est mon* „ *Corps, en donnant le signe de son Corps.* Or que veulent dire „ ces paroles, *n'a pas fait difficulté, sinon a confirmé, a assuré* „ *positivement?*

Cont. Adim.  
p. 612.

Nous traiterons ailleurs expressement de ce passage, & nous ferons voir qu'il ne signifie autre chose, sinon que JESUS-CHRIST, donnant à ses disciples un Sacrement de son Corps, dans lequel le Corps estoit réellement contenu, n'a pas fait difficulté de donner le nom de Corps à ce Sacrement, qui le signifioit & le contenoit; comme l'Ecriture ne fait pas difficulté de donner le nom d'ame au sang qui la contient & la signifie. Mais il suffit presentement de découvrir l'abus qu'Aubertin en fait en ce lieu icy, parce qu'il est assez subtil.

Il consiste en ce qu'il n'a pas remarqué qu'il y a de deux sortes de difficultez; l'une qui ne regarde que l'expression, l'autre qui regarde les choses mêmes. Car quelquefois les choses sont en elles-mêmes difficiles à croire; & quelque-

fois les choses étant d'elles-mêmes communes & faciles à concevoir, l'expression qui les représente ne laisse pas d'être extraordinaire; de sorte que ces mots qui affirment plus fortement que d'autres, sont quelquefois destinez pour faire croire la chose même qui est regardée comme difficile, & quelquefois pour autoriser l'expression qui a quelque chose d'extraordinaire.

S. Irénée se sert de ces mots de *confesser* & d'*assurer positivement* διαβεβαιῶσαί in la première manière. Car quand il dit, que J. C. a assuré positivement que le pain étoit son Corps, c'est la chose même qu'il veut faire croire, & non l'expression qu'il veut autoriser.

Mais S. Augustin ne s'en sert qu'en la 2. manière, c'est à dire, pour montrer que c'étoit une expression autorisée par l'Écriture de donner aux signes le nom des choses significées. Car c'est pour prouver cela qu'il allègue cette expression : *Cecy est mon Corps* : & il veut dire seulement que J. C. n'a pas fait difficulté de se servir d'une expression, où le nom de la chose significée est donné au signe qui la signifie & la contient.

Ainsi il n'y a nul rapport entre le passage de S. Augustin & celui de S. Irénée. Il s'agit dans celui de S. Augustin d'une difficulté d'expression, qui est ôtée par le mot, *non dubitavit* : il s'agit dans celui de S. Irénée d'une difficulté de chose, qui est ôtée par le mot de *confesser* & de διαβεβαιῶσαί il a assuré positivement, qui nous porte à croire malgré la résistance de nôtre esprit. Voilà comment on trompe le monde par ces fausses ressemblances d'expressions, qui sont les plus grandes sources de sophismes & d'illusion qu'il soit possible de s'imaginer.

Que M. Claude cependant ne se promette pas grand'chose de l'aveu que je luy fais que S. Augustin a reconnu en cet endroit, que le nom de la chose significée étoit donné au signe dans cette proposition, *Cecy est mon Corps* : il verra dans la suite, que ce Pere l'a dit, & l'a pû dire sans s'éloigner en effet du sens de tous les autres, & sans donner aucune atteinte à la doctrine de la présence réelle.

Aubertin fait donc un tres-mauvais usage de la clef de figure en expliquant les mots de *Corps* & de *Sang* de J. C. de la figure de ce Corps & de ce Sang. Mais la manière dont il veut que l'on entende ces autres paroles de S. Irénée, P. 308

*Que l'Eucharistie est composée de deux choses, l'une terrestre & l'autre celeste, est encore plus contraire au bon sens & à la raison.*

Il veut premierement soutenir contre Bellarmin l'explication que Pierre Martyr y avoit donnée, qui est que cette chose celeste marquoit le Corps de J. C. absent, & que S. Irenée avoit voulu dire qu'il falloit considerer deux choses dans l'Eucharistie, le signe, c'est à dire le pain, & la chose signifiée, c'est à dire le Corps de J. C. qui est dans le Ciel. Et comme ce Cardinal se sert sur cela de cette maxime tirée du bon sens, que l'on n'a jamais dit qu'une chose est composée d'une autre chose qui est hors d'elle; Aubertin s'éleve fierement contre luy, & le traite de ridicule. *Il y a, dit-il, plus de hardiesse que de verité en ce que ce Cardinal avance, que l'on ne peut dire qu'une chose est composée de parties qui ne sont pas presentes toutes ensemble. Car Clement Alexandrin ne dit-il pas que toute l'Eglise, aussi bien qu'un homme, est composée de plusieurs membres? & S. Chrysostome ne dit-il pas aussi en parlant des Corinthiens: L'Eglise qui est parmi vous est une partie de l'Eglise qui est par tout, & des Corps qui comprend toutes les Eglises.*

Aub. p. 305.

Que cét exemple fait bien voir combien il est dangereux d'opposer à l'autorité de l'Eglise des subtilitez de Logique, puis que ceux qui s'en piquent le plus, & qui ont tant de confiance en leurs raisonnemens qu'ils en font le fondement de leur foy & de leur salut, ne laissent pas de s'éblouir d'une maniere si grossiere! Car qui a-t-il de plus grossier que cette erreur d'Aubertin qui n'a pas sceu distinguer ce que l'on appelle un Tout collectif de ce que l'on nomme dans la Logique un terme ou un Tout connotatif?

Un Tout collectif est un amas de plusieurs choses considérées directement & renfermées dans un même mot, à cause de quelque rapport qu'elles ont ensemble, comme une armée, un peuple, un Parlement, une Eglise. Mais un terme ou un Tout connotatif au contraire n'est qu'une chose unique en elle-même, mais dans laquelle on conçoit quelque rapport à quelque autre chose qui n'est signifiée qu'indirectement. Tels sont les mots de *signe*, de *Sacrement*, de *tableau*. Car outre l'être du signe, j'y connois encore un rapport à une autre chose marquée par ces signes, mais marquée obliquement.

Il n'est nullement étrange que le premier genre de *Tout* puisse être composé de parties séparées & absentes les unes des autres

tres, puis que ce Tout n'a point d'unité réelle, & que ce sont CH. II.  
 en effet plusieurs choses exprimées directement par un même mot. Or il n'est pas étrange que plusieurs choses soient composées de ces mêmes plusieurs choses qui sont renfermées sous un même terme.

Mais il n'en est pas de même de la seconde espèce de *Tout*. Car comme l'esprit n'y conçoit directement qu'une chose; quoy que cette chose se rapporte indirectement à une autre, on ne dit jamais qu'elle est composée de ces deux choses. Ainsi personne n'a jamais dit qu'un tableau d'Alexandre fût composé des choses présentes, qui sont la toile & les couleurs, & d'une chose absente qui est Alexandre; ny qu'un olivier fût composé d'arbre & de paix. Personne n'a jamais dit aussi qu'un pere fût composé de luy & de son fils. Et les Ministres mêmes ne disent pas que l'Eucharistie soit composée de pain & du peuple; quoy que le pain figure le peuple selon les Peres.

Après ces éclaircissimens, la surprise d'Aubertin est toute visible: Car quand Bellarmin soutient qu'on ne dit pas qu'un Tout soit composé de parties absentes & séparées, il parle non du Tout collectif, c'est à dire, de plusieurs choses renfermées sous un même mot; mais d'un tout connotatif ou relatif. Or l'Eucharistie selon la pretention des Ministres mêmes n'est pas un Tout collectif comme une armée, un peuple, & un Parlement; C'est un Sacrement, c'est à dire, une certaine chose unique, à laquelle on ne peut donner d'autres parties que celles qu'elle enferme réellement. Ainsi pretendre comme fait Pierre Martyr & Aubertin, que quand S. Irenée a dit que l'Eucharistie estoit composée de deux choses, l'une terrestre, & l'autre celeste, il a voulu dire qu'elle estoit composée de pain & du Corps de J. C. absent, c'est le faire parler d'une maniere aussi extravagante que si l'on disoit, Le cheval de bronze est composé de métal & d'un Roy de France, où que l'agneau pascal estoit composé d'animal & de passage.

Il n'y a donc pas moyen de soutenir ce premier sens que les Ministres ont donné au mot de *chose celeste*, en le prenant pour le Corps de J. C. absent. Et c'est peut-être dans cette vûë qu'Aubertin nous en substitue un autre; qui est, dit-il, que l'on peut entendre par cette chose celeste une certaine vertu séparée du Corps de J. C. qui est jointe au pain Eucharistique selon S. Irenée & les autres Peres.

CH. II. Mais avant que d'avoir droit d'appliquer un mot general; comme celui de *chose celeste*, a cette idée particuliere de *vertu separée*, il faudroit qu'il eust bien prouvé cette vertu separée, & qu'il eust fait voir que c'estoit une chose si notoire, qu'on pouvoit supposer, que tous les fid. les la connoissoient distinctement. Or tant s'en faut qu'il l'ait prouvé, que nous avons montré au contraire que c'est la plus improbable de toutes les chimères, & que tous les passages dont il pretend la tirer, ou ne prouvent rien du tout, ou prouvent le contraire de ce qu'il pretend. Ainsi comme il ne fonde en ce lieu cette prétendue vertu que sur ces mêmes passages, il n'y a qu'à renvoyer à l'endroit du second volume où nous les avons refutés.

Voyez 2. v. 1.  
s. c. 10. & 11.

2. Il faut n'avoir point de discernement pour ne pas reconnoître que les mots *res terrena* & *res celestis*, qui sont generaux, sont relatifs aux mots particuliers qui les precedent. Or comme le mot *res terrena* se rapporte manifestement au pain, il faut que le mot de *res celestis* se rapporte au Corps de J. C.

Je sçay bien que le Cardinal du Perron entend par le mot de *res celestis*, l'esprit de J. C. mais c'est en entendant par celui de *res terrena* le Corps de J. C. & en rapportant ainsi ces deux termes generaux à deux autres termes particuliers, dont S. Irenée se sert auparavant, qui sont ceux de *chair* & d'*esprit*, par lesquels il entend encore la chair & l'esprit de J. C.

Je diray de plus en passant que l'explication de ce Cardinal est tres-mal refutée par Aubertin, qui se contente de dire qu'il s'en suivroit que S. Irenée n'auroit point reconnu de signe dans l'Eucharistie, puisqu'il ne composoit l'Eucharistie que du Corps & de l'esprit de J. C. Car ce Ministre devoit sçavoir que l'on designe & que l'on definit souvent les choses par leurs seules parties principales & substantielles, sans exprimer celles qui ne sont qu'accidentelles, quoy que l'on n'ait pas dessein de les nier.

Par exemple, Estienne Evêque d'Autun ne pretendoit point du tout nier qu'il n'y eust un signe externe dans l'Eucharistie lors qu'il dit qu'il n'y a qu'une seule chose dans le Sacrement, à sçavoir J. C. Dieu & homme.

Tr. de Sacr.  
alt.

Et S. Anselme avoit aussi peu cette intention lors qu'il dit: Il n'y a de present sur la table de l'autel que le Corps du Seigneur, dans lequel la vraie substance du pain a esté véritablement changée.

Tr. de Corp.  
& Sang. D.

Ce ne fut jamais aussi le dessein de Geoffroy de Vendôme, qui

dit, *Que ce que l'on prend sur l'autel après la consecration, n'est rien autre chose, & ne contient rien autre chose, que ce que la vérité declare par ces paroles: Ceci est mon Corps.*

CH. II.  
Tr. de Corp.  
& Sang. D.

Mais laissant à part l'opinion de ce sçavant Cardinal, qui quoy qu'ingenieuse, n'est pas suivie par le commun des Theologiens, parce que concevant selon la doctrine de l'Eglise deux choses dans l'Eucharistie, l'une terrestre, qui est l'objet sensible; l'autre celeste, qui est le Corps de J. C. ils ne croient pas avoir besoin de chercher un autre sens dans les paroles de S. Irenée, qui exprime si naturellement ces deux idées; je dis qu'il est clair que le sens d'Aubertin ne peut aucunement subsister, puisqu'il fait tomber S. Irenée dans cette absurdité d'exprimer une certaine vertu inconnue par un mot general sans la designer par aucun terme particulier ni dans ce qui precede ni dans ce qui suit; de sorte que ce seroit proprement une énigme dont l'explication auroit esté réservée au sieur Aubertin.

On pourroit encore avec justice demander à Aubertin & aux autres Ministres, des exemples où il soit dit, lorsque des choses ont une certaine force & une certaine vertu, qu'elles sont composées d'une chose terrestre & d'une chose celeste ou spirituelle. Car ils alleguent bien des Peres qui disent que l'eau du baptême reçoit une vertu par la consecration, qu'il y a dedans une vertu cachée: mais il n'est dit nulle part que l'eau du baptême soit composée d'eau & de vertu; & encore moins qu'elle soit composée d'une chose terrestre & d'une chose celeste; ce qui donne l'idée de deux choses séparées, & dont l'une n'est pas accident de l'autre.

Ainsi l'usage, la raison, & l'autorité des Peres détruisant également ces sens chimeriques d'Aubertin, il doit demeurer pour constant que S. Irenée enseigne dans ce passage la presence réelle du Corps de J. C. dans l'Eucharistie.

Il l'enseigne en disant que l'Eucharistie est composée de deux choses, l'une terrestre & l'autre celeste, puis que cette chose celeste ne peut estre que le Corps de J. C. & qu'il ne sçauroit faire partie de l'Eucharistie s'il n'y est present.

Il l'enseigne en marquant qu'il faut croire que le pain consacré est le Corps de J. C. ce qui ne se peut entendre que de son propre Corps, comme nous l'avons prouvé.

Et il l'enseigne encore en tirant de la participation à l'Eucharistie une preuve de la resurrección des corps, & de leur incorruptibilité après la resurrección.

CH. II.

Car cette pensée de S. Irenée est tres-raisonnable en supposant qu'il ait crû que l'Eucharistie contenoit réellement le Corps & le Sang de J. C. & tres-déraisonnable en supposant qu'il ne l'ait pas crû. Et en effet comme nous avons dit ailleurs, il n'est pas étrange que l'auteur de la vie communique la vie, que le Corps incorruptible de J. C. communique l'incorruptibilité : & le Mystere étonnant de l'union de ce Corps divin avec nos corps mortels donnant l'idée de quelque fin tres-grande & de quelque effet extraordinaire, nous avons grand sujet de croire que c'est par là que nous acquerrons l'immortalité qui nous est promise. C'est pourquoy comme il y a quelque chose de fort plausible dans cette preuve, on ne doit pas s'étonner, ni que S. Irenée l'ait repetée plusieurs fois dans cet Ouvrage, ni qu'il ne soit pas le seul qui l'ait employée, & que d'autres, comme S. Gregoire de Nyssé, S. Chrysostome & S. Cyrille d'Alexandrie l'ayent empruntée de luy, comme nous l'avons fait voir.

per. 2. l. 6. c.  
33. p. 705.

per. 2. l. 5. c.  
491. & 16 c.  
p. 13, 14, 704.

Mais si l'on supposoit que S. Irenée & ces autres Peres ont esté dans le sentiment des Ministres, il n'y auroit rien d'égal à l'absurdité de leur raisonnement. Nous sommes nourris, leur fait dire Aubertin, de la figure de J. C. Donc les Valentiniens ont tort de soutenir que nôtre chair ne ressuscitera point. Donc il est assuré que nous ressusciterons. Quelle conséquence, quelle liaison y a-t-il de cette figure à la resurrection ? Pourquoy ces Peres n'auroient-ils pas dit de même : Nous sommes oints de la figure du S. Esprit : Donc nous ressusciterons ! Pourquoy n'auroient-ils pas dit : Les Juifs ont pris dans la manne la figure de J. C. donc ils ressusciteront ? Pourquoy de toutes les figures de J. C. & du S. Esprit dont l'Ecriture est pleine, n'auroient-ils conciu la resurrection que de celle-là ? Pourquoy auroient-ils supposé que cette conséquence qu'ils tirent de la reception de l'Eucharistie à la resurrection, est si claire qu'ils ne se mettent jamais en peine de la prouver ? C'est, dit Aubertin, que selon les Pères, l'Eucharistie est le gage de la resurrection. Mais si c'estoit là leur principe & le fondement de leur argument, en verité il auroit esté nécessaire de le marquer au moins quelquefois, & de ne supposer pas toujours qu'il estoit aisé à deviner. Cependant Is ne l'ont fait dans aucuns des lieux où ils concluent que nous ressusciterons de ce que nous paricipons à la chair de J. C. Est-ce que ce principe que l'Eucharistie est le gage de la resurrec-

tion, est une de ces premières vérités que l'on suppose être CH. II.  
connues de tout le monde, & qui n'ont pas besoin d'être exprimées? Mais de plus, comment S. Irénée eût-il pu raisonnablement supposer que les Valentiniens qui nioient la résurrection, demeureroient d'accord que l'Eucharistie en fust le gage?

Si cette absurdité est incroyable dans un homme tant soit peu sensé, combien l'est-elle plus dans un aussi grand homme que S. Irénée? que fera-ce donc de l'attribuer à tant de Pères tout à la fois? Et comment les Ministres n'ont-ils point de honte de vouloir que tant de grands & de saints Docteurs aient presque toujours pensé & se soient toujours exprimés d'une manière extravagante?

On examinera dans un autre endroit l'objection que les Ministres tirent de ce que S. Irénée dit que nous sommes nourris du Corps de J. C. mais je répondrai dès icy à une autre objection que M. Claude propose avec une extrême confiance, & qu'il appelle démonstrative. Et quoiqu'elle soit un peu hors de l'ordre que je me suis proposé, je veux bien m'en écarter pour luy témoigner la déférence que j'ay pour luy.

Cette prétendue démonstration est que *saint Irénée veut non seulement que le pain recevant la consécration figure nos corps recevant l'incorruption; mais il veut, dit-il, qu'il les figure formellement par la subsistance de son être sous la qualité de Sacrement, que l'invocation & la consécration luy donnent.*

M. Claude 2.  
rep. p. 91.

Ainsi bien loin que le Mystère en détruise la substance, qu'au contraire il faut par la raison du Mystère qu'elle ne soit pas détruite, pour représenter la chair qui n'est pas détruite par la grâce de l'esprit.

Ce raisonnement peut être éclairci en le réduisant en forme. Car ce que M. Claude veut dire que est S. Irénée ne sauroit prouver par l'exemple du pain Eucharistique que la chair ne sera pas détruite qu'en supposant que ce Pain n'est pas détruit. Or il le prouve par cet exemple. Donc il suppose que le pain demeure.

Mais en le réduisant à une forme plus claire, on en découvre en même temps très-clairement la faiblesse. Car on voit que M. Claude attribue à S. Irénée une intention qu'il n'eut jamais. Il est certain que l'erreur que S. Irénée réfute dans l'endroit dont il s'agit, est qu'une chair corruptible soit incapable de recevoir la vie éternelle & l'immortalité.

CH. II. Il prétend au contraire leur faire voir que la chair n'est pas incapable de devenir incorruptible, & il allegue pour cela; non comme une preuve, mais comme un exemple & une comparaison, le Pain Eucharistique, qui estant une matiere terrestre devient le Corps de J. C. Or qui ne voit que plus le changement qui arrivera à ce pain sera grand, plus il sera capable de représenter l'estat d'incorruption où nos corps arriveront après la re'urrection? Et qui ne voit au contraire qu'il n'y a aucun rapport du changement de l'état de pain commun à l'état de figure admis par les Ministres avec le changement qui arrivera à nôtre chair après la resurre'ction, puisque le pain dans cet estat de figure demeure tou'jours corruptible?

Un changement substantiel peut bien servir d'image d'un changement très grand, & très-réel, quoy qu'accidentel, tel que celui qui arrivera à nos corps; mais un changement figuratif ne le peut estre, parce qu'il ne consiste qu'en imagination, & qu'il n'est pas dans la chose même.

Et il ne sert de rien de dire que selon le sens que nous attribuons à saint Irenée, le pain ne subsiste pas dans le changement, & qu'ainsi il ne représentera pas bien la chair qui subsiste en devenant incorruptible. Car où est-ce que M. Claude a trouvé ce principe, que toutes les comparaisons deussent estre parfaitement justes? & comment ne s'est-il pas souvenu qu'Aubertin se sert d'un principe contraire pour se démêler des passages qu'on luy objecte, & qu'il prouve par divers exemples des Peres, qu'il n'est pas necessaire que les choses comparées possèdent en la même maniere la qualité dans laquelle on les comparé? Il suffit donc qu'il y ait de la ressemblance dans les deux membres de la comparaison. Or il y en a certainement icy, puisque dans l'un & dans l'autre, une matiere corruptible est changée en une chose incorruptible.

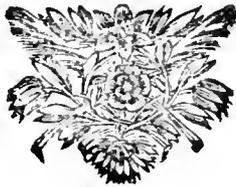
Mais pour ôter à M. Claude tout pretexte de chicaner sur ce point, je luy vay faire voir cette comparaison avec les mêmes défauts dans des Auteurs qu'Aubertin même avoie estre dans la doctrine des Catholiques.

Le premier est Pierre de Damien qui parle de cette sorte après Remy d'Auxerre, sans le citer, dans le traité qu'il a fait sur ces paroles, *Dominus vobiscum; Comme ce pain & ce Sang ont, dit-il, esté changez veritablement au Corps du Seigneur,*

de même tous ceux qui le reçoivent dans l'Eglise deviennent indubitablement un même corps avec J. C.

On peut remarquer dans cette comparaison tout ce que les Ministres remarquent dans celle de S. Irénée. Car comme S. Irénée compare le changement du pain au Corps de J. C. avec le changement du corps des justes en un état immortel ; de même Pierre de Damien compare le même changement du pain , avec l'union des fidèles au Corps de J. C. Or comme ce seroit très-mal conclure que de dire : Ce dernier changement qui arrive aux fidèles par l'incorporation au Corps Mystique de J. C. n'est qu'un changement accidentel, & n'empêche pas qu'ils ne subsistent dans leur propre être : donc selon Pierre de Damien le changement du pain au corps de J. C. n'est qu'un changement accidentel, & n'empêche pas que le pain ne subsiste dans son propre être ; de même c'est très-mal raisonner à M. Claude de vouloir que le pain subsiste dans son être propre selon S. Irénée , parce que ce Saint employe le changement qui arrive pour servir d'image à un changement qui n'est pas substantiel.

Le second est S. Bernard qui compare l'entrée du Sacrement dans nos corps, avec la manière dont J. C. entre dans nos âmes par l'exemple de sa vie. *Comme l'on voit*, dit-il au sermon 3. sur le Pseaume *Qui habitat, que cette forme de pain entre en nous, de même J. C. entre en nous par l'exemple de sa vie qu'il a menée sur la terre, pour habiter dans nos cœurs par le moyen de sa foi.* M. Claude conclura-t-il de là que, selon S. Bernard, la forme du pain n'entre pas réellement & sensiblement dans nos corps, puisqu'il n'entre en nous par la foi que d'une manière métaphorique & spirituelle? Qu'il apprenne donc de ces exemples à être plus réservé dans l'usage de ces termes, *de preuves démonstratives, à laquelle on ne sauroit rien répondre de solide*, puisqu'il est visible que sa prétendue démonstration ne meritoit pas seulement d'être mise au rang des plus légères objections.



## CHAPITRE III.

*Que c'est une suite naturelle de la maniere dont les Catholiques conçoivent l'Eucharistie, d'y considerer un signe & une figure, & de l'exprimer par des mots qui ne signifient précisément que signe & figure, quoy qu'ils representent à l'esprit toute l'essence de l'Eucharistie.*

COMME ce Corps de JESUS-CHRIST ne se fait point voir dans l'Eucharistie sous sa forme naturelle, & qu'il y a un objet sensible, c'est à dire, une apparence de pain qui fait impression sur nos sens, nous ne recevons pas seulement l'espece & l'impression de cet objet, mais il nous conduit de plus par les instructions que la Religion nous en donne, à la connoissance de quelques autres-objets qui ne frappent pas nos sens.

Il nous marque & nous signifie le Corps de JESUS-CHRIST; puisque la foy nous assure qu'il est caché sous ce voile mystereux, & que nôtre raison aidée de cette foy découvre du rapport entre la force que le pain, dont cet objet imprime l'image, a de nourrir & fortifier le corps, & la vertu spirituelle que le Corps de JESUS-CHRIST a de fortifier & de nourrir spirituellement nos ames, & même de détruire dans nos corps la corruption & la mortalité.

Il nous marque & nous represente encore plus vivement l'union des membres vivans de l'Eglise entr'eux & avec J. C. qui les fait un même corps, comme le pain est composé de plusieurs grains.

Or comme ce que l'on appelle un signe n'est autre chose qu'un objet, qui imprimant dans les sens une certaine espece, en fait concevoir une autre à l'esprit, il est impossible que cet objet présent & sensible, qui frappe nos sens de l'image d'un pain materiel, & qui fait concevoir à nôtre esprit le Corps de J. C. naturel & mystique, ne soit pas un signe; & les objets qu'il fait concevoir estant sacrez, il est impossible que ce ne soit pas un signe d'une chose sacrée: ce que les Latins ont appelé *Sacrement*, & les Grecs *Mystere*.

Or s'il est signe, il peut estre appelé *signe*; s'il est figure & type, il peut estre appelé *figure & type*; s'il est image, il peut estre

estre appelé *image*. S'il est Sacrement & Symbole, il peut estre appelé *Sacrement* & *Symbole*, puisque l'on peut donner aux choses des noms qui expriment ce qu'elles sont effectivement, quoy qu'ils n'expriment pas tout ce qu'elles sont.

Ainsi non seulement les mots de *signe*, de *figure*, d'*image*, de *type*, d'*antitype*, de *Sacrement*, de *Mystere*, de *Symbole*, n'ont aucune contrariété avec ce que les Catholiques croient de l'Eucharistie, mais encore leur creance les y conduit d'elle-même, elle les exige, & ne se peut exprimer parfaitement sans l'usage de ces termes.

Mais comme dans l'esprit des Catholiques cet objet sensible qui sert de fondement à tous ces mots, est joint avec le Corps même de JESUS. CHRIST, auquel il sert de voile, & qu'il cache à nos yeux, il arrive aussi par nécessité que l'idée de ce signe & du Corps de J. C. se joignent ensemble dans nôtre esprit; c'est à dire, que l'on regarde le Corps de J. C. comme contenu sous ce signe. Et c'est encore une suite de l'union de ces deux idées, que l'une excite l'autre, & que comme on connoît cet effet, & qu'on le sent en foy, on le suppose dans les autres, & lors on se contente souvent d'en exprimer une, quoy que l'on ait dessein de faire concevoir toutes les deux.

Car la nécessité de se servir de mots pour exprimer ses pensées estant un défaut à l'homme, elle l'incommode effectivement: il voudroit s'en passer s'il le pouvoit. Ainsi lorsque par un seul mot il peut exciter deux idées, il se dispense de le faire par deux expressions séparées.

Ce sont ces termes qu'on a appelé dans le premier Tome de la Perpetuité des *termes abrégés*; c'est à dire, qui ne signifiant par eux-mêmes qu'une certaine chose, ne laissent pas d'imprimer une idée plus étendue. Et s'il est clair par la raison que les mots de *Sacrement*, de *Symbole*, de *Mystere*, & les autres semblables appliquez à l'Eucharistie doivent estre de ce nombre, il est encore plus sensible par l'expérience de toutes les nations du monde qu'ils en sont effectivement.

Qui est-ce d'entre les Catholiques qui entendant nommer le *Saint Sacrement*, le *Sacrement de l'Autel*, les *sacrez Symboles*, la *sainte Hostie*, borne sa pensée précisément à un certain objet sensible? Qui d'entr'eux ne conçoit le Corps de J. C. réellement present dans ce Sacrement, dans ce Symbole, dans cette Hostie? Qui d'entré les Grecs entendant parler de participer

aux mysteres, ne se forme incontinent l'idée au moins confuse de tout ce qui est contenu dans ces mysteres selon le sentiment de son Eglise? Ce n'est pas que si l'on demande aux Catholiques ce que signifie le mot de Sacrement, ils puissent répondre autre chose que ce que S. Augustin répond, que c'est le signe d'une chose sacrée. D'où il s'ensuit que *Sacrement* ne signifie précisément & grammaticalement qu'un signe sacré: mais c'est que l'esprit ne demeure pas aux seules idées exprimées, & qu'il passe à toutes celles qui y sont jointes, principalement lorsqu'il s'apperçoit que l'intention de celui qui parle, est de les faire concevoir.

Je ne croy pas que les Ministres nous veuillent engager à la preuve d'une vérité si certaine; & quand ils le voudroient, il seroit bien aisé de les satisfaire. Car si ce n'est assez de l'expérience de tous les Catholiques qui sont presentement au monde, on leur peut produire une infinité de passages tirez des Auteurs qui ont écrit depuis Berenger, où ces termes sont employez d'une maniere qui fait voir qu'ils ont plus voulu signifier par ces termes que ne porte leur signification literale. Et cela n'a pas lieu dans le seul Mystere de l'Eucharistie, mais aussi dans tous les autres, comme on l'a prouvé dans la réponse generale.

P. 516.

Mais si c'est la nature même qui a introduit ces expressions parmi les Catholiques, pourquoy n'auront-elles pas eu lieu parmi les Peres, en supposant qu'ils ayent conçu le mystere en la même sorte que les Catholiques le conçoivent, en ce qui regarde la presence réelle & la transsubstantiation?

La raison ne souffre pas sans doute qu'on fasse une différence si bizarre entre des personnes que l'on suppose dans un même sentiment. Et tant s'en faut qu'il y ait moins d'apparence que les Peres s'en soient servis, qu'il est en quelque sorte plus étonnant de voir cet usage établi parmi les Catholiques d'apresent, que de le trouver dans les Peres.

Car depuis qu'il s'est élevé des gens assez temeraires pour vouloir changer la foy de l'Eglise sur ce Mystere, en reduisant l'essence de ce Sacrement à n'estre qu'un simple signe, le mauvais usage qu'ils ont fait de ces mots a sans doute obligé l'Eglise d'y estre plus circonspecte, & de s'exprimer plus précisément & plus exactement.

Neanmoins toute cette précaution s'est reduite à user moins

ordinairement de quel-ques-uns de ces termes , comme de ceux de *figure* , d'*image* , de *signe* ; & l'Eglise en même temps n'a pas laissé d'en retenir plusieurs autres qui ont le même sens , comme ceux de *Sacrement* ; de *Sacrement de l'Autel* , d'*espece* , de *sacrez Mysteres* , de *Symbole* , d'*Hostie*.

Et il est arrivé de là , comme on l'a déjà remarqué , que ce qui manque à ces termes moins ordinaires n'estant pas suppléé par l'intelligence commune , ils sont demeurez dans leur signification litterale & imparfaite , & sont icy devenus suspects ; au lieu que l'usage suppléant aux autres , ils impriment dans l'esprit des Catholiques une idée aussi pleine que si rien ne manquoit à l'expression. Mais la même raison fait voir au contraire que ce Mystere n'ayant pas esté attaqué du temps des Peres , ils ont pû estre plus libres dans l'usage de ces termes , & qu'ils ont dû estre plus accoutumez à y suppléer , & à concevoir outre l'idée qui fait la signification précise de ces mots , celles auxquelles elles estoient jointes par la doctrine de l'Eglise.

Il y a une imperfection naturelle & nécessaire dans nos expressions & dans nos pensées. Ce défaut des langues fait que nos expressions n'égalent pas l'étenduë de nos pensées : & celuy de nôtre esprit fait que nos pensées n'égalent pas l'étenduë des objets. Nous nous representons quelquefois le même objet , quelque simple qu'il soit , par diverses pensées , & nous nous en formons diverses idées. Et souvent la même pensée est l'objet de plusieurs expressions , qui ne la marquant que par une partie , la font néanmoins concevoir toute entiere.

C'est donc un sophisme visible que de conclure generalement de l'expression à la pensée , & d'une pensée séparée , au dogme entier ; parce que l'expression peut ne représenter pas toute la pensée qu'elle a pour objet , & que souvent la pensée n'égale pas l'étenduë du dogme.

Ainsi la raison veut que l'on supplée à certaines expressions par les autres expressions qui nous font voir la pensée toute entiere ; & à l'imperfection de certaines pensées par l'amas de toutes les pensées qui composent le dogme total. Il faut souvent joindre plusieurs expressions pour trouver la pensée totale qui répond à une certaine expression : & il faut de même joindre souvent plusieurs pensées pour concevoir le dogme total , dont chaque pensée ne contient qu'une partie.

Cette consideration suffit pour prouver que la voye que les

CH. III. Ministres suivent en ce point , en pretendant de terminer par le moyen de ces termes de *figure* , d'*image* . de *Sacrement* , de *type* , d'*antitype* , quel est le sentiment des Peres sur l'Eucharistie, est une voye d'illusion & de tromperie. Car comme on peut suppléer à ces termes, ou n'y suppléer pas, & qu'ainsi ils peuvent imprimer ou l'idée d'un simple signe, d'un simple Sacrement, ou l'idée d'un signe, joint à la chose signifiée, l'idée de l'objet sensible joint au Corps de J. C. réellement present, il n'y a point d'autre moyen de s'en éclaircir, que de s'affurer par ailleurs de la doctrine des Peres.

Et comme il est certain que si l'on avoit prouvé qu'ils n'ont point crû la presence réelle, on auroit droit de conclure qu'ils ont pris ces termes dans leur signification litterale sans y rien suppléer: de même si l'on prouve qu'ils ont esté persuadez de cette doctrine, on prouve par une consequence necessaire qu'ils ont suppléé ce qui manquoit à tous ces termes; que la nature les y a portez, & qu'ils ont agy tres-raisonnablement en concevant par ces termes l'idée entiere de ce Mystere, telle que leur foy les obligeoit de le concevoir.

Quiconque prouve que les Catholiques croyent la presence réelle de J. C. sur les Autels, prouve que par le mot de *Sacrement de l'Autel* ils entendent un Sacrement qui contient réellement J. C. il n'est pas besoin d'en alleguer d'autres preuves: ce n'est point par ces mots qu'il faut juger de leur foy; c'est par leur foy qu'il faut juger du sens de ces mots: & la connoissance de leur foy jointe à celle de la maniere dont les hommes parlent, donne droit de conclure qu'il doit y avoir dans leur langage des expressions de cette sorte, qui ne marquant le Mystere que par une partie, le font concevoir toute entier, & que celle-là est de ce nombre.

Or ce qu'il n'est pas necessaire de prouver à l'égard des Catholiques d'aujourd'huy, nous l'avons prouvé à l'égard des Peres morts, en faisant voir dans la plus grande partie du second Volume qu'ils ont creu la presence réelle. Cette preuve determine donc par necessité les termes dont il s'agit, quand on les trouve dans leurs Ecrits; & puisqu'ils ont eu la même creance que l'Eglise Romaine, il faut par necessité qu'ils les ayent pris au même sens qu'elle les prend. Il n'est pas besoin d'autre raison pour le prouver; il suffit de supposer qu'ils estoient hommes & qu'ils parloient comme des hommes ont coûtume de parler.

A quoy donc a penté M. Claude quand il a mis au rang de ses principales preuves contre la présence réelle la remarque qu'il fait que les Peres nous disent, que ce sont des *signes*, des *Symboles*, des *images*, des *types*, des *figures*, des *memoriaux*, des *representations*, des *ressemblances*, des *gages*, de *énigmes*, des *expressions*, des *voiles matériels*, des *apparences*, & des *portraits* du Corps & du Sang de J. C ? Et pourquoy a-t-il chargé inutilement les marges de son livre de la citation des endroits où ces termes se rencontrent ? Ne devoit-il pas avoir vû de luy-même qu'il est contre la sincerité & le bon sens d'employer en preuves, des termes dont le sens dépend de la décision de la question, & qui suivent, pour ainsi dire, le parti victorieux ? S'il avoit prouvé que les Peres n'ont pas crû la présence réelle, il auroit droit de prendre ces termes dans le sens des Calvinistes; mais estant bien éloigné de l'avoir fait, & estant au contraire dans l'impuissance de répondre à la foule des preuves par lesquelles on a justifié la foy des saints Peres sur ce point, il est visible que ces termes doivent estre considerez comme communs, & qu'il n'en scauroit tirer aucun avantage.

M. Claud.   
 resp. p. 60.

Je l'avertis de plus, qu'outre l'insuffisance & l'illusion de cette preuve, il y a encore une espece de fausseté & d'injustice dans la maniere dont il traduit quelques-uns de ces mots. Car comme il y en a que l'heresie des Sacramentaires a rendu odieux & ausquels les Catholiques ne sont plus accoutumez de suppléer, quoyqu'ils suppléent à d'autres de même sens; c'est une espece d'infidelité de rendre un mot qui n'estoit point odieux du tems des Peres, & qui excitoit l'idée entiere de tout ce qui est contenu dans ce Mysteres, par un mot qui n'ayant que le même sens, selon le son, n'est plus le même selon le sens, parce qu'estant devenu odieux, il n'imprime plus qu'une partie de l'idée qu'il imprimoit autrefois.



## CHAPITRE IV.

*Qu'il paroît par les Peres mêmes que par les termes de figure, d'image, de type, de Sacrement, de Mystere, ils ont entendu des images, des types, &c. joints aux choses, & contenant les choses mêmes.*

*Reflexion sur la 4. Catechese de S. Cyrille de Jerusalem.*

J'EN pourrois demeurer là, & obliger M. Claude, s'il vouloit suivre la raison, de retrancher de son livre tous les passages qu'il a crû luy estre avantageux, parce qu'ils contenoient ces sortes de termes. Mais je veux passer plus avant, & luy montrer positivement, que non seulement ces termes n'exclüent point dans les Peres la presence réelle & effective du Corps de J. C. dans les symboles, mais que même ils la renferment comme les mots de *Sacrement* & *d'hostie* dans la bouche des Catholiques.

Pour s'en éclaircir de bonne foy il faut agir de la même sorte que si l'on vouloit découvrir, si un homme qui diroit qu'il a participé plusieurs fois au saint Sacrement seroit Calviniste ou Catholique. Car s'il est Calviniste il ne doit rien dire ni devant ni après qui enferme la doctrine de la presence réelle. Celuy qui ne la croit point ne l'explique point : il ne dit rien dont on la concluë necessairement : il dit toujours quelque chose qui fait voir qu'il ne prend ce mot que pour un signe. Mais un Catholique qui prendroit ce mot de *sacrement* pour un signe qui renferme & qui contient le Corps de J. C. agiroit tout autrement. Il découvreroit sa creance en plusieurs manieres, ce qu'il auroit appellé une fois Sacrement, il l'appelleroit une autre fois Corps de J. C. Sang de J. C. & il donneroit diverses marques qu'il entendroit parler du Corps veritable de J. C.

Pour suivre cette voye, qui est sans doute tres naturelle, imaginons-nous que S. Cyrille de Jerusalem est cet homme de la creance duquel nous sommes en peine, & qu'il nous a donné lieu d'en douter par un mot dont il se sert dans sa cinquième Catechese, où il parle de cette sorte : *On ne vous*

*commande pas*, dit-il, *de goûter du pain & du vin, mais l'antitype du Corps & du Sang de J. C.* Voilà ce mot qui cause le doute, & qui est la même chose que celui de *type*, d'*image*, de *figure*, de *signe*; ainsi en l'expliquant il expliquera tous les autres.

Tous ces mots sont capables de deux sens, comme nous avons dit. Ils peuvent signifier un pur signe, une simple figure, une image exclusive de la vérité. On y peut aussi suppléer par la doctrine de l'Eglise, & en ce cas ils imprimeroient non par leur signification littérale, mais par l'usage particulier, qui naît de la doctrine reçue dans l'Eglise où l'on s'en sert, l'idée d'un Mystère qui contient & renferme réellement le Corps même de J. C. Il est question de sçavoir en quel sens ce Pere s'en est servi. Mais il décide bien tost cette question, parce qu'il ajoute immédiatement après. *Lors que vous en approcherez*, dit-il, *n'ayez pas les mains étendues, ni les doigts écartez, mais appuyant de votre main gauche la main droite, comme celle qui doit recevoir le Roy, recevez le corps de J. C. en disant, Amen.*

Cet antitype contient donc le Roy, selon S. Cyrille. Il contient le Corps de J. C. & il en faut faire une solennelle profession en disant que cela est vrai. Ce n'est pas là le langage d'un Calviniste, ni d'un homme qui prendroit cet antitype pour un pur signe & une simple figure. Jamais Calviniste n'appela le Sacrement, son Roy, jamais il ne fit profession de croire que c'est le vrai Corps de J. C.

Mais les auditeurs de S. Cyrille n'auroient pas eu besoin de cet éclaircissement pour comprendre que cet antitype n'estoit pas une pure image : ils en auroient esté pleinement instruits, & éclaircis auparavant, & ils n'auroient pas même esté susceptibles d'un doute si peu raisonnable. Ce Pere leur avoit fait le jour d'auparavant, qui estoit le jeudy de la semaine de Pasques, une instruction pleine de l'Eucharistie, qu'il leur avoit promise avant Pasques: Et c'est de cette instruction qu'il faut apprendre ce qu'il croyoit de ce Mystère, & ce qu'il vouloit que les Neophytes en crüssent; c'est là aussi que s'il eust esté dans les sentimens des Calvinistes, il leur eust expliqué les principes de cette doctrine, que le pain & le vin ont esté faits par l'institution de J. C. la figure de son Corps & de son Sang: Qu'il faut en mangeant ce pain songer à la mort de J. C. & que c'est par la meditation de cette mort que l'on mange spirituellement

CH. IV. J. C. Voilà ce qu'il leur auroit dû dire, s'il avoit esté persuadé de cette doctrine, & s'il avoit pris le mot d'*antitype* ou de *figure*, dans la Catechese suivante, pour une figure simple & exclusive de la realité du Corps; mais il leur parle bien un autre langage. *Participons*, dit il, *avec une pleine foy au Corps & au Sang de J. C. Car dans le type du pain le Corps vous est donné, & le Sang dans le type du vin; afin que vous fussiez participans de son Corps & de son Sang, & que vous n'eussiez qu'un même corps & un même Sang avec luy. C'est ainsi que nous devenons porte-Christ, son Corps & son Sang estant distribuez dans nos membres.*

Quel est ce Corps de J. C. qui nous est donné dans le type du pain, selon S. Cyrille? est-ce un Corps en figure & en image? M. Claude auroit honte sans doute d'attribuer à ce Pere une telle absurdité. Car qui auroit il de plus ridicule que de dire que la figure du Corps nous est donnée dans la figure du Corps? C'est donc le Corps veritable. Mais peut-estre ne nous est-il donné que spirituellement! C'est ce que S. Cyrille exclut positivement en marquant que ce Corps & ce Sang qui nous sont donnez dans la figure du pain se distribuent dans nos membres.

Pouvoit-il exprimer plus clairement que cette figure & ce type qu'il reconnoît, contient réellement le Corps même de J. C.?

Il faudroit rapporter la Catechese entiere si l'on vouloit marquer tous les lieux qui prouvent que le Corps de J. C. que nous recevons en nous selon S. Cyrille, & auquel il applique ces paroles, *Cecy est mon Corps*, n'est point un Corps en figure. *Puisque J. C. dit il, nous assure de ce pain que c'est son Corps, qui osera en douter? Puisqu'il confirme, & qu'il dit, C'est mon Sang, qui en doutera, & qui dira que ce n'est pas son Sang?*

Saint Cyrille combat un doute, & il veut empêcher les Neophytes d'y tomber. Et nous avons fait voir qu'on ne sçauroit supposer avec la moindre apparence que ce fust un *doute de figure*, c'est à dire, si le pain est la figure du Corps de J. C. & pour reconnoître clairement l'absurdité de ce sens, il n'y a qu'à substituer les explications des Calvinistes aux termes de S. Cyrille. Car voicy ce que les Calvinistes luy feroient dire selon ce sens: Puisque J. C. nous a dit du pain, c'est mon Corps, qui osera douter que ce n'en soit la figure? Puisqu'il a dit, c'est mon Sang, qui en doutera, & qui soutiendra que ce n'est pas la figure de son Sang? M. Claude peut-il dire de bonne foy qu'il y ait du sens commun dans ce discours, & que S. Cyrille ait pu suppo-

ser

fer que ses auditeurs fussent capables de tomber dans un doute si extravagant. CH. I V.

Qu'on substituë de même les explications Calvinistes à ce que ce Pere ajoute dans la suite de cette Catechese, & l'on en fera un discours plus propre à un insensé qu'à un Pere de l'Eglise.

*JESUS-CHRIST*, dit il, estant à Cana de Galilée, *a autrefois changé l'eau en vin qui approche assez du Sang, & il ne meritera pas d'être cru, lors qu'il change le vin en son Sang?* C'est à dire, selon les Calvinistes, il a autrefois changé l'eau en vin, & il ne meritera pas d'être cru lors qu'il change le vin dans la figure de son Sang. Ce discours est-il supportable? Et les Ministres ne devroient-ils pas rougir de rendre les Peres les plus ridicules hommes du monde par des explications si déraisonnables?

Mais que dira-t-on de ce qui se trouve à la fin de cette Catechese, si l'on y applique les idées Calvinistes? *Sçachez*, dit S. Cyrille, *& tenez pour tres-certain, que ce pain qui vous paroist, n'est pas du pain, quoy que le goût juge que c'est du pain, mais le Corps de J. C. & que ce vin que vous voyez n'est pas du vin, quoy que le goût le dicte, mais le Sang de Christ.* A-t-on jamais dit d'un portrait du Roy: *Sçachez que ce que vous voyez, n'est pas du bois, ni de la toile, mais que c'est le Roy; ou de l'agneau Pascal: Sçachez que ce n'est pas là un agneau, quoy que vos yeux vous le rapportent, mais un passage?* Qui pourroit croire que les Peres aient parlé d'une maniere dont aucun homme sensé ne voudroit parler?

Il n'y a donc pas le moindre doute que S. Cyrille n'ait pris le mot d'*antitype* pour une figure qui contient réellement le Corps de J. C. qu'il n'ait crû que le Corps de J. C. nous estoit donné réellement dans ce type ou antitype, comme il le dit luy-même Et comme il ne prenoit pas ce terme en un autre sens que tous les autres Chrestiens de son temps, il doit passer pour constant, qu'ils entendoient tous par le mot d'*antitype* la même chose que l'on entend presentement dans l'Eglise Romaine par le mot de *S. Sacrement*, & qu'ils croyoient tous comme luy, que dans l'antitype du pain, le Corps de J. C. nous estoit réellement donné.

Si l'on veut sçavoir de même ce que signifioit dans les écrits des Peres le terme de *Sacrement du Corps de J. C.* & s'ils s'en servoient pour marquer un simple signe sacré, ou pour exprimer un signe qui contient son veritable Corps, on n'a qu'à consulter S. Ambroise. E

CH. VI.

De Init. c. 9.

Il employe cette expression dans le traité qu'il a fait pour les nouveaux baptisez. *C'est*, dit-il, *vrayment le Sacrement de sa chair. V E R E ergo carnis illius Sacramentum est.*

De Init. c. 10.

Mais n'est-ce qu'un Sacrement simple & vuide? Ne contient-il point le Corps de J. C? Demandons-le au même S. Ambroise. *J. C. est dans ce Sacrement parce que son Corps y est: In illo Sacramento Christus est, quia Corpus est Christi.*

Voyez perp.  
2. l. 6. c. 3. p. 1.  
607. & suiv.

Je n'ay pas besoin de repeter icy tout ce que l'on a dit dans le 2. Volume, pour montrer que S. Ambroise enseigne clairement dans tout ce chapitre la présence réelle & la transsubstantiation: il me suffit d'y renvoyer les lecteurs, & de leur marquer que l'on a prouvé invinciblement que le changement du pain au Corps de J. C. que S. Ambroise établit là par l'exemple des plus grands miracles de Dieu, est un changement tres-réel & tres-effectif, & non un changement métaphorique & imaginaire: que ce changement n'a pour terme, ni que le pain soit figure du Corps de J. C. ce qui ne demande point de changement réel; ni qu'il soit rempli d'efficace, ce qui ne peut estre ni prouvé par les raisons que S. Ambroise allegue pour justifier le changement dont il parle, ni exprimé par les paroles dont il se fert.

Car la raison qu'il apporte pour prouver que le pain est chargé, c'est que J. C. a dit, *Cecy est mon Corps*, & que les paroles de J. C. sont efficaces. Or jamais homme raisonnable ne conclura de ces paroles que J. C. ait voulu donner quelque efficace au pain.

Et les expressions qu'il employe sont que l'Eucharistie est la chair de J. C. le Corps du Createur, & qu'elle l'est par opposition à la manne qui n'en estoit que l'ombre & la figure: Que nous recevons le Corps de J. C. quoyque nous voyions autre chose. Que ce n'est pas ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a consacré, c'est à dire, le Corps de J. C. Que ce Corps que l'on forme est le Corps né de la Vierge. Qu'il ne faut pas pretendre que l'ordre de la nature soit gardé dans le Corps de J. C. puisque J. C. est né d'une Vierge contre l'ordre de la nature. Que puisque l'on donne au pain après la consecration, le nom de Corps de J. C. & que l'on avoüe que cela est vray, il le faut donc croire, & en estre entierement persuadé. Or jamais personne ne s'est servi & ne se servira de ces expressions pour marquer qu'un estre corporel a esté fait le signe du Corps de J. C. & qu'il a receu quelque vertu.

Mais il n'est pas nécessaire, comme j'ai dit, de prouver icy cela en particulier, puisqu'on l'a prouvé si amplement en son lieu. Il suffit donc de conclure que bien loin que le terme de *Sacrement* dans S. Ambroise excluë la presencedu Corps de J. C. il est clair au contraire qu'il la renferme.

Il suffit pareillement de dire que le mot de *type* se trouve dans S. Cyrille d'Alexandrie pour juger de ce qu'il signifie, & de ce qu'on y suppleoit par la creance commune de l'Eglise de son temps. Car c'est ce même S. Cyrille qui nous dit en tant de manieres, que nous recevons en nous J. C. afin que nous recevions une nouvelle vie par sa sainte Chair & son saint Sang.

Comm. in  
Ioan. p. 1104.

C'est luy qui nous dit que *l'Eulogie vivifiante*, qui comprend ce type dont il est question, est la Chair de J. C. Il nous fait la grace, dit-il, de nous faire participans de l'Eulogie vivifiante, c'est à dire, de sa sainte Chair.

De ador. l. 12.  
P. 419.

C'est luy qui nous dit que J. C. ne nous vivifie pas seulement comme Dieu par la seule participation du saint Esprit, mais en presentant aussi à nôtre table la chair qu'il a prise, afin que nous la mangions selon ce qu'il est écrit, Si vous ne mangez la Chair du Fils de l'Homme, & ne beuvez son Sang, vous n'aurez pas la vie en vous.

Dial. de Incar.  
P. 707.

C'est luy qui nous dit que J. C. nous donne son Corps comme du pain, & son Sang comme du vin. Ce qui ne se peut entendre d'un pur type, personne n'ayant jamais dit en envoyant son portrait à son ami, qu'il luy envoie son Corps comme de la toile, on ne peut dire aussi raisonnablement qu'on donne son Corps comme du pain, s'il y avoit du pain & point de Corps: car ce seroit donner le pain comme estant le Corps, & non le Corps comme estant du pain.

Hom. in Myst.  
Cen.

C'est luy qui nous dit que nous mangeons J. C. non que nous consommions la Divinité, ce qui ne se peut penser sans impiété, mais nous mangeons la propre chair du Verbe renduë vivifiante, parce qu'elle luy est unie; C'est à dire, que nous mangeons la Chair J. C. d'une maniere que l'on ne peut attribuer sans impiété à la Divinité, parce qu'elle est incorporelle, comme il le dit en un autre lieu.

L. 4. adversus  
Nestor.

C'est de luy que Severe avoit tiré cette même doctrine. Nous ne mangeons pas le Verbe en sa propre nature de Verbe: car le moyen que cette action se pût exercer sur un être incorporel, incapable d'être pris, & que les yeux ni les dents ne peuvent atteindre: mais

Ex catena in  
Ioan. Antue-  
pix editâ an.  
1630.

- C H. I V. *estant uni à la chair d'une union tres-étroite , quoy que la chair soit demeurée ce qu'elle estoit , & n'ait pas esté changée en la nature du Verbe , nous mangeons le Verbe en mangeant la Chair vivifiante du Verbe. Cependant si nous ne mangeons que la simple figure de cette chair , il seroit tout aussi aisé de manger le Verbe même dans la figure que de manger la chair en cette maniere.*
- Contra Nest. l. 4. *C'est ce même S. Cyrille qui nous enseigne que le Verbe ne demeure pas seulement en nous d'une maniere divine par le S. Esprit , mais aussi d'une maniere humaine par sa sainte Chair & par son précieux Sang.*
- Ibid. *C'est luy qui parlant de l'Eulogie Mystique , c'est à dire du S. Sacrement , dit , que J. C. s'introduit par sa Chair en ceux qui le mangent.*
- In Ioan. p. 324. *C'est luy qui nous dit , que le saint Corps de J. C. vivifie ceux en qui il est , estant mêlé dans nos corps.*
- Ibid. 363. *C'est luy qui nous dit , que parce que J. C. est en nous par sa propre Chair , il est assuré que nous ressusciterons , estant impossible & incroyable que la vie ne communique pas la vie à ceux en qui elle est.*
- l. 10. p. 862. *C'est luy qui nous dit , que l'Eulogie Mystique nous est donnée afin que J. C. habite en nous corporellement par la participation & la communion de sa sainte Chair.*
- Ibid. *C'est luy qui nous dit , qu'une nature corruptible comme la nôtre ne peut estre autrement vivifiée qu'estant corporellement unie au Corps de celuy qui est la vie par sa nature.*
- p. 990. *C'est luy enfin qui nous dit , que J. C. s'est servi de l'Eulogie pour benir ceux qui croient en luy , par son Corps unique. Que nous sommes réduits en unité avec J. C. par cet unique Corps ; & que nous luy sommes unis en recevant dans le nôtre , ce Corps unique & indivisible.*
- Tous ces passages & plusieurs autres du même Pere ont esté rapportez ailleurs , & l'on a ruiné toutes les défaites dont les Calvinistes se servent pour les éluder ; de sorte que nous avons droit de les produire comme absolument convainquans & décisifs. Et comme ils font voir manifestement que selon ce Pere par l'Eulogie ou l'Eucharistie nous recevons réellement la propre Chair de J. C. ils font voir en même temps qu'il ne l'appelle point type pour exclure la realité de cette Chair , & qu'il n'entend autre chose par ce mot , que ce que les Catholiques entendent par celuy de Sacrement , qui leur represente tout ce que la foy les oblige de croire de ce Mystere , c'est à dire , que c'est un

voile extérieur qui couvre à nos yeux le Corps de J. C. présent CH. IV. réellement & substantiellement sur nos Autels & dans nos corps.

Mais il n'est besoin même que du passage où S. Cyrille emploie le mot de type pour découvrir comme il l'entend. C'est dans le dernier livre de son Commentaire sur S. Jean, où faisant comparaison de l'apparition de J. C. à ses Disciples ; lors qu'il se trouva au milieu d'eux, les portes fermées, avec les assemblées qui se tiennent le Dimanche dans l'Eglise dont on fermoit aussi les portes lorsque l'on célébroit les Mystères, J. C. dit il, *y survient aussi & y apparoit invisiblement comme Dieu ; & visiblement dans son Corps ; & il nous donne aussi à toucher sa sainte Chair, & nous nous en approchons par une faveur singulière de Dieu en recevant par l'Eulogie mystique J. C. en nos mains ; afin que conformément à ce qui nous est enseigné par ce mystère, nous croïions qu'il a ressuscité son temple, ( c'est à dire, son humanité ) Car ce que nôtre Seigneur dit lors qu'il fit par luy-même le type de son Mystère, montre clairement que la communion de l'Eulogie mystique est une confession de la résurrection de J. C.* l. 12. p. 1104.

Qu'est-ce donc que ce type du Mystère que J. C. fit par luy-même ? C'est l'Eulogie mystique, c'est le Sacrement mystérieux. Et qu'est-ce que contient ce type ? Il contient J. C. c'est pourquoy en le recevant dans nos mains, nous y recevons J. C. en le voyant nous voyons son Corps, & J. C. nous y apparoit visiblement dans son Corps : il s'y donne à toucher comme aux Apôtres. Et tout cela considéré selon le bon sens, & joint avec tous ces autres lieux de S. Cyrille, fait voir plus clair que le jour que le mot de *type* & de *figure* ne signifie point dans ce lieu une pure figure, mais un signe & un Sacrement qui contient réellement la Chair même de J. C.

Quoy que les mots de figure & d'image n'ayant point d'autre sens que celui de type, d'antitype & de Sacrement, soient suffisamment expliqués par l'éclaircissement de ces autres termes ; si l'on veut sçavoir néanmoins en quel sens les Pères les ont appliqués à l'Eucharistie, & s'ils ont prétendu par là en exclure son véritable Corps, on n'a qu'à consulter S. Gaudence Evêque de Bresse qui emploie ces termes de figure & d'image dans son second traité sur l'Exode, & qui y joint encore plusieurs autres dont les Calvinistes abusent de même que de ceux-là. Car il dit que le vin Eucharistique est offert *en figure de la Passion* : il appelle expressément l'Eucharistie *imago de la passion*,

en disant que nous sommes sanctifiez *per imaginem propriè Passionis*. Il dit qu'elle est le legs hereditaire du Nouveau Testament, que J. C. nous a laissé la nuit qu'il a esté livré pour estre crucifié, afin qu'il nous servist de gage de sa presence, *Tanquam pignus suæ præsentia dereliquit*. Il l'appelle les Mysteres de la vie éternelle, *æternæ vitæ mysteria*: les Mysteres de la Passion de J. C. le Sacrement du Corps du Seigneur.

Jamais personne, non pas même un Ministre, n'employa tant de ces sortes de termes dans un si petit discours, & jamais personne ne fit mieux voir aussi combien il estoit éloigné de pretendre exclure par ces termes la presence réelle du Corps de J. C. dans cette image & dans cette figure de la Passion, dans ce Mystere, dans ce Sacrement, dans ce gage, dans ce legs testamentaire. Car c'est ce même saint Gaudence qui dans ce même discours en opposant l'estat de grace à celui de la loy, comme un estat qui contient la verité, à celui qui ne contenoit que des figures, s'exprime de cette sorte. *En cét estat de verité dans lequel nous sommes, un seul est mort pour tous. Et le même J. C. nous nourrit estant immolé dans chaque Eglise particuliere au mystere du pain & du vin. Il nous vivifie estant crû: il santifie estant consacré, ceux qui le consacrent. C'est-là la chair de l'Agneau, c'est son Sang: car c'est le pain descendu du Ciel qui dit: Le pain que je donneray est ma Chair pour la vie du siècle. C'est avec raison qu'il a voulu que par l'espece de vin son Sang fust représenté: car disant comme il fait dans l'Evangile, Je suis la vraye vigne, il nous fait assez voir que tout le vin que l'on offre dans l'Eglise en figure de sa Passion est son Sang. . . . Luy donc qui est Createur & Seigneur de toute la nature, & qui de la terre produit le pain, fait en suite du pain son propre Corps, parce qu'il le peut & l'a promis. Et comme de l'eau, il fait du vin ( dans l'ordre de la nature ) il fait aussi du vin, son Sang.*

Nous avons fait voir que ce changement qui se fait selon S. Gaudence, du pain au Corps de J. C. par une action réelle & par un effet de la toute-puissance de Dieu, ne peut sans extravagance estre rapportée à l'institution d'un signe, estant visible que ce n'est pas un discours raisonnable que de dire que celui qui estant le Createur de la nature produit le pain de la terre, fait en suite du pain la figure de son Corps, & qu'il le fait parce qu'il le peut, & qu'il l'a promis: n'y ayant aucun rapport entre cette action tres-réelle de faire que la terre

Il rend raison  
du choix de  
la matiere du  
Sacrement.

produise du pain, & cette institution du pain pour signe & pour figure du Corps qui ne marque aucune puissance. Outre que le mot de *propre Corps* determine clairement tout ce passage au Corps veritable de J. C. comme nous l'avons encore montré. Et s'il en pouvoit rester quelque doute, ce qui suit dans la même Homelie est capable d'en convaincre les plus opiniâtres, pourveu qu'ils ne veüillent pas renoncer visiblement au sens commun.

perp. 12. l. 4.  
c. 10.

*Ne prenez pas, dit-il, ce Sacrement pour une chose commune & terrestre: Mais croyez qu'il a esté fait par le feu du saint Esprit ce qu'on vous dit qu'il est. Car ce que vous recevez est le Corps de ce Pain celeste, c'est le Sang de cette vigne sacrée. Car lors qu'il presente à ses Disciples le pain & le vin consacré, il leur dit, Ceci est mon Corps, Ceci est mon Sang. Croyons, je vous prie, celui que nous avons crû. La verité est incapable de mensonge.... Croyons tout ce qui nous a esté enseigné, & de la maniere qu'il nous a esté enseigné, en nous gardant bien de rompre cét os tres-solide, Ceci est mon Corps, Ceci est mon Sang. Que s'il reste encore quelques doutes à quelqu'un qui n'ayent pas esté levez par cette explication, qu'il les consume par l'ardeur de la foy.*

Tract. 2. in  
Exod.

Il n'y a rien dans ce passage que de decisif pour la foy de la presence réelle. S. Gaudence insiste sur la verité de ces paroles, *Ceci est mon Corps*, & il fait voir par là qu'il les faut prendre à la lettre comme nous l'avons prouvé.

Voyez perp.  
2. l. 3. c. 9.

Il represente le sens de ces paroles comme difficile, & il s'en suit de là qu'elles ne se prennent ni en un sens de figure, ni en un sens d'efficace, comme nous l'avons encore prouvé. Ainsi il determine clairement tous ces mots de *figure* & *d'image*, dont il se sert, & il fait voir qu'ils sont tres-compatibles avec la creance de la presence réelle & de la transsubstantiation.

Perp. 2. l. 2.  
c. 1.

Ce n'est pas que ces mots enferment d'eux-mêmes cette doctrine, ni qu'ils la signifient litteralement & grammaticalement; & c'est ce que je supplie M. Claude de bien remarquer. Car il est tres-vray que figure comme figure, image comme image, n'enferment point la verité; de sorte que l'on n'a jamais droit de conclure, c'est la figure, donc elle contient la verité. Tant s'en faut que cette conclusion soit juste, que lors que l'on ne sçait rien d'une chose, sinon qu'elle est figure d'une autre, on a droit de conclure qu'elle ne la renferme pas. C'est ainsi que l'on a conclu que tout ce qui estoit dans l'ancien

CH. IV. Testament estant figure, n'estoit pas la verité même. Mais ce raisonnement estoit fondé sur ce qu'il ne paroissoit par aucune autre preuve qu'il continst la verité; & le titre de figure ne la renfermant pas, on avoit droit de prendre ces figures pour des figures exclusives. Ainsi c'est tres-bien conclure que de dire; C'est la statuë du Pape, donc ce n'est pas le Pape même.

Mais comme ces termes n'enferment nullement par eux-mêmes la presence réelle de la chose figurée, ils ne l'excluent aussi nullement. De sorte que si l'on sçait par d'autres preuves que ceux qui s'en servent la croient, on a droit de conclure qu'ils l'enferment.

On peut faire les mêmes reflexions sur les autres termes dont le Ministres abusent. S'il est question par exemple du mot de *Symbole*, on peut voir en quel sens il est donné à l'Eucharistie par S. Chrysostome, & juger par là de sa signification. Il s'enfert dans l'Homelie 83. sur S. Mathieu, c'est à dire, dans un des lieux de toute l'antiquité où la presence réelle est le plus fortement établie. Il reconnoît que les choses qui se passent dans le Sacrifice sont les Symboles de la mort de J. C. Si J. C. dit il, *n'est point mort ? dequoy nos Mysteres sont-ils Symboles* τινὸς σύμβολα τὰ τελέμενα: Mais c'est le même S. Chrysostome qui avoit dit auparavant à son peuple:

*Croyons Dieu en toutes choses, & ne le contredisons point, encore que ce qu'il nous dit semble contraire à nos pensées & à nos yeux. Et que l'autorité de sa parole soit plus forte sur nous que nos yeux & nos pensées. Pratiquons cela dans nos Mysteres: ne regardons pas seulement les choses offerres, mais attachons-nous à sa parole: car sa parole ne nous peut tromper, au lieu que nos sens s'abusent facilement. Puis donc que sa parole nous dit, Cecy est mon Corps, soyons-en persuadez, croyons-le, voyons le avec les yeux de la foy.*

C'est le même qui leur avoit dit: *Combien y en a-t il qui disent, Je voudrois bien voir son visage, sa forme, ses habits. Vous le voyez luy-même, vous le touchez, vous le mangez.*

C'est le même qui leur avoit dit: *J. C. ne s'est pas contenté de se faire homme, d'estre foëté, d'estre crucifié pour nous; mais il se mêle luy même en nous, & il nous rend son propre Corps, non seulement par la foy, mais en effet & réellement.*

Enfin c'est ce même S. Chrysostome qui donne dans tous ses ouvrages tant de preuves éclatantes de la foy sur la presence réelle, que l'on peut dire avec verité qu'il n'y a point d'Auteur

teur Catholique des derniers temps où elle soit plus fortement exprimée, & par un si grand nombre de passages, nous avons d'autant plus de droit de le dire, qu'une grande partie de ces passages a été alleguée dans le second Volume, & mise à couvert des vaines distinctions des Ministres.

Ainsi il faudroit estre bien déraisonnable pour ne pas avoier que le mot de *Symbole* ne peut signifier dans les Ouvrages d'un Auteur qui s'explique si clairement sur la présence réelle, qu'un Symbole joint à la chose signifiée.

Les Peres que nous venons d'alleguer ne fussent que trop pour nous assurer du sens de ces termes. Car estant par leur nature susceptibles de ces différentes determinations que nous avons marquées, & ayant été determinez à signifier non de pures figures & de purs signes, mais des figures & des signes de J. C. present, par l'usage de tous les Auteurs qui ont écrit depuis mille ans, on ne sçauroit pretendre que les Peres les aient pris en un autre sens à moins que d'en avoir des preuves demonstratives. Il est si naturel qu'un même terme signifie toujours la même idée: Il est si difficile que des mots changent de sens par toute la terre: Il est si peu probable que ceux qui ont été les disciples des Peres se soient tous trompez dans l'intelligence de leurs termes, qu'il n'en faut pas davantage pour former une demonstration morale que cela n'est point arrivé. Que doit-on donc dire en voyant de plus que les principaux d'entre les Peres les ont pris certainement dans le même sens? Et qui aura-il de certain au monde si cela ne l'est?

Quand aucun des autres Peres ne se seroit expliqué sur ces termes, un homme tant soit peu raisonnable n'en seroit pas le moins du monde ébranlé. Cependant il est arrivé par un effet de la Providence qu'ils font connoître assez clairement leur sens dans la plupart des lieux où ils en usent.

Si S. Denis appelle ce qu'il y a d'extérieur dans l'Eucharistie *des images & des Symboles*, il dit que *par ces venerables Symboles J. C. est signifié & participé*; de même que Victor d'Antioche dit que *par le Symbole du pain nous sommes faits tous participants du Corps de J. C. & de son Sang par le Symbole du vin*. Or nous avons fait voir que ces termes s'entendent d'une participation réelle, qui suppose une véritable présence.

Si cet Auteur reconnoît dans l'Eucharistie des voiles énigmatiques, il reconnoît aussi qu'ils couvrent une chose divine, à qui

De Ecclef.  
Hier. c. 4. c.  
Voyez perp.  
2. l. 3. c. 4. p.  
260.

il adresse ces paroles qui ne conviennent qu'à J. C. *O saint & divin Sacrifice: ôtez ces voiles d'énigmes & de symboles qui vous environnent, & vous montrez clairement à nous en éclairant les yeux de nôtre esprit par une lumière vive & éclatante.*

Si l'Auteur des Constitutions Apostoliques use quelquefois des termes de *Mystere*, d'*antitype* du précieux Corps de J. C. d'*Eucharistie antitype*, de *symbole*; il fait voir clairement ce qu'il entend par ces termes lors qu'il rapporte cette priere celebre de la Liturgie: *Envoyez vôtre saint Esprit sur ce sacrifice, afin qu'il fasse ce pain le Corps de vôtre Christ, & ce calice le Sang de vôtre Christ.* Car on a montré ailleurs que cette priere contient une preuve convainquante de la presence réelle & de la transsubstantiation; & qu'on ne sçauroit dire avec la moindre apparence que l'on y demande à Dieu, ni qu'il rende le pain figure de J. C. ce qui n'a point besoin de l'operation du S. Esprit; ni qu'il le remplisse d'efficace, ce qui ne s'exprima jamais en ces termes; auxquels néanmoins toutes les nations du monde se sont portées d'un commun consentement.

Et lorsque prescrivait la maniere dont il faut s'approcher de l'Eucharistie, il dit *que chaque ordre prenne chacun à part le Corps du Seigneur & le précieux Sang, en s'en approchant avec crainte & reverence, comme du Corps du Roy.* Car c'est en vain qu'Aubertin pretend éluder ce passage par son explication chimerique de Corps typique & de Corps symbolique; puis qu'outre que cette distinction est entierement vaine, & qu'elle a déjà esté détruite par une infinité de preuves dans le second Volume; il est visible de plus qu'elle est mal appliquée à ce lieu-là. Car on ne dira jamais d'une image de J. C. qu'il s'en faut approcher comme du Corps de J. C. & si l'on le disoit, chacun entendroit par là que l'on voudroit faire rendre à cette image le même respect qu'on rend à J. C. même. Ce qui ne se pourroit dire sans impieté de l'Eucharistie, si elle ne contenoit réellement J. C.

Enfin il marque clairement ce qu'il entend soit en ce qu'il use souvent des mots de *Corps de J. C.* en disant *que nous participons au Corps de J. C. que nous le prenons*; de même que les Catholiques après s'estre servis des mots de *Sacrement*, d'*espece* & de *symbole*, employent souvent aussi ceux de *Corps* & de *Sang de J. C.* par la pente qui vient de leur doctrine, qui les porte à mêler ces sortes d'expressions; soit en ce qu'il dit que *ceux qui communioient confirmoient par l'Amen* ces mots de *Corps de J. C.* que

1. 5. c. 3. l. 6.  
c. 19. ibid. c.  
23.

1. 8. c. 12.

perp. 2. l. 6.  
c. 1.

Constit. l. 8.  
c. 13.

le Prestre leur disoit en leur presentant la communion. Car cette confession jointe à ce que le Prestre disoit en donnant l'Eucharistie, formoit cette proposition entiere : *C'est le vray Corps de J. C.* Et cette proposition contient un aveu solennel de la doctrine de la presence réelle, estant destinée pour étouffer & pour desavoïer non ces doutes chimeriques, *si l'Eucharistie est figure, ou si elle a quelque vertu* ; mais le doute naturel que la difficulté du Mystere produit d'elle-même, à sçavoir que le pain soit efficacement changé au Corps même de J. C.

Voyez perp.  
2. J. 4. c. 2. 3.  
8. & 9.

Les autres Peres qui se servent de ces termes en font de même. Eusebe appelle à la verité l'Eucharistie *le memorial* du Corps & du Sang du Seigneur : mais il témoigne au même endroit que c'est un memorial qui contient la verité même, au lieu que les anciens Sacremens ne contenoient que des images toutes pures, *σύμβολα ἢ εἰκονας ὅσα αὐτῷ ἀληθείαν περιέχοντα.*

I. I. de prep.  
Evang. c. 13.

Il l'appelle *symbole & image du propre Corps de J. C.* aussi bien que Procope de Gaze, c'est à dire, Sacrement du propre Corps de J. C. Mais l'un & l'autre témoigne au même lieu, que c'est dans l'Eucharistie que s'accomplit cette prophetie celebre de David, *Vous n'avez point voulu de sacrifice & d'oblation, mais vous m'avez formé un Corps.* C'est à dire que l'on offre dans l'Eucharistie l'unique Corps de J. C. au lieu de tous les sacrifices de l'ancienne Loy. Et Eusebe enseigne de plus qu'on l'offre en sacrifice propitiatoire, en disant expressement dans la vie de Constantin, qu'à la dedicace de l'Eglise de Jerusalem une partie des Evêques estoient occupez à rendre Dieu propice par des sacrifices non sanglans.

Demonst.  
Evang. l. 8.  
Procop. côm.  
in Genesf.

De vita Conf.  
tan. l. 4. c. 45.

Gelase de Cyzique se sert du mot de *symboles*, mais il témoigne en même temps que ces symboles sont le Corps veritable de J. C. *Il ne faut pas, dit-il, dans cette table divine estre bassement attentifs au pain & au calice qui sont proposez : mais en élevant notre esprit il faut contempler par la foy l'Agneau de Dieu qui oste les pechez, gisant sur cette table, & immolé sans effusion de sang : & prenant veritablement son precieux Corps & son Sang, il faut croire que ce sont les symboles de la resurrection.* Est-ce le Corps de J. C. dans le Ciel qui est le symbole de la resurrection ? Ce seroit une pensée si ridicule, que M Claude n'oseroit le dire ; outre que ce Corps de J. C. dans le Ciel n'est pas pris, & que le mot de *λαμβάνειν*, dont cet Auteur se sert, ne s'applique pas à un objet de l'esprit. Est-ce une figure de J. C. Mais le mot de *vere*

In diatyp.

qui y est joint, exclut le sens de figure; puis qu'il n'est employé que pour prévenir un doute, & que jamais personne ne douta que le pain pût estre la figure de J. C.

Voyez perp.  
2. l. 4. c. 4. c. 8.

Je ne croy pas estre obligé de refuter icy le sens qu'Aubertin donne au mot de *verè*, dans le passage de Gelase, en pretendant que cet Auteur l'a pris pour *devotement & sincèrement*. Car comme il n'a pû autoriser ce pretendu sens par aucun passage, où le mot de *verè* soit employé en ce sens, & qu'il est contraire à l'usage & à l'impression commune, il ne peut que servir d'exemple de la hardiesse de ce Ministre à se jouer des passages des Peres qui détruisent son erreur.

Tract. de natura Dei non curiosè script.

L'Eucharistie est une figure selon S. Ephrem, qui dit que J. C. benit le pain en *figure de son Corps & le Calice en figure de son Sang*. Mais qu'est-ce qu'enferme cette figure, selon ce même Saint? Il le declare dans la suite de ce traité par ces paroles: *participez au Corps immaculé & au Sang du Seigneur avec une foy tres-pleine, vous tenant assuré que vous mangez l'Agneau même tout entier*. Cette foy tres-pleine qu'il exige pour bannir le doute qui peut s'élever sur ce Mystere: cette remarque qu'il fait que le Corps de J. C. est entier dans l'Eucharistie, excluënt manifestement le sens de *figure & de vertu*, qui ne produisant point ces sortes de doutes, ne portent jamais les Peres à se servir de ces termes pour les prévenir.

perp. 2. l. 4. c.  
1. 63.

perp. 1. l. 7. c.  
3. p. 487. & 2.  
l. 5. c. 9. p. 143.

In cap. 41.  
Ezech.

C'est le Mystere du Corps & du Sang, selon S. Jerôme. *Le Seigneur*, dit-il, *fit la Pasque du Genre humain dans le Cenacle, & dans un large & spacieux Cenacle, purifié de toute souilleure, orné & préparé pour le banquet spirituel, où il donna à ses Disciples le Mystere de son Corps & de son Sang, & nous laissa la feste éternelle de l'Agneau immaculé*. Mais si quelqu'un pouvoit douter sur ces paroles de la foy de ce Pere, il ne faudroit que le renvoyer à sa lettre à Hebidie, où il pousse plus loia cette reflexion sur le Cenacle. *Ecoutons*, dit-il, *avec docilité ce qui est dit, que le pain que le Seigneur rompit & qu'il donna à ses Disciples, est le Corps de notre Sauveur, luy-même leur ayant dit, Cecy est mon Corps. . . . . Si donc le pain qui est descendu du Ciel est le Corps du Seigneur, & le vin qu'il donne à ses Disciples est son Sang, le Sang du nouveau Testament versé pour plusieurs, méprisons les fables Judaïques, & montons avec le Seigneur dans ce grand Cenacle préparé & nettoyé pour recevoir dans ce lieu élevé le Calice du nouveau Testament*.

Theodoret appelle le pain & le vin après la consécration les symboles mystiques. Mais en recevant ces symboles on reçoit le Corps & le Sang de Christ, selon cet Auteur. *Crois-tu*, dit l'Eraniste, *recevoir le Corps & le Sang de Christ? Ouy, je le croy*, répond l'Orthodoxe. *On croit*, dit-il encore, *que ces symboles sont ce qu'ils ont esté faits*, (c'est à dire Corps de J. C.) *& on les croit & les adore comme estans ce qu'ils sont crus*.

CH. IV.  
Dialog. 2.

L'Eucharistie est un Sacrement salutaire, selon le même Auteur. Mais ce Sacrement salutaire est l'original & l'archetype des figures de l'ancien Testament & le Corps J. C. *L'Apôtre*, dit-il, *les fait ressouvenir de cette très-sainte nuit, dans laquelle le Seigneur mit fin à la Pasque typique, & montra l'original de cette figure: il ouvrit la porte du Sacrement salutaire, & donna son précieux Corps & son précieux Sang, non seulement aux onze Apôtres, mais aussi à celui qui le trahissoit*.

Theodoret. in  
Epist. ad Co-  
rinth.

C'est le Sacrement du Corps de J. C. selon S. Isidore, qui en-  
seigne que ce que Moïse dit *qu'il estoit defendu aux étrangers de manger l'Agneau Pascal, & qu'il devoit estre mangé dans une même maison, & qu'on ne devoit point porter de sa chair dehors, s'entend proprement du Sacrement du Corps de J. C.* Mais la suite fait bien voir ce qu'il renferme sous ces mots de *Sacrement du Corps de J. C.* *Il nous est commandé*, dit-il, *de manger ce Corps & ce Sang dans une même maison, c'est à dire, dans la même Eglise, & de ne le point porter dehors, c'est à dire, parmi les Heretiques qui se sont retirez de l'unité de l'Eglise Catholique.* Il est bien visible que par les mots de *Sacrement du Corps du Seigneur*, il n'entend pas un simple Sacrement & une simple figure du Corps, puis qu'il ajoûte que ce Corps est mangé dans l'Eglise, & qu'il prend sans doute le mot de *Corps* au même sens lors qu'il dit *qu'il est mangé*, que dans cette expression, *Sacrement du Corps du Seigneur*. Or quand on parle du *Sacrement du Corps du Seigneur*, le mot de *Corps* est pris proprement, & par consequent ce même mot repeté une ligne après doit aussi estre pris pour le véritable Corps du Seigneur, & non pour une figure de ce Corps. *Quod ait de agni illius esu: Omnis alienigena non manducabit ex eo. In unâ domo comedetis, nec efferetis de carnibus ejus foras: Hoc de corporis Christi Sacramento, cujus agnus ille figuram obtinuit, propriè tenetur scriptum. Cujus Corpus & sanguis in una domo; id est in una Ecclesia vesci præcipitur, nec efferri foras in plebibus scilicet Hæreticorum.*

In Exod. c. 15.

CH. IV.

Qui s'étonnera après cela que quelques Peres se soient servis en quelques endroits de ces mêmes termes sans les expliquer ? Les Catholiques prennent-ils la peine de s'expliquer toutes les fois qu'ils appellent l'Eucharistie, *saint Sacrement*, ou *symbole*, ou *espece*, ou *hostie* ? N'est-ce pas au contraire un effet necessaire que l'usage rende ces sortes d'explications inutiles, parce qu'il imprime de luy-même dans l'esprit les mêmes idées que l'on imprimerait par une explication ennuyeuse ?

c. 32.

In Psal. 3.

Traët. de 2.  
nat. contr.  
Nest. & Eu-  
tich.Macar. Hom.  
27.

Que M. Claude ne nous dise donc plus que S. Jerôme dans son Commentaire sur Jeremie, dit que *c'est le vin dont on accomplit le de type son Sang*. Que S. Augustin & Bede après luy disent que J. C. *témoigna une patience admirable quand il admit Judas au banquet où il donna à ses Disciples la figure de son Corps & de son Sang*. Qu'il ne nous dise plus qu'Eustathe, S. Basile & S. Gregoire de Nazianze se servent du mot d'*antitype*. Que Gelase dit que *l'on celebre dans le Mystere la ressemblance du Corps de J. C.* Qu'il ne fasse point valoir ce que dit S. Macaire, *qu'il n'estoit point encore venu dans l'esprit des Patriarches qu'on deust offrir dans l'Eglise le pain & le vin antitype de la chair & du Sang de I. C.* & qu'il reconnoisse que ces sortes d'objections sont entierement vaines & inutiles. Car pourquoy ne se seroient-ils pas servis de ces termes ? La nature du Mystere de l'Eucharistie, telle que les Catholiques la conçoivent, les y portoit. L'usage les autorisoit. Ces termes n'estoient point devenus odieux par aucune heresie qui en eust abusé. La foy de l'Eglise sur ce Mystere estoit marquée par une infinité d'expressions qui determinoient le sens de celles-là. Il estoit donc impossible qu'ils ne s'en servissent, & l'on doit plustost admirer comment ils s'en sont servis si rarement, qu'il y a peu de ces passages qui ne soient joints à quelque explication qui fait clairement voir leur sentiment. Il faudroit avoir cette équité dans les disputes de ne remplir pas les livres de ces vains argumens, qui marquent un dessein d'ébloüir les simples par ces amas trompeurs de passages, où il n'y a ni solidité ni apparence dans le fond. Mais sur tout il faudroit éviter certaines suppositions captieuses ou entierement fausses, comme celles que fait M. Claude en avançant generalement, *que quoy qu'il ne soit pas tout à fait hors d'apparence que des gens qui croient la transsubstantiation usent quelquefois de termes de signe, d'image & de figure; c'est néanmoins rarement lors que la dispute les y contraint, & que la suite du raisonne-*

ment les y conduit. Car il est bien vray qu'il y a quelques-uns de ces termes qui sont devenus odieux par le mauvais usage que les Sacramentaires en ont fait : mais il est certain que le sens de ces termes en soy est si nécessaire à l'explication du Mystere, qu'au même temps qu'on en évite quelques-uns, par la raison que nous venons de marquer, on en conserve d'autres qui ont le même sens.

Que l'on demande à tous les Theologiens ce que signifie le mot de *Sacrement*, ils répondront tous avec S. Augustin qu'il ne signifie rien autre chose qu'un signe sacré, & souvent même ils prennent ce terme dans cette signification précise & grammaticale qui n'enferme rien que d'estre signe d'une chose sacrée. C'est ainsi que le Cardinal Pullus parlant des figures anciennes de l'Eucharistie qui avoient esté dans la loy écrite, les appelle les *sacremens du Corps & du Sang du Seigneur*. Les *Sacremens*, dit il, *du Corps & du Sang du Seigneur ont précédé dans l'ancien peuple, & ont fait le même effet que les nôtres, dans ceux qui croient, non que la figure ait la force de la chose même; mais parce que Dieu, qui peut tout, a voulu donner par l'ombre, ce qu'il nous donne presently par la vérité.*

Pullus. p. 8.  
c. 1.

Cependant quand ce même terme est appliqué à l'Eucharistie, aucun Catholique ne fait difficulté de s'en servir, & n'a besoin d'y estre conduit par la dispute & par la suite du raisonnement; parce que l'on y joint aussi-tost l'idée entière du Mystere.

L'Eglise ne dispute ni ne raisonne quand elle chante à l'honneur de ce Mystere, *Tantum ergo sacramentum veneremur cernui.*

Hugues de S. Victor ne disputoit point lors qu'il dit, *que le Prestre après des signes de croix élève avec l'une & l'autre main le Sacrement du Corps & du Sang de J. C. & le met ensuite sur l'Autel pour signifier l'élevation du Corps de J. C. sur la Croix.*

De specialibus  
Mistis ob-  
servationibus.

Saint Edmond Archevêque de Cantorbie ne disputoit point lors qu'il appelle tellement l'Eucharistie un Sacrement dans une instruction envoyée aux Moines de Pontigny, qu'il ne la décrit du tout que par ses effets, sans faire mention de ce qu'elle enferme, parce qu'il supposoit que ces Religieux le sçavoient assez. *Le quatrième Sacrement, dit-il, est le Sacrement de l'Autel qui confirme & fortifie le penitent, l'aide à éviter le peché, le reconcilie, le soutient. Car dans la dernière Cene que J. C. fit avec ses Disciples bien-aimés, il établit ce Sacrement en mémoire de sa Passion.*

Tom. 3. bi-  
bliot.

Que ne diroit point M. Claude, s'il avoit trouvé ce passage dans quelque ancien Auteur, & combien feroit-il valoir que dans un discours qui a pour but d'instruire des Religieux de ce Mystere, on ne leur en apprenne autre chose, sinon que c'est un Sacrement, c'est à dire un signe sacré qui est établi en memoire de la Passion, & qu'il a plusieurs effets spirituels? Mais les hommes ne parlent point du tout selon ses fantaisies. Ils ne s'attachent point servilement à la signification grammaticale des mots. Ils y joignent les idées qu'ils tirent de la doctrine de l'Eglise de leur temps; & comme ils supposent que tous les autres en font de même, ils se dispensent de la peine de les exprimer.

Enarrat in  
Math. c. 20.

C'est ainsi que S. Anselme ne s'en est pas mis en peine, lors qu'il nous dit que J. C. ayant fait la solemnité de la Pasque ancienne, passa à la nouvelle, qu'il voulut que son Eglise celebrât en memoire de la redemption qu'il leur avoit procurée, & qu'au lieu de la chair & du sang de l'agneau, il institua le Sacrement de son Corps & de son Sang.

Bibliot. patr.  
p. 1189.

Il n'y a point non plus d'ancien Theologien qui fasse difficulté de se servir du mot d'*oblata* & devant & après la consecration, de dire qu'on la rompt, qu'on la reçoit, qu'elle signifie J. C. & cela sans s'expliquer davantage, si ce n'est par rencontre.

*Oblata*, dit l'Auteur d'un livre intitulé, *GEMMA ANIMÆ, non integra sumitur, sed in tria dividitur: unum in calicem mittitur, aliud à sacerdote consumitur, tertium in pixidem moritur ad vaticum reponitur, quia Corpus Domini est triforme. Pars in calicem missa, est Corpus Domini jam assumptum in gloria; pars comesta, est Corpus Christi, id est Ecclesia.* Qu'est ce que cette oblation qui se divise & que l'on compare avec le Corps de J. C. & avec l'Eglise, comme signifiant l'un & l'autre? C'est le Sacrement extérieur qui cache le Corps de J. C. Cet Auteur le croyoit véritablement present, comme il paroît par ces paroles, *De même que par la parole du Seigneur le monde a esté créé de rien, ainsi par la même parole du Seigneur, ces especes de choses sont changées véritablement au Corps & au Sang du Seigneur.* Mais c'est cette creance même qu'il avoit & qu'il sçavoit que tous les autres avoient qui l'empêche de s'expliquer plus précisément.

c. 15.

In Exposit.  
Mille.

On use avec la même liberté du mot d'*hostie*. On appelle *hostie* ce que l'on offre même avant la consecration. *L'hostie*, dit S. Bonaventure, *est mise proche du Calice, parce que J. C. est immolé pour l'Eglise.*

CHAPITRE V.

*Que la preuve que M. Claude tirée des occasions où les Peres se sont servis des mots d'antitype & d'image, est entièrement vaine. Sophismes d'Aubertin qui sont éclaircis par la même remarque.*

CE que nous avons dit dans les Chapitres précédens, de la manière dont l'esprit supplée à l'imperfection de certains termes, en ne demeurant pas dans l'idée précise qu'ils excitent, mais en y joignant toutes celles que la foy a de coutume d'y joindre, fait voir combien il y a peu de solidité dans la cinquième des preuves que M. Claude propose contre la doctrine de l'Eglise, quoy qu'il la pousse avec sa véhémence ordinaire, & qu'il en paroisse fort satisfait.

„ J'ajouteray, dit-il, pour une cinquième preuve, qu'il y a  
 „ certaines occasions fortes où il n'est pas concevable, que si les  
 „ SS. Peres eussent eu la croyance de la Transsubstantiation, ils  
 „ n'eussent dit *réalité*, au lieu de dire *figure & signe* : & nean-  
 „ moins ils ont dit *figure & signe*, au lieu de dire *réalité*. En voicy  
 „ quelques exemples L'Auteur des Constitutions Apostoli-  
 „ ques nous donne un formulaire d'action de grâces pour la  
 „ communion où il nous fait dire : *O notre Pere, nous te rendons*  
 „ *grâces pour le Sang précieux de J. C. qui a esté répandu pour nous,*  
 „ *& pour son précieux Corps dont nous célébrons ces figures, luy-*  
 „ *même nous ayant commandé d'annoncer sa mort.* En bonne foy  
 „ estoit-ce le lieu de dire *figure*, s'il eust crû *réalité*? Qui ne  
 „ sçait que dans l'ardeur de la dévotion, l'ame d'un commu-  
 „ niant qui croit *la réalité*, n'a garde de quitter son principal  
 „ objet, la personne même & la substance de son Sauveur  
 „ pour s'amuser à des figures? Saint Gregoire de Nazianze  
 „ raconte la guérison miraculeuse de Gorgonie sa sœur, & la  
 „ rapporte au S. Sacrement en ces termes: *Versant*, dit-il, *un*  
 „ *torrent de pleurs; à l'exemple de celle qui arrosa de ses larmes les*  
 „ *pieds de J. C. elle déclara qu'elle ne bougeroit de là qu'elle n'eust*  
 „ *obtenu la santé. Ses pleurs furent le parfum qu'elle répandit sur*  
 „ *tout son Corps. Elle les mêla avec les antitypes, ou les figures du*  
 „ *Corps & du Sang de J. C. autant que sa main en avoit pu reser-*

„ *ver. Et incontinent, ô miracle ! elle se sentit guerie & se retira.*  
 „ Si S. Gregoire croyoit qu'il y avoit deux choses au Sacrement,  
 „ la figure & la realité, n'estoit-ce pas la dernière de toutes les  
 „ impertinences de rapporter ce miracle à la figure, sans rien  
 „ dire de la realité ? Je suis persuadé que l'auteur n'en useroit  
 „ pas de la sorte. Il n'auroit garde d'appeller dans cette oc-  
 „ casion le S. Sacrement *figure*. Il ne manqueroit pas de rap-  
 „ porter ce miracle au Corps même, & d'en tirer une preuve  
 „ de sa presence.

„ Cependant vous voyez de quelle maniere saint Gregoire  
 „ en use. Je trouve dans les œuvres de ce même Pere une  
 „ Oraison fort éloquente & qui satisfait bien à la neces-  
 „ sité de son sujet. Car il s'agissoit de sauver la ville de Na-  
 „ zianze que le Prefet de l'Empereur menaçoit de saccagement  
 „ & de ruine. Ce bon Prelat qui en estoit Evêque Coadjuteur  
 „ de Gregoire son pere, sollicita le Prefet à user de misericorde  
 „ avec une vehemence incomparable. Il le prie. Il le conjure.  
 „ Il lui met devant les yeux tout ce qu'il y a de touchant dans  
 „ la Religion : & entre autres choses, il luy parle du S. Sacre-  
 „ ment. *Je mets, dit-il, devant vos yeux cette table où nous com-  
 „ munions ensemble, & les figures de mon salut, que je consacre de  
 „ cette même bouche, dont je vous offre ma requeste. Ce Sacrement,  
 „ dis-je, qui nous élève au Ciel.* Sans mentir si le Sacrement est  
 „ le Corps même de J. C. en substance, on ne vit jamais une  
 „ expression ni plus lâche ni plus froide, ni qui réponde moins  
 „ au zele & au dessein de Gregoire. Quelle apparence y a-t-il  
 „ qu'il eust parlé de la sorte, si deslors on eust crû ce que l'Eglise  
 „ Romaine croit aujourd'huy ? Mais plutôt n'eût il pas dit :  
 „ Je mets devant vos yeux cette table où nous communions  
 „ ensemble, & le Corps même de mon Sauveur que je fais de  
 „ cette même bouche dont je vous prie ? Mais au lieu de cela,  
 „ il ne luy parle que des *figures* de son salut.

Aubertin propose le même argument & avec la même force en divers endroits, & entr'autres sur ce même passage de saint Clement. *Le Cardinal du Perron, dit-il, ne prend pas garde qu'il rend par là ridicule le discours de cet Auteur ; je dis qu'il le rend ridicule. Car si sa pensée avoit esté que J. C. eust donné à ses Disciples son Corps & son Sang couverts des accidens du pain & du vin, il n'auroit jamais dit qu'il leur donna les antitypes & les symboles de son Corps & de son Sang. Car ne se rendroit-on*

pas ridicule si pour signifier qu'un époux a donné son corps à son épouse, on disoit qu'il luy a donné son habit, figure de son corps ? Ou si pour marquer qu'un Roy auroit donné à quelqu'un une bourse de cent pistoles, on disoit qu'il luy a donné une bourse figure de cent pistoles ?

Mais toutes ces declamations s'évanouissent d'elles-mêmes quand on a compris le principe que nous avons établi. Elles auroient quelque lieu si l'esprit demouroit dans la signification grammaticale des mots de *Sacrement*, de *figure*, d'*antitype*, d'*image* : mais il n'y demeure pas. La foy qui unit dans l'esprit des fidelles cette idée de figure avec celle de J. C. réellement présent, ne leur permet pas de les séparer. Car lorsque ces expressions excitent l'idée qu'elles marquent précisément, toutes les autres qui y sont jointes se présentent en même temps à l'esprit. On conçoit donc par le mot de *Sacrement*, non un simple signe, mais tout ce qu'enferme le Mystere de l'Eucharistie ; c'est à dire le Corps de J. C. couvert d'un voile qui le cache.

Ainsi comme l'effet des expressions se doit juger non par la signification précise des termes, mais par l'impression qu'elles font sur l'esprit ; il n'est pas étrange que des Auteurs Catholiques se servent indifferemment de celles qui sont par elles-mêmes défectueuses, & de celles qui ne le sont pas, lors que les unes & les autres proposent à l'esprit le même objet, qu'elles y font la même impression, & qu'elles sont par conséquent également capables de toucher le cœur.

C'est ce que M. Claude n'auroit pas manqué de reconnoître s'il luy eût plu de faire reflexion sur le langage dont l'Eglise Romaine se sert dans les occasions où elle a plus d'intention d'exciter la devotion & la reverence de ses enfans pour ce Mystere. Car il auroit veu qu'elle employe fort souvent ces mêmes termes qui n'en signifient d'eux-mêmes qu'une partie, & qu'elle les croit aussi propres que les autres pour nous porter à l'amour & à l'adoration de J. C. comme présent dans l'Eucharistie.

Cela paroît par l'office qu'elle a composé à l'honneur de ce Mystere. Car dans l'Oraison qu'elle repete à toutes les heures de cet Office, elle n'appelle l'Eucharistie que des noms de *Sacrement merveilleux* & de *Mystere du Corps & du Sang du Seigneur*.

Elle témoigne une reverence particuliere à ces vers d'une Hymne qu'elle chante en cet Office, *Tantum ergo Sacramentum*

*veneremur cernui*, & les choisit d'ordinaire quand on ne la recite pas toute entière. Cependant si l'on s'arreste à la lettre, l'Eucharistie n'y est appelée que du nom de grand Sacrement, c'est à dire de grand signe. Elle va même plus loin: car parmy les Antiennes, qui sont des Versets qu'elle choisit pour s'y appliquer en particulier, on en trouve plusieurs où l'Eucharistie est marquée par les mots de bled, de froment & de vin. *A fructu frumenti & vini multiplicati fideles, in pace Christi requiescant.* Le pain de J. C. est délicieux, dit-elle dans un autre, & il comble-  
ra les Roys de delices.

*Les saints Prestres*, dit-elle encore, *offrent de l'encens & des pains au Seigneur.*

*Il les a nourris de la fleur du froment, & les a rassasiez du miel de la pierre.*

Si les declamations de M. Claude estoient justes, elles auroient autant de lieu contre ces endroits de l'Office de l'Eglise, que contre les Peres qu'il accuse. Et il en pourroit conclure de même qu'il n'est point croyable qu'elle les prenne au sens de la présence réelle. Mais comme il est certain néanmoins qu'elle les y prend, il doit apprendre de là qu'il ne juge pas bien de la signification de ces termes, & que pour en trouver le véritable sens, il faut joindre à leur signification grammaticale & littérale, celle qu'ils tirent de la creance de ceux qui s'en servent. De sorte que pour prouver que les Peres ne les ont pas pris au même sens que les Catholiques, il faudroit qu'il eust prouvé qu'ils n'ont pas eu la même creance qu'eux.

On doit conclure du même principe, que c'est tres mal juger de la signification des termes dans une matiere particuliere que de s'arrester à la signification generale que ces termes peuvent avoir dans les autres matieres; parce que les opinions que l'esprit a sur un sujet particulier, peuvent changer & determiner cette signification generale.

Ainsi il est certain que quand les Theologiens latins se servent des mots de consacrer & de consecration dans toute autre matiere que celle de l'Eucharistie, & quand les Grecs se servent de ceux d'ἀγιαζεν & d'ἀγιασμός ils n'entendent que la destination d'une chose au service & au culte de Dieu, qui les tire de l'usage commun & profane. Mais quand ils appliquent ces termes à l'Eucharistie, ils entendent le changement réel du pain au Corps de J. C.

C'est donc un pur sophisme d'argumenter de la signification générale de ces termes, à la signification spécifique & particulière qu'ils font dans la matière de l'Eucharistie: c'est néanmoins un sophisme où Aubertin tombe fort souvent. *On prouve*, dit-il en un endroit, *invinciblement que le pain n'a pas changé de nature par le mot même de sanctification dont se sert S. Augustin. Car sanctifier quelque chose, ne signifie jamais changer sa substance, ny l'aneantir.*

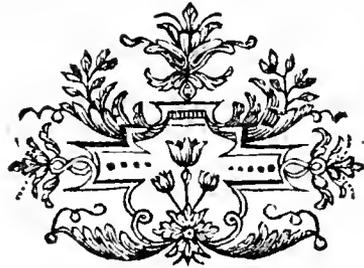
Ce qu'il prétend faire voir par plusieurs passages où ce mot est employé par les Pères en d'autres matières sans qu'ils y conçoivent aucun changement. Il prétend conclure de là qu'il ne signifie donc pas un changement de substance dans la matière de l'Eucharistie. Mais cette conclusion est fautive & sophistique. Car si S. Augustin a cru autre chose du Sacrement de l'Eucharistie, que des autres Sacrements, il a sans doute pris ce mot en un autre sens en parlant de ce Sacrement qu'en parlant des autres: comme tous les Catholiques le prennent en un autre sens quand ils l'appliquent à l'Eucharistie que quand ils s'en servent en d'autres matières. Tout dépend donc de s'assurer du sentiment de S. Augustin. C'est sa doctrine qui doit régler la signification de ces termes. Et si M. Claude en veut tirer avantage, il faut qu'il ait prouvé auparavant que S. Augustin ne croyoit pas la présence réelle. Autrement il ne fera proprement que supposer ce qui est en question.

On peut voir encore une illusion toute semblable dans la page 699. du livre d'Aubertin, ou de ce que S. Augustin appelle l'Eucharistie, *Sacramentum mensæ suæ*, comme il appelle le Baptême *Sacramentum lavacri*, il forme cet argument sophistique: *S. Augustin prend le mot de Sacrement lors qu'il parle de l'Eucharistie, comme il le prend lorsqu'il parle du Baptême.* Or quand il parle du Baptême, il entend par ce terme un signe, c'est à dire l'eau signe du Sang de J. C. donc par le Sacrement de la table, il entend le pain & le vin Sacrements du Corps & du Sang de J. C.

Pour y répondre nettement, il n'y a qu'à luy dire, que si S. Augustin a eu une autre idée de l'Eucharistie que du Baptême, il a pris le mot de Sacrement appliqué à l'Eucharistie d'une autre manière, qu'en l'appliquant au Baptême, n'y ayant rien de si commun que de déterminer ainsi la signification générale des termes par la matière à laquelle on les applique. Son raisonnement ne conclut donc qu'en supposant que saint

Augustin n'a pas eu la doctrine Catholique dans l'esprit, c'est à dire qu'Aubertin ne conclut qu'il a raison, que pourveu qu'il ait auparavant prouvé qu'il l'ait. Voila dequoy il a remply ce grand Livre, dont les Ministres font tant de bruit.

*Fin du premier Livre.*





## LIVRE SECOND.

EXPLICATION PARTICULIERE  
de quelques passages, où l'Eucharistie est  
appellée Image, Figure, Mystere, &c.

### CHAPITRE PREMIER.

*Que M. Claude place en quelques lieux le mot de Figure, où l'Eucharistie n'est point appellée figure, ou si elle est appellée de ce nom, c'est par des raisons particulieres; qui ne font rien à cette dispute.* CH. I.

*Explication du passage de Tertullien du troisième livre  
contre Marcion.*



UOY que tous ces passages où les Peres se servent des mots de *figure* & de *signe*, soient fort inutiles à M. Claude, comme nous venons de voir, il est bon de remarquer néanmoins qu'outre l'illusion generale de cette preuve, il en use avec une certaine adresse qu'on pourroit nommer autrement, & qui donne lieu de juger qu'il se sert de toutes sortes de moyens pour venir à bout de ce qu'il pretend.

Il auroit mieux fait, par exemple, de ne pas alleguer ce passage de Tertullien *ipsum sicut Corpus representat*; ni celui de S. Jérôme *ipse quoque veritatem sui corporis representavit*. Le sens de ces passages est trop contesté pour pouvoir estre déterminé à l'avantage de la cause des Calvinistes par la seule autorité de M. Claude. Et nous avons fait voir de plus qu'on ne le peut

Libr. 1. contra  
Marc. c. 14.

voyez perp. 2.  
l. 3. c. 5. p. 280.

CH. I.

faire raisonnablement, & que ces passages prouvent au contraire que J. C. rend son Corps présent dans l'Eucharistie, selon l'usage le plus ordinaire du mot de *représenture*, auquel toutes les circonstances de ces deux passages appliquent l'esprit.

Perp. 2. l. 6.  
C. 10. P. 67+

Le passage tiré des Offices de saint Ambroise devoit aussi estre omis. Car nous avons fait voir ailleurs que quand ce Pere dit, *que J. C. est offert en image*, cela ne veut pas dire qu'il est offert dans l'image de son Corps, mais en image de la clarté avec laquelle il s'offre luy-même à son Pere, & s'offrira dans toute l'éternité; S. Ambroise ayant distingué trois estats avec quelques anciens Auteurs; l'un qu'il appelle d'*ombre* qu'il attribue à l'état de la loy, & qui n'avoit que des figures toutes pures; l'autre qu'il nomme d'*image*, qui estoit meslé de figure & de verité; l'autre qu'il appelle de *verité*, c'est à dire de verité sans figure. C'est en ce sens qu'il dit que J. C. est offert en image, c'est à dire qu'il n'y est pas offert à découvert comme dans le Ciel.

La pluspart des passages que M. Claude rapporte de S. Denis sont aussi tres mal alleguez, comme il est facile de le luy faire voir en les parcourant.

Dionys. de  
Eccl. Hier. c. 3.

Le premier est celuy-cy: *ιεραργει τα θειοτατα, & υπ' οψιν αγη τα υμνηδύ δια τω ιερως ποροκειμένων συμβόλων, il consacre les sacrez mysteres & les reverant par ses loüanges, il les expose à la vüe du peuple par le moyen des Symboles sacrez qui sont proposez.* Car il est clair que dans ce passage les mysteres divins qui sont exprimez comme le terme de l'action du Prêtre, *ιεραργειτα θειοτατα* sont quelque chose d'invisible qui n'est rendu visible que par les Symboles. Ce qui est tres-propre pour donner l'idée du Corps de J. C. rendu present par le Prêtre, & rendu visible par les Symboles.

Le 2. dont M. Claude ne cite que deux paroles, *θεια σύμβολα*, est celuy où cet Auteur dit que plusieurs ne s'arrestent qu'aux *divins Symboles*. Et ce passage marque seulement qu'il ne faut pas s'y arrester, & qu'il faut penetrer les mysteres qui y sont cachez, & qui sont produits par l'action du Sacrifice. Qu'il faut aller jusques aux *prototypes*, c'est à dire *au Corps & au Sang de J. C.* comme le dit Pachymere; en croyant, dit ce Commentateur de S. Denis, *que les choses proposees ont esté changées au Corps & au Sang de J. C.*

Pour

Pour le 3. qui est ce que S. Denis appelle la sainte Cene que Nôtre Seigneur celebra, ἀρχισυμβόλον, il ne faut que le renvoyer au même Pachymere interprete de S. Denis qui explique ce terme par celui de ἀρχικαινῶν, c'est à dire, l'origine & la source de cette sainte communication des fidelles, qui est marquée dans l'Eucharistie. Ainsi cela ne fait rien du tout pour prouver que l'Eucharistie n'est le Corps de J. C. qu'en figure.

CH. I.  
M. Claud. 2.  
rcp. P. 59.

M. Claude se trompe encore plus visiblement dans le 4. qui est *que l'ablution du Pontife se fait devant les sacrez Symboles.* Car il prend en cet endroit les Symboles non consacrez, dont parle cet Auteur, pour les Symboles consacrez; & pour se détromper il n'a qu'à lire 3. pages après le lieu où il est parlé de cette ablution; car il y trouvera la consecration de ces Symboles.

Il est vray que ce qu'il cite après cet Auteur, que le Pontife represente d'une maniere sensible par la découverte & la division des Symboles, J. C. nostre vie spirituelle, s'entend des Symboles consacrez. Mais le sens n'a aucun rapport à ce que M. Claude pretend. Car cet Auteur veut dire seulement que le Prêtre en découvrant les dons, & les divisant en plusieurs parties, represente la manifestation du Verbe, qui est sorti en quelque sorte de l'unité sacrée du sein de son Pere, pour s'engager parmi la multiplicité des creatures. Il s'agit donc non de l'essence de ces Symboles, mais de ce que signifie l'action du Prêtre qui les découvre & qui les divise.

Le passage de S. Maxime Commentateur de cet Ouvrage, que M. Claude allegue ensuite, n'est pas plus à propos. Cet Auteur expliquant le mot d'image dont S. Denis s'estoit servi, dit qu'il *appelle du mot d'image des choses veritables, ce qui se passe dans la Liturgie*: par où il entend generalement toutes les ceremonies qui se pratiquoient dans le Sacrifice, & non pas seulement le pain & le vin, comme M. Claude le suppose. Il est donc vray que cet Auteur reconnoist qu'il y a dans cette action sainte divers Symboles & diverses images; mais il ne pretend nullement dire par là qu'il n'y ait rien de present de ce qui est representé par ces Symboles & par ces images. C'est à quoy se reduit tout ce qu'il enseigne en divers lieux sur cette matiere.

M. Claude insere aussi entre les passages où il pretend que les Peres ont donné à l'Eucharistie le nom de figure, un lieu de

Tertullien tiré du troisième livre contre Marcion, qui merite d'autant mieux d'estre examiné, que quoy qu'il n'ignore pas que M. le Cardinal du Perron, & plusieurs autres Auteurs Catholiques y donnent un sens tout différent, qui détruit cette pretention, il ne laisse pas de le produire quatre fois, en le déterminant toujours au sens qu'il croit luy estre avantageux, sans prendre la peine de refuter l'explication de ces Auteurs, comme ne meritant pas de l'estre.

Mais comme je ne suis pas en cela de son sentiment, & que ce procedé de se donner gain de cause par son propre suffrage, ne me semble pas assez équitable, je ne laisseray pas de remettre en question ce qu'il suppose si hardiment, & de luy soutenir que le sens auquel il prend ce passage est beaucoup moins probable que celui auquel il est pris par le Cardinal du Perron. Je rapporteray donc d'abord le passage en latin, parce que le differend consiste dans la maniere dont il doit estre traduit.

*Hoc lignum & Hieremias tibi insnuat, dicturis predicans Judæis: Venite, mittamus lignum in panem ejus; Utique in Corpus. Sic enim Deus in Evangelio quoque vestro revelavit, panem Corpus suum appellans; ut & hinc jam eum intelligas Corporis sui figuram pani dedisse, cujus retrò Corpus in pane Propheta figuravit, ipso Domino hoc Sacramentum postea interpretaturo.*

On convient de part & d'autre que le but de Tertullien en cet endroit est de refuter les Marcionites qui pretendoient que le Dieu de l'ancien Testament estoit contraire au Dieu Pere de J. C. Auteur du nouveau, & que c'est ce que Tertullien y combat, en faisant voir un parfait accord entre les deux Testaments, & que J. C. avoit souvent accompli & éclairci les figures qui se rencontroient dans l'ancien, ce qu'il ne pouvoit faire sans l'approuver. Un des passages qu'il employe pour prouver cet accomplissement & cet éclaircissement des figures de l'ancien Testament par J. C. est celui de Jeremie, *Mittamus lignum in panem ejus*, en pretendant que ce passage s'entend des Juifs, qui ont attaché au bois le pain de J. C. c'est à dire son Corps. Et comme cette explication demandoit que l'on fist voir que par le mot de *pain* Jeremie avoit pû entendre le Corps de J. C. il se sert des paroles de l'institution de l'Eucharistie pour le prouver.

Ce dénoiement de l'argument de Tertullien est commun à tous les deux sens. Ainsi en le supposant, il n'y a pour enten-

dre en quoy le differend consiste, qu'à rapporter la maniere dont M. Claude traduit ce passage, en y opposant ensuite celle dont on croit qu'il le faut traduire. CH. I.

Voicy celle de M. Claude. *Dieu*, dit-il, *a appelé le pain son Corps*, afin que vous reconnoissiez que celui dont le Prophete avoit anciennement figuré le Corps par le pain, a maintenant donné au pain la figure de son Corps. M. Claude & Rép. P. 68.

Et voicy celle dont je pretends qu'il le faut traduire. *C'est ce que Dieu a revelé dans vostre Evangile même en appellant le pain son Corps*, afin de faire connoistre par là que celui dont le Propete avoit representé le Corps par le pain long-temps avant qu'il accomplit cette figure, avoit voulu dès ce temps-là même que le pain servist à figurer & à signifier son Corps.

Il est visible que comme de la premiere maniere de traduire ce passage, il s'ensuivroit que Tertullien y auroit appelé le pain Eucharistique figure du Corps de J. C. ce qui ne seroit neanmoins de nulle importance; il s'ensuit de la seconde qu'il ne l'a point fait, puisque ce n'est pas au pain de l'Eucharistie que Tertullien entend que J. C. a donné la figure de son Corps, mais au pain dont parle le Prophete Jeremie, c'est à dire au pain en general: & que le mot de figure ne se rapporte pas au temps de J. C. mais au temps de ce Prophete.

Si l'on considere la seule lettre de ce passage, il faut reconnoistre de bonne foy qu'il peut souffrir l'un & l'autre sens. Car c'est une objection tout à fait frivole que celle que fait Aubertin contre le sens du Cardinal du Perron, qu'il y auroit une *tautologie*, c'est à dire, une repetition ridicule de pensées à faire dire d'une part à Tertullien que J. C. a donné au pain la figure de son Corps dès le temps de Jeremie, *ut hinc jam cum intelligas Corporis sui figuram pani dedisse*, & d'ajouter ensuite que le Prophete avoit figuré son Corps par le pain, *cujus retrò corpus in pane Propheta figuravit*; & que Tertullien auroit esté *stupidus* s'il avoit parlé de la sorte, *Certè stupidus omnino fuisset, si sic esset locutus*.

Mais cette stupidité n'est que de la part d'Aubertin qui n'a pû comprendre que ce sont deux pensées toutes differentes, de dire que J. C. avoit voulu dès le temps de Jeremie que le pain signifiait son Corps, & de dire que Jeremie avoit effectivement figuré ce Corps par le pain. L'une marque que J. C. avoit réglé & ordonné ce qui s'estoit fait dans l'ancien Testament;

l'autre que le Prophete avoit executé la volonré de J. C. La premiere represente J. C. comme ministre, & la seconde Jeremie comme ministre. Et cette subordination de Jeremie à J. C. marque bien mieux l'accord de J. C. avec l'ancien Testament, que le simple rapport d'une parole de J. C. avec la parole d'un Prophete.

Cette raison ne prouve pas seulement que le sens du Cardinal du Perron n'est pas détruit par l'objection d'Aubertin; mais elle prouve de plus que c'est le veritable sens du passage dont il s'agit; parce qu'il paroist clairement par Tertullien même qu'il n'a pas seulement voulu prouver que l'expression de J. C. éclaircissoit celle du Prophete, mais qu'il a voulu de plus marquer que Jeremie avoit parlé par l'ordre de J. C. & que c'est J. C. qui avoit voulu qu'il se servist du mot de *pain* pour signifier son Corps.

Cela paroist manifestement par un autre lieu de Tertullien, où il rapporte le même passage dans le même dessein, & pour en tirer la même conclusion. C'est dans le livre suivant, où il parle ainsi.

*Mais pourquoy est-ce que ce fut du pain que J. C. appella son Corps, & non pas une citrouille? Certes, il falloit que Marcion en eust une au lieu de teste, de n'avoir pu comprendre que la raison de choix de J. C. est, que le pain estoit une ancienne figure du Corps de J. C. qui dit par la bouche de Jeremie: ils ont conçu de mauvais desseins contre moy, disant: Allons, mettons le BOIS EN SON PAIN, c'est à dire, attachons la croix à son Corps. Et c'est pourquoy J. C. qui s'est plu à éclaircir les anciennes Prophetes, nous a déclaré assez manifestement ce qu'il avoit voulu que le pain signifiait dès ce temps-là (c'est à dire dès le temps de Jeremie) en appelant le pain son Corps dans l'institution de son Mystere.*

Le rapport si precis de ces deux passages, & des clauses qu'ils contiennent, ne permet pas de leur donner un sens différent. Dans l'un & dans l'autre c'est J. C. qui revele & qui declare par ces paroles: *Hoc est Corpus meum*, le sens de l'ancienne Prophetie de Jeremie. *Sic enim Deus in Evangelio quoque vestro revelavit, panem Corpus suum appellans*, dit Tertullien dans le premier. *Satis declaravit Corpus suum vocans panem*, dit-il dans le second. Nous devons donc croire que c'est la même chose qu'il revele, & qu'il declare dans l'un & dans l'autre. Or qu'est-ce qu'il declare dans ce second passage selon Tertullien?

Il declare qu'il avoit voulu que dès le temps de Jeremie le pain signifiait son Corps. *Quid tunc voluerit significasse panem satis declaravit.* On doit donc croire que Tertullien aura fait reveler la même chose à J. C. dans l'autre passage, pourvu que les paroles le puissent souffrir. Or non seulement elles le souffrent, mais elles l'expriment clairement. *Ut & hinc jam cum intelligas Corporis sui figuram pani dedisse.* AFIN, dit-il, que l'on entende par là, que dès ce temps-là, JAM, c'est à dire, dès le temps de Jeremie, il avoit voulu que le pain fust figure, ou signifiait son Corps.

La seconde objection qu'Aubertin fait contre ce sens ne vient encore que d'un defaut d'intelligence. Elle est fondée sur le mot de *retrò*, dont Tertullien se sert dans la dernière clause, en disant: *cujus retrò Corpus in pane Propheta figuravit.* Or ce mot, dit Aubertin, signifie *longè antè*, dans l'usage de Tertullien. On avouë que c'est en effet le sens du mot de *retrò*. Mais afin de luy conserver ce sens & cet usage, il n'y a qu'à concevoir que Tertullien compare ensemble deux temps; l'un, celui du Prophete Jeremie; l'autre, celui de J. C. & que c'est à l'égard du temps de l'avenement de J. C. qu'il dit, que le Prophete avoit figuré par le pain le Corps de J. C. *retrò*, c'est à dire, long-temps avant cet avenement.

La conformité de ces deux passages jointe à l'évidence qu'il y a que Tertullien a crû important de marquer non seulement que J. C. avoit voulu expliquer une figure ancienne; mais qu'il estoit l'auteur de cette ancienne figure, & que c'estoit par son ordre & par sa volonté que Jeremie avoit parlé de la sorte, donne un tel avantage au sens du Cardinal du Perron sur celui des Ministres, qu'un homme judicieux ne sçauroit prendre ce passage dans un autre sens. Car quoy que je ne le propose que comme plus probable, & que j'avouë qu'il n'y a pas une certitude entiere, que ç'ait esté la pensée de Tertullien; néanmoins il n'est pas seulement plus probable, mais il est absolument certain que de deux sens il faut préférer le plus vray-semblable; & par consequent que c'est une injustice visible d'employer quatre fois ce passage dans le sens qui a le moins d'apparence, comme si ce sens estoit absolument certain & incontestable.

Mais si l'éclaircissement de ce passage est utile pour faire connoître le peu d'équité de M. Claude, il n'est pas fort nécessaire pour la cause que je soutiens; puisque quand Tertullien auroit

62 LIV. II. *Explication des passages, où l'Eucharistie*  
dit que J. C. en instituant l'Eucharistie avoit donné au pain la figure de son Corps, cela ne voudroit dire autre chose, sinon qu'il auroit fait du pain le Sacrement de son Corps, & que l'on devroit toujours supposer que ce terme estoit expliqué par la doctrine commune de l'Eglise de son siecle, comme celui de Sacrement l'est presentement.

---

## CHAPITRE II.

*Que les Calvinistes ne scauroient rien conclure raisonnablement du celebre passage de Tertullien tiré du 40. Chapitre de son 4. livre contre Marcion.*

**Q**UOYQUE M. Claude ne rapporte pas au lieu où il entasse les passages des Peres qui ont appellé l'Eucharistie figure du Corps de J. C. ce celebre passage du 40. Chapitre du livre 4. contre Marcion, dont les autres Ministres font leur principal appuy; neanmoins parce qu'il le rapporte en d'autres endroits, & qu'il a beaucoup de conformité avec celui que nous venons d'éclaircir, j'ay crû qu'il estoit plus naturel de les joindre ensemble.

Je le considereray en trois manieres. Premièrement selon le sens auquel il est pris par les Ministres, en leur faisant voir que les conséquences qu'ils en tirent sont entièrement vaines. Secondement selon le sens auquel il est expliqué par le Cardinal du Perron, & par divers autres Auteurs Catholiques, où je montreray que s'il n'est pas absolument certain que ce soit le sens de Tertullien, il est certain neanmoins que toutes les raisons dont Aubertin se sert pour le combattre, sont non seulement frivoles, mais ridicules, & qu'ainsi il est entièrement contre la raison de faire tant valoir un passage qui reçoit très-probablement un sens par où toutes les conséquences des Ministres sont aneanties. Et je montreray en troisième lieu, qu'on peut encore entendre ce passage dans un sens un peu différent de celui du Cardinal du Perron, & qui ne renverse pas moins les avantages que les Ministres en veulent tirer. Mais avant que d'entrer dans cet examen je proposeray d'abord quelques considerations generales, dont on verra l'usage dans la suite.

## PREMIERE CONSIDERATION.

Comme l'équité & la raison doivent regler toutes les disputes qui tendent à l'éclaircissement de la verité, il faut sur tout éviter les preuves dont on ne sçauroit rien conclure qu'en supposant la question même. C'est ce qu'on appelle des petitions de principe. Et quoy qu'il n'y ait rien de plus décrié sous ce nom, il est néanmoins tres-facile d'y tomber sans s'en apercevoir. Car, si l'on y prend garde, toutes celles que les Ministres tirent des mots de *figure* & de *signe* pour en conclure que les Peres n'ont pas crû la presence réelle, sont absolument de ce genre. Et quoy qu'en s'en servant ils ne s'imaginent pas supposer la question, il est bien aisé de les en convaincre. Car toutes les fois qu'un terme est tel qu'il peut effectivement recevoir deux sens differens, & imprimer deux differentes idées, dont l'une établit, & l'autre détruit ce que l'on pretend prouver par ce même terme, il est visible que c'est tomber dans ce défaut, que d'en tirer une consequence précise pour son sentiment, en supposant gratuitement qu'il signifie ce qui nous est avantageux.

Or nous avons fait voir que les termes de *figure*, de *signe*, de *Sacrement*, peuvent effectivement estre pris en divers sens, & imprimer diverses idées, selon qu'on s'arrête à leur sens grammatical, ou que l'on y en ajoûte d'autres tirées de la doctrine dont on fait profession, & qui est reconnuë dans l'Eglise où l'on est: Qu'ils peuvent donner l'idée d'une figure & d'un Sacrement qui contient la chose même, ou d'une simple figure qui ne la contiendroit pas. Et l'experience faisant voir de plus qu'ils sont presentement pris au premier sens par tous les Chrestiens du monde, il n'y a rien de plus ridicule que de pretendre sans preuve que les Peres les ont pris dans le second; c'est à dire, qu'ils n'ont entendu par ces termes qu'une figure toute pure.

Ce n'est pas ainsi que nous nous sommes pris à montrer que ces expressions se doivent entendre en un sens Catholique, nous n'avons point fait de supposition en l'air, & nous avons simplement usé du droit que la raison nous donne d'apuyer des consequences sur des principes déjà établis.

Car s'il est vray que ces termes peuvent estre differemment

entendus, selon les divers sentimens que l'on peut avoir, qui-conque a prouvé, comme nous avons fait, que les Peres ont crû la présence réelle, & que cette doctrine a fait partie de leur foy, a droit de conclure qu'ils ont donc suppléé à l'imperfection de ces termes, & qu'ils les ont pris dans le même sens que les Catholiques les prennent presentement

Il y a des rencontres où il suffit de prouver qu'il est possible de donner un sens à des expressions pour conclure qu'elles l'ont effectivement; & celle-cy en est une. Parce qu'après avoir montré que des personnes ont eû constamment une certaine doctrine, il est juste de donner à toutes leurs expressions qui sont capables de divers sens, celui qui s'accorde à cette doctrine constante, & d'exclure celui qui y est contraire.

Tout consiste donc à bien s'assurer du fond de la doctrine qui doit determiner les expressions douteuses. Mais de pretendre par les expressions ambiguës determiner la doctrine constante, c'est choquer les plus claires lumieres de la raison.

## SECONDE CONSIDERATION.

Nous ferons voir dans la suite que ce qui est arrivé aux Calvinistes dans l'usage qu'ils ont fait en general de ces mots de *type* & de *figure*, leur arrive en particulier à l'égard de deux passages des Peres, où ils soutiennent que ces paroles: *Cecy est mon Corps*, sont expliquées par ces termes: *Cecy est la figure de mon Corps*.

Plusieurs Auteurs leur contestent tous ces deux passages, & je montreray que la pretention des Ministres est injuste au moins à l'égard de l'un des deux, qui est celui de Tertullien. Mais pour n'entrer pas presentement dans cette question de fait, je veux bien supposer icy que ces paroles *Cecy est mon Corps*, ont esté expliquées par Tertullien de la maniere qu'ils disent, & je ne m'arrêteray qu'à faire voir leur illusion dans la consequence qu'ils en tirent.

Pour la mieux comprendre il faut considerer que la doctrine de la présence réelle ne porte pas simplement à considerer deux objets & deux choses dans l'Eucharistie; l'une extérieure, l'autre intérieure; l'une terrestre, l'autre celeste; l'une visible, l'autre invisible: Qu'elle ne porte pas seulement aussi à considerer la partie sensible comme *figure*, *type*, *antitype*, *si-gne*

*gne, image, Sacrement* de la partie invisible & interieure; mais qu'il arrive de plus par necessité que ces deux choses jointes ensemble devenant l'objet de nôtre esprit, donnent lieu à diverses propositions, selon les diverses faces par lesquelles il les regarde.

Car, comme nous avons dit ailleurs, l'esprit s'attache quelquefois directement au Corps de J. C. consideré comme substance presente, quelquefois il regarde directement l'objet sensible, qui est ce qui s'appelle voile & Sacrement; & quelquefois il regarde directement & le voile & le Corps de J. C. de même que l'homme étant composée d'ame & de corps, l'esprit le peut regarder ou comme un esprit qui gouverne un corps, ou comme un corps regi & animé par un esprit, ou comme un esprit & un corps qui forment un même tout.

On a déjà amplement expliqué ailleurs la contrariété apparence qui se doit trouver necessairement entre les propositions qui naissent de ces differens regards. Je n'en repeteray icy que ce qui est necessaire pour l'intelligence des passages dont il s'agit.

C'est qu'étant possible, comme nous venons de dire, d'attacher sa pensée ou à ce qu'il y a de principal & d'interieur dans l'objet present, ou à ce qu'il y a de visible, d'exterieur & de sensible, consideré separément, il en naistra necessairement, selon la doctrine de la presence réelle, des propositions qui paroistront contraires en apparence, & qui le ne seront point en effet.

Car si j'attache ma pensée à ce qu'il y a de principal & de caché dans cet objet, & que l'on me demande ce que c'est? je dois dire que c'est le Corps de J. C. que c'est la victime qui a effacé les pechez des hommes; que c'est le propre corps, le vray corps, la vraye chair, la chair même de J. C. C'est le langage naturel que cette vuë doit produire.

Mais si ma pensée se porte directement à l'objet exterieur, c'est à dire au voile & aux symboles qui nous cachent le Corps de J. C. quoy que cette même pensée regarde en même tems le Corps de J. C. comme present, & qu'elle enferme tres-expressement la doctrine de la presence réelle, elle produit neanmoins des propositions toutes contraires dans les termes. Car si l'on me demande alors ce que c'est que cet objet de ma pensée, & ce voile qui frappe mes sens, je dois dire que ce

66 LIV. II. *Explication des passages où l'Eucharistie*  
n'est pas le Corps de J. C. mais que c'est sa figure, son type,  
son Sacrement.

Comme ce regard est une suite de la doctrine de la presence  
réelle, & de la nature de l'esprit, & que ces fortes de propo-  
sitions sont des suites naturelles de ce regard; on ne manque  
pas de les trouver tres souvent dans ceux qui croient, & qui de-  
fendent cette doctrine.

On y trouve tres-souvent que cet objet extérieur est diffé-  
rent du Corps de J. C.

Gemma ani-  
mæ c. 106.

*On appelle Mystere, dit l'Auteur d'un livre intitulé, GEMMA ANIMÆ, quand on voit une chose, & que l'on en conçoit une autre. On voit l'apparence de pain & du vin; on croit le Corps & le Sang de J. C.*

In speculo.

*L'espece visible qui arreste nostre veü, dit Hugues de S. Vic-  
tor, est une autre chose que la verité du Corps & du Sang de J. C.  
que nous croyons sans la voir.*

Tract. de Sa-  
cram. altaris.

*L'espece du pain & du vin, dit Estienne Evêque d'Autun, est  
seulement Sacrement, c'est à dire, signe visible d'une chose invisible  
& sacrée. L'Auteur du sermon de l'excellence de l'Eucharis-  
tie & de la dignité des Prestres, qui est entre les Oeuvres de  
S. Bernard, se sert des mêmes termes. Autre chose est, dit il,  
l'espece visible, qui est apperçue par la veü. Autre chose est la ve-  
rité du Corps que l'on croit estre invisiblement sous cette espece vi-  
sible.*

Et non seulement on distingue ces deux choses l'une de l'au-  
tre, mais on nie le Corps de J. C. du Sacrement & du voile,  
c'est à dire que l'on nie que le Sacrement soit le Corps de J. C.

Tract. de  
Corp. &  
Sang. Dom.

*Cette ressemblance du pain, dit S. Anselme, qui se presente à  
nos yeux sur l'Autel, estant considerée en elle-même, n'est pas le  
Corps du Seigneur.*

Et en un autre endroit du même Traité: *L'espece visible du  
pain, dit-il, estant regardée en elle même & separément, n'est pas  
la Chair & le Corps de J. C. & elle n'en porte le nom que par une  
maniere de parler commune dans l'Ecriture, selon laquelle on don-  
ne aux Sacremens les noms des choses qu'ils signifient.*

C'est ce qui est aussi compris dans cette doctrine si commu-  
ne parmi les Theologiens tant anciens que nouveaux, que l'es-  
pece sensible est Sacrement, sans estre la chose du Sacrement, SA-  
CRAMENTUM & non res Sacramenti; car cette chose du Sacre-  
ment estant le Corps de J. C. dire que l'objet sensible n'est pas

la chose du Sacrement, c'est dire qu'il n'est pas le Corps de J. C. CII. II.

Enfin Thomas Valdensis rémoigne que Wiclef ayant proposé à Londres par des affiches publiques cette question: *Sçavoir si cette chose ronde & blanche, qui est vuë entre les mains du Prestre, est le vray Corps de J. C.* les Docteurs Catholiques de cette ville-là répondirent que non; & il approuve luy-même cette réponse, qui ne signifie autre chose, sinon que le voile qui couvre le Corps de J. C. present, estant considéré separément, n'est pas le Corps de J. C. p. 88.

C'est cette même vuë qui produit toutes ces expressions ordinaires, de *Sacrement du Corps de J. C. de mystere, de symboles du Corps de J. C.* & qui fait dire; *Que l'on divise le Sacrement; Que l'on eleve le Sacrement, Que l'on rompt le Sacrement; Que l'on distribuë le Sacrement du Corps de J. C.* Car toutes ces expressions mettent quelque difference entre le Sacrement & le Corps de J. C.

On parlera ainsi tant que l'on croira la doctrine de la presence réelle, parce que ces expressions naissent des idées naturelles que cette doctrine imprime. Et c'est n'avoir aucun discernement, ny aucune équité que de pretendre s'en servir pour la détruire.

### III. CONSIDERATION.

Quoyque les propositions qui naissent de ces differens regards n'ayent aucune contrariété dans le fond, elles peuvent avoir néanmoins une contrariété apparente dans les termes, comme nous l'avons déjà dit. Et cela arrive de ce que l'objet de la pensée estant tantost l'espece extérieure ou le voile, tantost le Corps de J. C. ou la substance presente confusément conceuë, ces deux objets conviennent en certaines idées confuses qui servent de sujet à ces propositions. Car le Corps de J. C. conçu sous l'idée de substance presente, est un objet present, une chose presente; & le voile extérieur est aussi un objet present, & une chose presente. Ainsi l'un & l'autre peut estre exprimé par le mot de *Cecy*, qui signifie proprement une chose presente. Et l'esprit peut rapporter ce terme, ou au voile sensible, ou au Corps de J. C.

En le rapportant au voile il doit dire: *Cecy est le Sacrement du Corps de J. C.* en le rapportant au Corps de J. C. il

68 LIV. II. *Explication des passages, où l'Eucharistie*  
doit dire : Cecy est le Corps de J. C.

En le rapportant au voile il doit dire : Cecy n'est le Corps de J. C. qu'improprement. En le rapportant au Corps de J. C. confusément conçu il doit dire : Cecy est proprement le Corps de J. C.

En le rapportant au voile il doit dire : Cecy est la figure de J. C. & le contient. En le rapportant à la substance présente, il doit dire : Cecy n'est pas la figure, mais le Corps même de J. C.

Et non seulement il peut se servir de toutes ces expressions sans rapport aux paroles de l'institution de l'Eucharistie, mais il les peut aussi faire servir d'explication à ces paroles : *Cecy est mon Corps*. Et toutes ces propositions étant des suites de ces différentes vues, n'ont toutefois qu'un même objet, sçavoir le Corps de J. C. réellement présent sous les Symboles du pain & du vin.

#### IV. CONSIDERATION.

On ne peut croire raisonnablement qu'il y ait eu entre les Peres aucune différence réelle de dogme sur le fond du Mystere de l'Eucharistie ; ce Mystere étant trop important pour pouvoir supposer cette division. Et comme les Catholiques & les Protestans conviennent réciproquement de cette supposition commune, que les Peres sont d'accord sur ce point, on la peut prendre pour un principe constant.

Mais cette union de sentimens dans le dogme n'exclut pas toute diversité dans les manieres de concevoir & d'exprimer les mêmes choses. Et il est au contraire très croyable que Dieu ayant laissé agir l'esprit des Peres d'une maniere naturelle, ils auront conçu par des biais différens les choses qui pouvoient estre regardées par diverses faces.

Ainsi comme nous avons montré que quoyque l'on croye le Corps de J. C. réellement présent dans l'Eucharistie, on la peut néanmoins considerer en deux manieres ; & que l'esprit peut s'attacher tantost directement au simple voile, & tantost à ce qui est contenu sous ce voile ; il est sans apparence qu'il ne paroisse aucune trace de cette diversité d'idées dans les Ouvrages des Peres.

Ils nous disent en cent manieres différentes que l'Eucharistie est le Corps de J. C. que ce que J. C. donna à ses disciples estoit

son vray Corps, son propre Corps, la chair même; & qu'il n'en falloit pas douter. C'est l'effet & la suite de l'une de ces vies, qui attache l'esprit directement au Corps de J. C. conçu sous l'idée de substance présente. Seroit-il donc possible que l'autre maniere de concevoir ce Mystere, qui est de regarder le voile directement, & le Corps de J. C. comme contenu sous ce voile, laquelle renferme également la présence réelle dans l'idée, quoyqu'elle la renferme moins clairement dans l'expression, ne se trouvaît jamais dans leurs Ecrits? Ce seroit une espece de miracle, que l'on ne doit pas esperer du cours ordinaire de la providence divine, qui laisse parler les hommes en hommes. On s'y doit donc attendre, & ne pas s'étonner quand on trouvera de ces fortes de propositions.

La raison faisant donc voir qu'il est tres-possible qu'entre ceux qui croient également la présence réelle, les uns expriment l'idée qu'ils tirent de ces paroles: *Cecy est mon Corps*, par celles-cy, *Cecy est mon propre Corps, mon Corps veritable*; & les autres par celles-cy; *Cecy est la figure de mon Corps, ou le Sacrement de mon Corps*; il s'ensuit que cette dernière expression est du nombre de celles que l'on doit regarder comme indeterminées, & sur lesquelles on ne doit fonder aucun jugement fixe du sentiment de celui qui s'en seroit servi. Car comme l'esprit y peut suppléer ou n'y pas suppléer, & comme elle peut signifier, *Cecy est le signe de mon Corps présent, ou Cecy est le signe de mon Corps absent*, ce n'est point par la seule expression qu'il faut juger de l'idée totale qui y répond, mais par toute la doctrine de l'Auteur, & de ceux avec qui l'on suppose qu'il convient de sentiment.

Car s'il se trouvoit qu'en prenant en un certain sens les termes du Pere dont il s'agiroit, il fust parfaitement d'accord avec luy-même, & avec tous les autres; & qu'en les prenant autrement, il fût contraire ou à luy-même, ou aux autres, il est indubitable que la raison veut en ce cas qu'on prenne pour veritable le sens qui réunit tous les Peres dans un même sentiment, & qu'on rejette comme faux celui qui les divise & les oppose les uns aux autres.

De sorte que comme cet examen est déjà fait, & que nous avons montré par un amas de preuves, auxquelles on ne peut raisonnablement resister, que les Peres des 6. premiers siècles ont esté persuadés de la doctrine de la présence réelle & de

la Transsubstantiation, la raison veut qu'on prenne dans un sens conforme à cette doctrine toutes ces sortes d'expressions, au cas qu'on les trouve dans les Peres, & que l'on n'y voye rien d'ailleurs qui les détermine nécessairement à un autre sens; puisque par ce moyen on conserve cette union de sentimens, qui est le caractère de la vérité, qui ne peut estre contraire à elle-même.

Il n'y a rien que de tres-juste dans cette preparation. Il est juste de prendre pour ambiguës toutes les expressions auxquelles on peut joindre l'une & l'autre doctrine de la presence & de l'absence réelle.

Il est juste de mettre de ce nombre toutes les expressions où l'Eucharistie est appellée *figure*, *Sacrement*, *signe* du Corps de J. C. parce que les signes pouvant estre également de choses presentes ou absentes, on ne voit pas par l'expression même de quelle sorte de signe l'on parle.

Il est juste de regarder certe proposition: *Cecy est la figure de mon Corps*, comme ambiguë, puisque nous avons fait voir que la doctrine de la presence réelle la peut produire.

Il est juste de déterminer ces expressions ambiguës & indeterminées par la doctrine constante & déterminée de l'Eglise du temps où ont vescu les Auteurs qui s'en sont servis.

Ainsi ayant prouvé que la presence réelle a esté la doctrine constante de l'ancienne Eglise, il s'ensuit que toutes ces expressions doivent estre suppléées & déterminées par cette doctrine, & que si quelque Pere a dit sans s'expliquer davantage, que par ces paroles: *Cecy est mon Corps*, il faut entendre, que *c'est le Sacrement du Corps de J.C.* cela veut dire que c'est le Sacrement du Corps de J. C. present; que c'est le signe de ce Corps, comme le Sang est le signe de l'ame, comme l'ablution extérieure du baptême, l'est de l'ablution intérieure du cœur, & comme la Colombe & les langues de feu l'estoient du S. Esprit.

Que les Ministres opposent presentement leur passage de Tertullien à des gens qui auront dans l'esprit ces principes du bon sens. Quel avantage en tireront-ils? Ils diront que Tertullien explique ces paroles: *Cecy est mon Corps*, par celles-cy, *c'est à dire la figure de mon Corps*, & ils le montreront par ce passage du quatrième livre contre Marcion chap. 40. *Jesus-Christ ayant pris le pain, & l'ayant distribué à ses Disciples le fit son Corps, en disant: Cecy est mon Corps, c'est à dire, la figure de mon Corps.*

Mais quand ce seroit-là le véritable sens de Tertullien, n'est il pas facile de leur répondre, que le sens des Calvinistes ne consiste pas dans ces mots précis, puisque les Catholiques s'en peuvent servir comme eux, & qu'ils diront sans peine, que J. C. fit le pain son Corps, c'est à dire le Sacrement de son Corps? Ce qui nous rend differens est le sens que les Calvinistes donnent aux mots de *figure* & de *Sacrement*, par lesquels ils entendent le signe d'une chose absente. Qu'on ajoute à ces termes, l'idée de la presence du Corps de J. C. & que l'on dise que J. C. fit le pain le Sacrement de son Corps present, ce n'est plus le sens des Calvinistes. Or qui a dit aux Ministres que cette idée n'a pas esté jointe au terme de *figure* dans l'esprit de Tertullien? Et comment le peut-on sçavoir qu'en consultant la doctrine de l'Eglise de son temps, & de tous les six premiers siècles, qui est la même?

C'est l'unique moyen de le sçavoir, & sans cet examen on ne sçauroit juger du sens de l'expression de Tertullien; mais avec cet examen on juge qu'il a certainement eu cette idée, comme l'on juge qu'un Catholique qui se sert du mot de Sacrement, & qui dit qu'il a reçu le S. Sacrement, ajoute à l'idée grammaticale & litterale de ce terme, toutes celles que son Eglise y ajoute.

Si Tertullien avoit dit que J. C. fit le pain son Corps, c'est à dire la figure de son Corps, mais que ce Corps nous est donné certainement dans cette figure, que nous ne devons point douter que nous recevons le Corps même de J. C. qu'il entre dans nostre bouche, & dans nos entrailles, & qu'il est en nous par sa chair, & par sa propre chair; qui des Ministres seroit assez hardi pour tirer encore avantage de ces paroles? Or que nous importe qu'il l'ait dit, puisque nous sommes assurez qu'il l'a pensé, & qu'il a eu toutes ces notions & toutes ces idées dans l'esprit?

Il a pensé comme S. Cyrille de Jerusalem, *que dans le type du pain le Corps nous est donné, & le Sang dans le type du vin, & que ce Corps & ce Sang sont reçus dans nos membres.*

Catech. 4.  
Myſtagog.

Il a pensé avec S. Cyrille d'Alexandrie, *qu'il entre en nous par sa propre chair, qu'il est en nous, qu'il est mêlé dans nous.*

Cont. Nest.  
l. 4. p. 113.

Il a pensé avec S. Gregoire de Nyſſe *que J. C. s'introduit par sa chair dans ceux qui le croient, afin que l'homme devienne incorruptible par son union avec ce Corps immortel.* Je dis qu'il l'a

In Joan. p.  
324. 354. 360.  
Orat. Catech.  
c. 37.

pensé, puisqu'il a eu les mêmes sentimens que ces Peres, comme les Ministres mêmes le supposent; & s'il les a eus, il a peu se servir de toutes ces expressions sans contredire ses sentimens.

Mais sans avoir recours aux passages des autres Peres, (quoy que l'union de leurs sentimens sur le point de l'Eucharistie nous donne droit de regarder tous leurs Ouvrages comme un livre qui auroit esté composé par un même Auteur) que l'on joigne seulement à ce passage ce que Tertullien dit en divers autres lieux, & que l'on suppose qu'il y ait ajoûté, que par le moyen de cette figure ou Sacrement du Corps de J. C. *notre chair mange la Chair & le Sang de J. C. Et que notre esprit se nourrit de Dieu*, qu'ainsi ceux qui étant indignes de toucher ce Corps ne laissent pas de le manier tous les jours, *sont pires que les Juifs qui n'ont mis les mains sur J. C. qu'une seule fois, au lieu que ceux là outragent tous les jours son Corps; que ce Corps est crû & reconnu estre dans le pain. Corpus ejus in pane confectur*; que nous en faisons profession en disant; *Amen sur le Saint*, c'est à dire en reconnoissant que c'est le vray Corps de J. C. qu'on ajoûte, dis-je, tout cela, & l'on n'aura plus aucun pretexte d'en abuser. Car encore que les Ministres pretendent éluder tous ces passages par leurs clefs de *figure & de vertu*, nous avons néanmoins tellement détruit ces vaines solutions, que tous ces passages subsistent dans leur sens litteral, & font voir clairement le sentiment de Tertullien.

Toutes ces idées donc ayant esté jointes dans son esprit, il n'y a qu'à les ajoûter au mot de figure dans son expression, & l'on verra clairement qu'il n'a pû entendre une figure de J. C. absent, mais un Sacrement qui le contenoit comme present, & par lequel nôtre corps le recevoit, selon la profession publique qu'on en faisoit en disant: *Amen*.

C'est ainsi qu'agiront tous ceux qui ne chercheront pas à fortifier leurs préoccupations par des mots écartez qu'ils ramassent où ils peuvent, mais qui voudront juger de bonne foy du sens des Auteurs par tout ce qui sert à le faire entendre.

Afin néanmoins que les Ministres ne se plaignent pas que l'on dissimule leurs raisons, je veux bien leur en fournir une qui est la seule qui ait quelque sorte d'apparence, & qu'Aubertin insinuë en quelques endroits.

Ils peuvent donc alleguer que quand il seroit vray que le mot de *figure* n'excluroit pas la verité de la chose signifiée, & que

de Refur.  
carn. c. 8.

de Idolol. c.  
7.

de Orat. c. 6.

que cette verité y püst estre jointe ; il est certain néanmoins qu'il ne l'enferme pas par luy-même , & que c'est une fausse consequence que de dire : C'est la figure d'une telle chose ; donc elle la contient réellement. Qui ne sçait donc rien d'une chose , sinon qu'elle est la figure d'une autre , ne peut conclure de là qu'elle la contient réellement. Or les Peres qui ont expliqué ces paroles : *Cecy est mon corps* , par celles-cy : *Cecy est la figure de mon Corps* , n'ont rien connu de l'Eucharistie , sinon qu'elle estoit la figure du Corps de J. C. puisque ces paroles de J. C. contiennent tout ce qu'il en faut croire. Donc ils n'ont pü conclure qu'elle fust réellement le Corps de J. C. donc ils ne l'ont pas conclu.

Mais ce raisonnement qui a quelque chose de specieux , n'a en effet rien de solide. La foy de ce Mystere ne s'apprend point du tout selon l'ordre qui y est marqué. On en reçoit les premieres instructions par le ministere de l'Eglise ; c'est son autorité qui y attache d'abord. Et l'on la trouve ensuite confirmée par la parole de Dieu. Ainsi les Peres ont reçu d'abord de l'Eglise les dogmes de la presence réelle & de la Transubstantiation ; car ils ont passé pour l'ordinaire par les mêmes degrez que les autres. Ils ont crü ce que l'on y croyoit de leur temps , & ensuite par leur étude ils ont appris les preuves que l'Ecriture en fournit.

Il est vray que la principale est tirée de ces paroles : *Cecy est mon Corps*. Car nous avons prouvé qu'elles forment nettement l'idée de la presence réelle , & qu'elles y avoient porté naturellement toutes les nations du monde. Mais il faut bien distinguer l'impression qui fait comprendre la verité en elle-même , des diverses manieres de développer cette impression.

Car il arrive souvent que l'impression étant la même , les hommes ne laissent pas de se partager quand ils viennent à l'expliquer. Il n'y a rien , par exemple , qu'ils entendent mieux que le mot de temps , quand on en parle sans le définir , comme quand on dit que deux personnes ont esté de même temps , ou que l'une a vécu plus long-temps que l'autre , & néanmoins ils se broüillent aussi-tôt qu'ils veulent développer l'idée uniforme qu'ils en ont , par des définitions plus étendües.

Ils n'est donc pas étrange que quoy que ces paroles ; *Cecy est mon Corps* , ayent formé dans l'esprit de tous les Peres la

74 LIV. II. *Explication des passages, où l'Eucharistie*  
même impression & la même idée, & qu'elles leur ayent fait concevoir le Corps de J. C. couvert sous les apparences du pain; il leur soit néanmoins arrivé, lorsqu'ils sont venus à vouloir développer cette idée, ce qui arrive à tous les hommes, qui est de regarder de divers biais & par diverses faces les objets composez de diverses parties.

Ainsi il est arrivé que quelques-uns ont dit que le pain consacré étoit le Corps de J. C. même, en attachant, comme j'ay dit, leur pensée à ce qu'il y a de principal & d'intérieur dans l'objet présent. Les autres en tres-petit nombre, comme nous le verrons en son lieu, l'attachant à l'objet sensible, ont dit que c'étoit le Sacrement ou le signe du Corps de J. C. en concevant en même temps que le Corps y étoit joint. Les uns ont rendu ces paroles: *Cecy est mon Corps*, par la première expression; les autres par la seconde: mais les uns & les autres n'ont exprimé que la même vérité, la même doctrine, le même sens, & la même impression.

Il ne faut donc pas dire qu'on ne sçauroit tirer la doctrine de la présence réelle de ces paroles: *Cecy est mon Corps*, expliquées par celles-cy: *Cecy est la figure de mon Corps*. Car on l'en tire fort bien, en ne prenant pas ces termes selon leur signification grammaticale, mais selon leur signification Theologique; c'est à dire avec toutes les idées que l'usage de l'Eglise y joignoit: comme on ne sçauroit conclure à la vérité qu'un homme ait crû recevoir le Corps de J. C. de ce qu'il dit qu'il en a reçu le Sacrement, mais on le conclut fort bien quand on sçait qu'il prend ce terme comme il se prend communément dans l'Eglise Catholique.

Enfin pour ne rien oublier, on demandera peut-estre pourquoy Tertullien auroit ajouté cette explication, *c'est à dire la figure de mon Corps*, puisque supposé que l'on crût de son temps la présence réelle, cette expression que l'Eucharistie est le Corps de J. C. étoit du moins aussi intelligible que ce qu'il ajoute pour l'éclaircir qu'elle est la figure de ce Corps.

Mais la solution de cette difficulté est clairement contenue dans le passage même de Tertullien, qui marque, comme le dit Aubertin, que c'étoit une des erreurs des Marcionites de prétendre que J. C. n'ayant point de Corps véritable, il avoit adopté le pain pour en faire son Corps; de sorte que selon la pensée de Marcion il y avoit bien dans l'Eucharistie un vé-

ritable Corp. de J. C. qui estoit le pain , mais il n'y avoit point de Sacrement de ce Corps , parce que ce pain n'estoit point la figure du Corps , mais le Corps même , non par nature , mais par adoption. Il semble , dit Aubertin , que Marcion ait nié qu'il y eust dans l'Eucharistie une figure du Corps de J. C. & qu'il ait crû que le Seigneur avoit pris le pain , non comme la figure de son Corps , mais au lieu de son propre Corps , & comme un Corps emprunté , parce qu'il n'en avoit point de veritable. Car c'est ce qui est marqué par ces paroles de Tertullien. Que si l'on dit que du pain J. C. s'est fait un Corps , parce qu'il n'en avoit point de veritable , c'estoit donc aussi du pain qu'il devoit livrer pour estre crucifié pour nous.

Tertullien a donc eû interest de distinguer la créance de l'Eglise de celle de cet heretique , & de ne dire pas seulement que J. C. avoit fait du pain son Corps , ce qui estoit une expression commune aux Catholiques & aux Marcionites , mais de marquer clairement que ç'avoit esté en rendant le pain Sacrement de ce Corps ; ce que les Marcionites ne pouvoient dire selon leurs principes. Mais en se servant de ces termes , qui separent le sens des Catholiques de celui des Marcionites , il y enferme tout ce que les Catholiques y enfermoient ; & si l'expression estoit imparfaite , l'idée qu'elle imprimoit ne l'estoit point , parce qu'il y ajoûtoit tout ce qui y estoit joint par la connoissance que tous les fidelles avoient de la doctrine de l'Eglise.

C'est ce que l'on peut dire sur ce passage de Tertullien en s'arrestant au sens que les Ministres y donnent , & que les paroles presentent d'abord. Et comme cet éclaircissement ne laisse aucun doute raisonnable , il ne seroit pas necessaire d'examiner l'autre sens que plusieurs Theologiens Catholiques y trouvent , si la presumption & la fierté avec laquelle les Ministres ont fait valoir ce passage dans tous leurs Ecrits ne meritoit d'estre reprimée.



## CHAPITRE III.

*Explication du sens que le Cardinal du Perron, & d'autres Theologiens Catholiques ont donné à ce passage de Tertullien.*

**C** O M M E le Sens que le Cardinal du Perron & plusieurs autres donnent à ce passage de Tertullien est tiré de toute la suite de son discours, il est nécessaire pour le faire entendre de rapporter ce passage plus au long; & je pourrois dire que c'est une espece d'infidelité à M. Claude de ne l'avoir jamais cité qu'en abrégé, puisqu'il ne peut ignorer que ces Auteurs croient cette suite nécessaire pour en déterminer le sens.

Le voicy dans une juste étendue. *De tant de festes des Juifs, dit-il, J. C. choisit celle de Pasque, parce que c'est dans la vie de ce Sacrement que Moÿse avoit dit: C'est la Pasque du Seigneur. C'est pour cette raison qu'il fit paroître un desir si ardent de la celebrer. Jay, dit-il, ardemment desiré de manger cette Pasque avec vous avant que de souffrir. Est-ce-là détruire la loy que de souhaiter avec tant d'ardeur d'observer la Pasque? Dira-t-on que c'est qu'il aimoit la chair d'agneau, dont les Juifs mangcoient en ce temps-là? Et n'est-il pas visible que la véritable raison de ce desir est qu'il estoit luy-même cet agneau qui devoit estre conduit pour estre immolé sans jetter un cri non plus qu'une brebis entre les mains de ceux qui la tondent, voulant accomplir ainsi cette figure (legale) de son Sang salutaire. J. C. pouvoit estre trahi par un estranger: mais il eust fallu effacer ce verset du Pseaume: Celuy qui mange avec moy levera le pied contre moy. Il pouvoit estre livré aux Juifs sans que celuy qui le trahissoit en tirast de recompense. Car quel besoin les Juifs avoient-ils du ministère de ce traistre pour se saisir d'un homme qui se presentoit de luy-même au peuple? Il pouvoit estre saisi ouvertement sans qu'il fust besoin que quelqu'un le livrast par adresse. Mais cela eust esté bon pour un autre Christ, & non pour celuy qui avoit dessein d'accomplir les propheties, dans lesquelles il est dit, qu'ils avoient vendu le juste. Jeremie même avoit marqué la somme précise pour laquelle il fut livré, & l'usage qu'on en fit, lorsque Judas qui s'estoit repenti de son crime, ayant renoncé au profit de son traité, cet argent fut employé à*

*l'achat du champ d'un potier, comme l'Evangile de S. Matthieu le rapporte. Ils ont pris, dit ce Prophete, les trente pieces d'argent, qui estoient le prix de celuy qui a esté mis à prix, & ils les ont employez à acheter le champ d'un potier. J. C. ayant donc témoigné qu'il avoit ardemment desiré de manger la Pasque comme sienne (car il estoit indigne d'un Dieu de desirer quelque chose qui ne luy appartint pas) IL PRIT LE PAIN, ET LE DISTRIBUANT A SES DISCIPLES, IL LE FIT SON CORPS EN DISANT; CECY EST MON CORPS, C'EST A DIRE, LA FIGURE DE MON CORPS. Or il n'auroit pas esté figure du Corps de J. C. si ce Corps n'eust pas été veritable. Car un chose vuide de réalité, comme un phantôme, ne sçauroit pas estre representée par une figure. Que si l'on dit que du pain, J. C. se forma un Corps, parce qu'il n'en avoit point de veritable, c'est donc aussi du pain qu'il devoit livrer pour nous. C'auroit esté un chose assez conforme à la folie de Marcion qu'un pain eust esté crucifié pour nous. Mais pourquoy appella-t-il le pain son Corps, & non pas une citrouille, que Marcion avoit sans doute au lieu de teste, puisqu'il n'a pu comprendre que le pain estoit une ancienne figure du Corps de J. C. qui avoit dit par Jeremie: Ils ont conspiré contre moy, & ont dit: Venez, mettons le bois en son pain, c'est à dire, la croix en son Corps. Ainsi J. C. éclaircissant les figures anciennes a assez déclaré ce qu'il avoit voulu que le pain signifiait dès ce temps de Jeremie, en appellant depuis le pain son Corps.*

Voila le passage qui sert de sujet à tant de contestations. Nous avons déjà vû qu'il est inutile aux Calvinistes, en leur accordant même que Tertullien ait expliqué le mot de Corps par ceux de figure ou de Sacrement du Corps. Mais plusieurs Auteurs, & sur tout le Cardinal du Perron, ont pretendu prouver de plus que l'on peut raisonnablement y donner un autre sens, & qu'il peut signifier que J. C. prit le pain, c'est à dire la figure de son Corps, & le fit son Corps, & cela en rapportant ces paroles, *Hoc est figura*, non au mot de Corps qui est l'attribut de la proposition, mais au mot de Cecy, qui en est le sujet. Ce qui se fait par une espece de figure que l'on appelle *Hyperbate*, assez commune dans les Auteurs.

La raison qui semble autoriser ce sens, est qu'il paroist par toute la suite du passage que le but de Tertullien est de montrer que J. C. n'est point contraire à la loy, puisqu'il en a accompli les figures. Ce qu'il prouve, & par la Pasque accom-

78 LIV. II. *Explication des passages, où l'Eucharistie*  
plie par J. C. & par la qualité de celui qui le trahit, qui devoit  
estre un de ses domestiques, suivant les Prophetes; & par le  
prix pour lequel il fut livré, predit par un Prophete.

Cette preuve continuë sans interruption jusqu'à ces paroles,  
*Professus itaque se concupiscentiâ concupise edere Pascha*, JESUS-  
CHRIST ayant donc témoigné qu'il avoit ardemment désiré de  
manger la Pasque, qui ne marquent en aucune sorte qu'il  
passe à une autre matiere, & qui donnent clairement l'idée  
de la continuation du même raisonnement.

Il faut donc que ce qui suit immédiatement, sçavoir que  
J. C. fit le pain son Corps, contienne une preuve semblable à  
celles qui precedent. C'est à dire, qu'il faut que Tertullien  
prouve que J. C. a accompli les propheties & les figures, en fai-  
sant le pain son Corps. Or il ne le sçauroit prouver qu'en suppo-  
sant que dans l'ancienne loy, le pain estoit une figure du Corps  
de J. C. Et comme cette proposition est celle sur laquelle tout  
le raisonnement est fondé, & qu'elle ne peut estre supposée; il  
faut encore que Tertullien l'ait exprimée. Et c'est ce qu'on ne  
sçauroit trouver qu'en rapportant ces mots, *Hoc id est figura*  
*corporis*, au sujet de la proposition, c'est à dire au mot *Cecy*, & en  
traduisant toute cette clause. *Acceptum panem & distributum dis-*  
*cipulis, Corpus suum, illum fecit, Hoc est Corpus meum, dicendo,*  
*id est figura Corporis mei*, en cette maniere: J. C. prit le pain & le  
distribuant à ses disciples il le fit son Corps en disant, CECY (c'est  
à dire, LA FIGURE DE MON CORPS) EST MON CORPS.

En un mot le raisonnement de Tertullien demande neces-  
sairement ces propositions: J. C. a fait le pain son Corps. Le pain  
estoit une figure legale du Corps de J. C. Donc il a accompli les fi-  
gures. Aucune des deux premieres propositions ne peut estre  
oubliée, n'estant pas assez claires pour estre supposées. On  
trouve la premiere dans ces paroles: J. C. fit le pain son Corps.  
Il faut donc que celle-cy: *Hoc est figura Corporis mei*, contien-  
ne la seconde, qui est que le pain estoit la figure legale du Corps  
de J. C. puisqu'on ne le sçauroit trouver ailleurs.

Rien ne s'oppose à ce sens que l'hyperbate qu'il faut admettre,  
qui est une figure un peu extraordinaire, mais elle ne l'est point  
si fort qu'on ne soit obligé de l'admettre en plusieurs rencon-  
tres. On en produit ordinairement ces exemples de Tertullien  
même: *Christus mortuus est, id est unctus*, où le mot *unctus* se rap-  
porte à *Christus*; & cet autre du même Auteur; *Aperiam in pa-*

*parabolam aurem meam, id est, similitudinem*, où le mot de *similitudinem* est l'explication de *parabolam*, & non d'*aurem*. Et cet autre de S. Chrysostome, *Super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, id est, fidem & confessionem*, où les deux mots de *fidem & confessionem* sont l'explication de celui de *petram*, & non d'*Ecclesiam*.

Mais en voicy encore un plus précis & reconnu par Aubertin même, dans la propre espece du passage de Tertullien, c'est à dire ou un mot ajouté après ces paroles ; *Cecy est mon Sang*, est pris pour l'explication du sujet, & non pas de l'attribut. Il est tiré de Clement d'Alexandrie, lequel ayant cité ces paroles, τῷτο μὲν ἐστὶ τὸ αἶμα. *Cecy est mon Sang* : ajoute αἶμα τῆς ἀμπέλου, *le Sang de la vigne*. Or Aubertin pretend que ces trois derniers mots, αἶμα τῆς ἀμπέλου, se rapportent au sujet de la proposition, & qu'il faut traduire toute clause en cette maniere : *Cecy, c'est à dire, le Sang de la vigne, est mon Sang*. Car c'est ainsi qu'il le traduit luy même.

Le rapport parfait de ces deux passages oste certainement tout droit aux Calvinistes de se récrier contre l'hyperbate attribué à Tertullien. Et comme le sens du Cardinal est d'ailleurs tres-conforme à toute la suite, pour peu qu'ils eussent d'équité & de bonne foy, ils reconnoistroient que s'il n'est pas certain que Tertullien ait eû ce sens, il est encore moins certain qu'il ait eû celui auquel ils l'expliquent ; & qu'ainsi la raison veut qu'on mette ce passage à l'écart, comme n'étant propre qu'à ébloüir les yeux des simples.

---

#### CHAPITRE IV.

*Troisième sens naturel que l'on peut donner au passage de Tertullien qui ruine les avantages que les Ministres en tirent.*

**M**Ais afin de montrer encore mieux combien les Calvinistes ont peu de raison de faire tant de bruit de ce passage, je proposeray encore une autre maniere de l'expliquer, qui est pour le moins aussi probable que la leur.

Chacun sçait qu'il arrive quelquefois non seulement à ceux qui parlent, mais aussi à ceux qui écrivent, de comen-

cer une periode, & de l'interrompre ensuite par une pensée incidente, qui est une espece de parenthese. Que si cette parenthese devient trop longue lorsqu'il est question d'achever la proposition commencée, il arrive quelquefois ou par negligence ou par quelque veü, qu'on le fait par un autre tour qui ne s'accorde qu'avec les premieres paroles. Ainsi elles demeurent suspenduës & destituées de leur suite naturelle.

C'est ce que les Grammairiens appellent, ἀνωλόγητον, ou discours sans suite. Et il y en a des exemples dans Ciceron même. En voicy entr'autres un tres-propre pour éclaircir celuy que je feray remarquer dans Tertullien. Il est tiré du second livre des Tusculanes, où Ciceron parle de la sorte: *Etenim si orationes quas non multitudinis iudicio probari volebamus, popularis est enim illa facultas, & effectus eloquentiæ est audientium approbatio. Sed si reperiebantur nonnulli qui nihil laudarent, nisi quod se imitari posse confiderent.* On peut remarquer dans ce passage trois clauses qui forment cette figure. La premiere consiste dans ces paroles qui demeurent suspenduës: *Etenim si orationes quas nos multitudinis iudicio probari volebamus.* La seconde dans la parenthese qui interrompt la suite: *Popularis est enim illa facultas, & effectus eloquentiæ est audientium approbatio.* La troisième consiste dans la reprise qui suit la parenthese, & qui continuë la premiere clause, mais par un autre tour, qui ne se peut joindre avec cette premiere dans une construction reguliere; *Sed si reperiebantur nonnulli qui nihil laudarent, nisi quod se imitari posse confiderent.*

Que si l'on trouve de ces sortes de figures, ou plûtoſt de negligences de stile dans Ciceron qui écrivoit si exactement; il n'y a pas lieu de s'estonner qu'on en voye dans Tertullien qui est un Ecrivain impetueux, & qui suivant la chaleur de son esprit, ne s'affujettit pas si precisément aux regles de la construction.

Aussi ne faut-il pas en aller chercher bien loin des exemples dans cet Auteur. Car qui ne voit que dans cette periode: *Pourquoy donc appelle-t-il le pain son Corps, & non pas une citrouille que Marcion avoit au lieu de teste, n'entendant pas que c'estoit une ancienne figure du Corps de J. C. CUR autem panem Corpus suum appellat, & non potius peponem, quem Marcion cordis loco habuit, non intelligens veterem fuisse istam figuram Corporis Christi;* qui ne voit, dis-je, que ces paroles; *Pourquoy appelle-t-il le pain son Corps, CUR autem panem Corpus suum appellat,* demeu-

rent

rent suspendus, & n'ont point de suite directe, mais que s'étant détourné pour faire une raillerie de Marcion en disant qu'il avoit une citrouille au lieu de teste, il attache à la fin de cette raillerie la réponse qu'il devoit faire directement à la question proposée, & il l'y attache par un tour qui ne se lie pas bien avec cette question. Car ce n'est pas un discours raisonnable que de dire : *Cur autem panem corpus suum appellat, & non potius peponem, non intelligens veterem fuisse istam figuram Corporis Christi?*

Il est certain de plus que dans le passage même dont il s'agit il faut admettre un discours interrompu. Car il est visible que ces paroles : *J. C. ayant donc témoigné qu'il avoit ardemment souhaité de manger la pasque comme sienne, prit le pain, & le distribuant à ses disciples il en fit son Corps en disant, Ceci est mon Corps*, appartiennent à la principale preuve que Tertullien traite en ce lieu-là, qui est de montrer que J. C. a accompli les Propheties. Et il est certain de plus qu'elles ne contiennent que le commencement de cette preuve, & que Tertullien ne la reprend & ne l'acheve qu'après une parenthese de six lignes, par cette question : *Pourquoy appelle-t il le pain son corps, & non pas une citrouille, que Marcion avoit au lieu de teste: n'entendant pas que c'estoit une ancienne figure du Corps de J. C.* De sorte que tout ce que Tertullien dit incidemment contre l'erreur des Marcionites, qui n'admettoient en J. C. qu'une chair phantastique, est une interruption de cette premiere preuve, qui demeure imparfaite & suspendue par cette longue parenthese.

Et l'on peut encore remarquer sur ce sujet, que lors que Tertullien reprend cette premiere preuve qu'il avoit commencée, ce n'est point en la continuant par une suite qui y püst estre jointe directement, mais en y ajoutant ce qui y manquoit par un autre tour, & c'est-là proprement ce qu'on appelle interruption ou ἀνακόπην.

Le bon sens donc obligeant d'admettre un discours suspendu en cet endroit, il n'y aucun inconvénient de l'admettre de la maniere que je vay dire.

Il faut supposer, ce qui est très-certain, que Tertullien veut montrer que J. C. a accompli les figures de l'ancienne loy en faisant le pain son Corps, & que c'est dans cette vuë qu'il dit, *J. C. ayant donc témoigné qu'il avoit ardemment souhaité de manger la Pasque comme sienne, prit le pain & le distribuant à ses disciples, il*

*en fit son Corps en disant, Ceci est mon Corps.* Or pour rendre ce raisonnement concluant Tertullien devoit montrer que dans l'ancienne loy le pain que J. C. fit son Corps estoit la figure de son Corps. C'est aussi ce que l'on peut croire avec raison qu'il avoit dessein d'exprimer immediatement après par ces paroles ou autres semblables : *C'est à dire la figure de mon Corps marquée dans l'ancienne loy, est maintenant mon Corps.*

On a raison de supposer que Tertullien avoit toute cette suite dans l'esprit, puisqu'on la trouve effectivement six lignes après : mais ayant commencé à proposer les premiers mots de cette preuve, qui sont, *C'est à dire la figure de mon Corps, Id est figura Corporis mei*, au lieu d'achever comme il avoit dessein de faire, & de dire tout d'une suite, *C'est à dire la figure de mon Corps qui a esté marquée par le Prophete Jeremie, est mon Corps;* le mot de *figure* luy ayant ouvert un moyen de refuter en passant l'erreur des Marcionites contre la chair de J. C. il se détourne de la suite de son raisonnement par une longue parenthese, pour entrer dans cette preuve incidente, & ensuite il acheve ce qu'il avoit commencé; mais il l'acheve comme l'on fait en ces occasions en reprenant ce qu'il avoit commencé par un autre tour indépendant du commencement, l'interruption ayant esté trop longue pour pretendre joindre le commencement de la proposition, & la reprise dans une même construction, & pour supposer qu'on s'en souvint.

Ainsi selon ce sens, ces paroles, *Pourquoy appelle-t-il le pain son Corps, & non pas une citrouille que Marcion avoit au lieu de teste, n'entendant pas que c'estoit une ancienne figure du Corps de J. C.* qui se trouvant immediatement après la refutation incidente de l'heresie des Marcionites contre la Chair de J. C. ne sont qu'une reprise qui acheve une proposition qu'il avoit commencée, & qui forment avec cette premiere proposition un raisonnement entier qui ne suppose rien que de clair.

La premiere proposition qui est que *J. C. fit le pain son Corps*, est contenuë dans la premiere clause.

La seconde, que *le pain estoit une figure legale u corps de J. C.* commence dès cette premiere clause, & est reprise & achevée dans la derniere.

Et entre ces deux clauses il y a une longue parenthese, dans laquelle Tertullien refute en passant l'erreur des Marcionites,

qui enseignoient que J. C. n'avoit point un vray Corps.

Ce sens convient avec celui de M. du Perron en ce que l'on entend par ces mots, *C'est à dire la figure de mon Corps*, que le pain qui estoit figure legale du Corps de J. C. a esté fait son Corps. Mais il en est différent en ce que M. du Perron pretend que ces mots, *c'est à dire la figure de mon Corps*, font partie de la periode precedente, au lieu que l'on en fait, selon cette explication, le commencement d'une nouvelle periode, qui estant interrompuë par une longue parenthese, ne s'acheve que six lignes après. Et ce qui semble l'autoriser davantage, c'est que la reprise se trouve justement au bout de la parenthese, ce qui est le caractere de cette figure que l'on appelle ἀνακόλλητος.

Voila donc deux sens differens de celui des Ministres, auxquels on peut entendre ce passage de Tertullien, & qui sont plus probables que le leur, comme on va voir par la refutation des objections d'Aubertin. Car quoyqu'il se vante d'avoir refuté ses adversaires par de forts argumens ramassez de toutes parts, *validis rationibus undequaque conquistis*, je pretends faire voir qu'il avoit plus de fierté que de force, & plus de faulse subtilité que de veritable lumiere.

## CHAPITRE V.

*Refutation des raisons d'Aubertin contre le sens auquel le Cardinal du Perron prend le passage de Tertullien.*

### PREMIERE OBJECTION D'AUBERTIN.

AUBERTIN tire sa premiere preuve contre le sens du Cardinal du Perron du passage de Tertullien que nous avons expliqué avant celui cy. *Hoc lignum*, dit cet Auteur, & *Hieremias tibi insinuat dicturis predicans Judæis, Venite, mittamus lignum in panem ejus; utique in Corpus. Sic enim Deus in Evangelio quoque vestro revelavit, panem Corpus suum appellans, ut hinc jam cum intelligas, Corporis sui figuram pani dedisse, cujus retrò Corpus in pane Propheta figuravit, ipso Domino hoc Sacramentum postea interpretaturo.*

On a déjà fait voir qu'Aubertin n'a point entendu ce passage.

& que le sens de Tertullien est que J. C. avoit voulu que dès le temps de Jeremie le pain fust figure de son Corps; ce qui autorise encore le sens du Cardinal du Perron qui est fondé sur cette remarque de Tertullien. Mais l'usage qu'Aubertin en fait en cet endroit icy est tout à fait rare.

Aub. p. 331.

*Il faut remarquer, dit il, que dans ce lieu de Jeremie ce n'est pas le pain qui est figure du Corps de J. C. en parlant exactement, puisque Jeremie n'avoit pas un pain entre les mains, mais que c'est le mot de PAIN qui est selon Tertullien figure du Corps de J. C. Car Tertullien dit que le mot de PAIN est mis pour celui de CORPS dans ce passage: Mettons le bois dans son pain, c'est à dire dans son Corps par une metaphore cachée dans le mot de pain. Si donc lorsqu'il fait dire ensuite à Nostre Seigneur: Ceci est mon Corps, c'est à dire, la figure de mon Corps, il rapportoit les mots de FIGURE DE MON CORPS au mot de CECY, & qu'il l'entende de ce pain dont il est parlé dans Jeremie, le sens de ce discours seroit necessairement: CECY, c'est à dire le mot de PAIN, lequel sous la loy estoit la figure de mon Corps, est mon Corps; ce qui est le comble de l'absurdité: car est-ce le mot de PAIN qui a esté fait le Corps de J. C. dans l'Evangile?*

#### R E P O N S E.

Il est difficile de s'imaginer une plus fausse subtilité que celle qui fait le fondement de cette objection d'Aubertin. Il est vray que Jeremie n'avoit pas du pain devant les yeux quand il fait dire aux Juifs: *Mettons le bois en son pain*; mais il est tres-faux que ce soit le mot de pain qui soit la figure du Corps de J. C. c'est la chose signifiée par ce mot, c'est à dire, du pain. Ce Ministre, quelque habille qu'il fust, n'a pû comprendre en cette rencontre qu'il falloit considerer deux choses dans les mots, le son & la chose signifiée. Selon le son il n'y a nul rapport du mot de *panis* au mot de *Corpus*; & ainsi ce mot considéré comme mot, n'a pû estre signe du Corps de J. C. Tout le rapport est entre les choses signifiées. Et c'est ce rapport du pain au Corps de J. C. qui fait que le mot de pain peut estre mis par metaphore pour celui de *Corps*; de même qu'afin que le mot de *lion* puisse estre mis pour un vaillant homme, il faut que l'animal, que ce mot signifie, soit l'image de la valeur.

En un mot la métaphore consiste non à se servir des mots & des sens pour représenter les choses que l'on veut faire entendre ; mais à présenter à l'esprit par le moyen des sens, les images de certaines choses pour en faire concevoir d'autres. Le mot ne sert qu'à peindre l'image de la chose dans l'esprit. Mais c'est la chose même peinte dans l'esprit qui en représente une autre. De sorte qu'il n'y a point d'autre différence entre une métaphore & un tableau dont on se serviroit pour représenter quelque chose, sinon que le tableau est extérieur & exposé aux yeux du corps, au lieu que la métaphore est un tableau intérieur qui ne s'aperçoit que par l'esprit.

On ne sçauroit donc plus mal raisonner qu'Aubertin fait en cet endroit, en prétendant que ce n'est pas le pain même, mais le mot de *pain* qui est figure du Corps de J. C. dans Jeremie. Car puisque selon Tertullien ce Prophete s'est servi de ce mot de *pain* pour signifier le Corps de J. C. il a donc peint le Corps de J. C. dans l'esprit de ses lecteurs sous l'image du pain ; & par conséquent c'est le pain conçu par l'esprit qu'il a fait servir de figure au Corps de J. C.

Ce que ce Ministre ajoute que selon ce sens Tertullien aura voulu expliquer de cette sorte ces paroles de J. C. *Cecy est mon Corps, c'est à dire, le mot de pain qui sous la Loy estoit figure de mon Corps, est mon Corps*, est une continuation de la même absurdité & de cette fausse supposition que ce soit le mot de *pain* qui soit figure de J. C. & non pas la chose signifiée par ce mot. Et comme cette supposition est ridicule, la conséquence l'est aussi. Ainsi le sens de cette proposition de Tertullien est que, *Cecy, c'est à dire ce pain, lequel avoit servi à Jeremie à figurer mon Corps, est mon Corps*. Et ce sens est tres-raisonnable, & n'est nullement embarrassé.

## II. OBJECTION.

La deuxième objection est tirée du lieu même dont il s'agit. Car, dit-il, Tertullien y dit que J. C. ayant pris le pain le fit son Corps, en disant : *Cecy est mon Corps, c'est à dire, la figure de mon Corps*. Or à quoy se peut rapporter le pronom, *Cecy*, sinon au pain que J. C. avoit pris, puisqu'il suppose manifestement un terme précédent auquel il soit relatif ? Or dans tout ce livre de Tertullien il n'avoit encore esté fait aucune mention de ce pain

86 LIV. II. *Explication des passages, où l'Eucharistie dont parle Jeremie, & il avoit au contraire marqué tres-distinctement le pain que J. C. avoit pris & qu'il distribua à ses Apôtres, & par consequent c'est de ce pain Eucharistique qu'il dit que c'estoit la figure de son Corps.*

## R E P O N S E.

Ce n'est encore icy qu'une subtilité sophistique, qui ne vient que de defect d'intelligence. Il est certain que le pronom, *Cecy* se rapporte au pain qui estoit present devant J. C. mais cela n'empesche pas que ce pain estant du pain, c'est à dire possédant les qualitez qui conviennent au pain en general, Tertullien n'en ait pû dire *qu'il estoit figure dès le temps de Jeremie.* Aubertin ne scauroit nier qu'il ne le dise dans la suite du passage en ces termes, *intelligens veterem hanc figuram Corporis Christi*: car cela s'entend aussi de ce pain que J. C. tenoit dans ses mains. Ce n'est pas que ce pain que J. C. tenoit, eust esté individuellement du temps de Jeremie, mais c'est que le pain en general ayant esté employé par ce Prophete pour signifier le Corps de J. C. on peut dire ensuite de chaque pain particulier qu'il a servi de figure du Corps de J. C. dès le temps de Jeremie, comme l'on peut dire d'un Lion particulier qu'il est l'image de la valeur, parce que le Lion en general en est l'image.

Il est encore vray que Tertullien n'avoit point jusques-là parlé dans ce livre contre Marcion, de ce passage de Jeremie où le pain est employé comme figure du Corps de J. C. mais c'est qu'il avoit dessein d'en parler immédiatement après ces paroles, *Hoc est figura Corporis mei*, quoyqu'ayant interrompu son discours par une parenthese, il ne l'ait fait que six lignes après.

## I I I. O B J E C T I O N D' A U B E R T I N.

La troisième objection se peut reduire à ce raisonnement. Tertullien témoigne un peu après ce passage même, & dans le livre suivant qu'il avoit refuté l'erreur des Marcionites touchant la chair de J. C. *par le Sacrement du pain*, aussi bien que par celui du Calice; ce qui ne se peut entendre que du passage dont il s'agit. Or il n'auroit point refuté l'erreur des

Marcionites *par le Sacrement* du pain dans ce passage , à moins que d'entendre ces paroles , *id est figura Corporis mei* , dans ce sens , que le pain a été fait par J. C. la figure de son Corps , puisque la preuve de Tertullien est fondée sur cette maxime , qu'une figure suppose que la chose représentée est réelle. Donc c'est en cette maniere qu'il faut entendre ce passage.

## R E' P O N S E.

Il y a trois choses vraies dans cette objection , mais la consequence en est fausse. Il est vray que Tertullien prouve la réalité de la chair de J. C. contre les Marcionites *par le Sacrement du pain*. Il est vray encore que sa preuve est fondée sur ce principe , *qu'une figure suppose la verité de la chose figurée*. Enfin il est encore vray qu'afin que le pain du Sacrement prouve la verité de la chair de J. C. en vertu de ce principe , il faut que l'on prouve qu'il est figure de cette chair.

Tout cela est vray. Mais il n'est pas necessaire pour rendre cette raison concluante que l'on mette en fait que le pain est une figure Evangelique de cette chair. Il suffit que l'on pretende qu'il en est une figure legale , une figure prophetique , & qu'il a servi au Prophete Jeremie pour figurer la chair de J. C. Car ce principe de Tertullien , que la figure suppose la verité de la chose figurée , est aussi vray d'un genre de figure que d'un autre. Et il n'estoit point necessaire à Tertullien , qui estoit porté par la suite de son raisonnement à faire remarquer que le pain dont J. C. s'estoit servi , estoit une figure de son Corps employée par Jeremie , de remarquer de plus qu'il en estoit figure dans le temps même de la loy de grace ; puisque l'argument qu'il tire contre les Marcionites de cette qualité de figure est tout aussi bon pris d'une figure ancienne que d'une figure nouvelle C'est pourquoy c'est tres-mal raisonner à Aubertin d'alleguer que quelques Auteurs se sont servis de même de la qualité de figure que le pain a par l'institution de J. C. pour prouver la verité de sa chair , afin d'en conclure que Tertullien a considéré dans ce passage le pain comme figure Evangelique du Corps de J. C. Ces Auteurs qui se sont servis de cet argument n'avoient point été portez par la suite de leur discours à considerer le pain comme figure legale du Corps de J. C. Et ainsi ayant eü simplement besoin de faire remarquer dans le pain du Sacrement

la qualité de figure, ils l'ont fait de la manière la plus commune. Mais comme le dessein de Tertullien estoit de montrer que J. C. avoit accompli les Propheties, & que la raison qu'il avoit eüe de choisir le pain pour en faire son Corps, c'est que le pain avoit esté dans l'ancienne loy, figure de son Corps; ce dessein, dis-je, l'ayant obligé de considerer le pain comme figure legale du Corps de J. C. il n'avoit plus besoin de montrer que le pain estoit encore en une autre manière la figure de ce même Corps; puisque de quelque manière qu'il le fust, l'argument qu'il en tiroit pour prouver la réalité de la chair de J. C. n'estoit pas moins concluant. De sorte que tant s'en faut que cette raison prouve ce que pretend Aubertin, qu'elle prouve tout le contraire, puisqu'il estoit essentiel au dessein de Tertullien de considerer le pain comme figure legale du Corps de J. C. & que cela supposé il auroit esté ridicule à luy d'avoir recours à l'autre manière dont le pain est figure, puisque la première estoit tout aussi forte que la seconde pour en conclure ce qu'il pretendoit.

## I V. O B J E C T I O N.

Aub. p. 335.

Je rapporteray comme une quatrième objection le reproche qu'Aubertin fait au Cardinal du Perron d'avoir fait deux *argumens monstrueux* & plus dignes d'un homme endormi que d'un homme éveillé, & qui use de sa raison. Le fondement qu'il en prend, est que ce Cardinal avoit réduit le raisonnement que Tertullien fait dans ce passage à ces deux argumens: *Jesus-Christ a fait le pain son Corps. Or le pain estoit la figure legale de ce Corps. Il a donc accompli les figures legales.* Ou bien, dit-il, *en renversant l'argument, J. C. devoit accomplir les figures legales. Or le pain estoit la figure legale du Corps de J. C. Il a donc fait ce qu'il devoit en faisant le pain son Corps.*

Sur cela Aubertin se récrie, *qu'il ne sçait si le Cardinal du Perron a écrit cela par jeu ou serieusement, s'il estoit éveillé ou endormi, mais que ces deux argumens sont des monstres tres-monstrueux dans le genre d'argumens, n'estant dans aucune figure ni dans aucun mode: MONSTRA sunt monstruosissima in genere argumentorum, figura & modo carentia.*

## RÉPONSE.

Je suis fâché d'estre obligé d'oster à Aubertin la gloire d'avoir esté grand Logicien, que je luy laisserois bien volontiers. Mais en verité l'insolence avec laquelle il traite un homme aussi celebre que le Cardinal du Perron, force en quelque sorte de luy montrer qu'il n'étoit pas difficile d'en sçavoir plus que luy dans cette science, quelque habile qu'il s'y crust, bien qu'il en ait pris sujet d'insulter à un homme que sa dignité & son merite luy devoient faire respecter quand même il auroit eu quelque tort. Car la chaleur de la dispute & la difference des Religions n'ont jamais dû faire oublier à Aubertin & à ses semblables qu'ils écrivoient dans un Royaume Catholique, où toutes fortes de loix les obligeoient à une retenue toute autre que celle qu'ils gardent dans leurs Ecrits. Mais quoyqu'il en soit, il est facile de faire retomber ce reproche sur celuy-même qui l'a fait, en montrant qu'il n'y a rien de *monstrueux* dans les argumens du Cardinal du Perron, mais qu'il y a quelque chose de fort extraordinaire dans l'aveuglement de celuy qui a eu la hardiesse de luy faire des reproches si bas & si mal fondez.

Car c'est une chose assez étonnante qu'à l'âge où estoit Aubertin il ne sçust pas encore distinguer une Enthymeme d'un Syllogisme; & qu'il se soit récrié que des argumens estoient *monstrueux*, parce qu'il luy a plû de chercher ridiculement dans deux entymemes tres bons & tres solides, les conditions & les regles des Syllogismes categoriques.

Il n'est donc besoin pour faire connoistre son illusion que de prouver simplement que les argumens qu'il a pris pour des Syllogismes ne sont que des Enthymemes, & que ce qui l'a trompé est que la premiere proposition n'en estant pas simple, mais composée de deux propositions, il a crû que ce devoit estre une majeure & une mineure, au lieu que ce n'estoient que des parties d'une même proposition.

Or cette preuve est bien aisée. Car n'y ayant point d'autre difference entre un entymeme & un Syllogisme, sinon que dans l'entymeme il y a une proposition omise, & qu'elles sont toutes expérimentées dans un Syllogisme, il s'ensuit que tout argument qui par l'adition d'une proposition devient Syllogis-

90 LIV. II. *Explication des passages, où l'Eucharistie*  
me parfait, est un enthymeme lorsque cette proposition n'est pas exprimée.

Que ceux qui s'intéressent à la reputation d'Aubertin prennent donc la peine d'ajouter cette majeure au premier argument du Cardinal du Perron: *Quiconque fait son Corps, d'une figure legale de ce Corps, accomplit les figures legales, & il verra s'il ne sera pas en forme estant exprimé & disposé en cette maniere;*

*Quiconque fait son Corps, de ce qui en estoit dans la loy une figure, accomplit les figures legales.*

*Or si J. C. a fait son corps du pain: & si le pain en estoit une figure legale.*

*Donc J. C. a accompli les figures legales.*

M. Claude est sans doute trop habile pour ne pas reconnoître tout d'un coup que cet argument est tres-bon & tres-concluant, qu'il est de la premiere figure du premier monde, parce que la seconde proposition estant non particuliere mais singuliere, est équivalente à une universelle, & que bien loin d'estre *monstrueux*, il n'y a rien au contraire de plus ordinaire dans les Auteurs que ces sortes d'argumens.

Il n'y a qu'à en faire autant du second argument en y ajoutant de même une majeure en cette maniere.

*Celui qui devant accomplir les figures de la loy, fait son corps de ce qui en estoit une figure legale, fait justement ce qu'il avoit dessein de faire.*

*Or J. C. devoit accomplir les figures de la loy, & le pain dont il fit son corps en estoit une figure legale.*

*Donc en le changeant en son corps il a accompli ce qu'il devoit faire.*

Qu'est-ce qu'il y a de *monstrueux* dans ces argumens? Cependant ils ne sont differens de ceux du Cardinal du Perron qu'en ce que l'on ajoute à chacun une majeure que ce Cardinal n'a omise que parce qu'elle estoit trop claire. Donc avant cette addition ce n'estoient que des enthymemes, qu'Aubertin par une erreur que je ne veux pas nommer du nom qu'elle merite, a pris pour des *monstres*, en les prenant pour des Syllogismes. Voila ce que c'est que de faire vanité de ces connoissances pueriles. Car une faute de ce genre ne seroit rien à un homme que le hazard seul y auroit fait tomber, mais elle n'est pas pardonnable à un Ministre, qui ayant pris sujet d'une chi-

canerie de Logique d'insulter outrageusement à un Cardinal, CH. V.  
se trompe luy-même tres-grossièrement, & fait voir qu'il ignore les principes les plus communs d'une science dont il se pique.

C'est à quoy se reduisent ces terribles argumens recherchez de toutes parts, *Validis rationibus undequaque acquisitis*, par lesquels Auberrin devoit faire voir la fausseté du sens que le Cardinal du Perron donne à ce passage de Tertullien que nous avons examiné. Et comme il a paru que ce n'estoient que de purs Sophismes, il doit maintenant passer pour constant que ce sens est tres-probable, & que s'il n'est pas absolument certain que ce soit celuy de Tertullien, il est au moins certain que les Ministres sont tres-injustes d'avoir tant fait de bruit par toute l'Europe sur un passage de cette nature; c'est à dire qui peut estre expliqué tres-probablement en deux manieres qu'il leur sont entierement contraires, & qui ne leur seroit pas même favorable estant expliqué selon leur sens, parce que ce sens est encore ambigu, & ne peut estre déterminé que par la doctrine de l'Eglise de ces siècles-là, que nous avons montré estre tres-constamment celle de la présence réelle & de la transsubstantiation.

---

## CHAPITRE VI.

*Examen de trois Passages; le premier de Pachymere: le second de S. Augustin contre Adimante: le troisième du même S. Augustin dans sa Lettre à Boniface. On fait voir que les Ministres en abusent de même que du passage de Tertullien.*

**R**IEN n'est plus capable de nous assurer que des Auteurs ont esté effectivement dans un sentiment, que lors qu'on voit qu'ils disent précisément ce qu'ils ont dû dire, supposé qu'ils ayent esté dans ce sentiment, & qu'ils ne disent jamais ce qu'ils n'ont pas dû dire, & ce qu'ils n'auroient pas manqué de dire, s'ils en avoient eu un autre. Qu'ils disent souvent ce qu'ils ont dû dire souvent; rarement ce qu'ils ont dû dire rarement, & que toutes ces expressions sont accompagnées des circonstances naturelles, que la raison & la nature y devoient joindre.

Nous avons déjà verifié la plupart de ces remarques dans les expressions des Peres qui contiennent la doctrine de la presence réelle. Car nous avons montré qu'ils se sont justement exprimez comme ils le devoient pour nous persuader qu'ils avoient esté dans cette doctrine, en nous disant si souvent que ce que nous recevons à la Communion estoit le *vray Corps, le propre Corps, le Corps même de J. C. qu'il estoit en nous par luy-même, par son propre Corps, par sa propre Chair*; & que toutes ces expressions, & mille autres semblables qui se trouvent dans leurs Ecrits, sont toutes accompagnées de suites naturelles qu'elles devoient avoir selon la doctrine de la presence réelle.

On a fait voir qu'ils se sont exprimez de cette maniere dans les occasions où ils le devoient faire naturellement; comme en instruisant de nouveaux baptizez de ce qu'ils devoient croire de l'Eucharistie: en parlant à des personnes qui n'eussent pu entendre la bizarrerie de leur langage, s'ils n'eussent pas voulu estre entendus à la lettre: En commentant l'Écriture Sainte: En combattant les doutes qu'ils ont cru pouvoir naistre de cette doctrine: En traittant dogmatiquement de l'Eucharistie; & qu'ils n'ont jamais parlé si clairement que lorsque s'arrestans long-temps sur ce sujet, ils ont eu moyen de nous instruire plus à fond de leur sentiment.

Nous avons fait voir qu'ils n'ont jamais dit ce que la doctrine de la presence réelle les doit absolument empêcher de dire: Qu'ils n'ont jamais repris personne de croire que J. C. fust present: Qu'ils n'ont jamais craint ny que les paroles de l'Écriture, ny que les leurs mêmes fussent prises par leurs auditeurs en un sens trop literal & trop grossier: Que la précaution qu'ils ont eüe pour empêcher qu'on ne prist à la lettre mille metaphores de l'Écriture qui n'ont jamais trompé personne, n'a jamais esté observée par eux à l'égard des expressions qui marquent si précisément la presence réelle: Qu'ils n'ont jamais dit que le Corps de J. C. ne fust pas contenu dans les Mysteres du pain & du vin, & que ce Corps ne fust pas receu dans les nostres: Qu'ils n'ont jamais exprimé ces pretendus doutes Calvinistes, si le pain peut estre rendu figure du Corps de J. C. Si le Corps de J. C. estant dans le Ciel peut imprimer sa vertu au pain qui est sur la terre. Tout cela ne se trouve point dans les Peres, parce que c'est la doctrine de l'absence réelle qui doit produire ces discours, & que cette do-

Arine a toujours esté tres-éloigné de leur pente.

Il ne reste plus que de faire voir icy qu'ils ont dit de même rarement, ce qu'ils devoient dire rarement, & qu'ils l'ont dit de la maniere qu'ils le devoient, & avec les circonftances qui s'y devoient rencontrer.

Car il y a certaines expreffions ambiguës que la doctrine de la prefence réelle peut produire, & qui peuvent ainfi fe rencontrer dans les Peres; mais qui n'y peuvent neanmoins être que rarement, parce qu'elles nous font regarder ce Myftere d'une maniere moins naturelle & moins conforme aux idées communes que la foy & la pieté en donnent.

L'idée qui porte à prendre dans cette propofition, *Cecy est mon Corps*, le mot de *Cecy* pour le voile extérieur, le figne & le Sacrement, est proprement de ce genre. Car l'Euchariftie comprenant, comme nous avons déjà dit, & le Corps de J. C. & le voile extérieur qui le cache à nostre vuë, l'un & l'autre peut estre exprimé & entendu par le mot de *Cecy*; puisque, comme nous avons déjà dit, le Corps de J. C. & le voile extérieur conviennent dans cette idée confufe de chose prefente qui s'exprime par ce mot. Mais il est vray qu'on a beaucoup plus de pente à expliquer le mot de *Cecy* de la substance prefente, & de ce qu'il y a de principal dans l'objet prefent, que d'une apparence qui n'y est que pour luy servir de voile. Mais quoy que l'autre idée foit moins naturelle, elle a pourtant auffi fa vray semblance, parce que le mot de *Hoc* a quelque rapport à ce qui frappe les fens. Et c'est pourquoy Jacques de Vitri remarque expreffément qu'il y en avoit parmi les Scolastiques qui les expliquoient en ce fens. *Quibusdam videtur quod forma panis demonstretur ut fit sensus, Hoc, idest sub hoc, est Corpus meum.*

Histor. occid.  
c. 38. p. 429<sup>a</sup>

Il étoit difficile, pour ne pas dire moralement impossible, que tous les esprits du monde conspirassent tellement à prendre le mot de *Cecy* dans un de ces fens, que l'autre fust généralement abandonné. Cela ne se rencontre presque jamais dans les idées mêmes les plus bizarres & les moins raisonnables, & ç'auroit esté mal connoître l'esprit des hommes que de s'y attendre en un fujet comme celui-cy. Mais il est vray pourtant que l'on n'auroit pas dû esperer, ce qui est effectivement arrivé; c'est que tous les Auteurs Ecclesiastiques, à l'exception de trois dont nous traiterons l'un après l'autre, priſſent generale-

ment ces paroles dans le premier de ces deux sens ; c'est à dire qu'ils entendent par ces termes ; *Cecy est mon Corps*, que l'objet present est effectivement le Corps de J. C. sans faire passer l'esprit par cette idée de signe & de figure. Car il n'y en a que trois qui s'y soient arrestez, qui sont S. Augustin, Facundus, & Pachymere, commentateur de S. Denis, dont nous examinerons les passages separément, en avouant d'abord à l'égard de tousles trois qu'ils ont entendu par le mot de *Cecy*, la figure ou le Sacrement du Corps.

Quand les Ministres auroient plusieurs passages de cette sorte, leur cause n'en seroit pas mieux appuyée, puisque, comme nous avons montré, la doctrine de la presence réelle pouvant produire cette expression, il la faudra déterminer par la doctrine constante de ces siecles-là, qui ne leur est pas favorable. Mais n'ayant que ces passages à opposer à ceux de tant de Peres, qui concluent de ces paroles ; *Cecy est mon Corps*, que le pain consacré est le Corps même de J. C. dont nous avons montré que les paroles ne se pouvoient détourner à un sens de figure ; il seroit non seulement déraisonnable, mais ridicule de pretendre qu'il y eust quelque égalité.

Nous commencerons par Pachymere, parce que la foy de cet Auteur ne pouvant estre douteuse, puisqu'il estoit du temps où l'on signoit en Grece la Transsubstantiation, il en est d'autant plus propre à faire voir qu'on peut expliquer cette proposition, *Cecy est mon Corps*, comme nous verrons que S. Augustin & Facundus l'ont expliquée, sans rien dire de contraire à la doctrine de la presence réelle, & en supposant que les signes sont réellement joints avec le Corps de J. C.

Il ne faut pour en estre persuadé que considerer le passage de cet Auteur. C'est dans sa Paraphrase sur S. Denis, où après avoir rapporté ces paroles de S. Denis, ἱεραρεῖ τὰ θείατα καὶ ὑπὸ σφιν ἀγὰ τὰ ὑμνηθῆνα, il ajoûte ; σαφινίζων ὡς χριτοῦ εἰσὶ τὰ τοιαῦτα σύμβολα, ὅτι μετὰ τὸ δεῖπνον λαβὼν ἄρτον καὶ τὰ ἐξῆς ; C'est à dire : *Le Prestre consacre les divins Mysteres, & il montre ce qu'il a celebré par ses loüanges, declarant que ce sont les symboles de J. C. parce qu'ayant pris du pain après la cene il dit : Cecy est mon Corps.* Ainsi selon Pachymere, ces paroles de J. C. *Cecy est mon corps* auxquelles il fait visiblement allusion, ne sont qu'une declaration que le pain & le vin sont les symboles de J. C. N'est-ce pas là, diront les Ministres, nostre sens de figure ? N'est-ce pas à di-

re que ces paroles: *Cecy est mon corps*, signifient, c'est le symbole & le type de mon Corps, puisque Pachymere assure que le Prestre declare par ces paroles, non que le pain consacré est le corps de J. C. mais que le pain & le vin *sont les symboles de J. C.* En effet la consequence est bien tirée jusques là. Mais pour faire voir que quand cet Auteur dit que le pain & le vin sont les symboles du corps de J. C. & que c'est ce qui est marqué par ces paroles: *Cecy est mon corps, Cecy est mon Sang*, il n'entend pas des symboles separez du corps de J. C. mais des symboles qui sont le corps même de J. C. il ne faut que considerer ce qu'il dit un peu plus bas.

*Au lieu*, dit-il, *que plusieurs ne s'arrestent qu'aux divins symboles, ne pouvant considerer rien de plus haut; l'Hierarque porte la veüe de son esprit jusques aux Prototypes de ces symboles, qui sont le corps même & le sang même du Seigneur, croyant que les choses proposées, c'est à dire le pain & le vin, ont esté changées en ce corps & en ce sang par l'Esprit saint & tout-puissant.* Ainsi cette expression que le Prêtre declare par les paroles de l'Evangile que le pain & le vin sont les symboles de J. C. est compatible avec la creance que ces symboles sont changez par le S. Esprit au corps & au sang de J. C. & ces symboles du corps & du sang de J. C. sont en même temps son corps & son sang, ou contiennent son corps & son sang. Car l'une & l'autre expression ne signifie que la même chose, quoyque par différentes manieres de la concevoir. Si par le mot de symbole on entend la substance presente representant par son voile exterior le corps de J. C. alors les symboles sont J. C. même; si l'on entend le seul voile, les symboles contiennent le corps de J. C. & sont symboles du corps de J. C. present.

Ce passage peut servir d'éclaircissement à celui de S. Augustin qui est tiré du livre qu'il a fait contre Adimante, & dans lequel on doit remarquer d'abord qu'il est muni des circonstances qui sont presque toujours jointes aux expressions extraordinaires.

S. Augustin n'a eu dessein dans cet endroit-là d'instruire personne de ce qu'il falloit croire de l'Eucharistie. Ainsi on ne doit point s'étonner qu'il n'en dise précisément que ce qui étoit necessaire à son sujet.

De plus la matiere qu'il traitoit le portoit à chercher des exemples où le signe exterior fust nommé du nom de la chose

96 LIV. II. *Explication des passages, où l'Eucharistie* signifiée. Et l'on sçait combien ces sortes de vuës sont capables d'engager les Auteurs à des expressions & à des raisonnemens moins ordinaires.

Voicy l'occasion qui a porté S. Augustin à celle cy. Le Manichéen Adimante pour montrer que le Dieu de l'ancien Testament étoit contraire à celuy du nouveau, avoit allegué que le Dieu de l'ancien Testament avoit deffendu de manger du sang, par cette raison que le sang est l'ame de la chair; ce qui supposoit qu'on pouvoit nuire à l'ame, au lieu que J. C. avoit déclaré dans l'Evangile qu'on ne pouvoit nuire à l'ame.

Comme cette objection n'étoit fondée que sur ce que le sang est appellé ame dans le Deuteronomie; S. Augustin y répond d'abord qu'il ne s'agit dans le passage du Deuteronomie que de l'ame des bestes, au lieu que J. C. parle de l'ame de l'homme. Mais pour achever de desarmer le Manichéen, il répond en second lieu que le sang est appellé ame, parce qu'il en est le signe. Et comme il avoit besoin d'exemples où le signe fust appellé du nom de la chose signifiée, il allegue & celuy de l'Eucharistie, où le Sacrement, selon luy, est appellé Corps de J. C. & celuy de la pierre du desert qui est appellée Christ par l'Apôtre. *Le Seigneur*, dit-il, *n'a point fait difficulté de dire: Cecy est mon Corps, lorsqu'il donna le signe ou le Sacrement de son corps* NON enim Deus dubitavit dicere: *Hoc est corpus meum, cum signum daret corporis sui.* Et plus bas. *Le Sang est l'ame, comme la pierre étoit Christ. Sic est Sanguis anima, quomodo petra erat Christus.*

Les Ministres qui prétendent avoir droit d'expliquer tout à leur avantage, au lieu de conclure seulement que S. Augustin a cru que le Sacrement estoit signe du Corps de J. C. présent, comme le sang est signe de l'ame presente, en concluënt qu'il est signe de J. C. absent, comme la pierre du desert estoit signe de J. C. absent: mais ils le concluënt contre la raison, & par un caprice sans fondement.

Car ces deux exemples de S. Augustin, du Sang qui est appellé ame, de la pierre appellée Christ, prouvent qu'il y a de deux sortes de signes.

Il y a des signes conjoints aux choses, comme le visage signe de l'esprit, est conjoint à cet esprit. Les signes des maladies, aux maladies, & le sang à l'ame des bestes, selon l'opinion de S. Augustin.

Il y en a de separez des choses ; comme la pierre du desert, qui étoit séparée de J. C. selon son humanité, quoy qu'elle luy fust jointe selon sa divinité, qui est éternelle & qui remplit toutes choses.

Ces signes conjoints & ces signes separez conviennent dans cette qualité commune que l'on donne quelquefois aux signes le nom de la chose signifiée. On dit que le sang est l'ame ; on dit que la pierre estoit Christ. On ne peut donc conclure précisément de ces expressions ni que la chose est présente ni qu'elle est absente.

Si on conclut de ce qu'il est dit, que le sang est l'ame, que l'ame est absente, c'est mal conclure.

Si on conclut de ce qu'il est dit, que la pierre étoit Christ, que J. C. étoit présent ou joint à cette pierre, ce sera encore mal conclure.

Saint Augustin dit que dans ces paroles ; *Cecy est mon Corps*, la chose signifiée est affirmée du signe, & il n'ajoute rien davantage. Que s'ensuit-il de là ? Que le corps de J. C. y est présent ? Non. Qu'il en est absent ? Non. Ni l'un ni l'autre ne s'ensuit précisément de ces paroles ; & le passage ne prouve rien directement, ni pour les Catholiques ni pour les Calvinistes. C'est un passage indéterminé, dont il faut chercher le sens dans le grand livre de la Tradition de ce siècle-là, & dans les autres ouvrages de S. Augustin. Car comme ce Pere en disant que le Sang est l'ame, parce qu'il en est le signe, a joint dans son esprit à cette expression, l'idée que ce sang estoit uni à l'ame, suivant le sentiment qu'il avoit de l'ame des bestes, quoy que cette union de l'ame avec le sang ne soit point marquée dans cette expression ; *Le sang est signe de l'ame* ; de même en concevant que le Sacrement estoit appelé le corps de J. C. comme son signe, il a pu joindre à ces idées celle de l'union de ce Sacrement au corps de J. C. en la tirant de la doctrine constante de l'Eglise de son temps. Il l'a fait sans doute s'il a esté persuadé de cette doctrine. Or il l'a esté, & on n'en sçauroit douter après les preuves que nous avons produites du sentiment des Peres des six premiers siècles.

Mais au moins, dira-t-on, il s'ensuit que, selon S. Augustin, on ne sçauroit prouver la présence réelle par ces paroles ; *Cecy est mon Corps*, puisqu'il les explique en ce sens ; *Cecy est la figure de mon corps* ; & que si ce sens ne l'exclut pas, au moins il ne

CH. IV. l'enferme pas. Je pourrois répondre que quand S. Augustin n'auroit pas vû toutes les conséquences de cette explication qu'il propose une fois en passant, on ne s'en devoit pas étonner. L'esprit des hommes, quelque grand qu'il soit, n'est pas capable d'une prévoyance si étendue : & vouloir imposer cette loy à ceux qui écrivent, en concluant qu'ils ont admis toutes les conséquences qui semblent naistre de ce qu'ils avancent, c'est mal connoistre la portée de l'esprit humain. Saint Augustin a eu besoin d'un exemple pour autoriser une maxime qu'il avançoit. L'Eucharistie s'est présentée : Il s'y est arrêté autant de temps qu'il faut pour écrire une ligne : il s'en est servi. Donc il a prévu cette conséquence, qu'il rendoit par là ces paroles, *Cecy est mon corps*, inutiles à la preuve de la présence réelle. Est-ce-là juger équitablement de la maniere dont les hommes parlent ? Peut-estre que s'il eût prévu cette conséquence, il auroit cherché un autre exemple. Tant y a qu'il n'y a fait aucune reflexion, & qu'on n'a pas droit de supposer qu'il l'ait préveuë.

Mais je dis de plus que cette conséquence est fausse, & que souvent lors même que l'on nomme le signe du nom de la chose, on peut conclure que cette chose est présente, non par la nature de l'expression, mais par les circonstances qui l'accompagnent, qui donnent l'idée de cette présence. Car si j'entends un medecin dire d'un malade ; cette rougeur qui paroît sur son visage est la fièvre, quoyqu'il donne au signe le nom de la chose, ne me donnera-t-il pas lieu de concevoir cette fièvre comme présente ? Or comme nous avons montré amplement ailleurs, les circonstances particulieres dans lesquelles J. C. prononça ces paroles : *Cecy est mon corps*, portoient de même les Apôtres à concevoir qu'il leur donnoit effectivement son Corps, & ils n'ont pû s'en former une autre idée. Ainsi encore que S. Augustin ait dit en cet endroit, que J. C. avoit donné le nom de son Corps au signe, il ne s'ensuit pas que selon luy, cette expression ne marque pas par les circonstances avec lesquelles elle a esté prononcée, la présence du Corps de J. C. dans ce signe. Car l'on peut bien dire d'un signe connu & étably, *Cecy est une telle chose*, encore que cette chose soit absente. Mais l'on ne peut dire raisonnablement, d'un signe inconnu & que l'on établit sur l'heure mesme ; *Cecy est une telle chose*, à moins que cette chose ne soit effectivement présente & jointe au signe.

Il faut se souvenir sur ce sujet de ce que nous avons déjà dit, qu'il est contre toute apparence que S. Augustin ait eu une autre impression que les autres Peres , de la verité signifiée par ces paroles : *Cecy est mon corps* ; mais qu'il est tres-possible qu'il ait développè cette impression par un autre tour & par une expression différente des leurs, en concevant néanmoins la même chose ; & qu'il est encore très-possible que cette expression ne represente pas par la force des paroles tout ce qu'il concevoit. De sorte qu'il en faut toujours revenir à examiner la doctrine de ce Pere & de tous les autres des six premiers siècles, puisque c'est par là seulement qu'on peut sçavoir ce qu'il a , ou n'a pas suppléé à cette expression.

Ainsi la question se reduit toujours à sçavoir, si S. Augustin a cru que l'on prenoit la vraie Chair de J. C. dans l'Eucharistie par la bouche du corps. Car s'il l'a cru, il est indubitable que quand il a dit *que J. C. avoit donné le Sacrement de son corps à ses disciples*, il a entendu parler d'un signe & d'un Sacrement joint à la chose. Or c'est une question déjà décidée, & qu'il est bien aisé de décider par S. Augustin même, comme nous le ferons voir en traittant des expressions de ce Pere sur la manducation de la chair de J. C.

On produit encore un passage de S. Augustin tiré de sa lettre à Boniface, qu'il est bon de joindre à celui contre Adimante que nous venons d'expliquer, parce qu'il n'a besoin que du même éclaircissement. Voicy tout ce qu'il a dit en ce lieu. *Le Sacrement du corps de J. C. est le corps de J. C. en quelque maniere, comme le Sacrement de la foy est la foy. SICUT ergo secundum quendam modum, Sacramentum corporis Christi, est corpus Christi, Sacramentum Sanguinis Christi est, sanguis Christi est, ita sacramentum fidei fides est.*

On peut remarquer sur ce passage, comme sur l'autre, que S. Augustin ne traite point encore expressément dans ce lieu de l'Eucharistie, & qu'il n'a aucun dessein de marquer précisément ce qu'il en faut croire. Qu'il est attiré à considerer dans l'Eucharistie la qualité de signe & de Sacrement, parce qu'il avoit besoin d'expliquer en quel sens on peut dire que les enfans croient, quoy qu'ils n'ayent pas de foy actuelle ; & qu'il vouloit prouver que l'on pouvoit dire que les enfans ont la foy, parce qu'ils ont le Sacrement de la foy. Il falloit pour cela montrer que l'on donne aux signes les noms des choses signi-



100 LIV. II. *Explication des passages, où l'Eucharistie*  
fiées ; & c'est ce qui le porte à alleguer l'exemple de l'Eucha-  
ristie, dans laquelle on donne souvent au Sacrement extérieur  
le nom de *corps de J. C.* comme quand on dit, *que l'on divise*  
*le corps de I. C. que nostre langue est rougie du Sang de I. C. que*  
*nous goustons le corps de I. C.*

Traict. de  
corp. & sang  
Domini.

Il est donc vray que S. Augustin dit dans ce passage que le  
Sacrement est appelé le Corps de J. C. parcequ'il en est le  
signe, & qu'il est le Corps de J. C. en quelque maniere, comme  
S. Anselme dit *que l'espece du pain estant regardée en elle-même,*  
*& séparément, n'est pas la chair & le corps de I. C. & qu'on ne l'ap-*  
*pelle ainsi que par une maniere de parler commune dans l'Ecriture,*  
*selon laquelle on donne aux Sacremens les noms des choses qu'ils si-*  
*gnifient* ; Et comme tous les Theologiens enseignent que l'espece  
visible est Sacrement sans estre la chose du Sacrement ; d'où il  
s'ensuit qu'elle n'en peut recevoir le nom *qu'en quelque maniere*  
& comme son signe. Tout cela n'est que l'effet de ce regard  
que la nature de l'Eucharistie produit, par lequel on n'attache  
sa pensée qu'au seul signe extérieur ; auquel cas si on vient  
à le comparer avec le Corps de J. C. on ne le peut regarder  
que comme son signe.

Jé ne sçay si les Ministres voudront insister sur ce que Saint  
Augustin compare la maniere dont le Sacrement est appelé  
Corps de J. C. avec celle dont le Sacrement du Bapême est  
appelé foy, pour en conclure que comme saint Augustin n'a  
pas crû que le Sacrement de la foy fust joint dans les enfans  
avec une veritable foy, il n'a pas cru aussi que le Corps de J. C.  
fût joint au Sacrement. Mais je sçay bien que cette objection  
est tre-vaine, & tres-peu digne d'estre proposée. Car lorsque  
S. Augustin veut justifier que les signes reçoivent le nom des  
choses signifiées, il rapporte indifferemment des exemples de  
signes joints aux choses, & de signes separez ; parce qu'il n'y  
regarde que cette unique qualité, de recevoir le nom des cho-  
ses signifiées dans laquelle ils conviennent.

Ainsi ayant dessein de montrer dans le livre contre Adi-  
mante, comme on l'a déjà remarqué, que l'on pouvoit donner  
au sang le nom d'ame, parce qu'il en estoit le signe, il rappor-  
te l'exemple de la pierre qui est appelée Christ, *sic est sanguis*  
*anima quomodo petra erat Christus*, sans considerer cette diffé-  
rence, que le sang est signe d'une chose presente, & que la pier-  
re l'estoit d'une chose absente.

C'est donc en cette manière, mais dans un sens contraire, qu'ayant à montrer que le Sacrement de la foy peut estre appellé foy, il apporte l'exemple du Sacrement du Corps de J. C. qui est appellé Corps de J. C. sans avoir égard à cette différence dont il n'estoit pas question, que le Sacrement du Baptême est le Sacrement de la foy actuelle absente, & que le Sacrement du Corps de J. C. est le Sacrement du Corps de J. C. present.

Si on pretendoit avoir droit de supposer que les comparaisons des Peres sont parfaitement semblables, & qu'il leur en faut imputer les consequences, il n'y a point d'heresie qu'on ne leur püst attribuer. Et pour ne m'éloigner pas de cet exemple de la foy, je dis qu'on s'en pourra servir pour conclure que S. Augustin a nié le peché originel, & l'a réduit à une pure imputation, si l'on veut insister sur une comparaison qu'il en fait avec la foy dans un de ses livres contre les Pelagiens, où il parle en ces termes de l'un & de l'autre. *De même que l'esprit de justice residant en ceux par qui les enfans renaissent, fait passer en eux la foy qu'ils ne peuvent encore avoir par leur propre volonté; de même la chair de peché de ceux par qui ils naissent, fait passer en eux le crime qu'ils n'ont pu contracter par des actions qu'ils ayent faites dans leur vie.* Car on pourroit conclure selon cette belle manière de raisonner, que comme la foy actuelle dont S. Augustin parle, n'est point réelle, mais en quelque sorte imputative dans les enfans; de même le peché originel n'est qu'une pure imputation de celuy d'Adam.

De pec. me-  
m. l. 3. c. 2.

Mais toutes ces sortes d'argumens supposent, que qui compare deux choses ensemble, les compare en tout. Et c'est la plus fausse de toutes les maximes, & la plus contraire à la nature de l'esprit humain, qui aimant naturellement les comparaisons, & n'en trouvant presque point de parfaitement justes, est obligé par nécessité de se servir des plus approchantes, en ne s'appliquant qu'à ce qu'elles ont de semblable, sans avoir égard aux différences.

## CHAPITRE VII.

*Explication du passage de Facundus.*

**L**E celebre passage de Facundus ne contient pas une difficulté différente de celle de ceux de S. Augustin que nous venons d'examiner. Et ainsi il n'y a qu'à y appliquer ce que nous en avons dit.

Il est certain que l'esprit peut s'attacher au Sacrement séparément du Corps de J. C. quoyque l'on considère l'un & l'autre comme joints ensemble. Et il est certain que dans cette comparaison on doit dire en parlant exactement que *le Sacrement n'est pas proprement le corps de J. C. mais qu'il le contient*. Tous les Auteurs Catholiques parlent de la sorte, quand ils parlent du Sacrement seul & séparé du Corps de J. C. par la pensée, comme nous l'avons fait voir.

Facundus ne dit rien davantage, & il n'y a qu'à se mettre cela dans l'esprit pour n'y trouver plus de difficulté.

Facund. 1. 9.  
p. 404.

Cet Auteur avoit entrepris de justifier une expression de quelques anciens qui avoient dit, *que J. C. a reçu l'adoption des enfans*; d'où il semble qu'on pouvoit conclure qu'ils n'avoient donc considéré J. C. que comme fils adoptif.

Il a recours pour cela à la même solution que S. Augustin; dont il avoit beaucoup lû les Ouvrages, a employée dans sa lettre à l'Evêque Boniface, qui est que l'on peut dire qu'on reçoit une chose quand on reçoit le Sacrement, parce qu'on donne au Sacrement le nom de la chose; & qu'ainsi J. C. ayant reçu le Sacrement d'adoption dans sa Circoncision & dans son Baptême, on pouvoit dire qu'il avoit reçu l'adoption: *Sacramentum adoptionis suscipere dignatus est Christus & quando circumcisus est, & quando baptisatus est, & potest Sacramentum adoptionis adoptio nominari.*

Toute la difficulté de cette preuve consistoit à montrer que les Sacremens prenoient le nom de la chose signifiée, les exemples en estant assez rares. Il a donc recours pour cela à l'Eucharistie en comparant les especes visibles avec le Corps de J. C. qu'elles signifient & qu'elles cachent, & il en parle de cette sorte: *Le Sacrement de l'adoption peut estre appelé adoption, com-*

*me le sacrement du corps & du sang de J. C. qui est dans le pain & le calice consacré, est appelé son corps & son sang. Non que ce pain & ce calice (c'est à dire l'objet sensible) soient proprement corps & sang, mais parce qu'ils contiennent le mystere de ce corps & de ce sang. C'est à dire, que cet objet extérieur qui s'appelle pain & vin dans le langage commun, n'est pas proprement le corps de J. C. & qu'il n'en est que la figure & le Sacrement, quoyqu'on ne laisse pas de l'appeller Corps de J. C. comme quand on dit que l'on rompt, que l'on divise, que l'on unit le corps de J. C. au sang, quoyque ces actions ne s'exercent que sur les symboles.*

*C'est dans ce même sens que Facundus prenant toujours le Sacrement pour le seul objet extérieur, ajoute que J. C. avoit appelé le pain & le calice qu'il avoit beni, son corps & son sang. Et que comme l'on dit fort bien que les fidelles qui reçoivent le Sacrement du corps & du sang, reçoivent le corps de J. C. de même l'on a pu dire que J. C. ayant reçu le Sacrement de l'adoption, a reçu l'adoption.*

○ Mais les fidelles ne reçoivent-ils point le Corps de J. C. en une autre maniere qu'en recevant son Sacrement ? Ne le reçoivent-ils pas luy-même ? Ouy, ils le reçoivent, & Facundus ne le nie pas. Mais comme l'action de recevoir se termine plus proprement au Sacrement, qu'au Corps de J. C. parce que le Sacrement agit sur les sens, au lieu que le Corps de J. C. n'y agit point ; Facundus a crû devoir suivre ce langage en cet endroit, parce qu'il luy estoit utile de parler ainsi pour justifier cette expression, *que J. C. a reçu l'adoption des enfans*, & il ne rapporte le mot de recevoir qu'à la reception du signe. En une autre occasion il n'auroit pas fait difficulté de dire que nous recevons proprement le corps de J. C. & que nous prenons la propre chair de J. C. comme tant d'autres Peres l'ont dit, & comme on peut dire qu'il l'a dit en leur personne, parce qu'il n'auroit pas eu le même engagement de prouver qu'on pouvoit dire avec raison que l'on reçoit une chose quand on en reçoit le Sacrement. Ce n'est que la nécessité de cette preuve qui l'a déterminé à cette pensée, & à ces expressions.

En un mot tout le Mystere de ce passage consiste ; en ce que l'esprit pouvant regarder la reception de l'Eucharistie par deux veuës différentes qui sont toutes deux vrayes ; Facundus s'attache à l'une, & laisse l'autre, parce qu'il n'y en avoit qu'une qui fist à son sujet.

Car 1. on peut rapporter la reception, ou l'action de recevoir, à l'objet immediat qui est le sacrement; & cette veüe de l'esprit se peut exprimer par ces paroles, *recevoir le corps de J. C.* parce que les Sacremens reçoivent souvent les noms des choses dont ils sont Sacrement; & qu'ainsi le Sacrement du Corps de J. C. est le Corps de J. C. en quelque sens.

2. On peut rapporter cette même reception à l'objet mediat qui est le Corps de J. C. caché sous le signe: & c'est de cette sorte que les autres Peres en parlent.

Ainsi il est vray que ces paroles ont deux sens; & ces deux sens sont tous deux vrais dans le sentiment des Catholiques, qui peuvent dire ainsi que nous recevons le Corps de J. C. en l'une & l'autre maniere. Mais Facundus n'ayant besoin que de la premiere maniere, il s'y arreste en cet endroit, en disant que nous recevons le Corps de J. C. parce que nous en recevons le Sacrement. Ce qui est tres-veritable. Et pour l'autre, qui est celle en laquelle les Peres prennent ce terme, il n'en parle point, & ne l'exclut point aussi. Et ce seroit une conséquence tres-fausse que de conclure qu'il l'ait niée.

Que si ce procedé paroist étrange, & que l'on ait peine à croire qu'un homme tel que Facundus ait pû être tellement possédé du desir de prouver ce qu'il avoit avancé, qu'il n'ait pas fait difficulté d'employer en argument une expression qu'il prend en un sens extraordinaire & éloigné de l'usage des autres Peres, en ômettant le sens ordinaire de cette même expression, comme s'il l'avoit ignoré; il est facile de faire cesser cet étonnement par l'exemple du monde le plus naturel, le plus sensible & le moins recherché, puisqu'il se trouve dans Facundus même immédiatement après les paroles que nous avons rapportées.

Car il faut remarquer que cet Auteur ayant entrepris de montrer qu'on pouvoit dire que *J. C. avoit reçu l'adoption, parce qu'il en avoit reçu le Sacrement*, ne se sert pas seulement de l'exemple de l'Eucharistie, mais il en apporte encore un autre, dont on devroit bien être plus choqué que de celui-là, & où il s'éloigne beaucoup plus du sens ordinaire des termes, pour les ajuster à son dessein. Voicy comme il parle.

*S'il n'est pas vray de dire que J. C. ayant reçu le Sacrement de l'adoption des enfans, a reçu l'adoption, on ne pourra pas dire de nous-mêmes que nous ayons reçu l'adoption des enfans, ou que nous sommes rachetez & sauvez, puisque l'Apostre a dit: Nous au-*

tres

tres aussi qui possédons les premières de l'esprit, nous soupirons & nous gémissons en nous-mêmes, attendant l'adoption divine, la redemption de nos corps. Car nous avons été sauvés par espérance; & ce n'est plus espérance quand on voit ce que l'on espère. *De même donc que quoy que nous attendions encore l'adoption, la redemption, & le salut, néanmoins parce que nous recevons le Sacrement de l'adoption, de la redemption, & du salut, nous sommes avec raison appelés enfans de Dieu, rachetés & sauvés; de même J. C. ayant reçu le Sacrement de l'adoption, non pour son utilité, mais pour celle des autres selon l'Apôtre, a pu justement estre dit par les anciens Peres avoir reçu l'adoption des enfans.*

Qui ne s'imagineroit d'abord à entendre parler Facundus de cette sorte, qu'il n'auroit point reconnu que nous fussions autrement enfans de Dieu, adoptez, & rachetés, que parce que nous avons reçu le Sacrement d'une adoption & d'une redemption future? qu'ainsi nous ne possédons pas réellement la qualité d'enfans adoptifs, comme J. C. n'estoit point réellement enfant adoptif? Ne dit-il pas clairement *que nous sommes appelés enfans de Dieu & rachetés, parce que nous avons reçu le Sacrement de l'adoption & de la redemption que nous espérons?* Il ne se contente pas d'exprimer cela affirmativement; mais il l'exprime même négativement; & il s'avance jusques à soutenir, *que si l'on ne peut dire de J. C. qu'il a reçu l'adoption des enfans, il ne le faut pas dire de nous mêmes: ALIOQUIN neque de nobis dicendum est, quoniam adoptionem suscepimus filiorum.* N'est-ce pas dire que nous n'avons pas plus reçu l'adoption que J. C.? Cependant attribuer ce sens à Facundus, c'est luy faire nier une vérité clairement décidée par l'Écriture, & qu'il est impossible qu'il ait ignorée. Car il est tres-constant par tout le nouveau Testament, que nous ne sommes pas seulement enfans de Dieu & adoptez par la reception du signe de la consommation de cette adoption, mais que nous le sommes par l'infusion présente de l'Esprit de Dieu, qui nous rend enfans de Dieu & membres de J. C. Il est tres-constant que nous sommes justifiés & rachetés selon l'ame dès ce monde même, par la reception réelle de la grace justificante, & de la charité que le S. Esprit répand dans nos cœurs. Et il est impossible qu'un homme équitable soupçonne seulement Facundus d'avoir ignoré des vérités si communes.

Car auroit-il ignoré ce que dit saint Paul aux Galates, *que*

*Gal. 4. 5. 6. 7.* lorsque les temps ont esté accomplis, Dieu a envoyé son Fils formé d'une femme & assujetti à la loy, pour racheter ceux qui estoient sous la loy, fin que nous receussions l'adoption des enfans? Et parce que vous estes enfans, Dieu a envoyé en vos cœurs l'esprit de son Fils, qui crie, Mon Pere, Mon Pere. Chacun de vous n'est donc plus serviteur, mais ENFANT. Que s'il est enfant, il est donc aussi heritier de Dieu par J. C.

*Heb. 12. 7. 5.* Auroit-il ignoré ce que dit le même Apostre dans l'Epistre aux Hebreux, Que Dieu nous parle comme à ses ENFANS, & qu'il s'offre à nous comme à ses enfans?

Auroit-il ignoré ce que dit S. Jean: *Considérez quel amour le Pere nous à témoigné, de vouloir que nous soyons appellez & que nous SOYONS EN EFFET ENFANS de Dieu?*

Mes bien aimez, nous sommes déjà enfans de Dieu; mais ce que nous serons un jour ne paroist pas encore?

*Gal. Rom. c. 8.* Enfin auroit-il ignoré ce que saint Paul dit dans ce chapitre même qu'il cite: *Que tous ceux qui sont poussez par l'esprit de Dieu, sont enfans de Dieu, & ce qu'il ajoûte: Vous n'avez point receu l'esprit de servitude pour vivre encore dans la crainte, mais vous avez receu l'esprit d'adoption des enfans, par lequel nous crions; Mon Pere, mon Pere. Car l'Esprit de Dieu rend luy-même témoignage à nostre esprit, que nous sommes enfans de Dieu. Que si nous sommes enfans, nous sommes aussi heritiers.*

C'est ce qui ne viendra jamais dans la pensée d'un homme sensé. Pourquoi donc ne rapporte-t-il dans cet endroit la qualité de fils adoptif qu'à la reception du Sacrement de l'adoption future & parfaite que nous recevrons dans le Ciel? C'est qu'il n'y avoit que ce seul sens qui servist à son sujet, & qui pust estre employé à justifier que l'on pouvoit dire de J. C. qu'il avoit receu l'adoption des enfans.

Ainsi Facundus suit la même methode en l'un & en l'autre de ces exemples. On peut dire en deux sens que nous sommes enfans adoptifs de Dieu; l'un commun & ordinaire, qui est que nous le sommes par l'esprit de Dieu que nous recevons par la charité de Dieu répandue dans nos cœurs, par la justice de la foy qui nous est donnée actuellement dès cette vie: l'autre tres-extraordinaire, tres-peu commun, & dont peut estre il n'y a que Facundus qui se soit jamais servi, qui est que nous sommes enfans de Dieu par la reception du Sacrement, ou du signe de l'adoption parfaite que nous attendons dans le Ciel.

Cependant parce que ce dernier sens faisoit à son sujet, & qu'il a crû en pouvoir tirer un argument qui prouvoit ce qu'il pretendoit, il l'allegue, il s'en sert, & semble méconnoître l'autre.

De même y ayant deux sens selon lesquels on peut dire que nous recevons le Corps de J. C. l'un qu'il entre en effet dans notre bouche, qu'il est reçu dans nos entrailles par sa propre chair; l'autre que nous recevons un objet extérieur, qui en est la figure & le Sacrement, & à qui on en donne le nom; quoyque le premier sens soit le plus autorisé, le plus commun, & peut-estre le seul auquel ces paroles sont entendues par les autres Peres, Facundus néanmoins s'attache au second, parce qu'il estoit le seul qui servist à sa preuve: Mais comme ce seroit estre injuste & ridicule que de conclure du choix que Facundus a fait de ce second sens de l'adoption des enfans, qu'il n'a donc point reconnu que nous fussions réellement enfans adoptifs dès cette vie, ny que nous y receussions le S. Esprit, la charité & la justice, en quoy consiste cette adoption; de même c'est une injustice manifeste que de pretendre, que parce qu'il ne s'est servi que d'un des sens de ces mots, *Recevoir le corps de J. C.* il ait voulu nier l'autre. Quand il l'auroit même nié, & qu'il auroit dit nettement & négativement, *que nous ne recevons le corps de J. C. que parce que nous recevons ce Sacrement*, il ne faudroit pas conclure si viste qu'il fust contraire aux autres Peres ny à la doctrine catholique. Ces sortes de termes qui marquent des actions corporelles, peuvent estre pris quelquefois avec une certaine rigueur qui donne lieu de les nier quand on les rapporte au Corps de J. C.

Tous les Peres disent *que nous touchons ce corps*; & néanmoins les Scholastiques soustiennent sans estre contraires aux Peres que nous ne le touchons pas, & que nous n'en touchons que le Sacrement.

Tous les Peres disent que nous mangeons le Corps de J. C. & ils font voir clairement qu'ils entendent que le Corps de J. C. entre réellement en nous; & néanmoins comme nous verrons en son lieu, quelques-uns de ces mêmes Peres nient que nous mangions le Corps de J. C. parce que nous n'exerçons pas à l'égard de ce Corps. les actions corporelles dans lesquelles ils font consister la manducation, comme de diviser, de goûter & de digerer l'aliment. On pourroit donc dire de même que Facundus a conçu par ce mot d'*accipere*, recevoir,

cette action corporelle que l'on fait en recevant le corps de J. C. & que comme cette action, qui est un espece de contact corporel, se termine proprement au Sacrement, il a crû que c'estoit proprement le Sacrement qui estoit receu, & que le Corps de J. C. n'estoit receu qu'improprement & par le Sacrement; comme selon les Scholastiques, il n'est touché qu'improprement; & de même que quoyque l'on dise proprement qu'on reçoit le corps d'un homme entre ses bras, on ne dit point que l'on y reçoit son ame, encore que son ame ne soit pas separée de son corps.

C'est donc une folie toute pure que d'employer une consequence si fausse pour renverser cent declarations formelles des Peres, dont on peut dire ce que dit Facundus: *Non hæc ingeniosum lectorem, sed potius lectorem non fastidiosum requirunt. Aperta res ac manifesta interpretatione ullà non indiget. Tantum est ut videre jam velint qui clausis oculis veritati resistunt.*

*Iren. l. 5. c. 2.*

Quoy ! parce qu'un Auteur possédè d'une vuë particuliere & cherchant des preuves de toutes parts pour justifier une expression, aura employé des termes en un sens un peu extraordinaire, il ne sera plus vray *que le Seigneur*, comme dit S. Irenée, ait declaré que le Calice qui est une creature, est son propre sang.

*l. 1. Ep. 109.*

Il ne sera plus vray, *que le S. Esprit*, comme dit S. Isidoré, fasse le pain de l'Eucharistie le propre corps dont J. C. s'est revêtu dans son incarnation.

*tract. 2. in Exod.*

Il ne sera plus vray, *que le Createur des natures*, comme dit S. Gaudence, fasse du pain son propre corps, parce qu'il le peut & qu'il l'a promis.

*l. 4. cont. Nestor. p. 113.*

Il ne sera plus vray, *que J. C.* comme dit S. Cyrille, s'insinüe dans nos corps par sa propre chair.

*dial. 3. interr. 169.*

Il ne sera plus vray, *que quoyque ce que l'on offre ne soit ni sensible ni égal, c'est néanmoins le corps divin proprement*, comme dit l'Auteur des Dialogues attribuez à Casarius.

*voyez perp. a. l. 4. c. 8.*

Il ne sera plus vray, *que ce que nous recevons dans l'Eucharistie soit le vray corps & le vray sang de J. C. que ce soit son corps dans la verité*, quoy que toutes les Eglises du monde fassent une profession publique de le croire.

*l. 6. c. 1.*

Il ne sera plus vray, *que ce soit sa vraye chair que nous recevons, & son vray sang qui est nostre breuvage*, comme dit l'Auteur du livre des Sacremens.

Il ne sera plus vray, *que le Saint-Esprit fasse du pain, le corps mè-*

me de J. C. comme Procle l'assure dans son traité sur la Liturgie.

Il ne sera plus vray , que nous voyons dans l'Eucharistie , comme dit S. Chrysostome , ce même corps que les Mages ont adoré.

Il ne sera plus vray , que nous ne pouvons , comme dit Severe , manger le Verbe en luy-même , parce qu'il n'a point de corps , mais que nous le mangeons en mangeant la chair que le Verbe rend vivifiante.

Il ne sera plus vray , que J. C. comme dit S. Cyrille , benisse tous les fideles par un seul corps , qui est le sien propre , & que nous prenions ce corps unique & indivisible en nos propres corps.

Il ne sera plus vray , que nous recevions , comme dit S. Augustin , avec un cœur & une bouche fidele , le Mediateur de Dieu & des hommes J. C. homme , qui nous donne son corps à manger & son sang à boire , quoy qu'il semble plus horrible de manger la chair d'un homme que de la tuer , & boire le sang d'un homme que de le verser.

Il ne sera plus vray de dire avec S. Cyrille , qu'un être corruptible , comme le nostre , ne peut estre autrement vivifié , qu'estant uni corporellement au corps de celui qui est la vie par essence.

Il ne faudra plus faire cette profession de foy que fait S. Gregoire de Nisse ; Je croy que le pain sanctifié par le Verbe est changé au corps de Dieu Verbe : ni dire avec l'Autheur des Homelies attribuées à Eusebe d'Emese ; Que le Sacrificateur invisible convertit par sa parole pleine d'une puissance secrete les creatures visibles en la substance de son corps & de son sang.

Il faudra , si l'on en croit les Ministres , faire ceder tous ces passages , & tant d'autres que nous avons rapportez dans le deuxième volume , au seul passage de Facundus.

Mais s'il est permis de suivre cette methode dans l'examen des Peres , quelle verité de foy ne pourra demeurer inviolable , puis qu'il n'y en a point qui ne soit combattue par quelque passage difficile ? C'est pourquoy Facundus , dont les Ministres feroient bien de suivre l'esprit dans l'explication des Pere , n'attribuë ce procedé qu'aux Heretiques , & il fait voir que les Catholiques en ont toujours suivi un qui est directement opposé. Comme il n'appartient , dit-il , qu'à des Heretiques possédez de l'esprit de calomnie de vouloir détourner de leur sens veritable des passages clairs & manifestes par des passages obscurs & ambigus , la pieté & la prudence Catholique doivent porter au contraire à éclaircir les passages obscurs par la lumiere de ceux qui sont évidens. QUEMADMODUM calumniantium Hereticorum est ex dubis & obscuris quæ certa & mani-

CH. VII.

Chrysoft.

hom. 24. in  
ep. 1. ad Cor.  
Dans la Chai-  
ne sur S. Jean  
imprimée à  
Anvers.

In Joan. P.  
999.

1. 2. contr.  
adver. leg.  
& Proph. c. 9.

In Joann. P.  
861.

Orat. Carech.  
c. 37.

Hom. 5. de  
Pasc.

Facundus 9.

110 LIV. II. *Explication des passages, où l'Eucharistie  
sunt malè interpretari, ita solitum prudentiæ ac veritatis Catholicæ,  
ex indubitatis atque evidentibus ambigua & latentia declarare.*

C'est luy-même qui nous apprend cette belle règle, que *selon que des Auteurs traittent des matieres differentes, ils ont aussi des vües differentes dans leurs paroles. Pro diversitate causarum diversa semper est dicentis intentio*; par où il nous montre à ne pas insister sur le sens qu'il donne à une expression dans la vüe particulière de la faire servir de preuve à une chose qu'il avoit avancée.

Enfin c'est ce même Facundus qui nous apprend par son exemple à pratiquer envers luy ce qu'il a pratiqué envers les autres Peres, & qui condamne par avance la temerité de ceux qui se servent presentement de son nom pour combattre la doctrine de l'Eglise. C'est, dit-il, *en ces diverses manieres qu'un lecteur pieux & intelligent doit entendre les paroles des anciens Peres & les mettre à couvert des calomnies des Heretiques. Mais lorsque des ignorans presomptueux, qui condamnent tout ce qu'ils n'entendent pas, se mettent à les lire, il est comme inevitable que ces sortes de gens y trouvent des sujets de se troubler, & de troubler les autres, parce que n'ayant pas assez de lumiere pour les entendre, ils ont assez de presumption pour ne pas vouloir que d'autres leur en donnent l'intelligence.*

## CHAPITRE VIII.

*Que l'on ne scauroit plus mal instruire les peuples de la doctrine Calviniste que par le sermon de S. Augustin aux nouveaux baptisez, quoy que Monsieur Claude le propose pour modelle d'une instruction Calviniste.*

**O**utre les quatre passages que je viens d'examiner, où les Calvinistes pretendent montrer que l'Eucharistie n'est que la figure du corps de J. C. & qu'elle ne le contient pas réellement, ils en ont encore un qu'ils ne font pas moins valoir que ceux que j'ay rapportez. C'est un sermon de S. Augustin, qui nous a esté conservé par S. Fulgence, & que divers autres Auteurs ont ensuite inseré dans leurs ouvrages. Aubertin l'a crû si avantageux à sa doctrine, que c'est par là qu'il commence l'examen de S. Augustin. Et M. Claude qui vouloit trouver dans l'antiquité un predicateur de sa doctrine pour l'opposer à celui que l'Auteur de la Perpetuité avoit introduit donnant aux Brasiliens ou aux Chinois les premieres instructions de ce qu'il

faut croire de l'Eucharistie, par les termes mêmes dont S. Cyrille de Jerusalem s'estoit servi pour en instruire les Chrétiens de son temps, a crû qu'il ne pouvoit rien trouver de plus propre que ce sermon à proposer pour modele d'une instruction Calviniste, ny qui luy donnaist plus d'occasion d'insulter à cet Auteur. CH. VIII.

Que si l'on s'en veut rapporter à ce qu'il en dit, on ne doit point douter qu'il ne luy soit extrêmement favorable. Car après en avoir cité la moitié, le transport le prend, & s'interrompant luy-même : *Peut-on douter, s'écrie-t-il, que des Catholiques Romains ne prissent le predicateur qui empruntera les termes de S. Augustin pour un Calviniste tres-zelé qui voudroit instruire ces infidelles dans la foy de l'Eglise reformée?* Mais parce que les mouvemens des autres ne sont pas toujours si vifs & si violens que ceux de M. Claude, & que souvent il paroît tres-assuré sur des choses que les autres trouvent tres-douteuses, nous ne laisserons pas de mettre d'abord en question si ce discours de S. Augustin est si propre à instruire des infidelles de la creance des Calvinistes, & si M. Claude a eû raison d'en conclure sans preuve, & comme par une espee d'enthousiasme, *que tous les simples Catholiques prendroient un predicateur qui se serviroit de ces termes pour un Calviniste obstiné, ou pour le plus impertinent de tous les hommes.*

M. Claude, p.  
257.

Et come cette maniere de decider des questions importantes par des exclamations en l'air, & des conclusions sans preuves, me semble un peu trop abregée, je tascheray d'en suivre une toute opposée, en reduisant la question à des principes particuliers & precis.

On peut avoir deux idées de ce Sermon de S. Augustin. Car on le peut prendre ou pour un discours dogmatique, dans lequel saint Augustin ait pretendu instruire ces nouveaux baptizez de ce qu'ils devoient croire de l'Eucharistie, ou pour un discours moral, dans lequel, supposant qu'ils estoient instruits de la substance de la foy, & des dogmes renfermez dans ce mystere, il tasche seulement d'edifier leur pieté en les instruisant des rapports mysterieux qui se trouvent dans la matiere de ce Sacrement.

On auroit tort de demander à ceux qui soutiennent qu'on le doit regarder en la seconde maniere, qu'ils y montrassent les dogmes de la presence réelle & de la transubstantiation claire-

112 LIV. II. *Explication des passages, où l'Eucharistie*  
ment exprimez ; puisqu'ils prétendent au contraire que ce n'est point un discours dogmatique, & que supposant ces nouveaux baptisez pleinement instruits dans la foy de ce Mystere, il n'est destiné qu'à leur découvrir les raisons divines que Dieu a eues dans le choix des matieres du pain & du vin pour en faire son Corps & son Sang. Et comme c'est en cette seconde maniere que nous soutiendrons dans le chapitre suivant qu'il le faut considerer ; M. Claude n'a pas lieu de nous demander que nous y fassions voir la presence réelle & la transubstantiation, puisque nous luy declaron d'abord qu'il n'est pas fait pour cela.

Mais M. Claude n'est pas de même condition que nous sur ce point, non plus que tous les autres Ministres. Il soutient que saint Augustin y a voulu instruire ces nouveaux fidelles de ce qu'il faut croire de ce Mystere : Que c'est un discours dogmatique propre à établir ceux qui l'écoutoient dans la foy des Calvinistes. Il est donc obligé de nous y faire lire leurs dogmes. Et puisqu'il fait de saint Augustin un catechiste de sa secte, il doit montrer qu'il ait satisfait au devoir d'un Catechiste, & qu'il ait enseigné à ses auditeurs d'une maniere claire & precise les principaux points qui composent cette foy, & sans lesquels, selon eux-mêmes, on ne peut participer dignement à ce Mystere.

C'est par là qu'il doit verifier cette étrange alternative, que ce Catechiste qui parleroit le langage de S. Augustin devroit estre pris *ou pour un Calviniste obstiné ou pour le plus impertinent des hommes.*

Or ces dogmes essentiels à la creance Calviniste se peuvent reduire à quatre. Le premier est, que le pain & le vin ont esté établis par J. C. signes, figures & Sacremens de son Corps naturel.

Le second, que ces especes le figurent comme mort.

Le troisieme, Qu'il s'est engagé de remplir ce pain & ce vin d'une efficace surnaturelle, c'est à dire, de communiquer de nouveaux rayons de lumiere, & une augmentation de grace ceux qui y participent.

Le quatrieme, Qu'il nous est commandé de manger spirituellement le Corps de J.C. dans la participation de ce Sacrement, & que cette manducation spirituelle consiste dans la meditation de la mort de J. C. comme la cause de nôtre salut. *La manducation spirituelle*, dit Aubertin, *est un acte special de foy qui a pour objet*

*objet la chair de J. C. comme ayant souffert, & comme estant mort, & qui la regarde comme le soutien de nostre vie.* CH. VIII.

Si saint Augustin a enseigné clairement aux nouveaux fidelles ces quatre dogmes qui composent la créance Calviniste, c'est avec raison que M. Claude propose son alternative, *qu'il faut le prendre ou pour un Calviniste obstiné, ou pour le plus impertinent homme qui ait jamais esté.* Mais s'il se trouvoit qu'il ne leur eût enseigné aucun de ces points, & qu'il n'y eût pas même pensé; la raison nous donne droit de faire une alternative toute contraire, & de conclure que saint Augustin n'estoit pas Calviniste, ou qu'il estoit le plus impertinent des hommes. Car il n'y a pas de plus grande impertinence que d'avoir pour but d'enseigner les articles dans lesquels consiste la foy d'un Mystere, & de n'en dire pas un seul mot. C'est donc à quoy il faut s'appliquer en lisant les paroles de ce Sermon que je rapporteray selon la traduction qu'en fait M. Claude pour éviter les contestations, après y avoir néanmoins remis la teste, qu'il en a ostée, parce qu'elle est de quelque importance pour l'intelligence du sens.

*Vous avez déjà vu, dit ce saint Docteur, la nuit precedente les choses que vous voyez presentement; mais on ne vous a pas encore dit ce qu'elles estoient, ce qu'elles signifioient, & combien celles dont elles sont Sacremens, sont grandes & excellentes. Ce que vous voyez donc est du pain, & c'est aussi ce que vos yeux vous declarent. Mais l'instruction que vostre foy demande, est que le pain est le corps de J. C. & que le calice, ou ce qui est dans le calice est son sang. Cery est dit en peu de mots; & peut-estre que ce peu suffiroit à la foy. Mais la foy demande d'estre instruite. Car le Prophete dit: Si vous ne croyez pas, vous n'entendrez point. Vous me pouvez donc dire: Puisque vous nous avez commandé de croire, expliquez nous ce que c'est, afin que nous entendions. Car cette pensée peut naistre dans l'esprit de quelqu'un. Nous sçavons de qui J. C. a pris sa chair, sçavoir de la Vierge Marie. Nous sçavons qu'il fut alaitté en son enfance; qu'il fut nourri, qu'il devint grand; qu'il parvint à l'âge de l'adolescence: qu'il souffrit les persecutions des Juifs; qu'il fut pendu au bois; qu'il y fut mis à mort; qu'il ressuscita le troisieme jour; qu'il monta au Ciel lorsqu'il luy plut d'y monter, qu'il éleva là son corps, d'où il viendra pour juger les vivans & les morts; & qu'il est mainte-*

114 LIV. II. *Explication des passages, où l'Eucharistie nant assis à la dextre du Pere. Comment dont le pain est-il son corps & le calice son sang ?*

*Mes freres, ces choses sont appellées Sacremens, parce qu'autre chose est ce que nous voyons, autre chose est ce que nous concevons. Ce que l'on voit, a une espee corporelle, ce que l'on conçoit, a un fruit spirituel.*

M. Claude fait icy une petite interruption, comme pour laisser un peu évaporer par quelques exclamations la satisfaction que ces paroles luy donnent. Mais comme il y a souvent autant d'adresse que de chaleur dans sa rhétorique, il n'est pas mauvais d'avertir le monde qu'il pretend aussi couvrir par là un défaut essentiel de l'explication qu'il donne à ce passage de saint Augustin, en faisant considerer cette premiere partie comme separée de la seconde qu'il rapporte ensuite; au lieu que non seulement elle n'en est pas détachée dans saint Augustin, mais qu'elle y est expressément attachée par une particule qui continuë le discours, & qui empêche qu'on ne prenne les mêmes mots qui se trouvent dans la premiere & dans la seconde partie en deux divers sens, comme on verra que le fait M. Claude. Et c'est pourquoy, afin qu'on s'apperceût moins de l'union de ces deux parties, il a trouvé bon de retrancher dans sa traduction la particule *donc* qui les lie. Et au lieu que S. Augustin dit: *Si vous voulez donc sçavoir ce que c'est que le corps de J. C.* il luy fait dire simplement sans cette particule de liaison: *Vous voulez sçavoir ce que c'est que le corps de J. C. écoutez l'Apostre S. Paul qui dit aux fidelles; Vous estes le corps de J. C. & ses membres. Vostre mystere est mis sur cette table, & vous y prenez le mystere du Seigneur.* ( Il faut traduire; *Et vous avez pris vostre mystere, MYSTERIUM vestrum accepistis*, comme il y a dans le latin que M. Claude met à la marge. ) *Vous dites Amen à ce que vous estes, & vous y soucrivez par vostre réponse. On vous dit donc: Le corps du Seigneur, & vous répondez AMEN. Soyez membre du corps de J. C. afin que vostre AMEN soit veritable. Mais pourquoy tout cela au pain? N'apportons icy rien du nostre, mais écoutons encore le même Apostre parlant de ce Sacrement. Nous qui sommes, dit il, plusieurs, nous ne sommes qu'un seul pain & un seul corps. Entendez cecy, je vous prie, & vous en réjouissez. Car ce n'est icy qu'unité, pieté, verité, charité; un seul pain & un seul corps, quoyque nous soyons plusieurs. Remarquez que le pain n'est pas fait d'un seul grain, mais de plusieurs. Quand on vous a exorcisez, vous avez*

passé sous la meule; quand vous avez esté baptisez, vous avez esté arrousez d'eau: & quand vous avez receu le feu du S. Esprit, on peut dire que vous avez esté cuits comme un pain. Soyez donc ce que vous voyez, & recevez ce que vous estes. Voila ce que l'Apôtre a dit du pain; Par où il nous montre assez ce que nous devons entendre à l'égard du calice. Car comme pour faire cette espece visible du pain plusieurs grains sont reduits en un corps, pour représenter ce que l'Ecriture dit des fideles; ils n'avoient qu'une ame & qu'un cœur en Dieu; il en est de même du vin. Remarquez comment il est un. Plusieurs grains pendoient au raisin, mais leur liqueur a esté confondue en un corps. C'est ainsi que J. C. nous a voulu représenter & nous faire siens, consacrant sur cette table le mystere de notre paix & de notre unité. Celuy qui reçoit le mystere de l'unité, & ne conserve pas le lien de la paix, ne reçoit pas un mystere pour son bien, mais un témoignage contre luy-même.

Ceux qui auront esté attentifs en lisant tout ce Sermon, pour voir si saint Augustin y enseigneroit les quatre dogmes fondamentaux de la doctrine Calviniste sur l'Eucharistie, reconnoistront d'abord qu'il ne s'y en trouve aucun formellement exprimé. Il n'est dit nulle part en termes exprés, que le pain de l'Eucharistie soit figure du corps naturel de J. C. Car pour ces mots; *Vous prenez le mystere du Seigneur*, que l'on y lit dans la version de M. Claude, par où il pourroit peut-estre entendre que l'on y prend la figure du Seigneur, c'est M. Claude qui les y a mis, comme j'en ay averti, puisqu'il y a dans S. Augustin, *Vous avez receu votre mystere*, MYSTERIUM VESTRUM accepistis.

Il n'y est point dit aussi que le pain & le vin representent J. C. comme immolé & comme mort.

Il n'y est dit nulle part, que J. C. se soit obligé de donner de nouveaux rayons de lumiere, & une augmentation de grace à ceux qui y participeront, ny qu'il ait inondé ce pain d'une efficace spirituelle derivée meritoirement de sa chair divine.

Il n'y est dit nulle part, que la manducation spirituelle de la chair de J. C. nous soit commandée, ny que cette manducation consiste à mediter que la mort de J. C. est la cause unique de notre salut. Quelle espece de Catechiste est-ce donc là, si l'on en croit M. Claude? Il parle à de nouveaux baptisez, à des gens qu'il suppose n'estre pas instruits de la foy; Il leur fait un Sermon tout exprés pour les en instruire; & cependant il

n'exprime en aucun lieu formellement aucun des points essentiels de la doctrine qu'il leur veut apprendre. C'est à dire, qu'en prenant saint Augustin pour un Catechiste Calviniste, il faudroit dire qu'il auroit fait comme un homme qui voulant apprendre à des enfans le Mystere de la Trinité, ne leur parleroit ny de l'unité de Dieu, ny des trois Personnes. Comme un homme qui voudroit instruire de la passion de J. C. des gens qu'il supposeroit n'en avoir jamais rien appris, & qui ne leur parleroit ny des tourmens qu'il y a soufferts, ny de sa croix, ny de sa mort.

En verité M. Claude nous permettra de luy dire que son alternative est tres-mal concertée, puisqu'elle est composée de membres inseparables, & que bien loin qu'il faille prendre ce Catechiste ou pour un Calviniste obstiné, ou pour le plus impertinent des hommes, S. Augustin auroit esté au contraire le plus impertinent des hommes, s'il avoit esté Calviniste. Mais comme cette épithete ne scauroit jamais s'allier avec l'idée que tout le monde a de l'éminence de l'esprit de ce grand Saint, il faut par necessité que M. Claude cesse de luy donner la qualité de Calviniste que l'on n'en pourroit separer.

M. Claude pretendra peut-estre que si ces dogmes ne sont pas en termes formels & exprés dans ce sermon, ils y sont au moins par des consequences necessaires. Mais quand cela seroit, saint Augustin n'en seroit pas moins tombé dans cette *impertinence* signalée. Car que pourroit-on s'imaginer de moins judicieux que d'entreprendre un discours dans l'intention d'enseigner à des personnes ignorantes les dogmes renfermez dans un mystere, dont la connoissance estoit necessaire à leur salut, & de ne leur exprimer formellement aucun de ces dogmes, mais de les leur laisser à deviner, & de vouloir qu'ils les tirent de son discours par des consequences éloignées? Ce procedé est-il digne d'un homme sage & judicieux? Y a-t-il quelque Ministre assez ennemy du bon sens pour l'imiter? M. Claude voudroit-il luy-même le suivre? Comment ose-t-il donc faire parler saint Augustin d'une maniere dont aucun Calviniste ne voudroit parler, & nous proposer ensuite cet exemple, qu'il ne voudroit pas suivre, comme le *modele* du discours d'un Calviniste obstiné.

Mais encore quelles sont ces consequences? sont-elles claires? sont-elles faciles? sont-elles sensibles? Examinons ce que M.

Claude nous dit sur ce point, ou plutôt ce qu'Aubertin nous dit pour luy. CH. VIII.

Ce Ministre suppose que ces nouveaux baptisez n'entendoient pas le sens de ces paroles: *Le pain est le corps de J. C.* c'est à dire que ne concevant pas qu'il ne l'estoit qu'en figure, ils proposent une objection fondée sur les différences du pain & du corps J. C. en cette maniere. *Comment le pain peut il estre corps de J. C. & le calice son sang, puisque le corps de J. C. est né d'une Vierge, qu'il a esté nourri de lait, qu'il a esté mis à mort, qu'il est ressuscité;* ce que l'on ne scauroit dire du pain & du calice?

Aub. p. 66

2. Il suppose que la réponse de S. Augustin à cette question proposée, est uniquement contenuë dans ces paroles: *Ista, fratres, ideo dicuntur Sacramenta, quia in eis aliud videtur, aliud intelligitur; quod videtur, speciem habet corporalem; quod intelligitur, fructum habet spirituale.* Ce qu'il glose en cette maniere: *S. Augustin veut dire, dit-il, que le pain & le vin sont appellez & sont après la consecration le corps & le sang de J. C. parce qu'ils en sont Sacremens: que l'on ne leur donne pas ce nom comme estant proprement ce corps & ce sang, mais parce qu'ils les signifient. Car c'est ce qui arrive communément dans toutes les choses qui sont appellees & qui sont Sacremens, qu'elles reçoivent les noms des choses significées. Si les Sacremens, dit ce Saint dans un autre lieu, n'avoient point de rapport aux choses dont ils sont Sacremens, ce ne seroient pas des Sacremens, & c'est à cause de ce rapport, qu'on leur donne souvent les noms des choses mêmes.*

*Que veulent dire ces paroles: On voit une chose & on en conçoit une autre, dit encore ce Ministre, sinon que ce qui se presente aux yeux n'est pas ce que l'esprit y conçoit? Car le pain & le vin sont une chose, & ils en signifient une autre, sçavoir le corps & le sang de Jesus-Christ.*

Il veut donc que ces nouveaux baptisez comprissent par ces paroles de S. Augustin, *que dans le Sacrement on voit une chose, & l'on en conçoit une autre*, qui ne disent pas un seul mot du corps naturel, & qui ne contiennent point ce principe, que les Sacremens reçoivent le nom des choses significées; Il veut, dis-je, qu'ils entendissent, que le pain prenoit le nom du corps naturel, parce qu'il en estoit la figure. Et il fait consister dans ces paroles tout l'éclaircissement que S. Augustin donne à la question proposée.

Aubertin suppose en troisiéme lieu que le mot de corps de

J. C. s'entendant du corps naturel, jusques à ces paroles: *Quod videtur, speciem habet corporalem, quod intelligitur, fructum habet spiritualement*, ce terme change tout d'un coup de sens, & s'entend du corps mystique dans celles qui suivent immédiatement. *Corpus ergo Christi si vis intelligere, Apostolorum audi dicentem fidelibus: Vos estis corpus Christi.*

Mais tout cet amas de suppositions n'est qu'un amas de faussetez, de temeritez, & d'illusions. Il ne trouve ce dogme fondamental du Calvinisme, que le pain est figure du corps naturel que dans ces paroles: *Ces choses, mes freres, sont appellées Sacrement, parce qu'autre chose est ce que nous y voyons, autre chose ce que nous concevons*, & nel'y trouve qu'en supposant que par cette chose conceüe, S. Augustin a voulu marquer le corps naturel de J. C.

Mais il n'y a qu'à rapporter les paroles mêmes de S. Augustin pour montrer que l'on ne sçauroit faire une supposition plus absurde. Voicy toute la suite. *Mes freres, ces choses sont appellées Sacremens, parce qu'autre chose est ce que nous voyons, autre chose ce que nous concevons. Ce que l'on voit, a une espece corporelle, ce que l'on conçoit, a un fruit spirituel. Voulez-vous donc sçavoir ce que c'est que le corps de J. C. ou, comme il y a mot à mot, si vous voulez donc concevoir le corps de J. C. écoutez l'Apôtre S. Paul qui dit aux fideles: Vous estes le corps de J. C. & ses membres.*

Qui ne voit plus clair que le jour par cette suite, que ces mots de S. Augustin: *Ces choses sont appellées Sacremens, parce qu'autre chose est ce que nous voyons, & autre chose ce que nous concevons*, ne contiennent qu'un principe general & indéterminé, qui fait le commencement de sa solution, & que quand il vient à déterminer quelle est cette chose qu'il faut entendre, il marque expressément que c'est le corps mystique de J. C. d'où il est clair qu'il ne s'agit en aucune sorte dans ce qui precede, du rapport du Sacrement au corps naturel.

C'est ce qui paroist encore manifestement par le terme d'*ergo*, donc, *corpus ergo Christi si vis intelligere* Car ce terme fait voir qu'il n'avance rien de nouveau, mais que ce qu'il ajoute estoit déjà contenu dans ce qui avoit esté dit, comme une conclusion particuliere, dans une these generale. Il avance generalement que dans les Sacremens on voit une chose, & l'on en conçoit une autre: & il applique à l'Eucharistie cette maxime generale, en marquant que cette chose conceüe est le corps mystique de J. C.

de forte que le rapport du Sacrement au corps naturel n'est marqué en aucune sorte non plus dans le commencement qu'en cet endroit. Le mot même d'*intelligere* qui est dans cette dernière clause, fait voir qu'elle se rapporte à ce qui précède. Car S. Augustin dès le commencement du Sermon promet de donner à ses auditeurs cet éclaircissement des veritez de la foy qui s'exprime par ce terme, suivant ce passage : *Si vous ne croyez, vous n'entendrez pas.*

Enfin pour faire comprendre combien le sens qu'Aubertin attribué à S. Augustin est ridicule, en voulant qu'il ait passé du corps naturel au corps mystique dans deux clauses consécutives ; où, bien loin qu'il y paroisse aucune marque de passage d'une idée à une autre, toutes choses au contraire contribuent à appliquer l'esprit à la même idée, il n'y a qu'à représenter tout cet endroit avec cette glose. Car voicy de quelle sorte il veut que S. Augustin ait parlé. *Mes freres, ces choses sont appellées Sacremens, parce qu'autre chose est ce que nous voyons, sçavoir le pain, & autre chose ce que nous concevons, sçavoir le corps de J. C. ce que l'on voit, qui est le pain, a une espece corporelle ; ce que l'on conçoit, sçavoir le corps naturel de J. C. a un fruit spirituel. Si vous voulez donc entendre le Corps mystique de J. C. écoutez l'Apôtre qui dit aux fideles : Vous estes vous-mêmes le corps mystique de Jesus-Christ.*

Il faut estre sans sincerité ou sans lumiere pour ne pas reconnoître qu'il n'y a pas de sens commun dans ce discours, & que le seul moyen de faire parler S. Augustin raisonnablement est d'oster cette glose ridicule de *corps naturel*, & de réduire ces deux clauses à un même sens, en prenant la première pour une maxime generale, *que dans les Sacremens on voit une chose, & l'on en conçoit une autre ;* & la deuxième pour l'application de cette maxime qui marque que cette *chose que l'on conçoit* dans l'Eucharistie est le corps mystique de J. C.

Mais en ostant cette idée du *corps naturel* de J. C. qu'Aubertin fait entrer ridiculement dans ce passage, on voit en même temps qu'il n'en est pas dit un mot dans tout le Sermon ; de sorte que, selon les Ministres, S. Augustin voulant instruire de nouveaux baptisez de la doctrine de l'Eucharistie, n'a pas songé à leur en dire la chose capitale, qui est la source & le fondement de toutes les autres.

M. Claude dira peut-estre que cette preuve qui montre qu'on

120 LIV. II. *Explication des passages, où l'Eucharistie*  
ne doit point définir ces deux clauses, & que la première ne  
peut s'entendre du corps naturel, non plus que la seconde,  
tombe autant sur le Cardinal du Perron que sur Aubertin, par-  
ce que ce Cardinal prétend aussi que la première, qui est, *ces*  
*choses sont appellées Sacremens, parce que l'on y voit une chose, &*  
*que l'on en conçoit une autre*, s'entend du corps naturel de J. C.  
& qu'il rapporte la seconde au corps mystique.

Mais il y a une extrême différence entre la manière dont le  
Cardinal du Perron explique ces deux clauses, & celle dont  
elles sont expliquées par Aubertin. Ce Cardinal a très-bien vû  
qu'en l'estat où nous avons ce sermon, il estoit impossible de  
ne rapporter pas ces deux clauses consecutives au même sujet.  
C'est pourquoy pour avoir droit de les entendre différemment,  
il a prétendu qu'il manquoit quelque chose en cet endroit, &  
que ces paroles; *Corpus ergo Christi si vis intelligere*, n'avoient  
aucun rapport à ce qui les precede.

Je n'examine point icy si cette prétention est solide, mais au  
moins elle ne choque point le sens commun. Il n'y a que cel-  
le d'Aubertin qui le choque, en voulant d'une part, que ce ser-  
mon soit entier, & de l'autre, qu'il soit parlé dans la première  
partie du corps naturel, & dans la seconde du corps mystique,  
sans qu'il paroisse aucune trace de ce changement d'idée.

Ce n'est pas là la seule absurdité du sens qu'Aubertin don-  
ne à ce passage. Il suppose de plus que ces Neophytes, au doute  
desquels saint Augustin veut remedier, estoient choquez de ce  
qu'on appelloit le pain, le corps de J. C. à cause de la diversité  
de ces deux objets; & il veut que la solution que ce Pere leur  
donne soit, que le pain est le Sacrement de ce Corps, & que les  
Sacremens prennent les noms des choses significées. En effet il  
exprime nettement ce principe dans la réponse qu'il fait au nom  
de saint Augustin; & sans doute saint Augustin l'auroit expri-  
mé aussi bien que luy, s'il avoit voulu remedier à cette sorte  
de doute. Car ce principe n'est point si clair qu'on doive le lais-  
ser à deviner à des Neophytes. Cependant on le voit dans Au-  
bertin expliquant S. Augustin, mais on ne le voit point dans  
saint Augustin parlant à ces Neophytes. Il dit bien *que dans*  
*les Sacremens on voit une chose, & l'on en conçoit une autre*;  
mais il ne dit point que l'on donne au Sacrement le nom de  
la chose entenduë; & la liaison de ces deux maximes n'est pas  
assez claire pour prétendre que l'une emporte l'autre. On voit  
de

de l'eau dans le Baptême, & on y conçoit le Saint Esprit. Il ne s'enfuit pas néanmoins que l'on puisse dire que l'eau est le S. Esprit. Cela dépend d'un autre principe.

Cette raison fait voir que les Ministres n'entendent ny le doute proposé par saint Augustin, ny la solution de ce doute; & que le doute qu'il marque ne peut estre fondé, comme ils le prétendent, sur l'ignorance du sens de ces termes, *Le pain est le corps de J. C.* Nous verrons dans le chapitre suivant en quoy il consiste. Il me suffit d'avoir prouvé que les Ministres ne l'entendent pas.

Mais comment M. Claude ne s'est-il point élevé luy-même contre la maniere dont Aubertin explique ce doute? car elle compte toutes ses mesures, & met tous ses principes & toutes ses suppositions en desordre. 1. Si ces gens ignoroient encore le sens de figure, comment les avoit-on fait communier la nuit precedente, puisque c'est par là qu'il falloit commencer à les instruire? 2. Avec quelles pensées avoient-ils communiqué, & quelles autres idées pouvoient-ils avoir eues que celle de la presence réelle?

Si saint Augustin a craint, comme le suppose Aubertin, que ces gens n'entendissent pas le sens de figure; il a donc jugé que ce sens n'estoit pas si clair, qu'il n'eust besoin d'explication. Et si cela est, d'où vient qu'il l'explique icy si obscurément? D'où vient qu'il ne l'explique nulle part ailleurs? D'où vient qu'aucun des autres Peres ne l'a éclairci? Est-ce que les Chrestiens d'Afrique avoient l'esprit autrement fait que les autres? Et comment S. Augustin, en les supposant si grossiers, qu'ils n'entendoient pas ce qui ne doit jamais avoir esté regardé comme obscur selon M. Claude, les suppose-t-il en même temps assez subtils pour entendre à demi mot, que le pain est la figure du corps naturel de J. C. quoyqu'il ne leur parle que du corps mystique; & que les signes s'appellent du nom des choses, quoyqu'il ne prenne pas la peine de leur marquer ce principe?

Il est donc visible que toute cette explication d'Aubertin est une pure vision. Qu'il n'entend ni le doute que saint Augustin a craint, ni la réponse qu'il y a faite. Et sur tout il est clair que ce dogme capital du Calvinisme, que le pain est la figure du corps naturel de J. C. n'est contenu en aucun endroit de ce Sermon.

Pour les trois autres dogmes, je ne sçay si M. Claude voudra seulement tenter de les tirer par consequences. Mais il est bien certain au moins qu'il ne le sçauroit faire à l'égard de ces deux, que le pain & le vin representent le corps & le sang de J. C. en estat de mort, & que la manducation spirituelle qui nous est commandée, est un acte de foy par lequel on regarde la mort de J. C. comme la source de notre vie. Car il n'est pas plus parlé de ces deux dogmes dans ce Sermon que de la creation du monde, ou de la prise de Jerusalem.

Ce seroit aussi vainement qu'il pretendroit tirer son efficace, & ses nouveaux rayons de lumiere, de ce que saint Augustin dit, que ce que l'on entend dans l'Eucharistie à un fruit spirituel; puisqu'il est clair qu'il ne parle que d'un fruit d'édification qui naît de la consideration d'une verité édifiante, & qu'il seroit ridicule d'établir sur cela une promesse d'une efficace particuliere à l'Eucharistie. Toutes les veritez de Dieu ont des fruits spirituels; & l'on peut dire de même que si l'on considere ce que les creatures corporelles nous signifient, nous y trouverons un fruit spirituel, sans que personne s'imagine sur cela que ces creatures soient des Sacremens. Ainsi l'efficace sacramentale & particuliere de l'Eucharistie n'est marquée en aucune sorte dans ce passage; & par consequent on n'y trouve aucun des dogmes qui composent la créance Calviniste.

Que M. Claude juge luy-même ce que l'on devoit dire d'un tel Carechiste: & si estant tres certain qu'il seroit *le plus impertinent des hommes*, pour user de ses termes, *s'il estoit Calviniste*, on n'a plus droit d'en conclure que saint Augustin, à qui cette épithete ne peut convenir, ne l'est donc pas, & que les Ministres luy font outrage lorsqu'ils le veulent rendre partisan de leurs erreurs, & qu'ils pretendent les autoriser par ce Sermon, qu'ils n'entendent pas.



## CHAPITRE IX.

*Explication sincere & véritable du Sermon de S. Augustin  
ad Infantes.*

**Q**UAND je ne m'engagerois pas plus avant dans l'explication de ce Sermon, les Ministres n'auroient aucun droit d'en prendre avantage. Il suffit qu'il soit clair que saint Augustin ne leur est pas favorable, & qu'il n'enseigne aucun de leurs dogmes pour les obliger, s'ils ont quelque reste d'équité, de mettre ce Sermon à part, & de chercher à s'éclaircir du sentiment de ce Pere par des passages plus clairs.

Afin néanmoins de ne rien oublier de ce que je puis pour leur satisfaction, je veux bien ne me pas contenter de ce qu'ils ont droit de pretendre, & m'accommoder même à ce qu'ils peuvent desirer, en expliquant en particulier ce qu'il y a de plus difficile dans ce Sermon.

Pour en trouver le véritable sens il faut d'abord établir ce qu'il y a de certain, afin de s'en servir comme de principe pour l'éclaircissement du reste.

Or il est certain, 1. Qu'il n'y a point d'apparence de prendre ce Sermon pour un discours dogmatique, où saint Augustin ait dessein d'instruire ces nouveaux baptisez de ce qu'ils avoient à croire sur l'Eucharistie. Car il paroist clairement par ce Sermon même, & par un autre tout semblable qu'il fit aux nouveaux baptisez à un jour pareil & sur le même sujet, que ces nouveaux baptisez avoient déjà participé aux mysteres. *Vous avez reçu vostre mystere*, dit S. Augustin dans le Sermon dont il s'agit *Mysterium vestrum accepistis. Vous avez déjà esté faits participans du Sacrement de la table du Seigneur*, leur dit-il dans l'autre.

Aug. serm.  
83. de divers.

Or s'ils avoient déjà participé aux saints Mysteres, il est certain qu'on leur avoit déjà dit ce qu'il en falloit croire, étant incroyable qu'après leur avoir caché ces mysteres avec tant de soin lorsqu'ils n'estoient que Carechumenes, on ne les en instruisit pas au moins lorsqu'ils estoient sur le point d'y participer, pour les préserver de faire un sacrilege en communiant, & les empêcher de tomber dans cette ignorance criminelle mar-

124 LIV. II. *Explication des passages, où l'Eucharistie*  
quée par Hefychius, dont on se rend coupable en mangeant le  
corps de J. C. sans connoître sa vertu & sa dignité; c'est à  
dire, dit cet Auteur, *sans sçavoir qu'il est le corps de Jesus-Christ*  
*en verité.*

Ce n'est pas seulement la raison qui nous convainc que les Pe-  
res ne pouvoient se dispenser d'un devoir si pressant & si ne-  
cessaire, mais c'est la discipline de l'Eglise marquée par S. Cy-  
rille de Jerusalem dans ses Catecheses. Car il témoigne dans  
la 18. qu'avant que de conferer aux nouveaux baptisez chacun  
des Sacremens qu'ils recevoient le Samedi Saint, on leur fai-  
soit une instruction sur ce que la foy les obligeoit d'en croire,  
& sur les dispositions avec lesquelles ils les devoient recevoir.  
*La veille du grand jour de Pasque, dit ce Pere, & de vostre rege-*  
*neration, nous vous enseignerons ce qui sera convenable, avec quel-*  
*le reverence & avec quel ordre il faut entrer dans le lieu où vous*  
*serez baptisez, quelles sont les raisons de toutes les saintes cere-*  
*monies que l'on y pratique, avec quelle devotion il faut au sortir*  
*du Bapteme s'approcher de l'Autel de Dieu & participer aux my-*  
*steres spirituels & celestes que l'on y offre, afin que vostre ame étant*  
*illuminée par nos instructions & nos discours, chacun de vous con-*  
*noisse la grandeur des presens que Dieu luy fait.*

Il est donc constant par cette discipline que ces nouveaux bap-  
tisez auxquels S. Augustin parle, avoient déjà reçu une instru-  
ction dogmatique sur l'Eucharistie, qui leur faisoit connoître la  
grandeur du present que Dieu leur y faisoit. Cependant il témoi-  
gne dans tous ces deux sermons, c'est à dire dans ce sermon, *ad*  
*Infantes*, rapporté par S. Fulgence, & dans le sermon 83. *de di-*  
*versis*, qu'il pretendoit leur dire ce qui ne leur avoit point enco-  
re esté dit. *Vous avez, dit-il dans le premier, déjà vu la nuit*  
*derniere sur l'Autel, les choses que vous voyez presentement: mais*  
*on ne vous a pas encore dit ce qu'elles étoient, ce qu'elles signifioient,*  
*& combien les choses dont elles sont Sacremens sont grandes & im-*  
*portantes. Vous voyez, dit il dans le sermon de diversis, le Sa-*  
*crement de la table du Seigneur, & vous y avez déjà participé la*  
*nuit derniere. Mais vous devez sçavoir ce que vous avez reçu, ce*  
*que vous recevez, & ce que vous y devez recevoir tous les jours.*

Il est donc évident que ces nouveaux baptisez ayant déjà esté  
instruits des dogmes essentiels, ce n'estoit pas de ces mêmes  
dogmes que S. Augustin les vouloit instruire, puisqu'il ne pour-  
roit dire à l'égard de ces dogmes, *qu'ils ne les avoient point ouïs.*  
*Nondum audistis.*

Supposons donc, comme nous avons tout droit de le faire, qu'avant cette instruction que S. Augustin leur donne le jour de Pasque, on leur en avoit fait une autre le Samedi Saint, ou un peu auparavant, sur la substance même du Mystere. Supposons que l'on leur avoit dit ce que S. Cyrille de Jerusalem dit aux nouveaux baptisez : *Puisque c'est J.C. même qui nous assure & nous dit du pain ; Ceci est mon corps, qui desormais en osera douter ? Et puisque c'est luy-même qui nous confirme & nous dit que c'est son sang, qui osera en douter & dire que ce n'est pas son sang ? Autrefois en Cana de Galilée il changea l'eau en vin qui approche du sang, & on ne le jugera pas digne d'estre crié lorsqu'il change le vin en son sang ?*

Qu'on leur avoit dit ce que le même Pere dit encore : *Recevons donc ces choses avec une entiere certitude comme le corps & le sang de J. C. car dans le type du pain le corps vous est donné, & le sang dans le type du vin.*

Qu'on les avoit avertis, comme il en avertit ceux de son Eglise, que le pain qu'ils voyoient n'estoit pas du pain, quoyque le goust rapportât que c'estoit du pain, mais le corps de J.C. & que le vin qui estoit exposé à leurs yeux n'estoit pas du vin, quoyqu'il parust tel au goust, mais le sang de J. C.

Qu'on leur avoit dit ce que dit S. Gaudence des Chrestiens qui estoient dans la même disposition que ceux à qui S. Augustin parloit : *Que le Createur des natures qui de la terre crée le pain, fait ensuite du pain son propre corps, parce qu'il le peut & l'a promis.*

Qu'on leur avoit prouvé la verité de ce Mystere, & combatu les doutes qui pouvoient s'élever dans leur esprit par les mêmes raisons dont S. Ambroise se sert pour affermir les nouveaux fidelles dans la creance qu'ils en doivent avoir. Qu'on leur avoit rapporté les miracles de la toute-puissance de Dieu pour leur rendre croyable ce changement du pain au corps de J. C. Qu'on les avoit excitez à faire profession de la verité de cette foy en répondant *Amen*, c'est à dire, en verité, au Prestre qui leur donnoit le corps de J. C. en les assurant que ce l'estoit.

Voilà la disposition où estoient ces nouveaux baptisez à qui S. Augustin parle. Et ainsi ne nous étonnons plus qu'il ne se mette pas en peine de les établir dans cette foy ; qu'il ne leur en développe pas les dogmes, & qu'il prenne pour sujet de son discours l'explication des rapports mysterieux de la matiere du

126 LIV. II. *Explication des passages, où l'Eucharistie*  
Sacrement au corps mystique de J. C.

Le deuxième principe que l'on doit avoir dans l'esprit en expliquant ce sermon, c'est que l'explication que l'on y donnera, pour être solide & véritable, ne doit point séparer ces deux clauses consecutives, dont la première est : *Ista, fratres, ideo dicuntur Sacramenta, quia aliud videtur, aliud intelligitur. Quod videtur speciem habet corporalem; quod intelligitur fructum habet spiritualement. Et la seconde : Corpus ergo Christi si vis intelligere, Apostolum audi dicentem fidelibus : Vos estis corpus Christi.*

Car l'opinion du Cardinal du Perron, qui veut qu'il y ait quelque interruption entre deux, étant peu probable, puisque S. Fulgence qui rapporte ce sermon de S. Augustin, témoigne qu'il le rapporte tout entier : & celle d'Aubertin, qui reconnoissant que ces deux clauses se suivent immédiatement, entend néanmoins la première du corps naturel, & la deuxième du corps mystique étant ridicule, comme nous l'avons prouvé ; il s'ensuit que la véritable interprétation doit avoir pour caractère de réunir ces deux clauses dans un même sens.

Enfin le troisième principe est, qu'étant visible que le sermon 83. *de diversis* n'est différent du sermon *ad infantes* que par quelques termes, & que S. Augustin s'y est proposé de donner à ces nouveaux baptisez les mêmes instructions ; il faut que le sens qui conviendra à l'un, convienne à l'autre, & faire en sorte que ces deux discours s'entr'éclaircissent mutuellement.

Nous commencerons donc par le sermon 83. *de diversis*, dont le sens reglera celui du sermon rapporté par S. Fulgence. Voici de quelle manière S. Augustin y parle.

*Je me souviens de la promesse que je vous ay faite Je me suis engagé de vous faire un discours, à vous qui avez été baptisez, pour vous expliquer le Sacrement de la table du Seigneur, lequel vous voyez présentement, & dont vous avez été participans la nuit passée.*

Le sujet de ce discours est d'expliquer non les dogmes renfermez dans ce Mystere, comme l'effet de la consecration, le changement du pain au corps de J. C. S. Augustin suppose les baptisez instruits de toutes ces choses : mais c'est d'expliquer *mensæ Dominicæ Sacramenta*, c'est à dire quelles sont les choses signifiées par le pain & le vin dont on se sert dans ce mystere. C'est de faire voir pourquoy la matière de ce mystere est le pain & le vin. *Cur in pane*, comme il dit dans le même sermon. C'est de

montrer que ce pain & ce vin signifient le corps mystique, CH. IX.  
comme il le dit dans la suite.

*Vous devez, ajoute S. Augustin, sçavoir ce que vous avez reçu, & ce que vous recevez, & ce que vous devez recevoir chaque jour, c'est à dire, vous devez sçavoir les mysteres renfermez dans ces choses que vous devez recevoir chaque jour. Voilà ce qu'il veut expliquer. L'explication suit immédiatement après en ces termes :*

*Ce pain que vous voyez sur l'autel estant consacré par la parole de Dieu, est le corps de J. C. Ce calice, ou plutôt ce qui est contenu dans ce calice, est le sang de J. C. Il nous a voulu confier & donner dans ces choses le corps & le sang qu'il a versé pour la remission des pechez, pourveu que vous le receviez bien; car l'Apôtre nous dit : Quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes qu'un seul pain & un seul corps.*

S. Augustin repete icy quelque chose de dogmatique, en disant que le pain est le corps de J. C. & le calice son sang; ce qui est l'abregé des instructions qui avoient esté données à ces nouveaux baptisez : mais il le repete non pour s'y arrester, mais pour passer à l'instruction principale, qui fait le sujet particulier de son sermon, qui est de sçavoir pourquoy Dieu nous donne ce corps & ce sang sous la forme de pain & de vin; & cette instruction principale qu'il propose ensuite par ces paroles : J. C. nous a voulu confier son corps & son sang par ces choses, c'est à dire, par le pain & le vin, & sous la forme du pain & du vin. Et pourquoy ? C'est, dit-il, ce que l'Apôtre explique par ces paroles : Quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes qu'un corps & qu'un pain. C'est à dire en un mot que la raison du choix que J. C. a fait des matieres du pain & du vin pour en faire son corps & son sang, est principalement le rapport que ces matieres ont avec le corps mystique de J. C. Le Sacrement designe principalement l'unité des fideles, dit Thomas Valdensis. C'est ce rapport avec le corps mystique qui fait que J. C. nous donne son corps naturel & le sang qu'il a versé pour nous sous ces especes sensibles. Le rapport naturel du pain comme pain, & du vin comme vin regarde directement le corps mystique. C'est le corps mystique qui est représenté par cette diversité de grains de bled qui composent un même pain, & de grains de raisin qui composent un même vin. Mais c'est à cause de ce rapport que J. C. qui vouloit se servir de son propre corps naturel pour unir tous les fidelles, a voulu nous le donner sous les especes du pain & du vin.

Voilà ce que saint Augustin appelle *expliquer les sacremens de la table du Seigneur*, & ce qu'il pretend que l'Apôtre a fait. Ce n'est pas enseigner ce que le pain est fait par la consecration. C'est faire entendre ce que le pain & le vin signifient, & pourquoy J. C. s'en est servi dans son mystere.

Et c'est ce que ce S. Docteur développe encore avec plus de clarté dans la suite. *Jesus-Christ*, dit-il, *nous recommande par ce pain d'aimer l'unité. Ce pain est-il composé d'un seul grain? N'y en avoit-il pas plusieurs dans le froment dont il est formé? Mais avant qu'ils entrassent dans la composition du pain, ils estoient separez. C'est par l'eau qu'ils ont esté réunis après avoir esté broyez. Car si l'on ne broye le froment, & que l'on n'en fassé de la paste avec de l'eau, on ne le peut reduire à cette forme qu'on appelle pain. Il en est de même de vous. Vous avez comme passé sous la meule par l'humiliation des jeusnes & du Sacrement de l'exorcisme. Ensuite vous avez esté arroséz de l'eau du baptême afin d'avoir la forme de pain; Mais ne ce n'est point encore du pain quand il n'a point encore passé par le feu. Que signifie donc ce feu? C'est le Chresme. Car cette huile de notre feu est le Sacrement du S. Esprit.*

Il n'y a qu'à considerer toute cette suite pour reconnoître que le sermon *ad Infantés*, rapporté par saint Fulgence ne contient que les mêmes instructions.

S. Augustin le commence en disant aux nouveaux baptisez qu'ils avoient déjà vû la nuit precedente ce qui estoit sur l'Autel, c'est à dire le pain & le vin, mais qu'on ne leur avoit pas dit: *Quid esset, quid sibi vellent, quam magna rei sacramentum contineret; Ce que c'étoit que ces especes, ce qu'elles signifioient, & combien la chose dont elles estoient Sacremens, estoit grande & excellente.* Voilà donc le dessein de S. Augustin bien marqué. Il veut apprendre à ces nouveaux baptisez, *ce que ces especes estoient*, non dans la nature, car il estoit impossible qu'ils ne le scüssent, mais dans la religion; c'est à dire qu'il leur veut apprendre ce qu'elles signifioient, & de quelle chose elles estoient Sacrement. Il les veut faire connoître en qualité des signes en marquant & la chose signifiée; & la raison du rapport à cette chose signifiée: c'est à dire en un mot qu'il leur veut apprendre, *Sacramenta cœnæ Dominicæ*, comme il parle dans l'autre sermon.

Et comme ce Sacrement de la Cène du Seigneur consiste, comme nous avons vû, dans le rapport du pain au corps mystique qu'il represente par la multitude de ces grains unis qui ont

ont servi de motif à J. C. pour nous donner son corps & son sang dans ces especes, nous ne devons pas attendre que saint Augustin nous y donne une autre instruction que celle-là. Elle est seulement un peu différemment proposée.

*Ce que vous voyez, leur dit-il, sur l'Autel, c'est du pain, & c'est aussi ce que vos yeux vous déclarent: mais l'instruction que vôtre foy demande est que le pain est le corps de Jesus Christ.*

Cette réponse de S. Augustin ne contient pas encore l'éclaircissement qu'il avoit promis à ces nouveaux baptisez. Ce n'est pas encore ce qu'ils n'avoient jamais entendu dire, & ce qu'ils ignoroient. C'est la repetition d'une verité déjà connuë, mais connuë imparfaitement, dont Saint Augustin leur veut donner une connoissance plus entiere & plus pleine.

Il faut donc supposer que ces nouveaux baptisez ayant déjà participé à l'Eucharistie sçavoient *que le pain estoit le corps de J. C.* & qu'ils le sçavoient selon les idées que la doctrine de la presence réelle peut donner de ces termes; c'est à dire, qu'ils consideroient cet objet extérieur appelé *pain*, comme un signe sacré ou un Sacrement qui contenoit réellement le corps de J. C. & qui y estoit joint comme le sang l'est à l'ame. Voila l'impression que ces paroles de S. Augustin formoient dans leur esprit; & c'est ce qu'ils concevoient par ces paroles; *Panis est Corpus Christi.*

Comme cette doctrine ainsi conçuë enferme deux veritez; l'une de la presence du corps de J. C. dans ce signe; l'autre que cet objet extérieur appelé pain, est Sacrement ou signe sacré du corps de J. C. elle pouvoit aussi estre combattuë dans l'esprit des auditeurs de saint Augustin par deux sortes de difficultez.

Les unes, qui sont les plus considerables, regardoient le fond même du mystere, c'est à dire le changement du pain au corps de J. C. & ce sont celles que S. Ambroise, que l'Auteur du livre des Sacremens, que S. Cyrille de Jerusalem, que S. Epiphane, & plusieurs autres Peres combattent.

Ce sont ces difficultez que les Peres étouffent par la fermeté immobile de la parole de Dieu, & par les autres exemples de sa toute-puissance. Ce sont celles que S. Ambroise en particulier condamne par l'exemple de l'Incarnation, en disant; *que ce corps que les Prestres forment est le corps né de la Vierge.* *Et hoc quod conficimus corpus ex Virgine est: Qu'il ne faut pas*

cher l'ordre de la nature dans le corps de J. C. puisque J. C. est luy-même né d'une Vierge contre l'ordre de la nature. *QUID hic queris naturæ ordinem in Christi corpore, cum præter naturam sit ipse Dominus Jesus partus ex Virgine?*

Mais comme ces sortes de difficultez naissent de ce qu'il y a de principal dans ce Mystere, c'est à dire de la presence réelle du corps de J. C. dans les symboles, on les détruisoit en proposant cette doctrine & en l'appuyant & la fortifiant de raisons. C'est pourquoy comme ce sermon de S. Augustin n'est pas destiné pour donner à ces nouveaux baptisez cette sorte d'instruction, ce ne sont pas aussi là les doutes contre lesquels il a dessein de les fortifier. Il les suppose déjà détruits dans leur esprit par les instructions precedentes.

Les autres difficultez naissent de la deuxième verité, qui est que l'objet extérieur appelé *pain*, est le Sacrement du corps de J. C. & ce sont celles que S. Augustin a dû combattre dans ce sermon, parce qu'ayant eu dessein d'y expliquer *Sacramenta Cænæ Dominicæ, les Sacremens de la table*, comme il parle dans le sermon 83. *de diversis; ce que signifioient le pain & le vin; combien ils estoient Sacrement d'une grande chose; Quid sibi vellet, quàm magnæ rei Sacramentum contineret*, comme il dit dans celui-cy, il estoit obligé d'éclaircir les difficultez qui se trouvoient en particulier dans cette matière qu'il traitoit en particulier. Or il ne se peut gueres élever qu'une difficulté sur ce point, sçavoir qu'afin qu'une chose soit Sacrement d'une autre, il faut qu'il y ait quelque ressemblance & quelque rapport naturel entre ces deux choses. *Car si les Sacremens, dit le même saint Augustin, n'avoient aucun rapport avec les choses signifiées, ils n'en seroient point du tout Sacremens. Si enim Sacramenta quandam similitudinem earum rerum quarum sunt Sacramenta, non haberent, omnino Sacramenta non essent.* Il faut donc selon ce principe du sens commun, que S. Augustin avoit fort dans l'esprit, qu'afin que l'objet extérieur appelé *pain* soit Sacrement du corps de J. C. il ait quelque rapport avec le corps de J. C. Cependant ce rapport estoit assez difficile à découvrir, parce qu'il n'est pas aisé de comprendre quel rapport ont des matieres mortes & insensibles avec le corps & le sang de J. C. ni avec aucune action de sa vie.

C'est donc là le doute que S. Augustin a dessein d'éclaircir dans ce sermon; c'est le doute qu'il veut exprimer; & toute la

difficulté consiste en ce que les termes dont il se sert pour l'exprimer, & les raisons sur lesquelles il se fonde, sont en quelque sorte équivoques, & peuvent marquer par elles mêmes ou un doute de réalité, ou un doute de Sacrement. Car le fondement de ce doute, comme Aubertin en convient, est la diversité qui paroist entre le pain d'une part, & le corps de J. C. & toutes ses actions de l'autre. Or cette raison combat & la réalité, parce qu'il est difficile de croire que cet objet si différent de J. C. contienne J. C. même; & la qualité du Sacrement, parce que l'esprit ne voyant de luy-même aucun rapport entre un pain & J. C. considéré dans toutes ses actions, il ne voit pas aussi tout d'un coup par quelles raisons J. C. a plutôt choisi le pain qu'une autre matiere pour en faire le Sacrement de son corps.

Comme la raison du doute est équivoque, l'expression du doute l'est aussi. Car une personne que la diversité du pain & du corps de J. C. feroit douter de la présence réelle, pourroit fort bien exprimer son doute par ces paroles: *Comment le pain est-il le corps de J. C? Quomodo est panis corpus ejus?*

Et de même une personne qui auroit peine à comprendre pourquoy J. C. nous donne son corps sous la forme de pain, *Cur in pane*, parce qu'il ne luy paroistroit aucun rapport entre un pain & le corps de J. C. quoy qu'il y en doive avoir entre le Sacrement d'une chose & la chose signifiée; cette personne, dis-je, pourroit exprimer ce doute par ces paroles, *Quomodo panis est corpus ejus?* pour signifier seulement: *Comment le pain peut-il estre Sacrement de ce corps*, puisque je n'y voy aucune ressemblance?

Mais ces doutes équivoques dans l'expression, & équivoques dans le fondement du doute, peuvent estre distinguez par d'autres circonstances; & c'est faute de les avoir observées que les Ministres se sont égarez sur ce passage, en s'imaginant que le doute qu'il contient estoit proposé contre la présence réelle, au lieu qu'il n'est proposé que contre la qualité de Sacrement.

Et c'est pourquoy comme ils se sont formé une fausse idée du doute, il se trouve aussi que la réponse de S. Augustin est impertinente selon leur sens, puisque pour répondre à cette question; *Comment le pain est-il le corps de J. C?* il se seroit contenté de dire que le pain signifie le corps mystique, ce qui est ridicule. *Corpus ergo Christi si vis intelligere, Apostolum audi dicentem fidelibus: Vos estis corpus Christi.*

Mais en se formant une autre idée de ce doute, on ne trouve rien que de raisonnable dans la réponse de S. Augustin, & on reconnoitra qu'il y a un parfait accord entre la question, la résolution, l'objection, la réponse, & toute la suite.

La question traitée est : *Quid sibi vellet panis & calix, & quam magnæ rei Sacramentum contineret?* La résolution est, que le pain est le Sacrement du corps de J. C. contenu réellement sous les especes : *panis est corpus Christi*. Mais ces paroles donnent lieu à un doute & à une objection considerable.

L'objection ou le doute est contenu dans ces paroles de la traduction de M. Claude : *Vous me pouvez donc dire: Puisque vous nous commandez de croire, expliquez nous ce que c'est, afin que nous entendions. Car cette pensée peut naître dans l'esprit de quelqu'un: Nous sçavons de qui Notre Seigneur a pris sa chair, sçavoir de la Vierge Marie: Nous sçavons qu'il fut allaité en son enfance; Qu'il fut nourri; Qu'il se fit grand; Qu'il parvint à l'âge de l'adolescence; Qu'il souffrit les persecutions des Juifs; Qu'il fut pendu au bois; Qu'il y fut mis à mort; Qu'il ressuscita le troisième jour; Qu'il monta au Ciel lorsqu'il luy plut d'y monter; Qu'il éleva là son corps, d'où il doit venir pour juger les vivans & les morts; & qu'il est maintenant assis à la dextre du Pere. Comment donc le pain est-il son corps, & le calice son sang? c'est à dire, s'il y a donc si peu de rapport de toutes ces circonstances de la vie de J. C. avec ce pain & ce vin, comment peuvent-ils estre les Sacremens du corps de J. C. puisque cette qualité enferme quelque ressemblance & quelque rapport, & que nous ne voyons qu'une entiere diversité entre ces objets?*

Voilà l'objection & le doute auquel S. Augustin entreprend de répondre. Et il le fait d'une maniere aussi juste & aussi précise quand on l'entend de cette sorte, qu'il l'auroit fait d'une maniere extravagante, si l'on prend & le doute & la réponse selon la pensée des Ministres.

Car pour montrer à ses auditeurs que c'estoit leur faute de ce qu'ils ne trouvoient pas de rapport entre le pain & le corps de J. C. qu'avoit il autre chose à faire que de leur découvrir un rapport effectif entre le pain & ce corps? Mais pour cela il ne faloit pas considerer ce corps séparément de celui des fidelles auquel il est joint, c'est à dire, qu'il faloit considerer le corps de J. C. tout entier comme la chose signifiée par le Sacrement, & en le regardant de la sorte, on voit tout d'un coup qu'il y a

beaucoup de rapport entre le pain composé de plusieurs grains, & le corps de J. C. n'en faisant qu'un avec celuy des fidelles, ce qui s'appelle son corps mystique. C'est l'abregé de la réponse de S. Augustin qu'il exprime de cette sorte.

Mes freres, ces choses sont appellées Sacremens, parce qu'autre chose est ce que nous voyons, & autre chose ce que nous concevons. Ce que l'on voit a une espee corporelle; ce que l'on conçoit a un fruit spirituel. Si vous voulez donc concevoir le corps de J.C. (signifié par le Sacrement, & auquel les especes ont rapport) écoutez l'Apôtre S. Paul: Vous estes le corps de J.C. & ses membres. Vostre mystere est mis sur cette table: Vous avez receu vostre mystere. Vous dites AMEN à ce que vous estes, & vous y soucrivez par vostre réponse. On vous dit donc: Le corps de J. C. & vous répondez: AMEN. Soyez membre du corps de J. C. afin que vostre AMEN soit veritable. Pourquoi donc ce mystere s'accomplit-il dans le pain? N'apportons icy rien du nostre, mais écoutons encore le même Apôtre parlant de ce sacrement. Nous qui sommes, dit-il, plusieurs, nous sommes un seul corps. Entendez cecy, je vous en prie, & vous en réjouissez. Car ce n'est icy qu'unité, pieté, verité, charité; Un seul pain & un seul corps, quoyque nous soyons plusieurs. Remarquez que le pain n'est pas fait d'un seul grain, mais de plusieurs. Quand on vous a exorcisez, vous avez passé sous la meule: Quand vous avez été baptisez vous avez été arrosez d'eau, & quand vous avez reçu le feu de S. Esprit, on peut dire que vous avez été cuits comme un pain. Soyez donc ce que vous voyez, & recevez ce que vous estes. Voilà ce que l'Apôtre a dit du pain, par où il nous montre assez ce que nous devons entendre à l'égard du Calice. Car comme pour faire cette espee visible du pain, plusieurs grains sont reduits en un corps, pour représenter ce que dit l'Ecriture: Ils n'avoient qu'une ame & qu'un cœur en Dieu; il en est de même du vin. Remarquez comment il est un. Plusieurs grains pendoient au raisin, mais leur liqueur a été confonduë en un corps.

Quare ergo in pane?  
M. Claude traduit: mais pourquoi tout cela au pain?  
Ce qui est mal traduit: car ces mots marquent une nouvelle question, au lieu que l'ergo de S. Augustin marque que ce n'est que la repetition de la question proposée, *Quomodo est panis corpus Christi?*

Qui-a-t-il de plus juste que cette réponse? Car n'est-ce pas comme si S. Augustin avoit dit à ces nouveaux baptisez, qui ne concevoient pas comment le pain pouvoit estre Sacrement du Corps de J.C. ne trouvant aucun rapport entre ces deux objets: Vous ne comprenez pas comment le pain est Sacrement du Corps de J. C. parce que vous n'y voyez rien qui ait du rapport ny avec ce corps de J. C. ny avec aucune des actions de sa vie.

Je vay vous aider à le comprendre. Ces choses sont appelées Sacremens, parce que l'on y voit une chose, & l'on y en conçoit une autre. On y voit le pain, on conçoit le corps de J. C. Mais ce corps de J. C. qu'il faut entendre comme la chose signifiée par le Sacrement, n'est pas le seul corps naturel. C'est le Corps de J. C. tout entier, c'est à dire le chef & les membres, qui s'appelle le corps mystique. Ecoutez ce que dit l'Apôtre : *Vous êtes le corps de J. C.* Or ce rapport que vous ne trouvez pas entre le pain & le corps de J. C. considéré seul, vous le trouverez entre le pain & le même corps de J. C. joint à ses membres, c'est à dire entre le pain & le corps mystique. Si vous me demandez donc pourquoy J. C. nous donne son corps dans le pain, *quare in pane*, ce n'est pas moy, c'est l'Apôtre qui vous en découvre la raison par ces paroles : *Un seul pain & un seul corps.* Remarquez que le pain n'est pas fait d'un seul grain, mais de plusieurs. Remarquez que le vin ne se fait que de plusieurs grains. Voila le rapport que vous cherchiez. Voila la raison du choix de cette matière. Voila pourquoy J. C. nous donne son Corps *dans le pain.* Voila comment le pain est Sacrement du corps de J. C.

Cette explication n'est pas seulement probable, mais elle est certaine par plusieurs circonstances. 1. Parce que l'autre doute que l'on attribüé à ces nouveaux fidelles, qui est de ne sçavoir pas le sens de ces paroles ; *Le pain est le corps de J. C.* est contre toute apparence, puisqu'ayant déjà communiqué ils avoient déjà reçu cette instruction.

2. Les deux clauses de la réponse de S. Augustin, dont la première est ; *Ces choses sont appelées Sacremens, parce qu'on voit une chose & l'on en conçoit une autre ;* & la seconde, *Si vous voulez donc concevoir le corps de J. C. écoutez l'Apôtre qui dit aux fidelles ; Vous êtes le corps de J. C.* qu'Aubertin separe contre toute sorte d'apparence, sont réunies par cette explication, & font partie de la même solution.

3. Il est clair que ces paroles : *si vous voulez donc entendre le corps de J. C.* font partie de la solution de la difficulté proposée. Cependant l'explication d'Aubertin les en separe absolument, & celle qu'on a apportée les y rend essentielles.

4. Il est encore visible que la question proposée par ces paroles : *Quomodo est panis corpus Christi ?* est la même que celle qui est exprimée plus bas par ces mots, *quare ergo in pane*, la

particule *ergo* , marquant que celle-cy n'est qu'une repetition CH. IX.  
 d'une question déjà proposée. Or il n'y en a point d'autre  
 que celle-là. Il ne s'agit donc plus que de sçavoir le sens de cette  
 question; *Quare in pane* ? Mais ce sens est clair par la solution que  
 S. Augustin y donne , qui est que le pain estant fait de plusieurs  
 grains represente l'unité des fidelles : Ce qui fait voir que le sens  
 de la question proposée estoit : Mais pourquoy le corps de J. C.  
 nous est-il donné dans le pain ? Donc c'est aussi le sens de cette  
 même question exprimée par ces autres paroles : *Quomodo est  
 panis corpus Christi* ?

Enfin le rapport de cette question avec celle qui est propo-  
 sée & resoluë dans le sermon 83. *de diversis* , fait voir claire-  
 ment que S. Augustin n'a pretendu autre chose que de faire  
 connoître à ces nouveaux Chrétiens les raisons mystérieuses du  
 choix de la matiere du pain & du vin , qui sont que ces especes  
 representent l'unité de tous les fidelles avec J. C. Car cette rai-  
 son estoit si fortement gravée dans l'esprit de ce Pere , qu'il ne  
 perd point d'occasion de la marquer , & qu'on ne voit point  
 qu'il en rende d'autre , lorsque la matiere le porte à en alleguer.  
 On en voit encore un exemple dans le traité 26. sur S. Jean.  
*Nôtre Seigneur J. C. dit - il , nous a laissé son corps & son sang* Epist. 6. & 7.  
*en des choses qui de plusieurs sont reduites en un ; car le pain qui est*  
*un , est formé de plusieurs grains de froment , & le vin de plusieurs*  
*grains de raisin.*

Aussi avoit-il emprunté cette raison de S. Cyprien , & peut-  
 être encore de S. Gaudence , qui s'en sert de même dans son se-  
 cond traité sur l'Exode. De sorte que n'y ayant point de rap-  
 port plus autorisé que celui-là , ny qui fût plus édifiant , puis-  
 qu'il tend à faire connoître l'importance de l'union des fidelles,  
 qui est une des fins de l'Eucharistie , il n'est pas étrange que S.  
 Augustin ait fait un sermon exprés aux nouveaux baptisez pour  
 les en instruire ; ny que S. Fulgence, qui n'y consideroit que cet  
 unique verité de l'unité du corps de J. C. signifiée par l'Eucha-  
 ristie, ait appelé ce sermon , *Admodum luculentum & aptum edi-  
 ficationi fidelium*. Car il merite en effet cet éloge , en l'expli-  
 quant comme nous avons fait , & en le prenant non comme un  
 discours dogmatique, mais comme dit S. Fulgence, pour un dis-  
 cours moral , propre à édifier les fidelles : au lieu qu'il ne con-  
 tient qu'un amas de pensées & d'expressions déraisonnables  
 si l'on y cherche , comme fait M. Claude , une instruction Cal-  
 viniste.

*Fin du second Livre.*



## LIVRE TROISIÈME.

REPONSE AUX OBJECTIONS TIRÉES  
des rapports de la matiere de l'Eucharistie, & des  
differentes manieres de concevoir ce Mystere.

### CHAPITRE PREMIER.

*Que les rapports de la matiere du Sacrement au corps mystique de J. C. n'empêchoient pas que les fideles ne comprissent facilement qu'il n'y avoit que le corps essentiel de J. C. qui fust réellement contenu dans le Sacrement. Abus que M. Claude fait de divers passages des Peres qui marquent ces rapports.*



OUS avons souvent remarqué que la cause ordinaire de l'égarement des Ministres dans l'intelligence des passages des anciens Peres, c'est qu'ils n'ont jamais fait assez de reflexion sur les diverses manieres dont les hommes pensent & expriment leurs pensées.

Comme leur préoccupation les attache fortement à regarder la doctrine des Catholiques d'un certain biais, & à la renfermer sous certaines expressions, ils s'imaginent qu'on ne peut l'avoir dans l'esprit sans la regarder de la même sorte, & sans repeter à tout moment ces expressions sous lesquelles ils la conçoivent.

Mais pour les détromper de cette imagination, il ne faut que les rappeler à eux-mêmes, & leur faire considerer ce qui se passe dans leur propre esprit, & ils reconnoîtront d'abord que lors  
qu'ils

qu'ils font une fois persuadez d'une verité, & qu'ils la supposent connue de ceux à qui ils parlent, ils se mettent peu en peine de l'exprimer distinctement, & que sans entrer dans le fond, ils s'arrestent souvent à en expliquer certaines circonstances exterieures selon que le sujet les y porte. C'est un effet necessaire de la crainte que nous avons naturellement de laisser l'esprit en ne luy presentant rien de nouveau, & plus encore de la foiblesse de nôtre veuë, qui ne nous permettant pas d'envisager un objet tout entier, & de comprendre d'un seul regard tout ce qu'il contient, nous oblige de le separer en diverses idées qui ne se conçoivent & ne s'expriment que separément.

En appliquant ces principes du sens commun à la doctrine de la presence réelle, il est aisé d'en conclure qu'il ne faut pas s'attendre que ceux même qui en auront esté les plus persuadez l'ayant deu mettre continuellement devant les yeux de leurs auditeurs où de leurs lecteurs. Quelque important que fust ce mystere, il estoit trop connu pour en user de la sorte. Et ainsi ils en ont deu parler comme l'on parle des choses connuës; c'est à dire, que comme ils l'ont deu exprimer distinctement; lorsqu'il en a esté question, ils ont eû aussi une entiere liberté de ne parler souvent que des circonstances qui l'accompagnent sans en expliquer le fond.

Or une circonstance inseparable de cette doctrine, c'est que J. C. est present dans ce mystere couvert de voiles mystereux. Car l'état de foy qui est celuy de cette vie, ne permettant pas qu'il s'y montre à découvert, ne souffre pas aussi qu'il s'y cache tellement que rien de ce que nos sens y apperçoivent ne puisse servir à aider & à édifier nôtre foy.

J. C. a choisi le pain & le vin pour en faire la matiere de son Sacrement. Nos sens sont toujors frappez de l'idée & de l'image subsistante du pain & du vin. Est-ce sans raison qu'il a fait choix de ces matieres terrestres & de ces voiles sensibles pour un usage si noble & si divin? Et peut-on croire que n'ayant rien fait dans l'oconomie de notre salut où il n'ait gardé des proportions admirables des choses sensibles aux spirituelles & intelligibles, il les ait entierement negligées dans le plus éminent de ces mysteres, & qui est la fin & la consommation de tous les autres?

L'analogie de la foy, & les plus communes lumieres de la pieté ne nous permettant pas d'avoir cette pensée, nous portent

par conséquent à chercher ces rapports, & à nous persuader après en avoir trouvé de raisonnables & de justes, que ce sont ceux que Dieu a pu avoir en veü. Et comme ces rapports servent d'une part à fixer la matiere de ce Sacrement & à empêcher qu'on n'en puisse substituer une autre estant fondez sur la qualité de cette matiere; & qu'ils tendent de l'autre directement à l'édification des fidelles; il est clair que soit qu'il ait esté question de la matiere de l'Eucharistie, soit qu'on ait eu en veü l'édification des peuples, il n'y a rien de plus ordinaire que l'explication de ces mysterieuses analogies.

Mais doit-on croire qu'en les expliquant & en déduisant les raisons du choix que Dieu a fait de ces matieres & de ces voies, on ait toujours deü y joindre une explication distincte de la doctrine de la presence réelle, ensorte qu'il y ait lieu de conclure que ceux qui ne l'auroient pas ajoutée ne l'auroient pas cruë ?

C'est ce qu'il faut que tous les Ministres ayent supposé, & particulièrement M. Claude qui ramasse avec soin les passages des Peres qui expliquent ces rapports pour en faire la sixième preuve contre la présence réelle. *Ils descendent, dit-il, jusques à une particuliere explication des rapports ou des conformitez qui sont entre le pain & le corps de J. C. & qui servent de fondement à la signification. Car ils disent que comme le pain est fait de plusieurs grains; il en est de même du corps de J. C. & que son sang est comme un vin exprimé au pressoir de la croix qui est reçu dans le cœur des fidelles comme dans des vaisseaux spacieux: Que comme le pain & le vin fortifient, nourrissent & réjoüissent nostre corps; de même J. C. augmente le bien qui est en nous & nous réjoüit d'une veritable joie: Que comme dans l'action du Sacrement, ce pain est couvert & puis découvert, un & puis divisé, distribué & mangé; de même J. C. a esté caché dans le sein de son Pere, & puis manifesté au monde un en soy-même, & fait divisible par l'assomption de nostre nature, & enfin communiqué aux hommes pour estre leur vie spirituelle.*

Ce discours n'est qu'un tissu que M. Claude fait à sa mode des passages de Bede, de Gaudence, de Valfridus, de S. Cyprien, de Theophile d'Antioche, de S. Isidore de Seville, de Raban & de Christian Drutmar: & il pretend conclure de tout cela que ces Peres ayant reconnu ces rapports dans l'Eucharistie, n'y ont rien reconnu au delà, & qu'ils ne l'ont regardée

que comme un figure des objets qu'elle represente , sans qu'elle contienne en aucune sorte le veritable corps de J. C. CH. I.

Mais cette consequence a si peu de fondement , qu'après ce que nous venons d'établir , il ne seroit presque pas necessaire de le refuter plus amplement , si ce que nous avons à en dire ne seroit à donner encore plus de jour pour entendre le langage des anciens Peres.

Car que pretend-il par cet amas de passages ? Est-ce qu'il veut que quiconque marque un rapport de la matiere que J. C. a choisie pour en faire son Sacrement , ne reconnoisse dans ce Mystere qu'un simple rapport ? Mais qui luy a donné droit de supposer une maxime si déraisonnable ? Ces rapports ne sont-ils pas aussi des suites necessaires de la doctrine de la presence réelle ? Et faut-il que J. C. soit absent , pour faire que le pain & le vin soient des matieres propres à représenter l'union de plusieurs corps , par la multiplicité des grains qui les composent ? Quoy ! s'il se rencontre effectivement que J. C. nous donne sa propre chair sous le type & la figure du pain & du vin , ne sera-t-il plus permis de dire qu'il a choisi ces matieres plutôt que d'autres pour montrer par cet assemblage de plusieurs grains , qu'il ne fait qu'un corps avec tous les fidelles dont il est le chef ; ou que son corps & son sang sont dans nos ames les mêmes effets que le pain & le vin sont dans nos corps ? Cela seroit ridicule à penser. Et par consequent les Catholiques ayant eû droit de faire ces questions & de demander : Pourquoi J. C. a choisi ces matieres terrestres plutôt que d'autres pour en faire son corps ? pourquoi il l'a plutôt couvert de ces voiles que d'autres , dont il se pouvoit servir ? les Peres ont eû leur réponse comme ils ont fait & s'exprimer comme ils se sont exprimez.

Si M. Claude en doute , & s'il pretend abuser de ce que les Peres parlent toujours du pain & du vin comme s'ils subsistoient dans ce mystere , parce qu'ils subsistent en effet à l'égard des sens , & qu'il n'est pas question d'expliquer en tous lieux le changement interieur qui s'opere par la puissance de Dieu ; il ne faut que luy montrer les mêmes questions resoluës de la même sorte dans des Auteurs qui ne sont assurément pas de son parti.

Qu'il consulte donc les écrits que les Theologiens Latins les plus declarez pour la transsubstantiation ont fait contre les Grecs , ou ceux que les Grecs ont fait contre les Latins , il y

verra non seulement que tous ces rapports y sont expliqués dans les termes mêmes des Peres, mais qu'ils servent même de principe & de fondement à toute cette dispute ; les uns & les autres convenant dans ce principe commun, qu'il doit y avoir un rapport & une analogie mystérieuse entre les symboles & la vérité de ce mystere.

In op. contr.  
Græc. calum.  
Bibl. patr. 1.  
4. p. 107.

C'est sur ce fondement que Humbert, le grand adverfaire de Berenger, supposant la necessité de ce rapport, veut qu'on examine *laquelle des deux Eglises represente la vérité & la propriété du corps du Seigneur par un rapport plus exact & plus précis ; & que poursuivant dans la suite l'explication de ces rapports*, il se sert de tous les termes qui les marquent, comme ceux de *significare, assimilare, imitari, annuntiare*, sans pretendre par là exclure la vérité de la presence réelle du corps de J. C. Et il fait si peu difficulté d'appeller l'Eucharistie du nom de pain dans cette dispute, qu'il dit clairement que *c'estoit du pain azyme que le Seigneur Jesus distribua aux premiers fondateurs de son Eglise en memoire de sa Passion ; AZYMUM panem fuisse quem ipse Dominus in cœna primis Ecclesie suæ fundatoribus distribuit, in memoriam suæ Passionis.*

Que n'èroit point M. Claude s'il avoit trouvé un passage de cette sorte dans quelque Ancien auteur, & avec quelle hardiesse en concluroit-il, qu'il falloit bien, selon cet auteur, que le pain demeurast, puisque c'estoit du pain que J. C. a distribué ? Cependant cette conséquence ne seroit pas plus véritable à l'égard de cet ancien qu'à l'égard de Humbert, dont le nom seul la détruit, & peut faire connoître à M. Claude quelles sont les expressions qui peuvent subsister avec la plus forte persuasion de la presence réelle & de la Transsubstantiation. Humbert dit que c'étoit du pain azyme que J. C. distribua à ces disciples, c'est à dire que J. C. prit du pain azyme pour en faire le Sacrement de son corps qu'il distribua. Il est vray qu'après l'avoir pris il le changea ; mais il n'estoit point question d'expliquer là ce changement, & ainsi il n'en parle point. C'est ce qu'on a déjà montré ailleurs, & que l'on montrera encore plus amplement dans la suite.

L'Auteur du traité contre les Grecs qui est dans la Bibliothèque des Peres, & qui a été fait par quelque Dominicain missionnaire, parle ainsi de ces rapports.

*N'y ayant rien de superflu dans notre Sacrement à l'égard même*

*des significations*, on n'y trouve que trois choses, la farine, l'eau & le feu qui sert à joindre l'eau & la farine. La farine signifie la chair de Jesus-Christ; l'eau signifie son ame; & le feu, la divinité qui a pris l'un & l'autre en unité de personne. Donc, diroit un homme qui raisonneroit à la mode d'Aubertin, la farine & l'eau subsistent dans le Sacrement. Donc, selon cet Auteur, le corps de J. C. ne s'y trouve pas, puisqu'il ne s'y trouve, selon luy, que de la farine, de l'eau & du feu pour signifier le corps, l'ame & la divinité de J. C. Mais ceux qui parlent naturellement, comme cet Auteur a fait, ne prévoient point ces sortes de chicaneries. Ils disent qu'il se trouve de la farine & de l'eau & du feu dans le Sacrement; parce que pour le faire, il est besoin de pain qui est fait d'eau & de farine par le moyen du feu. Ils disent qu'il ne s'y trouve que cela, c'est à dire comme matiere de Sacrement, quoyque cette matiere estant changée par l'operation du S. Esprit, rien de tout cela ne s'y trouve en effet, mais seulement le corps de J. C.

Que si M. Claude veut qu'on luy montre dans des Auteurs qu'il met luy-même au nombre des *transsubstantiateurs* les mêmes rapports marquez par les Peres, il n'a qu'à consulter tous ceux qui ont écrit sur la Liturgie, ou qui ont expliqué les significations mysterieuses de ce Sacrement.

*Il faut*, dit Robert Pullus, *un amas de plusieurs grains pour ce Sacrement, parce qu'il est préparé pour divers fidelles, & que comme plusieurs grains font un même pain, de même les divers fidelles à qui cette nourriture est deuë, ne font qu'une Eglise.*

Part. 8. c. 2.

*Rien n'est plus propre*, dit S. Bonaventure, *pour signifier l'unité tant du corps naturel de J. C. que de son corps mystique, que du pain fait de grains de bled tres-purs, & du vin formé de grains de raisin.*

In Breviloquio c. 9.

S. Thomas ramasse aussi dans sa Somme tous ces divers rapports marquez par les Peres. Enfin il n'y a presque point d'Auteur qui ait écrit sur ce sujet, qui ne parle de ces analogies de la matiere Eucharistique au corps de J. C. & à l'Eglise dans les lieux mêmes où ils soutiennent le plus fortement la verité de ce mystere.

Qui s'étonnera donc de trouver le même langage dans les Peres, puisqu'ils n'ont pas esté moins appliquez à découvrir ces rapports, ou plutôt, qui ne s'étonnera de voir que les Ministres ayent pretendu tirer avantage de ces expressions qui s'accordent si parfaitement avec la doctrine des Catholiques

Cependant il n'y a rien de si commun dans leurs Ecrits ; & il ne faut que lire l'examen qu'Aubertin fait du passage de Saint Cyprien à Cæcilius qu'il divise en dix argumens , pour admirer comment les Ministres font valoir les moindres chicane-ries. Je ne m'arrestera pas à discuter cette foule de petits argumens qui ne meritent pas d'être proposez.

Comme ce qu'il allegue que saint Cyprien dit , *que le calice est offert en commemoration de J. C.* Ce qui n'est que le langage commun de tous les Catholiques du monde.

Qu'il conclut de ce que J. C. dit : *Je suis la vraie vigne , que ce n'est pas l'eau mais le vin qui est le sang de J. C.* c'est à dire , ce n'est pas de l'eau mais du vin que J. C. a dit , que c'estoit son sang.

Qu'il dit , *que c'est par le vin que le sang de J. C. est signifié & montré ;* c'est à dire , que le rapport qui doit être entre la matiere du Sacrement & la verité , se trouve non entre l'eau & le corps de J. C. mais entre le vin & ce même corps.

Qu'il dit , *que nôtre sacrifice avoit été aussi figuré par Melchisedec , & que J. C. avoit offert la même chose que Melchisedec , c'est à dire , le pain & le vin.* Ce qui ne signifie autre chose sinon que J. C. a employé dans son sacrifice la même chose que Melchisedec , sçavoir la pain & le vin , quoy qu'il en ait fait un usage different en le changeant en son corps , comme nous le montrerons ailleurs. Ainsi le sacrifice de J. C. est le même que celui de Melchisedec à l'égard de l'être original de la matiere & dans l'apparence qui en subsiste ; & il ne laisse pas d'en être different comme la verité le doit être de la figure. J. C. dit S. Jerosme , *passé au vray Sacrement de la Pasque , afin que ce que Melchisedec Prêtre du Tres-Haut avoit fait en offrant le pain & le vin en préfiguration de luy , il le fit aussi en nous donnant la verité de son corps & de son sang : UT QUO modo in præfiguratione ejus Melchisedec summi Dei Sacerdos panem & vinum offerens fecerat , ipse quoque veritatem sui corporis & sanguinis repræsenteret.* Ce qui est la même chose que ce que saint Cyprien exprime en moins de paroles , mais qui ont le même sens : *Obrulit hoc idem quod Melchisedec , id est panem & vinum , suum scilicet corpus & sanguinem.*

Je m'arrestera donc seulement à quelques raisonnemens qui ne sont pas plus solides que les autres ; mais qu'Aubertin repete si souvent qu'il les faut au moins refuter une fois pour toutes.

Le premier est que tous les Peres , & entre autres saint Cy-

prien , établissent toujours le signe du corps de J. C. tant naturel que mystique , dans le pain & dans le vin , & jamais dans les accidens du pain & du vin. Il n'y a que de vray pain & de vray vin qui soient composez de plusieurs grains. Il n'y a que du pain & du vin effectifs qui puissent nourrir & fortifier le corps de l'homme. Et tous ces autres rapports marquez par les Peres ne se trouvent vrais que dans de vray pain & de vrai vin , & nullement dans de simples accidens du pain & du vin. Cependant selon la doctrine des Catholiques le pain & le vin ne subsistent plus. Ce qui tient lieu de signe ne subsiste donc plus aussi. Et par conséquent cette doctrine détruisant tous ces rapports , ne peut estre celle des Peres.

Il suffit de répondre en un mot à cette chicanerie , qu'il est vray que les rapports , marquez par les Peres , sont entre le pain & le vin & le corps & le sang de J. C. & non entre les accidens du pain & du vin & ce corps & ce sang : Mais qu'il n'est nullement necessaire ny pour établir , ny pour faire subsister ces rapports , que le pain & le vin subsistent sans changement interieur. Il suffit pour l'établir que J. C. ait choisi le pain & le vin pour estre la matiere de son Sacrement. Car la raison de ce choix est , selon les Peres , l'analogie que le pain & le vin ont avec le corps naturel & le corps mystique de J. C. Ce choix suffiroit même pour le faire subsister quand il n'en resteroit de traces que dans la memoire des hommes. Il suffit donc , d'autant plus que le pain & le vin subsistent sensiblement. Car tant que ces apparences demeurent & frappent les sens , l'esprit est toujours frappé de l'idée du pain & du vin , & il est conduit par là à comprendre que comme le pain & le vin fortifient le corps , de même le corps & le sang de J. C. sont la force & la joie de l'ame , & que comme ces deux estres materiels sont formez de l'union de diverses parties , de même le corps mystique de J. C. est composé de tous les fidelles unis ensemble.

Il faut que ceux qui font ces fortes d'objections n'ayent jamais bien compris ce que c'est qu'un signe , & qu'ils n'ayent pas même fait reflexion sur la définition qu'on en donne dans les Ecoles , & dont saint Augustin se sert dans ses livres de la Doctrine Chrestienne. Le signe , dit-on , est une chose qui outre l'idée qu'elle imprime dans les sens porte l'esprit d'en concevoir une autre. Car ils auroient conclu de là sans peine , que tant que l'idée imprimée dans les sens subsiste , il est impossible que

le signe ne subsiste aussi ; & qu'ainsi le pain & le vin demeurant selon l'apparence , & la même impression se faisant sur les sens, le signe subsiste tout entier , puisqu'il ne consiste qu'à exciter par cette impression qu'il fait sur les sens, l'idée des objets signifiez.

Que le pain subsiste ou ne subsiste pas interieurement, les yeux en voient-ils moins du pain ? L'esprit le conçoit. il moins, & luy est-il plus difficile de comprendre le rapport que ce pain a avec le corps des fidelles ? Qui ne voit donc que la subsistance interieure du signe ne sert du tout de rien pour produire cet effet dans l'esprit ?

L'arc-en-ciel, par exemple, n'estant marqué dans les nuës que par la diversité des couleurs que les reflexions du Soleil y forment, on peut dire que Dieu a rendu ces couleurs signes de la promesse qu'il a faite à Noé de ne détruire plus le genre humain par un deluge semblable à celui qui arriva de son temps. Qui ne se riroit cependant d'un Philosophe, qui pour refuter l'opinion de ceux qui n'admettent point de couleurs réelles dans les objets, allegueroit que cette opinion détruit la réalité du signe que Dieu a établi dans le Ciel ? Car que les couleurs soient réelles ou non réelles, ne suffit il pas que nos yeux soient frappez de la veüe de cette figure dans les nuës, pour se souvenir de la promesse de Dieu ? Il en est de même du signe qu'il a mis dans l'Eucharistie, qui consiste à nous donner l'idée de la nourriture & de la force spirituelle que nous recevons par le corps & le sang de J. C. & de l'union des membres qui font son corps mystique. Sa subsistance & l'aneantissement de la matiere du pain & du vin n'y fait rien du tout ; & pourveu que nos sens soyent également frappez des impressions du pain & du vin, nôtre esprit sera également porté à concevoir ces divins objets que le pain & le vin luy representent. Quoy que ce soient les proprietéz d'une vraie colombe qui ayent du rapport aux attributs du S. Esprit, & qui representent sa douceur & sa bonté ; les Peres croient néanmoins que celle sous laquelle le S. Esprit se fit voir au Baptême de J. C. n'estoit point une colombe veritable & vivante. Mais en estoit-elle moins propre pour représenter le S. Esprit ? Nullement, parce qu'elle n'en formoit pas moins dans l'esprit l'idée d'une vraie colombe & de ses proprietéz, & ne conduisoit pas moins à concevoir par là le S. Esprit. Et il ne sert de rien d'alleguer, comme fait

Aubertin, que cette colombe étoit toujours une vraie substance; car elle ne representoit pas le S. Esprit comme substance, mais comme colombe. Or elle n'étoit pas plus réellement colombe, que les accidens sont pain. CH. I.

Mais, dit M. Claude, que peut-on répondre à cecy, que les saint Peres veulent que le vin & l'eau meslez signifient l'union de J. C. & de son peuple *par la substance & la solidité de leur union, qui emporte necessairement la subsistance de leur estre*? Sur quoy il cite S. Cyprien qui dit, *que ce mélange de l'eau & du vin au calice est telle que ces choses ne peuvent plus estre separées; d'où il s'ensuit que rien ne pourra separer l'Eglise de la communion de JESUS-CHRIST.* 2. Réponse p. 21.

On y peut répondre que c'est un sophisme pitoyable, & que M. Claude se mocque de nous de le proposer de cet air. Quand S. Cyprien dit que l'eau ne se peut separer du vin, il ne veut dire autre chose sinon qu'on ne l'en voit jamais separée; c'est à dire que l'on n'apperçoit jamais une separation sensible entre l'eau & le vin: ce qui suffit pour nous donner l'idée de l'union indivisible de J. C. & de l'Eglise. Que l'eau & le vin subsistent ou ne subsistent pas, quant à leur substance, cela n'y fait rien du tout. Il suffit qu'on ne les voye jamais separer. L'esprit ne forme l'idée de cette union spirituelle que sur cette union sensible qui subsiste, & qu'il voit, & non sur l'union actuelle des substances qu'il ne scauroit voir.

Le second raisonnement que nous refuterons icy n'est pas plus solide. C'est celui qu'Aubertin forme sur ces paroles de Saint Cyprien; *Que le peuple est conçu par l'eau, & que le vin designe le sang de J. C.* Et sur ce qu'il ajoûte ensuite, *que si quelqu'un n'offre que du vin, le sang de J. C. commence à estre separé de nous, & s'il n'offre que de l'eau, le peuple commence à estre separé de J. C. Mais quand on mesle l'un avec l'autre, & que par ce mélange on en fait un même corps, c'est alors qu'on fait un Sacrement spirituel.* De là Aubertin prend sujet de conclure que S. Cyrille parlant de J. C. & du peuple de la même sorte, & disant d'une part que par l'eau le peuple est conçu, & de l'autre que le sang de J. C. est marqué par le vin, il fait voir évidemment qu'il n'entend pas que le propre sang de J. C. soit contenu plus réellement dans le calice que le peuple, & qu'il veut simplement que l'un & l'autre y soit contenu representati-  
vement.

Mais c'est encore icy un exemple de l'égarément des Ministres dans l'examen des Auteurs. Il est vray que le passage de S. Cyprien ne marque pas plus que le sang de J. C. soit réellement dans le calice que le peuple ; & si nous voyions ce passage détaché de toute suite sans sçavoir de quel auteur il est, on ne pourroit juger de son sentiment. Mais nous n'avons rien d'ailleurs qui nous puisse déterminer à l'égard de S. Cyprien. Et Aubertin a-t-il esté en droit de juger par là de ce qu'il croyoit de l'Eucharistie ?

Cette erreur, comme je l'ay déjà dit, ne peut venir que de cette maxime particuliere aux Ministres, qu'un Auteur est obligé de dire en chaque lieu tout ce qu'il croit d'un sujet : ce qui est faux, impossible & contraire à la nature des hommes, comme nous l'avons tant prouvé. Le corps de J. C. a cela de commun avec le corps des fidelles selon la doctrine Catholique, qu'il est signifié par la matiere de l'Eucharistie. Mais il a cela de particulier, & qui ne convient qu'à luy seul & non au peuple, qu'il est réellement contenu dans ce mystere. S. Cyprien exprime en cet endroit la premiere de ces veritez. Donc, dit Aubertin, il ne croit pas la seconde. C'est une consequence ridicule, & le bon sens fait voir d'abord que ce n'est pas par là qu'on doit juger du sentiment de ce Pere, & que pour s'en assurer il faut rassembler toute sa doctrine, & toute celle des Auteurs des premiers siecles, ausquels il est certain qu'il a esté conforme en ce point.

Si l'on trouve qu'ils ayent tous & par tout parlé de la même sorte de J. C. & du peuple à l'égard de l'Eucharistie, il faudra conclure qu'ils ont crû que J. C. n'y estoit présent qu'en signification non plus que le peuple. Mais si unissant le peuple avec J. C. dans cette qualité d'estre signifié par l'Eucharistie, ils l'en separent par plusieurs expressions qui marquent que l'Eucharistie contient le corps de J. C. tout autrement qu'elle ne contient le peuple, il faudra conclure que S. Cyprien n'explique en cet endroit qu'une partie de sa doctrine, & qu'il a reconnu dans ce mystere non seulement cette presence de figure & de signification commune à J. C. & au peuple, mais encore une presence réelle qui convient à J. C. & non au peuple. Voilà l'examen qu'il faut entreprendre pour decider cette question raisonnablement. Et comme nous l'avons pleinement executé dans le second tome de la Perpetuité, nous avons

droit de tirer icy cette conclusion, & de renvoyer le Lecteur CH. II.  
en chercher la preuve dans ce Volume.

Il suffit de remarquer icy à l'égard de S. Cyprien, que quoy qu'il ait parlé en cet endroit de la même sorte de J. C. & du peuple, il en a parlé fort différemment ailleurs. Il n'a jamais dit, par exemple, que ceux qui vouloient communier contre l'ordre de l'Eglise *pechoient contre le peuple chrétien par leurs mains & par leur bouche* ; mais il dit d'eux par rapport à J. C. *qu'ils commettent un plus grand crime contre le Seigneur par leurs mains & par leur bouche que lors même qu'ils l'ont renié.* Cyp. de laps.

Il reproche bien à ceux qui communioient indignement *qu'ils recevoient le corps du Seigneur dans des mains polluës, & qu'ils beuvoient son sang avec une bouche souillée* : mais il n'a jamais dit qu'ils reçûssent le peuple dans leur main, ny dans leur bouche. Il dit que nous *touchons le corps de J. C.* en communiant, mais on ne trouvera point qu'il en ait autant dit à l'égard du peuple.

Que si l'on ajoûte encore cette foule d'autres expressions, dont les Peres, qui ont precedé ou suivi S. Cyprien, se sont servis en comparant l'Eucharistie avec le corps de J. C. & dont ils ne se sont jamais servis en la comparant avec le peuple, & que l'on considere que ces expressions n'avoient pas justement fini à S. Cyprien pour recommencer incontinent après luy, on verra que les fideles devoient estre tellement accoutumez à distinguer la maniere dont le corps de J. C. est dans l'Eucharistie, de celle dont on peut dire que le peuple y est ; que S. Cyprien a eu une entiere liberté de marquer ce qu'il y avoit de commun entre J. C. & les fideles, sans en marquer les differences. Car toutes les fois qu'une difference est bien establie par les expressions communes, & que l'on n'a point lieu de soupçonner qu'il y ait personne qui l'ignore, on se dispente du soin de la marquer, & la pensée même n'en vient pas.

Aussi ne trouvera t-on pas un auteur grec ni latin qui n'ait usé de cette liberté aussi bien que S. Cyprien, & qui n'ait souvent confondu dans l'expression, des manieres d'estre tres-differentes ; parce qu'ils supposoient avec raison que les lecteurs suppléeroient sans peine à ce qui manquoit à ces paroles, & qu'ils prendroient quelques unes de ces expressions dans un sens de réalité, & les autres dans un sens de figure.

C'est ainsi que Germain Archevêque de Constantinople, Auteur de la Theorie des mysteres, qui apparemment a écrit

au treizième siècle, comme M. Claude luy-même l'a reconnu, & dont la foy sur ce Mystere ne peut estre par consequent douteuse, ne laisse pas en comparant les particules que les Grecs offrent à l'honneur des Saints avec celles qu'ils offrent en memoire de J. C. de les unir tellement par l'expression, que comme il dit en parlant de la grande portion *qu'elle est le Seigneur & le Roy*, c'est à dire J. C. il dit des autres *qu'elles sont les membres de Jesus-Christ* τὰ δὲ ἄλλα τίμιλα δῶρα μέλη χριστοῦ. Et comme il dit des dons par rapport à l'effet de la consecration, que J. C. y est veu, & qu'il souffre d'y estre touché, il dit pareillement en parlant des dons non consacrez qui sont portez avec grand respect parmy les Grecs à l'Autel où l'on les doit consacrer, *que le grand Roy J. C. s'avance vers le sacrifice mystique, & qu'il est porté par des mains mortelles.*

Germanus in  
theoria my-  
steriorum.

Que comme il dit encore que *dans le divin pain est montrée & figurée la divine & vivifiante Passion de celui qui a esté immolé pour la vie de tout le monde*; il dit de même que *la triple immersion qui se fait dans le Baptême signifie les trois jours de sa sepulture*: Ce qu'il porte encore plus loin dans la suite en expliquant les significations mystiques des habits Sacerdotaux & de toutes les ceremonies de la Liturgie par les mêmes termes qu'il employe pour marquer les rapports du pain consacré, au corps de J. C.

C'est la liberté qu'on prend naturellement quand on a raison de supposer qu'une doctrine est connue de ceux à qui l'on parle. Germain sçavoit bien que ses lecteurs ne luy imputeroient jamais de croire que les petites portions fussent aussi réellement les membres de J. C. c'est à dire les fideles, que la grande est véritablement son corps.

Il sçavoit bien qu'ils distingueroient sans peine la maniere dont on peut dire que J. C. est touché dans les dons avant & après la consecration; & qu'ils ne croiroient pas non plus que J. C. ne fût que figuré dans les dons comme la sepulture de J. C. n'est que figurée dans le Baptême.

Comme ces doutes ne se formoient pas dans son esprit, il ne craignoit pas aussi qu'ils s'élevassent dans l'esprit des autres; & bien loin qu'il crût blesser, en parlant ainsi, la doctrine de la presence réelle, c'est la ferme persuasion de cette doctrine qui luy donnoit la liberté de parler de cette sorte.

Hugues de S. Victor, dans le traité qu'il a fait sous le titre *de miroir de l'Eglise*, parle de la même sorte que S. Cyprien, & avec aussi peu de précaution. *Le Prestre*, dit-il, *offre les dons pour le Sacrifice, sçavoir le pain & le vin, mais on ajoute l'eau au vin. Et si vous vous en étonnez, sçachez que c'est un grand Sacrement. Car l'eau meslée au vin figure l'homme meslé à J. C. par le sang de J. C. Celui qui separe l'eau du vin rompt l'union de J. C. & de l'Eglise.* Ou voit que, selon cet Auteur, comme l'eau figure l'Eglise, le vin figure J. C. & qu'il ne fait point en ce lieu là de différence entre l'un & l'autre, mais qu'il supposoit que les lecteurs la feroient.

On pourroit rapporter une infinité d'exemples de cette sorte. Car il n'y a point d'Auteur Catholique qui ne tombe naturellement dans ces expressions, & qui ne mesle indifféremment à celles qui marque la presence réelle d'autres expressions qui marquent une autre sorte de presence sans en marquer la différence.

Je lisois, par exemple, il y a quelques jours un traité édifiant fait par une personne qui n'a songé en le faisant qu'à exprimer les mouvemens de sa piété, où l'on lit ces paroles tres-saintes à la verité, mais sur quoy les Ministres ne manqueroient pas de chicaner s'ils le trouvoient dans quelqu'un des anciens Peres. J. C. est dans l'Eucharistie pour estre l'exercice de nôtre foy; & il est dans nos freres non seulement pour y estre de même l'exercice de nostre foy, mais aussi pour y estre l'exercice de nostre charité & de nostre patience. Nous n'avons rien à souffrir de J. C. dans l'Eucharistie, & il ne fait que nous y consoler, ce qui nous rend peut-estre si ardens à l'y chercher, au lieu que nous avons quelque chose à souffrir de luy dans nos freres, & qu'il a souvent besoin que nous l'y consolions; ce qui ne vient néanmoins que du desir qu'il a de nous consoler nous-mêmes avec plus de tendresse. Il nous nourrit & nous fortifie dans l'Eucharistie; au lieu qu'il veut que nous contribuions à le nourrir & le fortifier luy-même dans ses membres, pour le moins par nos prieres, par le témoignage de nostre bienveillance, & par toute sorte de bons exemples.

Comme il se cache dans l'Eucharistie, afin que nous n'ayons pas horreur de manger sa chair; il se cache de même sous la foiblesse de ses membres, afin que nous ayons plus de zèle pour l'assister. Il nous est avantageux qu'on ne puisse s'appercevoir

„ de sa présence dans son Auguste Sacrement que par la foy, &  
 „ il nous est utile, quand nous le regardons dans ses membres,  
 „ que ce ne soit point par le ministère des sens, qui nous ébloüi-  
 „ roient par l'éclat de sa magnificence, & qui nous priveroient  
 „ de la plus grande partie du fruit que nous en recevons.

On voit clairement que c'est la nature qui a porté l'Auteur de ce traité aussi bien que tous les autres, à ces sortes de comparaisons & d'expressions. Car comme il y a du plaisir à considérer les ressemblances des choses, parce que toute sorte de justesse plaît à l'esprit; c'est aussi un des plus grands ornemens de l'éloquence que de les faire remarquer aux autres. Mais comme elles ne sont jamais parfaitement justes, on se porte naturellement à cet artifice de supprimer ces différences, & d'unir dans l'expression les choses dont on nous veut faire connoître le rapport, en laissant à l'esprit à concevoir obscurément les différences qui ôteroient tout l'agrément si on les marquoit si expressement & si clairement.

C'est donc une règle très fautive & très trompeuse, que de s'imaginer qu'un Auteur ait eu les mêmes sentimens de deux choses, parce qu'il les a confonduës dans quelques expressions. Pour avoir lieu de tirer cette conclusion, il faudroit qu'il les eust unies en toutes, & qu'il n'eust rien dit de l'une qu'il n'eust aussi dit de l'autre. Mais quand il se trouve que s'étant servi de quelques expressions communes à l'égard de ces deux sujets, il vient à les separer par une infinité d'expressions particulières qui déterminent cette expression générale, & ne se disent jamais que de l'un de ces deux sujets, il faut conclure au contraire que l'expression commune ne se disoit pas de l'un & de l'autre au même sens. C'est ainsi, par exemple, que quoy que Germain Patriarche de Constantinople declare que J. C. est touché par des mains matérielles avant & après la consécration; il est visible néanmoins qu'il a entendu qu'on le touchoit réellement après la consécration, & qu'on ne le touchoit pas auparavant, parce qu'il dit un grand nombre de choses de l'hostie consacrée, qu'il ne dit point & que personne n'a jamais dites de l'hostie non consacrée.

On ne dit point, par exemple, de l'hostie non consacrée qu'elle soit changée au corps de J. C. On n'exhorte point les Chrétiens à n'en point douter. On ne dit point que J. C. ait donné aux Prestres la force de rendre l'hostie corps de J. C. comme cet Auteur dit tout cela à l'égard de l'hostie consacrée.

Voilà la règle qu'il faut suivre & sur ces passages de S. Cyprien, & sur tous les autres semblables, & non pas passer sa vie à chercher un à un dans les Peres quelques endroits écartez où ils aient parlé de l'Eucharistie dans les mêmes termes dont ils se servent à l'égard de diverses choses dans lesquelles ils ne reconnoissent point de présence réelle, ou qui ne marquent qu'une simple représentation. L'importance est de découvrir s'ils ne disent point de ce Mystere, de certaines choses que l'on ne sçauroit dire de ce qui n'est qu'image & figure. Et comme nous avons fait voir dans le second Tome de cet ouvrage, que cela leur arrive souvent, c'en est assez pour montrer, que toutes les expressions communes & équivoques, telles que sont celles de S. Cyprien, se doivent prendre au sens de la doctrine Catholique, & que c'est ce que le bon sens prescrit à tous ceux qui ne veulent pas s'aveugler eux-mêmes.

---

## CHAPITRE II.

*Examen de la Philosophie des Ministres sur la distinction des images, & de leurs originaux.*

**S**I l'on examine la distinction qui se doit rencontrer entre l'image & l'original par le seul sens commun & sans rapport à l'autorité, il n'y a point de gens de bonne foy qui ne conviennent aisément de ce qu'on en doit croire.

Car il est certain d'une part qu'il faut qu'il y en ait, puisque cette distinction est une espece d'opposition relative, qui donne lieu de conclure que l'image n'est pas l'original, au moins en tant qu'elle est image.

Mais il est certain aussi que cette distinction n'empêche pas que la chose représentée ne puisse estre jointe à l'image qui la représente; comme l'Arche figure de l'Eglise estoit jointe à Noé & à ses enfans qui estoient la véritable Eglise de ce temps-là, figurée par l'arche; comme nos temples materiels sont joints à l'assemblée des fideles dont ils ne sont que les images; comme le S. Esprit estoit joint à la colombe & aux langues de feu qui le figuroient; comme l'ablution extérieure qui se fait dans le Baptême est jointe à l'intérieure qu'elle figure; comme la manducation corporelle du signe est jointe selon les Calvinis-

L'évidence de cette vérité est telle, qu'Aubertin même n'a pu la desavoier entièrement. Car après avoir rapporté un excellent passage du Cardinal du Perron qui distingue deux sortes d'images, dont les unes sont destinées à suppléer l'absence des choses, & les autres à suppléer au défaut de l'apparence, & allegue pour exemples de ce dernier genre d'image, le buisson ardent que vit Moÿse, les figures d'hommes sous lesquelles les Anges apparoissoient, le serpent dont le diable emprunta la forme pour tenter Eve, il en demeure d'accord. Je conviens, dit-il, *que d'estre signe & figure, n'exclut pas par la force de ces termes mêmes, la presence de la chose signifiée.*

Auber. 794.

M. Claude fait le même aveu en quelque endroit de ses livres; car il a bien veu qu'il n'y avoit pas moyen de s'en deffendre.

Mais il auroit bien fait, & Aubertin aussi, de porter cet aveu un peu plus loin, & de reconnoître qu'il est tres-possible non seulement qu'une chose soit jointe à son image, mais aussi qu'une chose dans un certain estat soit figure d'elle-même dans un autre estat. Car M. Claude, par exemple, estant dans sa chambre avec ses amis, ne peut-il par se représenter luy-même prêchant à Charenton & imiter son geste & sa posture? Et n'y auroit-il pas de la chicanerie à nier qu'il ne fût alors une figure de luy-même?

Ne se mocqueroit il pas luy-même d'un homme qui se servant de ce principe si ordinaire aux Ministres, *que rien ne peut estre figure de soy-même*, luy feroit l'application par cet argument, *Rien ne peut estre figure & image de soy-même. Or cet homme est la figure de M. Claude, puisqu'il le représente prêchant. Donc ce n'est pas M. Claude;* ou d'un autre qui tireroit une conclusion toute différente du même principe par cet autre raisonnement:

*Rien ne peut estre figure de soy-même.*

*Or cet homme est M. Claude.*

*Donc il ne représente pas M. Claude.*

Ne se contenteroit-il pas de leur dire qu'il sçait bien qu'il est M. Claude, & qu'il sçait bien encore qu'il se représente luy-même?

C'est en vain qu'Aubertin prétend éluder cet exemple & cent autres semblables qu'on peut apporter, en disant qu'une action peut bien estre image d'une action, mais qu'un  
 homme

homme ne le sçauroit estre de soy-même. C'est n'entendre pas même ce que l'on dit que de répondre de la sorte. Car on ne sçauroit représenter une action qu'on ne représente en même temps celui qui la fait, puisqu'une action est un mode que l'on ne sçauroit concevoir sans l'attacher à un sujet. Il est donc certain que lorsque l'on représente le geste & l'air de quelqu'un, on le représente luy-même, ce qui s'appelle en effet le contrefaire. Et qu'ainsi M. Claude représentant les actions publiques qu'il fait à Charenton, se représente luy-même, & est tres-proprement image de luy-même.

Il est clair par là qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait entre l'image & la chose représentée une distinction telle que celle qui se trouve entre des êtres separez; mais qu'il suffit en quelque rencontre qu'il y ait une distinction de mode & de maniere; comme M. Claude n'est distingué dans sa chambre de luy-même prêchant à Charenton, que parce qu'il est d'une autre maniere dans sa chambre qu'à Charenton.

Il n'y a encore rien en tout cela qui recoive la moindre difficulté raisonnable, non plus que dans la remarque qu'il est nécessaire d'y ajoûter, & qui donne lieu de découvrir quantité de sophismes d'Aubertin.

C'est que quand il arrive que le signe & la chose signifiée sont joints ensemble, l'esprit les peut concevoir en deux manieres différentes. Car il peut concevoir le signe séparément de la chose signifiée, ou bien il peut réunir l'un & l'autre en une même idée, en faisant de la chose signifiée l'idée principale, & du signe l'idée accessoire. Ainsi parce qu'un vestement est joint à un homme, on peut concevoir & le vestement & l'homme par deux notions distinctes, ou l'homme & le vestement réunis dans une même idée, en concevant un homme vestu, ou une chose vestuë.

Or quand il arrive ainsi que deux idées sont considérées comme un tout avec cette subordination, que l'une est regardée comme substance & l'autre comme accident; la nature du langage humain est d'attribuer à la partie principale de ce tout, ce qui ne convient au tout que par la partie accessoire. Ainsi l'on dit qu'un homme est bien mouillé quoy qu'il n'y ait que ses habits qui le soient, & l'on ne laisseroit pas de dire qu'on voit un soldat, encore qu'il fust entierement caché sous ses armes.

Les conclusions qui se tirent de ces principes à l'égard de l'Eu-

charistie ne sont pas difficiles à découvrir. Car il s'ensuit à la vérité, que ce qui y tient précisément lieu d'image, c'est à dire le voile extérieur, est distingué du corps de J. C. qu'il figure & qu'il représente : & c'est ce que personne ne nie ; puisque nous avons fait voir qu'on peut même dire, que ce qui est image n'est pas le corps de J. C. Mais cela n'empêche nullement que le corps de J. C. ne puisse estre caché sous ce voile comme le S. Esprit l'étoit sous la figure de la colombe, & la nature de Dieu sous la forme de ce buisson ardent qui parut à Moÿse dans le desert. Cela n'empêche pas non plus qu'on ne puisse regarder J. C. dans cet estat comme figure de luy-même dans un autre estat. Enfin cela n'empêche pas que par l'esprit on ne puisse faire un tout du corps de J. C. & du voile qui le couvre, & que par une suite naturelle de cette idée on n'attribue au corps de J. C. ce qui ne luy convient que par ce voile, comme d'estre visible & d'estre symbole de son corps naturel.

Toutes ces conséquences sont si justes, qu'il est étrange que des gens d'esprit ayent pû entreprendre de les combattre. Cependant il n'y a guères d'endroits où les Ministres fassent de plus grands efforts, & où par conséquent ils tombent en un plus grand nombre d'égaremens. Le livre d'Aubertin en est tout rempli, & M. Claude n'a pas manqué de le suivre en ce point aussi bien que dans les autres.

M. Claude  
p. 73.

C'est pour combattre ces principes de sens commun qu'Aubertin par exemple, nous fait en plusieurs endroits des listes ennuyeuses de passages des Peres, qui marquent qu'il y a de la différence entre l'image & la chose représentée, que l'image n'égalé pas la vérité, qu'elle n'est pas la chose même qu'elle représente ; comme s'il s'ensuivoit de là que les Peres eussent voulu nier que la chose représentée peut estre jointe à celle qui la représente, & qu'un homme peut imiter dans un certain estat ce qu'il fait dans un autre, & se représenter ainsi luy-même, qui sont deux choses si claires par elles-mêmes, qu'Aubertin a esté contraint de reconnoître la première, & qu'il ne combat la seconde que par une distinction chimerique, en soutenant qu'on représente une action sans représenter celui qui la fait.

La raison veut donc qu'on reduise les expressions des Peres touchant la distinction des images & de leurs originaux, aux bornes que le sens commun y met, puisqu'apparemment ils n'en n'ont pas manqué.

Ainsi quand Tertullien nous dit que *l'image n'égale pas la verité, & qu'autre chose est d'estre la verité même, & autre chose d'estre conforme à la verité*, il veut dire simplement que l'image comme image n'est pas l'original. Car ce seroit une heresie que de pretendre qu'une image ne puisse égaler la chose dont elle est image, puisque le Verbe est l'image de son Pere, & égal à son Pere.

Ainsi quand S. Athanase dit, *que ce qui est semblable à quelque chose n'est pas la chose même à laquelle il est semblable*, il veut dire qu'il ne l'est pas entant que semblable, & par la chose qui le rend semblable, quoy qu'il le puisse estre absolument. Et c'est ce qui se prouve par l'exemple même qu'apporte saint Athanase. Car il est vray d'une part, comme il le dit, que l'homme estant image de Dieu n'est pas Dieu, c'est à dire qu'il ne l'est pas par l'ame & l'intelligence qui l'en rend image: mais il seroit faux absolument de dire que l'homme ne puisse estre Dieu, puisque J. C. est Dieu & homme tout ensemble, & qu'ainsi il est vray de dire que l'homme est Dieu.

Ainsi il est vray, comme le dit S. Ambroise, *que rien n'est image de soy-même*, mais il faut entendre cela des choses considerées absolument & sans rapport à des estats differens. Et c'est pourquoy comme ce n'est pas par rapport à un certain estat, que l'on dit du Verbe qu'il est image du Pere, S. Ambroise en conclut fort bien qu'il en est distingué. Mais cela n'empê. he pas qu'une chose considerée en un estat ne puisse estre la figure d'elle-même dans un autre estat. Ainsi les Peres remarquent que lorsque J. C. dans la croix convertit un des Larrons, & rejeta l'autre, il estoit une image de luy-même, lorsqu'il fera dans son dernier jugement le discernement des Elus, & des re-prouvez. *Jam significabat quod facturum est de vivis & mortuis, alios positurus ad dexteram, alios ad sinistram.* Car il ne faisoit pas connoistre cette separation terrible, par des paroles qui la prédissent, mais par une action réelle qui la representoit. Et les Anges mêmes avertirent les Apostres que J. C. montant aux Cieux estoit l'image de luy-même descendant des Cieux pour juger les hommes. *Hic Jesus qui assumptus est à vobis in cælum, sic veniet quemadmodum vidistis eum euntem in cælum.*

Aug. tract. 7  
32. in Joan.

Ainsi il est vray en un sens que *l'image a des figures & non pas des choses*, comme Theodoret dit, c'est à dire que la qualité d'image n'enferme point du tout d'estre la chose même, &

que l'on ne peut conclure de ce qu'une chose est image, qu'elle enferme la vérité de ce qu'elle représente : de sorte que lorsque nous ne savons rien d'une chose sinon qu'elle est image d'une autre, nous avons droit d'en conclure qu'elle n'en contient pas la vérité.

C'est ainsi qu'il est vray que l'image ne peut estre la chose même, comme les Grecs orthodoxes le soutenoient contre les Iconoclastes; mais cela se doit entendre de ce qui n'a point d'autre qualité que celle d'image, comme l'Eucharistie n'en auroit point d'autre si ces paroles: *Cecy est mon corps*, ne signifioient rien autre chose ni par les termes ni par les circonstances, sinon que c'est l'image du corps de J. C. Et c'est pourquoy ils avoient raison de conclure, que si l'Eucharistie estoit l'image, elle n'estoit pas le corps même, c'est à dire que si elle n'étoit qu'une figure & une simple image, elle ne pouvoit estre le corps même de J. C.

Comme le sens commun ne permet donc pas qu'on pousse ces maximes des Peres dans les autres sujets jusques à des conséquences qui seroient visiblement ou absurdes ou herétiques, personne ne doit trouver étrange que le même sens commun les fasse aussi moderer à l'égard de l'Eucharistie; & qu'encore que l'on avouë que ce qui est précisément image dans l'Eucharistie n'égale pas J. C. n'est par J. C. est différent de J. C. on ne laisse pas de soutenir que J. C. est joint & uni à cette image; & qu'estant considéré comme y estant joint, de même qu'un homme qui seroit enfermé dans sa statuë seroit joint à sa statuë, il peut estre appelé image de luy même dans l'estat de sa mort & de sa resurrection, & il peut même estre conceu d'une connoissance confuse sous l'idée de symbole, de Sacrement & d'image, quoy qu'il ne soit rien de tout cela que par le voile qui le couvre.

Ainsi il sera vray de dire de cet objet, & qu'il est le corps de J. C. & qu'il en est image tout ensemble, avec cette différence néanmoins que l'un de ces attributs luy convient essentiellement, & l'autre seulement par accident, en tant qu'il est regardé comme faisant un tout avec ces voiles mystérieux dont il tire la qualité d'image.

## CHAPITRE III.

*Sophismes d'Aubertin contre les maximes établies dans le Chapitre precedent.*

COMME il est impossible de combattre des maximes tirées de la lumiere du sens commun, sans tomber dans des absurditez qui choquent le sens commun, on ne doit pas s'étonner de celles qu'on remarquera dans le raisonnement d'Aubertin que nous allons rapporter. On doit s'y attendre, & assurément on n'y sera pas trompé; car il est difficile d'en trouver de plus grossieres dans quelque Auteur que ce soit.

Il ne faut que l'entendre discourir sur ce sujet dans la page 274. pour s'assurer de ce que je dis. Car après y avoir proposé cet amas de passages sur la distinction qui se doit rencontrer entre l'image & l'original, dont nous venons de voir l'inutilité, il forme un nouvel argument sur la nature des images en cette sorte.

En second lieu, dit-il, *l'image doit exposer aux yeux la chose dont elle est image. Mais comment le corps de J. C. invisible & caché sous les accidens du pain, pourra-t il démontrer son corps visible étendu dans la croix? Qui a jamais ouï parler d'une image invisible d'une chose visible? Et comment, dit S. Gregoire de Nisse, une chose invisible pourra-t-elle nous conduire à la connoissance de ce qui est visible?*

Qui ne seroit tenté de rire en voyant un Ministre qui veut faire le subtil, proposer serieusement un sophisme si puerile? Car qui ne sçait qu'une chose invisible devenant visible par quelque chose d'exterieur auquel elle est jointe, peut estre signe d'une autre chose ou visible ou invisible. Les Pensées sont invisibles par leur nature, mais estant revestues de mots, elles deviennent les signes de la qualité de nostre esprit & de nos mœurs.

Un discours écrit ou imprimé, c'est à dire des pensées revestues de caracteres, sont des signes de ce même discours prononcé, & donnent lieu souvent de se figurer l'action de celui qui l'a fait.

Les Anges par lesquels Dieu manifestoit aux hommes ses volontez dans l'ancien Testament estoient invisibles par leur na-

ture, mais par le moyen des corps qu'ils empruntoient ils devenoient les images de Dieu le Pere & de JESUS-CHRIST.

Quelle difficulté y a-t-il donc à concevoir que le corps de J. C. estant invisible dans l'Euchariste, mais y estant couvert d'un voile sensible, soit une figure ou de luy-même dans un autre estat, ou de son corps mystique? Et comment Aubertin a-t-il pû s'imaginer qu'il y eust de l'incompatibilité?

Ce qu'il y a de plus étonnant est qu'il n'a pas tout à fait ignoré la réponse qu'on pouvoit faire à cet étrange argument, & qu'après se l'estre proposée il la rejette par un autre raisonnement encore plus ridicule.

*Il ne serviroit de rien de répondre, dit-il, que Christ pour se représenter comme étendu dans la croix se sert des especes du pain & du vin sous lesquelles il est caché, & qu'estant considéré avec ces especes il peut se représenter à nous.*

Et pourquoy cela ne serviroit-il de rien? La raison qu'il en donne est admirable. *C'est, dit-il, qu'on ne scauroit dire que par raillerie que J. C. prenne pour se manifester des especes qui le cachent. Ce seroit dire qu'il a pris les tenebres pour éclairer, comme dit Tertullien, en parlant d'une phantaisie semblable de certains Heretiques. Or personne, dit le même Auteur, pour faire voir le visage d'un homme ne luy met un casque ou un masque.*

Cet argument paroist sans replique à Aubertin. Mais il pourroit bien paroistre sans raison à tout le reste des hommes. Car pour me servir de l'exemple que j'ay déjà allegué: Est-ce qu'on ne peut dire que par raillerie que les Anges pour figurer Dieu qui est invisible, se cachoient sous des formes visibles?

Ne scauroit-on dire que par raillerie, que Dieu se rendoit visible sous la nature humaine de J. C. qui le cachoit? S Paul n'a-t-il dit que par raillerie, que Dieu s'est manifesté dans la chair, *Deus manifestatus est in carne*? Y auroit-il de la raillerie à dire d'un homme caché dans sa statuë, qu'il se fait voir par le voile même qui le cache? Y a-t-il de la raillerie à dire d'un casque qui cache le visage d'un homme, qu'il le découvre souvent en qualité de signe? Et tous les habits qui sont propres à certaines personnes, ne fônt ils pas ce double effet de les découvrir & de les cacher?

Que nous veut donc dire Aubertin avec cette plaisante maxime? Et comment n'a-t-il point veu que le dessein qu'a eu J. C. en instituant l'Eucharistie demandoit au contraire qu'il y fust

& caché & découvert tout ensemble?

Il y devoit estre caché aux sens, puisque c'est un mystere de foy, & que la foy n'a point de part à ce qui s'apperçoit par les sens. Mais comme la foy a besoin d'estre excitée, il falloit aussi qu'il y fust découvert à nostre esprit par quelque image. Qu'y a-t-il donc de plus convenable à ce dessein que de s'estre caché aux sens sous des voiles, & de s'estre découvert à nos esprits par le moyen de ces mêmes voiles? Ce ne fera donc pas, dit il, le corps de J. C. qui est invisible, mais les accidens du pain & du vin, qui auront la qualité de signe, puisqu'il n'y a que les accidens qui soient visibles. Il est vray qu'on les peut appeller signes, & qu'ils sont tellement signes qu'ils sont réellement distincts de ce qu'ils signifient. Et ainsi Aubertin n'a qu'à appliquer à la lettre à ces accidens toutes ses maximes de la distinction qui doit estre entre les figures & leurs objets.

Mais bien loin de conclure de-là, que la qualité d'image & de figure ne peut donc convenir au corps de J. C. caché sous ces figures, il en devoit conclure tout le contraire. Car dès là que J. C. est joint à ces signes, & qu'il leur est intimement present, il devient capable de recevoir les noms qui ne conviennent proprement qu'au voile; comme dès lors qu'un homme est vestu, il devient capable de recevoir des attributs & des noms qui ne luy conviennent que par ses habits ou ses ornemens. On dira par exemple qu'un homme est brillant de pierreries, quoyqu'il n'y ait proprement que les pierreries qui brillent. Et cela a encore plus de lieu quand le sujet n'est conçu que confusément sous l'idée de chose presente & de substance presente.

C'est ce qui fait voir que non seulement les mots d'*antitype*, de *symbole*, & de *Sacrement*, peuvent estre pris pour le voile extérieur, qui est le sens dans lequel Eutychieus Parriarche de Constantinople dit, que *le corps de J. C. est mis dans les antitypes* ἀντιτύποις ἐντυψίμενον; mais qu'il est aussi tres-naturel de les prendre pour l'objet present, pour la substance presente considérée comme image. Et selon ce sens les symboles ne contiennent pas J. C. mais sont J. C. même. C'est ce qu'il est important de remarquer pour démêler divers sophismes qu'Aubertin fonde sur cette équivoque, & dont nous donnerons plus bas des exemples.

Nicet in A  
lex. 1.

Il n'y a rien en cela à quoy le sens commun ne nous con-

duise de luy-même. Cependant Aubertin croit avoir trouvé une raison admirable pour montrer qu'on ne scauroit dire sans se rendre ridicule, que le corps de J. C. est signe par les apparences qui le couvrent. *Si cet Auteur, dit-il, sur un passage attribué au Pape Hilire pretend que le corps est signe par les accidens, il donnera lieu de le traiter de ridicule, ridendum SE PROPINABIT. Car c'est de même que si quelqu'un disoit qu'un homme est figure de luy-même à cause des habits dont il est revêtu.* Mais c'est Aubertin luy-même qui se rend ridicule par le peu de discernement qu'il témoigne dans cette comparaison. Car afin qu'une chose puisse estre appelée figure par la partie extérieure, il faut qu'elle soit entièrement cachée. C'est par le défaut de cette condition qu'on ne dit pas qu'un homme soit figure de soy-même à cause de ses habits, parce que ses habits ne le couvrent point entièrement, & que l'esprit ayant moyen de s'appliquer à la chose même, n'a que faire de tirer son idée de ses vêtements. Mais si une chose étoit entièrement cachée, comme si un homme étoit renfermé dans une statuë, & qu'il la fit mouvoir, on appelleroit tantost cet objet du nom d'image & tantost du nom de la chose même qui y seroit cachée. Ainsi le S. Esprit descendant sur J. C. sous l'image de Colombe, est tantôt appelé Colombe, & tantôt S. Esprit. Ainsi Gabriel parlant à Daniel sous la figure d'un homme, est tantôt appelé du mot de *vir*, & tantôt de celui de Gabriel.

Ce qui a causé cet obscurcissement d'esprit à Aubertin, est qu'il n'a pas compris de quelle maniere le corps de J. C. est appelé image de luy-même present dans l'Eucharistie. Ce n'est pas le corps de J. C. distinctement conçu comme corps de J. C. & sans rapport au voile. C'est le corps de J. C. conçu comme objet present, comme substance presente. Et c'est de cet objet present conçu par rapport à sa partie extérieure, qu'on affirme qu'il est image, comme on affirme du S. Esprit couvert de l'image de Colombe & conçu non distinctement comme S. Esprit, mais confusément comme objet present, que c'est l'image du S. Esprit.

Je pense qu'il y a peu de personnes qui ne demeurent d'accord qu'on ne peut gueres raisonner moins solidement qu'Aubertin fait en tous ces endroits. Cependant tout cela luy paroist si juste, que c'est d'ordinaire sur quoy il se jette quand'il rencontre dans les Peres les mots de *type*, d'*antitype* & de *symbole*:

Comme

Comme par exemple, ayant rapporté le passage des Dialogues de S. Justin avec Triphon, où ce Pere dit, *que J. C. nous a commandé de faire le pain de l'Eucharistie en memoire de son Incarnation*, pour montrer qu'on ne sçauroit entendre par ce pain le corps de J. C. il ne manque pas d'alleguer qu'une chose qu'on ne voit point ne peut estre le monument de ce qu'on voit, & de rapporter encore son passage de S. Gregoire de Nyffe, qui dit, *que ce qui est invisible ne nous peut conduire à la connoissance de ce qui est invisible*. Aquoy Aubertin ajoute encore une autre sophisme aussi grossier que celuy dont nous parlons, & qui n'est appuyé que sur le même fondement. Le corps de J. C. dit-il, estant glorieux ne sçauroit estre le memorial de ce même corps en estat de souffrance; car il doit y avoir quelque ressemblance entre le memorial & son objet. Or il n'y en a point entre un corps glorieux & invisible, & un corps visible & ensanglanté.

Je dis que ce n'est encore que le même sophisme dont nous parlons. Car il est vray qu'il faut qu'il y ait quelque ressemblance entre le signe & la chose signifiée; mais il n'est pas necessaire que ce qu'on appelle signe contienne en soy-même cette ressemblance; il suffit qu'elle luy convienne par quelque autre chose à laquelle il soit joint. Or quoy qu'il n'y ait point de ressemblance entre le corps glorieux & invisible de J. C. & un corps visible & sanglant: il y en a néanmoins entre un corps glorieux couvert de signes visibles qui representent la mort, & ce même corps considéré dans l'estat de sa passion & de sa mort. Ainsi l'un peut estre le signe de l'autre.

Il se sert encore du même argument sur un passage d'Origene, sur un autre d'Eustate Patriarche d'Antioche, sur un de S. Ephren, & sur deux de Theodoret, & toujours avec la même confiance, que si c'estoit une demonstration à laquelle tout le monde se deust rendre. Tant il se connoissoit peu en bonnes & en mauvaises raisons.

Quelle meilleure marque en peut-on encore avoir que de luy voir avancer serieusement comme une raison decisive cet autre argument. *Le signe est inferieur à l'objet signifié. Donc si le corps glorieux de J. C. estoit dans l'Eucharistie signe de luy-même, il seroit inferieur à ce même corps inanimé, immolé & mort; & par consequent il n'en est pas signe*. Mais comment n'a-t-il pas veu qu'à prendre son axiome à la lettre, on en conclu-

P. 351.

P. 389.

P. 451.

P. 819. &amp; 824.

pag. 498.

roit une heresie, qui est que le Fils de Dieu est inferieur à son Pere, puisqu'il en est image; que l'eau & le sang qui sortirent du costé de J. C. estoient inferieurs aux Sacremens, puisqu'ils en estoient les figures selon les Peres; qu'un homme dans un certain estat seroit inferieur à luy-même dans un autre estat, puisqu'il se peut représenter luy-même.

Il faut donc par necessité moderer cet axiome, ou en l'entendant des signes tout purs, qui n'ont point d'autre avantage que d'estre signes; ou en ne prenant pas le mot d'inferieur pour une inferiorité réelle, mais pour un certain ordre que l'esprit met entre les choses, qui ne détruit point l'égalité. Et en ce cas rien n'empêchera de dire que J. C. dans l'Eucharistie est en quelque sorte inferieur à luy-même considéré dans d'autres estats; puisqu'en effet il y a plus couvert sa grandeur, & qu'il s'y est, pour le dire ainsi, plus aneanti, que dans tous les autres mysteres.

#### CHAPITRE IV.

##### *Explication d'un passage difficile de Theodote d'Antioche.*

**A**UBERTIN & M. Claude rapportent chacun deux fois un passage d'un ancien auteur appelé Theodote d'Antioche, qui merite qu'on y fasse une reflexion particuliere: parce que non seulement il appelle l'Eucharistie *antitype*, c'est à dire image; mais qu'il le fait même d'une maniere qui pourroit paroître surprenante, si l'on le separoit des éclaircissemens que l'on y peut apporter par la doctrine des Peres.

Ce passage qui nous a esté donné par Bulinger porte expressément, que *comme le Roy & son image ne sont pas deux Rois; de même le corps personnel de J. C. qui est dans le Ciel, & le pain qui en est l'image, & qui est beni dans les Eglises par les Prestres & distribué aux fidelles ne sont pas deux corps.*

Aubertin ne manque pas de conclure nettement de ce passage, que comme l'image d'un Roy & un Roy sont distinguez de substance, & que l'image n'est pas proprement le Roy; aussi le pain de l'Eucharistie n'est pas proprement le corps de J. C.

& en est substantiellement distingué. Et M. Claude le cite CH. IV.  
comme un de ces passages clairs pour l'opinion des Calvinistes  
qui pouvoient dissiper les doutes que les lieux où les Peres ap-  
pellent l'Eucharistie corps & sang de J. C. auroient pû faire  
naître dans les esprits.

Mais quoy qu'il y ait de la couleur dans *le raisonnement d'Au-  
bertin*, comme je l'ay déjà reconnu, & que l'apparence de ce  
passage semble favoriser l'usage que M. Claude en a voulu fai-  
re; je ne laisseray pas de dire qu'ils ne l'ont pû alleguer qu'a-  
vec beaucoup de mauvaise foy, & qu'étant entendu dans son  
veritable sens, il n'est propre qu'à établir la doctrine catholique.

La raison en est qu'Aubertin n'ignore pas que ce principe,  
*que le Roy & l'image du Roy ne sont pas deux Rois, mais un seul  
& unique Roy*, a esté employé par les Peres sur d'autres su-  
jets que celui de l'Eucharistie, & que le principal usage qu'ils  
en ont fait, est qu'ils l'ont appliqué à la Trinité pour mon-  
trer que le Pere & le Fils ne sont pas deux Dieux, mais un  
même & unique Dieu. Car les Peres estant en peine de prou-  
ver contre les Sabelliens & les Arriens l'unité de la nature di-  
vine dans la distinction des Personnes, & que quoique le Fils  
de Dieu soit par sa notion personnelle l'image & le caractère  
de la substance de son Pere, il n'a néanmoins que la même  
essence & la même nature; comme ils ne trouvoient point  
dans les creatures de comparaison qui peust proprement expri-  
mer cette unité, ils ont esté obligez de se servir de ce principe  
& de cette comparaison, que le Roy & l'image du Roy ne sont  
pas deux Rois, pour en conclure que le Pere & le Fils ne sont  
pas deux Dieux.

C'est l'usage qu'en fait S. Athanase dans sa quatrième orai-  
son contre les Arriens, & dans celle qu'il a faite contre les Sa-  
belliens; S. Basile dans son livre du S. Esprit chapitre 18. &  
dans son Homelie contre les Sabelliens page 524. S. Cyrille  
d'Alexandrie dans son thresor aff. 12. & Nicephore Patriarche  
de Constantinople dans son livre des Images.

Et il est remarquable que tous ces endroits sont rapportez  
par Aubertin dans la même page, où il cite celui de Theodo-  
res; mais qu'il se donne bien de garde d'avertir les lecteurs que  
tous ces Peres parloient de la divinité du Pere & du Fils, &  
ne se servoient de cette comparaison que pour prouver que ce  
ne sont pas deux Dieux.

Cependant il est bien clair que dans cette comparaison des Peres, ce seroit une heresie que de tirer une consequence pareille à celle d'Aubertin. Le Pere & le Fils ont entr'eux la même unité qu'un Roy & son image. Or l'image n'est pas proprement Roy, & differe substantiellement du Roy. Donc le Fils differe substantiellement du Pere, & n'est pas proprement Dieu.

Et il est clair au contraire que les Peres employent cette comparaison pour établir l'unité individuelle, numerique, réelle & substantielle de la nature divine dans le Pere & dans le Fils; & qu'ils ne considerent point l'image d'un Roy & ce même Roy dans leur substance & dans leur estre propre, en quoy ils sont assurément differens, mais dans la notion de Roy que ces deux idées de Roy & d'image ne multiplient point dans nos esprits. La comparaison donc ne consiste point selon les Peres, ni dans la substance & l'estre de l'image & du Roy, ni dans la maniere de participer à la Royauté; mais dans l'unité de l'idée de Roy, que l'image ne multiplie pas: c'est à dire qu'elle ne fait point qu'on se represente deux Rois. Et cette comparaison toute imparfaite qu'elle est, est employée par les Peres pour nous faire entendre la plus grande, la plus réelle, la plus individuelle, la plus substantielle, la plus parfaite de toutes les unitez, qui est celle de la nature divine dans le Pere & dans le Fils.

Cette seule remarque dissipe entierement toute la difficulté apparente de ce passage. Car quel sujet y a-t-il de s'étonner que Theodote voyant cette comparaison appliquée par les Peres qui l'avoient precedé, à exprimer l'unité individuelle du Pere & du Fils dont l'un est appelé image de l'autre, l'ait aussi appliquée pour exprimer l'unité individuelle du corps de J. C. & du pain Eucharistique, qui est aussi appelé l'image de ce corps? Et la consequence qu'en tire Aubertin, que le pain consacré n'est donc pas proprement le corps de J. C. comme l'image d'un Roy n'est pas proprement le Roy, est aussi fautive que si l'on concludoit de cette comparaison dans l'usage qu'en ont fait les Peres, que le Fils de Dieu n'est donc pas proprement & substantiellement Dieu, comme l'image du Roy n'est pas substantiellement le Roy.

J'ay dit qu'il y avoit de la mauvaise foy à Aubertin; parce qu'étant impossible qu'il ait ignoré l'usage que les Peres font

de cette comparaison, puisqu'il cite les lieux où ils l'appliquent au Pere & au Fils, la sincerité vouloit qu'il n'en retranchast pas l'application comme il fait. Il a donc voulu nous empêcher de voir cette application, & nous porter à concevoir par la différence substantielle qui est entre l'image du Roy & le Roy, une différence substantielle entre l'Eucharistie & le corps de J. C. au lieu que l'application qu'il a retranchée détruit nettement & précifément cette conséquence.

M. Claude n'est pas plus sincere, puisqu'il a vû ces passages dans Aubertin, & qu'il en cite luy-même quelques-uns, pag. 355. Et par consequent la bonne foy l'obligeoit de ne pas rapporter ce passage qui sous une apparence fâcheuse est néanmoins dans le fond tres-favorable aux Catholiques. Car comme dans l'application ordinaire que les Peres font de ce principe, *que le Roy & son image ne font pas deux Rois*, ils en concluent que le Pere & le Fils ne font pas deux Dieux, & qu'il y a une unité individuelle entre le Pere & le Fils; de même dans cette autre application de ce même principe à l'Eucharistie faite par Theodote à l'imitation des Peres, où le pain Eucharistique & le corps de J. C. contiennent la place du Pere & du Fils, & sont comparez à la même chose, on en doit conclure que cet auteur a mis la même unité entre le corps de J. C. & l'Eucharistie, que les Peres mettent entre le Pere & le Fils, c'est à dire qu'il y a mis une unité tres-parfaite.

---

## CHAPITRE V.

*Que la nature nous porte à concevoir & à exprimer le mystere de l'Eucharistie selon les manieres ordinaires dont les hommes conçoivent & expriment les autres objets. Premiere maniere: Separation d'un même objet en diverses idées. Sophismes grossiers d'Aubertin nez de l'ignorance de cette maniere ordinaire de concevoir les objets.*

**Q**UELQUE disproportion que les mysteres de nostre religion ayent avec l'esprit humain, dès lors néanmoins qu'ils en deviennent l'objet, il faut qu'il s'y forme quelque espece de proportion avec son intelligence : c'est à dire qu'il faut que les

hommes s'en fassent des idées conformes à celles qu'ils ont des objets communs.

C'est ainsi qu'ils separent les choses simples en divers attributs ; qu'ils renferment sous des idées finies, des objets immenses & infinis ; & qu'ils conçoivent par des idées corporelles des objets purement spirituels. Souvent même ils sont obligés de reconnoître & de corriger l'imperfection de leurs idées, lorsqu'ils viennent à les considérer plus exactement. Et c'est ce qui leur arrive sur tout à l'égard du mystere de la Trinité, & de celui de l'Incarnation. Car soit que l'on conçoive l'unité de la nature divine dans les trois Personnes, soit que l'on conçoive la distinction de ces Personnes dans la même nature, soit qu'on se forme une idée de la distinction des natures dans J. C. soit qu'on s'en forme de l'unité de sa personne, on ne réduit gueres toutes ces idées à une exacte verité qu'en retranchant ce qu'on y met du sien, & en desavouant ce qu'on en peut retrancher.

Si nous ne concevons donc rien que nous ne rabaissions, ajustions, & proportionnions à la portée de nostre esprit ; il n'est pas étrange que quoyque le mystere de l'Eucharistie soit fort éloigné des idées communes, néanmoins lorsqu'il devient l'objet de l'imagination, de l'intelligence, & des paroles des hommes, il soit conçu & exprimé par les manières ordinaires que l'esprit a de concevoir & d'exprimer les autres choses.

Il y en a plusieurs qui doivent estre particulièrement considérées sur ce sujet. Et l'on verra dans la suite que le Ministre Aubertin & plusieurs autres ne se sont engagez en divers sophismes peu dignes de gens habiles, que faute d'y avoir fait assez de reflexion.

La premiere est si generale qu'elle s'étend presque à toutes sortes de jugemens & de raisonnemens. C'est que quand on conçoit un objet quoyque present aux yeux, on ne le conçoit pas toujours par tous ces attributs particuliers qui le distinguent des autres ; mais l'on s'en forme souvent des idées confuses, comme sont celles qui ne le font connoître que sous la qualité d'estre present, d'objet present, de substance presente, & qui n'excluent par elles-mêmes aucun des attributs particuliers que l'on y peut joindre.

C'est de là qu'il arrive que le même objet estant present à diverses personnes, elles s'en forment une certaine idée con-

fusé qui peut compatir avec des attributs particuliers incompatibles entr'eux. Si plusieurs personnes voyent de loin un corps en mouvement, ils s'en formeront tous une idée de substance qui se meut, de corps qui se meut: Mais les uns y joindront l'idée particuliere d'un homme, en disant: *C'est-là un homme*; les autres celles d'un cheval, en disant: *C'est un cheval*; les autres celle d'un arbre agité par le vent, & diront: *C'est un arbre*. L'idée confuse sera la même en tous, & recevra dans leur esprit tous ces differens attributs qui sont néanmoins incompatibles. Car un même estre ne scauroit estre homme, cheval, & arbre tout à la fois.

C'est encore de cette diversité d'idées par lesquelles nous nous pouvons représenter un même objet, qu'il arrive que nous en pouvons faire diverses propositions dans lesquelles nous n'en affirmons effectivement que son propre estre, sans que pour cela la proposition soit ridicule. Et l'on peut dire même que toutes les propositions affirmatives sont de ce genre, & particulièrement les essentielles; c'est à dire, celles dont l'attribut est un terme essentiel.

Car la nature de toute proposition affirmative, est de marquer que le sujet est la même chose que l'attribut. Or, une chose n'est une qu'avec elle-même, & elle est distincte de toute autre chose.

Tant s'en faut donc que ce soit un défaut dans une proposition qu'une chose soit affirmée d'elle-même, que c'est une condition generale de toute sorte de proposition affirmative. Et l'on peut dire que quiconque ignore ce principe, ignore le fondement de tout le langage humain & de toute la Logique.

Mais il est vray que comme il est nécessaire qu'une chose soit affirmée d'elle-même dans toute proposition affirmative; il est nécessaire aussi pour en estre affirmée raisonnablement, qu'elle soit conçue par différentes idées; & que c'est cette diversité d'idées que nous nous formons d'une même chose, qui empêche que les propositions ne soient du genre de celles que l'on appelle identiques & vaines, c'est à dire où l'on affirme une chose d'elle-même sans aucun changement d'idées.

Pour appliquer ces principes à l'Eucharistie, il s'en suit que le pain estant changé au corps de J. C. & le corps de J. C. estant ainsi présent à nos sens sous ces voiles sensibles, l'esprit des hommes ne le conçoit pas néanmoins toujours par ces attributs distincts & particuliers, *de corps de J. C. de sang de J. C. de*

*chair de J. C.* mais qu'il le peut aussi concevoir sous des idées plus confuses, d'*objet présent*, de *substance présente*, de *chose qui frappe nos sens*, qui est en un tel lieu, & même sous l'idée de symbole, comme nous l'avons déjà dit.

Il n'y a rien en cela que de nécessaire, & qui ne soit une suite de la manière dont les hommes conçoivent les objets. Car il faudroit qu'ils changeassent de nature, & qu'ils fussent des Anges ou plus que des Anges pour n'avoir que des idées distinctes du corps de J. C. en cet état, & pour pénétrer par une seule vue tout ce qu'il est, sans avoir besoin de le concevoir par différentes idées qui s'éclaircissent les unes les autres. Or, le concevant par différentes idées, il faut bien qu'ils expriment l'union de ces idées dans le même objet, en les affirmant les unes des autres.

Il est clair par là qu'en concevant le corps de J. C. comme objet présent, c'est une proposition fort raisonnable que de dire ; *Cecy est le corps de J. C. Cecy est la chair de J. C.* Et quand on conçoit de même cet objet présent, comme marquant & figurant quelque chose, & qu'on exprime cette qualité par le mot de symbole, de Sacrement, ou de mystère, on peut dire véritablement : *Ce symbole est le corps de J. C.* ou : *Ce mystère est le corps de J. C.* ou : *Ce Sacrement est le corps de Jesus-Christ.*

Il s'est néanmoins trouvé des gens, qui, bien loin d'entrer naturellement dans le sens de ces propositions si faciles, si communes & si conformes à toutes les règles du langage des hommes, ont prétendu y trouver des absurditez, & détruire par là la doctrine des Catholiques. Cet égarement seroit incroyable, si je n'en allois faire voir des exemples dans un des hommes du monde qui s'est le plus piqué des subtilitez de Logique. Je n'en choisiray que trois ou quatre entre plusieurs qu'il a eu soin de nous fournir.

#### I. EXEMPLE TIRE' D'AUBERTIN.

Il examine dans la pag. 287. de son Livre ces paroles de S. Ignace Martyr. *Ces Heretiques n'admettent pas les Eucharistiques & les oblations : parce qu'ils ne confessent pas que l'Eucharistique soit la chair de nostre Sauveur J. C. qui a souffert pour nos pechez, & que le Pere a ressuscité par sa bonté.* Et après s'estre bien travaillé pour les tourner à son sens, il prétend lever toutes les difficultez par un argument clair & décisif. *Mais pourquoy*, dit-il, *m'amusey je à perdre le temps dans une chose claire?*

CUR TEMPUS TERO IN RE PERSPICUA? Je n'ay qu'à retorquer contre mes adversaires les paroles d'Ignace. Car quand il donne lieu de conclure que la creance des Orthodoxes estoit que l'Eucharistie est la chair de J. C. il entend par l'Eucharistie ou le corps même de J. C. ou les accidens du pain, ou du pain proprement dit. Or il n'entend point le corps de J. C. Car c'est une proposition vaine & ridicule que de dire : Le corps de J. C. est le corps de J. C. Ce ne sont pas aussi les accidens : car des accidens ne peuvent estre appellez chair de J. C. que figurément ; & de plus nous soutenons qu'aucun des anciens n'a entendu par le mot d'Eucharistie des accidens sans substance. C'est donc du pain proprement.

C'est ainsi que ce Ministre raisonne. Et ce raisonnement, comme l'on voit, n'est fondé que sur l'ignorance de ces deux manieres de concevoir les choses, l'une confuse, l'autre distincte. Car s'il les eust comprises, il n'eust trouvé aucune difficulté à concevoir, que le mot d'Eucharistie signifiant le corps de J. C. confusément, on en ait dit qu'elle est le corps de J. C. Et bien loin de traiter cette proposition de ridicule & vaine ; parce qu'on y affirme une chose d'elle-mesme, il auroit reconnu que ce qu'il y blasme, se doit trouver par necessité dans toutes les propositions affirmatives.

## SECOND EXEMPLE.

Aubertin avoit ce bizarre principe si fortement imprimé dans l'esprit, qu'il s'en sert en je ne sçay combien d'autres occasions, comme dans l'examen qu'il fait de ces paroles de S Cyrille de Jerusalem : Puisque J. C. affirme & dit du pain, que c'est son corps, qui en osera douter? Surquoy il forme encore ce rare raisonnement.

Je demande aux adversaires s'ils pretendront que J. C. ait affirmé son corps de la figure extérieure du pain, c'est à dire des accidens du pain consacré, ou de la substance mesme du pain celesté, c'est à dire de son propre corps. S'ils disent le premier, ce seroit une fausseté à S. Cyrille de nous dire : Puisque le Seigneur nous assure du pain que c'est son corps, qui en osera douter? Car non seulement il est douteux, mais il est absolument faux que des accidens soient le corps même du Seigneur. S'ils s'arrestent au second, il nous auroit dit que le Seigneur auroit affirmé son corps de son corps, & qu'il auroit dit en effet par une tautologie imper-

*sinente : Ce mien corps est mon corps. Et ce seroit ainsi en vain qu'il exhorteroit à n'en point douter, puisque personne ne sçauroit douter que le corps de J. C. ne soit le corps de J. C. C'est à dire que selon Aubertin on ne sçauroit affirmer le corps de J. C. du corps de J. C. sans impertinence ; au lieu que selon tous les autres hommes du monde on ne sçauroit sans impertinence affirmer du corps de J. C. autre chose que le corps de J. C.*

### TROISIEME EXEMPLE.

Mais il triomphe particulièrement sur ce même principe chimerique dans l'examen de ce lieu de Theodoret: *Le Seigneur ayant pris le symbole, dit : Ceci est mon corps. Je demande, dit-il ; à du Perron ce qu'il pretend que Theodoret a voulu signifier par le mot de symbole. Puis ayant fait son argument ordinaire, qu'il ne peut avoir entendu par ce mot y les accidens du pain qui ne sont pas le corps de J. C. ny le corps de J. C. parce, dit-il, que personne sans estre sou ne dira que J. C. ait honoré son corps du nom de son corps, comme le dit Theodoret, il insulte à ce sçavant Cardinal en s'écriant ; Où se tournera du Perron ? Quo se vertet Perronius ?*

On voit qu'il y va de bonne foy, & qu'il n'avoit aucune défiance de son argument. Et c'est ce qui donne lieu d'admirer, ou plutôt de plaindre la petitesse de l'esprit humain ; en voyant un homme comme Aubertin ébloui par un si ridicule sophisme. Car pourquoy ne comprenoit-il pas que l'objet présent qui est pain avant la consecration, & corps de J. C. après la consecration, peut estre conçu sous cette qualité commune d'objet présent ; que l'on y peut encore joindre la qualité de symbole ; & qu'estant conçu par cette double idée generale, on peut y ajouter l'idée du corps de J. C. & dire : Ce symbole est le corps de J. C. Mais quoy qu'on affirme dans ces fortes de propositions une chose d'elle-même, ce n'est comme il a esté dit qu'en la concevant par des idées différentes. Par celle du sujet, on la regarde comme objet présent, & comme figure. Par celle de l'attribut de corps de J. C. on conçoit ce même objet présent sous l'idée distincte de corps de J. C. & l'on joint ces deux idées par une affirmation reguliere selon la loy generale de toutes les propositions affirmatives.

Je n'ay rapporté ces trois endroits que pour montrer le cas

que l'on doit faire de la confiance dont Aubertin propose ses argumens. Car d'ailleurs cette illusion est si grossiere qu'il suffiroit de l'avoir une fois démêlée pour empêcher que personne ne s'y pût tromper.

---

#### CHAPITRE IV.

*Seconde maniere dont les hommes conçoivent les objets, qui est, de rassembler en une même idée ceux en qui ils ne remarquent aucune difference sensible. Usage qui a esté fait de cette maniere de concevoir, à l'égard de l'Eucharistie par les Auteurs les plus attachez à la Transsubstantiation.*

**L**A seconde maniere que les hommes ont de concevoir, qu'il est important d'expliquer icy, & dont l'ignorance a encore engagé Aubertin, & engage tous les jours les Ministres en une infinité de sophismes, comme nous le ferons voir, est plus fine & plus subtile. C'est que lorsque deux ou plusieurs sujets se succedent dans le même lieu sans qu'il y paroisse de difference, quoy que les hommes les distinguent quand ils les considerent exactement, ils ne les distinguent point néanmoins dans leurs discours ordinaires, ils en parlent souvent comme d'une même chose, & les réunissent sous une même idée qui n'en fait point voir la difference, & qui n'exprime que ce qu'ils ont de commun. C'est ainsi qu'encore que nous changions d'air presque à tout moment, nous regardons néanmoins l'air qui nous environne comme estant toujours le même air, & nous disons que de froid il est devenu chaud, comme si c'estoit le même; au lieu que souvent cet air que nous sentons froid n'est pas le même que nous avons trouvé chaud.

Cette eau, disons nous aussi en parlant d'une riviere, estoit trouble il y a deux jours, & la voilà claire comme du cristal. Cependant combien s'en faut-il que ce ne soit la même eau? *In idem flumen bis non descendimus*, dit Seneque; *manet idem fluminis nomen, aqua transmissa est.*

Nous considerons les corps des animaux & nous en parlons comme estant toujours les mêmes, quoy que nous ne soyons pas assurez qu'au bout de quelques années il reste aucune partie de la matiere qui les composoit. Et le langage ordinaire nous per-

met de dire : Le corps de cet animal estoit composé il y a dix ans de certaines parties de matiere , & maintenant il est composé de parties toutes différentes. Il semble qu'il y ait de la contradiction dans ce discours. Car si les parties sont toutes différentes , ce n'est donc pas le même corps. Il est vray ; mais on en parle pourtant comme d'un même corps. Et ce qui rend ces propositions veritables , c'est que ce même terme est pris pour des sujets differens dans cette différente application.

Il est visible par cette regle que le corps de J. C. succedant au pain dans le même espace , & n'en estant distingué par aucun accident sensible , lorsqu'il vient à estre conçu par une idée confuse, d'objet present, de substance presente, cette idée ne le distingue nullement d'un pain materiel, comme l'idée confuse qu'on a d'eau presente en voyant une riviere n'a rien qui distingue les eaux différentes qui passent & se succedent continuellement. Et il arrive de là que les hommes concevant ainsi deux choses différentes par la même idée, en forment un certain sujet confus à qui ils attribuent les qualitez différentes de ces deux sujets. De sorte que de même qu'on parle de cette eau claire, comme si c'estoit la même eau qu'on a veüe trouble ; on parle aussi & on raisonne du pain & du corps de J. C. comme si c'estoit un même sujet qui fust tantost pain & tantost corps de JESUS CHRIST.

C'est ce qui paroîtra clairement par les exemples que nous allons rapporter tirez des Auteurs les plus declarez pour la transsubstantiation.

Gabriel de Philadelphie, dont l'opinion apparemment ne sera plus mise en doute par M. Claude après l'impression qui en a esté faite depuis peu, où le mot même de transsubstantiation est employé 16. ou 17. fois , parle de cette sorte dans ce *Traité*. Le pain que l'on sacrifie possède & reçoit trois dignitez:

Il possède la premiere par la nature.

Il reçoit la seconde par participation.

Et il est revêtu de la troisiéme par la transsubstantiation.

Ne semble-t-il pas que ce soit le même pain qui reçoit la qualité de corps de J. C. par la transsubstantiation & qui avoit eu les deux autres auparavant Aussi M. Claude que les subtilitez de l'Ecole Calviniste ont rendu incapable d'entendre le langage de la nature, se récrie sur cela d'une étrange sorte. *Si cette mention* , dit-il , *est la transsubstantiation Romaine , cet homme a-*

perdu le sens de dire, que le pain reçoit une troisième dignité, lors qu'il est détruit, & détruit de telle sorte que ce n'est plus le même sujet qui estoit auparavant. Il est évident, dit il encore, que quand Gabriel dit que le pain possède trois dignitez, il veut dire que c'est un même pain, un même sujet sous ces trois dignitez différentes.

Mais que M. Claude ne se mette point si fort en colere contre cet Archevêque. Il va voir qu'il n'a parlé que le langage des Theologiens Latins, & qu'il a consideré aussi bien qu'eux le pain & le corps de J. C. comme un même sujet, non en effet, mais en idée; puisque les sens n'y découvrant point de distinction donnent occasion à l'esprit d'en former cette idée confuse à qui l'on attribue ce qui convient & au pain & au corps de JESUS-CHRIST.

Car n'est-ce pas en suivant cette idée que Geoffroy de Vendôme dit, que le pain & le vin avant la consecration n'ont rien que leur propre nature de pain & de vin; mais qu'après la consecration ils ne retiennent plus la nature de pain & de vin. Quel est ce sujet qui ne retient plus la nature du pain & du vin après la consecration? N'est-ce pas le pain & le vin même? Ainsi ce pain & ce vin sont considerez comme un même sujet, qui a la nature de pain & de vin avant la consecration, & qui ne l'a pas après la consecration. Or ce sujet qui a la nature de pain, est le pain. Ce sujet qui n'a plus la nature du pain est le corps de J. C. Ce sont donc deux sujets bien differens; mais qui étant conçus sous la même idée ne font qu'un même sujet confus.

Que veut dire de même Hildebert dans ces vers, où il parle du pain & du vin offerts par Melchisedec.

*Utraque sub typico ritu formaque futuri  
Melchisedec Domino sacrificasse ferunt.*

*Utraque discipulis cœnantibus ipse Redemptor  
Tradidit in corpus utraque versa suum.*

La transsubstantiation est clairement établie dans ces Vers. Cependant qui voudroit chicaner à la maniere de M. Claude, on s'écrieroit comme lui: Comment peut il dire que J. C. a donné à ses Disciples les deux mêmes choses que Melchisedec avoit offertes, puisque ce n'estoit plus du pain & du vin, mais son corps & son sang, *in corpus utraque versa suum*? C'est qu'il consideroit cet objet comme un même sujet à qui ces qualitez

Traité de  
corpore & sanguine.  
Tom. 15. Biblioth. Pat.  
P. 544.

d'estre pain & vin, & d'estre corps de J. C. convenoient en divers temps.

C'est encore de cette unité d'idée que naissent les expressions qui representent la transsubstantiation comme l'acquisition d'une nouvelle dignité & d'une nouvelle force au sujet que l'on conçoit. On en peut voir un exemple dans ces vers du même Hildebert.

*Nescit homo, Latet & superas quo provebat cœtas*

*Gratia verborum mysteriumque crucis.*

*His verbis utrumque novis acquirere vires*

*Majoresque suis scripta probata docent.*

Comment se peut il faire, dira M. Claude, qu'une chose acquierre des forces lorsqu'elle est détruite? Elle n'en acquiert point en effet, mais on ne laisse pas de parler ainsi; parce qu'on ne fait point d'attention à cette destruction, & que l'on regarde le pain & le corps de J. C. comme un même sujet. Ainsi parce que cet objet présent est tantost pain, & tantost corps de J. C. on en dit & l'on en peut dire qu'il acquiert une dignité qu'il n'avoit pas. Car M. Claude ne dira pas sans doute que cet Auteur ne croyoit point la transsubstantiation, & s'il le pretend, il n'a qu'à lire les vers qui suivent ceux que j'ay citez.

*Sub cruce, sub verbo natura novatur, & aram*

*Panis honorificat carne, cruore calix.*

Et ces autres dans lesquels il peut encore remarquer la confusion de ces deux sujets en une même idée.

*Fit cibus hic ex pane caro Deus elemento,*

*Mysterio simplex, utilitate triplex.*

Car ne semble-t-il pas qu'il parle d'un même sujet qui soit pain en un temps & chair dans un autre, mais qui subsiste dans tous les deux temps?

Et que M. Claude ne s'imagine pas que cet Auteur n'ait ainsi parlé que parce qu'on appelle licence Poétique. Ceux qui écrivent en prose & d'une maniere tres-simple en font tout autant.

Odon Evesque de Cambray dans son Traité de l'Exposition de la Messe dit, qu'on ne doit point toucher les saints Sacrifices avant qu'ils aient reçu une force spirituelle, & qu'ils aient esté changez au corps & au sang de J. C. *NEQUE enim contingi debent priusquam sumpserint vim spiritualem & conversa fuerint in Christi corpus & sanguinem.* Que M. Claude nous dise

après cela que la reception d'une force spirituelle exclut la transsubstantiation. CII. VI.

Ce même Auteur dit encore que le sujet qui estoit pain auparavant est fait chair par la benediction ; qu'il est après cela chair & non plus pain ; *Qui prius erat panis benedictione factus est caro.* Mais en parlant de la sorte, il fait toujours considerer un même sujet sous ces differens estats de pain & de corps.

Un ancien Auteur qu'on voit dans la Bibliotheque des Pères, dit en expliquant le sacrifice de la Messe, *que la premiere oraison qui se dit sur le futur corps de J. C. s'appelle Secretie.* Tom. II. p. 1171. Ainsi il appelle pain le corps de J. C. futur. Ce qui n'a encore de fondement que dans cette unité d'idée dont nous parlons.

C'est encore suivant cette même maniere de réünir le pain & le corps de J. C. dans une même idée, que l'Auteur du Sermon de la dignité & de l'excellence des Prestres, qui se voit parmi les Oeuvres de saint Bernard, parle en ces termes : *L'hostie que vous voyez n'est plus à present du pain. HOSTIA quam videt jam non est panis.* Elle l'a donc esté autrefois selon luy ; Et ainsi il attribüé au même sujet conçu comme l'hostie d'avoir esté pain & de ne l'estre plus.

Robert Pullus en fait de même dans ces paroles : *La substance du pain & du vin cesse d'estre ce qu'elle estoit, & elle est faite ce qu'elle n'estoit pas auparavant.*

Et Innocent III. dans celles-cy : *Ce qui estoit pain quand J. C. le prit, estoit son corps quand il le donna.*

Le même Innocent III. accorde cette proposition : *Id quod fuit panis, est corpus Christi.*

Il est visible que toutes ces expressions sont fondées sur l'unité de cette idée à laquelle on attribüé tous ces differens estats, quoyqu'ils ne conviennent en effet qu'à des sujets differens. Et elles sont si naturelles que les Ministres s'en servent eux-mêmes quand ils veulent expliquer l'opinion des Catholiques, comme on le peut voir par l'exemple de Zuingle qui exprime ce que nous croyons par ces paroles : *Est corpus subito quod panis erat*, où il est clair qu'il attribüé au même sujet d'estre le corps de J. C. & d'avoir esté pain.

## CHAPITRE VII.

*Exemple de divers Sophismes des Ministres fondez sur l'ignorance de cette maniere de concevoir la doctrine de la transsubstantiation.*

M. Claude  
contre le P.  
Nouet p. 540.

**J**E tireray de M. Claude même le premier de ces exemples, & l'on y pourra voir non seulement que le langage dont il s'agit icy est tres-commun, mais aussi que l'usage en est si naturel qu'on y tombe même en le rejetant. Il examine dans son Livre contré le Pere Nouët ce passage de S. Irenée dont nous avons parlé dans le chapitre 2. du premier Livre : *Le pain qui est de la terre recevant l'invocation de Dieu n'est plus un pain commun, mais l'Eucharistie composée de deux choses, l'une terrestre, l'autre celeste. Ainsi nos corps recevant l'Eucharistie ne sont plus corruptibles, mais ils ont l'esperance de la Resurrection.* Et il l'explique à sa fantaisie en entendant par cette chose terrestre le pain materiel, & par la chose celeste la consecration. De sorte que S. Irenée, selon luy, aura dit dans ce passage, que *l'Eucharistie est composée de pain materiel & de consecration* : ce qui est une idée & un langage assez bizarre. Mais ce n'est pas à quoy je pretends m'arrêter. Comme j'ay traité ce passage ailleurs, je ne le propose icy que pour avoir sujet de rapporter ce que M. Claude dit en refutant le Pere Nouët. Voicy comme il s'y prend : *Que la préoccupation est aveugle ! Pour peu que l'on considere ce passage, il ruine de toutes parts l'opinion Romaine. Et pourtant le Pere Nouët en veut faire son bouclier.* On est trop accoutumé à l'air de M. Claude pour s'étonner de ces exclamations & de ces propositions si decisives & si fieres. Il n'y a donc qu'à continuer de l'écouter.

*Le pain qui est de la terre reçoit l'invocation de Dieu. De ja cette façon de parler donne l'idée d'un changement qui se fait par la reception de la grace dans un sujet, & non par aucune destruction de substance.* Ce passage ne donne cette idée qu'à ceux qui s'en forment à leur fantaisie ; mais ceux qui ne vont pas si viste que M. Claude, attendent qu'ils ayent appris quel est l'effet de cette invocation sur le pain. Et quand ils ont appris de S. Irenée même que cet effet est de faire du pain le corps de J. C. ils se forment

ment avec raison l'idée d'un changement substantiel, en con- CH. VII.  
cevant que ce n'est plus du pain, mais le corps de J. C.

*Il n'est pas un pain commun*, poursuit M. Claude. *Il ne cesse donc pas absolument d'être pain, mais seulement du pain ordinaire. Ce qu'il perd est non la substance, mais la qualité de pain ordinaire.* Nous avons déjà fait voir, & nous ferons voir encore combien cette consequence est vaine. Et ainsi je ne m'y arresteray pas presentement.

C'est après cela que M. Claude propose son sophisme que voicy. Il est fondé sur ces paroles de S. Irenée : *Ce n'est plus un pain commun, mais l'Eucharistie.* Le même sujet, dit il, *qui estoit pain commun est Eucharistie.* Il n'a donc pas esté détruit. Je dis que c'est là proprement le sophisme dont nous parlons. Il conclut que le pain n'est pas détruit, parce que S. Irenée parle de l'Eucharistie & du pain comme d'un même sujet. Et moy je luy répons qu'il ne s'ensuit nullement que le pain ne soit pas détruit, de ce que S. Irenée en parle comme du même sujet que l'Eucharistie consacrée. Et pour faire voir à M. Claude combien ce langage est naturel, je le prieray seulement de remarquer qu'il s'en sert luy-même cinq ou six lignes plus bas, & qu'il s'en sert lors même qu'il nous veut apprendre à l'éviter. Qu'il fasse, s'il luy plaît, reflexion sur ces termes que l'on lit dans la même page dont nous avons rapporté les autres paroles que nous avons citées. *L'explication du Pere Noüet*, dit-il, *établit deux sujets où S. Irenée n'en établit qu'un. Il eust fallu dire, selon le sens du Pere Noüet & des Catholiques : Le pain qui est de la terre estant détruit par l'invocation n'est plus, il est fait un nouveau sujet qui s'appelle Eucharistie.*

Le dessein de M. Claude est de marquer par ces termes de quelle sorte S. Irenée auroit dû parler pour parler en Catholique. Il veut marquer par son expression deux sujets ; il veut marquer que le pain n'est plus, & il exprime l'un & l'autre formellement. Cependant, en même temps qu'il marque la destruction du pain & la duplicité des sujets, il ne laisse pas de faire & du pain & de l'Eucharistie un même sujet par cette expression ; *Il est fait un nouveau sujet qui s'appelle Eucharistie.* Car cet *il* signifie le pain. Et ainsi c'est du pain qu'il affirme qu'il est fait Eucharistie. Or, cette expression enferme que le pain est Eucharistie, puisqu'il est fait Eucharistie. Car il n'est

fait Eucharistie qu'afin qu'il le soit. Ils sont, dit Theodoret, ce qu'ils ont esté faits.

Voilà donc dans l'expression de M. Claude un même sujet qui est pain & Eucharistie. Il a beau dire que c'est un autre sujet. C'en est un dans la verité, mais non dans l'esprit & dans l'idée, & dans la maniere de le concevoir. En même temps que l'esprit affirme positivement que ce sont deux sujets, il ne laisse pas de réunir en un, & d'attribuer à ce sujet, conçu comme un, les qualitez de l'un & de l'autre. Et c'est le même sujet en idée, qui est appelé pain & Eucharistie, & par Saint Irenée & par M. Claude.

Mais comme M. Claude qui parloit en cet endroit en Catholique ne laissoit pas de comprendre que c'en estoient deux réellement : ainsi quoy que S. Irenée ait parlé du pain & de l'Eucharistie comme d'un même sujet, il concevoit neanmoins que c'en estoient deux, puisqu'il concevoit que le pain estoit changé au corps de J. C.

## II. EXEMPLE.

Nostre esprit se porte si naturellement à cette maniere de concevoir l'Eucharistie, & d'exprimer ce qu'il en conçoit en réunissant deux sujets réellement differens dans une même idée, que la plupart des expressions qui marqueut la transsubstantiation ne laissent pas d'enfermer cette unité de sujet.

2. perp. 1 2.  
6. 3. p. 177.

C'est par là que nous avons démêlé dans le second Tome de cet Ouvrage cet argument celebre si souvent repeté par Aubertin & par les autres Ministres, que le mot de *Cecy* signifiant du pain dans cette proposition ; *Cecy est mon corps*, il faut qu'elle soit metaphorique, puisque le pain ne peut pas estre proprement corps de J. C. Car si l'on y prend garde la réponse qu'on y trouvera dans le lieu où nous avons éclaircy à fond cette matiere, est fondée sur cette maniere naturelle aux hommes de réunir deux sujets differens en une même idée. On leur a dit que quoy que le mot de *cocy* signifiait du pain, lorsque J. C. le prononça, il le signifioit neanmoins sous l'idée generale d'objet present, & qu'ils s'enfuit de là que cette même idée qui representoit le pain comme objet present, n'estant point distinguée de celle du corps de J. C. conçu aussi comme objet present, l'esprit les pouvoit réunir en une, pour former cette pro-

position: *Cecy qui est pain en ce moment, est le corps de J. C. dans celuy-cy.* Où l'on voit qu'il y a deux sujets distincts qui ne sont confiderez que comme un, à cause de l'unité de leur idée, & qu'ainsi retranchant de cette proposition les termes qui n'y sont pas necessaires, & qui se suppléent aisément, on en forme celle dont J. C. s'est effectivement servi, sçavoir: *Cecy est mon corps.* Et par là il paroist clairement que tous ces argumens par où les Ministres pretendent prouver que ces paroles de J. C. ne peuvent estre prises dans le sens de la transubstantiation, ne sont fondez que sur ce qu'ils n'ont pas assez conçu cette matiere si ordinaire & si naturelle à l'esprit humain de rétinir dans une même idée deux sujets réellement differents, lorsqu'ils se succedent immédiatement, & de ne les considerer ensuite que comme un même sujet, en luy attribuant ce qui convient à ces deux sujets differens, comme si ce n'estoient que divers estats d'un même sujet.

Aubertin employe une infinité de sophismes qui ne naissent, comme celuy-là, que de l'ignorance de ce même principe, tantost à dessein d'éluder les passages où les Peres expliquent le plus nettement la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation, & tantost pour combattre ces dogmes par de certains passages qui ne concluent proprement rien. Il ne sera pas inutile d'en rapporter icy quelques-uns.

### III. EXEMPLE.

S. Epiphane, pour montrer qu'il y a des choses qu'il faut croire, quoiqu'on ne les comprenne pas, propose en ces termes l'exemple de l'Eucharistie. *Nous voyons, dit-il, que le Seigneur prit de certaines choses entre ses mains, comme on le lit dans l'Evangile, qu'il se leva de table, & prit ces choses; & qu'ayant rendu graces, il dit: Cecy est une certaine chose, (il parle ainsi à cause des non initiez.) Cependant nous voyons que cette chose n'est ni égale ni semblable à l'image de la chair qu'il a prise, non plus qu'à la divinité qui ne se peut voir, ni aux lineamens, ni aux caracteres des membres: car cette chose est ronde; & quant à sa vertu elle n'a point de sentiment. Et neanmoins par un effet de sa grace il a bien voulu declarer que cecy estoit une certaine chose, & il n'y a personne qui n'ajoute foy à ses paroles; & celuy qui ne le croit pas comme il dit, est déchû de la grace & du salut.*

Il n'y a rien de plus clair & de plus précis que ce passage pour la doctrine catholique. Ce Pere propose cette verité, que cette chose ronde & inanimée est le corps de J. C. comme un objet de foy ; & li porte l'esprit par là à prendre ces paroles à la lettre, comme nous l'avons prouvé ailleurs.

2. perp. l. 3.  
2. 9. p. 310.

Il dit expressément qu'il faut croire cette verité, quoiqu'il n'y ait nulle ressemblance entre cet objet rond & inanimé, & le corps de J. C. & par là il fait voir que ce qu'il propose à croire choque également en apparence & la raison & les sens : d'où il s'ensuit qu'il ne pouvoit entendre ces paroles en un sens de figure, qui ne choque ni l'un ni l'autre, puisque les types & les symboles, comme Aubertin même le remarque, ne demandent point de rapport sensible avec leurs originaux.

Aubertin qui a senti la force de cette raison, dont le Cardinal du Perron s'estoit servi, s'est aussi efforcé d'y répondre ; & sa réponse se reduit à dire que quoique le sens de ces paroles, *Ce-cy est mon corps*, n'ait aucune contrariété apparente avec les sens ni avec la raison, quand on l'entend, il y peut néanmoins sembler contraire, quand on ne l'entend pas ; mais cette défaite ne fait que mettre dans un plus grand jour le raisonnement de ce Cardinal. Car il n'y a qu'à considerer de bonne foy tout cet endroit de S. Epiphane, & ce qui luy a donné sujet de faire ce discours, pour estre persuadé qu'il ne parle pas d'une contrariété & d'une repugnance qui naisse du deffaut d'entendre l'expression de J. C. mais d'une repugnance qui se rencontre entre le sens connu de cette expression, & ce que les sens & la raison nous dictent, puisque son intention estoit visiblement de prouver non qu'il fallût croire une chose que l'on n'entendoit point, mais une chose qu'on entendoit, & qui sembloit contraire à la raison.

C'est ce qui paroist par le sujet sur lequel il allegue l'exemple de l'Eucharistie. Car il prétend qu'il faut croire que l'homme est image de Dieu, comme il faut croire que le pain consacré est le corps de J. C. Or dans ce premier exemple il s'agissoit d'une difficulté prise de la chose même, & non de l'expression & d'une difficulté qu'il ne prétendoit point qu'on pût lever par l'éclaircissement du sens de ces termes, puisqu'il soustenoit qu'on ne pouvoit assigner en quoy consistoit l'image de Dieu ni dans le corps ni dans l'ame, & que cependant il le falloit croire.

Ainsi supposé qu'il n'ait reconnu dans l'Eucharistie qu'une difficulté qui vint du deffaut de l'intelligence des termes, quel

exemple luy auroit esté moins propre que celuy-là, s'il n'y avoit qu'à luy répondre qu'il falloit croire en effet que l'Eucharistie estoit le corps de J. C. mais que celà n'estoit nullement difficile à croire, n'y ayant qu'à expliquer le sens de ces paroles, *Cecy est mon corps*, & à les prendre en un sens de figure; & qu'il ne sca-voit ce qu'il disoit, de vouloir prouver une verité dont la difficulté subsiste toute entiere après l'explication des termes, par l'exemple d'un passage, dont les termes étant une fois expliquez, ne contiennent plus rien qui puisse faire la moindre difficulté.

On voit par là combien Aubertin se défend mal de la preuve que ce lieu de S. Epiphane fournit aux Catholiques. Mais ce qu'il y a de rare, est que par le moyen de son argument ordinaire, qui trouve son usage par tout, il prétend en faire une preuve contr'eux. Car, dit-il, il entend par cette chose ronde ce que J. C. avoit pris entre ses mains, comme la suite de son discours le fait voir. Or J. C. avoit pris de vray pain. Donc, dit-il, cette chose ronde est de vray pain. Et de là concluant à son ordinaire, qu'il faut que S. Epiphane entende que l'Eucharistie n'est donc le corps de J. C. qu'en figure, il triomphe selon sa coutume; il reproche au Cardinal du Perron de l'avoir dissimulé, parce qu'il n'y pouvoit répondre: *Perronius argumentum dissimulat, non videns opinor quomodo illud solveret*; il accuse le Cardinal Bellarmin d'audace, d'imprudence & d'absurdité, parce qu'il avoit répondu que lorsque S. Epiphane dit que *cette chose ronde est le corps de J. C.* il ne faut pas entendre du pain veritable, mais du pain apparent. Cependant toute cette subtilité par laquelle Aubertin croit avoir éludé l'impression de la verité, n'est fondée que sur l'ignorance du principe que nous avons établi. Et pour la dissiper, il n'y a qu'à luy répondre en un mot, que ce que S. Epiphane appelle *une chose ronde & insensible*, c'est l'Eucharistie conçûe par ses accidens extérieurs: Qu'il dit deux choses de cette Eucharistie, l'une que c'est ce que J. C. a pris, c'est à-dire du pain; l'autre, qu'elle est le corps de J. C. & qu'il le faut croire. Ainsi il attribûe au même sujet d'avoir esté pris par J. C. & d'être le corps de J. C. quoique ces deux choses conviennent réellement à deux sujets differents. Mais c'est que ces deux sujets quoique differens sont réunis dans l'esprit sous une même idée qui fait qu'on en parle, comme si l'on n'en connoissoit pas la diversité. Quand on dit que cette chose ronde fut prise par J. C. ce mot marque du pain veritable confusément conçû.

Quand on dit que c'est le corps de J. C. il marque l'objet présent qui est réellement le corps de J. C. Ce sont donc deux sujets. Mais parce que ces deux sujets se succedant l'un à l'autre sont conçus par la même *idée*, l'esprit ne les distingue pas, & les exprime par un même terme.

Voilà tout le Mystere. Et ainsi S. Epiphane n'a dit en ce lieu-là, quoiqu'en d'autres termes, que ce que dit Odon Evêque de Cambray par ceux-cy, *qui prius erat panis, benedictione factus est caro*. Car comme cet Evêque attribué au même sujet d'estre la chair de J. C. & d'avoir esté pain auparavant, ce qui ne convient réellement qu'à deux sujets differens; aussi S. Epiphane attribué à cette chose ronde d'estre, & le corps de J. C. & ce que J. C. avoit pris, c'est-à-dire du pain.

Ces choses paroissent difficiles, lorsqu'on les veut expliquer en particulier & par des reflexions expressees; & cela arrive, comme on l'a remarqué ailleurs, presque dans toutes les actions de l'esprit. Mais quand on suit de bonne foy les impressions que les termes forment, on entre sans aucune peine dans le sens de ces termes, & l'on conçoit seulement qu'en un certain moment il n'y a que du pain devant nos yeux, & que dans l'autre le corps de J. C. y est présent, sans qu'il reste rien du pain.

#### IV EXEMPLE.

Si l'on examine de même les argumens qu'Aubertin tire de divers passages de S. Augustin, dont il fait sa sixième ou septième preuve, pour montrer qu'il y a de vray pain dans l'Eucharistie, on trouvera que ce ne sont que des sophismes de ce même genre.

*Saint Augustin*, dit-il en un endroit, *parle du pain qui est mis sur la table du Seigneur, qui est beni, qui est consacré, qui est consumé, comme d'un même sujet. Nous entendons, dit ce Pere, par le mot de prieres ce qu'on dit avant que ce qui est mis sur l'autel soit beni: Nous entendons par le mot d'oraison ce qui se dit quand il est beni & consacré, & qu'on le rompt pour le distribuer.* Or c'est de vray pain, conclut Aubertin, quand il est mis sur la table; c'est donc de vray pain quand il est distribué.

Il suffit de répondre à cette petite subtilité, qu'il est vray que S. Augustin dit toutes ces choses d'un même sujet; de même

que tous les Auteurs Catholiques, en attribuant à l'Eucharistie d'avoir esté pain en ce temps, & de ne l'estre plus dans un autre, en parlent comme d'un même sujet. Mais comme il ne s'ensuit pas que tous ces Auteurs n'ayent point effectivement crû la transsubstantiation, puis qu'au contraire ils l'ont même exprimée par ces termes où cette unité de sujet se rencontre, il est ridicule de conclure de là que S. Augustin ne l'ait pas crû.

V. E X E M P L E.

On trouve les paroles qui suivent en diverses éditions du livre des Sacremens attribué à S. Ambroise: *Si ergo tanta vis est in sermone Domini ut inciperent esse quæ non erant; quanto magis operatorius est, ut sint quæ erant & in aliud commutentur.* Lanfranc témoigne qu'il y avoit des éditions qui portoient simplement, *ut quæ erant in aliud commutentur.* Mais comme les Ministres prétendent avoir droit de choisir toujours entre les diverses manieres de lire des passages, celles où ils trouvent plus leur compte, ils s'arrestent à la premiere. Et Aubertin pretend en tirer une grande preuve que le pain demeure, parce que cet Auteur dit *que ce qui estoit est, & qu'il est changé: UT SINT quæ erant & in aliud commutentur.* Cependant ce n'est encore qu'une fausse subtilité qui se démêle par le même principe de la réunion de divers sujets en une même idée.

Car, suivant cette maniere de concevoir les choses, il n'y a rien de plus naturel que de parler comme cet Auteur a fait. On considere & le pain & le corps de J. C. conçu confusément comme un même sujet & un même estre qui passe d'un estat à un autre. On ne regarde donc pas ce sujet comme aneanti; on le regarde comme subsistant dans ces differens estats. Et ainsi l'on dit qu'il est & qu'il est changé. On dit qu'il est, parce que nous le concevons toujours comme s'il estoit; de même que nous concevons toujours l'air qui nous environne comme s'il estoit le même.

On dit qu'il est changé, parce que, comme dit cet Auteur, *du pain se fait le corps de J. C. DE PANE FIT CARO CHRISTI. Ce n'étoit pas, dit-il encore, le corps de J. C. avant la consecration, mais après la consecration je vous dis que c'est le corps de J. C. NON ERAT corpus Christi ante consecrationem, sed post consecrationem dico tibi quodjam corpus Christi est.* C'est la maniere dont l'esprit conçoit

ces sortes de choses. Quand on luy demande expressément si le pain est encore pain, il dit que non ; parce que c'est le corps de J. C. Mais quand on luy demande s'il est ; comme il ne le conçoit pas ancanti, mais changé, il répond qu'il est, & qu'il est changé : & il est même en ce qu'il est changé. Car, selon nostre maniere de concevoir, c'est un même sujet que l'on conçoit dans des estats differens.

## V I. E X E M P L E.

Le Cardinal du Perron tire une preuve considerable pour la presence réelle de ce que Theodoret ayant fait dire à l'Erinite, c'est-à-dire à l'Eutychien, qu'après la consecration *le symbole mystique change son premier nom, qu'il ne l'appelle plus pain comme auparavant, mais corps de J. C.* l'Orthodoxe répond qu'il ne l'appelle pas seulement, corps mais pain de vie, & que c'est ainsi que le Seigneur même l'a nommé. Car, comme il est certain que Theodoret fait allusion, dans ce passage, à ce que J. C. dit dans S. Jean, qu'il est le pain de vie, & que le pain qu'il donne est sa chair pour la vie du monde ; ce Cardinal conclut de là, que, selon Theodoret, l'Eucharistie est cette chair que J. C. a dit qu'il donnera pour la vie du monde, puisque cet endroit de S. Jean qui ne se peut entendre que de la véritable chair de J. C. s'entend, selon Theodoret, de l'Eucharistie.

La preuve est forte & concluante. Cependant Aubertin croit la tourner contre les Catholiques par un raisonnement semblable à ceux que nous avons rapportez. *Ce symbole mystique, dit-il, dont parle Theodoret, est un de ceux qu'il dit avoir esté honorez du nom de son corps : c'est-à-dire qu'il entend par ce symbole, un pain visible. Cela ne se peut nier. C'est donc, poursuit ce Ministre, ce pain visible qu'il dit avoir esté appelé pain de vie par le Seigneur. Or un pain visible, dit-il, n'est pas le propre corps du Seigneur, mais il est vray pain. Donc Theodoret ne l'appelle corps de J. C. que par metaphore.*

Ainsi ce Ministre conclut de ce que Theodoret entend en un lieu par le mot de symbole un pain véritable, qu'il ne peut plus entendre en un autre le corps de J. C. par ce même terme : Et c'est justement son sophisme ordinaire. L'illusion consiste en ce que ce Ministre n'a pas compris que c'étoient deux sujets réunis sous un même nom.

Il n'y a donc qu'à luy répondre qu'il est vray que le pain destiné à la consécration est appelé *symbole* par Theodoret, & que dans cet estat le mot de *Symbole* signifie un pain veritable. Que ce pain ayant esté changé par la consécration, & estant ce qu'il a esté fait; le mot de *symbole* dans ce second estat signifie le corps de J. C. & le pain de vie: Mais que signifiant & le pain materiel & le pain de vie, confusément & par la même idée, Theodoret ne fait de l'un & de l'autre qu'un seul sujet conçu sous l'idée de *symbole*, auquel il donne ces noms differens de pain materiel par rapport à un certain estat, & de corps de J. C. par rapport à un autre. Nous avons montré que cette maniere de concevoir l'Eucharistie estoit si naturelle, & même si ordinaire à tous les Auteurs les plus persuadez de la presence réelle qu'il n'est pas necessaire de nous arrester davantage à l'éclaircir.

---

## CHAPITRE VIII.

*Conséquence importante de cette maniere de concevoir le pain & le corps de J. C. comme un seul sujet, pour entendre le veritable sens d'un passage d'Origene qui assujettit l'Eucharistie à la condition de viandes communes.*

COMME nous avons montré dans les Chapitres precedens, que l'esprit humain est naturellement porté à concevoir le pain non consacré & consacré comme un seul sujet, & à attribuer à ce sujet des qualitez qui ne conviennent qu'à l'un ou à l'autre; on a lieu de juger que cette maniere de concevoir les objets a dû s'étendre encore plus loin, & que comme nous disons que le pain ordinaire nourrit, quoyque ce ne soit point en demeurant pain qu'il nourrisse, quelqu'un aura pû dire en suivant ces idées si ordinaires que l'Eucharistie nourrit. Car de quelque maniere que se fasse cette nourriture, & que ce soit si l'on veut quelque autre matiere qui succede au corps de J. C. il est certain neanmoins que tout cela se passe d'une maniere absolument cachée, & que comme le corps de J. C. prend la place du pain, sans que les sens le découvrent, de même ce qui nourrit proprement prend la place du corps de J. C. sans que nous ayons de voye pour l'en juger.

Il est donc naturel aussi d'attribuer encore ce dernier effet au même sujet, & de regarder ce sujet tantost comme pain, tantost comme corps de J. C. & tantost comme aliment. Et il y auroit plus lieu de s'étonner que personne n'eust suivi cette maniere de concevoir & d'exprimer l'Eucharistie, que d'en trouver quelques-uns qui l'ayent suivie.

Quelquefois les Auteurs en marquant clairement la présence réelle, ne laissent pas de dire que la chair de J. C. nourrit nos corps. Comme on le peut voir dans le passage d'Apollinaire rapporté dans une chaîne sur S. Jean imprimée à Anvers l'an 1630. on ne sçauroit jouir du Verbe de Dieu pour l'éternelle vie que par sa chair .... mais maintenant on nous a donné une chair vivifiante qui nourrit les corps qui luy sont semblables.

In c. 6. Joan.  
v. 55.

Cet Auteur parle clairement en cet endroit de l'Eucharistie. Il en parle comme de la chair de J. C. unie au Verbe. Il dit qu'elle nous est donnée, & qu'elle *nourrit* nos corps qui luy sont semblables.

Jean Rufbroc dans le Traité qu'il a fait sous le titre de *Miroir du salut éternel*, exprime la foy de l'Eglise sur l'Eucharistie d'une maniere si claire qu'on ne sçauroit douter que ce ne soit la sienne. J. C. dit il, *s'est donné luy-même tout entier & sans division, c'est-à-dire son corps sous l'espece du pain, & son sang sous l'espece du vin, & soy-même tout entier sans division sous l'une & sous l'autre.*

Il y a encore plusieurs autres passages aussi précis & aussi formels que celui-là. Cependant il ne craint point de dire en un endroit, *que tous les Apostres ont reçu J. C. dans la Cène, ce véritable Sacrement comme une viande qui nourrit le corps; & que dans le Sacrement, ils ont reçu par la foy, par l'amour, & par le desir, le corps du seigneur comme leur aliment éternel. APOSTOLI in cœna cum Christo omnes venerabile hoc perceperunt. Sacramentum, tanquam escam corpus nutricantem; & in ipso Sacramento singuli corpus Dominicum, ut æternum cibum suum per fidem, amorem & desiderium acceperunt.*

Ainsi, selon cet Auteur, le Sacrement de l'Eucharistie est une viande qui nourrit le corps; parce qu'en effet le corps est nourri en la prenant. Et cela fait voir que Thomas Valdensis s'est scandalisé sans sujet d'une semblable expression d'Honorius d'Autun, qui dit dans un Traité intitulé, *Gemma animæ*, que le Sacrement qui est pris par la bouche passe en aliment: *Sacramentum quod ore percipitur, in alimentum corporis redigitur.* Car il

devoit considerer que cet Auteur reconnoissant dans ce Traité même la transsubstantiation en ces termes formels; & declarant *que comme le monde avoit esté fait de rien, de même par les paroles du Seigneur ces especes de matieres sont changées véritablement au corps du Seigneur*, il ne vouloit dire autre chose, quand il s'exprime en ces termes, *que le Sacrement devient aliment du corps*, sinon qu'en prenant le Sacrement on estoit nourri, & qu'il avoit pû parler de la sorte en regardant ce Sacrement & ce qui nourrit comme un même sujet; parce qu'en effet les sens n'y apperçoivent pas ces sortes de differences qui obligent de regarder les choses comme des estres & des sujets differens.

C'est pourquoy comme les passages qu'on cite de Raban Archevêque de Mayence, ne contiennent que la même expression, & qu'il est visible qu'elle peut estre employée par des Auteurs qui croyent la transsubstantiation, c'est encore temerairement que ce sçavant Archevêque est accusé tant par un certain Auteur anonyme de peu de poids, publié par le Pere Cellot, que par Thomas Valdensis, & ensuite par Aubertin & par M. Claude, d'avoir crû que l'Eucharistie nourrit proprement comme les autres viandes communes. Il faut d'autres fondemens que des passages de cette sorte pour faire croire que des Auteurs celebres ayent eu des sentimens qui ne s'accordent pas avec ceux des autres Peres, & le bon sens veut qu'on y reduise leurs paroles pourvû qu'elles le puissent souffrir. Or certainement elles le peuvent, comme nous l'avons fait voir.

Mais pourquoy cette équité n'auroit elle pas aussi lieu à l'égard de quelques passages des Anciens, que les Ministres produisent pour montrer que l'Eucharistie nourrit; comme celui de S. Justin & celui de S. Irenée? Car quand celui de S. Justin devoit estre traduit de la maniere dont les Ministres le traduisent pour y trouver *que notre chair est nourrie de l'Eucharistie par le*

Voyez 1. Pet.  
1. 19. ch.

corruptibilité & de l'immortalité glorieuse: Tout ce que les Ministres devroient conclure de ces passages, c'est que les Peres ont attribué l'effet de nourrir à l'Eucharistie, comme tant de Catholiques luy attribuent les effets qui ne conviennent qu'au pain non consacré: & ce parce que l'esprit se forme & du pain non consacré & du pain consacré, & de ce qui succede à l'un & à l'autre un certain sujet confus, auquel il attribue ce qui convient réellement à divers sujets. Il n'y a rien en cela, comme nous avons souvent dit, que de fort naturel, & de fort conforme aux idées que l'esprit se forme de ce mystere. On prend l'Eucharistie & on est nourri. On dit sur cela que l'Eucharistie nourrit, de même que parce qu'elle paroist pain, & qu'elle est faite de pain, on l'appelle pain, & on dit qu'elle a esté pain.

Il n'est pas toujours question de parler selon la rigueur Scholastique; & souvent on n'en parle que mieux & plus naturellement. L'esprit sçait réduire ces expressions à la verité, & n'y entend que ce qu'il y faut entendre. C'est la chicannerie qui embrouille, & qui fait naistre des difficultez que ces expressions ne produisent point quand on suit simplement l'impression qu'elles font. Les Ministres voudroient que les Peres eussent esté Prophetes dans tous leurs discours; qu'ils eussent toujours esté en garde contre des erreurs qui n'étoient point encore nées; qu'ils eussent tout exprimé; qu'ils n'eussent rien laissé à suppléer à l'intelligence de leurs Auditeurs. C'est vouloir qu'ils n'eussent pas parlé en hommes; & c'est exiger d'eux sur le sujet de l'Eucharistie, ce qu'ils n'ont pratiqué en aucune autre matiere.

Enfin on doit mettre encore au nombre des passages qui sont éclaircis par cette remarque cet endroit d'Origene sur S. Matthieu que les Ministres ont rendu si celebre: *Ille cibus qui sanctificatur per verbum Dei & orationem juxta id quod habet materiale; in ventrem abit & in secessum ejicitur.* Car c'est encore la réunion de ces trois sujets réellement differens en un même sujet confus, qui a donné lieu à cette expression.

Quand il dit, *ille cibus*; il le regarde dans le premier estat où ce n'est encore que du pain.

Quand il dit, *qui sanctificatur per verbum Dei & orationem*, il le regarde dans le second.

Et quand il ajoûte, *juxta id quod habet materiale; in ventrem abit & in secessum ejicitur*, il le regarde dans le troisieme.

C'est toujours dans ces trois états le même aliment en idées.

L'esprit les connoit tous sous le nom de *Cibus* ; comme un homme dans une eau courante considere toutes ces differentes surfaces d'eau qui s'appliquent à son corps, sous l'idée generale d'eau.

Mais la foy nous apprend que dans le second état, ce n'est plus le même aliment, & qu'il est changé au corps de J. C. Il est vray. Et si on l'avoit demandé à Origene, il en auroit parlé comme les autres Peres.

Il auroit dit comme S. Cyrille de Jerusalem, *que ce n'est plus du pain quoyque le goust le juge tel, mais le corps de J. C.*

Il auroit dit comme S. Ambroise, *que ce n'est plus ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a consacré.*

Il auroit dit comme Theodoret, *qu'il est conçu & crû estre le corps de J. C. & qu'il est adoré comme estant ce qu'il a esté fait.*

Il se seroit opposé au doute que le rapport des sens forme contre ce mystere, de la même sorte que les autres Peres l'ont fait.

Il nous auroit dit avec S. Epiphane, *que quoy qu'il n'y ait aucun rapport de cette chose ronde & inanimée avec le corps de J. C. il faut croire neanmoins que ce l'est, parce que Jesus-Christ l'a dit.*

Il auroit apporté tous les exemples que S. Ambroise allegue pour faire voir qu'il faut croire cette merveille, comme l'on croit la creation du monde & l'incarnation ; & il nous auroit exhorté comme S. Gaudence à *consumer les doutes qui nous en pourroient resler, par le feu du Saint Esprit & l'ardeur de la foy.*

Mais il n'étoit point question de tout cela, il parloit de l'Eucharistie par occasion, & il vouloit seulement montrer qu'elle n'étoit pas du nombre de ces causes Physiques qui produisent leur effet necessairement, & qui agissent indépendamment des dispositions volontaires des sujets, auxquels on les applique. *Car si cela estoit, dit-il, elle sanctifieroit aussi ceux qui la recevroient indignement.*

Pour le montrer donc encore plus particulierement il la regarde comme un estre materiel, ce qu'elle est en effet dans le premier estat, c'est à-dire avant la consecration, & dans le troisième, lorsque le corps s'en nourrit ; & après avoir conclu qu'elle ne sanctifie point comme matiere, il dit que selon ce qu'elle est par la consecration, *juxta precationem*

*quæ illi accessit*, elle n'est utile qu'à proportion de la foy. D'où il s'ensuit qu'elle ne sanctifie donc pas de la même manière que les causes Physiques produisent leur effet.

Il est vray qu'il n'explique pas en ce lieu quel est l'effet de cette consecration qu'il appelle priere. Mais il le faut tirer de la doctrine de l'Eglise de son temps & de la sienne propre; parce qu'on doit supposer que ceux pour qui il écrivoit l'entendoient de cette sorte. Qu'on suppose donc qu'à ces paroles, *selon la priere qui est jointe*, Origene ait ajouté ces autres paroles prises de la doctrine commune de l'Eglise; *par laquelle le pain & le vin sont changez au corps même & au sang même de J. C.* ou quelque autre chose semblable, & il n'y aura plus de difficulté, ny pour la presence réelle qui y sera établie, ny pour la Transsubstantiation qui y sera reconnuë.

Mais, dira-t-on, cette addition n'est pas dans Origene. Il est vray. Mais il ne l'exclut pas aussi. Elle est favorisée par d'autres passages d'Origene, comme par ce qu'il dit contre Celse, *que le pain par les prieres s'est fait un certain corps saint*, c'est-à-dire le corps de J. C. & par ce qu'il dit ailleurs; *quand vous recevez le pain & le breuvage de vie, & que vous mangez le corps & buvez le sang du Seigneur, alors le Seigneur entre dans vostre maison. Humiliez vous donc à l'imitation du Centenier, & dites luy: Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison. Car s'il est reçu indignement, il y entre pour la condamnation de celuy qui le reçoit.* Enfin elle est conforme à la doctrine commune des autres Peres. On doit donc croire qu'elle a esté aussi dans l'esprit d'Origene, quoy qu'elle n'en soit pas sortie en cette occasion.

Mais il faut de plus considerer sur ce sujet qu'il peut bien arriver que des Auteurs quoy que persuadez de la Transsubstantiation, regardant néanmoins l'Eucharistie comme un même sujet & comme un même être dans tous ces divers états, disent que ce qu'il y a de terrestre, est sujet aux accidens des viandes communes; au lieu qu'il est sans nulle apparence que des gens qui auroient esté dans les sentimens des Ministres ayent pu s'aviser de vouloir exempter l'Eucharistie de cette condition commune des autres viandes.

Cependant il est certain qu'outre ceux d'entre les Peres qui appellent l'Eucharistie viande incorruptible, du nombre desquels est Origene luy-même, nous trouvons formellement dans

trois Auteurs celebres qu'elle n'est point sujette à cet accident.

Le premier est S. Cyrille de Jerusalem, qui nous dit nettement dans sa cinquième Cathechese, que ce pain que nous demandons dans l'oraison Dominicale NON est scissus obnoxium. ὁ ἄρτος ἕστος ὁ κοινὸς, ὅτι ἕστιν ἑπιθέσιος, ἄρτος δὲ ἕστος ὁ ἅγιος ἑπιθέσιος ἕστιν, ἀντι τῷ πᾶσι ἕσιαν τῆς ψυχῆς κατατησόμενος. ἕστος ὁ ἄρτος ὁδὸν εἰς κουλίαν χωρεῖ· εἰς ἀφῆδρανα ἐκβάλλεται ἀλλ' εἰς πᾶσαν σου σῶσιν ἀναδίδοται εἰς ἀφῆλιαν σώματος καὶ ψυχῆς.

Car il est ridicule d'entendre ce passage du S. Esprit ou du Verbe, dont on voit assez qu'on ne sçauroit dire sans absurdité qu'ils sont distribuez dans toute la substance de l'homme pour l'utilité de l'ame & du corps. Outre que le mot, ἄρτος ἕστος ὁ ἅγιος, dont se sert S. Cyrille, se rapporte visiblement à l'Eucharistie, que l'on appelle de ce nom.

Le second est de S. Chrysostome qui nous dit en parlant de l'Eucharistie ἕστος ὁ ἅγιος, dont se sert S. Cyrille, se rapporte visiblement à l'Eucharistie, que l'on appelle de ce nom.

Hom. de Euchar. in Encan.

Le troisieme est S. Jean de Damas, qui se sert encore des memes termes dans son quatrieme livre de la foy orthodoxe c. 14. Comment une pensée si bizarre auroit elle pu venir dans l'esprit de ces Peres, s'ils n'avoient regardé l'Eucharistie que comme la figure du corps & du Sang de J. C. Et comment l'ayant une fois admise auroient-ils pu la borner à l'Eucharistie, au lieu de l'étendre à tous les autres Sacremens, puisqu'il y avoit autant de raison d'un costé que de l'autre?

Les Ministres démêleront cela quand il leur plaira. Mais eependant je remarqueray qu'Aubertin expliquant ces paroles à sa maniere; a esté obligé d'imputer à S. Chrysostome une opinion qu'il pretend luy estre particuliere, quæ sunt privata fuerit ejus opinio, & qu'il ne se sçauroit exempter d'en dire autant de S. Cyrille & de S. Jean de Damas.

Ainsi il est obligé d'admettre un partage d'opinions entre les Peres sur ce que devient l'Eucharistie, quoy que ce partage n'ait jamais esté remarqué de qui que ce soit.

Mais en expliquant Origene comme nous avons fait, tous les Peres sont d'accord dans lefond, quelque difference qui paroisse dans leur langage. On n'est point obligé de les opposer les uns aux autres, ny d'attribuer à aucun d'eux des sentimens particuliers. Ils sont tous d'accord: & c'est la plus certaine marque qu'on puisse avoir de la verité.

Fin du troisieme Livre.



# LIVRE QUATRIEME.

## CHAPITRE PREMIER.

*Que c'est une suite naturelle de la doctrine de la presence réelle, que l'Eucharistie soit souvent appellée des noms de pain & de vin & autres termes synonymes. Deffense de ce qu'on a dit dans le premier Tome de la Perpetuité touchant le langage des sens.*



Ly a dans tous les mysteres, & principalement dans celui de l'Eucharistie, de certaines difficultez qui estant destinées de Dieu pour exercer nôtre Foy, ne seront jamais si parfaitement éclaircies, qu'on n'ait encore besoin de faire effort sur nôtre raison pour la soumettre à l'autorité de Dieu & de son Eglise. Quand les Heretiques nous combattent par les objections qu'ils tirent de ces obscuritez que l'on ne peut entierement dissiper, nous somme s obligez de les souffrir avec patience, & de leur répondre avec humilité, en taschant de les faire entrer dans la voye de la Foy, qui embrasse toutes les veritez que Dieu propose par son Eglise, quelque incomprehensibles qu'elles soient à nos esprits.

Mais il y en a d'autres qui ne sont pas de ce genre, & qu'un peu de bonne foy retrancheroit de la dispute, pour donner lieu de passer à celles qui meritent d'estre examinées serieusement.

Celles que les Ministres tirent des lieux des Peres où l'Eucharistie est appellée *pain & vin*, & dont M. Claude forme sa premiere preuve dans sa seconde Réponse, n'est que de cette  
seconde

seconde espece; car l'Eucharistie ne paroissant en rien differente du pain & du vin, la nature & le sens commun ont dû porter les fidelles à luy en donner le nom, lorsqu'il n'a esté question que de la désigner, & non de faire connoistre son essence interieure. Ainsi comme c'estoit bien assez qu'il eust proposé cette objection dans cet endroit de son Livre, il y avoit lieu d'esperer qu'après l'éclaircissement qu'on y a donné dans le premier Tome de la Perpetuité, en distinguant le langage des sens, de celuy de la verité & de la foy, il ne nous y arrieroit pas davantage, & nous donneroit lieu de venir plutôt aux principales difficultez.

Mais sa troisième Réponse, où il a prétendu refuter le premier Volume de la Perpetuité, a bien fait voir qu'il ne faut plus se promettre de tirer de luy aucun aveu; & qu'il est retolu à quelque prix que ce soit de soutenir tout ce qu'il a avancé, soit à l'égard des faits, soit à l'égard des raisonnemens. Il croit qu'il y va de son honneur de ne se dédire de rien. D'autres pourroient croire le contraire. Mais quoi qu'il en soit, il nous a mis par là dans la necessité de reprendre icy quelque chose de ce qui a esté dit dans ce premier Tome de la Perpetuité, & d'examiner ce qu'il y répond pour mettre encore cette matiere dans un plus grand jour, s'il estoit possible qu'il y restast quelque obscurité.

Le principe dont on s'est servi dans ce Livre, c'est que lorsque le jugement de la raison ou de la foy sont contraires aux idées qui naissent des sens ou de la cupidité, il se forme par necessité deux sortes de langages qui subsistent ensemble; l'un qui répond aux idées des sens & de la concupiscence; l'autre qui répond à la raison & à la foy: & que le moyen que les hommes ont trouvé pour les accorder, n'est pas d'abolir l'un par l'autre, mais de marquer & désigner les choses par des termes conformes aux idées des sens ou de la concupiscence, & d'y joindre ensuite les idées de la foy ou de la raison, pour les corriger.

On avoit ajouté que ce double langage a des racines naturelles dans l'esprit des hommes; parce qu'ils ne sont jamais si parfaitement penetrez des idées de la verité qu'ils puissent oublier celles qu'ils ont reçues par les sens ou par la cupidité; & qu'ainsi tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de les corriger, & non de les aneantir & de les détruire.

Perp. 1. tom.  
P. 689.

On s'estoit servi de divers exemples tirez du langage des hommes pour autoriser cette maxime.

On avoit remarqué que parce que la Lune paroist plus grande à nos sens que les étoiles, l'Ecriture l'appelle *grand luminaire*, quoiqu'elle soit en effet beaucoup moindre que les étoiles.

On avoit fait observer qu'en appellant *biens* les richesses & les plaisirs, & appellant *maux* les douleurs & la pauvreté, elle avoit suivi le langage commun des hommes, & non celuy qu'on pourroit former sur les regles de la verité.

On s'estoit aussi servi d'exemples tirez du langage des Philosophes Cartesiens, Coperniciens & Thomistes, qui ne suivent point dans leurs discours ordinaires les opinions qu'ils ont touchant la verité des choses, & qui se contentent d'expliquer leurs sentimens, quand il en est question, en parlant dans le reste comme le commun du monde.

Et l'on avoit conclu de tout cela que le pain & le vin estant la matiere de l'Eucharistie, & subsistant à nos sens après la consecration, il estoit naturel, quand on ne vouloit que la désigner, de luy donner le nom de pain & de vin, en se contentant d'instruire les fideles en certaines occasions de ce qu'il faut croire de ce pain & de ce vin.

M. Claude ayant donc entrepris de contredire ce discours à quelque prix que ce fust, s'y prend en cette maniere. *Il me semble*, dit-il, *que cette solution porte tous les caracteres de la contrainte, & qu'on y voit les remarques d'un esprit qui s'est extraordinairement échauffé pour se délivrer d'un mauvais endroit, où il se sent embarrassé, & dont naturellement il ne pouvoit sortir.*

Comme il ne cite encore icy que ses propres pensées, on veut bien déferer au témoignage qu'il en rend; c'est à-dire qu'on veut croire que c'est ce qui luy a paru. Mais il trouvera bon que je luy réponde qu'il a quelquefois d'assez étranges pensées; & c'est ce que l'on va montrer par l'examen des raisons qu'il allegue.

Il demande quel rapport il y a *des idées de la concupiscence & de la religion, & des sentimens singuliers des Thomistes & des Coperniciens, avec le discours de ces bons Evêques Grecs qui vivoient au huitième siècle, & qui assurément n'avoient pas toute cette Philosophie dans la teste.*

On luy répond que quand on n'auroit pas marqué le rapport

de ces expressions, il est assez visible pour ne pas donner lieu à CH. I.  
cette demande; mais qu'on l'a de plus si clairement marqué, qu'on a peine à croire qu'il ne l'ait pas compris, & qu'il faille le luy repeter.

Je luy dis donc encore une fois que ces Evêques Grecs, quoique tres-persuadez avec toute l'Eglise de leur temps, que le pain & le vin estoient changez au propre corps de J. C. par la consecration, ont pû néanmoins suivant le langage des sens marquer l'Eucharistie par les mots *de pain & de vin, de substance de pain & de vin*; parce qu'il n'estoit point question au lieu où ils en ont parlé, d'expliquer son essence intérieure, mais seulement de la désigner: Comme nous voyons tous les jours des gens persuadez des veritez de la religion, ou d'opinions particulieres en Philosophie, se servir pour désigner certaines choses du langage formé sur le rapport des sens, ou sur les idées que la cupidité en donne, sans prétendre par là défavoüer les sentimens que la verité leur en fait avoir. Voilà en quoy consiste ce rapport. Et comme rien ne peut estre plus naturel ni plus juste, il est mal aisé que la figure de M. Claude le soit.

Mais la raison qu'il insinuë icy merite qu'on y fasse quelque reflexion. Car il est visible qu'elle luy a bien plû, quoique dans la verité ce ne soit tout au plus qu'une fort méchante plaisanterie, ou une grande marque de fausseté d'esprit, s'il a parlé serieusement. *Affurément*, dit-il, *ces Evêques Grecs n'avoient pas toute cette Philosophie dans la teste*. Mais il n'est nullement nécessaire que ces Evêques ayent eu cette Philosophie dans la teste, ni que leurs expressions ayent esté formées sur le modele de celles de ces Philosophes pour y estre semblables. Il suffit que les unes & les autres soient fondées sur l'instinct naturel à tous les hommes, de designer les choses selon ce qu'elles paroissent; & il n'estoit point besoin pour cela que ces Evêques eussent *cette Philosophie dans la teste*; comme il n'est point nécessaire que M. Claude sçache l'Arabe & le Persan pour employer dans son discours quantité de metaphores & de figures qui luy sont communes avec les Arabes & les Perses. La nature unit tous les hommes dans certaines manieres de concevoir les choses, & de les exprimer après les avoir conçûes. Et il n'y a rien de plus contraire au bon sens, que de vouloir qu'il ne puisse y avoir du rapport entre les expressions de diverses personnes, à moins qu'elles n'ayent eû toutes le même maître, ou qu'elles

se soient formées sur un même modele.

*Qui pourra s'imaginer, poursuit M. Claude, que leurs expressions qui sont simples & de bonne foy, ayant esté formées sur le modele de ces doubles langages, c'est-à-dire sur une observation que personne ne s'estoit encore avise de faire? Tant ces doubles langages sont éloignez de la vie & de l'usage ordinaire du monde.*

C'est encore une continuation de la même illusion, par laquelle il plaist à M. Claude de supposer en l'air, qu'afin que les expressions de ces Evêques eussent du rapport avec celles de ces Philosophes, il falloit que les unes eussent esté formées sur les autres; au lieu qu'il suffit que les unes & les autres aient esté formées sur la nature même, qui estant la même dans tous les temps, porte & portera toujourns tous les hommes à s'exprimer de la sorte.

Mais il encherit de plus icy sur cette illusion par une autre encore moins pardonnable, en attribuant à l'Auteur de la Perpetuité de vouloir que ces Evêques Grecs se soient reglez dans ce qu'ils ont dit de l'Eucharistie sur cette observation du double langage de la raison & des sens; en quoy il témoigne ou peu d'intelligence, ou peu de sincerité.

Car cette observation, aussi-bien que la plûpart de celles que l'on fait sur le langage des hommes, n'est qu'une reflexion sur la maniere de s'exprimer que la nature leur inspire à tous également: comme la plûpart des preceptes de l'éloquence ne sont, selon saint Augustin, que des reflexions que l'on a faites sur les discours des personnes éloquentes. Aussi comme ce Pere a raison de dire que ces preceptes se trouvent pratiqués par ceux qui sont éloquens, quoiqu'ils n'y pensent pas en les pratiquant: *Implent quippe illi quia sunt eloquentes, non adhibent ut sint eloquentes*; ce double langage de même a esté suivi generalement par tous ceux qui ont parlé depuis qu'on parle dans le monde, sans qu'ils en aient fait l'observation, ni même qu'ils l'aient connue, & il a passé des uns aux autres avec les langues mêmes.

C'est ce que le bon sens auroit suggeré à M. Claude, s'il avoit pris la peine de l'écouter; quand même il auroit pû dire avec verité que cette observation est nouvelle. Mais elle l'est si peu, qu'il n'y a point de livre de controverse où l'on ne l'employe, n'y en ayant point où l'on ne réponde aux Calvinistes, lorsqu'ils objectent que l'Eucharistie est appelée pain, que l'on nomme

Souvent les choses selon les apparences exterieures. Et il la peut voir entr'autres dans Thomas Valdensis & dans Bellarmin. *C'est la coutume de l'Ecriture*, dit ce Cardinal, *de nommer les choses selon qu'elles paroissent exterieurement.* Ce qu'il repete encore ailleurs. Ainsi quand on examine les réponses de M. Claude, on trouve qu'elles ne sont fondées que sur de faux faits & de faux principes, & qu'il avance les uns aussi hardiment que les autres. Cependant comme s'il ne restoit pas un mot à dire à son adversaire, il luy insulte, & s'en jouë d'une maniere railleuse, sans songer que rien ne sied si mal que la fausse raillerie.

*A la verité*, dit-il, *je ne m'attendois pas que les idées de la concupiscence, ni les corps morts des Thomistes, ni les impressions, ni les automates des Cartesiens, ni le système de Copernic, se vinssent mêler dans nostre dispute.* Mais pourquoy ne s'y attendoit il pas ? *Quis te coëgit falsum putare?* Car s'agissant de montrer que quelque opinion que l'on ait touchant la verité interieure des choses, on en parle souvent selon les apparences exterieures, étoit-il si mal aisé de prévoir qu'on pourroit se servir contre luy de l'exemple de ces Philosophes qui suivent les apparences exterieures dans leur langage, quoiqu'ils ne les suivent pas dans leurs sentimens, & qui ayant des opinions peu populaires, parlent néanmoins comme le peuple ?

Ce qu'il ajouste ensuite n'est pas de meilleur sens. *Quelle apparence*, dit-il, *y a-t'il que des Evêques assemblez en Concile, dont les paroles doivent regler la foy du peuple, & qui d'ailleurs devoient parler sagement, ayant des adversaires sur les bras comme ils en avoient, eussent abandonné le style de la religion, si nous en croyons M. Arnaud, pour suivre celuy des sens que la religion condamne ?*

Quand il est de l'intereff de M. Claude de n'entendre pas les choses, on diroit que c'est l'homme du monde qui a le moins de penetration. Il trouve des difficultez par tout ; & on est obligé de luy expliquer jusqu'aux principes les plus communs du langage des hommes. Qu'il apprenne donc, puisqu'il veut faire croire qu'il ne le sçait pas, que comme il n'y a point de fausseté dans les metaphores & dans les tropes, quoiqu'il y en paroisse, parce que l'esprit se porte, non au sens qui est marqué par la signification précise des mots, mais à celuy que l'on a voulu signifier : il n'y a point de fausseté non plus à parler des choses selon l'apparence, lorsque ceux à qui l'on a affaire sçavent bien que c'est selon l'apparence qu'on en parle.

M. Claude dira-il, par exemple, qu'il y a de la fausseté dans l'Ecriture, parce qu'elle appelle le serpent d'airain, *un serpent*; les Anges qui paroissent sous la forme d'hommes, *des hommes*; les bœufs d'airain, *des bœufs*; & des figures de grenades, *des grenades*? Et n'est-il pas clair au contraire qu'il n'y en a point, parce que ces expressions ne forment qu'un sens véritable dans l'esprit qui conçoit aisément qu'elle n'entend pas parler en ces endroits-là ni du véritable serpent, ni d'hommes, ni de bœufs, ni de grenades véritables, mais d'un serpent apparent, & d'hommes, de bœufs, de grenades apparentes.

L'on ne peut pas dire avec plus de vraisemblance qu'il y auroit eû de la fausseté dans le langage de ces Evêques assemblez à Constantinople, qui pour désigner ce qui est image dans l'Eucharistie, la nomment *substance de pain*, s'ils ne l'avoient cruë effectivement du pain. Car il n'y en a point sans doute, si ce discours estoit tres-intelligible. Or comme ce qui rend ces discours intelligibles & clairs, est la creance distincte & generale de la doctrine de la presence réelle & de la Transubstantiation; il faudroit que M. Claude nous eust prouvé auparavant que l'on ne croyoit pas ces deux articles au tems où ce Concile fut tenu; c'est à dire qu'afin qu'il y ait quelque étincelle de bon sens dans son discours, il faut justement qu'il suppose ce qui est en question.

Ces circonstances que M. Claude prend la peine de remarquer, que ces Peres devoient regler la foy des peuples, qu'ils estoient assemblez en Concile, qu'ils avoient des adversaires en teste, ne sont pas seulement vaines, parce que ce discours estoit fort intelligible, & que n'ayant point d'obscurité, & ne pouvant ainsi scandaliser personne, il n'avoit par conséquent besoin d'aucune précaution, mais elles marquent de plus beaucoup de mauvaise foy.

Premierement, parce que M. Claude ne peut ignorer que les Ministres ses confreres ont fait de grands traitez, pour montrer que les expressions-metaphoriques ont lieu dans toute sorte de discours, dans les articles de foy, dans les loix, dans les testaments; d'où il pouvoit conclure facilement qu'elles peuvent bien avoir lieu dans les discours d'un Concile.

Secondement, parce qu'il n'est point vray que lorsque ces Evêques assemblez à Constantinople, ont appelé l'Eucharistie substance de pain, ils ayent eû en vûe de regler la foy des peuples: c'est une supposition entierement fausse: car il faut extrêmement distinguer dans les Conciles les matieres contestées qui

font le principal objet de leur décision, & celles qui ne le font pas; & dont ils traitent seulement en passant. Ils parlent à la vérité des premières avec plus de rigueur & d'exactitude; mais ils parlent des autres avec plus de liberté, & seulement pour se faire entendre. Or ce que les Evêques disent de l'Eucharistie n'est que de ce second genre: car ils n'en parlent que par occasion, & pour montrer que J. C. n'avoit point autorisé d'autre image que celle qui est dans l'Eucharistie. De sorte que comme ce sont les substances du pain & du vin qui y tiennent lieu d'images selon les Peres, quoiqu'elles ne subsistent que selon l'apparence, il n'est pas étrange que ces Evêques en parlant de ce qui est image dans l'Eucharistie, nous aient parlé de ces substances que Dieu a choisies pour figurer son corps & son sang.

Ainsi il n'est point vrai encore, comme l'ajoute M. Claude, que ces Evêques aient appelé l'Eucharistie substance de pain sans nécessité. La nécessité y estoit au contraire toute évidente, puisqu'il s'agissoit de marquer ce qui y tient lieu d'image. Or ce sont les substances du pain & du vin selon les Peres, qui contiennent ces rapports, quoiqu'elles ne subsistent dans l'Eucharistie que selon l'apparence extérieure; comme c'est une vraie colombe qui a rapport avec le S. Esprit, quoique la colombe qui le figuroit dans le baptême de J. C. n'eust que l'apparence d'une vraie colombe, & non la réalité.

Après que M. Claude a combattu le principe en la manière que nous avons vû, il attaque les exemples dont on s'estoit servi pour l'appuyer, & il prononce d'abord qu'ils sont défectueux. Mais parce qu'il y en avoit quelques-uns qu'il ne pouvoit éluder par ses défaites, il a pris le party de n'en point parler. C'est ainsi qu'il s'est démêlé de ce qu'on avoit cité d'Horace: *micat inter omnes Julium sidus, velut inter ignes luna minores*, & de ce que l'on avoit rapporté que l'Ecriture appelle la lune, *luminare majus*, en la comparant aux étoiles: ce qui n'est vrai qu'en supposant qu'elle a parlé selon le rapport des sens. Ainsi quand il auroit raison dans les réponses qu'il fait aux autres exemples, le principe dont il s'agit ne laisseroit pas d'estre suffisamment autorisé par ceux auxquels il n'a pû répondre, & par plusieurs autres semblables qu'on peut rapporter & de l'Ecriture & du langage des hommes.

Car c'est, comme nous avons dit, en suivant l'apparence extérieure que l'Ecriture donne le nom d'*hommes* aux Anges qui

paroissent sous la forme humaine. Et c'est en suivant cette même apparence, que Virgile dit que les terres & les Villes s'éloignent de ceux qui navigent, *terraeque urbesque recedunt*; & que les étoiles passent d'un lieu en un autre, *stella facem ducens multa cum luce cucurrit*.

Mais il se trouve de plus qu'il n'oppose que de vaines chicaneries aux exemples qu'il conteste. Le plus grand nombre de ceux qu'on a rapportez estoit pris des Philosophes. Et voicy ce qu'il y répond. *Il ne faut pas trouver étrange si les Philosophes s'accoutument aux langages des autres hommes, quoiqu'il soit contraire à leur hypothese. Car ils n'en sont pas les maîtres. La nécessité de s'entendre les uns les autres dans le commerce, la crainte de passer pour extravagans, s'ils affectoient un nouveau style, les oblige de parler comme le monde parle, puisqu'ils ne peuvent pas faire que le monde desapprenne son langage, & qu'il s'accoutume à parler selon leurs opinions. Cela fait voir que leurs opinions ne regnoient pas lorsque le langage humain s'est établi, & qu'encore aujourd'hui elles ne sont point populaires. Mais cela ne montre pas qu'il eu eust esté de même dans la Religion Chrestienne à l'égard de l'Eucharistie. Le langage de l'Eglise n'a pas esté trouvé tout fait. Il a esté formé sur les sentimens qu'on a commencé d'en avoir dès qu'on a commencé d'en parler.*

A entendre parler M. Claude, il semble que ce n'est que par politique que les Coperniciens, les Carthesiens & les Thomistes s'abstiennent d'introduire leur langage dans la vie commune, & que s'ils osoient, ils ne s'accoutumeroient jamais au langage populaire. Mais d'où vient donc qu'ils s'y accommodent, non seulement en traitant avec le commun du monde, mais aussi avec ceux qui ne seroient pas incapables d'entendre cet autre langage Philosophique? D'où vient qu'ils ne font point difficulté de se servir de ces termes populaires, lors même qu'ils instruisent leurs disciples? D'où vient qu'ils s'en servent en parlant avec eux-mêmes, & qu'un Cartesien formant un discours dans son esprit, y employera aussi bien tous ces termes qui semblent contraires à ses sentimens, que dans les entretiens qu'il auroit avec le commun du monde? Si M. Claude en doute, qu'il prenne la peine de consulter ceux qui font profession de cette Philosophie; & il trouvera qu'aucun n'a songé à cette politique qu'il leur attribue; & que l'impression des sens & de la coûtume est si forte sur eux, qu'ils se servent du langage qui y est conforme sans

sans reflexion & par le seul instinct de la nature.

• Mais c'est, dit M. Claude, qu'ils ne sont pas Auteurs de ce langage, & qu'ils l'ont trouvé tout fait. Il se trompe. Quand ils en seroient Auteurs, ils n'en auroient pas fait un autre que celui qu'ils ont trouvé tout formé, parceque c'est celui où la nature même nous porte. Car il n'y a rien de plus naturel que d'éviter les longs circuits de paroles, & de rendre autant qu'on peut à la breveté. C'est ce qui fait qu'on ne s'amuse point à appeller toujours les tableaux & les statuës des noms qui marquent que ce ne sont que des tableaux & des statuës, & qu'on leur donne le nom de leurs originaux mêmes. On appelle du nom de Cesar & d'Alexandre les statuës de Cesar & d'Alexandre, & ainsi des autres.

C'est-là l'unique fondement de toutes les metaphores qui comprennent une grande partie des expressions des hommes. Car la metaphore n'est autre chose qu'une comparaison abrégée. Quand on appelle un homme lion, tygre, renard, on veut dire qu'il est semblable à un lion, à un tygre & à un renard. Et cette ressemblance suffit pour luy donner les noms mêmes de ces animaux auxquels on veut dire qu'il ressemble.

Mais si une ressemblance si éloignée dans laquelle & le sens & la raison trouvent tant de differences, suffit néanmoins pour attribuer le nom même d'une chose à ce qui y a quelque rapport : & si c'est-là le fondement de tant d'expressions autorisées par l'usage de toutes les langues ; combien une ressemblance parfaite, qui ne se distingue point du tout par le sens, est-elle plus capable de produire le même effet ?

Il est donc clair que ce qui paroist pain & ce qui ne se distingue point du pain par les sens, doit s'appeller pain dans le langage des hommes, parce que c'est un tour trop long & trop incommode de le nommer toujours, *une chose qui paroist pain, qui a esté pain, conserve les apparences du pain*. On ne parle de cette maniere que dans les Ecoles, ou dans des discours faits exprés pour expliquer la nature de ces apparences. Mais quand il ne s'agit pas de cela, on revient à la nature & au langage commun.

Ainsi quand M. Claude entreprend de combattre cette maxime, que les choses se nomment souvent selon l'apparence & selon qu'elles paroissent au sens, il attaque en effet le principe le plus commun, le plus certain & le plus universel du lan-

gâge de tous les peuples, qui est celui qui sert de fondement à toutes les métaphores, n'y ayant point de différence entre les expressions dont il s'agit, que nous avons appellées le langage des sens, & les métaphores ordinaires, sinon qu'elles ont un fondement plus réel; & qu'ainsi l'on y est encore plus porté qu'aux autres.

Si M. Claude trouve encore quelque difficulté dans ce que je luy dis, qu'il se serve de ses propres lumières pour l'éclaircir, & qu'il rapporte à la Religion, ce qu'il dit de ces nouvelles Philosophies. Elle n'a pas fait le langage des hommes, non plus que la Philosophie, elle l'a trouvé tout formé. Elle a trouvé l'imagination des hommes portée à joindre le nom de *pain* & de *vin* à tout ce qui paroît pain & vin. Elle n'a donc pas entrepris de changer cette inclination qui estoit trop naturelle, & trop profondément gravée dans l'esprit. Elle a eu soin seulement d'empêcher que ce langage ne trompât personne, & elle y a réussi en apprenant aux fidèles que ce qu'on appelle pain n'est pas du pain, mais le corps de J. C. qu'il est changé & transféré en ce divin Corps. Par ce moyen, ce langage cesse d'estre contraire à la Religion, parce qu'il cesse d'imprimer de fausses idées; tous ceux qui sont persuadés de ces vérités comprenant ensuite sans peine, qu'on ne conserve au pain consacré le nom de *pain*, que pour le désigner, & pour marquer qu'il en conserve les apparences.

C'est ainsi que l'Écriture en a usé à l'égard du nom de Dieu que l'idolâtrie des Payens avoit donné à tant de viles créatures. Elle nous avertit souvent que ces choses que les Payens appelloient Dieu ne sont pas Dieu. *Quelle nation, dit Jérémie, a jamais changé ses Dieux? Cependant ce ne sont pas des Dieux.* Si MUTAVIT gens Deos suos, & certè ipsi non sunt Dii: L'homme, dit-il encore, est-il capable de se faire des Dieux? Ce ne sont donc point des Dieux. NUNQUID faciet sibi homo Deos: & ipsi non sunt Dii. Connoissant donc, dit Baruc, par toutes ces choses que ce ne sont point des Dieux, n'en ayez aucune crainte. SCIENTES itaque ex his quia non sunt Dii, ne timeatis eos. Mais après leur avoir ainsi ôté l'être de Dieu, elle s'accommode ensuite au langage des peuples pour les désigner, quoyqu'elle ne prétende pas qu'on les doive jamais regarder comme de vrais Dieux.

C'est en suivant ce langage qu'elle se sert si souvent des termes de Dieux étrangers & de Dieux des nations. Cepen-

Jerem. 2. 11.

Id. 16. 20.

Bar. 6. 29.

dant ce n'estoient point ces mots qui estoient d'eux-mêmes la divinité à ces faux Dieux dans l'esprit des Juifs, mais la connoissance qu'ils avoient, que les Dieux des nations n'estoient pas des Dieux, mais des demons. *Quoniam Dij gentium daemonia.*

Quand les habitans de Sepharuain brusloient leurs enfans à Adramelec & Anamelec Dieux de Sepharuain, ils les reconnoissoient par cette idolatrie sacrilege pour Dieux veritables; & c'est ce que ce mot signifioit en leur bouche. Quand Rapsacez pour insulter aux Juifs leur disoit; *Où est le Dieu d'Amath & d'Arphad, & le Dieu de Sepharuain, ont-ils delivré Samarie?* il parloit d'eux comme de petits Dieux qui n'estoient pas capables de resister à la puissance des Assyriens. Mais quand les Prophetes en parloient, ils n'entendoient par ces mots que des idoles à qui l'erreur & l'aveuglement des peuples avoit attribué le nom de Dieux.

Les mots de *Deus* & de *Dij*, estoient les mêmes dans la bouche de ces idolâtres & de ces Prophetes; mais leurs diverses creances en changeoient la signification dans leur esprit. Et afin qu'ils changeassent de sens dans celuy d'une même personne, il falloit seulement qu'elle changeast d'opinion. C'est proprement ce que la Religion Chrestienne a fait à l'égard du pain & du vin qu'elle employe dans son sacrifice. Les sens & la raison ont joint à ces mots l'idée d'un veritable pain & d'un veritable vin, quand on les regarde dans leur estat naturel. La consecration en change la nature, mais elle n'en change point les apparences.

La Religion instruit donc les fidelles de cette verité; & cette instruction suffit pour faire que les mots de pain & de vin, qui avant la consecration imprimoient l'idée d'un pain commun & d'un vin commun, n'impriment ensuite que celle d'un pain apparent & d'un vin apparent qui contiennent réellement le corps de J. C. Il n'est point necessaire pour cela d'abolir les mots que l'usage a reçus, ny de faire cette violence à l'imagination. Il suffit d'éclairer l'esprit par la connoissance de la verité.

C'est encore vainement que M. Claude chicane sur les exemples que nous avons tirez du mot de *biens* appliqué par l'Ecriture aux richesses & aux plaisirs, & sur ceux de *scavans*, & de *sages* & de *prudens* appliquez à la science & à l'habileté des gens du monde. Car il faut qu'il avoüe que quand les personnes

charnelles donnent aux richesses le nom de biens, ils ne demeurent point dans cette idée, que ce sont des biens en eux-mêmes & par leur nature, quoy qu'ils deviennent de grands maux à ceux qui en usent mal.

Ils les regardent comme des choses qui rendent heureux ceux qui les possèdent de quelque maniere qu'ils en usent. Et comme ceux qui ont ce sentiment composent presque le monde entier, & par conséquent sont maîtres du langage, ils n'attachent point simplement à ce mot de *bien* appliqué aux richesses & aux autres avantages du monde, cette idée spirituelle qui peut subsister avec la pensée que ces pretendus biens sont réellement de tres-grands maux à ceux qui les possèdent; ils y attachent une idée grossiere d'un bonheur réel & solide, qui fait regarder comme heureux tous ceux qui les ont.

Les Payens aussi en donnant à certaines personnes des noms de sages, de prudens, de sçavans, ne bernoient point ce qu'ils enfermoient sous ces mots à certaines connoissances humaines, basses & inutiles, qui peuvent compatir avec une souverain efolie, une souveraine imprudence, & une souveraine ignorance dans les choses capitales & essentielles. Ainsi ce que l'Ecriture entend par ces mots est fort différent de ce qu'on y entend en suivant la cupidité, & les tenebres de l'esprit humain. Cependant elle ne laisse pas de les appliquer aux mêmes objets. Elle se contente donc que nous changions & que nous reformions nos idées, sans vouloir que nous changions ces termes. Et c'est tout ce qu'on a voulu prouver.

Mais ce n'est pas là, dira M. Claude; emprunter le langage de la concupiscence. C'est substituer un nouveau sens aux mots dont la concupiscence abuse. C'est en retrancher les fausses idées & laisser les veritables. Les richesses sont des biens, non en la maniere que le conçoivent les personnes charnelles, mais en la maniere qu'on le doit concevoir selon la Religion. L'Ecriture bannit le premier de ces sens; elle laisse le second. Elle ne se sert donc point du langage de la concupiscence, mais du sien qui est veritable.

C'est le sens de la replique de M. Claude, qui fait voir qu'il n'entend point de quelle maniere l'Ecriture corrige ces fausses idées. Pour luy aider donc à le concevoir, je luy demande, si lorsque S. Paul dit qu'il a plu à Dieu de sauver ceux qui croient, par la folie de la predication; si lorsqu'il dit que la folie de Dieu

( c'est la traduction de Geneve ) est plus sage que les hommes ; si CH. I.  
lors qu'il dit , que celui qui veut estre sage entre vous , devienne fou pour estre sage , il entend parler d'une veritable folie ? C'est ce que M. Claude ne dira pas , & il avouera sans peine que S Paul n'entend parler que d'une folie apparente , & de ce qui passe pour folie au jugement des Payens.

Il en est de même des mots de *sagesse* & de *sages*. Quand il les attribue aux Payens , il n'entend de même qu'une sagesse apparente, une sagesse selon l'opinion du monde. Et c'est pourquoy comme il soutient que ce qu'il appelle du nom de folie en Dieu, est plus sage que les hommes, il soutient aussi que Dieu a convaincu cette sagesse du monde d'estre une veritable folie.

La raison en est que les mots de *folie* & de *sagesse* signifient d'eux-mêmes une veritable folie & une veritable sagesse. Mais quand l'Ecriture les applique à des sujets où l'esprit ne voit pas qu'ils conviennent selon cette idée, il conçoit par là qu'elle ne les prend que pour en marquer l'apparence, ou plutôt ce qui paroist tel au jugement de ceux dont elle parle. Et c'est ce que nous avons appelé, se servir du langage de la concupiscence en le corrigeant.

Il en est de même des mots de *biens* que l'Ecriture applique aux commoditez de la vie, & aux plaisirs des gens du monde. Le S. Esprit a bien sçu qu'il est naturel aux hommes de concevoir par ces termes des biens qui rendent réellement heureux ceux qui les possèdent, & qui ne s'en tiennent point à cette idée raisonnée de M. Claude. Notre imagination n'est pas assez flexible pour se défaire ainsi tout d'un coup des idées qu'elle a accoutumé de joindre aux mots. Ainsi la maniere dont on réduit à la verité ces sortes d'expressions, c'est de concevoir que les richesses ne sont des biens selon ce sens commun & ordinaire qu'au jugement corrompu des hommes charnels, & de nier qu'elles en meritent le nom. Ce qui donne lieu à Salvien pour signifier que les enfans heritent plutôt des vices de leurs peres que de leurs biens, de s'exprimer en ces termes: ANTEQUAM habent illa quæ falsò dicuntur bona, ante habent illa quæ verè dicuntur mala. Il ne dit point que les richesses sont de vrais biens à un certain égard. Il dit qu'elles ne sont point des biens & qu'on les appelle faussement des biens, parce qu'elles ne renferment point ce que l'on entend par le mot de bien.

Ad Eccles.  
Cathol. 2.

Saint Augustin dit dans le même sens, pour expliquer le nom.

de *mammona iniquitatis* que l'Ecriture donne aux richesses, que les richesses même bien-acquises ne sont pas vraies, & qu'elles ne sont prises pour richesses que par le déreglement des hommes. *Etiamfi bene non tamen veris, sed quas iniquitas putat esse divitias.*

Mais sur tout il est impossible de prendre autrement le mot de *bien* dans le passage de S. Luc que l'on a cité, où Abraham dit au mauvais riche: *Mon fils souvenez-vous que vous avez reçu vos biens en votre vie, & que le Lazare y a reçu des maux & maintenant il est consolé & vous estes dans les tourmens, car ce n'est pas avoir mérité d'estre puny après cette vie que d'y avoir possédé des richesses & des plaisirs, en les regardant d'une maniere chrestienne & spirituelle pour des benedictions de Dieu dont on peut faire un usage legitime, puisque le mauvais riche eust pû répondre à Abraham qu'il avoit reçu luy-même dans sa vie ces mêmes biens. Mais c'est une raison suffisante pour estre tourmenté justement dans l'autre monde que d'avoir jouï dans sa vie des richesses & des plaisirs, en les regardant comme son bonheur, sa felicité, & son repos. Et ainsi il faut necessairement que le mot de *bona* soit pris en ce lieu selon l'idée qu'en avoit le mauvais riche, & non selon cette autre idée de M. Claude particuliere aux Chrestiens.*

Mais quoy qu'il en soit, il est fort inutile à M. Claude de s'arrester à chicaner sur quelques exemples, y en ayant une infinité d'autres auxquels il ne sçauroit rien répondre, qui autorisent suffisamment ce qu'on appelle le *langage des sens*; c'est à dire toutes les expressions où l'on appelle les choses du nom de celles à qui elles ressemblent, soit imparfaitement, comme dans les metaphores ordinaires, soit parfaitement comme dans celles où la chose dont on parle a tellement l'apparence d'une autre que les sens ne l'en sçauroient discerner. Or comme la metaphore ne sçauroit estre plus naturelle ny plus necessaire qu'elle l'est en ce dernier genre, il n'y en a point par conséquent de plus conforme aux regles du langage humain & à la maniere dont l'esprit des hommes conçoit les choses, que d'appeller l'Eucharistie consacrée du nom de *pain & de vin, de substance de pain & de vin, de bled, de froment, &c.* puisque non seulement elle a esté faite de ces matieres terrestres, mais qu'elle en conserve même tellement les apparences, que les sens ne l'en sçauroient distinguer. De sorte que l'on peut dire avec verité que ce se-

roit mettre les hommes dans une gêne insupportable, ou plutôt leur renverser absolument l'esprit, que de leur interdire en ce cas ces sortes d'expressions. CH. II

## CHAPITRE II.

*Usage perpetuel de ce langage dans les Auteurs les plus persuadez de la presence réelle & de la Transsubstantiation, depuis Berenger jusques à present. Regles pour jager seurement en quel sens les Peres s'en sont servis.*

**A**PRE'S ce que je viens de dire, je ne croy pas qu'on soit surpris de trouver ce langage pratiqué & autorisé par tous ceux qui auront esté les plus grands défenseurs de la presence réelle, & de la transsubstantiation, ny qu'on ait grand égard aux defaites des Ministres qui prétendent qu'ils ne l'ont fait que par politique, ou pour tourner à leurs sens les expressions des Peres qui s'en sont servis. Il n'est pas besoin de politique pour suivre l'instinct & la pente de la nature; & de plus il est ridicule de joindre dans un dessein de politique toutes les nations du monde pendant plusieurs siècles, comme il faudroit que les Ministres fissent, puisqu'ils ne scauroient desavouer que tous les Auteurs de l'Eglise Latine ne se soient servis de ces expressions, aussi bien depuis Berenger, que devant Berenger, & qu'elles ne soient de même communes à toutes les autres nations, dans le temps même où l'on a justifié leur consentement avec l'Eglise Romaine sur ces dogmes, d'une maniere qui ne souffre point de repartie.

Si M. Claude en demande des preuves, on s'offre à luy en produire tant qu'il en voudra. Mais pour ne charger pas inutilement les Lecteurs, j'en proposeray seulement icy quelques unes qui ne sont que trop suffisantes.

Le Cardinal Humbert, par exemple, pouvoit-il mieux témoigner combien il avoit peu d'apprehension que ce langage ne nuisist à la verité de la doctrine de la presence réelle & de la transsubstantiation, qu'en parlant aux Grecs en ces termes icy.

*Vous serez, dit-il, obligez de confesser avec nous, que ce fut du pain azyme que Nostre Seigneur Jesus-Christ distribua dans la Cène aux premiers Fondateurs de l'Eglise. Estoit. ce donc du pain*

que J. C. distribua selon le sentiment d'Humbert & de tous les Catholiques? Non sans doute: Ce n'étoit qu'un pain apparent; mais cela suffit pour l'appeller pain.

La foy de l'Auteur du Microloge ne peut estre douteuse, & par la consideration du temps où il vivoit, qui estoit celuy de Gregoire VII. condemnateur de Berenger, & par les témoignages qu'il en rend dans son Ouvrage, où il rapporte en ces termes la créance de l'Eglise de son temps: *Nous ne doutons point que l'oblation ou le pain ne soit changé au vray corps de J. C. & le vin au sang du Seigneur. OBLATAM sive panem, in verum Christi corpus, sicut & vinum in sanguinem Domini, converti non dubitamus.*

C'est ainsi qu'il parle quand il s'agit d'expliquer la Foy. Mais quand il n'a point cette vûë, il revient au langage des sens comme plus propre à se faire entendre. Il traite dans le chapitre 14. des signes de Croix qui se font sur les symboles avant la consecration; & pour les marquer distinctement, il dit: *Que l'on fait le signe de la Croix sur l'oblation. Oblatio signanda est; que l'on en fait une sur le pain & une autre sur le calice. QUARTA CRUX super panem, & quinta super calicem separatim imponitur.*

Après avoir parlé dans le quinzième de la consecration & des ceremonies qui se pratiquent ensuite, il ne change point de langage; mais il dit premierement que le Prestre prend le pain entre ses mains, & qu'il le benit avant que de le remettre sur l'Autel: où il est clair que selon les termes, c'est le pain qu'il dit que le Prestre remet sur l'Autel. Cependant ce n'est plus alors du pain, selon la créance de cet Auteur. Car comme dit Estienne Evêque d'Autun, c'est la même chose selon l'apparence que l'on élève & que l'on remet, mais il y a bien de la différence entre ce qui paroist, & ce qui est caché au dedans. On élève de l'autel un pain commun; & on y remet la chair immortelle de J. C.

Il continuë de parler de la même sorte dans la suite. *On fait, dit il, la quatrième croix sur le pain & la cinquième sur le calice séparément.*

Il se sert indifferemment dans les chapitres 17. & 18. de ces expressions.

Que le corps de J. C. est rompu: *Afin, dit-il, de nous rendre favorable celuy dont nous voyons & nous croyons que le corps est rompu dans ce mystere.*

Que

Que l'on fait des portions du corps du Seigneur. *Le Prestre*, CH. I I.  
dit-il, rompt en deux la plus grande partie de l'hostie, pour faire  
trois portions du corps du Seigneur.

Que l'hostie est rompuë. *Le Prestre*, dit-il, remet l'hostie sur  
l'autel pour l'y rompre.

Que le pain est rompu & qu'il est mis dans le calice. C'est pour-  
quoy le Chapitre 18. porte pour titre: *De la fraction du pain &  
de la Communion*. Et il commence par ces mots, *Après que l'on a  
mis le pain dans le calice*.

Ainsi dans l'esprit de cet Auteur, pain, hostie, corps de J. C.  
signifient la même chose & le même objet, quoy que sous dif-  
ferentes idées. Cet objet present est appellé *corps de J. C.* parce  
qu'il l'est véritablement. Il est appellé *hostie*, parce que c'est la  
victime du sacrifice. Il est appellé *pain*, parce qu'il est pain à  
nos sens. Il faudroit se forcer pour user d'un autre langage. Et si  
Dieu faisoit la grace à M. Claude de le rendre Catholique, il  
verroit qu'il ne pourroit pas se passer de s'exprimer de la sorte,  
à moins qu'il ne fît une attention continuelle pour s'en em-  
pêcher.

Il n'y a pas plus de sujet de douter de la créance de l'Auteur  
du Traitté intitulé: *Gemma animæ*, attribué à Honoré d'Au-  
tun. Il ne faut pour s'en assurer que sçavoir qu'il a écrit après  
Berenger, & voir ce qu'il dit dans le Chapitre 105. du premier  
livre, où il parle ainsi sur les paroles de la consecration: *Comme  
par les paroles du Seigneur le monde a esté créé de rien: ainsi par  
ces paroles du Seigneur, ces matieres sont changées véritablement au  
corps du Seigneur*. Et dans le Chapitre 7. *On appelle*, dit il, *my-  
stere quand on voit une chose, & que l'on en conçoit une autre. On  
voit les especes du pain & du vin: on y croit le corps & le sang de  
J. C.*

Mais comme il parle quand il faut le langage de la foy, il par-  
le aussi celui des sens quand il le faut: comme quand il dit de l. i. c. 35.  
l'Eucharistie consacrée: *Le pain qui est mis dans le vin signifie que  
l'ame de J. C. est retournée dans son corps*.

C'est en suivant le même instinct de la nature qui porte à ces  
expressions, que Hugues de S. Victor dit, que le Prêtre divise le In speculo c. 7.  
saint Pain en trois parties: *Panem Sacrosanctum partitur*.

Que S. Anselme au traité de *fermento & azymo*, dit, que l'on  
sacrifie & le pain *azyme* & le pain levé: Et que l'Auteur du  
Commentaire sur S. Paul qui luy est attribué, appelle plusieurs  
fois l'Eucharistie du mot de *pain*.

In c. 10. & 11.  
Epist. 1.

Mais il se sert de ce même terme d'une manière fort remarquable dans ce passage icy : *Les justes ont mangé dans la manne la même viande du corps de J. C. que nous mangeons dans le pain*: E A N D E M *escam corporis Christi quam nos in pane manducamus, ipsi manducaverunt in manna.* Car quoyque le mot de *manne* signifie une manne véritable, le mot de *pain* ne signifie néanmoins qu'un pain apparent. Et quoyque le mot de *corps de J. C.* mangé par les Anciens dans la manne ne signifie le corps de J. C. que comme objet de la foy: le même terme, dans le second membre, signifie ce même corps comme réellement présent sous les apparences du pain. Et tout cela estoit expliqué sans peine par la connoissance de la vérité du mystere, que cet Auteur suppose dans ses Lecteurs.

Comme ces expressions naissent de la manière naturelle, dont nous concevons le mystere & de l'inclination commune à tous les hommes de designer les choses, par ce qu'elles paroissent, elles se trouvent aussi dans l'usage commun de toutes les nations, sans qu'elles fassent nulle part aucune peine à ceux qui sont le plus persuadez de la transsubstantiation.

Ces Grecs que M. Claude appelle latinisez, parce qu'il ne scauroit nier qu'ils ne fassent une profession publique de cette doctrine, ne font aucune difficulté de s'en servir. Et il y a entr'autres plusieurs exemples dans ce que l'on a rapporté d'Agapius. *Quand vous épuiseriez, dit-il en un endroit, tout ce que l'art des hommes peut inventer, vous n'augmenteriez en rien la grandeur & le prix infini de ce pain. Ce pain, dit-il en un autre, est le mystere de l'union & de la charité, & c'est par son moyen que les fidelles sont rendus participans d'une même nourriture.* Et en un autre lieu, *Ce pain, dit-il, est la nourriture des Saints, la medecine des malades, la vie des vivans, la resurreccion des morts. C'est ce pain qui appaise la revolte de la chair, & qui fortifie nostre ame par la pieté, qui nous purifie de nos pechez, qui augmente les vertus.*

Ligardius Archevêque de Gaza contre qui M. Claude a témoigné tant de malignité, parce qu'il a rendu un témoignage si formel de la créance des Grecs qu'il n'a pû l'é luder d'une autre sorte; ne laisse pas de dire, que *le corps de J. C. est dans le pain & dans le vin comme dans un Sacrement; In pane & in vino sicut in Sacramento;* & qu'il faut adorer Dieu dans le pain de l'Eucharistie; *adorandus Deus in pane Eucharistiae.*

Gregoire Prêtre & Religieux Protosincelle de l'Eglise de

Constantinople, dans le Catechisme qu'il a dressé pour l'instruction des Grecs, approuvé par le Theologien de cette Eglise, & qui n'a jamais esté combattu de personne, comme il paroistra par les relations imprimées à la fin de ce volume, ne se sert pas seulement de ce langage, en disant que *dans le pain changé se trouvent trois choses; Le pain qui est la chair du Sauveur &c.* mais il en fait une remarque expresse, & en rend la raison. *C'est pourquoy, dit-il, même après le changement le corps de I. C. s'appelle pain, à cause des accidens du pain qui paroissent dans ce corps.*

Les Grecs un peu plus anciens, mais qui ne sont pas moins formels pour la présence réelle & la transubstantiation que les nouveaux, se sont servis des mêmes termes aussi bien qu'eux. Simeon Archevêque de Theffalonique dans un traité qu'il a fait du temple & de la Messe, imprimé en partie en latin dans la bibliothèque des Peres, & depuis entier en Grec dans l'Euchologe du Pere Goar, après avoir dit dès le commencement, *que I. C. estant Dieu tout-puissant, change le pain & le vin en son corps & en son sang. Et qu'après la consecration l'Evêque voit devant luy I. C. vivant qui est le pain véritable;* ne laisse pas de parler de l'Eucharistie comme si elle estoit du pain. *Le Prestre, dit-il, estant prest de lever LE PAIN, & de le diviser en parties, il faut qu'il soit revêtu de tous les ornemens sacrez de sa dignité. S'en estant donc revêtu, & ayant élevé le pain &c. L'élevation du pain, dit-il encore, marque l'élevation de I. C. sur la croix; & ensuite il divise le pain en quatre parties & les dispose en forme de croix. Et dans la page suivante. L'Evêque, dit-il, divisant le pain en plusieurs parties imite le sacrifice de I. C. Et un peu après: il communique le premier au pain & participe au terrible calice.*

Goat. p. 213.

P. 227.

C'est en suivant cet instinct de la nature qui nous porte à ces expressions que ny les Grecs ni les anciens Auteurs latins, quoy qu'ils ayent vécu depuis Berenger, n'ont fait aucune difficulté d'admettre cette proposition: *Le pain est le corps de I. C.* parce qu'ils ont crû que le mot de *pain* ne signifioit autre chose que l'objet visible qui paroist du pain. *C'est une proposition véritable,* dit Thomas Waldensis, *de dire que le pain est le corps de I. C.*

p. 73.

ad Cor. c. 10.

*Le pain que nous divisons à plusieurs, dit l'Auteur du commentaire attribué à S. Anselme, est le vry corps du Seigneur.*

*Le pain, dit Simeon de Theffalonique, est le corps même de Iesus Christ.*

de templo &amp; missa.

*Le S. pain, dit Gregoire Protosincelle de Constantinople, est la chair de I. C.*

in Catech.

Metrophan  
conf. c. 9. de  
ccen.

*Le pain sacrifié, dit Metrophane, est véritablement le corps de J. C.*

in 1. Respon.  
cap. de Sacr.

*Le pain & le vin proposez sur l'Autel, dit Jeremie Patriarche de Constantinople, ne sont pas des types du corps & du sang de J. C. mais le corps même de J. C. deifié.*

Pasc. de corp.  
& sang, Dom.  
c. 10.

Enfin c'est en suivant la même pente que Paschase, comme on l'a remarqué ailleurs, dit que *ce mystere se celebre dans le pain-*  
MYSTERIUM HOC IN PANE CELEBRATUR; *qu'il est célébré dans la même substance: & qu'après avoir dit que Melchisedech offroit du pain & du vin, il dit, que nostre véritable Roy de paix & nostre vray Pontife a offert LES MEMES CHOSES. Et c'est en suivant aussi cette inclination naturelle que Hincmar dit, que J. C. nous a donné le nouveau testament dans le pain & le vin mêlé d'eau, & que Walfridus Strabo qui nous assure que le pain est véritablement le corps de J. C. nous dit aussi, que J. C. donna à ses disciples le Sacrement de son corps & de son sang dans la substance du pain & du vin, & enfin c'est en ce sens qu'Amalarius declare, que le Prestre immole le pain & le vin.*

Hincm. opuf.  
2. ad Carol.  
c. 10.

Il faudroit estre bien déraisonnable après avoir conçu par la raison, combien la nature nous porte à ces expressions que nous avons appellées le langage des sens, & avoir vû l'effet de cet instinct dans tous les Auteurs qui ont eu la doctrine de la transsubstantiation & de la presence réelle le plus imprimée dans l'esprit, pour prétendre encore en abuser, quand on les trouve dans les Peres, & pour les faire servir de preuves qu'ils n'ont pas esté persuadés de ces dogmes.

Mais le bon sens nous mene plus loin, & après nous avoir convaincus que d'appeller l'Eucharistie des noms de *pain & de vin, de substance de pain & de vin, & autres termes synonymes, est un langage commun à ceux qui croient la transsubstantiation & à ceux qui ne la croient pas, il nous apprend à discerner dans l'usage, quelle est la creance de ceux qui s'en servent.*

Car quoyque ce langage doive estre commun aux uns & aux autres, il doit néanmoins estre joint à des circonstances différentes dans les uns & dans les autres.

1. Si les Peres ont crû que l'Eucharistie estoit réellement du pain & du vin, ils n'ont jamais dû se mettre en peine d'éclaircir ces expressions, où ils l'appellent *pain & vin*, ny s'efforcer de nous empêcher de croire que c'est du pain & du vin.

2. Ils n'ont point dû nous rien dire en appellant l'Eucha-

ristie pain & vin, qui nous dût faire juger qu'elle n'est pas du pain & du vin.

3. Non seulement ils ne l'ont pas dû faire dans le lieu même où ils employoient ces termes, mais ils ne l'ont dû faire en aucun lieu.

4. Ils ont dû lever la difficulté des termes qui nous pouvoient faire juger que ce n'étoit pas du pain & du vin.

Mais on doit croire au contraire qu'ils n'ont appelé l'Eucharistie pain & vin, que pour designer seulement ce qu'elle paroist, s'ils nous ont avertis quelquefois que ce n'est pas du pain & du vin.

Si en appellent l'Eucharistie pain & vin, ils nous ont dit plusieurs choses qui donnent lieu de conclure que ce n'est pas du pain & du vin.

Si ne l'ayant pas fait en ces lieux-là mêmes ils l'ont fait en d'autres.

S'ils n'ont jamais formé de difficulté sur les expressions qui marquoient que n'est pas du pain & du vin, ni déclaré qu'ils ne les entendoient pas litteralement.

C'est par ces différentes circonstances qu'on peut distinguer le sens auquel les Peres se sont servis de ces termes. C'est par là qu'ils peuvent devenir des preuves de leurs sentimens. Ils ne prouvent rien par eux-mêmes; puisque quelque creance qu'il ayent eüe dans l'esprit, il est certain qu'ils ont dû s'en servir souvent; mais ils prouvent avec ces circonstances, & ils font voir de quel costé les Peres sont. Nous ne serions pas obligez de montrer icy qu'ils s'en sont servis avec les circonstances qui les determinent au sens catholique, puisque nous l'avons déjà fait dans le second tome de la Perpetuité, où nous avons montré que les Peres ont reconnu un changement réel & substantiel dans l'Eucharistie, & qu'ils ont enseigné dans un sens propre, simple & naturel, sans figure & sans metaphore, qu'elle estoit le corps même de J. C. Car ces preuves faisant voir que les Peres ont dit quantité de choses contraires à la creance que l'Eucharistie soit effectivement du pain & du vin, suffisent pour determiner ces termes à n'en signifier que l'apparence. Il ne sera pas néanmoins inutile de faire voir en particulier qu'ils s'en sont servis avec toutes les circonstances qui peuvent marquer qu'ils ne croïoient pas que l'Eucharistie fust réellement du pain, & qu'ils n'ont observé aucune des choses qui auroient pû faire croire le contraire.

## CHAPITRE III.

*Que les Peres se sont servis de ce langage des sens avec toutes les circonstances qui le determinent au sens Catholique. Premiere circonstance. Réponse à ce que les Ministres objectent que les Peres disent que l'Eucharistie n'est pas un pain commun.*

**L**A principale & la plus decisive des circonstances que nous venons de marquer, est que les Peres qui appellent l'Eucharistie pain, nous aient avertis quelquefois que ce que nous voyons n'est pas du pain, & qu'il ne s'en faut pas rapporter au goust, ni aux autres sens.

S'ils avoient crû que ce fût du pain, cela ne se devoit jamais trouver dans leurs écrits; mais il ne s'ensuivroit pas qu'ils l'eussent crû quand ils ne l'auroient pas fait, y ayant beaucoup d'autres manieres d'exprimer cette même verité. Il suffiroit bien pour nous faire entendre que l'Eucharistie n'est plus du pain qu'ils nous aient déclaré positivement qu'elle est le corps de J. C. & que le pain est changé en ce saint corps; mais il n'y aura pas lieu de douter de leurs sentimens sur ce point, si l'on y trouve une decision si précise. Et c'est néanmoins ce que l'on y voit en plusieurs endroits.

Catech. 3.  
Myt.

S. Cyrille de Jerusalem est du nombre de ceux qui appellent l'Eucharistie *pain*. Car quand il dit que le pain de l'Eucharistie est le corps de J. C. il designe l'Eucharistie par le mot de *pain*, & il se sert encore de ce même mot plus expressément, lorsqu'il dit que ce pain ne descend point dans le ventre, qu'il ne va point au lieu des excremens, mais qu'il est distribué en tout l'homme pour l'utilité de l'ame & du corps.

Catech.  
Myt. p. 5.

Voyons donc s'il s'en suit que cet Auteur croye que l'Eucharistie est du pain, parce qu'il l'appelle pain. *Il faut croire, dit-il, fermement que le pain que l'on voit n'est pas du pain, quoy que le goust le juge tel, mais le corps de J. C. & que le vin que l'on voit n'est pas du vin, quoy que le goust le dicte, mais le sang de Jesus-Christ.*

Catech. 4.

Voilà la difficulté formée & résolüe en la maniere qu'elle le devoit estre par un homme persuadé de la presence réelle & de la transsubstantiation. Voilà ce qu'on ne devoit point trouver

dans les Peres s'ils n'avoient esté persuadez de ces dogmes, & qui donnent lieu de conclure qu'il ne s'ensuit pas de ce que selon le rapport des sens ils appellent l'Eucharistie *pain*, qu'ils ne creussent en même temps qu'elle n'est pas du pain selon l'instruction de la foy.

C'est encore une declaration expresse, que ce que nous voyons dans l'Eucharistie n'est pas du pain, que ce que S. Ambroise dit dans le livre qu'il a fait pour les nouveaux baptizez : *Vous me direz peut-estre ; Je voy autre chose ; comment me dites-vous que je reçois le corps de J. C. ? Il faut donc que je vous prouve cette verité. De combien d'exemples nous pouvons-nous servir pour l'établir ? Je veux donc faire voir que ce n'est point ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a consacré.*

Car il est clair que dans ce passage le sens de cette objection : *Je voy autre chose ; comment me dites-vous que je reçois le corps de J. C. ?* est, Je voy du pain ; comment me dites-vous que je reçois le corps de J. C. ? & qu'ainsi l'objection suppose que ce sont deux choses incompatibles, que l'on voye du pain, c'est à dire que l'objet que l'on voit soit du pain, & qu'il soit le corps de J. C.

Si S. Ambroise avoit esté Calviniste, il auroit avoué la premiere partie de l'objection, & auroit nié la seconde. C'est à dire qu'il auroit dit : Il est vray que vous voyez du pain, que vous recevez du pain ; mais il n'est pas vray aussi que vous receviez le corps de J. C. vous recevez seulement sa figure & sa vertu.

S'il avoit esté Lutherien, il auroit avoué l'une & l'autre ; & il auroit dit : Il est vray que vous voyez du pain : mais vous recevez aussi le corps de J. C. Mais s'il a esté Catholique, il a dû nier que ce que l'on voit fust du pain ; & a dû soutenir, que cet objet estoit le corps de J. C. Et c'est proprement ce qu'il a fait, & ce qui est enfermé dans ces paroles : *Je veux*, dit il, *faire voir que ce n'est point ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a consacré, & que la force de la benediction est plus grande que celle de la nature.*

Car le sens de ces paroles est, que ce n'est point du pain que la nature a formé, mais le corps de J. C. que la benediction a consacré.

On peut trouver une semblable declaration, dans ce passage de l'auteur du livre des Sacremens : *Avant la consecration c'est*

du pain ; après qu'on a prononcé les paroles de J. C. c'est le corps de J. C. Car c'est la même chose que s'il disoit : Avant la consecration c'est du pain ; mais ce n'en est plus après la consecration. Et quand il dit de même : *Avant qu'on pronoce les paroles de J. C. c'est un calice plein d'eau & de vin, mais quand les paroles de J. C. ont fait leur effet, le sang qui a racheté le peuple est produit dans le calice.* C'est comme s'il disoit ; avant la consecration le calice est plein de vin, mais après la consecration il ne contient plus de vin.

Car il est clair qu'il represente dans ces lieux *estre pain & estre corps de J. C. estre vin & estre sang de J. C.* comme deux propositions incompatibles, dont l'une exclut l'autre. Si c'est du pain avant la consecration, ce n'est donc pas le corps J. C. Si c'est le corps de C. J. C. après la consecration, ce n'est donc pas du pain.

Je n'ay pas besoin de m'arrêter icy à refuter les vaines chicaneries, par lesquelles les Ministres tournent ces passages à leurs sens chimeriques de figure & de vertu, parce qu'on l'a fait pleinement dans le second Tome. Et ainsi nous avons droit d'en tirer maintenant les conclusions qu'ils nous fournissent d'eux mêmes qui sont que ce que les Peres appellent quelquefois pain dans l'Eucharistie n'est pas néanmoins du pain que la nature a formé, mais le corps de J. C. que la consecration a produit.

Saint Chrysostome aussi bien que les autres Peres appellent l'Eucharistie du mot *de pain & de vin*, comme quand il dit que  
In psalm. 110. *Melchisedech a aussi offert du pain & du vin*, c'est-à-dire qu'il en a offert comme J. C. & quand il appelle *vin & fruit de vigne* ce que J. C. donna à ses disciples dans la dernière Cene. Mais demandez luy expressément s'il faut croire que l'Eucharistie soit du pain & du vin ? & il répondra en termes précis : *Ne regardez pas cela comme du pain. Ne croyez pas que ce soit du vin. Car ces choses ne vont pas au lieu des excrémens comme les autres viandes.*  
Hom. 85. in Matth.  
Hom. de Euchar. in Encan.

Je sçay bien que le Ministre Aubertin s'inscrit en faux contre cette traduction : *Ne regardez pas cela comme du pain*, & qu'il prouve que cette expression  $\mu\acute{\iota}\delta\ \acute{\omicron}\tau\iota\ \alpha\acute{\rho}\tau\omicron\varsigma\ \acute{\epsilon}\beta\acute{\epsilon}\iota\upsilon\ \iota\delta\eta\varsigma$ , *ne quod panis est aspicias* ; peut signifier ; *Ne faites pas reflexion que c'est du pain*, & que saint Chrysostome s'en sert quelquefois, non pour nier ce qui est effectivement, mais pour empêcher que l'en n'y fasse reflexion. Comme quand ce même Saint dit en un endroit

endroit, μή ὁ τι βραχύς ὁ χρόνος ἴδης, c'est-à-dire: Ne regardez pas que le temps est court, il ne veut pas dire que le temps ne soit pas court, il veut seulement qu'on n'y fasse point reflexion. CH. III.

Mais ce Ministre auroit dû voir qu'il ne prouve qu'une partie de ce qu'il devoit prouver, & que ce qu'il ne prouve point, détruit ce qu'il prouve.

Car il faut remarquer que Saint Chrysostome ne dit pas seulement, *ne quod panis sit aspicias*, mais qu'il dit de plus, *ne quod vinum sit arbitreris*. Or Aubertin fait bien voir que la premiere partie de ce passage peut signifier, *ne faites pas reflexion que c'est du pain*; mais il ne prouve point, & ne sçauroit prouver que ces paroles, μή ὁ τι βραχύς ὁ χρόνος ἴδης, puissent signifier autre chose, sinon, ne croyez pas que ce soit du vin; *ne quod vinum sit arbitreris*. Il ne produit aucun exemple où ces paroles soient prises en un autre sens. νομίζω, signifie croire, penser, juger, & non faire reflexion. Si donc la premiere partie est équivoque, la seconde détermine. Et comme elle signifie clairement qu'il ne faut pas croire que ce qui est dans le calice soit du vin, elle oblige d'entendre la premiere dans ce sens ici, *ne regardez pas ceci comme du pain*.

La réponse ordinaire qu'Aubertin fait à tous ces passages, où les Peres nient absolument que l'Eucharistie soit du pain, est qu'ils entendent par là qu'elle n'est pas du pain commun. Sur quoy il a accoustumé de citer quelques passages de saint Justin, de saint Irenée & de saint Cyrille de Jerusalem, qui disent que l'Eucharistie n'est pas du pain commun. *Le pain & le vin de l'Eucharistie*, dit saint Cyrille, *devant la sacrée invocation de l'adorable Trinité estoient de simple pain & de simple vin; mais après cette invocation c'est le corps de J.C. & le vin est le sang de J.C.* Et ailleurs, *comme le pain de l'Eucharistie après l'invocation du S. Esprit n'est plus du pain commun, mais le corps de J. C. de même le saint chresme après l'invocation n'est plus une huile simple & commune, mais le don du S. Esprit.* D'où il conclut que puisque les Peres nous assurent que ce n'est pas du pain commun & du vin commun, ils entendent donc que c'est du pain & du vin.

Catech. 1.  
Myft.

Cat. 3. Myft.

Il appuye cette consequence de quelques passages des Peres, qui parlant de l'eau du Baptême, disent, *qu'il ne faut pas la regarder comme de l'eau commune*: D'où tant s'en faut, dit-

il, qu'on puisse conclure qu'elle n'est pas de l'eau qu'il en faut conclure au contraire que c'est de l'eau.

Mais avec tout cela cette réponse n'est dans le fond qu'un sophisme, comme il est aisé de le faire voir. Car cette expression ; *Ce n'est pas du pain commun*, étant composée de deux idées, elle peut estre aussi considérée comme contraire à deux propositions, dont l'une est ; *C'est du pain* ; l'autre : *Ce pain est commun*. En un mot, elle peut nier ou la nature du pain, ou la qualité de pain commun.

Par exemple quand Ligaridius Archevêque de Gaza dit de l'Eucharistie, *que ce n'est pas un pain commun comme celuy qu'on mange, ny un vin commun comme celuy qu'on boit*, il entend que ce n'est point du tout du pain. Et au contraire quand les Peres nous disent que l'eau du Baptême n'est pas de l'eau commune, ils entendent que c'est de l'eau. On ne scauroit donc juger précisément par l'expression même, laquelle de ces deux propositions on pretend nier. Mais on le juge par la suite, & par l'adversative que l'on y ajoute. Car si elle ne détruit que la qualité, on juge qu'il n'y a que la qualité niée. Et si elle détruit la substance même, on juge que la substance même est niée.

Ainsi, parce que la raison pour laquelle les Peres nient que l'eau du Baptême, ou l'huile de la Confirmation, soient de l'eau ou de l'huile communes, & qu'ils ont une efficace surnaturelle, on a raison de conclure que c'est néanmoins de l'eau & de l'huile en substance ; parce que l'efficace n'exclut que la qualité d'eau commune, & d'huile commune, & non la substance même.

Mais il n'en est pas ainsi à l'égard de l'Eucharistie. Quand les Peres nous disent, *que ce n'est pas du pain commun, & de simple vin*, cela peut estre équivoque. Mais quand ils ajoutent comme ils font, *mais le corps de J. C.* l'équivoque est levée. Car cette addition détruit non la simple qualité de pain commun & d'eau commune, mais aussi l'estre même de pain & de vin. Et c'est pourquoy, au lieu que les Peres qui nous disent que l'eau du Baptême n'est pas de l'eau commune, ne nous disent jamais que ce n'est pas de l'eau, les Peres mêmes qui nous disent que ce n'est pas du pain commun & de simple vin, nous disent absolument & sans addition que ce n'est pas du pain ny du vin.

## CHAPITRE IV.

*Autres circonstances qui déterminent les mots de pain & de vin à ne signifier qu'un pain & un vin apparent. Comparaison de l'Eucharistie avec le Sacrifice de Melchisedech.*

CETTE première circonstance qui détermine le sens des mots de *pain* & de *vin*, quand les Peres les appliquent à l'Eucharistie, nous donnant déjà lieu de conclure absolument qu'ils ne les ont pû entendre que dans le sens Catholique, elle sera encore infiniment fortifiée par les autres que nous avons remarquées.

La seconde de celles que nous devons considerer, est si les Peres en appellant l'Eucharistie *pain* & *vin*, ne nous ont point dit plusieurs choses qui soient incompatibles avec les idées d'un pain réel & d'un vin effectif. Ils ne l'ont point dû faire, s'ils les ont entendus au sens des Calvinistes; & ils l'ont dû faire, s'ils les ont pris au sens des Catholiques. Or nous ne sommes pas obligés de prouver ici qu'ils l'ont fait, puisque tout ce que nous avons dit du sentiment des Peres dans le second volume, en contient la preuve. Car quand nous avons montré que selon les Peres, le pain consacré étoit le corps même, le corps propre, le corps véritable de J. C. & que nous avons réfuté les sens de figure & de vertu auxquels les Ministres veulent détourner leurs paroles, nous avons fait voir que selon les Peres l'Eucharistie n'est pas du pain & du vin, puisqu'estre du pain & du vin en substance, & estre le corps même de J. C. sont des choses incompatibles, & selon la vérité, & selon le sentiment des Calvinistes, & selon celui des Peres.

Nous montrerons donc seulement ici que les Peres en ont usé de la sorte dans les lieux mêmes où ils appelloient l'Eucharistie du nom de pain & de vin: ce qui suffit pour faire voir qu'il n'étoit pas difficile aux Fidèles de prendre ces termes dans un sens conforme à la doctrine des Catholiques.

S. Justin par exemple est un de ceux qui appellent le plus précisément l'Eucharistie consacrée des noms de *pain* & de *vin*: non seulement dans son dialogue contre Triphon, mais aussi dans

ce lieu celebre de sa seconde Apologie, où il explique la créance des Chrétiens sur ce Mystere. Car il y dit expressement, *que ceux que l'on appelle Diacres parmi eux, donnent à chacun de ceux qui sont presens quand on celebre, du pain & du vin consacrez.* Mais si vous demandez au même S. Justin ce qu'il faut croire de ce pain & de ce vin consacrez, il vous dira un peu après, *que de la même maniere que J. C. nostre Sauveur qui a esté fait chair par le Verbe de Dieu, s'est revêtu de chair & de sang pour nostre salut; ainsi nous avons appris que cette viande & ce breuvage, qui par le changement qu'ils reçoivent en nostre corps nourrissent nostre chair, ont la chair & le sang de ce même Jesus incarné.*

Saint Gaudence appelle l'Eucharistie, comme le remarque Aubertin, *les mysteres du pain & du vin.* Mais il dit dans le même Traité, *que J. C. nous fait connoître que le vin que l'on offre en figure de la passion est son sang.* Il dit que le Createur & le Seigneur de toutes choses qui produit le pain de la terre, fait du pain son propre corps, parce qu'il le peut & l'a promis. Il dit qu'il ne faut point douter que ce ne soit le corps de J. C. parce que la verité est incapable de mensonge, & qu'il faut consumer par l'ardeur de la foy les doutes qui pourroient rester sur ce point.

S. Chrysoſtome, pour refuter l'heresie des Aquariens, nous assure que lorsque JESUS-CHRIST donna les mysteres à ses Apôtres, *il leur donna du vin.* Mais pour s'assurer qu'il n'entend autre chose par là, sinon qu'il se servit de vin & non d'eau dans les mysteres, & qu'il ne prétend nullement expliquer en cet endroit ce que J. C. fit de ce vin, il ne faut que faire reflexion que ce lieu est pris de l'Homelie 83. sur S. Mathieu, c'est-à-dire d'un discours où la doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation est tres clairement & tres fortement exprimée, & qui contient toutes les propositions suivantes; *Que ce que la foy nous enseigne de ce Mystere semble contraire à la raison & au sens.*

*Que ce qu'elle nous enseigne, est que c'est le corps de J. C. & qu'il le faut croire.*

*Que nous avons dans ce Mystere plus que les vêtements de J. C. puisque nous l'y touchons & nous l'y mangeons luy-même.*

*Que J. C. s'y donne luy-même.*

*Que nous y sommes mêlez avec J. C.*

*Que J. C. est l'unique Pasteur qui nourrisse ses brebis de ses propres membres.*

*Qu'il nous y nourrit de son propre sang, & qu'il n'y fait pas*

Tout cela est dit, repeté, inculqué dans cette homelie d'une maniere si vive & si forte, qu'on ne sçauroit comprendre comment Aubertin, qui ayant rapporté ce passage de cette même Homelie, où S. Chrysofome, pour refuter les Aquariens, dit que J. C. donna du vin à ses disciples dans ce Mystere, c'est-à-dire qu'il y employa du vin & non de l'eau, a pû s'écrier comme il fait, qu'il atteste la conscience de ses adversaires, s'il n'est pas vray que ce seul lieu, où S. Chrysofome parle historiquement & dogmatiquement, doit prévaloir à tous les autres où il se sert d'expressions hyperboliques. Car quand on détacheroit ce passage de tout le reste de l'Homelie, on n'y verroit que le langage de ceux qui voulant marquer la matiere originelle de l'Eucharistie, la désigneroient par le mot de vin. Mais si on le regarde avec toute la suite de cette Homelie; bien loin de pouvoir tenir lieu d'une objection tant soit peu difficile, il fournit au contraire une preuve convaincante que ces sortes d'expressions n'ont rien d'opposé à la doctrine de la transsubstantiation.

Car il faut remarquer que tous les termes qui marquent si fortement la presence réelle dans cette Homelie, & dans tous les autres écrits de S. Chrysofome, établissent en même temps qu'il n'y a point de pain dans l'Eucharistie; parce que ce Saint les propose tous comme des consequences du sens de ces paroles, *ceci est mon corps* entendu sans figure & sans metaphore, qui ne peuvent, selon les Ministres, marquer la presence réelle qu'en marquant la transsubstantiation; & qu'il enseigne même formellement, *que le pain est fait le corps de J. C. par changement*. De sorte que c'est en vain qu'Aubertin prétend que les expressions de ce Saint ne favorisent que les Consubstantiateurs, puisqu'elles ne tendent point à nous faire croire que le corps de J. C. est avec le pain; mais que le pain est fait le corps de J. C. & est changé & transformé en ce corps.

Il n'y a rien aussi de plus commun dans les Peres, que de comparer le sacrifice de J. C. avec celui de Melchisedech, & de dire qu'il a offert du pain & du vin comme luy. Et c'est en vain qu'Aubertin fait une grande liste de ces passages, puisqu'ils ne disent en cela que ce que Pascale a dit en ces termes: *Parce* Aubert. 5 *que Melchisedech avoit offert du pain & du vin, il a esté necessaire que le vray Roy de paix, & nostre Pontife selon l'ordre de Melchisedech, offrit les mêmes choses.*

Et c'est ce qu'Hildebert a exprimé en ces vers ici :

*Utraque sub typico ritu formæque futuri,  
Melchisedech Domino sacrificasse ferunt.  
Utraque discipulis cœnantibus ipse Redemptor  
Tradidit, in corpus utraque versa suum.*

Mais si les Peres disent que J.C. offroit du pain & du vin comme Melchisedech avoit fait, ils ne nous laissent pas à deviner ce qu'ils entendent par ces termes; & ils marquent bien clairement que ce pain & ce vin sont son corps & son sang.

C'est ainsi que S. Cyprien s'explique dans la lettre à Cæcilius. J. C. dit-il, *a offert la même chose que Melchisedech, sçavoir du pain & du vin, c'est à dire son corps & son sang.*

Saint Jérôme sur la Genèse. *Par ces paroles, dit-il, tu es Prêtre selon l'ordre de Melchisedech, nostre ministère est signifié, parce qu'on n'immole plus des victimes de bestes privées de raison, comme faisoit Aaron, mais qu'on offre le pain & le vin, c'est à dire le corps & le sang de J. C.*

Primase nous dit de même que J. C. est fait Prêtre, non temporel, mais éternel, & qu'il n'offre plus des victimes pareilles à celles que l'on offroit sous la loy, mais qu'il offre du pain & du vin comme Melchisedech, c'est à dire sa chair & son sang.

Que si l'on veut sçavoir encore plus distinctement ce qu'ils croyoient de ce qu'ils appellent pain & vin, & qu'ils disent que J. C. offroit selon l'ordre de Melchisedech; il ne faut que le demander à S. Augustin, qui après nous avoir dit que le Verbe de Dieu nous a préparé une table avec du pain & du vin selon l'ordre de Melchisedech, explique ensuite ce que c'est que ce pain & ce vin, en disant, que le Mediateur du nouveau Testament nous presente un sacrifice selon l'ordre de Melchisedech, qui consiste en son corps & en son sang; que ce sacrifice a succédé à tous les autres sacrifices de l'ancien Testament qui estoient les figures du sacrifice futur: Et c'est pourquoy, dit-il, nous reconnoissons que c'est par prophetie que ce même Mediateur dit dans le 39. Pseaume: Vous n'avez pas voulu de sacrifice & d'oblation, mais vous m'avez formé un corps; puisqu'au lieu de tous ces sacrifices & de toutes ces oblations, c'est son corps qu'on offre & qu'on distribué à ceux qui y veulent participer.

Ce Saint s'explique de même dans le cinquième chapitre du même livre. Il marque, dit-il, tres-élegamment par ces termes, manger le pain, le genre même du sacrifice dont le Prestre même

nous a dit : Le pain que je donneray est ma chair pour la vie du monde. C'est-là le sacrifice, non selon l'ordre d'Aaron, mais selon celui de Melchisedech. Saint Chrysostome enseigne aussi expressement que l'Eucharistie est la verité du pain & du vin offert par Melchisedech. Or elle ne le feroit pas si elle n'estoit, non plus que le sacrifice de Melchisedech, que du pain & du vin figure du corps & du sang de J. C.

C'est en vain qu'Aubertin tâche d'éluder ces sortes de passages, en disant qu'il ne s'ensuit pas que l'Eucharistie ne soit pas du pain & du vin, pour avoir esté figurée par le pain & le vin de Melchisedech, puisqu'il ne s'ensuit pas que le Baptême ne se fasse avec de l'eau pour avoir esté figuré par diverses eaux dont l'Ecriture parle.

S'il eust raisonné plus justement il auroit veu que ce qu'on ne conclut pas à l'égard du Baptême, se doit conclure à l'égard de l'Eucharistie. Car il est vray qu'il ne s'ensuit pas que le Baptême ne se fasse pas avec de l'eau pour avoir esté figuré par diverses eaux; mais il s'ensuit qu'il surpasse de beaucoup toutes ces eaux qui l'on figuré. Or sans cesser de se faire avec de l'eau, il les peut surpasser par l'efficace particuliere que l'Ecriture luy attribue.

Il s'ensuit donc aussi precisément de ce que l'Eucharistie est la verité du sacrifice de Melchisedech qu'elle surpasse de beaucoup ce sacrifice. On ne porte pas plus loin la consequence immediate que l'on tire de cette qualité d'estre la verité de cette figure. Mais cette premiere consequence en produit necessairement une autre, qui est, qu'elle est donc le corps de J. C. réellement. Car en quoy sans cela surpasseroit-elle le sacrifice de Melchisedech? Seroit-ce en efficace? Mais il n'est fait mention nulle part de cette efficace. Toute son excellence est renfermée dans ces paroles : *cecy est mon corps*. En les prenant en un sens de figure, elle n'en aura aucun avantage sur le sacrifice de Melchisedech, car le sacrifice estoit aussi figure du corps & du sang de J. C. Il les faut donc prendre dans le sens litteral. Ainsi l'excellence du baptême au dessus de ces figures consistant dans son efficace marquée par l'Ecriture, subsiste sans transsubstantiation : & celle de l'Eucharistie au contraire ne pouvant subsister sans prendre à la lettre ces paroles : *cecy est mon corps*, l'enferme necessairement.

Mais il n'est pas besoin de raisonner pour sçavoir en quel

sens l'Eucharistie est appelée par saint Chrysostome verité du sacrifice de Melchisedech.

On ne dira pas sans doute qu'elle le soit autrement qu'elle l'est de tous les sacrifices de l'ancienne Loy. Or elle ne l'est selon ce Saint que comme corps & sang de J. C. *Si la figure de ce sang*, dit-il en parlant de l'Eucharistie, *a eu tant de force dans le temple des Juifs, quelle sera la force de la verité même de ce sang ?*

In Joan.  
Homil. 45.

In Psalm, 110.

Et c'est pourquoy ce Saint, qui dit en un endroit que J. C. est Prestre selon l'ordre de Melchisedech, parce que Melchisedech a offert à Abraham du pain & du vin, comme J. C. nous dit en d'autres, *qu'on offre Jesus. Christ même au lieu des viétimes de l'ancienne Loy ; Se ipsum jussit offerri.*

Hom. 24. in  
Epist. 1. ad  
Corinth.

S. Jérôme renferme & explique en même temps la pensée de S. Chrysostome dans ces paroles dont on a établi le véritable sens ailleurs. *Comme Melchisedech avoit offert du pain & du vin en figure de J. C. J. C. a aussi employé les mêmes choses pour nous donner la verité de son corps & de son sang.*

Enfin on ne peut pas marquer plus clairement en quel sens on dit, *que J. C. a offert du pain & du vin*, comme Melchisedech, qu'il est expliqué dans le Commentaire sur les Pseaumes qui se trouvent parmi les Oeuvres de S. Jérôme. Comme *Melchisedech Roy de Salem*, dit cet Auteur, *a offert du pain & du vin, de même vous offrirez vostre corps & vostre sang qui est le vray pain & le vray vin.* C'est ce Prestre selon l'ordre de Melchisedech qui nous a donné les mysteres que nous en avons : ou dans le Traité que S. Ambroise a fait pour les nouveaux baptizez, dans lequel après nous avoir dit que ce Sacrement a esté offert par Melchisedech qui a beni Abraham : *Non igitur humani sed divini & muneris sacramentum quod accepisti, ab eo prolatum, qui benedixit fidei Patrem Abraham* : Ce qui est la même chose que s'il avoit dit que ce Sacrement est du pain & du vin comme celui de Melchisedech ; il ajoute un peu après que *ce pain est le corps de J. C. que c'est la chair de J. C. le corps de la vie & du Maître des Cieux, le corps de l'Auteur de la manne ; que ce n'est pas ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a consacré, & que cette benediction est plus forte que la nature, puisqu'elle change même la nature.*

Tout ce que les Ministres peuvent dire, est que les Peres ne s'expliquent pas toujours si clairement, & que comparant le sacrifice

crifice de J. C. avec celui de Melchisedech, ils ne font quelquefois mention que du pain & du vin, comme quand S. Augustin dit que l'on offre par tout sous le Sacerdoce de J. C. ce que Melchisedech a offert: ce qu'il repete en plusieurs endroits de ses ouvrages.

Mais il n'y auroit rien de moins sensé que cette repartie. Car il auroit osté ridicule aux Peres de ne se servir jamais de cette expression, sans l'accompagner d'une explication formelle. On ne se sert de ces termes que parce qu'on suppose qu'on les entend; & en supposant qu'on les entend, on ne se croit plus obligé de les expliquer.

Ce langage est un espece de metaphore & de metaphore tres-naturelle, comme nous l'avons fait voir. Or il est en quelque sorte contre la nature, d'expliquer les metaphores. Ce seroit en perdre toute la grace, & les rendre foibles & languissantes. Tout ce qu'on peut donc pretendre, est, que comme on revient souvent du langage figuré au langage naturel; les Peres après avoir appelé l'Eucharistie des mots de *pain* & de *vin* nous ayent dit des choses qui fissent voir qu'ils croyoient que c'étoit le corps de J. C. Or c'est ce que nous avons montré qu'ils ont fait souvent. Et cela suffit pour en conclure qu'ils l'ont toujours pensé. Au lieu qu'afin d'arrester nos esprits dans l'idée d'un pain & d'un vin materiel, terrestre, & subsistant, il faudroit qu'ils ne nous eussent jamais portez à regarder ce pain & ce vin comme le corps & le sang de J. C. il faudroit qu'ils ne nous eussent jamais dit, qu'ils sont changez, convertis, transfélementez au corps de J. C. enfin il faudroit qu'on eust effacé de leurs livres tous les passages que nous avons rassemblez dans le 2. Tome de la Perpetuité, qui peuvent tous servir d'éclaircissement au sens auquel les Peres ont appelé l'Eucharistie *pain* & *vin*; puisqu'ils contiennent & qu'ils marquent ce qu'ils croyoient de ce pain & de ce vin, & du changement qui y arrive. C'est même en quelque sorte par des vûës differentes que l'on appelle l'Eucharistie *pain* & *vin*, en la comparant avec le sacrifice de Melchisedech, & que l'on marque qu'elle est le corps de J. C. & ces vûës ne se rencontrent pas toujours ensemble. Car quelquefois on veut simplement marquer le rapport de la figure à la verité, & quelquefois on veut marquer l'excellence de la verité au dessus de la figure. La premiere de ces vûës porte seulement à dire, que comme Melchisedech offroit du pain & du

vin; de même J. C. a offert aussi du pain & du vin. C'est la seconde vüe qui porte à remarquer que le pain & le vin que J. C. offrit étoient changez en son corps & en son sang. Ainsi comme le bon sens peut faire juger que l'esprit doit souvent demeurer dans la premiere de ces vües, il doit aussi faire conclure que les Peres ont deu souvent exprimer les rapports du sacrifice de Melchisedech avec celui de J. C. sans en marquer les différences.

On peut encore remarquer que quand une doctrine est établie dans l'Eglise & connue de tous les fidelles, il n'est pas besoin de l'exprimer toute entiere par des mots capables de la faire entendre à ceux qui n'en auroient point entendu parler. Il suffit d'exciter par quelque mot qui y ait rapport, toutes les idées que les fidelles en ont. Or c'est ce que les Peres ont encore fait souvent.

Act. p. 322.

Cont. Marc.  
c. 14.

Aubertin croit estre fort subtil en concluant, de ce que Tertullien dit, *que J. C. n'a point rejeté le pain par lequel il rend son corps present*, que le pain y demeure donc. Mais il devoit penser que les fidelles entendant, que le pain rend le corps de J. C. present, concevoient incontinent qu'il ne le rendoit present que parce qu'il estoit fait le corps de J. C. & qu'il estoit changé en ce corps selon l'expression de toutes les Liturgies.

S. Ignace appelle l'Eucharistie un *pain unique qui est le remede de l'immortalité, l'antidote qui nous empesche de mourir*; mais il marque assez par là, que ce pain est le corps de J. C. puisqu'il n'eroit point un remede & un antidote contre la mortalité s'il n'étoit le corps de J. C. & que toutes ces qualitez que Saint Ignace luy attribüé, n'auroient aucun fondement dans l'Ecriture, si l'on expliquoit ces paroles: *Cecy est mon corps*, dans le sens de figure, qui ne les produit en aucune sorte.

Le seul titre de *pain unique* montre que l'on ne peut entendre ce passage que du corps de J. C. Car pourquoy les pains de la communion qui sont differens en nombre seroient ils appellez *un pain unique*? Et c'est en vain qu'Aubertin replique au Cardinal du Perron qui avoit fait cette observation, que S. Ignace a bien pü appeler les pains de l'Eucharistie, un pain unique, comme on dit qu'il n'y a qu'un baptême. La comparaison est faulße. On ne dit point qu'il y a une *eau unique* dans le Baptême, une *huile unique* dans la Confirmation. On n'a point dit des Juifs qu'ils mangeoient un même agneau; mais on dit que nous avons un seul Baptême, parce qu'on prend ce mot non pour la

matieré qu'on employe qui est différente, mais pour le lavement interieur, qui est un dans sa fin & dans son principe meritoire. CH. IV.

Origene nous dit contre Celse, que nous mangeons dans l'Eglise les pains qui sont servis aux fideles; mais il ajoûte, que ces pains sont faits par les prieres un corps saint, & sanctifiant ceux qui le reçoivent avec pieté, *σῶμα γινώμενον ὑπὸ τῆς εὐχαριστίας ἀγιότι*, & il estoit aisé aux fideles d'entendre par ces paroles que c'étoit le corps de J. C. puisque c'estoit ce que l'on demandoit à Dieu par ces prieres dont parle Origene, & dont il leur renouvelle la memoire, ce qui leur y remettoit toutes les expressions des Liturgies qui marquent si bien la presence réelle, que les Ministres n'ont point trouvé d'autre secret d'en empêcher l'impression que de les abolir autant qu'ils ont pû, comme nous l'avons remarqué ailleurs.

Perp. tom. 2.  
P. 595.  
Aub. 361.

Mais, dit Aubertin, le moyen qu'Origene ait pû dire en ce lieu, que le pain est fait par la priere le corps substantiel de J. C. puisqu'au même temps qu'il écrivoit ces lettres contre Celse, il écrivoit aussi ses livres sur S. Matthieu, où il dit que le pain est fait typique?

La resolution de cette difficulté est fort aisée.

C'est premierement, qu'Origene ne dit point ce qu'il suppose qu'il a dit. Il appelle bien dans ses livres sur S. Matthieu l'Eucharistie, *corps typique*, comme tous les Peres l'ont appelé *antitype*, sans faire aucun prejudice à la réalité, comme nous l'avons montré: mais il ne dit point que le pain est fait un corps typique comme Aubertin le luy fait dire. Or il y a quelque différence entre ces deux expressions. Mais quand il se seroit servi de la dernière, cela signifieroit seulement qu'il auroit esté fait Sacrement du corps de J. C. & il resteroit à voir si Origene seroit demeuré dans la signification litterale du mot de Sacrement, ou s'il n'y auroit point suppléé. Or nous avons montré qu'on doit croire qu'il l'a fait.

ὅτι πάντα  
μὲν αὐτοῦ τῶ  
τυπικῶς ἢ  
συμβολικῶς  
σώματος.

On ne doit pas mettre entre les passages qui ne determinent la signification des mots de *pain* & de *vin* que par des épithetes qui fissent ressouvenir les fidelles de la creance de l'Eglise, celui de l'auteur de la dispute contre Arrius qui se trouve parmy les Oeuvres de S. Athanase; car il ne se contente pas de dire de J. C. *qu'il nous a présenté une table, c'est à dire le saint Autel, & qu'il y a mis le pain celeste incorruptible qui donne la vie à*

tous ceux qui y participent ; ce qui seroit du genre dont nous parlons ; mais il ajoute expressement que *ce pain est son saint & très-sacré corps* : ce qui est précis. Ni celui de Julius Firmicus, qui nous exhorte à chercher le pain de Jesus Christ, le calice de J.C. afin que méprisant les choses terrestres & fragiles, la substance de l'homme soit nourrie par cet aliment immortel. Car il ne se contente pas aussi de nous faire connoître ce que c'est que ce pain, par ces mots *aliment immortel*, qui ne luy conviennent que par ce que c'est le corps de JESUS CHRIST. Mais il ajoute expressement dans la suite *que ce pain est celui dont il est dit, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie.*

Tous ces passages & plusieurs autres qu'on pourroit alleguer font voir si clairement en quel sens les Peres ont appelé l'Eucharistie *pain & vin*, qu'il est inutile de s'arrester en particulier à quelques uns, où ils n'ont point ajouté ces éclaircissmens. Car il ne faut pour en reconnoître le vray sens, que se souvenir de ce principe, que ce que les Peres ont exprimé en divers lieux de leurs ouvrages comme leur foy & celle de l'Eglise, ils l'ont toujours eu dans l'esprit lors même qu'ils ne l'ont pas exprimé : Qu'ainsi il est permis de l'entendre par leurs expressions ; & par consequent qu'on doit supposer que quand ils nous parlent de pain & de vin, ils entendent ces mots d'un pain changé & converti au corps de J. C. d'un pain qui n'est plus ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a consacré, & enfin d'un pain qui n'est plus pain, quoy que les yeux & le goust le jugent tel, mais le corps de JESUS-CHRIST.

## CHAPITRE V.

*Abus qu' Aubertin & M. Claude font d'un passage de Clement d'Alexandrie, & d'un autre d'Origene.*

**O**N a sujet de craindre que les personnes judicieuses ne trouvent qu'on s'est trop arrêté à la refutation des consequences que les Ministres tirent des passages où les Peres donnent à l'Eucharistie les noms de *pain & de vin*, & qu'ils ne jugent qu'une objection si foible ne meritoit pas d'estre repoussée avec tant de soin. Neanmoins comme il y a des gens qui s'imagi-

nent toujours que c'est par finesse qu'on ne rapporte pas certains passages tout au long, & qu'on n'y répond qu'en gros; Je veux bien leur faire voir que l'on ne se dispense de le faire, que pour éviter la longueur extrême de cette methode, & que sans cet inconvenient qui rendroit les ouvrages inutiles au commun du monde, on y auroit encore plus d'avantage qu'en aucune autre.

C'est ce qui paroitra clairement par l'examen que nous allons faire d'un passage de Clement d'Alexandrie que les Ministres alleguent d'ordinaire comme un des plus forts & des plus precis qu'ils ayent sur cette matiere.

Monsieur Claude le cite trois fois pour sa part dans le chapitre quatrième de la deuxième réponse. Le voicy dans toute son étendue. *De quelle sorte croyez-vous qu'a beu le Seigneur qui s'est fait homme pour nostre salut? Croyez-vous que ce fust avec les mêmes emportemens que nous? N'estoit-ce pas au contraire avec une moderation extraordinaire & une extrême honnesteté! Car vous devez sçavoir qu'il a usé de vin aussi bien que nous, puis qu'il estoit homme comme nous, & ce fut du vin qu'il benit lorsqu'il dit: Prenez, beuvez: Ceci est mon sang, ce qu'il disoit du sang de la vigne, cette liqueur de joye qui signifie le Verbe répandu sur plusieurs pour la remission des pechez. Or que nous soyons obligez de garder la sobriété dans l'usage du vin, cela paroist clairement par les instructions que Jesus-Christ donnoit dans les festins. Car il ne les eust pu donner s'il eust pris du vin avec excés.*

*Il a fait voir aussi que c'estoit du vin que ce qu'il benit, en disant à ses disciples, JE NE boiray plus du fruit de cette vigne jusqu'à ce que j'en boive avec vous au royaume de mon Pere. Et pour montrer aussi que J. C. beuvoit du vin, il ne faut que considerer ce qu'il dit de luy-même en reprochant aux Juifs leur dureté: le Fils de l'homme, leur dit-il, est venu, & ils disent: C'est un homme qui aime à manger, c'est un beuveur de vin, un ami des publicains. C'est ce que nous établissons contre les Encratites.*

Monsieur le Cardinal du Perron avoit répondu tres-judicieusement à ce passage, que le but de Clement d'Alexandrie n'étoit aucunement de justifier en ce lieu-là que ce qui étoit dans le calice après la consecration étoit du vin, mais que c'étoit du vin avant la consecration, & non de l'eau pure.

*Car, dit-il, il disputoit contre les Encratites qui abhorroient l'usage du vin comme impur & pollué en toutes choses; & pour les refuter, il agissoit par deux argumens: l'un que nostre Seigneur avoit bien*

luy-même du vin ; & cela il le verifie non par l'Eucharistie, mais par les reproches de ceux qui l'appelloient beuveur de vin : l'autre qu'il avoit benit & consacré du vin ; & cela il le prouve par l'Eucharistie, & allegue les paroles que cite le sieur du Plessis, pour montrer que c'estoit du vin, & non de l'eau pure qu'il benit.

Aubertin entreprend de refuter cette réponse, & il le fait par quantité de suppositions ou fausses, ou incertaines, ou vaines, comme nous l'allons montrer.

Il nie premierement que le dessein de Clement fust de refuter les Encratites, parce, dit-il, qu'il n'en est point parlé dans tout le reste du livre. Mais il suffit qu'il en soit parlé dans ce passage où il est parlé de boire du vin. Or Clement dit expressément qu'il établit ces maximes contre les Encratites. Il les y veut donc refuter. Il est vray qu'il ne les refute qu'incidemment. Mais ce n'est aussi qu'incidemment qu'il établit que J. C. a beu du vin. Sans cette veüe il l'auroit supposé sans preuve, puisque ce n'estoit pas une chose contestée entre les Catholiques.

2. Il dit que le but direct de Clement est d'exhorter à la sobriété. Je sçay bien qu'il y exhorte en effet. Mais cela n'empêche pas qu'il n'ait eu aussi en veüe de refuter en passant les Encratites, & que ce ne soit dans cette veüe qu'il s'arreste à prouver que J. C. a beu du vin : & c'est chicaner que de n'en pas demeurer d'accord, puisque cet Auteur le dit en termes formels.

Voilà les premiers efforts d'Aubertin. Il entreprend ensuite de combattre ce que le Cardinal avoit avancé, que Clement ne prouve point par l'Eucharistie que J. C. ait beu du vin, mais seulement par les insultes de ceux qui l'appelloient beuveur de vin. Mais il n'y réussit pas mieux. Clement, dit-il, avoit à prouver deux choses ; l'une que J. C. avoit beu du vin ; l'autre qu'il en falloit user modérément. Or il prouve le premier par l'Eucharistie. Sçachez, dit-il, qu'il a usé de vin comme nous, parce qu'il étoit homme, & que ce fut du vin qu'il benit. Or Clement n'auroit-il pas esté un stupide de prouver par l'Eucharistie que J. C. avoit beu du vin, s'il n'eût cru que J. C. y avoit beu du vin proprement dit ?

Cet argument d'Aubertin est encore une pure illusion ; & il n'est fondé que sur un faux sens qu'il donne à ces paroles de Clement : sçachez que J. C. a beu du vin, en les rapportant à l'Eucharistie ; au lieu qu'elles s'entendent de toute la vie de J. C. dans laquelle Clement nous assure qu'il a beu du vin. Et quant à ces paroles : Et ce fut du vin qu'il benit, c'est un nouvel argu-

ment que Clement propose, qui n'est point du tout la preuve CH. V.  
que J. C. ait beu du vin.

Pour entendre cela, il faut supposer que Clement en cet endroit a dessein de refuter en passant l'heresie des Enkratites, comme il le dit luy-même en termes formels. Or ces Heretiques nioient le fait & le droit. Je veux dire qu'ils disoient que J. C. n'avoit point beu de vin, & qu'il n'en avoit point dû boire, parce que c'étoit un estre impur & pollué. Clement soutient donc le contraire de ces deux erreurs, par deux clauses différentes. Il dit que J. C. avoit beu du vin par ces paroles: *ὃν ἢ καὶ μετέλαβεν οἶνον ἔν αὐτῷ ἔν ἡ ἀνθρώπου ἔν αὐτῷ*: *Sachez qu'il a beu aussi du vin, parce qu'il estoit homme comme nous.* Et il combat le principe qui estoit l'impureté du vin, *parce que ce fut du vin que J. C. benit.* Or il n'auroit pas choisi un estre impur pour le benir. Ainsi par la premiere raison il détruit la pratique des Enkratites par celle de J. C. & par la seconde il détruit le principe des Enkratites par la benediction que J. C. fit du vin. Mais ce sont deux raisons toutes différentes, & Aubertin les confond ridiculement. Quand Clement dit que J. C. a beu du vin, il entend qu'il en a beu dans le cours de sa vie. Quand il dit, qu'il en benit dans l'Eucharistie, il prouve qu'il n'étoit pas impur.

La suite du passage fait voir manifestement la verité du sens que nous y donnons, & que ce sont deux clauses séparées; l'une que J. C. a beu du vin, l'autre qu'il a beni du vin: que l'une se rapporte à toute la suite de la vie de J. C. & l'autre s'entend de l'Eucharistie. Car après avoir proposé ces deux clauses, il les reprend toutes deux dans la suite, quoyque dans un ordre renversé & les prouve chacune à part, en les prenant dans le sens que nous avons marqué. Il prouve premierement la dernière, qui est que c'étoit du vin que J. C. avoit beni, par ces paroles qu'il dit dans la dernière Cène, *Je ne boiray plus du fruit de cette vigne jusqu'à ce que j'en boive avec vous dans le Royaume de mon Pere.* Et il prouve la premiere, qui est qu'il beuvoit du vin ordinairement, par le reproche que les Juifs luy faisoient d'estre un *beuveur de vin*, en proposant séparément ces deux points & les preuves dont il les appuye.

Ainsi le rapport qu'Aubertin fait de ces paroles: *Sachez que J. C. beuvoit du vin à l'Eucharistie* est une pure vision; aussi bien que tout ce qu'il y ajoute, que *Clement a voulu prouver que*

nous pouvons boire du vin, parce que J. C. en avoit beu dans l'Eucharistie : Qu'il falloit donc que ce fust du vin effectif qu'il y beut, puisqu'autrement on ne pourroit conclure delà que nous en puissions boire. Car Clement n'employe, comme nous avons dit, la benediction du vin que J. C. fit en consacrant l'Eucharistie, que pour montrer qu'il n'abhorroit pas le vin, puisqu'il le benis-  
soit : & ce raisonnement n'a point du tout besoin que J. C. ait bû du vin dans l'Eucharistie.

Le troisieme avantage qu'Aubertin pretend tirer de ce passage, est fondé sur ce que Clement assure, que ce fut du sang de la vigne, c'est-à-dire du vin dont J. C. dit, *Cecy est mon sang*. D'où Aubertin conclut à son ordinaire qu'il n'a pû prendre ces paroles : *Cecy est mon corps*, en un sens de transsubstantiation. Mais nous avons refuté d'une telle sorte ce sophisme, qui n'est qu'un argument à quatre termes, dans le second Tome de la Perpetuité, que je ne sçays'il prendra encore envie à quelque Ministre de s'en servir.

Celuy qu'il prétend tirer de ce que Clement dit, que le vin figure le Verbe, par allegorie, est encore détruit dans un autre lieu du même Ouvrage où l'on montre que c'est un sophisme visible de prendre pour une explication de cette proposition : *Cecy est mon corps*, & que les Peres disent des raisons du choix que J. C. a fait du pain & du vin pour en faire la matiere de l'Eucharistie ; parce qu'il y a une extrême difference entre marquer les rapports mystiques du pain & du vin, & de l'eau, ou au Verbe, ou au peuple & à l'Eglise, ou au sang de J. C. & expliquer litteralement cette proposition : *Cecy est mon corps*.

Le cinquieme est, dit il, que Clement prouve que c'étoit de *vray vin*, quoyque consacré, que J. C. avoit beu dans la celebration de l'Eucharistie, lorsqu'il dit que le Seigneur l'a fait voir encore en disant : *Je ne boiray plus du fruit de cette vigne*. Car ces paroles, dit il, ne montrent pas que J. C. ait bû du vin dans l'Eucharistie, si l'on n'entend du *vray vin* par ce fruit de vigne.

Mais c'est encore une fausseté d'Aubertin que cet argument qu'il fait faire à Clement Alexandrin. Car comme l'a remarqué le Cardinal du Perron, il ne veut prouver en aucune sorte que J. C. ait bû du vin dans l'Eucharistie, mais que c'étoit du vin qu'il benit, comme le portent expressément les paroles Grecques, *ὅτι δε οἶνος τὸ εὐλογηθῆν ἂν ἀπέδειξε πάλι*. Il ne dit pas que J. C. fait voir, que c'étoit du vin qu'il avoit bû, comme

Aubertin

Aubertin luy fait dire. Mais il dit que J. C. a fait voir que c'estoit CH. IV.  
du vin qu'il avoit beni.

Que si M. Claude replique que l'on ne sçauroit faire voir que J. C. a beni du vin par ces paroles : *Je ne boiray point du fruit de cette vigne*, que l'on ne fasse voir en même temps que J. C. en avoit bû ; puisque si ce passage prouve par le mot *de fruit de vigne* que c'estoit du vin que J. C. avoit beni, il prouve aussi par ceux de *non bibam*, qui supposent que J. C. avoit fait ce qu'il dit qu'il ne fera plus que dans le Royaume de son Pere, qu'il en avoit bû effectivement : on luy répondra que cet argument proposé en cette maniere seroit un peu plus subtil que ceux d'Aubertin, qui ne sont que des falsifications visibles ou du texte ou du sens de Clement d'Alexandrie : mais qu'après tout ce ne seroit qu'une fausse subtilité. Car ce passage, *je ne boiray point du fruit de cette vigne*, prouve fort bien que c'estoit du vin que J. C. avoit beni, sans prouver que ce fust du vin qu'il avoit bû.

La raison en est, que si ces mots de *pain & de vin*, de *froment*, & de *fruit de vigne*, ne signifient pas dans l'esprit des Catholiques de vray pain & de vray vin, lorsqu'on les applique à l'Eucharistie consacrée, ce n'est pas que de leur nature ils n'excitent dans l'esprit les idées d'un vray pain & d'un vray vin, mais c'est que la créance qu'ils ont, qu'il se fait dans ce Mystere un changement du pain au corps & du vin au sang de J. C. les porte naturellement à bannir ces idées pour substituer celle d'un pain apparent ou d'un vin apparent.

La cause de ce changement d'idée n'est donc pas dans les mots mêmes. Elle est dans l'esprit de celuy qui les prononce ou qui les entend.

Ainsi J. C. ayant formé l'idée de la presence réelle & de la transsubstantiation dans l'esprit de ses Apôtres par les termes dont il se servit en instituant ce Sacrement : leur esprit conçut sans peine qu'il n'appelloit fruit de la vigne, c'est-à-dire vin, ce qui leur avoit dit estre son corps, que parce qu'il en avoit l'apparence.

Mais si l'on se sert de ce même passage pour faire voir la nature de la matiere que J. C. avoit beni, & dont il avoit fait l'Eucharistie; l'esprit en conclut, non que c'estoit du vin apparent, mais que c'estoit de vray vin, parce qu'alors l'impression naturelle du mot de *vin* n'est plus empêchée par aucune créan-

ce contraire. Aussi n'y a-t'il point de Catholique qui ne crût bien raisonner, s'il disoit en montrant une hostie consacrée: Il paroist bien par ce pain que l'Eucharistie se fait dans l'Eglise Romaine avec du pain sans levain, & non avec du pain levé. Cependant par le mot de *pain* il entendroit la première fois un pain qui ne seroit plus pain, mais le corps de J. C. puisqu'il appelleroit de ce nom l'hostie consacrée, & il entendroit de *vray pain*, lorsqu'il le prononceroit la seconde & la troisième fois, puisqu'il désigneroit la matière de l'Eucharistie avant la consécration. Tout cela se passe dans l'esprit, sans presque qu'il s'en apperçoive, & sans qu'il y trouve le moindre embarras. Et il y a bien moins de difficulté à passer ainsi d'une notion à une autre sans se confondre, qu'il n'y en a à le démêler, & à le faire comprendre.

Il est donc clair que l'unique but de Clement d'Alexandrie est de prouver que ce fut du vin que J. C. bénit, & non de l'eau; qu'il ne prouve ni directement ni indirectement qu'il ait bû de *vray vin* dans l'Eucharistie, & que ces argumens si solides & en si grand nombre, qu'Aubertin reproche au Cardinal du Perron de n'avoir pas vûs, ou d'avoir dissimulez, ne sont que des sophismes de ce Ministre.

Ce n'est pas qu'il eût sujet de tirer un grand avantage de ce passage, quand Clement d'Alexandrie y auroit dit formellement que J. C. but du vin dans la célébration de l'Eucharistie. La bonne foy voudroit toujours qu'on examinât par la doctrine des premiers siècles, ce qu'il auroit entendu par ce vin. Et ainsi comme l'on trouveroit que l'on y croyoit que ce *vin* estoit changé au sang de J. C. on en concluroit que c'estoit en ce sens que cet Auteur l'auroit pris; car cette creance n'empêche nullement que l'on ne se serve de ces termes. On dit que l'on boit du vin dans l'Eucharistie, parce que l'on y prend une chose qui ne se distingue pas sensiblement du vin, & qui en a les effets. Quand il est question de marquer précisément ce qu'elle est, on en parle selon la foy. Mais quand il n'en est pas question, on parle le langage où la nature nous porte.

Aubertin en propose luy-même deux exemples qui luy auroient pû apprendre de quelle sorte on parle, quand on parle naturellement, si la preoccupation ne l'avoit point porté à en abuser.

Act p. 544.

Il rapporte que l'Auteur de la vie de S. Genoulphe qu'il place à l'entrée de l'onzième siècle, c'est-à-dire en un temps où l'on

brûloit ceux qui ne croyoient pas la transsubstantiation, & où Berenger disoit, *que l'Eglise estoit perie*, parce que tout le monde la croyoit, n'a pas laissé d'écrire *que ce Saint a passé le reste de sa vie depuis son ordination sans boire de vin, excepté ce qu'il en prenoit en celebrant le divin Sacrement.* Et dans la page 958. il cite les paroles d'une Chronique écrite à la fin de l'onzième siècle, c'est-à-dire après Berenger, par lesquelles l'Auteur dit qu'il a vû dans un certain Monastere un Moine nommé Litterius d'une abstinence si admirable, que par l'espace de dix ans, *il ne but ni vin ni eau, excepté ce qu'il en prenoit dans l'Eucharistie.*

Est-ce que ces Auteurs qui écrivoient en un temps où la transsubstantiation estoit reconnüe par toute l'Eglise, ne la croyoient pas eux-mêmes? C'est une consequence qu'Auber-  
tin seul estoit capable de tirer, mais qui ne viendra jamais dans l'esprit d'une personne judicieuse.

Puis donc qu'il est visible que la nature porte à ce langage, aussi bien ceux qui sont persuadés de cette doctrine, que ceux qui ne le seroient pas, & qu'on n'a point fait difficulté de s'en servir dans les temps mêmes où l'erreur contraire estoit punie des plus rigoureux supplices, quel sujet y auroit-il de s'étonner quand Clement d'Alexandrie auroit usé de ce langage? Et quel lieu y a-t'il d'abuser, comme fait M. Claude, d'un passage d'Origene qui s'en sert effectivement, en disant *que J. C. ne beut point de vin dans la celebration de l'Eucharistie, parce qu'il approchoit de l'autel?* Car n'est-ce pas boire du vin selon le langage des hommes que de boire l'Eucharistie, quoique l'Eucharistie ne soit pas du vin; comme c'est offrir du pain que d'offrir l'Eucharistie selon ce même langage, quoique l'Eucharistie ne soit pas du pain? Et comme tant de Peres nous assurent que J. C. en offrant l'Eucharistie a accompli le sacrifice de Melchisedech, & celui des pains de proposition qui la figuroient, quoiqu'ils nous disent en même temps que ce qu'il offroit estoit son corps même qui a succédé à tous ces sacrifices, il n'est aussi nullement étrange qu'Origene ait crû par une pensée qui luy est particuliere, que J. C. en s'abstenant de participer à l'Eucharistie, lorsqu'il estoit sur le point de se sacrifier luy-même, ait observé la défense qui estoit faite aux Prestres de l'ancienne loy de boire du vin, lorsqu'ils devoient s'approcher de l'autel, quoiqu'il ait reconnu en même temps avec toute l'Eglise de son temps que le vin dont, selon luy, J. C. ne voulut pas boire par cette raison

Orig. Hom. 7.  
in Levit.

mysterieuse , estoit son vray sang. Et c'est aussi ce qu'il nous enseigne par ces paroles celebres : *Quand vous prenez le saint aliment & cette viande incorruptible ; quand vous jouissez de ce pain & de ce breuvage de vie , vous mangez le corps & vous beuvez le sang du Seigneur. Humiliez-vous donc vous-mêmes , & imitant le Centenier , dites-luy : Seigneur , je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison. Car lorsqu'il est reçu indignement , il y entre pour à condamnation.*

## CHAPITRE VI.

*Examen du passage de Saint Jérôme tiré de sa lettre à Hedibie.*

**J**E ne sçay si je dois nommer le dernier passage que nous examinerons ici , une objection ou un éclaircissement. Si l'on en croit Aubertin , c'est un *nœud Gordien* pour les Catholiques , *Nodus hic Gordio strictior* : mais je prétends au contraire que c'est un sophisme puerile , qui ne peut servir qu'à éclaircir tout ce que nous avons dit sur cette matiere. Le Lecteur en jugera.

p. 584.

Une Dame nommée Hedibie qui demouroit aux extrémités des Gaules avoit envoyé un homme exprés en Jerusalem pour consulter S. Jérôme touchant quelques questions , tant sur la vie d'une veuve Chrétienne , que sur l'Écriture..

La seconde de ces questions regardoit ces paroles de J. C. *Je vous dis que je ne boiray plus de ce fruit de vigne , jusqu'au jour que j'en boiray de nouveau avec vous dans le Royaume de mon Pere.* S. Jérôme ayant dessein d'éclaircir ce passage commence sa réponse par cette remarque , dont Aubertin tire son *nœud Gordien* : *Quelques-uns , dit-il , ont bâti sur ce passage la fable de mille années , pendant lesquelles ils prétendent que J. C. regnera corporellement sur la terre , & qu'il boira du vin qu'il n'aura point bû depuis ce temps-là , jusqu'à la consommation des siècles.*

C'est sur cela qu'Aubertin forme cet argument. Les défenseurs de cette opinion croyoient que J. C. boiroit durant mille ans du même vin dont il avoit bû dans l'Eucharistie. Or le vin qu'ils croyoient qu'il boiroit durant ces mille ans , estoit de vray

vin. Donc ils croyoient que J. C. avoit bû de vray vin dans l'Eucharistie. Cependant , ajoute-r'il , plusieurs des anciens Peres , comme Papias , S. Justin , S. Irenée , Tertullien , Apollinaire , Lactance , Victorin , Severe ont esté du même sentiment qu'eux. Donc tous ces Peres ont crû que J. C. avoit bû de vray vin dans l'Eucharistie.

Il encherit sur ce premier raisonnement par ce second. *S. Jérôme* , dit-il , *estoit d'accord avec tous ces Peres touchant la nature du vin que J. C. avoit bû dans l'Eucharistie , & ne differoit d'eux que dans la consequence qu'ils en tiroient. Or ces Peres croyoient que J. C. avoit bû de vray vin dans l'Eucharistie. Donc S. Jérôme le croyoit aussi.*

Pour faire voir l'absurdité de ce prétendu *neau Gordien* , il ne faut que proposer un argument semblable où la fausseté soit toute visible. Supposons pour cela qu'un homme partant pour aller à la Cour , montre à ses amis le portrait du Roy , en disant qu'il espere avoir l'honneur dans deux mois de saluer ce grand Prince. Je demande si l'on ne se mocqueroit pas d'un homme qui sur ce discours formeroit ce raisonnement.

Cet homme dit qu'il saluera dans peu de temps le même Roy qu'il a montré à ses amis. Or le Roy qu'il prétend saluer dans peu de temps est un Roy vivant , réel & effectif , & non pas une peinture. Donc ce Roy qu'il a montré à ses amis , est un Roy vivant , & non pas une peinture. Cet argument est si ridicule , que personne ne voudroit prendre la peine de démêler la petite subtilité sur laquelle il est fondé. Cependant il est tout aussi bon que celui qu'Aubertin propose comme un *neau gordien*.

L'illusion consiste en ce que le mot de Roy est équivoque. Car dans la premiere proposition l'esprit de ceux qui l'entendent , est déterminé à le prendre pour un Roy en peinture , parce qu'on l'applique à un portrait que l'on montre , & il se prend pour un Roy veritable quand on en parle sans l'appliquer à aucun sujet qui change la signification naturelle.

Or cette même illusion se rencontre dans l'argument d'Aubertin. Car l'esprit de ces Peres dont il s'agit , estoit déterminé de même par la creance qu'ils avoient que le vin estoit changé au corps de J. C. à prendre le mot de *fruit de vigne* pour un vin apparent , quand on l'appliquoit à l'Eucharistie , & à le prendre dans sa signification ordinaire , quand on en faisoit un usage qui ne les obligeoit pas d'en changer le sens.

M. Claude répondra peut-estre qu'on suppose la question, qui est qu'il y eût une creance distincte de la transsubstantiation dans l'esprit des Peres qui les portât à prendre ces mots de *fruit de vigne* en deux sens differens.

Je répons que je ne suppose que ce que j'ay droit de supposer, & que ce que j'ay prouvé d'une maniere invincible. Mais si l'on ne veut pas avoir égard à ce que l'on a prouvé, je dis qu'il est toujours visible par cette réponse, que supposé que les Peres ayent eû la transsubstantiation dans l'esprit, ils ont pû tres-naturellement se servir de ce langage sans y faire aucun prejudice. Et par consequent il ne sçauroit rien conclure par cet argument, qu'en supposant qu'ils ne l'y ayent pas eû, c'est-à-dire en supposant la question, de sorte qu'il se trouve que ce *nœud Gordien* est une pure petition de principe qui ne peut rien prouver qu'en supposant que les Peres n'ayent pas crû la transsubstantiation. Aubertin est d'autant plus inexcusable dans l'abus qu'il fait de ce passage, qu'il avoit dans son opinion même l'exemple de ce même mot pris en deux sens differens. Car il rapporte lui-même le sentiment de plusieurs Peres, qui enseignent, *que quand J. C. dit qu'il ne boiroit plus du fruit de la vigne, jusqu'à ce qu'il en bût de nouveau dans le Royaume de son Pere avec ses Apôtres, il n'entendoit point par ce vin nouveau, un vin materiel & sensible, mais un vin metaphorique, c'est-à-dire ce torrent de delices dont les Saints seront enyvrez dans le Paradis. S'il est donc possible selon luy que ces mêmes mots de fruit de vigne soient pris dans la premiere partie pour un vin réel, & dans la seconde pour un vin metaphorique, pourquoy ne fera-t'il pas possible qu'ils ayent esté pris par ces Peres en deux sens differens, c'est-à-dire dans la premiere partie pour un vin apparent, & dans la seconde pour un vin veritable?*

Mais ce qui acheve de convaincre sa mauvaise foy ou son peu d'intelligence, est de s'estre servi de l'autorité de S. Jérôme pour appuyer ce sophisme, & de nous avoir donné pour principe, que ce Pere avoit le même sentiment à l'égard de l'Eucharistie que les Peres qui ont esté dans l'opinion des Millenaires. Car au lieu qu'il forme de là ce raisonnement, S. Jérôme a eû le même sentiment de l'Eucharistie que ces Peres qui ont été dans la doctrine des Millenaires. Or ces Peres ont crû qu'il y avoit de vray vin dans l'Eucharistie. Donc S. Jérôme l'a crû aussi: il nous donne sujet de faire un raisonnement tout contraire, mais

plus concluant que le sien, en nous servant de ce même principe.

S. Jérôme a esté du même sentiment à l'égard de l'Eucharistie que les Peres qui ont esté dans celui des Millenaires. Or S. Jérôme a crû que le vin de l'Eucharistie estoit le sang même de J. C. donc ces Peres l'ont aussi crû.

Ce raisonnement est aussi bon, que celui d'Aubertin quant à la forme, mais il y a cette différence quant à la matiere, qu'au lieu que ce qu'Aubertin dit de ces Peres qui ont esté dans l'opinion d'un regne temporel de J. C. pendant mille années, qu'ils ont crû qu'il y avoit de vray vin dans l'Eucharistie, n'est fondé que sur un sophisme qui suppose la question, comme nous l'avons montré; la proposition que j'ay avancée, qui est que S. Jérôme a crû que le vin de l'Eucharistie estoit le sang même de J. C. est fondée sur les paroles mêmes de S. Jérôme. Car après avoir rapporté l'usage que ces Auteurs faisoient de ce passage, *je ne boiray plus &c.* il ajoûte ce qui suit pour exprimer son sentiment & celui de l'Eglise. *Mais pour nous, dit il, apprenons que le pain que nostre Seigneur rompit, & qu'il donna à ses disciples, est le corps de nostre Sauveur, puisqu'il dit luy-même à ses disciples: PRENEZ, MANGEZ, CECY EST MON CORPS, & que c'est de même de ce calice dont il est dit, Beuvez en tous, cecy est mon Sang du nouveau Testament qui sera versé pour plusieurs. C'est ce calice dont nous lisons dans le Prophete: Je prendray le calice du salut, & ailleurs; que vostre calice qui enivre de delices est excellent: Si donc le pain qui est descendu du Ciel est le corps du Seigneur, & si le vin qu'il donna à ses disciples est le sang du nouveau Testament, qui a esté versé pour plusieurs en la remission des pechez, rejettons les fables judaïques, & montons avec le Seigneur dans le grand cenacle du nouveau Testament, pour nous enivrer en celebrant la Pâque avec luy d'un vin de sobriété. Car le Royaume de Dieu n'est ny viande ni breuvage, mais justice, joye & paix dans le S. Esprit. Et ce n'est pas Moysé qui nous a donné le pain veritable, mais le Seigneur J. C. qui assiste luy-même à son festin, & qui est le festin même, qui mange & est mangé. C'est luy dont nous buvons le sang; & sans luy nous ne le scaurions boire. C'est du fruit de cette veritable vigne de Sorec, c'est-à-dire éluë, que nous foulons tous les jours dans nos sacrifices un vin nouveau, pour le boire dans le Royaume de son Pere, non dans la vieillesse de la lettre, mais dans la nouveauté de l'esprit.*

Je ne sçay ce qu'on pourroit desirer de plus formel & de plus

précis que ces paroles de S. Jérôme, pour nous assurer de ce qu'il croyoit de ce vin, dont J. C. dit qu'il ne boiroit que dans le royaume de son Pere.

Il ne se contente pas de dire que ce pain est le corps de J. C. & que ce vin est son sang. Il dit que ce pain est descendu du Ciel, ce qui est l'épithete propre de JESUS-CHRIST même, & qui ne se peut appliquer au pain, supposé qu'il demeurât pain. Il dit que ce vin est le fruit de la vigne de Sorec, c'est-à-dire J. C. Enfin il dit que J. C. est lui-même le festin qu'il nous fait, *ipse convivium & convivium*, c'est-à-dire qu'il ne nous y presente que son corps, & qu'il le reçoit par nous.

Voilà l'Auteur qu'Aubertin a choisi pour l'interprete de l'opinion des Millenaires; il n'y a donc qu'à luy accorder son principe, qui est que S. Jérôme avoit le même sentiment qu'eux touchant la nature de l'Eucharistie. Mais il nous permettra d'en conclure, que puisque S. Jérôme marque si clairement que ce pain & ce vin sont le veritable corps & le veritable sang de J. C. la raison veut qu'on croye le même des Peres qui ont esté dans l'opinion des Millenaires.

*Fin du quatrième Livre.*





# LIVRE CINQUIEME.

## CHAPITRE PREMIER.

*Deux injustices des Ministres sur le sujet  
de Theodoret.*



Nous allons maintenant entrer dans ces fameuses Objections que les Ministres tirent de Theodoret, & de trois autres Auteurs qui ont parlé comme luy, & nous tascherons de leur rendre sur ce sujet toute la justice qui leur est deuë.

Car nous sommes persuadez que la sincerité chrestienne, & l'amour qu'on doit avoir pour la verité, ne permettent jamais qu'on se dispense de parler des choses selon ce qu'elles sont; se est à dire de traiter les choses claires de claires, les obscures d'obscures, les raisons fortes de fortes, & les foibles de foibles, en donnant à chacune le rang qu'elles meritent.

C'est donc pour s'acquitter de ce devoir qu'on reconnoist de bonne foy que les objections dont il s'agit presentement meritent qu'on s'applique à les éclaircir, & qu'il n'est pas étrange que des gens prévenus contre la Transsubstantiation, s'imaginent que ces passages y sont clairement contraires.

Si les Ministres pouvoient s'affujettir à cette regle, notre dispute se passeroit dans un examen tranquille de ces difficultez, & l'on tâcheroit d'y apporter tout l'éclaircissement possible, sans y mêler aucune plainte, ny aucun reproche contr'eux.

On les prieroit seulement de considerer que ces difficultez quelles qu'elles soient, ne sont pas plus grandes que celles

qu'on trouve dans Tertullien & dans quelques Peres anciens sur la Trinité, & sur plusieurs autres mysteres, & qu'étant de l'ordre de Dieu qu'il y en ait ainsi sur tous les points de la foy, celui de l'Eucharistie ne doit pas estre exempt de cette loy generale, puisque Dieu a eu un dessein particulier de s'en servir pour humilier la raison de l'homme, & la faire plier sous son autorité souveraine.

Mais comme ces Messieurs n'ont jamais pensé à se tenir dans les justes bornes de la dispute; qu'ils triomphent toujours avec hauteur, & souvent même avec insulte; que leur coûtume est de faire passer les obscuritez pour des clartez, les conjectures pour des demonstrations convaincantes; ils s'emporent tellement sur le sujet de Theodoret, ils poussent leurs raisonnemens si fort au delà de ce que les passages leur donnent lieu d'en conclure, que quoy qu'il y ait de l'obscurité dans ces passages, on ne laisse pas d'estre en droit de se plaindre de l'usage qu'ils en font, comme d'une injustice manifeste.

C'est ce que je prétends faire voir nettement dans la suite; où j'espere montrer premierement que Theodoret établit clairement la présence réelle, & en second lieu qu'il ne dit rien de contraire à la transsubstantiation, & que les Ministres abusent de ses paroles, contre son véritable sens.

Mais avant que d'entrer dans cette discussion, je remarqueray d'abord deux injustices considerables que les Ministres commettent sur le sujet de cet Auteur.

La premiere est particuliere à Aubertin qui abuse en un endroit avec beaucoup de mauvaise foy de ce que quelques Catholiques ont dit de Theodoret, car ce Ministre n'ignoroit pas que si quelques uns de ceux qui ont écrit pour l'Eglise, ont avoué que Theodoret estoit favorable au sentiment de ceux de sa secte, ils ont tous borné cet aveu au seul point de la transsubstantiation; & qu'aucun ne l'a étendu à la présence réelle. Il rapporte luy-même leurs passages p. 771. & il n'y en a aucun qui ne soit restringé à la transsubstantiation en termes formels. Cependant il a la hardiesse en un autre endroit de rendre l'aveu de ces Auteurs general, & de s'en servir à l'égard des passages mêmes qui ne regardent que la présence réelle. Car pour montrer que ces paroles de Julius Firmicus: *Nous bevons le sang immortel de J.C. le sang de J. C. est joint au nostre*, ne s'entendent pas du vray sang de J. C. mais d'un sang mystique &

metaphorique, ce qui ne regarde que la question de la presence réelle, il allegue que Theodoret l'appelle des mêmes noms, encore, dit-il, que les Auteurs Catholiques avoient qu'il a eu de mauvais sentimens de l'Eucharistie: Voicy ses propres termes. *Il ne s'ensuit pas*, dit il, *que cet Auteur ait parlé en cet endroit du propre sang de I. C. Car Theodoret qui par l'aveu même des Auteurs de la Preface de ses Dialogues dans l'édition de Rome, d'Alu-* P. 421.  
*nus, de Gregoire de Valence & autres, fait voir dans ses écrits qu'il a eu de mauvais sentimens sur l'Eucharistie, c'est-à-dire qu'il a eu les mêmes que les Reformez, ne laisse pas de l'appeller banquet immortel & viande immortelle.*

Il s'agit proprement de la presence réelle en cet endroit, & il n'allegue Theodoret qu'en supposant qu'il ne l'a pas crüe, & que ces Auteurs l'ont reconnu. Cependant il sçait tres-bien qu'ils n'ont jamais eu la moindre pensée d'attribuer cette erreur à Theodoret, & que pour le convaincre de fausseté il n'y a qu'à lire les endroits de leurs livres où il nous renvoye. Mais si cette mauvaise foy est particuliere à Aubertin, l'autre injustice qui consiste à abuser de l'autorité de Theodoret est commune à tous les Ministres. Il semble, de la maniere qu'ils en parlent tous, que toute la question qui est entre l'Eglise & eux, se doive decider par cet Auteur: Que toutes les preuves que les Catholiques apportent pour la transsubstantiation, ne doivent estre comptez pour rien, si Theodoret y est contraire; & qu'enfin en abandonnant l'examen de tout le reste de la tradition, il n'y ait pour trouver la verité qu'à examiner le sentiment de cet Auteur. Mais quelle ombre de justice & de raison y a-t-il dans ce procedé? L'Eglise fait-elle dépendre sa doctrine d'un seul Auteur, ou même d'un petit nombre d'Auteurs? Ne puise-t-elle pas ses sentimens dans le corps entier de la tradition; & la raison fortifiée par l'experience ne nous fait-elle pas voir, qu'il est tres-possible que quelques Peres ayent esté moins exacts dans ce qu'ils ont écrit sur de certains points de foy, avant qu'ils eussent esté parfaitement éclaircis? Pourquoi donc ne seroit-il pas permis de dire sur ce sujet ce que S. Jerosme dit sur ces erreurs que Rufin pretendoit qu'on eust ajoutées aux écrits d'Origene: *Qu'il est possible que les Peres ayent crü avec simplicité ces choses, ou qu'ils ayent eu un autre sens que celui qui paroist dans leurs écrits, ou que ces écrits ayent esté corrompus peu à peu par l'ignorance des Copistes; ou*

244 LI. V. V. *Explication des passages de Theodoret*  
*qu'enfin avant la naissance des heresies ils ayent parlé avec moins*  
*de précaution.*

Et cela a particulièrement lieu dans les points qui sont de la nature de celui de la Transsubstantiation. Car comme nous avons remarqué ailleurs, le principal objet de nostre foy étant J. C. même residant sur nos autels, l'esprit est moins porté à faire une reflexion expresse ; si le pain y demeure ou s'il n'y demeure pas. Et quoy que toutes les expressions de l'Eglise portent à croire qu'il n'y est plus, neanmoins avant que la chose eust esté mise en question, il n'étoit pas impossible qu'un Auteur se formast sur cela quelque opinion particuliere, & qu'il l'exprimast ensuite dans ses écrits.

Mais, dit Aubertin, quelle apparence, ou que Theodoret ait ignoré le sentiment de l'Eglise de son temps sur l'Eucharistie, ou que le sentiment de l'Eglise fust douteux & incertain sur ce point?

Je pourrois renvoyer à M. Claude l'éclaircissement de cette demande d'Aubertin, puis qu'il a prétendu prouver depuis par ces subtilitez, qu'il estoit tres-possible non seulement qu'un Auteur, mais que presque toute l'Eglise eust demeuré pendant plusieurs siècles sans sçavoir expressément si J. C. étoit ou n'étoit pas réellement présent dans l'Eucharistie. Mais pour en juger sagement il faut rejeter le sentiment de l'un & de l'autre comme visiblement excessif.

Car il n'est pas possible à la verité que dans un mystere capital comme celui de la presence réelle de J. C. dans l'Eucharistie, qui a dû estre le principal objet d'un culte pratiqué par tous les fidelles, & dont la créance ou l'ignorance ont dû changer toute la disposition interieure de l'esprit de chaque Chrestien, & même leurs actions exterieures ; il n'est pas possible, dis-je, que toute l'Eglise, ou même un grand nombre de gens habiles, soient demeurés dans cette créance confuse, où M. Claude met l'Eglise pendant plusieurs siècles. Mais il est tres-possible que dans un autre mystere moins capital, qui n'a pas dû par nécessité estre expressément considéré par chaque fidelle, dont la connoissance ou l'ignorance ne change rien dans la disposition interieure ny exterieure de personne, un Evêque sçavant & tel qu'étoit Theodoret se soit formé des pensées différentes de celles du commun de l'Eglise, qu'il les ait exprimées dans un livre, & qu'on les y ait laissées tres-long-

temps sans y faire aucune reflexion. Il ne faut pas estre fort instruit des sentimens des anciens Peres pour pouvoir douter que ceia ne soit possible dans des matieres qui trapent bien autrement l'esprit que la Transsubstantiation, & dont il semble par consequent que la connoissance devoit estre plus distincte.

Origene témoigne plusieurs fois dans son Livre des Principes qu'il n'a point eu dessein de s'éloigner de la créance commune de l'Eglise, & qu'il ne se donne la liberté de proposer ses pensées que sur les choses qu'il ne croyoit pas établies par un consentement universel. On a même esté long-temps sans l'attaquer sur plusieurs de ses erreurs, au moins avec cette force, avec laquelle il a esté depuis combattu; & il a reçu des grands hommes de l'Eglise pendant plus d'un siecle plus de marques d'estime que d'improbation. Est-ce qu'il faudra conclure de là qu'il n'a point avancé d'erreurs, ou que l'Eglise de son temps étoit dans l'erreur aussi bien que luy? Combien y a-t-il de même d'autres opinions particulieres dans les anciens Auteurs contre lesquels il ne paroist pas que personne se soit élevé, ny durant leur vie ny après leur mort? Et qui doit en estre plus persuadé que les Religionnaires, eux qui ont tant de soin de nous faire des catalogues des erreurs des Peres & qui mettent entre ces prétendus erreurs presque tous les points que leur nouvelle Eglise a rejettez, quoy qu'ils avoient sur la plupart que jamais on n'en a fait de reproches à ceux qui les ont enseignez?

Qu'ils nous disent donc par quelle fantaisie il leur plaist de supposer que Theodoret, & deux ou trois autres Auteurs n'ont pu avoir sur la Transsubstantiation des sentimens differens de celui de l'Eglise; & de quel droit ils nous veulent en même temps persuader que tous les dogmes qu'ils combattent dans l'Eglise Romaine, ont esté d'abord proposez par quelques Peres contre le sentiment commun des autres fidelles, sans qu'ils fassent voir que ces Peres ayent esté condamnez pour ces dogmes, ou seulement attaquez. Est ce qu'ils n'auront jamais d'autre regle dans leurs sentimens que leur intérêt, leurs caprices, ou leurs passions?

Il suffiroit donc de leur dire qu'on est beaucoup moins obligé de s'en rapporter à Theodoret sur la matiere de la Transsubstantiation; qu'ils ne le sont, de reconnoistre S. Gregoire de Nazianze, S. Gregoire de Nyffe, & S. Basile pour juges, sur la matiere du culte des Saints & de leurs reliques; S. Augustin sur

l'état des enfans des fidelles qui meurent sans Baptême, & S. Gregoire le Grand sur le Purgatoire. Car au lieu qu'ils s'éloignent de la doctrine de ces grands Saints, sans avoir de preuves que les autres Peres de leur temps ayent enseigné le contraire; nous n'abandonnerions Theodoret & ces deux ou trois Auteurs s'il étoit vray qu'il y eût quelque chose à redire à leur doctrine, sur ce point, que pour nous attacher à l'autorité des autres Peres qui composent le corps de la tradition, & qui sont ainsi les témoins legitimes de la doctrine de l'Eglise.

Il est donc visible que la dispute touchant le sentiment de Theodoret, n'est ny capitale ny décisive, & que ce n'est point ce qui doit déterminer un homme sage à prendre party dans ce différend: que c'est une injustice aux Ministres d'en faire tant de bruit, & que quand même les sentimens de cet Auteur auroient été tels qu'il leur plaît de se les imaginer, cela ne les justifieroit point d'heresie non seulement sur la présence réelle, mais même sur la Transsubstantiation, parce que l'Eglise a d'autres règles pour en juger.

C'est ce que la seule vûë de la verité m'a obligé de declarer avant que d'entrer dans l'examen particulier des sentimens de cet Auteur. Que si M. Claude par le droit qu'il se donne souvent de penetrer les pensées & les intentions des gens, prétend prendre ce discours pour une marque que l'on se défie de pouvoir répondre aux argumens que Theodoret fournit aux Calvinistes; je le prie seulement de surseoïr un peu ses conjectures jusqu'à ce qu'il ait vû ce que j'ay à luy dire sur ce sujet, & peut-estre qu'il changera de sentiment.

## CHAPITRE II.

*On rapporte tout au long les deux Passages de Theodoret tirez de son premier & de son second Dialogue.*

**L**Es Passages dont il s'agit sont tirez des Dialogues que Theodoret a faits contre les Eutychiens où il introduit un Catholique, qu'il appelle orthodoxe, disputant avec un Eutychien, à qui il donne le nom d'Eraniſte, c'est-à-dire mendiant, parce que ses opinions ne sont qu'un ramas de diverses heresies.

Dans le premier de ces dialogues qui a pour titre *l'immeuble*, & où il prétend prouver contre l'Eutychien, que le Verbe ne

s'étoit point fait chair en se changeant en chair, parce qu'il est CH. I.  
immuable, mais en se revêtant d'une chair, & en prenant une  
chair, il allegue divers passages de l'Escriture pour montrer  
que cette chair à laquelle le Verbe s'est uni, est toujours de-  
meurée distincte du Verbe, & qu'elle ne luy tenoit lieu que de  
voile & de vêtement.

Il apporte pour prouver qu'elle luy tenoit lieu de voile, le  
passage de l'Epistre de S. Paul aux Hebreux, où il dit que J. C.  
*nous a tracé une voye nouvelle par son voile*, c'est-à-dire par sa  
chair; où il est clair que la chair de J. C. est appelée voile.

Et pour prouver qu'elle tenoit lieu de vêtement, il allegue  
ce passage tiré de la Genese, où Jacob en parlant du Messie, dit  
*qu'il lavera sa robe dans le vin, & son manteau dans le sang  
de la vigne*, pretendant que par cette robe & ce manteau, il  
faut entendre le corps de J. C.

L'Eraniste ayant répliqué que cela s'entend non du corps de  
J. C. mais de ses vêtements, même à la lettre, il le refute de la  
maniere qui suit.

L'Orthod. Puisque vous dites que par cette robe & ce man-  
teau, il faut entendre les vêtements mêmes; montrez donc où  
il est dit que J. C. a lavé ses vêtements dans le sang de la grappe  
de raisin.

L'Er. Montrez-nous aussi de votre côté qu'il soit dit qu'il ait  
lavé son corps.

L'Orthod. Répondez-moy s'il vous plaist en paroles mysti-  
ques & obscures. Car il y a peut-estre icy des gens qui ne sont  
pas initiés aux mysteres.

L'Er. Je vous entendray & je vous répondray dans cette  
veüe.

L'Orthod. Vous sçavez que J. C. s'est donné le nom de *vigne*.

L'Er. Oüy, je sçay qu'il a dit, *je fais la vraye vigne*.

L'Orthod. Mais comment nomme-t-on le fruit de la vigne  
quand il est foulé?

L'Er. On le nomme du vin.

L'Orthod. Quand les soldats ouvrirent le costé du Sauveur  
avec une lance, qu'est-ce que les Evangelistes nous disent qu'il  
en coula?

L'Er. du sang & de l'eau.

L'Orthod. Vous pouvez comprendre par là que c'est le  
Sang du Sauveur qui est appelé *sang de la vigne*. Car si le

Seigneur s'appelle vigne ; & si le fruit de la vigne s'appelle vin ;  
 & si du côté du Seigneur il coula des fontaines de sang sur le  
 reste de son corps ; c'est avec beaucoup de raison que le Pro-  
 phete a prédit qu'il laverait ses vêtements dans le vin , & son  
 manteau dans le sang de la grappe. Car comme le fruit mysti-  
 que de la vigne s'appelle après la consécration sang du Sei-  
 gneur ; de même le Prophete a appelé sang de raisin , le sang  
 de la véritable vigne.

L'Er. Vous avez prouvé clairement ce que vous voulez quoy  
 qu'en paroles mystiques.

L'Orthod. Quoy que ce que j'ay dit jusques icy fuffise pour  
 prouver ce que j'ay prétendu, je ne laisseray pas d'ajouter en-  
 core une autre demonstration pour confirmer davantage cette  
 verité.

L'Er. Je vous en seray fort obligé, c'est encore un avantage  
 que je tireray de votre entretien.

L'Orthod. Vous sçavez que J. C. a appelé son propre  
 corps du nom de pain ?

Je le sçay.

L'Orthod. Et qu'ailleurs il donne à sa chair le nom de  
 froment ?

L'Er. Je le sçay aussi. Car il est dit dans l'Evangile : *L'heure  
 est venue que le Fils de l'homme doit estre glorifié, & si le grain de  
 froment tombant en terre, n'y meurt, il demeure stérile ; mais s'il  
 meurt, il devient capable de porter beaucoup de fruit.*

L'Orthod. Mais dans l'institution des mysteres il appella le  
 pain son corps, & le vin son sang.

L'Er. J'en conviens.

L'Orthod. Cependant, selon la nature, le corps s'appelle  
 corps & le sang sang.

L'Er. Oüy sans doute.

L'Orthod. Mais notre Sauveur a changé les noms. Il a don-  
 né au corps, le nom de symbole, & au symbole le nom du corps,  
 & s'étant donné à luy-même le nom de vigne, il a donné au  
 symbole celui de sang.

L'Or. Ce que vous dites est tres-vray, mais je voudrois bien  
 sçavoir quelle est la cause de ce changement des noms.

L'Orthod. La raison en est claire à ceux qui sont initiés aux  
 mysteres ; c'est que J. C. vouloit que ceux qui participent aux  
 divins mysteres ne considerassent pas la nature des choses qui

s'y voyent , mais que par ce changement de noms ils crûssent le changement qui se fait par la grace. Car J. C. qui appelle son corps naturel *froment & pain* , & qui s'est luy-même nommé *vigne* , a honoré les symboles visibles du nom de son corps & de son sang , non en changeant la nature , mais en ajoutant la grace à la nature.

L'Er. Quoique vous ayez exprimé des choses mystiques par des expressions mystiques , vous n'avez pas laissé d'expliquer tres-clairement des choses qui ne sont pas connues de tout le monde.

L'Orth. Puis donc qu'il est constant que c'est le corps du Seigneur qui est appelé *robbe & manteau* par le Patriarche , & que nous avons commencé à parler des divins mysteres ; dites-moy en verité , de quoy vous croyez que la viande sainte soit symbole & Sacrement ? Est-ce de la divinité de notre Seigneur J. C. ou de son corps & de son sang ?

L'Er. Il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit des choses mêmes dont elle reçoit le nom.

L'Orth. Voulez-vous dire du corps & du sang ?

L'Er. Ouy sans doute.

L'Orth. Vous parlez comme un homme qui aimez la verité. Car J. C. ayant pris le symbole , ne dît pas, Ceci est ma divinité ; il dît ; *Cecy est mon corps*. Il dît , *le pain que je donneray est ma chair , que je donneray pour la vie du monde*.

L'Er. Ce que vous dites est tres-vray , puisque ce sont les oracles mêmes de l'Ecriture.

L'Orth. Mais si ces oracles sont vrais , il faut donc que J. C. ait un corps ?

L'Er. Est-ce que je dis qu'il estoit incorporel ?

L'Orth. Vous confessez donc qu'il avoit un corps ?

L'Er. Je vous dis que le Verbe s'est fait chair ; car c'est ce que l'Ecriture m'apprend.

Voilà mot à mot le passage du premier Dialogue de Theodoret: Celuy que l'on cite du second regarde plus la transsubstantiation que la présence réelle. Mais comme il a beaucoup de rapport avec celui-ci , & qu'ils s'entreclaircissent mutuellement , je les rapporteray tout de suite. Theodoret y prétend de même convaincre l'Eutychien que le corps de J. C. n'est pas changé en la divinité ; & il employe pour cela un argument tiré de l'Eucharistie.

„ L’Ort. Dites-moy , je vous prie ; les symboles mystiques qui  
 „ sont offerts à Dieu par les Prestres , de quelle chose sont-ils  
 „ symboles ?

„ L’Er. Du corps & du sang du Seigneur.

„ L’Orth. Est-ce de son vray corps ou non ?

„ L’Er. De son vray corps.

„ L’Orth. Fort bien. Car il faut que toute image ait son  
 „ original , comme les Peintres ne font qu’imiter la natu-  
 „ re , & qu’ils tirent des choses visibles tout ce qu’ils represen-  
 „ rent

„ L’Er. Il est vray.

„ L’Orth. Si donc les divins mysteres sont les Antitypes d’un  
 „ vray corps , il faut que le corps du Seigneur soit encore corps ,  
 „ & qu’il ne soit pas changé en la nature de la Divinité , mais  
 „ qu’il soit seulement rempli d’une gloire divine.

„ L’Er. Je suis ravi que vous ayèz ouvert les discours des divins  
 „ mysteres. Car je prétends vous montrer par-là que le corps du  
 „ Seigneur est changé en une autre nature. Répondez donc à la  
 „ question que je vous vais faire.

„ L’Orth. Dites.

„ L’Er. Comment appelez-vous , avant l’invocation sacer-  
 „ dotale , le don que l’on offre ?

„ L’Orth. Il ne faut pas le dire ouvertement , parce qu’il se  
 „ peut faire que nous soyons écourez par des personnes qui ne  
 „ sont pas initiées.

„ L’Er. Répondez donc en termes couverts , si vous voulez.

„ L’Orth. Nous l’appellons un aliment fait de certains grains.

„ L’Er. Et comment nomme-t’on l’autre symbole ?

„ L’Orth. On luy donne un nom commun qui marque une  
 „ sorte de breuvage.

„ L’Er. Et après la consecration comment appelez-vous ces  
 „ symboles ?

„ L’Orth. Le corps & le sang de J. C.

„ L’Er. Et vous croyez participer au corps & au sang de J. C ?

„ L’Orth. Ouy je le crois.

„ L’Er. Donc comme les symboles du corps & du sang du Sei-  
 „ gneur sont autres avant l’invocation sacerdotale , qu’après ; &  
 „ que par la consecration ils sont changez & sont faits autres ; de  
 „ même le corps du Seigneur après son ascension a esté changé  
 „ en une essence divine.

L'Orth. Vous vous enveloppez dans les filets que vous avez vous-mêmes tissus. Car les symboles mystiques ne quittent point leur propre nature, ils demeurent en leur première essence, & dans leur figure & dans leur forme. Ils sont visibles & palpables comme auparavant. Mais on conçoit par l'esprit qu'ils font ce qu'ils ont été faits : on croit qu'ils le font, & on les adore comme étant ce qu'on les croit. Comparez maintenant cette image avec son original, & vous verrez le rapport qu'il y a de l'un à l'autre. Car il faut que la figure ressemble à la vérité. Le corps donc de J. C. garde sa première forme, sa première figure, sa première circonscription, & pour le dire en un mot, il a l'essence d'un corps. Mais après la résurrection il a été fait immortel & incorruptible, il s'est assis à la droite de Dieu, & toute creature l'adore, parce qu'il est appelé le corps du maître de la nature.

L'Er. Cependant le symbole mystique change son premier nom. Car on ne l'appelle plus comme on faisoit auparavant ; mais on le nomme le corps de J. C. D'où il s'en suit que la vérité qui répond au signe, doit être appelée Dieu & non plus corps.

L'Orth. Vous vous trompez ; car on ne l'appelle pas seulement *corps*, mais aussi *pain de vie*. C'est le Seigneur même qui l'a ainsi appelé. Et quant au corps même, nous l'appellons un corps divin, un corps vivifiant, le corps du Seigneur ; voulant dire par-là que ce n'est pas le corps d'un homme ordinaire, mais le corps de J. C. qui est Dieu & homme.

Ces deux passages fournissent le sujet d'une dispute longue & embarrassée. Les Ministres font de grands traitez pour établir les conséquences qu'ils entendent, & s'emportent contre ceux qu'ils refutent avec une violence qui ne leur seroit pas trop bien, quand ils auroient raison. Aubertin appelle en un endroit M. de la Milletiere *le plus audacieux & le plus ignorant de tous les hommes*. Il dit qu'il n'y a rien de plus étonnant que son aveuglement & son impudence. *Stupendam hominis cecitatem & impudentiam* : Il dit d'un Jesuite nommé Audebert, que c'est un prodige de hardiesse & de folie, *audaciae ne dixerim an insania prodigium*. Il dit que les raisonnemens du Cardinal du Perron ne sont que des illusions d'un esprit sophistique & sans solidité.

M. Claude luy-même qui veut que les autres ayent de si

M. Claude  
contre le P.  
Noüet p. 485.

grands égards pour luy, & qui s'offense des termes dont on s'est toujours servi dans les disputes pour marquer les défauts de raisonnement, ne fait pas difficulté de dire d'un homme aussi célèbre que le Cardinal du Perron, *que c'est un esprit qui ne s'est proposé que de fourber son adversaire, & de luy faire illusion.*

Mais la violence & l'emportement de ces Ministres ne m'empêchera pas de leur soutenir qu'ils se trompent dans toutes les conséquences qu'ils tirent de ces passages, soit contre la présence réelle, soit contre la transsubstantiation. Et pour le faire avec plus d'ordre & de netteté, je traiteray séparément de ce qui regarde chacun de ces dogmes, en examinant d'abord ces passages par rapport à la présence réelle, & ensuite par rapport à la transsubstantiation.

### CHAPITRE III.

*Que ces passages de Theodoret bien entendus établissent clairement la présence réelle.*

CE qui fait qu'on s'égare dans l'intelligence des passages des Auteurs, c'est qu'on les examine sans principes, sans règle & sans équité, & que l'on s'attache à un mot & à une clause séparée, sans les considérer par rapport à tout le corps de la doctrine de l'Auteur & de celle de son siècle.

La raison veut que l'on fasse tout le contraire. Car comme il n'est nullement vraisemblable qu'un Auteur ait esté tantost d'un sentiment sur une matiere importante, & tantost d'un autre; le sens véritable de chaque passage en particulier doit estre tel qu'il s'accorde avec toutes les autres expressions du même Auteur. Et de même parce qu'il n'est pas aussi fort probable qu'un scavant homme, tel qu'estoit Theodoret, eût sur le fond du Mystere de l'Eucharistie des sentimens differens de ceux de l'Eglise de son temps, principalement à l'égard de la présence réelle; il faut encore que le sens de chaque lieu soit conforme à la doctrine du siècle où il a vécu.

Ainsi la principale marque d'un sens véritable est qu'il s'accorde avec toutes les autres expressions, ou du même Auteur, ou de ceux que l'on suppose avoir esté du même sentiment que

luy. Et une grande marque de la fausseté d'un sens, c'est qu'il ne convienne qu'à un lieu particulier, & qu'il soit contraire à tous les autres ou du même Auteur, ou de ceux du même temps. De sorte que lorsque de deux sens, l'un convient à tous les passages généralement, l'autre ne se peut appliquer qu'à un lieu particulier; il est indubitable que le sens general & commun doit estre infiniment preferé au sens particulier.

Il faut encore considerer, comme on l'a remarqué souvent ailleurs, que l'idée qui répond aux mots dont on cherche le sens, ne se doit pas prendre précisément de la signification litterale de chaque terme, parce qu'il y en a beaucoup auxquels l'esprit joint d'autres notions, & qui ne marquant d'eux-mêmes l'objet que l'on veut faire concevoir que par une de ses parties, nous le representent néanmoins tout entier par l'habitude que l'esprit a de joindre certaines idées.

L'écriture par exemple en nous disant que le Verbe s'est fait chair, n'a pas dessein seulement de nous faire entendre qu'il a pris une chair sans ame; mais elle veut dire qu'il a pris un corps & une ame. Or nous avons montré que les mots d'*image*, d'*antitype*, de *figure*, de *symbole*, de *Sacremens*, de *mysterè* estoient de ce genre, & celui de *changement* en est aussi; parce qu'il est déterminé sur le sujet de l'Eucharistie, à un changement substantiel, comme nous l'avons fait voir.

Si les Ministres avoient suivi ces regles, ils n'auroient pas tant fait de bruit des objections qu'ils tirent de Theodoret contre la presence réelle.

La plus apparente est fondée sur ce que cet Auteur dit dans son premier dialogue, *que comme le fruit mystique de la vigne s'appelle après la consecration sang du Seigneur, de même le Propheete a appelé sang du raisin, le sens de la véritable vigne.*

Les Ministres concluent de là, que comme le sang de J. C. n'est appelé par Jacob *sang du raisin* que par metaphore; de même, selon Theodoret, le fruit de la vigne n'est appelé *sang de J. C.* que par metaphore, que l'une de ces expressions n'est pas plus propre que l'autre, puisque Theodoret les compare ensemble; estant ridicule, disent-ils, s'il eût cru que le vin consacré fût réellement le sang de J. C. qu'il eût comparé l'expression qui l'affirme avec cette autre expression de Jacob, où le sang de J. C. est appelé vin & sang du raisin, ce qui n'est que metaphorique; & qu'il eût dit encore, comme il fait dans

la suite, que J. C. a changé les noms ; qu'il a donné aux symboles le nom de son corps & de son sang, & à son corps & à son sang le nom des symboles. Car il y a bien changement de nom, à donner au corps & au sang de J. C. le nom de pain & de vin, puitqu'ils ne sont pas réellement pain & vin. Mais quel changement y a t'il à appeller les symboles, le corps & le sang de J. C. s'ils sont réellement ce corps & ce sang ?

On leur répond que Theodoret compare ces expressions dans ce qu'elles ont de semblable; mais qu'il n'en a pas pour cela ignoré les différences. La ressemblance consiste en ce que comme J. C. s'est appelé luy-même vigne & froment ; & que le Prophete appelle son sang du nom de sang du raisin; J. C. a de même donné le nom de son corps & de son sang à ce qui étoit pain & vin par sa nature ; ainsi comme le nom de froment & de vigne & de vin ne convient point par nature à J. C. de même il est vray de dire que le pain & le vin qu'il a appellez son corps & son sang, n'estoient pas par leur nature son corps & son sang.

Mais la différence consiste en ce que J. C. en s'appellant *vigne* n'a point esté réellement changé en vigne, en s'appellant *pain*, ne s'est point rendu pain. Et ainsi il n'a point fait que les noms de pain & de vigne luy convinssent réellement ; au lieu qu'en donnant au pain le nom de son corps, il l'a réellement changé en son corps ; & en donnant au vin le nom de son sang, il l'a réellement changé en son sang. Et il a fait ainsi que les noms de *corps* & de *sang* convinssent réellement à ce qu'il a appelé son corps & son sang : de sorte que ces dernières expressions sont fondées sur un changement réel, & non pas les autres.

Il n'y a rien de moins imaginaire que la ressemblance & la différence de ces expressions; & l'on peut dire même en quelque sorte que l'on conçoit l'une & l'autre par différentes parties de l'ame. Car on conçoit la ressemblance en suivant l'impression qui répond au sens. C'est-à-dire que l'on conçoit que comme J. C. s'appelle vigne, quoique les sens mettent une différence réelle entre luy & une vigne ; de même il appelle le vin son sang, quoique les sens nous representent ces deux choses comme deux estres differents. Et c'est en quoy consiste la ressemblance de ces expressions.

Mais c'est par la raison éclairée des lumieres de la foy que l'on en conçoit la différence, parce que la foy ne nous apprenant point que J. C. soit changé en vigne, elle nous fait assez com-

prendre qu'il ne s'appelle *vigne* que par métaphore; au lieu que nous enseignant que le vin est réellement changé au sang de J. C. elle nous fait concevoir que ce que l'imagination nous représente comme deux estres, n'est qu'un même estre, qui garde les apparences de vin, & qui est réellement le sang de J. C.

La question doit donc consister uniquement à sçavoir si Theodoret qui a marqué dans le passage allegué la ressemblance qui se trouve entre ces expressions, a reconnu ou ignoré les différences que les Catholiques y mettent. Les Catholiques sont en droit de supposer qu'il les a reconnues, puisque tous les Peres les ont reconnues; & que sçachant tous que J. C. s'est appelé *vigne*, ils n'ont jamais dit que J. C. se fût changé en *vigne*. Ils n'ont jamais exhorté personne à croire que J. C. fût une *vigne*. Ils n'ont jamais dit qu'il n'en falloit point douter, malgré la repugnance de nôtre raison & de nos sens. Ils n'ont jamais dit que depuis qu'il s'estoit appelé *vigne*, il n'estoit plus celui qui estoit né d'une *Vierge*; mais qu'il estoit ce qu'il s'estoit fait en se donnant ce nom. Ils n'ont point entrepris de prouver là possibilité du changement de J. C. en *vigne*; ils n'en ont allegué aucun exemple; au lieu qu'ils n'ont rien oublié de tout cela à l'égard de l'Eucharistie: qu'ils nous ont avertis expressément que le pain estoit changé au corps de J. C. & le vin en son sang; & qu'ils ont marqué en une infinité de manieres qu'ils entendoient par ce changement un changement réel & substantiel.

Il n'y a donc qu'à demander aux Ministres s'ils veulent joindre Theodoret aux autres Peres, ou l'en separer; s'ils l'en separerent, quelle sera l'autorité & le poids d'un Auteur opposé à tous les Peres? s'ils l'y veulent joindre, qu'ils nous permettent donc d'attribuer à Theodoret les pensées des autres Peres, & de supposer qu'encore qu'il n'ait pas précisément marqué dans cet endroit les différences qu'ils ont reconnues entre ces expressions, il n'a pas laissé de les reconnoître aussi-bien qu'eux.

Qu'ils ajoutent donc à ce passage ce que l'on doit croire que Theodoret a certainement pensé, & ils verront si leur difficulté pourra subsister.

Mais il n'est pas besoin d'autres interpretes pour faire connoître la pensée & le véritable sens de Theodoret, que Theodoret même. Et pour en convaincre tout le monde, je demande si l'on pourroit dire raisonnablement que ce passage eût une difficulté considerable, & qu'il fût contraire à la présence réel-

le , si Theodoret s'y estoit exprimé de cette sorte. J. C. a fait un changement de noms. Il s'est donné à lui même le nom des symboles de son corps & de son sang, en s'appellant *pain*, *froment* & *vigne*, & il a donné aux symboles les noms de son corps & de son sang. Mais il y a cette difference qu'en s'appellant *vigne*, il n'a point voulu nous faire croire qu'il fût en effet une vigne, ni qu'il fût changé en vigne, ni que celui qui le reçoit, reçût une vigne: Il n'a point voulu estre adoré comme estant devenu vigne; au lieu que non seulement il a appellé le pain son corps & le vin son sang, mais qu'il veut encore que nous croyions que le pain est le corps de J. C. par changement; & que par ce changement le pain est fait le corps de J. C. De sorte que nous sommes obligez de le croire corps de J. C. de le concevoir comme corps de J. C. de l'adorer comme corps de J. C. de le recevoir comme corps de J. C. Qu'ainsi non seulement ce changement effectif est la cause de ce que nous appellons le pain corps de J. C. mais aussi de ce que J. C. s'est donné les noms de vigne & de froment, & de ce que Jacob appelle son sang du nom de vin; ces expressions estant toutes fondées sur ce qu'il devoit changer le pain & le vin en son corps & en son sang.

Je demande encore une fois aux Ministres si ce passage ainsi exprimé, leur sembleroit fort propre pour persuader que Theodoret n'a point crû la presence réelle, & qu'il a voulu que le vin ne fût le sang de J. C. que comme J. C. est une vigne? Cependant je n'y ay rien mis qui ne soit pris de Theodoret même dans ces deux Dialogues. Il est vray qu'il dit *que le vin mystique est appellé sang de J. C. comme le sang de J. C. est appellé vin*, & *que le seigneur a changé les noms, en se donnant les noms des symboles, & donnant aux symboles les noms de son corps & de son sang*. Et cela prouve seulement qu'il a reconnu la ressemblance de ces expressions, ce qui n'est pas en question.

Mais n'a-il pas aussi reconnu la difference? Ne dit-il pas que *J. C. a changé les noms, afin que par ce changement de noms ils crussent le changement qui se fait par la grace*? Il veut donc qu'on reconnoisse un changement pour fondement de ces expressions. Mais où se fait ce changement? Est-ce dans J. C. afin qu'on l'appelle *vigne*, ou dans le pain & le vin, afin qu'on les appelle *corps & sang* de J. C.?

Les Ministres mêmes l'entendent d'un changement qui se fait dans

dans les Mysteres; & Theodoret le declare expressément. Car il parle de ceux qui participent aux mysteres; il leur deffend de s'arrester à la nature des choses qui s'y voyent, & il les oblige de croire le changement qui s'y fait.

Voilà donc déjà une difference reconnuë par Theodoret. J. C. ne s'est point appellé vigne pour nous obliger à croire qu'il est changé. Et au contraire il appelle le pain son corps & le vin son sang, pour nous obliger à croire un changement.

Mais voyons quel est ce changement, & par quels caracteres Theodoret le designe. C'est déjà selon luy, un changement qui se conçoit par l'esprit. *On conçoit*, dit-il, *par l'esprit que les symboles sont ce qu'ils ont esté faits, on croit qu'ils le sont, & on les adore comme estant ce qu'on les croit.*

Theodoret reconnoist expressément tout cela du pain & du vin, que l'on appelle corps & sang de J. C. & il ne reconnoist rien de tout cela à l'égard de J. C. qui s'appelle vigne & froment. Il ne concevoit point par l'esprit qu'il eust esté fait vigne & froment. Il ne croyoit point par la foy qu'il eût été fait vigne ou froment. Et s'il l'adoroit comme J. C. il ne l'adoroit point comme ayant esté fait ny froment ny vigne. On ne peut donc pas dire qu'il ne reconnut point de difference entre ces expressions qu'il compare.

Mais ce n'est pas encore tout. Il s'agit de sçavoir ce que l'on conçoit que l'Eucharistie est faite selon Theodoret, ce que l'on croit qu'elle est faite & en quelle qualité on l'adore quand on l'adore comme estant ce que l'on croit qu'elle a esté faite. Je ne prétends pas icy faire fort sur le mot d'adorer. Il est équivoque dans les Anciens, aussi bien que celui de *venerer*. Et M. Claude se pouvoit épargner la peine de substituer par tout avec tant de soin le mot de *veneration*, au lieu de celui d'adoration. C'est par l'objet qu'il faut juger de la signification de ce terme. S'il se rapporte à la chair de J. C. il signifie une adoration souveraine. Si c'est à un simple signe, ce n'est qu'une adoration subalterne, & une veneration telle qu'on la peut rendre à des creatures.

Ce qu'il faut donc premierement decider, c'est la nature de cette chose que l'on affirme des symboles, & dont Theodoret dit, *que l'on conçoit par l'esprit que les symboles sont ce qu'ils ont esté faits comme l'on croit qu'ils le sont, & qu'on les adore ou revere comme estant ce qu'on les croit.*

Si on le demande à M. Claude, la question sera bien-tost vidée, car il s'en démêle bien facilement. *Il ne faut pas*, dit-il, *réver long-temps pour le deviner, c'est qu'on conçoit par l'entendement qu'ils sont les mysteres du corps de J. C. qu'on les croit tels & qu'on les revere en cette qualité.* Mais il est à craindre aussi qu'on ne devine mal, quand on ne rêve pas assez, & qu'on propose au hazard ces premieres réveries, & M. Claude en peut servir d'exemple en cette rencontre.

Car il est indubitable que quand Theodorët dit, *que l'on conçoit qu'ils sont ce qu'ils ont esté faits*, *ὄψεται ἀπὸ ἐγώου* c'est la même chose que s'il avoit dit, *qu'ils ont esté faits le corps & le sang de J. C. & que l'on conçoit qu'ils le sont.*

Que quand il dit, *qu'on croit qu'ils le sont*, *ὃ πιστεύεται*, c'est comme s'il avoit dit, *qu'on croit qu'ils sont le corps & le sang de I. C.*

Et que quand il dit, *qu'on les adore comme étant ce qu'on les croit*, c'est la même chose que s'il étoit ainsi exprimé ; *On les adore comme étant le corps & le sang de I. C. & l'on croit qu'ils le sont.* En un mot, il est certain que les termes à quoy les pronoms relatifs se rapportent dans l'expression de Theodorët, sont ceux de *corps & de sang de I. C.* & non pas ceux des *mysteres du corps & du sang de I. C.* dont M. Claude se sert pour embrouïller ce passage.

Cela est si vray & si constant qu'Aubertin même reconnoist que les mots qu'il faut suppléer sont ceux *de corps & de sang de J. C.* THEODORET, dit il, *a raison de dire que l'on conçoit & que l'on croit que les symboles mystiques sont après la consecration ce qu'ils ont été faits, c'est à dire le corps & le sang de J. C.* THEODORETUS *verè quidem ait symbola mystica post consecrationem intelligi, & credi illis quæ facta sunt, nempe Christi corpus & sanguinem.*

Aussi n'y avoit-il pas moyen de defavoüer que ce ne fust en cette maniere qu'il falloit suppléer à cette proposition, & que les mots que les pronoms relatifs rappellent dans la memoire ne fussent ceux de *corps & de sang de J. C.* Car il est clair que cette expression de Theodorët, *qu'on croit que les symboles sont ce qu'ils ont été faits*, est prise du langage des Liturgies & de l'invocation que le Prestre fait, dont il est fait mention trois lignes auparavant. Or par cette invocation on demandoit expressément à Dieu, *qu'il fit le pain & le vin le corps & le sang de J. C.* & non le *mystere du corps & du sang.* Et c'est ce que

l'on a prouvé amplement dans le second Tome de cct Ouvrage. C H. III.  
l. 6. c. 1.

Il ne seriroit de rien de disputer de l'antiquité des Liturgies que l'on y cite ; puisqu'il paroist par les Constitutions de Clement, par Eusebe de Cesarée, par S. Cyrille de Jerusalem, par saint Gaudence, & par saint Augustin, que c'étoit-là le langage de l'Eglise du temps de Theodoret.

Il est donc certain que Theodoret ayant fait mention de la priere, par laquelle le Prestre demandoit à Dieu, *qu'il fist le pain & le vin son corps & son sang, ou son corps même & son sang même*, comme porte la Liturgie de S. Basile ; & ajoutant ensuite *qu'on conçoit & qu'on croit qu'ils sont ce qu'ils ont été faits*, portoit l'esprit de tous ceux qui le lisoient à suppléer à cette proposition par les paroles de la Liturgie, & à la prendre dans le même sens que s'il eust dit expressément, *que l'on conçoit & que l'on croit qu'ils sont le corps & le sang de Jesus Christ qu'ils ont été faits*.

Cela paroist même évidemment par la suite de Theodoret sans ce rapport à la Liturgie. Car l'Eraniste ayant fait confesser à l'Orthodoxe qu'après la consecration les symboles qui s'appelloient *pain & vin* auparavant, s'appellent *corps & sang de J. C.* pour montrer que ce n'étoit point d'un simple nom qu'il parloit, mais d'un nom joint à l'effet, il en conclut *qu'il faut donc croire que l'on reçoit le corps & le sang de J. C.* & il le fait confesser à l'Orthodoxe. *Et vous croyez*, luy dit il, *que vous recevez le corps & le sang de J. C.* Oüy je le croy, répond l'Orthodoxe.

De cette premiere consequence l'Eraniste en tire une autre, qui est que le pain est donc changé. Car il n'avoit fait avoier à l'Orthodoxe que l'on recevoit le corps de J. C. qu'afin d'avoir droit de conclure comme il fait, *que les symboles sont autres avant la consecration, & qu'après la consecration ils sont changés*.

Ainsi il y a selon Theodoret un ordre de consequence entre ces trois propositions.

*Le pain est appelé le corps de J. C.*

*L'on reçoit le corps de J. C. en recevant le pain.*

*Le pain est donc changé.*

La premiere produit la seconde, & la seconde produit la troisieme.

Cependant il est clair que l'on ne scauroit conclure de ce que

le pain est appellé corps de J. C. que l'on reçoit le corps de J. C. en recevant le pain, si l'on ne conçoit qu'il n'est pas simplement appellé corps de J. C. mais qu'il l'est réellement. Car qui a jamais conclu de ce que l'Agneau Paschal étoit le mystere & la figure du passage, que l'on recevoit donc le *passage* en mangeant l'Agneau ?

De même si cette reception du corps de J. C. n'étoit qu'intellectuelle & par le moyen de la foy, il seroit impertinent de conclure de ce qu'on reçoit spirituellement le corps de J. C. en recevant le pain, que le pain est donc changé. Car quel Ministre a jamais conclu de ce que l'on reçoit, comme ils disent, J. C. en quelque sorte en écoutant la parole des Predicateurs; que cette parole est donc changée ?

Il s'enfuit de là, que quand l'Eraniste conclut que le pain est changé, il entend qu'il est changé au corps de JESUS-CHRIST selon le langage de tous les Peres, & qu'il faut suppléer à ces paroles dont il se sert *μεταγε τιω 'Απίκλιση μεταβαλλεται;* les symboles sont changez après l'invocation; & les entendre comme s'il avoit dit, les symboles sont changez au corps de J. C. puisque, comme nous avons remarqué, ces paroles ne sont qu'une conclusion de ce que l'Eraniste avoit fait confesser à l'Orthodoxe, *qu'il croyoit recevoir le corps de I. C.* Et cela estant il est visible que ce que Theodoret ajoute ensuite, *que l'on croit que les symboles sont ce qu'ils ont esté faits*, ne signifie que la même chose, que ce qu'il avoit exprimé par ce mot *sont changez*. Ainsi comme il est clair que Theodoret a voulu dire que les symboles sont changez au corps de J. C. il est clair aussi qu'il a voulu dire qu'ils sont faits le corps de J. C. Tout cela a un rapport & une liaison indissoluble de sens & d'expression.

Si l'on ajoute à cela l'éclaircissement qu'on peut tirer de tous les autres Peres pour déterminer le sens de ces mots, *que le pain est changé au corps de I. C. & qu'il est fait le corps de Jesus-Christ*, il n'y a pas moyen de douter raisonnablement que Theodoret n'ait reconnu aussi bien qu'eux, une reception réelle du corps de C. J. & un changement réel du pain en ce même corps.

Car nous avons fait voir dans tout le sixième Livre du second Tome de cet ouvrage, que ces termes ne se pouvoient entendre ny d'un changement de figure, ny d'un changement de vertu, & que pour signifier qu'une chose est rendüe figure d'une autre, ou qu'elle est remplie de sa vertu, on n'a jamais dit *qu'elle*

le est faite cette chose, ou qu'elle est changée en cette chose.

Mais je n'ay pas besoin presentement de repeter ces preuves. Je pretends seulement que ces termes, qui se trouvent dans Theodoret, que les symboles sont changez, & que l'on croit qu'ils sont ce qu'ils ont esté faits, ont le même sens que s'il avoit dit, ils sont changez au corps de I. C. ils sont faits le corps de I. C. Et cela me suffit pour prouver ce que j'avois avancé, que quoy que Theodoret ait comparé ces deux propositions: *Je suis la vigne, Le vin est le sang de I. C.* & qu'il dise que le Seigneur a changé les noms, & qu'il a donné au symbole le nom de son corps, & qu'il s'est donné à luy-même le nom du symbole, il ne les compare néanmoins qu'en ce qu'elles ont de semblable, & qu'il y reconnoist en même temps de tres-grandes differences.

Qu'il a regardé cette premiere proposition: *Je suis la vigne* comme une metaphore, dont il ne s'ensuivoit ny que J. C. fust changé en vigne, ny qu'en recevant J. C. nous reçussions une vigne, ny que nous dussions concevoir par l'entendement que J. C. fust une vigne, ny que nous le dussions croire vigne, ny que nous le dussions adorer comme une vigne. Theodoret n'a jamais crû que rien de tout cela s'ensuivist de cette proposition, parce que personne ne l'a crû ni ne le croira.

J'ay prouvé au contraire que de cette proposition: *le vin est le sang de I. C.* il a crû qu'il s'ensuivoit que nous recevions le sang de I. C. en recevant le vin consacré, que le vin étoit changé au sang de J. C. qu'il étoit fait le sang de J. C. que nous devons croire qu'il avoit été fait sang de I. C. que nous le devons adorer comme sang de I. C. Tout cela suit manifestement du discours de Theodoret de quelque maniere qu'il l'ait entendu.

Voilà donc les differences de ces deux propositions marquées & reconnues par Theodoret. Et supposé ces differences, je dis qu'il est ridicule de rien conclure contre la présence réelle de la comparaison qu'il en fait, & que ces differences jointes à la comparaison ne sont propres qu'à établir cette doctrine.

Aussi comme a fort bien remarqué le Cardinal du Perron, Theodoret ne compare pas ces propositions: *Je suis la vigne; le vin est le sang de I. C.* comme deux propositions qui ayent une verité égale, & dans lesquelles l'attribut convienne au sujet également.

Il les compare au contraire comme étant subordonnées l'une à l'autre, comme l'une étant la cause de l'autre. Car il veut

que J. C. se soit appellé une *vigne* & qu'il ait appellé le vin *son sang*, parce qu'il devoit changer le vin en son sang.

Et c'est ce qui paroist manifestement par ces paroles de Theodoret dans son premier dialogue. *La raison*, dit il, *de ce changement de noms*, par lequel I. C. s'appelle *vigne* & donne au vin le nom de son sang, *est claire à ceux qui sont initiés aux mysteres. C'est que J. C. vouloit que ceux qui participent aux divins mysteres ne s'arrestassent pas à la nature des choses qui s'y voyent, mais que par ce changement de noms, ils crussent le changement qui se fait par la grace. Car J. C. qui a appellé son corps naturel, froment & pain, & qui s'est luy-même nommé vigne, honore les symboles visibles du nom de son corps & de son sang, non en changeant la nature, mais en ajoutant la grace à la nature.*

Ainsi, selon Theodoret, la fin que J. C. a eüe, non seulement en appellant le pain & le vin *son corps* & *son sang*, mais aussi en appellant son corps *froment* & *pain*, & en s'appellant luy-même *vigne*, est de nous faire croire que le pain & le vin sont changez au corps & au sang de J. C. Ce changement est la cause & le fondement de ces expressions. Mais comme ce changement n'est pas également signifié par ces expressions, & que quand J. C. a dit : *cecy est mon corps ; cecy est mon sang* : il l'a marqué directement & clairement, au lieu qu'il ne l'a marqué que métaphoriquement & obscurément en disant : *je suis la vigne*, il s'enfuit que la verité de l'une dépend de celle de l'autre, & que la premiere est propre, & l'autre metaphorique.

On ne doit donc nullement conclure de la comparaison que fait Theodoret entre ces propositions, qu'il les égale dans leur verité, ou dans leur maniere de signifier, mais seulement qu'il les rapporte à la même fin, qui est de montrer que par *le sang du raisin* dans lequel Jacob dit que *le Messie lavera son vestement*, il faut entendre le sang de J. C.

Aubertin qui s'est proposé cette raison de la part du Cardinal du Perron & M. de la Milletiere, s'efforce de les refuter par un raisonnement si étrange qu'on peut dire avec verité qu'il n'y a pas la moindre étincelle de sens commun. Si Theodoret, dit il, pour prouver que par le *vin* & le *sang du raisin* dont il est parlé dans la Prophetie de Jacob, il faut entendre le sang de J. C. eust allegué que I. C. s'estoit appellé *vigne*, & qu'il eust montré ensuite que J. C. s'estoit appellé *vigne*, parce que dans l'Eucharistie il devoit appeler le vin son sang, son raison-

ment auroit esté impertinent & ridicule. Car quelle raison & CH. III.  
quelle fuite je vous prie y a-t-il entre ces propositions: J. C.  
s'est appelé vigne. Donc par le mot de sang de la grappe, il faut  
entendre son sang dans la prophétie de Jacob. Le Seigneur devoit  
dans l'Eucharistie, appeller le vin son sang. Donc c'est à cause de  
cela qu'il s'est appelé vigne?

Mais si Aubertin n'a pas vu cette fuite, c'est sans doute  
qu'il avoit alors quelque obscurcissement d'esprit qui l'empê-  
choit de voir une chose tres-claire d'elle-même. Car quand il  
s'agit d'éclaircir le sens d'une métaphore, il suffit d'apporter des  
convenances tres-raisonnables, & que l'on n'en puisse pas ap-  
porter d'autres plus naturelles qui détournent l'expression à un  
autre sens. C'est ainsi qu'on prouve & qu'on détermine ordi-  
nairement le sens des métaphores. Et c'est ce qu'a fait Theo-  
doret.

Il s'agissoit de prouver que quand Jacob dit du Messie, qu'il  
laverait son vêtement dans le sang du raisin, il falloit entendre  
par ce sang du raisin, c'est à-dire par ce vin, le sang de J. C.  
dans lequel il devoit laver son corps dans sa passion. Or n'est-  
ce pas rendre ce sens fort probable que d'alléguer que J. C. s'est  
appelé vigne? Car si J. C. s'appelle vigne, son sang se peut bien  
appeler vin, & sang du raisin, puisque le sang est au corps, ce que  
le vin est à la vigne. Et n'est-ce pas rendre une raison tres forte,  
pourquoy J. C. s'est appelé vigne, que d'alléguer qu'il a appel-  
lé le vin son sang, & qu'il a changé le vin en son sang? Cette  
vérité literale, que le vin est changé au sang de J. C. qui est ex-  
primée par ces paroles, *Cecy est mon sang*, n'est elle pas capable  
de fonder ces deux métaphores: l'une dont J. C. s'est servi en  
s'appellant vigne; l'autre que Jacob a employée en marquant  
par le mot de *sang du raisin*, le sang de J. C. Et le rapport de ces  
deux expressions à celle de Jacob, n'est-il pas tres-propre à en  
faire voir le sens, non par une conséquence en forme, comme  
Aubertin prétend ridiculement qu'on le doit faire, mais par une  
convenance sensible, qui est la maniere naturelle d'expliquer  
les métaphores.

## CHAPITRE IV.

*Refutation de la principale objection d'Aubertin, & de M. Claude contre le sens que nous avons donné à ce passage de Theodoret.*

**L**A seule chose qu'on peut objecter raisonnablement, est que Theodoret ne dit pas seulement que le changement qui arrive dans l'Eucharistie se fait par grace, mais qu'il dit expressément que J. C. ne change pas la nature, & qu'il ajoûte seulement la grace à la nature, & τὴν φύσιν μεταβαλὼν ἀλλὰ τὴν χάριν τῆς φύσεως προσεθείριστος.

Il y a dans ce passage une difficulté qui regarde la transsubstantiation, & nous la traiterons amplement dans les chapitres suivans, où nous ferons voir que Theodoret dit dans un sens tres-Catholique que J. C. ne change point la nature des symboles. Mais parce que M. Claude abuse de ces paroles, que le changement se fait par la grace, & de ces autres que J. C. ajoûte la grace à la nature, pour en conclure qu'il ne se fait point d'autre changement dans l'Eucharistie, que celui de l'addition d'une certaine vertu que nous avons pleinement détruite; & qu'ainsi on ne doit pas croire que le corps de J. C. soit réellement present, c'est ici le lieu de luy répondre, ce qui n'est pas difficile. Car pour la premiere clause qui est, que le changement se fait par la grace, il suffit de l'avertir que l'argument que l'on tire de ces paroles est si peu raisonnable qu'Aubertin s'inscrit en faux contre le Cardinal du Perron de ce qu'il avoit imputé aux Ministres de s'en estre servis: & qu'il ne desavoué pas, que par le mot de grace, on ne puisse fort bien entendre la cause de ce changement; c'est-à-dire, la puissance de Dieu & sa bonté gratuite.

Pour la seconde clause, il est vray que M. Claude est uni à Aubertin, & qu'il l'imité dans la frequente repetition de ce passage, & dans la conclusion qu'il en tire; sçavoir que, selon Theodoret, le changement qui arrive à l'Eucharistie consiste dans l'addition d'une certaine vertu; mais cette imitation ne luy fait pas d'honneur; car il n'apporte aucune preuve du sens qu'il donne à Theodoret, & il s'en remet à celle d'Aubertin.

Cependant

Cependant il n'y a rien de plus pitoyable que tout ce qu'Aubertin dit pour l'appuyer. On en jugera par la comparaison que nous allons faire de l'explication d'Aubertin avec celle des Catholiques. Ces paroles de Theodoret, *que Dieu ajoute la grace à la nature*, peuvent avoir deux sens conformes à la doctrine Catholique ; l'un, celui que le Cardinal du Perron y donne, qui est que le mot de *grace* est pris en cet endroit pour la grace essentielle, c'est-à-dire pour J. C. même qui est souvent marqué par le mot de *grace*, comme les Anciens le remarquent en expliquant ce passage ; *La grace de Dieu a goûté la mort*, & qui reçoit particulièrement ce nom dans l'Eucharistie, qui est souvent appelée *grace* par les Peres.

Ce Cardinal justifie ce sens par tant d'exemples, qu'Aubertin a esté contraint d'avouer que les Anciens ont quelquefois pris le mot de *grace* en ce sens. Il prétend seulement prouver qu'il ne peut convenir à ce lieu de Theodoret, mais par des raisonnemens qui ne sont que de purs sophismes, & par quelques passages mal entendus, comme nous le ferons voir.

Le second sens est encore plus naturel ; c'est que Theodoret par le mot de *grace* n'entend précisément ni la grace essentielle, ni la vertu chimerique de M. Claude ; il entend l'effet surnaturel produit par la consecration, & ajouté à la nature sensible, sans déterminer en ce lieu quel il est. Car c'est se tromper que de prétendre que les Auteurs se doivent toujours exprimer par des mots particuliers & précis, & qu'ils ont eu en tout temps & en toutes occasions des idées distinctes de toutes choses. Ce n'est pas assez comprendre comment les hommes pensent. Ils ne conçoivent souvent les choses que par des idées generales & confuses, & ils les expriment de même ; & ces mots generaux doivent estre déterminez dans les matieres de foy, non par leur signification précise, mais souvent par le sujet dont il s'agit, & toujours par le fond de la doctrine de l'Eglise, & de celui qui s'en sert.

Il est donc tres-vray-semblable que Theodoret en disant que J. C. a ajouté la grace à la nature, n'a rien conçu de distinct par le mot de *grace*, mais seulement en gros un effet surnaturel, comme nous ne concevons rien de distinct en disant que Dieu ajoute à la nature dans l'Eucharistie, *l'effet gratuit & surnaturel de sa puissance*. Mais qui luy eût demandé ce que c'estoit que cette grace, ou cet effet surnaturel & gratuit que J. C. ajoute à

la nature, il auroit répondu comme nous répondrions, & comme il répond luy-même ailleurs, que c'est de rendre les symboles corps & sang de J. C. en sorte qu'en les recevant, on reçoive le corps & le sang de J. C.

Il n'y a rien de plus naturel que cette explication. On y rend par des termes généraux le mot de *grace* qui est si général, qu'il s'étend, comme l'avouë Aubertin, & à la grace essentielle, & aux graces créées, & qu'il comprend tout ce que Dieu accorde aux hommes par le pur motif de sa bonté. L'on y suppose que Theodoret l'auroit déterminé comme l'Eglise de son temps le déterminoit, & comme il le détermine luy-même ailleurs. Il n'y a rien en tout cela qui soit supposé en l'air, & l'on prend tout dans l'Auteur qu'on explique, & dans ceux qui ont eû le même sentiment que luy.

Mais pour l'explication d'Aubertin & de M. Claude, qui entendent par cette grace ajoutée à la nature, une certaine vertu phantastique séparée, du corps de J. C. & imprimée au pain, elle a tous les défauts dont une explication est capable.

Aub. p. 792.

Cette vertu est si chimerique, qu'au même temps qu'ils attribuent à Theodoret de l'avoir cruë, ils déclarent qu'ils ne la croient pas. *Nous ne sommes pas à la vérité*, dit Aubertin, *de l'avis de Theodoret sur ce sujet, mais cela est de peu d'importance.* Peut-être aussi que d'autres ne seront pas en cela de l'avis d'Aubertin, & qu'ils trouveront assez étrange qu'il n'ait pû rendre, ni ce Pere, ni les autres favorables aux Calvinistes, qu'en leur imputant une chimere qu'il a esté obligé de rejeter.

Perp. 2. l. 5.  
De la Perp.  
son. 2.

Nous avons fait voir dans un livre entier que cette vertu séparée imprimée au pain qu'ils veulent que les Peres aient enseignée, quoiqu'ils ne la croient pas eux-mêmes, est un pur songe des Ministres, qui n'a aucun fondement dans l'antiquité, & qui n'est appuyé par eux que sur quatre ou cinq passages pris à contre sens.

Aubertin allegue icy celui de S. Cyrille rapporté par Victor d'Antioche, & celui de l'Epitome de Theodorus, que nous avons déjà refuté: & il n'y ajoute que celui d'Ephrem d'Antioche, où il est dit que le corps de J. C. reçu par les fideles ne s'éloigne pas de son essence sensible, & demeure inseparable de la grace intelligible; ce qui ne prouve rien du tout, parce que le mot de grace intelligible est encore un mot général qui comprend tout l'effet surnaturel operé par la consécration. Et ainsi c'est un

passage tout semblable à celui de Theodoret, & qui n'est pas CH. IV. propre à l'éclaircir.

Cette addition de la vertu séparée ne pouvoit avoir aucun des effets qui sont des suites de ce que Theodoret entend par cette grace ajoutée à la nature.

Car par cette addition reconnue par Theodoret, le pain est fait le corps de J. C. Or on n'a jamais dit, par exemple, que par l'addition d'une vertu aux eaux du Baptême, cette eau ait été faite le sang de J. C. ou que le Crème de la Confirmation par l'addition d'une vertu, ait été faite S. Esprit.

En vertu de cette addition selon Theodoret, on croit & on revere les symboles, comme étant le corps de J. C. qu'ils ont été faits. Or qui a jamais dit ny pensé que par l'addition d'une vertu aux eaux du Baptême ou au Crème, ou on croie & on revere & ces eaux, & ce Crème, comme étant le sang de J. C. ou le S. Esprit qu'ils ont été faits?

En vertu de cette addition on croit en recevant les symboles recevoir le corps de J. C. Or qui a jamais dit qu'en vertu de cette qualité imprimée aux eaux du Baptême, on crût recevoir le sang de J. C. & d'une reception semblable à celle que l'on entend quand on parle de l'Eucharistie, par laquelle on dit que *J. C. est dans nos corps & dans nos entrailles par son propre corps & par sa propre chair, & qu'il y est mêlé, qu'il y est distribué.*

Outre les trois passages que nous avons marquez, Aubertin employe encore quelques raisonnemens pour prouver *la vertu séparée* ajoutée à la nature, & pour refuter l'explication du Cardinal du Perron; & quoiqu'on les pût negliger comme de purs sophismes du même genre que d'autres dont nous avons déjà découvert l'illusion, je ne laisseray pas de les rapporter, pour montrer, comme on le verra encore mieux dans la suite, que tout le Traité de ce Ministre sur Theodoret, qui passe pour un chef-d'œuvre parmi ceux de son parti, n'est dans le fond qu'un amas de sophismes, qu'une fausse Logique luy a fournis.

*Theodoret, dit-il, declare que les symboles visibles sont honorez des noms du corps & du sang de J. C. à cause de l'addition de cette grace dont je parle. Or cela ne se peut dire selon le sentiment des adversaires, quoique ce soit qu'ils entendent par ces symboles visibles. Car s'ils entendent les simples accidens, seroit-ce pas une folie de dire que des accidens sont le corps de J. C. à cause que le corps de J. C. y est joint? S'ils entendent le pain & les ac-*

p. 792.

268 LIV. V. *Explication des passages de Theodoret*  
*cidens unis ensemble ; c'est encore une fausseté que le pain & le vin*  
*soient le corps & le sang de J. C. parce qu'ils sont unis au corps & au*  
*sang de J. C.*

Je réponds que cet argument n'est qu'un pur sophisme, & que nous en avons déjà découvert la source, qui est qu'Aubertin ne s'est jamais voulu mettre dans l'esprit, que l'on conçoit souvent les objets par des idées confuses & generales qui se peuvent appliquer à divers sujets, & qu'ainsi l'esprit passe souvent d'un sujet à un autre sans s'en apercevoir.

Les mots de symboles visibles ne signifient précisément & distinctement ni le pain ni le vin, ni les accidens, ni le corps de J. C. ils signifient l'objet present considéré comme visible, & signifiant : cet objet est du pain & du vin avant la consecration, après la consecration c'est le corps de J. C. Mais quoique ce soient deux sujets en effet, l'esprit ne les regarde que comme un seul sujet auquel il attribue diverses qualitez selon divers estats.

On dit donc de cet objet present qu'il est honoré du nom de corps & de sang de J. C. à cause de l'addition de la grace à la nature, c'est-à-dire à cause de l'effet surnaturel que Dieu y a operé, sans en changer la nature sensible qui consiste dans cet amas de qualitez qui font qu'on appelle des estres pain & vin plutôt que pierre & métal. Qu'y a-t'il en cela de difficile, & qui ne soit à couvert des chicaneries d'Aubertin?

Mais je veux que par cette grace on entende le corps de J. C. qui est la grace essentielle ; le raisonnement d'Aubertin n'en fera pas meilleur. Car pourquoy ne pourra-t'on pas dire alors, que cet objet composé du corps de J. C. qui y tient lieu de substance, & de la nature sensible qui se fait paroître à nos sens, comme du pain & du vin, est appelé corps de J. C. à cause d'une de ses parties ? Qui empêchera que comme on dit que J. C. est Dieu par sa divinité, qui est jointe en luy à l'humanité ; ou comme l'on peut dire d'un globe que c'est une substance, parce que c'est de la matiere jointe à une certaine figure ; on ne puisse dire aussi de cet objet, que c'est le corps de J. C. parce que Dieu a joint dans cet objet le corps de J. C. à une certaine nature sensible, c'est à-dire aux apparences du pain & du vin ? Qu'y a-t'il en cela de contraire, non seulement au langage du commun des hommes, mais même à celui de la Philosophie la plus chicanieuse & la plus exacte, & qui ne s'étonnera que des gens

osent proposer de pareils raisonnemens comme des demonstrations, & plus encore que par de si misérables subtilitez ils acquierent l'estime & l'admiration de tous ceux de leur parti ?

Avant que de finir ce qui regarde ce passage où Theodoret dit que Dieu ajoûte la grace à la nature, il faut rendre justice à M. Claude, & reconnoître que toutes ses pensées ne sont pas empruntées d'Aubertin, & qu'il prend quelquefois une juste liberté d'en hazarder de son chef, qui non seulement sont différentes de celles de ce fameux Ministre, mais même qu'il a expressément rejettées.

Car un des fondemens de la réponse que M. Claude a faite au livre de la Perpetuité, c'est que la doctrine de la presence réelle, & de la transsubstantiation, est un si grand détour d'imagination, qu'elle n'a pu venir que dans l'esprit d'un Moine, à l'ombre du Convent de Corbie : Qu'ainsi elle n'a point esté formellement rejettée par les Peres, parce qu'ils ne l'ont jamais conçûe ; qu'ils n'ont eu besoin d'aucune précaution pour empêcher qu'on ne prît leurs paroles en un sens qui ne leur venoit point dans l'esprit.

Cependant Aubertin est si éloigné de cette pensée, qu'il dit expressément que Theodoret a ajoûté ces paroles, que Dieu ne change point la nature, mais qu'il a seulement joint la grace à la nature, pour empêcher que les simples fidelles ne conçûssent que le pain estoit substantiellement changé au corps de J. C. & il avouë que cette pensée leur pouvoit venir dans l'esprit.

Il a voulu, dit-il, par cette addition prévenir & éloigner par avance une pensée QUI POUVOIT VENIR DANS L'ESPRIT des Fidelles simples & peu intelligens, en entendant parler du changement du pain au corps de Christ. Or cette pensée qui leur pouvoit venir, quand on donnoit devant eux au pain & au vin les noms de corps & de sang de J. C. ensuite d'un changement qui avoit précédé, estoit que le pain estoit substantiellement changé au corps de Christ.

Ainsi Aubertin suppose nettement que les Fidelles simples & peu intelligens pouvoient estre frappez par les paroles qui marquent un changement de l'idée d'une presence réelle & d'une transsubstantiation veritable : & M. Claude prend pour fondement de sa réponse que cela ne pouvoit estre.

Si l'on veut en sçavoir la raison, c'est qu'il a paru utile à Aubertin de supposer l'un, & à M. Claude de supposer l'autre. Leur interest les unit, lors même qu'ils paroissent divisez. Ils ont eu

des vûes contraires dans le même but. Le mal est que par cette voye on fait quelquefois de fausses démarches, dont les consequences sont fâcheuses, parce qu'on ne prévoit pas assez à quoy l'on s'engage par ces maximes que l'on avance dans la vûe d'un interest present.

On a déjà fait voir les absurditez de la supposition de M. Claude, & il n'y en a pas moins dans celle d'Aubertin, qui veut que quoique les fidelles ne crussent pas la presence réelle ni la transsubstantiation, ils s'en pouvoient néanmoins former l'idée sur les paroles qui marquoient que le pain estoit changé au corps de J. C. Car s'il est vrây que ces paroles donnent l'idée de la transsubstantiation, c'est à dire selon luy, d'une doctrine qu'il fallût bien se garder de croire : d'où vient que jamais aucun Pere n'a pensé à prévenir cette erreur ? Pourquoy ont-ils fait tout ce qu'ils auroient pû de mieux pour la faire naistre & pour l'entretenir ? Pourquoy ont-ils appliqué tant de fois les mots de changement à l'Eucharistie, sans jamais aller au devant de cette pensée ? Pourquoy auroit il fallu que ce fût Theodoret qui l'eût fait le premier & le dernier, & encore avec tant d'obscurité, que son discours estoit bien plus propre à confirmer les fidelles dans cette pensée, qu'à les en détourner, comme nous l'avons fait voir.

---

## CHAPITRE V.

*Autres sophismes d'Aubertin dans ce qu'il a écrit sur Theodoret.*

C F. qu'Aubertin a écrit sur le sujet de Theodoret contient un si grand amas de sophismes, qu'il les faut necessairement partager en divers chapitres, encore n'entreprends-je pas de les rapporter tous icy, tant parce qu'il y en a que nous avons déjà expressement refutez, que parce que M. le Cardinal du Perron a tellement éclairci les autres, que l'on ne pourroit que redire ce qu'il en a dit.

Aubertin repete, par exemple, trois ou quatre fois cet argument, que Theodoret par le mot de *Cecy* a entendu le pain dans cette proposition : *Cecy est mon corps* ; & qu'ainsi, selon luy, c'est du pain que J. C. a dit qu'il estoit son corps. D'où il con-

clut selon la Logique que cette proposition, *Cecy est mon corps*, CH. V. se doit prendre en un sens de figure. Cependant nous avons fait voir que c'est un argument à quatre termes, & un sophisme indigne d'un homme de bon sens.

C'est aussi principalement sur cet Auteur qu'il étale ces raisonnemens sophistiques tirez de la distinction qui doit estre entre l'image & l'original. Et il les reprend à tant de diverses fois, qu'il n'y a point de Lecteur, je crois même dans son parti, qui n'en soit ennuyé. Mais comme nous les avons refutez dans un chapitre exprés, il n'est pas besoin d'en rien dire icy.

Je me contenteray donc d'en recueillir encore quelques-uns qui meritent d'estre remarquez. L'on peut mettre ceux qui suivent de ce nombre.

Après avoir rapporté l'endroit du premier dialogue où Theodoret dit, que le *Sauveur a changé les noms*, & qu'il a donné à son corps le nom du symbole, & au symbole le nom de son corps : il fait cette reflexion, & la propose comme un axiome. *Il est tres certain*, dit il, que le changement de nom qui se fait entre les signes, & les choses signifiées, ne marque pas plutôt que les signes soient les choses signifiées, qu'il ne marque que les choses signifiées soient les signes ; c'est à-dire pour developper & appliquer sa maxime, qu'il ne s'ensuit pas plutôt de ce changement de noms, que le pain soit le corps de J. C. qu'il ne s'ensuit que le corps de J. C. soit du pain. Or il ne s'ensuit pas que le corps de J. C. soit du pain ; il ne s'ensuit donc pas aussi que le pain soit le corps de J. C.

Mais cet argument n'est fondé que sur une suppression infidelle de ce qui fait voir le sens auquel Theodoret parle de ce changement de noms. Car il est vray qu'il ne s'ensuit pas précisément de ce que Theodoret dit que J. C. a changé les noms entre le symbole & son corps, que le symbole soit réellement le corps de J. C.

Mais cela s'ensuit de ce qu'il marque que le changement de nom à l'égard du symbole, qui est appelé *corps de J. C.* est accompagné d'un changement operé par la puissance de Dieu, par lequel le pain & le vin sont faits le corps & le sang de J. C. & de ce qu'il ne marque point que le changement de nom à l'égard du corps de J. C. qui est appelé *pain & froment*, soit accompagné d'aucun changement.

Non seulement ce changement s'ensuit selon Theodoret des expressions par lesquelles J. C. nous assure que le pain est son

corps & le vin son sang, mais cela s'entuit même de celles dans lesquelles il est appellé *vigne*, & son corps *froment* & *pain*. Car comme on a déjà remarqué, quand Theodoret compare ces propositions: *Le sang de J. C. est du vin; le vin est le sang de J. C. Le corps de J. C. est du pain; le pain est le corps de J. C.* ce n'est pas comme ayant une verité de même genre. Il veut au contraire qu'on regarde celle où J. C. nous assure que le pain est son corps & le vin son sang, comme la source de la verité des autres, & ce qui a donné lieu à les dire: & il prétend qu'elles doivent toutes contribuer à nous faire croire le changement par lequel le pain est fait le corps de J. C. Celles par lesquelles J. C. nous dit, *que le pain est son corps & le vin son sang*, y contribuent directement, parce qu'elles expriment directement ce changement. Et celles par lesquelles J. C. nous assure *qu'il est une vigne, que sa chair est un pain, que son corps est un froment*, y contribuent indirectement par le rapport que ces termes ont avec l'institution de l'Eucharistie.

C'est ce que Theodoret enseigne nettement, lorsqu'après avoir fait dire à l'Eraniste qu'il voudroit bien sçavoir la cause de ce changement de noms, il fait répondre par l'Orthodoxe, *que la cause en est claire à ceux qui sont initiés aux mysteres, & que le Seigneur a voulu que ceux qui y participent ne considerassent pas la nature des choses qui s'y voyent, mais que par le changement de noms, ils ajoutassent foy au changement que la grace opere*. Ce qu'il étend expressement, tant aux propositions où J. C. nous dit *que le pain est son corps & le vin son sang*, qu'à celles où il appelle son corps naturel *froment & pain*.

Toutes ces expressions tendent selon Theodoret à établir les Fidelles dans la foy du changement qui rend le pain & le vin *corps & sang de J. C.* c'est la fin unique de ce changement de noms; & il est bien clair que ces expressions ne tendent pas également à cette fin, & ne contiennent pas cette verité aussi formellement l'une que l'autre.

Aubertin avoit si fortement dans l'esprit cette fausse idée, que Theodoret comparoit ces expressions comme estant de même genre, & également figurées, qu'il ne s'en est jamais pû défaire; & c'est ce qui l'a engagé encore dans un autre sophisme. Il faut nécessairement, dit-il, que Theodoret compare ces expressions: *Le sang de J. C. est du vin: Le vin est le sang de J. C.* comme de même genre, & comme estant toutes deux figurées. *Autrement*

ment l'Eraniſte luy auroit pû répondre, que l'exemple de l'Eucharistie qu'il alleguoit pour éclaircir la prophétie de Jacob, où il prétendoit que le sang de J. C. estoit appelé vin, n'avoit rien de semblable, & cela pour deux raisons. La premiere est qu'il y auroit eû une difference toute entiere entre ces expressions, puisque le vin de l'Eucharistie selon cette hypothese est proprement vin; au lieu que le sang de J. C. ne peut estre appelé vin que figurément. Secondement, si le vin de l'Eucharistie est proprement sang; on ne doit point trouver étrange qu'on l'appelle sang, puisque chaque chose peut estre appelée par son nom. Mais le sang de J. C. n'est point proprement du vin. Ainsi l'expression n'est nullement semblable, & cet exemple auroit un effet tout contraire au dessein de Theodoret. Afin donc qu'il ait pû s'en servir, il faut necessairement supposer qu'il a regardé toutes ces expressions comme également figurées.

On peut apprendre par ce discours qu'il y a une certaine subtilité qui n'a pour effet que d'obscurcir les lumieres naturelles; & que plus on a de cette sorte d'esprit, moins on a de celui qui fait juger des choses selon le bon sens.

Aubertin n'a pû comprendre que Theodoret ait pû employer l'expression de J. C. dans l'institution de l'Eucharistie: *Cecy est mon corps: Cecy est mon sang*, pour éclaircir le lieu de la Genese où Jacob dit du Messie qu'il *lavera son vêtement dans le vin*, pour montrer que le Prophete a voulu dire qu'il laverait son corps dans son sang; & qu'ainsi le sang de J. C. est désigné dans cette Prophétie par le mot de vin: Il n'a sçû comprendre, dis-je, que Theodoret ait pû se servir de la premiere pour éclaircir la seconde, à moins qu'elles ne soient également figurées. Cependant tant s'en faut qu'il soit necessaire que la proposition de J. C. soit figurée, afin d'éclaircir celle de Jacob, qu'elle l'éclaircit infiniment mieux, parce qu'elle ne l'est pas. Car rien ne nous fait mieux comprendre le sens d'une metaphore que quand on developpe la verité litterale qui en est le fondement. Il s'agissoit de prouver que dans ces paroles que Jacob dit du Messie: *Il lavera son vêtement dans le vin*, on devoit entendre par ce vin le sang de ce même Messie. Or le moyen de le montrer plus solidement, qu'en faisant voir que J. C. avoit dit du vin que c'estoit son sang, & qu'il l'avoit fait réellement & veritablement son sang, quoiqu'il conservast les apparences du vin: Cette verité litterale que le vin est réellement le

fang de J. C. n'est-elle pas tres propre à nous persuader que Jacob a entendu son fang par le mot de *vin*, & peut-on mieux montrer, par exemple, qu'on a eû raison d'appeller un homme tygre ou lion par metaphore, qu'en montrant qu'il est réellement ou cruel ou courageux, qui sont les fondemens de ces metaphores?

Une simple comparaison d'expressions également figurées est une preuve tres-foible. Car il ne s'ensuivroit nullement de ce que J. C. auroit appellé le vin son fang par une simple expression figurée, que le Prophete eût entendu par le mot de vin le fang de J. C. Mais quand on dit qu'il s'est servi du vin pour en faire effectivement son fang, & que le fang nous est donné sous le signe & le symbole du vin, on est infiniment plus porté à croire que Jacob s'est servi du mot de vin pour signifier ce fang. Car ce mystere est si grand, qu'il est comme impossible que les Prophetes ne l'eussent dans l'esprit, & qu'ils ne l'ayent marqué par quelque figure. Et ce rapport de la figure à la verité persuade d'autant plus, que l'expression de Jacob étant certainement figurée & mystérieuse, il ne paroist point d'autre verité ni d'autre mystere auquel on la puisse rapporter.

Aub. p. 786.  
M. Claude  
p. 66.

Aubertin & M. Claude tirent encore une autre objection de ce que Theodoret dit, *J. C. a honoré les symboles visibles du nom de son corps & de son fang*. Aubertin l'étend davantage, & marque plus précisément sur quoy il la fonde. *On ne se sert jamais*, dit-il, *de cette maniere de parler que dans les choses qui reçoivent le nom d'autres choses, sans estre changées substantiellement. C'est pourquoy on ne dira jamais que la verge de Moïse ait esté honorée du nom de serpent, ni l'eau de Cana du nom de vin, parce qu'il se fit un changement substantiel en ces choses; mais on dit fort bien que l'image d'un Roy est honorée du nom de Roy.*

M. Claude la propose d'une maniere plus abrégée, & avec un certain dédain qui est plus de son air. Car après avoir rapporté le même passage, il se contente de dire, *si ce S. Sacrement est réellement & substantiellement le corps de J. C. que veulent dire ces gens avec leur HONORE?* en nous laissant ainsi à deviner le principe de sa consequence, qui ne peut estre autre neanmoins que celui d'Aubertin.

Il est vray que c'est plutôt par prudence que par fierté qu'il en use ainsi. Car premierement les exemples d'Aubertin ne sont

propres qu'à faire rire. Ce n'est point la seule métaphore qui fait qu'on se peut quelquefois servir du mot d'*Honoré*. Il faut de plus que le nom soit honorable. Ainsi parce qu'on n'a jamais regardé le nom de serpent comme un titre d'honneur, on ne dira jamais que dans cette expression, *super Leviathan serpenteum tortuosum*, l'Écriture honore le Diable du nom du serpent. Et de même parce qu'encore que les hommes ayent établi quelque préférence entre l'eau & le vin, ce n'est pas néanmoins une préférence qui s'exprime par le mot d'honneur; on n'auroit jamais dit de l'eau de Cana, quand elle n'auroit esté changée que figurément en vin, que l'Écriture l'honore du nom de vin.

Isai. 27. 3°

Et pour le principe dont Aubertin conclut que cette expression seroit absurde, si le pain estoit réellement changé au corps de J. C. il est aussi visiblement faux & contraire à la raison. Car comme nostre imagination ne nous représente point le pain comme détruit, mais comme élevé à un état plus excellent, on peut dire qu'il est honoré par cet état.

C'est ce qui a porté S. Fulbert à cette expression: *La matiere terrestre passant le merite de sa nature est changée au corps de Iesus-Christ.*

Et à celle-ci S. Hildebert,

*Nescit homo, latet & superos quo provehat escas  
Gratia verborum mysteriumque crucis.*

Et ailleurs encore parlant de l'élevation que le Prestre fait de l'hostie.

*Tollit utrumque notans, quod sit communibus escis  
Altior, & quiddam majus utrumque gerat.*

Il dit même que le pain honore l'autel par la chair de J. C.

*Sub cruce, sub verbo natura novatur, & aram  
Panis honorificat carne, cruore calix.*

Et l'Auteur du Sermon de la dignité des Prestres, qui se trouve parmi les œuvres de S. Bernard, se sert d'une expression toute semblable, lorsqu'il dit que *c'est le createur du vin, qui élève le vin à la dignité de sang de J. C. CREATOR vini est qui vinum probehit in sanguinem.*

On ne doit donc point trouver étrange que le pain consacré se représentant encore à l'imagination aussi bien qu'aux sens sous l'idée du pain, on dise qu'il est honoré du nom de corps de I. C. Mais tant s'en faut que l'on prétende par là nier qu'il le soit réellement, que c'est ce que les Peres ont voulu marquer

par cette expression. Car ayant un souverain respect pour la parole de Dieu, & estant persuadez que c'est la même chose à Dieu de dire & de faire, *quoniam ipse dixit & facta sunt*, & de plus n'ayant jamais eû la moindre pensée que ces paroles, *Cecy est mon corps*, se pussent expliquer en un sens de figure; ils ont pris pour la même chose de dire que le pain *est fait* le corps de I. C. & qu'il *est appelé* corps de I. C. & ils n'ont point tiré de cette expression une conséquence grammaticale comme les Ministres, mais une conséquence réelle, en concluant que si I. C. avoit appelé le pain son corps, il falloit qu'il fût effectivement son corps; & qu'il fût changé en son corps.

C'est ce que S. Ambroise en conclut expressément dans son livre pour les nouveaux baptizez. *Avant la benediction*, dit-il, *qui se fait par les paroles celestes, on nomme une autre espece, après la consecration, on marque que c'est le corps de J. C. Avant la consecration on appelle ce qui est dans le calice d'un autre nom; après la consecration on l'appelle sang, & vous répondez, AMEN, c'est-à-dire, cela est vray. Que vostre esprit soit persuadé de ce que vostre bouche confesse.*

Theodoret enseigne de même que le pain est appelé corps de J. C. non par une simple metaphore, mais afin que par ce changement de noms, nous crussions le changement que la grace opere. Ainsi comme ce changement, selon luy, est que le pain est fait le corps de J. C. c'est aussi selon luy ce que nous sommes obligez de croire en vertu de ces paroles, par lesquelles J. C. a honoré le pain du nom de son corps.

De même dans son second dialogue l'Eraniſte ayant fait dire à l'Orthodoxe qu'après la consecration on appelloit le pain, corps de J. C. il en conclut qu'il faut donc croire que l'on reçoit le corps de J. C.

Apud Allat  
2222.

Nicephore Patriarche de Constantinople pour marquer que l'Eucharistie n'est pas l'image, mais le corps même de J. C. se contente de dire que l'on ne l'appelle pas image, mais son corps même. *Nous n'appellons point*, dit-il, *ces deux images & figures de son corps, quoiqu'ils soient faits sous des symboles ou des figures, mais le corps même de J. C.* Et le Diacre Epiphane dans le second Concile de Nicée, se sert du même langage: *Ni le Seigneur, ni les Apostres*, dit-il, *ni les Peres, n'ont point appelé image le sacrifice non sanglant, mais ils l'ont appelé le corps même & le sang même.* Et cela suffit à ces Auteurs pour conclure que le pain con-

sacré est véritablement le corps de J. C. parce qu'ils ne doutoient point que dire & faire ne fussent en Dieu la même chose. CH. VI.

Photius ne se sert-il pas aussi de ces expressions, *que le pain est changé au corps de J. C. & que le vin est appelé son sang*, comme ayant la même force? *O merveille!* dit-il dans une lettre au Pape Nicolas, *le pain commun est changé au corps de J. C. & le vin commun est appelé son sang.* Apud Allat. Exerc. advec- sus Chreigrom p. 443.

Et Jeremie Patriarche de Constantinople, dont on a si bien justifié la foy à M. Claude qu'apparemment il n'en doutera plus, ne se contente-t'il pas pour marquer que J. C. fit le pain son corps, de dire qu'il le nomma son corps? *Après, dit-il, que J. C. eût célébré la Cene selon la loy de Moÿse, il donna à ses disciples un nouveau sacrifice. Il rompit premièrement le pain, & le nomma son corps.* In conf. F. Aug. p. 80.

Si M. Claude entroit un peu plus qu'il ne fait dans l'esprit des Peres, & dans la soumission qu'ils avoient pour la parole de Dieu, il trouveroit de luy même ce qu'ils ont voulu marquer, quand ils ont dit que *le pain est honoré du nom du corps de J. C.* & il comprendroit sans peine, que comme Dieu fait tout ce qu'il veut, & que ses paroles sont toujours véritables, c'est la même chose de dire, *qu'il a appelé le pain son corps*, que de dire qu'il l'a fait son corps; comme c'est la même chose de dire qu'il a commandé au Lazare de sortir du tombeau, & de dire qu'il luy a redonné la vie.

---

## CHAPITRE VI.

*Examen des mêmes passages de Theodoret par rapport à la Transsubstantiation.*

**N**OUS venons de voir quels sont les argumens que les Ministres tirent de Theodoret contre la presence réelle; & nous en pouvons dire avec verité qu'ils ne peuvent surprendre que des esprits precipitez, qui se laissent ébloüir par les plus legeres apparences, sans se vouloir donner la peine de réunir les divers endroits où un Auteur parle de la même matiere, pour en tirer son véritable sentiment.

Il est vray qu'il y a quelque chose de plus specieux dans les objections que cet Auteur fournit contre la Transsubstantia-

tion ; puisqu'il dit d'une part que *J. C. a honoré les symboles du nom de son corps, non en changeant la nature, mais en ajoutant la grace à la nature*, d'où les Ministres concluent que la nature du pain n'est donc point changée ; & qu'il ajoute de l'autre que *les symboles mystiques ne quittent point leur propre nature, & qu'ils demeurent en leur premiere essence & dans leur figure & dans leur forme.*

On ne s'arrestera pas icy à la remarque faite par le Cardinal du Perron, qu'au lieu de traduire, comme les Ministres font, que *les symboles mystiques demeurent en leur premiere substance & dans leur figure & dans leur forme*, on pourroit fort bien traduire, que *les symboles mystiques demeurent dans la forme & dans la figure de leur premiere substance* : Non qu'ils ayent des raisons convaincantes pour combattre cette traduction ; mais parce que Theodoret dit en un autre lieu, que *Dieu ne change point la nature*, & qu'il dit en celuy-cy, que *les symboles mystiques ne quittent point leur propre nature*, τὴν οὐσίαν οὐκ αἰσθάνονται.

On veut donc bien supposer qu'il ait dit encore qu'ils demeurent dans leur propre substance ou essence. Et l'on avertit seulement les Ministres que pour pratiquer envers nous la même équité que l'on pratique envers eux, ils ne devoient point se servir de ces passages, sans avertir le monde que ces termes de *nature* & de *substance* ou *essence* ont un usage tres commun dans les Peres, selon lequel il n'est point contraire à la doctrine Catholique de dire que les symboles, c'est-à-dire le pain & le vin, retiennent leur propre nature, & demeurent dans leur propre essence. Car c'est l'ignorance de cet usage qui fait que l'on est frappé de ces sortes d'expressions. Cependant ce double usage est si constant, que les Ministres sont contraints d'en faire quelquefois un aveu public. *Je veux*, dit M. Claude, *tomber d'accord de cette remarque* ( que les mots de *nature* & de *substance* sont équivoques, & ne signifient pas toujours ce que l'on appelle *substance* dans la Philosophie de l'Ecole, ) *& je veux encore avouer de bonne foy, que si mon argument estoit fondé sur le terme de substance, le passage de Theodoret me seroit inutile, puisque c'est un terme équivoque qui peut souffrir deux interpretations.*

*Le mot de nature*, dit Aubertin, *se prend tres-souvent pour la qualité & la condition. Et ainsi l'on dit qu'une chose est changée en la NATURE d'une autre, parce qu'elle en acquiert les qualitez.* Ce qu'il prouve par 24. passages pris de divers Peres. Et selon ce

Contre le P.  
Noüet p. 476.

P. 483.

On peut bien dire que le pain ne change pas de nature par la consécration, puisqu'il ne change pas de qualitez. CH. VI.

*Il est vray*, dit-il en un autre lieu, *que le mot de nature se prend quelquefois pour les qualitez, facultez & proprietéz de la substance, comme il est clair par les passages d'Hilaire & de Tertullien, citez par le Cardinal du Perron, & par une infinité d'autres lieux que nous avons alleguez ailleurs, ALIIS locis quamplurimis.* Or un sens qui se prouve par une tres-grande quantité de passages, n'est pas fort extraordinaire.

Et de peur qu'on ne prétende que selon Aubertin il n'en est pas ainsi du mot de substance ou de *voix*, il n'y a qu'à voir ce que dit Aubertin sur le passage attribué à Eusebe Evêque d'Emese. *Le mot de substance*, dit il, *comme le Cardinal du Perron l'a remarqué, ne se prend pas toujours à la rigueur pour une chose subsistante; mais quelquefois il se prend aussi pour les qualitez & conditions de cette chose: ce qu'il prouve par huit passages formels, outre ceux que le Cardinal du Perron avoit rapportez.*

Il s'ensuit de là que comme ces Ministres ne prétendent tourner ces passages à leur sens, que par ce qui les precede, & ce qui les suit dans Theodoret, toutes les fois qu'ils nous les representent détachez, & qu'ils insistent seulement sur ces termes, *que le pain ne quitte point sa propre nature, qu'il demeure dans sa premiere substance, que Dieu n'en change point la nature*, ils trompent le monde, & abusent de la pente que donne la Philosophie Scholaistique à prendre aujourd'hui ces mots en un certain sens qui n'est pas néanmoins le plus commun dans les Anciens.

Ainsi pour retrancher ces avantages injustes, & marquer précisément le veritable état de la question qu'on doit former sur ces paroles de Theodoret, il est clair qu'il ne s'agit pas de sçavoir si ces termes détachez de leur suite peuvent recevoir le sens des Catholiques, & si l'on peut dire sans blesser en rien la doctrine de la transsubstantiation, *que Dieu ne change point la nature des symboles, que les symboles ne quittent point leur propre nature.* Car cela est avoué & reconnu par Aubertin, par M. Claude, & par tous les Ministres. Mais il s'agit de sçavoir s'il y a quelque chose dans la suite du discours de Theodoret qui empêche de prendre ces termes dans un sens compatible avec la doctrine de la transsubstantiation.

Le seul établissement de la question doit donc obliger la plupart des Calvinistes de suspendre leur jugement sur le sens de

ce passage , & d'en parler avec plus de retenuë qu'ils ne font , puisqu'ils ne sçauroient dire avec verité qu'ils soient tous assez informez de cette suite du discours , d'où néanmoins , selon leurs Ministres mêmes, toute la force de ce passage dépend. Et s'ils ont quelque amour pour la verité , il faut qu'ils s'accoutument à regarder ces paroles comme pouvant certainement recevoir un sens Catholique , & qu'ils sçachent de plus que depuis même que l'heresie des Sacramentaires a rendu certains termes suspects , depuis même que par l'abus qu'elle en a fait , elle a obligé les Catholiques d'estre plus circonspects dans leurs expressions , on trouve néanmoins qu'ils se sont encore servis des mots de *nature* dans ce sens , & qu'ils n'ont pas craint de dire *que la nature du pain & du vin demuroit dans l'Eucharistie*. En voici quelques exemples.

Il est constant parmi les sçavans que le Livre de *Cæna Domini* , que l'on attribuoit autrefois à S. Cyprien, est d'un temps beaucoup postérieur , & les Ministres mêmes ont crû qu'il estoit du bien de leur cause de soutenir qu'Arnaud Abbé de Bonneval , contemporain de S. Bernard en estoit l'Auteur. Il est donc juste de les faire ressouvenir presentement que lorsque les Auteurs Catholiques leur alleguoient ces paroles de cet Auteur: *Panis iste non effigie sed natura mutatus , omnipotentia Verbi factus est caro* , ils répondoient par la bouche de Saumaïse, qu'il y avoit des manuscrits qui portoient , *panis iste nec effigie nec natura mutatus*. Et ainsi en prenant droit sur cette maniere de lire qu'ils ont voulu autoriser , & qui peut estre veritable ; voilà un Auteur Catholique déclaré pour la transsubstantiation , qui au même temps qu'il l'établit , & qu'il dit que *le pain est fait chair par la toute-puissance de Dieu*, ne laisse pas de dire en même temps aussi-bien que Theodoret , *que le pain ne change ni de forme ni de nature*.

part. 8. c. 3.

Le Cardinal Pullus dit expressément , que la nature du pain demeure , au même temps qu'il enseigne que la substance passe; *transit itaque substantia , sed remanet forma , quamobrem non est sensuum delusio , sed vera Dei comprehensio , quod cum in Dominica mensa sit solum caro & sanguis , nihilominus vini NATURA percipiatur*. Car puisque l'on sent la nature du vin , selon cet Auteur , & que les sens ne sont point trompez , il faut que cette nature demeure. Cependant selon luy-même la substance ne demeure point.

Innocent

Innocent III. enseigne que non seulement les accidens, mais aussi les proprietés naturelles demeurent, *naturales proprietates manent ut panctas*. Or, qui doute que les mots de proprietés naturelles & de panctité ne soient synonymes avec celui de nature & d'essence de pain?

CH. VII.  
Lib. 3. myst.  
Mist. c. 9.

Pourquoy donc ne trouveroit-on pas le même langage dans les Anciens; ou pourquoy s'en étonneroit-on quand on l'y trouve? Qu'on ne nous cite donc plus si souvent que Theodoret dit, *que les symboles ne quittent point leur propre nature*. Car il est constant que cela ne prouve rien, & ce sont les Ministres mêmes qui nous l'apprennent. Mais qu'on examine de bonne foy ce qui peut déterminer le sens de ces mots. C'est ce que nous allons faire dans les Chapitres suivans.

## CHAPITRE VII.

*Explication sincere du passage de Theodoret tiré de son second Dialogue, par laquelle on fait voir qu'il ne blesse en rien la doctrine de la Transsubstantiation.*

Les Ministres ont mêlé dans l'examen de ce passage de Theodoret tant de termes Metaphysiques, dont on sera obligé de discuter le sens avec une assez longue critique; qu'avant que de nous y engager, je croy devoit l'éclaircir d'une manière plus populaire, & qui pourra suffire néanmoins à ceux qui se contentent de juger par le bon sens de ces sortes de choses, sans s'engager dans ces recherches si épineuses.

Tout le monde sçait que ce Dialogue de Theodoret a pour but de refuter l'herésie des Eutychiens, & que ces heretiques renouvelant en ce point l'erreur d'Apollinaire, enseignoient qu'il n'y avoit qu'une nature en J. C.

Cette expression leur étoit commune à tous, mais elle étoit fort différemment expliquée.

Les uns disoient que le Verbe étoit naturellement chair, & que la chair étoit consubstantielle, & ne faisoit qu'une nature avec la Divinité.

Les autres disoient, que le Verbe en s'incarnant s'étoit changé en chair, & que c'étoit en ce sens qu'il n'y avoit en J. C. qu'une nature.

Les autres disoient qu'il avoit pris une chair celeste & spirituelle dans le ciel, avant que de naistre de Marie.

Les autres vouloient que s'étant uni à une nature prise de la Vierge, il n'eneût fait qu'une nature avec la sienne, & que la nature divine eût absorbé l'autre. C'est particulièrement cette maniere d'expliquer l'heresie Eutychieenne que Theodoret combat dans son second Dialogue. Et comme elle pouvoit estre encore différemment conçüe, il represente ces diverses manieres, en les attribuant au même adverfaire qu'il introduit & qu'il fait parler; quoy qu'il ne soit pas probable qu'une même personne pût avoir des sentimens si differens.

*Theod. p. 55.* Il fait voir d'abord que ceux qui disoient, *qu'il n'y avoit qu'une nature en J. C.* ne laissoient pas de reconnoistre, *que le Verbe Dieu avoit pris une chair & une ame raisonnable;* & que s'ils refusoient de l'appeller *homme*, c'est qu'ils disoient qu'il le falloit nommer par ce qui a esté de plus excellent en luy.

*p. 62.* Il fait voir encore que I. C. estoit vraiment homme, selon ces Eutychiens, & qu'ils enseignoient qu'il le falloit soutenir contre les heretiques qui le nioient.

*p. 74.* Qu'ils disoient que le Fils de Dieu s'étant fait homme avoit tantost fait paroistre sa chair, & tantost sa divinité.

*p. 56.* Qu'il y avoit en I. C. une humanité parfaite.

*p. 75.*

*p. 77.* Que le corps de I. C. n'étoit pas un vray spectre, comme les Marcionites & les Valentinieniens l'enseignoient.

Avec tout cela neanmoins cet Eutychien ne laisse pas de soutenir que la nature humaine de I. C. avoit été absorbée par la divine, & que les proprietéz de ces deux natures n'avoient point subsisté depuis l'union.

Il est vray que pour ce dernier point qui est le changement de la nature humaine en nature divine avec l'abolition des proprietéz, l'Eutychien l'ayant mis d'abord immédiatement après l'union, le recule enfin jnsqu'après l'Ascension. Et il paroist même après S. Athanase, que c'étoit là le sentiment de quelques Apollinaristes, & qu'ainsi on ne scauroit faire passer cet état de l'heresie Eutychieenne décrit par Theodoret, pour une pure fiction comme Aubertin le voudroit.

C'est donc ce dernier état de l'heresie Eutychieenne qu'il faut particulièrement considerer icy.

*Theod. p. 77.*

Les termes par lesquels il s'exprime sont, *que la nature humaine a esté absorbée par la divine, comme une goutte de miel jetée dans la mer, est absorbée par la mer.*

*Que l'humanité a perdu sa nature propre.*

*Qu'elle a esté changée en divinité.*

*Que la nature humaine n'avoit pas esté détruite, mais qu'elle avoit esté changée en essence divine.*

Ce qu'ils entendoient par là, ou au moins ce que Theodoret leur impute d'entendre, c'est que cette nature n'étoit plus semblable à celle du reste des hommes, & ne faisoit plus partie du genre humain *ὅσα ἔχει τὸ ἀνθρώπινον γένος.*

Qu'elle n'avoit plus les mêmes bornes de son étenduë, *πῶς ἠσπασάντο τὸ εὐαγγελίον.*

Qu'elle n'avoit plus aucune des marques & des caracteres de la nature humaine *ὅσα πῶς φῶσιν δηλοῖ.*

Que le corps de J. C. après l'Ascension ne s'appelloit plus corps.

Voilà quel étoit le sens de cette expression que la nature humaine étoit absorbée. Et ce que Theodoret prouve est au contraire que même après la Resurrection & l'Ascension, *le corps de J. C. a une étenduë bornée, qu'il est visible, qu'il conserve les caractères de la nature humaine.* p. 82.

En un mot les Eutychiens vouloient, selon l'idée que Theodoret donne de leurs sentimens, que l'essence humaine fust tellement absorbée, que le corps de J. C. fust invisible, impalpable, sans étenduë bornée, sans forme humaine, & sans aucune des proprieté de la nature de l'homme. Et l'Eglise prenoit contre eux que le corps de J. C. estoit encore visible, palpable, circonscrit, qu'il avoit la forme & la figure humaine, & qu'il conservoit l'essence d'un corps humain.

C'est sur cette question que Theodoret ayant tiré un argument de l'Eucharistie, pour montrer que J. C. avoit encore un vray corps, l'Eutychien en veut tirer un de son costé, & il le fait en cette maniere.

1. Il fait confesser à l'Orthodoxe, que les symboles après la consecration s'appellent le corps & le sang de J. C.

2. Il luy fait confesser qu'il croyoit recevoir le corps & le sang de J. C.

Et sur ce double aveu il forme cet argument. *Comme donc les symboles du corps & du sang du Seigneur sont autres avant l'invocation sacerdotale, mais après la consecration ils sont changez, & sont faits autres; de même le corps du Seigneur a esté changé en essence divine.*

C'est-là le raisonnement de l'Eutychien, & quoy qu'il ne soit introduit dans ce Dialogue que pour estre refuté, il faut pourtant, afin de garder le caractère de la vray-semblance, que si son argument est faux, il ne soit pas tout-à-fait extravagant. Or c'est ce que Theodoret aura tres-mal observé, si on l'explique selon les hypotheses des Calvinistès. Car ils supposent que les Euthychiens & les Catholiques convenoient que les symboles n'étoient changez que de nom, de signification & de vertu, & qu'ils ne recevoient aucun changement substantiel. Et cela étant, l'argument que selon eux, Theodoret auroit fait faire à l'Eutychien se réduit à celui-cy : *Les symboles de l'Eucharistie changent par la consecration de nom, de figure & de vertu.* Donc le corps de J. C. change de substance & de nature & devient invisible & impalpable : ce qui est le comble de l'extravagance.

Il n'en est pas de même en supposant que cet Eutychien convenoit avec l'Orthodoxe, que le pain étoit réellement changé au corps de J. C. & qu'il n'y avoit de difference, que dans l'idée de ce corps; l'Orthodoxe l'entendant d'un vray corps, & l'Eutychien d'un corps divinisé qui a perdu ses proprietés naturelles. Car alors son argument ne sera pas sans vray-semblance, & il consistera à proposer le changement qui arrive dans l'Eucharistie comme une image de celui qu'il pretendoit être arrivé au corps de J. C. après l'Ascension; en quoy il n'y a rien qui choque le sens commun. Car c'étoit comparer un changement merveilleux & inconcevable, avec un autre changement merveilleux & inconcevable. C'étoit comparer un changement qui selon luy faisoit perdre au pain le nom de pain, avec un autre changement par lequel il vouloit que le corps de I. C. perdît le nom de corps humain. C'étoit comparer un changement qui faisoit que le pain devenoit le corps de I. C. à un autre changement par lequel le corps de I. C. étoit fait une substance divine.

Ily a dans tout cela beaucoup de rapport; & on ne voit pas même d'abord comment Theodoret y pourra répondre.

Je demande donc si, dans cette hypothese, ce ne seroit pas répondre conformément à cette creance, que d'accorder d'une part à l'Eutychien qu'il est vray que les symboles sont faits le corps & le sang de I. C. qu'on croit qu'ils le sont, & qu'on les adore comme tels: mais de luy dire en même temps que sa comparaison prouve tout le contraire de ce qu'il pretend; parce que comme ces symboles ne perdent point la figure du pain & du vin,

qu'ils sont palpables, sensibles comme auparavant, & qu'ils conservent toutes les propriétés du pain & du vin; il faut conclure en suivant cette image, que le corps de J. C. n'a point aussi perdu la figure humaine, la forme humaine, & enfin qu'il n'a point perdu les propriétés & les qualités d'un corps humain.

Mais avant que d'éclaircir de quelle manière il l'a fait : que chacun prenne la peine de chercher en soy-même comment il le devoit faire, en supposant qu'il crût le changement réel du pain au corps de J. C. comme on le croit dans l'Eglise Catholique. Que l'on se souvienne seulement qu'il avoit affaire à un homme qui vouloit prouver par cet exemple tiré de l'Eucharistie, que le corps de J. C. avoit esté tellement changé en une nature divine, qu'il n'avoit conservé ny la figure, ny la forme, ny les bornes de son étendue, ny aucune des propriétés d'un corps humain.

Je demande, dis-je, s'il y a personne qui pût conclure de ce discours, que Theodoret ne croyoit pas la Transsubstantiation, & si l'on peut dire que sa réponse soit extravagante. Cependant la vérité est qu'il n'a rien répondu davantage. J'ay mis seulement les mots de *propriétéz de pain & de vin* au lieu de ceux de *nature*, & d'*essence du corps*. Mais je ne l'ay fait qu'après l'aveu formel des Ministres qui reconnoissent que les mots de *nature* & d'*essence* peuvent signifier les propriétés & qu'ils les signifient tres-souvent dans les Auteurs anciens. Je n'ay donc usé que d'un droit qu'on ne scauroit refuser à un interprete; & il se trouve néanmoins que la réponse de Theodoret est juste, qu'elle combat directement les prétentions de l'Eutychien, & qu'elle établit ce que l'Eglise soutenoit contre luy. En voicy les propres termes qui ne peuvent plus recevoir de difficultés raisonnables après cet éclaircissement:

*Vous vous estes envelopé dans les filets que vous avez vous-mêmes tendus. Car les symboles mystiques ne quittent point LEUR PROPRE NATURE après la consecration, puis qu'ils demeurent comme auparavant dans leur premiere essence, & en leur premiere figure, & en leur premiere forme, & qu'ils sont visibles & palpables. Mais on conçoit par l'entendement, qu'ils sont ce qu'ils ont esté faits. [ C'est à-dire le corps & le sang de J. C. comme nous avons prouvé que Theodoret ne pouvoit entendre autre chose. ] On croit qu'ils le sont, & on les adore comme estant ce qu'on les croit. Comparez donc maintenant cette image avec son original; &*

*vous verrez le rapport qu'il y a de l'un à l'autre. Car il faut que la figure ressemble à la vérité. Le corps donc de J. C. garde sa première figure, sa première forme; & sa première circonscription, & pour le dire en un mot il a l'essence d'un corps.*

Quand il seroit même vray que par ces termes dont Theodoret use à l'égard des symboles, il leur auroit donné trop de réalité, cette expression se trouveroit corrigée, parce qu'il dit ensuite, *qu'ils sont faits corps de J. C. & qu'on les adore comme étant ce qu'on les croit: & par l'union de cette seconde vérité, il auroit obligé de réduire la première clause à une vérité exacte.*

Car c'est ce qui arrive d'ordinaire quand on parle des choses dont nous n'avons pas une idée bien nette dans l'esprit. Il est difficile, par exemple, en parlant de l'unité de la nature divine, de n'y pas mêler quelque idée qui emporteroit l'unité même des Personnes. Mais pour la corriger l'on en confesse positivement la pluralité. Il est difficile de même qu'en concevant la pluralité des Personnes, on n'y mêle quelque idée qui emporteroit division d'essence. Mais on la corrige en disant qu'il n'y a qu'une essence dans les trois Personnes. S'il y avoit donc quelque chose de trop fort dans ce que Theodoret dit de ce qui reste dans l'Eucharistie, cet excès se trouveroit corrigé par ce qu'il ajoute. Mais il ne l'a pas fait. Il s'est servi de mots généraux qui par l'aveu même des Ministres peuvent avoir le sens que les Catholiques y donnent, & se prendre pour l'amas des accidens.

Mais, disent les Ministres, quand Theodoret conclut que le corps de J. C. conserve, *ὁσίαν σώματος*, il veut dire qu'il conserve la substance par opposition aux accidens. Or comment tireroit-il cette conclusion de ce qu'il avoit dit des symboles, qu'ils conservent *leur ousie*, & qu'ils ne quittent point leur nature, s'il n'entendoit par ces mots appliquez à l'Eucharistie la substance par opposition aux accidens ?

L'on répond qu'ils se trompent presque en toutes les manières dont on se peut tromper sur ce sujet. Car premièrement il n'est pas vray que le mot d'*ὁσία* signifie en cet endroit substance comme nous le ferons voir. Il signifie l'essence ou les propriétés essentielles. Secondement Theodoret a eu droit de tirer la conséquence qu'ils luy imputent d'avoir tirée, & de conclure de l'exemple de l'Eucharistie, que non seulement les propriétés sensibles du corps de J. C. subsistent après son Ascension, mais aussi la substance même de son humanité. Car les Eutychiens, par l'a-

veu même d'Aubertin, ne mettoient point de difference entre ces proprieté, & la substance de J. C. & ils avoient que si les proprieté demeuroient, la nature demeurait aussi. Et par conséquent Theodoret ayant droit par l'exemple de l'Eucharistie de conclure immédiatement & directement que les proprieté du corps de J. C. demeuroient, & qu'il avoit encore après sa Resurrection la figure & l'étenduë humaine, il a pû porter sa conclusion jusqu'à la substance en vertu de l'aveu des Eutychiens, & ne separer pas ce qui n'étoit pas separé dans leur sentiment.

Mais quand cette solution ne seroit pas aussi réelle qu'elle l'est, la verité est que le mot d'*οὐσία* ne signifie en aucun de ces deux endroits la substance par opposition aux accidens, il signifie en tous les qualitez & les proprieté; & Theodoret s'en sert dans le même sens, & dans le principe & dans la conclusion. Le principe est que les symboles retiennent leur premiere essence, c'est-à-dire les proprieté du pain & du vin. Et la conclusion est que le corps de J. C. conserve l'essence de corps, c'est-à-dire les proprieté d'un corps. Et c'est ce qui paroît par son expression même. Car après avoir dit, *que le corps de J. C. garde sa premiere forme, sa premiere figure, sa premiere circonscription*, il ajoute pour rassembler en un mot toutes les autres proprieté du corps humain, *ἀπαξαρῶς ἐπιτὴν τὴν τῆ σῶματος οὐσίαν.*

Par où il fait voir qu'il regardoit le mot d'*οὐσία* comme un mot qui renfermoit, & les proprieté déjà exprimées, & celles qui ne l'étoient pas.

Ce n'est pas que Theodoret ne crût que le corps de J. C. conservoit sa substance aussi bien que ses proprieté. Mais quoy qu'il le crût, il ne l'exprime pas en cet endroit. Car on n'exprime pas en tout lieu, tout ce que l'on croit. Et il luy étoit même inutile de le faire, parce que les Eutychiens ne distinguoient pas ces deux choses à l'égard de J. C. Ainsi comme c'étoit pour eux la même chose de dire, que la nature humaine étoit changée en Divinité, ou de dire, qu'elle n'étoit plus visible, palpable, & circonscrite, c'étoit aussi la même chose de dire contre eux, que le corps de J. C. avoit encore la figure humaine & les autres proprieté d'un corps humain, ou de dire qu'il avoit encore la substance même de la nature humaine par opposition aux accidens. L'un étoit lié avec l'autre dans l'esprit des Eutychiens. Et ainsi il suffisoit de prouver & d'exprimer l'un, pour les faire demeurer d'accord de l'autre.

Je ne puis m'empêcher en finissant ce chapitre de prier les personnes équitables de faire reflexion sur l'injustice des Ministres dans les raisonnemens qu'ils font sur ce passage de Theodoret.

A moins qu'on ne leur montre qu'il s'est servi de termes dans la propriété grammaticale, qu'il y a une justesse de Geometre dans les consequences qu'il tire, qu'il ne va point au delà de ce qu'il avoit droit de conclure, & pour tout dire en un mot qu'il a parlé comme il auroit fait s'il avoit prévu que ces écrits tomberoient entre les mains d'Aubertin. Ils en concluent nettement qu'il a condamné la Transsubstantiation; & ils veulent ensuite juger par ce sentiment qu'ils luy attribuent de celui de tous les Peres.

Mais quelle équité, ou plutôt quelle ombre de sens commun y a-t-il dans ce procédé? Trouvera-t-on quelque Auteur si exact, qu'il ne luy échappe jamais d'expressions ou de raisonnemens qui ne soient dans la dernière exactitude, qui n'abuse quelquefois de certains termes en les prenant dans une signification moins propre? Et y a-t-il aucune matière où ces défauts soient plus pardonnables que dans celle dont il s'agit?

La foy nous enseigne que le pain est changé au corps de J.C. Les sens nous montrent qu'il reste quelque chose qui n'est pas changé, & qui a les qualitez & les propriétés du pain & du vin. Il falloit donner un nom à ce qui reste, puisqu'il en falloit quelquefois parler. Il n'y en avoit point encore de déterminé dans l'Eglise. Theodoret choisit entre tous les mots de sa langue, les plus généraux qu'il ait pu trouver; il en choisit qui conviennent aux substances & aux accidens; il appelle ce qui reste, *essence & nature*: Il étoit difficile de mieux rencontrer. Et quand il y auroit encore quelque impropriété dans ces termes, il la corrige suffisamment par la déclaration ouverte qu'il fait, que *les symboles sont faits le corps de J.C. & qu'il le faut croire.*

Les Ministres exigent de plus qu'on fasse voir précisément que dans une consequence qu'il tire, ou plutôt dans l'application d'une comparaison qu'il fait, il n'y ait rien qui ne soit précisément contenu dans les principes & dans l'image qu'il avoit proposée; mais si la foy des Ministres dépend de là, combien d'erreurs n'attribueront-ils point aux Peres? Car combien trouve-t-on dans leurs écrits de comparaisons inégales qu'il faut expliquer favorablement?

Où les meneroit cet étrange principe, s'ils vouloient exiger une entiere justesse dans certe comparaison dont tant de Peres se sont servis, que comme l'image d'un Roy, & un Roy ne sont pas deux Rois, ainsi le Pere & le Fils ne sont pas deux Dieux ?

CH. V II.

Que concludroient-ils suivant cette fausse regle, de ce que S. Hilaire compare l'union que les Fidelles ont entr'eux par la foy & par le baptême avec celle du Pere & du Fils, marquée par ce passage : *Ego & Pater unum sumus*, & de ce qu'il luy donne même le nom d'union naturelle ?

De Trin. 1. 2.

Quelle consequence tireroient-ils de ce que S. Irenée compare la verge de Moysé qui fut faite chair, lorsqu'elle fut convertie en serpent, avec le Verbe appelé par David la verge du Pere qui a esté fait chair par l'Incarnation ?

Combien trouve-t'on d'Auteurs reconnus par les Ministres mêmes pour avoir tenu la transsubstantiation, qui se sont servis de comparaisons sur le sujet de l'Eucharistie qu'il ne faut pas prendre à la rigueur, & dont les Ministres mêmes ne prennent pas sujet de leur attribuer un autre sentiment que celui du reste des Catholiques ?

Diront-ils, par exemple, que S. Pierre de Damien, qu'Aubertin appelle *homme de l'Eglise Romaine*, ne la croyoit pas, parce qu'il a écrit, *que comme le pain & le vin passent véritablement au corps de J. C. de même tous ceux qui le reçoivent véritablement dans l'Eglise sont faits indubitablement le corps de Jesus-Christ ?*

Diront-ils que Samonas qu'ils ont rejeté eux-mêmes comme transsubstantiateur, ne la croyoit pas ; parce qu'il dit que les Fidelles voyent J. C. dans l'Eucharistie outre le pain, comme les Fidelles voyent le Saint Esprit dans le Baptême outre l'eau ?

Diront-ils que S. Thomas, qui compare dans sa réponse aux objections des Sarazins le changement du pain au corps de J. C. par la transsubstantiation avec le changement des éléments en d'autres éléments quant à la forme, ne concevoit rien davantage dans le premier que ce qui arrive dans ces changements si naturels & si ordinaires ?

Que l'Auteur du Commentaire sur S. Paul attribué à S. Anselme, qui compare la transsubstantiation après plusieurs Peres avec le changement de la viande en nos corps, par la chaleur

de l'estomach , croyoit que ce n'estoit que la même espece de changement ?

Pourquoy donc Theodoret ne meritera-t'il pas qu'on luy rende la même justice , quand même ses paroles ne pourroient avoir que le sens qu'ils prétendent ? Est-ce-là la regle que leur donne un Auteur qui a parlé de l'Eucharistie dans les mêmes termes que Theodoret , qui est Ephrem d'Antioche , qui les avertit un peu avant le passage qu'ils en citent , qu'il ne faut pas exiger un entier rapport , ni une entiere justesse dans les comparaisons, οὐχὶ πάντα τὰ ἐν τῷ ἁδείγματι ὀφείλει καὶ ἐν τῷ ἁδείγματι ὁμοίω θεωρεῖσθαι.

C'est ce qu'ils devoient avoir dans l'esprit , quand même il y auroit quelque défaut réel dans l'expression & dans le raisonnement de Theodoret. Mais j'espère que ceux qui examineront sans passion ce que nous en avons déjà dit , & ce que nous en dirons encore dans la suite , demeureront persuadez que ces défauts mêmes ne s'y trouvent pas.

## CHAPITRE VIII.

*De la signification véritable des mots de φύσις & οὐσία , & de natura dans Theodoret & dans d'autres Auteurs.*

C'EST avec beaucoup de peine que je m'engage dans ces discussions de critique & de Philosophie. Je sçay qu'elles ne sont au goût que de tres-peu de gens, & elles ne seroient pas même nécessaires à l'examen de ces passages, si l'on se laissoit un peu plus conduire à la raison & au bon sens. Mais comme les Ministres y ont eû recours pour embrouiller cette matiere , il faut les y suivre malgré qu'on en ait pour dissiper les tenebres qu'ils ont tâché d'y répandre. Le principe sur lequel ils se fondent , & par le moyen duquel ils prétendent faire parler Theodoret contre la doctrine de l'Eglise dans le lieu dont il s'agit , est que les mots de φύσις, οὐσία, natura, ne sont jamais employez par cet Auteur , que pour signifier *la substance par opposition aux accidens.*

M. Claude  
contre le P.  
Noëlet p. 470.

M. Claude qui sçait assez bien ce qu'il doit supposer pour donner de la force à ses preuves, ne manque pas d'établir ce sens pour fondement. *Je soutiens*, dit-il , *qu'il n'est pas possible*

Ibid.

d'entendre par les termes de substance que Theodoret employe, autre chose que ce que les Philosophes entendent, sçavoir la substance même par opposition aux accidens. CH. VIII.

Aubertin soutient la même chose, & il la repete plusieurs fois dans ce qu'il a écrit sur Theodoret. Mais s'il y a quelque utilité à avancer hardiment de ces sortes de propositions generales, parce qu'il y en a toujours qui s'y laissent éblouir, & qui s'arrestent bonnement à ce qu'on leur dit; il ne laisse pas d'y avoir aussi quelque danger, parce que d'autres estant choquez de cet air de confiance en prennent sujet d'examiner sur les Auteurs mêmes, si l'on ne leur impose point.

J'ay donc voulu verifier sur Theodoret même ce que ces Ministres avancent, & j'ay trouvé qu'ils estoient entrez très-imparfaitement dans l'intelligence de ces termes. Aubertin en a un peu plus approché, lorsqu'il dit en un endroit, que le mot de NATURE se prend pour un tout composé de substance & d'accident, *TOTUM complexum tam substantiale quam accidentale*. Mais cela n'est pas encore assez expliqué, & n'est pas universellement vray, comme nous le montrerons.

Pour examiner donc à fond le sens de ces termes, il faut observer d'abord qu'Aristote qui a fait un de ses principaux soins de distinguer le sens des termes, & qui a esté suivi en ce point par la plûpart de ceux qui sont venus après luy, remarque expressément dans sa Metaphysique que le mot d'*οὐσία*, a deux principales significations; l'une par laquelle il signifie le sujet *τὸ ὑποκείμενον*, & c'est en ce sens qu'il signifie ce que l'on entend ordinairement en François par le mot de substance par opposition aux accidens; l'autre par laquelle il signifie l'essence des choses qu'il appelle, *τὸ δεῖν ὄν*, ou *τὸ τί ἦν εἶναι*, ce que chaque chose est.

La plûpart des Philosophes de l'Ecole font la même remarque après luy. Et il est encore certain que quand le mot *οὐσία*, signifie l'essence, il ne s'entend pas seulement des substances. Et c'est pourquoy Aristote dit en un endroit que l'airain n'est pas de l'essence d'un cercle d'airain, *οὐδὲν τῆς τῆς κύκλου οὐσίας ὁ χαλκός*. Et ainsi le cercle qui n'est qu'une figure, a selon Aristote ce qu'on appelle *οὐσίαν*, une essence.

Arist. l. 5, Metaph. c. 8. & l. 7. & 3.

Le mot de nature qui est synonyme a celuy d'*οὐσία* s'applique de même aux accidens aussi-bien qu'aux substances. Cicéron, pour marquer l'essence de la justice, se sert des mors, *vis*

Cic. pro Flac.

294 LIV. V. *Explication des passages de Theodoret*  
*& natura justitia* : & pour exhorter les Juges à examiner l'espe-  
 ce & l'essence de certains crimes, il leur dit, *perscrutamini pe-*  
*nitus naturam rationemque criminum.*

Quintil. l. 1.  
 cap. 11.  
 idem l. 2.

La qualité de la voix est appellée par Quintilien *natura vocis*.  
 L'essence des vertus & des vices est nommée par ce même Au-  
 teur, *natura virtutum & vitiorum*. Et l'on trouveroit une infi-  
 nité d'exemples de ce même sens dans toutes sortes d'Auteurs,  
 tant ecclesiastiques que profanes.

Or pour sçavoir encore plus précisément ce que c'est que ce  
 qu'on appelle nature, il faut remarquer que les Peres nous en-  
 seignent qu'il y a quantité d'autres mots qui ont le même sens  
 que celui-là, & qui servent à l'éclaircir.

Apud Phot.  
 cod. 220.

Ephrem d'Antioche expliquant les mots de φύσις & οὐσία,  
 dit que selon S. Basile & Procle Patriarche de Constantinople,  
 ils signifient la même chose que celui de μορφή, forma. *L'admi-*  
*nable Basile*, dit il, *qui a éclairé toute l'Eglise, enseigne que les*  
*mots de μορφή & d'οὐσία ont le même sens : & Procle Archevêque*  
*de Constantinople dit la même chose de celui de φύσις, nature, ὁ μὲν*  
*πῶ μορφήν οὐσίαν ἀνόμασεν ὁ δὲ φύσιν.*

Theodoret dit la même chose dans son premier Dialogue en  
 comparant les mots de μορφή & de φύσις, c'est-à-dire ceux de  
 forme & de nature. *La forme de serviteur*, dit-il, *c'est la nature de*  
*serviteur, comme la forme de Dieu est la nature de Dieu.*

Vie dux c. 1.

Anastase Sinaïte y joint encore le mot de γένος. Les mots, dit-  
 il, de φύσις d'οὐσία, de μορφή & de γένος sont la même chose dans  
 les dogmes Ecclesiastiques. Et expliquant le mot de φύσις, il dit  
 que dans l'Eglise il signifie ce qui nous est essentiel ; & il ajoute  
 que par le mot essentiel, il n'entend que naturel *δὲν ἢ τὸ ἐν ἑαυτοῖς*  
*ἢ τὸ ἐμφυτον ταυτὸν ἔστι.* Et il rapporte pour exemple de ces  
 propriétés essentielles la faculté que le feu a de brûler.

Psellus ramasse tout cela dans ce vers.

*οὐσία μὲν ἢ μορφή ἢ φύσις ἐν τῷ λόγῳ.*

Mais comme il est vray que les mots de nature & d'οὐσία  
 signifient la même chose que celui de forme ; il est vray aussi  
 qu'il ne faut pas entendre par le mot de forme, ni la seule fi-  
 gure extérieure, ni ce que l'on appelle dans les Ecoles des for-  
 mes substantielles.

*Forme, essence, nature, sont des termes généraux & metaphy-*  
*siques qui comprennent tous les modes, déterminations, attri-*  
*buts ou qualifications des estres, tant spirituels que corporels,*

mais qui les comprennent en deux manieres. Car comme les modes se peuvent considerer, ou comme des sujets modifiez & qualifiez, qui s'expriment par des termes que l'on appelle *concrets*, comme sont ceux de *curvum*, *album*, *justum*, ou comme des formes abstraites, qui s'expriment par des termes que l'on nomme *abstrait*, tels que sont ceux de *blancheur*, de *courbure* & de *justice*: de même les mots de *nature*, d'*ousie*, de *forme*, se peuvent considerer, ou comme des termes *concrets*, & en ce cas ils signifient des choses & des estres comme modifiez & qualifiez par les attributs qui leur conviennent; ou comme des formes abstraites, & alors ils signifient les déterminations, les qualifications & les attributs qui conviennent aux estres.

Dans le premier sens, ils ne s'appliquent qu'aux substances. Car on peut bien dire que l'homme est une nature intelligente; que l'ame est une nature spirituelle; que les arbres, les pierres, les métaux sont des natures corporelles: mais on ne dit point que les vices ou les vertus, les blancheurs, les couleurs soient des natures.

Mais dans le second, c'est à-dire lorsqu'on les regarde comme marquant les qualitez, déterminations & proprieté des choses, on les applique indifferemment & aux substances & aux accidens, & comme l'on dit *la nature* de l'esprit, *la nature* de l'homme, des plantes, des animaux; on dit aussi *la nature* des vertus, des vices, des couleurs & des autres accidens.

C'est en les considerant comme des termes *concrets*, que S. Justin dit, que *la matiere n'est par elle-même ni élément, ni essence, ni ousie; mais qu'en recevant la quantité, la qualité, elle devient ousie, essence*. C'est à dire qu'afin qu'un estre puisse estre appelé *ousie*, il faut qu'il soit déterminé par certaines qualitez ou attributs.

In resp. ad  
quæst. Græc.  
q. 9.

C'est dans ce sens que Ciceron prend le mot de *nature* dans le premier livre des Tusculanes, lorsqu'il dit: *Aristoteles cum quatuor illa genera principiorum esset complexus, è quibus omnia orirentur, quintam quandam naturam censet esse, è qua fit mens*. Car *natura* est mis là pour un estre & pour un sujet substantiel, ayant certaines qualitez.

On peut accorder selon ce sens ce que dit Aubertin, que le terme de *çois* se prend *pro toto complexo tam substantiali quàm accidentali*; pourvû que l'on ajoute que les accidens sont compris dans cette définition, comme les détermina-

tions du sujet, & la substance comme le sujet.

Et ainsi quoiqu'en ce sens il soit vray que les mots de *τῶν οὐσιῶν*, signifient des substances, ils ne les signifient pas néanmoins comme substances seulement; mais, selon ce que je viens de dire de S. Justin, comme des substances qui ont certains attributs qui ne sont souvent que des accidens.

L'autre usage de ces mêmes mots, selon lequel on les regarde comme des termes abstraits qui marquent les attributs, qualifications, proprietez des sujets, que l'on renferme d'ordinaire sous le mot d'*essence*; est encore plus ordinaire; & il a lieu particulièrement quand on compare ces termes avec un sujet, & qu'on les considere dans un sujet.

De anima c.  
31.

Ainsi quand Tertullien dit, *aliud est substantia, aliud est natura substantiæ: substantia est lapis, ferrum: duritia lapidis & ferri, natura substantiæ*, il considere le fer & la pierre comme les sujets, & ce qu'il appelle *natura* comme la qualité & la détermination de ces sujets. Et quand S. Hilaire dit, que dans la fournaise de Babilone, le feu & les corps perdirent *leur nature*, il ne veut pas dire qu'ils perdirent leur matiere ou leur substance, mais leur qualité.

de Trin. l. 10.

Sajient. 7. 20.

Ainsi quand l'Ecriture fait dire au Sage, que la sagesse luy avoit fait connoistre, *naturas animalium, & iras bestiarum*, elle veut dire qu'elle luy avoit fait connoistre leurs proprietez. Et quand elle dit ailleurs que l'eau *extinguentis suæ naturæ oblivisceretur*, elle veut dire que l'eau oublioit la propriété qu'elle a d'éteindre.

Et quand il est dit dans les Livres d'Esdras que les méchans abusent de la simplicité des Princes qui jugent des autres par leur nature, *ex sua natura cæteros aestimantes*; ce mot de *natura* est mis pour les qualitez de l'ame, aussi bien que dans cette expression du quatrième d'Esdras, *excute tam infirmam naturam*.

4. Esdras 14.

19.

4. Georg.

De même quand Virgile dit, *nunc age naturas apibus quas Jupiter ipse addidit*, le mot de *natura* ne signifie que les proprietez des abeilles, parce qu'il considere les abeilles comme le sujet de ces proprietez.

Et quand il dit, *quippe solo NATURA subest*, il prend le mot de *natura* pour la seule fécondité de la terre.

de fin. l. 5.

Et quand Ciceron dit que Theophraste *stirpium naturas persecutus est*, il veut dire qu'il a écrit de leurs diverses proprietez, de leur forme, de leur figure & de tous leurs accidens.

Et quand il dit encore, *si aliqui nacti sumus cum cujus NATURA moribus & vita congruamus*, le mot de *natura*, ne marque que les qualitez de l'esprit.

Et quand Horace dit, *Naturam expellas furcâ, tamen usque recurret*, ce mot ne signifie que les qualitez naturelles que l'on regarde comme dans un sujet dont on les chasse, & où elles reviennent.

On doit conclure de là que le mot de *nature*, ne se prend pas au même sens dans ces expressions: *L'ame est une nature spirituelle*, & on connoist la nature de l'ame; ni dans celles-ci, *les plantes sont des natures vegetantes*: Salomon a écrit de la nature des plantes. Car dans les premières de celles-là & de celles-cy, le mot de *nature* est un terme concret, comme on dit, qui se joint directement avec les mots d'ame & de plante; mais dans les autres, c'est un terme *abstrait*, qui ne se peut lier directement avec son sujet, parce qu'il n'est considéré que comme une forme de ce sujet. C'est dans le premier usage qu'on peut dire qu'il signifie substance; mais dans le second il ne signifie que propriété & essence.

Tant s'en faut que dans ce dernier usage, les mots de *nature* ou d'*ousse* signifient toujours des substances, qu'ils ne signifient ordinairement que des accidens dans les anciens Auteurs. Car il est sans apparence qu'ils ayent esté dans ces principes de Philosophie qui ne sont devenus les plus communs dans les Ecoles que depuis trois ou quatre cens ans, sçavoir que les estres naturels soient composez de deux estres materiels, dont l'un est appelé proprement matiere & l'autre forme. On peut prouver au contraire par beaucoup de raisons qu'outre la matiere, ils n'ont reconnu dans les estres materiels, que des accidens. Et nous avons vû tout à l'heure que S. Justin enseignoit formellement que la matiere recevant la quantité & la qualité devient substance, c'est-à-dire qu'elle devient ce que l'on appelle *corps naturel*. Et ainsi les substances corporelles selon ce Saint, sont composées de matieres & de qualitez & accidens. Nous verrons que c'est aussi le sentiment de Theodoret. Et c'est pourquoy il parle du changement du sable en verre, des pierres en chaux, du vin en vinaigre, du miel en eau salée, comme la nature de ces estres estant changée, quoiqu'elles ne cessent pas d'estre matiere, mais seulement d'estre une telle espece de matiere. Et par consequent cette nature qu'ils quittent n'est pro-

prement que l'amas des accidens qui fait qu'une matiere est appellée fable, pierre, vin, miel. Et cette nature qu'ils acquierent, n'est autre que l'amas des accidens, qui fait que des estres sont appellez, verre chaud, vinaigre, eau salée.

Mais pour entendre ce que Theodoret dit sur ce sujet, il faut faire encore quelques remarques qui dissiperont une partie des objections de M. Claude.

La premiere, est que les accidens que l'on appelle la *nature*, d'un estre, sont en même temps & accidens & essence. Ils sont accidens, parce qu'ils sont considerez comme modes, comme qualitez de la matiere. Ils sont essence, parce qu'on ne scauroit les oster de l'estre où ils sont, qu'il ne devienne un estre d'une autre espece.

La seconde est, que selon cet Auteur, quoiqu'il y ait beaucoup d'accidens essentiels, il y en a qui ne le sont pas. Car ceux qui peuvent estre separez du sujet, sans qu'il cesse d'estre un tel estre, sont bien accidens, mais ils ne sont pas partie de ce qu'on appelle l'*essence* ou la *nature*, qui ne comprend que les déterminations & les qualitez qui conviennent inseparablement aux choses, & qui les fait ce qu'elles sont.

C'est par cette regle, comme nous verrons, que Theodoret conclut que la maladie & la santé ne sont pas de l'essence des corps humains, parce que le corps humain est appelé corps humain, quoiqu'il passe de l'état de la santé à celui de la maladie.

La troisieme est, que les especes & les distinctions des estres sont ordinairement marquées par les Auteurs, non selon les regles d'une Philosophie subtile & curieuse, mais selon les noms qu'on leur donne & l'opinion commune que l'on en a. Ainsi quand un estre ne change point de nom, quelque changement de qualité qui luy arrive, ce changement n'est regardé que comme un changement d'*accidens* : Mais s'il changeoit de nom, & si on le regardoit comme d'une autre espece, on regarderoit ce changement comme un changement de *nature*.

Enfin j'ajouteray pour dernière remarque, que quoique les mots de *nature* & d'*essence*, puissent estre pris quelquefois pour l'amas de tous les attributs essentiels, ils ne signifient néanmoins quelquefois qu'une partie de ces attributs. Car tantost ils ne signifient que les attributs spécifiques ; comme quand on dit que du fable qui devient verre change de nature, c'est-à-dire qu'il

re qu'il perd ce qui le faisoit précisément sable. Tantost ils ne signifient que les attributs individuels; comme quand on appelle les inclinations naturelles de chacun *sa nature*. Tantost ils sont déterminez par le sujet dont il s'agit à signifier une sorte d'attributs plutôt que d'autres; comme dans ce que nous avons rapporté de Virgile; *Quippe solo natura subest*; où ce mot ne signifie que la fécondité.

Il n'y a plus qu'à faire voir dans Theodoret les mêmes usages de ces termes, & la vérité des remarques que nous avons faites.

Les Ministres avoient que le mot de *φύσις* ou de nature a le même sens dans tout le traité de cet Auteur, que celui d'*ουσία*; & Theodoret marque luy-même que le mot de *μορφή* ou forme a le même sens que celui de *φύσις*. Ainsi l'on doit dire que ces trois mots signifient la même chose.

Or, comme nous avons remarqué que ces termes pouvoient se prendre, ou comme termes *concrets*, & qu'en cette maniere ils signifient des sujets déterminez par certains attributs, formes, propriétéz, qualitez & modes; ou comme termes abstraits, & qu'en ce sens ils se prenoient pour ces attributs mêmes, ces qualitez, ces modes, ces propriétéz qui déterminent les sujets, il faut reconnoître que c'est de la première maniere qu'ils se prennent le plus souvent dans les Dialogues de Theodoret: non que ce sens du mot de *nature* soit plus ordinaire que l'autre, mais parce que son sujet l'y portoit & l'y engageoit nécessairement.

Il s'agissoit de montrer que l'humanité & la divinité demuroient dans J. C. sans confusion ny mélange. Au lieu de ces deux termes, il se sert ordinairement des mots de nature humaine & de nature divine. Et en les prenant ainsi, il est certain que ces termes signifient la divinité & l'humanité comme sujets de leurs attribus & propriétéz, & non pas ces propriétéz, & ces attributs considerez simplement comme des formes de l'humanité & de la divinité.

C'est donc en ce sens qu'il définit J. C. un Dieu revêtu de la nature humaine, Θεὸς ἀνθρώπινον ἀεικέλευτος φύσιν. p. 25.

Qu'il dit que la nature des hommes vit peu ἵτε γὰρ φύσις ἐλιγύσιος. p. 36.

Qu'il dit que la nature invisible a esté manifestée par la chair *Μετέληθ' ἀφ'αίματος ἐπεφάνη φύσις.*

C'est dans ce sens qu'il veut faire confesser à l'Eraniste les proprietétez de l'une & de l'autre nature *οὐσῶν ἑαρέας τὰ ἴδια*.

Car dans tous ces lieux le mot de *natura* signifie tout l'estre de la chose qui est appelée *nature*, & le signifie comme sujet des proprietétez, & non comme les proprietétez mêmes.

Il est vray, comme nous avons remarqué, que le mot de *natura* pris dans ce sens, signifie *substance*. Mais il ne signifie pas la substance seule, il la signifie comme modifiée & déterminée par des attributs & des qualitez. Et parce que la plupart des attributs qui composent la nature spécifique des estres materiels, & qui les distinguent les uns des autres, ne sont que des accidens ou modes, il est clair que lorsque l'on applique ce terme aux corps, il renferme ces accidens par lesquels ils sont déterminez à estre une telle espece de corps.

C'est ce que Theodoret enseigne expressément dans ce Dialogue même : Car marquant la différence qui est entre la nature de la mer, & celle d'une goutte de miel, il dit qu'elles ne different qu'en quantité & en qualité. *Ὁ ποτόντι το ἄλας ἔσσι & ἄμυλα ἄσπέντι*; que l'une est grande & l'autre petite; l'une douce, l'autre salée: *mais que l'une & l'autre ont une nature liquide, humide & coulante*. Ainsi une nature liquide, humide & salée, c'est la mer selon Theodoret; & une *nature liquide, humide & douce*, c'est du miel. Et il est visible par-là, comme nous avons dit, que ce qu'il concevoit par une nature materielle, c'étoit une matiere déterminée par certaines qualitez: Et c'est pourquoy il conclut du changement de ces qualitez un changement de nature.

Il dit que quand une goutte de miel est jettée dans la mer, sa nature est absorbée par celle de la mer. Cependant il n'y a que ses qualitez d'absorbées, & la matiere en subsiste toute entiere.

Mais il faut remarquer qu'il ne vouloit pas que tout changement de qualité fust changement de nature; & que pour discerner quand on doit dire que la nature est changée, & quand elle ne l'est pas, il se sert d'une regle facile & populaire.

C'est que quand en changeant de qualité, la chose change aussi de nom, & qu'elle est considérée par le commun du monde comme un autre être, il dit que c'est un changement de nature.

Mais quand elle ne change point de nom, il dit que ce n'est pas un changement de nature, mais d'accidens.

Ainsi, selon Theodoret, le changement de cette goutte de miel en eau, celui du sable en verre, du raisin en vin, des pierres en chaud, du vin en vinaigre, sont des changemens de nature, parce que ces êtres changent de nom, & sont regardez comme des êtres differens.

Mais si le changement d'accidens ne fait pas changer un être de nom; & qu'on le regarde encore comme étant de même espece, il dit que ce n'est pas un changement de nature. Et c'est pourquoy, parce que le fer quoyque rongé s'appelle encore fer, & est regardé comme du fer, il ne veut pas que sa nature soit changée. Et de même parce qu'on donne le nom de corps humain à un corps malade & à un corps sain, il n'appelle la maladie & la santé que des accidens.

Ainsi, selon Theodoret, il ne faut pas dire que les mots d'*ousie* & de *nature* enferment toutes fortes d'accidens. Il ne faut pas dire aussi qu'ils les excluent tous. Mais ils enferment les uns en excluant les autres.

Ils excluent ceux que l'on peut separer du sujet sans luy faire changer de nom, & sans qu'on les regarde comme un autre être. Et c'est par là qu'il conclut que la maladie & la santé sont accidens & ne sont point partie de l'*ousie* ou *nature*: parce que ces qualitez arrivent au corps & luy sont ostées, sans qu'il change de nom *ουβαιήν ἢ τῶ σωματι ταυτῶ προσωβαιήν*; & qu'un homme ne laisse pas de s'appeller homme quoy qu'il soit malade ou sain.

Mais quand ces qualitez ne peuvent pas estre ostées au sujet sans qu'il change de nom, Theodoret ne les appelle plus alors accidens, *ουβαιήν ὅρα* Et par consequent il les reconnoist comme faisant partie de la *nature* & de l'*ousie*.

C'est pourquoy on ne trouvera point dans cet Auteur que la figure & la forme humaine, que la visibilité & l'étendue soient accidens du corps de l'homme.

On ne trouvera point que d'estre *humide*, *liquide*, *salée*, ce soient des accidens de la mer. C'est au contraire ce qu'il appelle sa nature *ουβαιήν*.

Il est vray néanmoins qu'en prenant les mots de *φύσις* & d'*οὐσία* pour des termes concrets, c'est à dire pour un sujet modifié par certains attributs, ces accidens qui le modifient y sont bien compris, & sont ce que Theodoret appelle les caracteres & les proprietéz; mais ils ne sont pas tout ce qui est compris dans le mot

302 LIV. V. *Explication des passages de Theodoret*  
de φύσις, ou de οὐσία, qui marque de plus le sujet de ces qualitez  
ou attributs, qui est la substance.

Mais si l'on prend ces mêmes mots de *nature* & d'*essence* comme des termes abstraits, cest à dire comme des formes qui qualifient les sujets & qui ne les enferment pas : alors ces termes ne marquent que les attributs, qui qualifient & déterminent chaque sujet, soit que ces attributs soient accidentels, soit qu'ils soient substantiels.

Et comme nous avons dit que dans les estres corporels ces attributs ne sont d'ordinaire que de purs accidens & des modes, ce qu'on appelle φύσις & οὐσία dans les estres corporels n'est d'ordinaire qu'un amas de simples accidens à qui l'on donne ce nom de *nature*.

L'usage des mots de *nature* & d'*ousie* en ce sens est frequent dans les autres Auteurs, & c'est ce qui a donné lieu à Aubertin de dire qu'ils se prennent souvent pour les qualitez des choses.

Et quoy qu'il soit plus rare dans Theodoret, parce que son sujet l'a porté à regarder plutôt le mot de *nature* de l'autre sorte, & comme enfermant le sujet & ses qualitez, il y en a pourtant plusieurs exemples: comme quand il dit, *que si les corps des Saints retiennent les caracteres de leur nature, le corps du Seigneur retient aussi sa propre OUSIE ou essence*, il est clair que l'*ousie* est la même chose que ce qu'il appelle *le caractere de la nature*, & que l'un & l'autre terme signifie l'amas des proprieté du corps sans que le sujet en soit.

C'est encore dans le même sens qu'il dit que l'eau de la mer & le miel ont une *nature fluide, liquide & humide*. Car considerant l'eau de la mer & le miel comme sujets de cette nature, il ne considere ce qu'il appelle *nature liquide, fluide & humide*, que comme les qualitez qui le déterminent.

Il prend encore le mot de *nature* dans le même sens, c'est à dire pour l'amas des attributs, quand il dit *que l'humanité n'a point perdu après l'union sa nature* *ὅσα ἀπὸ τῆς οὐσίας τοῦ υἱοῦ ἢ ἀνθρωπότης ἀπώλεσε*. Car l'humanité étant considerée dans cette expression comme le sujet de cette nature, la nature qui y est marquée ne peut estre que la forme, c'est à dire l'amas des attributs qui la qualifient.

Il le prend au même sens, quand il dit que le feu s'unissant avec le fer n'en change point la nature. Car cette nature de fer ne peut estre dans cette expression que l'amas des accidens qui sont le fer.

Enfin on peut dire qu'il le prend encore en ce sens, dans la conclusion que tire l'Erastite de l'exemple du changement qui se fait dans l'Eucharistie, qui est que le corps du Seigneur a esté changé *εις ουσίαν τῆς θείας*. Car cela ne veut dire autre chose, que ce qu'Anastase Sinaïte exprime en ces termes, en attribuant aux Eutychiens de dire que le corps de J. C. avoit esté changé dans les proprietéz de l'abyssine de la divinité *μετεμοικίασθαι τὰ τῆς πλάγους τῆς θεότητος ἰδιώματα*.

Il s'en suit de là, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, que comme les estres corporels ne sont distinguez entre eux selon Theodoret, que par les qualitez & les accidens, leur essence spécifique n'est aussi que l'amas de ces qualitez: Ce qui leur convient quand on les regarde comme matiere, peut bien estre substantiel: mais ce qui ne leur convient que comme telle ou telle matiere n'est jamais qu'accidentel. Il ne reste plus que d'appliquer ces principes aux passages de Theodoret qui regardent l'Eucharistie. Et l'on va voir qu'ils nous conduisent naturellement à en découvrir le sens véritable:

Car l'Eutychien ayant pretendu, comme Theodoret le luy impute, que le corps de J. C. avoit été tellement changé en la divinité, qu'il avoit perdu les caracteres & les proprietéz de sa nature; qu'il n'avoit *plus la figure humaine ny l'étendue bornée d'un corps humain, qu'il n'étoit plus ny visible ny palpable*; & s'écartant servy de l'exemple de l'Eucharistie où le pain est changé au corps de J. C. pour en conclure que le corps de J. C. avoit été changé de la maniere que je viens de dire; Theodoret a pû & dû luy repliquer, qu'il avoit tort de vouloir prouver que J. C. est devenu invisible, impalpable, sans figure, sans étendue bornée, par l'exemple des symboles Eucharistiques, puis que quoy qu'ils soient changez au corps de J. C. ils ne deviennent néanmoins ny invisibles ny impalpables, & qu'ils conservent leur figure & leurs autres proprietéz, & qu'ainsi en suivant cette image, il devoit plutôt conclure, que comme ces symboles ne perdent point leurs proprietéz, & qu'ils conservent leur même figure & leur même forme. qu'ils sont visibles & palpables comme auparavant; de même le corps de J. C. conserve sa figure, sa forme, son étendue bornée, & toutes les autres qualitez d'un corps humain.

On ne sçauroit nier que cette repartie ne soit juste & solide. Et cela étant, qui peut raisonnablement douter qu'il n'ait eu

204 LIV. V. *Explication des passages de Theodoret*  
droit de l'exprimer par les termes dont il s'est servy, & que j'ay  
déjà plusieurs fois rapportez?

*Vous vous estes, luy dit-il, enveloppé dans les filets que vous  
avez vous-même tissus. Car les symboles mystiques ne quittent point  
leur propre nature après la consecration, puisqu'ils demeurent dans  
leur premiere essence, en leur premiere figure & en leur premiere for-  
me. Ils sont visibles & palpables tels qu'ils estoient auparavant.  
Mais on conçoit par l'entendement qu'ils sont ce qu'ils ont esté faits,  
& on les croit, & on les adore, comme estant ce qu'on les croit.*

*Comparez donc cette image avec son original, & vous verrez le  
rapport qu'il y a de l'un à l'autre. Car il faut que la figure ressemble  
à la verité. Le corps donc de J. C. garde sa premiere figure, sa pre-  
miere forme, sa premiere circonscription. Et pour le dire en un mot,  
l'essence d'un corps.*

Je dis qu'il a eu droit de se servir de ces paroles pour expri-  
mer ce que j'ay dit.

Car se servant des mots de *nature* & d'*ousie* en les comparant  
avec des sujets qui sont les symboles, ces mots devoient estre  
pris comme termes abstraits, qui signifient l'amas des proprie-  
tez qui forment l'essence.

Ainsi quand il dit que les symboles ne quittent point leur  
*nature* & leur *ousie*, cela ne veut dire autre chose sinon qu'ils ne  
quittent point cet amas d'accidens & de qualitez qui font que  
nous les appellons pain & vin.

Or comme nous avons montré que les estres corporels ne  
sont distinguez que par l'amas des accidens, & que cet amas fait  
leur nature selon Theodoret; il s'ensuit clairement que pour  
marquer que les symboles retenoient tous les accidens du pain  
& du vin, il a pû dire *qu'ils en conservoient la nature*; puis qu'en  
effet ces accidens sont leur nature selon luy, & qu'il n'en re-  
connoissoit point d'autres dans les estres corporels.

Et il s'ensuit encore que le même Theodoret pour marquer  
que le corps de J. C. n'étoit point devenu impalpable & invisi-  
ble, qu'il n'avoit point perdu sa figure ni les bornes de son étend-  
due, & qu'il avoit conservé généralement tous les accidens d'un  
corps, a pû dire, *qu'en un mot il avoit conservé l'ousie d'un corps*;  
puis qu'en effet cet amas d'accidens & de proprietéz fait l'es-  
sence des corps selon Theodoret.

Il ne faut point que M. Claude replique qu'il est certain qu'il  
estoit question de la substance & non des accidens, puisque l'E-

raniste avoit conclu que le corps de J. C. avoit esté changé *in substantiam divinitatis*. Car on a déjà remarqué que ces mots *εις ομοιας θεϊας* signifient, non en la substance divine, mais, comme s'exprime Anastase Sinaïte, *in attributa divinitatis*; & de plus que ce changement ayant esté expliqué auparavant par Theodoret, comme un changement qui enfermoit celuy de toutes les qualitez des corps, c'est à cette unique circonstance qu'il s'attache, par laquelle il fait voir que l'Eraniste se servoit mal à propos de l'Eucharistie.

Je ne veux pas dissimuler une objection raisonnable que l'on peut faire sur ce sujet, & qui merite d'estre éclaircie. On pourroit donc dire que les mots de *nature* & d'*ousie*, estant regardez dans ce passage icy, & dans tous les autres où Theodoret les applique aux symboles, comme des termes abstraits, & comme des formes dont ces symboles sont les sujets, puisqu'il parle de la *nature* & de l'*ousie des symboles*, ne signifient autre chose en effet que l'amas des proprietéz & des qualitez de ces symboles: c'est à dire du pain & du vin; mais que cela ne refout nullement l'objection, parce que ces sortes de formes metaphysiques, comme *nature*, *humanité*, *essence*, ne sont pas réellement distinguées de leurs sujets: qu'ainsi comme l'humanité, quoyque considérée comme une forme dont l'homme est le sujet, n'est pas néanmoins distinguée de l'homme; de même quoy que les mots de *nature* & d'*ousie* dans l'expression de Theodoret, signifient l'essence ou l'amas des proprietéz du pain & du vin, néanmoins cette essence & cet amas de proprietéz n'est pas distingué du pain & du vin.

J'ay appelé cette objection raisonnable, parce qu'elle est fondée sur un principe véritable, qui est que ces sortes de formes abstraites ne sont pas toujours distinguées de leurs sujets. Et l'on doit aussi demeurer d'accord que prenant le mot de *nature* de pain dans toute son étendue, il comprend des qualitez & des modes qui sont tellement essentiels au pain, que l'on ne peut conserver ces qualitez sans en conserver la substance même. Car comme il est vray de dire que le pain est essentiellement matiere; il est vray de dire aussi que la nature du pain & l'essence du pain prise dans toute son étendue & avec une rigueur philosophique, ou plutôt scholastique, comprend ce qu'on appelle dans les Ecoles la corporeité & la materialité, & qu'on

306 LIV. V. *Explication des passages de Theodoret*  
ne peut separer que par la pensée de la substance même du pain.

Mais cette objection qui seroit bonne si Theodoret avoit fait profession de parler en Metaphysicien, est nulle, parce qu'il a parlé le langage commun du reste des hommes. Or il est certain que comme on seroit trop gêné si l'on étoit obligé de parler toujours avec cette rigueur metaphysique, on s'est mis plus au large dans l'usage des expressions, & on est comme convenu de donner tantost une plus grande & tantost une moindre étenduë à certains termes selon le besoin qu'on en auroit, dans la pensée qu'on connoistroit assez par les circonstances en quel sens on les prendroit.

Les mots de *nature* & d'*ousie* sont proprement de ces termes dont l'étenduë varie selon les rencontres & les circonstances. Quand ils sont pris generalement ils comprennent toutes les qualitez & proprietéz du sujet tant accidentelles que substantielles: mais l'on resserre cette étenduë par mille circonstances. Ainsi, comme nous avons remarqué, ce terme de nature n'est pris souvent que pour l'amas des qualitez qui forment l'espece & qui distinguent un estre d'un autre sans y comprendre la matiere; comme quand on dit que du vin perd sa nature en devenant vin aigre; car il ne perd du tout que certaines qualitez qui le distinguoient du vinaigre, & il ne pert ny sa matiere ny rien de ce qui le fait matiere.

Quelquefois même le mot de *nature* ne signifie qu'une seule qualité du sujet; comme quand Virgile dit, *quippe solo natura subest*, où il ne signifie que la fecondité. Et quand l'Ecriture dit des eaux qu'elles oublioient leur nature éteignante, *EXTINGUENTIS naturæ obliviscabantur*, le mot de *nature* est restraint à ne signifier qu'une seule qualité. Et quand on dit d'un homme qu'il est sçavant dans *la nature* des plantes, des animaux, des metaux, on ne veut nullement dire par-là qu'il sçait mieux qu'un autre que tous ces estres sont des corps & des matieres, & qu'ils ont la materialité pour propriété.

Ainsi donc, puisque les mots de *nature* & d'*ousie* peuvent être restraints à ne signifier que certaines qualitez & qu'une partie de l'essence, comme tout le monde en demeure d'accord, & que l'on a droit d'user de cette restriction, lorsqu'on peut supposer que ceux à qui l'on parle ne prendront pas ces termes dans toute leur étenduë; je dis que Theodoret a eu droit de prendre

CH. VIII.  
dire en cet endroit les mots de *nature* & d'*ousie* dans un sens restreint, & pour n'exprimer que les seules qualitez, modes & accidens qui restent dans les symboles après la consécration; parce que ces mots estoient suffisamment restraints à ce sens par toutes les circonstances de son discours:

Ils y estoient premierement restraints par la foy commune: car nous avons droit de supposer que Theodoret estoit dans la créance des Catholiques, & il s'agit seulement ici de montrer qu'il n'a rien dit dans ce passage qui y soit contraire. Et par consequent on peut supposer aussi qu'il avoit dans l'esprit, & qu'il voyoit dans l'esprit de celuy à qui il parloit ce que les Catholiques y ont communément, & ce qui est connu de ceux qui sçavent leur doctrine.

Or cette doctrine consiste à croire que le pain est changé au corps de J. C. quoiqu'il reste un objet dans lequel on apperçoit toutes les qualitez du pain. Supposé donc que Theodoret eût cela dans l'esprit, & qu'il vît cette même pensée dans celuy de l'Erastite à qui il parloit, pouvoit-il douter que les mots de *nature* & d'*ousie*, dont la signification est tantost plus étendue & tantost plus resserrée selon les rencontres, ne fussent restraints dans l'occasion présente à ne signifier que cet amas d'accidens & de proprieté qui restent après la consécration?

2. Ils estoient restraints en ce lieu par la profession expresse qu'il fait de croire *que les symboles ont esté faits le corps de J. C. & qu'il le faut croire*. Car cette proposition n'ayant point d'autre sens que le litteral dans le langage commun du temps de Theodoret, il s'ensuivoit clairement que le pain estant fait le corps de J. C. ces qualitez & ces accidens du pain qui restoient n'estoient pas la matière du pain commun, comme on le leur enseignoit expressement:

3. Ils estoient restraints par toute la suite du discours. Car quoique la proposition immediate de l'Eutykien soit conçüe en ces termes, *que le corps de J. C. avoit esté changé en une essence divine*; neanmoins ces termes expliquez par tous les discours precedens forment cette idée, que le corps de J. C. par l'union avec la Divinité ayant perdu toutes les proprieté de sa nature n'estoit plus ni palpable ni visible, & n'avoit plus la figure humaine. C'estoit-là ce que l'Eutykien appelloit estre changé en Divinité. Il ne songeoit point du tout à prouver directement l'abolition de l'estre interieur & substantiel de

l'humanité. Qu'il l'ait aboli par consequence, si l'on veut, ce n'est pas de quoy il est question presentement: mais ce qu'il avoit en vûë, estoit de faire voir que ses proprietéz estoient abolies; & de même ce que Theodoret avoit en vûë, estoit de montrer qu'elles ne l'estoient pas. Ainsi employant contre l'Eutchien l'exemple de l'Eucharistie, il ne l'employe qu'en ce qu'il est propre à prouver que ces proprietéz des corps demeurant dans le corps de J. C.

Pour reduire donc en peu de mots ce que nous avons prouvé dans tout ce chapitre;

Il est clair que les mots de *nature* & d'*ousie* ne se prennent certainement pour substance, que lorsqu'on s'en sert pour termes concrets, comme dans ces propositions: *L'ame est une nature spirituelle: Les demons ne sont pas des natures corporelles: La nature humaine est unie à la divine dans J. C.*

2. Qu'outre cet usage il y en a encore un autre tres-ordinaire, où les termes de *nature* & d'*ousie* sont pris comme termes abstraits, c'est-à-dire comme marquant des formes qui sont considerées dans un sujet.

3. Que dans ce dernier usage ils s'appliquent & aux substances & aux accidens, & ne signifient que les proprietéz.

4. Que la plupart de ces proprietéz estant des modes ou accidens, ces termes par consequent signifient ordinairement des accidens.

5. Que les termes de *nature* & d'*ousie* appliquez à des estres materiels, ne signifient ordinairement que de simples accidens, parce qu'ils ne signifient que leur nature specifique qui n'est composée que de simples accidens.

6. Que quoiqu'ils puissent signifier tous les attributs & les proprietéz des sujets dans lesquels on les considere, ils sont souvent restrains par les circonstances à n'en signifier qu'une partie.

7. Que ces termes sont employez par Theodoret, quand il les applique aux symboles comme abstraits, & par consequent qu'ils ne signifient que les proprietéz.

8. Qu'ils ne les signifient pas même toutes, parce que les circonstances dans lesquelles il s'en sert, suffisent pour en borner l'étendue, & les reduire à ne signifier que les seuls accidens du pain qui restent après la consecration.

C'est à quoy se doit reduire la recherche de la signification

de ces termes employez par Theodoret, si on y procede de bonne foy. Que s'ils ne laissent pas d'avoir je ne sçay quoy de choquant, ce n'est pas qu'ils soient capables par eux mêmes de donner cette impression, mais c'est que l'abus que les Sacramentaires en ont fait, pour exprimer leur erreur, & pour la répandre dans l'Eglise, ayant porté l'Eglise à s'en éloigner, & à les condamner dans la bouche & dans les écrits de ces heretiques, on a de la peine ensuite à se défaire de cette idée, & à leur rendre leur signification naturelle.

---

## CHAPITRE IX.

*Autre solution du même passage de Theodoret, fondée sur le sens auquel les mots de nature & d'ousie sont pris par les Auteurs Ecclesiastiques & par Theodoret même.*

**I**L y a des gens si peu équitables, quand il s'agit d'objections contre la foy, que pour peu qu'on détourne les termes de leur signification précise pour justifier quelque passage, ils prennent ce qu'on dit pour de mauvaises défaites, & croyent même qu'on s'écarte de la bonne foy. Ces fortes d'esprits trouveront sans doute à redire que l'on ait prétendu que les mots de *nature* & d'*ousie* se doivent prendre dans une signification plus restreinte, quand Theodoret dit que les symboles demeurent dans leur première essence, & qu'ils ne quittent point leur nature; que dans d'autres lieux où ils signifient tous les attributs généralement tant substantiels qu'accidentels.

Or quoique cette disposition soit tres-injuste, puisqu'il ne se trouve point d'Auteur qui ait parlé dans les autres matieres avec cette justesse & cette exactitude qu'ils voudroient qu'on fist voir dans ces passages difficiles, & qu'ils soient obligez eux-mêmes de s'en relâcher à l'égard de plusieurs passages qui regardent d'autres Mysteres, je veux bien néanmoins m'y accommoder, en leur faisant voir que dans le sens auquel non seulement Theodoret, mais la plus grande partie des Peres Grecs ont pris ces termes de *φύσις* & d'*οὐσία*, c'est à dire nature & essence, il a pû dire que les symboles mystiques conservoient leur propre nature & leur première essence, sans restreindre la signification de ces termes.

Je n'ay besoin pour cela que de pousser plus loin l'explication

de ces mots, que nous avons commencée dans le chapitre précédent, & de faire remarquer que les Peres Grecs n'ont pas pris seulement ces mots de *ϕυσις*, *ουσια*, *μορφη* pour termes synonymes, & ne nous ont pas seulement avertis qu'ils entendoient par ces termes un estre déterminé & qualifié par certains attributs, ou les qualifications & attributs des estres; mais qu'ils ont de plus marqué que tous ces mots ne signifient que la nature commune, & non pas les natures singulieres, & que c'est en cela qu'ils les ont distingués des mots d'*Hypostase* & de *personne*.

Or quoiqu'en appliquant ces mots à la Trinité ou à l'Incarnation, & en disant, par exemple, que le Pere & le Fils & le S. Esprit ont une mesme nature, ils ayent conçu effectivement qu'ils avoient une mesme nature singuliere; ce n'est pas néanmoins par la seule force du mot d'*ουσια* & de *ϕυσις*, dont ils remarquent expressément qu'ils ne signifient que la nature commune; c'est par la nature mesme de la Divinité qui est singuliere par elle-mesme. C'est pourquoy ils n'ont pas laissé de dire que le mot d'*ousie* ne signifie que la nature commune. *L'ousie* ou *l'essence*, dit S. Basile, *est distinguée de l'hypostase, comme ce qui est commun est distingué de ce qui est singulier. Ainsi chacun de nous a son essence commune, & il est tel & tel par ses proprietés particulieres.*

Bas. ep. 369.

Cyrl. dial. 1.  
de Trinit.

*Le mot d'ousie*, dit S. Cyrille d'Alexandrie, *marque quelque chose de commun; mais celuy d'hypostase se dit des singuliers compris sous ce mot commun.*

L'Auteur des définitions, dont le traité se trouve parmi les œuvres de S. Athanase, en parle dans le mesme sens. *L'ousie*, dit-il, *le genre, la nature, la forme, ne sont qu'une même chose; & au contraire les mots de personne, de caractère, d'hypostase, d'individu, n'ont que le même sens. Une nature peut contenir en soy plusieurs hypostases. Car tous tant que nous sommes d'hommes qui avons une ame & un corps, nous n'avons qu'une même nature, & une même ousie; mais nous sommes plusieurs hypostases. Et un peu après, la nature est donc universelle & l'hypostase particuliere.*

Dial. 1. de  
Trinit. tom.  
2. Athan. p.  
148. & 151.

Le Martyr Maxime dit la mesme chose en plusieurs endroits, comme dans le dialogue premier de la Trinité, où il enseigne, que *l'humanité qui est en plusieurs singuliers, est une OUSIE, & que chaque homme en particulier est une HYPOSTASE.*

via dux c. 1.

*La nature de chaque chose*, dit Anastase Sinaïte, *est quelque chose de commun, & l'hypostase est ce qui est particulier.*

C'est aussi la doctrine de S. Jean de Damas, qui repete ces definitions en plusieurs endroits, de Theodore Abucara, d'Euthymius dans sa Panoplie, de Theorien dans le recit de son ambassade aux Armeniens, où il dit nettement que *le mot d'ousie se dit des choses universelles & communes, & non des particuliers & individus*, de Manuel Calecas, de Michel Pselus, qui a mesme reduit cette doctrine en ces deux vers :

ἡ μὲν οὐσία τὸ κοινὸν ὑποστάσεως εἶδος  
ἡ δὲ ὑπόστασις πρὸς ἑαυτὴν ἕμωρον

C'est-à-dire, l'ousie est l'espece commune de l'hypostase.

Et l'hypostase est une personne seule & separée.

C'est pourquoy au lieu qu'en prenant les mots de *nature* & d'*essence* pour des natures individuelles, il faudroit dire que divers hommes singuliers ont chacun leur nature, ces Peres nous disent au contraire qu'ils n'ont qu'une nature & une humanité : Et mesme ils passent presque jusqu'à dire que ce n'est pas bien parler que de dire que plusieurs singuliers soient plusieurs hommes. Nous ne disons pas, dit S. Gregoire de Nyssé, que Pierre, Paul & Barnabé soient trois essences τρεῖς οὐσίαι. Et en un autre endroit il dit, *que pour parler exactement, il faudroit dire que divers hommes singuliers ne sont qu'un seul homme.*

Il n'est pas permis, dit S. Cyrille, de dire des hommes qui ont une mesme essence ; que chacun a son essence, celui ci une & cet autre la sienne.

Pierre & Paul, dit le Martyr Maxime, sont deux personnes, mais ce ne sont pas deux humanitez.

Saint Jean de Damas & Theodore Abucara disent la mesme chose en termes exprés.

On ne peut pas dire que Theodoret ait pris le mot d'*ousie* & de *nature* dans un autre sens que celui de ces Peres, puisqu'il remarque expressément que *le mot d'ousie signifie quelque chose de commun*, selon les Peres, & que c'est en cela qu'il est distingué de celui d'*hypostase*. Et pour en apporter un exemple, il dit que le mot d'*homme* marque la *nature* ou l'*essence*, & que ceux de Pierre & de Paul ne marquent pas des natures communes, mais des hypostases. Ainsi il est clair qu'il prend le mot de *nature* pour la dernière espece, *species ultima*, εἶδος, qui se divise ensuite en estres individuels.

Cette signification estant reconnüe & supposée, il n'est pas difficile de juger après cela en quel sens Theodoret a dit, *que les*

CH. IX.

l. 5. de fide  
Ortho.  
Abuc. opus 2.  
Euthym. pa. rt.  
1 tit. 2 Calo-  
casde Spir.  
Sancto. c. 24.

l. de commu-  
ni. notion.

Dial. de Tri-  
nit.

Maxim. Mar-  
tyr, dialog. 1.  
tom. 2. Ath,  
l. de fid. orth.  
c. 8.  
Abuc. opus 2.

Dial. 1. p. 5.

312 LIV. V. *Explication des passages de Theodoret*  
*symboles mystiques ne quittent point leur propre nature, & qu'ils*  
*retiennent leur premiere essence.* Car qu'est-ce que la nature du  
pain & du vin? Est-ce l'estre individuel de chaque pain & de  
chaque vin? Nullement. C'est la nature commune, c'est-à-dire  
ce qui est commun à tout pain & à tout vin, & que les Peres  
concevoient, comme étant le même dans tous les individus.

Si Dieu changeoit donc un pain individuel en un autre pain,  
& un vin individuel en un autre vin individuel, il faudroit dire  
selon le langage des Grecs, qui a esté suivi par plusieurs Latins,  
& particulièrement par ceux qui ont écrit contre les Euty-  
chiens, que ce pain transsubstantié n'auroit point changé de  
substance ni de nature, & Theodoret répondroit sans doute  
qu'il ne seroit point sorti de sa propre nature, τῆς οὐσίας ὅν  
ἔστιται αὐτοῦ, & qu'il seroit demeuré en sa premiere essence,  
μεινῶν τῆς πρωτέρας οὐσίας; parce qu'encore que ce fût un au-  
tre estre individuel, néanmoins ce seroit la même nature de  
pain, selon la Philosophie de ces Peres. Ainsi voilà une vraye  
& réelle transsubstantiation, qui n'empêche pas qu'on ne dise  
que la nature & l'essence demeure.

Or ce qu'il auroit dit certainement dans cet exemple de trans-  
substantiation, il l'a pû dire de celle qui se fait dans l'Eucharistie,  
comme il est facile de le faire voir. Il a cru que le pain étoit réel-  
lement changé & transsubstantié au corps de J. C. & c'est ce  
qu'il exprime en disant, *que l'on conçoit que les symboles sont ce*  
*qu'ils ont esté faits, & qu'on les adore comme tels; c'est-à-dire com-*  
*me corps de J. C.* C'est la doctrine qu'il tiroit de la foy com-  
mune de l'Eglise; mais les sens luy apprennoient en même temps  
que ces symboles conservoient toutes les propriétés du pain &  
du vin, & que nous ne connoissons rien dans le pain & dans le  
vin, qui ne nous paroisse dans ces symboles. Il en conclut donc  
*qu'ils ne quittent point leur propre nature, & qu'ils demeurent dans*  
*leur premiere essence.* Mais qu'est-ce que cette propre nature  
& cette premiere essence? Est-ce la nature individuelle du pain  
& du vin? Non. Theodoret même nous avertit en general  
que ce n'est pas le sens de ce mot, & il nous avertit en parti-  
culier que le pain est fait le corps de J. C. ce qui emporte le  
changement de la nature individuelle. C'est donc la nature  
spécifique & commune. Tout ce que l'on peut donc conclure  
de ce passage, c'est que selon Theodoret les symboles ne chan-  
gent point leur nature commune, c'est-à-dire qu'ils ont encore

la nature de pain & de vin ; mais non pas qu'ils ayent encore la même nature individuelle de pain & de vin & la même matiere qu'ils avoient auparavant. CH. IX.

La seule difficulté qui pourra rester, c'est de quelle sorte l'on peut dire que le corps de J. C. dans l'Eucharistie a la nature spécifique & commune de pain. Mais cette difficulté est encore aisée à résoudre. Car pourquoy ne seroit il pas permis aux hommes de dire d'un estre qui a toutes les proprietéz du pain, qu'il a l'essence commune du pain, puisque nous ne connoissons cette essence commune que par ses proprietéz, & que ce sont ces proprietéz que nous appellons son essence ?

Il ne fera pas même besoin dans ce sens de restreindre ce terme d'*essence* ou de *nature* aux seules proprietéz accidentelles. Car quoique le corps de J. C. contenu sous le voile du Sacrement, ne soit pas la même matiere individuelle que celle du pain, il est pourtant matiere, & matiere de même espece que celle du pain, puisque J. C. est consubstantiel aux hommes & aux autres estres materiels. En joignant donc cette matiere avec les autres qualitez du pain & du vin qui paroissent dans cet objet, on y trouve tout ce que les hommes enferment ordinairement sous l'idée qu'ils ont de la nature du pain & du vin, & ce n'est point parler metaphoriquement que de dire qu'il en a l'essence.

Il suffit donc que Theodoret ait conçu l'Eucharistie comme tous les Catholiques la conçoivent, pour avoir parlé comme il a fait. Car il s'ensuit de l'opinion commune qu'après la consecration il reste un objet sur l'autel qui est un corps, puisque c'est le corps de J. C. & que l'on apperçoit dans cet objet tous les accidens & toutes les proprietéz du pain : Et cela n'est que trop suffisant pour donner lieu à un Auteur qui n'est pas en garde contre les chicanneries d'un Ministre, de dire que cet objet est du pain, qu'il a l'essence du pain, & qu'il la conserve.

Ainsi ce passage de Theodoret n'a pas effectivement plus de difficulté que celui d'Hesy chius, qui dit de ce mystere, *qu'il est en même temps pain & chair*, MYSTERIUM quod simul panis & caro. Et comme l'on entend fort bien qu'Hesy chius ne veut pas dire que l'Eucharistie soit le même pain individuel qu'elle étoit auparavant, mais seulement qu'elle a les proprietéz du pain, on doit entendre Theodoret au même sens, & croire qu'il n'en a pas moins reconnu en même temps un changement de la na-

ture individuelle des symboles en celle du corps de J. C. Aussi dit-il formellement ensuite, que l'on conçoit, & que l'on croit que les symboles sont le corps de J. C.

Si l'on considère même le but où Theodoret tend par cette comparaison, on verra que ce sens y satisfait entièrement. Car les Eutychiens ne disoient pas précisément que J. C. eût perdu l'être individuel de sa nature. Ce n'étoit pas là la question. Ils disoient, si l'on en croit Theodoret, qu'il avoit perdu les propriétés spécifiques & communes à tous les hommes, comme la figure, la forme, la visibilité, la palpabilité, l'étendue bornée. Et c'est pourquoy Theodoret leur fait dire qu'il n'a plus l'espèce humaine *οὐκ ἔχει τὸ ἀνθρώπινον γένος* Et ainsi il conclut fort bien de ce que les symboles conservent les propriétés communes du pain & du vin, qu'il appelle *nature & essence*, que J. C. conserve aussi les propriétés communes de la nature humaine & d'un corps humain, qu'il appelle l'essence d'un corps. *τίω οὐσίαν τῆ σάρκατος τὸ ἀνθρώπινον γένος.*

Il est vray qu'il n'auroit pas prouvé par là la conservation de l'être individuel de l'humanité de J. C. mais ce n'étoit pas aussi dequoy il étoit question. Et comme ce n'étoit pas proprement ce que les Eutychiens nioient, ce n'est pas aussi ce qu'il prouve dans ce lieu là, quoique l'esprit ne laisse pas de l'y ajouter, comme nous l'expliquerons dans le chapitre suivant.

## CHAPITRE X.

*Qu'après ces éclaircissemens il ne reste plus de difficulté dans les passages de trois Auteurs qui ont parlé de l'Eucharistie comme Theodoret.*

**N**ous avons déjà averti que la solution que nous donnerions aux passages de Theodoret seroit commune à ceux des trois Auteurs qui ont parlé comme luy. Et l'on va voir en effet que bien loin de contenir quelque difficulté particulière, ils éclaircissent & confirment ce qui a été dit touchant celui de Theodoret.

Le premier est tiré d'une lettre que l'on prétend que S. Chrysostome a écrite à un Moine nommé Césarius, dans laquelle pour  
refuter

refuter l'heresie d'Apollinaire qui étoit la même que celle des Eutychiens; il parle de cette sorte: *J. C. est Dieu & homme, Dieu comme impassible, & homme comme ayant souffert. Ce n'est pourtant qu'un seul Fils & un seul Seigneur: Un & le même sans doute, qui par l'union de ses natures n'a qu'une seule domination & une seule puissance; quoy qu'elles ne soient pas consubstantielles; car chacune d'elles conserve sans mélange les caracteres qui la font connoître. Ce sont deux natures unies sans confusion. Car comme avant que le pain soit consacré, il se nomme pain; mais quand la grace divine l'a sanctifié par le ministère du Prestre, il est libéré du nom de pain, & il devient digne d'estre appelé le corps du Seigneur, bien que la nature du pain demeure en luy; & que l'on ne dit pas qu'il y ait deux corps, mais un seul corps du Fils de Dieu; de même la nature divine étant jointe au corps, tous deux ne sont qu'un seul Fils & une seule personne.*

Comme c'étoit l'ordinaire des Auteurs qui écrivoient en ces temps-là sur la même matiere, de se servir des mêmes comparaisons, sans se soucier qu'elles fussent si justes, ainsi qu'on l'a pû voir par celle d'un Roy & de son image, qui ne sont pas deux Rois, qui a été employée par plusieurs Peres pour marquer l'unité de la nature divine dans le Pere & dans le Fils, on trouve aussi qu'à l'imitation de S. Chrysostome & de Theodoret, deux autres Auteurs se sont servis de l'exemple de l'Eucharistie pour éclaircir de quelle sorte la nature humaine demeure dans J. C. sans estre absorbée par la divine.

Le premier de ces Auteurs est le Pape Gelase dont les Ministres de Basle ont fait imprimer un traité, ou plutôt un fragment contre les heresies de Nestorius & d'Eutichez qui est tres-defectueux & tres-plein de fautes, comme Aubertin même est obligé de le reconnoître. C'est de ce traité qu'on allegue un passage, où cet Auteur employe en cette maniere l'exemple l'Eucharistie. *Certes les Sacriemens du corps & du sang de J. C. que nous recevons sont une chose divine, & ils nous rendent participans de la nature divine, & néanmoins la substance & la nature du pain & du vin ne cesse point d'estre. Or, on celebre dans l'action des mysteres l'image & la ressemblance du corps & du sang de J. C. Et cela nous fait voir avec assez d'évidence que ce que nous croyons, celebrons & prenons dans l'image de J. C. nous le devons croire en J. C. même. Et que comme par l'operation du S. Esprit ces choses passent en cette substance divine, quoy que leur nature con-*

serve ses proprietéz, elles nous marquent aussi que ce mystere principal, c'est-à-dire l'Incarnation, dont elles nous rendent presentes l'efficace & la vertu, consiste en ce que les deux natures demeurant proprement, il n'y a qu'un Christ qui est un parce qu'il est entier & veritable.

Ephrem Patriarche d'Antioche est le dernier de ceux qui se sont servis de cette comparaison; & il le fait de cette sorte. *Le Fils du Tonnerre en nous disant QU'IL A ANNONCÉ CE QU'IL a vu, & ce que ses mains ont touché du Verbe de vie, nous enseigne que la même personne a une nature palpable & une impalpable. Car en disant qu'il a touché le Verbe, il marque que ce qui est impalpable a esté touché; en disant qu'il l'a vu, il enseigne que ce qui est invisible a esté vu. Ainsi il reconnoist un même J. C. dans une double nature: l'une impalpable, l'autre palpable, l'une visible, l'autre invisible. Car l'une & l'autre nature appartiennent à la même personne. Et ce seroit avoir perdu l'esprit que de dire que ce qui est impalpable & invisible est de la même nature que ce qui est & palpable & visible. C'est ainsi que le corps de J. C. qui est reçu par les baptismez, ne se depart point de l'essence sensible, & n'est point separé de la grace intelligible. Et de même quoy que le Bapteme devienne tout spirituel & qu'il soit le même, il conserve néanmoins les proprietéz de l'essence sensible, c'est-à-dire de l'eau, & ne perd pas pour cela ce qu'il a esté fait.*

Pour ne trouver plus de difficulté dans ces passages, il ne faut que se souvenir de l'idée que les Peres nous donnent de l'heresie des Eutychiens, & qu'ils tiroient de leur dogme capital, qu'il n'y avoit qu'une nature en J. C. c'est que la nature humaine de J. C. avoit perdu toutes ses proprietéz, qu'elle n'étoit plus ny visible, ny palpable, ny circonscrite, qu'elle ne conservoit plus son espece *το ἀσφάπρον γένος*; & qu'elle avoit été changée en la nature divine. Ainsi ce que les Peres tâchoient particulièrement d'établir, étoit que J. C. n'avoit rien perdu de tout cela, qu'il étoit encore palpable & visible, & qu'il avoit toutes les autres qualitez d'un corps humain.

Ces trois Auteurs ayant donc ce même dessein, alleguent tous trois, à l'imitation l'un de l'autre, l'exemple de l'Eucharistie, dans laquelle les symboles ne cessent point d'estre palpables, visibles & figurez comme auparavant, & retiennent toutes les autres qualitez de pain & de vin, pour en conclure que le corps de J. C. retenoit aussi ces mêmes qualitez. Et

c'est cette même pensée qu'ils expriment tous trois, quand ils disent que la nature du pain & du vin ne cesse pas, & demeure, puisque cet amas de qualitez qui demeure dans l'Eucharistie s'appelle nature dans le langage des Anciens.

En un mot, leur argument se réduisoit à cet Entymene: Les symboles ne deviennent point invisibles, impalpables, sans figure, sans circonscription. Donc le corps de J. C. n'est point devenu invisible, sans figure, sans circonscription, & sans les autres qualitez d'un corps humain.

On peut encore appliquer à ces mêmes passages la seconde solution. Car il ne faut pas s'imaginer, que quand ces Peres disent que la nature ou la substance du pain & du vin demeure, ils entendent la nature individuelle du pain & du vin. Ils entendoient tous par le mot de nature ce qui est commun, & non ce qui est particulier, c'est à-dire l'espece & la nature commune, & non la nature singuliere.

Ephrem d'Antioche en fait une remarque expresse dans ce traité même dont Phorius a conservé l'abregé. *Après cela, dit Phorius, il traite de la difference qu'il faut mettre entre les mots d'essence οὐσία, de genre γένος, d'espece εἶδος, & celui d'hypostase; & il la fait consister en ce que ces premiers mots signifient ce qui est commun, au lieu que celui cy marque l'estre subsistant, & ce que les Auteurs profanes appellent les singuliers, μετά ταῦτα δ' ἐπεὶ τῆς Ἀπορίας ἢ ἢ οὐσία καὶ τὸ γένος καὶ τὸ εἶδος πρὸς τὴν ὑπόστασιν ἔχει, ἀγαλαμβάει, ὅτι τὰ μὲν το κοινὰ δηλοῦν, τὰ δὲ τὸ πρῶτον καὶ ὁ λέγεται τοῖς ἕξω, κατ'ἐκαστὸν.*

Et il ne faut pas s'imaginer que ce langage soit particulier aux Grecs. Les Latins qui ont été du temps des Eutychiens ont parlé comme eux. J'ay fait voir, dit le Diacre Rustique dans sa dispute contre les Acephales, que le mot de nature signifie l'espece commune. Et Jean Maxence dans son Dialogue. *Le mot de nature, dit-il, est distingué de celui de personne, parce que celui de personne marque une chose individuelle, au lieu que celui de nature marque l'espece commune qui comprend plusieurs singuliers.*

Ainsi quand Ephrem d'Antioche nous dit, que le corps de J. C. ne quitte point la nature sensible: Quand S. Chysofome dit, que la nature du pain demeure après la consecration: Quand Gelase dit, que l'essence ou la nature du pain & de vin ne cesse pas d'estre: ils n'entendent point que ce sujet, c'est-à-dire les

symboles consacrez, conservent la nature individuelle & l'être singulier de pain & de vin. Ce n'est point là le sens de ces termes, ny ce que ces Auteurs avoient dans l'esprit. Mais ils veulent dire qu'ils conservent la nature spécifique de pain & de vin. Et ils auroient sans doute usé des mêmes expressions, comme nous l'avons déjà dit, quand il auroit esté question d'un pain transsubstantié en un autre pain; car le mot *οὐσία essence* signifiant la nature commune. ils auroient été obligez de dire que ce changement n'empêchoit pas que la nature du pain ne demeurast, & ne faisoit pas qu'elle cessast d'être.

Ainsi, comme nous l'avons déjà remarqué, la difficulté n'est pas d'accorder ces passages avec la transsubstantiation; car il n'y a nulle contrariété. Elle consiste uniquement à sçavoir de quelle maniere on peut dire que le pain & le vin consacrez conservent la nature spécifique de pain & de vin.

Mais tous ceux qui jugent équitablement des choses, s'embarrasseront peu de cette difficulté. Car cette nature commune n'est autre chose que l'idée commune que nous avons de ce qui se trouve dans toutes les natures singulieres. Et cette idée se forme sur l'amas des attributs que nous remarquons les mêmes dans chaque-espece. Or, deslors que le corps & le sang de J. C. ont pris la place du pain & du vin, & qu'ils sont revêtus de leurs accidens, nous y appercevons tout ce que nous remarquons dans le pain & dans le vin. Nous les comprenons donc par la même idée, & nous leur attribuons par consequent la même nature generique.

Des Metaphysiciens rigoureux y pourroient encore trouver de la différence; mais ceux qui pensent & qui parlent naturellement n'y en trouvent point. Quand ils voyent que des corps ont toutes les qualitez du pain & du vin, ils disent qu'ils ont la nature de pain & de vin. Et comme par le moyen de cette idée confuse dont nous avons parlé, ils considerent les symboles non consacrez & consacrez comme le même sujet, & qu'ils y voient toujours ces mêmes proprietéz de pain & de vin avant & après la consecration, ils doivent dire qu'ils en ont *conservé la nature, & qu'ils ne l'ont pas quittée.*

C'est ainsi que ces Peres ont parlé, & qu'ils ont dû parler en suivant simplement le sens commun. Mais il ne faut pas conclure de ce qu'ils ont reconnu que cette nature commune demeure & n'est point changée, que la nature individuelle du pain & du

vin ne le soit point ; au contraire, ils ont déclaré formellement CH. X.  
qu'elle l'étoit.

C'est ce que Gelase exprime quand il dit, *que le pain & le vin passent en cette divine substance*, c'est à dire au corps de J. C. rempli de la divinité ; & ce que S. Chrysofome marque par ces paroles : *l'on ne dit pas qu'il y ait deux corps du Fils de Dieu, mais un seul.*, c'est à dire que le pain consacré & le corps naturel de J. C. ne sont qu'un même & unique corps. Ce qui ne peut être que parce que le pain est changé au corps de J. C. comme S. Chrysofome enseigne en tant d'autres lieux & par tant de différentes expressions.

Quand ils n'auroient pas marqué ce changement dans ces passages mêmes, on auroit droit de leur attribuer les expressions & les pensées de tous les Auteurs de leurs siècles pour déterminer leur sens : Mais l'ayant marqué, de quel droit les peut-on separer des autres Peres pour une expression qu'on accorde si facilement avec le sentiment commun de l'Eglise ?

M. Claude prétendra peut-être détruire le sens que nous avons donné à ces passages par une objection qui a quelque chose de specieux. C'est qu'Ephrem d'Antioche dit, *que le corps de J. C. c'est à dire le Sacrement de l'Eucharistie, ne quitte point sa substance sensible*, comme il dit ensuite que l'eau du Baptême ne la quitte point : & que de même tous ces trois Auteurs disent que la nature du pain demeure dans l'Eucharistie, comme ils disent que la nature humaine de J. C. demeure dans J. C. Or, quand on dit que le Baptême ne quitte point sa substance ou son essence sensible, on veut dire qu'il ne perd ni sa nature ou son essence commune, ni sa nature individuelle ; & de même quand on dit que la nature humaine demeure dans J. C. on veut dire que tant la nature commune que sa nature individuelle y demeurent. Et par conséquent, dira-t-il, quand ces mêmes Peres disent que l'essence du pain & du vin demeure & ne cesse point, ils n'entendent pas cela seulement de la nature commune, mais aussi de la nature individuelle.

C'est tout ce qu'on peut dire de plus apparent en faveur du sentiment des Ministres ; & néanmoins il n'y a rien de solide en effet dans cet argument. Car pour y satisfaire précisément, il n'y a qu'à répondre, que soit que ces Auteurs disent de l'Eucharistie qu'elle ne quitte point son essence & sa nature sensible, soit qu'ils le disent du Baptême, soit qu'ils le disent de J. C. ils

entendent toujours les mots de *ϕύσις* & d'*οὐσία* dont ils se servent, de la nature commune, parce que ces termes, comme tous les principaux d'entre les Peres Grecs nous en avertissent, ne signifient d'eux mêmes que la nature commune. Ainsi à ne juger du sens d'Ephrem d'Antioche que par la seule force de l'expression; il ne dit autre chose du Baptême, sinon qu'il ne quitte point la nature commune de l'eau, & il ne dit point précisément qu'il ne perde point la nature individuelle.

Mais parce que nous n'avons aucun lieu de croire que l'eau du Baptême perde sa nature individuelle au cas qu'elle ne perde point sa nature commune, la même expression qui nous fait concevoir qu'elle ne perd point sa nature commune, nous assure aussi qu'elle ne perd point sa nature individuelle; mais ce n'est pas par la force même de l'expression; c'est parce qu'il n'y a aucune raison de separer dans l'eau du Baptême la nature commune de la nature individuelle. Car il est certain, comme nous avons dit ailleurs, que toutes les idées qu'excitent les termes dans l'esprit, ne sont pas pour cela contenuës précisément dans ces termes. Il y en a quantité au contraire que l'esprit ajoute ou forme de luy-même par la liaison nécessaire qu'elles ont avec ce que l'on exprime formellement. Mais aussi comme ces idées ne naissent pas de la force des paroles mêmes, l'esprit ne les supplée point, lors qu'il ne voit plus cette liaison qui le portoit plus avant que l'expression.

Les Peres nous en fournissent un exemple remarquable sur le sujet de ce même terme d'*οὐσία* & de *ϕύσις*. Car il leur est assez ordinaire de prouver que le Fils de Dieu a la même essence & la même nature que son Pere, parce que parmi les hommes les enfans ont la même essence & la même nature que leur pere. Or, il est certain que parmi les hommes quand on dit qu'un fils a la même essence & la même nature que son pere, on entend seulement qu'il a la même nature & la même essence commune, & non pas qu'il a la même nature individuelle. Et par consequent quand on en conclut que le Fils de Dieu a la même essence & la même nature que son Pere, ces paroles ne signifient par elles mêmes, sinon qu'il a la même nature commune. Mais parce qu'on ne scauroit distinguer en Dieu une nature commune & une nature individuelle; & qu'il est de la nature de Dieu d'être parfaitement une; l'esprit porte nécessairement ce terme plus loin à l'égard de Dieu qu'à l'égard de l'homme, &

il ne conçoit pas seulement une unité spécifique entre le Pere & le Fils, mais aussi une unité parfaite & individuelle. CH. X.

Il en est de même dans la matière dont il s'agit : lors qu'Ephrem d'Antioche dit également & de l'Eucharistie & du Baptême, *qu'ils ne quittent point leur essence sensible*, cela signifie seulement par la force des termes qu'ils ne perdent pas leur essence & leur nature commune. Et cela ne signifie ny à l'égard de l'Eucharistie ny à l'égard du Baptême qu'ils ne perdent pas leur nature individuelle.

S'il n'y avoit donc rien qui separast l'Eucharistie du Baptême dans l'esprit des Chrétiens, on ne joindroit à cette expression commune aucune idée qui les distinguast.

Par exemple, s'il étoit dit de l'eau du Baptême, comme il est dit du vin de l'Eucharistie, qu'elle est changée au sang de J. C. qu'il le faut croire : que c'est véritablement le sang de J. C. qu'il ne s'en faut pas rapporter au sens : que quoy qu'elle paroisse de l'eau, c'est néanmoins dans la vérité le sang de J. C. & qu'on ajoutast ensuite ce que dit S. Ephrem, que cette eau ne quitte pas néanmoins son essence sensible, alors ces termes demeureroient dans leur signification précise à l'égard du Baptême aussi bien que de l'Eucharistie, & l'esprit ne concevrait autre chose sinon que ces symboles retiendroient la nature commune d'eau & de vin, quoy que leur être individuel fust changé au sang de J. C.

Et au contraire si jamais personne n'avoit dit de l'Eucharistie, non plus que du Baptême, que le pain & le vin y fussent changez au corps & au sang de J. C. lorsqu'on entendroit dire de l'un & de l'autre qu'ils retiennent leur nature sensible, on entendroit par la force de ces termes qu'ils retiennent la nature commune d'eau, de pain & de vin, & on ajouteroit aussi bien à l'égard de l'Eucharistie qu'à l'égard du Baptême qu'ils retiennent aussi leur nature individuelle, parce qu'il n'y auroit point de raison de ne le pas ajouter, & de separer des idées que l'esprit a coutume de joindre.

Mais l'esprit de tous les fidèles étant prévenu par les expressions communes de l'Eglise, de la différence qu'il y a entre l'Eucharistie & le Baptême, & avant reçu cette impression que le pain & le vin sont changez au corps de I. C. & sont le corps de J. C. après ce changement ; & que l'eau au contraire n'est nullement changée au sang de J. C. quand il entend dire en-

suite que tant l'Eucharistie que le Baptême retiennent leur essence sensible, il entend bien cette expression de la même sorte à l'égard de l'un & de l'autre Sacrement, & il conçoit que l'on veut dire qu'ils conservent toujours la nature & les propriétés communes de leur nature. Mais comme il croit d'ailleurs à l'égard de l'Eucharistie que le pain & le vin y sont changez au corps de J. C. il allie ensemble ces veritez ; & ainsi il conçoit un changement réel de l'estre individuel du pain & du vin, qui n'empêche pas néanmoins que ce pain & ce vin changez ne retiennent la nature commune ; c'est à dire qu'ils n'ayent toutes les qualitez de pain & de vin.

Au contraire, rien ne l'obligeant d'admettre aucun changement à l'égard du Baptême, il conçoit absolument qu'il ne quitte ny sa nature commune ny sa nature individuelle, c'est à dire qu'il le conçoit tel qu'il estoit auparavant & sans changement réel.

Ce n'est pas que l'Esprit se serve de ces mots de nature commune & de nature individuelle, ny qu'il appelle à son secours les idées d'accidens & de substance. Ce ne sont que des termes qu'on a trouvez pour développer davantage autant qu'on a pû ce qu'ils font concevoir dans ce mystere, & ce que l'esprit en conçoit de luy-même, & sans toute cette Philosophie.

On a toujours crû & conçu la même chose de l'Eucharistie dans tous les temps de l'Eglise. On y a toujours crû que ce qu'on regardoit avant la consecration comme du pain & du vin, & qui l'étoit en effet, est réellement après la consecration le corps & le sang de J. C. On a toujours crû, & plutôt on a toujours vû, que cet objet que l'on croit enfermer le corps & le sang de J. C. avoit toutes les qualitez du pain & du vin & agissoit de même sur nos sens. C'a été là la foy universelle & perpetuelle de tous les Chrétiens du monde dans tous les siècles. Mais quand il s'est agy d'exprimer ces veritez, il s'y est mêlé quelque difference, non de sentimens, mais d'expressions. On a exprimé dans l'ancienne Eglise la premiere de ces veritez, en disant que le pain consacré étoit le *veray corps*, le *propre corps*, le *corps même de J. C.* & l'on s'y est setvy de toutes les autres expressions que nous avons représentées dans le second Tome de cet Ouvrage.

On a exprimé la seconde en appellant le pain consacré un pain changé, un pain apparent ; en disant que, quoy qu'il

qu'il paroisse pain, c'est néanmoins le corps & le sang de J. C. en disant que les symboles sont le corps de J. C. qu'ils ont esté faits, mais qu'ils retiennent néanmoins la nature & l'essence de pain & de vin. On s'est servi depuis d'idées & d'expressions plus Philosophiques, principalement depuis que les heresies qui ont attaqué ce mystere ont obligé de descendre à des explications plus particulieres. On a dit que la substance étoit changée & que les accidens demeuroient. Mais l'idée de foy qui répond à tous ces differens termes, se reduit toujourns à dire que le corps & le sang de J. C. sont réellement presens, que le pain & le vin sont véritablement changez en ce corps & en ce sang, & que cet objet, qui est interieurement le corps de J. C. ne laisse pas de faire sur nos sens toutes les impressions du pain & du vin, & d'en avoir toutes les proprietéz. C'est-là ce qu'on appelle conserver la nature & l'essence du pain & du vin.

---

## CHAPITRE XI.

*Que les Eutychiens n'ont point nié absolument que J. C. eust un corps, & qu'ils n'ont point prétendu qu'il fust entierement immateriel.*

J'AY supposé jusqu'ici l'heresie des Eutychiens, telle que les Ministres la representent, & qu'on pourroit la concevoir en suivant toutes les conséquences que les Peres en tirent, & qu'ils imputent à ceux qui la suivoient. J'ay fait seulement remarquer que quelques sentimens que ces heretiques eussent de l'abolition ou de la substance & du fond interieur de la nature & du corps de J. C. ce que les Peres entreprennent particulièrement de prouver contr'eux, c'est que la nature humaine de J. C. n'avoit pas perdu ses proprietéz, qu'elle les a conservées après l'Incarnation, & les conserve même dans le Ciel.

Mais je crois que pour donner encore plus de jour à ce que nous avons dit, & pour éclaircir même d'autres difficultez qui sont proposées par M. Claude avec beaucoup de pompe & d'éclat, il est important d'examiner si les Ministres ont raison de soutenir hardiment, comme ils font, que les Eutychiens ayent absolument nié que J. C. eust un corps, & qu'ils ayent cru que son humanité étoit entierement détruite. Car s'il se

trouvoit que cela fust faux , il y auroit bien des argumens & bien des figures qui s'en iroient en fumée dans le Livre de Monsieur Claude.

Pour ne pas s'écarter de la verité dans cette recherche, il est bon de remarquer que comme les Eutychiens ont été fort extravagans dans leurs opinions , leurs expressions ont été aussi très-bizarres; de sorte qu'il ne faut pas tout à fait juger de leurs paroles , comme on juge de celles des autres hommes.

Aussi l'unique moyen de penetrer autant qu'on peut dans les tenebres de cette heresie , est de ne s'arrêter pas à quelques expressions détachées , mais de les joindre toutes ensemble , & de voir sur tout cela quel sentiment il est juste de leur attribuer.

C'est encore un principe d'équité dans l'examen de ces sortes de faits , que lorsqu'un sentiment n'est imputé à des heretiques que comme une conséquence ; & que non seulement ils défavoient cette conséquence , mais qu'ils enseignent positivement le contraire , quoiqu'il soit juste de se servir de cette conséquence pour montrer la fausseté de leurs sentimens , on ne peut pas néanmoins soutenir à la rigueur qu'ils l'ont tenuë , ni en faire un de leurs dogmes.

Enfin on doit avoir dans l'esprit que ce n'est pas une preuve tout-à-fait certaine , que des gens n'ayent pas tenu deux opinions tout à la fois de ce qu'elles sont effectivement contraires. Car l'entêtement & la petitesse de l'esprit humain ne fournissent que trop de voyes pour allier ces contradictions , & sur tout dans les matieres abstraites , & dont on n'a que des idées confuses. On s'en fait à croire à soy-même; on ne voit les choses qu'à demi ; & quoiqu'elles paroissent contraires , on croit que c'est par la faute qu'on n'en voit pas la liaison. Et jamais gens ne firent une profession plus ouverte de pratiquer cette methode que les Eutychiens.

Ces principes étant supposés , je rapporteray d'abord les raisons qui semblent porter à croire qu'ils ayent nié absolument que J. C. eust un corps. Et je feray voir ensuite qu'il y en a infiniment davantage pour croire qu'ils ont toujours reconnu un vray corps & une vraye matiere en J. C.

Il est certain que tous les Eutychiens disoient qu'il n'y avoit *qu'une nature en J. C.* & qu'ils disoient que cette nature étoit la divine. Je réponds , dit l'Eraniste , *que la nature di-vi-*

ne est demeurée, & que l'humanité est absorbée. Ces expressions estoient communes à toutes les sectes d'Eutychiens.

Pour exprimer cet engloutissement de la nature humaine, ils se servoient d'ordinaire de la comparaison d'une goutte de miel jetée dans la mer, qui s'évanouit si tost qu'elle y est mêlée. Et suivant cette comparaison ils disoient que la nature humaine avoit été changée en la divine, en l'essence de la Divinité, en Divinité. Ils concluoiert de là que les proprietéz de la nature humaine estoient abolies.

*Vous ne confessez donc pas, dit Theodoret, que chacune des natures ait conservé ses proprietéz? Non pas après l'union, répond l'Eutychien.*

*S'il estoit demeuré, dit encore l'Eutychien, quelque chose après le changement de ce qui marque la nature humaine, elle n'auroit pas esté changée.*

Theodoret luy fait même dire expressément que la nature humaine de J. C. n'avoit plus les bornes de son étenduë, *αὐτὸ ἀπὸστέραν τῆς εὐρυχωρίας.*

Il est certain encore que pour combattre leur heresie, il s'attache principalement à prouver que J. C. avoit conservé sa forme, sa figure, sa circonscription & les autres proprietéz d'un corps, qu'il appelle l'essence d'un corps, par où il marque que les Eutychiens le nioient.

On doit ajoûter que tout ce que Theodoret impute aux Eutychiens dans ses Dialogues leur a été imputé par d'autres Auteurs. Car Theodore Prestre de Raite a dit d'eux à peu près les mêmes choses que Theodoret, en attribuant aux Julianistes qui étoient une secte d'Eutychiens, de soutenir que depuis l'union les proprietéz de la nature corruptible avoient esté abolies; que l'on ne connoissoit plus les differences essentielles de ces natures, & que la divine qui estoit la plus excellentè ayant prévalu, avoit transferé en un moment la nature inferieure aux proprietéz de la sienne.

Vigile Evêque de Tapse en Afrique dans les Livres qu'il a faits contre les Eutychiens, tire plusieurs fois de leur doctrine cette même consequence. *S'il n'y a plus, dit-il, qu'une nature en J. C. il faut qu'il ne soit plus que Dieu sans estre homme, ou homme sans estre Dieu.* Il dit qu'Eutychés a osé nier la nature humaine, en voulant conserver l'unité de la personne de J. C.

Mais il n'y a gueres d'Auteurs dont on puisse mieux appren-

dre leurs expressions & leurs sentimens, que d'Anastase Religieux du mont de Sina<sup>1</sup>, qui dans son Livre intitulé *le Guide*, décrit plusieurs conferences qu'il a eûs à Alexandrie avec diverses sectes d'Eutychiens, & qui rapporte même souvent leurs propres paroles. Et l'on y voit que non seulement Timothée, un des plus emportez de ces Heretiques, souûtenoit que *la Divinité estoit la seule nature de J. C.* mais que les Severiens mêmes qui vouloient paroistre plus moderez se servoient de la même expression. *Nous ne recevons point*, dit cet Auteur, *la parole impie de Timothée & de Severe, que la Divinité est la seule nature de J. C.*

C. 13.  
Et c. 20.

C. 16.

Ils disoient aussi, comme témoigne le même Auteur, *que le corps de J. C. par la participation de la Divinité avoit esté fait Dieu.*

*Que la nature ayant esté changée, toutes les proprietéz naturelles l'avoient aussi esté.*

*Que la nature divine ayant esté la plus forte, avoit donné sa Divinité à la plus foible.*

C. 15.

Ils disoient, *que la chair de J. C. avoit esté changée en la nature de la Divinité.*

Ils se servoient aussi de la comparaison d'une goutte de miel jettée dans la mer, qui s'évanoüit & perd sa nature, & ils l'auto-risoient par S. Gregoire de Nyssé dont elle est empruntée.

Ce même Auteur en les refutant leur impute de croire, *que le sacré corps de J. C. avoit esté rendu tel que le Verbe divin, en sorte qu'il n'avoit plus les proprietéz de la nature humaine.*

Il leur attribüé de dire *qu'il n'avoit plus aucune propriété de la nature humaine, & qu'il estoit passé dans les attributs de l'immense Divinité.*

Il prouve en plusieurs endroits, comme Theodoret, que le corps de J. C. n'est ni invisible, ni impalpable, ni sans étendue bornée.

Voilà ce qui a donné lieu à divers Auteurs de croire que les Eutychiens avoient entierement voulu détruire la nature humaine de J. C. & qu'ils prétendoient qu'il fût presentement au même état qu'il étoit avant l'Incarnation. Mais quoique ces preuves soient fortes, si on les considere toutes seules, je crois néanmoins qu'il est difficile qu'un homme judicieux & sincere y ait beaucoup d'égard, s'il prend la peine de les comparer avec celles que nous y allons opposer.

Si l'on veut remonter jusqu'à la source de cette heresie, qui est celle d'Appollinaire Evêque de Laodicée, tous les Peres qui en ont écrit témoignent qu'il n'a jamais nié que J. C. n'eust une véritable chair. S. Epiphane qui s'en est informé, dit-il, avec le plus de soin qu'il a pu, & qui rapporte une lettre par laquelle S. Athanase a condamné cette heresie, luy attribuë ou à ses disciples de soutenir que J. C. avoit apporté une chair du ciel. Il dit que d'autres enseignoient que le corps de J. C. étoit consubstantiel à la divinité. Mais afin qu'on ne crust pas qu'étant consubstantiel à la divinité, il ne fust pas corps, ces mêmes Heretiques, au rapport de S. Athanase, disoient que le Verbe avoit été changé en chair, en os, en cheveux, & en tout le corps de J. C. que c'étoit en ce sens qu'il étoit consubstantiel au Verbe. Et par une suite de cette erreur ils disoient que ce qui avoit été crucifié sur la croix étoit non un corps humain, mais cette substance qui a créé toutes choses.

Les autres, dit encore S. Athanase, passoient jusqu'à dire que ce corps du Verbe étoit coëternel au Verbe, & avoit toujours été.

Ils encherissoient sur cette extravagance, en disant que cette chair ou essentielle au Verbe, ou prise dans le ciel, étoit d'une autre nature que la nôtre, qu'elle avoit des ongles differens des nôtres, & de même de toutes les autres parties. Et ils croyoient l'honorer beaucoup en l'exemptant de toutes les necessitez communes de la nature. S. Gregoire de Nazianze, S. Gregoire de Nyssé, S. Ambroise, Leonce, S. Leon, Gennadius, Facundus, en ont parlé de la même sorte, & leur imputent la même erreur.

Mais quelque extravagante que fust cette opinion, & de quelque nature que fust cette chair qu'ils donnoient au Verbe, c'étoit toujours une chair & un corps, c'est à dire que ce n'étoit point un estre purement immateriel.

Or c'est proprement là l'heresie qui a été embrassée par Eutyches, & par les purs Eutychiens. Car S. Flavian Archevêque de Constantinople qui a condamné cet heresiarque, dit de luy, *qu'il suivoit en tout les dogmes de Valentin & d'Apollinaire.* Et de même Theodoret Prestre de Raite dit qu'il enseignoit *que le corps de J. C. estoit descendu du Ciel, & qu'il estoit passé par la Vierge comme par un canal.*

Anastase Sinaïte rapporte son heresie en ces termes icy. *Eu-*

Greg. Naz.  
Epist. ad Ne-  
ctar. & ad  
Cledon.  
Nyl. Epist. ad  
Theoph.  
Ambr. l. de  
Incar. c. 6.  
Leont. part.  
2. Genn. de  
dogm. Facun.  
l. 6. p. 242.

C. 5. 328 LIV. V. *Explication des passages de Theodoret*  
*tyche Superieur d'un Monastere de Constantinople , disoit que le*  
*corps de J. C. estoit descendu du Ciel , & qu'il estoit different du*  
*nostre.*

Que s'il luy impute dans le chapitre suivant d'avoir cru avec les Valentiniens & les Marcionistes , que le corps de J. C. n'étoit que phantastique & apparent , il veut dire que selon luy , il paroïsoit semblable au nostre sans l'estre : mais il ne veut pas dire que ce ne fust pas un vray corps celeste.

C'est aussi l'idée que Vigile Evêque de Tapse nous donne de cette heresie , lorsqu'il dit au commencement de son troisieme Livre , *que l'heresie Eutychieenne s'est portée jusqu'à cette impieté que de soutenir, non seulement que le Verbe & la chair ne font qu'une nature dans J. C. mais aussi que cette même chair n'a pas esté prise de Marie , mais du Ciel , & qu'elle est passée par la Vierge , comme de l'eau qui passe par un canal.*

Il est clair que selon cette hypothese les Eutychiens n'étoient nullement embarassez d'accorder le Mystere de l'Eucharistie avec leur sentiment , puisqu'ils n'avoient qu'à dire , & qu'ils le disoient en effet , que les symboles étoient cette chair celeste & divine que le Verbe avoit prise dans le Ciel. Mais il faut remarquer que quoiqu'Eutyches reconnuît que J. C. avoit un corps , soit qu'il l'eust pris dans le Ciel , soit qu'il luy fust coëternel comme sa nature divine , il souûtenoit néanmoins qu'il n'avoit qu'une nature. Et quoique S. Athanase montre fort bien dans sa lettre à Epictete qu'Apollinaire , dont Eutyches avoit emprunté cette opinion , admettoit effectivement deux natures dans J. C. néanmoins comme jamais gens ne s'embarasserent moins des contradictions que luy & ceux de sa secte , ils souûtinrent touûjours opiniâtement que ce corps celeste & le Verbe ne faisoient qu'une nature.

L'Eutychien introduit par Theodoret propose à peu près ce systême dans le premier dialogue intitulé *l'immuable*. Car il y souûtient que le Verbe n'avoit pas pris la nature humaine , mais qu'il s'étoit fait chair. Et quoiqu'il évite le terme de mutation , il paroît néanmoins qu'il vouloit , que l'Incarnation consistast dans le changement du Verbe en chair.

Mais dans le deuxieme dialogue il prend un nouveau plan , & jouë un autre personnage. Car il avouë , comme nous l'avons déjà dit , *que le Verbe avoit pris une ame & un corps comme les nostres ; & il dit que si on ne l'appelloit pas un homme ,*

*c'est qu'il le falloit nommer par sa plus noble partie.*

Il dit que J. C. avoit une humanité parfaite, qu'il n'étoit point un vain spectre, comme les Valentinieniens & les Marcionistes l'enseignoient.

Il ne faut même pas s'imaginer qu'il ne reconnuist cette humanité parfaite qu'avant que la nature fust absorbée, c'est-à-dire avant la Resurrection ou l'Ascension. Car il soutient d'abord que c'est dans le moment même de l'union que s'étoit fait le changement de l'humanité en la divinité. Et c'est néanmoins de cette humanité abîmée, qu'il dit que lorsqu'elle a paru aux hommes, elle n'étoit point un vain spectre, comme les Marcionistes le vouloient. P. 75.

☞ C'est de cette humanité abîmée qu'il avouë qu'elle a été crucifiée. P. 74.

C'est de cette humanité abîmée qu'il dit que J. C. avoit fait paroître tantost sa chair & tantost sa divinité, τότε μερτω σαρκι τότε μεν πω θεότητα δεικνυσει. Car après avoir dit toutes ces choses de la chair de J. C. il dit qu'elle avoit été changée au moment de l'union dans l'essence de la Divinité. Et par conséquent ce changement n'empêchoit pas que cette humanité ne fust visible & composée d'un corps & d'une ame. P. 78.

On dira peut-estre que l'Eutychien reconnoist ensuite l'incompatibilité de ces opinions; & qu'afin qu'il y eust quelque liaison dans ses sentimens, il est obligé de reculer ce changement de la chair en divinité jusqu'après l'Ascension, afin de pouvoir accorder qu'on avoit pû voir le corps de J. C. auparavant, & qu'il avoit été capable de faire & de souffrir par ce corps tout ce qu'en rapporte l'Évangile.

Mais il est facile de voir que cet aveu que Theodoret tire de l'Eutychien, n'est qu'une suite du dessein qu'il avoit d'attribuer à la même personne des opinions différentes; ce qui l'engageoit à luy faire abandonner la premiere pour le faire passer à une autre. Car il paroist que les autres Eutychiens n'abandonnoient nullement ce point, & qu'ils enseignoient en même temps que le changement s'étoit fait au moment de l'union, que la nature humaine avoit été absorbée dès cet instant, & que néanmoins J. C. avoit un vray corps capable des actions corporelles.

C'étoit dès le moment de l'Incarnation que Timothée & Severus disoient, au rapport d'Anastase Sinaïte, que la nature de c. 13.

Ibid.

*J. C. étoit la seule divinité. C'étoit par l'Incarnation même qu'ils disoient qu'elle avoit été absorbée comme une goutte de vinaigre jettée dans la mer. C'étoit dans l'Incarnation même qu'ils disoient que la nature divine avoit prévalu, & qu'elle avoit déifié la nature inferieure.*

C. 16.

Il n'y a donc plus qu'à examiner si selon eux cette divinité qui faisoit l'unique nature de J. C. & dans laquelle l'humanité avoit été absorbée & déifiée, n'avoit point de corps. Or c'est ce qui paroitra entierement insoutenable à tous ceux qui prendront la peine de considerer ce que nous en allons citer.

Car Anastase Sinaïte témoigne, que tant les Sectateurs de Severe, que tous les autres Eutychiens disoient, *que l'unique nature de J. C. étoit composée de deux natures particulieres, dont chacune étoit imparfaite.* Et pour montrer que ce n'étoit pas des mots en l'air, il rapporte encore que quoique Severe refusast de donner au corps de J. C. le nom de *nature*, il le traittoit néanmoins de *passible, de materiel, de terrestre, de sujet à la faim & aux travaux.* Que quand on demandoit à ceux de la secte, comment il avoit pleuré, comment il avoit pû recevoir des soufflets, comment il avoit enduré tant de travaux; ils répondoient qu'il avoit fait tout cela, par ce qu'il avoit de *terrestre, de visible, d'humain*, en un mot par son corps. A quoy Anastase ajoûte, *qu'accordant tous ces noms à l'humanité de J. C. ils luy refusoient seulement le nom de nature.*

Que si l'on demande comment ils pouvoient allier ces expressions avec celles qui semblent nier ces mêmes proprietéz, la verité est qu'ils s'en tiroient assez mal, mais que néanmoins ils les allioient; & qu'une de leurs voyes pour cela, c'étoit de dire que dans ces actions mêmes qui paroissoient humaines, il y avoit quelque chose de divin.

C. 13.

C'est ce que l'on voit par ces paroles qu'Anastase rapporte d'eux. *Si J. C. n'étoit point la divinité, comment sa salive rendoit-elle la vue aux aveugles? Comment ses larmes ont-elles pû ressusciter le Lazare? Comment a-t'il pû s'empêcher de boire après avoir dit à la Samaritaine qu'il avoit soif? Comment est-ce qu'il ne mangea pas après avoir jeûné quarante jours? Nous ne lisons pas même qu'il ait dormi, sinon une fois dans le navire. Il ne paroist pas non plus par l'Evangile, qu'il ait bû à l'ordinaire des autres hommes. Et tout cela prouve que la nature humaine de J. C. étoit devenue divine; qu'elle n'étoit plus sujette aux proprietéz humaines*

*humaine, & par consequent qu'il n'y a en luy qu'une nature.*

Ils ne nioient donc pas que J. C. n'eust eu quelques-unes de ces fonctions humaines; mais ils disoient qu'il les avoit eues sans les necessitez humaines, & avec quelques circonstances qui luy estoient propres; & cela leur suffisoit pour dire *qu'il n'avoit qu'une nature*; & qu'elle n'avoit point les proprietéz de la nôtre.

Mais que peut-on desirer de plus précis que ce qu'enseignoit Severe au rapport du même Auteur, *que comme l'ame est une partie de la nature de l'homme & le corps l'autre; de mesme dans J. C. & dans sa nature unique, la divinité fait une partie, & le corps l'autre.*

C. 13.

Que peut-on desirer de plus decisif que ce qu'il assure ailleurs, que les Monophysites estant pressés de dire à quelle nature de J. C. ils attribuoient ce qu'il y a d'infirmé dans ce qu'on rapporte de luy: eux ne voulant pas appeller la chair de J. C. du nom de nature, répondoient *que c'étoit à l'humanité, à ce qu'il avoit pris, à ce que l'on voyoit en luy, à son corps, à ses chairs & qu'ils donnoient ainsi une infinité de noms à l'humanité de J. C. mais qu'on ne pouvoit obtenir d'eux qu'ils luy donnassent celui de nature.*

Comment peut-on expliquer la division qui arriva entre les Eutychiens, que nous apprenons du même Auteur, s'ils croyoient que J. C. n'eust point de corps?

Severe & Gayen, dit-il, estoient autrefois tres-unis de sentimens, & demeuroient ensemble dans la dix-huitième rue d'Alexandrie; mais un jour Severe demanda à Gayen s'il falloit dire que le corps de J. C. fust corruptible ou incorruptible; & Severe ayant dit qu'il estoit corruptible avant sa resurreccion, Gayen se separa de luy, dans la pensée que de reconnoistre que le corps de J. C. avoit esté corruptible, c'étoit reconnoistre deux natures.

C. 16.

Theodore  
Prestre de  
Raite, rapportant cette même histoire, dit que ce differend arriva entre Severe & Julien Evêque d'Halicarnasse.

Les Gayanistes croyoient que le corps de J. C. avoit esté incorruptible dès le moment de l'Incarnation. Ils disoient que J. C. n'avoit rien eu de ce qui nous est naturel, comme le leur reproche le même Auteur.

Ils croyoient que la nature humaine unie hypostatiquement au Verbe avoit esté changée dans les proprietéz de la nature divine. C'est la maniere dont ils s'exprimoient. Mais avec cela ils ne laissoient pas de reconnoistre que J. C. avoit un vray corps. Et pour marquer en quel sens ils disoient que cette

nature humaine avoit esté changée dans les propriétés de la nature divine, ils ajoûtoient, qu'encore que I. C. eust pleuré le Lazare, ses larmes néanmoins comme incorruptibles & divines l'avoient ressuscité: Que s'il avoit craché, sa salive avoit rendu la vûe aux aveugles: Que quoy qu'il eust versé son sang, ce sang avoit racheté le monde; & que quoy qu'il eust esté crucifié, il avoit couvert le soleil de tenebres comme Dieu.

C. 23.

ibid.

Ce n'étoit donc pas en niant le corps de J. C. qu'ils le disoient incorruptible, mais en luy donnant une qualité divine. C'étoit en ce sens qu'ils le pretendoient d'une autre substance que la nostre. Et enfin, quoy que leurs expressions fussent extravagantes, & que ceux qui les ont combattues ayent eu raison d'en tirer les conséquences qu'ils en ont tirées, il est pourtant vray que dans le fond les Eutychiens ne pouvoient pas leurs sentimens aussi loin que leurs expressions s'étendoient, & qu'ils admettoient quelquefois si formellement l'humanité de J. C. qu'ils obligeoient leurs adversaires mêmes d'en convenir.

C'est ce qu'on voit en plusieurs endroits des livres de Vigile Evesque en Afrique.

Livre 4. contre Eutychez.

*Au mesme temps, dit-il, que vous taschez d'oster à I. C. la nature humaine en faisant profession de ne reconnoître en luy qu'une nature, il semble que vous confessez ce que vous niez, puisque vous dites que le Dieu né dans la chair, qui est le Verbe de Dieu, a esté fait sans conversion homme parfait, en demeurant Dieu: estant semblable à Dieu par son estat de grandeur & de puissance, & à nous par son estat d'infirmité.*

Il tire la même conséquence des paroles qu'il rapporte d'eux dans le même livre: *Vous estes contraints, leur dit-il, de reconnoître la verité que nous enseignons par les paroles mesmes dont vous vous servez. Nostre nature, dites-vous, se glorifie d'avoir esté élevée à cet honneur, lors qu'elle voit que celuy qui est de mesme substance que son Pere selon la divinité, & de mesme substance que nous selon la chair qu'il a prise de la Vierge, est assis à la droite de la magnificence de son Pere. Si vous avez sincèrement dans le cœur ce que ces paroles signifient, on ne scauroit nier qu'elles ne soient Catholiques. Et quand vous dites encore que comme le Fils est de mesme substance que son Pere selon la divinité, il est aussi de mesme substance que nous selon la chair qu'il a prise: je n'ay rien à vous dire sinon que vous reconnoissez deux natures en Jesus-Christ.*

Mais on ne peut rien dire de plus formel que ce qu'il rapporte dans le même livre comme avoué par les Eutychiens: *Vous reconnoissez*, leur dit-il, *que le Verbe a esté fait chair, mais en sorte qu'il n'a point esté changé en chair, & qu'il a conservé les propriétés de sa nature, & que la chair de même n'a point perdu les propriétés de sa nature par l'union qu'elle a avec le Verbe*: ce qu'il prouve par un passage pris d'un livre des Eutychiens contre le Concile de Calcedoine. Et il conclut de là à son ordinaire, que c'étoit aller contre la profession qu'ils faisoient de ne croire qu'une nature en J. C. & qu'on ne pouvoit pas mieux reconnoître ses deux natures, *geminas perfectò integras, immutatas, inconfusas Verbi & carnis fatemini esse naturas.*

Cependant ce même Auteur, à l'imitation de tous ceux qui ont écrit contre les Eutychiens, ne laisse pas de leur imputer les conséquences qui se tiroient naturellement de ce dogme, *qu'il n'y a qu'une nature en J. C.* Et on diroit même à n'en juger que par ces passages qu'il a crû que les Eutychiens admettoient ces conséquences, & qu'ils nioient positivement l'humanité de J. C. mais il paroist par beaucoup d'autres lieux qu'il n'y a rien de plus faux.

La raison veut donc qu'on distingue dans ce que l'on leur impute ce qu'ils avoient en effet, de ce qu'ils n'avoient pas: quoy que les Auteurs qui en ont parlé n'ayent pas toujours fait ce discernement. Et en gardant cette équité, on sera obligé de reconnoître qu'on ne voit point qu'aucun Eutychien ait enseigné positivement, que J. C. fust maintenant purement immatériel: Qu'il paroist au contraire qu'ils ont toujours reconnu en J. C. un vray corps, & une vraye matiere. Et qu'en disant que la nature humaine avoit perdu ses propriétés, ils entendoient seulement que les propriétés de la nature humaine avoient en J. C. quelque chose de divin qui les distinguoit de celle des autres hommes.

Il est vray que ce que Theodoret leur impute d'avoir cru que le corps de J. C. n'étoit plus visible ny palpable ny circonscrit va plus loin que cela. Mais que sçait-on aussi si Theodoret ne porte point un peu trop loin ses conséquences, & s'il ne fait point avouer à l'Eraniste ce que les Eutychiens n'avoient pas? Et de plus, que tireroit-on de là sinon que les Eutychiens ont pû avoir quelques imaginations semblables à celles des Luthériens Ubiquistes, & qu'ils ont cru que l'humanité de J. C. étoit

334 LI V. V. *Explication des passages de Theodoret*  
par tout, & qu'ainfi elle n'étoit pas renfermée en un lieu bor-  
né, & qu'elle étoit impalpable & invisible par tout ailleurs que  
dans le Ciel; mais comme cette erreur des Lutheriens ne les em-  
pêche pas de croire que J. C. a un corps, elle n'en a pas non  
plus empêché les Eutychiens.

Cette explication de l'herésie Eutychienne contribuë veri-  
tablement fort peu à l'éclairciffement des passages de Theo-  
doret que nous avons examinez, puisqu'il ne s'y agit pas tant  
de ce qu'ils ont crû que de ce qu'il leur a imputé de croire.  
Mais on va voir qu'elle renverse entierement d'autres objec-  
tions que M. Claude propose, & d'un air à étonner ceux qui  
ne font pas instruits du fond de cette herésie.

---

## CHAPITRE XII.

*Refutation de quelques autres Objections que M. Claude tire de  
l'Herésie des Eutychiens; & de la maniere dont elle a esté  
combattuë par les SS. Peres.*

**Q**UOY-que M. Claude ne soit pas l'Auteur de cet argu-  
ment que l'on tire de l'Herésie des Eutychiens contre  
la présence réelle, il se l'est néanmoins tellement rendu pro-  
pre par le jour où il l'a mis, qu'il auroit quelque sujet de se  
plaindre si l'on ne le proposoit sous son nom, & si l'on ne le  
representoit avec toute la force qu'il a tasché d'y donner. Ainsi  
pour luy faire toute la justice qu'il peut desirer, je rapporteray  
d'abord ses propres paroles.

### M. C L A U D E.

M. Claud. 2.  
sep. P. 92.

Je viens enfin à la dispute contre les Eutychiens, où je pre-  
tends que les SS. Peres se sont si formellement declarez qu'il  
n'y a plus rien à contester. Et voicy comment je le montre.  
Ces Heretiques soutenoient que le corps de J. C. au moment  
de son elevation dans la gloire celeste, avoit été changé en  
la nature ou en la substance divine. Les SS. Peres employent  
divers moyens pour combattre cette erreur, & entre autres  
ils se servent du S. Sacrement. Or il ne faut pas avoir l'esprit  
fort penetrant, pour reconnoître que s'ils eussent crû la Trans-

substantiation & la presence réelle, ils eussent reproché aux Hé-  
retiques qu'ils aneantissoient la foy d'un si grand Mystere, &  
qu'ils tomboient dans deux erreurs capitales, l'une contre la  
nature humaine du Sauveur considérée par rapport à l'union  
hypostatique, & l'autre contre cette même nature considérée  
à l'égard du Sacrement. Car si la nature humaine a esté en-  
gloutie par la divinité, & le corps du Seigneur changé en la  
substance divine, il n'y a plus de transsubstantiation ny de pre-  
sence réelle au Sacrement. Ces deux choses se renversent mu-  
ruellement. La presence réelle détruit l'erreur Eutychieenne,  
& l'erreur Eutychieenne combat la presence réelle. L'incom-  
parabilité est évidente. Comment donc s'est-il fait que les Eu-  
tychiens, & les Orthodoxes n'ayent jamais eu rien à démêler  
ensemble sur le sujet de l'Eucharistie? Se peut-on imaginer  
que les Eutychiens ayent crû que le corps de J. C. n'est plus,  
ayant esté converty en la substance divine, & que cependant  
ils ayent crû qu'il est tous les jours substantiellement present  
sur l'Autel? Mais supposons qu'ils soient tombez dans cette  
manifeste contradiction: Peut-on s'imaginer que les SS. Peres  
ne s'en soient pas eux-mêmes avisez, & qu'ils ne se soient pas  
servis de ce dernier article pour impugner le premier, en leur  
disant: Vous croyez avec nous que le corps & le sang du Sau-  
veur sont réellement & substantiellement presens dans l'Eu-  
charistie, &c. Pourquoy donc dites-vous que ce corps & ce  
sang ne sont plus & qu'ils ont esté changez en la divinité? Ce-  
pendant, ils ne l'ont pas fait. Ils sont demeurez les uns & les  
autres dans une paix profonde à cet égard. En verité cette  
paix est une énigme & un mystere pour moy, dont je voudrois  
bien avoir l'intelligence. Mais ce n'est pas tout. Ce que je vay  
dire est encore plus surprenant. Les SS. Peres employent po-  
sitivement le S. Sacrement pour refuter l'erreur Eutychieenne  
en cette maniere. Il faut qu'une image ait son original: car les  
peintres imitent la nature & peignent les images des choses  
qu'on voit. Si donc les divins mysteres sont les figures d'un  
vray corps, il s'ensuit que le Seigneur a encore maintenant un  
corps, non changé en la nature de la divinité, mais remply de  
la gloire divine. C'est en propres termes le raisonnement de  
Theodoret dans le second Dialogue, & il repete la même  
chose & le même sens en deux autres lieux. Que veut-il dire  
d'alleguer le S. Sacrement comme une image & une figure qui

„ prouve la verité du corps de J. C. sans le souvenir que c'est le  
 „ corps même réellement ? Si dans cette dispute il n'eust pas par-  
 „ lé de l'Eucharistie, à la bonne heure, je dirois qu'il ne s'en est  
 „ pas souvenu. Mais l'alleguer, & de deux argumens qui s'en  
 „ peuvent tirer, l'un à l'usage de Rome & l'autre à la façon de  
 „ Genève, laisser celuy de Rome & choisir celuy de Genève, c'est  
 „ sans mentir scandaliser tous les Catholiques & se declarer Cal-  
 „ viniste trop ouvertement.

Je veux bien encore ajouter ce qu'il dit en un autre endroit de ce même ouvrage.

„ N'est ce pas aussi une chose fort surprenante, que les Euty-  
 „ chiens niant que J. C. eust un corps depuis sa glorification, &  
 „ disputant là-dessus fortement contre les Catholiques, les Ca-  
 „ tholiques ne se soient point avisez de leur dire : Et qu'est-ce  
 „ donc que vous adorez en commun avec nous quand vous ado-  
 „ rez le Sacrement ? Voulez vous que le pain soit formellement  
 „ converty en la nature divine, & que ce soit l'essence éternelle  
 „ immédiatement qui soit produite par cette conversion, pour  
 „ estre adorée sous ces accidens ? Il faut avoier que si le culte de  
 „ l'Eucharistie étoit en ce temps-là ce qu'il est aujourd'huy dans  
 „ la communion Romaine, la molesse des Peres n'est nullement  
 „ supportable, de n'avoir pas fait expliquer les Heretiques sur un  
 „ article si important.

„ Mais après avoir écouté ces discours de M. Claude ; il est  
 „ juste aussi qu'il écoute à son tour la réponse que nous avons à  
 „ y faire, qui ne peut estre plus précise. Car il n'y a qu'à luy dire  
 „ en un mot, qu'il n'y a rien de vray dans tout ce qu'il avance si  
 „ hardiment, & que ce n'est qu'un amas de suppositions fausses  
 „ & temeraires.

Il n'est pas même nécessaire de le prouver, après ce qui a  
 esté établey dans le chapitre precedent. Car tout ce discours a  
 pour unique fondement, que les Eutychiens souïenoient que  
 J. C. n'avoit plus de corps, & qu'ils étendoient leur dogme,  
 d'une seule nature en J. C. jusqu'à cette consequence qu'il  
 étoit purement immateriel. Or, nous avons vû par leurs pro-  
 pres paroles, & par le témoignage des Auteurs qui ont conféré  
 avec eux, que ce principe est faux, qu'ils vouloient que *J. C.*  
*fust Dieu parfait & homme parfait*, qu'ils reconnoissoient qu'il  
 avoit un corps, & que ce n'étoit point un corps phantastique  
 comme les Marcionites & les Valentiniens le pretendoient.

On a fait voir aussi dans la réponse generale par le témoignage de Nicephore, que si quelques uns d'entr'eux ont dit que J. C. n'avoit eu que les apparences d'un corps, ils entendoient d'un corps mortel & passible; & qu'ils disoient en même temps qu'il avoit pris dans le Ciel un corps immortel. & incorruptible. Ainsi tout ce que M. Claude bastit sur ce beau fondement tombe par terre. Et il est visible au contraire que les Eutychiens n'ont point esté obligez par la suite de leur heresie à nier que le corps de J. C. fust réellement present dans l'Eucharistie: qu'ils ont pû l'y reconnoistre comme ils l'ont reconnu dans toutes les actions de sa vie, & que c'est avec raison qu'ils n'ont pas fait de l'Eucharistie un point de contestation entre eux & l'Eglise Catholique.

Que M. Claude ne demande donc plus si l'on se peut imaginer que les Eutychiens ayent crû que le corps de J. C. n'est plus, ayant esté converty en la substance divine, & que cependant ils ayent crû qu'il est tous les jours substantiellement present sur l'Autel. Ou qu'il se réponde à luy-même qu'ils ne se sont point imaginez que le corps de J. C. ne fust plus, & que sa matiere fust aneantie; & qu'après l'avis qu'on luy en avoit donné dans la premiere partie de cet ouvrage, il est étrange qu'il n'ait pas eu plus de soin de s'instruire du fond de leur heresie, & qu'il ait continué d'en parler avec aussi peu de lumiere dans sa troisième reponse.

La seule consequence qu'ils ont dû tirer de leur doctrine, à l'égard de l'Eucharistie, c'est, que la nature humaine qu'ils admettoient réellement en J. C. ayant perdu selon eux ses proprietés, & ne faisant plus qu'une nature avec la divine, ils devoient dire aussi que le corps de J. C. qu'ils reconnoissoient dans l'Eucharistie étoit le corps de la divinité même. Aussi avons nous fait voir que c'étoit là leur sentiment. Ce qui leur avoit attiré ce reproche d'Eutymius, qu'il s'ensuivroit de leur doctrine que le Sacrement du pain qui est la chair de J. C. n'est pas le corps de J. C. mais le corps de la Divinité; c'est-à-dire que c'est un corps qui n'est plus une nature à part, mais qui ne fait plus qu'une même nature avec la divine. Et cet autre d'Isaac Catholique d'Arménie qui les accuse de changer les traditions de l'Eglise Catholique, & de n'appeller pas la participation des mysteres ou le sacrifice du pain qui est la chair de J. C. le corps de J. C. comme J. C. mesme l'appelle, mais de le nommer divinité.

Voyez perp.  
tom. 1. l. 3.  
ch. 6.

Mais ce seroit témoigner peu d'intelligence dans leur langage que de conclure de-là que le corps qu'ils appelloient divinité n'étoit donc pas un corps. Car comme ceux qui disoient que le Verbe avoit été changé en chair, vouloient en même temps que cette chair fust & Dieu & chair; de même ceux qui renversant cette hypothese, s'outenoient que la chair de J. C. avoit été convertie en Dieu, enseignoient en même temps qu'elle étoit & chair & Dieu, c'est-à-dire que Dieu & cette chair ne faisoient qu'une nature divine.

Les Eutychiens ont donc parlé de l'Eucharistie, comme leurs principes les y obligeoient, & l'on peut dire qu'il n'y a point de matiere où ils les ayent suivis plus exactement. Ils n'avoient aucun sujet d'embrasser sur cet article un autre sentiment que celui de l'Eglise, c'est-à-dire que celui de la presence réelle. Aussi ne l'ont-ils point fait. Mais la bizarrerie de leurs expressions devoit s'étendre jusques à ce mystere; & comme ils croyoient que le corps de J. C. y étoit réellement present, ils devoient l'appeller des mêmes noms qu'ils donnoient au corps de J. C. considéré dans le Ciel; & c'est encore ce que l'on trouve qu'ils ont fait. Ainsi jamais figures ny railleries ne furent plus mal employées, que celles que M. Claude fait sur ce sujet.

Mais il raisonne un peu plus juste à l'égard de la maniere dont il suppose que les Peres devoient combattre les Eutychiens. Et l'on va voir qu'il ne se trompe que dans le fait. *Peut-on s'imaginer*, dit-il, *que les Peres ne se soient pas servis de l'article de l'Eucharistie pour impugner l'erreur des Eutychiens, en leur disant: Vous croyez avec nous que le corps & le sang du Sauveur sont réellement & substantiellement presens dans l'Eucharistie. Et pourquoy donc dites-vous que ce corps & ce sang ne sont plus, & qu'ils ont esté changez en la divinité?* En effet, il y a quelque apparence que les Peres devoient employer contre eux cet argument tiré de l'Eucharistie, ou quelque autre semblable. Car encore qu'il ne fust pas concluant; puisque les Eutychiens, comme nous l'avons fait voir, donnoient un corps à J. C. & dans l'Eucharistie & dans le Ciel; néanmoins comme le procedé des Peres en combattant ces heretiques, a été de leur imputer les suites naturelles & necessaires de leur opinion, & de les accuser ainsi de détruire l'humanité de J. C. parce que leurs principes la détruisoient, quoy qu'ils la reconnussent en effet; ils ont bien pû en suivant certe conduite les accuser d'aneantir le mystere  
de

de l'Eucharistie , en n'admettant qu'une nature en J. C.

Mais comme M. Claude a fort bien jugé qu'ils pouvoient utilement employer cet argument , supposé qu'ils scüssent la presence réelle , il doit juger aussi qu'ils n'ont pû l'employer sans la croire.

Il n'y a donc plus qu'à examiner ce qu'ils ont fait ; & d'abord M. Claude qui dispose des histoires & des livres selon ses besoins , nous declare qu'ils n'y ont pas pensé , qu'ils sont demeurez *les uns & les autres dans une paix profonde à cet égard, que cette paix est une énigme pour luy, dont il voudroit bien avoir l'intelligence.*

Mais jamais chose ne fut plus facile que de démêler cette énigme , & de faire entendre à M. Claude ce qu'il n'entend pas. Car il n'y a qu'à luy dire que les Peres ont fait ce qu'il leur impute de n'avoir pas fait , qu'ils ont pressé les Eutychiens par le mystere de l'Eucharistie en toutes les manieres qu'ils le pouvoient faire , & qu'il est étrange qu'il ait osé avancer sur la foy d'Aubertin une fausseté dont il est si aisé de le convaincre.

Car n'est-ce pas des Eutychiens que S. Leon parle en ces termes dans une de ses Lettres : *En quelles tenebres d'ignorance , en quel engourdissement de lâcheté ces gens sont-ils plongez , de n'avoir pas encore appris ni par l'ouye ni par la lecture une doctrine reçue de tout le monde d'une maniere si uniforme , que les langues mêmes des enfans annoncent la verité du corps & du sang de J. C. en participant au Sacrement de la foy commun ; puisque dans la distribution mystique qu'on nous fait de cet aliment spirituel , on nous le donne , & nous le recevons , afin qu'en recevant la vertu de ce pain de vie , nous soyons changez heureusement en sa chair , puisque luy même a esté fait nostre chair.*

Epist. 25.

Ne sont-ce pas les mêmes Eutychiens qu'il avoit en vûë , lorsqu'il dit dans un de ses Sermons : *Puisque le Seigneur nous dit , si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme , & ne beuvez son sang , vous n'aurez point la vie en vous , nous devons de telle sorte nous approcher de la sacrée Table , que nous ne témoignions aucun doute de la verité du corps & du sang du Seigneur. Car l'on reçoit par la bouche ce que l'on croit par la foy , & c'est en vain que ceux-là répondent AMEN , qui combattent ce qu'ils reçoivent.*

Serm. 6. de  
jejun. septuag.  
mens.

Qui sont ceux que ce saint Pape condamne en cet endroit , sinon les Eutychiens ? Et par où les condamne t'il , sinon par la presence réelle , en les accusant de parler contre ce qu'ils

340 LIV. V. *Explication des passages de Theodoret*,  
reçoivent par la bouche, c'est-à-dire contre le corps de J. C. &  
de ruiner ainsi ce mystere par leur doctrine.

Si cela ne suffit pas encore pour donner à M. Claude l'intelligence de cette énigme si terrible, qu'il écoute de quelle sorte Anastase Sinaïte se sert de l'Eucharistie contre Timothée un des chefs des Eutychiens. S'il n'y a, dit-il, *que la seule divinité en J. C. comme la divinité ne peut estre ni vüe, ni touchée, ni sacrifiée, qu'elle n'a point de parties, qu'elle est incapable d'estre mangée, il s'ensuit clairement que Timothée nie aussi bien que les Juifs la communion des mysteres sacrez du corps & du sang de J. C. & qu'il ne croit ni ne confesse que c'est véritablement le corps & le sang visible, créé & terrestre de J. C. qui est distribué par celuy qui l'offre en prononçant ces paroles: Le corps & le sang de nostre Seigneur & Sauveur J. C. Car soutenant, comme il fait d'une part, que la divinité est la seule nature de J. C. & la nature divine estant incapable d'estre maniée, rompue, divisée, versée, vidée, changée, coupée par les dents; il faut par nécessité que Timothée se precipite dans l'un de ces deux abimes, ou qu'il dise que la divinité est passible & sujette à changement, ou qu'il nie le corps & le sang de J. C. qu'il offre & qu'il reçoit à la Table mystique, & qu'il distribue au peuple avec ces paroles: Le corps & le sang de nostre Seigneur J. C. car suivent ses principes, il devoit plustost dire, c'est la seule divinité de nostre Seigneur.*

Anastase ne fait-il pas justement ici tout ce que nous avons prévu que les Peres auroient fait contre les Eutychiens, supposé qu'ils ayent crü la presence réelle? Il se sert de l'Eucharistie pour refuter leur erreur. Il les accuse de la détruire, de nier le corps de J. C. mais il les en accuse par une consequence qu'il tire de leur doctrine; & il témoigne au contraire qu'ils défavoient cette consequence, puisqu'il la propose par une alternative, & qu'il conclut, ou qu'ils admettoient une divinité passible, ou qu'ils nioient le corps de J. C. ce qu'il n'auroit pas fait, si ç'avoit esté formellement un de leurs dogmes, & qu'ils eussent nié la vérité du corps de J. C. dans l'Eucharistie par quelque dogme formellement soutenu.

Aussi ce même Auteur rapportant en un autre lieu ce que les heretiques enseignoient dogmatiquement touchant ce mystere, il leur fait faire une confession expresse de la presence réelle. *A Dieu ne plaise*, fait-il dire à cet Eutychien, *que nous disions que la sacrée communion n'est que la figure de Christ ou de*

*simple pain. Mais nous y recevons véritablement le corps même & le sang même de J. C. Fils de Dieu incarné, & né de la sainte Mere de Dieu & toujours Vierge Marie. C'est ce que nous croyons & ce que nous confessons, selon ce que J. C. a dit à ses disciples dans la Cene mystique, en leur donnant le pain vivifiant: Ceci est mon corps.*

Rien ne fait mieux voir combien il est important pour entendre les sentimens des Eutychiens de distinguer les dogmes qu'ils ont formellement soutenus, des consequences qu'on en a tirées, que les deux passages que nous venons de rapporter, puisque dans le premier cet Auteur leur impute de nier le corps de J. C. dans l'Eucharistie, & qu'il le leur fait confesser clairement dans l'autre.

On peut encore juger par là que si cet argument estoit assez bon pour estre proposé par quelques Peres, il n'estoit pas assez décisif pour faire que tous s'en servissent, puisqu'il n'estoit fondé que sur une consequence que les Eutychiens faisoient profession de defavoier. Et c'est ce qui a donné lieu à quelques autres d'employer encore l'Eucharistie contre ces Heretiques d'une maniere différente, mais qui n'estoit pas moins forte, & de ne se servir que de la qualité d'image du corps de J. C. qu'elle possède par sa partie extérieure.

Car il n'estoit pas tant question de prouver contr'eux que J. C. avoit un corps, puisqu'ils l'accordoient, que de leur montrer que ce corps n'estoit pas changé en divinité, & qu'il n'étoit pas confondu avec la nature divine. Or c'est ce que l'on ne pouvoit pas directement en regardant l'Eucharistie par sa partie intérieure, & par ce qu'elle contenoit au dedans, puisque les Eutychiens pouvoient répondre, & qu'ils répondoient en effet, qu'il est vray qu'elle contenoit un corps, mais un corps divinisé & absorbé dans l'océan de la divinité, au lieu qu'en regardant l'Eucharistie comme antitype & comme image, on combattoit directement le fond de leur erreur.

Car on leur faisoit d'abord avoier que les symboles mystiques n'estoient pas les symboles de la divinité, mais du corps & du sang de J. C. & c'est ce que Theodoret fait dans son premier Dialogue, où il propose cet argument. *Vous avez bien répondu, dit-il à l'Eutychien, & en amateur de la verité. Car J. C. ayant pris le symbole, ne dit pas: C'est ici ma divinité, mais il dit: Ceci est mon corps.*

Et de ce principe on concluoit que J. C. avoit donc un vray corps, c'est-à-dire un corps qui n'estoit pas la divinité. Car s'il eût esté la divinité même, les symboles de ce corps auroient aussi esté symboles de la divinité.

Vie dux c. 13.

C'est le raisonnement qui est contenu dans ce passage de ce dialogue de Theodoret dont M. Claude abuse. *Il faut que toute image ait son original, comme les peintres ne font qu'imiter la nature, & qu'ils tirent des choses visibles tout ce qu'ils représentent. Il est vray, dit l'Eraniste. Si donc, répond l'Orthodoxe, les divins mysteres sont des signes d'un vray corps, il faut que le corps du Sauveur soit encore un corps humain, & qu'il n'ait pas esté changé en la nature de la divinité.* Car le principe de cela est que les symboles ne sont pas figures de la divinité, mais d'un vray corps, c'est-à-dire d'un corps non divinisé; & l'Eutykien ne desavoiant point ce rapport de l'Eucharistie comme figure au corps de J. C. Theodoret avoit droit d'en conclure la subsistance de ce corps.

C'est en vain que M. Claude s'écrie sur cela de sa maniere enjouée: *Que veut-il dire d'alleguer le S. Sacrement, comme une image & une figure qui prouve la verité du corps de J. C. sans se souvenir que c'est le corps même réellement? Si dans cette dispute, il n'est pas parlé de l'Eucharistie, à la bonne heure, je dirois qu'il ne s'en est pas souvenu: mais l'alleguer, & de deux argumens qui s'en peuvent tirer, l'un à l'usage de Rome, & l'autre à la façon de Geneve, laisser celui de Rome, & choisir celui de Geneve, c'est sans mentir scandaliser tous les Catholiques, & se déclarer Calviniste trop ouvertement.* Si M. Claude estoit homme à profiter d'un avis charitable, on l'avertiroit que rien ne sied plus mal que la raillerie, lorsqu'elle est fautive. C'est sa faute, s'il n'a pas vû que l'argument de Theodoret est plus à l'usage de Rome, qu'à la façon de Geneve, comme il parle. Il est vray qu'il ne se sert pas en cet endroit de celui qu'il pouvoit tirer de l'Eucharistie, comme étant le corps même de J. C. ainsi que S. Leon & Anastase Sinaïte ne se sont pas servis de celui qu'ils pouvoient tirer de l'Eucharistie comme figure: mais ce que l'on doit conclure de là, c'est qu'ils ont tous esté dans le sentiment des Catholiques. Car au lieu que la doctrine des Calvinistes ne donne lieu d'employer l'Eucharistie contre les Eutychiens qu'en qualité de figure, celle des Catholiques donne droit de l'employer comme figure & com-

me réalité ; & c'est justement ce que les Peres ont fait. De forte qu'il paroist par tout cet examen , que comme les Eutychiens ont parlé de l'Eucharistie de la maniere qu'ils en devoient parler en joignant la doctrine de la presence réelle avec leur erreur , les Peres aussi les ont combattus par tous les argumens que la doctrine Catholique leur pouvoit fournir raisonnablement contre les consequences de cette erreur.

J'ajouteray seulement ici , qu'encore que Theodoret appelle l'Eucharistie du mot d'*image* & de *type* , il nous avertit néanmoins expressement , qu'il faut ajouter un supplément à ce mot , & croire que cette image est l'original même , comme nous l'avons souvent remarqué , & qu'il est encore visible qu'il se sert de ce terme au même sens en un autre lieu du troisième dialogue , dont les Ministres abusent aussi fort mal à propos. Le voicy.

Theodoret ayant dessein de prouver à l'Eutychien que J. C. n'avoit souffert que dans son corps , l'Eutychien replique : *C'est donc le corps qui nous a procuré le salut.* Comme s'il estoit ridicule de dire qu'un corps püst estre cause de nostre salut. Pour refuter l'objection contenue dans ces paroles , Theodoret répond ce qui suit : *Ce n'est pas le corps d'un simple homme , mais le corps de Notre Seigneur I. C. Fils unique de Dieu. Que si ce corps vous semble méprisable & digne de peu d'honneur , comment estimez-vous que son type est salutaire & digne de respect ? Et comment se pourroit-il faire que le type meritaist l'adoration & la veneration , & que l'antitype même ne fust digne que de mépris ?*

Les Ministres inferent de là que Theodoret comparant l'Eucharistie comme image avec le corps de J. C. comme original , & concluant que si elle est digne d'honneur , son original l'est aussi , il faut qu'il distingue l'Eucharistie de cet original , & qu'il ait cru qu'elle ne contenoit point le corps de J. C. parce qu'autrement il n'y auroit point de comparaison à faire entre l'un & l'autre : Mais ils se trompent , & l'on doit conclure tout le contraire de ce passage. Car ce que Theodoret veut prouver , c'est que le salut nous a esté procuré par le corps de J. C. Et quand il accuse les Eutychiens de l'estimer vil & méprisable , il veut dire qu'ils ne l'estiment pas capable de nous avoir apporté un si grand bien. Le moyen qu'il prend pour les convaincre , c'est qu'ils croyent que l'Eucharistie qui est l'image du corps , est salutaire & digne de respect. Il sup-

344 LIV. V. *Explication des passages de Theodoret*,  
pose donc qu'ils disoient de l'Eucharistie ce qu'ils ne vouloient  
pas dire du corps de J. C. & qu'ils avoüoient qu'elle est cause  
de nôtre salut en la maniere que les Orthodoxes disoient que  
le corps de J. C. en estoit la cause.

Or reconnoistre que l'Eucharistie est cause du salut comme  
le corps de J. C. c'est reconnoistre proprement qu'elle est le  
vray corps de J. C. n'y ayant, selon la Theologie des Peres, que  
la chair du Verbe qui ait cette force, parce que, comme dit ici  
Theodoret, & comme S. Cyrille le dit en tant d'endroits dif-  
ferens, ce n'est pas la chair d'un simple homme, mais la propre  
chair du Verbe. Ainsi l'argument de Theodoret est que les Eu-  
tychiens ne pouvoient refuser au corps de J. C. consideré en  
luy même, la qualité de principe de vie qu'ils luy accordoient  
en le considerant dans l'Eucharistie & couvert des voiles qui lui  
font donner le nom d'image & de type. Cet argument estoit  
bon, mais il n'estoit pas absolument convaincant à l'égard des  
Eutychiens, qui pouvoient répondre qu'ils accordoient que  
l'Eucharistie estoit principe du salut, parce qu'elle contenoit  
le corps de J. C. divinisé, & qu'ils ne pouvoient dire la même  
chose du corps de J. C. consideré comme une nature separée  
de la divinité, tant parce qu'ils ne croyoient pas qu'il eust ja-  
mais fait une nature separée, que parce qu'une nature non  
divinifiée n'est pas capable d'estre principe du salut.

Au reste comme la comparaison qu'il vouloit faire en cet  
endroit entre l'Eucharistie & le corps de J. C. l'a porté à se  
servir du mot d'image, & à la comparer avec le corps de J. C.  
comme avec son original, quand il a une autre vûe, & qu'il  
compare l'Eucharistie avec les simples figures du corps de  
J. C. qui ne le contenoient point, il marque expressement  
qu'elle contient l'original même. C'est ce que l'on voit dans ce  
passage de son Commentaire sur l'Epistre aux Corinthiens.  
*L'Apostre, dit-il, fait ressouvenir les Corinthiens de cette très-  
sainte nuit dans laquelle le Seigneur mettant fin à la pasque typi-  
que, montra le vray original ou archetype de cette figure, couvrit  
les portes du Sacrement salutaire, & donna son precieux corps & son  
precieux sang, non seulement aux onze Apostres, mais à Judas  
même.*

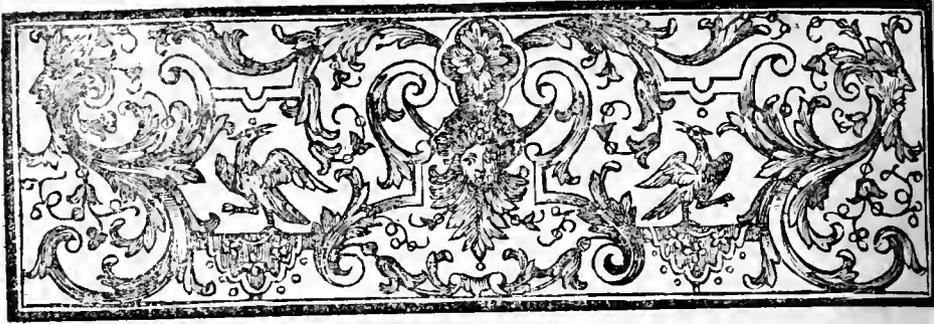
Ainsi selon Theodoret l'Eucharistie est tout ensemble ar-  
chetype & type, original & figure. Elle est archetype ou origi-  
nal à l'égard des simples figures de J. C. qui ne contenoient

point son corps, parce qu'elle le contient, & que les méchans mêmes, comme Judas, l'y reçoivent. Et elle est type à l'égard de luy-même considéré dans son état naturel, parce que ce corps y est caché & enveloppé de voiles, qui ne font que le signifier sans nous permettre de le voir, & qu'il est dans le Ciel. CH. XII.

On a crû devoir traiter avec étenduë ce qui regarde cet Auteur, parce que les Ministres en font le principal appuy de leur heresie, & qu'on voit ses passages à la teste de tous leurs Livres. Peut-estre qu'ils y regarderont de plus près à l'avenir, & que ceux qui se piqueront de quelque sincerité changeront de langage sur ce sujet.

*Fin du cinquième Livre.*





# LIVRE SIXIÈME.

QUE L'ON RECOIT JESUS-CHRIST  
corporellement dans l'Eucharistie.

---

## CHAPITRE PREMIER.

*Divers sens du mot de manger : Expressions différentes qui en  
doivent naître à l'égard de l'Eucharistie suivant la doctrine  
de la présence réelle & de la Transsubstantiation.*



A plûpart des disputes des hommes ne viennent que de l'ambiguité des termes, & cette ambiguité vient ordinairement de ce qu'y ayant plus de choses que de mots, on est contraint de se servir d'un même terme pour exprimer diverses idées qui ont quelque rapport ensemble. Ainsi ce même terme étant lié dans l'esprit avec ces différentes idées, il arrive souvent que l'on peut le nier & l'affirmer d'une même chose, parce qu'une de ces idées peut convenir à cette chose, & que l'autre n'y convient pas; ce qui formant une contradiction apparente dans les termes, qui est nulle dans le fond, engage souvent dans l'erreur ceux qui ne prenant pas garde à ces divers sens, veulent se servir de l'un pour exclure l'autre.

On verra dans la suite que toutes les difficultez que les Ministres forment sur la manducation corporelle de la chair de J. C. ne sont fondées que sur des équivoques de mots, du genre de celles dont nous parlons. Mais avant que de les proposer en particulier, il est bon de considérer en general les divers  
sens

sens auxquels le mot de *manger* peut estre pris, & les diverses expressions qui en peuvent naistre à l'égard de l'Eucharistie, afin qu'on puisse prévoir ce qu'il faut s'attendre de rencontrer dans les Peres, en supposant qu'ils ont parlé de l'Eucharistie dans le sentiment des Catholiques.

Comme il n'y a gueres d'action plus ordinaire dans la vie que le boire & le manger, il sembleroit d'abord qu'il n'y deust rien avoir de plus connu & de moins équivoque que ces mots. Et en effet, quand on s'en sert en general, & sans les appliquer à aucun sujet particulier, tout le monde presque se porte à la même idée, & conçoit cette suite d'actions corporelles qui s'exercent sur les alimens.

Ainsi parce qu'on les divise & qu'on les coupe avec les dents, qu'on les goust, qu'on les avale, qu'on les reçoit dans l'estomach, qu'on les digere, qu'on s'en nourrit; le terme de manger nous represente toutes ces différentes actions & les comprend toutes.

Mais parce qu'il arrive quelquefois que quelques-unes de ces actions sont empêchées & ne s'exercent pas toutes sur l'aliment; il doit arriver de là, ou que l'on restreint le sens du mot de *manger* pour ne luy faire signifier que ces actions qui ne sont pas empêchées; ou qu'en le laissant dans sa signification generale on le nie des sujets auxquels on ne peut appliquer qu'une partie de ces actions, & non toutes celles que ce mot renferme. Le langage ordinaire autorise l'un & l'autre usage. Car, par exemple, quoy qu'un brochet avalant un autre brochet ne le brise pas avec les dents, néanmoins parce qu'il l'avale, qu'il le goust & le digere, nous ne laissons pas de dire qu'il le mange.

Au contraire, parce qu'on ne brise point les pillules dans la bouche, qu'on tâche de ne les gouter que le moins qu'on peut, qu'on ne les digere point, on dit bien que l'on prend des pillules, mais on ne dit point que l'on en mange.

Que s'il arrive, que ce que l'on prend non seulement ne soit point brisé ny gousté, mais qu'il ne fasse aucune impression sensible sur nous, alors il est tres-rare qu'on se serve du mot de *manger*, & l'on dira bien plutôt que l'on ne le mange pas.

On ne dit point, par exemple, qu'un homme ait mangé du plomb, parce qu'on luy en aura fait avaler des balles, comme on fait en certaines maladies.

On ne dit point que l'on mange de l'air, quoy qu'il entre par

notre bouche. Et si un esprit prenant possession du corps d'un homme entroit par sa bouche, on ne diroit point qu'il auroit mangé cet esprit.

Cela fait voir que l'idée qui répond à ce mot de *manger*, enferme ordinairement autre chose que le seul passage d'une matière qu'on prend par la bouche & qui passe dans l'estomach, & qu'elle comprend cette suite d'actions dont nous avons parlé: de sorte, que s'il arrivoit qu'il y eust quelque chose que l'on prist seulement en cette maniere, & que l'on fist passer de la bouche dans l'estomach, il arriveroit sans doute qu'on diroit qu'on la mange & qu'on ne la mange pas.

On diroit qu'on ne la mange pas, en renfermant sous ces termes l'idée entiere de toutes les actions qu'il comprend dans sa signification ordinaire. Car, comme il ne conviendroit pas au sujet selon ce sens, on auroit lieu de le nier.

Et on diroit aussi qu'on la mange, en resserrant l'étendue de ce terme, & ne l'appliquant qu'à une de ces actions, qui seroit celle de faire passer cette chose de la bouche à l'estomach.

Ce qui donneroit plus de lieu de tomber dans cette contradiction apparente, c'est que quoy que l'idée totale qui répond au mot de *manger* comprenne ces différentes actions, néanmoins les hommes ne sont point convenus s'il n'y en a point quelqu'une qui y soit essentielle, & dont les autres soient seulement des préparations & des suites. De sorte que selon les différentes impressions dont l'esprit est frappé sur cela, il peut regarder tantost une de ces actions comme essentielle & tantost une autre.

Tract. de  
Euchar.

Par exemple, Guillaume Evesque de Paris dit en un endroit, que manger c'est proprement se nourrir, & que toutes les autres actions qui se font en mangeant ne sont que des préparations: *Incorporatio cibi*, dit-il, *verè comestio est: cetera autem quæ ipsam præcedunt præparationes sunt ad comestionem*: Et selon ce sens cet Auteur doit nier que toutes les choses qu'on ne digere pas, & dont on ne se nourrit point, soient effectivement mangées.

Mais un Auteur qui aura une autre vûë, ne laissera pas de dire des choses mesmes dont on ne se nourrit point, qu'on les mange.

Que si on prend la peine d'appliquer ces notions à l'Eucharistie, & de prévoir de quelle sorte les Peres ont dû se servir du mot de *manger* à cet égard en parlant conformément à la

doctrine de la présence réelle, dont on a prouvé qu'ils ont été très-persuadés; il est facile de juger qu'ils ont pu dire que l'on mange le corps de J. C. dans l'Eucharistie, & que l'on ne l'y mange pas.

Ils ont pu dire qu'on le mange, parce qu'en effet ce sacré corps entre par la bouche dans l'estomach, & qu'il y entre même revêtu d'un voile qui donne lieu d'exercer toutes les actions ordinaires qui se font en mangeant, & d'attribuer le tout au corps de J. C.

Ils ont pu dire aussi que l'on ne le mange pas, parce que le corps de J. C. n'est ny brisé, ny rompu par les dents, ny goûté ny digéré en luy même; & que l'on ne dit pas ordinairement que l'on mange les choses sur lesquelles on n'exerce point ces actions.

Ainsi il y a un sens & un sens très-commun & très-ordinaire, dans lequel on doit dire que non-seulement les méchants, mais les bons mêmes ne mangent pas le corps de J. C.

Et comme les actions corporelles sont les images de celles de l'ame, & que l'on ne sçauroit gueres exprimer celles-cy que par des metaphores, il est aisé de juger qu'on doit dire que l'on mange ou que l'on ne mange pas le corps de J. C. selon que l'on n'exerce pas les actions spirituelles qui répondent à ces actions corporelles qu'on appelle du nom de manducation.

Ainsi comme manger corporellement selon son idée totale c'est prendre l'aliment par la bouche, le diviser avec les dents, le goûter, le faire passer dans l'estomach, le digérer & l'incorporer à la masse de son corps: manger spirituellement c'est s'unir à un objet spirituel par la connoissance, le separer comme en diverses parties par nos diverses pensées, le goûter par nostre amour, le faire passer de nostre intelligence dans nostre memoire, en occuper nostre ame pour en tirer le suc, & l'y unir si étroitement qu'elle en reçoive une force & une vigueur spirituelle.

Et de-là on conclut nécessairement que les justes peuvent manger spirituellement le corps de J. C. lors même qu'ils ne le reçoivent pas; & que les méchants ne le mangent pas lors même qu'ils le reçoivent.

Que l'on peut nier de plus à l'égard tant des justes que des méchants, qu'ils mangent le corps de J. C. selon le sens le plus ordinaire du mot de manger.

Et que l'on peut affirmer aussi tant des justes que des méchans qu'ils mangent le corps de J. C. puisqu'il entre dans la bouche des uns & des autres: ce qui est un autre sens du mot de manger.

Voilà les diverses expressions que produit la doctrine Catholique. Et tant s'en faut qu'on doive s'étonner de les trouver dans les Peres, qu'il seroit tout à fait étrange qu'elles ne s'y trouvaissent pas.

Mais les Ministres ont si peu d'équité qu'au lieu de reconnoître de bonne foy qu'elles s'accordent toutes parfaitement avec la doctrine de la presence réelle, & qu'elles en sont même des suites nécessaires; ils prétendent se servir de ce que les Peres disent quelquefois, ou que le corps de J. C. ne peut être mangé, ce qui est vray selon l'idée la plus ordinaire de ce mot; ou que les méchans ne le mangent point, ce qui est tres-vray selon le sens metaphorique, pour en conclure, que quand ils nous disent qu'il est mangé, ils entendent simplement qu'il l'est en signe & en vertu, & non pas réellement & corporellement.

Ainsi pour rendre inutiles tous leurs efforts nous avons deux choses à faire, l'une de montrer que les passages où les Peres enseignent que l'on prend le corps de J. C. par la bouche du corps, ne se peuvent détourner raisonnablement à ce sens Calviniste d'une manducation en signe & en vertu; l'autre, qu'ils n'allèguent aucun passage qui excluë la manducation que l'Eglise Catholique croit & enseigne.

## CHAPITRE II.

*Que tout le second Tome de cet ouvrage contient une preuve de la vérité de la manducation corporelle. Examen des vaines solutions par lesquelles les Ministres prétendent éluder quelques passages.*

\* Cypr. de or. dom. Bas. de baptif. l. 2.

q. 3.

Chrysof.

hom. 51. in

Matth. 24. in

**L**ES Ministres ne scauroient nier que l'on ne trouve dans les Peres, <sup>a</sup> que nous touchons le corps de J. C. <sup>b</sup> avec nos mains & avec nostre langue; <sup>c</sup> que nous le prenons, <sup>d</sup> que nous le mangeons absolument & véritablement; <sup>e</sup> qu'il entre dans nos corps par voye d'aliment & de breuvage; <sup>f</sup> que l'on boit ce qui

*a* coulé du costé de J. C. ; *g* qu'il nous donne son corps à manger, & son sang à boire ; *h* que I. C. nous presente à manger la chair qu'il a prise ; *i* que I. C. entre, s'introduit, s'insinué, se mesle dans nos corps par sa chair, par sa propre chair ; *k* que nous sommes unis corporellement au corps de celuy qui est la vie par essence, & que leurs écrits ne soient remplis d'un grand nombre d'autres expressions qui marquent toutes litteralement une manducation corporelle du corps de J. C. Ainsi ils ne pretendent qu'on doive donner à ces passages un sens metaphorique & les entendre d'une manducation par la foy, ou par la reception du signe & de la vertu du corps de J. C. que parce qu'ils supposent d'une part que le corps de J. C. n'est pas réellement present dans l'Eucharistie, & qu'ainsi on ne l'y peut recevoir réellement, & qu'ils croyent de l'autre que leurs deux clefs de *figures* & de *vertu* se peuvent appliquer à ces expressions & à tous les autres de même genre.

Ils ne scauroient donc nier, que supposé la presence réelle du corps de I. C. dans l'Eucharistie, & supposé encore que ces deux explications de *figure* & de *vertu* soient vaines, frivoles, & sans fondement, contraires à l'usage & à la raison, & manifestement détruites par les Peres, il n'y ait aucune apparence de détourner les expressions que nous venons de marquer à un autre sens que le literal, & qu'ainsi elles signifient proprement que le corps & le sang de I. C. entrent réellement & sont reçus dans la bouche & dans le corps des fidelles.

Et par-là il est clair que la preuve de la manducation réelle, est inseparable de celle de la presence réelle, que qui prouve l'une prouve l'autre, & que la réfutation des difficultez par où les Ministres tâchent d'éluder les expressions qui marquent cette manducation, est comprise dans la réfutation de leurs deux clefs de *figure* & de *vertu*, à quoy toutes leurs deffaites se réduisent. Il n'est donc pas besoin d'entreprendre icy ny l'un ny l'autre, puisque c'est le sujet de tout le second Volume de cet ouvrage, & qu'il n'y a qu'à le produire tout entier pour établir la verité de cette manducation, & pour empescher qu'on ne puisse détourner les endroits où elle est marquée à un autre sens que le literal. Je me réduiray donc à quelques reflexions sur certains passages qui n'ont esté alleguez que dans la foule, afin d'avoir lieu de refuter en particulier les réponses qu'y font les Ministres.

Epist. ad cor.  
5. ad Eph.  
orat. in nati-  
vit. Chr. Cy-  
ril. in in Joan.  
p. 1104.  
b Chrylhom.  
27. in Epist.  
ad Cor.  
c hom. 24. in  
Ep. ad Cor.  
d id. in Joan.  
hom. 46.  
Aug. in ps. 33.  
e Greg. Nyf.  
orat. catech.  
c. 37.  
f Aug. contr.  
Fault. l 12. c.  
20.  
g id. contr.  
advers. leg. &  
Proph. c. 9.  
h Cyrill. dial.  
de incar. p.  
507.  
i Greg. Nyf.  
ad catech. 37.  
Chrylhom.  
24. in 1. Epist.  
ad Corinth.  
Cyrill. Alex.  
contr Nest.  
p. 113.  
k in Joan. p.  
362.

## P A S S A G E D E S. H I L A I R E.

Je commenceray par le celebre Passage de S. Hilaire tiré du huitième livre de son ouvrage sur la Trinité, où ce Pere a dessein de montrer que l'union du Pere & du Fils n'est pas une simple union de volonté, mais une unité naturelle, par la communication d'une même nature. Et parce que l'Écriture nous propose pour exemple de cette unité celle que nous avons avec J. C. par l'Eucharistie, il entreprend de faire voir que celle-cy n'est pas une simple union de volonté, mais une véritable union naturelle, qui se fait par la reception de la chair de

» J. C. dans nos corps. Voicy les paroles de ce Pere. Je deman-

» de à ceux qui ne mettent qu'une union de volonté entre le

» Pere & le Fils, si J. C. n'est pas aujourd'huy en nous par la

» verité de sa nature, & s'il n'y est seulement que par une union

» de volonté? Car si le Verbe a véritablement esté fait chair,

» & si en recevant à l'Autel le pain du Seigneur, nous recevons

» véritablement le Verbe fait chair, comment pouvons-nous

» croire que J. C. ne demeure pas en nous naturellement, après

» qu'en se faisant homme, il s'est revêtu de la nature de nostre

» chair pour ne s'en plus separer jamais, & a mêlé la nature de

» sa chair avec la nature éternelle dans le Sacrement de sa chair

» qu'il nous y doit communiquer? Car c'est ainsi que tous en-

» semble nous ne sommes qu'un, parce que le Pere est en J. C. &

» que J. C. est en nous. Quiconque donc ne voudra pas recon-

» noître que le Pere est en J. C. par nature, qu'il nie donc aupa-

» ravant qu'il soit luy-même en J. C. par nature, ou que J. C.

» soit en luy; puisque ce qui fait que nous ne sommes qu'un dans

» le Pere & dans J. C. c'est que le Pere est en J. C. & que J. C. est

» en nous.

» Si donc J. C. s'est véritablement revêtu de la chair de nôtre

» corps, & si cet homme qui est homme parce qu'il est né de

» Marie est véritablement le Christ; & si sous le Mystere (*c'est-à-*

» *dire sous le voile du Sacrement*) nous recevons véritablement la

» chair de son corps, ce qui fait que nous ne sommes tous qu'un

» en luy, parce que le Pere est en luy & luy en nous: comment

» peut-on soutenir une simple unité de volonté entre les Per-

» sonnes divines, puisque *l'union réelle & naturelle que le Fils a*

» *avec nous* par le Sacrement, est le sacrement d'une parfaite

» unité avec son Pere?

Gardons-nous bien de parler des choses de Dieu suivant les pensées humaines; & de détourner par une interpretation forcée & temeraire la doctrine celeste à un sens impie & étranger. Attachons nous à ce qui est écrit, si nous voulons accomplir les devoirs d'une foy parfaite. Car il y a de la folie & de l'impieté à dire ce que nous disons de la verité naturelle de J. C. en nous, à moins que luy-même ne nous l'ait appris. C'est luy qui nous dit: *Ma chair est vraiment viande, & mon sang est vraiment breuvage: Celuy qui mange ma chair & boit mon sang demeure en moy & moy en luy.* Il ne laisse aucun lieu de douter de la verité de sa chair & de son sang, puisque la declaration du Seigneur & nostre foy portent que c'est vraiment sa chair & vraiment son sang, & ces choses estant prises & avalées font que nous sommes en I. C. & que I. C. est en nous.

N'est ce pas-là la verité pure? Que cela ne soit pas vray pour ceux qui nient que I. C. soit vray Dieu. Il est donc en nous par sa chair, & nous sommes en luy, parce qu'il est en Dieu avec la nature qui nous est commune. Or, que nous soyons en luy par le mystere de la chair qu'il a prise, c'est luy-même qui le témoigne en disant: *Le monde ne me voit plus, mais vous me verrez: & parce que je vis, vous vivrez. Car je suis dans mon Pere; & vous en moy, & moy en vous.*

S'il avoit voulu marquer seulement une union de volonté, pourquoy distinguoit-il divers degrez d'unité pour parvenir à la suprême? N'est-ce pas pour nous montrer qu'il est dans son Pere par la nature de sa Divinité: que nous sommes en luy par sa nature corporelle qu'il a prise dans sa naissance; & qu'il est en nous par le mystere de ses Sacremens? Et pour nous faire voir ainsi que le Mediateur formoit une parfaite unité, en ce que nostre nature étoit en luy, qu'il demouroit dans son Pere, & que demeurant dans son Pere il étoit en nous, afin que nousussions élevez par ce moyen à cette unité avec le Pere. I. C. étant dans son Pere naturellement, *c'est-à-dire selon sa nature* par sa naissance éternelle; & nous étant dans I. C. naturellement, *c'est-à-dire selon nostre nature, qu'il a prise*, & luy demeurant en nous naturellement, *c'est-à-dire par la nature de sa chair.*

Or, qu'il ait avec nous cette union naturelle, il le declare luy-même quand il dit: *Celuy qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy & moy en luy.* Car personne ne sera en luy par

la nature humaine qu'il a prise, sinon celuy en qui il aura été  
 „ pour sa chair, parce qu'il n'a en luy que la chair de ceux qui au-  
 „ ront reçu la sienne.

„ Et pour le mystere de la parfaite unité, ne l'avoit-il pas déjà  
 „ expliqué en disant, *comme mon Pere qui est vivant m'a en-  
 „ voyé, & que je vis pour mon Pere; de mesme celuy qui me mange  
 „ vivra aussi pour moy.* Il vit donc par son Pere, & comme il vit  
 „ par son Pere, nous vivons aussi par luy. Car le but des com-  
 „ paraisons est de nous faire concevoir la chose que l'on com-  
 „ pare, sur le modele de celle à quoy on la compare. La cause  
 „ donc de nostre vie est que nous avons en nous charnels I. C.  
 „ qui y demeure selon sa chair, & qu'ainsi nous recevons la vie de  
 „ luy comme il la reçoit de son Pere. S'il est donc vray que nous  
 „ vivions naturellement par I. C. selon la chair, à cause que nous  
 „ avons reçu la nature de sa chair, comment peut-on dire qu'il  
 „ n'ait pas en luy naturellement son Pere selon l'esprit, puisqu'il  
 „ nous assure qu'il vit par son Pere? Or, il vit par son Pere, parce  
 „ que sa naissance ne luy donne pas une nature étrangere & dif-  
 „ ferente de son Pere, parce qu'il reçoit de luy ce qu'il est, &  
 „ qu'il n'en est pas separé par quelque difference de nature, parce  
 „ qu'il a son Pere en luy-même par sa naissance, dans l'essence de  
 „ sa nature.

„ Nous avons allegué toutes ces choses, parce que les hereti-  
 „ ques soutenant fausement qu'il n'y a qu'une union de volonté  
 „ entre le Pere & le Fils, se servoient pour le prouver de l'e-  
 „ xemple de l'unité que nous avons avec Dieu, comme si nous  
 „ n'étions unis avec le Fils, & par le Fils avec le Pere, que par  
 „ une soumission religieuse, & qu'il ne nous eust point accordé  
 „ d'union propre & naturelle par le Sacrement de sa chair &  
 „ de son sang, au lieu que nous devons soutenir le mystere de l'u-  
 „ nité parfaite & naturelle par l'honneur que Dieu a fait à nostre  
 „ nature de l'unir à son Fils, & parce que ce Fils est en nous se-  
 „ lon sa chair, & que nous luy sommes corporellement & inse-  
 „ parablement unis.

C'est en quelque sorte affoiblir l'impression que ce passage  
 doit faire sur les esprits qui ne sont pas entierement prevenus,  
 que de faire remarquer en détail & séparément les unes des au-  
 tres les preuves particulieres qu'il fournit pour établir que le  
 corps de J. C. entre réellement & corporellement dans le nô-  
 tre, pour nous communiquer la vie de l'ame, puisqu'on voit que

ce Pere enseigne & inculque tellement cette verité, que tout son discours ne roule que sur cet unique principe. Mais parce qu'Aubertin tasche d'en éluder la force par quantité de vaines deffaites, ce sont ces deffaites que j'ay dessein de détruire icy.

S. Hilaire nous dit *que nous prenons véritablement le Verbe fait chair par le moyen de la viande du Seigneur.* Aubertin demande sur cela, si l'on croit que le Verbe fait chair ne puisse estre pris que par la bouche du corps; & il s'écrie d'une maniere pedantesque, *ad populum phaleras?* Mais que la fierté sied mal quand elle est jointe à une si grande foiblesse! Car il n'y a qu'à luy répondre qu'on le croit en effet, & qu'il est déraisonnable de ne le pas croire.

Je sçay bien qu'il y a de certains mots qui marquent des actions corporelles, que l'on ne laisse pas d'appliquer à des objets spirituels. On dit que l'ame se nourrit de la verité, & l'on peut dire aussi qu'on mange spirituellement le corps de J. C. L'usage Ecclesiastique a autorisé ces façons de parler: Et elles ont même leur raison, parce que ces termes representent certaines actions corporelles qui peuvent servir d'image à des actions spirituelles. Celuy qui mange gouste l'aliment, s'y unit d'une certaine façon, s'en fortifie. L'ame en fait de même à l'égard des objets qu'elle contemple. Mais c'est se tromper grossierement que de conclure d'un terme à un autre, & de s'imaginer que parce qu'on peut prendre un certain mot en un sens metaphorique, on en peut faire autant de tous ceux qui ont une signification appôchante.

Il n'y a gueres de plus faux principe dans le langage que celuy-là, ny plus capable d'engager à des expressions extravagantes. Il nefaut pas seulement qu'il y ait de la raison dans les metaphores, il faut aussi que l'usage les autorise, ou dans l'application particuliere que l'on en fait, ou par quelque expression à peu près semblable.

Or en quel Auteur M. Claude & tout ce qu'il y a de Ministres au monde, montreront-ils que le mot de SUMERE, *prendre*, ait esté joint à quelque objet spirituel pour signifier que l'on s'y unit & qu'on le medite? Dit-on *sumere Philosophiam*, pour signifier mediter la Philosophie? Dit-on *sumere mortem*, pour dire mediter la mort? Dit-on *vitam Christi vel passionem sumere*, pour dire que l'on s'entretient & que l'on se nourrit de

356 LIV. VI *Que le corps de Jesus-Christ*  
 de la vie & de la passion de J. C? Ces expressions ne sont-elles pas absolument sans exemple? Et ceux qui sçavent de quelle maniere on parle, ne reconnoissent ils pas tout d'un coup que rien de cela ne s'est dit? Il y a même une raison particuliere qui fait voir que ce mot de *sumere*, ne peut estre employé raisonnablement pour signifier *se nourrir spirituellement*. C'est que les mots de *manger* & de *se nourrir* sont déjà metaphoriques dans cet usage, & ne signifient pas proprement ce qu'on leur fait signifier: de sorte que ce seroit une metaphore entée sur une autre metaphore, si l'on se servoit de ce terme pour exprimer ce que les mots de *manger* & de *se nourrir* ne signifient déjà que metaphoriquement. Il faudroit passer par deux degrez pour arriver à cette signification dernière que l'on auroit dans l'esprit, & il est visible que cela est écarté. Aussi Aubertin n'en rapporte aucun exemple, & il est contraint d'avoir recours à d'autres metaphores toutes différentes.

Comme l'on ne dit donc point, *sumere Verbum carnem*, pour signifier que l'on s'en nourrit spirituellement: l'on dit encore moins *verè sumere Verbum carnem*. Car encore que le mot de *verè* ne signifie pas toujours que l'expression où il entre soit literale, & quoy qu'il s'employe quelquefois pour marquer simplement la verité de l'expression figurée; néanmoins quand il est joint à un terme qui ne se prend pas ordinairement en un sens metaphorique, il éloigne encore davantage l'idée de la metaphore, & son effet est de porter l'esprit à concevoir plus fortement la verité de cette expression literale.

Mais l'absurdité du sens auquel Aubertin tâche de détourner ce passage, est encore bien plus visible dans la maniere dont il est obligé d'en expliquer la seconde clause où S. Hilaire dit, *qu'il n'y a aucun lieu de douter de la verité de la chair & du sang de I. C. DE VERITATE carnis & sanguinis non est relictus ambigendi locus.*

Voilà un doute marqué & combattu par S. Hilaire. Il s'agit de sçavoir en quoy il consiste. Aubertin demeure d'accord que ce n'est pas *si I. C. a une veritable chair. Dico primam illam intelligentiam*, c'est le sens que je viens de marquer, *non valde esse ad Hilarii propositum*. Mais au lieu de ce doute là, il en substitue un autre qui luy paroist plus probable. *Ilest clair*, dit il, *par la suite du discours que S. Hilaire parle non de la verité de la chair simplement, comme unie au Verbe, mais comme nous devant estre*

donnée à manger d'une manière spirituelle, c'est à dire en un mot CH. I I.  
que ce que S. Hilaire nous enseigne en ce lieu selon ce Ministre, ce n'est pas que J. C. a une chair, mais qu'il nous fait recevoir spirituellement cette chair.

Les Catholiques prétendent au contraire qu'il s'y agit de la vérité d'une manducation corporelle, & que S. Hilaire veut dire, qu'il ne faut point douter que ce que nous recevons corporellement dans la célébration de ce mystère, ne soit effectivement la chair de J. C.

C'est à quoy se réduit le différend qu'on a avec Aubertin sur ce passage. Mais il est bien aisé à décider par S. Hilaire même, puisqu'il n'y a qu'à considérer de quelle manière ces deux différens doutes doivent s'éclaircir.

Un doute qui auroit regardé la manducation spirituelle se devoit résoudre en affirmant positivement que l'on mange la chair de J. C. d'une manière spirituelle, & en expliquant en quoy consiste cette manducation, n'y ayant gueres que le défaut d'intelligence qui puisse faire qu'on en doute.

Mais le doute que les Catholiques croyent estre combattu par les paroles de S. Hilaire, se doit résoudre au contraire, non en expliquant de quelle manducation on entend parler, puisqu'ils supposent qu'il entend parler de la manducation corporelle, mais en affirmant que cette manducation a pour objet le corps de J. C. & qu'il est effectivement mangé. Or que fait S. Hilaire; dit-il, *Nunc autem & Domini professione, & fide nostra, verè manducamus spiritualiter carnem Christi, &c.* Nullement; il n'a donc point eu en veüe le doute marqué par Aubertin. Il dit *Nunc autem & Domini professione & fide nostra verè caro & sanguis est.* Il leve donc le doute qu'il combat la doctrine des Catholiques.

Le bon sens devoit apprendre aux Ministres qu'il y a des doutes qui ne sont fondez que sur la qualité des expressions, & d'autres qui naissent de la nature des choses mêmes.

Les doutes de la première espèce n'ont pas besoin de preuves, mais seulement d'éclaircissement, & les autres n'ont besoin que de preuves, & l'éclaircissement n'y fait rien. Or si quelqu'un doutoit qu'on pût manger spirituellement J. C. son doute ne pourroit estre fondé que sur ce qu'il n'entendrait pas l'expression. Qu'on luy dise que manger J. C. c'est le regarder par la foy, & qu'on ajoûte si l'on veut, que c'est le considérer

comme aliment de l'ame, ce doute s'évanouira. Que fait donc S. Hilaire? Donne-t-il quelque éclaircissement à ces paroles de *manger la chair de J. C.* Explique-t-il comment on peut manger J. C. spirituellement? Fait-il voir que cette expression quoy qu'extraordinaire, ne marque qu'une chose fort commune, & que les fides ne sçauoient manquer de pratiquer tant qu'ils ne renoncent point à la foy? Nullement. Il prouve par l'Ecriture que nous mangeons effectivement la chair de J. C. Il nous exhorte à croire ce que nous y lisons sans en corrompre le sens par des adoucissements humains. Il declare qu'il n'en faut point douter. Et après nous avoir dit, *que c'est vrayment de la chair & vrayment du sang*, il en fait l'objet non des actions spirituelles de nostre ame, mais des actions corporelles de nostre corps. *Verè caro & verè sanguis est. Et hæc accepta atque hausta id efficiunt ut & nos in Christo, & Christus in nobis sit.* Et il conclut que J. C. est en nous par sa chair, comme la nature humaine est en luy par l'incarnation. *Est ergo in nobis ipse per carnem, & sumus in eo dum hoc quod nos sumus in Deo est.*

Peut-on douter après cela de la nature du doute qu'il a pretendu lever? fut-il jamais un procedé comme celuy des Ministres? Ils ne se contentent pas de faire trouver aux Peres des sujets de doute, où il n'y en eut jamais, ils veulent encore qu'ils ne se soient jamais mis en peine de les éclaircir. Car enfin quelle difficulté y a-t-il à comprendre qu'on puisse s'occuper fortement de la pensée de J. C. s'appliquer à la meditation des merveilles de sa vie, mediter sur sa mort, & la regarder comme la cause de nostre salut; & qu'ainsi il soit l'aliment de nostre ame? Et qu'y auroit-il de plus ridicule à S. Hilaire que de nous représenter cette doctrine comme impie & comme extravagante, si elle n'estoit autorisée de l'Ecriture, & de faire tant d'efforts pour nous empêcher d'en douter? Mais quand il auroit esté capable d'avoir un doute si bizarre ou de le supposer dans les autres, pourquoy ne demesse-t-il pas au moins une chose si facile à éclaircir, & pourquoy après avoir fait naître ce doute se contente-t-il de repeter les paroles mêmes qui l'ont excité?

Mais si ce passage est tres-mal appliqué par Aubertin dans ces deux clauses qui determinent tout le reste, ce Ministre n'est pas plus heureux à expliquer tout le corps du discours & de l'intention de S. Hilaire. Il s'imagine que l'on ne fonde les con-

sequences qu'on en tire que sur le mot d'*unité naturelle*, & CH. II. qu'ainsi il luy suffit de répondre que S. Hilaire admet de même dans tous les baptisez *une unité naturelle* donnée par le Baptême & par la foy, parce que le Baptême & la foy sont de même nature dans tous les fidelles.

Mais quand on se fonderoit sur cela, la réponse seroit encore deffectueuse. Car quoyqu'il soit vray que S. Hilaire se contente qu'une chose soit la même en espece en divers sujets, pour trouver entre ce sujet une *unité naturelle*, *qui per rem eandem unum sunt, natura unum sunt non tantum voluntate*, il faut néanmoins telon luy qu'elle soit réellement unie à chacun de ces sujets. Ainsi la foy est réellement unie à chaque Chrestien, & chaque fidelle est le sujet immediat de son Baptême; de sorte que pour suivre cette comparaison, il faut que la chair de J. C. soit reçüe par chacun des fidelles aussi bien que le Baptême & la foy, si l'on veut qu'elle forme avec eux une union naturelle.

Mais ce n'est pas néanmoins sur cela qu'on s'appuye. C'est sur la maniere dont S. Hilaire exprime que J. C. est en nous par l'Eucharistie, & sur les comparaisons dont il se sert. Car il est vray que l'on dit bien quelquefois, *que nous recevons J. C. en nous par le Baptême, que les Chretiens sont revestus de J. C. qu'ils portent I. C. caché en eux: qu'ils sont faits participans de I. C. & de la breby spirituelle*. Et la pluspart même de ces expressions ne sont pas metaphoriques, parce qu'il est vray que J. C. habite par sa divinité dans tous les Chrétiens comme dans son temple. On trouve aussi deux passages dont nous avons parlé ailleurs, où il est dit que nous participons à la chair de I. C. dans le Baptême, & que cette parole: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne beuvez son sang*, s'accomplit dans ce Sacrement. Mais quel rapport ont ces deux expressions qui se trouvent une fois en passant en deux Peres differens, avec cette foule d'expressions entassées les unes sur les autres qui se trouvent dans ce lieu de S. Hilaire sur le sujet de l'Eucharistie?

Où est ce que les Peres ont dit du Baptême, que par ce Sacrement I. C. estoit en nous, *per naturæ veritatem*, comme S. Hilaire le dit de l'Eucharistie?

Qui a jamais dit du Baptême ce qu'il dit encore de l'Eucharistie, *que de même que J. C. vit par son Père, de même nous vivons par sa chair, & que la cause de nostre vie est que nous avons dans*

*nostre chair J. C. qui demeure par sa chair. QUOD in nobis carnalibus manentem per carnem Christum habemus, videtur nobis per eam eà conditione qua vivit ille per Patrem!*

Qui a jamais dit enfin d'un autre Sacrement, que le mystere de la vraie & naturelle unité des Personnes divines doit estre reconnu, parce que le Fils demeure en nous selon la chair, & que nous sommes corporellement & inseparablement unis à luy?

Si ces paroles pouvoient estre metaphoriques, & signifier seulement que la chair de J. C. est en nous par son signe, ou que nous luy sommes unis objectivement, qu'y auroit-il d'assuré en ce que l'on se fonde sur le témoignage des hommes?

Cela suffit pour répondre à ce que dit Aubertin, que S. Hilaire parle du Baptême comme il parle de l'Eucharistie. Et il n'y a pas plus de solidité dans ce qu'il ajoûte que S. Hilaire en disant, que nous recevons véritablement le Verbe chair par la viande du Seigneur distingue manifestement l'Eucharistie, qui est cette viande du Seigneur, du Verbe chair. Car il l'en distingue en effet, parce que ce sont deux idées différentes, l'une confuse, l'autre distincte; l'une qui enferme outre le corps de J. C. les accidens du pain & du vin, l'autre qui ne represente que J. C. seul. Mais il ne distingue pas ces deux idées comme représentant deux objets entièrement differens, & il les unit plutôt, puisqu'il dit qu'en recevant l'un on reçoit l'autre; ce qui marque que l'un contient l'autre. On a refuté ce sophisme à fond dans le second Tome de la Perpetuité, c'est pourquoy on ne s'y arrêtera pas icy plus long-temps.

Her p. tom 2.  
l. 5. c. 7. p.  
s. 27.

La troisième objection d'Aubertin est fondée sur ces paroles de S. Hilaire: *Non enim quis in eo, erit nisi in quo ipse fuerit, ejus tantum assumptam habens carnem qui suam sumpsit.* S. HILAIRE, dit-il, nous assure que par cette manducation J. C. est en nous, & nous réciproquement en J. C. Or il n'entend pas que nous soyons en J. C. par une union locale, il ne veut donc pas que J. C. soit aussi en nous par une union locale. Et ainsi ce que dit S. Hilaire ne s'entend que d'une union spirituelle.

Mais ce que prouve cet argument, est qu'un esprit fortement préoccupé est capable de s'ébloûir dans les choses les plus claires. Car S. Hilaire ne compare point du tout en cet endroit la maniere selon laquelle J. C. est en nous par l'Eucharistie avec celle dont on peut dire que nous sommes aussi en luy par la reception de la même Eucharistie, mais il la compare avec celle dont nô-

tre nature est en en luy par l'incarnation; son sens estant que J. C. CH. I I.  
est en nous par sa chair que nous prenons dans l'Eucharistie,  
comme nous sommes en luy par la nature humaine qu'il a prise  
en s'incarnant. Ainsi tant s'en faut que l'on puisse conclure que  
cette union n'est que spirituelle, que c'est tout le contraire qu'il  
faut conclure. Car la nature humaine que J. C. a prise repond  
dans cette comparaison à la chair de J. C. que nous prenons. Ain-  
si comme cette nature est réellement unie à J. C. sans figure ni  
metaphore, de même la chair de J. C. nous doit estre réellement  
unie sans figure & sans metaphore : & cette chair doit estre aus-  
si effectivement en nous, que la nature humaine est en J. C.

Voila le sens veritable de ce passage, qui paroist si claire-  
ment par la suite même, qu'il est étrange que ce Ministre ait  
pû s'y tromper. Car S. Hilaire ne dit pas seulement, *que celui là-ne*  
*sera point en I. C. en qui I. C. n'aura point esté;* mais pour montrer  
en quelque sens il le dit, il ajoûte *que I. C. n'a en soy que la chair de*  
*ceux qui auront pris la sienne : Ejus tantùm assumptam habens car-*  
*nem qui suam sumpserit.* C'est à dire qu'il n'y a que ceux qui ont  
pris la chair de J. C. qui ayent droit de pretendre que la nature  
humaine de J. C. est leur nature. Et il avoit déjà exprimé cette  
même pensée troisou quatre fois en marquant expressement que  
c'est par l'Incarnation que nous sommes en J. C. Car c'est en  
ce sens qu'il dit. *Il est donc en nous, & nous sommes en luy, parce*  
*que nostre nature est en Dieu avec luy. Est ergo in nobis ipse per car-*  
*nem, & sumus in eo dum secum hoc quod nos sumus, in Deo est.*

C'est encore dans ce sens qu'il entreprend de prouver que nous  
sommes en I. C. *per Sacramentum communicatæ carnis & sangui-*  
*nis.* Ce qui ne veut pas dire, comme l'a cru Aubertin, que nous  
sommes en J. C. par le Sacrement de l'Eucharistie où J. C. nous  
communique sa chair, ou dans lequel nous participons à la chair  
& au sang de I. C. mais que nous sommes en I. C. par la chair  
& le sang de nostre nature aufquels I. C. a participé en se les  
unissant par l'Incarnation. Et cela paroist manifestement par la  
suite. Car S. Hilaire ayant apporté pour preuve de cette verité  
ces paroles de I. C. *Ego in Patre, & vos in me, & ego in vobis,* il  
ajoûte ensuite pour expliquer de quelle sorte nous sommes en  
I. C. que nous y sommes *par sa naissance corporelle,* c'est à dire par  
l'union qu'il a faite de la nature humaine à sa divinité. *Nos con-*  
*train eo per corporalem ejus nativitatem.*

Et ainsi ces deux expressions que nous sommes en I. C. *per Sa-*

LIV. VI. *Que le corps de Jesus-Christ*  
*cramentum communicatae carnis & sanguinis*, & que nous som-  
 mes en luy *per corporalem ejus nativitatem*; sont entierement sy-  
 nonymes : & comme la derniere se rapporte manifestement à  
 l'Incarnation & non à l'Eucharistie, on doit dire la même chose  
 de la premiere.

Il est donc clair & qu'Aubertin n'a pas entendu ces passages de  
 S. Hilaire, & que toutes les comparaisons de ce saint Docteur,  
 bien loin de marquer une simple union metaphorique, en mar-  
 quent une très-réelle, & la plus grande qui puisse estre en-  
 tre des corps, c'est à-dire une union corporelle. Car S. Hi-  
 laire compare l'union que la chair de I. C. a avec nous dans l'Eu-  
 charistie, à l'union de I. C. avec son Pere, qui est la plus intime  
 & la plus parfaite de toutes les unions, puisque c'est une unité in-  
 dividuelle. Il la compare encore à l'union de la nature humaine  
 avec le Verbe, qui est encore une union très-substantielle. Il  
 exprime ces trois unions de la même sorte. Il les represente com-  
 me trois degrez qui ont beaucoup de rapport ; & il se sert mê-  
 me de l'union de la chair de I. C. avec nous dans l'Eucharistie,  
 comme de moyen & de modèle pour prouver l'unité réelle de la  
 nature de I. C. avec celle de son Pere *Il a*, dit il, *distingué di-*  
*vers degrez d'unité pour parvenir à la suprême. Gradum quemdam*  
*consummandae unitatis exposuit. Il est naturellement dans son Pe-*  
*re par l'unité de sa nature. Nous sommes aussi naturellement en luy*  
*par l'union hypostatique: & il demeure naturellement en nous par*  
*l'Eucharistie.* Quelle apparence donc que ce dernier degre qui est  
 proposé comme le modèle & la preuve des autres, ne soit que  
 figuratif & metaphorique ; & que S. Hilaire ait exprimé par les  
 mêmes termes des idées aussi différentes, que celles que les  
 Calvinistes ont de ces Mysteres! Rien n'est plus aisé que de dire  
 en l'air que cela est très possible ; mais il est très difficile de se le  
 persuader sincerement à soy-même, & de le croire serieusement.

#### PASSAGE DE S. CYRILLE. *Catech. 4.*

*Participons y donc avec une entiere certitude comme au corps &*  
*au sang de J. C. Car dans le type du pain le corps vous est donné ; le*  
*sang vous est donné dans le type du vin, afin que vous soyez rendu*  
*participant du corps & du sang de J. C. n'ayant ainsi qu'un même*  
*corps & un même sang que luy. C'est ainsi que nous devenons porte-*  
*Christi, son corps & son sang estant distribuez dans nos membres.*

REELEXION

REFLEXION.

Ce passage ayant esté objecté par Bellarmin, & ce Cardinal ayant remarqué que le corps de J. C. qui nous est donné dans le type du pain estant clairement distingué du pain, ne pouvoit estre que le corps veritable, par consequent que c'estoit du corps veritable que S. Cyrille dit que nous y participons, & qu'il est distribué dans nos membres, ce qui marque clairement une manducation corporelle: Aubertin repond *qu'il s'étonne que Bellarmin ait esté assez beste pour ne pas voir ce que l'on pouvoit répondre à ce passage; ce qui est, dit-il, très-facile: MIRUM est Bellarminum adeo bardum fuisse, ut depréhendere non potuerit quid ad hæc responderi possit, quod sanè facillimam est.*

Voyons donc en quoy consiste cette facilité. *C'est, dit il, que S. Cyrille en disant, dans le type du pain le corps vous est donné, & le sang vous est donné dans le type du vin, veut dire seulement que le pain est un corps typique.*

Mais cette réponse qu'on nous veut faire passer pour facile, est si éloignée du sens commun qu'elle ne peut pas même s'appliquer au passage dont il s'agit. Il y est parlé d'un *corps de J. C. qui est donné dans le type du pain.* Je demande ce que signifient ces mots, *Corps de J. C.* Si c'est le corps veritable, Bellarmin a raison de conclure de-là que c'est donc ce corps veritable qui est distribué dans nos membres; & si c'est un corps typique, en verité Aubertin croyoit-il sincerement que ce Pere l'auroit avoué de luy faire dire, que le corps typique nous est donné dans le type du pain, c'est-à-dire dans un corps typique? A quoy bon cette multiplication de corps typique? Et qui a jamais dit qu'une image soit donnée dans une image, & un type dans un type?

On peut bien dire que l'original est donné en quelque sorte dans son image, parce que l'on possède en quelque sorte l'original par l'image: Et c'est dans ce sens que S. Cyrille d'Alexandrie dit *que J. C. est la vraie manne, & qu'il a esté donné aux Anciens dans le type de la manne.* C'est dans ce sens qu'il dit que *J. C. s'est offert pour tous dans l'image du veau, &c.* C'est dans ce sens qu'il dit encore, *qu'il a esté offert dans tous les sacrifices anciens.* Mais dans tous ces lieux il est toujours parlé de l'original: C'est cet original qui est donné, qui est sacrifié; & il n'est dit

In Joan. 1. 3.  
c. 6. de ador.  
1. 11.  
Gieph. 12.  
Levit.

en aucun que l'image soit donnée ou sacrifiée par l'image.

Ce passage de S. Cyrille de Jerufalem fournit donc un argument sans replique pour la manducation corporelle. Le voici. Il ne faut que deux choses pour marquer une véritable manducation corporelle du corps de J. C. l'une qu'il soit certainement parlé du corps véritable de J. C. & non de son type, l'autre que ce corps véritable ne soit pas seulement donné en figure, mais réellement. Or quand S. Cyrille dit *que dans le type du pain le corps nous est donné*, il est évident qu'il parle du corps véritable; & quand il dit de ce même corps véritable, *qu'il est distribué dans nos membres*, & qu'il veut qu'on en ait une entière certitude, il marque clairement que la participation en est réelle & corporelle. Et par conséquent ce passage prouve manifestement la manducation corporelle; puisque c'est le même corps selon S. Cyrille, qui est donné dans le type du pain, qui est distribué dans nos membres, par lequel nous sommes *Porte-Christes*, & qui est pris avec la certitude avec laquelle ce Saint nous exhorte de le prendre.

### CHAPITRE III.

*Saint Ephrem Diacre d'Edesse, & S. Epiphane.*

**S**AINT Ephrem dans un Traité qu'il a fait pour montrer qu'il ne faut pas sonder curieusement la nature de Dieu, tombe sur le discours de l'Eucharistie, à l'égard de laquelle il prétend qu'on doit avoir la même retenue. Et après avoir exhorté les Fidèles à participer à ce Sacrement, il marque que pour le bien faire il faut suivre J. C. par la foy dans tout ce qu'il a souffert à sa passion, & l'accompagner en esprit dans sa résurrection même. Après quoy il ajoute ces paroles: *Considérez toutes ces choses avec prudence, avec perfection, avec foy, & croyez fermement qu'elles sont toutes véritables en la même maniere qu'elles sont toutes rapportées. Car si vous ne les contemplez par les yeux de la foy, il ne sera pas possible que vous soyez élevé de la terre au ciel pour y voir en esprit les souffrances de J. C. C'est la foy qui brillant dans nos cœurs comme une vive lumière, leur donne des yeux pour contempler avec pureté & sincérité l'agneau de Dieu qui est mort, qui a été immolé pour nous, & qui nous a donné son tres-*

saint & tres-pur corps, afin que nous le mangions continuellement, & que nous obtenions en y participant la remission de nos pechez. Celuy qui possède cet œil de la foy voit clairement le Seigneur, & avec une foy tres-pleine & tres-ferme il mange le corps & boit le sang de l'agneau immaculé Fils unique du Pere celeste, sans sonder avec curiosité la doctrine toute divine & toute sainte que cette foy nous enseigne. Car c'est la foy de Dieu qui opere en nous ; c'est elle qui voit de loin les choses futures, & qui s'appelle toujours foy & non curiosité. Vous croyez, mon cher fils, en J. C. Fils unique de Dieu : Vous croyez qu'il est né pour vous sur la terre dans la chair. Pourquoi voudriez vous donc sonder un abime qui n'a point de fond, & penetrer des Mysteres impenetrables ? Si vous recherchez de les connoître avec curiosité, vous ne serez plus fidelle, mais curieux. Demeurez donc dans vostre foy toute pure & toute simple. Participez au corps sans tache & au sang du Seigneur J. C. avec une foy tres-pleine, estant tres-assuré que vous mangez l'agneau même tout entier. Car les mysteres de Christ sont un feu immortel. Gardez-vous de les sonder temerairement, de peur qu'en y participant vous n'en soyez consumé. Le Patriarche Abraham servoit des viandes terrestres à des Anges du Ciel, & ils en mangerent. Ce fut à la verité un grand miracle que des esprits qui n'ont point de corps mangeassent sur la terre des viandes corporelles. Mais ce que J. C. nostre Sauveur Fils unique de Dieu a fait pour nous est au dessus de l'admiration, de l'intelligence & des paroles de tous les hommes. Car estant revestu de chair comme nous sommes, il nous a donné à manger un feu & un esprit, c'est-à-dire son corps & son sang.

## R E F L E X I O N.

Comme il y a plusieurs choses dans ce passage qui n'accordent pas les Ministres, parce qu'elles forment clairement l'idée d'une manducation corporelle, Aubertin fait aussi divers efforts pour s'en tirer. Il y applique d'abord ses clefs de figure & de vertu, & il prétend que par le corps & le sang auquel S. Ephrem dit qu'il faut participer, on peut entendre ce que ce Ministre appelle le corps typiqué. Mais il n'y a presque rien dans ce passage qui n'éloigne cette idée. Car S. Ephrem dit que l'agneau immolé pour nous, nous a donné son corps saint & immaculé, afin que nous le mangions continuellement. Or c'est

son corps veritable qu'il nous a donné, puisque selon les Calvinistes mêmes J. C. ne nous donne pas seulement la figure de son corps, mais son corps même.

N'est ce pas encore le vray corps de J. C. dont il dit, *que celui qui possède l'œil de la foy, mange avec une foy tres-ferme le corps tres saint de l'agneau immaculé Fils unique du Pere celeste?* Que les Ministres disent s'ils veulent que le corps de J. C. se mange spirituellement, il est toujours certain selon eux-mêmes que ce corps de J. C. qui est l'objet d'une foy certaine & tres-ferme, est le corps veritable. Car la foy ne s'arreste pas à des symboles. Elle se porte jusqu'au corps veritable de J. C.

C'est aussi du veritable corps que S. Ephrem dit, qu'il faut estre assuré que l'on mange l'agneau même tout entier. Car le Sacrement ne se prenant pas entier, cette marque ne convient qu'au vray corps de J. C.

Cependant s'il est indubitable que S. Ephrem parle du vray corps, il ne l'est pas moins que ce Saint ne parle pas d'une manducation purement spirituelle.

Cette seule reflexion, *que l'on mange l'agneau même tout entier*, en est une preuve convaincante; car jamais, par exemple, personne n'a dit qu'il fallust croire qu'en recevant le Bapême on reçoit le sang de J. C. tout entier.

Et l'on ne scauroit même dire, selon l'opinion des Calvinistes, ce que c'est que cette *intégrité* de l'agneau dont parle Saint Ephrem, & dont il exige la creance.

Est-ce qu'il faut croire que l'on reçoit toute la vertu du corps & du sang de J. C. ? Mais ce seroit obliger à croire une fausseté, puisque nous ne recevons pas la vertu de ce sang dans toute son étendue.

Est-ce qu'il faut croire que la vertu imprimée au pain découle de tout J. C. & non pas d'une de ses parties ? Mais ce seroit une imagination si ridicule que de croire que la vertu d'un Sacrement vint d'une seule partie de J. C. & non pas de J. C. tout entier, qu'il est sans apparence que ce Pere se soit mis en peine de la prévenir, & encore plus qu'il l'ait fait en exigeant bien serieusement une certitude toute entiere de ce point, comme il estoit tres-difficile de ne se laisser pas aller à cette extravagance.

Est-ce que la foy embrasse toujours tout J. C. & ne le contemple jamais que tout entier & tout à la fois ? Mais il n'y au-

roit rien de plus faux que ce prétendu sens. Car la foy ne produit ses actions que conformément à la nature de l'esprit humain. Or l'esprit non seulement a le pouvoir de separer les objets composez, & de s'attacher à une partie sans regarder expressement l'autre, mais ce luy est même souvent une necessité. Ainsi cette integrité de la manducation de l'agneau ne se peut rapporter qu'à la manducation corporelle, où l'on pourroit croire que l'on ne mange qu'une partie de J. C. parce qu'on ne reçoit qu'une partie des symboles; & ce n'est qu'à l'égard de la manducation corporelle qu'on peut raisonnablement avertir qu'on mange J. C. tout entier, comme nous l'avons prouvé plus amplement ailleurs.

Perp. 2. l. 5.  
c. 9.

Toutes les autres clauses & toutes les circonstances de ce passage portent à ce même sens, & s'éloignent de celuy des Calvinistes. Car quel sujet y auroit-il selon leur doctrine, de recommander cette foy toute simple, & d'avertir si expressement de ne pas sonder ce mystere avec curiosité? Est-il difficile de comprendre que J. C. institué une figure de son corps & de son sang, qu'il nous oblige d'y participer en pensant à sa mort; & que par cette pensée nous participons au fruit de sa mort? Ne devoit-on pas recommander au contraire de sonder ce mystere avec curiosité, puisqu'en ne le sondant point, on s'en peut former de grandes idées, mais fausses, & qu'en le sondant on y découvroit une verité qui ne seroit capable d'effrayer personne, ni par consequent de brûler & de scandaliser qui que ce soit.

Quel sens aura cette comparaison des Anges qui mangent des viandes corporelles avec les hommes qui mangent le corps de J. C. qui est un feu & un esprit? Car si l'on n'entend cela que de la manducation du Sacrement, où est cette merveille qui surpasse, selon S. Ephrem, l'esprit, l'admiration & les paroles de tous les hommes? Et si on l'entend de la manducation spirituelle du corps de J. C. quel rapport aura la manducation corporelle & réelle des Anges avec cette manducation spirituelle du corps de J. C. qui ne seroit que metaphorique, & que S. Ephrem prétend néanmoins estre infiniment plus merveilleuse? A quoy servira dans ce sens la remarque que fait saint Ephrem, que nous sommes *revestus de chair*? Est-ce que le corps peut estre un obstacle à une manducation qui ne se fait que par la foy?

Pourquoy perfonne ne s'est-il jamais avifé de faire de femblables comparaiſons, en parlant de l'union qu'on peut avoir par la foy au corps de J. C. lorsqu'on medite ou qu'on écoute la parole de Dieu ?

Pourquoy n'a-t'on jamais exigé cette *foy pleine* dans aucune des autres occaſions où la manducation ſpirituelle ſe peut trouver, & qui ſont en grand nombre ſelon les Miniſtres ?

Pourquoy n'a-t'on jamais exigé en parlant de la manducation ſpirituelle qu'on cruſt que l'on mange l'agneau tout entier ? Pourquoy n'a-t'on jamais averti perfonne du danger qu'il y a à fonder le myſtere de cette manducation ſpirituelle ſi frequente ?

Pourquoy n'en a-t'on jamais dit qu'il ſurpaſſe toute admiration, tout eſprit, toutes paroles ?

Tout cela, qui s'eſt touſjours dit de l'Euchariftie, ne luy convient, ſelon les Miniſtres, que parce qu'elle enferme la manducation ſpirituelle. C'eſt-là l'unique fondement de toutes ces expreſſions. Et puisſque cette manducation ſe rencontre en une infinité d'autres occaſions ; comment eſt-il arrivé qu'on ne luy ait jamais attribué toutes ces merveilles qui luy conviennent par elle-même, & qui en ſont inſeparables, qu'en la conſiderant dans l'Euchariftie, qui n'eſt qu'une des moins communes manieres de la pratiquer ?

C'eſt ſans doute la vûë de toutes ces abſurditez qui a obligé Aubertin d'avoir recours à une autre ſolution, & de dire qu'il ne s'agit point en cet endroit de la manducation du corps & du ſang de J. C. qui ſe fait dans l'Euchariftie, mais de la manducation ſpirituelle qui ſe fait par la meditation de la paſſion de J. C. *par laquelle*, dit-il, *on mange J. C. tout entier, non ſeulement comme homme, mais comme Dieu.* Et c'eſt en cela qu'il fait conſiſter la merveille de cette manducation, *parce*, dit-il, *que s'il eſt merveilleux que de purs eſprits comme les Anges ſe ſoient nourris de viandes corporelles, il l'eſt beaucoup plus que des hommes mortels ſe nourrissent du pain des Anges qui eſt J. C. non comme homme, mais comme Dieu.* Mais ce Miniſtre ne pouvoit mieux faire voir que tout luy eſt bon, pourvû qu'il trouve moyen d'échapper à la verité qui le preſſe.

Car y eut-il jamais de paſſage où l'Euchariftie fût plus clairement marquée que dans celui-là ; Il commence par l'explication de l'inſtitution de l'Euchariftie. S. Ephrem y exhorte ex-

pression à *participer aux Sacremens*. Que s'il exhorte aussi à méditer la passion, c'est que la participation des Sacremens doit estre accompagnée de ces pensées, selon que S. Paul l'ordonne, mais il revient ensuite à l'Eucharistie, & il se sert de tous les termes dont on la désigne ordinairement.

M. Claude répliquera peut-estre pour Aubertin, que ces mêmes termes peuvent aussi signifier la manducation spirituelle en general; & c'est ce que je nie par avance. Mais quand cela seroit, il ne montreroit pas par là qu'ils se puissent expliquer en ce lieu icy d'une autre manducation que de celle qui se fait par la reception de l'Eucharistie. Car quand des termes ont une signification propre, principale & éminente, ils ont beau en avoir de moins propres & de moins ordinaires, la raison veut qu'on les prenne au sens propre & principal, lorsqu'il n'y a rien qui les détermine précisément au sens moins propre & moins ordinaire.

L'équité ou plutôt la nécessité de ce principe est toute évidente, parce que quand l'esprit entend un mot, il se porte toujours à sa principale signification, à moins que d'en estre détourné. Et comme tous ceux qui parlent ou qui écrivent savent cette inclination des hommes, & que c'est la leur propre, ils s'y accommodent naturellement & sans art; & ainsi ils n'employent jamais les mots en des significations éloignées, rares, extraordinaires, sans les y déterminer expressément.

Il n'y a qu'à appliquer cette maxime du sens commun au passage de S. Ephrem pour en conclure qu'on ne le sçauroit expliquer d'une autre manducation que de celle qui se fait par l'Eucharistie. Car il est certain d'une part que ces termes de Saint Ephrem, *participer au corps & au sang de J. C. manger le corps immaculé, & boire son sang, manger l'agneau tout entier, le Mystere de Christ*, & quantité d'autres, ont pour signification principale & ordinaire la manducation Sacramentale; & il est visible de l'autre qu'il n'y a rien dans ce passage qui détourne de ce sens; & par conséquent c'est une chicannerie honteuse que d'en vouloir substituer une autre, & de rapporter ces paroles à la simple méditation des souffrances de J. C.

Je passe même plus avant, & je soutiens qu'Aubertin ne sçauroit faire voir que ces termes ayent jamais esté employez avec quelque détermination que ce soit à la manducation spirituelle. Que l'on n'a jamais dit d'une autre manducation que de la Sa-

cramentale, que Dieu nous a donné son corps & son sang, afin de nous en nourrir, & que cette participation nous serve pour la remission de nos pechez. Ce sont des expressions tirées de la liturgie qui portent l'esprit à la communion Sacramentale, & qui ne se disent qu'en ce sens.

Je soutiens de plus qu'en prenant cette manducation pour une simple meditation des souffrances de J. C. il est ridicule d'exiger qu'on se tienne pleinement assuré, que l'on y mange J. C. tout entier. Et il n'y a rien de plus impertinent que le sens qu'Aubertin donne à ces paroles, en voulant qu'elles signifient que par cette manducation spirituelle on mange J. C. aussi bien selon son humanité que selon sa divinité. Car puisque manger spirituellement la divinité & l'humanité de J. C. n'est autre chose que d'embrasser par la foy & l'humanité & la divinité de J. C. il est impossible de le faire sans estre assuré qu'on le fait, la connoissance & la certitude de l'action estant inseparables de l'action même. Ainsi comme il seroit ridicule de prescrire à un homme qui penseroit en Dieu, d'estre assuré qu'il y pense; il est ridicule aussi de prescrire à un homme qui s'unit par la foy à l'humanité & à la divinité de J. C. qu'il soit assuré qu'il mange la divinité & l'humanité, puisque ce ne seroit en ce sens que la même chose.

Cette reflexion qu'Aubertin veut que S. Ephrem ait eu en vûë, que c'est une grande merveille que des hommes corporels soient nourris du Pain des Anges, c'est à-dire selon luy, de la divinité de J. C. est une pure vision. Car comme cette pensée est extraordinaire, ceux qui la veulent faire entendre aux autres ne manquent jamais de l'exprimer, & ils ne supposent pas qu'on la devinera par des paroles qui ne la signifient point.

S. Augustin & S. Fulgence qui ont souvent marqué ce degré de monter à la divinité par l'humanité, se sont servis de paroles tres claires pour exprimer leur pensée. S. Ephrem en auroit fait autant, s'il avoit eû le même dessein; & de ce qu'il ne le fait pas, c'est une marque certaine qu'il ne l'a pas eu. Il ne parle ni de l'humanité, comme degré, ni du pain des Anges, ni de la divinité de J. C. ni du Verbe comme Verbe. Il ne fait point consister la merveille dont il parle, en ce qu'on mange la divinité, mais en ce qu'on mange le corps & le sang de J. C. & ainsi il faudroit qu'il n'eust pas eu de sens commun, s'il nous eust voulu faire comprendre par là cette doctrine si haute & si élevée, & qui

qui a besoin pour estre entenduë d'estre si precisément expri-  
mée. A ce passage de S. Ephrem, on en peut ajouter un autre de  
S. Epiphane dont Aubertin se sauve par les mêmes illusions.  
*L'Eglise*, dit ce Pere, *est le port tranquille de la paix. C'est une*  
*vigne qui jette une odeur pareille à celle des vignes de Cypre, & qui*  
*nous produit le raisin de l'Eulogie, & nous donne tous les jours un*  
*brevage qui soulage tous nos travaux, sçavoir le sang de I. C. pur*  
*& veritable.*

Aubertin replique que cela ne s'entend pas de l'Eucharistie,  
mais du corps & du sang de J. C. qui nous est presenté, dit-il,  
par les instructions de l'Eglise. Il ajoute que c'est en ce sens que  
S. Jerome dit : *Consuetudo nobis istius modi est, ut his qui bapti-*  
*zandi sunt, per quadraginta dies tradamus sanctam Trinitatem.*

CH. III.  
In comp.  
serm. de fide  
Eccl.

Advers. Efr.  
Jovin.

Mais ce Ministre devoit avoir pris garde que si l'on se peut  
servir du mot de *tradere* en parlant d'instruction, il n'en est pas  
de même de celui de *largiri*, *χαρίζεσθαι*, & qu'il n'y eut jamais  
d'écrivain assez impertinent, pour dire que l'on fait present  
aux baptisez de la Sainte Trinité, en voulant faire entendre  
qu'on les en instruit. Ainsi S. Epiphane disant de l'Eglise, *qu'elle*  
*nous fait present du sang de J. C. αἷμα χριστοῦ χαρίζομεν*, c'est  
le comble de l'absurdité de rapporter cela aux instructions  
qu'elle nous en donne. Outre que S. Epiphane ne disoit rien  
qui puisse faire appliquer ce qu'il dit du corps & du sang de  
J. C. à l'instruction, il est ridicule de rapporter ces termes à  
une autre chose qu'à l'Eucharistie qui fait leur propre & leur  
principale signification.

Aubertin a encore recours à une autre défaite pour se tirer  
de ce passage, qui est, dit-il, qu'en cas qu'il faille l'entendre  
de l'Eucharistie, on peut dire que S. Epiphane entend par ce  
*vray sang*, un *vray Sacrement*, & qu'il l'appelle *vray* pour le dis-  
tinguer des faux Sacremens des heretiques. Mais c'est encore  
là une de ces vûes éloignées qui ne se suppléent point, & qui  
ont necessairement besoin d'estre exprimées pour estre enten-  
duës. Si S. Epiphane n'avoit eu dessein que de distinguer par le  
mot de *verum*, le Sacrement de l'Eucharistie des faux Sacremens  
des heretiques, il en paroistroit assurément quelque chose ;  
mais comme il n'y a rien d'approchant, il est visible qu'il mon-  
tre par là qu'il laisse ce mot dans son sens ordinaire, & qu'il l'op-  
pose au doute general que le mystere même produit, & qui a  
besoin d'estre détruit, en nous confirmant dans la creance, que

Aub. p. 466.

## CHAPITRE IV.

*Saint Ambroise, ou l'Auteur du Livre des Sacremens.*2. Perp. l. 5.  
c. II. p. 559.  
& suiv.

ON a rapporté dans le Tome precedent, le premier chapitre du sixième livre des Sacremens attribué à S. Ambroise, & ceux qui prendront la peine de lire les reflexions qu'on y a jointes, y trouveront sans doute une preuve convaincante que la vraye chair de J. C. est réellement prise & mangée dans l'Eucharistie. Je ne laisseray pas néanmoins de l'inferer icy, pour avoir lieu de refuter la réponse qu'y a fait Aubertin.

*Comme nostre Seigneur J. C. dit cet Auteur, est le vray Fils de Dieu, & qu'il ne l'est pas seulement par grace comme les hommes, mais qu'il l'est comme Fils de la substance du Pere; ainsi c'est sa vraye chair que nous recevons, & son vray sang qui est nostre breuvage. Vous direz peut-estre ce que dirent quelques Disciples de J. C. lorsqu'il leur dit: CELUY qui ne mangera pas ma chair & ne boira pas mon sang ne demeurera pas en moy, & n'aura point la vie éternelle: Peut-estre, dis-je, que vous direz: Comment est-ce sa vraye chair, puisque je ne vois qu'une ressemblance de sang, & non la verité du sang? Je répons à cela premierement, que la parole de Dieu est si efficace, qu'elle peut changer les loix ordinaires de la nature. Je répons en second lieu, que c'est pour empêcher qu'il n'arrive ce qui arriva, quand les Disciples ne purent souffrir les discours de J. C. & que luy entendant dire qu'il donnoit sa chair à manger & son sang à boire, ils se retirèrent tous à la reserve de S. Pierre, qui luy dit: VOUS AVEZ les paroles de la vie éternelle. Où pourrions nous aller en vous quittant? Pour empêcher donc qu'on ne dise ce que dirent ces Disciples qui abandonnerent J. C. & pour faire en même temps que la vûe du sang ne causast pas de l'horreur, & que néanmoins la grace que J. C. nous fait pour nostre redemption demeurast entierz, vous recevez le Sacrement sous la ressemblance du sang, mais vous obtenez la grace & la vertu de la veritable nature.*

On a fait voir dans le lieu que j'ay cité, que cette expression,

nous recevons la grace & la vertu de la véritable nature, signifie que nous recevons la véritable nature pleine de vertu & de grace, & il n'est plus nécessaire de s'y arrêter icy.

Mais ce que je prétends faire remarquer, c'est qu'Aubertin pour répondre à ce passage, invente une nouvelle solution aussi contraire à ces propres principes, qu'au bon sens & à la vérité.

Car on ne conçoit d'ordinaire, selon l'opinion des Ministres, que deux sortes de *manducations* ; l'une corporelle, qui se termine au signe ou Sacrement ; l'autre spirituelle, qui se termine à la vraie chair de J. C. Cependant la manducation à laquelle ce Ministre a recours pour expliquer ce passage, n'est ni de l'une ni de l'autre espèce, comme nous l'allons montrer.

Premièrement, il demeure d'accord qu'il est question dans ce passage de la vraie chair de J. C. que c'est de la vraie chair qu'il est dit que, *vera est caro quam accipimus, & verus potus*. Ainsi c'est de cette vraie chair que S. Ambroise explique ces passages du sixième chapitre de S. Jean: *Ma chair est vraiment viande, & mon sang est vraiment breuvage*.

Il n'a osé dire non plus qu'il s'agisse en ce lieu d'une manducation spirituelle. Car il s'y agit d'une manducation qui excite un doute qui s'exprime par ces paroles: *Vous me direz comment est-ce de vraie chair, puisque je ne la vois pas?* Or il seroit ridicule de s'imaginer que parce qu'on ne voit pas le sang de J. C. personne pût douter qu'on le reçoive par la foy ; puisqu'au contraire pour le recevoir ainsi, il est de nécessité qu'on ne le voye pas.

Il est donc certain que cet Auteur parle d'une manducation corporelle ; & par conséquent voilà une manducation corporelle qui a pour objet la vraie chair de J. C.

Il semble qu'il n'y ait rien de plus à désirer, mais cependant ce n'est pas assez pour Aubertin. Il a recours à la dernière ressource, qui est la clef de vertu ; & chiconnant sur ces dernières paroles, *vera nature gratiam virtutemque consequimur*, qu'il entend contre la suite de tout le passage d'une vertu séparée de la chair de J. C. il veut que la chair de J. C. soit mangée & reçûë, non en elle-même, mais en sa vertu, *sic carnem & sanguinem Christi accipimus, non ratione materiae, sed ratione virtutis absque eo quod ullus horror sit manducationis carnis & potus sanguinolenti*.

Par là il établit ce troisiéme genre de manducation inconnu jusqu'à luy, qui consiste en une manducation corporelle dont l'objet est la vertu du corps de J. C. De sorte que comme cette vertu du corps de J. C. est une qualité spirituelle, ou plûtost que c'est le S. Esprit même avec tous ses dons, il faut qu'il sou-tienne que nous mangeons corporellement le S. Esprit, malgré le sens commun & la doctrine formelle des Peres, qui enseignent que la Divinité ne sçauroit estre mangée.

On répondra peut-estre que comme la chair de J. C. n'est pas mangée en elle-même, mais par sa vertu, de même cette vertu est mangée par le Sacrement, & non en elle-même.

Mais qu'y a-t'il de plus ridicule que de faire faire tous ces tours à nostre esprit pour parvenir à l'expression de l'Auteur dont il s'agit : L'expression naturelle, selon Aubertin, est que l'on mange le Sacrement, & qu'il n'y a que cela qui soit proprement mangé. Il veut ensuite que le mot de *manger* s'étende par métaphore jusqu'à dire que l'on mange la vertu du corps de J. C. C'est déjà un étrange saut qu'il fait faire à l'esprit ; & l'on ne sçait gueres ce que c'est que des *vertus mangées*. Néanmoins il ne s'arreste pas là ; & comme si cette manducation de vertus estoit la chose du monde la plus claire & la plus établie, il veut encore que d'un second saut nostre esprit aille découvrir l'idée de cette *vertu mangée*, dans cette expression, *manger la chair de J. C.* comme si elle ne pouvoit avoir d'autre sens.

Il ne faut pas que M. Claude prétende qu'on impose icy à Aubertin pour le rendre ridicule, parce que ce Ministre ne se sert pas de l'expression *de manger la vertu de J. C.* & que l'expression de l'Auteur qu'il explique est, *natura gratiam virtutemque consequeris*. Car ce mot de *consequeris* signifie *manger* en cet endroit, puisqu'il est question d'expliquer ce passage : *Nisi manducaveritis carnem Filii Hominis*. Or il est certain, comme il a esté prouvé, que cet Auteur entend cette manducation d'une manducation corporelle. Si donc par le mot de *carnem Filii Hominis*, il avoit entendu la vertu de la chair, il auroit voulu qu'on mangeast la vertu de la chair, & il auroit attribué à J. C. d'avoir exprimé cette étrange idée par cette expression encore plus étrange : *Nisi manducaveritis carnem Filii Hominis, & biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis*.

Il est bon de se souvenir icy de ce qu'on a remarqué dans le

volume precedent, que quand on objecte à Aubertin le passage de la 46. homelie de S. Chrysofome sur S. Jean, où il est dit, qu'il ne falloit pas penser que ce fust par énigme & par parabole que J. C. dit aux Juifs que SA CHAIR est vraiment viande, & son sang vraiment breuvage; mais qu'on devoit croire qu'il falloit absolument manger son corps, *πάρδω δέι φαγείν τὸ σῶμα*, il répond qu'il est vray qu'il n'y a point d'énigme dans le commandement que J. C. nous fait de manger la chair, parce qu'afin qu'il y ait énigme, il faut que nul des termes de la proposition ne se prenne proprement Or, dit-il, cela ne se rencontre pas dans la proposition de J. C. car les mots de chair & de sang ne sont point metaphoriques, & ils signifient toujours la vraye chair de J. C. Il n'y a que le mot de *manger*. Cependant il est bien clair que cette réponse ne peut avoir lieu, selon l'explication qu'il donne au passage precedent, dans laquelle ni le mot de *manger* ne se prend proprement, puisqu'on ne mange point proprement des *vertus*, ni celuy de *chair* de J. C. puisqu'Aubertin veut qu'il soit mis pour la vertu de la chair. C'est donc faire du discours de J. C. un discours purement énigmatique que de l'expliquer en cette maniere, quoique S. Chrysofome declare formellement qu'il n'y a ni énigme ni parabole dans ce que J. C. nous dit de manger sa chair & son sang.

Je ne puis m'empêcher d'ajouter en passant une reflexion sur ce passage de saint Chrysofome qu'Aubertin prétend éluder en disant que ce n'est point changer les paroles de J. C. en énigme que d'entendre par ces paroles, *ma chair est vraiment viande, & mon sang est vraiment breuvage*, une manducation purement spirituelle de la chair de J. C. C'est qu'il est si faux que ces paroles ne soient point énigmatiques en ce sens, que saint Augustin après avoir distingué dans le troisieme livre de la doctrine Chrétienne les énigmes des simples metaphores, apporte pour exemple de ce qu'il appelle énigme ces paroles de J. C. *Nisi manducaveritis carnem Filii Hominis, & biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis*, en les appliquant par une raison particuliere qui l'y obligeoit à la manducation spirituelle, comme nous le ferons voir en traitant à fond de ce passage.

On peut reduire ces deux dernieres remarques à un argument assez embarrassant pour les Calvinistes en cette maniere. Ces paroles de J. C. *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme,*

LIV. VI. *Que le corps de Jesus-Christ & ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous, ou celle cy : Ma chair est vraiment viande, & mon sang est vraiment breuvage, ne sont point énigmatiques selon S. Jean Chrysostome & Aubertin.*

Or elles seroient énigmatiques, si on les entendoit, ou de la manducation de la vertu, selon Aubertin même; qui n'exclut l'énigme, qu'en prétendant que le mot de *chair* de J. C. se prenne proprement, ou de la manducation spirituelle de la chair de J. C. comme S. Augustin le declare expressement. Donc elles ne s'entendent ni de l'une ni de l'autre maniere.

Il faut remarquer seulement que quand je dis que ces passages ne s'entendent point de la manducation spirituelle, je veux dire qu'ils ne s'entendent pas avec exclusion de la corporelle. Car rien n'empêche que ce sens supposé, on ne les rapporte encore à la manducation spirituelle, & nous verrons que c'est ce qu'a fait S. Augustin qui les entend de cette dernière maniere dans les Livres de la doctrine Chrétienne par une raison particulière que nous éclaircirons en son lieu.

## CHAPITRE V.

*Passages de S. Augustin qui prouvent clairement la manducation corporelle du Corps de Jesus-Christ.*

COMME c'est de S. Augustin que les Ministres tirent leurs principales objections contre la manducation réelle du corps de J. C. il est juste d'établir d'abord la doctrine de ce saint Docteur par des passages clairs & décisifs, & par la refutation des défaites dont les Ministres se servent pour les éluder.

### PREMIER PASSAGE,

*Tiré du Livre contre l'Adversaire de la Foy & des Prophetes, chap. 9.*

*Nous recevons avec un cœur & une bouche fidelle le Mediateur de Dieu & des hommes J. C. homme, qui nous donne son corps à manger, & son sang à boire, quoiqu'il semble plus horrible de manger de la chair d'un homme que de le tuer, & de boire du sang humain que de le répandre.*

R E F L E X I O N.

Tout ce qu'on peut souhaiter pour rendre un passage formel contre les Sacramentaires; se rencontre dans celui-cy. Il ne s'y agit point d'une manducation purement spirituelle, mais d'une réception par la bouche, *suscipimus ore.*

Il ne s'y agit point d'une figure & d'une vertu, mais d'une chair & d'un sang capable de causer de l'horreur à ceux qui les reçoivent; ce qui marque en même temps & la réalité de la chair, & celle de la réception, puisqu'une chair en figure ou une réception en figure seroient incapables de produire cette horreur.

Cependant Aubertin y veut répondre, il y estoit engagé. Mais c'est une chose tout à fait divertissante que de voir comme il s'y prend.

Il voudroit bien d'abord se contenter de dire que par cette chair & ce sang du Mediateur que nous recevons avec la bouche; S. Augustin n'entend que le seul signe de l'un & de l'autre. Mais cette horreur de manger de la chair & de boire du sang, & cette opposition entre manger & tuer, boire & verser, qui regardent la même chair & le même sang, rompent toutes sortes de mesures. Car je ne sçache pas que personne eust grande horreur de manger l'image d'une chair, ni que jamais on ait parlé de tuer l'image d'un homme, ou qu'il soit horrible de verser du sang en figure.

Aubertin passe donc à un second sens qui a celui d'admirable qu'il n'est fondé que sur un souhait. C'est, dit-il, qu'il est probable qu'au lieu de *fideli corde & ore*, il faut lire *auris*. Mais pourquoy cela est il probable? Est-ce qu'il y a quelque manuscrit qui autorise cette maniere de lire ce passage? Non. C'est qu'Aubertin auroit bien souhaité qu'il s'en trouvast; *Utinam*, dit il, *liceret videre plures ac vetustos codices manuscriptos*. Mais cependant il n'en a point vu qui eust cette correction, quoiqu'il ait vu apparemment tous ceux de Paris, où il y en a plus qu'en lieu du monde.

Ainsi, comme j'ay dit, ce sens n'est fondé que sur un souhait, & il est démenti par tout ce qu'il y a dans Paris d'exemplaires imprimez & manuscrits de S. Augustin. Vit-on jamais rien de moins sensé?

Il y a néanmoins encore quelque chose de plus étrange dans

le troisieme sens, qui consiste à dire premierement que cette clause, *fideli corde & ore*, peut signifier *fideli ore cordis*. Mais en quelle langue ces mots, *fideli corde & ore*, signifient-ils jamais *fideli ore cordis*? Il n'importe. Aubertin a besoin qu'ils le signifient, afin que sa solution subsiste, & cela luy suffit.

Il me semble que j'entends M. Claude qui se recrie qu'on obmet un exemple considerable par où Aubertin justifie ce sens qu'on veut faire passer pour extraordinaire; c'est que S. Jean dit au même sens dans l'Evangile que J. C. baptisera ses disciples & par le S. Esprit & par le feu: *Ille vos baptizabit in Spiritu sancto & igne*; ce qui signifie, dit-il, par le feu du S. Esprit. Il est vray qu'Aubertin allegue cet exemple, mais il est vray aussi qu'il n'est propre qu'à faire voir que ce Ministre entroit fort imparfaitement dans le sens des expressions, & qu'il s'arrestoit à la moindre ressemblance, sans penetrer les vrayes causes qui portent l'esprit à prendre certains tours, & à rejeter les autres.

Premierement ce prétendu sens qu'on donne à ce passage: *Ille vos baptizabit in Spiritu sancto & igne*, qui est que cela signifie *igne Spiritus sancti*, est fort incertain. Il y a bien plus d'apparence que S. Jean predit la maniere dont les Disciples devoient estre remplis du S. Esprit au jour de la Pentecoste. Et ainsi le mot de *Spiritu sancto*, marque la reception interieure du S. Esprit qui baptisa interieurement les Apôtres, & celuy d'*igne* marque le signe exterieur sous lequel le S. Esprit descendit sur eux.

Mais supposons que cela signifie *igne Spiritus sancti*, s'ensuit-il que l'on puisse dire au même sens, *fideli corde & ore* pour *fideli ore cordis*? Nullement. Il s'ensuit tout le contraire. Car la raison pourquoy après avoir dit, *Ille vos baptizabit in Spiritu sancto*, on peut ajouter *& igne*, est que le mot de *Spiritu sancto* ne marque pas distinctement tous les attributs du S. Esprit qu'on veut faire concevoir, & que c'est ajouter quelque chose de considerable à l'idée qu'en donnent ces termes, de dire ensuite *& igne*, pour marquer que cet Esprit est un feu purifiant. Ainsi l'esprit souffre cette addition, parce qu'il y apprend quelque chose de nouveau. Mais par une raison contraire, après avoir dit que l'on reçoit la chair de J. C. par le cœur, *carde suscipimus*, il seroit tout à fait ridicule d'y ajouter *& ore*, pour marquer que c'est par la bouche du cœur. Car cette metaphore ne fait rien connoître de nouveau, ni que l'on desire de sçavoir. Des-là qu'on a conçu que le corps de J. C. est reçu dans le cœur, on a  
conçu

conçu qu'il y est. Et si l'on a conçu qu'il y est entré, que peut-on concevoir davantage par ces mots *ore cordis*, puisque *ore* ne signifie que l'entrée? Qui ne sent pas cela n'a ny discernement ny intelligence. CH. V.

La quatrième solution qui a déjà esté touchée en passant dans le second Tome de la Perpetuité, & à laquelle Aubertin donne cet éloge qu'elle est tres solide, *solidissima*, merite bien d'estre encore rapportée icy avec plus d'étendue, puisque c'est celle à laquelle M. Claude s'arreste dans son livre contre le Pere Noüet.

2. perp. l. 6.  
c. 10. p. 666.

Cette solution consiste en ce qu'Aubertin pretend d'une part que le mot de *dare*, signifie instruire ou enseigner, & qu'ainsi *dare carnem manducandam*, c'est enseigner qu'il faut manger sa chair. Et en ce qu'il soutient de l'autre que ces termes *fascipere corde & ore*, peuvent signifier approuver de cœur & de bouche; & qu'ainsi ce passage signifie seulement que nous reconnoissons de cœur & de bouche le Mediateur qui nous enseigne qu'il faut manger sa chair.

Il prouve le sens pretendu du verbe *dare*; parce, dit-il, que S. Jerosme se sert du mot de *tradere Sanctam Trinitatem*, pour dire que l'on enseigne la doctrine de la Trinité: Parce que S. Paul dit, *Sic vobis potum dedi*, pour dire qu'il a donné des instructions aux Corinthiens; & que Terence dit: *Nunc quamobrem has partes didicirim, paucis dabo.*

Ce que l'on peut dire de cette solution *tres-solide*, c'est qu'il est difficile de rien inventer de plus absurde, & que tout ce qu'Aubertin suppose pour l'autoriser est entierement ridicule.

Jamais le mot de *dare* ne signifia par luy-même instruire & enseigner. Ce n'est jamais que par ce qui s'y trouve joint ou sous-entendu. Si ce que dit S. Paul qu'il a donné du lait aux Corinthiens signifie qu'il les a instruits, ce n'est pas à cause du mot de *dare*, c'est à cause de celui de *lac* qui signifie metaphoriquement des instructions proportionnées à ceux qui commencent. Il en est de même des autres exemples, comme nous l'avons fait voir ailleurs; & il n'y a peut-estre point d'enfant au College qui n'en voye de soy même la difference. Ainsi c'est une pure vision, que de dire que ces mots, *mediatorem carnem suam manducandam dantem*, puissent signifier que le

Médiateur nous instruit à manger sa chair, & j'ay honte pour M. Claude qu'il ait pu approuver une pensée si peu raisonnable.

Prov. r. 3. 2.  
1. 44.

C'est encore une autre vision que de vouloir que *suscipere mediatorem*, puisse signifier, *approuver le Mediateur*. Aubertin ne distingue jamais entre ce que signifient les verbes par eux-mêmes, & ce qu'ils signifient par les mots substantifs que l'on y joint. *Suscipere* signifie recevoir. Et parce que recevoir une doctrine c'est l'approuver, c'est en ce sens que l'Ecriture dit: *Ad suscipiendam eruditionem doctrinæ; Si susceperis sermones meos suscipiat verba mea cor tuum*. Tous les exemples qu'il produit à la marge sont de ce genre, c'est à dire qu'il prouve justement ce qui n'est pas en question. Car il s'agit de sçavoir si *suscipere* joint avec une *personne*, signifie approuver. Et c'est de quoy il ne produit aucun exemple. Enfin il s'agit, si *suscipere ore mediatorem*, peut signifier approuver de bouche. Et il y a si peu de rapport de ce sens avec le sens naturel du mot de *suscipere*, c'est à dire *recevoir*, qu'on ne voit pas comment il est possible d'employer ce terme dans une signification si éloignée. Aussi Aubertin n'a que la seule autorité pour appuyer ce prétendu sens. Car pour ce passage de saint Hilaire qu'il cite, *mundationem asperisionis labiis magis quàm corde suscipiens*, c'est une illusion visible. S. Hilaire expliquant le mot *Zyphei*, dit qu'il signifie *oris asperisiones*, & que ces aspersions signifient la remission des pechez. Ainsi en suivant cette figure, il dit qu'il y en a qui reçoivent ces aspersions sur les lèvres & non dans le cœur: *Mundationem asperisionis labiis magis quàm corde suscipiens*; c'est à dire qu'ils n'ont que les lèvres purifiées & non le cœur. N'est-ce pas se moquer du monde que de conclure de là que *suscipere ore mediatorem*, signifie approuver de bouche le Mediateur?

Ce qu'il y a de pis encore est que tous ces songes ne suffisent pas à Aubertin pour expliquer ce passage. Car en supposant toutes ces significations bizarres, S. Augustin nous dira encore que nous approuvons de cœur & de bouche le Mediateur qui nous enseigne à MANGER SA CHAIR ET À BOIRE SON SANG. D'où l'on peut encore conclure que nous mangeons dans cette chair, & que nous buvons ce sang, puisque le Mediateur nous l'enseigne, & que nous le mangeons d'une manière capable de causer quelque horreur, comme saint Augustin le dit ensuite. Et c'est pourquoy Aubertin pour ajuster son explication, ajoute encore que nous APPROUVONS ces instructions sans les entendre,

quoy qu'ils contiennent quelque chose d'horrible selon les termes. *VERUS Christi discipulus debet ejus verba, licet non intellecta, licet in speciem horrenda, tanquam veracia & divina corde recipere & ore predicare.* Mais c'est encore une illusion visible. Car il ne s'agit point en cet endroit d'expressions non entendues; mais il s'y agit expressement au contraire d'expressions entendues, dont saint Augustin veut qu'on reçoive le sens quoyque choquant. Car il veut que l'on reçoive ce qui est dit, de manger la chair de J. C. comme on reçoit ce qui est dit, que les deux enfans qu'Abraham avoit eus de Sara & d'Agar figuroient les deux Testaments, & que l'union du mari & de la femme figure l'union de J. C. & de l'Eglise. Or ces deux exemples n'avoient rien qui ne fût pris dans son vray sens par les Manichéens mêmes. Ainsi comme S. Augustin ne pretendoit point qu'on les deust approuver en détournant la signification literale à quelque sens mystique, de même quand il veut qu'on croye que I. C. nous donne son corps & son sang, quoyque cela paroisse horrible, il ne pretend point que nous croyons ces paroles, en les détournant à un sens de figure, mais il veut que nous recevions ce sens malgré ce qui nous y paroist d'horrible, & que ce soit cela même qui soit l'objet de nôtre foy & de nôtre soumission. Car il n'y a pas grande difficulté à se soumettre à des paroles qui ont une apparence fâcheuse, lorsque ce n'est pas dans ce sens qu'il les faut prendre & qu'on y en entend un autre qui n'a rien de choquant.

## SECOND PASSAGE DE S. AUGUSTIN,

*tiré du Pseaume 39.*

*Les Sacrifices anciens ont esté abolis comme n'estant que de simples promesses, & on nous en a donné qui contiennent l'accomplissement, DATA SUNT COMPLETIVA: Qu'est-ce qu'on nous a donné pour accomplissement? Le corps que vous connoissez, mais que vous ne connoissez pas tous; & plus à Dieu qu'aucun de ceux qui le connoissent, ne le connoisse à sa condamnation. Vous n'avez point voulu, dit I. C. de sacrifice & d'oblation. Quey donc, sommes-nous maintenant sans sacrifice? A Dieu ne plaise. MAIS vous n'avez formé un corps. Vous avez rejeté ces sacrifices, afin de former ce corps; & devant qu'il fust formé, vous vouliez bien qu'on vous les offrît. L'accomplissement des choses promises a fait cesser les*

LIV. VI. *Que le corps de Jesus-Christ promesses. Car si ces promesses subsistoient, ce seroit une marque qu'elles ne seroient pas accomplies. Ce corps estoit promis par quelques signes, les signes qui marquoient la promesse, ont esté abolis, parce que la verité promise a esté donnée. Nous sommes dans ce corps, nous en sommes participans.*

### REFLEXION.

Je propose ce passage, parce qu'Aubertin s'en tire par la même invention que du précédent, qui est d'attribuer aux mots, des sens dont jamais autre que luy ne s'estoit avisé. Comme il ne pouvoit nier qu'il ne s'agist icy d'une participation corporelle au corps de I. C. il chicanne sur le mot de *corps de J. C.* & il pretend que S. Augustin ne parle que d'un corps en figure.

Mais quel moyen de croire qu'un corps en figure soit la verité promise, *exhibita est veritas promissa*? Quel moyen de croire que ce soit ce corps en figure que Dieu a fait à son Fils suivant la prophetie de David, *corpus autem perfecisti mihi*? Quel moyen de croire qu'un corps en figure puisse estre l'accomplissement de tous les sacrifices anciens, *completivum*? Aubertin ne dit rien sur les deux premieres considerations que nous n'ayons refuté dans le deuxieme Tome en traittant de la comparaison des sacrifices anciens avec l'Eucharistie.

voyez 2. perp.  
l. 6. c. 9. & 10.

Aubert. P.  
665.

Mais nous n'avons pas encore rapporté ce qu'il dit sur le mot de *completivum*, & ce seroit dommage de le perdre. *Duo sunt*, dit il, *completivi modi; prior realis ac proprius; posterior declarativus & testificativus.* Il y a deux manieres selon lesquelles on peut dire d'une chose qu'elle est l'accomplissement d'une autre; l'une réelle & propre, l'autre declarative & par forme de témoignage. Il n'y a que le corps réel & naturel de J. C. qui soit l'accomplissement des Sacrifices anciens au premier sens: mais au second sens l'Eucharistie peut estre appelée accomplissement, parce qu'elle est la marque de l'accomplissement des figures.

Mais qui a donné droit à Aubertin d'établir ces nouvelles maximes, ces nouvelles distinctions qui n'ont d'usage ny d'exemple que dans la bizarre explication du passage même pour lequel elles sont faites? Qui luy a donné droit de faire un nouveau dictionnaire, & d'attribuer aux mots les sens dont il a besoin sans autre raison sinon qu'il en a besoin? Qui luy a dit que la marque de l'accomplissement des choses, *indicium rerum completarum*,

se nommoit l'accomplissement même, *completivum*? Quel exemple en apporte-t-il? Aucuns; luy qui n'en manque jamais: mais ce qu'il y a de beau, c'est que le passage même dont il s'agit détruit ce sens. S. Augustin ne reconnoist que deux degrez, les promesses & l'accomplissement, & il prend l'Eucharistie pour cet accomplissement. *Perfectio promissionis abstulit verba promittenti. Sacrificia illa tanquam verba promissiva ablata sunt, data sunt completiva. Quid est quod datum est completivum, corpus quod nostris.* CH. V.

Mais selon les Ministres il y a trois degrez. Les sacrifices anciens qui promettoient le corps de J. C. naturel. Le vray corps de I. C. formé dans le temps par le S. Esprit qui est le propre objet de ces promesses: & le signe de ce corps; c'est à dire l'Eucharistie; qui n'est selon eux que l'objet impropre de ces promesses & de ces signes.

S. Augustin au contraire ne distingue point ce second degre du troisieme. L'Eucharistie est, selon luy, ce corps que Dieu a fait pour abolir les signes de promesses: *Ideo illa voluisti ut hoc perficeres.* Entre la promesse & l'Eucharistie il n'y a point de milieu. Il faut donc qu'elle contienne le corps naturel de I. C. qui est l'accomplissement veritable des Sacrifices de l'ancien Testament.

Cependant, dit Aubertin, l'Eucharistie est appelée par saint Augustin, *indicium completarum rerum.* Il est vray, mais cela ne prouve pas qu'elle soit appelée accomplissement au même sens, ny que *indicium completarum rerum* & *completivum* soient des termes synonymes. Ce sont deux qualitez differentes que l'Eucharistie possède conjointement. Elle est une marque de l'accomplissement des sacrifices anciens, parce qu'elle figure la passion par sa partie extérieure. Elle est l'accomplissement même, parce qu'elle contient ce corps que Dieu a substitué aux sacrifices anciens. *Sacrificium & oblationem noluit, tunc dixi ecce venio.*

S. Augustin exprime l'une de ces qualitez, par le mot *indicium completarum rerum*; & l'autre en l'appellant *corpus completivum.* Et il est ridicule de vouloir détruire la dernière par la première, puis qu'elles n'ont rien de contraire.

TROISIEME PASSAGE,  
*tiré du Pl. 98.*

*Jesus-Christ a pris la terre de la terre, puisque la chair est tirée de la terre, & qu'il a tiré sa chair de celle de Marie: Et parce qu'il a vécu dans le monde avec cette chair, & qu'il nous a donné cette même chair à manger pour nostre salut, personne ne mangeant cette chair sans l'avoir premièrement adorée, on trouve par là comment l'escabeau des pieds du Seigneur est adoré, & que non seulement on ne peche point en l'adorant, mais que l'on peche en ne l'adorant pas. Mais est-ce la chair qui vivifie? Le Seigneur même en nous exaltant cette terre, nous dit que c'est l'esprit qui vivifie & que la chair ne sert de rien. C'est pourquoy en vous abaissant & vous prosternant devant quelque terre que ce soit, ne la regardez pas comme terre, mais regardez-y ce Saint dont cette terre que vous adorez est l'escabeau. Car c'est à cause de luy que vous l'adorez.*

On convient de part & d'autre sur ce passage qu'il s'agit de la vraie chair de J. C. puisque cette chair dont il est parlé est l'objet d'une adoration souveraine. La dispute n'est que sur la qualité de la manducation. Les Ministres prétendent qu'il faut entendre ce terme d'une manducation spirituelle. On prétend contr'eux qu'il faut l'entendre d'une manducation corporelle.

C'est la question. Mais cette question seroit bien aisée à vider s'il y avoit de la bonne foy. Car quand S. Augustin & les autres Peres parlent absolument de manger la chair de J. C. ils n'entendent point d'autre manducation que celle qui se fait dans l'Eucharistie; & cela paroît non seulement par un grand nombre de passages de S. Augustin, où ces paroles sont prises en ce sens, mais aussi en ce qu'il déclare formellement que les Catechumenes ne sçavoient ce qu'on disoit quand on parloit de *manger la chair de J. C.*

Or si l'on eust parlé communément d'une autre maniere de manger la chair de J. C. que de celle qui se fait dans le Sacrement, on ne l'auroit pas celée aux Catechumenes, puisqu'on ne leur cachoit que ce qui regardoit les Sacremens. Et par conséquent ils auroient pû sçavoir la signification de ces mots.

De cela seul que ces paroles estant employées sans explication, s'entendent toûjours dans saint Augustin de la manducation qui se fait dans l'Eucharistie, on en doit conclure que cette

manducation est réelle & corporelle? & non purement spirituelle. Car si l'on ne mangeoit dans l'Eucharistie la chair de JESUS-CHRIST que spirituellement & de la même maniere qu'on peut dire qu'on la mange en une infinité d'occasions par la meditation de la passion de J. C. hors de l'Eucharistie, par quelle phantaisie ce Pere, aussi bien que les autres, auroit-il réduit une expression qui marque d'elle-même un genre d'action si étendu & si commun à une certaine espece d'action si rare & si peu commune en comparaison de toutes celles qui sont comprises sous le même genre? Pourquoi ne nous auroient-ils donné nulle part cet avis si important que l'on peut manger en tout temps & en tous lieux la chair de J. C. d'une maniere aussi veritable & aussi réelle que dans l'Eucharistie? Et pourquoi auroient-ils caché aux Catechumenes un devoir de Religion dont ils estoient capables, & qui estoit si necessaire pour leur salut?

Cela paroist encore par ce que S. Angustin ajoûte *que personne ne mange cette chair sans l'avoir adorée.* Car ces paroles marquent une action extérieure de Religion qui se pratique dans un certain ordre réglé, & elles sont vraies à la lettre en les rapportant à la manducation corporelle qui se fait dans l'Eucharistie, personne ne devant s'approcher de ce Sacrement sans avoir premièrement adoré la chair de J. C. Mais si l'on rapporte ces mêmes paroles à la manducation spirituelle, le sens n'en sera ny vray ny raisonnable, comme il est facile de le reconnoître en substituant la definition de la manducation spirituelle au lieu du terme même. Cette manducation est selon Aubertin *une pensée par laquelle on reçoit la chair de J. C. comme ayant été livrée à la mort pour nostre salut, & comme l'ayant mérité en qualité de cause matérielle.* C'est ainsi qu'il la definit en parlant de ce passage. Je demande donc si c'est une pensée raisonnable que de dire qu'on ne conçoit jamais la chair de J. C. comme ayant été livrée à la mort; & comme ayant mérité nostre salut en qualité de cause matérielle, sans l'avoir auparavant adorée.

Aub. p. 687.

D'où viendroit la necessité de cet ordre? Pourquoi l'adoration devoit-elle précéder la manducation par un ordre fixe & invariable? N'est-il pas au contraire plus vray semblable que la pensée de la mort de I. C. précède ordinairement l'adoration, puis qu'elle contient des motifs d'aimer & d'adorer I. C.

On ne peut donc entendre raisonnablement cette manducation précédée nécessairement d'une adoration que de la manducation qui se pratique dans l'Eucharistie, & cet ordre marque de plus qu'elle ne sçauroit estre purement spirituelle, parce qu'il est ridicule d'établir un ordre entre l'adoration & la manducation spirituelle, & de marquer précisément, comme fait S. Augustin, laquelle de ces deux actions doit précéder l'autre.

Enfin cela paroist encore manifestement par ces paroles de S. Augustin: *Ideo ad terram quamlibet cum te inclinas atque prosterneis*, qui marquent que cette terre par laquelle il entend la chair de I. C. comme Aubertin même le reconnoist, quoy qu'une en elle-même, peut être multipliée par la diversité des lieux où elle est reçüe. Ce qui donne lieu à S. Augustin d'en parler comme s'il y en avoit plusieurs.

Aubertin qui s'est senti pressé de cette preuve tâche de s'en échapper à son ordinaire par une fausse critique. C'est, dit-il, que le mot, *quamlibet*, n'est pas en ce lieu un adjectif, mais un adverbe qui signifie, *quomvis*, & qu'ainsi cela veut dire que *quoyque* cette terre ne soit que terre, il ne la faut pas néanmoins regarder comme terre.

Il s'efforce ensuite de justifier ce sens par quelques exemples. Mais il ne prend pas garde qu'il en abuse visiblement, & qu'il donne lieu d'en conclure tout le contraire de ce qu'il pretend. Car il paroist par ces exemples mêmes que le mot de *quamlibet*. n'est jamais adverbe, que quand on le joint à un adjectif, *quamlibet exiguus corporis modulus; quamlibet splendidissimus fulgor*. Et la raison en est que l'on marque par ce terme le souverain degré de quelque qualité dans un sujet. Mais par cette raison même on ne l'applique point aux noms substantifs comme *la terre*, parce que la terre est un sujet, & non pas une qualité qui puisse recevoir divers degrez.

Il n'est pas même besoin de ce raisonnement pour faire voir l'absurdité du sens d'Aubertin à ceux qui ont quelque goust de la Langue Latine. Car quoy que saint Augustin n'écrive pas toujours avec la dernière pureté, on ne trouvera jamais qu'il ait pris un tour si bizarre; & qu'il ait esté capable de dire *ad terram quamlibet cum te inclinas* pour signifier, lorsque vous vous prosternez devant cette terre quoyque terre.

Qui a jamais dit par exemple, *Regem quamlibet cum videam*,  
pour

pour dire quoyque ce soit le Roy que je voy ? Qui a jamais dit pour signifier , quoyque ce soit le Soleil qui illumine la Lune; *Sed quamlibet cum Lunam illuminat?* Qui a jamais dit, pour exprimer, quoyque ce soit Dieu qui donne la vie aux esprits; *Deus quamlibet cum vitam animis impertit.* CH. V.

Mais ce n'est pas une affaire à Aubertin quand il s'agit d'é luder un passage , de faire un dictionnaire à sa phantaisie , & de renverser la langue & l'esprit de tous les Auteurs.

#### QUATRIÈME PASSAGE DE S. AUGUSTIN.

*du Livre 12. contre Fauste ch. 10.*

*Le sang de J. C. estant sur la terre a une voix forte & puissante, lorsque toutes les nations après l'avoir reçu répondent Amen. C'est là la voix haute de ce sang, que ce sang forme luy-mesme dans la bouche des fidelles qui en ont esté rachetez.*

Et dans le même livre , en parlant de l'Eucharistie , S. Augustin l'appelle *le Sacrement d'esperance qui fait la liaison des membres de l'Eglise pendant que l'on boit ce qui a coulé du costé de Jesus-Christ.*

#### R E F L E X I O N.

Aubertin demande sur ce dernier passage comment on peut prouver que saint Augustin ne parle pas là d'une maniere spirituelle de boire le sang de J. C. mais la réponse est aisée. C'est que S. Augustin attribüé au temps present cette boisson du sang de J. C. au lieu que la participation spirituelle à ce sang n'y est point attachée , & qu'elle sera bien plus pleine & plus entiere en l'autre vie , comme les Peres le declarent souvent. Ainsi ce passage s'entend certainement & du véritable sang de J. C. & d'une maniere de boire véritable & réelle ; puisqu'il y est parlé d'un sang que nous avons sur la terre , & qui est neanmoins celui par lequel les fidelles ont été rachetez ; & que ce sang jette une voix de la bouche des fidelles où il est par consequent reçu , comme les fidelles le reconnoissent par le mot *Amen* , que ce sang même leur fait prononcer.

Qui croiroit après cela qu'il restast encore quelque chose à prouver , & que saint Augustin parlant visiblement d'une manducation corporelle qui a pour objet la chair de J. C. ce ne fust

pas aſſez pour conclure que cette chair eſt véritablement mangée ? Cependant Aubertin qui ne ſe rend jamais, s'eſt encore aviſé d'un dernier retranchement. Et voyant qu'il ne pouvoit nier que ce Pere ne parlaſt d'une manducation réelle & d'une chair véritable, il ſe réduit à dire que cette chair n'eſt mangée qu'en ſigne, & que c'eſt ce qu'il entend par ce mot, *in Sacramento*.

Mais ſi cela a lieu, où en ſommes nous ? Et pourquoy les hommes ſe donnent-ils la peine de parler ? Quels termes nous reſtera-t-il pour exprimer noſtre doctrine, & où les Calviniſtes-eux-mêmes en pourroient-ils trouver pour ſe faire entendre ? Quand les Peres auroient dit mille fois, *que nous recevons par la bouche & corporellement la propre ſubſtance de J. C.* ne ſeroient-ils pas aſſi bien fondez à dire que cela ſignifie manger cette propre ſubſtance en ſigne & en figure ? Et quand ils n'auroient jamais dit autre choſe ſinon que nous mangeons la chair de J. C. en ſigne & en figure ; pourquoy ne dépendra-t-il pas de nous que cela puiſſe aſſi ſignifier, manger corporellement la propre chair de J. C. ? Si les termes les plus oppoſez ſont ſynonymes pour eux, pourquoy ne le ſeront-ils pas pour nous ? Et où chercherons-nous deſormais la déciſion de nos différens, à moins qu'elle ne nous vienne d'ailleurs que des hommes ? Il ſeroit preſque aſſi honteux de réfuter ſérieuſement ces fortes de chicaneries, qu'il l'eſt de les propoſer. Il ſuffit de dire qu'elles oſtent aux hommes tout moyen de ſe faire entendre, & qu'elles ſont de tous les Peres ou des trompeurs ſ'ils ont voulu par là exprimer l'opinion des Calviniſtes ; ou des gens ſans eſprit ſ'ils ne ſe ſont pas aperçus combien ces termes étoient capables de donner d'autres ſentimens ; & qu'elles ſuppoſent de plus une intelligence miraculeuſe dans les peuples pour entrer tout d'un coup dans le ſens de ces expreſſions ſi obſcures.

Il eſt donc preſque inutile de dire que cette bizarre ſolution d'Aubertin ne ſçauroit ſ'appliquer aux autres paſſages que nous avons produits du même S. Auguſtin, où il eſt parlé d'une manducation de la chair de J. C. qui peut faire horreur aux ſens & qui ſe termine à un objet preſent & adoré ſur la terre.

Et nous montrerons de plus qu'Aubertin prouve fort mal, que manger la chair de J. C. *in Sacramento*, ce ſoit la manger ſeulement en ſigne avec excluſion de la vérité.

CINQUIEME PASSAGE.

du Livre 1. de Peccat. mer. ch. 20.

Écoutez ce que le Seigneur dit non du Sacrement de Baptesme, mais de celuy de sa Table sainte, dont il n'y a que les baptisez qui ayent droit d'approcher. Si vous ne mangez ma chair & ne beuvez mon sang vous n'aurez point la vie en vous. Que cherchons-nous davantage? Et que peuvent répondre les Pelagiens à une autorité si précise, à moins qu'ils ne veuillent opposer une opiniâtreté inflexible à la lumière de la vérité? Se trouvera-t-il quelqu'un assez hardy pour oser dire que ce passage ne regarde point les enfans, & qu'il est possible d'avoir la vie sans la participation de ce corps & de ce sang?

Il ne s'agit point dans ce passage d'une manducation par la foy, puisque les enfans en sont incapables, mais d'une manducation corporelle, comme les Ministres le reconnoissent. Il n'est donc plus question que de montrer que par le mot de chair de J. C. S. Augustin entend la véritable chair de J. C. Aubertin le nie, & il prétend que quoy que S. Augustin entende ailleurs par ces paroles le propre corps & le propre sang de J. C. il n'entend néanmoins icy que le pain & le vin comme figures de ce corps & de ce sang.

Mais il n'y a qu'à développer un peu ce qu'enferme cette prétention pour en faire voir la fausseté.

Premièrement, on peut bien dire qu'un Auteur prend un passage en divers sens lorsqu'il y a quelque marque de cette diversité: mais quand il se sert des mêmes termes, & qu'il ne dit rien en un lieu qu'il ne dise dans l'autre, c'est une bizarrerie déraisonnable de s'y figurer des sens differens. Cependant il est visible que S. Augustin ne se sert d'aucun terme dans ce passage qui ne se trouve dans ceux mêmes où Aubertin ne dit point que les mots de chair & de sang de J. C. signifient autre chose que la véritable chair & le véritable sang de I. C. Pourquoi donc expliquer les uns de la véritable chair & du véritable sang, & les autres d'un pain & d'un vin figures de cette chair & de ce sang?

On ne scauroit supposer que S. Augustin ait pris dans ces paroles de J. C. *Nisi manducaveritis carnem Filii Hominis & biberitis ejus sanguinem*, les mots de chair & de sang pour du

pain & du vin qui fussent de simples figures avec exclusion de la réalité de cette chair & de ce sang, sans luy attribuer d'avoir expliqué les paroles de I. C. de la maniere la plus contraire au bon sens qu'on se puisse imaginer. Car cette application suppose que I. C. en parlant aux Juifs & à ses Disciples leur auroit voulu designer par les mots de *sa chair* & de *son sang* de simples signes & des figures qu'il n'auroit en aucune sorte marquez, & que pour faire entendre qu'on ne pouvoit estre sauvé sans participer au pain & au vin signes de son corps & de son sang, il auroit été capable de dire qu'on ne sçauroit être sauvé sans manger sa chair & son sang. Or, on ne trouvera point que jamais personne ait usé d'un tel langage; & la licence même des Ministres à prendre *les choses* pour des *signes*, ne s'est pas encore portée jusqu'à cet excès. Car ils ont bien soutenu qu'on peut appeller un signe connu & designé du nom de la chose signifiée; mais ils n'ont point encore prétendu qu'on puisse appeller des signes inconnus, & dont il n'a jamais été parlé, du nom même de la chose signifiée, sans marquer en aucune sorte que c'est du signe & non de la chose même qu'on parle.

Cependant, c'est là le sens auquel Aubertin prétend que S. Augustin, ou plutôt tous les Peres ont entendu les paroles de I. C. & cela sans autre fondement sinon qu'il en a besoin. Ainsi il faut qu'Aubertin ait tort, ou que tous les Peres n'ayent pas eu le sens commun, & qu'aucun d'eux n'ait vû ce qui ne coûte présentement rien aux moins éclairés des Calvinistes.

On répondra peut-estre pour Aubertin, que cet argument prouve bien que les Peres n'auroient pas dû expliquer en ce sens les paroles de I. C. mais qu'il ne s'ensuit pas qu'ils ne l'ayent point fait: que ce fait est certain, c'est à-dire qu'il est constant qu'ils ont entendu de l'Eucharistie ce passage de S. Jean: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme*: qu'il ne faut donc point prétendre ne le renverser par des raisons qui prouvent seulement qu'ils ne l'auroient pas dû faire.

Mais ce n'est là qu'une pure illusion. Car il est bien certain que les Peres ont entendu ces paroles de l'Eucharistie, & du Sacrement; & c'est le fait qui est constant. Mais il est tres-faux qu'ils les ayent entendues de l'Eucharistie en la regardant comme un signe exclusif du corps de J. C. & c'est ce qu'on pretend estre contraire au sens commun. Expliquer ces paroles de J. C. *Nisi manducaveritis carnem filii hominis*, du Sacrement de l'Eu-

charistie, en supposant que l'on y mange véritablement cette chair, c'est une explication très naturelle & très-juste; & c'est ce que les Peres ont fait: Mais les expliquer du pain & du vin comme simples signes de la chair & du sang de J. C. & vouloir ainsi que ces signes sans avoir esté marquez en aucune sorte ayent esté désignez par les mots de chair & de sang, c'est ce qui choque le sens commun; & qu'Aubertin attribué néanmoins aux Peres sans autre raison, sinon qu'il ne sçauroit allier autrement leurs passages avec sa doctrine.

Ce que l'on doit donc conclure de ce que les Peres expliquent ces paroles, *Nisi manducaveritis carnem filii hominis*, de l'Eucharistie, n'est pas qu'ils ne l'expliquent que du signe de la chair de J. C. mais qu'ils l'expliquent de cette chair contenuë dans l'Eucharistie. C'est pourquoy quand Aubertin entreprend de prouver que les Peres ont expliqué ces paroles ou de la chair de J. C. ou de l'Eucharistie, & que ce sont deux explications différentes, il dissimule ce qu'il seroit obligé de prouver pour conclure quelque chose. Car il est bien vray que comme la chair de J. C. se peut regarder ou absolument, ou dans l'Eucharistie, on peut aussi expliquer ces paroles, de la participation à la chair de J. C. en elle-même, ou de la participation à cette même chair dans l'Eucharistie. Mais il est faux qu'on les puisse expliquer de l'Eucharistie en supposant qu'elle n'est que la figure du corps de J. C. C'est aussi ce que les Peres n'ont jamais fait, & ce qu'Aubertin ne prouve point qu'ils ayent fait. Il se contente de dire en l'air qu'ils ont donné deux explications à ces paroles; ce qui ne luy sert de rien. Mais il ne fait point voir qu'en les entendant de l'Eucharistie ils ayent jamais marqué que la chair de J. C. n'y fust pas réellement contenuë. Et nous avons prouvé au contraire qu'ils enferment la présence réelle dans cette explication, comme il est impossible aussi de ne l'y pas enfermer, à moins que d'attribuer à J. C. un discours si déraisonnable, que les Ministres n'ont point trouvé d'autre moyen pour éviter cet inconvenient, que de démentir tous les Peres, en soutenant contr'eux, qu'il ne s'agit point de l'Eucharistie dans tout le sixième chapitre de S. Jean.

2. perp. l. 1.  
c. 1. p. 685.  
& suivantes.

SIXIÈME ET SEPTIÈME PASSAGES,  
*du Serm. II. de Verbis Domini.*

S. Augustin expliquant cette parole de l'Évangile : *Qui blasphemaverit in Spiritum-sanctum non habet remissionem in aeternum*, & voulant montrer qu'on ne la devoit pas entendre de toute sorte de blasphême contre le S. Esprit, il apporte divers exemples d'expressions de l'Écriture qui paroissent generales, & qui ne se doivent pas néanmoins prendre generalement, & il en tire un de ce que dit I. C. de la manducation de son corps dans le sixième chapitre de S. Jean. *Comment, dit-il, entendrons-nous aussi ce que dit nostre Seigneur : Celui qui mange ma chair & boit mon sang demeure en moy & moy en luy ? Pourrons-nous aussi étendre cela à ceux dont l'Apostre dit qu'ils mangent & boivent leur jugement quoy qu'ils mangent LA CHAIR MESME ET BOIVENT LE SANG MESME DE JESUS-CHRIST ? Disons-nous aussi que Judas, cet impie qui a trahi & vendu son Maître, est demeuré en J. C. & que J. C. est demeuré en luy, parce qu'il a mangé avec les autres disciples le premier Sacrement fait des propres mains de J. C. comme l'Évangéliste S. Luc le marque plus ouvertement que les autres ? Disons-nous que ceux qui mangent cette chair & boivent ce sang avec un cœur hypocrite, ou qui après avoir mangé cette chair & bu ce sang tombent dans l'apostasie, demeurent en J. C. & que J. C. demeure en eux ? Mais c'est qu'il y a une certaine maniere de manger cette chair & de boire ce sang, dont il est vray de dire, que celui qui la mange & qui le boit, demeure en J. C. & I. C. en luy Il n'est donc pas vray que tous ceux qui mangent la chair de J. C. & boivent son sang, demeurent en luy & luy en eux de quelque maniere qu'ils le fassent ; & cela n'est vray qu'à l'égard de ceux qui le font d'une certaine maniere qu'il avoit en vüe.*

Toutes les chicaneries par lesquelles Aubertin pretend obscurcir la clarté de ce passage sont détruites par avance. On a fait voir dans le second Tome de cet ouvrage que ces paroles : *Ipsam carnem manducant & ipsum sanguinem bibunt*, ne pouvoient s'entendre que du corps même & du sang même de I. C. & non d'une figure de I. C. Et par consequent ce corps même estant reçu par ceux mêmes qui n'ont pas la foy, selon S. Augustin, il ne peut l'estre que corporellement.

Les Ministres pretendront-ils que quand S. Augustin dit, que

J. C. demeure dans ceux qui reçoivent la chair d'une certaine maniere, il n'entend pas la chair véritable I. C. Si cela est, il faut donc qu'ils luy attribuent d'avoir crû qu'il n'y avoit dans ce chapitre de S. Jean aucun commandement de manger la chair même de I. C. Car s'il ne le reconnoist pas même à l'égard des bons, il ne le reconnoist à l'égard de personne. Mais quelle apparence d'attribuer à ce Pere une pensée si extravagante; quelle apparence, dis-je, qu'il ait crû que J. C. recommandant dans tout ce chapitre en tant de manieres différentes de manger la chair & de boire son sang, & ne parlant en aucune sorte de manger les signes de la chair & de son sang, ne nous ait voulu néanmoins obliger que de manger ces signes dont il ne parle point, & ne nous ait rien commandé à l'égard de la chair même dont il parle incessamment. Est-ce là expliquer les Peres, que leur imputer des pensées si peu raisonnables pour les accommoder à nos sentimens?

Que si l'on avouë que c'est la vraie chair de I. C. qui est reçûe par les bons ou spirituellement ou corporellement; (car ce n'est pas surquoy j'insiste presentement;) peut-on nier que ce ne soit cette même chair qui est reçûe par les méchans, puisque S. Augustin ne les distingue pas des bons, en ce que les bons mangent la chair de I. C. & que les méchans ne la mangent pas, mais en ce que les bons la mangent d'une certaine maniere qui n'est pas commune aux méchans! La difference n'est pas dans la chose même, selon S. Augustin, elle n'est que dans la maniere. Et par conséquent il y a une maniere de manger *la chair même de J. C.* qui est commune aux bons & aux méchans.

Aubertin oppose à cela, que S. Augustin fait assez voir ce qu'il entend par cette *chair même* que les méchans reçoivent; puisque dans ce même passage il exprime la même chose en ces termes, *que Judas reçut le premier Sacrement que J. C. fit de ses propres mains*, qu'ainsi cette *chair* dont parle S. Augustin n'est autre chose que le Sacrement de la chair. Et il croit cette réponse si juste & si solide qu'il l'applique encore à un passage du premier livre contre Cresconius, où S. Augustin parle ainsi: *Que dirons nous du corps M E S M E & du sang M E S M E de nostre Seigneur J. C. l'unique sacrifice pour nostre salut? Car encore que le Seigneur assure que celui qui ne mangera point sa chair, & ne boira point son sang, n'aura pas la vie; l'Apostre ne nous assure-t. il pas qu'il est pernicieux à ceux qui en usent mal?* Tout cela ne veut rien

dire, selon Aubertin, sinon que les mechans reçoivent le Sacrement de la chair de J. C. parce qu'il se trouve un endroit où S. Augustin explique les mots de *chair même*, par ceux de *Sacrement de la chair*.

Mais qui ne voit que ce Ministre raisonne absolument contre le bon sens, & qu'au lieu de conclure de ce que S. Augustin appelle en un endroit *Sacrement de la chair*, ce qu'il appelle en d'autres la chair même, que cette chair même n'est donc qu'un pur Sacrement; il faut conclure au contraire que par ce *Sacrement de la chair*, il entend la chair même. Car les mots de *chair même*, d'*unique sacrifice de nostre salut*, ne peuvent jamais signifier un pur signe. Mais les mots de *Sacrement de la chair de I. C.* peuvent fort naturellement signifier la chair même de I. C. ou un Sacrement qui la contient, puisque le mot de *Sacrement* est un de ces termes generaux & de ces idées confuses auxquelles l'on supplée d'ordinaire selon les sujets auxquels on les applique, comme nous voyons que tous les Catholiques le font à l'égard de ce mot même. Et par conséquent ce terme estant tres-capable d'un sens plus étendu que celui qu'il a naturellement; & S. Augustin marquant dans ce passage même de quelle maniere il y suppléoit, la raison oblige d'entendre & dans ce lieu & dans tous les autres par le mot de *Sacrement du corps de I. C.* ce que tous les Catholiques entendent par ceux de *Sacrement de l'Autel* ou de *S. Sacrement*, c'est-à-dire un Sacrement qui contient le corps même de I. C.

J'ay quelque honte de m'arrester icy à un sophisme dont Aubertin se sert sur le sujet de ce même passage; mais il le repete si souvent qu'on est obligé, malgré qu'on en ait, d'y faire quelque reflexion; il est fondé sur ce que S. Augustin dit *que Judas recut le premier Sacrement du corps & du sang de I. C. que I. C. avoit fait de ses propres mains*: d'où Aubertin conclut que ce ne pouvoit estre le corps même de I. C. & que le Sacrement est là distingué de I. C. en ce qu'il est dit que I. C. l'a fait: *Absurdissimum autem esset dicere Dominum proprium corpus suum, manibus suis consecisse. Sacramentum ergo corporis & sanguinis ejus, corpus ipsius & sanguis non est.*

Mais cette conclusion est vaine & sophistique, comme nous l'avons montré ailleurs sur un pareil argument. Car qui ne sçait qu'une même chose selon differens estats & selon les différentes manieres dont on la regarde, peut estre conçûe par différentes idées

idées qui font qu'on la distingue en quelque sorte d'elle-même. CH. V.

Qui ne sçait encore que quoy qu'une chose ne puisse estre cause de soy même absolument, elle le peut néanmoins estre à l'égard d'un certain estat, c'est à dire qu'elle peut estre cause de ce qu'elle est en cet estat. Car c'est ainsi que S. Paul dit que *J. C. a apparu par son hostie*, & qu'il a offert une seule hostie, quoyque cette hostie ne fût autre chose que luy-même offert en sacrifice à son Pere.

C'est encore ainsi que S. Cyrille d'Alexandrie parlant de l'Eucharistie l'appelle *un pain qui est donné par J. C.* quoyqu'il entende que c'est son véritable corps. *Il paroist*, dit-il, *par une preuve indubitable que le pain qui nous est donné par J. C. c'est à dire son corps, est un pain du ciel, puis qu'il fait vivre éternellement ceux qui le mangent.* In Ioan 1. 4

C'est donc aussi de cette sorte que S. Augustin dit que J. C. fit le Sacrement de son corps, c'est à dire qu'il mit son corps sous le voile du Sacrement. Ce Sacrement est le même en effet que le corps de I. C. ou plutôt il le renferme, mais l'idée en est différente: Elle est plus confuse, & comprend même quelque chose de plus que I. C. Et ainsi l'esprit ne sçauroit s'empêcher de la distinguer de I. C. conçu d'une autre maniere. & il se porte naturellement à dire que I. C. est cause de l'Eucharistie & fait l'Eucharistie, parce que c'est luy-même qui se met en l'estat où nous le concevons par ces idées confuses de Sacrement du corps de I. C. & d'Eucharistie.

On pourroit rapporter quantité d'autres passages où ce Pere enseigne que les bons & les méchans reçoivent le corps & le sang de I. C. Aubertin reconnoist luy-même qu'ils sont en tres-grand nombre à l'égard des méchans. Mais pour ne grossir pas inutilement ce livre, je remarqueray seulement icy que tous ces passages sont décisifs en y joignant quatre remarques déjà prouvées. Aub. p. 229

1. Que ces termes sont determinez à signifier le vray corps & le vray sang de I. C. par l'usage constant de toute l'Eglise du temps de S. Augustin que nous avons prouvé dans le second Tome de cet ouvrage.

2. Qu'ils y sont determinez par le consentement de tous les Chrestiens qui ont vécu après S. Augustin, comme nous l'avons

encore prouvé dans le premier volume de cet ouvrage, & par la réponse generale.

3. Qu'ils y sont determinez, parce que les sens de *figure* & de *vertu* sont des chimeres absolument inconnuës aux Peres: ce qui est encore prouvé par tout le second Tome.

4. Qu'ils y sont determinez enfin par ces lieux de S. Augustin & des autres Peres que nous avons rapportez dans ce volume icy. De sorte que les Ministres ne sçauroient nous oster le droit de les prendre en ce sens, qu'en répondant solidement à toutes ces preuves: ce qu'ils ne feront assurément jamais.

## CHAPITRE VI.

*Que les Peres en suivant la doctrine de la presence réelle ont dû dire que l'on mange & que l'on ne mange pas J. C.*

**O**N a veu jusques icy que la doctrine de la presence réelle a porté les Peres à toutes les expressions propres à faire entendre que nous recevons réellement le corps & le sang de I. C. par la bouche du corps. Mais ce seroit mal connoître l'esprit des hommes, ou juger mal de celuy des Peres, que de pretendre qu'on n'en deust trouver que de cette sorte dans leurs écrits. S'il est vray en un sens que nous mangeons ce divin corps, parce qu'il entre réellement dans les nostres, il est vray en un autre sens que nous ne le mangeons pas; & même cela est vray dans le sens le plus ordinaire du mot de *manger*, qui mettant devant les yeux de l'esprit toutes les actions qui s'exercent sur les alimens, ne peut convenir à la maniere dont nous recevons le corps de I. C.

Car encore qu'il semble que quelques Grecs aient crû qu'on le divisoit actuellement, ce n'est pas néanmoins la doctrine des autres Peres, & leur sentiment au contraire est qu'il demeure tout entier, quelque division qui arrive aux symboles.

Il n'est pas vray non plus que l'on gouste proprement le corps de I. C. il n'est pas vray que l'on le digere. Et comme diviser l'aliment, le gouster, le digerer, est ordinairement ce qu'on appelle manger, il est certain que l'on ne mange pas le corps de J. C. en ce sens-là.

Les Peres ont esté d'autant plus obligez d'exprimer cette ve-

rité & d'éloigner par là ces idées basses & grossières de l'esprit des Chrestiens, que c'est ce qui scandalisa les Carphanaïtes & quelques-uns des disciples des J. C. & qui leur fit dire du discours que J. C. leur avoit fait pour les exhorter à manger sa chair & à boire son sang, que ces paroles estoient dures; *durus est hic sermo.*

Les Peres nous déclarent en plusieurs endroits, que c'estoit-là la cause de leur scandale.

*Les Juifs*, dit S. Cyrille de Jerusalem, *n'entendant pas selon l'esprit ce que J. C. leur avoit dit de manger sa chair & de boire son sang, en furent scandalisez, & se retirerent en arriere, parce qu'ils crurent que J. C. les vouloit porter à manger de la chair humaine; νομιζοτες οτι προς σαροφαγιαν αυτους προτρεπεται.* Ainsi ce Pere condamne comme une pensée Judaïque ce qu'il appelle Sarcophagie, c'est à dire proprement la maniere de manger la chair humaine que concevoient les Carphanaïtes.

Cat. ech. 4  
Myst.

*Quelques-uns des Disciples du Seigneur*, dit S. Cyrille d'Alexandrie, *surent scandalisez de ce qu'ils luy avoient ouy dire, que si on ne mangeoit sa chair & qu'on ne beust son sang, on n'auroit point la vie. Ils crurent par là que J. C. les invitoit à une cruauté de bestes feroces, & qu'il leur commandoit de manger inhumainement de la chair & de boire du sang, & de faire d'autres actions dont on ne scauroit parler sans horreur.*

In Joan. p.  
p. 374.

C'estoient-là, selon ce Saint, les imaginations de ces Juifs, & en les leur attribuant il les condamne, & les rejette.

S. Augustin explique de la même sorte l'idée qui fit soulever les Juifs contre ce que I. C. leur enseignoit: *ils conçurent*, dit-il, *ce que J. C. leur disoit d'une maniere insensée; ils s'en formèrent une idée toute charnelle, & ils crurent que nostre Seigneur devoit couper des petites parties de son corps, & les leur donner à manger. C'est ce qui leur fit dire: Ce discours est dur.*

In Psal. 98.

*Ils ne concevoient pas*, dit-il en un autre lieu, *qu'il y eût rien de grand dans ce que J. C. leur disoit, ny que ces paroles couvrissent quelque grace qu'il leur vouloit faire. Ils les entendirent comme ils vouiurent & à la façon des hommes: ils crurent que J. C. pouvoit, & avoit dessein de distribuer sa chair coupée par morceaux à ceux qui croyoient en luy.*

Tract. 27 in  
Joan.

*Ils conçurent*, dit il encore au même lieu, *qu'il devoit couper sa chair par morceaux comme on coupe celle des corps morts, & comme on expose la viande dans le marché, & non pas qu'il la leur deust*

Ibid.

*donner vivante & animée par son esprit. Sic intellexerunt quomodo in cadavere dilaniatur aut in Macello venditur, non quomodo spiritu vegetatur.*

¶ *rm. 2. de verb. Apst.*

*Vous croyez, dit-il encore ailleurs, que je vais couper mon corps en morceaux pour vous le donner.*

Ainsi l'Auteur du livre de *Cœna Domini*, n'a fait que suivre le sens des Peres, lorsqu'il exprime en ces termes l'idée que s'étoient formée les Capharnaïtes. *Ils crurent, dit-il, que c'estoit une chose horrible & detestable de manger de la chair humaine, s'imaginant que J. C. entendoit qu'ils la devoient manger rostie ou bouillie & coupée par morceaux.*

Les Peres estoient donc obligez de bannir ces idées charnelles. Et comme elles s'expriment naturellement par les mots de *manger de la chair & de boire du sang*, ces mots pris en ce sens qui est le plus ordinaire, ont dû estre rejettez par les mêmes Peres. Aussi avons-nous veu que S. Cyrille de Ierusalem condamne la *sarcophage*, c'est à dire, mot à mot, la manducation de la chair, & que S. Cyrille d'Alexandrie rejette ce qu'il appelle *σαρκοφάγειν* manger de la chair, & *αἷμα ποῖν* c'est à dire boire du sang.

Cependant il n'y a point de Peres qui ayent établi plus fortement que ces deux, la manducation corporelle en un autre sens.

*Catech. 4. Myst.*

Car S. Cyrille de Ierusalem qui rejette la *sarcophage* ou manducation de la chair, comme une imagination judaïque, est ce luy même qui enseigne, que le corps & le sang de I. C. sont distribués dans nos membres. C'est luy qui nous exhorte à prendre avec une entière certitude le corps & le sang de J. C. parce que sous le type du pain le corps nous est donné, & le sang sous le type du vin afin qu'ayant reçu le corps & le sang de J. C. nous n'ayons qu'un même corps & un même sang avec luy, & que nous devenions ainsi *Porte-Christis*.

*Catech. 5.*

C'est luy qui nous defend de juger par le goust, & qui marque par là que l'idée que l'on se formeroit en suivant le goust n'est pas conforme à celle que la foy veut que nous ayons. C'est luy qui nous ordonne de *faire un trosne de nostre main droite pour recevoir le Roy, & de sanctifier nos yeux par l'attouchement de ce saint corps*. C'est luy qui marque que le sang de J. C. laisse une humidité sur nos levres, & qui par tout cela fait voir & que ce que nous recevons est le corps de I. C. & que nous le recevons d'une maniere corporelle & par la bouche du corps.

Nous avons veu de même que S. Cyrille d'Alexandrie rejette

ce qu'il appel σαρκοφαγειν & αιμα πορειν, c'est à dire litteralement, manger de la chair & boire du sang. Et cependant on combien de manieres enseigne-t-il la manducation corporelle dans ce même ouvrage & dans le même chapitre, où il rejette *la Sarcophage* ? Ne dit-il pas sur ce même chapitre de S. Jean *que le corps de J. C. vivifie ceux qui y participent, & qu'il en bannit la mort reçu dans des corps sujets à la mort ?*

p. 354

N'enseigne-t il pas que *parce que la chair du Sauveur a esté rendue vivifiante par son union au Verbe qui est la vie par essence, nous aurons la vie en nous, lorsque nous la mangerons* ο ται αυτης & τροφουμεθα ?

p. 361.

Ne declare-t il pas en comparant l'union intime que nous avons avec la chair de J. C. par la manducation avec le simple attouchement de cette même chair, *que si des corps morts sont vivifiez par le seul attouchement de sa sainte chair, nous devons esperer de plus grands avantages de l'eulogie vivifiante en la goûtant elle-même, & qu'elle communiquera son propre bien, c'est à dire l'immortalité à ceux qui y participeront ?*

in Joann. 1. 4.

Ne lisons-nous pas que *comme l'eau que l'on approche du feu perd presque sa propre nature & passe en la vertu du feu qui est le plus fort; de même quoyque nous soyons corruptibles par la nature de nostre corps, nous ne laisserons pas par le mélange de la chair de J. C. d'estre dépoüillez de nostre infirmité & revestus de ses promesses, c'est à dire de la vie; parce qu'il estoit necessaire que non seulement l'ame fust renouvelée à une nouvelle vie par le S. Esprit; mais aussi que ce corps grossier & terrestre fust sanctifié & rétabli dans l'incorruptibilité par la participation d'une chose terrestre. & conforme à sa nature. ?*

in Joann. p. 362.

N'assure-t il pas encore au même lieu, *que Jesus-Christ estant en nous comme vie par sa sainte chair, renverse l'empire du cruel tyran ?*

N'y voit-on pas, que *quoy que la mort qui par la prevarication du premier homme s'est emparée du genre humain, nous pousse sans relâche vers une corruption inévitable, néanmoins puisque I. C. est en nous par sa propre chair, il est indubitable que nous ressusciterons, parce qu'il n'est pas croyable, ou plustost qu'il est impossible que la vie ne vivifie pas ceux en qui elle est ?*

in Joa. 1. 4. p. 363.

Ne dit-il pas que *comme on met une étincelle de feu dans un monceau de paille, pour la conserver, de même nostre Seigneur I. C. cache la vie en nous par sa chair, & il y fait entrer comme une*

Ibidem.

*semence d'immortalité, qui détruit toute nostre corruption?*

in Joann. 364.

Ne dit-il pas pour expliquer de quelle maniere s'accomplit cette parole, CELUY qui mange ma chair & boit mon sang demeure en moy & moy en luy : que comme joignant un morceau de cire à un autre, on peut dire que l'un est dans l'autre; ainsi celuy qui reçoit la chair du Sauveur & qui boit son précieux sang, est un avec luy, parce qu'il est mêlé & confondu avec luy par cette participation?

ibid. p. 365.

Ne dit-il pas enfin que Christ estant en nous appaise la loy de nos membres, excite la pieté vers Dieu, mortifie les passions?

Il est donc certain qu'il n'y a point de contradiction à dire d'une part que l'on mange, que l'on reçoit la chair de I. C. & que l'on boit son sang, que son corps entre dans nostre bouche & dans nos entrailles; & à nier de l'autre que l'on mange la chair de I. C. & que l'on boive son sang. Ces expressions qui paroissent contraires ne le sont point en effet, parce qu'elles ont des sens differens. Les premieres marquent la simple reception réelle du corps & du sang de I. C. dans nostre bouche & dans nostre corps, & ainsi elles sont employées par tous les Peres quand ils n'ont eu que ce sens en veue. Les secondes excluent du corps & du sang de J. C. ce que l'on appelle proprement *boire & manger*, c'est à dire ces actions animales qu'on exerce sur les alimens, en les divisant, en les goûtant, en les digerant. Et c'étoit-là le sens auquel les Capharnaïtes les entendoient. Ainsi les Peres ont deu tantost se servir de ces termes, & tantost les rejeter, selon qu'ils ont esté fra ppez de l'une ou de l'autre de ces idées.

C'est ainsi que Tertullien déclare en un endroit de son livre de la Resurrection, que la chair se nourrit du corps & du sang de I. C. afin que l'ame s'engraisse de Dieu: *CARO corpore & sanguine Christi vescitur, ut anima de Deo saginetur*; & que dans le même livre en parlant des Capharnaïtes, & prenant le mot de manger selon l'idée qu'ils en avoient, il dit; *qu'ils s'imaginoient que J. C. leur donneroit veritablement sa chair à manger. Nam quia durum & intolerabilem existimaverunt sermonem ejus, quod is verè carnem suam illis edendum determinasset.*

De resur. carnis. c. 8.

c. 37.

Aubertin conclut de-là que J. C. selon Tertullien, ne devoit donc pas donner veritablement sa chair à manger. Et il a raison de le conclure; mais il a tort de croire que cette proposition soit contradictoire dans le sens, avec celle cy: *J. C. nous donne*

bles & toutes deux autorisées par les Peres. Tertullien avance la premiere, comme nous venons de voir, quoy qu'il ne laisse pas de dire avec tous les Peres, *que la chair se nourrit du corps de I. C.* Et il auroit dit de même sans difficulté *qu'elle le mange veritablement*, & que I. C. nous donne veritablement son corps à manger. Car Gelase Cyfique n'en fait point de faire dire au Concile de Nicée, *que nous recevons veritablement le precieux corps & le precieux sang de I. C.* τὸ αὐτὸ σῶμα καὶ αἷμα ἀληθῶς λαμβάνοντες. Et saint Augustin qui parle en un endroit, que nous verrons tout à l'heure, de la même maniere que Tertullien, n'en fait pas non plus de dire, que I. C. nous a donné veritablement son corps à manger: *VERE qui nobis dedit manducare corpus suum.*

L'illusion d'Aubertin consiste donc en ce qu'il ne veut pas comprendre qu'on peut dire sans contradiction, & que I. C. ne nous donne pas son corps à manger, c'est à dire qu'il ne nous le donne pas à briser, à couper, à goûster, à digerer comme les Capharnaïtes se l'imaginoient, & qu'il nous donne veritablement son corps à manger, parce que nous le recevons réellement dans nos corps.

Mais, dit Aubertin, diroit-on qu'un homme qui mangeroit de la chair qui auroit la forme de poisson ne mange pas de la chair? Ne dit-on pas que l'on mange des pilules, que des brochets mangent d'autres brochets, quoyqu'ils les avalent tous entiers; Pourquoi donc ces Peres diroient-ils que l'on ne mange point la chair de I. C. s'il estoit vray qu'elle entraist réellement dans nos corps?

Aubertin est tout plein de ces comparaisons basses. Mais il est étrange que s'y estant si souvent appliqué il n'en ait jamais reconnu le defect. Car il est bien vray que l'on peut dire qu'un brochet mange un autre brochet, & qu'on ne scauroit dire qu'il ne le mange pas. Et la raison en est qu'il le touche, qu'il le goûste, qu'il le digere. Mais quand une chose n'agit point du tout sur les sens, & que de toutes les actions en quoy consiste le manger, il ne s'y rencontre que celle d'entrer par l'organe de l'aliment & de descendre dans l'estomach; Il est bien plus ordinaire de dire qu'on ne la mange pas, que de dire qu'on la mange.

Ainsi, comme nous avons déjà remarqué, personne ne dit qu'on mange de l'air.

On ne dit, pas n'en déplaise à Aubertin, qu'on mange des pilules. Les Ministres eux-mêmes ne disent point qu'ils mangent le S. Esprit quoyqu'il soit présent dans les alimens qu'ils prennent. Les Theologiens nient que l'on mange l'ame de J. C. quoyqu'ils croient qu'on la reçoit avec son corps. Les Philosophes de l'échole ne disent pas qu'on mange les formes substantielles, quoy qu'ils se les figurent comme des estres materiels, qui sont joints à tous les corps, & par conséquent aux alimens. De sorte qu'en s'attachant à la signification litterale du mot de *manger*, il est plus difficile en quelque sorte d'expliquer les passages où les Peres nous disent que l'on mange le corps de J. C. que ceux où ils nous disent qu'on ne les mange pas; parce qu'en effet on n'exerce sur le corps de J. C. presque aucune des actions qui sont comprises dans l'idée que nous avons de ce mot.

Homil. 7. in  
L'evit.

Qui s'étonnera donc après cela qu'Origene nous dise par rapport à ce sens des Capharnaïtes qu'il y a dans ces paroles, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme & ne buvez son sang, une lettre qui tuë?* car pourquoy ne le diroit-il pas, puisque le sens des Capharnaïtes est un sens litteral des mots de *manger* & de *boire*, & que ce sens est veritablement une lettre qui tuë?

De Eccle. 6.  
Theol. contr.  
Marcel. An-  
cyr. l. 5. c. 12.

Qui s'étonnera qu'Eusebe de Cesarée fasse dire à J. C. *Ne pensez pas que je parle de la chair que je porte, comme s'il la falloit manger, & ne vous imaginez pas que je vous ordonne de boire un sang corporel & visible* Que conclut tout cela sinon que l'on ne mange pas la chair de J. C. & que l'on ne boit pas son sang de la maniere & selon le sens le plus commun de ces termes?

Il faut seulement remarquer qu'Eusebe n'explique en ce lieu le sixième chapitre de S. Jean ny de la manducation Sacramentale, ny de la manducation spirituelle de la chair de J. C. mais de la parole de Dieu; ce qui est un sens tres rare dans les Peres;

& qu'ainsi en supposant que cette chair dont parloit J. C. estoit sa parole & non son corps, il avoit encore plus d'occasion de faire dire à J. C. qu'il ne falloit pas manger sa chair. Mais cela ne conclut nullement que le même Eusebe n'ait cru que l'on recevoit réellement la chair de J. C. en recevant l'Eucharistie, quoyque

quoique d'une maniere qui n'est pas sensible , puisqu'il croyoit que les symboles Eucharistiques n'estoient point des figures vuides, comme ceux de l'ancienne Loy, mais qu'ils contenoient la verité même , *αὐτὸ ἢ ἀληθῆαι περὶέχοντα.*

## CHAPITRE VII.

*Eclaircissement du passage de saint Augustin tiré du  
98. Pseaume.*

**O**N pourroit sans autre façon ajouter aux passages que nous venons de rapporter celui de saint Augustin, dans son Commentaire sur le Pseaume 98. où pour montrer que ce fut à tort que quelques-uns des Disciples se scandaliserent de ce que J. C. leur avoit ordonné de manger sa chair, parce qu'ils crurent qu'il la devoit couper par morceaux, il fait dire à J. C. *Entendez spirituellement ce que je vous ay dit. Ce ne sera pas ce corps que vous voyez que vous mangerez, ni le sang qui sera versé par ceux qui me crucifieront que vous boirez. J'ay voulu par là vous marquer un Sacrement. Ce Sacrement vous vivifiera, pourvu que vous l'entendiez spirituellement. Car quoiqu'il se doive célébrer à la vûe des hommes, il faut pourtant concevoir qu'il s'y passe quelque chose d'invisible.* Car en effet ce passage ne contient aucune difficulté particuliere; & il est visible que saint Augustin prenant le terme de *manger* dans le sens ordinaire, & selon l'idée que les Disciples en avoient, a dû faire nier à J. C. que son corps dût estre mangé.

Mais parce que ce lieu de S. Augustin est un des principaux appuis des Ministres, & qu'on ne voit autre chose dans leurs écrits, il ne sera pas inutile de remarquer qu'il y a dans ce Sermon sur ce Pseaume 98. une contradiction apparente selon les termes, qu'il faut que les Ministres accordent par le sens aussi bien que nous.

Car saint Augustin y dit d'une part que J. C. nous a donné à manger la chair qu'il a apportée dans ce monde. *Et quia in ea ipsa carne hic ambulavit, & ipsam carnem nobis manducandam ad salutem dedit, nemo autem illam carnem manducat, nisi prius adoraverit.*

Et il fait dire de l'autre à J. C. que l'on ne mangeroit pas la

404 LIV. VI. *Que le corps de Jéfus-Christ*  
chair que l'on voyoit en luy ; *non hoc corpus quod videtis manducaturi estis.*

On demeure d'accord de part & d'autre que c'est de la vraye chair de J. C. dont S. Augustin dit en un endroit *qu'il nous l'a donnée à manger*, & dans un autre, *que nous ne la mangerons pas* ; & chacun luy fait cette justice de croire que la contrariété qui paroist dans ces passages n'est que dans les termes, & nullement dans le sens.

C'est donc un devoir commun aux Catholiques & aux Calvinistes d'allier ces expressions qui semblent contraires. Et comme ils entendent dans le même sens les mots de *chair de J. C.* & de *corps de J. C.* il faut nécessairement que les uns & les autres ayent recours à la distinction des divers sens du mot de *manger*.

Aussi est-ce ce que font les Calvinistes. Car en donnant deux sens au mot de *manger*, un métaphorique & l'autre propre, ils supposent que quand S. Augustin dit *que J. C. nous a donné sa chair à manger*, il parle d'une manducation métaphorique, & que quand il fait dire à J. C. *vous ne mangerez point la chair que vous voyez*, il parle de la manducation propre & corporelle.

Les Catholiques n'employent que le même moyen pour accorder ces expressions. Car ils distinguent de même deux sens du mot de *manger* ; l'un commun & ordinaire qui enferme de briser l'aliment avec les dents en diverses parties, de le goûter, de le digérer ; l'autre plus extraordinaire qui n'enferme que le seul passage d'un corps par la bouche dans l'estomach. Ils disent que selon le premier sens saint Augustin a eu raison de faire dire à J. C. pour faire lever le scandale de ses Disciples : *Vous ne mangerez pas la chair que vous voyez*, c'est-à-dire vous ne la briserez point, vous ne la goûterez point, vous ne la digèrerez point ; & que dans le second sens qui est extraordinaire de soy, mais ordinaire dans l'application de ce terme à l'Eucharistie, il a pû dire *que J. C. nous a donné à manger la chair même qu'il a eüe dans le monde ; ipsam carnem manducandum ad salutem dedit.*

Les Calvinistes n'ont donc rien à dire contre cette voye d'accorder la contrariété de ces passages, puisque c'est la même que celle qu'ils suivent. Il s'agit seulement de comparer ces deux manieres ; & dans cette comparaison on trouvera que l'explication que les Calvinistes donnent au terme de *manger* dans ces

deux différentes expressions de S. Augustin ne sçauroit subfister, & qu'il n'y a rien au contraire de plus naturel que celle des Catholiques.

On a déjà fait voir qu'ils s'abusent visiblement en expliquant ces paroles, *Et quia in ipsa carne hic ambulavit, & ipsam carnem manducandam ad salutem dedit*, d'une manducation metaphorique & spirituelle. Car cette manducation dont S. Augustin parle doit estre necessairement precedée de l'adoration, *nemo autem illam carnem manducat, nisi prius adoraverit*. Or il est ridicule de mettre un ordre fixe & réglé entre la manducation spirituelle de la chair de J. C. & l'adoration de cette même chair, comme nous l'avons fait voir:

Mais il n'en est pas de même de l'explication des Catholiques. Elle n'a rien que de conforme au bon sens & aux paroles de S. Augustin.

Car premierement on ne sçauroit prendre que pour une manducation réelle & corporelle celle dont saint Augustin dit *qu'elle est toujours precedée d'une adoration*, & d'une adoration renduë à un objet present devant lequel on se prosterne: *ideo ad terram quamlibet cum te inclinas atque prosternis*. Et c'est de cette maniere que les Ministres mêmes entendent ces paroles.

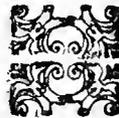
En second lieu, il est tres-naturel en faisant parler J. C. à des Disciple qui viennent d'estre representez comme concevant une manducation grossiere & ordinaire d'une chair coupée par morceaux, *carnaliter intelligentes & putantes quod Dominus precisurus esset particulas quasdam de corpore suo, & daturus illis*: il est tout naturel, dis-je, de supposer que saint Augustin a pris le mot de *manger* dans le même sens auquel ils le prenoient; & que ce qu'il a voulu nier, c'est cette idée fausse qui estoit le sujet de leur scandale.

La suite même favorise manifestement ce sens, pourvû qu'on l'entende selon la doctrine de l'Eglise du temps de S. Augustin. Car après avoir dit, *non hoc corpus quod videtis manducaturi estis, nec bibituri illum sanguinem quem usuri sunt qui me crucifigent*; il ajoûte, pour marquer quel est l'objet corporel qui seroit proprement mangé de cette maniere commune, que ces Disciples avoient dans l'esprit: *Sacramentum aliquod vobis commendavi quod spiritualiter intellectum vivificabit vos: & si necesse est illud visibiliter celebrari, oportet tamen invisibiliter intelligi*. C'est à dire en un mot que cette manducation grossiere & commune

qui ne s'exerceroit pas sur le corps de J. C. avoit pour objet le Sacrement qui sert de voile à ce divin corps où la foy nous le découvre.

Ainsi tout ce passage de S. Augustin dont les Ministres ont tant fait de bruit , n'a point en effet d'autre sens que celui qui est contenu dans la paraphrase que j'en vas faire, où je développeray simplement ce que S. Augustin dit avec plus de breveté , sans ajouter rien à sa pensée. Ne vous scandalisez point de ce que je vous dis qu'il faut manger ma chair & boire mon sang ; vous ne mangerez point de la manière que vous vous l'imaginez ce corps que vous voyez ; vous ne le briserez point, vous ne le toucherez point, vous ne le goûterez point, vous ne le digerez point. C'est d'un Sacrement que je parle, quand je vous ordonne de manger ma chair. Ce sera ce Sacrement qui sera touché, goûté, brisé, & qui sera ainsi mangé à votre sens. Il sera visible, afin que vous y exerciez ces actions visibles: mais il vous vivifiera par l'intelligence spirituelle de la foy qui vous découvrira que mon corps y sera invisiblement.

C'est ainsi que les fidèles instruits dans la doctrine de la présence réelle, ont dû prendre les paroles de S. Augustin. Ils estoient accoutumés à ne pas concevoir l'Eucharistie comme un Sacrement vuide, mais comme un Sacrement qui contenoit le corps de J. C. Ainsi ils ajoutent sans peine au terme de Sacrement ce que les Catholiques y ajoutent encore, quand on leur parle du Sacrement de l'Autel. Ils sçavoient aussi ce qu'il falloit entendre invisiblement dans ce Sacrement ; & ainsi ils ne s'arrestoient point au seul voile, mais ils y joignoient toutes les idées que les instructions communes de l'Eglise leur donnoient de ce Mystere ; & par conséquent rien ne leur devoit paroître difficile, & ce n'est qu'en se transportant en un autre état que celui où estoient ces fidèles, que l'on y peut trouver de l'obscurité.



CHAPITRE. VIII.

*Explication du passage de S. Augustin, tiré du troisième Livre de la Doctrine Chrestienne, chap. 16.*

ON peut dire que le passage de S. Augustin du troisième Livre de la Doctrine Chrestienne, chap. 16. est le plus célèbre de tous ceux dont les Sacramentaires se sont servis contre la doctrine de l'Eglise. Car il ne paroist pas que les Berengariens ayent connu, ni celui de Tertullien du livre quatrième contre Marcion, ni ceux que les Ministres tirent des dialogues de Theodoret, ni ceux de Gelase, de S. Ephrem & de S. Chrysostome. Celuy de Facundus n'est connu que depuis quelques années que cet Auteur a esté donné au public. Mais pour le passage de S. Augustin dont nous parlons, il n'a jamais esté inconnu à aucun de ceux qui ont combattu ce Mystere. Ils en ont tous fait le fondement de leur doctrine, & s'en sont servis ordinairement pour l'insinuer dans les esprits.

On voit même que c'est ce passage qui avoit fait naistre à Frudegard des doutes contre la foy de la presence réelle où il avoit esté élevé, des doutes qui le porterent à en demander l'éclaircissement à Pascale.

Il est donc juste de l'examiner avec soin & de bonne foy, sans rien dissimuler des difficultez qu'il peut avoir. On évitera même les solutions qui pourroient avoir quelque apparence de subtilité, quoiqu'elles puissent estre bonnes dans le fond; & l'on ne prétend se servir que de celles que le passage fournit, & qui sont fondées sur des choses qu'Aubertin même reconnoist.

Les difficultz de ce passage sont de deux sortes. Les unes sont fondées sur une regle que S. Augustin établit pour l'intelligence de l'Ecriture: les autres sur l'application qu'il en fait.

La regle ou le principe de S. Augustin dont les Ministres tirent avantage, est que si une expression qui porte un commandement, semble prescrire une action honteuse & criminelle, ou empêcher quelque chose d'utile, ou défendre qu'on ne fasse du bien aux hommes, il faut la prendre pour figurée. de doct. Chrest. 1. 5. c. 16.

LIV. VI. *Que le corps de Jesus-Christ locutio, flagitium aut facinus videtur jubere, aut utilitatem ac beneficentiam vitare, figurata est.*

Les Ministres prétendent avoir droit de conclure de cette maxime, que les expressions où J. C. nous exhorte à manger sa chair & à boire son sang, estant de ce nombre, & portant à quelque chose qui paroist horrible, il les faut prendre pour figurées.

Mais on peut dire avec verité qu'à ne considerer que ce seul principe, il n'y eut jamais d'objection plus foible que celle-là.

Car ce principe se pouvant prendre, ou generalement, ou avec diverses restrictions, il se trouve qu'estant pris generalement, c'est la plus fausse & la plus dangereuse maxime qu'on puisse avancer; & qu'estant joint aux restrictions que les Ministres mêmes y jugent necessaires, il ne prouve rien du tout.

Si on le regarde dans sa generalité, qu'y a-t'il de plus dangereux & de plus faux? Car n'est-ce pas par là que Socin prétend prouver qu'il faut entendre en un sens metaphorique toutes les expressions de l'Ecriture, qui portent que J. C. a offert sa mort pour nous racheter de nos pechez, parce qu'il luy paroist indigne de Dieu de vouloir la mort d'un innocent pour sauver des coupables.

N'est-ce pas sur ce principe que les Pelagiens se fondoient pour détourner à des sens metaphoriques tout ce que l'Ecriture nous enseigne du peché originel, parce qu'ils ne comprenoient pas que sans injustice Dieu pust repouter des enfans coupables pour un crime, où leur volonté n'avoit point de part.

Cette prétenduë maxime n'est-elle pas même démentie par un grand nombre d'exemples de l'Ecriture, qui montrent que les Saints se sont crus obligez d'obéir à Dieu dans des choses qui paroissoient criminelles selon les principes ordinaires de la justice des hommes. Je n'en rapporte point icy d'exemples, parce qu'ils sont communs, & que le Cardinal du Perron l'a déjà fait d'une maniere si forte, qu'Aubertin a été obligé de se rendre sur ce point, & de reconnoistre que ce seroit faire tort à S. Augustin que de luy attribuer cette regle prise dans toute l'étenduë des termes auxquels elle est conçûë. Il avoue expressement que l'intention de ce Pere n'a pas esté de l'étendre à tous les lieux de l'Ecriture, dans lesquels il semble que Dieu commande ou conseille quelque action dereglée. Car il y en a, dit-il, qui sont tellement atta-

chez au sens litteral par toutes les circonstances, qu'on ne les scauroit prendre en un autre sens. Enfin il avouë que ce principe n'a lieu qu'à l'égard des expressions qui ne sont pas déterminées au sens litteral, & dans lesquelles il n'est pas nécessaire d'avoir recours à l'autorité de celui qui fait le commandement.

Mais en reduisant cette regle à des termes raisonnables par le moyen de ces restrictions, il se la rend entierement inutile & détruit toutes les conséquences que les Ministres en peuvent tirer. Car puisque ce principe n'est pas general, & qu'il reçoit des exceptions; puisque par l'aveu même d'Aubertin, il ne regarde que les passages qui ne sont pas déterminés au sens litteral par les circonstances, quel droit ont les Ministres de l'appliquer à ces paroles: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous,* expliquées au sens des Catholiques? Comment prouveront-ils qu'elles ne signifient point si clairement une manducation réelle qu'il soit contre la raison de les entendre autrement? Comment prouveront-ils qu'il ne soit pas nécessaire d'avoir recours dans ce commandement à l'autorité de celui qui le fait, puisqu'il paroist au contraire que les Peres ne s'appuyent que sur cela, & qu'ils nous ont déclaré que ce qu'on dit de manger la chair de J. C. seroit impie & insensé, si ce n'estoit de J. C. même qu'on l'apprend? *De naturali enim in nobis Christi veritate quæ dicimus, nisi ab ipso discimus, stultè & impiè dicimus. Ipse enim ait, caro mea verè est esca, & sanguis meus verè est potus,* puisqu'ils nous déclarent, qu'il n'y a dans ces paroles ni parabole ni énigme, & qu'il faut absolument manger la chair de J. C. puisque S. Basile allegue même la creance que l'on doit à ces paroles, pour montrer qu'il faut croire avec certitude, que toutes les paroles de Dieu sont véritables & possibles, quoique la nature y repugne.

Hilar. l. 8. de  
Trinit.  
Chrysoft.  
hom. 46. in  
Joan.  
Bas. Reg. 8.  
c. 1.

παν̄ ῥημᾱ θε̄ου  
ἀληθ̄ές ἔστι  
καὶ δυνατόν  
καὶ ἡ φύσις  
μολχῆται.

Mais quelle apparence de crime ou d'action honteuse, peut-on trouver dans ce commandement pris au sens des Catholiques pour le comprendre sous cette regle? On peut bien dire qu'il choque en apparence la raison & la nature: mais qui peut dire que l'honesteté y soit blessée, ce qu'on appelle *flagitium*, ni qu'il y ait rien qui nuise au prochain, ce que l'on entend par le mot de *facinus*, selon que saint Augustin explique ces termes? *Quod autem agit indomita cupiditas ad corrupendum animam & corpus suum, flagitium vocatur; quod autem agit ut alteri noccat, facinus.*

De doct.  
Christ. l. 3,  
c. 10.

On ne sçauroit donc se servir de cette maxime pour exclure le sens des Catholiques, puisque n'ayant rien de honteux ou de criminel, même selon l'apparence, il ne peut estre compris dans le principe de S. Augustin. Ainsi il faut que les Calvinistes se reduisent uniquement à la seule application que S. Augustin fait de ce principe à ces paroles: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous, & à la conclusion qu'il en tire, qui est que cette expression est figurée.*

C'est en effet la seule difficulté raisonnable qu'on peut proposer sur ce sujet; & pour l'éclaircir, je rapporteray premierement les propres termes de S. Augustin: *Si l'expression de l'Écriture semble commander quelque action honteuse & criminelle, ou interdire quelque chose d'utile, ou défendre de faire du bien au prochain, elle est figurée. Par exemple cette parole de J. C. Si Vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous, semble commander une action honteuse & criminelle. C'est donc une figure qui ordonne de participer à la passion de J. C. & à conserver dans la memoire le souvenir doux & utile que sa chair a esté crucifiée pour nous.*

C'est ce que contient ce fameux passage dont les Ministres concluent que l'on ne mange donc la chair de J. C. qu'en figure, & que la manducation commandée par ce passage ne consiste que dans la participation aux souffrances de J. C. Mais il est aisé de faire voir la temerité de cette consequence par quelques remarques.

Il est certain premierement qu'on ne sçauroit rien conclure précisément de ce que S. Augustin explique ce passage de la manducation spirituelle. Car on ne sçauroit nier qu'il n'ait esté expliqué de la même sorte par plusieurs Auteurs tres-persuadés de la presence réelle & de la transsubstantiation.

S. Bernard entr'autres, dont la creance n'est pas douteuse sur cette matiere, y donne ce sens dans le Sermon troisième sur le Pseaume *qui habitat. Ces gens*, dit-il, *ayant ouï ces paroles de J. C. Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne beuvez son sang, &c. trouverent ce discours dur & se retirerent. Or qu'est-ce que manger sa chair & boire son sang, sinon communiquer à ses passions, & imiter la vie qu'il a menée sur la terre?* Il est visible que S. Bernard explique là ce passage de la même manière que S. Augustin dans le lieu dont il s'agit, & qu'il l'explique même de cette sorte pour montrer que le scandale des

Juifs

Iuifs estoit mal fondé. Cependant qui concludroit de là que S. Bernard ne croyoit pas la transsubstantion, tireroit une consequence tres-fausse & tres-teineraire par l'aveu même des Ministres. CH. VIII

Il est encore certain que l'on ne sçauroit rien conclure du sens que saint Augustin exclut formellement & expressement. Car il est bien vray qu'il exclut en cet endroit un certain sens litteral. Mais quel est ce sens litteral formellement exclus? Est-ce le sens des Catholiques? Les Calvinistes voudroient bien le pouvoir dire, mais les termes de S. Augustin ne le souffrent pas; parce qu'ils marquent trop expressement par deux caracteres quel est ce sens qu'il designe. Le premier de commander ce qu'il appelle *flagitium*, c'est à dire comme il l'explique luy-mesme, *une action honteuse par laquelle on se souille soy-même*; le second de commander ce qu'il appelle *facinus*, c'est à dire un crime contre le prochain, *quod nocet alteri*.

Que les Calvinistes nous disent de bonne foy, si ces marques conviennent à la manducation du corps de I. C. telle que les Catholiques l'enseignent. Peut-on croire raisonnablement que ce soit une action honteuse, & qui nous souille? Peut-on croire qu'elle nuise à I. C.? Et n'est-il pas clair au contraire que ces marques determinent l'esprit à la seule manducation que se figuroient les Capharnaïtes, c'est à dire à la manducation d'une chair sanglante, coupée par morceaux, goustée & digerée? Car n'est-ce pas celle-là que les hommes ont jugée honteuse & brutale? N'est-cepas la seule que l'on puisse concevoir comme outrageuse à I. C. puisque ce seroit détruire l'integrité de son corps? Ce n'est donc que la manducation conçue par les Capharnaïtes que S. Augustin rejette expressement. Nous verrons ensuite, si l'on en peut tirer par consequence qu'il ait aussi rejeté celle que soutiennent les Catholiques: mais il est déjà clair qu'il ne le fait pas formellement.

3. Il est certain encore que quand S. Augustin en rejetant le sens litteral, passe tout d'un coup au sens metaphorique qui consiste à entendre ce passage de la participation aux souffrances de I. C. & à la memoire de sa mort, on n'en doit pas conclure qu'il propose ce sens metaphorique comme l'unique sens des paroles de I. C. ny mesme comme le plus ordinaire.

Car il faut que les Ministres reconnoissent qu'il entend ordinairement ces paroles de la manducation Sacramentale: que

c'est ainsi qu'il l'explique dans le livre contre l'adversaire de la Loÿ & des Prophetes ch. 10.

Dans la question 57. sur le Levitique.

Dans le livre premier du merite & de la remission des pechez.

Dans le Traité 11. & 26. sur S. Iean.

Dans le Sermon 11. & 46. des paroles du Seigneur.

Dans le premier livre contre Cresconius P. 25.

Dans le Sermon des paroles de l'Evangile, rapporté par Bède sur la premiere Epistre aux Corinthiens.

Dans les Sermons sur les Pseaumes 33. & 98.

Il faut qu'ils reconnoissent de plus que quand S. Augustin exprime en tant d'endroits ce sens de la manducation Sacramentale, ce n'est point comme une simple interpretation allegorique & incertaine qui n'est pas propre à fonder un dogme; mais qu'il le regarde comme le vray sens des paroles de I. C. & comme un fondement solide, sur lequel on peut établir contre les heretiques la necessité de participer à ce Sacrement pour avoir la vie.

Ainsi quand les Ministres demandent, pourquoy S. Augustin n'a pas, en corrigeant cette idée de la manducation Carphanaïte qu'il rejette comme criminelle & honteuse, substitué celle de la manducation Catholique, s'il a cru que l'on reçust réellement le corps de I. C. on leur peut faire à peu pres la même question, & les obliger à nous dire, pourquoy S. Augustin en excluant ce sens criminel de la manducation d'une chair sanglante, ne propose pas en ce lieu l'explication qu'il donne par tout ailleurs à ce même passage, qui est de l'entendre de la manducation Sacramentale? Pourquoy, par exemple, ne fait-il pas en ce lieu icy, ce qu'il fait dans le Sermon sur le 98. Pseume, où ayant exclus la manducation des Carphanaïtes par ces paroles: *Vous ne mangerez pas le corps que vous voyez; NON hoc corpus quod videtis manducaturi estis*, il substitué au lieu de ce sens; non la manducation spirituelle comme il fait icy, mais la manducation Sacramentale: *Sacramentum*, dit-il, *vobis commendavi*, c'est à dire que ces paroles s'entendent de la manducation d'un Sacrement?

Les Ministres seroient peut-estre assez embarassez à répondre à cette question, selon leurs principes. Mais on va voir qu'il nous est tres aisé de répondre à celle qui nous font, c'est à d'

re de rendre raison pourquoy Saint Augustin en rejetant l'idée de la manducation carphanaïte, ne substitua pas celle des Catholiques, & que l'éclaircissement de cette question dissipe entierement toute la difficulté de ce passage.

Il ne faut pour cela que considerer l'occasion qui luy fait rapporter ces paroles de J. C. Car son dessein n'est nullement de les traiter à fond, ny de rapporter tous les sens dont elles sont capables, ny de choisir entre ces sens le plus probable & le plus naturel. Il ne les allegue que pour servir d'exemple de la regle qu'il propose, que *quand une expression semble commander quelque chose de honteux & de criminel, il la faut considerer comme figurée*, & en expliquer les termes en un sens metaphorique.

Or afin qu'un exemple répondît à cette regle, il falloit qu'il eust deux conditions. La premiere qu'il semblât commander une action honteuse & criminelle. La seconde qu'en rejetant ce sens litteral, on pût passer à une verité representée par ces termes figurez.

Comme on ne trouve pas facilement des exemples d'une espece si particuliere, & qu'en écrivant on employe d'ordinaire ceux qui se presentent les premiers, pourveu qu'ils puissent servir au dessein qu'on a d'éclaircir le sujet pour lequel on les allegue; S. Augustin a cru que pour confirmer la regle qu'il propose, il pouvoit se servir de cette parole de J. C. *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme & ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie*: parce qu'en effet ces termes signifiant dans le sens ordinaire ce qui se passe à l'égard des alimens, comme de les briser, les goûter, les faire passer dans l'estomach pour les digerer & pour s'en nourrir, il y trouvoit la premiere des conditions necessaires pour l'éclaircissement de sa regle, c'est à dire que les termes semblassent ordonner une action honteuse & criminelle.

Mais cela ne suffisoit pas pour son dessein. Il y falloit aussi trouver la seconde condition, & qu'en rejetant ce sens litteral qui porte à une action honteuse & criminelle, on deût regarder cette expression comme figurée, c'est à dire comme marquant par l'image de cette action une verité toute pure & toute sainte.

Car une expression n'est appellé figurée que quand estant fausse selon le sens litteral, elle marque néanmoins une verité,

dont cette lettre est l'image. Ainsi le sens litteral doit subsister dans le sens que l'on y donne, non comme verité, mais comme image de la verité. J. C. n'étoit pas effectivement un lion, mais il est figuré par un lion dans cette expression : *le lion de la tribu de Juda a vaincu*. Et ce terme de lion, qui n'est pas vray à la lettre, ne laisse pas de représenter par cette lettre fausse la force véritable de JESUS-CHRIST.

Il est facile de découvrir par là pourquoy S. Augustin n'a pas fait mention en cet endroit de la reception réelle & Sacramentale du corps de J. C. Car il est visible qu'il ne le pouvoit faire raisonnablement. Il proposoit en ce lieu cette expression de J. C. *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne beuvez son sang*, comme un exemple des expressions qui semblent porter par le sens litteral à une action honteuse. Et il avoit raison de le faire, puis qu'en effet le sens le plus ordinaire des termes de *manger* & de *boire*, est celuy des Capharnaïtes. Mais il falloit de plus que ce sens litteral estant exclus on regardast l'expression comme figurée, c'est à dire que pour en trouver le sens on passast de la lettre considérée comme figure, à une verité figurée.

Il se trouvoit donc engagé à marquer quelle estoit la verité figurée par le sens litteral, c'est à dire par les mots de *manger* & de *boire* pris au sens des Capharnaïtes. Or cela l'engagoit nécessairement à ne point parler de la manducation Sacramentale ny de la reception réelle du corps de J. C. & à parler uniquement de la manducation spirituelle.

La raison est que la reception réelle du corps de J. C. non plus que la manducation Sacramentale, n'est point du tout la verité figurée par la manducation Capharnaïte. On peut bien dire qu'elles sont signifiées & comprises dans les paroles de J. C. selon un autre sens litteral moins propre selon les termes. Mais elles ne sont nullement représentées par les idées qu'impriment dans l'esprit la manducation que concevoient les Capharnaïtes, dont S. Augustin avoit besoin en ce lieu-là.

Ce n'est que dans la manducation spirituelle qu'on trouve les actions figurées par cette manducation litterale. C'est-là qu'on separe spirituellement en plusieurs parties l'objet que l'on mange spirituellement; qu'on le goûte avec plaisir; qu'on le serre dans la memoire. C'est là enfin qu'on en nourrit son ame comme le corps se nourrit par les alimens. Rien de tout cela ne se rencontre ny dans la manducation du Sacrement ny dans la reception du corps de J. C.

Qui s'étonnera donc que S. Augustin estant obligé de produire un exemple de sa regle, où l'on vist qu'en abandonnant la lettre comme contenant une action honteuse & criminelle, on passast au sens figuré par cette lettre, & ayant pour cela allegué ces paroles: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne beuvez son sang*, dont le sens litteral ne peut subsister; qui s'étonnera, di je, qu'il passe à la verité figurée par cette lettre qui ne scauroit estre, comme j'ay dit, que la seule manducation spirituelle?

Tout ce que l'on pourroit demander, c'est, pourquoy ce Pere prend le sens Capharnaïte pour le sens litteral de ce passage. Mais pourquoy ne le prendroit-il pas en cette maniere, puisque c'est en effet le sens le plus litteral & le plus ordinaire des termes ausquels il est conceu? D'ailleurs il y estoit déterminé par la regle à laquelle il appliquoit cet exemple; & ces paroles ne luy auroient esté d'aucun usage, s'il avoit consideré la manducation Sacramentale comme en estant le sens litteral. Il a donc recours à un autre sens litteral que les termes expriment effectivement, parce qu'il y trouve cette condition necessaire pour l'éclaircissement de sa regle, de commander en apparence une chose honteuse. Mais après avoir produit ce passage en ce sens & avoir consideré cette lettre comme une figure qui se rapporte à une verité, il ne pouvoit plus parler de la manducation Sacramentale, mais de la seule manducation spirituelle, parce qu'il n'y a que celle-cy qui réponde comme verité figurée à cette manducation Capharnaïte qu'il considere comme la lettre.

Que reste-t-il à dire aux Ministres après cet éclaircissement? Diront-ils qu'il paroist par ce passage que S. Augustin prend le sens de la manducation Capharnaïte pour la lettre des paroles de J.C? On leur répond qu'il a eu droit de le faire, parce que c'est le plus ordinaire sens des termes de *manger* & de *boire*. Diront-ils qu'il s'ensuit de là que S. Augustin ne reconnoist d'autre sens dans ces paroles que celui de la manducation spirituelle? Mais les Ministres reconnoissent-ils pas eux mêmes que cette consequence est fausse, & qu'au contraire il explique ce passage dans cet endroit d'une maniere qui luy est extraordinaire?

Diront-ils qu'il reconnoist au moins que cette expression est figurée entant qu'elle semble porter à une action honteuse & criminelle, c'est à dire qu'elle est figurée en la prenant dans le sens des Capharnaïtes, qui est le sens qui porte à cette action honteuse

416 LIV. VI. *Que le corps de Jesus-Christ*  
& criminelle. Mais s'entuit-il de là qu'il là reconnoisse aussi figurée en la prenant en un autre sens qui n'a rien de honteux ny de criminel ?

En effet n'avoient-ils pas eux-mêmes que S. Augustin explique souvent ce lieu de la manducation Sacramentale? Et ce sens néanmoins a tout ensemble ces deux qualitez, d'estre différent de celui que S. Augustin apporte en ce lieu icy, & de n'être point la verité figurée par ces paroles prises au sens des Capharnaïtes.

Diront-ils que S. Augustin ne marque point dans ce passage d'autre manducation de la chair de J. C. que la spirituelle? Je réponds qu'il n'en pouvoit marquer un autre en ce lieu-là, par la raison que nous avons dite, sçavoir qu'il n'y a que la manducation spirituelle qui réponde comme verité figurée à la manducation Capharnaïte. Mais comme par l'aveu même des Ministres, il ne s'ensuit pas qu'il n'ait reconnu une manducation Sacramentale, quoy qu'il n'en parle point en cet endroit, il ne s'ensuit pas aussi qu'il n'ait point reconnu de réception réelle de la chair de J. C. puisqu'elle est comprise dans la manducation Sacramentale, comme nous l'avons tant de fois prouvé.

Ainsi pour juger sainement & équitablement de ce passage, on en peut dire qu'il n'a rien du tout de fâcheux pour les Catholiques que la seule apparence, mais qu'estant considéré avec toutes ces circonstances, on n'en scauroit rien conclure de raisonnable contre eux, & qu'il laisse la question toute entière à décider par les autres passages de S. Augustin.

Car il est certain, comme j'ay dit, qu'outre le sens des Capharnaïtes que ce Pere rejette en ce lieu; & celui de la manducation spirituelle qui répond à ce sens des Capharnaïtes comme verité figurée, il reconnoist dans tous ses ouvrages un autre sens de ces memes paroles qui est que J. C. nous y ordonne de manger le Sacrement de l'Eucharistie & de manger sa chair dans le Sacrement. Ce sens n'est certainement point exclus par ce passage, & il n'est plus question que de sçavoir ce qu'enferme ce même sens. Or on n'a qu'à voir les passages où S. Augustin explique la manducation Sacramentale pour reconnoistre clairement qu'elle comprend une réception réelle du corps de J. C. comme nous l'avons déjà fait voir.

CHAPITRE IX.

*Que toutes les expressions où les Peres disent tantost que les méchans mangent le corps de J. C. & tantost qu'ils ne le mangent pas, sont des suites naturelles de la presence réelle.*

**I**L ne reste plus que de montrer que les Peres ont parlé de la manducation du corps de J. C. à l'égard des méchans comme la doctrine de la présence réelle les en a dû faire parler. Et c'est ce qui paroîtra clairement en ramassant toutes leurs expressions.

Car qu'est-ce que cette doctrine nous enseigne à l'égard des impies? Qu'ils reçoivent J. C. sur leur lèvres, & dans une ame souillée; qu'ils l'outragent par leurs mains & par leur bouche, qu'il y a une maniere de recevoir la chair même de J. C. qui leur est commune avec les bons: que Judas reçut le corps qu'il avoit vendu, que c'est le corps de J. C. aussi bien pour les méchans que pour les justes.

Or les Ministres n'ignorent pas que toutes ces expressions se trouvoient dans les Peres, & qu'on ne les y trouve tres-souvent.

Ils n'ignorent pas, par exemple, que S. Chrysostome ne presse les impies par ces paroles; *Comment pourrez vous paroître devant le tribunal de J. C. vous qui avez osé toucher son corps avec des lèvres & des mains impures?*

In Epist. ad Eph. Hom. 3

Ils n'ignorent pas qu'il leur reproche en un autre endroit de recevoir J. C. dans une ame souillée.

Hom. 83, in Matth.

Ils savent que S. Augustin parlant de ce corps & de ce sang qui sont nostre unique sacrifice, & dont le Seigneur assure que si quelqu'un ne mange pas sa chair & ne boit pas son sang, il n'aura pas la vie, ajoute qu'ils sont pernicieux à ceux qui en usent mal.

Cont. Cref. 1. 1. c. 25.

Ils n'ignorent pas l'endroit où il assure que c'est toujours le corps de J. C. à l'égard de ceux mesmes dont l'Apostre dit que celui qui le mange indignement mange sa condamnation.

Ils n'ignorent pas ce que dit S. Basile que le crime de ceux qui ayant l'ame souillée, touchent le corps de J. C. est d'autant plus grand que celui de ceux qui touchoient les Belers & les Taureaux que l'on immoloit sous l'ancienne loy, que J. C. est plus grand que le temple des Juifs.

De bapt. 1. 2. c. 3.

Bas. de bapt.  
1. 2. 1. 2.

Les Ministres ne nieront pas sans doute que les méchans ne soient aussi capables de recevoir le vray corps de I. C. que de le sacrifier. Or ce même Pere nous assure dans le chapitre suivant qu'ils le sacrifient, puisque pour représenter le crime qu'ils commettent en le faisant indignement, il dit que *le crime d'un homme souillé d'ordures qui ose sacrifier le corps du Seigneur qui s'est donné luy-même en qualité d'oblation & de sacrifice à Dieu en odeur de suavité, l'emporte d'autant sur celuy qu'on commettoit en offrant indignement les anciens sacrifices, que le corps du FILS UNIQUE de Dieu passe en dignité les Beliers & les Taurcaux. Ce n'est pas, ajoute-t il, que je veuille comparer ces choses Car il y en a une dont l'excellence ne souffre point de comparaison, ἀσυναρίτος ἢ ἢ ὑπερόχη.*

Mais quel est ce corps du Seigneur sacrifié par les méchans selon saint Basile? N'est ce pas ce corps qui n'a point de proportion, & qui ne souffre point de comparaison avec les bestes immolées dans l'ancienne Loy? C'est donc le véritable corps de I. C. & ce corps est sacrifié par les méchans. Et c'est ce même corps véritable de J. C. dont S. Basile dit encore dans le chapitre suivant, qu'il est touché par les méchans, comme il arrivoit quelque fois que les victimes anciennes l'estoient par des personnes impures.

Il seroit inutile de ramasser icy tout ce qu'on peut trouver dans les Peres pour prouver en particulier, que les méchans reçoivent véritablement le corps de J. C. Car les Ministres ne desavoiant pas cette consequence, que si le corps de J. C. est réellement présent dans l'Eucharistie, il est aussi réellement reçu par les méchans, il faut regarder ce point de la doctrine de l'Eglise comme appuyé sur autant de preuves, qu'il y en a qui font voir la verité de cette présence, & il n'y a plus qu'à examiner si les Peres ont toujours parlé conformément à cette doctrine, & s'ils n'ont rien dit qui semble la contrarier.

Pour en juger il ne faut que voir à quelles expressions elle porte à l'égard des méchans, outre celles que nous venons de citer.

Il est vray qu'ils reçoivent le corps & le sang de J. C. comme les bons; mais il s'en faut bien qu'ils ne le reçoivent en toutes les manieres qu'il est reçu par les bons.

Les justes en le recevant en reçoivent une force, une vigueur, & une nourriture spirituelle.

Les méchans ne font au contraire en le recevant que se rendre plus criminels , & par conséquent plus foibles. CH. IX.

Les justes en recevant le corps de J. C. s'unissent à luy par la charité. Les méchans estant vuides de charité ne s'y sçauroient unir en cette maniere.

Les justes en le recevant sont unis à tous les fidelles , parce que le corps & l'esprit de J. C. en font le lien , & ils sont ainsi incorporez dans la societé des Saints , qui est le corps de J. C.

Les méchans au contraire n'étant point membres vivans de ce corps & de cette sainte societé , ne font que s'en separer davantage , & si J. C. est en eux , ce n'est pas pour les unir à son corps.

Tout cela convient aux justes , & ne convient point aux méchans , & tout cela s'appelle *manger* dans un sens métaphorique & spirituel. Car tirer une force & une nourriture spirituelle du corps de J. C. c'est le manger.

Recevoir le corps de J. C. jusqu'à la participation de son esprit , c'est encore le manger en ce sens.

S'unir au corps de J. C. par amour , c'est le manger. S'incorporer dans le corps mystique de J. C. par le moyen de l'Eucharistie , c'est le manger , & c'est même manger au même sens ce corps mystique dont il est le chef , & qui le comprend ; & par conséquent les justes mangent le corps de J. C. en plusieurs manieres dont les méchans ne le mangent pas. Et lorsqu'on restreint le terme de *manger* à ces manieres , on doit dire que les justes le mangent , & que les méchans ne le mangent pas.

C'est ce qui fait que saint Augustin après avoir joint les justes aux méchans dans la maniere commune de recevoir le corps de J. C. attribué ensuite aux seuls justes une certaine maniere de le recevoir , qui ne convient point aux méchans. *Disons-nous* , dit-il , *que ceux qui mangent cette chair & boivent ce sang avec un cœur hypocrite , ou qui deviennent ensuite apostats , demeurent en J. C. & J. C. demeure en eux ? mais c'est qu'il y a une certaine maniere de manger cette chair & de boire ce sang , dont il est vray de dire que celuy qui mange cette chair & boit ce sang demeure en J. C. & J. C. en luy. Il n'est donc pas vray que tous ceux qui mangent la chair de J. C. & boivent son sang, demeurent en luy & luy en eux : Et cela n'est vray que de ceux qui le font d'une certaine maniere qu'il avoit en vûe.*

Serm. 2. de verb. Dom.

Or comme cette *certaine maniere* ne convient qu'aux bons en qui J. C. demeure , & non aux méchans en qui J. C. ne de-

meure pas, il n'y a nulle contradiction à dire que les méchans mangent le corps de J. C. & qu'ils ne le mangent pas. Car il est vray qu'ils le mangent de cette maniere commune aux bons & aux méchans ; & il est encore vray qu'ils ne le mangent pas de cette maniere particuliere aux bons dont les mechans sont exclus.

Quand il sera donc question de ces manieres particulieres aux bons, on dira toujours que les méchans ne le mangent point.

Et comme ce sont ces manieres particulieres aux bons qui rendent la reception du corps de J. C. vrayment utile, il est naturel d'exhorter les fidelles à ne se pas contenter de la reception & de la manducation commune, mais de tendre à la manducation qui est propre aux justes, & qui ne convient point aux méchans, comme estant la fin & la verité figurée par la manducation corporelle. Car nous ne recevons J. C. dans nos corps qu'afin de le recevoir dans nos ames, & de tirer de luy une force & une vigueur spirituelle.

C'est ce qui fait que saint Augustin après avoir enseigné dans un excellent Sermon, que *notre divin Redempteur nous a parlé dans le sixième chapitre de saint Jean du prix de nostre rançon, qui est son sang ; après nous avoir assuré que ce corps est nostre viande, & ce sang nostre breuvage ; après nous avoir dit que les fidelles reconnoissent dans ces paroles le Sacrement de l'Eucharistie, & que les Catechumenes n'y entendent rien : SACRAMENTUM fidelium agnoscunt fideles, audientes autem quid aliud quam audiunt :* ce qui marque qu'il ne prétendoit pas qu'elles signifiasent une simple manducation spirituelle du corps de J. C. puisque les Catechumenes en sont aussi capables que les fidelles, & qu'il auroit esté ridicule de supposer qu'aucun d'eux n'avoit assez d'esprit pour penetrer une metaphore comme celle-là qui ne dépendoit d'aucune connoissance qu'ils n'eussent pas, après avoir dit encore que J. C. pour appaiser le scandale de ses Disciples, qui croyoient qu'il dût couper sa chair en morceaux, leur parla de son Ascension, afin qu'ils vissent, non qu'estant dans le Ciel il ne pourroit estre mangé sur la terre, *mais que montant au Ciel tout entier, il ne seroit point consumé par ceux qui le mangeroient : CERTE qui integer ascendere potuit, consumi non potuit :* après tout cela, dis-je, comme l'on doit rapporter toutes les instructions dogmatiques à l'édification de la pieté, il finit ce dis-

cours par ces belles paroles : *Que ceux qui mangent ce corps, le mangent ; que ceux qui boivent ce sang, le boivent ; qu'ils en ayent une faim & une soif ardente ; qu'ils mangent la vie, qu'ils boivent la vie.* MANGER DE CETTE SORTIE, C'EST ESTRE nourri ; mais l'on se nourrit en sorte que ce dont on se nourrit ne diminue point. Boire en cette maniere, n'est autre chose que vivre. *Mangez donc la vie, & buvez la vie, vous aurez la vie, & la vie ne laissera pas de demeurer entiere.*

J'ay traduit *que ceux qui mangent ce corps le mangent, manducant qui manducant* ; parce qu'il est visible que le nom gouverné par ce verbe *manger*, qui n'est pas là exprimé, se doit prendre de la période precedente, où les mots de corps & de sang de J. C. se rencontrent. *Ergo & de corpore & sanguine suo dedit nobis salubrem refectiorem, & tam magna brevitare solvit de sua integritate questionem.*

Ainsi voilà deux manieres de manger le corps de J. C. qui sont exprimées par ces paroles : *Manducant ergo qui manducant*, l'une commune aux bons & aux méchans, l'autre particuliere aux bons. Saint Augustin définit ensuite quelle est cette maniere propre aux bons, à laquelle il exhorte tous les fideles, & il declare que c'est celle, où par le mot de *manger* on entend estre nourri : *Illud manducare refici est.*

On ne doit donc pas s'étonner qu'après avoir ainsi défini cette sorte de manducation, il la rende particuliere aux bons. Car il est tres-vray qu'il n'y a que les bons qui soient nourris du corps de J. C. Et jusqu'ici il n'y a rien dans ce passage qui ne soit contraire aux Calvinistes. Mais voicy ce qu'ils croyent décisif pour eux. C'est que saint Augustin ayant dit ensuite que cette nourriture consiste à tirer la vie du corps de J. C. il ajoute ces paroles, pour marquer quand cela arrive : *Le corps & le sang de J. C. dit il, seront alors la vie de chacun. Si l'on mange & si l'on boit spirituellement dans la verité même ce que l'on prend en Sacrement, (ou dans le sacrement), visiblement. Car nous avons oüi dire au Seigneur : c'est l'esprit qui vivifie, la chair ne profite de rien.*

M. Claude qui est un homme de conclusions plustost que de preuves, a crü qu'il luy suffisoit de dire sur ce passage, que l'on y voit que les deux manieres de manger que S. Augustin établit, l'une en Sacrement visiblement, l'autre dans la veri-

té même spirituellement, sont les mêmes que celles que les Calvinistes admettent, & qui sont incompatibles avec la réalité que Rome enseigne. Et qui voudroit imiter son procédé, on n'auroit qu'à dire simplement le contraire de ce qu'il avance; mais parce qu'on ne termine rien en agissant de la sorte, il vaut mieux examiner les raisons qu'Aubertin en apporte au lieu de luy.

Aub. p. 714.

Ce Ministre pour prouver que ces paroles combattent la doctrine des Catholiques, propose d'abord deux argumens aussi rares en absurditez qu'on en puisse voir. Telle, dit-il, qu'est la nourriture dont S. Augustin parle, telle est la manducation. Or S. Augustin parle d'une nourriture spirituelle. Donc il parle de la manducation de l'ame, & non de celle du corps. Mais à quoy pensoit-il en proposant cet argument, & contre qui disputoit-il? Qui doute que S. Augustin ne parle en cet endroit d'une manducation spirituelle qui ne convient qu'aux justes seulement?

Mais la question est s'il n'y en a point aussi une autre, & si S. Augustin ne la marque pas clairement par ces paroles, *que ceux qui mangent le corps de J. C. le mangent*; ce qui veut dire que ceux qui le mangent corporellement le mangent aussi spirituellement.

La question est s'il ne la marque point par ce lieu de l'Evangile qu'il cite: *c'est l'esprit qui vivifie, la chair ne profite de rien*. Car l'appliquant à ceux qui communient, & qui n'en reçoivent point de fruit, il suppose visiblement qu'ils reçoivent la chair de J. C. quoiqu'ils ne reçoivent pas son esprit; puisque s'ils ne la recevoient pas, on n'auroit pas sujet de dire d'eux que la chair ne leur sert de rien.

Aub. ibidem.

Le deuxième argument est de même force. *Manger*, dit-il, selon S. Augustin, *c'est se nourrir*. Or les méchants ne sont point nourris. Donc ils ne mangent pas. Eh quoy! ce Ministre ignore-t-il encore que les Catholiques reconnoissent qu'il y a plusieurs sens selon lesquels les méchants ne mangent point le corps de J. C. que c'en est un entr'autres, quand on définit le mot de manger par celui d'estre nourri? Mais il se trompe grossièrement, s'il s'imagine que ce soit l'unique sens de ce mot, & que S. Augustin le prenne toujours de la sorte. Par exemple dans le commencement du passage: *Manducant ergo qui manducant*, qui traduiroit que ceux qui se nourrissent se nour-

rissent, attribueroit à S. Augustin un sens ridicule ; la repetition de ce terme faisant voir qu'il est pris necessairement en deux sens differens , & que l'on peut manger en une maniere sans manger en l'autre. Ainsi comme il est tres-vray que S. Augustin marque dans ce passage un sens du mot de manger qui ne convient point aux méchans , il est tres-vray aussi qu'il en marque un qui leur convient. Et il n'y a qu'à examiner ce qu'enferme celui qui est commun & aux uns & aux autres.

Ces deux argumens estoient donc indignes d'estre proposez par un homme de sens. Et il se trouvera encore par l'examen du troisieme que ce n'est qu'un pur sophisme, quoiqu'il ait plus de couleur. Il est fondé sur ce que S. Augustin oppose , dit Aubertin , *manger la chair IN SACRAMENTO* , à ce qu'il appelle , *la manger IN IPSA VERITATE*. Par consequent , dit il , *la manger IN SACRAMENTO n'est pas la manger réellement , mais seulement en signe*. Il veut fortifier ce sens par quelques passages où il paroist que S. Augustin prend ce mot , *in Sacramento* , appliqué aux Sacremens de l'ancienne loy simplement pour *en signe* , avec exclusion de la verité. Mais je dis que tout cela n'est qu'un pur sophisme par plusieurs raisons.

Aub. p. 711.

La premiere , parce qu'il est certain que le mot de Sacrement est de telle nature , qu'il est tantost pris pour un pur signe , & tantost pour un signe joint à la realité , selon les opinions dont l'esprit est prévenu ; de sorte que ce n'est point du tout par le sens précis de ce terme qu'il faut juger de celui d'un Auteur qui s'en sert , mais par la connoissance de sa doctrine sur le sujet dont il parle. Ainsi parce qu'il est certain que S. Bernard croyoit la presence réelle , & tenoit pour heretiques ceux qui la nioient , quand il dit dans le sermon qu'il a fait sur saint Martin , *que la vraie substance de J. C. nous est aussi presente , & qu'il est indubitable que c'est dans le Sacrement , haud dubium quin in Sacramento* , il est certain qu'il entend , non qu'elle est presente en signe , mais qu'elle est réellement contenuë dans le Sacrement.

De même parce qu'on ne doute point que Geofroy de Vendosme ne fust aussi dans cette doctrine , quand il dit , en empruntant les termes de S. Augustin , *que personne ne craigne de dire que cette chair est devenue la chair propre & naturelle de J. C. qu'on le croye en le disant , & qu'on l'apprenne en le croyant*

Gotfredus  
Vindecin. in  
opere de cor-  
pore & san-  
guine Domi-  
ni.

non seulement dans le Sacrement, *in Sacramento*, ce que plusieurs impies font aussi, mais jusqu'à la participation de l'Esprit: les Calvinistes ne nieront pas qu'il ne suppléast au sens précis de ce terme *in Sacramento*, & qu'il n'entendist un Sacrement qui contenoit réellement le corps de J. C.

Ainsi quand l'Auteur du Commentaire sur les Epistres de S. Paul, attribué à S. Anselme, employe ce même passage de S. Augustin dont il s'agit, & qu'il dit, *c'est ce qui arrivera, si l'on mange & si l'on boit dans la verité spirituellement ce que l'on reçoit visiblement en Sacrement*, il est encore indubitable que par ce terme *in Sacramento*, cet Auteur entend un Sacrement qui contient le corps de J. C. Car il enseigne un peu après, *que le pain que l'on divise à plusieurs est le vray corps du Seigneur. PANIS quem multis dividimus est verum corpus Domini.*

dans son Com-  
mentaire sur  
S. Matth.

Ainsi quand le même Auteur empruntant les paroles de S. Jérôme, dit qu'au lieu de la chair & du sang de l'Agneau il a substitué le Sacrement de son corps & de son sang, on ne sçau-roit douter qu'il n'entende un Sacrement qui contient réellement le corps de J. C.

Et ce qui est remarquable, c'est que les mêmes Auteurs qui entendent quelquefois par le mot de *Sacrement* un signe joint à la verité, quand la matiere dont ils parlent les y porte, n'entendent d'autrefois qu'un pur signe, quand elle ne les y porte pas.

Ainsi Robert Pullus, comme nous avons remarqué ailleurs, qui supplée plusieurs fois au mot de Sacrement, quand il entend l'Eucharistie par ce terme; c'est-à-dire qui conçoit par ce mot non un pur signe, mais un Sacrement qui renferme le corps de J. C. entend par ce même mot un pur signe, quand il l'applique aux anciennes figures du corps de J. C. que Dieu avoit établies dans l'ancienne Loy. *Il y a donc eü, dit-il, des Sacremens du corps & du sang du Seigneur qui ont precedé parmi l'ancien peuple, & ils ont eü, pour ceux qui croyoient la même utilité que nos Sacremens, non que la figure puisse avoir la force de la chose même, mais parce qu'il a plu à Dieu, qui peut tout, de leur donner alors par la figure, ce qu'il luy plaît de nous donner par la verité.*

part. 9. c. 5.

Tous les Catholiques en font de même, & prennent ce terme au même sens, quand ils parlent de ce qui regarde l'ancienne loy. Mais cela ne conclut nullement, que quand ils

l'appliquent à l'Eucharistie, ils l'entendent aussi d'un signe exclusif de la vérité. CH. XI.

Ainsi, il faudroit avoir prouvé que saint Augustin ne croyoit pas la présence réelle, avant que de pouvoir rien conclure de ce terme, puisqu'il est certain que s'il l'a cruë, il s'en est servi, en y suppléant ce que tous les Catholiques y suppléent; & le supposer sans le prouver, c'est justement le sophisme qui s'appelle dans l'Ecole petition de principe.

Mais, dit Aubertin, il oppose *in Sacramento*, à, *in ipsa veritate*. Et par conséquent comme *in ipsa veritate* signifie réellement, *in Sacramento* exclut la réalité.

On peut faire trois réponses à cette objection qui font voir routes trois combien il est injuste de faire tant valoir une objection si vaine.

La première, est que saint Augustin n'oppose pas seulement en cet endroit ces mots *in Sacramento* à ceux de *in ipsa veritate*, mais qu'il oppose toute l'expression *sumere in Sacramento* à l'autre expression, *manducare spiritualiter in ipsa veritate*. Il entend par la première recevoir corporellement J. C. dans le Sacrement. Il entend par la dernière s'en nourrir selon l'esprit dans la vérité, c'est-à-dire dans la vérité figurée par la manducation corporelle. Recevoir J. C. dans le Sacrement, ce n'est pas absolument parlant s'en nourrir dans la vérité, parce que cette réception n'est elle-même que la figure de la nourriture spirituelle. Mais le recevoir spirituellement, c'est le recevoir dans la vérité même, parce que c'est ce qui est figuré par la réception corporelle.

Le second sens, est que quoique ces mots *in Sacramento* signifient dans un Sacrement contenant J. C. ils ne laissent pas d'être opposés à ceux de *ipsa veritas*, qui signifient la vérité du corps & du sang de J. C. toute pure & sans figure ni voile, parce que, comme dit Paschase, *ce qui est caché dans l'Eucharistie n'est point figuré, mais la vérité pure: TOTUM veritas & nullatenus adumbratio quod intrinsecus percipitur*. La manducation extérieure se termine au Sacrement qui contient J. C. Ainsi par cette manducation on reçoit bien J. C. mais J. C. voilé sous des énigmes & des ombres dont il est enveloppé; comme parle saint Denis. La manducation spirituelle au contraire ne se termine point au Sacrement; elle va chercher J. C. en luy-même sous le voile, elle se nourrit de luy-même sans figure & sans Sacre-

De corp. &  
sang. Domini  
c. 9.

ment *in ipsa veritate*, parce qu'elle a pour objet unique ce qui est caché dans l'Eucharistie qui est purement verité, & nullement figure. J. C. n'est voilé dans l'Eucharistie qu'aux sens il ne l'est point à la foy.

S. Augustin a donc raison de dire que le corps & le sang de J. C. feront nostre vie, si nous mangeons & bevons spirituellement dans la verité même ce que nous recevons visiblement dans le Sacrement; c'est-à-dire si nous ne nous contentons pas de le recevoir exterieurement dans le Sacrement, mais que nous percions par l'esprit jusqu'à la verité qu'il cache, & que nous nous nourrissions de cette verité toute pure.

Les méchants le reçoivent dans le Sacrement, mais ils n'ont point de foy qui perce le voile. Ils ne trouvent point J. C. ils ne s'attachent point à luy. Ils ne s'en nourrissent point. Et si les bons le reçoivent comme les méchants sous le voile du Sacrement, ils n'en demeurent pas là néanmoins, ils ne s'arrestent point au voile, ils découvrent J. C. même, ils se nourrissent de luy même dans la verité. On reçoit corporellement le Sacrement contenant la verité: mais on n'est nourri spirituellement que de la verité même.

Pachym. in  
c. 3. de Eccles.  
Hier.

C'est dans ce même sens que Pachymere Commentateur de saint Denis, dans le même lieu où il dit que *les symboles sont changez au corps & au sang de J. C.* ne laisse pas de dire qu'au lieu que plusieurs s'arrestent aux seuls symboles, ne pouvant s'élever plus haut, le Pontife s'éleve jusqu'aux prototypes, c'est-à-dire au précieux corps & au précieux sang de J. C. croyant que les symboles proposez ont esté changez en ces prototypes. Car cette contemplation que Pachymere décrit, par laquelle le Pontife s'éleve jusqu'aux prototypes, c'est l'action de la foy qui découvre la verité même. Mais bien loin que cette foy exclue, selon Pachymere, la creance de la presence réelle & de la transsubstantiation, que c'est de là même qu'elle naist, *πιστεύων ὅτι τὰ προκείμενα εἰς εἴκηνα μετεβλήθησαν τῷ ἁγίῳ ἔ πανούρω πνεύματι*, croyant, dit-il, que les dons proposez ont esté changez au corps & au sang de J. C. par le Saint Esprit qui opere toutes choses.

Quelle difficulté y a-t'il donc dans ce passage, en le prenant auquel on voudra de ces deux sens? Et qui est-ce qui nous empêche de l'y prendre? N'est-ce pas un discours raisonnable, que de dire que le corps & le sang de J. C. ne sont la vie de ceux qui

qui les reçoivent que lorsqu'ils ne se contentent pas de les recevoir simplement dans le Sacrement, mais qu'ils se nourrissent de la vertu de ce corps & de ce sang que la toy leur découvre, & qu'ils en tirent la nourriture spirituelle qui est la vérité figurée par la reception du Sacrement ? Et ce discours raisonnable sans doute, & qui ne blesse en rien la doctrine des Catholiques, ne peut-il pas estre exprimé par les termes de saint Augustin : *Tunc vita unicuique erit corpus & sanguis Christi, si quod in Sacramento visibili et sumitur, in ipsa veritate spir. tu. aliter manducatur, spiritualiter bibatur.*

Mais le troisième sens doit estre d'autant moins suspect aux Calvinistes qu'il est pris en quelque sorte d'eux-mêmes, & de la comparaison qu'Aubertin & M. Claude font d'un passage tiré de la Cité de Dieu avec celui dont il s'agit.

Voicy quel est ce passage. *Ces paroles de J. C. dit saint Augustin, Celuy qui mange ma chair & boit mon sang demeure en moy & moy en luy, nous font voir ce que c'est que de manger la chair de J. C. non en Sacrement seulement, SACRAMENTO tenus, mais en effet, SED REIPSA ou REVERA, comme il est dit en un autre endroit du même chapitre.* De Civ. Dei  
l. 21 c. 25.

On accorde donc aux Calvinistes, selon ce troisième sens, que c'est la même chose de recevoir *en Sacrement, in Sacramento*, comme il est dit dans le passage du Sermon dont il s'agit, que de recevoir *Sacramento tenus, in solo Sacramento*, comme S. Augustin parle dans ce chapitre de la Cité de Dieu.

On convient encore que c'est la même chose de dire recevoir *in ipsa veritate*, comme il parle en un endroit de ces passages, que de dire recevoir & manger *revera, reipsa*, comme il parle dans les autres. Mais je dis qu'il faut apprendre de S. Augustin même ce que c'est selon luy que de recevoir *reipsa*.

On ne sçauroit proposer une condition plus juste. Cependant pourvu qu'on l'observe, il ne restera pas une ombre de difficulté dans ces passages.

Il faut seulement se souvenir que selon saint Augustin le principal rapport de l'Eucharistie comme Sacrement, est au corps mystique de J. C. c'est-à-dire à la société de tous les fidèles, & que dans la doctrine de ce Pere, c'est ce rapport du pain & du vin au corps mystique, qui a fait que J. C. les a choisis pour la matière de son Sacrement.

Il faut encore sçavoir que l'effet principal de l'Eucharistie,

*c'est de nous incorporer au corps mystique de J. C. c'est ce qui fait que saint Augustin s'écrie dans le 26. Traité sur S. Jean : O Sacrement de piété ; O signe d'unité ! O lien de charité , où celui qui desire de vivre trouve ce qui le fait vivre ! Qu'il s'en approche , qu'il croye , qu'il soit incorporé , afin qu'il soit vivifié.*

L'effet de l'Eucharistie est donc de nous incorporer à J. C. Et elle le fait en deux manieres , premièrement par la communication de l'esprit de J. C. car c'est estre du même corps , que d'estre animé & de vivre par le même esprit.

In Joan. p.  
998.

Secondement , par le corps même de J. C. qui lie tous les justes qui le reçoivent , & qui en fait un même corps. C'est ce que les Peres nous enseignent expressement. *Afin , dit S. Cyrille , que nous fussions réduits en unité , & avec Dieu même & entre nous , quoique separez d'ame & de corps par la distinction qui se conçoit entre nous , le Fils unique de Dieu a trouvé un moyen qui est une invention de sa sagesse & un conseil de son Pere. Car unissant dans la Communion mystique tous les fidelles par un seul corps qui est le sien propre , il en fait un même corps & avec luy , & entr'eux. Aussi qui pourroit les diviser , & rompre l'union naturelle qu'ont entr'eux , ceux qui sont liez avec J. C. en unité par ce corps unique ? Si nous participons donc tous à un même pain , nous ne faisons tous qu'un corps , parce que J. C. ne peut estre divisé. C'est pour cela que l'Eglise est appelée le corps de J. C. & que nous en sommes nommez les membres , selon S. Paul. Car nous sommes tous unis à J. C. par son saint corps , recevant dans nos propres corps ce corps unique & indivisible ; ce qui fait que nos membres luy appartiennent plus qu'à nous.*

p. 1373.

Et au livre douzième expliquant cet endroit de l'Evangile , où il est dit que les soldats diviserent les habits de J. C. en quatre parties , mais qu'ils ne diviserent point sa tunique , il dit *que les quatre parties de ce monde ont obtenu par sort , & qu'elles possèdent sans division le saint vestement du Verbe , c'est-à-dire son corps , parce que le Fils unique , quoique distribué à tous les fidelles particuliers , & sanctifiant l'ame & le corps de chacun d'eux par SA PROPRE CHAIR , est néanmoins entier & sans division en tous , parce qu'il est un par tout , & que comme dit S. Paul , il ne peut estre divisé.*

Il dit la même chose dans le livre quatrième contre Nestorius , & il en conclut que c'est par l'indivisibilité de ce corps que les fidelles sont réunis en un même corps. *Le corps de J. C. qui*

*est en nous, & qui n'est en aucune sorte divisé, nous réduit, dit-il, à l'unité.* CH. XI.

Enfin c'est ce qui est encore clairement enseigné par saint Chrysostome. *Qu'est-ce que le pain, dit-il; c'est le corps de J. C. & que deviennent ceux qui le prennent? Le corps de J. C. non plusieurs corps, mais un seul corps. Car comme le pain est composé de plusieurs grains tellement unis ensemble, que les grains ne paroissent plus du tout; & que quoiqu'ils subsistent encore, toute la distinction néanmoins en est cachée: Ainsi nous sommes unis & entre nous & avec J. C. Car vous n'êtes pas nourris, vous d'un corps, & celui-là d'un autre; mais vous êtes nourris d'un même corps.*

Hom. 24. in  
1 Epist. ad  
Cor.

L'incorporation au corps mystique de J. C. est donc le propre effet de l'Eucharistie; mais ce n'est qu'en ce que l'Eucharistie est le corps même de J. C. Ce corps étant reçu dans les fidèles, les lie ensemble, & par sa propre unité, & par celle de son esprit. Il peut bien être présent dans les méchants, mais il n'y est jamais présent comme lien d'unité, comme se les associant, parce qu'il ne lie à foy que ceux à qui il communique son esprit. Ainsi ce grand effet d'être incorporé au corps de J. C. par l'union réelle avec son corps naturel, qui nous communique son esprit, ayant été considéré par saint Augustin comme l'effet principal de l'Eucharistie, il a crû le devoir exprimer par les termes de *manger le corps de J. C. réellement*. Ceux qui le mangent en sorte qu'ils soient incorporez le mangent, selon ce Saint, *reipsa, revera*. Ceux qui le mangent sans cette incorporation, ne le mangent que *Sacramento tenus*, ou *solo Sacramento*, c'est-à-dire qu'ils reçoivent le Sacrement de l'incorporation sans recevoir l'incorporation; qu'ils reçoivent J. C. dans un Sacrement qui signifie l'association à son corps, mais qu'ils ne sont point associés à son corps. Ainsi ces mots *in Sacramento* signifieront dans ce sens un signe exclusif, non du corps naturel de J. C. mais de l'incorporation au corps mystique, qui est selon S. Augustin la chose signifiée par le Sacrement.

Cela paroît clairement par plusieurs autres lieux des ouvrages de ce même Pere. Car c'est dans ce sens qu'il dit au même chapitre: *Celui qui est dans l'unité de ce corps, c'est-à-dire dans la société des membres de J. C. duquel corps les fidèles reçoivent le Sacrement en communiant; c'est de celui-là qu'on doit dire qu'il mange véritablement le corps de J. C. qu'il boit son sang.* C'est-à-

430 LIV. VI. *Que le corps de Jesus-Christ*  
dire que les autres ne mangent pas ce corps , & ne boivent pas ce sang veritablement.

C'est dans ce sens qu'il assure encore *qu'on ne doit pas dire que ceux-là mangent le corps de J. C. qui ne sont pas dans le corps de Jesus-Christ.*

C'est dans ce sens qu'il dit de tous les méchans , *qu'il ne faut pas dire qu'ils mangent le corps de J. C. parce qu'ils ne doivent pas estre comptez au nombre de ses membres.*

Enfin c'est dans ce sens qu'il dit ce qu'en rapporte Aubertin ; dit-il par ces paroles : *Celuy qui mange ma chair & boit mon sang demeure en moy & moy en luy , J. C. fait voir ce que c'est que manger son corps & boire son sang , non quant au Sacrement , mais dans la verité ; non Sacramento tenus , sed reipsa.* Car manger le corps & boire le sang de I. C. en cette maniere , c'est demeurer en J. C. afin qu'il demeure en nous.

Et parce que c'est par cette demeure de J. C. en nous & de nous en luy qu'il nous rend ses membres , il conclut de là que ceux qui ne sont pas les membres de J. C. ne demeurent point en luy. *Non itaque manent in Christo qui non sunt membra ejus.*

Il paroist donc clairement que quand S. Augustin dit que les méchans ne mangent point le corps de J. C. *revertz*, il veut dire qu'ils ne demeurent point en luy , qu'ils ne luy sont point incorporez ; & que quand il dit des mêmes méchans qu'ils le reçoivent *Sacramento tenus , in solo Sacramento* , il ne veut dire autre chose , sinon qu'ils ne reçoivent que le Sacrement de l'incorporation sans recevoir l'incorporation. Et c'est encore ce qu'il exprime dans le 26. Traité sur S. Jean , quand il dit : *le Sacrement de cette chose , c'est-à-dire , de l'unité du corps & du sang de J. C. est préparé sur la table du Seigneur , & il en est pris par quelques-uns pour la vie , & par les autres pour leur propre perte , en certains lieux tous les jours , & en d'autres dans certains intervalles de jours. Mais la chose de ce Sacrement est toujours cause de vie , & jamais de mort à celui qui y participe.*

Et plus bas expliquant ces paroles : *Ma chair est vraiment viande , & mon sang est vraiment breuvage.* Les hommes , dit-il , *ayant pour but dans le manger & le boire de n'avoir plus de faim ni de soif , ils ne peuvent attendre veritablement cet effet que de cette viande & de ce breuvage qui rend immortels & incorruptibles ceux qui les prennent. Et cette viande & ce breuvage , sont la société des Saints où il y aura une paix entiere , & une unité pleine & parfaite.*

Mais pour bien entendre cette doctrine de S. Augustin, il ne faut pas prendre l'explication qu'il donne ici à ces paroles: *Circa mea verè est cibus*, comme entièrement allegorique, & comme n'ayant rien de commun avec la participation au corps naturel de J. C. par l'Eucharistie. Car encore qu'il en parle obscurément, parce que la présence des noms initiez, comme il le marque dans ce sermon même, l'obligeoit à une grande retenue à l'égard de ce mystere, il est clair néanmoins en joignant les principes de sa doctrine avec celle des autres Peres, que quand il parle de la société des Saints, comme d'une viande & d'un breuvage, il entend la participation ou l'incorporation à cette société, & qu'il veut que la reception de l'Eucharistie soit le moyen de cette incorporation. Or elle ne l'est, selon les Peres, que parce que nous y recevons le corps même de J. C. qui nous unit à son corps mystique, & par son corps naturel & par son esprit.

Ainsi les Ministres se trompent dans l'intelligence de ces paroles de S. Augustin, & à l'égard des bons & à l'égard des méchans: Ils se trompent à l'égard des bons, en s'imaginant que ces paroles, *manger le corps de J. C. véritablement, spirituellement, dans la vérité*, que ce Pere rend particulieres pour les justes, n'enferment point, selon luy, la présence réelle & corporelle du corps de J. C. dans ces justes. Car encore que ces paroles signifient précisément, selon le sens de S. Augustin, l'incorporation au corps mystique, & la participation à l'esprit de J. C. qui nous rend membres de ce corps, elles enferment néanmoins la présence réelle par une conséquence nécessaire, parce que le moyen ordinaire de cette communication du S. Esprit & de cette incorporation, est, selon les Peres, la présence réelle du corps de J. C. dans les nostres.

Ils se trompent à l'égard des méchans, en s'imaginant que S. Augustin les exclut de toute participation à la chair & au sang de J. C. parce qu'il dit qu'ils ne mangent le corps de J. C. qu'*in Sacramento*, ou *Sacramento tenuis*. Car il est visible que par ces mots *in Sacramento*, ou *Sacramento tenuis*, il ne les exclut que de l'incorporation à J. C. & de la reception de son esprit, qui nous fait membres de son corps, puisque c'est cette incorporation qu'il entend par les mots de manger le corps de J. C. *in veritate, reverè, reipsa*; mais quand il s'agit de la seule participation réelle de la chair de J. C. il joint les méchans aux justes. Et c'est ce qu'il marque clairement par la conclusion qu'il tire de tout ce

discours en ces termes: *Que tout cela nous serve, mes chers freres, afin que nous ne mangions pas la chair de J. C. & son sang seulement dans le Sacrement, TANTUM IN SACRAMENTO: ce qui est commun à plusieurs méchans; mais que nous mangions sa chair & bevions son sang jusqu'à la participation de l'Esprit, afin que nous demeurions dans le corps de J. C. comme ses membres, & que nous soyons animez par son Esprit.*

Ce passage éclaircit admirablement toute la doctrine de S. Augustin à l'égard des justes & des méchans, & le rend parfaitement conforme aux autres Peres.

Ce que les justes ont par dessus les méchans, selon luy, ce n'est pas de manger la chair de J. C. mais de la manger *usque ad participationem Spiritus*. Et par consequent les méchans, selon luy, mangent la chair & boivent le sang, quoique sans participer à son Esprit. Autrement les justes seroient doublement distinguez d'eux, en ce qu'ils participent à son Esprit, & en ce qu'ils participent à sa chair; au lieu que S. Augustin ne reconnoist qu'une seule distinction, qui est qu'ils participent à l'esprit de J. C. & que les méchans ne le font point.

La manducation des justes, selon S. Augustin, enferme la participation à l'Esprit de J. C. & cette participation à la chair & à l'esprit de J. C. nous fait membres de son corps mystique. Ainsi comme elle est infiniment differente de celle qui convient aux méchans, on ne doit pas s'étonner s'il dit, qu'ils ne mangent que dans le Sacrement, parce qu'ils ne reçoivent point cette incorporation, quoiqu'ils reçoivent le Sacrement qui en est le signe.

Voilà quelle est la doctrine de S. Augustin sur le sujet de la manducation du corps & du sang de J. C. Et les Ministres n'y trouvent tant de tenebres, que parce qu'ils ne veulent pas, comme l'équité le demande, joindre ensemble tous ces principes, & considerer cette manducation par rapport à la raison; à la doctrine de ce Pere & à celle de tous ceux de son siecle, dont on ne doit point le separer.

On pourroit produire encore quantité d'autres passages de ce S. Docteur; mais comme ils ne disent visiblement que la même chose que ceux que nous venons d'éclaircir, & qu'ils ne contiennent aucune difficulté particuliere, il seroit inutile de s'y arrêter.

## CHAPITRE XII.

*Qu'il est naturel que l'on dise, suivant la doctrine de la presence réelle, que J. C. est present sur la terre & absent de la terre.*

**L**A conséquence la plus immediate de la doctrine de la Transsubstantiation, c'est que J. C. est present sur la terre & parmi nous : mais comme cette doctrine n'exclut pas toute sorte d'absence, elle ne doit pas exclure non plus toutes les expressions qui marqueroient qu'il en est absent. Quelque present qu'il y soit, nos sens ne l'apperçoivent pas, & ils sont au même état à son égard, que s'il n'y estoit point du tout.

Il est vray que nous ne disons pas pour cela que Dieu soit absent de nous, si ce n'est par metaphore ; mais c'est d'un costé qu'il est present par tout, & de l'autre que nous sçavons que son estre tout spirituel ne nous a jamais esté ni ne nous sçauroit estre present d'une presence sensible. Mais quand il s'agit d'un corps, nous en parlons autrement, parce que nous connoissons une autre presence des corps. L'idée que nous en avons enferme une presence qui fait impression sur les sens, & qui s'apperçoit par les sens. Nous sçavons d'ailleurs que le corps de J. C. a esté autrefois present en cette maniere sur la terre. Nous sçavons qu'il l'est maintenant aussi dans le Ciel. Ainsi nous nous sentons privez d'un bien dont les hommes ne sont pas incapables, & dont ils ont en effet joui. Et cette privation s'appelle naturellement absence, puisque c'est la privation d'une espece de presence, & de l'espece la plus connue, & la seule dont nous ayons naturellement l'idée.

On voit déjà qu'il s'ensuit de là que les Peres ont dû dire, & que J. C. nous est present, & qu'il est absent de nous, & que dans la doctrine de la presence réelle ces termes s'allient naturellement, quelque contraires qu'ils paroissent. Mais il est bon d'en donner d'abord des exemples dans les Auteurs mêmes, qui ayant vécu depuis la naissance de l'heresie des Sacramentaires, ont esté plus appliquez à éviter tous les termes dont ils tiroient avantage, & n'ont employé que ceux qui expriment si précisé-

454 LIV. VI. *Que le corps de Jesus-Christ*  
ment les idées naturelles, qu'il estoit presque impossible de  
s'en abstenir entierement.

Celles qui representent J. C. comme absent de nous sont ab-  
solument de ce genre. Comme nous ne le regardons present  
que dans le Ciel de cette presence corporelle dont nous avons  
une idée distincte, nous sommes portez à nous servir d'expres-  
sions qui ne le representent que dans le Ciel, & comme absent  
de toute la terre.

Et l'on va voir des preuves de cette inclination dans les Au-  
teurs les plus attachez à la doctrine de l'Eglise Catholique tel-  
le que nous la concevons.

On ne scauroit douter que S. Bernard ne soit de ce nombre  
après les preuves qu'il en a données. Cependant il marque  
en plusieurs endroits que J. C. est absent de nous, & que nous  
sommes privez de sa presence corporelle.

De Ascens.  
serm. 2.

Il dit qu'il estoit utile aux Apostres que la presence corporelle  
de J. C. leur fust soustraite: *Expeditabat ut presentiam eis sub-*  
*straberet corporalem.*

Il dit que le S. Esprit n'a pû descendre sur les Apostres tant  
que J. C. a esté sur la terre; *Christo commorante in terris Spiritus*  
*Sanctus venire non potuit.* Il n'y est donc plus, diroient les  
Ministres. Il est vray qu'il n'y est plus de la maniere que saint  
Bernard l'entendoit.

Serm. de Adv.

Il parle encore plus expressément de cette absence dans le  
premier Sermon sur l'Advent. Car après avoir dit que le *Ver-*  
*be est descendu du haut du Ciel jusqu'aux plus basses parties de la*  
*terre*, il ajoûte, *ne faut-il donc pas nous attacher à la terre? Il le*  
*faudroit sans doute, s'il y estoit demeuré. Car où pourrions-nous estre*  
*bien sans luy, & avec luy, où pourrions nous estre mal; Et c'est*  
*de là qu'il conclut avec l'Apostre, qu'il faut s'élever au Ciel*  
*parce que J. C. y est.*

Ainsi, selon S. Bernard, il est vray en un certain sens que  
J. C. n'est point demeuré sur la terre, *non perfitit in terra*, &  
nous ne pouvons estre bien, parce qu'il n'y est pas.

Mais que ne diroient point les Ministres de cette division  
qu'il fait des avenemens de J. C. Comme il est venu, dit-il, *une*  
*fois dans une chair visible au milieu de la terre pour operer le salut, il*  
*vient aussi tous les jours en esprit & d'une maniere invisible pour*  
*sauver chacun de nous: SICUT ad operandam salutem in medio*  
*terre venit semel in carne visibilis, ita quotidie ad salvandas*

*animas*

*animas singularum in spiritu venit invisibilis.* N'y a-t'il donc pas, CH. XII.  
diroient-ils, une troisième maniere de venir, sçavoir avec une  
chair invisible ; & d'où vient que saint Bernard n'en fait point  
mention ? Mais la réponse est bien aisée. C'est que quand on  
parle naturellement comme luy, on n'est point asservi aux re-  
gles du langage des Ministres. On ne se croit point obligé de  
faire en tous lieux des divisions exactes, & de définir les ter-  
mes comme les Geometres, & l'on se contente de marquer les  
especes les plus communes, & qui se presentent les premieres  
à l'esprit, soit que l'on parle, ou qu'on écrive.

Ce n'est pas le langage du seul saint Bernard. Tous ceux qui  
ont eû occasion de parler du même sujet, sont tombez dans  
les mêmes expressions par le penchant de la nature. *Puisque* Serm. de As-  
*nous sommes privés de la presence corporelle de J. C.* dit Yves de cenfione.  
Chartres, *efforçons-nous avec toute l'ardeur de nostre cœur de par-*  
*venir à l'éternelle.* )

Hugues de saint Victor oppose la seule presence spirituelle à  
celle que J. C. nous a soustraite par son Ascension, comme s'il  
ne reconnoissoit que deux sortes de presences.

J. C. dit-il, *a conversé avec les hommes selon sa presence corpo-*  
*relle, afin de les élever à la presence spirituelle, & ayant achevé*  
*son œuvre, il s'est retiré selon la presence corporelle, mais il est*  
*demeuré selon la presence spirituelle : secundum spiritualem re-*  
*manfit.*

Pourquoy ne parle-t'il point de la presence Sacramentale,  
s'il la croyoit, devroient dire les Ministres ? Cependant il est  
sans doute qu'il la croyoit, comme il est sans doute qu'il n'en  
parle pas en ce lieu-là, quoiqu'il la dût avoir d'autant plus pre-  
sente à l'esprit qu'il en avoit parlé dans tout le reste de ce dis-  
cours. Mais c'est qu'il n'y a rien de moins naturel que cette  
exactitude plus que geometrique, à laquelle les Ministres vou-  
droient que tous les Auteurs se fussent assujettis.

Hugo de S.  
Vict. in spec.  
de myst.

Ce langage des Anciens a esté suivi par les nouveaux, parce  
qu'il est presque impossible de ne le pas suivre. *Puisque la sou-*  
*veraine felicité, dit Grenade, consiste dans la presence du Sei-*  
*gneur, & que cette presence nous est ostée dans cet exil, quels efforts*  
*ne devons-nous point faire pour y parvenir ?*

Et ils le suivent même dans les livres de Controverses, où  
l'on est en quelque sorte plus sur ses gardes ; tant il s'allie na-  
turellement avec ce que la foy nous fait croire des mysteres.

Feu M. l'Abbé de Bourzei, dont la capacité ne doit pas estre inconnuë aux Ministres qui l'ont souvent éprouvée & de vive voix & par écrit, parle de cette sorte dans un discours qu'il adresse à Monsieur le Prince Palatin. J. C. dit il, *ravissant son propre corps aux yeux des Apostres, pour les consoler de l'éloignement de celuy qu'ils alloient perdre, voulut leur en laisser un autre, mais qui fust visible & materiel, comme celuy qu'il avoit pris de la Vierge Mere, & qu'il devoit soustraire à leur vûë, en le faisant monter au Ciel.*

Ne seroit-ce donc pas la prétention du monde la moins raisonnable, que de vouloir que la doctrine de la presence réelle ait dû empêcher les Peres d'user du même langage, & de dire que J. C. est absent de la terre, que nous sommes privez de sa presence, & qu'il s'est retiré du monde selon son humanité, en y demeurant selon sa divinité ?

Ne suffit-il pas qu'ils nous ayent également enseigné l'une & l'autre de ces veritez, & que J. C. s'est retiré de la terre, & que nous l'avons encore sur la terre ? Et le sens commun n'allie-t'il pas de luy-même ces deux veritez, puisqu'il nous fait voir d'une part que J. C. ne nous est plus present d'une maniere visible, & de l'autre que c'est assez qu'il ne soit plus present de cette sorte, pour dire en un certain sens qu'il est absent ?

Ne suffit-il pas que les Peres qui parlent de cette absence de J. C. soient ceux mêmes qui enseignent le plus positivement la presence réelle, & souvent dans les lieux mêmes où ils la marquent ?

*Il est absent maintenant selon la chair, dit S. Cyrille de Jerusalem, & cependant il est reçu sur la main droite comme sur un trône, il touche nos yeux, il est distribué dans nos membres.*

*Les Apostres, dit S. Chrysostome, n'estoient point dans l'affliction pendant que J. C. estoit avec eux, mais après qu'il s'en fut allé. Il a donc quitté les Apostres, il s'en est allé, & cependant selon ce même Pere, nous avons devant nous sur la terre ce qu'il y a de plus précieux dans le Ciel, scavoir le corps même du Roy. Ce corps qui est assis là haut avec le Pere Eternel est touché des mains de tous. Il est tenu pour un temps entre les mains. Celuy qui est assis à la droite de son Pere est icy. Il y est veritablement present, καὶ ὃ παρῆστι ἐνταῦθα.*

S. Cyrille d'Alexandrie enseigne si formellement l'une &

Cathec. 14.  
illum.  
Ca hec. 4 &  
5. myst.  
In Evang.  
Joan. h. 74.  
In Ep. ad  
Cor. hom. 24.  
de ficer. 3.  
In Ep. ad  
Hoh. hom. 3.  
Hom. in Ep.  
a l'Hebr.  
Homil. de  
Seraph.

l'autre verité de la presence & de l'absence de J. C. que les CH. XII: Ministres mêmes se sont partagez sur son esprit Car comme Aubertin qui est incapable d'estre persuadé par l'évidence, ne laisse pas d'abuser contre les Catholiques des passages de ce Pere, qui marquent l'absence de J. C. il s'est trouvé au contraire d'autres Calvinistes, qui n'approuvant pas la conduite de saint Cyrille contre Nestorius, ont prétendu le decrier parmi ceux de leur secte, comme enseignant clairement la presence réelle.

Ce sont les extremitez contraires où les heretiques ont accoutumé de se jeter en prenant pour contradictoire ce qui ne l'est pas. L'Eglise Catholique suit un procedé tout oppose, & quand elle a des marques certaines qu'il faut prendre sans metaphore ce que les Peres enseignent, elle n'abandonne pas des veritez claires sur des apparences de contradiction qui sont si faciles à démêler. Elle reçoit donc avec soumission ce que S. Cyrille enseigne en tant de lieux, *que J. C. est en nous dans nos entrailles, par son corps, par sa chair, par sa propre chair, qu'il entre, qu'il s'insinue & se mêle dans nos membres; qu'il nous communique la vie par son corps; qu'il est indubitable que nous ressusciterons, parce qu'il est en nous, & qu'il nous joint ensemble corporellement & spirituellement par son esprit & par son corps*, & mille autres expressions aussi fortes qui ne se peuvent prendre pour metaphoriques sans renverser tout le langage humain, & par consequent toute la foy. Et elle n'a garde d'abandonner des veritez si claires, sur le vain prétexte qu'il se trouve en d'autres endroits du même S. Cyrille, que J. C. est absent de nous, qu'il n'est plus avec nous par sa chair, & qu'il y est par son esprit. Ce qui se trouve aussi dans plusieurs lieux de S. Augustin.

Car qu'est-ce que tous ces passages disent que ce que nous avons vû dans ceux des Auteurs posterieurs au siecle de Berenger que nous avons citez, comme dans le passage de Hugues de S. Victor, qui nous assure, *que J. C. s'est retiré selon la presence corporelle, mais qu'il est demeuré selon la spirituelle*: *SECUNDUM præsentiam corporalem recessit, sed secundam spiritualem remansit.*

Il est donc ridicule de chercher des preuves contre la presence réelle dans des passages de cette nature. Que si l'on demande maintenant comment des Auteurs persuadez de cette creance ont pu parler de la sorte, il est facile, comme nous avons dit, d'en

chercher la raison dans la maniere dont l'esprit humain conçoit ordinairement les choses. Car il faut par necessite que les idées qu'il se forme sur l'état naturel des choses luy soient beaucoup plus presentes que celles qu'il se forme sur ce que Dieu fait par sa toute-puissance contre les regles de la nature, parce que les premieres sont sans cesse renouvelées par tous les objets ; au lieu qu'il faut une application particuliere de l'esprit aux veritez de la foy pour former les autres.

Or l'idée naturelle que nous avons de la presence d'un corps n'estant formé que sur l'impression que nos sens reçoivent des corps que nous appellons presens, c'est sans doute celle d'une presence sensible, & l'on est naturellement porté à considerer comme absens les corps qui ne sont pas presens en cette maniere.

Nous avons donc une pente naturelle à regarder le corps de J. C. comme absent de la terre, & à le considerer dans le Ciel où il est present de cette maniere de presence que nous connoissons. Et pour cette presence qu'il a dans le Sacrement, comme nous n'en sommes frappez que lorsque nous l'y considerons expressement, nous ne sommes portez à en parler que lorsque nous parlons expressement de ce mystere.

Hors de là les idées ordinaires reviennent ; & comme nous en avons deux à l'égard de J. C. l'une pour son humanité, qui est celle d'une presence sensible, l'autre pour sa divinité, selon laquelle nous concevons qu'il est par tout, il n'est nullement étrange qu'il n'y ait que ces deux idées communes qui se presentent à l'esprit, & que l'on dise ainsi que J. C. s'est retiré de ce monde selon son humanité, parce qu'il a cessé d'y estre visiblement, & qu'il y est demeuré selon sa divinité.

Ce n'est pas que cette division soit exacte, puisqu'outre les deux manieres de presences, il y en a une troisième qui est la presence invisible des corps. Mais comme c'est une presence miraculeuse, extraordinaire, incomprehensible, surnaturelle, elle n'entre pas dans les divisions où l'on ne considere que les especes naturelles & ordinaires. Elle ne se presente pas même alors à l'esprit, si ce n'est rarement, comme elle s'est présentée à S. Ambroise, quand il a écrit: *Ni Caiphe ni Pilate n'ont pas eü la puissance de nous ravir I. C. & nous ne pouvons jeiner, comme si on nous avoit osté nostre Epoux, parce que nous avons I. C. & que nous nous nourrissons de son corps & de son sang.*

Les Ministres proposent d'ordinaire contre cette doctrine un passage de S Chrysostome, où ils prétendent que ce Saint exhorte les fidelles à chercher J. C. dans le Ciel au moment même de la communion. CH. XII

M. Claude fait des merveilles sur ce passage ; & comme je me suis quelque part obligé d'en parler, je prendray cette occasion de dégager ma promesse. Voici le passage dont il s'agit. M. Claude 2. rep. part. 2. c. 15.

*C'est à cette union mutuelle que cette terrible & redoutable victime nous invite. Elle nous commande de nous approcher d'elle avec un esprit de paix ; & qu'ainsi estant faits des aigles, nous nous élevions jusqu'au Ciel même. Car là où sera le corps mort, là seront aussi les aigles. Il appelle son corps un corps mort, parce que s'il ne fust mort, nous ne nous serions jamais relevés. Il nous appelle aussi des aigles, parce que celui qui s'approche de ce corps doit estre tout celeste, & ne plus tenir à la terre ; qu'il ne doit pas se traîner ni ramper icy bas, mais se porter en haut d'un vol continuél, regarder le Soleil de justice, & avoir l'œil de l'entendement clairvoyant. Car cette table est la table des aigles & non des corneilles.*

Aubertin & M. Claude concluent de là que puisque S. Chrysostome veut qu'on eleve son esprit au Ciel pour y chercher J. C. il ne croyoit donc pas qu'il fust sur la terre, n'y ayant point d'apparence de l'aller chercher si loin, s'il estoit si près.

Mais que ces raisonnemens font bien voir que ces gens ne conçoivent les choses de la Religion que d'une maniere basse & charnelle, & qu'ils n'ont nulle part à cet esprit dont les Saints ont esté animez, & qui les a fait parler de cette maniere :

Pour faire sentir leur égarement, il n'y a qu'à demander si quand J. C. nous commandoit de dire à Dieu dans la priere qu'il nous a prescrite: *Nostre Pere qui estes dans les Cieux*, il nous vouloit faire croire qu'il n'estoit pas present au milieu de nous ? si le Prophete qui disoit à Dieu: *J'ay élevé mon ame vers vous, Seigneur, qui habitez dans les Cieux*, étoit persuadé que Dieu n'étoit que dans le Ciel, & si ce seroit bien raisonner que de dire sur cette priere de David, à l'imitation d'Aubertin: *Quid necesse foret è terra in caelum volare, si per propriam substantiam Deum haberemus in terra presentem?*

C'est par ces fausses & honteuses subtilitez qu'Episcopius & les Remontrants qui les ont tirées de l'école des Calvinistes, ont depuis attaqué la plupart des mysteres que leurs maîtres avoient épargnez, & entr'autres la presence de Dieu dans tous les lieux du monde.

Mais pour les Catholiques, ils n'ont aucune peine à résister aux uns & aux autres, & à soutenir également contre les Remontrants, que ces passages qui portent à regarder Dieu comme présent dans le Ciel d'une manière particulière, ne doivent point empêcher qu'on ne le croye présent par tout; & contre les Calvinistes, que c'est une chose très-sainte & très-conforme à la doctrine Catholique d'adorer en même temps J. C. comme présent dans le Ciel & sur la terre; & au même temps que l'on reçoit son corps icy bas, d'élever son esprit à ce même corps résidant à la droite de Dieu. Chaque vûë a ses utilitez. Si celle cy nous remplit plus de l'admiration de sa bonté & de son humilité: l'autre nous inspire plus de respect, en nous mettant plus vivement sa majesté devant les yeux. Si l'une nous instruit davantage de ce que nous luy devons, pour avoir bien voulu demeurer parmi nous; l'autre nous détache davantage de la terre, en faisant que nous nous représentons à nous-mêmes comme éloignés & bannis de nostre patrie & du bonheur où nous aspirons. Si l'une nous porte plus à l'amour, l'autre excite plus nostre esperance. Et comme tous ces mouvemens doivent estre joints dans l'ame fidelle, l'Eglise en joint aussi les motifs en portant ses enfans à considérer J. C. de cette double manière. Et c'est ce que l'Eglise Grecque fait expressément par cette priere de sa liturgie: *Vous qui estes assis dans le Ciel avec vostre Pere, & qui estes icy invisiblement avec nous, daignez par vostre main puissante nous faire participans de vostre corps très-pur & de vostre précieux sang, & par nous tout le peuple.*

Voilà ce qu'on diroit avec raison à Aubertin & à M. Claude, quand il seroit vray que S. Chrysostome nous auroit voulu porter à aller chercher J. C. au Ciel dans l'acte même de la communion. Mais ils sont si malheureux en preuves, que quoiqu'ils n'en pussent rien conclure, il se trouve de plus que S. Chrysostome ne dit rien moins que ce qu'ils luy font dire. Car il est clair qu'il n'entend point parler d'un certain acte de devotion qui se doit pratiquer à la communion, mais d'une disposition permanente où doivent estre les fidelles qui s'en approchent, & qui est fortifiée par la communion même. *Il faut*, dit il, *que celui qui s'approche de ce corps, soit élevé, qu'il ne tienne point à la terre, qu'il ne se traîne point & ne rampe point icy bas, mais qu'il vole incessamment en haut, ἀνω πέραται διμε-  
χῶς.*

C'est donc une disposition perpetuelle qu'il exprime , & non une action passagere. Et c'est encore ce qu'il marque bien nettement, lorsqu'il dit , *que cette redoutable HOSTIE nous commande de nous approcher d'elle-même avec une charité brûlante , qui nous rendant des aigles nous fasse voler dans le Ciel.* Car cette charité estant une disposition permanente, elle a toujours pour effet de nous rendre aigles, & de nous élever vers le Ciel. Et S. Chrysostome ne prétend pas que cela se fasse plutôt dans l'acte de la Communion qu'en un autre temps. Mais cette charité qui nous rend aigles selon luy , qui nous fait voler vers le Ciel , qui nous assemble autour du corps de J. C. nous fait trouver ce ciel & ce corps dans l'Eucharistie.

Et c'est pourquoy il marque expressément que ces aigles s'assemblent à cette table: *Ce n'est pas* , dit-il , *la table des corneilles, mais des aigles,* & qu'ils s'y approchent du corps de J. C. CELUY, dit-il , *qui s'approche de ce corps* , c'est-à-dire du corps de J. C. dans l'Eucharistie, *doit estre élevé & ne point tenir à la terre, mais voler incessamment en haut.* Il n'entend donc pas le ciel à la lettre , puisqu'il y oppose la terre où nous sommes , à laquelle il est impossible que nous ne tenions point, mais les passions terrestres dont il veut que nous soyons dégagés. Cependant c'est sur cette opposition du ciel à la terre qu'Aubertin prétend que S. Chrysostome a voulu parler du ciel véritable : *T. statum se per cælum locum sublimem intelligere terræ oppositum* , & qu'il prend sujet de quereller Bellarmin qui soutient le contraire ; au lieu que c'est justement cette opposition à une terre metaphorique qui fait voir que ce ciel n'est qu'un ciel metaphorique.

---

### CHAPITRE XIII.

*Que la consideration de l'Eucharistie comme memorial de la Passion de J. C. n'est point contraire à la presence réelle.*

**I**L n'y auroit rien de plus aisé que de suivre dans l'examen de ce point la même methode qu'on a suivie dans les autres , c'est à dire de faire voir d'abord par l'exemple des Ecrivains Catholiques qui ont écrit contre Berenger , que cette vûe de l'esprit qui regarde l'Eucharistie comme memorial de J. C.

crucifié n'a rien de contraire à la foy de sa presence. Mais parce que M. Claude demeure d'accord de ce langage , & qu'il cite. luy-même dans son livre contre le Pere Nouët un endroit de Pierre Lombard, où l'Eucharistie est appellée un sacrifice & une oblation , parce que *c'est la memoire du sacrifice de la croix* : que toutes les prieres de l'Eglise retentissent de ce terme de memoire, que l'on y appelle par tout l'Eucharistie *memorial de la mort de J. C. O memoriale mortis Domini!* que l'on y chante, *que I. C. nous commandé de celebrer ce mystere en memoire de sa mort* , je crois pouvoir supposer ce langage comme autorisé par toute l'Eglise depuis Berenger ; & il ne reste plus qu'à demander aux Ministres pourquoy il leur plaist que ces deux vûës de l'esprit , dont l'une regarde l'Eucharistie comme memoire de J. C. & l'autre regarde J. C. comme present , qui se sont si bien accordées depuis 600. ans dans l'esprit de tous les Catholiques, ont dû se combattre necessairement dans celui des Peres.

Je n'ay qu'à leur demander par quelle raison ils veulent bien qu'on se puisse souvenir de Dieu comme David : *Memor fui Dei & delectatus sum* : & se servir même de toutes les images que l'on veut pour s'en renouveler sa memoire , quoiqu'il soit actuellement present dans toutes ces images & par tout ; & qu'il ne soit pas permis neanmoins de se souvenir de J. C. present d'une maniere invisible dans l'Eucharistie , & de se servir de l'exterieur de l'Eucharistie pour renouveler ce souvenir ?

Je n'ay qu'à leur dire, comme on a déjà fait, qu'il n'y a rien de plus visiblement contre le sens commun que ce principe imaginaire que la memoire suppose l'absence. Car la memoire n'est opposée qu'à l'oubli , & nous pouvons nous souvenir de toutes les choses que nous pouvons oublier. Or nous pouvons oublier une infinité de choses presentes, parce qu'elles ne frappent pas nos sens. Nous n'oublions que trop souvent Dieu en qui nous sommes , & en qui nous vivons. Nous nous oublions nous-mêmes. Nous oublions que nous sommes environnez de Demons qui vont & viennent autour de nous, cherchant l'occasion de nous perdre. Nous oublions que les Anges sont avec nous pour nous secourir. Nous oublions nos biens & nos maux , & les biens & les maux de ceux avec qui nous vivons, quoique tout cela soit present. Et comme nous pouvons oublier les choses , nous pouvons aussi nous en souvenir , nous en avons la

memoire

memoire. Et c'est une chicannerie ridicule à Aubertin de vouloir qu'on ne puisse appliquer ce mot de memoire à ces sortes de choses sans le prendre en une signification impropre. Car c'est tellement sa signification naturelle qu'il n'est pas possible de s'exprimer plus proprement. Ainsi quand quelques Auteurs ont dit que la memoire ne regarde pas les choses presentes, ils ont entendu une presence sensible & non une presence réelle. Tout ce qu'ils ont voulu dire c'est qu'on ne se sert pas du mot de memoire ou de souvenir pour marquer l'application de l'esprit aux choses qui frappent les sens que l'on ne scauroit en effet oublier.

Je n'ay encore qu'à faire remarquer qu'il n'est vray qu'une chose ne peut pas estre le memorial de soy-même que lorsqu'elle est découverte; mais que lorsqu'elle est voilée & cachée, bien loin qu'elle ne puisse estre un memorial d'elle-même, il est impossible qu'elle ne le soit pas à l'égard de ceux qui savent qu'elle est cachée sous ce voile. Et cela est si vray que comme la veüe de l'hostie fait ressouvenir les Catholiques que J. C. est present; elle fait aussi ressouvenir les Calvinistes, qui ne le croient pas present, que les Catholiques le croient. Tant il est vray que le voile excite naturellement la memoire de tout ce que l'on croit qu'il couvre.

Je n'ay qu'à leur répondre que quand on veut représenter des gens en un certain estat, ce n'est que le défaut de leur propre presence, qui oblige de retourner à d'autres sortes de signes.

Enfin il n'y a qu'à proposer cinq ou six passages où les Peres en reconnoissant clairement la presence réelle ne laissent pas de regarder l'Eucharistie comme memorial de la passion. En voicy quelques-uns de ce genre.

S. Chrysostome dans l'homelie 17. sur l'Epistre aux Hebreux parle en ces termes, selon que M. Claude les traduit luy-même dans son livre contre le Pere Noët. *Quoy donc ! est-ce que nous n'offrons pas tous les jours? Nous offrons, il est vray, mais nous faisons la commemoration de sa mort; & cette oblation est une, & non plusieurs. Comment est-elle une & non plusieurs? parce qu'elle a esté offerte une fois. Celle-la a esté transportée dans le Saint des Saints; & cecy en est une figure, & la même. Car nous offrons toujours le même J. C. non maintenant un autre, mais toujours le même. Et pour cette raison c'est un même sacrifice. Est-ce*

qu'il y a pluſieurs Chriſts, parce qu'il eſt offert en pluſieurs lieux? Non : mais c'eſt partout un même J. C. qui eſt entier icy, & là un ſeul corps. En la même ſorte donc qu'eſtant offert en pluſieurs lieux, c'eſt un ſeul corps, non pluſieurs : Ainſi c'eſt un même ſacrifice. Noſtre ſouverain Sacrificateur eſt celui qui a offert le ſacrifice par lequel nous ſommes purifiez, & nous offrons maintenant le même qui fut offert alors, & qui ne peut eſtre conſumé. Cecy ſe fait en commémoration de ce qui ſe fit alors : Faites cecy, dit-il, en commémoration de moy. Ce n'eſt pas un autre ſacrifice comme ceux de l'ancien Sacrificateur. Nous faiſons toujours les mêmes ou pour mieux dire nous en faiſons la commémoration.

2. Perp. l. 6. c.  
32. P. 692.

Les reflexions qui ont eſté faites ſur ce paſſage dans le ſecond Tome de cet ouvrage prouvent manifeſtement que S. Chryſoſtome y ſuppoſe la preſence réelle & détruit toutes les chicane-ries des Calviniſtes. Cependant il y eſt dit pluſieurs fois que nous faiſons la commémoration de la mort de J. C. que cecy ſe fait en commémoration de cette mort : Tant les Peres ont peu penſé à la contrariété prétenduë que les Miniſtres veulent mettre entre eſtre inſtitué pour eſtre le memorial de la mort de J. C. & con-tenir néanmoins réellement J. C.

Il y a une difficulté de Critique ſur la première partie de ce paſſage dans laquelle M. Claude abandonne avec raiſon Aubertin. Car au lieu de ces termes: *Nous offrons, il eſt vray; mais nous faiſons commémoration de ſa mort*, Aubertin prétend qu'on devoit traduire : *Offerimus : imò memoriã facimus mortis ejus.* C'eſt à dire ſelon ſon ſens, nous offrons, ou plutôt nous faiſons commémoration de ſa mort. Mais la critique d'Aubertin eſt tout à fait fauſſe. Car la particule ἀλλὰ, dont S. Chryſoſtome ſe ſert n'eſt pas destructive de ce qui eſt érably, comme la particule *imò*, qui ſubſtituë une nouvelle idée à la place de celle qu'elle bannit. Ainſi c'eſt corrompre le ſens de S. Chryſoſtome que de traduire ce qu'il exprime par ἀλλὰ, par le terme *imò*, ou *potius autem*, comme il fait en un autre endroit.

P. 1104.

On voit encore clairement l'union de la qualité de memorial avec la preſence réelle dans ces paſſages de S. Cyrille ſur S. Jean : *Les paroles de l'Eglise eſtant formées J. C. ſurvient, & nous paroît inviſiblement comme Dieu, & viſiblement par ſon corps & il nous permet de toucher ſa ſacrée chair. Ainſi uſant de la grace que Dieu nous fait, nous approchons de luy pour participer à l'eulogie myſtique, recevant J. C. dans nos mains, croyant ferme-*

*ment qu'il a véritablement ressuscité son corps. Car que la communion à l'eulogie mystique soit la confession de la résurrection de J. C. il paroîtra facilement par les choses qu'il a dites, lorsqu'il fit par luy-mesme le type de ce mystere.*

Cette présence invisible de J. C. comme Dieu que l'on ne sçauroit faire passer pour métaphorique, ne permet pas non plus que l'on prenne pour figure cette présence du corps de J. C. dont il est parlé dans ce lieu. C'est donc aussi ce J. C. présent par son corps qui est reçu dans les mains. Cependant selon S. Cyrille, *cette reception est une confession de sa résurrection, c'est à dire que c'en est un memorial.*

Il y a une infinité d'autres lieux, où les Peres en même temps qu'ils établissent le plus fortement la présence réelle, ne laissent pas de reconnoître dans l'Eucharistie cette qualité de memorial.

*Nous annonçons, dit le Concile tenu à Alexandrie contre Nestorius, la mort qu'a souffert selon la chair J. C. Fils unique de Dieu & sa résurrection d'entre les morts & son Ascension dans le ciel, en celebrant dans les Eglises le sacrifice non sanglant. Voilà la qualité de memorial bien marquée; mais la présence réelle ne le fera pas moins par la suite du passage. Ainsi nous approchons de l'Eulogie mystique, & nous sommes sanctifiés par la participation de la sainte chair & du précieux sang de J. C. Sauveur de tous. Car nous ne la prenons pas comme une chair commune, à Dieu ne plaise, ny comme la chair d'un homme sanctifié, & joint au Verbe par une union de dignité ou d'habitation divine, mais comme estant véritablement vivifiante & la propre chair du Verbe.*

*Les Hebreux, dit S. Augustin, celebrent par les victimes qu'ils offroient à Dieu en diverses manieres selon qu'il estoit con-*

Cont. Faust.  
l. 20 18.

*venable, la Prophetie de la victime future que J. C. a offerte sur la Croix; & les Chrestiens celebrent la memoire de ce sacrifice accompli par l'oblation sainte & par la participation au corps & au sang de J. C.*

Ainsi selon ce Pere, c'est par l'oblation même du corps de J. C. qu'on celebre *cette memoire*, bien loin que la celebration de *cette memoire* soit incompatible avec la présence de ce corps.

Si les Peres n'avoient jamais parlé que de cette sorte de la qualité de memorial qu'ils donnent à l'Eucharistie, les Ministres n'auroient-ils pas honte de s'en servir contre la présence

réelle ? mais en font ils plus excusables sous ombre que les Peres parlent quelquefois différemment ? Car encore qu'ils parlent de l'Eucharistie en quelques endroits comme d'un sacrifice de memoire sans marquer expressement la realité , ne suffit-il pas qu'ils la marquent en d'autres , pour conclure qu'ils l'ont toujours cruë ? Ne suffit-il par qu'ils unissent quelquefois ces deux qualitez, de contenir réellement J. C. & d'estre un memorial de sa passion, pour conclure qu'elles l'estoient toujours dans leur esprit, quoyqu'ils ayent esté portez par des veuës différentes à exprimer quelquefois l'une sans l'autre ?

Car enfin il est tres-vray que ce que les Peres ont dit plusieurs fois, ils l'ont toujours pensé. Mais il n'est pas vray qu'ils ayent deu exprimer en tous lieux, tout ce qui estoit dans leurs esprits. Car pourquoy quand Aubertin conclut en un endroit que Tertulien en disant que J. C. a consacré le vin en memoire de son sang, *quod in sanguinis sui memoriam consecravit*, n'a peu remarquer par cette expression que J. C. ait changé le vin en la substance de son sang, il tire une conclusion qui est vraye en un sens, mais inutile, & qui est tres-fausse en un autre.

Il est vray que cette expression ne signifie point du tout littéralement que J. C. ait changé le vin en la substance de son sang : mais elle n'exclut pas aussi ce changement.

Or comme il y a des expressions qui contiennent la substance de la foy, & d'autres qui sans l'exclure renferment d'autres circonstances des Mysteres ; celle cy est de ce dernier genre. Elle ne marque par elle-même sinon que I. C. fit le vin par la consecration le memorial de son sang. Mais comme cette circonstance estoit jointe dans l'esprit des fideles avec la substance du mystere, elle en excitoit l'idée entiere : de même que quand on dit aux Catholiques que I. C. fit du pain le Sacrement de son corps, ils entendent qu'il en fit un Sacrement qui contient son corps.

Il n'y a donc rien qui soit plus contre le bon sens que de vouloir juger de toute la doctrine des Auteurs, & de toute la foy de l'Eglise de leur siecle par ces expressions imparfaites qui n'en font connoistre qu'une partie. Et la justesse de l'esprit & la bonne foy veulent qu'on juge des expressions par celles où les Peres se sont expliquez plus amplement, & où ils ont réuni dans leurs discours ces diverses parties de leur doctrine qui estoient unies dans leur esprit.

Que s'il n'estoit pas contraire à la creance que le corps de J. C. est present réellement dans l'Eucharistie, de donner à ce Sacrement la qualité de *memorial*, il ne faut pas croire que celle de gage, *pignus*, y soit plus opposée, puisque ceux qui ont appliqué ce terme à l'Eucharistie, n'entendent par là qu'un present donné pour nous conserver le souvenir de l'affection qu'a pour nous celuy qui l'a donné. C'est ce qui paroist par le passage qu'Aubertin & M. Claude citent sur ce sujet. Il est tiré d'un commentaire qui se trouve entre les Oeuvres de S. Jerosme, mais qui est le Pelage ou de quelque Pelagien.

Cet Auteur supposant le sens litteral des paroles de l'institution de l'Eucharistie comme n'ayant pas besoin de commentaire, s'attache à éclaircir la fin pour laquelle J. C. a institué ce mystere, qui est marquée par ces paroles; *Faites cecy en memoire de moy.* J. C. dit il, *estant prest de souffrir nous a laissé ce dernier memorial de luy-même. Il a fait en cela comme un homme qui devant faire un long voyage laisse un gage à son amy, qui luy puisse renouveler le souvenir de ses bienfaits & de son affection. Que si cet amy a pour luy reciproquement un amour sincere, il ne scauroit voir ce gage sans verser des larmes & sans estre touché d'un extreme regret.*

Ce passage est si éloigné de choquer les idées qu'a l'Eglise Catholique du mystere de l'Eucharistie, qu'on le voit cité par des Auteurs qui ont écrit depuis Berenger, qui n'ont par cru pouvoir donner une instruction plus tendre & plus importante que cellé qu'il contient. Gerard de Zutphen qui vivoit au quatorzième siecle, & dont on voit un traité intitulé de la Reparation des forces de l'ame, imprimé dans la Bibliotheque des Pères, le cite deux fois dans ce petit ouvrage, sçavoir au premier livre chap. 27. & au second chap. 3. Mais comme les Ministres ne laissent pas d'insister sur cette qualité de gage, il ne sera pas inutile d'inferer icy la réponse que M. le Cardinal de Perron y a faite dans l'examen du passage tiré de ce commentaire dont nous avons parlé, & de justifier cette réponse contre les chicaneuries d'Aubertin. Ce Hierosme Apocriphe, dit ce Cardinal, *écrit* “  
*que nostre Seigneurs'est comporté comme ceux qui ayant à faire un*”  
*voyage en pais lointain, laissent quelques gages à leurs amis, afin*”  
*qu'en le voyant ils se souviennent de leur amitié & de leurs bienfaits.*”  
Et de là que remportera le sieur du Plessis? N'appellons-nous pas.”  
tous les jours les corps & les reliques des Martyrs, gages & osta-”

Bibliot. patr.  
tom. P. 134.

- „ ges, tant de leur assistance & intercession en ce siecle, que de leur  
 „ resurrection & presence future en l'autre. *Ala Memoire du Mar-*  
 Aug. de S. „ *tyr*, dit S. Augustin, parlant des Reliques de S. Estienne, que  
 Steph. „ transportoit l'Evesque Projectus. *affluoit une grande concurrence*  
 nom. 7. „ *& occurrence de multitude. Là une femme aveugle pria qu'elle fust*  
 „ *menée à l'Evesque qui portoit les GAGES SACREZ.* Et S. Ambroise.  
 Amb. 1. de „ *Il nous faut prier les Martyrs, desquels nous semblons nous vendi-*  
 vid. „ *quer un certain patronage par le gage de leurs corps.* Et ne protestons.  
 „ nous pas tous les jours que la presence invisible du corps du Sei-  
 „ gneur sous les especes du Sacrement, nous est un gage & un osta-  
 „ ge tant de sa protection invisible en ce monde, que de la jouïf-  
 „ sance de la presence invisible en l'autre, lorsque nous luy serons  
 „ faits semblables, pource que nous le verrons comme il est, à  
 „ sçavoir avec la splendeur de sa gloire sur laquelle les Anges s'é-  
 „ jouissent de jeter les yeux ?  
 „ Et de fait quel autre assez digne gage nous pouvoit-il laisser  
 „ de luy-même en sa propre espee & figure, que luy-même sous  
 „ une autre espee & figure ? veu que tout gage, pour estre vray  
 „ gage, doit avoir quelque proportion de prix & de valeur avec  
 „ la chose dont il est gage. Suivant ce que dit le vray S. Jerosme sur  
 Nier, in „ ces mots de S. Paul : *L'esprit qui est le gage de nostre heritage,*  
 Ep. ad. „ *comme de l'arrhe, s'estime quel sera l'achapt &c. ainsi de la varieté*  
 Eph. c. 1. „ *de l'arrhe, se juge la grandeur de l'heritage futur ; & qu'il n'y a*  
 „ *nulle proportion de prix entre la creature, & le Createur.*  
 in ps. 82. „ S. Augustin ne dit-il pas, *l'Epoux donne pour arrhe à son Epouse*  
 „ *son sang & son Esprit, dont il nous a cependant enrichi en ce pele-*  
 „ *rinage : mais il nous garde encore ses richesses cachées. Car puisqu'il*  
 „ *nous a donné un tel gage, que doit estre ce qu'il nous garde ?* Et S.  
 „ Chrysostome ne crie-t-il pas parlant de propos deliberé de l'Eü-  
 in Joan, „ charistie : *Celuy qui s'exhibe ainsi à nous en cette vie, combien*  
 hom. 25. „ *plus encore en la future ?* Et ailleurs : *& partant ne perdons point*  
 id. hom. „ *courage, ne nous desolons point, & n'apprehendons point la difficul-*  
 2. ad pop. „ *té du temps. Car celuy qui n'apoint refuse d'épandre son sang ne re-*  
 Antioch. „ *fusera rien pour nostre salut ?* Et Gandentius Evesque de Bresse  
 „ leur contemporain, ne prononce-t-il pas en termes encoré plus  
 „ exprez : *Cétuy-cyest le vray present hereditaire du nouveau Testa-*  
 Gaud. 11. „ *ment, lequel en la nuit où il fut livré pour estre crucifié, il nous laisse*  
 2, in Exod. „ *comme un gage de sa presence ?* Et afin que nous ne pensions pas  
 „ que ce gage soit autre substance que son propre corps, ne crie-  
 „ t-il pas : *Le même Seigneur & Createur des natures, qui produit*

de la terre le pain : du pain derechef, pource qu'il le peut & la pro- CH. XIII.  
mis, fait son propre corps ; & luy qui de l'eau a fait le vin, du vin „  
fait aussi son sang.

Mais l'Auteur du sieur du Pleffis, repliquera t on, compare “  
nostre Seigneur à un amy s'en allant à un pais lointain qui laif- “  
se un gage à son amy. Or le gage qu'un amy s'en allant à un “  
paie lointain laisse à son amy, n'est pas son propre corps. Et à “  
quelle similitude, dit S. Augustin, a jamais esté deferée en dis- “  
putant une si grande convenance, qu'elle se puisse accommoder en “  
tout & par tout à la chose à laquelle elle est appliquée, & quand “  
est-ce, ajoute t-il, qu'il se peut tirer rien de semblable de la crea- “  
ture au Createur ? L'Auteur du sieur du Pleffis compare l'Eucha- “  
ristie avec les autres gages en la condition qu'ils ont de pouvoir “  
exciter la souvenance de l'amitié & des bien-faits de ceux qui “  
les laissent ; mais non pas en la condition qu'ils ont de ne pou- “  
voir pas estre les dons & les donateurs tout ensemble ; les gages “  
& les consignateurs des gages tout ensemble : Non plus que “  
quand nostre Seigneur compare son Pere avec un pere de fa- “  
mille qui envoya son fils à la vigne, il ne le compare pas en ce “  
que le Pere de famille en envoyant son fils, ne le retint pas es- “  
sentiellement avec luy, ny en ce que le pere de famille & le fils “  
de famille ne sont pas une même substance en nombre ; mais en “  
ce que comme le fils de famille meritoit d'estre traité des Fer- “  
miers avec plus de respect que les serviteurs ; ainsi les Juifs de- “  
voient porter plus de reverence au Fils de Dieu qu'à ses Pro- “  
phetes.

Ainsi il compare l'Eucharistie avec les gages humains en la “  
condition qu'ils ont d'exciter la memoire de leurs donateurs ; “  
mais il ne la compare pas avec eux en la condition qu'ils ont “  
de ne pouvoir pas estre les dons & les donateurs tout ensemble. “  
Il la compare avec eux en ce qu'ils ont de perfection & de puis- “  
sance ; mais non pas en ce qu'ils ont d'imperfection ou d'impuis- “  
sance. Car ce que les gages humains ne sont pas les dons & les do- “  
nateurs tout ensemble vient de l'imbecillité des hommes, qui “  
ne peuvent pas en emportant leurs corps avec eux, les laisser en “  
même temps à leurs femmes, enfans & amis : chose qu'ils feroient “  
volontiers s'ils le pouvoient, afin de leur consigner des gages “  
plus réels de leur affection : Là où nôtre Seigneur estant meü de “  
pareille volonté, n'est pas retenu de pareille infirmité. Helie, “  
dit S. Chrysofome, *laisa son manteau à son Disciple ; & le Fils* “

Aug. in  
pf. 102.

„ de Dieu montant au ciel nous a laissé sa chair. Mais Helie le laisse  
 „ en s'en dépoüillant : Là où Christ nous l'a laissée, & est monté l'ayant  
 „ avec luy. Et pour ce comme l'Auteur du sieur du Plessis confere  
 „ ce Sacrement avec les autres gages en cette convenance qu'ils  
 „ sont propres pour ramentevoir l'amitié & les bienfaits de ceux  
 „ qui les laissent: aussi lediscerne-t-il d'eux encette difference, qu'il  
 „ est le gage & le corps du consignateur du gage tout ensemble,  
 „ c'est-à-dire en somme comme il ouvre & délie la bouche au  
 „ sieur du Plessis lorsqu'il écrit ; *Nostre Seigneur a fait comme un*  
 „ *homme qui entreprenant un long voyage, laisse quelque gage à son amy*  
 „ *afin qu'il se puisse ressouvenir de son amitié & de ses bienfaits;*  
 „ ainsi la luy ferme-t-il tost après lorsqu'il ajoûte: *A cette cause*  
 „ *nous sommes admonestez par les Prestres, quand nous le prenons,*  
 „ *que c'est le corps & sang de J.C. afin que nous ne soyons point in-*  
 „ *grats à ses benefices.*

Les défaites par où Aubertin pretend éluder cette réponse si  
 solide sont tout à fait rares & dignes de luy. Il dit d'abord qu'il  
 n'y a pas de rapport entre l'Eucharistie & les exemples alle-  
 gués par le Cardinal du Perron ; parce que dans ceux-cy il  
 y a difference entre le gage & la chose même; que les corps des  
 Martyrs ne sont pas leurs ames, qu'ils ne sont pas les person-  
 nes dont ils sont les gages ; que le sang de J. C. est different  
 de la gloire dont il est le gage, selon S. Augustin & S. Chryso-  
 stome.

Mais comment ce Ministre n'a-t-il pas veu combien tout cela  
 estoit vain & inutile ? Car premierement cette pretendue dis-  
 tinction réelle qu'il exige entre le gage & la chose même n'a  
 aucun fondement dans la raison. Il suffit qu'il y ait une distin-  
 ction d'estat. Si j'avois promis à quelqu'un un diamant mis en  
 oeuvre ; pourquoy ne luy pourrois-je pas donner pour gage de  
 ma promesse le même diamant que j'aurois dessein de luy don-  
 ner en effet lorsqu'il seroit enchâssé ?

2. Il est facile de trouver toute la distinction qu'il de-  
 mande entre le corps de J. C. & la chose dont il est gage. Car  
 cette chose n'est pas proprement le corps de J. C. c'est son  
 amour; c'est sa protection; c'est la gloire qu'il nous a promise.  
 Le corps de J. C. nous est un gage de tout cela. Il y a donc au-  
 tant de distinction entre le corps de J. C. considéré comme ga-  
 ge dans l'Eucharistie, & la chose dont il est gage, qu'entre les  
 corps

corps des Martyrs , considerez comme gages , & la protection des Martyrs , entre le sang de J. C. & le S. Esprit , ou la gloire des enfans de Dieu. CH. XIII.

Ce que ce Ministre ajoute qu'un homme qui s'en va en voyage ne se laisse pas luy-même en gage ; & quainfi J. C. n'a pû laisser son corps sur la terre en s'en allant au Ciel , est d'aussi mauvais sens qu'une chicanerie le peut estre.

Car il ne s'agit nullement de sçavoir si un homme peut se laisser en gage en s'en allant. Il est question si cela repugne à la qualité de gage. Si les hommes ne le font pas , c'est leur impuissance qui les en empêche. Mais s'ils le pouvoient faire , & qu'il leur fût possible de se multiplier , & qu'ils pussent se laisser d'une maniere au même temps qu'on les perdrait en une autre , ce seroit le gage le plus naturel qu'ils pussent donner de leur affection. Et en effet il est assez ordinaire aux Rois de retenir des gens à leur Cour pour s'assurer de leur fidelité. Ainsi la presence de leur propre personne est en même temps le gage d'eux-mêmes comme fidelles. Il est vray qu'ils ne sont pas presens & absens tout ensemble ; mais personne n'a dit aussi qu'on pût imiter ce qu'il y a de miraculeux & de surnaturel dans ce mystere. Et je ne crois pas que les Ministres prétendent qu'il n'y ait rien dans les mysteres de la Religion , dont on ne puisse donner des exemples dans la nature.

Aubertin a recours ensuite à quantité de petits argumens qui ne sont que des sophismes tout purs.

Ce que J. C. laissa comme un gage , dit-il , selon cet Auteur , n'est autre chose que le pain , qu'il avoit beni & rompu. Or ce pain n'est pas le corps de J. C. Donc &c. Je réponds en un mot que ce que J. C. laissa comme un gage est le pain consacré , & que le pain consacré est le corps de J. C.

Ce que J. C. laissa , dit-il encore , est un sujet visible , puisqu'il dit que ce gage est tel , que l'ami en le voyant est touché de regret. Or le corps de J. C. n'est pas visible , &c. Je réponds que le corps de J. C. est visible dans l'Eucharistie par le voile qui le marque comme le corps d'un homme est visible par ses habits.

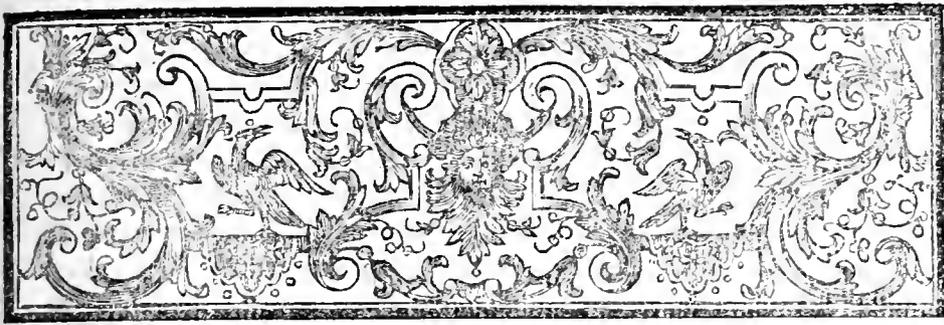
Le gage , dit-il , dont parle cet Auteur , est laissé pour servir de memorial de l'ami absent. Donc ce ne peut estre le corps de J. C. qui ne sçauroit estre absent & present. Je réponds que le corps de J. C. peut estre absent & present selon divers

452 LIV. VI. *Que le corps de Jesus-Christ, &c.*  
égards. Il est present selon sa substance , mais il est absent selon ce qu'il est dans l'estat de sa gloire.

Les bienfaits dont ce gage nous fait ressouvenir , qui sont tous les mysteres de sa vie , ne sont pas presens. La gloire que nous attendons n'est pas presente. Il nous fait donc ressouvenir de quantité de choses qui ne sont pas presentes. On voit quelle est la nature des repliques d'Aubertin.

*Fin du sixième Livre.*





# LIVRE SEPTIÈME.

---

## CHAPITRE PREMIER.

*Que M. Claude juge fort mal de la force & de la foiblesse des argumens negatifs. Deux exemples importants de son peu de discernement sur ce point.*



Si l'esprit des hommes comprenoit les preuves des veritez dans toute leur etendue, il n'y auroit point de lieu aux contestations & aux disputes, comme on voit qu'il n'y en a point dans les veritez de Mathematique, parce que les principes en sont si simples & en si petit nombre, qu'on ne les comprend point à demi. Mais comme les faits humains & les choses morales sont d'un autre genre, & que souvent la certitude qu'on en peut avoir, ne dépend point de certains principes clairs, que l'on penetre tout d'un coup, mais d'un amas de circonstances qu'il faut joindre ensemble pour former la conviction, il arrive de là que ceux qui ne conçoivent qu'une partie de ces circonstances, ou par défaut de lumiere en eux, ou par les diverses préoccupations qui naissent de leurs passions, sont capables de rejeter les plus fortes, & de s'attacher aux plus foibles.

Ces deux effets sont même comme inseparables, & ils se suivent presque toujours l'un l'autre; aussi naissent-ils de la même cause. Car c'est le manque de lumieres qui fait d'une part qu'en ne voyant pas ce qui rend fausses de certaines raisons, l'on s'en remplit & l'on s'en enteste; de l'autre, qu'on entre si peu dans les preuves les plus lumineuses de certaines veritez, que ce qu'on en voit, n'est pas capable de persuader l'esprit.

Je ne prétends encore rien conclure de ce discours general. Je sçay que chacun de ceux qui disputent s'en servent d'ordinaire reciproquement pour prévenir l'esprit des lecteurs contre leurs adversaires. Mais comme il est injuste de vouloir tirer avantage de ces reproches qu'on se fait de part & d'autre avant que d'en avoir établi la verité, il est tres-juste au contraire de la faire remarquer, après l'avoir bien prouvée. Ainsi M. Claude ne peut se bleſſer que nous usions de ce droit envers luy, & que nous luy appliquions ce discours par quelque reflexion particuliere.

Les argumens negatifs sont proprement du genre de ceux où ces illusions peuvent avoir lieu. Il y en a de bons, de mauvais, de probables & d'improbables. Ils reçoivent divers degrez de clarté; & on les peut comprendre parfaitement ou imparfaitement selon l'étenduë de l'esprit & la disposition du cœur. Le reproche que je fais à M. Claude sur ce sujet, c'est qu'il y commet presque toutes les fautes qu'on y peut commettre: Mais je ne l'en accuse pas sans preuves. L'on en a déjà vû un grand nombre dans le corps de cette dispute, & nous en allons voir de nouvelles dans ce Livre icy.

Tantost il avance sur le sujet de ces argumens des principes chimeriques, & qui n'ont de fondement que dans son imagination. Car où a-t'il trouvé, par exemple, cette plaisante maxime, qu'une proposition affirmative ne se peut prouver par des argumens negatifs? *La these, dit-il, de M. Arnauld estant affirmative, sçavoir que les Grecs croyent la transsubstantiation, il faut qu'il l'établisse clairement par des preuves affirmatives: & c'est de ces preuves SEULES que dépend la décision de la question. Et quoy! ne sçauroit-on prouver cette these affirmative, que la ville de Rome a subsisté toute l'année mil six cens soixante douze, par cette raison negative, que depuis ce temps-là personne n'a rapporté qu'elle ait esté ou abîmée ou détruite? N'avons-nous pas une entiere certitude de la vie des Papes & des Rois pendant un certain temps, par cela seul que leur mort n'a esté mise dans aucune Gazette?*

Tantost il fait des declamations en l'air contre des argumens du genre dont nous parlons, comme ceux par lesquels on montre que certains faits ne sont pas arrivez, parce qu'on n'en a point ouïy parler, & qu'il est impossible qu'ils fussent demeurez cachez. Il les reduit à de simples vray-semblances, à des preu-

ves douteuses , sans considérer , comme l'on luy a fait voir , qu'une infinité de choses qu'on croit sçavoir avec le plus de certitude , ne sont appuyées que sur des preuves de cette nature.

Tantost il trouve mauvais que les mêmes personnes qui ont rejezté l'argument negatif tiré du silence des Payens sur l'Eucharistie , & de celuy des Peres sur les difficultez naturelles de ce mystere , se servent de l'argument negatif tiré de ce que ni les Grecs ni les Latins n'ont jamais marqué qu'il y eût aucune difference entre les deux Eglises sur le dogme de l'Eucharistie , & il en prend sujet de railler avec son agrement ordinaire. *Comment s'est-il fait*, dit-il , *que l'argument negatif, qui n'estoit dans mes mains qu'une foible vray-semblance, soit devenu dans celle de M. Arnauld une puissante démonstration? Cela veut dire*, dit-il plus bas , *que ces Messieurs conferent aux argumens, quand ils leur font l'honneur de s'en servir, un caractere de bonté qu'ils ne sçauroient avoir d'eux-mêmes, que les mêmes argumens deviennent mauvais quand on les employe contr'eux.*

3. réponse p. 388.

Mais pourquoy M. Claude a-t'il besoin qu'on luy apprenne ce que nul homme de sens ne devoit ignorer , & qu'on luy dise que les argumens negatifs ne tirent pas leur force de ce qu'ils sont negatifs , puisqu'il y en a de toutes sortes, de forts, de foibles, de solides, de vains, de certains, de probables, d'évidemment faux : mais que ce qui en fait la force, c'est qu'ils soient fondez sur un tel amas de circonstances, que la raison demeure persuadée que la chose ne sçauroit estre autrement , & que le hazard ne peut avoir joint tant d'évenemens.

Il est donc tres-permis de rejezter un argument negatif , & d'en employer un autre , selon qu'ils sont plus ou moins concluans , comme il est permis de rejezter une faulxe raison , & de se servir d'une bonne.

Mais il n'y a rien de plus extraordinaire que les jugemens que M. Claude porte des argumens negatifs , quand il vient à comparer ensemble ceux dont on s'est servi , & ceux qu'il employe. Car on peut dire avec verité qu'ils ne peuvent estre ni plus déraisonnables ni plus bizarres.

Si vous demandez à M. Claude ce qu'on doit croire de l'argument tiré du silence tant des Latins que des Grecs pendant l'espace de six cens ans , sur le differend que les Ministres voudroient faire croire qui estoit alors entr'eux touchant la presence réelle; il vous dira nettement que le contraire de cet argu-

ment, est non seulement très-possible, mais aussi très-vray-semblable, & que le raisonnement de M. Arnauld ne conclut, ni dans le genre du nécessaire, ni dans celui du probable.

Réponse  
générale  
ch. 7.

C'est-à-dire, pour développer un peu ce qu'enferme cette décision de M. Claude, qu'il est *très-possible & très-vray-semblable* que pendant l'espace de six cens ans, il y ait eû une certaine timidité répandue parmy tous les Grecs & les autres Societez de l'Orient qui les ait empêchez de s'élever contre les Latins, & de les traiter d'idolâtres sur la doctrine de la presence réelle, & que pendant tout ce même temps il y ait eû dans l'Occident je ne sçay quel esprit de politique qui ait empêché tous les Latins de rien reprocher sur le même point aux Grecs & aux autres Chrétiens Orientaux.

Qu'il est *très-possible & très-vray-semblable* que, ni la charité, ni le zele, ni l'inclination naturelle qu'on a à dire la verité, ni la haine, ni l'intérest, n'ait jamais porté aucun ni des Latins ni des Grecs à se démentir.

Qu'il est *très-possible & très-vray-semblable* que les Latins aient crainct de blesser les Grecs par ce reproche, lors même qu'ils les faisoient mourir pour d'autres points de doctrine; & que les Grecs aient crainct d'offenser les Latins sur ce même point, lors même qu'ils mouroient pour leur Religion, ou qu'é tant en seureté, & hors la puissance des Latins, ils s'abandonnoient à toute la violence de leur haine.

Qu'il est *très-possible & très-vray-semblable* que les motifs & les ressorts qui ont retenu les Latins dans cette politique fussent tellement cachez qu'on soit encore à en découvrir les moindres vestiges, si étendus que personne n'en ait esté excepté, ni les Papes, ni les Cardinaux, ni les Evêques, ni les Prestres, ni les Religieux, ni les Soldats, ni les Voyageurs curieux; & en même temps si efficaces, que de tant de millions d'hommes, jamais un seul n'ait trahi ce secret.

Qu'il est *très-possible & très-vray-semblable*, qu'on ait laissé agir toutes les autres passions contre les Grecs, qu'on ait exercé contr'eux les dernières rigueurs, qu'on les ait accusez de toutes fortes d'erreurs, qu'on leur en ait même reproché qui sembloient porter naturellement à les accuser d'erreur sur la presence réelle, si on l'eust pû faire avec verité, & que tous généralement de concert aient justement arrêté leur plume & leur langue sur le point où il auroit esté naturel de passer à ce re-

prochie, & cela durant l'espace de six cens ans, non dans un seul lieu, dans une seule ville, dans une seule province, mais dans la plus grande partie du monde.

Voilà ce que M. Claude appelle *tres-possible & tres-vray-semblable*, & supposer le contraire, c'est selon luy ne conclure, ni dans le genre du *nécessaire*, ni dans celui du *probable*.

Mais quand il vient à rapporter des exemples d'argumens négatifs, qu'il prétend estre *infinitement plus solides que celui-là*: il en propose de si étranges, que je suis contraint de luy dire qu'il ne ménage pas assez sa propre réputation, & qu'il abuse un peu trop de la patience de ses Lecteurs.

Le dessein que je me suis proposé dans ce troisième Tome estant d'examiner ce que les Ministres tirent des Auteurs des six premiers siècles, je traiteray dans la suite avec soin de deux de ces argumens qu'on appelle négatifs, dont l'un est tiré du silence des Payens sur le dogme de la présence réelle & de la Transsubstantiation, & l'autre du silence des Peres sur les suites philosophiques de ce Mystere. Mais avant que d'entrer dans ce discours, il ne sera pas mauvais d'en produire deux autres qui feront juger de la justesse de son esprit dans la comparaison qu'il fait de ces sortes d'argumens.

*Pour faire voir, dit-il, que l'argument de M. Arnauld ne conclut, ni dans le genre du nécessaire, ni dans celui du probable, & que le contraire en est tres-possible & tres-vray-semblable, je produis premièrement l'exemple de l'Eglise Romaine même qui ne condamne pas plusieurs creances qu'elle voit en des sociétés particulieres, & même en des sociétés entieres, ou en des corps qui luy sont soumis, & qui pourtant ne les reçoit, ni ne les approuve. Elle garde le silence à leur égard, mais elle ne prétend pas qu'on argumente de son silence aussi brusquement que M. Arnauld fait de celui des Grecs. Il rapporte ensuite l'exemple de l'infailibilité du Pape sur laquelle il prétend que l'Eglise Romaine garde le silence; & de là il conclut que s'il dit que les Grecs, en ne disputant que sur quelques articles, n'ont pas prétendu approuver par leur silence le reste de la Religion des Latins, & moins en particulier la doctrine de la conversion substantielle, il ne dira rien qu'on ne doive trouver raisonnable par l'exemple de l'Eglise Romaine.*

C. 3. répons.  
p. 7.

On n'auroit jamais fait qui voudroit marquer tous les défauts de cette comparaison.

1. Ce prétendu silence de l'Eglise Romaine sur l'infailibilité

du Pape n'est un silence que pour M. Claude, & ce seroit au plus pour tout autre une mutuelle tolérance. Car on sçait que les défenseurs de l'infailibilité ne sont point si muets qu'ils ne marquent fort distinctement ceux qui soutiennent l'opinion contraire, & que parmy ceux qui combattent cette doctrine, aucun ne fait difficulté d'en nommer les défenseurs. Il n'y a donc point de silence réel entre ces divers partis, mais il y a une tolérance mutuelle qui les empêche de se traiter d'herétiques, parce que ce différend n'a pas esté formellement & expressement décidé par l'Eglise universelle en corps. Qu'y a-t'il en cela d'étrange & de surprenant ?

Mais quand on tire un argument négatif du silence des Grecs & des Latins sur le prétendu différend où M. Claude veut que ces deux Eglises aient vécu pendant six cens ans, on parle d'un silence réel & effectif ; & on veut dire, non que les Latins ont toléré les Grecs & les Grecs les Latins ; mais que les Latins n'ont jamais marqué qu'il y eût de l'erreur parmy les Grecs sur le sujet de la présence réelle, & que de même il ne paroist point que les Grecs aient jamais crû que les Latins eussent un autre sentiment qu'eux à cet égard. Quelle comparaison y a-t'il donc entre ces deux silences, dont l'un est si réel, & l'autre si imaginaire ?

2. Si le différend d'opinion qui est entre les Theologiens de l'Eglise Romaine sur l'infailibilité n'a pas esté porté jusqu'à s'entr'accuser d'herésie, chacun néanmoins a donné à la doctrine qu'il combattoit les noms qu'il a cru luy convenir.

Il faudroit donc que M. Claude prouvast que les Latins & les Grecs ont fait de même. Mais c'est ce qu'il ne sçauroit montrer, & qu'il avouë luy-même estre tres-faux. Cependant c'est sur cette circonstance qu'est principalement fondé l'argument négatif qu'on tire du silence des Grecs & des Latins. On ne dit pas : Les Grecs ont toléré les Latins sur le point de la présence réelle. Donc ils la croyoient aussi bien qu'eux. Mais on dit : Les Grecs durant l'espace de 600. ans, n'ont jamais accusé les Latins d'avoir une doctrine fautive sur l'Eucharistie. Donc ils estoient les uns & les autres dans le même sentiment.

Il est tres-juste & tres-naturel que des Theologiens particuliers qui sont divisez de sentiment sur quelque point, & soumis néanmoins de part & d'autre au jugement de l'Eglise universelle, évitent de se donner les noms odieux d'herétiques. C'est

à quoy la charité les oblige. Et ainsi la tolerance dont les Theologiens de l'Eglise Romaine usent entr'eux à l'égard de l'infailibilité n'a rien d'extraordinaire, & on auroit bien sujet de s'étonner s'ils en ufoient autrement. Mais il est absolument contre la nature & contre le sens commun que les Latins, qui traittoient partout ailleurs d'heresie la doctrine contraire à la presence réelle, & qui condamnoient ceux qui la tenoient, aux plus grands supplices, ayent évité durant six cens ans de reprocher aucune erreur aux Grecs sur ce mystere, s'ils les en avoient crus infectez, lors même qu'ils en estoient les maistres, & qu'ils les traittoient avec la derniere rigueur pour d'autres sujets moins importants.

Les Grecs de leur costé n'auroient guere esté plus disposez à tolerer les Latins, s'ils avoient eu quelque differend avec eux sur ce sujet; puis qu'ils n'auroient pû s'empêcher de regarder leur dogme comme une heresie, qu'il y en auroit eu sans doute parmy eux, aussi bien que parmi les Calvinistes, qui l'auroient pris pour une idolatrie, & qu'au moins ils l'auroient considéré comme une erreur schismatique, qui les divisoit du reste des Chrestiens.

Ce seroit une étrange tolerance que celle-là, & sur tout pour des peuples qui ne vouloient pas tolerer dans les Latins des ceremonies indifferentes.

Cependant il falloit que M. Claude fist voir tout cela dans sa comparaison de l'infailibilité. Mais il n'a pas accoutumé de pousser les choses si loin. Il luy suffit de pouvoir appliquer le même mot des deux costez, pour en tirer une comparaison & un argument. On se tait dans l'Eglise Romaine sur l'infailibilité: On s'est teu parmy les Grecs sur ce differend pretendu avec les Latins. Que ce soit la même espece du silence ou non: Que les circonstances en soient les mêmes, outotalement contraires, il n'importe; c'est le même nom, il n'en faut pas davantage pour M. Claude.

Le second exemple qui fait bien voir encore l'injustice de M. Claude dans ses comparaisons, c'est l'histoire d'un Docteur nommé Jean de Paris, à qui il arriva d'avancer une opinion temeraire sur l'Eucharistie, & qui n'ayant pas esté condamné par la faculté de Theologie de Paris fut seulement deféré à Rome, où estant allé pour se justifier, il mourut avant que son affaire fust instruite: ce qui fit que l'on n'y prononça rien.

3. rép. p. 414.

Comme il est certain que les Grecs n'ont jamais fait aucun bruit de cet événement, & qu'ils ne témoignent pas en avoir rien sçu, M. Claude en prend sujet de faire cet admirable dilemme: *En vérité, dit il, si les Grecs n'ont rien sçu de cette histoire, & que ny les Pelcrins, ni les Ambassadeurs, ni les gens de guerre, ni les Croisiez, ni les Inquisiteurs, ni les Grecs d'Italie, ni les Latins de Constantinople ne leur en ayent rien appris, ils peuvent avoir ignoré bien d'autres choses ( c'est à dire qu'ils peuvent avoir ignoré le sentiment de l'Eglise Latine sur la presence réelle & la transubstantiation; ) & si M. Arnauld dit qu'ils l'ont sçu, il ne doit pas trouver mauvais qu'ils s'en soient fait une raison de silence & de retenüe.*

C'est àquoy se reduit ce fameux exemple que je choisis à dessein, parce qu'on sçait que les Calvinistes en ont fait plus de bruit que tous les autres. Mais avant que d'en faire voir l'énorme disproportion, il est nécessaire de remarquer que M. Claude pour ajuster sa comparaison, s'aide de certains moyens, dont une sincerité un peu delicate auroit de la peine à s'accommoder.

Le premier est de nous avoir transformé l'écrit particulier où ce Theoloigen explique son sentiment, en un jugement de la Faculté de Theologie, ce qui ne vaut pas la peine d'en parler, & d'avoir pour cela ou fabriqué ou pris je ne sçay pas où, un faux titre, en le faisant même imprimer à la marge en ces termes, *Titulus est: Iudicium facultatis Theologiae.* Or jamais cette écrit ne porta ce titre, & les copies manuscrites qu'on en a à Paris, n'en ont point d'autres que celui cy: *Determinatio fratris Joannis de Parisiis Praedicatoris, de modo existendi corpus Christi in Sacramento altaris alio quam sit ille quem tenet Ecclesia.*

M. Claude ne s'est pas porté gratuitement à inventer ou à autoriser cette fausseté. Il a creu par là en colorer une autre encore plus in excusable, qui est de faire passer pour un decret de la Faculté, une clause ajoutée à la fin de cet écrit, qui porte ces termes: *In praesentia Magistrorum in Theologia dictum est utrumque modum ponendi corpus Christi esse in altari, tenet pro opinione probabili, & approbat utrumque per ( il y a quelque mot de manque ) & per dicta Sanctorum, dicit tamen quod nullus est determinatus per Ecclesiam, & ideo nullum cadere sub fide; & si aliter dixisset, minus bene dixisset, & qui aliter dicunt minus*

*bene dicunt, & qui determinato assereret, alterutrum cadere sub fide, incurreret Sententiam Canonis anathematis.* CH. I.

M. Claude pretend à la faveur de ce faux titre, *Jugement de la Faculté*, attribuer toute cette clause à la Faculté de Theologie de Paris, comme il paroist par la traduction qu'il en fait en ces termes: *En presence, dit-il, des Maistres en Theologie, il a esté dit qu'elle tient l'un & l'autre moyen de mettre le corps de Jesus-Christ à l'autel, sçavoir celui de la conversion de la substance du pain & ce-luy de l'assomption de cette substance par le Verbe, pour une opinion probable. Elle dit toutefois qu'aucun de ces deux moyens n'a esté déterminé. Et si elle eust dit autrement, elle eust moins bien dit.*

C'est toujours selon M. Claude, la Faculté qui tient, qui dit, qui eust moins bien dit. Cependant ce sens est tres-faux & même tres-ridicule. Car cette clause ajoutée à la fin de l'écrit de Jean de Paris, ou par luy-même ou par quelqu'autre, marque non ce que dit la Faculté sur l'opinion de Jean de Paris, mais ce que dit Jean de Paris luy-même, ou quelque autre, pour justifier son opinion devant la Faculté. Et ainsi il faut traduire non comme a fait M. Claude: *En presence des Maistres en Theologie, il a esté dit qu'elle tient l'un & l'autre*; mais: *En presence des Docteurs en Theologie, il a esté dit que Jean de Paris tient l'un & l'autre moyen pour probable.* Et ainsi tout ce que M. Claude attribué à la Faculté, se doit uniquement attribuer à Jean de Paris. C'est luy qui tient, c'est luy qui dit, c'est luy qui eust moins bien dit, & non pas la Faculté.

Le necessité de ce sens est évidente par ses paroles mêmes: Et il est assez difficile à concevoir que M. Claude ait pû s'y méprendre de bonne foy.

Car quel decret de la Faculté a jamais esté conçu en ces termes: *En presence des Docteurs en Theologie il a esté dit que la Faculté tient?* Est-ce que la Faculté par le en presence de la Faculté?

Secondement, le mot de *tenet* doit avoir un Nominatif. Or il est assez naturel qu'un Auteur qui écrit se sous-entende luy-même; mais c'est sans aucun fondement que M. Claude y a sous-entendu le mot de Faculté qui n'y est point exprimé.

Ces autres termes: *Dicit tamen quod nullus est determinatus modus per ecclesiam. Et si aliter dixisset minus bene dixisset*, marquent encore que c'est un Theologien particulier qui parle

462      LIV. VII. *Examen des Argumens négatifs,*  
& non pas la Faculté. Car depuis qu'il y a des Facultez au monde, jamais aucune ne s'est servie d'un tel langage. Ce sont des corps qui parlent avec autorité & avec confiance, & non pas avec ces tours qui ne conviennent qu'aux particuliers. Jamais ny Docteurs ny Juges se sont-ils avisez de mettre dans leurs décisions, que s'ils avoient jugé autrement ils n'auroient rien fait qui vaille ?

Que M. Claude efface donc s'il luy plaist de son livre toutes les reflexions qu'il fait sur ce prétendu jugement de la Faculté qui ne fut jamais, & qu'il ne luy attribue plus d'avoir qualifié de probable l'opinion de Jean de Paris. C'est à quoy la Faculté n'a jamais pensé. Tout ce qu'il y a de vray, c'est qu'elle ne le condamna pas sur le champ: ce qui peut estre arrivé par cent raisons différentes dont on ne sçauroit rien conclure, & que cette affaire ayant esté portée à Rome, elle y fut assoupie par la mort de ce Theologien: ce qui conclut encore moins, comme nous le dirons plus bas.

Le troisieme moyen dont M. Claude se sert pour trouver quelque rapport dans sa comparaison, n'est guere plus sincere. Car selon qu'il represente l'opinion de Jean de Paris, il en donne cette idée, que ce Theologien nioit, & la presence réelle, & la transubstantiation, & qu'il n'admettoit point ainsi que le corps de J. C. fust réellement dans le Sacrement. C'est l'impression qu'on reçoit de cette *Assomption du pain par la presence de Verbe*, qu'il luy impute; M. Claude s'étant toujours servi de ces termes en divers lieux de ses ouvrages, sans y enfermer aucune presence réelle. Mais ceux qui auront leu l'écrit de Jean de Paris reconnoistront tout d'un coup que cette idée est tres-fausse. Car tant s'en faut que ce Theologien niait la presence réelle, qu'il ne s'estoit porté à ces nouvelles imaginations que pour la soutenir plus facilement.

C'est ce qui paroist clairement dans tout l'écrit & par les termes mêmes qui le commencent. *Je pretens dit ce Docteur, deffendre la vraye & réelle existence de corps de J. C. dans le Sacrement de l'Autel.* Et afin qu'on ne s'imagine pas qu'il n'admit dans le Sacrement que le corps du pain uni à celui de J. C. dans le ciel, il declare nettement qu'il y a selon luy deux corporeités dans le Sacrement, *sçavoir celle du pain & celle de l'humanité, c'est à dire l'humanité & la panéité: mais qu'il n'y admet qu'un corps, parce qu'un corps n'est pas la corporeité: mais c'est ce qui*

*a la corporeité. Il dit en un autre lieu, qu'avant la consecration la substance du pain estoit seule, mais qu'après la consecration elle n'est pas seule, parce que le corps de J. C. y est caché.* CH. I.

Il repete les mêmes choses en divers autres endroits de son écrit ; ce qui oste tout lieu de douter qu'il n'admit la presence réelle.

Il ne faut pas s'imaginer aussi qu'il combatrît directement la transubstantiation : Il en recevoit & le terme & les principales expressions. Son opinion se reduisoit donc à une subtilité de metaphysique, par laquelle il conservoit le pain dans le Sacrement, en luy donnant le nom d'accident. Cette subtilité estoit de dire que le pain & le vin estoient unis à la personne du Verbe, non immediatement, mais mediatement par le corps de J. C. qu'ainsi & la corporeité du vin & celle de J. C. se trouvoient ensemble dans le Sacrement, mais qu'il n'y avoit néanmoins qu'un corps, parce que le mot de corps appartient à la personne, & qu'il n'y avoit point d'autre personne que celle de JESUS-CHRIST.

Par le même moyen il disoit que le pain ne subsistoit plus, parcequ'il estoit uni hypostatiquement à la corporeité du Verbe, & qu'il perdoit ainsi sa propre subsistance. De sorte que comme il savoit à peu près toutes les expressions de l'Eglise, il estoit aux simples la connoissance de ce differend.

On ne doit donc pas trouver étrange que cette opinion ne choquant en rien la réalité, & admettant les termes dans lesquels la transubstantiation s'exprime dans l'Eglise, elle n'y ait pas fait beaucoup de bruit, qu'on n'en ait pas d'abord poussé l'Auteur, qu'on l'ait laissé aller à Rome, pour justifier ses sentimens; que le commun du monde ait regardé cette question comme un differend particulier, auquel il n'avoit point d'intérêt, & dont il n'estoit point obligé de s'informer, & que ceux même qui en ont pénétré le fond en aient ménagé l'Auteur, qui se mettoit à couvert des censures par les protestations reiterées qu'il faisoit par tout d'une soumission entiere pour l'Eglise universelle & pour le Pape qui en est le chef. L'Eglise a toujours craint, & avec grande raison, les condamnations qui sont de l'éclat, parce qu'elles n'ont pour l'ordinaire point d'autre effet que d'engager les Auteurs à deffendre avec opiniâtreté les erreurs qu'ils ont legerement avancées. Ainsi elle aime beaucoup mieux qu'elles s'étouffent & s'anneantissent d'elles mêmes, &

464 LIV. VII. *Examen des Argumens negatifs*,  
elle tente d'ordinaire ces voyes de douceur, & ces ménagemens de prudence, avant que d'en venir à des remedes plus forts, qu'elle n'employe jamais qu'avec regret & par une espece de necessité.

C'est une partie des remarques qu'on peut faire sur la maniere dont M. Claude rapporte cette histoire. Mais si la bonne foy se peut sentir blessée dans ce rapport, la raison se peut bien plaindre à son tour de l'usage qu'il en fait. Car il en conclut que si les Grecs ont pû ignorer l'affaire de Jean de Paris, ils ont donc bien pû ignorer la creance de l'Eglise latine sur l'Eucharistie.

C'est à dire que si les Grecs ont pû ignorer la creance d'un particulier qui écrivoit dans un país étranger & dans une langue qui leur estoit inconnüe: ils ont bien pû ignorer aussi la creance de cent millions de Chretiens avec qui ils avoient un commerce continuel.

Que s'ils ont pû ignorer une affaire peu celebre dont on n'a parlé que pendant quelques mois & en un lieu particulier, & qui s'est étouffé en suite; ils ont pû ignorer six cent ans durant un differend toujours subsistant, toujours present, & qui devoit attirer leurs attentions par mille raisons.

Que s'ils ont pû ignorer une erreur obscure embarassée de termes scholastiques, & difficile à démestlers; ils ont pû ignorer aussi des dogmes tres-clairement marquez, & dont il estoit facile de comprendre le fond pour peu qu'on s'y appliquast.

Que s'ils ont pû ignorer une chose, dont peronne n'avoit interest de les informer, ils ont pû ignorer aussi une doctrine que l'on avoit toute sorte d'interest de leur faire entendre, qu'on exposoit en quelque maniere à leurs yeux, & qu'on auroit tâché par toutes sortes de moyens, de leur inspirer & de leur faire approuver, si l'on eust cru qu'ils ne l'eussent pas tenuë.

Que s'ils ont pû dissimuler une erreur qui ne formoit aucun differend entr'eux & les Latins, puisqu'ils la condamnoient de part & d'autre; ils ont pû dissimuler aussi une autre doctrine sur laquelle ils auroient esté en differend avec toute l'Eglise latine.

La disproportion de ces choses que M. Claude compare est si énorme, que je ne scaurois croire qu'il n'en ait presentement quelque honte, & que tout homme de bon sens qui examinera l'un & l'autre sans prévention, ne juge tout d'un coup qu'il étoit presque moralement impossible que les Grecs fussent informez de la doctrine de Jean de Paris; & qu'il est plus que moralement

impossible qu'ils n'ayent esté tres exactement instruits de celles des Latins sur l'Eucharistie: De sorte que quand il auroit eu dessein de choisir les exemples les plus éloignez & les plus contraires en toutes choses, il n'auroit pas plus heureusement rencontré. Cependant comme il le croit en possession de faire tout passer à la faveur de la confiance qu'il témoigne, il propose cette histoire d'un air si fier que je ne m'étonne pas que ceux qui n'en jugent que par là en soient ébloüis.

Il me seroit aussi aisé de faire voir le peu de justesse de l'esprit de M. Claude dans tous les autres argumens négatifs, qu'il allegue dans ce même chapitre; car ils ont tous les mêmes défauts. Mais comme ce n'en est pas icy le lieu, je me contenteray d'examiner avec soin ceux qu'il tire du silence des Payens & des Peres sur les difficultez de l'Eucharistie, qu'il prétend estre infiniment plus forts contre les matholiques, que ceux qu'on a tirez du silence des Grecs, ne sont contre les pretendus Reformez; & j'espère que le succès de cet examen sera de persuader à tout le monde, qu'y ayant de bons & de mauvais argumens négatifs, M. Claude est si peu heureux à les discerner, qu'il prend les plus foibles conjectures de ce genre-là, pour des demonstrations convainquantes, & des demonstrations convainquantes pour de legeres conjectures; & en un mot que pour en juger selon le bon sens, il n'y a qu'à en juger tout au contraire de luy.

## CHAPITRE II.

*Que M. Claude suppose temerairement que les Payens ayent connu la doctrine des Chrestiens sur l'Eucharistie.*

**M.** Claude compare dans sa troisiéme Réponse l'argument du silence des payens avec celui qu'on a tiré du silence des Grecs & des Latins, & cela de cet air d'autorité qui luy est propre.

Il semble, dit-il, que ces Messieurs consultent sur toutes choses leurs interests. Lorsque les Auteurs les favorisent, les Auteurs sont dignes des louanges publiques; lorsqu'ils ne les favorisent pas, ils ne sont dignes que de mépris, & les argumens deviennent forts ou foibles, bons ou mauvais selon qu'ils

„ leur servent ou qu'ils leur nuisent. Il est certain que si l'on  
 „ compare la preuve de M. Arnauld & la mienne l'une avec l'autre,  
 „ à l'égard de la forme elles sont égales. Nous supposons des  
 „ principes semblables, & nous en tirons des conséquences sem-  
 „ blables. Mais si on les compare à l'égard de la matière, l'avant-  
 „ tage est tout entier de mon côté : car toutes les circonstances  
 „ donnent du poids à mon argument, au lieu qu'elles affoiblissent  
 „ le sien. Les Payens estoient sçavans. Ils avoient en main  
 „ toute l'autorité. Ils n'avoient rien à ménager avec les Chré-  
 „ tiens. ILS SÇAVOIENT FORT BIEN LES DOCTRINES DU CHRIS-  
 „ TIANISME. Il s'agissoit de la ruine entière de leurs Autels. Et ils  
 „ estoient intéressés pour la conservation de leur ancienne Reli-  
 „ gion, de décrier ces nouveautez qui s'introduisoient dans le  
 „ monde. On ne peut presque rien dire de semblable à l'égard  
 „ des Grecs.

Il ne fait néanmoins dans cet endroit que recueillir le fruit de ses victoires. C'est dans sa seconde réponse qu'il prétend les avoir remportées, & c'est-là en effet qu'il traite avec étendue cet argument du silence des Payens, & qu'il en fait la plus pompeuse de ses preuves contre la présence réelle & la transsubstantiation. Il y employe deux chapitres entiers, & il le relève tellement par toutes ces figures, ces exagérations, ces railleries, ces insultes dont il a un fonds inépuisable, que ceux qui ne sont pas accoutumés à tout ce grand bruit pourroient en estre surpris. Mais comme on s'aguerrit à la fin, & que nous avons assez vu depuis nostre dispute à quoy d'ordinaire tout cela se réduit, nous ne laisserons pas de luy soutenir que tout ce qu'il dit sur cette matière n'est qu'un amas d'illusions, & un vain appareil de fausse éloquence, aussi bien que de faux raisonnemens : & pour ne pas imiter son procédé, & ne pas m'amuser à perdre comme luy du temps & des paroles, je viendray au fond & aux raisons décisives.

Tous ces argumens tirez du silence des Payens dépendent de la vérité de cette proposition, que les Payens estoient communément informés de la doctrine des Chrétiens sur l'Eucharistie. Car supposé qu'ils ne le fussent pas, quel sujet y auroit-il de s'étonner, qu'ils n'eussent point parlé d'un mystère qui leur estoit inconnu ? M. Claude a tellement vu que cette supposition estoit essentielle à son argument, qu'il ne manque jamais de la poser comme un principe ferme qui luy sert de fon-

dement

dement. *Les Payens*, dit-il en un lieu, estoient sçavans. Ils sçavoient tres-bien la doctrine du Christianisme. Et ailleurs : La coutume de cacher l'Eucharistie aux Infidelles, n'est nullement de la pratique des trois premiers siècles, comme M. de l'Aubespine Evêque d'Orleans l'a reconnu, & comme il paroist évidemment par le Dialogue de Justin contre Triphon Juif, & par la seconde Apologie de ce même Auteur. Aussi ne trouve-t-on point dans les vrais ouvrages de ces premiers Auteurs aucune de ces reticences & de ces formules qui sont familières aux Ecrivains du quatrième & du cinquième siècle.

CH. II.  
316p. p. 385.  
2. 14p. p. 144.

Il appliqué dans la suite ce principe general aux Philosophes qui ont écrit contre la Religion Chrestienne. *Les Philosophes*, dit-il, recherchoient curieusement dans nos doctrines tout ce qui peut choquer la raison. D'où il s'ensuit que si les Chrestiens eussent cru la transsubstantiation, ils n'eussent pas manqué de la leur reprocher.

Je soutiens, dit-il encore, qu'il n'est pas concevable que Celse qui a fait une perquisition si exacte de tout ce qu'il a cru pouvoir estre reproché aux Chrestiens, ait oublié une doctrine qui luy ouvroit un si beau chemin. C'est à dire qu'il n'a pas ignoré ce qu'ils croyoient de ce mystere, & qu'il n'y a rien trouvé qui pût luy fournir un sujet de reproche. S'il se trouvoit donc que tout cela fût temerairement avancé, & que non seulement M. Claude n'eust aucune raison de supposer que le commun des Payens fust instruit de ce mystere; mais que le contraire même fust certain, que deviendroient tant de figures & de plaisanteries? Ne devroient-elles pas passer pour des discours de Sophie, indignes d'estre employez dans une dispute de Religion?

C'est néanmoins ce que je soutiens d'abord contre M. Claude. Et pour luy marquer nettement en quoy je me renferme, je prétends que quoiqu'on ne puisse peut-estre pas dire assurément qu'aucun des Payens n'ait sçu ce que les Chrestiens croyoient de l'Eucharistie, ou par les esclaves, ou par les deserteurs, ou par l'Apologie de S. Justin qui en a parlé plus clairement que les autres, parce qu'il s'est cru obligé de ne rien dissimuler en parlant à des Empereurs; il est pourtant certain que la plûpart des Payens n'en ont rien sçu, & que les Chrestiens ont toujours eû un soin particulier de leur cacher ce mystere, aussi bien dans les premiers siècles que dans les autres.

Cette proposition ainsi restreinte suffit entièrement pour empêcher qu'on ne s'étonne du silence des Payens. Car n'y ayant que deux ou trois Payens dont les objections contre la Religion Chrétienne soient passées à la posterité, s'il est vray, comme je le prétends, que de ce nombre infini des Gentils, il n'y en ait eu que tres-peu qui ayent esté informez en particulier de la creance des Chrétiens sur ce mystere, quelle difficulté y a-t'il à croire que ces deux ou trois, comme Celsus, Porphyre, Cecilius ayent esté plutôt de ce grand nombre de Payens qui l'ont ignorée, que de ce petit nombre, dont on pourroit dire, & encore avec incertitude & sans preuve positive, qu'ils l'ont connue?

Voilà la question ouverte & marquée distinctement. M. Claude soutient que les Payens sçavoient communément la doctrine des Chrétiens sur l'Eucharistie, & qu'ainsi il seroit étrange que ceux dont nous avons les écrits n'en eussent point parlé. Je luy soutiens que les Payens ignoroient communément la doctrine des Chrétiens sur l'Eucharistie, & qu'il est tres-vray semblable que tous ceux dont il nous reste des objections contre les Chrétiens l'ont ignorée; & qu'ainsi il y auroit beaucoup plus de sujet des'étonner qu'ils en eussent parlé, que de ce qu'ils n'en ont rien dit. Il ne s'agit plus icy de discourir en l'air. Il s'agit de produire des preuves de ce qu'on avance; & c'est ce que je prétends faire.

Les Ministres demeurent d'accord qu'au quatrième siècle la pratique de l'Eglise estoit de cacher les Sacremens aux Payens, & principalement celuy de l'Eucharistie, & ils ne désavoueroient pas sans doute que cette pratique ne fût generale, & qu'elle ne s'observast alors dans toutes les Eglises du monde. Car S. Cyrille de Jerusalem fait voir que c'estoit la coûtume de son Eglise, lorsqu'il écrit: *Nous ne parlons pas clairement des mysteres devant les Catechumenes, mais nous sommes contraints d'user souvent d'expressions obscures, afin qu'elles puissent estre entendues des fideles qui sont instruits, & que ceux qui ne le sont pas n'en soient pas blessez.*

Catech. 6.  
illum.

Apud Athan.  
apol. 2.

Le Synode d'Alexandrie rend témoignage pour l'Egypte, lorsqu'il declare qu'il ne faut pas découvrir les mysteres à ceux qui ne sont pas baptizez, & qu'il reproche aux Arriens de les avoir publiez devant les Catechumenes, & ce qui est encore pis, devant des Payens.

S. Epiphane le fait pour l'Isle de Chypre en reprochant aux Marcionites qu'ils avoient la hardiesse de celebrer les Mysteres devant les Catechumenes. CH. I  
Hæres. 42.

S. Basile parlant même du Baptême & de la Confirmation, sur quoy on estoit bien moins exact qu'à l'égard de l'Eucharistie, dit qu'il n'estoit pas permis à ceux qui n'estoient pas baptizez de les voir administrer. Ce qui montre que c'estoit la pratique de l'Eglise de Cesarée en Cappadoce dont il estoit Evêque.

Il n'y a rien de plus frequent dans les écrits de S. Chrysostome que les reticences sur le sujet de l'Eucharistie, & quelquefois même à l'égard des autres Sacremens, à cause de la presence des Catechumenes, ce qui montre clairement que cette coûtume s'observoit à Constantinople & dans le Diocèse du Pont.

Theodoret qui l'a marquée dans ses Dialogues, fait voir qu'elle s'observoit dans le Patriarchat d'Antioche, & dans les Eglises d'Asie les plus éloignées, comme l'estoit celle de Cyr.

Il ne faut point d'autre témoin pour l'Afrique que S. Augustin, dans les écrits duquel on voit continuellement ces discours suspendus & obscurcis à dessein sur le sujet de l'Eucharistie, & qui marque sans cesse que c'est la presence des Catechumenes qui l'obligeoit d'en user ainsi.

Enfin S. Ambroise fait voir que c'estoit aussi la coûtume de l'Italie, lorsqu'il dit au premier chapitre du livre qu'il a fait pour les nouveaux baptizez, que s'il eust parlé des mysteres & des Sacremens avant le baptême, scauroit esté, non les en instruire, mais les découvrir par une espeece de trahison : *Prodidisse potiusquam edidisse existimaremur.*

Il est encore certain que ce consentement de toutes les Eglises au quatrième siecle n'a pour cause aucune ordonnance de Conciles qui les ait unies dans cette pratique, qu'il ne paroist point qu'aucune l'ait empruntée d'une autre ; mais qu'elle se trouve uniformement établie par tout, sans qu'on en puisse marquer le commencement en aucun lieu.

Ainsi il n'y eut jamais de pratique à laquelle on eust plus de droit d'appliquer cette regle de S. Augustin, que les choses qui se trouvent observees uniformement par toute l'Eglise, & que l'on ne scait point avoir esté instituées par des Conciles, doivent estre rapportées à la tradition des Apôtres.

Que si l'équité veut, selon ce Pere, que l'on juge ainsi de toutes les pratiques universelles de l'Eglise, dont on ne voit point le commencement, la raison & le bon sens nous y obligent encore plus à l'égard de celle-cy.

Car si l'on n'eust usé d'aucune reserve à l'égard de l'Eucharistie dans le troisieme siecle, & que les Payens eussent esté communément instruits de ce que l'Eglise croyoit de ce mystere, comme M. Claude se l'imagine; quel fruit auroit-elle pû esperer de cette retenüe & de ce silence qu'elle a depuis si exactement pratiqué? Est-ce qu'elle auroit crû effacer par là toutes les idées que les Payens en auroient eûes? S'amuse-t'on à cacher les choses publiques? Et les Chrétiens, par exemple, ont ils jamais dissimulé aux Payens qu'ils adoroient J. C. & qu'ils rejettoient la pluralité des Dieux?

Ainsi la retenüe & le silence universel des fidelles du quatrieme siecle sur l'Eucharistie, prouve non seulement que ce mystere n'estoit pas connu aux Payens de leur temps, mais qu'il ne l'estoit pas non plus à ceux des trois siecles precedens.

Car on ne s'astreint point à des pratiques gênantes comme celle-là sans aucun fruit; jamais l'Eglise n'auroit commencé à cacher ce mystere aux Payens, si elle avoit eû lieu de croire qu'ils le connussent, & qu'ils en fussent informez. Elle a donc crû qu'ils ne sçavoient pas ce qu'elle prenoit tant de soin de leur celer; c'est-à-dire que son silence n'a pas esté une vaine formalité, & qu'elle a crû conserver par là dans le secret les mysteres qu'elle vouloit cacher aux infidelles.

Aussi les Peres de ce temps là rapportent-ils formellement cette reserve à la tradition des Apostres; bien loin de la regarder comme une pratique nouvelle qui n'eût commencé que dans le quatrieme siecle.

C'est ainsi que S. Basile en parle expressément dans son livre du S. Esprit. Car après y avoir mis au nombre des traditions non écrites les prieres qui se font à la consecration de l'Eucharistie, & qui se disoient avant & après les paroles de S. Paul ou de l'Evangile, il rapporte cette conduite aux Apostres, & en rend une raison generale, qui marque que ce silence que l'Eglise gardoit à l'égard de ses mysteres, estoit conforme à leur esprit. *Les Apostres & les SS. Peres, dit-il, qui ont prescrit certaines ceremonies au commencement de l'Eglise, ont crû que pour conserver la majesté des mysteres, il les falloit tenir dans le silence & dans*

le secret. Car ce qui devient public, & qui passe jusqu'aux oreilles du menu peuple, n'est pas un mystere. C'est la raison pour laquelle Dieu nous a laissé plusieurs dogmes sans les faire écrire, de peur que le monde étant trop accoustumé à ces veritez, on ne vint à les mépriser.

Mais il n'est pas besoin de raisonnemens pour montrer que cette coûtume de cacher les mysteres aux Payens n'a point commencé dans le quatrième siècle; puisque nous en avons des marques certaines dans des Auteurs qui l'ont précédé. Car c'est sur cela qu'est fondé ce que le Payen Cecilius dit dans Minutius Felix: *Que l'obscurité où l'on tenoit cette Religion prouvoit la verité d'une partie des crimes qu'on luy imputoit. Pourquoi, dit-il, ont-ils tant besoin de cacher & de dérober leur culte aux yeux des hommes, puisqu'on ne craint point d'exposer à la lumiere ce qui est honneste? Qu'est-ce que ce culte, sinon les mysteres des Chrétiens, entre lesquels l'Eucharistie tient le premier rang?*

C'est par cette même raison que Tertullien justifie les Chrétiens des crimies qu'on leur imputoit de commettre dans la celebration de leurs mysteres. Car après avoir montré que ceux qui les y avoient souvent surpris, n'en avoient jamais rien découvert, il ajoute: *Qui sont donc ceux qui ont fait connoître au monde ces prétendus crimes? Seroient-ce ceux même que l'on en accuse? Mais comment cela pourroit-il estre, puisque c'est la loy commune de tous les mysteres que de les tenir secrets? S'ils ne se sont donc pas découverts eux-mêmes, il faut que ce soient des étrangers. Mais comment des étrangers en auroient-ils eü la connoissance, puisque l'on éloigne les profanes de la vüe des mysteres les plus saints, & que l'on fait choix de ceux que l'on en rend spectateurs?*

Si les mysteres des Chrétiens eussent esté connus de la plupart des Payens, & s'ils eussent esté informez de ce qui se passoit parmi eux dans la celebration de l'Eucharistie, qu'y auroit-il eü de moins solide que cette réponse de Tertullien? Quel droit auroit-il eü de demander *comment les étrangers auroient pu sçavoir ces choses? UNDE extraneis notitia?* Et comment auroit-il pü supposer, comme un principe constant & capable de persuader les Payens, que l'on éloigne les profanes de la vüe des mysteres, & que l'on fait choix des témoins & des spectateurs? *Cum etiam pia initiationes arceant profanos & arbitris careant.*

Mais les calomnies mêmes que les Payens répandoient de toutes parts contre les Chrétiens, en les accusant de tuer un en-

Tertul. apolog. c. 7.

472 LIV. VII. *Examen des argumens negatifs,*  
fant dans leurs assemblees, & de commettre des impuretez abominables, & la maniere dont les Peres s'en font defendus fournissent encore une preuve convaincante du secret où les Chrétiens tenoient leurs mysteres.

Car ces accusations même font voir qu'ils en estoient tres-mal informez : & comme elles estoient generales , elles font voir que cette ignorance estoit generale. Il paroist d'ailleurs qu'encore qu'il fust naturel pour repousser ces calomnies de faire un recit de ce qui se passoit dans la celebration des mysteres , & que cette voye fust sans doute la plus propre de toutes à persuader, aucun des Apologistes de la Religion Chrétienne ne l'a prise, excepté seulement S. Justin, par la raison que j'ay marquée. Mais on ne voit rien de semblable, ni dans Minutius Felix, ni dans Atenagore, ni dans Tertulien. Et il est remarquable que ce dernier Auteur décrit bien dans son Apologetique les festins que les Chrétiens appelloient Agapes, qu'il décrit les prieres qu'ils faisoient dans leurs assemblees, le soin qu'ils avoient de s'y instruire par la lecture des Ecritures, la maniere dont on y recueilloit les aumônes, & dont on corrigeoit les fautes; mais qu'il ne dit pas un mot des saints Mysteres dans ce recit, quoique la celebration des mysteres fust la principale partie du culte chrétien, & qu'on ne doit point douter que ce sçavant Auteurs ne l'ait regardée aussi bien que S. Epiphane, comme le principal moyen du salut des Chrétiens : *Præcipua Christianorum salus.*

Il fait encore voir en un autre endroit de ses ouvrages que les Chrétiens de ce temps-là se croyoient obligez de cacher leurs mysteres aux Payens, puisqu'il s'en sert pour détourner les femmes de se marier à des infidelles. Par là, dit-il, *on tombe dans cette faute que les Payens viennent à connoître nos mysteres. Hoc est igitur delictum quod gentiles nostra noverunt, quod sub conscientia injustorum sumus.* Et appliquant ensuite cette raison generale à l'Eucharistie que les femmes Chrétiennes prenoient souvent dans leurs maisons pendant ces temps de persecution, il represente comme un grand mal que les infidelles en pussent avoir connoissance. *Vostre mary, dit il, ne sçaura-t'il pas ce que vous goustez en secret avant toutes les autres viandes; & s'il aperçoit que c'est du pain, ne s'imaginera-t'il pas que c'est celui dont on parle tant?*

C'est un des grands inconveniens que Tertulien trouve

dans ces mariages ; ce qui marque l'impression commune où estoient tous les Chrétiens de ce temps-là, qu'il falloit tenir leurs mysteres cachez aux Payens.

Mais on ne sçauroit rien desirer de plus formel & de plus precis sur ce sujet, que la plainte même qu'en fait Celsus dans Origene, où il appelle pour ce sujet la doctrine des Chrétiens, *dogma κρυπτον*, une doctrine clandestine, & que la réponse que luy fait Origene qui restraint ce secret aux seuls mysteres : *Parce*, dit-il, *que Celsus appelle souvent nostre doctrine une doctrine clandestine, il luy faut répondre sur ce sujet, ce qui n'est pas difficile, puisque le monde connoist même presentement mieux la doctrine des Chrétiens que celle des Philosophes. Car qui est-ce qui ignore maintenant que J. C. est né d'une vierge, qu'il a esté crucifié ? Qui est-ce qui n'a pas ouy parler de sa Resurrection qui est cruë de tant de monde, & du jugement dernier où les méchans doivent estre punis & les bons recompensez ? Ce que nous croyons de sa Resurrection est de même public, quoiqu'il serue de sujet de risée aux Infidelles. N'est-il donc pas ridicule à Celsus d'appeller après cela nostre doctrine clandestine ? Il est vray qu'il y a certains points parmi nous que l'on ne communique pas à tout le monde ; mais cela est si peu particulier aux Chrétiens, qu'il s'observoit parmi les Philosophes aussi-bien que parmi nous, puisqu'ils avoient aussi deux sortes de doctrines ; l'une qui pouvoit estre communiquée à ceux de dehors ; l'autre qui n'estoit que pour leurs disciples particuliers. Tous les mysteres des Grecs & des Barbares sont aussi tenus secrets, sans que personne y trouve à redire. C'est donc en vain que Celsus entreprend de décrier le secret que les Chrétiens gardent, ne sçachant pas même en quoy il consiste.*

Orig. contr. Cels. l. 1.

Il paroist clairement par ce lieu d'Origene, que non seulement de son temps il y avoit des dogmes & des mysteres que l'on tenoit cachez aux Payens, mais qu'il a cru que cela se pratiquoit du temps même de Celsus, c'est-à-dire dès le premier siecle, ou au commencement du second.

Il paroist que Celsus ne croyoit pas sçavoir toute la doctrine des Chrétiens, & qu'il en estoit bien éloigné, qu'il ne sçavoit pas même selon Origene en quoy consistoit ce qu'on luy cachoit. Et comme il est certain d'ailleurs que l'on n'a rien caché avec tant de soin que l'Eucharistie, on ne doit point douter qu'elle ne fust de ces choses cachées dont Celsus, n'estoit pas informé, & qu'il ignoroit absolument.

Ces raisons sont plus que suffisantes pour faire conclure à tout le monde, que M. Claude a supposé très temerairement que la doctrine des Chrétiens sur l'Eucharistie fut connue aux Payens; que c'est sans fondement qu'il restraint au quatrième siècle cette réserve sur les mystères, & qu'il est constant au contraire qu'elle a toujours été pratiquée, hormis en certaines occasions rares, où les Peres s'en sont dispensés, comme S. Justin a fait dans son Apologie. Ainsi le soin que les Chrétiens ont toujours eû de cacher leurs mystères aux Payens, étant certain, on ne doit pas douter qu'il n'ait eû son effet à l'égard de la plupart des Payens, & même des plus curieux & des plus passionnés: De sorte, comme j'ay déjà dit, que ce grand argument tiré de leur silence se renferme en un mot, & par la réponse du monde la plus vray semblable, en disant que ce peu d'Auteurs Payens dont les objections nous restent, estoient compris dans ce grand nombre, à l'égard de qui la réserve des Chrétiens n'avoit pas été inutile.

M. Claude remarquera, s'il luy plaît, que cette réponse ne suppose point qu'aucun Payen n'ait été informé de ce que les Chrétiens croyoient sur l'Eucharistie, quoiqu'il eût de la peine à le montrer d'aucun par des preuves positives. On ne suppose point non plus qu'aucun Payen n'ait rien dit sur ce sujet contre les Chrétiens.

Je veux bien luy accorder l'un & l'autre, pourvû qu'il borne & cette connoissance & ces reproches à un petit nombre de Payens, & qu'il me permette de luy dire que ce ne sont pas ceux dont les reproches soient venus jusqu'à nous.

En effet combien y a-t'il de gens qui peuvent connoître le fond d'une doctrine, dans lesquels cette connoissance meurt? Tout le monde n'est pas d'humeur à faire du bruit, ni à publier ses pensées. On ne s'applique pas à tous ceux qui le font. Et dans la multitude des choses qu'on avoit en ce temps à reprocher aux Chrétiens, on s'arrestoit principalement à celles qui estoient dans la bouche de la multitude qui ignoroit ce mystère.

D'ailleurs, quand quelque Payen en auroit fait un sujet de reproches, il ne faut pas s'imaginer que les Chrétiens se fussent crus obligés d'y appliquer le monde en y répondant expressément. Leur conduite fait voir qu'ils auroient plutôt pris le parti de les dissimuler & de les laisser étouffer sans bruit.

bruit, que de s'engager, nè s'y arrestant, à publier des choses qu'ils croyoient devoir cacher. CH. II.

On a déjà veu des preuves de cette conduite dans la maniere dont les Peres ont répondu aux reproches des Payens, que dans leurs assemblées ils couvroient un enfant de farine & le mangeoient après l'avoir percé de plusieurs coups. Car aucun des Peres, excepté S. Justin, n'en a pris sujet d'expliquer la doctrine de l'Eucharistie, quoyqu'il n'y eust rien de plus propre selon les Ministres pour repousser cette calomnie. On en voit un autre tres-considerable dans les livres que Saint Cyrille d'Alexandrie a faits contre Julien. Car cet Apostat ayant parlé par rencontre du baptême des Chrestiens, & s'estant moqué de ce que ne purifiant pas le corps de la lepre ny des autres maladies, on pretendoit qu'il purifiast l'ame de ses crimes; Saint Cyrille au lieu de s'étendre sur ce sujet à son ordinaire, se contente de répondre *que ces mysteres sont si profonds & si relevez qu'ils ne peuvent estre compris par ceux qui n'ont pas la foy, & qui sont dans les tenebres de l'erreur: Que c'est de ces veritez, qu'Isaye a dit: Si vous ne croyez vous ne comprendrez rien: Que la foy est la source de l'intelligence, qu'ainsi de peur QU'EN DECOUVRANT LES MYSTERES aux non initiez, il n'offensast J. C. qui defend de donner les choses saintes aux chiens, & de jeter des perles devant les pourceaux, il n'entreprendra pas de traiter de ce qu'ils renferment le plus profond.*

S. Cyril. l. 7.  
contr. Jul. p.  
148.

Et après en avoir dit quelque peu de choses, il ajoûte, qu'il en dirait bien d'autres, s'ils ne craignoit point d'estre entendu des non initiez, *εἰ μὴ τὰς τῶν ἀμύητων ἐδέδιεν ἀκοῆς; Parce, dit-il, qu'on se mocque ordinairement de ce que l'on ne comprend pas, & que les ignorans ne connoissant pas même la foiblesse de leur esprit, méprisent ce qu'ils devoient le plus admirer.*

Il y a bien de l'apparence que si quelqu'un parmi les Payens eust découvert quelque chose de la creance des Chrestiens sur l'Eucharistie, & qu'il l'eust voulu tourner en ridicule, les Chrestiens auroient suivi cette conduite de saint Cyrille, & qu'au lieu d'expliquer à fond, ils se seroient contentez de certaines réponses generales qui auroient éludé leur curiosité, & leur auroient caché ce qu'ils n'en connoissoient pas encore.

C'est ainsi qu'en usa une sainte Martyre, comme il est rapporté dans un passage de saint Irenée qui se trouve dans les œuvres d'Oeumenius; & dont les Ministres abusent tres-mal à

*propos. Ce passage porte que les Payens ayant pris des Esclaves des Chrestiens qui n'estoient encore que Catechumenes, & les forçant de leur apprendre quelque chose de secret touchant les Chrestiens; Ces esclaves qui n'avoient point d'autre moyen de les satisfaire, qu'en leur disant qu'ils avoient ouy dire à leurs maistres que la divine Communion estoit le corps & le sang de J. C. & qui s'imaginoient que c'estoit effectivement de la chair & du sang, le dirent en effet ainsi à ceux qui les pressoient: & sur cela ces Payens persuadés que les Chrestiens pratiquoient en effet ce qui leur estoit imputé par ces Esclaves, répandirent ce bruit parmi les autres Payens; & tâcherent par les tourmens de le faire avouer à Sanctus & à Blandine. Mais Blandine leur répondit avec une liberté pleine de sagesse; Comment ceux qui s'abstiennent par pieté des viandes qu'il leur seroit permis de manger, seroient-ils capables de faire ces choses que vous nous imputez?*

Voilà le mystere de l'Eucharistie découvert en partie par les Payens; & le voilà caché à ces mêmes Payens par la prudence de cette Martyre. Il est indubitable, & que ces Esclaves, & que ces Payens avoient dans l'esprit que parmi les Chrestiens on mangeoit effectivement de la chair humaine comme on mange les autres viandes: c'est à dire qu'ils eurent l'idée que les Capharnaïtes en conçurent quand J. C. leur parla de manger sa chair. Cette idée estoit tres fausse; c'est à dire qu'il estoit faux que l'on divisast la chair de J. C. qu'on la mangeast de la maniere que les Payens se l'estoient imaginez. Et c'est pourquoy saint Irenée a raison de représenter cette idée comme fausse en l'attribuant à ces Esclaves & à ces Payens.

Or l'idée que les Payens avoient estant fausse, les Chrétiens qui vouloient d'une part se justifier, & de l'autre cacher leurs mysteres à ces profanes, n'avoient qu'à la nier simplement. Et c'est ce que fit aussi sainte Blandine. Elle desavoüa cette action brutale & barbare qu'on imputoit aux Chrétiens, mais elle ne découvrit pas ce qui seroit de fondement au rapport de ces Esclaves.

Il faut que les Ministres reconnoissent eux-mêmes cette reserve dans la réponse de sainte Blandine. Car elle ne dit rien de ce qu'un Calviniste qui auroit voulu se justifier d'un reproche semblable & ne rien cacher, n'auroit pas manqué de répondre. Elle ne dit point que ces Esclaves s'estoient trompez faute d'entendre une expression ordinaire parmi les Chrétiens,

qui est que mangeant dans leurs mysteres un morceau de pain & beuvant un peu de vin; ils donnoient à ce pain & à ce vin les noms de corps & de sang de J. C. parce que ce sont les figures de ce corps & de ce sang. Elle ne dit point que l'on ne mange que spirituellement la chair & le sang de J. C. & que cette manducation n'est autre chose que de concevoir qu'il est mort pour nous.

Ainsi ce passage n'est propre qu'à établir tout ce que nous avons entrepris de montrer dans ce chapitre contre M. Claude. Car il paroist premierement que ces Payens dont parle S. Irénée, estoient tres-mal informez du mystere de l'Eucharistie, puisqu'ils n'en sçavoient rien avant le rapport de ces Esclaves, & que sur ce rapport même ils en conçurent une idée si fausse, que les Martyrs n'eurent qu'à la nier simplement.

2. Il paroist en second lieu qu'il estoit même rare que les Payens en sçussent jusques là, puisqu'on ne voit ny dans les autres actes des Martyrs, ny ailleurs, ny que des Esclaves aient jamais fait un pareil rapport, ny qu'on ait voulu faire avoüer aux Chrétiens qu'ils mangeoient le corps & beuvoient le sang de J. C. D'où on a lieu de conclure que les autres Payens estoient dans une ignorance de ce mystere, pareille à celle des Juges de sainte Blandine, avant que ces Esclaves leur eussent fait ce faux rapport, c'est à dire qu'ils n'en sçavoient rien du tout.

3. On y voit en troisieme lieu que les Chrétiens avoient soin de tenir leurs mysteres tres-cachez aux payens: puis qu'au lieu de se justifier de la calomnie de ces Esclaves par un éclaircissement entier de ce qui se passoit dans leurs mysteres, & de ce qui donnoit lieu à cette imagination: sainte Blandine se contenta de la nier, & de montrer qu'elle estoit contre toute apparence, sans rien dire davantage.

4. On peut enfin conclure, que si des Chrétiens pressez & forcez de répondre par la rigueur des tourmens à une accusation fondée visiblement sur l'Eucharistie, ont gardé cette retenue, les autres qui n'estoient pas dans la même necessité, ont dû s'y croire beaucoup plus obligez, & qu'ainsi les Apologistes de la Religion Chrétienne, qui ont choisi entre les objections des Payens celles qu'il estoit le plus necessaire de détruire, ont eu toutes sortes de raisons de dissimuler celles qui auroient regardé ce mystere, quand même il y en auroit eu; puisque d'une part elles

n'auroient esté faites que rarement & par peu de payens, & que de l'autre ils n'auroient pû y répondre comme il faut, sans donner aux payens plus de connoissance de ce mystere, que leur Religion ne leur permettoit. Ainsi il n'y a aucun lieu de s'étonner de ce qu'on n'en trouve rien dans leurs écrits. Car outre qu'il est fort incertain, si jamais cette objection a esté faite à d'autres qu'à ces Saints Martyrs de Lion; il est visible de plus, que quand elle auroit esté faite, les regles de la prudence chrestienne obligeroient de l'é luder par le silence.

Ainsi il n'y a rien de plus mal concerté que ces deux propositions sur lesquelles, de l'aveu même de M. Claude, toute la preuve qu'il tire du silence des Payens est établie; l'une, que si les anciens Chrestiens ont cru la transsubstantiation Romaine, il n'est pas imaginable que les Payens ne leur en aient reproché les inconveniens; l'autre, que si les Payens avoient formé contre les Chrêtiens toutes les plaintes que la raison & les sens peuvent former contre la transsubstantiation, il seroit impossible que nous n'en trouvassions quelque trace dans leurs écrits.

Car il est tres-imaginable au contraire que la plupart des Payens n'aient point parlé de ce qu'ils n'ont jamais sçeu.

Il est tres-imaginable que ce peu de Payens, dont nous avons les écrits, ou dont il est fait mention dans les Peres, fussent de ce grand nombre à qui le mystere de l'Eucharistie a esté absolument inconnu.

Il est tres-imaginable que quand quelques Payens en eussent appris quelque chose, & qu'ils en auroient même parlé, ces reproches aient esté éludez par la prudence & la fidelité des Chrêtiens à cacher leurs mysteres aux profanes.

Il est tres-imaginable que les Apologistes de la Religion Chrétienne, qui nous parlent des objections ordinaires des Payens, n'aient rien sçeu de celle-là qui estoit rare & extraordinaire.

Et il est enfin tres-imaginable que, quand ils l'auroient sçeuë, ils se soient crus obligez de la dissimuler sans y répondre autrement qu'en desavoiant en general ces banquets de chair humaine dont ils estoient communement accusez.

Que M. Claude conçoive donc une fois s'il peut ce que tout autre que luy auroit peine à ne pas concevoir tout d'un coup, & qu'il juge là-dessus de l'estat qu'on doit faire de son argument.

CHAPITRE III.

*Examen particulier de ce que M. Claude avance  
touchant les livres de Celsus.*

L'Avantage que les Ministres veulent tirer du silence des Payens est tellement détruit par le chapitre precedent, que je m'en tiendrois là, si je n'avois à faire à M. Claude. Mais comme il n'est pas homme à se rendre si aisément, j'ay peur qu'il ne ramene encore sur les rangs, *ce farouche & insolent enemy de la Religion Chrestienne*, (c'est ainsi qu'il appelle Celsus); qu'il ne nous fasse un long dénombrement des points que ce payen en a attaquez; qu'il ne nous veuille obliger de trouver dans Minutius Felix, dans Athenagore, dans Arnobe, des réponses aux objections que les Payens auroient deu faire, à ce qu'il pretend, contre la doctrine de la presence réelle, & enfin qu'il ne nous vienne encore fatiguer de ses declarations ennuyeuses touchant Julien l'Apostat, ausquelles il s'est déjà plaint, qu'on n'avoit point répondu.

Epargnons luy donc cette peine par une discussion particuliere de chacun de ces Auteurs. Comme Celsus est celuy qui a le plus attacké de points particuliers de la Religion Chrestienne, & sur lequel aussi M. Claude insiste davantage, commençons par luy, & voyons si M. Claude a eu raison de decider si magistralement *qu'il n'est pas concevable que Celsus, qui a fait une perquisition si exacte de tout ce qu'il a cru pouvoir estre reproché aux Chrestiens, ait oublié une doctrine qui luy ouvroit un si beau champ, & dont ils se pouvoit promettre bien plus d'avantage que de celles qu'il attaque avec tant de fureur.*

Si je voulois me contenter de faire voir à M. Claude que sa passion l'emporte, & luy fait avancer comme indubitable une chose tres-incertaine, je n'aurois qu'à luy dire qu'outre le livre de Celsus qu'Origene a refuté, & dont il rapporte les objections, il est probable que ce Philosophe en avoit fait encore deux autres contre les Chrestiens dont il ne reste rien du tout. Car c'est Origene même qui le marque en ces termes: *Platon n'a nullement cru que les Poëtes comme Homere & Hesode eussent esté inspirez de Dieu. Mais l'Epicurien Celsus ( si neanmoins l'Auteur*

480 LIV. VII. *Examen des Argumens negatifs*,  
*que je refute est ce Celsus Epicurien qui a composé deux autres li-  
vres contre les Chrestiens) comme s'il estoit meilleur juge que Pla-  
ton, declare que ces Poëtes ont esté inspirez de Dieu.*

Il est clair par ce passage que l'Epicurien Celsus, qu'Origene a cru probablement estre le même que celui qu'il refute, a fait deux autres livres contre les Chrestiens. Et comme il est fort concevable qu'un Auteur qui fait plusieurs livres contre les mêmes adversaires, dise des choses dans les uns qu'il ne dit pas dans les autres, à moins qu'il ne veuille faire trois livres qui n'en soient qu'un; il est concevable aussi que Celsus ait parlé de l'Eucharistie dans ces livres que nous n'avons plus, quoy qu'il n'en ait point parlé dans ceux que nous avons. Ainsi quand ce seroit une nécessité que ce Philosophe eust fait quelques objections aux Chrestiens sur l'Eucharistie, M. Claude auroit toujours tort de soutenir si hardiment, *qu'il n'est pas concevable qu'il n'en eust point parlé dans ceux qu'Origene a refutes*, puisqu'il auroit pû satisfaire dans les autres à cette pretendue nécessité.

Mais je pretends passer plus avant, & montrer qu'il est *fort concevable* que Celsus n'ait point parlé de l'Eucharistie, quoy que l'Eglise en crust ce qu'elle en croit maintenant; parce qu'il est fort probable qu'il n'a jamais rien sçeu des mysteres des Chrétiens, & qu'il a esté tres mal informé de leur veritable doctrine.

Toute la science de ce Payen que M. Claude nous veut persuader avoir fait une *perquisition si exacte de tout ce qui pouvoit estre reproché aux Chrestiens*, se reduisoit presque à l'égard du nouveau Testament, à quelques passages de l'Evangile de S. Matthieu. Il ne cite dans tout son ouvrage qu'un seul de S. Paul, & Origene. le luy reproche à la fin du livre cinquième.

Il ne paroist pas qu'il ait leu les autres Evangelistes, & il n'en tire aucune des objections qu'il en auroit pû tirer. Il fait même mention en un endroit de la genealogie de J. C. rapportée par S. Matthieu, & il se contente d'en dire par une froide raillerie, que la femme de ce charpentier a ignoré qu'elle eust un tel Prince pour tige de sa race; mais il ne dit pas un mot de la contrariété apparente qu'il y a entre S. Matthieu & S. Luc. Surquoy Origene a fort bien remarqué qu'il ne sçavoit pas même les difficultez & les doutes raisonnables, qu'on peut former sur les Escritures.

Pour les dogmes il est visible par tout ce qu'il en dit qu'il ne sçavoit que ce qui estoit connu de tout le monde, & qu'il ignoroit absolument ceux que les Chrétiens cachent aux non initiez. Cela paroist non seulement par le reproche qu'il fait aux Chrétiens, de tenir leur doctrine cachée, ce qu'Origene avoue à l'égard des mysteres : mais aussi par toutes ses objections contre le Christianisme. Car il n'en forme aucune sur les mysteres, non pas même sur le Bapême ny sur aucun des points de la Discipline Chrestienne qu'on tenoit cachez. Mais il se plaint en general que les Chrestiens tenoient des assemblées secretes contre les deffenses des Loix, sans rien dire du tout de ce qui se faisoit dans ces assemblées, parce qu'il n'en sçavoit rien.

Il estoit même si peu instruit des dogmes les plus communs, & dont il luy estoit le plus aisé de s'informer, qu'il est étonnant que M. Claude l'ait voulu faire passer pour un homme plus instruit que ne sont beaucoup de Chrétiens, & qu'il ait osé écrire *qu'à peine y a-t-il rien qui puisse estre relevé avec quelque apparence contre nostre sainte Religion, que ce Philosophe Epicurien n'ait relevé avec autant de subtilité que de malice.*

M. Cl. 3. rep.

Il s'imaginait que Dieu n'estoit point par tout, & que c'estoit même la creance des Chrétiens; de là il concluait, que si Dieu estoit descendu en terre, il avoit donc quitté le ciel.

Il supposoit que selon les Chrestiens Dieu estoit figuré coloré, & capable de mouvemens. Il ne paroist point par tout ce qu'on voit de luy qu'il ait connu la doctrine de la Trinité, ny ce que les Chrétiens enseignoient de l'unité du Pere & du Fils & du S. Esprit. Il ne forme aucune objection sur ce point, & il ne nomme pas même le S. Esprit comme une personne distincte; mais il prend l'Esprit de Dieu *πνεῦμα θεῶν* pour le Verbe qui s'est incarné : C'est pourquoy il fait dire aux Chrétiens, que Dieu estant difficile à connoître a envoyé son S. Esprit dans un corps semblable au nostre, *πνεῦμα ἰδίον ἐμβάλων εἰς σῶμα ἡμῶν ὁμοίον δούρω κατέπεμφε.*

Orig. 1. 7.  
cont. Cell.Orig. 1. 6.  
cont. Cell.

Il connoissoit aussi peu l'Incarnation que la Trinité. Car il s'imaginait que J. C. n'estoit autre chose selon les Chrétiens que l'esprit de Dieu revêtu du corps humain, c'est à dire qu'il ignoroit l'union de l'humanité avec la divinité, & qu'il n'avoit garde ainsi de former aucune des difficultez qui naissent de ce mystere incomprehensible.

Mais rien ne fait mieux voir le peu de soin qu'il avoit eu de s'instruire de la Religion Chrétienne, que la confusion, & le mélange qu'il fait de toutes les sectes, en attribuant aux Chrétiens en general, les rêveries particulieres de tous les heretiques de son temps.

C'est ainsi qu'il leur attribuë d'enseigner que les fontaines chaudes estoient venuës des larmes de certains Anges; ce qui estoit une folie des Valentinieniens.

Cont. Cels.  
l. 5.

Il leur impute ailleurs les erreurs des Ophites, comme de reconnoître sept principaux demons, & d'appeller le Createur du monde, un Dieu detestable & digne d'execration pour avoir maudit le serpent qui a donné aux hommes la science du bien & du mal: Ce qui estoit une des folies de ces impies, qui bien loin d'estre Chrétiens, comme le marque Origene, ne recevoient personne dans leur compagnie qui n'eust maudit Jesus Christ.

Orig. l. 6.

Et c'est ce qui donne lieu à Origene de luy reprocher que la doctrine de ceux qui sont dans la vraye Eglise, *ἡ ἑκκλησία*, luy estoit inconnuë.

Aussi confond-t-il tellement toutes choses qu'il parle même de certaines sectes de Chrestiens, qu'Origene ne connoissoit point à ce qu'il dit; comme de certains Marcellieniens qui tiroient leur nom d'une Marceline, de je ne sçay quels Herporieniens qui venoient de Salomé, & d'autres qui venoient de Marianne.

Qui croira qu'un esprit si confus, si rempli de fausses idées, de fables, & de rêveries, ait eu grand soin de s'informer des vrais sentimens de l'Eglise sur ces mysteres les plus cachez? Qui croira qu'il ait penetré ce qu'elle a toujours eu soin de cacher à ceux même qu'elle recevoit au nombre de ses enfans; puis qu'il ne sçavoit pas même ce qu'elle ne cachoit à personne, & ce qu'elle desiroit que tout le monde connust?

Qui ne voit au contraire, que tout ce qu'il en a creu sçavoir, se reduisoit à quelques fables, qu'il avoit ramassées sans discernement des discours de ceux qui ne connoissoient point les Chrétiens; & à quelque lecture superficielle de l'Evangile de S. Matthieu & du livre de la Genèse?

Que si l'on veut encore une preuve particuliere pour montrer qu'il n'est pas croyable que Celsus connût en aucune sorte le mystere de l'Eucharistie, en voicy une tres vraysemblable, c'est que ce Payen a entrepris de prouver en divers lieux que  
les

Les Chrétiens avoient emprunté ou des Philosophes, ou de diverses sectes barbares une partie de leurs dogmes & de leurs pratiques, comme par exemple; que c'estoit de Platon qu'étoit tirée cette parole de J. C. *qu'il est plus facile qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille que non pas qu'un homme riche entre dans le Royaume de Dieu.* Que la coutume de n'avoir point de temples, d'autels, de statües, estoit prise des Numides, des Scythes & des Perles. Cependant quoiqu'il rapporte sur cela entr'autres exemples que les Chrétiens empruntoient une certaine doctrine des Prestres de Mitra, on ne voit point qu'il parle nulle part du rapport que S. Justin marque entre la celebration de l'Eucharistie & les sacrifices de Mitra, où l'on se servoit aussi de pain & de vin. Cet exemple auroit sans doute esté plus propre que tous ceux que Celsus allegue. Les mysteres de Mitra ne luy estoient pas inconnus, puisqu'il en rapporte les choses les plus difficiles & les plus obscures. D'où vient donc qu'il ne s'en sert point, si ce n'est qu'apparemment il ignoroit non les mysteres de Mitra, mais ceux des Chrétiens? Il n'y a point d'autre voye pour prouver les negatives de cette nature, puisqu'on ne scauroit nous obliger de trouver dans ce qui reste de ce Payen un aveu formel qu'il ignorast la doctrine des Chrétiens sur le mystere de l'Eucharistie, & que même cet aveu y est marqué de la maniere qu'il le peut estre par les reproches qu'il fait aux Chrétiens de cacher leur doctrine, ce qui ne se peut entendre que des mysteres, comme dit Origene.

Mais il suffit, pour obliger M. Claude à se rendre, qu'il n'ait aucune preuve que Celsus fust instruit de cette doctrine, ni aucune raison pour le separer en cela du commun des Payens, à qui elle estoit inconnüe, quand même il n'y auroit pas des conjectures tres-raisonnables qui font voir en particulier qu'il l'a ignorée. Il n'en faut pas davantage pour avoir droit de soutenir à M. Claude *qu'il est tres-concevable* que Celsus n'ait point reproché aux Chrétiens leur doctrine sur l'Eucharistie; puisqu'enfin on ne fait point de reproches pour des choses dont on n'a seulement pas d'idée.

## CHAPITRE IV.

*Qu'il n'y a aucun sujet de s'étonner que les Apologifes de la Religion Chrétienne, n'ayent point parlé de l'Eucharistie.*

**A**PRE'S Celfus M. Claude nous oppofe les écrits de Julien l'Apoftat, & ceux des Apologiftes de la Religion Chrétienne. Mais comme il renverfe en cela le véritable ordre, nous commencerons à luy répondre par ces derniers.

Il en fait le dénombrement en ces termes: *Nous avons, dit-il, la difpute de Juftin Martyr contre Tryphon, où il eft fouvent parlé du pain de l'Eucharistie. Que veut dire qu'il ne fe trouve rien de ce que nous cherchons, non plus que dans fes Apologies, ni dans celle de Tertullien, ni dans celle d'Athenagore, ni dans Minutius Felix, ni dans Arnobe, ni dans Lactance, ni généralement dans toute cette partie de l'Antiquité qui nous refte, & qui n'eft pas fi peu de chofe que l'Auteur nous veut faire croire. Et je l'eftime trop fçavant pour ne l'avoir pas vû à fond, & trop judicieux pour ne l'eftimer pas autant qu'elle le merite.*

Mais s'il n'eft pas permis de douter que M. Claude ne foit trop fçavant, pour n'avoir pas vû à fond cette partie de l'Antiquité Ecclefiaftique, il faut qu'il nous permette que nous doutions malgré nous, s'il a une autre qualité d'efprit infiniment plus eftimable que la fcience, qui eft la fincerité.

Car eft-ce agir fincerement que de vouloir tirer avantage de certaines petites raifons, lorsque l'on fçait bien qu'elles font vaines & frivoles? Or M. Claude peut-il ignorer qu'à l'égard de la plupart de ces Auteurs, dont il entaffe ainfi les noms, ce ne foit même une chofe ridicule de demander, pourquoy ils n'ont point parlé de l'Eucharistie?

Y a-t'il, par exemple, de la fincerité à demander pourquoy il n'en eft point parlé dans le Dialogue de Minutius Felix, puifque l'on n'y trouve pas même le nom de J. C. & que l'unique but de cet Auteur eft de répondre aux raifons des Payens pour la pluralité des Dieux, & de repouffer les calomnies ordinaires qu'ils publioient contre les Chrétiens, & qui marquoient une extrême ignorance de leur Religion, comme de dire qu'ils

adoroient une teste d'asne; & que quand ils recevoient quel-  
qu'un à la société de leurs mystères, ils couvroient un enfant  
de farine, le perçoient de coups, & ayant bu de son sang, en  
coupoient le corps en divers morceaux, comme la victime  
qui les unissoit; qu'ils commettoient des impuretez horribles  
dans leurs festins nocturnes, qu'ils adoroient les croix. & ren-  
doient des honneurs divins à un homme puni du dernier sup-  
plice.

Comme le discours de Cecilius ne contient que cela, Octa-  
vius qui y répond se renferme presque dans les mêmes bornes.  
Il attaque la pluralité des Dieux, il prouve qu'il n'y en peut  
avoir qu'un: Il donne une haute idée de sa Majesté infinie; il  
fait voir que les Philosophes s'accordent en ce point avec les  
Chrétiens; il représente l'origine de l'idolâtrie; il en décou-  
vre les absurditez: Il montre quelle part les demons y avoient:  
Il refute les infames calomnies dont on chargeoit les Chré-  
tiens: Il relève l'innocence de leur vie, leur chasteté dans les  
mariages, l'amour qu'ils se portoient les uns aux autres: Il les  
justifie de ce qu'ils n'avoient point d'autels à la mode des  
Payens: Il fait voir qu'il n'y a rien d'absurde dans ce qu'ils en-  
seignoient de l'embrasement general du monde & de la Re-  
surrection: Il rejette toujours sur les Payens les crimes dont  
ils accusoient les Chrétiens: Il fait voir que leur pauvreté leur  
est glorieuse, & que c'est un effet de la bonté de Dieu envers  
eux: Enfin il ne fait, pour le dire ainsi, que défendre les dehors  
de la Religion Chrétienne; & il est si éloigné de vouloir entrer  
dans les dogmes, comme la Trinité, l'Incarnation, & ce qui  
regarde en particulier J. C. & les Sacremens, qu'ayant à répon-  
dre à ce que Cecilius avoit reproché aux Chrétiens qu'ils ado-  
roient un homme puni de mort, il se contente de dire, *qu'on se  
trompoit, en s'imaginant, ou qu'un criminel ait pu mériter d'estre  
estimé Dieu parmi les Chrétiens, ou qu'un homme formé de ter-  
re l'ait pu obtenir*; ce qui étoit une réponse ambiguë & suspen-  
duë, & qui donnoit lieu de douter à ceux qui n'auroient pas été  
d'ailleurs informez de ses sentimens, s'il croyoit que J. C. fust  
Dieu, ou s'il ne le croyoit qu'homme. Quelle apparence donc  
qu'affectant de n'entrer dans le détail d'aucun de nos mystères,  
& ne parlant même point de J. C. en particulier, il allast sans  
sujet & sans prétexte parler de l'Eucharistie? Rien sans doute  
n'auroit esté plus mal à propos. Et M. Claude ne pouvoit alle-

guer d'Auteur dont le silence sur l'Eucharistie fust moins propre à faire voir qu'on n'en croyoit pas en ce temps-là. ce qu'on en croit dans l'Eglise Catholique.

On en peut dire autant d'Athenagore. Jamais cet ancien Auteur ne s'est proposé dans l'Apologie qu'il a faite pour les Chrétiens, ni de prouver tous leurs dogmes, ni de repousser toutes les accusations des Payens. Il se réduit à trois qu'il marque distinctement. *On nous charge*, dit il, *de trois crimes execrables, d'impicté, de manger de la chair humaine, de commettre des incestes abominables.* Voilà le dessein de son Apologie. Il ne dit rien en particulier d'aucun dogme, si ce n'est de la Trinité qu'il marque fort simplement, & sans prévenir aucune des objections qui en peuvent naître. Il ne parle ni de la naissance de J. C. ni de sa vie, ni de sa mort, ni de sa resurrection, ni d'aucun de ses mysteres. Il employe tout son Traité à faire voir les absurditez de la Theologie des Payens par leurs Philosophes & par leurs Poëtes, & à repousser les calomnies dont ils noircissoient les Chrétiens, en representant la pureté de leurs mœurs, & combien leur doctrine estoit opposée aux crimes qu'on leur imputoit.

Est-ce que M. Claude voudroit que ne parlant pas même de J. C. il eust parlé de l'Eucharistie, que l'on ne sçauroit entendre sans estre instruit de ce qui regarde la personne de J. C.

Mais il s'ensuit au moins, dira-t'il, que les Payens ne reprochoient rien aux Chrétiens sur le sujet de l'Eucharistie. J'ay déjà montré qu'il n'y auroit rien là d'étrange, puisqu'ils ignoroient absolument ce mystere. Mais M. Claude le conclut fort mal du silence d'Athenagore. Car s'ensuit-il qu'ils n'ayent point fait de reproches aux Chrétiens sur la naissance, sur la vie & sur la mort de J. C. de ce qu'Athenagore n'en parle point? Qui ne sçait qu'il est permis à un Auteur de choisir entre un grand nombre d'objections celles qu'il croit les plus importantes, & que c'est proprement ce qu'Athenagore a fait dans son Traité?

La sincerité permettoit encore moins à M. Claude de mettre Arnobe au rang de ceux dont il prétend que le silence sur l'Eucharistie luy fournit une preuve que les anciens Chrétiens ne croyoient pas la presence réelle ni la transsubstantiation.

Car il n'ignore pas sans doute que lorsque cet Auteur a composé ses sept livres contre les Payens, il n'estoit ni Ecclesiastique, ni même Chrétien, mais simple Catechumene, ou peut

estre moins que Catechumene , puisqu'il ne fit ce livre qu'afin de meriter d'estre reçu dans l'Eglise , ce qu'il ne pouvoit obtenir de l'Evêque de Sicce en Afrique , qui ne croyoit pas qu'il voulût sincerement embrasser la Religion Chrétienne. CH. IV.

Cette seule qualité de Catechumene suffiroit pour montrer qu'il est ridicule de s'étonner qu'il n'ait point parlé de l'Eucharistie , puisqu'on voit par tous les Peres que l'ignorance de ce mystere , estoit jointe à cet estat.

*Demandez, dit S. Augustin, à un Catechumene, s'il mange la chair du Fils de l'homme, & s'il boit son sang. Il ne sçait ce que vous luy voulez dire. Les Catechumenes, dit il encore, ne sçavent point ce que reçoivent les Chrestiens. NESCIUNT Catechumeni quid accipiant Christiani. C'est, dit-il, une chose voilée aux Catechumenes, que la maniere dont on mange la chair du Seigneur.*

Aug. tr. ii. ix  
Joan.

Ibid.

Quelle raison a donc M. Claude de tirer Arnobe du rang des autres Catechumenes, & de luy donner une connoissance qu'ils n'avoient pas communément. Ainsi la seule qualité de la personne d'Arnobe, aneantit l'objection de M. Claude ; Mais s'il luy avoit plû de juger par les livres mêmes de cet Auteur de la connoissance qu'il avoit de la doctrine de l'Eglise, il auroit eu honte sans doute de l'en alleguer pour témoin, & beaucoup plus de conclure que l'Eglise ne croyoit pas de son temps les articles dont il ne fait pas mention.

Que feroit M. Claude, si par sa propre regle on l'obligeoit de prendre pour doctrine de l'Eglise tout ce qu'Arnobe propose comme la doctrine des Chrétiens, & retrancher de la foy tous les points dont il n'a pas parlé ?

Il faudroit qu'il conclust d'abord que les Chrétiens du temps d'Arnobe croyoient l'ame mortelle de sa nature, qu'elle n'étoit rendüe immortelle que par une grace particuliere que Dieu ne faisoit qu'aux justes, & que les ames des méchans après avoir esté long-temps brûlées par le feu, en seroient enfin entierement consumées.

C'est-à-dire qu'il faudroit qu'il attribuast aux Chrétiens des premiers siècles l'opinion presente des Sociniens, qui n'ont fait que renouveler en ce temps-icy ce qu'Arnobe avoit enseigné avant eux en plusieurs endroits de son second livre, dont je n'en rapporteray que quel ques-uns.

*Que diray-je, dit-il, de vostre Platon ? Ne parle-t'il pas dans son dialogue de l'immortalité de l'ame, du fleuve d'Acheron, du*

488 LIV. VII. *Examen des Argumens négatifs,*  
*Styx, du Cocyte & du Purflegeton, dans lesquels il dit, que les*  
*ames sont roulées, plongées & brûlées ? En quoy ce Philosophe,*  
*quoyque d'ailleurs tres-judicieux & tres-intelligent, ne prend pas*  
*garde qu'il s'engage en un embarras inexplicable, en voulant d'une*  
*pari que les ames soient immortelles, perpetuelles & incorporelles ;*  
*& prétendant de l'autre qu'elles ne laissent pas d'estre panies, &*  
*qu'elles ressentent de la douleur. Or qui ne voit qu'un estre immortel*  
*& simple est incapable de douleur, & que ce qui en peut recevoir*  
*n'est pas immortel ?*

Après avoir ainsi réfuté Platon par ce principe ridicule & heretique, que ce qui est capable de douleur ne peut estre immortel ; il propose ensuite ce qu'il prétend que J. C. nous ait appris sur ce sujet.

*Cependant, dit-il, Platon ne s'est pas beaucoup éloigné de la vérité en ce point. Car quoyque sa douceur naturelle luy ait persuadé qu'il y auroit de l'inhumanité à condamner les ames à la mort, c'est pourtant avec raison qu'il a crié qu'elles estoient jetées en des fleuves brûlants & horribles par les flammes qu'ils roulent avec la bouë. Car il est vray qu'on les y jette, & QU'ESTANT REDUITES AU NEANT, elles perissent absolument. Jesus-Christ nous ayant appris qu'elles sont d'une condition moyenne, & que pouvant perir si elles ignorent Dieu, elles peuvent aussi estre delivrées de l'ancantissement, si elles sont touchées de ses menaces, & qu'elles se portent à recourir à sa misericorde.*

*La raison, dit-il encore, nous fait voir que les ames ne sont ni incorporelles ni immortelles, & que leur vie finit comme celles des autres animaux.*

C'est ce qui fait conclure à cet Auteur qu'il y a fort peu de différence entre l'homme & les autres animaux. *Vultis, dit-il, tumore deposito, cogitationibus tacitis pervidere animantia nos esse aut consimilia cæteris, aut non plurima differitate distantia.*

C'est ce qui luy fait douter si les ames des méchans ne passent point dans les corps des bestes. *S'il est vray, dit-il, comme on l'enseigne dans les mysteres, que les ames des méchans entrent après leur mort dans les corps de divers animaux.*

Il faut en second lieu que M. Claude attribué aussi aux anciens Chrétiens cette opinion impie que le même Arnobe attribué à J. C. que les ames n'ont pas esté créées de Dieu, & qu'elles ont un autre Pere. *Apprenez, dit-il enfin, de J. C. qui estoit pleinement instruit de ces choses, & qui les a découvertes au*

monde, que les ames ne sont point filles du grand Roy : que ce n'est point luy qui les a engendrées, mais qu'elles ont un autre Pere beaucoup inferieur en puissance & en dignité à ce souverain Empereur.

Et quand il se demande ensuite à luy-même, quel est donc celuy qui les a produites, si Dieu n'en est pas le Pere, il se contente de répondre qu'il n'en sçait rien, & qu'il n'est pas obligé de le sçavoir; ce qu'il prouve par un raisonnement tout-à-fait rare.

*De même, dit-il, qu'encore que l'on sçache bien que les mouches, les arraignées, les escargots, les papillons ne sont pas des ouvrages de Dieu Tout-puissant, on ne peut pas pour cela nous obliger à dire qui est donc l'Auteur de tous ces insectes : On ne doit pas trouver mauvais que nous ignorions aussi d'où viennent les ames, quoyque nous sçachions que Dieu n'en est pas le Pere.*

Il est clair non seulement que cet Auteur ne sçavoit rien de la doctrine des Chrétiens, mais qu'il n'avoit pas même leu le commencement de la Genese, quoique ce livre ne fust pas inconnu à plusieurs Payens. Car autrement auroit il pû ignorer que Dieu est le Createur des hommes, ni attribuer à J. C. cette horrible doctrine, qui oste à Dieu le plus excellent de ses ouvrages?

Ce qui marque encore plus l'excès de son ignorance, c'est qu'il paroist par les raisons dont il se sert pour établir cette rêverie, qu'il n'a rien sçû de la chute de l'homme, ni du dérèglement de la nature humaine par le peché. Car son unique argument, pour montrer que Dieu n'est pas Auteur des ames, c'est dit-il, qu'elles sont trop contrefaites pour avoir une si illustre origine, & qu'elles sont assez voir par leurs défauts qu'elles ne sont que d'une famille tres-médiocre : *Scavitate innumerabili vitiorum ipsos se indicare, non esse patricii generis, sed ex mediocribus familiis procreatos.*

Or il est clair que les défauts de l'homme ne prouvent point qu'il n'ait pas Dieu pour Auteur, qu'en supposant qu'il soit sorti tel qu'il est des mains de son Auteur.

Il n'est pas même trop certain si Arnobe n'a point crû que sous le Dieu souverain il y avoit plusieurs Dieux inferieurs; car il en parle en quantité d'endroits fort douteusement.

*Cum enim, dit-il, Dij omnes, & quicunque sunt veri vel qui esse rumore atque opinione dicuntur, immortales ac perpetui voluntate ejus sint.*

*Nos contra*, dit-il, *si modò Dij certi sunt, habentque hujus nominis auctoritatem, potentiam, dignitatem, aut ingenita esse censemus, hoc enim religiosum est credere, aut si habent nativitatis exordium, Dei summi est scire quibus eos rationibus fecerit.*

Il est vray qu'il prouve dans la suite que Jupiter, Esculape, & cette Déesse que les Romains appelloient la Mere des Dieux, n'estoient pas de veritables divinitez. Mais il ne s'enfuit pas de là qu'il n'ait cru possible qu'il y eust des Dieux subalternes, quoique ceux-là selon luy n'en fussent pas.

Que si nous voulions faire le dénombrement des dogmes de la Religion Chrétienne dont Arnobe ne parle point, & par un raisonnement pareil à celui de M. Claude l'obliger à les exclure des articles de Foy, à peine en resteroit-il qu'il ne fust contraint de rejeter. Car excepté la naissance, les souffrances & la mort de J. C. que cet Auteur défend fort imparfaitement, il ne parle presque d'aucun autre dogme. Il n'explique distinctement aucun de nos mysteres, & il fait paroître par tout qu'il estoit aussi peu instruit de la Religion Chrétienne, qu'il estoit sçavant dans celle des Payens, dont il represente les absurditez d'une maniere tres-vive & tres-ingenieuse.

Voilà l'Auteur dont M. Claude nous propose le silence comme la regle de nostre foy, & par l'autorité duquel il prétend prouver que les anciens Chrétiens ne croyoient pas de l'Eucharistie ce que nous en croyons, parce qu'il ne paroît rien de cette doctrine dans ses écrits. Il veut même qu'il l'ait dû avoir continuellement en vûë pour ne rien reprocher aux Payens, qu'on pûst tourner contre la doctrine de l'Eglise:

Que s'il estoit permis d'employer des preuves semblables à celles de M. Claude, il seroit facile de conclure des écrits d'Arnobe que l'ancienne Eglise ne croyoit pas qu'il y eust du vin dans nos mysteres; car autrement, diroit-on, il n'auroit pas osé soutenir aux Payens *qu'on n'honore point Dieu avec du vin. Nos monstrum*, dit-il, *ac prodigium judicamus ex roribus exiguis vini Deum sibi ducere satis sanctè atque honorificè supplicatum. Qu'est-ce que le vin a de commun avec Dieu*, dit-il en un autre endroit? *QUID Deo cum vino est?* Mais je laisse de bon cœur ces sortes d'argumens à M. Claude. La bonne foy ne s'en accommode pas, ce me semble; & pour peu qu'on lise avec soin les Apologistes de la Religion Chrétienne, & sur tout Arnobe, on doit reconnoître qu'ils n'ont pas fait difficulté d'ob-

jecter

jecter diverses choses aux Payens qu'on pouvoit tourner avec CH. IV.  
quelque vray-semblance contre la Religion Chrétienne, ou  
contre la Religion Judaïque, que les Chrétiens estoient obli-  
gez de deffendre, comme instituée par le Dieu qu'ils ado-  
roient & comme le fondement de la leur.

Quand Origene prouve, par exemple, que les esprits qui es-  
toient attachez aux statuës estoient des demons, parce qu'ils  
se plaisoient à l'odeur des sacrifices; a-t-il craint que les  
Payens luy repartissent, qu'on offroit de pareils sacrifices au  
Dieu des Juifs, & qu'il est dit souvent dans l'Ecriture, que  
l'odeur luy en estoit agreable?

Quand Arnobe demande aux Payens à quoy servoient les  
temples qu'ils édifioient à leurs Dieux, & quelle utilité ils leur  
apportoient; les Payens ne pouvoient-ils luy demander de mê- l. 6.  
me, de quelle utilité estoit au Dieu des Juifs ce Temple ma-  
gnifique qui luy avoit esté bâti par Salomon, & qui fut depuis  
rebâty par Zorobabel & ensuite par Herode?

Quand il leur demande quel gain revenoit à ces mêmes l. 6.  
Dieux, des sacrifices qu'on leur offroit, ne pouvoient-ils pas  
aussi demander ce que gaignoit le Dieu des Juifs aux sacri-  
fices qu'il avoit ordonné qu'on luy fist?

Quand il traite de cruels les meurtres des animaux qu'on l. 6.  
tuoit pour les offrir en sacrifices, que ne pouvoient ils point  
luy repliquer sur les sacrifices que Salomon offrit à la Dedi-  
cace du Temple, & sur ceux que l'on offroit continuellement  
dans le Tabernacle ou dans le Temple durant le temps de la  
religion Judaïque?

Quand il combat encore ces sacrifices, sur ce que les Dieux  
n'estant point capables de colere n'ont point besoin d'estre ap-  
paisez; ne leur donnoit-il pas lieu d'en dire autant, & des sa-  
crifices que Dieu avoit ordonné qu'on luy fist pour le flechir,  
& de celuy où J. C. s'est offert luy-même sur la Croix, & qui  
avoit pour fin d'appaiser Dieu irrité contre les hommes?

Quand il demande aux Payens, s'il est raisonnable que Dieu l. 7.  
change de disposition envers les hommes, parce qu'ils luy im-  
molent des pourceaux: *Quæ causa est ut si ego porcum occidero,*  
*Deus mutet affectum?* Quand il fait parler les bestes pour se plain-  
dre qu'il est injuste de les faire mourir pour le crime de l'hom-  
me: qui ne voit qu'on pouvoit faire les mêmes demandes & les

492 LIV. VII. *Examen des Argumens négatifs*,  
mêmes prosopopées pour les bestes qu'on immoloit dans l'an-  
cienne Loy ?

Quand il allegue contre les Dieux que les Payens atta-  
choient aux simulacres, qu'y ayant plusieurs de ces simula-  
cres, il faudroit qu'il y eust plusieurs Dieux du même nom, ou  
que l'estre de ces Dieux fust multiplié, & qu'il en pretend  
montrer l'impossibilité par ces principes de Philosophie. *Quæ  
sunt prius singulariaque natura, multa fieri non possunt simpliciter  
sue integritate servata.* Et un peu après: *Si autem unus & idem  
in omnibus esse perhibetur, perit omnis ratio atque integritas ve-  
ritatis si hoc fuerit sumptum, posse unum in omnibus uno tempore  
permanere.* N'est il pas clair que ces mesmes principes pou-  
voient estre alleguez contre la doctrine des Chrestiens qui  
croient que Dieu est tout entier en chaque lieu; & n'est ce  
pas en effet l'usage qu'en font les disciples d'Episcopus & les  
Sociniens? Cependant Arnobe reconnoist ailleurs cette doc-  
trine qu'il semble combattre. *Hoc est, dit-il, proprium Deo-  
rum complere omnia vi sua, non partialiter usquam, sed ubique  
esse totos.*

Arnobe. l. c.

C'est donc une pure vision d'attribuer à ces Apologistes  
une application continuelle à éviter tout ce qu'on pourroit  
tourner contre eux. M. Claude qui le pretend, consulte plus  
en cela l'interest de sa cause que la verité & la bonne foy. Et  
afin qu'il ne m'impose pas d'en juger aussi par interest, je luy  
vay faire voir qu'il y a plus de douze cens ans que saint Jerosme,  
qui n'avoit pas nos différends en veüe, en a jugé tout au-  
trement que luy. *Ily a bien de la difference, dit ce Pere, entre  
les écrits Polemiques, & où l'on a un adversaire en teste, & ceux  
où l'on traite simplement des dogmes. Dans les premiers, la dispute  
est vague & sans ordre, & en répondant à son adversaire on pro-  
pose tantost une chose & tantost une autre: On argumente comme  
on peut: On dit une chose, & l'on en fait entendre une autre. On  
montre du pain, comme dit le proverbe, & l'on cache une pierre.  
Origene, Methodius, Eusebe & Apollinaire ont écrit au long con-  
tre Celsus & contre Porphyre. Examinez la qualité des argumens  
& des preuves qu'ils employent pour détruire les discours formez  
par l'esprit du diable, & vous verrez que souvent on les pourroit  
éluder. CONSIDERATE quibus argumentis & quam lubricis pro-  
blematis diaboli spiritu contexta subvertant. Ils sont quel-  
quesfois contraints, ajoute t-il, de dire, non ce qu'ils pen-*

Hieron, apol,  
ad Pammach  
pro lib. adv.  
Jovin,

sent, mais ce qui est nécessaire à leur cause. *INTERDUM coguntur loqui, non quod sentiunt, sed quod necesse est. Je ne dis rien, ajoute-t-il encore, des Auteurs Latins, comme Tertullien, Cyprien, Minutius, Victorinus, Lactance & Hilaire, de peur qu'il ne semble que j'aye plustost entrepris d'accuser les autres que de me défendre moy même.*

Je ne pretends pas icy decider, si la maxime de saint Jerofme pour les écrits polemiques est bonne ou mauvaise. Mais la bonne foy oblige de reconnoistre qu'elle a esté tres-souvent suivie par plusieurs de ceux qui ont écrit en cette maniere, & que c'est avec raison qu'il l'a appliquée en particulier aux Apologistes de la Religion Chrestienne.

Il ne resteroit plus que d'exprimer les raisons du silence de Tertullien & de Lactance sur l'Eucharistie; mais nous avons déjà fait voir que Tertullien a expressément évité d'en parler, & qu'il paroist manifestement qu'il a eu en veüe de cacher ce mystere aux infidelles. Et quant à Lactance, il ne faut d'une part que faire reflexion sur les matieres dont il traite pour reconnoistre qu'il n'y en a aucune qui l'obligeait necessairement à parler de l'Eucharistie, & considerer de l'autre qu'il vivoit en un temps où il ne le pouvoit faire sans crime, puis qu'un des reproches que le Concile d'Alexandrie fait aux Arriens, c'est d'avoir parlé de l'Eucharistie devant des Infidelles. *Ils ont l'audace, dit ce Concile, de parler des mysteres devant des Catechumenes, & ce qui est encore pis devant des Payens, quoyque l'Ecriture nous ordonne de cacher le mystere du Roy, & que le Seigneur défende de donner les choses saintes aux chiens, & de jetter les perles devant les pourceaux.*

Apud Athanapol. 2.

J'ay séparé à dessein S. Justin des autres Apologistes de la Religion Chrestienne, parce qu'on n'en peut pas dire comme de ceux-là, qu'il n'ait point parlé de l'Eucharistie. L'obligation où il a cru estre en rendant compte de nostre Religion à des Empereurs fort sages, de les en informer à fond, l'a porté à se dispenser de cette reserve que l'Eglise gardoit pour les autres Payens, & qui estoit plütoft établie par une coütime generale, que par une ordonnance expresse. On demeure donc d'accord que ce dessein d'exprimer nettement la foy de l'Eglise sur ce point, paroissant autant dans S. Justin que celuy de la cacher dans les autres, on doit avoir beaucoup d'égard au témoignage qu'il en rend. Mais aussi il ne pouvoit estre plus formel

494 LIV. VII. *Examen des Argumens negatifs*,  
 pour la foy de l'Eglise Catholique. *Nous ne recevons pas*, dit-il,  
*ces choses*, c'est à dire ce pain & ce vin consacrez comme un pain  
 commun, ni comme un breuvage commun: mais de la même sorte que  
 J. C. nostre Sauveur qui a esté fait chair par le Verbe de Dieu, s'est  
 revestu de chair & de sang pour nostre salut. Ainsi nous avons ap-  
 pris que cette viande & ce breuvage, qui par le changement qu'ils  
 reçoivent dans nos corps, nourrissent nostre chair & nostre sang,  
 sont la chair & le sang de ce même J. C. incarné. Car les Apostres  
 dans les écrits qu'ils nous ont laissés, que l'on nomme. *Evangelies*,  
 nous ont appris que J. C. leur avoit commandé de faire ce qu'il avoit  
 fait, & qu'ayant pris du pain & ayant rendu graces, il dit: *Fai-*  
*tes cecy en memoire de moy: Cecy est mon corps*, & que de même  
 2. perpet. 1. *ayant pris le calice*, il dit: *Cecy est mon sang*.

3. c. 8. p. 304. On a fait voir ailleurs, que ces paroles sont décisives pour la  
 doctrine de l'Eglise Romaine, & qu'il est contre le sens com-  
 mun, qu'un Auteur ait parlé de cette sorte à des Empereurs  
 payens qui ne sçavoient ce que c'estoit que *Locutions Sacramen-*  
*tales*, pour leur faire seulement comprendre, que le pain & le  
 vin estoient les figures du corps & du sang de J. C. On a refuté  
 au même lieu les vaines réponses de M. Claude. C'est pour-  
 quoy quand il nous dit dans l'endroit que nous examinons pre-  
 sentement, qu'il ne trouve rien dans ce lieu de S. Justin de ce  
 qu'il cherche, il suffit de luy répondre, que c'est ou qu'il ne  
 cherche pas ce qu'il y devoit chercher, ou qu'il cherche ce  
 qu'il n'y doit pas trouver. S'il y cherchoit la foy simple de la  
 présence réelle & de la transsubstantiation, il l'y trouveroit  
 tres-nettement exprimée, comme on le luy a fait voir dans les  
 lieux où l'on a traité de ce passage plus à fond.

Mais s'il y cherche l'éclaircissement des difficultez Philosophi-  
 ques de l'Eucharistie, c'est sa faute de les y chercher. Car il ne  
 faloit que faire un peu de reflexion, non seulement sur l'esprit  
 des Peres en general, mais aussi sur le genie particulier de S. Ju-  
 stin, pour estre convaincu qu'on ne s'y devoit pas attendre.

Ce saint Martyr parle de tous les Mysteres avec une extrême  
 simplicité. Il se contente de les proposer sans s'arrester à en  
 éclaircir les difficultez; ou s'il y entre quelquefois un peu, il n'y  
 répond que par de certaines raisons communes & propres seu-  
 lement pour ceux qui n'en avoient qu'une connoissance grossie-  
 re & superficielle comme les Payens. C'est ainsi que l'on voit  
 qu'il explique la doctrine de la Trinité d'une maniere tres sim-

plé, en ayant seulement dit, *que nous reverons & adorons le véritable Dieu, Pere de toute justice, de toute chasteté & de toute vertu, & incapable de tout peché, & son Fils qui est venu vers nous & qui nous a appris ces choses aussi bien qu'aux Anges, & l'esprit qui a parlé par les Prophetes.*

Er parce que les Payens avoient accoutumé de demander comment il estoit possible que Dieu eust un Fils, il répond en un mot que Jupiter en avoit bien plusieurs selon eux: ce qui est plustost éviter de parler de cette difficulté que l'éclaircir, puisqu'il n'est pas étrange que Jupiter qui n'estoit point regardé comme un pure esprit par les Payens, eust des enfans; & qu'on ne comprend pas avec la même facilité, ni qu'un esprit puisse engendrer un esprit; ni que cet esprit engendré n'ait qu'une même nature avec l'esprit qui l'engendre.

S'il y eust eu quelques objections populaires sur l'Eucharistie; S. Justin y eust peut-estre satisfait par des réponses de cette nature; mais comme il n'y en avoit point, parce que ce mystere estoit inconnu au commun des Payens, il ne s'est pas cru obligé de les prévenir, & il ne l'auroit même pû sans se departir de la conduite generale des Peres qui ont toujourns évité de faire envisager les difficultez qui n'estoient pas encore formées.

Il ne tenoit donc qu'à M. Claude de trouver dans la seconde Apologie de S. Justin, la doctrine de l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie, exprimée de la maniere que le bon sens fait juger qu'elle devoit l'estre. Et pour les dialogues contre Tryphon, il ne faut encore qu'un peu de sens pour voir qu'il y dit tout ce qu'il en devoit dire.

Son dessein dans ce dialogue est de prouver à Tryphon Juif, que J. C. est le Messie, & il employe pour cela, outre les passages des Prophetes qui s'entendent de J. C. le rapport de diverses figures à ce que J. C. a établi. Une des figures dont il se sert, est celle de l'oblation de farine prescrite par la Loy, & il pretend qu'elle estoit instituée pour signifier l'Eucharistie. L'Analogie de la verité figurée & de la figure l'obligeoit donc necessairement de parler de pain, puisque c'est par le pain dont l'Eucharistie est faite qu'elle a rapport à cette ancienne oblation de farine. Mais il n'estoit point question d'expliquer en cet endroit ce que l'Eglise croyoit de ce pain. Il ne faisoit pas exposer ce mystere à des oreilles profanes sans necessité, & rien n'y obligeoit, puisqu'ils'agissoit seulement de montrer, qu'une figure legale avoit

496 LIV. VII. *Examen des Arguments négatifs,*  
esté accomplie par J. C. Il se contente donc de dire ce qui estoit  
nécessaire à son dessein, que l'oblation de farine pour ceux qui  
estoyent purifiez de la lepre, estoit la figure du pain Eucharistie que  
J. C. nostre Seigneur nous a commandé de faire en memoire de  
la Passion qu'il a soufferte pour purifier les esprits des hommes de  
tout peché.

Cela suffisoit à la preuve de S. Justin, & ce n'estoit nulle-  
ment le lieu d'entrer dans une explication exacte de ce qu'il  
croyoit de ce pain de l'Eucharistie. Mais comme on doit suppo-  
ser que quoyqu'un Auteur judicieux ne dite pas tout en tout  
lieu, il a neanmoins par tout les mêmes pensées & la même foy,  
on ne scauroit douter que si l'on eust demandé à S. Justin ce  
que c'estoit que ce pain & ce vin de l'Eucharistie qu'on offroit  
en memoire de la Passion, il n'eust répondu comme il fait dans  
sa seconde Apologie, que ce n'estoit pas un aliment, ni un breu-  
vage commun, mais le corps & le sang de J. C. comme l'Evangile  
nous l'apprend.

Ainsi ce passage du dialogue contre Tryphon n'est propre  
qu'à faire voir que les Peres, qui par quelque raison particuliere  
n'appellent l'Eucharistie que du nom de pain, ne laissoient pas  
de croire en même temps, que ce pain est le corps de J. C. & que  
c'est tres-mal raisonner que de conclure qu'un Auteur qui n'ex-  
prime en un endroit qu'une partie d'un mystere, ne croyoit pas  
ce qu'il en supprime. C'est à quoy se reduit l'examen particulier à  
quoy M. Claude nous a obligez touchant les Apologites de la  
Religion Chrestienne & le silence qu'ils gardent à l'égard de  
l'Eucharistie qui ne luy est pas comme l'on voit fort avantageux.

---

## CHAPITRE V.

*Que le silence de Julien l'Apostat sur l'Eucharistie ne donne  
point lieu à M. Claude de conclure que l'Eglise du temps de cet  
Empereur n'en avoit pas la même creance que l'Eglise Romaine  
en a maintenant.*

**M.** Claude ne tire pas seulement une preuve negative de  
ce qu'il n'est point parlé de l'Eucharistie dans ce qui  
nous reste des écrits de Julien l'Apostat, pour en conclure que  
les anciens Chrestiens ne croyoient pas la presence réelle & la

transubstantiation; il en tire une aussi de ce qu'on n'y a pas CH. V.  
expressement répondu, & qu'on n'a fait dans le premier traité  
qu'opposer des considerations generales aux argumens tirez du  
silence des Payens, & il en prend sujet d'insulter à l'Auteur de  
ce Traité à la maniere ordinaire. *L'Auteur dit-il, a bien con-*  
*nu la force de cet exemple, puis que n'en estant serui dans mon*  
*Abregé; il l'a fort adroitement couvert du voile de son silence.*  
*Il a cru que la meilleure réponse estoit de n'en dire mot; ce qui est*  
*une agreable maniere de refuter les Argumens & fort aisée, puis-*  
*qu'il ne faut que se taire pour triompher.*

Or comme cette plaisanterie n'est fondée sur rien, si M.  
Claude devine mal pourquoy on n'apas parlé de cet Auteur, on  
n'a qu'à luy dire en un mot qu'il se trompe, & luy montrer en  
répondant à cette objection que c'est plustost par mépris que  
par impuissance qu'on ne s'y estoit pas arresté.

J'avoué d'abord qu'il est un peu plus fort en un point sur le  
sujet de Julien l'Apostat qu'il ne l'est à l'égard des autres  
Payens. Car au lieu qu'on a toutes sortes de raisons de preten-  
dre que la doctrine de l'Eucharistie estoit inconnue à ce petit  
nombre d'infidelles, dont nous avons ou les écrits ou les obje-  
ctions contre la doctrine de l'Eglise, on n'en peut pas dire tout à  
fait autant de Julien; puis qu'ayant esté Lecteur dans l'Eglise, &  
ayant participé aux mysteres, il a pû sçavoir ce qu'on en  
croyoit.

Mais M. Claude est infiniment plus foible par une autre rai-  
son, c'est qu'il n'y a rien de plus incertain que ce qui sert de fon-  
dement à son argument.

Il suppose que Julien n'a point parlé de l'Eucharistie en  
écrivaint contre les Chrétiens. On luy demande quelle preu-  
ve il en a? Car s'il n'en a point, c'est une temerite ridicule,  
que de fonder des argumens sur un fait dont on n'est point  
assuré: C'est, dira t-il, qu'il n'en est point parlé dans ce  
que Saint Cyrille rapporte du livre de cet Empereur. Je ne  
pense pas que M. Claude ait d'autres raisons à nous alle-  
guer que celle-là. Cependant il me pardonnera, si je luy dis  
qu'il n'en sçauroit apporter une plus mauvaise, ny qui fasse  
mieux voir qu'il n'a pas examiné cette matière fort à fond.  
Car cette preuve est defectueuse en deux manieres qui la ren-  
dent même ridicule.

La premiere est qu'elle suppose que nous ayons tout l'ouvrage  
de Julien contre les Chrétiens, ou au moins que nous en

ayons la partie où il avoit deu vray-semblablement parler de l'Eucharistie. Mais M. Claude n'a pas pris garde à la fausseté de cette supposition ; & que saint Cyrille remarque dès sa preface que cet Apostat avoit fait trois livres contre les Chrétiens, τρία συνέγραψε βιβλία κατὰ τῶν ἁγίων ἐναγγελίων καὶ κατὰ τῆς εὐαγγελίας τοῦ Χριστιανῶν ἰησοῦ.

Or de ces livres il n'y en a qu'un qui ait esté rapporté & refuté par saint Cyrille ; ce qui paroist si clairement qu'il n'est pas possible d'en douter.

Cyr. contra  
Julian in  
relat. p. 3.  
ibid. l. 2. p. 33

Premierement quoyque S. Cyrille ait marqué expressement que Julien a fait trois livres ; il ne rapporte néanmoins tout ce qu'il en infere dans son ouvrage que comme d'un seul livre. Or un Auteur qui refute trois livres l'un après l'autre, ne manque guere de remarquer qu'après avoir refuté le premier, il passe au second, & c'est ce qu'on ne voit point dans cet ouvrage de saint Cyrille.

De plus lorsque saint Cyrille marque en particulier le caractère du premier livre de Julien, il dit qu'il estoit composé de pensées confuses entassées sans aucun ordre, & qu'il y repetoit souvent les mesmes choses au commencement, au milieu & à la fin ; ce qui l'avoit obligé à rassembler en un même lieu ce qui regardoit la même matiere, & à digerer tout ce livre en un autre ordre. Mais il ne dit rien de semblable des deux autres livres. Ce qui fait voir que n'y trouvant pas le même desordre, il avoit dessein de les rapporter & de les refuter de suite.

Or il est clair que tout ce qui s'est conservé de l'écrit de Julien dans l'ouvrage de saint Cyrille, porte ce premier caractère. S. Cyrille ne le rapporte nullement de suite. Il réunit en un même lieu ce que Julien avoit dit en divers lieux. Il retranche, il abrege comme il veut l'écrit de cet Apostat ; & enfin il pratique exactement par tout, ce qu'il avoit dit qu'il feroit à l'égard de ce premier livre, & ce qu'il ne promettoit point de faire à l'égard des autres. Ainsi il est plus que probable qu'il n'a refuté que le premier. Mais ce qui rend ces preuves entièrement decisives, c'est que Julien témoigne luy-même en quelques endroits, devoir traiter des choses dans la suite de son ouvrage, & en particulier dans son second livre, qui ne se trouvent point dans celui que S. Cyrille infere dans le sien.

Cyr. contra  
Julian. l. 7.

Il dit en un endroit en parlant d'une circonstance qu'il avoit rapportée de la vie de J. C. qu'il traitteroit cela dans la suite, quand

quand il examineroit en particulier les faux prodiges & les faussetez des Evangiles. *ὅταν ἰδίᾳ περὶ τῆς τῶν ἐванγελίων τερατοργίας ἔσκειωρίας ἐξετάζῃ ἀρξώμεθα.* Or on ne voit point qu'il entre dans cet examen particulier dans tout ce que saint Cyrille rapporte de son ouvrage.

Il ajoûte ailleurs en parlant de la contrarieté apparente des Genealogies de J. C. rapportées par S. Matthieu & par S. Luc, <sup>1. 8.</sup> que devant faire voir dans son second livre qu'il y avoit là une veritable contradiction, il différoit d'en parler, *ἀλλὰ περὶ μὲν τούτων μελλοῦτες ἐν τῷ δευτέρῳ συγγράμματι τὸ ἀληθὲς ἀκεβῶς ἐξετάζῃ ὑπερτιθέμεθα.* Or il est certain que cela ne se trouve point encore dans le livre que saint Cyrille a conservé, & par consequent que ce n'est que le premier de ceux de Julien, & que nous n'avons point le second, où il combattoit en particulier l'Evangile, en commençant apparemment par ce qui est dit de la genealogie de J. C.

C'est ce qui montre encore que non seulement nous n'avons pas tout l'ouvrage de Julien, mais que nous n'avons pas en particulier l'endroit où son sujet le pouvoit porter à parler de l'Eucharistie. Car comme la doctrine de l'Eglise sur ce mystere est prise de l'Evangile, si Julien en eust voulu tirer quelque objection, il l'auroit fait sans doute, lorsqu'il auroit expressement attaqué l'Evangile, & il auroit mis cette doctrine au nombre des choses qu'il appelle *les faux prodiges & les tromperies des Evangiles*, *τερατοργίας ἔσκειωρίας* C'estoit-là le lieu naturel d'en traiter, & ce que le vray ordre demandoit. Que M. Claude nous represente donc ce livre, avant que d'assurer comme il fait que Julien n'a rien reproché aux Chrétiens sur le sujet de l'Eucharistie. Autrement chacun voit qu'il est ridicule de conclure que Julien n'en a rien dit, parce qu'il n'en a point parlé dans son premier livre, où selon toutes les regles du bon sens, il n'en devoit point parler, puis qu'aucune des matieres qu'il y traite, ne l'y portoit, & qu'il avoit ailleurs une occasion naturelle d'en parler.

C'est le premier défaut de la preuve de M. Claude, qui est si grossiere & si sensible, qu'apparemment il abandonnera luy-même son argument quand il y aura fait reflexion.

Le second ne l'est pas moins. C'est que non seulement il est incertain si Julien n'a point parlé de l'Eucharistie dans les deux livres de son ouvrage que nous n'avons point, mais qu'il est

même incertain s'il n'en avoit point parlé dans celui qui nous a esté conservé par saint Cyrille. Car M. Claude se trompe, s'il s'imagine que nous l'ayons tout entier. S. Cyrille témoigne luy-même en plusieurs endroits, & particulièrement au commencement de son second livre, qu'il a pris la liberté de retrancher diverses choses de celui de Julien, qu'il n'a pas même suivi son ordre, qu'il reünit en un même lieu les objections qui regardoient la même matiere. Et enfin il ne faut que voir cet écrit de Julien pour reconnoistre qu'il n'y a souvent aucune suite, & que ce ne sont que des objections séparées, auxquelles saint Cyrille répond.

Ainsi saint Cyrille s'estant donné la liberté de retrancher ce qu'il luy a plû du livre de Julien, on a droit de conclure qu'il est incertain s'il n'en a point retranché quelque chose qui regardast l'Eucharistie dès qu'on peut faire voir qu'il a eu quelque raison de le faire. Or il est certain qu'il en avoit eu une tres-pressante, & qui doit faire juger, que quand Julien en auroit parlé, saint Cyrille auroit évité de le refuter. Car il paroist par ce livre même, qu'ayant dessein que son ouvrage peust estre leu par les Payens, il évite d'y traiter des mysteres que la Religion Chrétienne obligeoit de leur cacher. C'est ce qu'il témoigne expressément à l'égard du Bapême, comme nous l'avons déjà rapporté ailleurs. *De peur, dit-il, qu'en publiant nos mysteres devant les non initiez je n'offense J. C. qui défend de donner les choses saintes aux chiens, & de jeter les perles aux porceaux; je ne diray rien de ce qu'il y a de plus profond dans ce mystere.* Et plus bas il ajoûte: *Je dirois plusieurs autres choses de ce mystere, si je ne craignois d'estre entendu des non initiez.*

Et il ne serviroit rien de repliquer que saint Cyrille s'abstient bien de répondre au long à l'objection de Julien sur le Bapême, mais qu'il ne la retranche pas. Car cette objection estant que les Chrêtiens croyoient par là se purifier de leurs pechez, elle ne contenoit rien que les Payens ne sceussent distinctement. Mais si Julien avoit attaqué en particulier la doctrine de l'Eucharistie, il en auroit bien dit des choses, qu'il falloit cacher aux Payens. Et par consequent S. Cyrille qui auroit eu dessein de les cacher, & qui ne s'estoit point obligé à rapporter tout l'écrit de Julien, auroit pû & dû les retrancher, selon l'esprit qu'il fait paroistre dans cet ouvrage. Ainsi comme il est incertain si Julien n'a point parlé de l'Eucharistie, il est certain que toutes

les conjectures qu'on fonde sur son silence sont vaines & temeraires, & que quand l'argument que M. Claude en tire seroit aussi pressant, qu'il s'efforce de le représenter, il ne faudroit que ces deux remarques pour le détruire.

Mais j'ajouteray de plus qu'il s'en faut bien qu'il ne soit tel qu'il le voudroit faire croire, & qu'en prenant pour vray tout ce qui y sert de fondement, il ne pourroit tenir lieu que d'une conjecture assez legere.

Ceux qui sçavent le veritable usage de ces sortes d'argumens negatifs, n'insistent jamais beaucoup sur le silence d'un seul Auteur, parce qu'ils n'ignorent pas combien il est ordinaire aux Ecrivains les plus judicieux d'omettre des choses qui paroissent importantes pour la matiere qu'ils traitent.

Par exemple saint Augustin examinant dans sa lettre à Honorat, en quel cas un Evêque peut ou ne peut pas se soustraire à la persecution par la fuite, & ayant établi pour regle, qu'il le peut, quand c'est luy qui est particulierement en butte aux persecuteurs, & que l'Eglise ne manque pas d'ailleurs d'assistance, & qu'il ne le peut pas quand la persecution estant generale l'Eglise manqueroit de Pasteurs s'il se retiroit, il ne pouvoit apporter d'exemple plus naturel pour établir cette doctrine que celui de saint Cyprien qui crut se pouvoir retirer par ce motif & par ce principe durant la persecution de Decius, parce que les Payens avoient une animosité particuliere contre luy, & qu'il restoit assez de Prêtres pour assister les fidelles.

Rien sans doute ne pouvoit faire plus d'impression sur l'esprit d'un Evêque d'Afrique comme Honorat, que l'exemple du plus celebre & du plus grand Evêque d'Afrique; & il n'y en avoit point qui se dût plutôt presenter à l'esprit de saint Augustin que celui de saint Cyprien qu'il honoroit si particulierement. Cependant il ne s'est pas souvenu de s'en servir, & il a recours seulement à l'exemple de saint Athanase.

Voicy un autre oubly de ce même genre, & qui est encore plus étonnant. Le même S. Augustin traite une infinité de fois dans ses livres contre les Donatistes de l'effet du Baptême conféré par les Schismatiques ou les Heretiques, & dans tous ces lieux il établit toujours cette doctrine qu'ils peuvent bien donner le Sacrement & le caractère du Baptême, parce que c'est J. C. qui baptise; mais qu'ils ne donnent point le S. Esprit & la remission des pechez, qui ne se reçoit que dans l'Eglise. La

502      LIY. VII. *Examen des Argumens negatifs,*  
generalité de ces termes donnant lieu de conclure que les enfans mêmes baptisez par les heretiques ne reçoivent pas la remission des pechez, sembloit demander que S. Augustin s'expliquât, & qu'il esttraignît expressement cette doctrine aux adultes, qui se faisant volontairement baptiser par des heretiques, ne peuvent recevoir du baptême que le seul caractere. On ne voit point néanmoins qu'il ait eu soin d'exclure cette consequence. Il propose toujourns generalement cette maxime, qu'hors de l'Eglise on ne reçoit point la remission des pechez, en supposant qu'on ne l'appliquera qu'aux adultes, mais ne le marquant jamais.

Est-ce que S. Augustin a cru qu'en effet les enfans des heretiques ne reçoivent point par le Baptême la remission du peché originel ? Nullement, & jamais personne ne luy a imputé ce sentiment. Pourquoi donc ne fait il point cette exception qui semble si necessaire ? C'est qu'un auteur ne dit pas toujourns tout ce qu'il semble qu'il devoit dire. Il n'en faut point chercher d'autre raison. La seule connoissance de l'esprit humain, qui n'étant pas infini, s'applique souvent de telle sorte à un seul objet qu'il perd de veüe tous les autres, suffit pour dissiper l'étonnement de ces sortes d'oublis, quand on ne les trouve qu'en peu de personnes.

C'est donc en vain que M. Claude étale avec tant de pompe les avantages que Julien pouvoit tirer de la doctrine de la presence réelle & de la transsubstantiation, si c'eût été celle des Chrétiens de son temps. Il est vray qu'il le pouvoit : mais il ne s'enfuit nullement de là, que ce soit une necessité qu'il l'ait fait.

L'Eucharistie n'étoit ni le seul, ni le principal motif de son aversion contre les Chrétiens. Il étoit attaché par une passion aveugle à la Philosophie & à la Theologie des Payens. Il ne pouvoit souffrir que l'on préférât aux Dieux honorez par les Sages du paganisme, & par ces hommes celebres dans l'histoire Grecque & Romaine, dont son imagination étoit pleine, la doctrine d'un homme né sujet des Empereurs Romains, & crucifié par les Romains.

Il haïssoit donc tout le corps de la Religion Chrétienne, & particulierement la divinité de J. C. C'est dans cette disposition qu'il se mit à écrire contre les Chrétiens pendant le séjour

qu'il fit à Antioche en allant faire la guerre aux Perses. On CH. V. peut juger quel temps il pouvoit donner à ce travail, étant chargé de toutes les affaires de l'Empire, des preparatifs d'une grande guerre, de mille dépesches dont il ne se déchargeoit sur personne, & de la composition d'autres ouvrages, dont il en reste encore quelques-uns, comme ce qu'il écrivit contre ceux d'Antioche à cause des railleries qu'ils firent de luy, & qu'il intitula *Misopogon*.

Tout ce qu'il put donc faire dans un tel accablement, ce fut de répandre confusément dans ces livres le venin dont il étoit plein contre les Chrêtiens. Or qui ne sçait que dans ces sortes d'écrits tumultueux, le hazard a souvent plus de part que la raison aux choix des choses, & qu'il est comme inévitable qu'on n'en oublie plusieurs qui pourroient y entrer? On est emporté par le fil de son discours; une pensée en attire une autre, & tout ce qui ne trouve pas sa place dans cet enchaînement fortuit, en est exclus par cette seule raison. Aussi voit-on que Julien ne pousse presque aucune des difficultez tant soit peu considerables. Et ce qui est de plus étrange, c'est que lors même que la suite semble l'y conduire, son emportement l'en détourne incontinent, & le fait passer à d'autres matières, comme s'il ne voyoit pas les difficultez.

Son dessein, par exemple, étoit de décrier le Dieu de Moïse honoré par les Chrêtiens, ou du moins de décrier les Ecritures saintes qui servent de fondement à la Religion Chrêtienne. Il se moque pour cela de ce que Dieu dit dans les Nombres, que Phinées, en tuant un Israélite qui abusoit d'une femme Madianite, avoit détourné sa colere de dessus les enfans d'Israël, & empêché qu'il ne les consumât; & il en prend sujet d'accuser le Dieu de Moïse d'une colere inhumaine. Mais combien l'exemple du peché originel, pour lequel tous les hommes ont été condamnez à la mort temporelle, & une si grande partie à la mort éternelle, auroit-il été plus vif & plus pressant, que celui-là? Et quelles declamations ne pouvoit point faire Julien contre cette doctrine? Cependant il n'en parle seulement pas, & il s'arreste à cet exemple de Phinées qui a infiniment moins de force:

Il est vray, comme M. Claude le remarque, qu'il entre un peu dans la doctrine de la Trinité, & qu'il en tire quelques legeres objections contre les Chrêtiens: mais cette remarque n'a

504 LIV. VII. *Examen des Argumens négatifs*,  
de force que contre M. Claude. Car il est très aisé qu'un Auteu-  
r s'étant engagé dans un discours n'y fasse pas entrer une  
autre matière quoy qu'importante, lorsqu'elle n'y est pas na-  
turellement liée. Et ainsi il n'y a aucun sujet de s'étonner que  
Julien n'ait point parlé de l'Eucharistie dans ce qui nous reste  
de son ouvrage, puisque la suite de son discours ne l'y portoit  
pas, & que s'il en eût parlé, c'eût été en quelque sorte une  
chose hors d'œuvre, qui eût interrompu la suite de tout l'é-  
crit. Mais il est étonnant qu'un homme d'esprit ne fasse pas  
valoir les raisons que le sujet dont il traite luy fournit. C'est  
pourtant ce qui est arrivé à Julien sur le sujet de la Trinité &  
de l'Incarnation. Il est vray qu'il marque la doctrine de l'E-  
glise sur ces points; mais il semble qu'il n'ait pas apperçu les  
difficultez qu'elle renferme, & qui sont tout aussi naturelles &  
tout aussi aisées à trouver que celles que la transsubstantion pro-  
duit. Il se contente de reprocher aux Chrétiens qu'ils ado-  
rent trois Dieux, & il ne dit pas un seul mot de l'unité d'une  
nature en trois Personnes, qui est ce qui choque le plus ceux  
qui soumettent les mystères à la raison.

Que M. Claude apprenne donc à faire un autre usage & un  
autre jugement des argumens négatifs. Le silence d'un seul  
Auteur est toujours peu considérable. Celuy d'un Auteur que  
son sujet n'oblige pas nécessairement à parler d'une certaine  
matière, l'est encore moins. Celuy d'un Auteur occupé & qui  
écrit au hazard tout ce que sa fantaisie luy présente, sans avoir  
le temps de digérer ses pensées, ne mérite en aucune sorte  
qu'on y ait égard. Tout cela se rencontre dans le silence de  
Julien à l'égard de l'Eucharistie. Et ce qui est encore plus,  
c'est que ce silence même est incertain, puisque nous n'avons  
plus les livres où il auroit eu lieu d'en parler, & que celui qui  
nous reste n'est pas entier. De sorte que c'est une divination  
teméraire, pour ne pas dire ridicule, que d'avancer qu'il n'en  
a point parlé. C'est à quoy se réduit cet argument terrible,  
auquel M. Claude s'est imaginé qu'on ne pouvoit répondre  
que par le silence.

## C H A P I T R E VI.

*Que l'Objection tirée du silence des Payens , regarde aussi bien les Calvinistes que les Catholiques , & qu'ils n'y sçauroient satisfaire que par les mêmes solutions que les Catholiques y apportent.*

**C**OMME il a de l'aveuglement ou de la mauvaise foy à se servir de preuves qui soient aussi fortes d'un côté que de l'autre , la premiere reflexion que doit faire un Auteur judicieux & sincere , c'est de penser à éviter cet inconvenient.

S'il avoit plu à M. Claude d'observer cette regle du bon sens, il se seroit épargné bien des discours inutiles sur le silence des Payens , puisqu'il auroit d'abord reconnu que cette objection, quelle qu'elle soit, n'est point attachée précisément à la doctrine Catholique , & que s'il y a lieu de s'étonner de ce silence, la chose est égale dans l'une & dans l'autre opinion. De sorte que les Calvinistes ne sont pas moins obligez que nous d'en chercher des raisons , & que pour en alleguer même de vray-semblables, il faut qu'ils ayent recours aux réponses dont nous sommes servis contre eux. M. Claude en conviendra sans doute s'il daigne considerer qu'on ne sçauroit s'imaginer ces Payens, dont il fait tant valoir le silence , qu'en trois sortes de dispositions.

La premiere est d'une entiere ignorance du mystere de l'Eucharistie.

La seconde d'une connoissance imparfaite formée sur les paroles ordinaires dont on se servoit pour l'exprimer.

La troisieme est d'une connoissance distincte de la doctrine des Chrétiens sur cet article.

Le silence des premiers, c'est à dire, de ceux qui auroient été dans une entiere ignorance des mysteres des Chrétiens , & qui n'en auroient pas ouï parler , ne seroit pas fort étonnant , & il le seroit beaucoup plus sans doute qu'ils en eussent parlé sans en rien sçavoir. Tout ce qu'ils pouvoient faire en cet état, c'étoit de se plaindre, comme Celsus & Cecilius , que les Chrétiens cachoient leurs mysteres. Mais cette ignorance les met-

506 LIV. VII. *Examen des Argumens négatifs*,  
tant dans une impuissance entière d'attaquer l'Eucharistie par  
aucune objection particulière, il n'est pas aisé de voir comment  
ils l'auroient pû.

M. Claude voit déjà bien, qu'à l'égard de ceux-cy les Ca-  
tholiques ne sont pas plus embarrassés que les Calvinistes à ren-  
dre raison de leur silence. Et comme on ne sçauroit montrer  
d'aucun Payen en particulier, qu'il ne fût pas de ce nombre,  
il ne faut compter pour rien le silence d'aucun Payen en par-  
ticulier.

Mais on veut bien luy accorder qu'il y en avoit apparemment  
quelques-uns, à qui les expressions dont les Chrétiens se ser-  
voient sur le sujet de l'Eucharistie, n'étoient pas entièrement  
inconnuës, quoy qu'ils n'entendissent pas leur sens. Le passa-  
ge de saint Irénée conservé par Oecumenius en est une preu-  
ve, & l'on a lieu de croire que ces Juges de sainte Blandine  
n'ont pas été les seuls d'entre les Payens, qui aient appris, ou  
par le rapport des esclaves & des faux Chrétiens, ou par quan-  
tité d'autres voyes, que les Chrétiens disoient qu'ils man-  
geoient la chair, & beuvoient le sang de J. C. dans leurs  
assemblées.

Mais quelle est l'idée que ces paroles formoient dans l'es-  
prit de ceux qui n'en entendoient pas le sens? Ce même passage  
de saint Irénée nous le marque. Ils croyoient, dit-il, que les  
Chrétiens mangeoient effectivement de la chair, c'est-à-dire,  
qu'ils la mangeoient à la manière ordinaire. C'est donc aussi  
l'idée que ces paroles ont dû former dans l'esprit de ces au-  
tres Payens, qui n'entendoient pas comme nous le supposons  
le sens de ces paroles. Cependant on ne trouve point qu'au-  
cun en ait fait de reproches aux Chrétiens, ny qu'on s'en soit  
servi pour décrier leur Religion. Les Apologistes du Christia-  
nisme ne se sont point crus obligés d'y répondre, ny de justi-  
fier les Chrétiens sur ce sujet. Et excepté le seul passage de  
saint Irénée, il ne s'en trouve aucun vestige dans tous les au-  
tres Peres.

Je veux bien avouer à Mr. Claude qu'il y a quelque sujet de  
s'étonner de ce silence. Mais qu'il avoie aussi qu'il n'y en pas  
moins pour luy que pour nous. Car les Payens dont nous par-  
lons concevoient une présence réelle & une manducation réel-  
le du corps de J. C. C'étoit-là, dit Aubertin, ce qui les cho-  
quoit. D'où vient donc qu'on ne voit point qu'ils aient fait

éclater leur scandale, ni qu'on ait esté obligé d'y remédier: CH. VI. ]  
qu'ils n'en ont tiré aucun avantage contre les Chrétiens, & que les Chrétiens n'ont pas esté obligez de s'en défendre? Il faut que M. Claude en trouve la raison aussi-bien que nous. Et si l'on dit qu'il est croyable que les Payens ont souvent objecté cela aux Chrétiens, & que les Chrétiens y ont souvent répondu; il est donc possible que des objections ayent esté faites, & qu'on y ait souvent répondu, sans que ni les objections ni les réponses soient venuës jusqu'à nous. Et M. Claude voit bien que comme cette objection regarde aussi-bien les Calvinistes que nous; cette réponse aussi n'est pas moins bonne pour nous que pour eux.

Mais je passé plus avant, & je soutiens que s'il est vray même que les Payens ayent souvent fait ce reproche aux Chrétiens, le silence des Apologistes de la Religion Chrétienne sur ce point est beaucoup plus étonnant dans l'hypothese des Calvinistes que dans la nostre.

Car en supposant que l'ancienne Eglise ait crû de ce mystere ce que nous en croyons, ceux qui la défendoient estoient assez empêchez à y répondre, puisqu'il ne leur estoit pas permis de découvrir le fond de leur doctrine aux Payens. Ce n'estoit pas le moyen de les satisfaire. Ils ne pouvoient donc repousser cette objection qu'en l'éluant en quelque sorte; & en disant qu'il estoit faux que les Chrétiens mangeassent de la chair humaine dans leurs assemblées, de la maniere que ces Payens se l'imaginoient. Or comme cette maniere de réponse ne satisfait pas pleinement, & qu'il est toujours suspect d'é luder une objection, la prudence les a pû porter à prendre le party de n'en point parler.

Ainsi le silence de ces Auteurs peut estre fondé selon nôtre hypothese sur une raison de prudence. Mais quelle couleur y peut-on donner, en supposant qu'ils fussent dans le sentiment des Calvinistes? Evite-t'on de répondre à des objections qu'on peut si facilement détruire? Et ne s'y seroit-on pas plutôt attaché pour convaincre les Payens de calomnie, sans qu'il leur restast le moindre prétexte de rephque, & pour montrer à ceux qui auroient encore eû quelque bonne foy, combien on abusoit indignement de leur credulité & de leur aversion contre les Chrétiens?

Ce n'est donc pas à nos adverfaires que ce silence des Apo-

508 LIV. VII. *Examen des Argumens négatifs*,  
logistes de la Religion Chrétienne fournit un argument. C'est nous qui nous en pouvons servir contr'eux, puisqu'ils ne sçau-  
roient alleguer une raison apparente, pourquoy ces Apolo-  
gistes n'ont point expressement répondu à ces sortes d'obje-  
ctions, s'ils le pouvoient faire avec tant d'avantage pour l'E-  
glise & tant de confusion pour les Payens. Or c'est l'état où ils  
auroient esté, s'ils avoient crû que l'Eucharistie n'est appelée  
le corps & le sang de J. C. que parce que le pain est le signe de  
son corps & le vin le signe de son sang. Car qui est le Payen si  
stupide à qui on n'eult pû faire comprendre sans peine une  
chose si facile?

Il faut donc que M. Claude abandonne malgré luy ces deux  
genres de Payens, & qu'il se reduise à dire qu'au moins ceux  
qui estoient informez distinctement de la doctrine des Chré-  
tiens sur cet article, n'auroient pas manqué de s'en servir con-  
tr'eux, si l'Eglise eût cru alors la presence réelle & la transsub-  
stantiation, & qu'en ce cas il est incroyable qu'ils n'en eussent  
point parlé, mais qu'il n'y a rien de surprenant en supposant  
que l'Eglise ancienne ait esté sur ce point dans la creance des  
Calvinistes.

C'est tout ce que M. Claude peut répondre, & nous n'avons  
plus qu'à luy en faire voir l'inutilité, & que l'opinion des Cal-  
vinistes devoit fournir à peu près aux Payens autant de sujet  
de reproches que celle des Catholiques. Il faut même que les  
Ministres l'avoient s'ils veulent demeurer dans leurs principes:  
car quand on les presse par les passages des Peres qui repre-  
sentent la doctrine de l'Eucharistie comme difficile à croire, &  
comme opposée à la raison & au sens humain, ils prétendent  
que tout cela convient aussi-bien à leur doctrine qu'à celle des  
Catholiques. Quand on dit, par exemple, à Aubertin que selon  
S. Hilaire ce qu'on dit de *manger la chair & de boire le sang de*  
*J. C. paroistroit insensé & impie, s'il n'estoit appuyé de l'autorité*  
*de l'Ecriture*, il répond froidement que cela s'entend de la  
manducation spirituelle, & qu'elle doit paroistre absurde &  
insensée aux esprits charnels, aussi bien que la regeneration par  
le Baptême.

Calvin repete plusieurs fois que la maniere dont J. C. nous  
nourrit de sa chair dans l'Eucharistie est incomprehensible. Et  
M. Claude ne craint pas de dire, *qu'il y a dans le Sacrement sans*  
*presence réelle & sans conversion de substance, des merveilles & des*  
*incomprehensibilités.*

Aub. p. 414.

M. Claude 2.  
rép. p. 137.  
2. rép. p. 115.

Il ne niera pas sans doute que ces Payens ne fussent des gens charnels, & à qui, selon Aubertin, la manducation spirituelle de la chair de J. C. devoit paroître pleine de folie & d'absurdité. Il ne niera pas aussi que n'ayant point de foy, ils ne fussent peu disposez à croire sur le témoignage de l'Ecriture ou de l'Eglise ces merveilles incomprehensibles de l'Eucharistie, & transportez à les rejeter & à les combattre.

D'où vient donc que nous ne voyons rien de tout cela dans les écrits des Payens? Pourquoi n'y paroît-il rien de tout ce que la doctrine de l'Eucharistie, selon l'idée même des Ministres, devoit exciter dans leur esprit? Pourquoi ne traitent ils pas de folie & d'absurdité ce que l'Eglise enseignoit de la manducation du corps de J. C.? Pourquoi ne se sont-ils point élevez contre ces incomprehensibilités, que les Ministres trouvent dans leur doctrine aussi bien que dans la nostre?

Que M. Claude cherche donc à son tour des raisons au silence des Payens, ou qu'il avouë que tout ce que disent les Ministres & luy-même des incomprehensibilités de l'Eucharistie dans leur doctrine, ne sont que des défaites artificieuses pour éluder les passages des Peres qui marquent la creance de l'Eglise de leur temps par un caractère qui ne convient point du tout à celle des Calvinistes.

Mais quand il prendroit ce dernier party, & que sans avoir égard à ce que disent les autres Ministres, il s'arrêteroit à la doctrine de son Eglise telle qu'elle est en effet, ce silence des Payens ne l'embarasseroit de rien moins, & il faudra toujours qu'il avouë que c'est une difficulté commune, & tout aussi forte contre luy que contre nous.

Car quelque soin que les prétendus Reformez ayent eû de retrancher de ce mystere tout ce qui pouvoit choquer la raison, il a fallu malgré eux qu'ils y laissassent deux choses qu'ils n'ont pû changer; l'une est l'efficace qu'ils attribuent au Sacrement, ou qu'ils avouent que les Peres y ont attribuée; l'autre est la maniere d'exprimer ce mystere qu'ils reconnoissent eux-mêmes tres-étrange & tres-extraordinaire. Car comme le remarque S. Chrysostome, jamais personne avant J. C. n'avoit parlé de manger sa chair & de boire son sang.

L'un & l'autre devoient extrêmement choquer les Payens. Car si Julien fait tant de railleries du Baptême, & s'il se moque de ce que n'ayant jamais gueri ni une lepre, ni la moindre

M. Claude  
contre le P.  
Noüet p. 197.

510 LIV. VII. *Examen des argumens négatifs*,  
éveure, les Chrétiens prétendoient néanmoins qu'il purifioit  
les ames des rapines, des adulteres, & de tous les autres cri-  
mes: que ne pouvoit-il point dire, sur ce qu'ils appelloient un  
morceau de pain & un peu de vin, *le remede d'immortalité, l'an-  
tidote de la mort, la vie, le bien*, & de ce qu'ils luy attribuoient  
la remission des pechez, la communication du S. Esprit, & la  
resurrection à venir? Cette doctrine estoit-elle plus favorable  
à l'égard des Payens que celle du Baptême? & devoit elle estre  
moins en butte à leurs objections & à leurs railleries?

Non seulement la raison ne permet pas de le dire, mais elle  
oblige même d'avoüer que les termes dont se servoient les  
Chrétiens, en appellant la participation à l'Eucharistie, manger  
la chair de J. C. quoique ce ne fust, selon les Ministres, qu'un  
morceau de pain figure de J. C. en enseignant que ce pain estoit  
changé au corps de J. C. & en usant d'une infinité de compa-  
raisons étranges, que ces termes, dis je, auroient esté tres-ca-  
pables d'attirer les railleries des Payens par le peu de propor-  
tion qu'ils avoient avec ce qu'ils auroient signifié.

Car c'est se tromper que de croire que les objections des  
Payens fussent fondées sur la seule difficulté des mysteres, en  
forte qu'ils s'y obstinassent d'autant plus, qu'ils estoient plus  
mal-aisez à comprendre. On voit au contraire que ceux qu'ils  
ont le moins attaquez, sont les mysteres de la Trinité & de  
l'Incarnation. Tout ce qui est couvert de la toute-puissance de  
Dieu, est en quelque sorte moins exposé aux objections; parce  
qu'on n'est point choqué de voir attribuer à Dieu des choses  
qu'on ne scauroit concevoir. Et cette raison auroit pû porter  
les Payens à ne se pas élever avec tant de force contre le my-  
stere de l'Eucharistie, quand même ils l'auroient connu; ou-  
tre que ce qu'ils croyoient de la présence de leurs Dieux en di-  
verses statues, pouvoit servir à le leur rendre moins incroya-  
ble. Mais leur pente a toujours esté d'attaquer la Religion  
Chrétienne sur ce qui la pouvoit faire paroistre vile, basse &  
ridicule. Tout ce qui frappoit l'esprit de ces idées, estoit tres-  
conforme à leur inclination. Et c'est pourquoy leurs reproches  
ordinaires contre les Chrétiens, estoient pris de la naissance,  
de la vie & de la mort de JESUS-CHRIST.

Il est donc certain qu'ils n'auroient pas laissé passer le langage  
dont les Calvinistes expriment ce qu'ils croyent de l'Euchari-  
stie, puisque rien ne leur auroit esté plus aisé que détourner les

Chrétiens en ridicules sur ces expressions, & sur les effets qu'ils attribuoient à ce pain & à ce vin. Ch. VI.

Enfin, puisqu'entre les raisons qui auroient dû porter les infidèles à attaquer les Chrétiens sur la présence réelle & la transsubstantiation, M. Claude allegue que cette doctrine leur auroit servi à repousser plusieurs des objections qu'on faisoit contre la Religion Payenne, il doit conclure par les mêmes principes qu'ils auroient dû tirer le même avantage de la doctrine des Calvinistes sur l'Eucharistie, & s'en servir pour la même fin.

Car il est certain que Celsus & les autres ennemis de la Religion Chrétienne, ne croyoient point que leurs statues fussent des Dieux, & qu'ils déclarent qu'elles n'estoient que des images des Dieux. Et ces images même n'avoient souvent aucun rapport avec ces prétendus Dieux, puisque l'image de la Mere des Dieux n'estoit qu'une pierre ronde. Or selon M. Claude ces Chrétiens en croyoient autant de l'Eucharistie. Ils la prenoient pour une image du corps de J. C. où J. C. habitoit par sa divinité & par son esprit. Pourquoi ces Payens ne s'en servoient-ils donc pas pour repousser les objections des Chrétiens, & que pouvoient-ils opposer de plus specieux à toutes les railleries que les Chrétiens faisoient de leurs idoles ?

N'avons-nous pas droit sur cela de faire parler ces Payens, aussi bien que M. Claude, & de luy demander de même ce qu'il y auroit à répondre à un de ces Philosophes qui diroit à des Chrétiens qui seroient dans la creance des Ministres : Vous prenez sujet de l'honneur que nous rendons à nos idoles, de nous reprocher que nous honorons & adorons ce que nos mains ont fait, ce que nos paroles ont consacré, ce qui ne se meut, ni ne parle, ni n'agit, & ce qui ne montre sa divinité par aucun effet surprenant, quoique vous sçachiez que nous n'adorons pas le bois & la pierre, & que nôtre adoration se rapporte uniquement au Dieu dont le bois & la pierre sont les images. Mais comment avez-vous la hardiesse de nous faire un crime de ce que vous pratiquez vous-mêmes dans vos mysteres ? Car n'avez vous pas aussi une image de vôtre Dieu qui est faite non d'or ou d'argent, ou de pierre, ou de bois, mais de pain & de vin ? Ces matieres en sont-elles moins images pour estre plus viles ? Ne sont-elles pas les ouvrages de vos mains ? Ne sont ce pas vos bouches qui les consacrent ? Ne sont-elles pas mortes & sans mouvement ? Cependant ne les honorez-vous pas comme nous ho-

„ norons nos simulachres ? Ne les traitez-vous pas avec respect ,  
 „ comme nous traitons les nôtres ? Et enfin n'adorez-vous pas  
 „ vôtre Dieu agissant sur vous par ces matieres , & residant en  
 „ elles par son esprit ? Et que faisons-nous davantage à l'égard de  
 „ nos idoles ?

„ Que voulez-vous dire aussi de nous reprocher que nos Dieux  
 „ sont exposez aux injures du temps , au feu , à la vieillesse , à la  
 „ pourriture ; qu'ils peuvent estre enveloppez dans le pillage des  
 „ ennemis ; que nous avons besoin de clefs & de verroux pour  
 „ empêcher qu'on ne nous les vole. Tout cela n'est vray qu'à l'é-  
 „ gard de nos simulacres ; & nos simulacres ne sont pas nos  
 „ Dieux , mais les images de nos Dieux. Le bois & la pierre sont  
 „ exposez à ces accidens , mais non pas la divinité qui en elle-  
 „ même est impassible & inviolable. Et si elle ne communique pas  
 „ ses qualitez à ses images , ce n'est pas par impuissance , mais par  
 „ volonté. Que trouvez-vous là qu'on ne puisse dire avec autant  
 „ de raison de l'image de vôtre Dieu faite de pain & de vin ? N'est-  
 „ elle pas sujette à ces mêmes accidens , quoique vous l'appelliez  
 „ vôtre Dieu , & qu'elle soit l'instrument par lequel vous dites  
 „ qu'il se communique à vous ? N'estes vous donc pas injustes de  
 „ nous faire des reproches dont vous ne sçauriez vous-mêmes  
 „ vous défendre ?

2) Il est clair que ce discours n'auroit pas eû moins de vray-semblance dans la bouche des Philosophes qui auroient combattu une société de Calvinistes , que ceux que M. Claude leur fait faire contre nous. Qu'il songe donc à son tour comment il rendra raison du silence des Payens sur la doctrine des Calvinistes , luy qui nous demande avec tant de fierté , pourquoy ils n'ont point parlé de celle des Catholiques. Qu'il nous dise pourquoy ils ont parlé du Baptême & point du tout de l'Eucharistie , s'il est vray que ces deux mysteres leur fussent également connus ? Qu'il nous demêle , s'il peut , pourquoy ils n'ont point relevé les absurditez apparentes du langage dont , selon luy , l'Eglise se servoit à l'égard de ce Sacrement ? Et pourquoy ils n'en ont pas tiré des réponses aux railleries que les Chrétiens faisoient de leurs idoles & du culte qu'ils leur rendoient ? Qu'il medite sur cela plus attentivement qu'il n'a fait. Et on assure par avance qu'il ne sçaurroit trouver de réponses raisonnables , sans donner en même temps aux Catholiques de quoy prouver que le silence des Payens ne conclut rien , ni contre la presence réelle , ni contre la transsubstantiation.

CHAPITRE VII.

*Que l'argument negatif tiré du silence des Peres sur les difficultez de l'Eucharistie, a esté absolument détruit dans le cours de cette contestation.*

**M**. Claude ayant proposé l'argument du silence des Peres sur les difficultez & les merveilles de l'Eucharistie dès sa première réponse, on y satisfit d'une maniere qui le devoit contenter. Et en effet nous ferons voir icy que tout ce qu'il y a repliqué ne consiste qu'en de fausses suppositions, qui ont esté détruites dans le cours de cet ouvrage.

Refut. 1 part.  
p. 148. & suiv.

On a depuis fortifié cette réponse par un chapitre exprés dans le premier tome de la Perpetuité, où l'on montre par l'exemple de toutes les Societez d'Orient, que la creance de la presence réelle & de la transsubstantiation est tres compatible avec un silence entier sur toutes ces difficultez. M. Claude y a encore répondu à sa mode dans sa troisième réponse. Et c'est ce que nous allons examiner icy, parce que cet examen suffit pour décider cette question.

Perp. tome 1.  
l. 10. c. 8.

On avoit montré dans ce chapitre, que ce sont deux veritez de fait également certaines, & que les Grecs & toutes les autres Societez d'Orient croyent la presence réelle & la transsubstantiation, & que l'on ne parle point neanmoins dans ces Societez des difficultez de ce mystere. Et sur cela on presse M. Claude par ces paroles. Ces deux veritez nous font voir d'abord la fausseté de la consequence de M. Claude, qui s'imagine que la doctrine de la presence réelle oblige necessairement à parler de ces suites Philosophiques; mais en même temps elles montrent invinciblement la verité d'une consequence toute contraire, qui est que la doctrine de la transsubstantiation peut fort bien s'accorder avec un silence entier sur toutes les difficultez que la nature humaine trouve dans le mystere de l'Eucharistie, & qu'il est tres possible que cette doctrine soit cruë universellement, distinctement, sans opposition & sans contradiction par de grandes societez pendant l'espace de plusieurs siecles; que l'on écrive & que l'on parle tres-souvent de l'Eucharistie, & de la verité du mystere, que l'on établisse la transsubstantiation tres-clairement, tres-precise-

„ Non seulement cette experience sensible prouve la compati-  
„ bilité de ce silence avec cette doctrine, mais elle prouve de  
„ plus qu'il n'y a rien en cela que de tres-naturel, & que c'est  
„ mal connoître l'esprit des hommes, que de s'imaginer que la  
„ doctrine de la presence réelle & de la transubstantiation porte  
„ d'elle-même à s'embarasser de toutes les difficultez, que la Phi-  
„ losophie humaine découvre dans ce mystere. C'est une illusion  
„ qui vient de ce que l'on prend pour une disposition naturelle  
„ & pour un effet commun une disposition d'esprit extraordi-  
„ naire, & qui vient d'une passion qui change les idées ordina-  
„ res, & la pente naturelle de l'esprit.

„ Les Ministres Calvinistes qui ont pris pour principal objet de  
„ leur averfion, & pour le plus grand prétexte de leur schisme,  
„ la doctrine de l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie, qui ont  
„ pour but de la faire paroître insupportable à ceux qu'ils veulent  
„ retenir dans leur party, ou qu'ils tâchent d'y attirer, se sont  
„ fortement appliquez aux difficultez Philosophiques de ce Sa-  
„ crement. Ils remplissent leurs livres de raisonnemens pour les  
„ augmenter. Ils en font un des sujets les plus ordinaires de leurs  
„ discours; & comme ils en ont la teste pleine, ils tâchent aussi  
„ d'en remplir celle des autres.

„ Mais pour les détromper de ces fausses conjectures, il ne faut  
„ que les avertir qu'ils se reglent sur de fort mauvais modeles, &  
„ que des gens que leur passion & leur preoccupation ont fait  
„ fortir de leur naturel, ne sont pas propres pour faire connoi-  
„ tre la pente & l'inclination naturelle des esprits.

Ensuite on applique l'exemple sensible de toutes ces grandes  
Eglises d'Orient à celles des six premiers siècles en cette ma-  
niere:

„ Or ce que l'experience nous fait voir de nos yeux dans ces  
„ Eglises Orientales, nous donne lieu de juger de ce qui a dû ar-  
„ river dans l'Eglise des six premiers siècles, en supposant, com-  
„ me nous avons droit de le faire, que la doctrine de la presence  
„ réelle & de la transubstantiation y ait esté universellement  
„ établie en la même maniere qu'elle l'est dans tout l'Orient,  
„ c'est-à-dire sans combat & sans contestation. Et comme nous  
„ voyons que la creance de ces dogmes est jointe avec un entier  
„ silence sur ces difficultez Philosophiques, on doit juger qu'il

en a deu estre de même de l'ancienne Eglise, & que les Peres qui ont esté extrêmement retenus à ne parler de ces choses que par nécessité, n'ont point deu en entretenir les peuples ny en parler dans leurs écrits. S'ils l'avoient fait, ils se seroient en quelque sorte éloignez, & de la nature qui n'y porte point, & de l'esprit de la foy qui en éloigne. CII. VIII

M. Claude entreprenant de refuter cette preuve dans sa troisième réponse, abregé la question sans y penser. Il demeure d'accord de ce silence de toutes les Eglises d'Orient sur les difficultez de l'Eucharistie, & il en pretend même tirer avantage.

Il ne combat point la conséquence que l'on entretient, qui est que les Peres des six premiers siècles ont pu tenir ces mêmes dogmes, & garder le même silence à l'égard de ces difficultez.

Il s'attache uniquement au principe, sçavoir que toutes ces Societez croient la présence réelle & la transsubstantiation. Il pretend que ce fait est contesté, qu'il n'est pas permis de le supposer, qu'il en prouve la négative, & qu'il la défend mille fois plus solidement que l'on n'en approuve l'affirmative; & qu'ainsi il le faut laisser à part, & répondre à son argument.

C'est donc à quoy la question est maintenant reduite. Si ce fait est constant, M. Claude voit bien qu'il faut renoncer à son argument, & qu'on a droit d'en conclure que c'est une pure illusion. S'il n'est pas constant, on luy avoué aussi que son argument subsiste, & qu'il y faut chercher d'autres réponses. Mais en verité la question en estant reduite à ce point, on peut dire qu'il n'y a plus de question, & que jamais il n'y en a deu avoir. Car il ne faut pas que M. Claude s'imagine que l'opiniâtreté inflexible d'un particulier à nier des choses constantes, en puisse ébranler la certitude & la notoriété. Il a beau dire qu'il n'est pas certain que les Grecs croient la présence réelle & la transsubstantiation; il ne fait par là que se décrier luy-même sans diminuer en rien l'évidence du fait qu'il conteste. Le public nous fait justice à l'un & à l'autre sur ce point. Et quoy que la crainte de se faire des affaires parmy ceux de leur party empêche les Calvinistes intelligens de se déclarer sur ce point, on a pourtant des preuves qu'ils condamnent M. Claude dans leurs entretiens particuliers; & je suis moy-même témoin qu'une personne des plus considerables de leur secte à qui

j'estois entierement inconnu, estant pressé en ma presence par un homme d'esprit & de qualité d'avoier sincerement ce qu'il pensoit de ce point de fait, ne put s'empêcher de dire qu'il y avoit la même difference entre les preuves de M. Claude, & celles que l'on avoit produites dans le premier Tome de la Perpetuité, & dans la réponse generale, *qu'entre un Almanac & une douzaine de bons contractts.*

Je ne sçay même si M. Claude persistera encore à nier ce fait, après avoir leu ce que je produiray à la fin de ce Volume. Il y verra tout ce qu'il a avancé touchant les Eglises d'Orient condamné formellement par les decisions autentiques de ces même Eglises. Nostre dispute ne leur est point inconnüe. On les en a informées. Et c'est sur nostre contestation même qu'ils nous déclarent ce qu'ils croyent, & qu'ils condamnent M. Claude. C'est l'avantage qu'on a quand on dispute du sentiment des Eglise vivantes. Monsieur Claude se jouë de celuy des morts, parce qu'on ne sçauroit les ressusciter pour le démentir: Mais il n'en est pas de même quand il s'agit de Societez qui subsistent encore. Il ne faut point de miracles pour leur faire declarer leurs sentimens. Un peu de soin suffit. Et l'on verra l'effet de ceux qu'on a pris pour cela qui ne sont que fort mediocres.

Quoy qu'il en soit, je veux attendre à sçavoir de luy-même qu'il demeure dans son premier sentiment, la charité ne permettant pas, ce me semble, de luy attribuer avant cela un entestement si déraisonnable. Mais quand il se porteroit jusques à cet excés, il ne fera qu'attirer la compassion de ceux qui comme nous n'ont point de venin contre luy, sans affoiblir en rien la solidité de cette réponse. On fera seulement obligé de le mettre à part, comme une personne sur qui l'évidence ne peut rien, & de s'adresser aux autres de son party qui ne sont pas dans les mêmes dispositions.

Si cet argument tiré du silence des Peres sur les difficultez de l'Eucharistie fait donc encore quelque impression sur eux, il n'y a qu'à les prier d'ouvrir les yeux, & de voir un silence tout pareil joint à la creance de la presence réelle & de la transsubstantiation dans toutes ces Societez, de la foy desquelles ils ne peuvent douter, & qu'ils ne sçauroient soupçonner avec la moindre apparence d'en avoir changé depuis six cents ans. Il faut que les conjectures se taisent quand on peut s'assurer des

choses par un moyen de cette nature. Et il n'est plus question de conclure, comme M. Claude auroit voulu faire en supposant l'incertitude de ce fait, que puisque les Societez d'Orient ne parlent point de ces difficultez, elles ne croient donc pas la presence réelle & la transsubstantiation. Mais il faut conclure directement, que puisque ces Societez croient tres certainement ces deux points, & qu'elles ne parlent point de ces difficultez, ce silence est tres-compatible avec cette creance, & qu'ainsi l'argument qu'ont tiré du silence les Peres, & dont on pretend conclure qu'ils n'estoient pas dans le sentiment de l'Eglise Romaine n'est nullement considerable. CH. VII.

Il n'est pas plus difficile de convaincre M. Claude de la solidité de ce qu'on a répondu à cette même objection dans la refutation de son premier écrit.

On luy a dit qu'on ne doit point trouver si étrange que les Peres n'ayent pas mar qué en particulier les difficultez Philosophiques de l'Eucharistie, puisqu'il ne paroist point qu'ils se soient plus mis en peine de marquer celles qui naissent du peché originel, de la Trinité, & de l'Incarnation, avant que ces mysteres eussent esté attaquez par les heretiques, & qu'il y a même plusieurs de ces difficultez qu'ils n'ont point développées dans la plus grande chaleur des disputes qui se sont élevées sur ces articles.

M. Claude n'a rien à repartir sur les difficultez du peché originel, sinon que c'est un mystere speculatif. Mais c'est une tres-vaine défaite, puisque d'une part l'exorcisme que l'on pratiquoit sur les enfans pour les tirer de la domination du diable, en estoit une confession publique, & exposoit en quelque sorte aux sens ce que l'Eglise en croyoit; & que de l'autre les reproches que Julien fait sur ce sujet à S. Augustin, qu'il avoit pour luy les artisans & les gens de boutique, font voir que cette doctrine estoit populaire, & connue des moindres fidelles.

M. Claude 2.  
rép. P. 110.

Il chicane encore d'une maniere plus déraisonnable sur les difficultez du mystere de la Trinité. *Premierement*, dit-il, *a quel propos l'Auteur met-il encore le mystere de la Trinité en parallele avec celui de l'Eucharistie, & quelle proportion y a-t-il de l'un & de l'autre?* Mais il n'y a que M. Claude qui croye avoir droit de demander à son adversaire, pourquoy il propose un exemple decisif. Car celui de la Trinité l'est en cette occasion, & il est aisé de le faire voir en le reduisant à cet argument en forme.

M. Claude 2.  
rép. P. 134.

Si le silence touchant les difficultez de la Trinité a pû compatir pour les Peres avec la foy de la Trinité ; le silence sur les difficultez de la presence réelle & de la transsubstantiation a pû compatir pour les même Peres avec la foy de la presence réelle de la transsubstantiation. Or on ne scauroit nier le premier. Donc &c. C'est à M. Claude à repondre à cet argument, avant que de faire de ces sortes d'interrogations figurées qui luy tiennent lieu de raisons solides.

*La Trinité, poursuit-il, est établie tres-clairement & tres-fortement dans l'Ecriture : la transsubstantiation y est combattue. Celle-là est enseignée formellement & distinctement par les SS. Peres ; & ils n'ont pas seulement fait mention de celle-cy.*

On voit que M. Claude se fait des raisons de tout ce qu'il croit estre avantageux à sa cause, sans avoir aucun égard au sens commun. Il n'y a donc qu'à luy répondre simplement, que la Trinité est clairement établie dans l'Ecriture & dans les Peres pour les esprits non préoccupez, & qu'on a fait voir la même chose de la transsubstantiation. Mais ce n'est pas dequoy il s'agit icy. La question est de sçavoir si l'on peut conclure du silence des Peres sur les difficultez de la presence réelle, qu'ils n'ont point reconnu cette presence. Et je soutiens que cette conclusion est fausse, puisque le silence des mêmes Peres sur les difficultez de la Trinité ne prouve point qu'ils n'ayent pas crû la Trinité.

*Celle là, ajoûte M. Claude, a des difficultés qui ne paroissent qu'aux yeux trop perçants de la curiosité : & l'autre en a qui ne se scauroient cacher aux yeux des plus endormis. Les difficultez de celle-là ne sont pas tout à fait estranges à la raison : mais celles de l'autre renversent toutes ses maximes & choquent ce qu'elle a de plus inviolable. Qu'ont-elles donc de commun ?*

Si Monsieur Claude n'avoit luy-même les yeux endormis, il faloit au moins qu'il fust bien aveuglé par sa passion, pour ne pas voir la fausseté de tout ce qu'il entasse là si hardiment. Car ce n'est que par un entestement pareil au sien, qu'on peut dire que les difficultez du mystere de la Trinité ne paroissent qu'aux yeux trop perçants de la curiosité, & qu'elles ne sont pas tout à fait étranges à la raison. Et quiconque n'aura pas resolu comme luy, de trouver à quelque prix que ce soit des differences entre les difficultez du mystere de la Trinité & celle de l'Eucharistie, reconnoistra sans peine qu'elles sont grandes de part & d'autre, & qu'il n'y a de

différence que selon que les diverses passions dont on est possédé, font qu'on s'applique à l'un ou à l'autre de ces mystères.

Les Calvinistes s'appliquent uniquement aux difficultez de la transsubstantiation. Les Sociniens s'appliquent principalement à celles de la Trinité: & ils en trouvent les uns & les autres qu'ils croient insurmontables. Les Catholiques ne s'appliquent ni aux unes ni aux autres; mais jugeant sainement de toutes, ils les regardent comme grandes, parce qu'elles le sont en effet; & ne laissent pas d'embrasser sans répugnance les mystères dont elles naissent, parce qu'ils sont accoutumés à soumettre leur raison aux lumières de la foy.

Il ne faut pas aussi que M. Claude croye nous donner le change lorsqu'il dit en general, que les Peres ont connu les difficultez de la Trinité, & qu'ils ont tâché de les éclaircir. Il n'est pas question s'ils les ont connus ni s'ils ont dit generally que la Trinité est incomprehensible. Cela n'est pas contraire à ce silence sur les difficultez de la Trinité dont il s'agit, & ces expressions generales sont elles-mêmes un véritable silence, puisqu'elles ne forment que des idées confuses & ne presentent rien de distinct à l'esprit.

Ils ont marqué en cette même maniere les difficultez de la presence réelle & de la transsubstantiation. Ils ont exhorté *de ne les pas sonder curieusement, de les consumer par l'ardeur de la foy & du S. Esprit.* Ils ont dit que la maniere du changement estoit inconcevable; que ce qu'on en croit seroit une folie, si l'Ecriture ne l'enseignoit; qu'il n'y falloit pas chercher l'ordre de la nature.

Ce n'est donc pas là dequoy il s'agit; mais de sçavoir s'ils ont particularisé les difficultez sur la Trinité de la maniere que nous les concevons & qu'elles sont proposées par les Sociniens. C'est ce qui ne peut estre avancé que par des gens qui aiment mieux entretenir ceux de leur party par de vaines declamations, que de leur dire sincerement les choses comme elles sont.



## CHAPITRE VIII.

*Que la maxime des Peres est de s'attacher à la foy sans écouter les raisonnemens humains. Qu'ils ont appliqué cette maxime à l'Eucharistie, & qu'elle a deü les porter à n'en représenter les difficultez que d'une maniere confuse & generale.*

L'Exemple de ce que les Peres ont pratiqué à l'égard des points capitaux de la Religion Chrestienne qu'ils ont traité, comme l'avouë M. Claude, avec une sobriété & une retenue admirable, en s'attachant à la regle de la foy & à l'Escriture sans s'amuser à prevenir les difficultez que l'esprit humain pouvoit former, nous porte naturellement à conclure qu'ils en ont deü user de même à l'égard de l'Eucharistie, & qu'ainsi on ne se doit pas attendre de trouver dans leurs écrits des éclaircissements sur les difficultez de ce mystere. Mais si l'on s'efforce d'entrer dans leur esprit & dans les principes qui leur ont servy de regle, on sera encore plus persuadé qu'ils n'ont point deü exposer ces difficultez aux yeux des hommes, qu'ils n'ont deü ni s'y arrester eux-mêmes ni apprendre aux autres à s'y arrester; & enfin qu'il y a un parfait accord sur ce point entre leurs maximes generales & leur conduite particuliere.

Si vous demandez à S. Hilaire quel estat il fait de la raison humaine, quand il s'agit des mysteres de Dieu, il vous dira *que les pensées des hommes sont incapables de comprendre les œuvres de Dieu, parce qu'elles ne conçoivent rien de ce qui est au dessus de l'intelligence ou du pouvoir des hommes: qu'ainsi ce n'est pas par les sens qu'il faut juger de la puissance de Dieu, mais par l'étendue infinie de la foy, que cette foy rejette & méprise les questions inutiles & captieuses de la Philosophie; & qu'elle ne se laisse point embarrasser par les raisons trompeuses des hommes.*

Il vous dira, *qu'il ne faut pas pretendre regler les effets de la puissance de Dieu par les opinions des hommes: Que l'ouvrage ne doit pas juger de son Auteur. Qu'il faut se revestir d'une espece de folie pour arriver à la sagesse: Que cette sagesse consiste à ne point donner de bornes à la vertu & à la puissance de Dieu, à ne pas pretendre resserrer le Maître de la nature dans les bornes de la nature,*

Hilar. de  
Trin. l. 1.

Hilar. de  
Trin. l. 3.

*& à estre persuadé que la creance qu'on a de Dieu, est toujours fausse & trompeuse, s'il n'en est luy-même l'Autcur & le témoin.*

Voilà quel estoit l'esprit de ce grand Saint. C'est sur ces principes qu'il établissoit sa foy & sa pieté. Il vouloit qu'on ecoutast Dieu uniquement, & qu'on n'écoutast plus ensuite les raisonnemens & les opinions des hommes, ny les difficultez qui pourroient naistre de la raison & des sens.

On devoit donc juger par la seule connoissance de son esprit qu'il a appliqué ces principes à l'Eucharistie, quand même on n'en verroit rien par ses écrits, & qu'ainsi il n'a deü avoir aucun égard aux difficultez que la raison, & les sens y peuvent trouver. Mais il paroist de plus qu'il l'a fait, & que reconnoissant que ce mystere choque nostre raison, il nous a appris à la mépriser pour suivre uniquement ce que Dieu nous en a revelé par sa parole, *Attachons nous, dit-il, à ce qui est écrit, si nous voulons accomplir les devoirs d'une foy parfaite. Car il y a de la folie & de l'impieté à dire ce que nous disons de la verité naturelle de J. C. en nous, à moins que luy même ne nous l'ait appris. C'est luy qui nous dit: Ma chair est vrayment viande, & mon sang vrayment breuvage: Celuy qui mange ma chair & boit mon sang demcure en moy & moy en luy. Il ne laisse aucun lieu de douter de la verité de sa chair & de son sang, puisque la declaration du Seigneur & nostre foy concourent à dire que c'est vrayment de la chair & vrayment du sang. Et ces choses estant prises & avalées font que nous sommes en J. C. & que J. C. est en nous.*

Id. l. 8.

Que cette conduite est sage & judicieuse! qu'elle est digne de la pieté des Peres! qu'elle est conforme à la foiblesse de nos esprits! Elle les assujettit parfaitement à la foy. Elle reprime le soulèvement de la raison dans sa naissance mesme, & au lieu de s'arrester à développer des difficultez qui ébranlent toujours l'esprit, elle les étouffe tout d'un coup par le poids de l'autorité divine, avant même qu'elles soient formées. Qu'il vaut bien mieux empêcher ainsi l'esprit de se laisser aller à ses vains raisonnemens, que d'avoir à le ramener après qu'il s'y est abandonné!

Qui s'étonnera donc que ce Pere ait suivi cette regle? Et qui ne jugera que les autres en ont dû faire autant, puisqu'ils ont esté animez par le mesme esprit, & que la raison mesme les y a portez!

Aussi c'est ce qui éclate par tout dans leurs écrits. Et il n'y a rien qu'ils inspirent plus universellement que ce mépris des raisonnemens humains dans les choses de la foy, que l'éloignement de toute curiosité, & que l'attache inviolable à l'autorité divine.

Ambr. de  
Abrah. patr.  
c. 3. *Il est bon, dit saint Ambroise, que la foy precede la raison, de peur qu'il ne semble que nous exigeons de Dieu qu'il nous rende de raison des choses, comme nous l'exigeons des hommes. Car qu'y-a-t-il de plus indigne que de croire les hommes dans les témoignages qu'ils rendent les uns des autres, & de ne croire pas Dieu, dans ceux qu'il rend de luy même?*

*Je ne demande point de raison à J. C. dit-il ailleurs. Car s'il me falloit des raisons pour me convaincre; je renoncerois à la foy.*

*C'est pourquoy, dit-il encore, on ne parle point d'argumens quand il est question de la foy: AUFER hinc argumenta ubi fides queritur, & que la Dialectique se taise dans les Ecoles. Et au même lieu: Mettez, dit-il, la main sur vostre bouche. Il n'est point permis de sonder les divins mysteres: MANUM ori admove: Scrutari non licet superna mysteria. Il est permis de sçavoir que le Fils a esté engendré; mais non pas de sçavoir comment.*

Il est vray que saint Ambroise applique là ces principes à d'autres mysteres qu'à l'Eucharistie. Mais ils nous font toujours voir quelle estoit la disposition de son esprit, & quelles maximes il inspiroit aux peuples dont il avoit la conduite. Et ces maximes ne laissoient pas de faire leur effet à l'égard de l'Eucharistie, comme elles le faisoient à l'égard de l'Incarnation & du péché originel auxquels il ne les applique pas non plus. Mais il se trouve de plus qu'il en use expressément à l'égard de l'Eucharistie, puisqu'il declare qu'il ne faut point demander l'ordre de la nature dans le corps de J. C. & qu'on doit croire ce que la foy enseigne malgré l'opposition des sens qui nous fait prendre l'Eucharistie pour du pain & du vin, au lieu que *la foy nous assure que ce n'est point ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a consacré.*

S. Ephrem Diacre d'Edesse a fait un traité entier pour détourner les hommes de sonder l'abîme de la nature divine & de la generation du Verbe. *Qu'entreprenez-vous, dit-il dans ce Traité, homme audacieux? La naissance du Fils unique de Dieu est une mer immense & infinie. N'est-ce donc pas un excès de folie*

*folie & de temerité a vous qui n'estes qu'un peu de poussiere liée en- CH. VIII.  
semble, de presumer que vous pourrez sonder cet abime !*

*De même que la paille, dit-il encore, seroit incontinent consumée, si elle vouloit éprouver la force du feu : Ainsi l'homme qui pretend penetrer la nature de Dieu, est consumé & confondu par cette recherche qui est un feu devorant pour luy.*

Mais il ne faut pass'imaginer qu'il ne prescrive cette retenue qu'à l'égard de la generation du Verbe. Il l'exige expressément à l'égard du mystere de l'Eucharistie. *Participez, dit-il, dans ce traité même, au corps immaculé, & au sang du Seigneur avec une foy tres-pleine, & ne doutez point que vous ne mangiez l'agneau même tout entier. Car les mysteres de Christ sont un feu immortel. Gardez-vous de les sonder avec temerité, de peur qu'en y participant vous n'en soyez consumé.*

Et la raison qu'il en rend, est que ce que J. C. a fait pour nous dans ce Sacrement est au-dessus de toute admiration, de tout esprit, & de toutes paroles. C'est pourquoy, dit-il, je n'oserois entrer plus avant dans ce sujet, ny vous entretenir plus long-temps de ces mysteres. Et quand je l'entreprendrois, bien loin de les pouvoir penetrer, ce ne seroit que faire paroistre ma temerité & mon imprudence. Car ces saints venerables & terribles mysteres surpassent toutes les forces de mon esprit. J'aime donc mieux m'adresser au Pere éternel, & luy rendre graces de ce que par son Fils unique & bien-aimé, il a eu pitié de moy, quelque indigne pecheur que je fusse ; parce que je croyois en luy avec un cœur simple, & que j'ay toujours eu de l'éloignement & de l'horreur pour ces curiositez presomptueuses.

Ainsi ce saint Diacre bien loin d'entretenir les peuples de ces difficultez du mystere de l'Eucharistie, n'osoit s'en entretenir luy-même ; & il établissoit en même temps leur foy sur un principe qui aneantit tout d'un coup toutes les difficultez, & les empêche même de naistre.

Mais il n'y a point de Saints qui ayent plus travaillé à imprimer aux fidelles cette soumission religieuse pour les veritez de la foy & cet éloignement de toute curiosité à l'égard de nos mysteres, que les deux Peres de l'Eglise Grecque qui semblent choisis de Dieu pour estre les principaux témoins de la foy de l'Eucharistie. Je veux dire saint Chrysostome & saint Cyrille d'Alexandrie.

Chryf. Tom.  
3. hom.  
de Seraphin.

Le premier renferme la disposition à l'égard des mystères de la foy dans ces paroles admirables: *Je reçois, dit il, avec soumission, ce que l'Écriture dit, & je ne m'informe point de ce qu'elle taist. Je comprends ce qu'elle découvre sans me mettre en peine de chercher ce qu'elle cache; puisqu'elle ne le cache que pour m'éloigner de le chercher.* δέχομαι τὰ εἰρηνικά & πολυπραγμοῦν τὰ σεσηγημένα, κατανοῶ τὰ ὑποκαλυφθέντα & περιεργάζομαι τὰ συγκεκλυμένα, διὰ τὸτο ᾧ συγκεκλυθῆναι.

Aussi ne répond-il jamais d'une autre manière aux objections que les herétiques tiroient de la raison, qu'en les méprisant, qu'en disant qu'il ne les faut pas écouter, qu'en les traitant même des blasphèmes.

In Joan. h. 3.

*Si quelqu'un demande, dit-il, comment il se peut faire que le Fils de Dieu ne soit pas moindre que son Père qui l'a engendré: je réponds que ces sortes de questions naissent des pensées humaines, que ceux qui les forment en seront encore de plus ridicules & qu'il ne faut pas même les écouter.*

In Joan. h. 6.

*Vous demandez, dit il en un autre lieu, comment il se peut faire que cela se trouve dans le Fils? Quoy! il s'agit de Dieu & vous demandez comment il se peut faire? Ne tremblez-vous point de l'excès de votre temerité? Si quelqu'un vous demandoit, comment il se peut faire que nos corps & nos âmes possèdent la vie immortelle; ne vous mocqueriez-vous pas d'une telle question, parce que ce n'est pas à l'intelligence humaine à juger de ces choses; mais qu'il les faut croire par la foy sans vouloir pénétrer ce qui n'a besoin d'autres preuves que de la seule autorité de celui qui le propose? Vous avez ouï, dit il, dans le même ouvrage, qu'il y avoit une véritable lumière: Pourquoi prétendez-vous donc juger de cette vie éternelle par la lumière de votre raison? Pourquoi vous efforcez-vous de sonder des choses qui n'ont point de fond? Pourquoi tâchez-vous de comprendre des choses incompréhensibles? Pourquoi voulez-vous pénétrer ce qui est impénétrable? Épuisez-vous en réflexions, & faites tous vos efforts pour découvrir la production des rayons du Soleil? Vous n'y réussirez jamais. & vous avouerez sans peine votre impuissance. Pourquoi donc este-vous si presomptueux & si hardis dans des choses qui passent infiniment celle là? Quoy! le Fils du tonnerre à qui Dieu avoit donné une trompette spirituelle pour annoncer ses mystères, se tient à ce qu'il avoit appris de l'Esprit, sans vouloir aller au-delà: & vous qui n'avez rien de cette grace, & qui ne vous ap-*

pryez que sur de miserables raisonnemens, vous tâchez de passer ces bornes ! CH. VIII.

Ne prétendons point, dit-il encore, juger des choses divines par la raison, ny les assujettir aux loix & aux necessitez de la nature. Recevons les avec soumission, & que l'Ecriture regle nostre creance. Car ceux qui les veulent penetrer avec curiosité, bien loin d'avancer en connoissance, ne font que s'attirer de grands châtimens.

Il n'y a rien de pire, dit-il dans une autre homelie, que d'assujettir les choses spirituelles aux raisons humaines. C'est ce qui rendit Nicodeme incapable de concevoir rien de grand ; & l'on ne nous donne le nom de fidelles qu'afin qu'en méprisant la bassesse des pensées humaines, nous nous élevions à la hauteur de la foy.

C'est ce qui a porté ce même Pere à donner de si grandes louanges à la foy, & qui luy en fait représenter la necessité en ces termes : Il n'y a rien, mes chers freres, où nous n'ayons besoin de la foy. C'est elle qui est la mere de tous les biens, & le vray remede qui procure le salut. Sans elle personne ne scauroit arriver à la connoissance des choses hautes : & ceux qui en sont dépourvus, ressemblent à des gens qui ayant entrepris de passer la mer sans navire, ne sont pas plustost éloignez du rivage, que leurs mains & leurs pieds se lassent, & qu'ils sont engloutis par les flots. C'est ainsi que ceux qui ne connoissant pas la verité par la foy, & prétendant la trouver par leurs raisonnemens, n'ont à esperer qu'un triste naufrage.

Il ne veut donc pas, quand il s'agit des œuvres de Dieu, qu'on en demande aucune raison ; & il dit que la meilleure solution qu'on puisse apporter à ces difficultez, c'est qu'il n'est pas au pouvoir des hommes de les comprendre, & que la foy demande nôtre obéissance, & non nôtre curiosité.

Il compare ceux qui veulent comprendre les choses de la foy par la raison, à ceux qui veulent prendre un fer rouge avec la main.

Il dit que c'est un blasphème de vouloir juger des choses divines par la raison, parce que le raisonnement humain n'a rien de commun avec les mysteres de Dieu.

Il veut que ce soit le crime pour lequel Hymenée & Philetus furent livrez à Satan par saint Paul, qui dit d'eux : quos tradidi Satan. ut discant non blasphemare.

Et dans un autre lieu il assure que toutes les heresies sont venues, de ce qu'on a voulu juger des mysteres par la raison.

Voilà les principes generaux de saint Chrysostome, sur quoy on doit remarquer qu'il est bien vray que ce Pere & les autres les ont plus souvent appliquez au Mystere de la Trinite qu'aux autres points de la foy, parce que ce mystere estoit combattu de leur temps; mais qu'il ne paroist pas qu'on en ait usé de même avant la naissance de l'Arianisme.

Que, quand ils ont proposé les objections des heretiques, ils les ont peu approfondies, parce que ce principe les renverroit quelles qu'elles fussent.

Qu'ils comparent souvent de grandes difficultez avec de beaucoup moindres, comme la Trinite avec la possibilité de la resurrection; la naissance du Verbe avec la production des rayons du Soleil. Ce qui oste tout lieu de s'étonner que les Peres pour prouver le changement qui arrive dans l'Eucharistie, alleguent quelquefois des exemples de changemens qui ne sont pas si estranges.

On seroit en droit de conclure tout d'un coup de cette disposition de S. Chrysostome, qu'il n'a pû être fort touché des difficultez de l'Eucharistie, ni fort porté à les développer devant des peuples qui estoient assez preparez à les mépriser par ces maximes; mais on a fait voir de plus qu'il exhorte les fidelles à n'écouter ni leur raison ni leur sens sur ce mystere. *Croyons, dit il, Dieu en toutes choses, & ne le contredisons point, quoyque ce qu'il nous dit semble contraire à nos pensées & à nos yeux. Que l'autorité de sa parole soit plus forte sur nous que nos yeux & nos pensées. Pratiquons cela à l'égard des mysteres. Ne regardons pas seulement les choses proposées, mais attachons-nous à sa parole. Car sa parole ne nous peut tromper; au lieu que nos sens s'abusent facilement. Sa parole est infaillible, & nos sens se trompent souvent: Puisque c'est donc sa parole qui nous dit: Ceci est mon corps; soyons en persuadez; croyons-le, & voyons le avec les yeux de la foy. Car J. C. ne nous a rien donné de sensible; mais il ne nous a donné sous des choses sensibles, que des choses qui ne s'aperçoivent point par les sens.*

hom. 46. in  
Joan.

Il dit en un autre endroit, *que ce que Dieu nous a dit, quand il nous a commandé de manger sa chair dans l'Eucharistie, n'est point assujetti à la necessité de la nature, & est au dessus des loix des choses d'icy bas.*

Ces passages comprennent effectivement toutes les difficultez que les Ministres étalent. Mais ils les comprennent en la manie-

re qu'il est inutile de les faire envisager au peuple, c'est-à-dire, CH. VIII.  
 d'une maniere generale & confuse, qui ne fait point d'impression sur l'imagination, & qui laisse l'esprit dans un parfait assujettissement à la foy. Ils les comprennent en la maniere que ces mêmes principes generaux de soumission à la foy appliquez aux difficultez de la Trinité, comprennent celles dont les Socieniens remplissent leurs livres.

Cette conduite de S. Chrysofome a été suivie par S. Cyrille d'Alexandrie, dont les passages pour la presence réelle sont tellement au dessus de toute chicannerie, qu'il y a des Ministres qui ont trouvé plus court de l'abandonner, & de faire de cette doctrine une des erreurs dont ils l'accusent.

La maxime capitale sur laquelle il établit sa foy, & dont il se fert pour refuter les objections des heretiques & des payens, c'est que toute curiosité doit cesser à l'égard des choses de la foy Contra Julian. l. 10. p. 360.  
*τὸ πῖστεν ὡφελέειν ἄνω λωπερσμένον εἶναι χρεῖ.* Et c'est par cette même maxime qu'il se deffait d'une objection tres.difficile des Apollinaristes sur l'Incarnation. Que répondrons-nous à cela, dit il, De recta fide p. 15.  
*si non qu'il n'est pas juste d'abandonner la tradition ancienne de la foy, qui est venue des Apôtres jusqu'à nous, sur des subtilitez de cette sorte, ni de soumettre à une vaine curiosité des mysteres qui surpassent la capacité de nos esprits. Qu'il ne faut pas même les mettre en question, ni suivre l'exemple de quelques gens, qui sans se soucier de leur propre peril, ont la hardiesse de décider hardiment des dogmes de la foy, & de les approuver ou de les rejeter comme bon leur semble. N'est-il pas plus raisonnable de réserver à Dieu la connoissance de ses œuvres, & de n'avoir pas l'impieté de reprendre les choses qu'il a jugé devoir faire?*

Aussi n'avoit-il point d'autre voye pour se délivrer des doutes sur les mysteres, que de s'en rapporter à Dieu. *Quand nous n'entendons pas, dit-il, comment les œuvres de Dieu sont possibles, nous ne laissons pas de dire à Dieu en renonçant à tout doute: Je sçay que vous pouvez tout, & qu'il n'y a rien qui vous soit impossible.*

C'est ce qu'il veut qu'on pratique à l'égard de l'Eucharistie. In Jean. p. 383.  
 Et c'est par cette raison qu'il condamne ces Juifs qui eurent la hardiesse de demander comment J. C. leur pourroit donner sa chair à manger: *Ils eurent, dit-il, la hardiesse de demander encore: COMMENT? comme s'ils n'eussent pas sçeu que cette parole étoit un blasphème. Car c'est le propre de Dieu de pouvoir faire*

528 LIV. VII. *Examen des Argumens negatifs*,  
*sans peine tout ce qu'il veut. Mais étant charnels & animaux, comme parle S. Paul, ils ne comprirent pas les œuvres de l'Esprit de Dieu. Ce mystere si plein de sagesse leur parut une folie. Ainsi pour profiter de la cheute des autres, nous devons en participant aux mysteres y apporter une foy exempte de toute curiosité, & nous bien garder de demander COMMENT ? puisque c'est une question de Juif, & qui merite les derniers supplices. Que la temerité de ces Juifs nous rende donc plus prudens pour nostre propre bien. Evitons, à l'égard de ce que Dieu fait, de demander comment il le peut faire. Reconnoissons qu'il sçait bien le moyen d'exccuter ce qu'il veut. Car quel sujet y a-t-il de s'étonner que celuy qui surpasse si fort nôtre sagesse & nôtre force, fasse des œuvres merveilleuses, qui soient au-dessus de la portée de nos esprits ?*

Est-ce qu'une discussion particuliere de chaque difficulté auroit plus fortifié les fideles que ces principes generaux, & l'application que S. Cyrille en fait à l'Eucharistie ? Pourquoi donc les auroit-il marquées plus distinctement ? & pourquoy auroit-il appris aux fidelles à s'y arrêter ?

Cette conduite est si conforme à l'instinct du Christianisme & aux lumieres du sens commun, qu'on ne doit pas s'étonner qu'elle ait été suivie presque par tous ceux des Peres qui ont parlé en general de ces difficultez.

S. Gaudence les marque & les étouffe de la même maniere, c'est-à-dire, en n'en donnant qu'une idée confuse. *S'il reste, dit-il, quelque doute dans l'esprit de quelz'un, qui ne soit pas dissipé par ces paroles, qu'il le consume par l'ardeur de la foy. On voit qu'il n'exprime point en détail ces difficultez, & qu'il ne les détruit qu'en nous obligeant de les mépriser.*

Hesychius en fait de même dans son second livre sur le Levitique. *Quand nous n'avons pas, dit-il, assez de force pour manger le sacrifice & le consumer tout entier ; c'est à dire quand la foiblesse de nôtre esprit nous empêche de comprendre que les choses qu'il voit, sont le corps du Seigneur, lequel les Anges desirent de contempler, il ne faut se laisser aller à ces doutes ; mais il les faut jetter dans le feu du S. Esprit, afin que ce feu consume & digere ce que nôtre foiblesse nous rend incapables de digerer ? Mais de quelle maniere les pourroit-il consumer ? Si nous pensons que ces choses qui nous paroissent impossibles, sont possibles à la vertu du S. Esprit.*

C'est tout ce qu'il auroit pû dire quand ces difficultez auroient été exprimées plus en détail. Cette raison suffit seule pour les

diffiper, & aucune ne suffit sans celle là. Et ainsi c'est avec grande raison que ces Peres n'ont pas voulu aller plus avant, & qu'inspirant aux peuples autant qu'ils pouvoient le mépris à la raison humaine, & l'attache inébranlable de la foy, ils n'ont pas crû qu'il fût utile de s'enfoncer davantage dans l'examen de ce que les mysteres ont d'incomprehensible, de peur qu'ayant donné trop de liberté à l'esprit humain, il ne leur fût plus possible de le retenir dans les bornes de la foy.

## CHAPITRE IX.

*Que les Peres ont quelquefois marqué les veritables difficultez de l'Eucharistie, mais qu'ils n'ont jamais parlé des pretenduës merveilles que les Calvinistes y trouvent.*

**M.** Claude ne prétend pas tout à fait que les Peres n'ayent jamais parlé des merveilles de l'Eucharistie, & ce n'est pas en cela que consiste précisément nôtre différend. Il demeure d'accord en general qu'ils y remarquent des difficultez & des merveilles. *Il y a, dit il, dans le Sacrement sans presence réelle & sans conversion de substance des merveilles & des incomprehensibilités, c'est à dire des choses au dessus de l'ordre de la nature qui dépendent de la puissance souveraine de Dieu, & sur lesquelles il ne faut pas consulter les sens, ny suivre les pensées ordinaires de la raison, mais croire à la parole de Dieu. Les Peres les ont exaltées, & nous les exaltons avec eux. Mais ce ne sont pas les merveilles de la transsubstantiation. C'est sur ce fondement qu'il accuse l'Auteur de la Perpetuité, de donner le change selon son adresse, & celle de ceux de son party, qui lorsqu'on leur demande une chose, en produisent une autre, & substituent ce qui n'est pas en question à la place de ce qui y est, & qu'ils ne peuvent montrer.*

M. Claude  
2. rép. p. 137.

Puisque l'on convient donc de part & d'autre que les Peres exaltent, comme dit M. Claude, quelques merveilles de l'Eucharistie, & qu'ils y remarquent quelques difficultez, il n'est plus question que de voir si ce sont les difficultez & les merveilles reconnues par les Calvinistes; ou si ce sont celles qui naissent de l'opinion des Catholiques.

C'est la question; mais avant que M. Claude ait droit de la

530 LIV. VII. *Examen des Argumens negatifs*,  
decider en sa faveur, il a des choses à faire qu'il nous permettra de luy marquer.

Il prétend que ce sont les merveilles Calvinistes que les Peres ont *exaltées*. Il faut donc voir quelles elles sont. Or quelles sont ces merveilles Calvinistes?

C'est selon luy que la chair de J. C. absente communique sa vertu au pain. Car c'est-là l'opinion qu'il attribue aux Peres. C'est, comme parle Calvin, que J. C. absent & separé de nous, nous nourrit de la substance même de sa chair. Il doit donc nous faire voir que c'est là ce que les Peres ont représenté comme incomprehensible, comme contraire à la raison & aux sens. Mais comment le feroient-ils, puisque jusqu'icy aucun Ministre n'a seulement osé le tenter? Ils nous disent bien en general que ce sont là les difficultez que les Peres remarquent dans l'Eucharistie. Mais de produire aucun passage qui le prouve, ils ne l'entreprennent seulement pas.

M. Claude est donc réduit à appliquer sans fondement & sans raison ce que les Peres ont dit en general des difficultez, & des merveilles de l'Eucharistie à celles qu'il y trouve selon son opinion. Mais pourquoy les Catholiques n'appliqueront-ils pas aussi ces discours généraux des Peres aux difficultez qui naissent de la presence réelle & de la transsubstantiation? Et s'il nous demande pourquoy les Peres n'ont point particularisé celles-cy, nous le prierons à nôtre tour de nous apprendre pourquoy ils n'ont point particularisé les siennes.

Le voila donc au moins dans le même embarras où il croit nous avoir mis. Mais il est aisé de montrer que le sien est beaucoup plus grand. Car quand les Peres parlent de ces difficultez, s'ils n'expriment pas en particulier les suites Philosophiques de la presence réelle, ils expriment au moins la substance du mystere d'où ces difficultez naissent. *Sçachez*, dit S. Cyrille de Jerusalem, *que le pain apparent n'est pas du pain; quoyque le goût sente que c'est du pain.*

Catech. 4.

l. 8. de Trin.  
myst.

*Il ne faut point douter*, dit saint Hilaire, *de la verité de la chair & du sang de J. C. puisque les paroles du Seigneur & nôtre foy nous assurent que c'est vraiment de la chair & vraiment du sang.*

De natura Dei  
curiosè non  
serut.

*Participez au corps immaculé & au sang du Seigneur*, dit saint Ephrem, *avec une foy parfaite, & dans l'assurance que vous mangez l'agneau même tout entier. Car les mysteres de J. C. sont un feu*

*un feu immortel. Gardez vous de les sonder avec temerité.*

*Je vois une autre chose, dit S. Ambroise, comment m'assurez-vous que je reçois le corps de J. C.*

*Quand nostre esprit, dit Helychius, manque de vigueur pour comprendre que les choses qu'il voit sont le corps du Seigneur, &c.*

Il est clair que toutes ces expressions marquent litteralement la presence réelle, & qu'ainsi elles nous portent, quoique confusément, aux difficultez qu'elles produisent. Mais elles ne nous portent, ni par leur signification simple, ni par aucune signification metaphorique qu'on y puisse raisonnablement donner, à concevoir une vertu séparée imprimée au pain par la chair de J. C. ni que le corps de J. C. du haut du Ciel nous nourrisse de sa substance. Et ainsi ces prétendues merveilles que les Peres ont exaltées, selon M. Claude, ne se trouvent ni distinctement marquées par les Peres, ni même confusément.

Quand il seroit vray que ces passages pourroient estre rapportés à la vertu séparée, l'argument que M. Claude a tiré de ce que les Peres ne parlent point des difficultez de la presence réelle n'en seroit pas moins renversé. Car afin que cet argument ait quelque force, il faut qu'il soit certain que ces passages ne s'entendent point de la presence réelle. Or ce n'est pas le montrer, que de dire simplement qu'ils peuvent s'entendre en un autre sens, si l'on ne montre de plus qu'ils s'entendent necessairement en un autre sens. Cependant c'est ce que M. Claude ne se met jamais en devoir de prouver. Il croit que c'est assez de dire sur tous les passages qu'on luy allegue, qu'il y peut donner un autre sens; & il s'en tient quitte pour cela.

Mais il s'ensuit de là manifestement que la preuve qu'il veut tirer du silence des Peres sur ces difficultez est un pur sophisme.

Car cet argument suppose qu'il est certain que les Peres ne parlent point des difficultez de la presence réelle; & M. Claude dans ses réponses se contente de soutenir qu'il n'est pas certain qu'ils en parlent; ce qui est bien different. La premiere proposition peut donner lieu à un argument qui a quelque couleur. Mais la seconde dans laquelle M. Claude se retranche, ne luy fournit aucune objection qui merite à peine ce nom.

Dequoy sert donc à M. Claude, quand on luy allegue ce passage de saint Gregoire de Nyse: *Il faut considerer comment il est possible que cet unique corps qui est sans cesse divisé à tant de mil-*

CH. IX.

Amb. de in-  
tiand. c. 9.

1. s. in Levit.

Orat. Catech.  
c. 37.

LIV. VII. *Examen des Argumens negatifs*,  
*liers de fideles par toute la terre, soit tout entier en chacun d'eux*  
*par la partie qu'ils en reçoivent, & demeure néanmoins entier en*  
*soy. A quoy, luy sert, dis je, de prétendre que ce passage peut*  
*signifier seulement que le corps de J. C. demeurant entier en*  
*soi même, la vertu est communiquée à tous les fideles qui par-*  
*ticipent à la sainte Table par la partie du Sacrement que cha-*  
*cun d'eux reçoit, chacun le prenant en la plénitude de son me-*  
*rite ? Et de là naist cette merveille, dit-il, qui surprend d'abord la*  
*raison qu'il est divisé à tant de personnes, & que pourtant chacune*  
*d'elles le possède tout entier.*

Je n'examine pas encore ce sens ; mais je soutiens que M. Claude ne disant pas un seul mot pour montrer que c'est le véritable sens, il ne peut tout au plus le proposer que comme probable. Or ne le proposer que de cette sorte, c'est ne rien faire du tout. Car quand il nous viendra dire ensuite que les Peres ne parlent point des difficultez de l'Eucharistie, on n'aura qu'à luy demander de quel droit il parle ainsi, puisque tout ce qui s'en suit de ses réponses, c'est qu'il n'est pas certain que les Peres parlent de ces difficultez ; & qu'il n'a pas même entrepris de prouver qu'il soit certain qu'ils n'en parlent point, quoique ce soit le fondement de son objection. J'ay bien voulu marquer en passant ce défaut de M. Claude, parce qu'il est tres-ordinaire dans ses écrits, & dans ceux des autres Ministres.

Mais je n'en veux pas demeurer là. Et puisque l'occasion s'en presente, il est bon de faire reflexion sur cette étrange maniere d'expliquer ce passage de S. Gregoire de Nyffe, qui est tres-propre à nous faire connoître comment les Ministres se joiient des Peres. *Il faut considerer*, dit celui-ci, *comment il est possible que cet unique corps soit divisé à tant de milliers d'hommes, & qu'il soit néanmoins tout entier en chacun d'eux.* Cela veut dire, dit M. Claude, que chacun reçoit toute la plénitude du merite de J. C. & que le corps de J. C. demeure néanmoins entier en soy.

Voilà toute la merveille que saint Gregoire remarque dans l'Eucharistie, selon M. Claude. Plaisante merveille qui ne scauroit surprendre que des insensez. Car peut-il tomber dans la pensée de ceux qui ne le sont pas, que de ce que chacun reçoit la plénitude du merite de J. C. le corps de J. C. doit être divisé ? N'est-ce pas au contraire une consequence necessai-

ré de ce qu'on ne reçoit que cette plénitude du mérite de J. C. que son corps demeure donc entier ? Où est donc la question ? où est la merveille ? S. Gregoire représente cette division du corps de J. C. comme contraire en apparence à l'intégrité de son corps. Et M. Claude entend ce passage d'une simple participation au mérite de J. C. de laquelle s'ensuit l'intégrité de ce corps, & qu'on ne sçauroit regarder sans folie comme contraire à cette intégrité.

Que si l'on prend la peine de joindre à cette question ainsi expliquée, les réponses de S. Gregoire, on verra que M. Claude porte l'extravagance qu'il attribue aux Peres au delà de toutes bornes.

S. Gregoire de Nyffe, selon M. Claude, demande comment il est possible que tant de milliers d'hommes participans à la plénitude du mérite de J. C. par l'Eucharistie, le corps de J. C. ne laisse pas de demeurer entier. Et la réponse de ce Pere, est que cela arrive, *parce que la même vertu qui faisoit dans le corps de J. C. que le pain qu'il mangeoit estoit changé en la nature de son corps, fait la même chose dans l'Eucharistie.*

Il y auroit tant d'extravagance dans cette réponse, si la question estoit telle que M. Claude le voudroit persuader, que l'on ne sçauroit l'attribuer à S. Gregoire de Nyffe, sans vouloir qu'il n'eust pas de sens commun. Cependant M. Claude nous debite cela froidement comme la chose du monde la plus claire & la plus plausible ; & il décide en un mot que la merveille que S. Gregoire de Nyffe touche, c'est que la participation au mérite de J. C. ne cause aucune division à son corps ; comme si ce sens estoit si clair qu'il n'eust pas besoin de preuves.

Mais comme cette maniere de répondre n'est propre qu'à des gens qui ne se soucient ni de la verité ni même du jugement des personnes sages, elle ne sçauroit donner d'atteinte à l'évidence de cette preuve ; & nous avons toujours droit de conclure, que comme la reserve que les Anciens ont cru devoir garder religieusement en traitant de l'Eucharistie devant les Payens n'a point empêché S. Justin d'en parler clairement dans la seconde Apologie adressée à Marc Aurele & à son frere ; de même aussi, quoique l'esprit general des Peres ait esté de ne proposer que d'une maniere confuse les difficultez des mysteres qui n'estoient pas combattus, S. Gregoire de Nyffe neanmoins n'a pas laissé de proposer distinctement par ce pas-

532 LIV. VII. *Examen des Argumens negatifs*,  
sage la principale difficulté de l'Eucharistie. De sorte qu'il n'est point vray absolument, comme les Calvinistes le prétendent, que ces difficultez n'ayent jamais esté marquées par aucun des Peres.

1. perp. l. 3.  
c. 9, p. 542.

Cette même difficulté n'a pas seulement esté proposée par S. Gregoire; elle l'a encore esté par d'autres Peres, non comme une difficulté, mais comme une suite nécessaire du mystere. C'est ce que nous avons fait voir dans un chapitre exprés du second tome de cet ouvrage, où nous avons montré que les Peres ont expressement enseigné qu'on divise les signes sans diviser le corps de J. C. & que chaque fidelle le reçoit tout entier, quelque partie de ces signes qu'il reçoive.

On y cite entr'autres ces paroles des Liturgies de S. Jacques, de S. Basile & de S. Chrysostome. *L'Agneau de Dieu & le Fils du Pere est divisé sans division; il est coupé en parties sans separation de ses parties; il est toujours mangé & jamais consumé.* Et nous ajoûterons ici, pour marquer la foy de l'Eglise d'Occident, ces paroles d'une preface qui se lisoit, dit Guitmond, presque dans toute l'Eglise Latine. *Cette hostie qui vous est offerte par plusieurs, est faite le corps unique de J. C. par l'infusion du S. Esprit. Chaque fidelle reçoit nostre Seigneur J. C. Il est tout entier en toutes les portions de l'Hostie. Il n'est point diminué pour estre communiqué à plusieurs, mais il se trouve tout entier en tous.* SINGULI accipiunt Christum Dominum, & in singulis portionibus totus est, nec per singulos minuitur, sed integrum se præbet in singulis.

Homil. 17. in  
Epist. ad  
Hebr.

S. Chrysostome remarque de même expressement l'unité du corps de J. C. en plusieurs lieux. *Y a t'il plusieurs Christs,* dit-il, *parce qu'il est offert en plusieurs lieux? Nullement, car il n'y a qu'un J. C. qui est tout entier icy, & tout entier là, & un même corps.*

Il remarque qu'il est dans le ciel & sur la terre. *O miracle,* dit-il: *O bonté de Dieu; Celuy qui est là haut avec son Pere, nous l'avons tous entre nos mains.*

Ne sont-ce pas là des merveilles de l'Eucharistie? Et n'ont-elles pas esté expressement proposées & marquées par ces Peres?

Ainsi pour reduire en abrégé ce que nous avons lieu de conclure de l'examen de cet argument des Ministres, il est clair que le silence des Peres sur les difficultez de l'Eucharistie, ne

peut avoir de force que contre les Calvinistes, puisqu'ils ne sçauroient faire voir que les Peres ayent parlé ni en general ni en particulier, ni distinctement, ni confusément des prétendues merveilles qui naissent de leur doctrine ou de celle qu'ils attribuent aux Peres. Et il est clair au contraire qu'il n'y a rien plus vain que l'argument que M. Claude prétend tirer du silence des mêmes Peres sur les difficultez de la presence réelle & de la transsubstantiation.

1. Parce qu'il n'est pas vray absolument qu'ils n'en ayent parlé.

2. Parce que leur esprit & leurs maximes les ont dû porter à n'en parler pour l'ordinaire que confusément.

3. Parce que les passages où ils marquent en general les difficultez de l'Eucharistie ne se peuvent entendre raisonnablement que de la presence réelle; & ainsi s'ils ne marquent pas distinctement toutes les difficultez particulieres, ils marquent au moins le principe qui les contient & qui y conduit.

---

## CHAPITRE X.

*Réponse à ce que dit M. Claude, que les Peres ont établi des principes de Philosophie contraires aux merveilles que les Catholiques reconnoissent dans l'Eucharistie.*

**M.** Claude, pour fortifier sa preuve tirée du silence des Peres sur les difficultez de l'Eucharistie, ajoute qu'ils ont proposé *des maximes contraires aux miracles qui s'y trouvent selon nous*, & cela d'abord paroist avoir plus d'apparence.

Il ne faut néanmoins que faire un peu de reflexion sur la nature de l'esprit humain & sur la maniere dont il agit ordinairement pour reconnoistre l'inutilité de cette remarque; & que comme le profond respect qu'ils avoient pour les mysteres les a dû porter à ce silence, ce silence aussi les a portez naturellement à parler des choses de la nature sans aucun égard à ces difficultez, ni aux mysteres qui les produisent.

Car en parlant peu de ces difficultez; & ne les regardant jamais que confusément, ils y ont peu pensé, & en y pensant peu, ils les ont eû peu presentes à l'esprit. Il y en a même quelques unes auxquelles ils ont pu ne faire aucune reflexion,

parce , comme nous avons remarque ailleurs , qu'ils n'ont pas conçu les mysteres par des idées philosophiques , mais par les idées communes & populaires. Ils ont crû qu'après la consecration le pain estoit veritablement changé au corps de J. C. qu'ainsi ce que l'on recevoit n'estoit pas du pain , quoiqu'il parust pain , mais le corps même de J. C. Mais il n'est pas necessaire qu'ils ayent porté leur curiosité jusqu'à vouloir connoistre quelle estoit la nature de ces apparences de pain , que la foy leur apprenoit n'estre pas du pain. Il suffit qu'ils ayent cru en general que J. C. leur donnoit son corps sous la forme du pain sans qu'il fust du pain , & que ce qui paroissoit pain n'estoit pas du pain , estant changé réellement au corps de JESUS-CHRIST.

Il n'est pas même necessaire pour la creance de ce mystere qu'ils se soient formez dogmatiquement ces maximes speculatives , que Dieu peut faire qu'un même corps soit en divers lieux , & que les parties d'un corps se penetrent. Car quoiqu'en expliquant philosophiquement ce mystere la raison ne voye pas comment on en peut separer ces suites, la foy neanmoins ne les regarde pas necessairement. Elle s'attache uniquement à la revelation divine. Elle croit sans hesiter que le corps de J. C. est réellement present, & que le pain & le vin ne subsistent plus , parce qu'ils sont devenus ce corps & ce sang ; mais elle ne va pas plus loin , & elle laisse à Dieu à executer par les voyes qui ne sont connues que de luy ce qu'il luy a plu de nous reveler sans se mettre en peine si ces voyes s'accordent , ou ne s'accordent pas avec les principes de nostre raison , & sans decider si c'est que ces principes ne soient pas absolument vrais , ou si c'est que Dieu a des moyens inconnus aux hommes pour operer ces mysteres sans choquer nos principes.

En un mot la foy range les mysteres dans un ordre à part , qu'elle tire de la jurisdiction des raisonnemens humains & des vûes humaines , au nombre desquelles elle met ces difficultez.

Comme les Peres en estoient donc peu occupez , & qu'ils ne les regardoient que fort confusément , il est tres-naturel qu'ils n'y ayent eû aucun égard dans les raisonnemens qu'ils ont fait sur la nature des corps ; & qu'alors ils ayent parlé selon les seules lumieres de la raison , & selon le cours ordinaire des choses du monde. Car pourquoy voudroit-on qu'ils n'eussent jamais parlé des choses naturelles en Philosophes sans

faire en même temps leurs protestations qu'ils ne prétendoient pas que ce qu'ils auroient dit fust vray dans un autre ordre que celui de la nature? C'est bien mal connoistre l'esprit des hommes que de les vouloir assujettir à cette exactitude, & c'est avoir fait bien peu de reflexion sur la maniere dont ils parlent.

Car dans les choses mêmes qu'ils ont le plus souvent dans l'esprit, ne leur est-il pas ordinaire d'avancer des propositions qui paroissent generales dans les termes, & qui reçoivent néanmoins diverses exceptions en d'autres matieres? Il leur suffit qu'elles soient vraies ordinairement, & qu'elles le soient en particulier dans les sujets auxquels ils les appliquent: mais ils ne se croient point obligez d'examiner sur chaque maxime, s'il n'y auroit point quelque rencontre extraordinaire où elle ne seroit pas veritable.

Combien ont ils eû plus de liberté d'agir de la sorte à l'égard des propositions universellement vraies dans tout l'ordre de la nature, & qui ne pouvoient recevoir d'exceptions que dans un autre ordre qui est naturellement excepté de tous les discours des hommes, & qu'ils ne prétendent jamais assujettir à leurs raisonnemens & à leurs maximes.

Aussi n'est-ce point à l'égard du seul mystere de l'Eucharistie qu'ils en ont ainsi usé. C'est à l'égard de tous ceux qui sont au dessus de nostre raison. Combien trouve-t'on, par exemple, dans les Peres de propositions generales à l'égard des pechez, qu'ils auroient exprimées d'une autre sorte, s'ils avoient eû en vûë le peché originel?

Quand, par exemple, saint Justin & plusieurs autres Peres ont établi cette maxime, *que le peché ne consiste que dans une élection libre, & que sans cette élection l'homme ne scauroit estre coupable*, n'auroient ils pas pris quelque précaution pour empêcher qu'on ne pût abuser de ce principe, si le peché originel leur fust venu dans l'esprit? Et de même quand S. Augustin dit, *que le peché est tellement un mal volontaire, qu'il ne seroit pas peché, s'il n'estoit volontaire*; s'il avoit pensé à l'avantage que les Pelagiens en prirent depuis, auroit-il manqué de limiter cette proposition aux pechez actuels & propres, & d'en excepter le peché originel, comme il s'est crû obligé de faire en répondant à Julien? *Hoc rectè dicitur, dit-il, propter propriam cujusque peccatum, non propter peccati originalis contagium.*

Apol. 1. & 2.

Aug. cont.  
Julian. l. 7.  
c. 3.

Il auroit au moins marqué que la volonté nécessaire pour le peché n'est pas toujours la volonté propre ; & qu'il suffit à l'égard du peché originel , qu'il ait esté commis par une volonté libre , quoique ceux qui le contractent ne soient pas libres de ne le point contracter , comme il l'explique en divers autres lieux de ses ouvrages.

Mais quoique S. Augustin ait remedié par ces explications à l'abus que les Pelagiens faisoient de cette maxime , il est visible néanmoins qu'il eust évité d'y donner lieu , s'il eust eu le peché originel en vûë dans les endroits où il l'avance. Ce sont des propositions generales qu'on forme sur la vûë des actions des hommes qui ne sont pechez qu'estant volontaires , & sur l'équité qui y paroist. Et l'on ne prend pas garde alors qu'elles reçoivent une fort grande exception , & qu'il y a une tres grande différence de les appliquer aux enfans ou aux adultes.

Combien forme t'on de même d'argumens sur des principes qui se trouvent faux dans le mystere de la Trinité ? La plupart des jugemens que nous portons de l'unité ou de la distinction numerique des objets de nos pensées ne sont-ils pas appuyez sur ces maximes : *Quæ sunt eadem uni tertio , sunt eadem inter se. Quæ uni tertio non sunt eadem , non sunt eadem inter se.* Cependant les Ministres voudroient ils prétendre que ceux qui se servent de ces axiomes sans distinction , ou qui les supposent dans leurs raisonnemens , ne croient pas le mystere de la Trinité ?

Ne voit-on pas aussi que ces maximes generales sur la nature des corps n'empêchent pas ceux qui les établissent le plus précisément , de reconnoistre en d'autres lieux que Dieu en peut dispenser ; & que ce qui paroist impossible selon ces maximes ne l'est point à la Toute-puissance ?

Saint Augustin , par exemple , est un de ceux qui soutiennent le plus formellement qu'il n'est pas possible qu'un corps penetre un autre corps. Et cependant il reconnoist en un grand nombre de lieux que par la puissance infinie de Dieu , des corps ont passé au travers d'autres corps , sans avoir jamais recours à ces subtilitez Philosophiques par lesquelles les Ministres tâchent d'expliquer ces sortes de miracles. C'est pourquoy ayant rapporté dans le livre de la Cité de Dieu un miracle qui se fit dans l'Oratoire de saint Estienne , où l'on vit un anneau sortir d'un  
cordon

cordon de cheveux dans lequel il estoit passé, sans aucune rupture de ce cordon, il se contente d'ajouter que ce miracle paroistra incroyable à ceux qui ne croient pas que J. C. soit né sans faire tort à la virginité de sa mere, & qu'il soit entré dans le lieu où estoient ses disciples, sans que les portes en fussent ouvertes. Mais il ne s'amuse pas à chercher des voyes Philosophiques pour expliquer ces miracles, & il paroist qu'il n'en avoit point d'autre idée que celle que les paroles impriment naturellement, qui est que le corps de J. C. passa au travers de ces portes qui estoient fermées, & que cet anneau estoit sorti de ce cordon de cheveux sans le rompre; ce qui enferme l'idée naturelle de la penetration.

Il est si vray que l'on peut avancer ces sortes de propositions generales, sans croire qu'elles mettent des bornes à la Toute-puissance de Dieu, qu'Aubertin en cite luy-même de deux Auteurs qu'il appelle ses adversaires. Car l'un qui est Guitmont dit aussi fortement qu'il se peut *qu'on ne sçauroit concevoir qu'un corps penetre un autre corps. Quomodo enim in solido corpore panis, alterum corpus latere possit, videri non potuit.* Cependant on ne sçanroit raisonnablement douter que cet Evêque n'ait crû la penetration possible par la puissance de Dieu, puisqu'il veut que toutes ces propositions, par lesquelles on dit que quelque chose ne se peut faire, enferment toujours cette exception, *si Deus ne le veut*, & que de ne l'y pas ajouter, ce soit mettre en doute la Toute-puissance de Dieu: *Si præter exceptionem asserant id naturam non posse pati, etiam si Deus velit; Non ergo credunt quia omnia quacumque voluit Dominus fecit.*

L'autre qui est un Auteur qu'Aubertin appelle *Franciscus Georgius*, nie formellement qu'un corps puisse en même temps estre en plusieurs lieux. Cependant si c'est un Catholique, comme Aubertin le suppose, il est bien certain qu'en parlant ainsi, il n'a eû égard qu'aux vûës communes de la raison, qui exprime les choses selon qu'elle les conçoit, sans prétendre par là borner la puissance de Dieu, ni soutenir qu'il ne puisse faire ce qui nous paroist impossible.

Aussi voit-on que les Auteurs qui ont marqué la verité de la presence réelle & de la transsubstantiation de la maniere la plus claire & la plus indubitable, & qui sont même abandonnez sur ces dogmes par les Ministres un peu sinceres, ne laissent pas

538 LIV. VII. *Examen des Argumens négatifs*,  
d'avancer ces principes de Philosophie dont les Ministres abu-  
sent.

On ne pourroit raisonnablement douter du sentiment de S. Jean de Damas sur la présence réelle, quand il ne l'auroit déclaré que par ce passage qu'on en a déjà cité. *Les Anges, dit-il, ne sont pas rendus participans de la nature divine, mais seulement de son operation & de ses graces; mais les hommes en sont rendus participans, lorsqu'ils reçoivent le saint corps de J. C. & qu'ils boivent son précieux sang. Car ce corps est uni hypostatiquement à la Divinité; & il y a deux natures dans le corps de J. C. que nous recevons, qui sont unies hypostatiquement & inseparablement, & nous sommes rendus participans de ces deux natures, du corps corporellement, & de la divinité spirituellement; ou plutôt de l'une & de l'autre selon l'ame & selon le corps: non pas que nous y soyons unis hypostatiquement, car nous subsistons en nous-mêmes avant que d'y estre unis, mais par le mélange qui se fait du corps de J. C. aux nostres.*

Aussi M. Claude n'a pas même osé essayer d'obscurcir la clarté de ces paroles, quoiqu'on sçache ce qu'il sçait faire, quand il ne s'agit que d'é luder les passages. Cependant Aubertin ne laisse pas de rapporter plusieurs lieux de cet Auteur, où il établit de ces sortes de principes philosophiques, comme qu'il est de la nature des corps, non seulement d'estre enfermez dans un lieu, mais aussi d'avoir une surface bornée, ce qu'il appelle circonscription.

On en peut dire autant de Nicephore Patriarche de Constantinople. Car ayant vécu après le second Concile de Nicée, où le sens de figure, que les Calvinistes donnent à ces paroles, *Ceci est mon corps*, fut rejeté; & l'ayant luy-même condamné, en le prenant pour une figure exclusive de la réalité, il ne peut estre soupçonné avec la moindre apparence de n'avoir pas crû la présence réelle. Et quand il le seroit, il suffit, pour dissiper ce soupçon, d'en alleguer icy un passage qu'on en a cité ailleurs. Car il y enseigne formellement que la raison par laquelle on ne peut pas dire que l'Eucharistie soit l'image du corps de J. C. c'est que si cela estoit, il y auroit distinction de nombre entre l'Eucharistie & le corps de J. C. ce qui n'est pas, c'est-à-dire qu'il veut que l'Eucharistie & le corps naturel de J. C. soient le même corps en nombre.

Comment, dit-il, cet Iconoclaste peut-il accorder que ce soit

tout ensemble & l'image de J. C. & le corps de J. C. ? Car ce qui est image d'une chose, n'en sçauroit estre le corps ; & au contraire ce qui est le corps ne sçauroit estre l'image. Car toute image est autre que la chose dont elle est image. Il est vray que l'Ecriture appelle le Fils l'image du Pere. Mais s'il n'en est pas distingué par sa nature, il l'est au moins par son hypostase & par sa personne. Si donc le saint corps que nous recevons dans la communion est l'image de J. C. on dit par là qu'il est distingué du corps de J. C. Que si l'on dit que ce n'est pas une autre chose que J. C. mais que c'est une partie de son corps, nous diviserons donc ce corps en deux, & il faudra dire que J. C. a une infinité de corps.

CH. X.  
De Cherub. c. 6.

Aubertin néanmoins rapporte aussi des passages de cet Auteur, qui contiennent de ces sortes de principes, comme par exemple, *que les Anges ne sçauroient estre, ni operer en plusieurs lieux, & que cela n'appartient qu'à Dieu seul. Que l'homme est toujours dans le temps, toujours en un seul lieu, & dans un espace borné.*

On voit donc évidemment que quand ces Auteurs décrivent les proprietéz de la nature corporelle, ils ne prétendent marquer que celles qui luy conviennent par son estre propre, & non celles où elle peut estre élevée par la Toute-puissance de Dieu, & qui en effet sont plutôt des suites de la nature de Dieu, que de celle des corps. Ils expriment ce que nous connoissons de la matiere, & ce qu'elle possède par les principes de son estre. Mais ils n'ont pas dessein par là de mettre des bornes à la puissance de Dieu, ni de définir précisément ce qu'elle peut operer par ses creatures. Et enfin on voit par une experience sensible que ces principes de Physique peuvent subsister dans un même esprit avec la creance de la presence réelle & de la transsubstantiation, soit que ces Auteurs les aient expressément retrains à l'ordre de la nature, soit qu'ils n'aient pas fait une reflexion expresse sur la contrariété de ces principes avec ce qu'ils croyoient de l'Eucharistie, soit que pour allier ensemble & ces principes & cette creance, ils se soient formez une maniere de nuage, par laquelle on allie souvent des choses qui paroissent contraires, en supposant que Dieu sçait bien faire subsister la verité de ses mysteres avec ces principes naturels, s'ils sont veritables, quoique nous n'en voyions pas l'accord & l'union.

## CHAPITRE XI.

*Que la Doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie n'est point contraire au témoignage des sens, ni à ce que les Peres en ont dit.*

ON pourroit rapporter aux difficultez naturelles & aux principes de Physique que ces Peres ont établis sans songer s'ils s'accordoient avec leur doctrine sur l'Eucharistie, tous les argumens tirez ou du raport des sens en general ou des passages des Peres qui les autorisent; car ce n'est proprement que la même chose. Mais parce que M. Claude les étale avec tant de pompe & d'étenduë dans son livre contre le Pere Noëllet, qu'il paroist qu'il n'y en a point où il ait eu plus de complaisance; je veux bien tâcher de luy faire voir en particulier qu'il n'en a pas de sujet.

La principale source de ses égaremens sur ce point, c'est que par une Philosophie Rethoricienne, il fait des sens de certains estres intelligens qui jugent, qui connoissent, qui sont capables de verité & de faulseté, d'innocence & de crime, qui ont leurs droits & leur juridiction. *Ils portent, selon luy, des jugemens formels. Ils parlent de la substance & des accidens. Ils ont des chargés & des emplois & une vocation. Dieu, dit il, leur a soumis toutes les œuvres materielles: il les a fait comme les portes de l'ame, ses guettes & ses messagers; & il a imprimé un caractère si fort d'évidence & de certitude dans leurs rapports, qu'il ne nous est pas possible de nous en deffendre.*

M. Claude  
contre le Pere  
Noëllet, p. 20.  
22. 23. 24. 25.  
33. 46. & 66.

D'où il conclut que les sens rémoignant que J. C. n'est pas dans l'Eucharistie, & ne faisant rien en cela qui ne soit entièrement conforme à leur vocation, il les en faut croire.

Je ne m'arresteray pas icy à censurer la Rethorique de M. Claude: il parlera comme il luy plaira, & je luy pardonnerois même aisément sa faulste philosophie, s'il n'en tiroit point de si faulstes conclusions contre la Foy. C'est la seule chose qui m'oblige à la refuter, & à m'engager plus avant que mon inclination ne m'y porteroit dans ces discussions de Physique.

Pour éclaircir donc cette matiere, il faut par nécessité expliquer de quelle sorte se font les operations des sens, & ce qu'il y a de certain ou d'incertain dans les jugemens que l'on en porte.

Les actions des sens qu'on appelle sensations ne comprennent que des mouvemens corporels joints à de certaines perceptions confuses.

Les mouvemens corporels appartiennent aux organes, & se font dans les organes, dont le cerveau est le principal. Les perceptions appartiennent à l'ame, & sont ainsi des impressions qui se font dans l'ame, & des idées qu'elle conçoit.

Mais quoique ces perceptions ou impressions se fassent dans l'ame, elles n'enferment néanmoins par elles-mêmes aucun jugement. Ce sont de simples idées & de simples images qu'elle se forme des choses extérieures qu'elle expose à la raison pour en juger.

Enfin il faut remarquer que l'esprit joint souvent à ces idées, qui répondent proprement aux mouvemens corporels, d'autres idées, & qu'il s'en fait une idée qui va plus loin que celle des sens.

On voit de loin un corps qui se remuë. On s'en forme l'image d'un homme. On voit un homme qui approche. On en conçoit l'idée particulière d'un homme qu'on connoist. Cependant l'idée d'un homme n'estoit pas enfermée dans celle de ce corps mobile, ni celle de cet ami, dans celle d'un homme. C'est l'esprit qui les ajoute à l'idée qui répond précisément aux mouvemens excitez dans les organes des sens.

Mais tandis que l'ame demeure dans les simples idées, soit qu'elle ne se forme que celles qui répondent aux mouvemens excitez dans les sens, soit qu'elle y en ajoute d'autres, toutes ces idées ne sont point capables de fausseté. Et c'est pourquoy il n'y en avoit point dans les visions des Prophetes, quoique les objets qui leur estoient montrez, leur fussent souvent representez ou comme des corps effectifs, ou comme des corps vivans & animez, & qu'il n'y eust rien de tout cela.

Que M. Claude ne s'imagine pas que cette philosophie soit nouvelle. Je ne luy dis rien icy qu'il ne puisse lire dans S. Augustin en termes formels.

C'est luy qui apprend à distinguer le mouvement corporel qui se fait dans les organes, de la perception qui se fait dans l'ame. *In anima fiunt visiones corporalium rerum quæ sentiuntur per corpus*; ce qu'il explique plus au long dans le sixième Livre de la Musique, où il enseigne que les corps n'agissent que sur les corps: *Corporalia quæcunque huic corpori ingruunt aut ob-*

De Genes. ad  
lit. l. 12. c. 24.

542 LIV. VII. *Examen des Argumens négatifs*,  
*jiciuntur, non in anima, sed in ipso corpore aliquid faciunt*, & que  
 les actions des sens ne sont que des attentions de l'ame aux  
 mouvemens qui se passent dans le corps. Et c'est ce qui a mê-  
 me esté reconnu par les Philosophes Payens, dont Ciceron  
 avoit pris ce qu'il dit dans la premiere des Questions Tuscula-  
 nes. NOS ENIM NE NUNC *quidem oculis cernimus ea quæ vide-*  
*mus. Neque enim est ullus sensus in corpore, sed ut non solum Phy-*  
*sici docent, verum etiam medici qui ista aperta & patefacta vide-*  
*runt, vie quidem sunt ad oculos à sede animi perforatæ. Itaque*  
*sæpe aut cogitatione, aut aliqua vi morbi impediti aperitis atque*  
*integris oculis & auribus nec videmus, nec audimus, ut faciliè intel-*  
*ligi possit animum & videre & audire, non eas partes quæ quasi*  
*fenestræ sunt animi.*

S. Augustin reconnoist aussi que l'on ajoûte souvent beau-  
 coup à la simple idée qui est formée par les objets. C'est pour-  
 quoy, encore que tous ceux qui voyent de loin un corps qui  
 se remue, & qui a la figure d'un animal, se forment l'idée d'un  
 animal vivant, & qu'on ne demeure jamais dans la seule idée  
 de la figure & du mouvement de ce corps, il prétend nean-  
 moins que cette idée n'est point prise des sens, *parce*, dit-il,  
*que même dans les animaux, on ne voit point l'ame par les sens*  
*du corps.* Et c'est de là qu'il conclut qu'on ne peut pas assé-  
 rer que la colombe qui parut à S. Jean, lorsqu'il baptisa J. C.  
 fust une colombe vivante, quoiqu'il soit difficile que S. Jean  
 l'ait conçûe d'une autre maniere.

Mais de quelque sorte que soit cette idée, pourvû qu'elle  
 demeure dans les termes de simple idée, on ne peut pas dire,  
 selon les principes de saint Augustin, qu'elle soit fausse, parce  
 que la fausseté ne consiste que dans le jugement qu'on en  
 porte.

De Civit. Dei  
 l. 16. c. 17.

De vera Re-  
 lig. c. 33.

Car c'est sur ce principe qu'il décide que, *quoique la percep-*  
*tion des choses sensibles appartienne aux sens, le jugement ne*  
*leur en appartient pas. Si les yeux*, dit-il ailleurs, *& tous les*  
*autres sens ne rapportent rien à l'esprit que selon l'impression qu'ils*  
*ont reçûe, je ne vois pas que nous ayons droit de leur en deman-*  
*der davantage. Si quelqu'un croit qu'une rame se rompt dans l'eau,*  
*ce n'est pas que ses yeux luy fassent un faux rapport, mais c'est luy*  
*qui fait un faux jugement; car l'œil n'a pas dû voir autrement selon*  
*sa nature. L'œil voit comme il doit voir, mais l'esprit ne juge pas*  
*comme il doit juger.*

Il faut donc d'abord que M. Claude retranche tous ces grands discours qu'il fait sur le témoignage des sens, & toutes ces expressions qu'il repete à chaque page que les sens seroient trompez dans l'Eucharistie, qu'ils rendent témoignage que J. C. n'y est pas, & que ce qu'ils voyent est du pain & du vin. Car il suffit de luy dire en un mot que les sens ne jugent de rien, & que ne jugeant de rien, ils ne sont capables ni de verité ni de fausseté.

Je ne prétends pas néanmoins que la difficulté soit entièrement resoluë par là. Car quoique les sens ne forment, comme j'ay dit, aucun jugement, & que les sensations ne soient que de simples perceptions attachées à des mouvemens corporels, il est pourtant vray que comme les mouvemens corporels qui se font dans les organes sont joints par l'ordre de Dieu avec certaines perceptions qui sont des impressions de l'ame; de même l'ame joint d'ordinaire à ces perceptions des jugemens, par lesquels elle conçoit que l'objet extérieur qui les cause, est tel que l'image qui le représente. Ainsi lorsque les yeux sont frappez par un corps rond, figuré & coloré, l'organe estant remué, & l'ame se formant l'idée de ce corps par la perception des sens, elle forme ensuite ce jugement qu'il y a hors d'elle un corps rond qui cause l'impression qu'elle a reçûe.

Or ces jugemens sont non seulement capables de verité & de fausseté; mais il faut de plus qu'ils soient capables de certitude. Et il est vray que sans cela ni la Religion ni la vie humaine ne peuvent subsister, & que c'est avec raison que les Peres ont reproché aux Academiciens qu'ils ruinoient l'une & l'autre, en voulant que les jugemens fondez sur les sens fussent incertains.

Tert. de anima, c. 17.

Mais M. Claude reconnoist luy-même qu'afin que ces jugemens soient certains, ils doivent estre accompagnez de diverses conditions. Il en avouë quelques-unes, & il ne faut pour démêler toutes ces chicaneries qu'établir la nécessité de quelques autres qu'il n'avouë pas.

Il est vray, comme j'ay dit, que par un ordre établi de Dieu dans la nature de l'homme, & qui n'a d'autre fondement que la volonté du Createur, il y a certaines perceptions attachées à certains mouvemens corporels; en sorte que toutes les fois que le corps est remué d'une certaine maniere, l'ame conçoit certaines idées, & que l'ame est portée à suivre ces

544 Liv . VII. *Examen des Argumens negatifs,*  
idées dans ses jugemens , pourvû qu'il n'y ait rien qui l'en em-  
pêche.

Mais afin que l'on se puisse assurer dans ces jugemens , ou qu'on ait droit de les former , les conditions marquées par les Philosophes & par M. Claude , & qui regardent les organes , le milieu & la distance de l'objet ne suffisent pas , & il faut de plus ;

1. Que nous sçachions que les perceptions sur lesquelles nous les formons , soient des idées qui naissent des sens , & non des idées d'imagination qui demeurent dans l'esprit , lors même que les objets sont absens.

2. Que le mouvement corporel ait esté produit par un objet extérieur à la maniere ordinaire , & non par quelque esprit étranger.

3. Que nous demeurions précisément dans l'idée qui naist des sens , & que nous n'y ajoutions rien davantage , si nous n'avons certitude que ce que nous ajoutons y est joint.

La premiere condition est necessaire , parce qu'il est certain que l'ame estant capable de se former de deux sortes d'idées , les unes qui sont jointes à des mouvemens corporels , par lesquels l'ame conçoit les choses presentes ; & les autres qui ne supposent point ces mouvemens , par lesquels l'ame conçoit aussi bien les choses absentes & qui n'ont jamais esté , que celles qui sont presentes & effectives : ces deux sortes d'idées se contendent quelquefois tellement , & les dernieres deviennent si vives , qu'il n'est pas possible de les discerner des perceptions des sens.

M. Claude le reconnoist à l'égard des Phrenetiques , & saint Augustin à l'égard des Prophetes , & de ceux que Dieu a favorisez de visions. *Il y a , dit ce Pere , des visions qui paroissent à l'esprit comme si elles paroissent aux sens du corps. Et cela arrive , non seulement aux personnes endormies ou phrenetiques , mais quelquefois aussi à ceux qui veillent & qui ont l'esprit sain. Il y en a qui ne sont point causees par l'illusion des demons qui nous trompent , mais par une revelation spirituelle qui se fait par des formes incorporelles si semblables à des corps , qu'on ne les en peut distinguer , si Dieu ne nous eclaire par une lumiere plus vive , & que l'on n'en juge par l'intelligence ; ce qui arrive rarement pendant les visions mêmes , mais ordinairement quand elles sont passées.*

Il dit la même chose dans le livre douzième sur la Genèse. Et ce que l'Écriture dit de S. Pierre, que lors qu'il fut delivré par l'Ange, il croyoit que ce fust une vision, en est une preuve manifeste, puisqu'il est clair qu'il ne distinguoit pas la réalité de sa délivrance, des visions qui ne se passent que dans l'esprit.

La seconde condition n'est pas moins nécessaire. Car il est certain que si le mouvement extérieur qui est ordinairement imprimé par certains corps, estoit produit dans nos organes par quelqu'autre cause, comme par une maladie, par un démon, par un Ange ou de la part de Dieu même, nous aurions les mêmes perceptions, que si ces objets estoient presens, c'est-à-dire, que si un démon produisoit dans nos yeux le même mouvement qu'y produit une montagne, nous verrions une montagne sans qu'il y en eust devant nos yeux.

Ainsi parce que les nerfs du bras de ceux qui ont une main coupée, peuvent estre remuez de même qu'ils l'estoient lors qu'ayant encore leur main, les impressions qu'elle recevoit des corps se cōmunicoient par ces nerfs jusqu'au cerveau, il arrive tres-souvent que ces personnes sentent les mêmes douleurs, que lorsqu'ils avoient la main qui leur manque, & qu'ils croient les sentir dans cette main; Que si l'on avoit coupé la main à quelqu'un dans une alienation d'esprit, & qu'on luy eust depuis tellement envelopé le bras, qu'il ne se fust point apperçu de ce retranchement ny par la veüe ny par le toucher, ce seroit alors qu'il ne douteroit point du tout, qu'il ne sentît de la douleur dans la main.

Enfin la troisième condition, qui est de n'ajouter rien à l'idée formée par les sens, ou de n'y ajouter que ce qui est nécessairement lié avec la chose que nous concevons, est encore visiblement nécessaire, puisque si nous y ajoutions des choses qui n'en soient pas inseparables ou naturellement ou surnaturellement, nous pourrions nous tromper en les y ajoutant.

S'il se pouvoit que nous ne fussions jamais assurez que ces conditions se rencontrent dans les jugemens que nous formons sur les idées des sens, ils seroient tous temeraires & incertains. Mais comme la vie humaine & même la Religion ne scauroient subsister sans certitude, & que nous sommes assurez par la foy que Dieu veut que l'un & l'autre subsistent, nous en devons conclure qu'il a donné des moyens aux hommes pour

546 LIV. VII. *Examen des Argumens négatifs*,  
s'assurer que ces conditions essentielles s'y rencontrent effecti-  
vement.

Ainsi quoyque les visions d'imagination ne se distinguent pas toujours des perceptions réelles qui naissent des objets extérieurs, & que nous ne puissions peut-estre marquer aucun signe certain pour les discerner, nous pouvons cependant juger avec certitude, que la providence de Dieu ne sçauroit permettre que faisant long-temps reflexion sur des idées, & n'ayant aucun sujet de les prendre pour des visions, ce ne soient néanmoins que des phantômes qui n'ayent point de réalité hors de nostre imagination.

Il en est de même de la seconde condition. Il n'est pas naturellement impossible ny aux demons ny aux Anges de produire dans nos organes les mêmes mouvemens que les objets extérieurs y produisent. Et en ce cas ces mouvemens seroient suivis des mêmes sensations, & nous sentirions des choses comme présentes qui ne le seroient nullement. Cependant la même lumière qui nous découvre que la providence de Dieu nous appelle au salut par la véritable Religion, & qu'elle nous commande de conserver la société civile, nous assure aussi que Dieu ne sçauroit permettre, au moins ordinairement, ny aux Anges ny aux demons, de disposer ainsi de nos sens. Car nous obligeant de juger des choses sensibles, & sa vérité ne permettant pas qu'il nous engage nécessairement dans l'erreur, il faut par conséquent qu'il nous ait donné le moyen d'en connoître la vérité. Ce qui ne pourroit estre s'il estoit ordinaire que les Anges ou les demons imprimassent dans nos corps des mouvemens qui nous fissent voir comme présents, des objets qui ne le seroient pas.

Enfin comme il y a de la temerité d'ajouter aux idées que nous recevons par les sens les idées que Dieu en peut séparer, quoyqu'elles y soient jointes naturellement, lorsque nous ne sommes pas assurés que Dieu n'agit point surnaturellement; il n'y a point aussi de temerité quand nous avons sujet d'avoir cette assurance. Or nous l'avons presque toujours. Car Dieu n'agit surnaturellement que pour des fins importantes, & il n'a point accoutumé de le faire sans en donner des marques ou avant ou après ces effets miraculeux. De sorte que lorsque nous ne voyons point ces marques, & que rien ne nous donne lieu de soupçonner un miracle, nous pouvons ajouter aux

idées des sens toutes celles que la nature y joint, quoy que Dieu les en puisse separer quand il luy plaist. CII. XI.

C'est par cette raison que quoyque l'idée que les hommes avec qui nous vivons forment dans nos sens, ne nous représente précisément que des matieres mobiles & colorées, nous jugeons néanmoins sans temerité que ce sont des hommes effectifs & non des Anges ou des demons revestus de corps semblables à ceux des hommes à l'exterieur.

Voila les vrais principes de la certitude des jugemens que nous formons sur les impressions des sens, qui n'est fondée, comme il est visible, ny sur une force naturelle qui mette nos sens à couvert des illusions, ny sur des marques certaines que nous ayons pour les reconnoistre, mais sur la seule providence de Dieu qui ne scauroit permettre que nous en soyons toujours en doute dans l'obligation qu'il nous impose de juger des choses sensibles, & d'en juger véritablement.

Et par là il est clair que lorsque la verité de Dieu n'y est point interessée, c'est à dire, lorsqu'il ne s'ensuit point que nous serions necessairement contraints de faire de faux jugemens, il y a de la temerité à dire que Dieu ne peut pas permettre de certaines choses.

Ainsi quoyque les visions representent souvent des objets qui n'ont point d'estre hors de l'imagination, & que ces visions ne se distinguent pas toujours des perceptions des sens, Dieu peut néanmoins non seulement les permettre, mais les procurer & les imprimer dans l'esprit, parce que rien ne force celuy à qui il les envoie de les juger véritables dans le temps qu'il les a, & que Dieu ensuite ou luy donne des signes pour les distinguer de ce que l'on connoist par les sens, ou l'oblige de n'en pas juger, & c'est ce qu'il fit à l'égard de S Paul. Car il ne luy fit pas connoistre si c'estoit en corps ou en ame qu'il avoit esté ravi au troisieme Ciel, mais il l'empêcha de juger de ce qu'il ne scavoit pas.

Il permet aussi quelquefois aux demons de causer des illusions aux sens de ceux qu'ils possèdent. Mais s'il leur laisse quelque usage de leur raison, il leur laisse aussi le moyen de ne pas suivre ces impressions, & de n'y pas asseoir de jugemens.

Que si Dieu peut permettre toutes ces choses, lorsqu'il ne donne que des signes tres-obscurs pour empêcher qu'on n'en soit trompé, qui peut douter qu'il ne les puisse permettre quand

548 LIV. VII. *Examen des Argumens negatifs*,  
il en donne de si clairs & de si exprès, que l'on n'y puisse estre  
abusé que par une infidelité volontaire.

Or il n'y a point de signe si clair & si propre pour nous empêcher d'estre surpris ou par les impressions des sens ou par l'imagination, qu'une declaration formelle de Dieu qui nous assure de la verité des choses. Car comme nous avons déjà dit, les simples perceptions des sens, & même toutes celles de l'imagination estant incapables d'erreur, & n'y ayant que le seul jugement qui en soit susceptible, quel moyen plus propre pour l'en preserver, que de luy marquer précisément ce qu'il doit juger ?

M. Claud.  
contre le P.  
Nouët, p. 66.

Rien n'approche de ce que dit M. Claude sur ce sujet. Car malgré les embarras de sa fausse philosophie, il ne laisse pas de reconnoître la verité ; mais il l'obscurcit à l'instant par une chicanerie sans raison. Il veut que *dans toutes les apparitions des Anges dont l'Ecriture fait mention, il y ait toujours eu quelque caractère sensible, qui marquoit, dit-il, quelque chose de surnaturel, & qui arrestoit la conclusion des sens, avertissant la raison & l'obligeant de se tourner de l'autre costé pour faire un jugement droit.* Ainsi, dit-il, les sens n'estoient point trompez, parce qu'il y avoit dans l'objet même de quoy les desabuser. *Que si l'on demande quels estoient ces caracteres sensibles ? Je réponds, dit-il, que l'histoire même les remarque, comme la clarté qui accompagna les Anges qui apparurent aux bergers à la naissance de J. C. & les vestemens resplendissans comme ceux que portoient les Anges qui gardoient le Sepulcre de J. C. & d'autres semblables qui empeschoient les sens de rapporter que c'estoient de veritables hommes.*

M. Claude auroit bien de la peine à découvrir ces caracteres sensibles dans toutes les apparitions des Anges raportées par l'Ecriture. Mais quoy qu'il en soit, il reconnoît par là, que pourveu que l'esprit soit averti de ne pas juger ; Dieu peut permettre que les sens soient frapez d'une maniere qui pourroit l'engager dans l'erreur sans cet avertissement. Or il n'y en a point sans doute de plus formel, qu'une declaration positive de Dieu qui nous instruit de la qualité des objets ; & ce signe est tout autrement clair que toutes ces lumieres & toutes ces autres circonstances que M. Claude juge suffisantes pour obliger ceux à qui les Anges apparoissoient de suspendre leur jugement, & de ne les pas prendre pour des hommes.

C'est pourquoy lorsque M. Claude, pour empescher qu'on ne

tire cette conséquence, exige que ces caracteres soient sensibles & exposez aux sens, il est clair que c'est une réponse de caprice & de phantaisie. Car il ne s'agit pas d'empescher les sens d'estre trompez, puisqu'ils en sont incapables, & que s'ils en estoient capables, ces caracteres sensibles dont parle M. Claude, ne les en empesheroient pas. Mais il s'agit de preserver l'esprit d'erreux dans ses jugemens. Or un avertissement precis de Dieu est infiniment plus propre à produire cet effet que toutes ces circonstances auxquelles M. Claude attribue cette force, & qu'il juge suffisantes pour obliger l'esprit de suspendre son jugement.

Ces principes de sens commun que nous venons d'establi, font voir tout d'un coup, que tout ce qu'on allegue pour la certitude du témoignage des sens contre la doctrine Catholique est entierement vain. Car Dieu ne doit rien davantage aux hommes à l'égard de toutes les choses dont ils jugent, que de ne les pas mettre dans la necessité d'en porter de faux jugemens. Or la declaration positive qu'il a nous faite, que ce qui nous paroist pain, est son corps, & ce qui paroist vin, est son sang, est plus que suffisante pour nous exempter de cette necessité, & pour nous faire juger au contraire que ce n'est ni du pain ni du vin, mais le corps & le sang de J. C. Car comme il n'est pas vray en general que tout ce qui paroist homme aux sens, soit effectivement homme; il n'est pas vray non plus que tout ce qui paroist pain soit pain; & que tout ce qui paroist vin, soit vin. Ces propositions generales sont temeraires à moins que d'y ajouter diverses conditions. Il en faut premierement exclure les defauts des organes & le trouble de l'imagination. Il en faut exclure les illusions du diable. Il en faut enfin exclure les miracles de Dieu. Et quiconque acquiesce à cette proposition generale: *Ce qui paroist pain, est pain*, sans estre assure de tout cela, y acquiesce temerairement. On peut à la verité estre assure qu'il n'y a point d'illusion du diable. Mais comment le pourroit-on estre qu'il n'y a point de miracle de la part de Dieu, ni d'operation surnaturelle, puisque l'Evangile nous assure qu'il a dit du pain que c'étoit son corps, & que toute l'Eglise lui demande par ses prieres une operation surnaturelle pour changer le pain en son corps? Mais Dieu, dit M. Claude, ne peut estre Auteur des illusions, de la fausseté, & de l'erreur. Est-ce donc qu'il ne comprendra jamais qu'il n'y a aucune erreur dans les sens, qui representent simplement à l'esprit l'image du pain & du vin, & une

550 LIV. VII. *Examen des Argumens negatifs*,  
image qui a son utilité par les rapports qu'elle contient, & qu'il n'y en a point aussi dans l'esprit, qui estant éclairé par la foy, juge que ces objets qui paroissent du pain & du vin, ne sont ni du pain ni du vin, mais le corps & le sang de J. C.

Pour ajouter néanmoins quelque éclaircissement à cette matière, & faire voir plus nettement que les sens ne sont point trompez dans l'Eucharistie, il faut remarquer qu'il n'y a rien dans ce mystere de ce qu'on appelle proprement vision, c'est-à-dire que ce n'est point une pure imagination où le rapport des sens n'ait point de part. Car nos sens y agissent effectivement. Ils conçoivent l'idée d'un objet extérieur, & presentent cette idée à l'esprit; ce qui ne s'appelle pas vision.

Il n'y a point aussi de ce qu'on appelle illusion des sens. Car on dit que les sens souffrent illusion, quand ce ne sont pas les objets extérieurs qui causent l'impression qu'ils ressentent, mais que c'est quelque esprit qui imprimant par luy-même certains mouvemens sur les organes fait sentir comme present ce qui ne l'est pas.

Or c'est ce qui n'arrive point dans l'Eucharistie. Ce n'est point un esprit qui imprime dans nos organes les mouvemens qui nous en font former l'idée. C'est l'objet même extérieur réellement present à nos sens. Et lorsque l'esprit s'arrête précisément aux impressions qu'il en reçoit, il n'en porte aucun jugement qui ne soit entièrement véritable.

Il juge premièrement que les organes sont remuez, & que ce qui se passe en luy n'est pas une pure imagination: & ce jugement est vray.

Il juge qu'ils sont remuez par un objet extérieur réellement present, & qu'ainsi ce n'est point une illusion: & ce jugement est encore vray.

Il juge que cet objet extérieur est à une certaine distance; enfermé dans une certaine figure, & qu'il est en un certain lieu; & il n'y a rien en cela que de véritable,

Il juge que cet objet fait sur ces sens telles & telles impressions: & il est vray qu'il les fait.

Il juge encore si l'on veut qu'il y a un corps à une certaine distance: & cela est encore vray. Car le corps de J. C. est précisément dans tout ce qui étoit occupé par la substance du vin. Et ainsi il n'y a aucune partie de cet espace que l'on puisse dire vuide de corps, puisque le corps de J. C. y est, quoy qu'il y soit

d'une maniere surnaturelle & incomprehensible. Ainsi quand l'esprit conçoit un corps dans cet espace, pourveu qu'il ne determine point la maniere, il ne se trompe point en cela.

Mais il veut pousser plus loin ces jugemens, & conclure que cet objet est de vray pain & de vray vin, & qu'il occupe cet espace à la maniere des autres corps; ces jugemens ne seroient pas fondez sur le simple rapport de sens, ny sur les idées qui naissent precisément de l'objet, mais sur les additions que l'esprit fait aux idées des sens. Les sens rapportent qu'il y a dans cet espace un objet semblable à du pain & à du vin. L'esprit ajoute que c'est du pain & du vin. Les sens rapportent que cet objet occupe un espace étendu, mais ils ne rapportent point comment il l'occupe. C'est l'esprit qui fait cette addition.

Il est vray que l'on peut suivre non seulement ces idées des sens, mais aussi ces additions de l'esprit, lorsqu'on a une assurance raisonnable qu'il n'y a point d'operation surnaturelle de Dieu. Mais quand nous sommes assurez du contraire, par la declaration de Dieu même & de son Eglise, c'est se tromper volontairement & inexcusablement que de les suivre & d'en former des jugemens. C'est conclure temerairement & sans raison, que tout ce qui paroist pain & vin est en effet pain & vin: C'est imposer une loy à Dieu qu'il ne s'est point imposée. Enfin ce n'est pas justifier les sens qui ne sont point interessez dans ce qu'enseigne l'Eglise, mais c'est vouloir justifier en effet nos imaginations & nos mauvais raisonnemens contre l'autorité de la parole de Dieu.

Cet éclaircissement renverse non seulement toutes les declarations que M. Claude fait de son chef en faveur des sens, mais aussi tout ce qu'il allegue de l'Ecriture & des Peres pour montrer leur certitude. Car encore qu'il soit vray que ces passages se doivent entendre & de l'impression precise qui est toujours exempte d'erreur, parce qu'elle n'en est pas capable, & même des jugemens que l'esprit forme en suivant les impressions des sens, c'est à dire que selon les Peres il est certain que quand on voit un corps par les yeux, on a raison de juger qu'il y a un veritable corps hors de nous tel qu'il nous paroist; il est pourtant visible qu'ils ont suppose que ce jugement demandoit deux conditions pour estre certain, l'une qu'on soit assuré qu'il n'y ait point d'illusion de la part du Diable; l'autre qu'il n'y ait point d'operation surnaturelle de Dieu. Car il est con-

stant qu'ils n'ont pas pretendu que le Diable ne puisse causer des illusions dans nos sens, puis qu'ils en parlent tres-souvent dans leurs ouvrages, comme quand S. Augustin dit, que lorsque le Diable nous trompe par des phantômes, l'illusion qu'il fait à nos yeux ne nous nuit point si nous ne tombons dans aucune erreur touchant la foy.

On ne doit pas non plus leur imputer d'avoir douté que Dieu ne puisse, en nous en avertissant, imprimer dans nos organes certains mouvemens qui y excitent des idées des choses absentes, qui nous paroissent presentes, comme il en imprime dans l'imagination par l'aveu de tous les Peres, puisqu'il n'y a pas plus de difficulté à l'un qu'à l'autre, & qu'il n'y auroit pas plus de fausseté dans ces idées des sens qui ne tromperoient point l'esprit, que dans des idées de l'imagination. Mais au moins il est certain qu'ils n'ont point cru impossible que Dieu presentast aux sens certains objets que l'esprit ne pust s'empêcher de prendre pour autres qu'ils ne seroient qu'en supposant un miracle.

Ainsi ceux à qui les Anges apparoissoient ne se pouvoient empêcher de les prendre pour des hommes qu'en supposant un miracle.

Ainsi S. Jean ne se pouvoit empêcher de prendre la colombe qui parut sur J. C. pour une colombe veritable, qu'en supposant un miracle.

Ainsi ceux qui voyoient la Vierge & qui sçavoient qu'elle avoit un fils & un mari, ne se pouvoient deffendre de juger qu'elle estoit devenuë mere comme les autres femmes, qu'en supposant un miracle.

Ainsi ceux qui voyoient J. C. ne se pouvoient deffendre de juger qu'il avoit un pere sur la terre, qu'en supposant un miracle.

Et par consequent les Peres ont cru qu'afin que les jugemens qu'on forme sur les objets des sens, fussent absolument certains dans ces additions que la raison fait aux idées des sens, il falloit supposer qu'il n'y eût point de miracle.

Cette certitude des sens ainsi limitée, & qui suppose l'exclusion d'illusion & de miracle, suffit pour confirmer tout ce que les Peres ont prouvé par les témoignages des sens.

Elle prouve la verité du corps de J. C. & de sa Resurrection. Car on avoit droit, de l'aveu même des heretiques, d'en exclure  
toute

route illusion diabolique, & il n'estoit pas moins certain qu'il en falloit encore exclure l'operation surnaturelle de Dieu, par ce principe general, que Dieu ne peut nous donner des idées qui inclinent nos esprits à des jugemens qui seroient faux, qu'en nous donnant des avertissemens suffisans pour arrester cette impression. Or il est bien certain que non seulement J. C. n'avoit donné aucun signe, qu'il n'eust pas un corps, ou qu'il ne fust pas ressuscité, mais qu'il avoit fait tout ce qu'il falloit pour persuader l'un & l'autre.

Les Peres ayant donc droit de faire cette double supposition, ont conclu directement que les jugemens formez du rapport des sens par ceux qui ont vû J. C. & dans sa vie mortelle, & après sa Resurrection, ne pouvoient estre faux. Et leur argument estoit absolument concluant.

Ils ont eû raison de dire, comme fait S. Irenée, que *J. C. seroit un seducteur, si ses souffrances n'avoient esté veritables.*

Iren. adv. har. l. 3. c. 20.  
Tert. contr. Marc. l. 4. c. 8.

Ils ont eû raison de prouver, que *J. C. n'estoit pas un phantome, puisqu'il souffroit un attouchement violent.*

Ils ont eû raison de dire, que *si J. C. avoit trompé par sa substance extérieure, il ne meritoit pas d'estre cru dans ce qu'il nous a dit de l'intérieure.*

Id. l. 3. c. 8.

Ils ont eû raison de conclure, que si le corps de J. C. n'estoit le corps d'un homme qu'en apparence, on auroit sujet de dire qu'il n'est aussi Dieu qu'en apparence.

Id. de carne Christi c. 2.

Ils ont raison de dire que ce n'estoient point des pieds imaginaires que ceux que la femme pecheresse arrosa de ses larmes.

Eph. l. 1. adv. har. 2.

Ils ont raison d'employer pour prouver la verité de la chair de J. C. ce que J. C. dit luy même à ses Apôtres : *Touchez & voyez. Un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'ay.*

Hilar. in Pf. 137.

Ils ont eû raison d'accuser les Manichéens de faire J. C. menteur, en disant que ses souffrances, sa mort & ses cicatrices avoient esté imaginaires, & de leur reprocher que la vie de J. C. avoit esté une espece de magie. Tout cela est tres.vray & tres.solide. Car n'y ayant aucun avertissement de la part de Dieu, qui dût empêcher de juger sur le rapport des sens à l'égard de J. C. & de ses actions, c'estoit suivre l'ordre de la Providence que de juger qu'il avoit un corps tel que les sens le representoient. Et par consequent si ce jugement eût esté faux,

Aug. l. 14. contr. Faust. c. 10. Et l. 29. c. 1. & 2.

554 LIV. VII. *Examen des Argumens negatifs*,  
cette fausseté seroit retombée sur J. C. même. Mais que peut-on conclure de là contre ce que l'Eglise Catholique enseigne de l'Eucharistie ? Non seulement elle ne dit point que les sens y soient proprement trompez, mais il s'ensuit même de sa doctrine que l'esprit ne s'y trompe point, en suivant le rapport des sens, pourvû qu'il s'arreste précisément à ce qu'ils rapportent, qui est que nous avons devant nos yeux un objet extérieur renfermé dans un certain espace avec tels & tels accidens, & qui fait telles & telles impressions sur les sens.

Toutes les erreurs dans lesquelles on peut tomber sur ce sujet ; regardent les additions qu'on fait à l'idée précise des sens, & l'on est prémuni contre ces erreurs par le plus clair & le plus précis de tous les signes, qui est une déclaration formelle de Dieu. Quel pretexte y auroit-il donc, d'accuser Dieu de tromperie & de mensonge ? Trompoit-il les Prophetes à qui il envoyoit des visions, ou les Patriarches qu'il instruisoit de tant de choses par des apparitions d'Anges, quoiqu'il fust beaucoup moins facile aux Prophetes de distinguer ce qui leur paroissoit en vision, des objets réels, & aux Patriarches de discerner les Anges des hommes effectifs, qu'il ne l'est aux fidèles de distinguer le corps de J. C. du pain commun ? Car s'ils ne le discernent pas par les sens, ils le discernent par la lumière de la foy, c'est-à-dire par ce qu'on peut avoir de plus certain en cette vie.

C'est donc en vain qu'on allegue ces passages des Peres pour la certitude des sens, puisqu'il est clair qu'ils la fondent tous sur la verité de Dieu, & que par consequent tout ce qui n'est point contraire à la verité de Dieu, c'est-à-dire dont il ne s'ensuit point que Dieu seroit trompeur, n'est point contraire à la certitude des sens.

Ainsi il n'y avoit nulle nécessité que les Peres exceptassent l'Eucharistie de leur doctrine touchant les sens, puisqu'elle n'y est pas contraire, & qu'elle n'en affoiblit en rien la certitude. Et c'est inutilement que M. Claude ajouste qu'ils ont establi la verité du témoignage des sens, même en ce qui regarde l'Eucharistie, & qu'il rapporte sur ce sujet ce passage de Tertullien, qu'il abrege en cette maniere. *Il n'est pas permis aux Chrétiens de revouer en doute le témoignage des sens, de peur qu'on ne dise que J. C. a goûté une autre saveur que celle du vin qu'il a consacré en memoire de son sang.*

Car premierement il n'est pas clair par ce passage, si cette faveur du vin que J. C. a goustée, se rapporte à la faveur du vin consacré, & l'on la peut fort bien rapporter à celle du vray vin que J. C. but dans la Cene legale, & dont il consacra ensuite un calice. Comme on peut fort bien dire que Judas but du vin que J. C. consacra, pour signifier simplement qu'il but au souper où J. C. consacra l'Eucharistie, quoiqu'il en soit sorti, selon quelques Peres, avant la consécration.

Secondement, en s'arrestant même au sens de M. Claude, & supposant que Tertullien a voulu dire que J. C. avoit gousté la faveur du vin consacré; il n'y a rien dans cette expression d'où il puisse tirer le moindre avantage. Car il faut remarquer que Tertullien établit deux choses dans tous ses ouvrages à l'égard de J. C. la verité de sa nature corporelle qui estoit niée par les heretiques de son temps, & la verité des operations de cette nature, qui estoit niée par les mêmes heretiques. Il veut donc que non seulement il ait eu un vray corps, mais aussi qu'il ait effectivement mangé, qu'il ait effectivement souffert; en un mot qu'il ait ressenti les mêmes impressions en tous ses sens, que celles que nous ressentons. C'est ce qui luy fait dire, *qu'il n'est pas permis de revoquer en doute le témoignage des sens, de peur qu'on n'en prenne sujet de faire passer les actions de J. C. pour des illusions, & que l'on ne dise qu'il a senti une autre odeur que les autres, du parfum qu'il reçut pour l'appareil de sa sepulture, & qu'il a gousté une autre faveur que les autres dans le vin qu'il consacra en memoire de son sang.* Car c'est ainsi que se doivent traduire ces paroles Latines: *Ne forte dicatur . . . quod alium postea unguenti senserit spiritum, quod in sepulturam suam accepit, alium postea vini saporem, quod in sanguinis sui memoriam consecravit;* & non pas comme fait M. Claude, *de peur qu'on ne dise que J. C. a gousté une autre faveur que celle du vin qu'il a consacré en memoire de son sang.* Mais de quelque maniere que l'on traduise ce passage, il est clair qu'il ne s'y agit ni de la verité de ce parfum, ni de celle du vin, mais de la verité de l'impression qu'en reçurent les sens de JESUS-CHRIST. Tertullien veut avec raison que JESUS-CHRIST ait senti la veritable odeur de ce parfum, & qu'il en ait ressenti la même impression que les autres. Il veut aussi qu'il ait gousté la vraye faveur du vin consacré, & celle même que les Apostres gusterent, & qu'il n'y ait rien eu de particulier dans les operations de ses sens. Or que

556 LIV. VII. *Examen des Argumens negatifs*,  
fait cela contre la doctrine de l'Eglise? Est-ce que les Catho-  
liques disent que le vin consacré n'a point de saveur, & qu'il ne  
fait point d'impression sur les sens?

De iis qui my-  
ster. init. c. 9.  
de Sacram.  
l. 4. c. 6.  
Catech. 4.  
myst.

Tout ce que Tertullien prétend donc establir en ce lieu, c'est  
que J. C. a goûté la saveur naturelle de ce vin, qu'il a senti ce  
qu'un autre auroit senti, & qu'ainsi il n'avoit pas d'autres sens  
que les autres hommes. Ce n'est que de cela qu'il s'agit, & point  
du tout, si ce vin consacré dont J. C. goûta la saveur, estoit ou  
n'estoit pas du vin veritable; & s'il n'y estoit point arrivé de  
changement. Si l'on eût fait cette derniere question à Tertul-  
lien, qui doute qu'il n'eût dit, comme S. Ambroise a dit de-  
puis, *que ce n'estoit point ce que la nature avoit formé, mais ce que  
la benediction avoit consacré*, ou ce que dit l'Auteur du Livre des  
Sacremens, *qu'avant la consecration c'estoit un calice plein de vin  
& d'eau, mais qu'après que les paroles de J. C. ont operé, le sang qui  
a racheté le peuple se trouve dans le calice*; ou ce que dit S. Cyrille  
de Jerusalem, *que ce n'est point du vin, quoique le goust le rapporte  
mais le sang de J. C.*

Les Peres encore une fois ont donc pû confirmer la certitude  
des sens, sans donner aucune atteinte à la doctrine de l'Euchari-  
stie. Mais parce neanmoins qu'on ne distingue pas toujours  
si exactement ce qui leur appartient en effet, & que l'on com-  
prend quelquefois dans ce qu'on appelle le témoignage des  
sens, non seulement l'idée precise qui répond aux mouvemens  
corporels, mais aussi celles que l'esprit y ajouste, & le jugement  
qu'il en porte, c'est une suite de la doctrine de la presence réelle,  
qu'il y ait des Peres qui ayent eu soin de nous avertir de ne  
croire pas nos sens sur le sujet de l'Eucharistie. Et c'est aussi ce  
que S. Cyrille de Jerusalem, S. Ambroise, S. Epiphane &  
S. Chrysostome font expressement.

M. Claude 2.  
rép. p. 139.

M. Claude qui ne l'ignore pas, a cru qu'il s'en pouvoit sau-  
ver par une solution subtile. *Il y a, dit-il, deux rapports & deux  
témoignages des sens sur les mysteres; l'un affirmatif, l'autre ne-  
gatif. Par le premier, ils nous assurent que le Baptême est de l'eau,  
& que l'Eucharistie est du pain & du vin; & par le second, ils  
nous disent que ce n'est que de l'eau, que ce n'est que du pain & du  
vin, ou pour me servir des termes des Peres, que c'est de l'eau vui-  
de, que c'est de simple pain & de simple vin, du pain & du vin  
commun. Le premier de ces témoignages est vray, il ne choque point  
la foy, & jamais les SS. Peres n'ont dit qu'il le fallust revoquer en*

doute. Mais si les yeux veulent aller plus avant, & dire que ce n'est que du pain, que c'est de simple pain, du pain ordinaire; alors il faut que la foy les corrige, & qu'elle se fortifie de la parole de J. C. contre la deception de leur témoignage. Et c'est ce que veulent dire S. Ambroise, S. Cyrille de Jerusalem & S. Chrysostome. CH. XI.

Mais si la philosophie de M. Claude s'ajuste assez bien aux interets de sa cause, elle s'ajuste tres-mal aux passages dont il s'agit. Car il n'y a qu'à les considerer avec quelque soin, pour faire évanouir cette fausse subtilité.

Les Peres, dit M. Claude, ne rejettent que le témoignage negatif des sens, qui est que l'Eucharistie n'est que du pain & du vin commun. Et pourquoy le rejettent-ils? C'est, dit il, que l'Eucharistie outre ce pain & ce vin commun, enferme encore une certaine vertu separée.

Ainsi l'expression naturelle par laquelle ils devoient rejeter ce prétendu témoignage negatif des sens, est celle-ci: *Ne croyez pas que l'Eucharistie soit du pain & du vin commun. Car outre le pain & le vin, elle contient encore une certaine vertu separée du corps de J. C.*

D'où vient donc que jamais aucun d'eux ne s'est avisé de s'exprimer de la sorte? Pourquoi la nature ne les a-t-elle jamais conduits à ces expressions si naturelles? Ils les trouvent si bien à l'égard du Baptême; & ils nous disent si nettement, qu'il ne faut pas seulement croire ce que l'on y voit: *Ideo ante prædictum est ut non hoc solum crederes quod videbas*, dit S. Ambroise. C'est à dire qu'il faut croire ce que l'on voit & quelque chose de plus. Ils nous marquent si précisément ce qu'il faut croire de plus, sçavoir que ces eaux nous nettoient de nos pechez; que ces eaux produisent la regeneration & le renouvellement qui est une chose spirituelle. Mais cependant ils ne nous disent jamais à l'égard du Baptême, qu'il ne faut pas croire que c'est de l'eau; au lieu que S. Cyrille de Jerusalem dit expressement à l'égard de l'Eucharistie que ce n'est pas du pain.

Ambr. de iis  
qui myst. inicit.

Ambr. ibid.

Chryf. hom.  
83. in Matth

Ils nous disent encore moins à l'égard du Baptême, que ce n'est pas de l'eau, mais le sang de J. C. & c'est ce que S. Cyrille ajoute expressement: *Tenez pour certain que le pain que vous voyez n'est pas du pain, quoyque le goust le juge tel, mais le corps de Jesus-Christ.*

On a refuté ailleurs la chicanerie des Ministres, qui prétendent que quand S. Cyrille dit que le pain n'est pas du pain, il

558      LIV. VII. *Examen des Argumens negatifs*,  
entend simplement que ce n'est pas du pain commun ; & il n'est pas necessaire d'en parler icy.

Mais ce qui fait encore mieux voir que les Peres n'ont point simplement voulu rejeter ce prétendu témoignage negatif des sens, ni dire simplement qu'outre le pain & le vin que les sens nous découvrent dans ce mystere, il falloit croire de plus que ce pain & ce vin avoient une vertu spirituelle; c'est qu'ils representent ce que la foy nous oblige de croire sur l'Eucharistie, comme estant sensible & visible par sa nature, & tel qu'il s'en ensuive que nous ne devrions pas voir du pain. C'est à-dire qu'ils enseignent que la foy de ce mystere est contraire au témoignage positif des sens. Et de même ils representent ce que les sens nous rapportent positivement comme contraire à la vûe naturelle & sensible que nous en devrions avoir.

La foy est selon S. Ambroise, *que nous recevons le corps de J. C.* Si nous en croyons les Theologiens Catholiques, cela signifie que nous recevons son vray corps. Si nous en croyons les Ministres, cela veut dire par une maniere de parler bizarre, que nous recevons la vertu de ce corps. Les uns ou les autres se trompent. Mais les objections que ce Pere propose font assez voir de quel côté est l'erreur.

*Vous me direz peut-estre*, ajoute S. Ambroise, *je vois autre chose, comment me dites-vous que je reçois le corps de J. C.* c'est à dire que ceux de la part de qui il se propose cette objection, concluant de ce qu'on leur disoit qu'ils recevoient le corps de J. C. qu'ils le devoient voir, & qu'ils ne devoient pas voir une autre chose, ils doutoient, parce qu'ils voyoient autre chose; & s'ils n'eussent point vû cette autre chose, ils n'eussent point douté. Ainsi ils concluient de la doctrine de l'Eglise qu'on ne devoit pas voir du pain, & ils concluient de ce que l'on voyoit du pain, qu'on ne recevoit donc pas le corps de J. C. Tout cela s'accorde parfaitement avec la doctrine Catholique. Car de ce que nous recevons le corps de J. C. il s'ensuit selon la nature que nous devrions voir le corps de J. C. & non pas du pain; & de ce que nous voyons du pain, il s'ensuit selon la nature que nous ne recevons point le corps de J. C. Mais comment ajuster cela à l'hypothese des Calvinistes? S'ensuit-il de ce que nous recevons une vertu separée imprimée au pain, que nous la devrions voir, & que nous ne devons pas voir du pain? Ne s'ensuit-il pas au con-

traire que nous devons voir ce pain , & ne point voir cette vertu , puisqu'une vertu ne se voit point ?

Ce que la foy nous oblige donc de croire sur l'Eucharistie , ce n'est pas , selon S. Ambroise , que nous recevons une vertu , mais que nous recevons le corps de J. C. Et selon le même S. Ambroise , cette foy exclut non l'apparence du pain , mais la realité du pain. *Ce n'est point* , dit-il , *ce que la nature a formé , mais ce que la benediction a consacré* , c'est-à-dire , c'est le corps de J. C. & non pas du pain. Ainsi la foy , selon luy , exclut ce témoignage positif des sens , dont il est icy question.

L'Auteur du Livre des Sacremens represente encore plus clairement cette contrariété naturelle qui est entre la foy de ce mystere & le témoignage positif des sens.

Car qu'est ce que la fo y nous enseigne selon luy ? *Que c'est la vraie chair de J. C. que nous recevons , & son vray sang qui est nostre breuvage.*

Mais que s'ensuit-il naturellement de cette foy selon cet Auteur ? Il s'ensuit que nous devrions voir la verité du sang , & que nous ne devrions point voir de vin. Et c'est pourquoy il exprime le doute qui s'éleve contre cette foy en ces termes : *Vous me direz peut-estre : comment est-ce sa vraie chair , puisque je ne vois qu'une ressemblance du sang , & non la verité du sang ?* C'est à dire qu'il s'ensuit selon la nature , de ce que c'est la vraie chair de J. C. qu'on la devoit voir , & qu'on ne devoit pas voir la ressemblance du sang , c'est-à-dire du vin. Et ainsi cet Auteur reconnoît encore une contrariété sensible entre ce qu'il faut croire , & le témoignage positif des sens. Et comme il établit ce dogme , *que c'est la vraie chair de J. C.* il nous apprend par consequent à rejeter ce témoignage positif , qui dit que c'est du vin , comme nous l'avons fait voir ailleurs plus amplement dans l'examen de ce passage.

Nous avons droit d'appuyer encore ce que nous venons de dire par toutes les preuves que nous avons jusqu'icy produites , & qui font voir que les Peres ont crû que le pain consacré étoit réellement & véritablement le corps même de J. C. & qu'il estoit réellement changé en ce divin corps.

Car tout cela prouve que quand ils ont dit que le pain que nous voyons n'estoit pas du pain , ils entendoient que ce n'estoit pas du pain effectivement ; c'est-à-dire qu'ils ont rejetté ce que

560      LIV. VII. *Examen des Argumens négatifs*,  
M. Claude appelle le témoignage positif des sens. Et M. Claude au contraire n'a aucun droit de se servir de sa prétendue solution, avant que d'avoir détruit toutes ces preuves, & établi le sens chimerique qu'il donne à ces passages, en prenant les mots de corps de J. C. pour une vertu séparée; & comme on est assuré qu'il ne le fera jamais, nous aurions fort bien pû nous dispenser de répondre à cette vaine subtilité de témoignage positif & négatif, qu'il n'aura jamais lieu de proposer raisonnablement.

On auroit pû étendre beaucoup davantage ces objections & ces réponses, mais on n'a pas crû qu'il fust ni nécessaire ni utile de le faire, puisqu'il est difficile que rien puisse suffire à ceux à qui les éclaircissimens qu'on a tâché de donner dans tout cet ouvrage ne suffiront pas; ainsi l'on croit estre en droit, en regardant cette dispute comme terminée, d'en représenter maintenant l'origine & le progrès, & de réduire la question au point où l'on l'a mise d'abord, dont les Ministres ont tâché vainement de s'écarter. Ce sera le sujet du Livre suivant.

*Fin du septième Livre.*





# LIVRE HUITIÈME.

## CHAPITRE PREMIER.

*Origine & progrès de ce différend avec M. Claude. Son opiniâtreté à nier que les Sociétez d'Orient croyent la présence réelle. Conspiration des Ministres à nier ce même fait. Utilité du dessein de les convaincre pleinement.*



MONSIEUR Claude ayant sujet d'estre satisfait de la déference que nous luy avons renduë, en entrant sur les instances qu'il nous en a faites dans la discussion de ce que l'Ecriture, & les Peres nous enseignent de l'Eucharistie où il pretendoit avoir de grands avantages: il est juste qu'il nous permette de nous délasser un peu dans ce dernier Livre, en le rappelant au premier estat de la question, & en luy representant les divers détours, ausquels il a eu recours pour embarasser cette matiere.

Il se souvient sans doute de l'origine de nostre dispute, & du dessein du traité qui l'a fait naistre, dont je renouvelley la memoire aux autres en peu de paroles.

Comme il y a quantité de gens qui n'ont pas moyen de donner à l'étude des controverses autant de temps qu'il en faudroit pour examiner toute la tradition; qu'il y en a d'autres qui n'en sont pas capables; & que d'autres enfin après avoir entrepris cet examen n'y trouvent pas toujours assez de lumiere pour se déterminer dans le choix de tant de différentes opinions qui partagent ceux qui portent le nom de Chrestiens, on crut qu'il estoit utile de proposer à ces diver-

562 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union de l'Eg. d'Or-*  
les sortes de personnes une voye plus courte pour les aider  
à prendre parti.

Cette voye consistoit à leur montrer d'une part toutes les  
Eglises Chrestiennes unies au temps de Berenger & depuis Be-  
renger, dans la confession de la presence réelle, & de l'autre  
leur faire tirer de là cette consequence, qu'estant impossible que  
cette creance se soit établie de nouveau dans toutes ces Eglises  
sans qu'il y ait paru aucune trace de cette innovation, on doit  
croire que c'est la doctrine perpetuelle de l'Eglise.

Tout cela estoit compris dans un fort petit Traitté, & ce fut  
en le refutant que M. Claude commença de se signaler dans le  
monde & dans son parti.

Sa premiere réponse contenoit toutes les ouvertures, & toutes  
les adresses qu'il a depuis poussées plus loin. Il tascha premiere-  
ment d'éluder cette preuve par une voye d'exception en s'effor-  
çant de détourner les esprits de cette nouvelle methode & en  
leur presentant un amas de difficultez tirées des Peres des six  
premiers siècles, pour leur persuader que le changement qu'on  
pretendoit estre impossible, estoit effectivement arrivé. Mais  
comme il jugea bien que le monde ne se payeroit pas tout  
à fait de cette deffaitte, il répondit directement à l'argument  
du premier traitté de la Perpetuité, en niant le fait, c'est à  
dire cette union de toutes les Eglises dans la doctrine de la  
presence réelle, & en avançant un fait entierement opposé  
qu'il exprima en ces termes decisifs.

M. Claude 1.  
Rép. P. 29.

*Je soutiens, dit-il, que la transsubstantiation & l'adoration du  
Sacrement sont deux choses inconnues à toute la terre à la reserve  
de l'Eglise Romaine. Car ny les Grecs, ny les Armeniens, ny  
les Russiens, ny les Jacobites, ny les Ethiopiens, ny en general  
aucun Chrestien, hormis ceux qui se soumettent au Pape, ne croyent  
rien de ces deux articles.*

Or comme le mot de transsubstantiation comprend tant la  
doctrine de la presence réelle que celle du changement du  
pain, il pretendoit soutenir par là, que ces Chrestiens Ori-  
entaux ne croyoient ny l'un ny l'autre de ces deux points, &  
qu'ils n'estoient d'accord avec l'Eglise Romaine ny dans le  
dogme de la presence réelle, ny dans celui de la transsubstan-  
tiation.

Après avoir ainsi rejetté ce fait qu'on avoit pris pour fon-  
dement, dans la crainte qu'il eut qu'on ne l'en crust pas, il at-

taqua la consequence qu'on en avoit tirée, & il tascha d'expli C. H. I.  
quer par quelle voye ces dogmes auroient pû se glisser dans  
l'Eglise Latine, depuis le neuvième siecle jusqu'au commen-  
cement de l'onzième; mais il ne dit pas un seul mot de tout  
l'Orient. Il s'arresta uniquement à nier que ces Societez crussent  
la presence réelle, tant il estoit convaincu qu'il estoit ridicule  
de pretendre que le Livre de Paschase eust perverti toutes  
les Eglises Orientales qui n'en oüirent jamais parler.

On suivit à peu près dans la refutation qu'on fit de cette ré-  
ponse de M. Claude la voye qu'il avoit marquée. On tascha  
de luy faire voir l'injustice de ce détour artificieux, par lequel  
il avoit voulu empêcher qu'on s'appliquast à considerer la for-  
ce de cette preuve tirée de l'impossibilité du changement  
universel de creance sur un article si important.

On détruisit les voyes par lesquelles il avoit tasché de mon-  
trer que la creance de la presence réelle s'estoit introduite  
insensiblement dans l'Eglise Latine durant le dixième siecle,  
& l'on confirma ce consentement des Eglises d'Orient avec l'E-  
glise Romaine, par quelques preuves convaincantes, en té-  
moignant estre étonné que M. Claude eust osé nier un fait si  
constant.

Mais cet étonnement venoit de ce qu'on ne connoissoit pas  
encore son esprit & son genie, & que l'on s'imaginoit que pour  
l'obliger à se rendre, il suffisoit que les choses fussent vrayes &  
bien prouvées. On a esté bien contraint depuis de changer de  
sentiment: Et il eut grand soin de nous détromper sur ce point  
dès sa seconde réponse. Car bien loin d'y demeurer d'accord de  
bonne foy de ce fait, qui ne se pouvoit raisonnablement con-  
tester, il continua de le nier avec plus de hauteur & de fierté  
qu'il n'avoit encore fait. Il s'efforça même de tourner l'Auteur  
de la Perpetuité en ridicule sur ce sujet: il pretendit répondre à  
toutes ses preuves: il en proposa pour son sentiment qu'il appelle  
convaincances; & il les conclut en ces termes, qui font voir  
combien il croyoit avoir bien réüssi: *Que l'Auteur ne pretende donc  
plus mettre de son party les communions séparées du Pape. Car quoy  
qu'on les puisse accuser d'estre tombées dans une ignorance assez gros-  
siere des mysteres du Christianisme, & d'avoir corrompu leur premiere  
foy par beaucoup d'alterations; si est-ce qu'on ne scauroit leur im-  
puter la transsubstantiation (sous laquelle M. Claude comprend  
la presence réelle) sans leur faire tort.*

M. Claude 2.  
rép. p. 455.

On avoïe qu'on fut touché de quelque sorte d'indignation en voyant une opiniafreté fi déraisonnable ; de sorte que pour essayer si l'on pourroit faire ceder un Ministre à l'évidence de la verité, on rassembla dans le premier tome de la Perpetuité un si grand amas de preuves claires & precises sur ce point, qu'on craignit avec raison qu'il n'y en eust trop, & que les lecteurs n'en fussent chargez. En effet ce fut l'impression que ce livre fit sur toutes les personnes équitables : & si l'on n'eust eu soin de diversifier ces preuves par quelques événemens historiques qu'on y a meslez, à peine en eust-on pu souffrir la multitude.

Ce fut dans cette occasion que M. Claude voulut montrer jusqu'où il sçavoit porter sa hardiessé à nier les choses claires, & l'art qu'il pretend avoir de les obscurcir. Car s'estant engagé de répondre à cet ouvrage pour satisfaire ceux de son parti, il ne voulut rien abandonner de ce qu'il avoit avancé. Il foutint de nouveau plus hautement que jamais que les Grecs ne croyent ni la presence réelle ni la transsubstantiation. Il s'inscrivit en faux contre les Conciles qui avoient condamné Cyrille Lucar, contre le livre d'Agapius, & contre celui de Gabriel de Philadelphie. Il pretendit faire passer pour faux Grecs, & pour pensionnaires de la Cour de Rome ceux qu'il ne pouvoit éluder autrement, & il tascha de mettre de son parti les Grecs qui avoient vescu avant ces derniers temps, en leur imputant une opinion chimerique, qui excluoit & la presence réelle & la transsubstantiation, & qui n'estoit differente de celle des Calvinistes que par quelques termes. Il en fit de même à l'égard des Armeniens, de Cophes, des Jacobites, des Nestoriens, & des Ethiopiens. Et tout cela avec tant de hauteur, de confiance, d'insultes, que cela passe tout ce que l'on en peut dire.

Quand il promet dans sa preface ce qu'il doit traiter dans son livre. *On verra*, dit-il, *dans mon ouvrage, LA FAUSSETÉ de cette supposition, que la véritable Eglise Grecque & les autres Societez Orientales croyent la transsubstantiation, & qu'elles adorent le Sacrement, comme fait l'Eglise Romaine. On y verra le contraire si CLAIREMENT établi & les preuves de M. Arnauld si SOLIDEMENT destruites, qu'on s'étonnera, je m'assure, qu'il ait traité cette matiere avec tant d'éblouissement, & néanmoins avec tant de confiance & tant de hauteur.*

Et en recueillant à la fin de son ouvrage le fruit de ces prétendues victoires. *Si M. Arnauld*, dit-il, *a quelque chagrin de se*

voir dechû de cette grande esperance qu'il avoit conceû touchant les Grecs, les Armeniens, & les autres Eglises Orientales, cela même luy fera connoître qu'il ne faut pas juger des choses sur les premières apparences. Et plus bas : Quant aux veritables Grecs, nous sommes assurez de deux choses, l'une qu'ils ne tiennent point la transsubstantiation des Latins ; ce que je croy avoir prouvé DEMONSTRATIVEMENT ; l'autre que ce sont eux seuls qu'il faut appeller la veritable Eglise Grecque, quand même le parti contraire deviendroit le plus fort. CH. I.

Si l'on veut sçavoir ce que c'est que ces pretenduës demonstrations, on n'a qu'à lire la Réponse generale, ou l'excellent livre du Pere Paris Chanoine regulier, intitulé : *La creance de l'Eglise Grecque touchant la transsubstantiation défenduë contre la réponse du Ministre Claude*. On y verra que ce ne sont que de miserables chicaneries indignes d'estre proposées par un homme sincere & judicieux, & que jamais personne n'entreprit au contraire de combattre une verité si claire, par des raisons si peu vray-semblables.

Mais il me suffit de faire remarquer que jusque icy M. Claude a persisté à nier ce fait : que tout ce qu'on luy a peu représenter ne luy a point fait changer de resolution, & ne l'a point porté à reconnoître qu'il s'estoit mal engagé : Que bien loin qu'on ait trouvé mauvais dans son parti, qu'il ait pris cette voye de le deffendre, il en a receu au contraire des recompensés considerables & il s'y est acquis par là un grand rang & une haute reputation : & enfin que quelque sentiment que les Ministres ayent dans le cœur des pretentions de M. Claude, il ne s'en est point encore trouvé d'assez sinceres pour avoüer qu'il s'estoit opiniastré mal à propos à souûtenir des faits évidemment faux.

Il paroist donc que ce dessein de souûtenir que les Societez d'Orient ne croyent point la presence réelle ni la transsubstantiation, n'est pas un entestement particulier de M. Claude, mais que c'est une conspiration generale de tout le party. Quelque partagez qu'ils soient de sentimens parmi eux sur ce point de fait, cette division n'éclate point au dehors. La crainte empesche les uns de se declarer : & nous verrons que l'impression qu'elle fait sur les esprits est si forte, qu'elle agit jusques sur ceux qui sont à Constantinople, & qu'elle les empesche de rendre publiquement rémoignage à la verité dont ils avoüent qu'ils

566 LIV. VIII. *Preuves authen. de l'union des Eg. d'Or.*  
font convaincus. La plupart des autres croient sans examen ce qu'ils voyent soutenu avec fierté dans le livre d'un de leurs principaux Ministres. Enfin ils s'unissent tous, quoyque par divers motifs, dans cette pretention.

Comme nous avons ainsi moyen de porter encore plus loin l'évidence de ce fait, & de le mettre en un tel jour qu'on ne pourra plus le nier sans une folie toute visible; il est important de ne pas négliger cet avantage, & de faire voir aux simples Calvinistes par cet exemple combien ils ont peu de sujet de se fier aux assurances que leurs Ministres leur donnent, que l'Écriture & les Peres favorisent leurs opinions, & combien ils en ont de croire au contraire que s'ils sont assez hardis pour les tromper dans des choses si notoirement fausses qu'ils en sont convaincus par des millions de témoins vivans, ils les trompent sans doute avec bien moins de reserve lorsqu'il s'agit des écrits des morts, qui ne sont plus en estat de les démentir; & qu'ainsi pechant comme ils font dans le principe de toute instruction, qui est la sincérité & la bonne foy, ils ne meritent plus d'estre écoulez sur des matieres de Religion où l'on a tant d'intérêt de n'être pas trompé.

R. gener. c. 1. Nous allons donc reprendre en peu de paroles l'argument capital sur lequel roule tant le premier traité que le premier volume de la Perpetuité, afin d'avoir lieu d'y ajoûter ces nouvelles preuves. Il se réduit, comme nous avons dit ailleurs, à ce syllogisme conditionel. Si toutes les Communions séparées de l'Eglise Romaine qui sont répandues par toute la terre, se sont trouvées unies au temps de Berenger avec l'Eglise Romaine dans la creance de la présence réelle, il est contre toute apparence de raison de s'imaginer qu'elles puissent estre venues à cet estat, par une innovation & un changement universel de creance sur ce mystere, qui se soit introduit depuis Pascale jusques à Berenger, comme les Ministres le pretendent. Or toutes les communions schismatiques d'Orient se sont trouvées avec l'Eglise Romaine, du temps de Berenger, dans la creance de la présence réelle. Donc il est impossible qu'elles en ayent changé, c'est à dire qu'il est nécessaire que la doctrine de la présence réelle ait esté perpetuelle dans toutes ces societéz.

Tout cet argument, comme on l'a remarqué au même lieu, se réduit à un fait que l'on y suppose, & à une conséquence que l'on en tire. Le fait est, que toutes les communions schismati-

que d'Orient estoient d'accord avec l'Eglise Romaine, dans la doctrine de la presence réelle, au temps de Berenger. CH. I.

La consequence est qu'il est impossible qu'elles soient venuës à cet estat par innovation.

Ainsi tout consiste à prouver ce fait & cette consequence. On l'a déjà fait pleinement dans le premier tome de la Perpetuité, & dans la réponse generale: Et on le va faire icy encore plus pleinement, s'il se peut, sans qu'il soit même besoin de raisonnement, parce que les preuves en consisteront en des actes qui le decident d'une maniere qui ne souffre point de replique.

Je sçay que ce qu'on est obligé de prouver est, que toutes ces communions Orientales estoient d'accord avec l'Eglise Romaine, au temps de Berenger sur la doctrine de la presence réelle. Mais comme on a fait voir dans la réponse generale, qu'on ne sçauroit dire sans renoncer au sens commun, qu'elles ayent changé de creance depuis Berenger jusques à ce temps icy, il est visible, qu'en prouvant que toutes ces Societez croient presentement la presence réelle & la transsubstantiation, on prouve qu'elles la croyoient aussi du temps de Berenger. Nous commencerons donc cette preuve par l'établissement du contentement present de l'Eglise Romaine avec toutes ces Societez dans le dogme de la presence réelle, & dans plusieurs autres points. Car quoy qu'il n'y ait que celui de la presence réelle qui soit essentiel à l'argument du livre de la Perpetuité, on ne laissera pas de voir la transsubstantiation, l'adoration, le sacrifice, & divers autres articles prouvez avec la même évidence par les attestations, & actes que nous allons produire, sur lesquels nous ne ferons aucune reflexion, parce qu'ils sont si clairs & si précis qu'on ne sçauroit rien ajouter à leur évidence ny à leur force.



## CHAPITRE II.

*Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie, prouvée par l'attention de sept Archevesques d'Orient.*

**O**N a déjà prouvé dans le premier Tome de la Perpetuité l'union presente de l'Eglise Grecque du Patriarchat de Constantinople.

Par le livre d'Agapius Religieux du mont Athos dont on peut voir l'Extrait au livre 12. p. 43.

Par l'Ecrit d'un Seigneur Moldave inseré tout entier, p. 50. &c.

Par un Synode entier tenu en l'Isle de Chypre, l'an 1668. rapporté p. 73.

On y a ajouté dans la réponse generale, p. 128.

L'extrait d'un Catechisme de l'Eglise de Constantinople, imprimé à Venise en 1635. & autorisé par le Theologien de cette Eglise Patriarchale.

L'Extrait de la celebre Confession Orthodoxe, signée des quatre Patriarches, & de plusieurs autres Evêques d'Orient. p. 138.

Une confession de foy exigée par Methodius, Patriarche de Constantinople. De Hilarion Cicada Theologien de la grande Eglise, tirée des Registres de cette Eglise, p. 149. & plus au long, p. 262. &c.

L'attestation de huit Religieux du mont Athos p. 150. & 179.

L'attestation du Patriarche Methodius. p. 151. &c.

Le témoignage d'un Prestre de Candie nommé Michel Chortacius, tiré d'un livre imprimé à Venise, l'an 1641. rapporté p. 163.

L'éclaircissement exigé du même Hilarion sur le Synode de Chypre, qui confirme encore la doctrine de l'Eglise Grecque sur l'Eucharistie, p. 206.

Mais comme M. Claude ne s'est pas encore rendu à ces témoignages, nous luy en allons fournir de nouveaux, dont le premier sera celui de sept Archevesques Grecs, contenu dans l'attestation suivante.

*ATTEST.*

## A T T E S T A T I O N D E S E P T

*Archevêques d'Orient.*

Ceux-là cherchent inutilement la vérité, qui ne cherchent pas les ruisseaux par les sources Evangeliques, & s'efforçant de l'établir seulement par leurs propres raisonnemens, & par une vaine Philosophie s'éloignent avec juste raison du but qu'ils se sont proposez, & s'engagent dans des precipices, tâchant en même temps d'y attirer leurs freres avec eux. C'est le propre des Calvinistes qui sont en France, qui enflés de vanité & de hardiesse, CALOMNIENT IMPUDEMMENT nostre Eglise Orientale, & luy imposent hardiment les plus noires impostures, publiant par tout qu'elle s'accorde avec leurs opinions, & consent à leurs phantaisies, quoique néanmoins leur opinion absurde & extraordinaire touchant le Saint Sacrement de l'Eucharistie & quelques autres points, ait esté bafouée & rejetée par des Conciles particuliers assemblez à Constantinople, comme illegitime & inconnuë à l'Eglise Orientale. C'est pourquoy le tres-illustre & tres-excellent Ambassadeur du Serenissime & Tres-Chrétien Roy de France, Messire Charles François Olier, Marquis de Nointel, nous ayant demandé un jugement veritable & sincere des articles à nous proposez: Nous soussignez avons crû devoir effectuer une demandé si pieuse & si legitime sur les sentimens de l'Eglise d'Orient.

Premierement sur le Saint Sacrement de l'Eucharistie, nous disons que le corps vivant de J. C. qui a esté crucifié, qui est monté aux Cieux, & qui est assis à la droite du Pere, est veritablement present dans l'Eucharistie, mais invisiblement.

2. Que le pain & le vin, après l'invocation du Prestre, & après la consecration, sont changez de leur propre substance, au vray corps & sang de J. C. & que quoique les accidens qui demeurent paroissent sous les apparences du pain & du vin, ils ne sont néanmoins ni pain ni vin.

3. Que l'Eucharistie est un sacrifice pour les vivans & les morts, établi par J. C. & que les Apostres nous ont laissé par tradition.

4. Que le corps de J. C. dans l'Eucharistie est mangé tout entier impassiblement par ceux qui le reçoivent, dignes ou in-

570 LIV. VIII. *Preuves authen. de l'union des Eg. d'Or.*  
dignes ; les dignes le reçoivent pour leur salut , & les indignes à leur condamnation ; & qu'il est immolé sans effusion de sang , & adoré justement comme Dieu.

5. Que l'Eglise ordonne des jeûnes & l'abstinence de quelques viandes.

6. Que les Chrétiens rendent à la Vierge une veneration d'Hyperdulie , & aux Saints qui sont dans le Ciel un honneur particulier , sans diminuer l'adoration qu'on doit à J. C.

7. Qu'il faut honorer relativement les images des Saints , & non pas les adorer du culte de latric.

8. Qu'il faut honorer & respecter les Saints , comme ayant souffert pour J. C.

9. Que les Evêques par un ordre établi de Dieu sont au dessus des Prestres , qui reçoivent la grace divine par leur ministère.

10. Que l'Episcopat est necessaire dans l'Eglise de J. C.

11. Que l'Eglise Catholique , bastie sur le fondement des Prophetes & des Apostres , J. C. en estant la pierre angulaire , sera toujours visible & infallible.

12. Que le Baptême est necessaire à tous les enfans des fideles pour estre sauvez.

13. Que les vœux des Prestres & des Moines , & les prieres qu'ils font sont agreables à Dieu.

14. Que les Livres de Tobie , Judith , la Sageffe , l'Ecclesiastique , Baruch , les Machabées , font partie de la Sainte Ecriture , & ne sont point rejettez comme ceux des Payens.

15. Que l'Eglise Orientale reconnoît aussi sept Sacremens , comme elle l'a appris par tradition.

Nous , Enfans de l'Eglise Orientale , croyons toutes ces choses de cœur sans aucune difficulté , & les confessons de bouche , ayant reçu de toute antiquité des Peres & des saints Conciles , la tradition qui nous fait ainsi croire , & ceux qui ont sur ces points d'autres sentimens sont dans une erreur pernicieuse & prejudiciable. Outre cela ils parlent *impudemment dans la fureur qui les agite* contre nostre confession orthodoxe & contre l'Eglise d'Orient , & murmurent contr' elle avec la derniere insolence , voulant montrer qu'elle est tombée dans les sentimens de personnes obscures , & qu'elle a abandonné les coutumes & regles de ses Peres , que les traces de ces mêmes Peres ont autorisées , & les Synodes ont confirmées , comme

celuy de Constantinople sous le Patriarche Cyrille de Beroce, & un autre peu après, Parthenius surnommé le Vieil estant Patriarche, qui condamnerent des articles infames sous le nom de Cyrille Lucar & les rejeterent comme des prodiges & faussetez qui s'accordoient avec les rêveries des Calvinistes. Et la refutation de ces Chapitres sans chef de Cyrille, dans laquelle les faussetez estoient renversées, a esté mise dans les Archives de la grande Eglise. C'est pourquoy nous avons signé, certifions tous les articles ci-dessus mentionnez à tous ceux qui croient & professent la veritable Religion.

CH II.  
Témoignage  
authentique  
de la verité  
des Conciles  
tenus contre  
Cyrille Lucar,  
rejettez par  
M. Claude  
comme faux.

DONNE' à Pera 1671. 18. Juillet. Signez,

BARTHELEMY D'HERACLEE'. METROPHANE DE CYZIQUE.  
JEREMIE DE CALCEDOINE. ANTOINE D'ATHENES.  
METHODIUS DE PISIDIE. JOACHIM DE RHODES.  
NEOPHITE DE NICOMEDIE.

*EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE NOINTEL,  
Ambassadeur de sa Majesté Tres Chrétienne à la Porte  
de Constantinople ce 29. Septembre 1671.*

**L**A crainte où je suis que vôtre zele ne nous fist souffrir avec impatience de recevoir de mes lettres sans estre accompagnées de quelques preuves du fait qui est en question, m'oblige à vous en envoyer une fort authentique; puisqu'elle est signée de sept Metropolites. C'est une attestation de leur foy sur l'Eucharistie, l'invocation des Saints & quelques autres points importans. Quatre de ces Messieurs. là estoient retirez chez moy, pour se garantir de la persécution de Parthenius. Les trois autres estoient ou dans le Palais d'Angleterre, ou chez leurs amis; & quoique separez de demeure, ils ont concouru ensemble dans la même volonté, d'attester une verité si publique, & qu'ils avoient déjà certifiée avec Parthenius, même en la profession de Cicada. Ils ont lu les articles à loisir, & les ayant trouvez conformes à la doctrine de l'Eglise d'Orient, ils ont commis le soin d'en dresser l'attestation à un Papas qui a esté long-temps en Angleterre & en Hollande, & qui ne parle point en Calviniste, ainsi que vous le jugerez par la lecture de cet acte.

Elle est imprimée dans la réponsé generale.

Ces Evêques m'ont remercié de la peine que je prenois de

572 LIV. VIII. *Preuves authen. de l'union des Eg. d'Or.*  
vouloir assurer la foy de leur Eglise contre les calomnies dont on s'efforçoit de la noircir, & m'ont assuré qu'ils auroient bien de la joye de signer la même chose dans un Synode.

---

### CHAPITRE III.

*Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie, prouvée par les Attestations des Eglises de l'Archipelage.*

*Attestation de l'Eglise de l'Isle Siphanto.*

*Confession de la Doctrine de l'Eglise sainte de Siphanto touchant le Sacrement de l'Eucharistie.*

**A**Yant esté informé d'un tres-mauvais bruit que quelques-uns des superbes Heretiques de nos jours font courir, pour calomnier malicieusement nôtre sainte Eglise Catholique des Grecs, nous attribuant sans sujet quelques-unes de leurs heresies, quoique la sainte Eglise Catholique de J. C. ait de tout temps esté exempte de toute mauvaise doctrine & heresie, afin d'avoir un prétexte de persister dans leurs folles opinions, principalement sur le sujet des saints Sacremens du corps & du sang de J. C. Et quelques personnes demandant à sçavoir exactement nôtre veritable sentiment sur le divin mystere de l'Eucharistie, afin de connoistre clairement si ces Heretiques trouvent dans des Catholiques comme nous un prétexte legitime à leurs mauvais sentimens, ou enfin si c'est tout au contraire, nous avons crû qu'il falloit par cette confession repousser leurs vaines paroles & nous justifier de leurs injustes soupçons.

Nous confessons donc publiquement, & publions clairement contre cette folle persuasion nostre sentiment, qui est celuy des Grecs sur ces choses; & nostre opinion que nous avons reçûe de J. C. Car il a dit lui-même, *Cecy est mon corps*, & *Cecy est mon sang*, sur lesquelles estant fortement établis, nous confessons comme nous le pensons, & disons d'une voix de tonnerre.

Premierement, que le corps même de J. C. que la Vierge a conçu sans corruption qui a son ame & son esprit, crucifié, resuscité, élevé aux Cieux, & assis à la droite du Pere, est certainement & veritablement present dans l'Eucharistie, bien qu'il soit invisible selon sa forme substantielle, & que c'est le Verbe même, Dieu & Homme, qui est dans le saint Pain.

2. Qu'il entre dans la bouche de tous ceux qui le reçoivent des dignes, & de ceux qui ne le sont pas, pour le salut des dignes, & pour la condamnation des indignes. CH. III.

3. Que le pain & le vin sont changez & transélementez; de sorte que leurs substances & leur nature s'écoule & se détruit entièrement, & que les substances du pain & du vin ne demeurent plus après la consecration, mais le corps même & le sang de J. C. présent en la figure & goût du pain.

4. Que l'Eucharistie est un véritable sacrifice que l'Eglise fondée sur les loix établies par J. C. offre par tradition des Apôtres pour les vivans & les morts.

5. Que le saint pain devant la consecration est honoré d'un culte relatif comme antitype du corps de J. C. mais qu'après la consecration il le faut adorer d'un culte de latricie, car alors il est J. C. tout entier.

6. Qu'il faut que les Chrétiens invoquent la sainte Vierge & les Saints qui sont dans le Ciel à leur secours, & que par là J. C. nôtre mediateur n'est offensé en aucune maniere, mais qu'il en est plus honoré.

7. Qu'il faut honorer les Saints & leurs Reliques.

8. Que nous Orthodoxes devons honorer leurs images d'un culte relatif.

9. Qu'il y a sept Sacremens de l'Eglise, sçavoir le Baptême, le S. Chréisme, la Communion, la Penitence, l'Onction des malades, l'Ordre sacré, & le Mariage.

10. Que les Evêques sont au dessus des Prestres, & qu'ils ont seuls le droit de les ordonner.

11. Que le gouvernement d'un Evêque Orthodoxe & vertueux est nécessaire à l'Eglise.

12. Que l'Eglise Catholique ne peut jamais manquer contre la sainte doctrine.

13. Que les Livres de Tobie, Judith, la Sageffe, l'Ecclesiastique, Baruch, & des Macabées, quoiqu'apochryphes chez les Hebreux, sont néanmoins partie de la sainte Ecriture.

Athanase Archevêque de Siphanto.

Parthenius Choretis Predicateur de l'Evangile.

Nicolas Canditijs Prestre & Oeconome de Siphanto.

Le Prestre Mancganaris Sacristain de Siphanto.

George Prestre Ruffien Protopapas de Siphanto.

75 Liv. VIII. *Preuves authen. de l'union des Eg. d'Or.*  
Antoine, Jeroulbeneris, Protosincelle de Siphanto.  
Le Diacre Ermartis Protonotaire de Siphanto.

ATTESTATION DE L'EGLISE D'ANDROS.

L'Attestation de l'Eglise d'Andros contenant absolument les mêmes termes, on ne l'a point intercée. Elle est signée par Jacques Archevêque d'Andros.

Denis ancien Archevêque de Milo.

Jean Prestre Econome d'Andros.

Stamafius Prestre Sacristain d'Andros.

ATTESTATION DE L'EGLISE  
de Siphanto sur Agapius.

ON nous a demandé à l'Eglise de Siphanto, touchant la vie du Moine Agapius de Crete, qui a composé en langue vulgaire un Livre intitulé, *le Salut des Pecheurs*, si c'estoit un homme qui eust quelque vertu; & nous témoignons selon la reputation qu'il a parmy la plûpart des Grecs, que c'estoit un homme vertueux & venerable, & qui a fait honneur à l'Estat Monastique. C'est pourquoy nous avons donné cecy pour faire connoistre la verité. 1671.

ATTESTATION DE L'EGLISE  
de l'Isle d'Anaxia.

NOUS soussignez Prestres & Clercs de l'Isle d'Anaxia, ayant appris par des personnes dignes de foy, que quelques Calvinistes de France nous impoisoient injustement de soutenir nous & nostre sainte Eglise Catholique d'Orient les opinions qu'ils ont touchant l'Eucharistie & quelques autres points particuliers, pour leur fermer la bouche, & que nostre foy paroisse à toute la terre, nous faisons ce present écrit, afin qu'il en soit un témoignage.

Premierement donc nous confessons que dans la sainte Eucharistie est contenu, & se trouve substantiellement & réellement nôtre Seigneur J. C. avec son corps, son sang, son ame & sa divinité, & que par la consecration la substance du pain & du vin est changée au corps & au sang de J. C. lequel chane-

ment est appelé par les Theologiens transsubstantiation : de sorte qu'il ne reste plus rien du pain & du vin que les seules especes ou les apparences du pain & du vin, & que la sainte Communion donne beaucoup de graces à ceux qui la reçoivent avec un cœur pur & net, comme au contraire il y a une grande punition pour ceux qui la reçoivent avec une conscience criminelle, & que la sainte Eucharistie doit estre adorée d'un culte de latric.

2. Nous confessons que la sainte Eglise a pouvoir d'ordonner le jeûne & l'abstinence de quelques viandes.

3. Que nous avons besoin du secours des Saints, & que nous les pouvons invoquer avec toute sorte de justice, sans commettre aucune injustice contre J. C. nôtre mediateur.

4. Que nous honorons justement leurs saintes Reliques.

5. Que c'est en cela que consiste le culte relatif.

6. Que les Sacremens de l'Eglise sont sept ; sçavoir le Baptême, la Confirmation, la Communion, la Penitence, l'Onction des malades, l'Ordination & le Mariage.

7. Que les Evêques sont au dessus des Prestres, & seuls les peuvent ordonner.

8. Que le gouvernement de l'Evêque est necessaire dans l'Eglise.

9. Que la sainte Eglise demeurera jusqu'à la fin du monde inébranlable & visible.

10. Que cette même Eglise est infallible.

11. Enfin que les Livres de Tobie, de Judih, de la Sagesse ; de l'Ecclesiastique, de Baruch & des Machabées font partie de la sainte Ecriture.

Nous confessons toutes ces choses, & pour confirmation de la verité, nous faisons ce present écrit, & le signons de nostre propre main. A Anaxia le 22. Juillet ; l'an du Seigneur 1671.

Tzan Prestre, Econome d'Anaxia.

Seraphin Religieux & Cor. Evêque.

Damascene Religieux & Vicaire de l'Archevêque.

Sophronius Religieux & Confesseur.

Macaire Religieux.

Le Papas George μελισσοργος.

Le Papas Nicolas Econome de Drimalia.

Le Papas Nicolas Sacristain du même lieu.

Papas Nicolas Melisurgus.

Le Prestre Marc Raropulus.

Callinicus Religieux.

Jacques Prestre κερβέλλας.

*ATTESTATION DES EGLISES DES ISLES  
de Cephalonie, Zante & Itaque.*

Paysius par la misericorde de Dieu Archevêque de Cephalonie, Zante & Itaque.

**E**STANT venu à nôtre connoissance que quelques heretiques de France calomnient nôtre Eglise d'Orient, comme estant participante de leurs heresies, non seulement sur le sujet du saint & venerable corps du Seigneur dans l'Eucharistie, mais aussi sur d'autres points, nous avons crû estre obligez à repousser cette calomnie qu'ils avancement contre nôtre Eglise, & de faire paroistre, declarer & témoigner clairement que nôtre Eglise d'Orient a toujourns cru & croit par la grace de Nôtre Seigneur J. C.

Premierement, que le corps de nôtre Seigneur J. C. crucifié pour nous, qui a esté élevé au Ciel, & est assis à la droite du Pere, est réellement & invisiblement present dans le saint pain, quand il est consacré par les Prestres.

2. Que le pain & le vin après la consecration du Prestre, sont changez de leur propre substance en la veritable & propre substance de J. C.

3. Que l'Eucharistie est un sacrifice établi par J. C. pour les vivans & les morts, & qui nous a esté donné par la tradition des Apostres.

4. Que le corps de J. C. est absolument mangé dans l'Eucharistie impassiblement par celui qui le reçoit, qu'il est offert d'une maniere non sanglante, & qu'on l'adore comme Dieu par une adoration de Latrie.

5. Que l'Eglise peut ordonner des jeûnes, & défendre de certaines viandes.

6. Que ceux qui prient la Vierge Marie & les Saints qui sont dans le Ciel, rendent à J. C. l'honneur qui luy est dû.

7. Qu'il est juste d'honorer & de louer les Saints.

8. Qu'il est à propos d'honorer les images par rapport, c'est-à-dire par un culte relatif.

9. Que les Evêques par l'ordre établi de Dieu sont au dessus des Prestres, dont ils reçoivent la grace sacerdotale.

¶ 10. Que la dignité Episcopale est necessaire dans l'Eglise de CH. III.

JESUS-CHRIST.

11. Que l'Eglise Catholique a esté pendant tous les siècles visible & infailible.

12. Qu'il y a sept sacremens de l'Eglise.

13. Que les Livres de Tobie, Judith, la Sageſſe, l'Eccleſiaſtique, Baruch & les Machabées, font partie de l'Ecriture Sainte, & ſont reconnus pour tels.

Nous avons fait cette declaration, afin que nôtre foy paroisse assurée & ferme dans les choses où on est en peine si nous croyons mal & autrement que cela, & pour en faire un acte qui puisse servir d'Original, nous avons voulu l'accompagner de nos ſouſcriptions & declarations de nos ſentimens.

PAYSIUS Archevêque de Cephalonie, Zante & Itaque, ſouſcrit & conſens à ce qui a été écrit ci-deſſus.

TIMOTHE'E, Typalde Protopapas de Cephalonie.

CLEMENT Prestre Proto-Syncelle de la grande Eglise.

GERASME COULOMPIS Prestre & Economè de Cephalonie.

ESTIENNE Prestre, Sacellarius de Cephalonie.

JEAN LYCOUDIS Prestre Chartophylax de Cephalonie.

NICOLAS MYCALITZES Prestre Scevophylax de Cephalonie.

THEOPHANE Religieux Prestre de Petinza.

TIMOTHE'E SAMICUS Religieux & Abbé du Sepulchre.

SIMEON GENATHA Religieux, Abbé du Monastere dit iepior.

METROPHANE COMITOPULUS, Abbé du Monastere dit βασιλικόν.

PARTHENIUS OLOUBARDUS Prestre Abbé du Monastere du Prophete Elie.

CALIOPIUS LITADAS Religieux Abbé du Monastere de S. André.

DANIEL DANIA Religieux Abbé du Monastere de S. Jean-Baptiste.

CHRYSANTHE ZERBUS Religieux Abbé du Monastere de tous les Saints.

METROPHANE Religieux dit Likardopulus, Abbé du Monastere de Omalle.

CHARITON Religieux Abbé du Monastere de la Source de Vie.

SIMEON GROUSPAS Religieux Abbé de S. Nicolas.

METROPHANE Religieux & Abbé du M. de la Sainte Vierge.

JOANNIOIUS Religieux Abbé du Mont de l'Apostre S. André.

DIOMEDE Religieux dit *Netaxas*, Abbé du Mont de *S. Michel*.  
 CONSTANTIN BALSAMON Grand Vicaire de l'Archevêque &  
 Protopapas de Zante, j'assure ainsi & declare que non seule-  
 ment l'Eglise Orientale & Oecumenique de J. C. croit ainsi,  
 & rejette ces heresies, mais encôre qu'elle anathematise tous  
 ceux qui ont ces sentimens, & les rejette de sa communion,  
 comme des membres pourris.

HIACINTE *Matzirigus* Prestre & Econome de Zante.

GEORGE Prestre *Sacellarius* de Zante.

EUSTATHIUS Prestre & *Secvophylax* de Zante.

HECTOR FASUS Prestre & *Cartophylax* de Zante.

CONSTANTIN ELEAZAR Prestre & *Sacellion* de Zante.

JEAN CALCHIAS Prestre & *Protedicus* de Zante.

ANASTASE ATHANASAKIS Prestre *Protonotaire* de Zante.

PIERRE ABOURES Prestre *Logotheta* de Zante.

BASILE CATRAMIS Prestre *Canticius* de Zante.

STAMMATIUS ROUCANES Prestre *Jeromnemon* de Zante.

MATHIEU ROUCANES Religieux du Monastere de *Saint-Jean-Baptiste* dans le Château de Zante.

Cette Attestation est écrite partie en Grec vulgaire,  
 partie en Grec litteral.

ATTESTATION DE L'EGLISE DE L'ISLE  
 de Mycone.

A LA GLOIRE DE DIEU LE PERE.

**N**ous soussignez Evêques & Prestres, ayant appris par  
 des témoignages certains & manifestes qu'il y a quel-  
 ques Heretiques dans le Pays de la France, qui avec une har-  
 dieſſe extraordinaire, & sans crainte de Dieu nous imposent  
 quelques erreurs contraires à la Foy que nous professons, &  
 principalement sur le Sacrement de la Sainte Eucharistie, &  
 quelques autres points particuliers: Nous avons resolu & dé-  
 terminé, selon les regles qui s'observent dans nôtre Eglise, de  
 nous opposer à une si grande insolence, & de la reprimer, en  
 montrant la fausseté de leur calomnie par une exposition sin-  
 cere & veritable de nôtre Foy sur ce Sacrement, & sur plu-  
 sieurs autres points dont nous sommes informez.

C'est pourquoy nous croyons & certifions que le propre corps

de J. C. vivant qui a esté crucifié, qui est monte aux Cieux, & Ch. III. qui est assis à la droite du Pere, est present dans la sainte Eucharistie, bien qu'il soit invisible, & qu'il ne paroisse point.

Qu'il entre dans la bouche de ceux qui la reçoivent bons & mauvais, pour le salut des bons & la condamnation des méchans.

Que le pain & le vin sont veritablement changez, & perdent leur propre substance; de sorte qu'après la Consécration la substance du pain & du vin ne demeure plus, mais le corps & le sang de J. C. est present sous la forme du pain & du vin.

Que la sainte Eucharistie est un veritable Sacrifice, que nôtre Eglise fondée sur les loix établies par J. C. & avec la tradition des Apostres, offre pour les vivans & pour les morts.

Que le corps de J. C. present en la sainte Eucharistie doit estre adoré d'une adoration de Latrie.

Que l'Eglise peut ordonner aux Chrétiens de s'abstenir de certaines viandes.

Que les Chrétiens ont besoin d'invoquer à leur secours la sainte Vierge & les Saints qui sont dans le Ciel, & que cette invocation ne blesse point J. C. nôtre Mediateur.

Qu'il faut honorer les Images par un culte de servitude relatif.

Qu'il y a sept Sacremens de l'Eglise.

Que les Evêques selon l'ordre établi de Dieu sont au dessus des Prestres, & qu'eux seuls peuvent les ordonner.

Que l'Eglise Catholique subsistera toujours, & ne deviendra point invisible.

Que l'Eglise ne se peut tromper.

Que les Livres de Tobie, de Judith, de la Sageffe, de l'Ecclesiastique, de Baruch & des Machabées sont partie de la Sainte Ecriture.

Que nous devons honorer les Saints & leurs Reliques.

MARC *Prestre Econome de Micone, Grand Vicair de l'Evêque.*

LE PAPAS *Laprianus Sacellanus.*

DEMETRIUS *Scevo-phylax.*

GEORGES *Cartophylax.*

JOSEPH *Religieux.*

LE PAPAS *Philotee premier Chantre.*

LE PAPAS ISAYE.

LE PAPAS PANTELEZ.

LE PAPAS BAPTISTE.

LE PAPAS GERASIM *Vidus.* Je certifie ce qui est ci-dessus.

A T T E S T A T I O N D E L' E G L I S E  
de l'Isle de Milo.

**A**yant entendu parler d'un tres-mauvais bruit qu'on fait courir contre nous qui sommes de l'Eglise Grecque, & Habitans de l'Isle de Milo, à scavoir qu'il y a quelques personnes enfans des Calvinistes, qui se croient à la verité fort sages, & qui neanmoins ne sont pas dans les veritables sentimens, qui disent que nous autres Grecs Orthodoxes avons des sentimens semblables à leurs mauvaises opinions, nous avons crû qu'il estoit à propos de reprimer LEUR FOLIE; parce que nous autres Orientaux & Catholiques ne souffrirons jamais d'estre separez de la Foy qui nous a esté donnée par JESUS-CHRIST, & des Dogmes des Apostres & de nos Peres.

Seigneur J. C. que cela n'arrive pas. C'est pourquoy pour condamner leurs méchantes heresies, pour repousser leurs calomnies, & dissiper le mauvais bruit qu'ils ont fait courir, nous avons donné ces Articles, pour servir de témoignage de la pieté de nôtre foy, & pour servir d'instruction à ceux qui voudront embrasser la Foy Orthodoxe.

Premierement, nous confessons contr'eux, selon la tradition tres-manifeste de J. C. du Vaisseau d'Electiion, de tout le Chœur des Apostres, le consentement general des Saints Peres & des Constitutions orthodoxes, que ce saint pain de l'Eucharistie que nous qui sommes Prestres consacrons tous les jours, est le propre corps de J. C. crucifié, ressuscité, élevé au Ciel, & assis à la droite du Pere, & ce qui est consacré dans le calice, nous croyons que c'est le precieux sang du Sauveur répandu pour nous.

Secondement, nous disons à haute voix, que dans ce terrible Sacrifice de l'Eucharistie J. C. est tout entier, c'est-à-dire le Fils qui est la parole de Dieu incarnée avec sa sainte ame & son esprit.

Troisièmement, que depuis ces paroles, *cecy est le corps & le sang*, ces mysteres reçoivent une puissance qui les dispo-

se à la consecration ; & dans la deuxième priere il ne reste plus ni la substance du pain ni celle du vin, mais les seules especes & accidens du pain & du vin ; & le pain est transsubstancié & est consacré au corps de J. C. vivant & animé, comme nous avons dit ci-dessus. De même le vin est transsubstancié & devient le véritable sang de Dieu d'une manière admirable.

4. Que nous adorons ces Mysteres de l'Eucharistie d'une adoration de Latrie. Car queile autre adoration leur pourroit-on rendre, puisque J. C. est en eux tout entier?

5. Que l'Eucharistie est un véritable Sacrifice, que nous qui avons l'honneur d'estre Prestres, offrons pour les vivans & pour les morts.

6. Que ces Mysteres apportent un grand avantage à ceux qui les reçoivent avec une ame pure, & qu'ils font le contraire à ceux qui s'en approchent autrement.

7. Que l'Eglise peut dans les temps & jours necessaires sans aucun sujet de scandale, ordonner des jeûnes aux fideles, lorsqu'il y a quelque necessité ou quelque utilité dans les jeûnes, comme dans les temps de secheresse, de guerres, de maladies contagieuses & d'autres choses semblables, ce qui ne va point à la destruction des traditions Ecclesiastiques.

8. Que nous invoquons le secours des Saints, & que nous honorons leurs Reliques comme saintes, & que nous les prenons pour nos Intercesseurs sans blesser la foy Orthodoxe, ni l'honneur de J. C. Dieu & homme nôtre mediateur auprès de Dieu.

9. Nous confessons qu'il y a sept Sacremens de l'Eglise, à sçavoir le Baptême, le S. Chresme, la Communion, la Penitence, le Sacerdoce, l'Onction des malades, & le Mariage honorable. *τίμιος γάμος.*

10. Outre cela J. C. ayant promis à l'Eglise Catholique d'estre avec elle jusqu'à la fin des siècles, nous croyons qu'elle demeure infailible dans la Foy, & qu'elle demeurera jùsqu'à la fin, & après la consommation des siècles. Pour une Eglise particuliere il peut arriver qu'elle se trompe en quelque opinion.

11. Nous confessons encore que les Livres de Tobie, de Judith, de la Sagesse, de Baruch, de l'Ecclesiastique & des Machabées sont parties de la sainte Ecriture.

12. Que les Evêques seuls ont autorité sur les Prestres par lesquels, quand il s'en trouve de vertueux & d'ortho-

182 LIV. VIII. *Preuves authen. de l'union des Eg. d'Or.*  
doxes, l'Eglise est utilement gouvernée, & comme il est nécessaire.

GERASIME *humble Archevêque de Milo*, je certifie cecy.  
MATTHIEU *Prestre Econome de Milo*, certifie comme dessus.  
GUILLAUME *Prestre Chorevêque de Milo.*  
GEORGE *Prestre Scevophylax.*  
MICHAEL *Prestre Chartophylax.*  
GEORGES *Prestre & Sacristain.*  
JEAN *Prestre Promoteur de Milo.*  
ANANIAS *Religieux & Abbé.*  
NICEPHORE *Religieux & Abbé.*  
NICODEME *Religieux & Abbé.*  
DAMASCENE *Religieux.*  
GERMAIN *Religieux.*  
NEOPHITE *Religieux & Archimandrite.*

ATTESTATION DE L'EGLISE  
de l'Isle de Chio.

S'Estant élevé une assez grande dispute sur la Foy des Chrétiens qu'on doit estimer saine & Orthodoxe, & plusieurs assurant que l'Eglise d'Orient avoit quelques opinions mauvaises, & contraires aux véritables sentimens, & qu'elle estoit dans les mêmes opinions qu'eux, ceci a esté écrit de Chio pour la refutation de ce mensonge & la confirmation de la vérité, où on rrouvera ce que l'Eglise d'Orient tient pour Orthodoxe, & comme établi par l'Ecriture & par les saints Peres. L'an 1671. au mois d'Octobre, Indiction premiere.

Premierement, nous croyons que la transsubstantiation du pain & du vin au corps & au sang de J. C. se fait par le Prestre avec les paroles de nôtre Seigneur.

2. Que la chair & le sang entrent dans les Communians.
3. Qu'après la consecration le corps & le sang demeurent dans la sainte Eucharistie.
4. Que la sainte Eucharistie est offerte par les Prestres pour les vivans & pour les morts.
5. Qu'on luy doit une adoration de Latrie.
6. Que l'Eglise ordonne les jeûnes comme elle veut.
7. Elle dit que J. C. est le seul mediateur pour le peché originel & les personnels, & qu'après sa Resurrection tous

les Saints le sont pour les choses dont nous avons besoin.

8. Que Dieu est adoré d'une maniere differente de celle dont on honore les Saints & leurs Reliques, Dieu par un culte de Latrie, la Sainte Vierge d'Hyperdulie, & les Saints de D

9. Elle rend un honneur relatif aux Images.

10. L'Eglise a sept Sacremens, le Baptême, le Chresme, la sainte Eucharistie, la Penitence, l'Onction des malades, le Sacerdoce, & le Mariage.

11. Que les Prestres sont ordonnez par les Evêques, par qui l'Eglise doit estre necessairement gouvernée.

12. Le gouvernement des bons Evêques est fort utile.

13. Que l'Eglise ne se trompe jamais.

14. Qu'il y a deux Eglises, la visible & l'invisible; celle d'icy bas est visible, celle d'en haut invisible.

15. Que les Livres de Tobie, Judith, de la Sageſſe, de Syrac, de Baruch, des Machabées, sont partie de l'Ecriture, & sont lus comme tels.

L'ARCHEVESQUE de Chio.

IGNACE Econome de Chio.

ANTOINE Prestre. Le Prestre Parthenius, Tresorier de Chio.

CONSTANTIN Prestre, Sacristain de Chio.

NICOLAS Prestre, Ecclesiarque de Chio.

ARMEZINUS Prestre, Jeronnemon de Chio.

JEAN Prestre, Secretaire de Chio. ὑποσηματόγραφος.

NICOLAS Prestre, Predicateur de l'Evangile.

CLEMENT Religieux de la Communauté des SS. Cosme & Damien.

PARTHENIUS Religieux des saints Apostres.

MANUEL SAKES Protonotaire de Chio. J'ay signé en foy de cecy.

GEORGE Prestre, Cartophylax de Chio.

MICHAEL Prestre, premier Défenseur, ou Promoteur, παρὰ τὴν δίκην.

NICOLAS prestre, Rhetor de Chio.

MICHEL Official de Chio.

PHOTIUS Prestre Logotheta.

GABRIEL Religieux, Docteur & Maître de la Communauté de saint Victor.

## CHAPITRE IV.

*Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie , prouvée par le témoignage de plusieurs Abbez , Religieux & Papas Grecs , contenuë dans quelques Relations de Monsieur de Nointel Ambassadeur de Sa Majesté à la Porte , & par la Lettre de Monsieur Panaioti , premier Interprete du Grand Seigneur.*

Comme il n'y a point de moyen plus propre pour s'assurer qu'une doctrine est généralement reçûe dans une Eglise, que de ne s'en informer pas seulement de ceux qui y tiennent les premiers rangs, mais aussi du commun des Ecclesiastiques, des Religieux, & même des Laïques qui la composent, je ne feray pas difficulté de rapporter ici divers Extraits des Relations que Monsieur de Nointel Ambassadeur du Roy à la Porte a envoyées à ses amis à Paris, qui en contiennent des témoignages qui persuaderont toujours, non seulement tous ceux qui connoissent particulièrement la parfaite sincérité de celuy qui les a écrites, mais aussi toutes les personnes sensées qui ne s'imagineront jamais qu'un homme d'honneur qui fert de Ministre à un grand Roy dans un employ considerable, voulust hazarder sa reputation, en publiant des faussetez dont tant de gens auroient interest de le convaincre, & tant de moyens de le faire.

*RELATION DE MONSIEUR DE NOINTELE  
Ambassadeur de Sa Majesté Tres. Chrétienne à la Porte , contenant le recit d'un entretien avec l'Abbé du Monastere de Mauromale.*

LE premier jour de Septembre j'allay me promener à Mauromale, qui veut dire en Grec vulgaire, *Pierre Noire*, c'est pourquoy les Turcs l'appellent *Karatash*, qui signifie la même chose. C'est une Abbaye de Grecs, située en Europe, au delà des seconds Châteaux. Elle est à mi-coste, & dans un enfoncement auquel on arrive par un chemin large, où le charroy

roy peut passer, & dont l'accès n'est point difficile, parce qu'on monte en tournant. CH. IV

Les Religieux soit au nombre de quarante cinq qui vivent sous la Regle de saint Antoine, & sous la conduite d'un Abbé. Ils gardent une perpetuelle abstinence de chair, & l'observent plus rigoureuse les Lundis, Mercredys, & Vendredys. Leur Eglise est petite & ornée comme les autres du pays, de quantité de tableaux & de lampes allumées qui sont d'argent & assez bellés.

Je passay dans le *Sancta Sanctorum* accompagné de l'Abbé. Je luy fis demander où estoit l'Eucharistie. Il me montra une boîte d'argent ou de fer blanc, posée sur le coin d'un petit autel, qui est celuy où l'on consacre. Il paroïssoit qu'il y avoit du papier ou de la toile, parce qu'on le voyoit déborder. Je m'informay de sa croyance sur ce mystere. Il me dit que c'estoit le veritable corps de J. C. que l'on consacroit le Jeudy Saint pour servir de Viatique aux Religieux malades, auxquels celuy qui administroit ce Sacrement, le portoit sur sa teste.

On l'interrogea s'il ne croyoit pas que c'estoit du pain. Il répondit que c'en estoit avant la Consécration, mais qu'après la prononciation des paroles & de l'Oraison, le pain & le vin estoient changez au corps & au sang de J. C. On luy fit la demande, pourquoy donc on voyoit du pain? Il repliqua qu'il en paroïssoit, mais qu'il n'y en avoit point, & qu'il en restoit seulement les apparences: que J. C. avoit déclaré que le pain devenoit son veritable corps: *Hoc est enim corpus meum*, & le vin son veritable sang: *Hic est calix sanguinis mei*; & que tous les Apostres qu'il me nomma l'un après l'autre, avoient enseigné cette verité.

Il y avoit une lampe devant l'autel où estoit ce precieux depost, ce qui m'obligea de luy faire reproche de ne l'avoir point allumée comme les autres qui pendoient devant des tableaux, ce qui fut cause aussi qu'on l'alluma en même temps, toute la matiere estant prestée, & ne restant plus que le feu à y mettre. L'Abbé avoit que c'estoit le moindre honneur que l'on devoit à l'Eucharistie, que c'estoit une faute d'y manquer, & que nous devons l'adorer. Il me rapporta de grandes histoires de plusieurs miracles arrivez pour confirmer la preséce réelle de J. C. au S. Sacrement, & il les recitoit avec une tres-grande affection & volubilité de langue, témoignant bien de

588 LIV VIII. *Preuves authent. de l'union de l'Ég. d'Or.*  
la joye qu'il eust plu à la providence de Dieu de confondre  
alors le doute & l'incrédulité de quelques-uns qui approchoient  
de ce divin mystere en manquant à la foy qu'ils luy devoient.  
Je luy parlay des Sacremens de l'Eglise. Il me fit dire qu'il y  
en avoit sept. On luy parla aussi de l'invocation des Saints.  
Il répondit que les prieres qu'il leur estoient adressées si fré-  
quemment par les Grecs en faisoient foy, & qu'on adoroit  
leurs Images d'un culte relatif

Je le priay de me faire voir les Livres de l'Abbaye. La réponse  
fut qu'il n'y en avoit point d'anciens, parce que leur maison  
n'estoit r'établie que depuis cinquante ans, que ceux qu'ils  
avoient, servoient à l'Office, à l'exception de quelques-uns de  
devotion qui estoient modernes, entre lesquels il me nomma  
le Livre intitulé, *Ἀμαρτολῶν σωτηρία* composé par Agapius  
Religieux du mont Athos. Je m'informay de quoy il traitoit.  
Il me dit qu'il parloit des sept Sacremens, & particulièrement  
de l'Eucharistie, & de la preparation à la sainte Communion.  
Luy ayant représenté qu'un Ministre Calviniste sou'tenoit  
qu'Agapius n'avoit point esté, & qu'en tout cas l'ouvrage  
qu'on luy attribuoit estoit celuy d'un imposteur qui s'estoit servi  
de son nom; il m'assura qu'il avoit connu ce bon Religieux,  
qu'il estoit Auteur de ce Livre, lequel il avoit rempli de tou-  
tes les veritez qui y sont contenuës, dont il estoit instruit par  
une longue lecture de plusieurs bons manuscrits. Enfin il me  
protesta qu'il m'avoit répondu la verité. Luy ayant demandé  
s'il voudroit bien la certifier par une declaration authentique,  
il me témoigna qu'il en auroit de la joye. Ainsi il prit les articles,  
me promettant de dresser une profession de foy sur ces points,  
& de me l'apporter.

Cet Abbé me parut de bon sens: & il parloit assez juste sur  
toutes les choses qui tomberent dans la conversation. Il me dit  
que du temps des Empereurs Grecs, il y avoit depuis Topana,  
qui est à l'entrée du port, jusqu'à sa maison 365. Monasteres,  
& qu'il n'avoit point de connoissance de l'antiquité du sien, à  
cause de la perte des titres causée par les guerres & les in-  
cendies.

Après le repas je montay au haut de la montagne du costé  
du Pont-Euxim. C'est un grand terrain sur lequel on rencon-  
tre un Moulin & une Ferme appartenante aux Religieux. L'on  
y découvre la Mer noire & l'entrée du Bosphore, & l'on voit

fort aisément le Canal, quoy qu'il ait une demie lieuë. Il CH IV.  
sert de bornes au territoire des Religieux qui s'étend depuis  
cet endroit en retournant jusqu'au premier Château d'Europe.  
Le Grand Seigneur d'apresent s'y promenant il y a sept ans,  
après avoir bû de l'eau d'un puits qu'il trouva fort bonne, &  
qui l'est effectivement, s'informa de la vie de ces Religieux, &  
lors qu'il sçut qu'ils la gagnoient par le travail de leurs mains, il  
leur fit donner cinquante sequins, & ajoûta à sa liberalité tout  
le terrain dont je viens de parler, qui a pour le moins une lieuë  
de long & une demie de large, mais qui est si ingrat, ne pro-  
duisant de soy que de méchans bois d'épine, que dans les meil-  
leurs endroits il ne rend que ce que l'on y sème, & rien  
davantage.

Ces Religieux ne sont point tourmentez par les Turcs, aus-  
quels on a deffendu d'y aller, principalement durant la neu-  
vaine de l'Assomption, parce qu'ils avoient accoûtumé de s'y  
enyvrer, d'y faire du desordre, & d'exiger de l'argent de tous  
ceux que la devotion y attire. Ce qui n'empesche pas que ceux  
du Château d'Asie ne fassent passer à bord les Barques de ceux  
qui y vont pour en tirer des Aspres. Le Bostangi Bachi qui  
a la superiorité sur les costes des environs de Constantinople,  
& par consequent sur celles du Canal, est celuy qui profite le  
plus du concours qui se fait en ce Monastere. Car les Religieux  
pour n'en estre point inquietez sous differens pretextes, comme  
d'yvrogerie, de sedition & autres, qui ne manquent jamais à  
l'avarice des Turcs, sont obligez de luy donner tous les ans  
une certaine pension. C'est ainsi qu'il devient leur Protecteur  
par son interest.

*ATTESTATION DU SUPERIEUR ET DES  
Religieux du Monastere de Mauromale.*

**L**A sainte Eglise Catholique & Apostolique d'Orient,  
fondée sur l'Histoire Evangelique, & les Ordonnances  
des Apostres, immole par sa divine Liturgie les mysteres purs  
& salutaires, & accomplit le mystere non sanglant en memoire  
de nostre Seigneur JESUS-CHRIST. Son sentiment est que ce  
culte divin s'accomplit avec du pain & du vin, comme le Sei-  
gneur même l'a ordonné, disant à ses saints Disciples & Apôs-  
tres, lorsqu'il fit le banquet mystereux: Prenez & mangez,

590 LIV . VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
*Cecy est mon corps*, en prenant du pain : & lorsqu'il prit le Calice ; beuvez en tous, *Cecy est mon sang.*

Le Prestre donc de même maniere, disant les mêmes paroles dans la sainte Liturgie , prie que le pain & le vin proposez deviennent le corps & le sang de J. C. & les benissant par l'invocation du S. Esprit duquel dépend la Consécration, l'un & l'autre se changent au corps parfait & au sang parfait. C'est ce que pense , confesse & croit la sainte Eglise d'Orient , sans avoir aucun doute ou aucune difficulté & sans en rechercher la maniere. Car la maniere seule est l'invocation du S. Esprit qui a tiré toutes choses du neant. Et la resolution de toutes les difficultez que chacun peut avoir , est la foy qui est un consentement assuré qu'on donne aux choses qu'on entend , avec une entiere persuasion de la verité , comme l'appelle le celebre Basile. Car celuy qui croit, ne considere pas seulement les choses sensibles qui sont devant luy, mais les spirituelles. Et comme nous croyons que la regeneration & le renouvellement se fait dans le Bapême par de l'eau sensible ; de même nous sommes persuadés que dans le S. Sacrement , le pain & le vin ayant esté proposez & sanctifiez, sont faits le corps & le sang de J. C. Et les saints Peres ont déclaré que ce sacrifice se faisoit avec du pain levé, parfait & sans aucun defect, & du vin, comme Dieu incarné estoit parfait selon sa divinité & son humanité. Car le pain marque la propre chair du Fils de Dieu, & le vin son sang, comme la sagesse & la verité même l'a témoigné de luy-même en plusieurs discours devant la Cene mystérieuse. *Jesuis*, dit-il, *le pain qui est descendu du ciel, & donne la vie au monde.* Et en un autre endroit : *si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement.* Et encore : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.* Et quand il mangea avec ses saints Disciples, il leur rompit du pain & non des azymes, comme declarent les Evangelistes , disant : *JESUS prenant du pain, le rompit & le leur donna, & dit : Prenez & mangez, Cecy est mon corps.* Et Jacques frere du Seigneur & premier Evêque de Jerusalem ordonné par J. C. le grand Prêtre, & qui nous a le premier montré cette sainte Liturgie, l'a célébré avec du pain levé. Et parlant de J. C. il dit : Prenant du pain en ses mains saintes, pures, sans aucune tache & immortelles Et après luy les divins & saints Docteurs, predicateurs & deffenseurs de la verité, le divin Basile & S. Chry-

sofome & les autres, tant de l'Eglise Orientale que de l'Occidentale, jusqu'au Pape Alexandre premier, ont celebré avec du Pain levé. Et depuis luy l'Eglise Romaine a commencé à se servir d'azymes en la celebration des mysteres; au lieu que celle d'Orient n'a jamais quitté le pain levé. Car les Juifs observoient les azymes, comme la circoncision & les autres ceremonies de l'ancienne loy. Et nous n'en observons aucune chose étant choisis pour le nouveau Testament. Il ne faut donc point observer les azymes; car les ombres de la loy sont arrivées à la verité, comme enseigne le divin Chrysofome, disant: là, c'est à dire dans l'ancienne loy, estoit la lettre, & icy l'esprit. Là estoit l'Agneau, & icy J. C. Là estoient des azymes, & icy du pain. Et comme les Apostres se sont servis de pain levé, de même l'Eglise Orientale sur leurs confessions, & ne s'éloignant en rien de la verité & de la vraie foy, s'en sert & enseigne qu'il s'en faut servir.

La sainte Eglise Orientale est aussi ornée avec raison des saintes-images de nostre Seigneur J. C. & de la Vierge Mere de Dieu & de tous les Saints. Et il est ordonné de les honorer non pas d'un culte de Latrie, mais relatif. Car les images ne sont pas Dieu ni la Vierge ni les Saints: mais ce sont des prototypes & des archetypes du Createur de toutes choses; de la Même Vierge & mere, & des Saints; & les honorant nous en recevons de grands bienfaits. Car voyant dans une image la croix de J. C. nous nous souvenons de sa sainte passion, de sa divine charité, & de la grande misericorde qu'il a eue pour nous. Saint Luc est le premier qui en a enseigné l'usage. Et les saints Peres ont ordonné qu'on leur rendît l'honneur qui leur est due, ayant jugé leur veneration juste & raisonnable. C'est pourquoy quelques-uns ayant tasché par infidelité & par tyrannie de les oster de la sainte Eglise; neanmoins les dangereux Iconomaques ayant esté condamnez par le jugement divin du septième Concile, elles furent restablies avec l'honneur & la piété qui estoient necessaires, & il fut ordonné qu'elles seroient honorées.

Un certain Agapius natif de l'Isle de Crete, qui a passé sa vie dans l'estat Religieux, d'une maniere fort pieuse, a fait plusieurs livres, & entr'autres un qui s'intitule: *le salut des pe-*

Attestation  
sur Agapius.

*cheurs*, & les a fait imprimer pour l'utilité publique. Tous ceux qui les lisent y peuvent reconnoistre plusieurs choses

592 LIV. VIII. *Preuves auth. de l'union des l'Eg. d'Or.*  
sur cette matiere. Et luy les ayant ramassées de plusieurs Docteurs tant anciens que nouveaux, les a composéz selon la commodité du temps. Et comme veritable observateur des paroles de l'Evangile, il a beaucoup multiplié le talent, & ayant esté saint pendant toute sa vie, & continué jusques à la fin dans de semblables actions, il s'est reposé au Seigneur.

Ce present escrit pour témoignage certain & confession assurée du saint Sacrement, de la veneration qui est due aux Images, & de la vie religieuse & monastique du même Agapius, est rendu par nous soussignez à tous les Chrestiens, & principalement au tres-noble & tres-excellent Seigneur CHARLES FRANCOIS OLIER Marquis de Noinrel, tres-digne Ambassadeur du tres-puissant Roy de France, qui nous a demandé sur ces Articles la verité de la foy de l'Eglise d'Orient. Dans Nostre Monastere de Maurömole le 14. Oätobre l'an de J. C. 1671.

*EXTRAIT D'UNE AUTRE RELATION,  
contenant le recit d'un entretien avec un Papis.*

**L**E onzième septembre j'allay dans l'Eglise des Grecs de Baktechku. Je la trouvay dans une telle propreté, & toutes choses dans un si bon ordre que j'en fus surpris. Elle est petite, bien carrelée, & ornée d'un plafond de menuiserie. Il y a deux rangs de grandes chaises aux deux costez & des jalousies derriere pour les femmes. A la face du *sancta sanctorum*, l'on voit trois ou quatre tableaux de la Vierge, de nostre Seigneur & de quelques Saints, dont les mains sont en relief d'argent ou de cuivre doré aussi bien que les ornemens qui sont sur la teste. Il y a un crucifix de bois au dessus de la porte du milieu. C'est celle où le prestre vient montrer le saint Sacrement, & ce fut par une autre que j'entray dans cet endroit, nonobstant que le Papis m'eust dit que les séculiers n'y entroient pas. Il y vint avec moy.

Il y a deux petits Autels dans des enfoncemens; sur l'un estoit le calice, sa patene & le voile, & sur l'autre je n'y remarquay qu'une boîte qui me parut d'argent avec un papier qui d'ébordoit. Je luy demandé ce qu'il y avoit dedans. Il répondit que c'estoit l'Eucharistie qui contenoit le vray corps & sang de I. C. Je m'informay de luy si l'on ne pou-

voit pas dire que c'estoit du pain. Il m'assura qu'après la consecration, la substance du pain & celle du vin estoient entièrement changées au corps & au sang de J. C. J'insistay pour luy faire connoître que ce pendant nous voyons du pain & du vin. Il repliqua qu'à la verité il paroïssoit à nos yeux, mais qu'il n'y en avoit point.

Je luy témoignay quelque curiosité de voir la boëte ouverte, mais je me contentay de son refus que je pris en bonne part, le loüant d'en user de la sorte, & prenant occasion de luy dire que je m'estonnois de ne voir pas une lampe devant le saint Sacrement, y en ayant devant ses images. Sa replique fust qu'elle estoit cassée.

Je luy dis qu'en France les Catholiques adoroient l'Eucharistie, qu'on se tenoit dans le lieu où l'on la gardoit avec un grand respect. Il reconnut que c'estoit un devoir indispensable non seulement aux François, mais aux Grecs. Je l'interrogeay sur le Viatique. Il me dit qu'on le portoit aux mourans, que c'estoit pour eux seulement qu'on le conservoit dans une boëte que j'avois veüe; qu'il la prenoit sur la teste, qu'on l'accompagnoit avec un cierge allumé, & que le malade estant confessé, & ayant recité son *Credo*, recevoit la communion du corps de J. C. avec adoration.

Il me montra, en sortant du *sancta sanctorum*, une bouteille, me disant qu'il y conservoit la sainte Huile; & m'informant de l'usage auquel elle estoit destinée, il m'apprit qu'on l'appliquoit à ceux qui estoient à l'extremité.

Je luy fis encore plusieurs demandes, & entr'autres, si les paroïssiens communioient souvent, s'il les instruisoit de leurs devoirs principaux, s'il les confessoit, & s'il disoit la Messe tous les jours. Il me répondit précisément qu'ordinairement les Grecs se contentoient de la communion Paschale, qu'il instruisoit ceux qui estoient sous luy le mieux qu'il pouvoit, que des Caloyers les venoient confesser, & qu'il celebroit la Liturgie les Fêtes & les Dimanches, s'y preparant auparavant par le jeusne.

Je luy demanday quelle opinion il avoit de ceux qui ne croyoient point la presence réelle & la conversion du pain & du vin au corps & au sang de J. C. Il n'hésita pas à me dire, qu'ils n'étoient point Chrestiens; & m'estant enquis de luy, si le sieur Cyrille premier Drogman de Venise qui demeure

594 LIV. VIII, *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
dans sa paroisse, & qui est du rite Romain, assistoit à la Liturgie, & s'il n'estoit pas receu dans son Eglise, il me dit qu'il y venoit souvent pour assister à la Messe, & qu'il y étoit le bien venu.

Ie fis enfin tomber la conversation sur le revenu de sa Cure, sur celui de la nomination, & sur le Diocèse dans lequel il étoit. Il m'en expliqua les particularitez, en me disant que les charitez de ses paroissiens, auxquels il portoit de l'eau benite tous les mois dans leurs maisons, le nourrissoient, qu'il n'y avoit point de dixme, & que tous leurs biens consistoient en bois & en quelque bestail, qu'il pouvoit avoir environ une centaine de communians distribuez en quarante maisons; que le Patriarche de Constantinople étoit patron de sa Cure, qu'il luy en avoit confié l'administration pour un an, moyennant deux mille aspres qui font cinquante livres. Mais luy ayant représenté que c'estoit un peché, il en convint, le rejetant sur les Turcs comme estant la cause inévitable du desordre. Il ajouta qu'il étoit du Diocèse de Dereon, & que son Evêque faisoit la visite deux ou trois fois l'année.

Je m'informay du lieu de sa naissance. Il me dit qu'il étoit de la Morée assez proche de Lutrin. Je regarday les livres imprimés à Venise, que je trouvoy bien conditionnez & fort entiers sans estre déchirez en aucune maniere, ny à la couverture ny aux feuillets, & je m'en fis lire les titres qui estoient: *Paricliticon, Anthologium, Euchologium, Triodiam* en douze volumes, y en ayant un pour chaque mois de l'année, *Pentecostarium horologium*, qui sont tous en grec litteral. Il n'y avoit que la vie des Saints de Maximus qui fust en grec vulgaire.

Le Pape me montra que dans l'Euchologe estoient toutes les Liturgies & les prieres nécessaires pour l'administration des Sacremens. Il me dit même par cœur celle qui concernoit l'Eucharistie. Je luy témoignay que j'en estois fort édifié, & luy demandant s'il avoit étudié, & si on l'avoit examiné pour le faire Prêtre, sa réponse fut qu'il avoit réduit ses études aux choses les plus nécessaires & les plus importantes, & que c'estoit sur celle là qu'on examinoit lorsqu'on admettoit à la prestise.

Enfin l'ayant loüé sur la propreté de son Eglise, je me retiray. Il m'accompagna, & lorsque nous fûmes auprès du Cimetiere, je luy témoignay de l'étonnement de ce qu'à chaque Sepulchre des Grecs on avoit planté une pierre droite suivant l'usage

l'usage des Turcs , luy remontrant qu'il falloit y mettre des CH. IV.  
croix. Mais ne pouvant répondre sur ce point, il se sauva sur la  
coûtume qu'il avoit trouvée ainsi établie.

EXTRAIT D'UNE AUTRE RELATION CONTENANT  
le recit d'un entretien avec un Papas de Calcedoine.

**M**E trouvant il y a quelque temps dans l'Eglise de Calce-  
doine , où l'on prétend que le Concile a esté tenu , je  
demanday à un Religieux qui me monroit ce qu'il y avoit de  
plus remarquable , où estoit le S. Sacrement ; il me montra un  
fac de toile pendu à un clou , dans lequel il y avoit une boîte ,  
où estoit enfermé ce précieux dépost de nostre salut , & pour  
satisfaire ma curiosité, il l'ouvrit & me fit voir les especes & les  
apparences exterieures du pain. On lui demanda quelle estoit  
sa croyance sur ce qu'il voyoit. Il me répondit que ce n'estoit  
point du pain , mais le corps veritable de J. C. que l'on conser-  
voit pour les malades, ausquels on en donnoit une particule ;  
qu'on consacroit le pain tous les Jeudis Saints pour cet usage ,  
& que les especes se conservoient d'une année à l'autre.

Je lui fis demander pour quelle raison il ne tenoit pas le  
corps de J. C. d'une maniere , & dans un lieu plus propre &  
plus convenable à sa Majesté. Il me fit réponse que c'estoit la  
coûtume , que l'Eglise estoit pauvre , & que dans celles où il y  
avoit quelques revenus , l'on en usoit autrement.

On ne fera pas difficulté de joindre au témoignage de ces  
Papas celui d'un Laique qui est Monsieur Panaiotti ; parce que  
c'est un des plus considerables de toute l'Eglise Grecque, & des  
mieux instruits de ses sentimens, & qu'elle contient des faits  
importans, contre lesquels M. Claude a osé s'inscrire en faux.

LETTRE DE MONSIEUR PANAIOTTI  
à Monsieur l'Ambassadeur.

EXCELL<sup>me</sup> DOMINE MIHI COL<sup>me</sup>,

**A** Cceptis Litteris EXCELLENTIÆ VESTRÆ , suam erga  
Ecclesiam Dei pietatem , necnon ανρωματικῆς συμπολας , de-  
siderium & studium , haud parum sum admiratus , cum in tantis  
FFFf

regis non parvi momenti negotiis, apud hunc amplissimam aulam qualibet hora versetur, nihilominus zelo veritatis & pietatis amore fretam hæreticorum Gallie contra Orientalem Ecclesiam blasphemias quibus ledere putant, τὸν ἀσπληνὸν καὶ ἀμύμονα ἰν νόμφῃν, non potuisse sufferre, & gladio veritatis illis reseccandis studere. Mirum sanè est, Vir Excellentissime, cur non pudeat Calvinianæ hæreseos sectatores, post tot Ecclesiæ Orientalis contra eos factas demonstraciones, post tot actus Synodales typis evulgatos, post Cyrillianæ confessionis damnationem, post Meletii Sirigi Doctoris Ecclesiæ Orientalis prolixam ejusdem refutationem, post denique sepe memoratæ Ecclesiæ fidei suæ confessionem omnium fere Anistitum suorum unanimi consensu & confirmatione nuperrime publicatam, TAM IMPUDENTER ET PERTINACITER hanc Ecclesiam in consortium pernitosarum hæresum suarum advocare! si enim Græcorum Ecclesiæ fidei confessionem scire cupiunt, quare eam solummodo à Cyrilli quater ob suspicionem hæreseos sede Patriarchali à Græcis expulsi, post occisi, ac ultimo publico anathemati traditi, confessione petunt? Si querunt quid de vera & substantiali Jesu-Christi Servatoris in divino Eucharistiæ mysterio presentia Græci credant, inspiciant paulisper libros officiorum sacerdotalium quos ὁρολογία vocant, & perlegant orationes quas quilibet Sacerdos ante & post Sacramentorum assumptionem tenetur absolvere. Si de intercessione Sanctorum quid sentiant instrui cupiunt, lætitent duodecim Libros τῶν ἑμνολογίων καὶ τῶν ὁρατικῶν, ex quibus clarè patet eos nihil magis quàm Sanctorum intercessionem efflagitare. Sique de Sacramentorum numero hæsitant, contemplantur Libros Rituales; Ἐυχολόγια intitulatos. Intelligent enim Græcos cum sancto Areopagita Doctore suo, septem numero Sacramenta profiteri. Si denique de imaginibus & jejuniis sanius sapere student, τὸ τριώδιον perlegant, qui Libri omnes Venetiis impressi, levi pretio cœmi possunt. Nulla Ecclesia Orientalis sine his Libris, nec ullus Sacerdos est qui eos ignoret, his Græci Græca; Bulgari, Servi, Moldavi, Valachi, Ruteni cum Moscis lingua slavonica utuntur, Arabes Arabica, & ut uno verbo concludam, cuncti Orientales Christiani in Ecclesiis suis eos præ manibus habent, iis perficiunt orationes suas, & usdem loquuntur Deo & Sanctis. Ex quibus omnibus expressè & clarè liquet vera ipsorum opinio, innixa sanctæ Scripturæ & Canonibus Apostolorum & Conciliorum tam Occumenicorum quam Topicorum. Hæc scrutentur Calvinistæ, & invenient veram Orientalis Ecclesiæ confessionem, & non à

Conciles contre Cyrille reconnu pour vrais par M. Panajotti.

Cyrille Lucar quatre fois chassé du Patriarchat à cause des soupçons d'herésie.

L'ignorance des Grecs n'est donc point si grande que les Ministres le publient.

Cyrillo ob perversa sua dogmata sede expulso, occiso & damnato. Nec fingant sibi miserimi Ecclesiam Græcam chimericam esse, & non alibi quam in ipsorum cerebris existere; more modernorum Hebræorum, qui sibi regnum à nullo visum nec auditum in qua mundi plaga situm sit constituunt.

Ut autem veritas in posterum & cum gloria piorum & doctrina conspicuorum virorum Gallorum, qui Librum illum egregium, de quo annuit Excellentia vestra, ediderunt, & hæreseos Calvinisticæ singularem esse perniciem testimoniis confirmarunt, clarius eluceat, mitto nunc Excellentie vestre Hieremie Patriarchæ C. P. ad Cursum, & alios Germaniæ Calvinistas anno 1576. scriptum responsum ad aliquot articulos Calvinii hæreseos, paria litterarum Nestarii Patriarchæ Hierosolymitani nuper ad Paysium Alexandrinum scripta, necnon το πρώτου τοῦ ἰδίου confessionis Orientalis Ecclesiæ Antistitum subscriptionibus confirmatum: quod ut hæreticis ad declarandam veritatem & gloriam perpetuam suæ Majestatis Christianissimæ sæpius monstretur, rogo acceptetur, ac in Bibliotheca Regia conservetur, cui ego illud humillime dedico. Credo domi meæ Constantinopoli ἀπογραφῶν actuum synodaliū senioris Parthenii contra confessionem Cyrilli, Meletii Sirigi Orientalis Ecclesiæ Doctōris prolixam ἀντήρσιον contra eandem Cyrillianam confessionem, & Gennadii Patriarchæ C. P. de transubstantiatione panis & vini in Eucharistia orationem elegantissimam ac doctissimam me habere; hæc omnia curabo quam primum submitti, ut omni diligentia pio & sancto zelo inserviam ac permaneam,

CH. I V.  
Imagination de M. Claude qui se figure une Eglise de vrais Grecs qui n'est nullement refutée par M. Panaiotti.

C'est Crusius Professeur de Tubinge.

Cet Original est presentement dans la Bibliotheque du Roy.

M Panaiotti declare qu'il a l'Original du Synode de Parnius contre Cyrille Lucar que M. Claude accuse de faux.

EXCELLENTIÆ VESTRÆ,

Adjectissimus & ad servitiū paratissimus,  
PANAIOTTA NICUSIUS.

Adrianopoli 20. Decembris 1671.

Excellentissimo Domino Domino suo Marchioni de Nointel,  
sacrae Majestatis Christianissimæ Legato ad Portam Ottomanam,  
& Domino mihi colendissimo.

**N**OS Carolus Franciscus Olier de Nointel, Regis Christianissimi ad Imperatoris Turcarum Portam Legatus, omnibus quorum intererit notum sit, Nos cujuscunque dubii ac nebularum, quibus Heterodoxi Calviniani conati sunt in Gallia Græcorum fidem implicare, discutiendarum consilio, totius rei veritatem non solum à Patriarchis, Metropolitibus, & multis aliis Ecclesiastici Ordinis, verum etiam à Laicis diligenter inquisivisse: Inter hos clarus est Panaiotta Turcarum Imperatoris Interpres, eximiis dotibus insignis, qui gnarus & peritissimus doctrinæ Ecclesiæ Orientalis, illius etiam se patronum gerit in propugnandis articulis, qui illam ab Occidentali disjungunt. Ille ad Nos Epistolam scripsit, cujus par omnino & ad minimum apicem ex altera parte legendum patet. Huic ne quis fidem adhibere recuset, hanc declarationem fecimus, cui & subscripsimus, necnon sigilli nostrorum insignium contrapositione communiri curavimus. Datum Peræ anno reparatæ salutis millesimo sexcentesimo septuagesimo secundo, quinto idus Januarii.

OLIER DE NOINTEL.

## CHAPITRE V.

*Union présente de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine prouvée par divers autres témoignages d'Abbez, Religieux & Papas contenus dans la Relation de M. l'Ambassadeur.*

**O**N a crû devoir rapporter ici cette Relation toute entière, quoiqu'elle contienne plusieurs descriptions qui ne regardent pas précisément la matière dont il s'agit, parce qu'elle fait voir d'une manière très-simple & très-naturelle avec combien de bonne foy & d'exactitude Monsieur l'Ambassadeur s'est informé du point du fait qui fait le sujet de notre contestation.

RELATION DU VOYAGE DE M. DE NOINTEL,  
Ambassadeur du Roy à la Porte, aux Isles des Princes.

**L**E dix-huitième je partis de bon matin de Topana dans un Caïque, accompagné de deux autres, pour m'en aller aux Isles, que l'on nomme communement des Princes. Je passay à la pointe du Serail, & vis-à-vis de celui du fanal éloigné de Constantinople de six milles, que nous fîmes en une heure de temps. Il nous en fallut autant pour arriver à la première des Isles nommées Prota en Grec vulgaire, en Turc Kenali, qui est une drogue dont ces Infideles rougissent les doigts de leurs femmes, de leurs enfans & des esclaves, ce qu'ils a portez à en donner le nom à cette Isle, parce que la terre en paroist rouge. Elle est petite, & ne consiste qu'en une seule montagne qui a une pente ou vallée à l'opposite de l'Asie, qui se termine en une petite plaine où nous abordâmes. La terre y est fort seiche & pierreuse, peu cultivée & découverte. Les arbres qui s'y trouvent en petite quantité, ne faisant pas beaucoup d'ombre, & le reste du terrain n'estant rempli que de broussailles, de petits chesnes verts, de lavande sauvage, & d'herbes fortes. Je ne m'étonne pas qu'il ne s'y trouve point de villages, & j'é serois surpris qu'il y en ait eu autrefois, comme il paroist par les mazures qui s'y voyent, & les restes de quelques citernes, & par un puits dont l'eau est fort bonne, s'il n'y avoit lieu de croire que les Turcs estant cause qu'on arrache jusqu'aux racines des arbres, & qu'on renverse les maisons, font des solitudes des endroits qui estoient les plus cultivez. C'est ce qui est arrivé à cette Isle, où il n'y a plus qu'un seul Monastere de Caloyers situé sur le haut.

L'Eglise qui est tres-petite a esté consacrée sous le titre de la sainte Vierge. Elle est bastie à la maniere des autres.

J'y entray avec l'Abbé; je m'informay de sa croyance sur l'Eucharistie, il me répondit qu'elle contenoit le corps veritable de J. C. Il me montra un sac attaché à la muraille, où il me dit qu'estoit le corps de J. C. enfermé dans une boëte que l'on consacroit le Jeudy Saint, & que l'on conservoit pour les malades. Je me promenay dans la maison qui n'a rien de considerable, & je m'arrestay pour disner sur une éminence auprès de la porte, où il y a un cabinet que les Turcs nomment Kiofque.

Je m'informay de la chasse qu'il y avoit dans l'Isle ; un Caloyer qui m'entretenoit , me répondit qu'autrefois elle estoit pleine de lapins qui mangeoient tous leurs grains , & que pour s'en garantir ils y avoient mis des renards qui leur en faisoient raison , & qu'on y voyoit quelques ramiers ou pigeons sauvages , qui se reposent ordinairement sur des rochers , mais qu'on auroit de la peine d'en approcher ; luy ayant dit adieu , il me reconduisit jusqu'à la mer.

Nous continuâmes nôtre chemin , & en une heure nous arrivâmes à la plus grande des Isles nommée Prinkipo par les Grecs , & par les Turcs Kefeul Ada , signifiant Isle Rouge. Elle est située dans le Golfe de Sinit ou de Nicomedier , qui peut avoir quatre-vingt mil de long , & n'est séparée de l'Asie que par un trajet d'une lieuë Françoisë. C'est sur cette coste de la terre ferme, qui est pleine de montagnes, où sont situez sur quelques penchans , & même sur le bord de la mer , quelques Villages. Il y en a un d'eux entr'autres que l'on nomme Boujoux , & Koutechouk , Malrepe , qui veulent dire le grand & le petit de la montagne du tresor. Nous débarquâmes à l'endroit de l'Isle qui est à peu près vis-à-vis, dans le seul Village qui y reste. Il est assez grand , consistant en cinquante-sept maisons , qui sont situées le long de la marine pour la plus grande partie , les autres estant derrière , où elles s'étendent dans une vallée assez agreable, mais qui est petite. C'est dans ce lieu, où Busbequius marque qu'il a demeuré trois mois à cause de la peste , que je resolus de sejourner quelques jours , pour avoir le loisir de considerer tant cette Isle que celles des environs.

Le 19. je montay du grand matin en Kaique, afin d'abreger le chemin qu'il m'auroit falu faire par terre pour aller à une Abbaye ou maison de Caloyers , qui est située sur le haut d'une montagne à un bout de l'Isle de Prinkipo. Le chemin en fut assez penible , la montagne qu'il nous falut monter estant la plus haute de toute l'Isle. Elle est couverte de broussailles , fougères , & herbes fortes , & assez pierreuse , & l'on n'est pas bien recompensé de sa peine , quand l'on voit l'Abbaye , la court estant tres-petite , les chambres des Caloyers mal bâties , & l'Eglise assez mal entretenuë. On n'y voit clair qu'à grande peine. Elle est construite de la même maniere que les autres , & paroist fort vieille. Il y a plusieurs tableaux de J. C. de la Vierge & des Saints , & entr'autres de saint Georges son Pa-

tron. L'ayant considérée exactement, j'en sortis pour m'aller reposer sur un kiosque, qui estant situé un peu plus haut, fait voir une belle dévouverte. Ce fut-là que l'Abbé qui revenoit du village me vint trouver. Il estoit assez mal vêtu, ayant une robe en mauvais estat, un bonnet lié avec un turban noir; mais il estoit habillé magnifiquement en comparaison des autres Caloyers. Nous considérâmes la beauté de l'aspect, & l'extrémité de l'Isle toute couverte de grands rochers. Je m'informay du revenu de l'Abbaye & de ses charges; il me dit que l'on y recueilloit du vin de deux clos de vignes, qui avoient coûtume de rendre deux cens mîtres de vin, mais qui avoient esté reduites cette année à quarante; & qu'il payoit 80. aspres à raison de dix aspres par chacun millier de souches: que de huit gerbes de bled il en donnoit une, & que ce tribut appartenoit à la mosquée de Sultan Selim. Je luy demanday de quel Ordre il estoit; il me répondit qu'il suivoit la regle de S. Bazile; & luy demandant en quoy elle consistoit, il ne sçut me dire autre chose, sinon qu'il alloit la nuit à l'Eglise, qu'il gardoit la chasteté, & qu'il faisoit abstinence de viande. Je fis tomber la conversation sur le ménage, m'informant quelles façons il donnoit à la vigne, & il me marqua qu'il n'y en avoit que deux, qui consistoient à la labourer au mois de May, & la tailler en celui de Mars, & à la fumer de dix en dix ans; & qu'à l'égard du bled, on ne labouroit la terre qu'une fois après les premières pluyes vers le mois d'Octobre ou de Novembre; & qu'on semoit en même temps pour recueillir en Juillet. Il me dit encore que ce labour se faisoit avec mains d'hommes, & qu'il ne semoit pas seulement du bled, mais de l'avoine & de l'orge.

Après avoir ainsi satisfait ma curiosité, je luy fis d'autres questions plus serieuses, pour sçavoir s'il disoit la Messe tous les jours. Sa réponse fut qu'ordinairement il n'y manquoit pas; qu'hors les festes il celebrait pour les morts, & que le jour qu'il me parloit il n'avoit pû celebrer. M'estant enquis de ce qu'il croyoit de l'Eucharistie, il se munit d'une précaution, qui fut de s'informer si j'estois Papiste. Mais luy ayant esté repliqué qu'il n'importoit pas qu'il le sçût, & que j'estois l'Ambassadeur de France, il dit qu'il croyoit la realité de J. C. au S. Sacrement, de telle maniere qu'après la consecration & l'oraison, il ne restoit plus que les apparences exterieures du

pain & du vin. On luy representa de ma part qu'il auroit parlé autrement, si l'Ambassadeur d'Angleterre l'avoit interrogé. Mais il insista au contraire, disant qu'il avoit demeuré longtemps à Belgrade, où il deservoit l'Eglise, & qu'ayant eû en ce lieu de grandes conferences avec le Ministre du Comte de Vineslay, il ne luy avoit jamais tenu un autre langage. Je luy fis demander où il gardoit le Viatique, ne l'ayant point apperçû dans le *Sancta Sanctorum*. Sa réponse fut qu'il le mettoit en terre; & qu'il me le montreroit en sortant.

Ayant satisfait selon la verité à toutes les autres questions, comme de l'invocation des Saints & du nombre des Sacremens, il m'accompagna dans l'Eglise, où il me montra l'Eucharistie dans du papier fort blanc, qui estoit enfermé dans une boëte qu'il ne tira point de terre, mais du côté droit de l'Autel, devant lequel il y avoit une lampe non allumée. Je regarday ses Livres qui étoient en bon ordre, qui concernent l'Office des Liturgies, & les autres prieres accoutumées dans l'Eglise d'Orient. Et comme il sçut que je souhaitois de voir quelques manuscrits, il m'en apporta un contenant divers traitez pour la vie monastique, qu'il consentit que j'emportasse pour le faire examiner, me promettant de m'en apporter d'autres, lorsqu'il viendroit reprendre celui là.

Je luy donnay encore une attaque sur le sujet de l'Eucharistie, pour sçavoir s'il n'avoit point déguisé ses sentimens; & afin d'en estre mieux convaincu, comme je vis qu'il les pouvoit plus fortement qu'auparavant, je luy demanday s'il m'en voudroit donner une attestation en bonne forme. Il y consentit, me promettant d'y ajoûter l'invocation des Saints, & les sept Sacremens, & de m'apporter le lendemain le modele qu'il en dresseroit, disant qu'il le feroit fort bien, & qu'il en estoit plus capable que tous les autres de sa Religion, & même que le Patriarche, ce qui m'obligea de sourire, en voyant cette presumption. Luy ayant demandé s'il voyoit souvent l'Ambassadeur d'Angleterre pendant qu'il estoit à Belgrade, je pris sujet de sa réponse, qui fut qu'il conféroit souvent avec son Ministre, de luy dire qu'assurément il luy auroit donné quelques attestations. Il le nia d'abord; mais comme il vit que je le pressois, luy témoignant que j'en estois bien informé, il convint qu'il avoit accordé aux instances de ce Ministre une explication de la maniere dont les Orientaux invoquent la

Vierge

Vierge, les Anges & les Saints, mais qu'il n'y avoit rien mis contre la vérité, & qu'il n'y avoit touché aucun point concernant le saint Sacrement. Ce fut par là que finit nostre conversation. Il me reconduisit dans la court, où il me pria inutilement de manger du fromage de Chevre, du vin à demy fait & tout bourbeux, & du pain cuit à demy avec tout son son. Mes Gianiffaires & kaidgis en firent bonne chere, & lorsqu'ils eurent achevé je me mis en chemin pour aller dans une autre Abbaye.

Il falut descendre la montagne, mais non pas tout à fait, & en remonter une autre bien moins rude, au haut de laquelle nous trouvâmes une maison & une Eglise de Caloyers qui vivent sous la regle de saint Sabas. Les abords en sont agreables, y ayant quantité d'Oliviers aux environs, & lès dedans sont fort bien bastis, & assez spacieux pour le país. L'Eglise est grande, propre & des mieux peintes & dorées que j'aye veües. Il y a un tableau representant un temple soutenu d'un costé par S. Pierre & de l'autre par S. Paul chacun d'une main, dans lequel on voit la Vierge tenant J. C. sur son estomach. Il y en a d'autres qui representent J. C. la sainte Vierge, la transfiguration dont l'Eglise a pris le nom, ayant este consacrée en l'honneur de ce mystere. J'entray dans le *sancta sanctorum*, où dans le milieu vers un enfoncement, estoit l'Autel. Il y avoit dessus un tapis fort propre. Le livre des Evangiles y estoit posé, & couvert d'un voile brodé d'un autre beaucoup plus grand. Le saint Sacrement enfermé dans une boîte qui estoit ferrée dans un sac d'estofe de soye à fleurs d'or, pendoit à un clou dans l'enfoncement, & vers le milieu. Et comme un Religieux me l'eut montré au doigt, & sans ouvrir le sac, je luy demanday ce qu'il en croyoit. Il me répondit sans hesiter que c'estoit le veritable corps & sang de J. C. Et luy ayant fait la question s'il y avoit du pain, il repliqua qu'il n'en restoit que le goust & les apparences, & que J. C. y estoit tout entier. Je m'informay s'il voudroit nous donner une attestation de cette vérité, comme avoient fait plusieurs autres, & même des Abbez; mais il me répondit qu'il ne le pouvoit pas, tant à cause de l'absence de son Superieur, qui estoit vers la Mer noire, que parceque les declarations de foy regardoient les Patriarches & les Evesques, non pas de simples Religieux, & que même elles devoient estre Synodales pour estre plus authentiques. Ne le

604 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
pressant pas davantage, je luy demanday pourquoy il n'y avoit point de lampe devant le S. Sacrement. Il répondit qu'un des costez de la corde que je voyois estoit rompu, ce qui estoit vra y; mais la raison ne valoit rien, puisqu'on avoit soin de bien entretenir celles qui pendoient devant les Images des Saints.

Le 20. j'allay me promener à l'Isle nommée par les Grecs Calchit à cause qu'ils pretendent qu'il y a une mine d'airain. Les Turcs la nomment *heibeli*, parce qu'il y a deux montagnes qui se joignent par des vallées qui aboutissent à un terrain élevé entre deux, en sorte que cette figure leur paroist celle d'une besace d'où ils tirent l'origine du nom qu'ils ont donné à cette Isle, dont le seul village est situé sur le bord de la Mer dans un endroit uni qui a un peu d'étenduë. L'ayant traversé je passay sur la droite, & après avoir monté des montagnes j'arrivay à une Abbaye dont l'Eglise est dédiée à la sainte Trinité, & dont les Religieux suivent la regle de saint Sabas. Il y en eut deux qui me vinrent recevoir à la porte avec des cierges allumés, & qui me conduisirent en chantant dans l'Eglise, où ils allumerent les lampes, & me montrèrent ce qu'il y avoit de plus curieux, & entre autres choses des Epitaphes écrites sur le plancher, dont toutel'inscription ne consistoit qu'à demander des prieres, sans marquer le nom du deffunt.

L'on me fit aussi remarquer le portrait de Jeremie Patriarche de Constantinople qui est auprès de la porte; mais ma curiosité allant plus loin j'entray dans le *Sancta Sanctorum*, devant lequel pendoit une lampe non allumée, où demandant de quelle maniere estoit gardée l'Eucharistie, un Religieux prit dans l'enfoncement derriere l'autel un Ciboire de laiton fait comme les nostres, à l'exception que je n'ay point veu de croix au dessus. Il tira une petite vis, & l'ayant ouverte, & aussi la boîte de bois qui estoit dedans. il me fit voir les especes du pain tenuës fort proprement. Je luy demanday quelle estoit sa croyance sur ce qu'il me monroit, & si c'estoit du pain que je voyois. Il répondit que c'estoit le veritable corps & sang de J. C. sous les apparences du pain, dont la substance avoit esté changée en celle de J. C. par la consecration.

Me contentant de luy faire cette seule question sur sa foy, je m'informay où estoit l'Abbé, si l'Abbaye avoit quelques revenus, de quelles charges elle estoit tenuë. Il me dit que son Superieur estoit à Constantinople; que luy & les Religieux au nombre de vingt. cinq vivoient de ce qu'ils retiroient

d'un peu de terres à bled & à vignes qu'ils cultivoient, que sans les aumosnes ils ne pourroient pas subsister, & qu'ils payoient par an à la Mosquée de Sulran Mehemet cinq cens aspres pour toutes choses en consequence d'un abonnement porté par un Catacherif. Je le priay de me faire voir les manuscrits, mais n'ayant pas le temps de les faire tous examiner, j'en emportay quelques-uns, à condition qu'il les viendroit reprendre à Pera, & qu'il m'en rapporteroit d'autres, principalement s'il en trouvoit qui eussent esté composez par des Patriarches, & Abbez des derniers temps, sans exclure néanmoins ceux des anciens.

Je ne goûtay point de sa collation qui ne consistoit qu'en Melons d'eau, en dattes, & en pain bis, aimant mieux n'arrêter quelque temps à la porte de l'Abbaye d'où l'on découvre le costé de la Mer opposé à celui par lequel j'estois abordé. J'y vis une petite Isle deserte qui est p laite, & où il n'y a point d'arbres. Les Grecs la nomment *Pisa*.

Par delà il y en a une plus grande qui consiste en une montagne fort haute, dans le pied de laquelle est un enfoncement sur le bord de la Mer, où est situé le vilage. Les Grecs luy donnent le nom d'*Antigonia*, ou de *Pyregos*, les Turcs celui de *Bourgas*. Elle empesche que l'on ne voye les deux autres Isles abandonnées qui sont peu considerables, dont la premiere en venant de Constantinople s'appelle *Oxia*, en Grec, & en Turc *Sivada*, Isle pointuë. Elle est un peu montueuse, ce qui fait que l'autre qui est unie s'appelle *Plata* en Turc, *Touchanadasi*, Isle des Lievres. Je les ay considerées du Monastere de saint Georges qui est à la pointe de l'Isle de *Prinkipo*.

Me contentant de voir ces quatre Isles de loin sans me donner la peine d'y descendre, je continuay mon chemin, & ayant descendu la montagne, je montay l'autre, qui forme la figure d'un des pendants de la besace; c'est sur le haut dans un bois de Pins, & de Cyprés qu'est située l'Abbaye de nostre Dame. L'Abbé n'y estoit point estant allé à Andrinople pour obtenir un commandement pour rebastir sa maison qui avoit esté brûlée depuis peu par des Boustangis, lesquels s'estant enyvrez, le feu avoit pris à une paillasse & avoit consumé tout le bâtiment qui estoit fort grand, & entouroit toute la cour, n'estant resté que deux ou trois chambres, & l'Eglise qu'il n'a

606 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
 point endommagée. Elle est petite & ne consiste qu'en un dosme  
 qui estoit autrefois la Sacristie. L'on m'y montra le S. Sacrement  
 dont la boîte estoit dans un sac de toile pendu à un clou dans  
 l'enfoncement derriere l'Autel. Le Religieux qui voulut bien  
 me montrer l'Eucharistie, m'assura sur la demande que je luy  
 en fis faire, qu'il croyoit que c'estoit le corps de J. C. caché sous  
 les especes & les apparences du pain. Je m'informay de luy quel-  
 le estoit sa regle. Il répondit qu'il suivoit celle de Theodose Ab-  
 bé dans la Palestine; & luy ayant fait plusieurs autres deman-  
 des, il y satisfit en disant qu'il ne payoit que 200. aspres à la  
 Mosquée de Sultan Mehemet, en vertu d'un Catachirif, &  
 que le revenu de l'Abbaye consistoit principalement en vignes  
 & en bleds. Et j'ay sçeu d'ailleurs qu'il estoit considerable pour  
 le país; qu'il se faisoit dans cette maison un grand abord aux  
 Festes de la Vierge, & particulièrement à celle du mois de  
 Septembre; & qu'ainsi il y avoit un grand interest de la faire  
 rebâtir: qu'on esperoit en obtenir la permission par le moyen  
 de Panajorti, & la facilité de la construction par les charitez.  
 L'on m'a encore appris que les Turcs n'y entroient pas autre-  
 fois comme ils vouloient, & que même on les repoussoit non  
 seulement à coups de pierres, mais aussi des pierriers. Elle est  
 fermée de bonnes murailles, & l'entrée en est comme fortifiée.  
 La plus grande perte à mon avis que le feu y ait causée, est  
 celle des manuscrits dont il y en a eu une grande quan-  
 tité de perdus, les Religieux m'ayant assuré qu'il y en avoit  
 une chambre pleine. Ayant fait examiner quelques uns de ceux  
 qui restent, j'en emportay quelques Volumes que l'on me don-  
 na à condition de les venir reprendre à Pera; mais je stipulay  
 qu'on m'en rapporteroit d'autres. Il y a quelques inscriptions  
 Grecques en differents endroits. Ce qui prouve que cette Ab-  
 baye estoit considerable du temps de la domination des Chres-  
 tiens.

L'on voit à la porte, mais dehors dans la campagne une tombe  
 de pierre avec une épitafe qui fait foy que Edouard Barton Am-  
 bassadeur de la Reine Elisabeth d'Angleterre à la Porte Ottho-  
 mane, & qui est comme je le crois le premier de cette nation, y  
 est enterré. L'inscription est conçue en ces termes, *Eduardo Bar-  
 ton Illustrissimo Serenissimo Anglorum Reginae Oratori, viro præ-  
 stantissimo, qui post reditum à bello Hungarico quo cum invicto Tur-  
 car. Imperatore profectus fuerat, diem obiit pietatis ergo, ætatis an-  
 37. sal. vero MDXCVII. XVIII. Kal. Ianuar.* Mais ce qui est

de plus remarquable, est que cet Ambassadeur n'a pas esté mis en terre Sainte; le cimettier de la maison estant d'un autre côté. Ainsi il y a lieu de croire qu'on n'a pas voulu l'y mettre à cause de sa religion. L'on dit qu'il est mort de la peste s'estant réfugié dans cette Isle pour l'éviter à Constantinople où elle faisoit de grands degasts.

Je visitay encore une troisiéme Abbaye qui est du costé du village sur une éminence. Elle est dediée à saint Georges. L'Eglise en est plus large que les autres, fort éclairée & bien peinte. Le *Sancta Sanctorum* est aussi plus spacieux. Le saint Sacrement y est conservé dans une boîte qu'un Religieux prit avec respect à costé de l'Autel, se couvrant les mains d'un voile Mais comme il l'eut ouvert, il ne trouva rien dedans, & il me dit qu'il falloit qu'on l'eust consumé pour les malades. Et comme je demanday où il prendroit le Viatique s'il en avoit besoin, il me dit qu'il auroit recours aux autres Abbayes. J'interrogeay le Religieux sur la realité du corps de J. C. en l'Eucharistie, & sur le pain & le vin. Et en ayant receu réponse que J. C. y estoit present réellement, & qu'il ne restoit que les apparences du pain & du vin, je remarquay que dans un trou en face de l'Autel estoit le calice avec le voile qui y estoit lié, & qu'il pendoit une lampe vis à-vis sans estre allumée. Je me promenay dans la maison qui est propre, mais pauvre. Je m'informay de la regle que l'on y observoit, que l'on me dit estre celle de S. Basile; & ayant demandé à voir les manuscrits, l'on s'excusa sur ce que l'Abbé qui estoit absent les avoit ferrez en cas qu'il y en eust. Ainsi je m'en retournay par un assez beau chemin le long de la mer, qui n'estoit point cultivé, n'estant rempli que de brieres.

Le 21. l'Abbé de S. George de l'Isle de Prinkipo m'a apporté son attestation. C'est le seul des Religieux dont je viens de parler qui m'en ait voulu donner. Car les autres, aussi bien que ceux de la Transfiguration, s'en sont excusés ou sur l'absence de leur Abbé, ou sur ce qu'il leur falloit une permission du Patriarche. Mais comme ils m'avoient suffisamment témoigné leur croyance, je n'ay pas jugé à propos de les presser.

Ne voulant pas seulement estre informé de la foy du Clergé regulier, mais encore du seculier, j'ay visité les Eglises Parochiales du village de Prinkipo. J'ay trouvé dans l'une qui est dediée à Saint Dimitre, & qui est assez propre, un bon homme qui en a le soin en qualité de Papas. Il alluma en

608 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or*  
même temps qu'il me vit quelques lampes, & me conduisit dans le Sanctuaire où il me montra sur la requisition que je luy en fis, deux sacs de toile qui pendoient au costé gauche à un clou dans un enfoncement derrière l'Autel, & dans lesquels étoient des boëtes qui renfermoient le corps de JESUS-CHRIST.

Je luy demanday pourquoy il y en avoit deux. Il me dit que l'une estoit pour l'Abbaye de S. George, parce que l'Abbé n'y estant pas le Jedy Saint dernier on avoit consacré pour sa maison. Et comme je luy eus représenté que l'on n'y avoit montré une boëte, & même les especes, il m'assura qu'il falloit que ce fust de l'année precedente. Je luy demanday si le Viatique ne pouvoit estre administré que de la consecration de Jedy Saint, & m'ayant assuré qu'il le falloit, je luy fis l'objection, de quelle maniere on en usoit quand elle estoit consommée par les malades. A quoy il répondit que si le malade qui en avoit besoin pouvoit se rendre à l'Eglise, qu'on le communioit de l'Eucharistie qui s'y consacroit à la Liturgie, & qui estoit pour le Prestre & pour luy, & lorsqu'on ne pouvoit l'y faire venir, qu'on luy en portoit une particule. Je l'interrogeay sur la réalité de J. C. au S. Sacrement, & sur le pain. Sa réponse fut que la consecration rendoit le corps de J. C. present sous les apparences du pain & du vin. Et comme je luy eus reproché qu'il n'alloit pas sa lampe qui estoit devant, il me dit que pendant le Sacrifice on avoit soin de la tenir allumée. Je m'enquis de luy du nombre des Sacremens, & après m'avoir répondu qu'il n'étoit pas assez habile, je luy parlay du Baptesme; ce qui l'obligea de me dire que c'étoit un Sacrement, & ensuite il me nomma les six autres, & répondit à mes autres questions; qu'il instruisoit son peuple le mieux qu'il pouvoit; mais qu'il aimoit mieux aller au cabaret que de venir à l'Eglise; qu'il y avoit trois personnes dans la Trinité, qui ne faisoient qu'un Dieu; qu'il ne prenoit pour l'administration des Sacremens que ce qu'on vouloit luy donner; que c'étoit un grand peché de contraindre ceux qui les reçoivent à donner plus que leur volonté; qu'il rendoit par an de sa Cure à l'Archevesque de Calcedoine douze piastras, quoyqu'il n'en eust touché cette année que dix. Mais qu'il ne prenoit pas garde à cela, se contentant de vivre doucement; qu'il n'y avoit que dix-sept maisons qui estoient sous sa direction, & qu'il apprenoit à lire aux enfans pour lesquels on luy donnoit pour chacun, un aspre par semaine.

J'allay à l'autre paroisse qui est plus considerable, estant composée de quarante maisons. L'Eglise est aussi plus grande, & n'est pas moins propre. Il y a comme dans l'autre un endroit separé pour les femmes qui ont veuë dans l'Eglise par des jalousies. Je trouvoy le Caloyer qui la dessert à la porte du vestibule, qui apprenoit à lire à de petits enfans dans des livres imprimez, où est le *Pater* & le *Credo*. Je luy fis plusieurs questions, & je trouvoy ses réponses conformes à celles de l'autre touchant la presence réelle, & les apparences du pain & du vin, & la raison pour laquelle la lampe pendante auprès du Saint sacrement n'estoit pas allumée, & encore touchant l'instruction qu'il donnoit à ses Paroissiens. Il m'apprit que son Eglise estoit dediée à l'Assomption de la Vierge. Il me montra avec beaucoup de respect les especes apparentes du pain qui estoient à gauche dans une boîte enfermée dans un sac, me rapportant l'histoire d'une personne laquelle doutant de la Toute-puissance de Dieu en ce mystere, avoit esté fortifiée par le miracle d'une presence visible; & luy demandant ce qu'il pensoit de ceux qui ne croyoient pas cette vérité, il m'assura qu'ils estoient excommuniés, & qu'il ne les enterroit pas en terre sainte. Je m'informay de quelle maniere il portoit le Viatique. Il me dit que c'estoit avec beaucoup de respect, & qu'on l'accompagnoit avec des cierges allumés, n'y ayant point de Turcs qui pussent troubler cette ceremonie comme à Constantinople. Il ajouta qu'en cas que l'Eucharistie consacrée le Jeudy Saint manquaist, on pouvoit faire une nouvelle consecration, dont l'on mettoit les especes dans la boîte, & enfin il m'avoua que c'estoit mal fait de donner par an trente Piastras de sa Cure, mais que la tyrannie des Turcs sur les Patriarches, & les Metropolités en estoit la cause: qu'elle ne devoit point servir de pretexte aux Curez pour vendre les Sacremens, & qu'il recevoit de son peuple ce qu'il vouloit luy donner. Et comme il m'eut expliqué nettement les sept Sacremens en les distinguant par leurs noms, je me retiray.

Le même jour je partis une heure & demie après midy. Je traversay la mer pour gagner les bords d'Asie, & dans l'espace d'une heure j'arrivay à cette coste esloignée de l'Isle de Prinkipo de trois mille. Je continuay mon chemin presque terre à terre, & avec un vent favorable. Je fis neuf mil en sept quarts d'heure. Je vis deux villages sur le costé, dont l'un se nomme en

Turc Kartal, & l'autre Pseudix Et j'aborday l'abbaye de saint Dimitre de Toussa pour y séjourner quelques jours. Elle est située en Asiesur le bord de la mer en un endroit uni, environné de petites collines, de petits bois, de vignes & de terres labourables, ce qui rend son assiette fort avantageuse pour la chasse. La maison est assez propre. Elle consiste en une court quarrée presque entourée de bastimens, & où l'Eglise qui est peinte & disposée à peu près comme les autres, est fermée.

L'autel qui est dans le Sanctuaire, est orné en haut d'un petit balustre qui pose sur la table, & qui la ferme de tous costez, à l'exception de celui où se met l'Officiant. Au milieu est une croix remplie de tres-petites figures taillées en bosse dans l'épaisseur du bois. Il y a une boîte auprès qui est sur l'autel, & qui n'est pas fort propre ne laisse pas de contenir le corps de nostre Seigneur JESUS-CHRIST. On me la montra avec reverence après avoir allumé quelques cierges. Et comme je demanday pourquoy la lampe qui estoit devant ne brusloit pas toujours, on fit réponse que la pauvreté en estoit la cause. Estant sorti de l'Eglise je me mis sur un banc qui est à la porte, l'Abbé & quelques Religieux estant auprès de moy. Je m'informay de leur nombre, que l'on me dit estre de vingt-cinq, de la manière de faire l'Abbé, & l'on me répondit que c'estoit la voye d'élection, en prenant néanmoins la confirmation du Metropolitain Archevêque de Calcedoine, auquel on fait quelque petit present. Ils ajoûterent sur l'instruction que je desirois d'en avoir qu'un Abbé élu & confirmé, l'estoit pour sa vie, à moins que les Religieux s'en plaignant ne sollicitassent sa deposition: Qu'ils vivent de leur revenu consistant en bled, & en vignes & encore de charitez: Qu'ils ne payoient point de Caratche, mais seulement l'aussour qui est la huitième gerbe de bled, ou d'autres grains, & dix aspres pour chaque millier de souches; & que la recepte s'en faisoit par un Soubach oemeurant au village voisin, qui estoit mis par le Mutevelly d'une Mosquée de Bourse. L'on me dit encore qu'à cent pas de l'Abbaye il y avoit un petit bastiment qui accompagnoit une Eglise dédiée à l'Assomption, où les Religieux de Toussa en étant les Seigneurs, alloient officier quand ils en étoient requis pour satisfaire à la devotion des particuliers.

Estant content de ces éclaircissements sur le temporel, je souhaitay d'en avoir d'autres sur le spirituel, auxquels & l'Abbé & les Religieux

Religieux prirent part, répondant chacun selon la connoissance qu'ils avoient de mes demandes. La realité de J. C. en l'Eucharistie, la conversion du pain & du vin en son corps & en son sang, en telle maniere qu'il ne reste que les accidents du pain & du vin, furent les principales. L'Abbé m'assura qu'il croyoit l'un & l'autre comme estant la foy de toute l'Eglise d'Orient. Il me repeta deux ou trois fois, qu'après la consecration il ne restoit plus rien du pain & du vin que les apparences & les accidents, confirmant ces veritez par des histoires arrivées à ceux qui en avoient douté. Et luy ayant dit que les Calvinistes de France soutenoient que les Orientaux ne croyoient point la presence réelle ni le changement des substances, il n'hésita pas à dire que c'estoient des calomnieurs. Un autre serra les épaules & se mit à rire, témoignant par là sa fermeté. Un troisiéme me dit que ceux qui ne croyoient point la realité & la conversion des substances estoient des excommuniés, & qu'ainsi ils ne faisoient point partie de l'Eglise, & tous les autres quand on parloit du S. Sacrement disoient *Christos*, témoignant par cette seule parole que l'Eucharistie contient I. C.

L'invocation des Saints fut encore le sujet de nostre entretien. L'Abbé me dit qu'ils étoient nos Ambassadeurs auprès de Dieu, que la Vierge estoit puissanté auprès de luy, & que nous ressentions souvent des effets de leur protection. Je luy fis aussi connoistre que les Calvinistes qui ne reconnoissent que deux Sacremens, le Bapême & la Cène, pretendoient que les Grecs estoient dans la même opinion. Il ne comprit pas bien ce que je voulois dire, parce que ce mot de Cène en matiere de Sacrement luy estoit nouveau; mais un autre prenant la parole repliqua qu'il y avoit sept Sacremens qu'il nomma-en commençant par le Bapême, sans oublier l'Eucharistie.

Ces points de doctrine furent les seuls sur lesquels je les interrogeay, sans discontinuer neanmoins de les entretenir d'une matiere pieuse. Car ayant envie de m'informer de leur conduite à l'égard de l'Office divin, & de la discipline Monastique, j'appris qu'il n'y avoit que deux Prestres entre eux; sçavoir l'Abbé qu'ils nommoient *Igoumenos*, c'est à dire le Supérieur, & un autre: Qu'ils suivoient la regle de saint Basile: Qu'ils ne mangeoient jamais de viande: Qu'ils estoient obligés à la chasteté: Qu'ils faisoient quatre Careêmes d'obligation, de Pasques, des Apostres, de l'Assomption, &

612 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
de Noel, n'ayant permission de manger du poisson que pendant ceux de l'Avent & des Apôtres; Qu'il y avoit trois autres Carêmes de devotion, qui sont de saint Dimitre, de la Croix, & de saint George; Qu'après avoir esté éprouvez dans une maison, ils prennent une attestation du Superieur, & s'en vont trouver l'Evesque, lequel estant informé de leur dessein, les exhorte à quitter le monde, reçoit les vœux de chasteté, d'obeissance, & autres, & leur donne une croix; Que l'on élève dans les maisons des jeunes garçons qui servent à la Messe, & à l'Office, & qui estant en âge peuvent songer à entrer dans la vie religieuse; Qu'ils se levent deux heures devant le jour pour aller dans l'Eglise chanter les loüanges de Dieu pendant une heure; Que l'on dit la Messe tous les jours; Que tous les soirs un peu avant le coucher du Soleil on se rassemble dans l'Eglise pour vacquer à la priere.

Voila ce que j'ay pû tirer de ces Religieux. Car ils sont si peu instruits de leur estat, qu'ils n'en sçavent point parler juste, se contentant de connoistre leurs principaux devoirs. Mais ce qui est admirable, c'est qu'ils n'hésitent point sur l'Eucharistie touchant la présence réelle, & le changement du pain & du vin, & sur les mysteres plus importans, si vous en separez ce qui est de la Scholastique; car il y en a peu qui en ayent quelque legere connoissance. La tyrannie des Turcs leur pourroit servir d'excuse, comme aussi les ruines de leurs maisons. Celle dont nous parlons, qui estoit de trois cens Religieux avant la prise de Constantinople, n'a esté rétablie que depuis trente ans. Ce qui s'est fait en y joignant les Caloyers d'une Abbaye de saint Georges qui en estoit voisine, & qui est maintenant abandonnée. On y a bâti un Refectoire depuis peu, qui est assez propre, où il y a une table separée pour le Metropolitain. Mais comme ces Religieux souffrent souvent de mauvais traitemens de la part des Turcs, l'on peut faire passer pour une chose extraordinaire les restes de l'Observance que l'on y voit. Ils sont tributaires des Mosquées du Mahometisme, & ils sont soumis fort souvent à des avanies.

A deux heures de l'Abbaye de saint Dimitre il y a un village ou bourgade en pleine terre, nommé en grec *Aretsum*, & en Turc *Dargé*, où il n'y a que trente maisons de Turcs. Le reste qui consiste en deux cens, est habité de Grecs qui y vivent en liberté de conscience sous la direction de quatre Papas qui y

deservent quatre Eglises, qui sont de nostre Dame la Catholique, de Saint Nicolas, de Sainte Chrisaltine, & de Saint Niceras. La seconde est la plus considerable, son étenduë estant de soixante maisons, suivant le rapport que m'en a fait le Curé, qui en a l'administration. C'est un Caloyer, lequel estant venu dans l'Abbaye, je ne negligai pas l'occasion de lui faire plusieurs questions. Il répondit à celles qui concernoient l'Eucharistie, que c'estoit un sacrifice non sanglant, institué en commemoration de la Passion de Nostre Seigneur IESUS-CHRIST, que le même corps de I. C. qui avoit esté crucifié y estoit offert, & que les substances du pain & du vin se changeoient par la Consécration au corps de I. C. Luy ayant représenté que l'on voyoit du pain & du vin, & que le goût le faisoit croire; il me dit que les apparences exterieures demeurent sans leur substance.

Je lui demandai pourquoi donc l'on ne rendoit pas plus de respect dans les Eglises au Saint Sacrement; d'où venoit que l'on ne tenoit pas une lampe allumée devant, & qu'il n'estoit pas ferré dans une boîte ou calice plus propre; & j'ajoutai que cette maniere d'agir servoit de pretexte aux Calvinistes pour soutenir que les Grecs estoient de leur opinion. Sa réponse fut qu'ils estoient des calomnieurs, qu'assurément on ne pouvoit trop témoigner de respect au S. Sacrement, mais que souvent la pauvreté empeschoit la bonne volonté; qu'il y avoit même des simples qu'on ne pouvoit desabuser de rendre des cultes si extraordinaires à des images qu'ils negligent leurs principaux devoirs; & qu'enfin la tyrannie des Turcs apportoit un grand trouble à toutes choses.

Je m'informai des instructions qu'il donnoit à ses Paroissiens, de la Communion, & de la maniere d'administrer le Viatique, & je trouvai (si ce qu'il m'endit est veritable) qu'il ne tenoit pas à luy que les Ouailles ne fissent leur devoir, qu'autant qu'il le pouvoit il les enseignoit, principalement les Dimanches; qu'ils communioient ordinairement quatre fois l'année, à Pasques, à Noël, à la Pentecoste, & aux Apôtres; que la Communion de Pasques étoit d'obligation à peine d'excommunication, & que le Viatique consacré le Jeudi Saint se portoit publiquement aux malades avec une ceremonie respectueuse. Je lui fis l'objection des Turcs; mais il repliqua qu'ils n'apportoient point de trouble à leur ministere, qu'ils estoient en petit nombre qu'ils

614 LIV. VIII. *Preuves authen. de l'union des Eg. d'Or.*  
avoient une petite Mosquée dans le Bourg, & qu'il y en avoit  
une dehors toute bâtie.

Il me dit encore pour satisfaire à ma curiosité qu'ils dépendoient du Metropolitain de Calcedoine, auquel il rendoit quarante piaftres; qu'il y avoit vingt-quatre autres paroisses dans sa dépendance, & six Monasteres; que ce Prelat faisoit la visite deux fois l'année; qu'il examinoit la maniere dont les Eglises étoient tenues, & les Sacremens administrez; & qu'il instruisoit le peuple, qui lui donnoit par tête douze aspres à chaque visite, dont il y en avoit la moitié pour le Patriarche. Il me protesta qu'il ne prenoit pour les fonctions curiales que la volonté de ses Paroissiens, lesquels ne luy payant aucune dixme, donnoient ce qui leur plaisoit à Pasques & dans les autres temps qu'ils recouroient aux Sacremens, ou de devotion.

J'ay visité le Monastere de l'Assomption où il y a dix Religieux, entre lesquels est un Abbé & un seul prestre. Ils suivent la même regle, & la même discipline que ceux de saint Dimitre. Leur maison est sur le haut d'une éminence fort aisée à monter, d'où la mer paroissant l'entourer, on s'imagine estre dans une Isle; mais elle tient à la terre ferme par un grand chemin large de dix ou douze toises, & fort long. Il est un peu en dos d'asne, & paroist un pont, parce que d'un costé est la mer, & de l'autre est un lac ou estang d'eau salée. Elle a encore une autre communication avec la terre ferme, mais qui est artificielle par le moyen des chauffées & digues, qui servant au passage d'une Isle à une autre, conduisent jusqu'à terre, & servent à separer l'estang dont nous avons parlé de l'autre costé de la mer. Il y a des temps où l'on rompt certains endroits des digues, afin que la mer donne du Poisson à ce reservoir, lequel est toujours fort pacifique à cause de sa situation dans un enfoncement, dont les bords estant assez bien cultivez & plantez, rendent la promenade fort agreable.

Il faut maintenant retourner à l'Abbaye. L'Eglise est placée comme celle de Saint Dimitre. Elle est peinte à peu près de la même maniere, excepté que le sanctuaire est un peu plus large aussi bien que la nef, & qu'il y a de gros coffres le long de la muraille, où sont enfermez les ornemens. Celuy des Religieux qui me monroit toutes choses, me dit que la boîte dans laquelle on garde le Viatique y estoit aussi ferrée d'un ciboire; & luy demandant la raison qui obligeoit de la tenir

sous la clef, il repliqua que c'estoit pour une plus grande seurété. Je pris occasion de cet entretien de luy demander ce qu'il croyoit de l'Eucharistie. Ayant repliqué que c'estoit le veritable corps, & le veritable sang de I. C. & qu'il n'y avoit point de pain, il ne voulut pas me rien dire davantage. Et comme il vit que je continuois de l'interroger, il me montra la muraille qui est derriere l'Autel.

C'est un enfoncement coupé en demie voute, dans lequel il y a trois rangs de figures peintes. Dans le premier tout en haut est la Vierge ayant les bras étendus, & tenant I. C. sur son estomach. Dans le second l'on voit au milieu un autel avec un dais soutenu de quatre pilastres, aux deux bouts I. C. sur ses pieds posez sur l'autel, tenant d'un costé l'Eucharistie & de l'autre le calice. Il y a à droite & à gauche six Apôtres, qui font les douze, qui viennent l'un après l'autre dans une posture fort devote recevoir ce gage de l'amour divin. Saint Pierre d'un costé re çoit le saint Sacrement dans sa main, & de l'autre saint Jean boit au Calice, & tous ceux qui le suivent sont si bien peints, que par leurs gestes ils rémoignent assez la creance de la realité, n'y ayant que Judas lequel est représenté le dos tourné à son Maistre, & tenant un doigt dans sa bouche, le Peintre ayant voulu représenter qu'il trahissoit celuy-là même qu'il alloit loger dans son cœur.

Quoyque ces peintures representent bien la verité du Mystere qui est suffisamment prouvé par la lampe qui pend au milieu du dais, & par un livre ouvert posé sur l'autel où sont écrites ces paroles: *Prenez & mangez: ce cy est mon corps &c.* les figures du troisieme rang sont encore plus expressives. Un autel qui est peint, & dans le milieu le calice d'ou l'on voit sortir I. C. en chair, en figure d'un enfant, ayant à sa droite le livre des Evangelies, où les paroles sacrées qui operent cette merveille sont écrites, & à sa gauche le pain dont la substance est convertie en celle de I. C. même, & au dessus le voile du calice. Quatre Docteurs sont representez dans les costez de la voute, deux dans chacun revestus de leurs habits pontificaux. Les deux premiers montrent d'une main la representation du Mystere ineffable, & tiennent de l'autre, aussi bien que ceux qui sont après, des rouleaux où on lit des sentences spirituelles.

Ce qui m'a surpris, c'est que l'on m'a assuré qu'il n'y avoit point d'Eglise Grecque, qui se fût un peu conservée, où il n'y

eût dans l'enfoncement une double representation du Mystere de l'Eucharistie, figurée à peu près comme je l'ay expliquée, & cependant je n'y avois point fait de reflexion jusqu'alors. Ayant observé ce qu'il y avoit de remarquable dans cette Abbaye, je passay dans une autre vis à vis, qui est la seule maison que l'on voye dans une petite Isle, où elle est située. Son patron est saint André. Deux Caloyers seuls y demeurent depuis trois ans, afin de ne la pas abandonner absolument, comme elle l'a été durant les quatre années presentes, depuis que l'on eut la cruauté d'assassiner deux Religieux, les autres estans absens, & que le Soulbachi de saint Dimitre poussé d'une avare barbarie contraignit les deux Abbayes voisines de luy payer quatre cens piastrès, faute de représenter les meurtriers, comme s'ils yeussent manqué, s'il avoit esté en leur puissance. C'estoit aussi pour leur faire payer le sang des morts, suivant l'usage des Turcs qui en exigent le paiement des voisins. L'un des deux Caloyers qui est un bon homme me mena dans l'Eglise où il n'y a aucune peinture qu'au devant du Sanctuaire; le dedans n'ayant nul ornement. Il me dit que ceux du Monastere voisin, qui dépendoit autrefois de leur maison, venoient leur dire la Messe, & luy demandant si c'estoit les Festes & Dimanches, il me fit connoître que c'estoit quelquefois tous les huit jours, & que leur pauvreté les empeschoit de la faire dire plus souvent.

Je l'interrogeay de sa foy sur l'Eucharistie, & sur le nombre des Sacremens. Sa réponse fut que J. C. estoit present réellement dans ce mystere, sous les apparences du pain & du vin, qu'il y avoit sept Sacremens, & que tous ceux qui croient autrement estoient des heretiques; que c'estoit la croyance de son Eglise, mais qu'il falloit du pain levé pour la consecration. Il m'expliqua tous ces points affirmativement, & sans hesiter. Il me parla aussi de l'antiquité de sa maison, me montrant le reste des voutes & des murailles du temps des Empereurs Grecs, Et comme je me promenois dans la cour, il me montra un coin où estoit autrefois une chambre bâtie par un Residant d'Hollande, qui venoit y passer quelque temps. Il me dit encore que pendant le regne de Sultan Murat, il y avoit des Religieuses ou Caloyeres, dont l'appartement estoit séparé, & qui entendoient la Messe d'un Caloyer destiné pour elles.

Estant informé de toutes ces particularitez, je retournay à l'Abbaye de l'Assomption, & de là à la maison.

Jene fus pas si tost de retour que j'allay dans l'Eglise de l'Ab- CH V.  
baye, où l'on achevoit la priere du soir avec beaucoup de  
devotion. Si tost qu'elle fut finie j'entray dans le Sanctuaire,  
pour y remarquer la peinture qui est dans la demie coupe à la  
face de l'Autel. L'on y voit J. C. communiant les Apostres de la  
même maniere que nous avons remarqué, à l'exception que  
S. Pierre paroist recevoir la Communion dans sa bouche. Au-  
dessus est un Autel où est dépeint le calice, un livre d'Evangiles  
& l'hostie; & l'on voit aux deux costez les figures au naturel,  
sçavoir à droite de saint Blaise, de saint Silvestre Pape de  
Rome, ayant une triple couronne sur sa teste, de saint Nico-  
las, & de saint Chrysostome, & à la gauche de saint Basile, S.  
Gregoire, S. Spiridion, & S. Cyrille, le premier deces der-  
niers ayant ces paroles écrites dans un rouleau qu'il tient, *O  
Dieu, nostre Dieu, qui avez envoyé nostre pain celeste, qui est la  
nourriture de tout le monde.*

L'on voit à peu près la même representation dans trois des  
Eglises Grecques, & Paroissiales du village de Foutta, où j'ay  
esté exprés, tant pour examiner ces particularitez, que pour  
faire interroger le Papa. La difference qu'il y a, c'est que la fi-  
gure de J. C. en quelques-unes n'est pas double, & qu'estant  
au milieu de l'autel, il étend ses deux mains en forme de Croix  
pour marquer davantage sa passion, & que de l'une il commu-  
nie S. Pierre, & de l'autre il fait boire saint Jean dans le Calice.  
J'ay observé qu'au troisiéme rang il y a un autel sur lequel nô-  
tre Seigneur JESUS-CHRIST est couché en figure d'enfant sur  
la representation de l'hostie, estant couvert jusqu'auprés du  
menton d'un voile, qui est celuy du Calice, où il y a une croix  
dessus, & ayant auprès de luy d'un costé le Calice avec une  
cuilliere dedans, & de l'autre le Livre des Evangiles. Deux fi-  
gures d'Anges au naturel à droite & à gauche y marquent  
le culte de latrie qu'ils luy rendent. Ils ont le corps courbé, la  
teste un peu baissée, les yeux presque fermez, & tiennent un  
grand bâton au baut duquel est une teste de Seraphim figurée  
dans un rond. L'on voit ensuite saint Nicolas, & saint Chryso-  
stome à la droite, & à la gauche saint Basile, & saint Athanase  
tenant chacun un rouleau de papier où sont écrites quelques  
loüanges de Dieu.

Les Eglises dont les peintures appliquées derriere l'Autel se  
trouvent semblables à celles que je viens d'expliquer, sont de-

618 LIV. VIII. *Preuves auth. de l'union des Eg. d'Or.*  
dices à l'Annonciation , à saint Dimitre , & à saint Theodore.  
Cette dernière comme la plus grande est deservie par deux  
Papas, qui ont sous leur direction cinquante-cinq maisons, &  
familles. Dans la première il n'y en a que trente, & dans la se-  
conde vingt-cinq. Il y en a une quatrième dédiée à saint Mi-  
chel, où il n'y a des peintures qu'au devant du Sanctuaire, n'y  
en ayant point au dedans à cause qu'elle est fort pauvre, quoy  
qu'elle ait trente familles. Le Pape de celle-cy rend au Mé-  
tropolitain de Calcedoine trente cinq Piaftres. Le Caloyer de  
l'Annonciation en donne vingt. Le Pape de saint Dimitre au-  
tant , & celui de S. Theodore cinquante.

Je trouvay les Papas de ces paroisses bien instruits , & en-  
tre autres le Caloyer de l'Annonciation, lequel ayant plus de  
vivacité & de promptitude à répondre, me dit que l'on gar-  
doit le Viatique dans le Sanctuaire, qui est un lieu à part & se-  
paré du commerce, & que c'estoit le sujet pour lequel les se-  
culiers n'y venoient point prier, qu'il estoit seulement destiné  
pour l'usage des malades, & que hors le temps de la celebration  
on n'y tenoit point de lampe allumée, que J. C. estant la lu-  
miere même n'avoit pas besoin de cet honneur extérieur. Mais  
ces raisons ne me satisfaisant pas , parce que nous ne devons ja-  
mais manquer, autant que nous le pouvons, de faire paroistre au  
de hors ce que nous professons dans le cœur, il me repliqua que  
c'estoit l'usage. Je lui dis, & à tous les autres, que le peu de res-  
pect qu'ils portoient au S. Sacrement par la maniere dont ils  
le tenoient dans des boëtes, enfermés dans un sac, estoit cause que  
les Calvinistes accusoient les Grecs de ne pas croire la pre-  
sence réelle , & la conversion du pain & du vin au corps & au  
sang de J. C. Ils s'écrierent en disant que c'estoit une accusation  
temeraire, & que l'Eglise d'Orient avoit toujours cru, & croyoit  
encore le corps de J. C. present réellement dans l'Eucharistie  
sous les apparences du pain & du vin. Je leur fis plusieurs ques-  
tions sur ce divin Mystere , & je trouvay leurs réponses uni-  
formes, auxquelles ils ajoûterent que ceux qui croyoient autre-  
ment étoient des excommuniés. Quantité de paissans qui nous  
environnoient, apportoient beaucoup d'attention à nôtre en-  
retien. Et lorsque je dis à leurs Papas qu'on les accusoit de ne  
pas croire la présence réelle, & le changement du pain & du  
vin, ils remuerent la tête, & quelques-uns dirent que c'estoit  
une fausseté.

Je m'informai des Papas s'ils avoient soin d'instruire leurs Paroissiens les Dimanches & les principales Fêtes, de ce qu'ils leur enseignoient touchant la Sainte Trinité, les sept Sacremens, & autres choses necessaires au salut. Ils m'assurerent qu'ils s'acquittoient à cet égard de leur devoir autant bien qu'il leur estoit possible, & que la tyrannie sous laquelle ils vivoient le leur permettoit; qu'ils leur enseignoient que la Trinité consistoit en trois personnes, Dieu le Pere, Dieu le Fils, Dieu le Saint Esprit: Qu'il y avoit sept Sacremens, & qu'il falloit invoquer les Saints, & particulièrement la sainte Vierge. Ils me dirent aussi que leurs Paroissiens communioient d'obligation à Pâques, & par devotion aux autres Fêtes; qu'il y avoit des gens qui apprenoient à leurs enfans à lire, & en même temps leur croyance. Et comme je voulus en interroger un de cinq à six ans, le Papas me dit qu'il ne sçavoit encore rien. Je lui demandai s'il ne communioit pas; & m'ayant répondu qu'oui, je lui fis reproche de l'admettre à ce Sacrement sans lui donner aucune connoissance de ce qu'il faisoit. Sa replique fut qu'étant dans l'estat d'innocence, il n'estoit pas necessaire de lui donner des instructions dont il n'estoit pas capable. Ce qui m'obligea de lui dire que cela estoit bon à l'égard des enfans de deux ou trois ans que l'on communioit aussi dans l'Eglise Grecque, mais non pas pour ceux qui estoient déjà capables de comprendre quelque chose, & qui estoient bien proches de sortir de l'estat d'innocence.

Je m'enquis encore de la visite que leur Metropolitite faisoit dans leurs Eglises & Paroisses, & je trouvay leurs réponses conformes à celles que l'on m'avoit faites ailleurs. Enfin m'ayant déclaré qu'ils ne prenoient rien de leurs Paroissiens que leur volonté, je les quittai, & m'en retournant je passai dans une petite Eglise dediée à S. Jean, déservie par des Caloyers, mais qui estoient absens. Un valet de la maison me l'ouvrit en l'absence de ces Religieux. Je trouvai que la demie voute derriere l'Autel répondoit suffisamment aux questions que j'avois envie de leur faire. La realité y estant peinte, puisque l'on y voit J. C. en chair & figure humaine sur la representation de l'hostie; la conversion du vin en son sang tout de même par le moyen du calice qui est tout contre; l'adoration y est aussi enseignée par les Anges & les Saints qui sont auprès representez dans un culte de latricie; ce qui fait bien con-

noître de quelle maniere les Grecs entendent l'institution de la Cene figurée au dessus.

J'observai toutes ces particularitez le vingt-deuxième, & le vingt-troisième estant retourné de la visite des Papas, je rencontrai dans l'Abbaye deux Religieux Grecs du Mont de Sinai, qui faisoient leur queste. Nous parlâmes de plusieurs points qui concernoient le temporel; & estant tombé sur le spirituel, ils me dirent que l'on disoit quatre Messes tous les jours sur le mont Sinai contre la coutume de l'Eglise Grecque qui veut que l'on n'en celebre qu'une chaque jour; & que le nombre des bienfaiteurs qui faisoient leurs aumônes, afin qu'on priaist pour eux, & qu'on les nommast au saint Sacrifice, estoit cause qu'on s'éloignoit de la regle generale: Qu'à la verité il n'y avoit qu'une Messe publique, les trois autres estant particulieres, & que la tyrannie des Turcs estoit encore le sujet pour lequel on n'y prenoit pas garde de si près, à cause de la necessité où ils les reduisoient de se procurer leur subsistance. Je leur demandai d'où vient qu'ils appellent la Messe le saint Sacrifice, & ce que son Archevêque, & tous ses Religieux, & lui même en croyoient. Il me dit que c'estoit le Sacrifice non sanglant du corps & du sang de J. C. institué par lui-même, qui se faisoit en memoire de sa Passion. Et sur les objections que je lui fis du pain & du vin qui paroissent visiblement, & d'une presence de vertu; il repliqua qu'après la Consecration & l'Oraison du S. Esprit, les substances du pain & du vin estoient tellement changées au corps & au sang de J. C. qu'il ne restoit plus du pain & du vin que les apparences exterieures & les accidens, que les Grecs nommoient *συζευκόμενα*. Je lui representai que les Calvinistes de France & autres soutenoient que l'Eglise Grecque ne tenoit pas la presence réelle de J. C. en l'Eucharistie, ni le changement des substances du pain & du vin. S'estant mis à rire comme d'un fait avancé temerairement, il repliqua que ces heretiques ressembloient à ceux qui faisoient naufrage, lesquels se servoient de tout ce qu'ils rencontroient pour tâcher de se sauver, mais que malgré leur imagination, la croyance de l'Eglise Orientale subsisteroit, & que par sa grace elle subsisteroit toujours. Il me parla aussi du nombre des Sacremens, qu'il m'assura estre de sept, me protestant que ces veritez estoient capitales, & qu'elles estoient crûes par son Archevêque & tous ses Religieux, comme faisant une par-

tie essentielle de la Foy Orientale. Voilà l'information que j'ai prise de ce bon Religieux.

Le Samedi vingt-quatrième je retournai tout droit à Constantinople, d'où je n'estois éloigné que de trente milles ou dix lieuës de France, & j'arrivai à dix heures, estant parti à quatre heures du matin.

---

## CHAPITRE VI.

*Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie prouvée par une Attestation authentique du Patriarche de Constantinople, signée des trois autres Patriarches qui l'ont esté avant lui, du Patriarche d'Alexandrie & de trente-cinq Metropolités.*

*Election du Patriarche Dionysius à present seant. Liste des Patriarches depuis Cyrille Lucar. Lettre de Monsieur de Nointel au Roy sur l'Attestation de Dionysius.*

ON doit d'autant plus estimer l'Attestation authentique du Patriarche de Constantinople que nous produirons ici, que quand il l'auroit refusée, il n'y auroit pas sujet de s'en étonner. Les Grecs ne manquent pas de raisons pour ne pas accorder ces sortes d'Actes. Il y en a qui s'imaginent qu'on leur fait tort de demander des assurances de leur foy. D'autres craignent que l'on ne s'en serve pour avancer les prétentions de la Cour de Rome. D'autres peuvent apprehender de se broüiller avec les Princes Protestans, en les condamnant formellement. D'autres n'aiment pas à faire plaisir aux Latins par la seule aversion qu'ils ont pour eux. Enfin ils peuvent prendre beaucoup d'autres prétextes pour s'en exempter.

Cependant le Patriarche nouvellement installé dans cette haute dignité estant prié par Monsieur l'Ambassadeur de donner cette attestation, n'a eu recours à aucune de ces excuses, & ayant crû au contraire qu'il devoit signaler son zele pour la verité de la foy en lui accordant l'acte qu'il lui demandoit, il l'a fait de la maniere du monde la plus solemnelle & la plus authentique, comme on le verra par la Lettre que Monsieur

l'Ambassadeur en a écrite au Roy, qui sera rapporté ci dessous.

Cependant afin que l'on sçache quel est ce Patriarche, & pourquoy cet Acte est signé de quatre Patriarches de Constantinople tous vivans, ce qui paroist extraordinaire; on remarquera ici que la tyrannie des Turcs jointe à l'ambition & à l'avarice de quelques Grecs est cause de ce desordre. Car le Sultan s'estant mis en possession de nommer au Patriarchat, quoiqu'il permette au Clergé d'examiner & d'élire celui qu'il nomme, & exigeant ensuite de celui qui est élu une grande somme d'argent; pour avoir droit d'exiger souvent cette somme, il prend des prétextes de les dépouiller, & de conferer le Patriarchat à quelqu'autre qui lui donne encore de l'argent. Ainsi cette grande Charge est souvent exposée à l'ambition & à l'avarice des Evêques des autres Sieges.

Ces revolutions ont esté fort frequentes depuis quelques années, comme on le peut voir par la Liste que nous donnerons ici des Patriarches de Constantinople depuis Cyrille Lucar.

*CATALOGUE DES PATRIARCHES  
de Constantinople depuis Cyrille Lucar.*

CYRILLE LUCAR 1620.	PAYSIUS 1654.
GREGOIRE DAMASIE 1623.	PARTHENUDI 1656. <i>dir. anglé.</i>
ATHANASE BATELARE 1634.	GABRIEL 1657.
CYRILLE LUCAR 1634.	PARTHENIUS 1657.
CYRILLE DE BERE'E 1655.	CLEMENT 1662.
PARTHENIUS LE VIEUX 1639.	DIONYSIUS <i>pour une seconde</i>
PARTHENIUS LE JEUNE 1644.	<i>fois</i> 1666.
JOANNICIUS 1646.	METHODIUS 1667.
PARTHENIUS LE JEUNE 1650.	PARTHENIUS <i>pour la troisieme</i>
<i>pour une seconde fois.</i>	<i>fois.</i>
JOANNICUS 1651. <i>pour une se-</i>	DIONYSIUS <i>Evêque de Larisse,</i>
<i>conde fois.</i>	1671.

Parthenius qui gouvernoit cette Eglise avant Dionysius a esté chassé du Patriarchat d'une maniere assez canonique, ayant esté convaincu d'exactions immenses sur les Eglises, tant par les Metropolitans, que par les principaux Grecs qui ont demandé sa déposition: Et pour la maniere dont Dionysius a esté élu, on la verra dans l'Extrait d'une Lettre de M. l'Ambassadeur que nous infererons ici.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. L'AMBASSADEUR  
de Constantinople ce 16. Novembre 1671.

**L**E Visir estant resolu de chasser Parthenius après une preuve si positive de ses demerites, fit venir devant lui les Evêques, pour sçavoir d'eux s'ils ne souhaitoient pas qu'il leur rendist Methodius. Mais l'ayant prié de leur accorder Dionysius, ce Ministre les fit avérir que ne voulant pas leur dernier Patriarche, il n'estoit pas juste de leur donner celui qu'ils desiroient; mais qu'il valoit mieux prendre un milieu, en élevant à la dignité Patriarchale Dionysius à present Archevêque de Larisse, auquel Methodius avoit donné sa demission. Il n'en a pas fallu davantage pour sa désignation, qui a esté renduë publique par le Costan qu'il a reçu du grand Visir. C'est ainsi que sans paroistre dans le commencement, il a recueilli le fruit du travail des autres qu'il s'est appliqué par la voye ordinaire. Il est digne de ce rang, & il pourra s'y maintenir par son credit qui est considerable dans le Serail & auprès du Visir qui s'est expliqué de son dessein, de ne plus écouter les propositions de changer les Patriarches. Par consequent l'établissement de celui-ci causera à l'Eglise le bien de lui oster Parthenius, & lui produira celui de la délivrer de ces changemens si frequens qui ne font qu'augmenter sa misere & son affliction.

C'est un Dionysius qui l'a-voit déjà esté avant Parthenius.

C'est un autre Dionysius.

*DENIS PAR LA MISERICORDE DE DIEU,*  
*Archevêque de Constantinople la nouvelle Rome,*  
*& Patriarche Oecumenique.*

**C**E n'est pas une chose indigne de la conduite Evangelique, mais au contraire c'en est une qui lui est tres-conforme, d'ouvrir toujourns la porte de la doctrine à celui qui frappe, & d'avoir des réponses favorables prêtes à rendre à celui qui témoigne avoir quelque passion de les écouter. Il faut que ceux qui l'ont comme nous reçuë du Ciel, la conservent toujourns avec grand soin; puisque nous avons esté disposez par l'ordonnance Apostolique à nous tenir toujourns prests à en rendre raison à tous ceux qui nous la demandent, à cause de l'esperance que nous avons, le faisant avec douceur, &

dans une bonne conscience, comme il nous a esté ordonné, quoique de nous mêmes nous ne soyons pas capables de rien dire, ni même de rien penser; mais tournant nôtre vûë vers celui qui a trouvé toutes les voies de la science, & qui les a données à Jacob son serviteur & à Israël son bien aimé; & tirant la matiere de nostre réponse, des salutaires instructions qui ont esté revelées par luy, par son Fils & son Verbe dans lequel sont tous les tresors de sagesse & de science, & par l'Esprit consolateur, à ceux qui sont dans les veritables sentimens, dans lesquels la pieré est renfermée comme dans sa demeure ordinaire; ayant appris à éviter avec grand soin toute parole ou pensée éloignée de la doctrine de J. C.

C'est pourquoi quelques personnes curieuses ayant esté pousées je ne sçay comment à s'enquerir de quelques choses qui nous regardent, & nous ayant fait quelques questions sur des matieres Ecclesiastiques, desirant de sçavoir de nous combien nostre Eglise d'Orient Catholique & Apostolique reconnoist de Sacremens, quels sont nos sentimens sur le divin Sacrement de l'Eucharistie touchant le Baptême, s'il est nécessaire aux enfans, avec quelques autres questions sur la même matiere; touchant la dignité Episcopale, si elle est nécessaire à l'Eglise, & si l'Evêque par un ordre divin est au dessus des Prestres: si les hommes & femmes qui embrassent le celibat font une chose contraire aux Ecritures; & si l'Eglise Catholique de J. C. sera toujourns visible & infallible sur la veneration des Saints, & le culte relatif des Images; sur les jeûnes ordonnez & l'abstinence de quelques viandes; sur quelques Livres de l'Ancien Testament dont l'autorité est en contestation. Tobie, Judith, la Sagesse, l'Ecclesiastique, Baruch & les Machabées, si nous regardons ces Livres comme partie de l'Ecriture, ou si nous les rejettons comme supposez par les Payens: Nous n'avons pas crû pouvoir passer sous silence leurs questions, de crainte d'estre entr'autres choses accusez de negligence, mais nous les avons jugez dignes d'une prompte & courte réponse que nous faisons dans la pure verité, autant que le temps plein de plusieurs contre-temps nous l'a permis, pour éviter le reproche qu'on nous pourroit faire de nostre silence.

Pour les Sacremens, nous sommes de tout temps en possession de sept, saints & venerables. Je réponds à la ques-

tion. Depuis le temps que le saint Evangile nous a esté prêché, ils sont tous veritables & necessaires pour le salut des fideles. CH. VI.

Le premier d'entr'eux est le saint Baptême, dans lequel est pardonné le peché originel, aussi-bien que les pechez actuels, dans ceux qui s'en trouvent coupables, & par lequel estant regenerez, nous sommes de nouveau mis dans la voye de la vie éternelle.

Le second est celui du saint Chresme, dans lequel nous recevons une force spirituelle pour pouvoir prêcher avec assurance ce que nous croyons dans le cœur.

Le troisiéme est celui de la sainte Communion, dans lequel estant nourris spirituellement, nous sommes conservez, & croisons dans la vie spirituelle.

Le quatriéme est celui de la Penitence, par lequel estant délivré des pechez actuels, l'homme est rétabli dans les biens que le peché lui avoit fait perdre.

Le cinquiéme est celui du Mariage, qu'il paroist clairement que l'Apôtre a appellé Sacrement.

Le sixiéme est celui du saint Sacerdoce établi par J. C. qui rend participans de la grace divine, & qui donne l'accomplissement aux autres Sacremens.

Le septiéme est l'Onction, que nous appellons *εὐχέλαιον*, qui a deux effets, l'un de servir à la guérison de l'ame, & l'autre à celle du corps.

Nous croyons & nous confessons sans aucun doute sur le terrible Sacrement de l'Eucharistie, que le Corps vivant de nôtre Seigneur J. C. est invisiblement present, par une presence réelle dans le Sacrement. Car lorsque le Prêtre celebrant dit après les paroles du Seigneur, *faites ce pain le veritable corps de vostre Christ, & ce qui est dans ce calice le veritable sang de vostre Christ, les changeant par vostre Saint Esprit*; alors par l'operation de l'Esprit tres-Saint, d'une maniere surnaturelle & ineffable le pain est changé réellement, veritablement & proprement au propre corps de JESUS-CHRIST, & le vin en son sang vivant; & nous croyons que c'est JESUS-CHRIST même tout entier, qui offre & qui est offert, qui est reçu & distribué à tous, & qui est mangé tout entier d'une maniere impassible. Ceux qui le reçoivent dignement sont vivifiez estant unis à J. C. même. & ceux qui le font indignement sont condamnés, & se precipitent eux-mêmes dans une perte inevita-

ble. Ce Sacrement est digne d'une véritable adoration, parce qu'on y adore avec le même honneur qui est dû à Dieu le corps divinisé du Sauveur J. C. & il est offert en sacrifice pour tous les Chrétiens orthodoxes vivans & trépassés.

Nous croyons du Baptême qu'il est tres-nécessaire à tous les enfans absolument, & que c'est par ce moyen qu'ils reçoivent le sceau de serviteurs de J. C. & que renonçant à Satan par la bouche de leur Parrain, qui est comme leur répondant, ils sont unis à J. C. pour estre purifiés de la tache originelle, & ensuite préservez des filets de l'ennemi. Car un tresor qui n'est point scellé est facilement enlevé par les voleurs, & on surprend sans aucun danger une brebis qui n'est point marquée, dit le grand Basile. C'est par là qu'ils se sont rendus capables de la beatitude; car celui qui n'est pas regeneré d'en haut ne peut pas jouir du Royaume du Ciel. Et quoiqu'ils ne soient pas encore parvenus à l'habitude de la foy, néanmoins ils en sont capables par la grace de Dieu, & par la foy de l'Eglise & de leurs parens.

Sur les questions qui nous ont esté proposées touchant le Baptême, nous disons que le peché originel est parfaitement effacé dans le saint Baptême; de sorte que s'il arrivoit ensuite à quelqu'un de mourir en infidelité, on ne pourroit pas dire qu'il n'auroit pas obtenu la remission du peché originel, quand il a esté baptisé. Nous confessons que celui qui a esté une fois justifié, & fait enfant de Dieu, peut après la justification déchoir de la grace par infidelité, ou quelque autre peché mortel, devenir esclave de Satan & enfant du diable; car l'action du peché nous éloigne du Seigneur, & fait que nous appartenons au diable, comme dit l'Apostre. C'est pourquoy, quoiqu'un homme ait esté une fois justifié, il ne sçait pas néanmoins s'il perséverera jusqu'à la fin dans la justice; & par cette même raison il ne sçait pas quelle fin aura son élection qu'il a reçûe par la justification, puisqu'il peut la perdre, comme il a esté dit, & ne pas obtenir la part des Elûs. C'est pourquoy le bien-heureux Pierre nous recommande de rendre nostre élection certaine par de bonnes œuvres. *Principalement*, dit-il, *mes freres, ayez soin de rendre vostre vocation & vostre élection certaine; & il ajoute ensuite: Car faisant cela vous ne tomberez jamais*: Et le divin Paul pour nous rendre plus soigneux, dit, *c'est pourquoy celuy qui croit estre debout prenne garde de tomber.*

Par ces mêmes paroles on trouve la resolution d'une autre CH. VI.  
de leurs questions, qui est qu'un homme ayant esté premiere-  
ment justifié, s'il s'abandonne ensuite à la debauche, aux adul-  
teres, aux homicides, & à d'autres sortes de crimes, s'il ne  
revint à luy-même par la penitence, decheoit entierement de  
l'adoption & de la grace qu'il avoit reçue, & se met en estat  
de ne pouvoir acquerir la vie éternelle, parce que la mort est  
le payement du peché.

Sur la necessité de l'Episcopat dans l'Eglise; nous disons que  
le grand Prestre même, qui a penetré les Cieux, a établi des  
Pasteurs & des Docteurs dans l'Eglise, comme dit l'Apostre,  
pour la perfection des Saints, & l'édification du corps Eccle-  
siastique; c'est pourquoy autant que le bastiment du corps de  
l'Eglise est nécessaire, l'Episcopat l'est aussi, puisque par son  
moyen ce bastiment s'accomplit: & IESUS-CHRIST n'est Prestre  
jusqu'à la fin des siecles selon l'ordre de Melchisedech, que  
par les Prestres qui sont établis par son ordre, par le moyen  
desquels il agit continuellement dans les choses sacrées, &  
est consacré jusqu'à la fin des siecles.

Les Prestres ne peuvent estre faits & consacrez par aucun  
autre que par l'Evêque, comme dit saint Denis, & personne  
ne peut estre Prestre, qui ne soit appelé à ce ministere par les  
consecrations hierarchiques. C'est pour cela que Tite & Timo-  
thée furent nécessairement ordonnez Evêques par les Apostres,  
afin qu'ils établissent par les villes des Diacres, des Prestres &  
autres Ministres des choses saintes, selon d'autres différens de-  
grez pour un entier accomplissement du saint Ordre qui doit  
estre dans l'Eglise de I. C.

De-là on decide une autre question, qui est que l'Evêque  
par un ordre divin est au dessus des Prestres qui reçoivent la  
grace divine par son ministere, & que c'est un Ordre qui luy est  
naturellement soumis. Car le moindre estant beni par ce qui est  
plus excellent, luy est soumis en toute maniere.

Nous ne disons pas que les hommes & les femmes qui ne  
veulent point se marier, & aiment mieux vivre dans la virgi-  
nité, fassent quelque chose qui soit contraire aux saintes Ecri-  
tures; au contraire ils recevront de Dieu des couronnes plus  
glorieuses, comme ayant choisi le meilleur chemin de sa-  
lut, puisque si celuy qui se marie fait bien; celuy qui ne se  
marie point, fait encore mieux, comme dit l'Apostre; par-

628 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
ce que celuy qui n'est point marié n'a soin que des choses qui regardent le Seigneur pour trouver moyen de plaire au Seigneur, au lieu que celuy qui est marié a soin des choses du monde pour tascher de plaire à sa femme. C'est pourquoy il est bien meilleur de n'avoir soin que des choses du Seigneur que de se mettre en peine de celles de ce monde, & cette action méritera aussi une plus grande recompense.

Sur l'Eglise Catholique & Orthodoxe de J. C. Nous disons qu'elle est infallible comme estant conduite par son sacré chef J. C. qui est la verité même, & enseignée par l'Esprit de verité. Il est impossible après cela qu'elle se trompe. C'est pourquoy l'Apostre l'a appellée *la colonne & le fondement de la verité*. Elle sera toujours visible, parce qu'il ne manquera jamais d'y avoir des Orthodoxes, jusqu'à la fin des siècles. Puisque tous ne dormiront pas, & que néanmoins tous ensemble seront changez, ce que l'Apostre a dit parlant des fideles, il est évident que jusqu'à la fin du monde l'Eglise de J. C. ne cessera point d'estre visible en plusieurs parties.

Nous honorons les Saints qui ont combattu pour J. C. & nous les prenons pour nos mediateurs envers Dieu, comme estant ses amis, & ayant un grand accès auprès de luy, demandant par eux le secours de Dieu, ce qui se tire de plusieurs endroits de l'Escriture Sainte : & nous pratiquons cela comme une action de pieté qui nous sert à obtenir l'assistance qui nous est nécessaire. Et ce que disent quelques personnes, que rendre honneur à la sainte Mere de Dieu à cause de sa dignité, comme estant plus excellente que les Puissances spirituelles, & honorer les Saints, c'est diminuer l'honneur de J. C. nous pensons que c'est un raisonnement ridicule; car la manière de vénération est fort différente, & ne diminue en aucune manière l'adoration & le culte souverain de Latrîe qu'on rend à J. C.

Nous croyons aussi que les prieres des Prestres & des hommes vertueux & leurs oraisons sont fort agreables à Dieu; nous les recherchons toujours avec devotion; ce que nous apprenons dans plusieurs endroits de l'Escriture Sainte. Et nous entendons Paul même destiné dès le ventre de sa mere à la predication de l'Evangile de Dieu, qui dit aux Romains : Secourez-moy par les prieres que vous ferez pour moy envers Dieu. Il dit la même chose écrivant aux Ephesiens & aux Hebreux.

Outre cela nous conservons avec grand soin la coûtume tres-pieuse & très-utile de la veneration des saintes Images, com-

me estant en usage dès le temps des Apostres, selon l'histoire C H. VI. Ecclesiastique. Et comme nous ne rendons pas aux Images un honneur de Latrie, mais relatif, n'arrestant pas nostre pensée à la matiere ou aux couleurs, nous nous en servons pour nous souvenir des originaux à qui nous en rapportons tout l'honneur.

Sur les jeunes, nous confessons que l'Eglise peut ordonner des jeunes & abstinences de quelques viandes, comme on sçait qu'il s'est toujours observé parmy nous, & que tous les Chrestiens sont purifiez par les jeûnes établis: Que pour lors, non seulement nous nous abstenons de manger, mais aussi de différentes sortes de nourriture, de poissons, de fromage & autres semblables; ce qui a esté fort bien ordonné pour la mortification des passions charnelles, pour une disposition à la priere, & une humiliation tres-utile.

Pour les Livres de l'Ecriture nous en trouvons divers Catalogues dans les Canons Apostoliques, & des saints Conciles de Laodicée & de Carthage, en exceptant les Constitutions de Clement, que le 2. Canon du 6. Concile rejette, parce qu'elles ont esté corrompuës par les heretiques, comme chacun le peut voir & apprendre des Livres qui sont mis au nombre de ceux que l'Eglise reçoit. Et tous les Livres de l'ancien Testament, qui ne sont pas compris dans le dénombrement des Saintes Ecritures, n'en sont pas pour cela entierement rejettez comme Payens & profanes, mais on les appelle bons & vertueux, & ne doivent pas estre entierement negligez. Nous répondons ces choses pour le present comme en abrégé à ceux qui nous ontinterrogé. Elles declarent nostre pieté avec une simplicité pacifique, & serviront de preuve certaine & convaincante des sentimens orthodoxes que nous avons, de sorte qu'on n'en peut plus douter de tout ce que nous avançons, qui ne peut aussi estre contesté par ceux qui nous veulent imposer des sentimens éloignez de nostre creance. Ecrit dans la maison Patriarchale de Constantinople l'an 1672. au mois de Janvier indiçtion 20.

*DENIS par la misericorde de Dieu Archevêque de Constantinople, la nouvelle Rome & Patriarche Oecumenique.*

*PAISIUS cy-devant patriarche de Constantinople.*

*DENIS cy-devant Patriarche de Constantinople.*

METHODIUS *cy. devant Patriarche de Constantinople.*

PAISIUS *d'Alexandrie.*

BARTHELEMY *d'Heraclée.*

METROPHANE *de Cyzique.*

METHODIUS *de Nicée.*

JEREMIE *de Calcedoine.*

GREGOIRE *de Cesarée en Cappadoce.*

NEOPHYTE *de Nicomedie.*

GABRIEL *de philopolis.*

ANTHIME *de Paros.*

CYRILLE *de Serre.*

JOACHIM *de Rhodes.*

THEODORET *de Lacedemone.*

MACAIRE *de Dryste.*

MELETIUS *de Sophie.*

ANTHIME *d'Athenes.*

JACQUES *de Larissa.*

DANIEL *d'Euripe.*

CALLISTE *de Corinthe.*

BARTHELEMY *de Naupaacte , &c.*

DANIEL *de l'Ancienne Partras.*

EUGENE *de Christianopolis.*

ZOZYME *de Meletine.*

CORNELIUS *de Corcyre.*

METROPHANE *de Barri.*

DANIEL *d'Anchiale.*

GERASIME *d'Amasée.*

MELECE *de Thessalonique.*

JOACHIM *de Berée.*

JEAN *de Trebizonde.*

THEOPHANE *de Mesimbrie.*

LAURENT *de Proilave.*

DANIEL *de Vidonie.*

LAURENT *de Monembasie.*

GREGOIRE *de Didymotyque.*

DANIEL *de Medie.*

GEDEON *d'Arnos.*

DAVID DE CALAUNE , & MENOCORE.

Cet écrit a esté composé, & écrit de la main de moy le grand Rheteur de la grande Eglise: & ainsi a esté couché fans y rien changer dans le saint Livre de la grande Eglise de J. C.

## LETTRE DE MONSIEUR DE NOINTEL AU ROY.

SIRE,

Ce n'est pas seulement de ceux qui vivent dans la foy catholique du Rite Romain que vostre Majesté est reconnuë pour le Fils aîné de l'Eglise, & pour son protecteur. Car si étenduë que puisse estre l'Eglise Romaine en plusieurs parties du monde, Vôtre protection SIRE, va encore plus loin. Les Chrestiens Orientaux y recourent de tous costez comme à un asyle assureé : & l'on peut dire que Vôtre Majesté est le centre où ils se réunissent en quelque façon au chef duquel ils sont separés ou par une necessité malheureuse, ou par un reste d'opiniastreté.

Les ordres, SIRE, que j'ay reçûs de Vôtre Majesté de prévenir ces Chrestiens affligés dans leurs besoins, sont executez avec toute la ponctualité qui m'est possible; & parce qu'ils ne s'étendent pas seulement sur le temporel, mais encore sur le spirituel, j'ay cru que je ne devois pas borner le zele aussi puissant que secourable de Vôtre Majesté, à donner refuge à des Patriarches & des Archevesques dans le Palais de France à Constantinople, mais qu'il falloit encore les avertir de la pretention d'un Ministre Calviniste sujet de Vôtre Majesté, lequel soutient dans divers traittez, que les Grecs, Armeniens & autres communions Orientales separées de l'Eglise d'Occident ne croient point la presence réelle de N. S. J. C. dans l'Eucharistie, ni le changement réel & substantiel du pain & du vin en son corps & en son sang, & qui s'opiniâtre sur ce principe à soutenir que les Orientaux n'adorent point du culte de Latrie JESUS-CHRIST present réellement dans le saint Sacrement.

J'ay cru, SIRE, ce point de fait si important que je n'ay rien oublié pour l'éclaircir, & je puis assurer Vôtre Majesté, en luy gardant toute la fidelité que je luy dois, que les Grecs & les Armeniens croient la presence réelle de J. C. au saint Sacrement, & la conversion substantielle du pain & du vin en son corps & en son sang, & qu'ils adorent J. C. present réellement & invisiblement dans l'Eucharistie. J'ay assisté à leurs ceremonies & à leurs Liturgies, où cette verité paroist dans

un éclat invincible, & les Patriarches, Archevêques & Evêques, les Prestres, les Gentils hommes & les particuliers, & même les Papas & le peuples à la campagne me l'ont certifié avec execration contre ceux qui leur imputoient une autre croyance, les traitant de calomniateurs & d'herétiques.

Il n'y a même pas un du clergé qui oſast faire paroître un sentiment contraire quand il l'auroit. Et lorsque j'ay demandé des attestations aux Patriarches Grecs, ils m'ont dit que les anciens Peres de leurs Eglises, les conférences par lettre du Patriarche Hieremie avec des Lutheriens d'Allemagne, les Synodes tenus contre une prétendue profession de foy de Cyrille Lucar, la confession Orthodoxe de l'Eglise d'Orient, le livre d'Agapius & plusieurs autres traittez faits du temps de Cyrille Lucar, étoient autant de preuves incontestables de cette verité, & que l'imagination contraire d'un particulier destituée de tout fondement, ne les engageoit pas d'assembler un Synode, pour le desabuser. Ils n'ont pas laissé de me fournir plusieurs piéces de conséquence, & entr'autres une profession de foy sur les points dont ils different des Latins, donnée par un de leurs Docteurs, & enregistrée dans le livre de la grande Eglise de Constantinople, dont j'ay fait certifier la copie par le Patriarche & plusieurs prelatz & Officiers. J'ay même obtenu des attestations du Patriarche general des Arméniens & de celuy de Constantinople. J'en ay eu des principales villes de l'Archipel. J'y ay ajouté le témoignage de la plupart des Ambassadeurs & representans, qui sont en cette Porte. Celuy d'Angleterre & son Ministre m'ont avoué expressément que les Grecs croyoient la presence réelle & le changement des substances, mais qu'il ne pouvoit à present le témoigner par écrit. Le Resident des Etats m'a confessé que c'étoit luy-même qui avoit apporté de Hollande la confession Orthodoxe, où elle avoit esté imprimée. Les personnes les plus considerables du Païs après ces Messieurs, n'ont pas hésité de servir de témoins.

Et enfin le Patriarche Dionisus avec trois autres qui l'ont precedé dans la même dignité & celuy d'Alexandrie & trente six Metropolitans se sont assemblez, & ont determiné un acte Synodal qui est dans l'Eglise de la grande Eglise, où le point de l'Eucharistie & plusieurs autres étant expliquez, ils font voir clairement quelle est leur foy.

*Elle est imprimée dans la réponse generale p. 202. C'est à dire du Patriarche Arménien de Constantinople. Voyez Rep. gen p. 295.*

Le Patriarche m'en a envoyé un Original en bonne forme CH. VI.  
par trois Metropolites & son Referendaire avec prieres tres-  
instantes & fort soumises de le faire passer entre les mains de  
vôtre Majesté, la priant tres-humblement de vouloir qu'il  
soit mis en depost dans sa Bibliotheque, ou en tel autre endroit  
qu'il luy plaira d'ordonner, afin que les calomnieurs qui les  
persecutent en leur imputant de ne pas croire la presence réel-  
le, & le changement des substances & le devoir de l'adoration à J. C. present réellement dans l'Eucharistie, y lisent  
leur condamnation.

Ceux qui m'ont porté ces paroles ayant eu grand entretien  
avec moy, je prends encore la liberte d'en faire tenir une  
relation à vôtre Majesté.

Elle trouvera encore avec ces pieces une attestation du Pa-  
triarche Grec d'Anchioche & une de celuy des Cophres, qui est  
celuy des A byssins. Et elle jugera mieux que personne qu'on ne  
peut sans une opiniâreté inexcusable s'élever contre un si  
grand nombre d'autorités, lesquelles estant d'elles-mêmes  
tres fortes deviendront invincibles, lorsqu'elles se trouveront  
sous la protection de Vôtre Majesté, & qu'elle s'en servira  
pour la gloire de l'Eglise. Vous en êtes, SIRE, le Fils aîné.  
Ainsi sa deffense regardant particulièrement vôtre Majesté  
me servira d'excuse si j'interromps ses grandes occupations,  
& de moyen pour luy prouver le zele & le profond respect  
avec lequel je suis,

SIRE,

DE V. MAJESTÉ

Le tres humble, tres obeissant &  
tres-fidelle serviteur & sujet  
OLIER DE NOINTEL.

*A Pera les Constantinople le  
Juillet 1672.*

## CHAPITRE VII.

*Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie prouvée par l'attestation des Eglises de Mingrelie, de Georgie & de la Colchide.*

**N**ous avons remarqué dans le premier Tome de la Perpetuité, en faisant le denombrement des Provinces soumises au Patriarchat de Constantinople; que la Mingrelie en faisoit partie; & que les Georgiens qui avoient un Patriarche particulier & independant, suivoient néanmoins la doctrine & la discipline de l'Eglise Grecque. Il estoit difficile de le prouver autrement que par le témoignage des Historiens qui en parlent de la sorte. Et le peu de commerce que l'on a dans ces pays si écartez ostoit tout lieu d'en esperer des attestations particulieres. Néanmoins les soins de Monsieur l'Ambassadeur de Constantinople ont surmonté cet obstacle, & on en a reçu depuis peu deux écrites en caracteres Georgiens & en langue Georgienne; l'une de l'Archevêque de Mingrelie qui s'appelle Catholique; l'autre d'un Evêque de ces quartiers là. Comme elles ne contenoient l'une & l'autre que la même chose, le traducteur les a jointes dans sa traduction. Si M. Claude faisoit difficulté d'y ajoûter foy sur ce que c'est un Missionnaire Italien, il peut avoir recours à l'original, & chercher quelqu'un qui entende, & qui lise la langue Georgienne.

ATTESTATION des Eglises de Mingrelie,  
Colchide, Georgie.

*EXPLICATION DES EVESQUES DU LEVANT DE LA Colchide, Georgie, Mingrelie, Gorieffe, & autres nations Orientales qui vivent dans la Religion Chrestienne, contenant les sentimens de ces nations sur le Sacrement de l'Eucharistie & d'autres Articles de Foy.*

**I**ls tiennent premierement que du Temps de Moyse on immoloit seulement des bœufs & des brebis, & qu'on n'offroit à Dieu que des sacrifices & des holocaustes de bestes; mais que depuis

depuis l'Incarnation & l'avenement de J. C. on n'offre plus le sang des boucs & des veaux, mais le sang de J. C. sous l'espece du pain & du vin, & que tous les jours à la Messe les Prestres facrient dans le Sacrement de l'Eucharistie le corps de Nôtre Seigneur J. C.

Que celui-là est infidele, anatheme, & indigne du nom de Chrétien, qui ne croit pas que dans le Sacrement de l'Eucharistie la substance du pain & du vin ne demeurent plus, à cause des paroles prononcées par le Prestre; qu'il faut croire qu'après la Consécration du Prestre la substance du pain & du vin est transsubstanciée au vray corps & au sang de J. C. né de la Vierge Marie, qui a souffert, a esté crucifié, & est ressuscité.

Que ce Sacrement a esté institué par J. C. en la Cene du Seigneur dans la grande Semaine, étant à table avec ses Disciples.

Que J. C. a dit & qu'il est de foy que quiconque mange ce pain vivra éternellement; & au contraire que quiconque ne mange pas cette chair mourra, & n'est pas digne de J. C.

Ils déclarent de plus que non seulement les Prestres & les Prelats, mais tous les Primats tant reguliers que seculiers de la Region Orientale des Nations de la Georgie, Mingrelie, & autres, qui sont Chrétiens de vie & de mœurs, croient sincèrement & fermement tout ce que doivent croire tous bons & parfaits Chrétiens sur le Sacrement de l'Eucharistie, sçavoir que la substance du pain est détruite après la consécration du Prestre, & qu'elle est transsubstanciée au vray corps & au sang de J. C. & que les Prestres l'offrent lui-même pour les vivans & pour les morts, celebrant tous les jours des Messes en faveur des défunts. Ils ont aussi une grande veneration pour ce corps & ce sang; & dans la celebration de la Messe ils l'adorent & reverent avec une grande devotion.

Ils rendent grand honneur aux Reliques des Saints, & ont soin de les placer avec beaucoup de respect aux lieux honorables de leurs Eglises.

Dans leurs afflictions & dans leurs maux ils invoquent sans cesse le secours de la bien heureuse Vierge Marie, de S. Pierre & S. Paul, & de tous les Apostres, de S. Michel Archange, & particulièrement de S. George leur Patron.

Dans leurs maladies ils ont beaucoup de confiance aux Saints

qu'ils invoquent, à l'assistance desquels ils ont immédiatement recours en leur offrant des présens, comme des cierges & autres choses. Ils leur brûlent de l'encens, & leur font des vœux & des promesses pour en obtenir leur guérison.

Outre l'adoration & la veneration qu'ils ont pour les Saints, ils observent dans l'année des jeûnes à leur honneur. Car ils jeûnent à l'honneur des Apostres saint Pierre & saint Paul, & en celui de la bien heureuse Vierge Marie quinze jours avant la feste de son Assomption.

Ils ont tous les ans quatre Jeûnes, le grand qui est le Carême, celui de saint Pierre & saint Paul, celui de l'Assomption de la sainte Vierge, & le dernier au temps de l'Avent de Nôtre-Seigneur J. C. Celui-ci est de quarante jours, & ils s'acquittent de tous avec beaucoup de rigueur.

Ils observent ces quatre jeûnes, parce qu'ils les reconnoissent établis par les quatre Patriarches de Constantinople, d'Antioche; d'Alexandrie & de Jerusalem; & tout ce qui vient d'eux ils le suivent ponctuellement.

Donné à Mingrelie dans la Region de la Colchide en Orient l'an 1672. au mois de Decembre.

Ce qui est dit ci-dessus fait voir ce que contiennent véritablement & constamment les attestations écrites en caracteres Georgiens, qui ont esté tres fidèlement traduites, & justement expliquées par moy Joseph-Marie Zampio, Clerc Regulier Missionnaire, & je jure que cela est la verité.

Voici ce que M. de Nointel a fait écrire au bas des attestations Georgiennes. Au bas de la premiere.

**N**ous Charles-François Olier de Nointel, Conseiller du Roy en ses Conseils, en sa Cour de Parlement de Paris, & Ambassadeur pour sa Majesté Tres-Chrétienne à la Porte Ottomane, certifions à tous qu'il appartiendra que le Pere Zampio Theatin residant en Mingrelie, nous a envoyé l'attestation qui est de l'autre part, nous assurant que pour satisfaire à nos requisitions, le chef des Evêques de cette Province, surnommé le Catholique, l'ayant composée & écrite en caracteres Georgiens, l'avoit aussi authentiquée de son paraphe représenté par une main tenant une Croix, dans lequel

se trouve écrit, Hilarion, qui est son nom. C'est ce que nous CH. VII.  
confirmons par nôtre signature, le sceau de nos armes & le  
contre seing de nôtre premier Secretaire.

Donné à nôtre Palais sur le canal de la Mer Noire le  
Septembre 1673.

OLIER DE NOINTEL, Ambassadeur  
pour Sa Majesté Tres Chrétienne  
à la Porte Otthomane.

Par mondit Seigneur, LE PICARD.

*Et au bas de la seconde.*

**N**OUS Charles François Olier de Nointel, Conseiller  
du Roy en ses Conseils en sa Cour de Parlement de  
Paris, & Ambassadeur pour sa Majesté Tres Chrétienne à la  
Porte Otthomane, certifions à tous qu'il appartiendra que le  
Pere Zampio Theatin residant en Mingrelie, nous a envoyé  
l'attestation qui est de l'autre part, nous assurant que pour satis-  
faire à nos requisitions, l'un des Evêques de cette Province  
l'ayant composée & écrite en caracteres Georgiens, l'avoit aussi  
authentiquée de son paraphe. C'est ce que nous confirmons  
par nôtre signature, le sceau de nos armes, & le contre-seing  
de nôtre premier Secretaire.

Donné à nôtre Palais sur le canal de la Mer Noire le.  
Septembre 1673.

OLIER DE NOINTEL, Ambassadeur  
pour sa Majesté Tres Chrétienne  
à la Porte Otthomane.

Par mondit Seigneur LE PICARD.



## CHAPITRE VIII.

*Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie, prouvée par les Attestations du Vicaire Apostolique, des Residens de plusieurs Estats, & de la Communauté des Perotes. Lettre de Monsieur de Nointel Ambassadeur de Sa Majesté Tres-Chrétienne.*

**C**omme il n'est nullement croyable que des personnes qui sont dans de grands emplois publics, veuillent renoncer à leur honneur & à leur conscience, pour attester publiquement une fausseté dont il seroit aisé de les convaincre, Monsieur de Nointel a jugé avec raison que le témoignage des Residens de divers Estats & autres personnes considerables qui sont à Constantinople, quoique Catholiques, seroit de grand poids à l'égard de tous les gens de bon sens; puisque leur qualité les mettant à couvert du soupçon de pouvoir manquer de sincerité dans une affaire de cette nature, & estant parfaitement informez du fait dont il s'agit par le séjour qu'ils font à Constantinople; ils ont tout ce que l'on peut justement demander en des témoins. C'est pourquoy il n'a pas negligé de tirer d'eux des attestations authentiques que nous infererons dans ce Chapitre.

ATTESTATION DE MONSIEUR RIDOLPHI,  
Vicaire Apostolique Resident à Constantinople.

**F** *Andreas Ridolphi Dei dono & Apostolicæ Sedis Gratia Episcopus Calaminæ, Vicarius Apostolicus, & Suffraganeus Patriarchalis Constantinopoli.*

*Annosa consuetudine à nobis cum Græcis habita, magnave cura & solertia quid eorum Ecclesia credat perquisitione considerata, sinceram martyriam universis & singulis præstamus ipsam ea omnia credere quæ ab aliquibus heterodoxiis livido ore in controversiam revocantur.*

*Primo vivum corpus vindicis nostræ salutis in cruce suffixum, quodque post analysim ad cælum sedet ad dexteram Patris, modo*

*invisibili, verè & realiter esse præsens in Eucharistia, affirmare.*

*Secundo, panem & vinum, peracta à Leiturgo consecratione, transmutari à propria substantia in veram substantiam Christi, ita ut solùm accidentia & species exteriores panis & vini remaneant, edocere.*

*Tertio, Eucharistiam esse holocaustum, cùm pro omnibus viventibus, tùm pro defunctis ordinatum ab authore Sacramentorum, nobisque ab Apostolis traditum, tenere.*

*Quarto, in Eucharistia corpus Christi integram manducari, impassibiliter sumi, offerri, & latria adoratione venerari, astruere.*

*Quinto, Ecclesiam habere facultatem indicendi jejunia & abstinentiam à cibis, credere.*

*Sexto, Christi sectatores Deiparam Virginem exorantes, sanctosque qui in celo existunt precibus ferientes absque minima Redemptoris offensa id præstare, contendere.*

*Septimo, sanctos honore illis debito prosequendos ac celebrandos, eorumve exuvias, lipsana & reliquias in veneratione habendas, profiteri.*

*Ottavo, Divorum imagines relativè reverendas esse, sentire.*

*Nono, Episcopus divina ordinatione, cæteri Sacerdotibus inferioris hierarchiæ præcellere, hosque ab ipsis Antistibus solùm ordinari, prædicare.*

*Decimo, Episcopatum in Ecclesia Christi esse necessarium, pro aris & focis defendere.*

*Undecimo, Ecclesiam Catholicam idque ad ultimam sæculi conflagrationem semper visibilem fore & infallibilem, asseverare.*

*Duodecimo, septem esse Sacramenta.*

*Decimo tertio & ultimo. Libros Tobie, Judith, Sapientiæ, Ecclesiastes, Baruch, Machabæorum, esse partes sacræ pagine, toto annuere capite.*

*In quorum fidem manu propria subscripsimus, & sigillum nostrum apposuimus. Datum Galatæ apud sanctum Franciscum nostræ residentie, Kalendis Augusti anno Domini millesimo sexcentesimo septuagesimo primo.*

ANDREAS RIDOLPHI Episcopus Calaminæ.

ATTESTATION DE MONSIEUR CASIMIR  
Résident de Pologne à la Porte.

**N**OS Franciscus Casimirus de Visocha Risocho Eques Sanctissimi Sepulchri Hierosolymitanus, Pincerna Socachovien-sis, Secretarius Aulicus, & Ablegatus Sacrae Regiae Majestatis Poloniae & Reipublicae ad Portam Otthomanam.

Cum per experientiam, & colloquia sapius habita cum Primatibus & Praelatis Ecclesiae Graeciae, aliisque, tam in Polonia, in cujus permultis ditionibus fovetur ac protegitur ritus Graecus, quàm etiam in his partibus, ubi jam à longo tempore commoramur, fide dignis hominibus certissima notitia sciamus quid Graeci de Religione Christiana unà cum Latinis teneant quidve non teneant; facimus plenam & indubitatam fidem quibuscumque quorum interest Christianis, aut Catholicis Romanis, Calvinianis, aut Lutheranis, Ecclesiam Graecam quae sequuntur supra Eucharistiam & alia capita unà cum Romana firmiter credere; Nempe,

Primo, Vivum corpus Jesu Christi crucifixi qui in caelum ascendit, quique ad dexteram Patris sedet, realiter in Eucharistia invisibiliter adesse.

Secundo, panem & vinum consecratoris à Sacerdote verbis ore prolatis, ex propria sua substantia in veram & propriam Jesu Christi substantiam, ita esse commutata, ut nihil amplius remaneat praeter accidentia & species exteriores panis & vini.

Tertio, Eucharistiam esse holocaustum pro vivis & mortuis à Christo institutum, & per traditionem ab Apostolis transmissum.

Quarto, Jesu Christi corpus totum in Eucharistia impassibiliter sumi ab eo qui illud recipit, sacrificio incruento offerri, atque supra omnia ut Deum adorari.

Quinto, Ecclesiam habere auctoritatem statuendi jejunia, ciboque quosdam prohibendi.

Sexto, Christianos qui suis precibus, Deiparae Virginis, Sanctorumque qui beatas sedes incolunt, auxilium implorant, debitum Jesu Christo Servatori honorem nihil imminuere.

Septimo, Sanctos honorari & celebrari debere.

Octavo, honorem relativum eorum imaginibus aut reliquiis deberi.

Nono, Episcopos superiores esse Sacerdotibus qui ab ipsis Episcopis solum caracterem sacerdotalem recipiunt.

*Decimo, Episcopatum in Christi Ecclesia esse necessarium.*  
*Undecimo, Ecclesiam Catholicam esse, semperque futuram visi-*  
*bilem & infallibilem.*

*Duodecimo, esse septem Sacramenta.*

*Denique Libros Tobiae, Judith, Sapientiae, Ecclesiastici, Ba-*  
*ruch & Machabaeorum, esse partes Scripturae Sacrae.*

*In fidem quorum huic testimonio subscribere voluimus, & ap-*  
*poni curavimus nostrum sigillum & contra signum nostri primi Se-*  
*cretarii.*

*Datum Constantinopoli die septima Septembris, ano Domini*  
*millesimo sexcentesimo septuagesimo primo.*

*FRANCISCUS CASIMIRUS Visochi Abligatus.*

*Ex mandato praefati illustrissimi Domini,*  
*FRANCISCUS DE VART Secretarius.*

*ATTESTATION DE MONSIEUR QUIRINO*  
*Resident de la Republique de Venise à la Porte.*

**N**Oi Giacomo Quirino Cavaliere per la Serenissimo Re-  
publica di Venetia Bailo alla Porta Otthomana, Essen-  
do di nostro ordine il Dragomano Grillo andato da Dionysio  
presentemente Patriarca di Constantinopoli, da Methodio uno  
de suoi predecessori, & da molti altri Metropolitani Graci, per in-  
formarsi s'habbino alcuna oppositione alli sequenti tredici atti-  
coli, ci riportò che essi senza alcuna difficoltà è francamente  
risposero, de confermono è tengono per indubitati, è di fide  
i medesimi articoli; in de noi assicurati di questa verita, fac-  
ciamo ampla è indubitata fide a quasivoglia Christiano, tanto  
Cattolico Romano, che di qualsisia setta ò Religione, come  
la Chiesa Graca crede.

1. Che il corpo vivo di Giesu Christo crocifisso, che sali al  
cielo, è che sede alla destra del Padre, è veramente presente  
nell' Eucharistia invisibile.

2. Che il pane & il vino doppo la Consecratione, sono com-  
mutati dalla propria sostanza loro, nella vera è propria sostan-  
za di Giesu Christo; di modo che restono solamente gli acci-  
denti, & le specie esteriori del pane è del vino.

3. Che l'Eucharistia è olocausto per i vivi & per i morti or-

642 Liv. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
dinato da Giesu Christo , è datoci per traditione dalli Apo-  
stoli.

4. Che il corpo di Giesu Christo nell' Eucharistia tutto si man-  
gia impassibilmente di chilo riceve , s'offerisce senza uccidere ,  
è coma Dio sommamente s'adora.

5. Che la chiesa ha authorita d'ordinare digiuni , è proibire  
alcuni cibi.

6. Che li Christiani i quali pregano la Vergine Maria e i Sancti  
non diminuiscono l'honore dovuto à Giesu Christo.

7. Che si devi honorare i Sancti è celebrare la lor Festa.

8. Che i Vescovi per ordinatione divina non solo soprastan-  
no a gli altri sacerdoti , ma soli conferiscono loro il carattere  
sacerdotale.

10. Che l'Episcopato sia necessario nella chiesa di Christo.

11. Che la chiesa Cattolica è & fara sempre visibile & infail-  
libile.

12. Che i Sacramenti sono sette.

13. Che gli libri di Tobbia , Guidit , Sapiencia , Ecclesiastico .  
Baruch è Maccabei sono parte della sacra Scrittura.

In fede di che habbiamo sottoscritto la presente di nostra  
propria mano , è munita con il nostro sigillo. Data in Pera di  
Constantinopoli il 5. Gennaro 1672.

*Locus sigilli.*

*GIACOMO QUIRINI Can. Bailo.*

*BERNARDO NICOLAZI Secretario.*

*ATTESTATION DE M. FIESCHI RESIDENT*  
*de la Republique de Genes à la Porte.*

**N**Oi Sinibaldo Fieschi Residente per la Serenissima Re-  
publica di Genova aspresso la Porta Ottomana , per  
l'experienza che habbiamo di motti anni in queste parti , è per  
la pratica è conversatione dà noi ha vuta con primati della  
Chiesa Greca , Patriarchi , Metropoliti , & altri ; facciamo  
piena & indubitata fede dinanzi à qualsivoglia Christiano , ò  
Cattolico Romano , ò Calvinista , ò Luterano, qualmente la  
Chiesa Greca crede.

1. Che il corpo vivo di Giesu Christo crocifisso , che salì a'l  
cielo

cielo, è che fede alla destra del Padre, è realmente presente nell'Eucharistia, invisibile. CH.VIII.

2. Che il pane & il vino, fratta d'al sacerdote la consecratione, sono commutati dalla propria sostanza loro, in vera è propria sostanza di Giesu Christo, di modo che restano solamente li accidenti, le specie esteriori del pane è del vino.

3. Che l'Eucharistia è holocausto per i vivi, è per i morti, ordinato da Giesu Christo, è dateci per traditione da gli Apostoli.

4. Che il corpo di Giesu Christo, nell' Eucharistia tutto si assume impassibilmente, da chi lo riceve, s'offerisce senza uccidere; è come Dio sommamente s'adora.

5. Che la chiesa ha authorità d'ordinare digiuni, è prohibere alcuni cibi.

6. Che gli Christiani che pregano la Vergine Deipara, è gli santi quali sono nel cielo, non diminuiscono l'honore dovuto a Giesu Christo.

7. Che si deve honorare gli Santi, è celebrare.

8. Che relativamente dobbiamo riverire l'imagini de santi.

9. Che gli Vescovi per ordinatione divina soprastanno a gli altri Sacerdoti, è da loro si fanno degni della gratia.

10. Che l'Episcopato sia necessario nella chiesa di Christo.

11. Che la chiesa Catholica sarà sempre visibile, è infaillibile.

12. Che sono sette Sacramenti.

13. Che gli libri de Tobia, Guidit, Sapientia, Ecclesiastico, Baruch è de Maccabei sono parte della Scrittura.

In fede di che habbiamo sotto scritto, è fatto apponer il nostro sigillo è contrasegno del nostro primo Secretario. Data in Galatadi Constantinopoli nel palazzo della nostra solita habitatione li 13. Agosto 1671.

*Locus sigilli*

FINIBALDO FIESCHI.

D'ordine del Prefato Illustrissimo.  
Michel' Ang.<sup>o</sup> del Nostro Sec<sup>to</sup>.

ATTESTATION DES AMBASSADEURS DE LA  
Republique de Raguse à la Porte.

**N**Oi Marino Bernardo di Caboga, & Giorgi secundo Buchia Ambasciatori alla Porta Otthomana per l'Illustrissima & Eccellentissima Republica di Ragusi, havendo piena notizia per pratica, & informatione d'a molti predecessori nostri, & per un comertio continuo con li subditi dell' Imperio Otthomano è con li principali delle sette Christiane, che si Professano, è particulamente della greca, dicharamo à tutti quanti che falsamente le vien imputato d'esser invilupata in molti puncti ne le heresi di Calvino, è per rintuzar questa calumnia facciamo indubitata fede che questa chiesa crede come noi Catholici.

1. Che il medesimo corpo vivo di Giesu Christo crocefisso che salì a'l cielo, è che siede alla destra del Padre, è veramente presente nell' Eucharistia invisibile.

2. Che il pane & il vino, fatta la consecratione, sono veramente muttati dalla propria sostanza loro, alla sostanza del corpo è sangue di Giesu Christo, di maniera che non restano piu che le specie è le apparenze d'el pane è d'el vino.

3. Che il corpo di Giesu Christo nell' Eucharistia si mangia tuto impassibilmente dà chi lo riceve, sia bono ò sia cattivo, è che come Dio sommamente s'adora.

4. Che l'Eucharistia è un vero sacrificio ordeneto da Giesu Christo, è datoci per traditione dagli Apostoli.

Che la chiesa ha autorita di ordinare delli diguini, è proibire certi cibi.

6. Che la Vergine è li Santi che sono n'el cielo debbano esser invocati, è ch'invochandogli non si sminuisce l'onor dovuto à Giesu Christo.

7. Che dobbiamo honorer li Santi è le loro reliquie.

8. Che relativamente dobbiamo honorar le loro imagini.

9. Che sono sette Sacramenti della Chiesa.

10. Che gli Vescovi per institutione divina soprastano alli Sacerdoti, è che da loro si fanno degni della gratia.

11. Che l'Episcopato è necessario nella chiesa.

12. Che la chiesa fara sempre visibile & infalibile.

13. Che li libri, di Tobia, Guidith, Sapienza, del'Eccl-

siastico, Baruch & Maccabei sono parte della Scrittura sacra.

In fide di che noi authentichiamo & attestiamo questa vera dichiarazione c'ol nostro proprio pugno, è la sigilamo c'ol nostro proprio sigillo.

Data in Andronopoli li. 14. Ottobre 1671.

*Locus sigilli.*

MARINO DI BERNARDO. Caboga è Giorgi di secundo  
Brucchia Ambasciatori.

ATTESTATION DE LA COMMUNAUTE  
des Perotes.

**N**Oi che componiamo la Communita di Pera essendo informati qualmente certi eretici vogliono metter indubio la fede della chiesa greca intorno alla reale presenza di Giesu Christo n'el santissimo Sacramento dell' Eucharistia, la transubstantione del pane è del vino n'el suo sangue, l'adoratione che gli è dovuta, l'invocatione de' Santi, e gli sette Sacramenti, habbiamo stimato che farebbi necessario per sodisfar' al richiedere dell' Illustrissimo & Eccellentissimo Signore Carlo Francesco Olier Marchese di Nointel Imbasciadore di sua Maesta Christianissima alla Porta Ottomana, di dichiarar è palefar quel chi'intorno a questa materia è di nostro conoscimento.

Per il che senza ingerirci di parlare da Theologi, mà per esplicare solamente quel che sappiamo di quelli articoli di fede che sono della dottrina famigliare, attestiamo è certificgiamo à tutti quanti che toccara mhristiani, o vero Cattolici Romani, Calviniani, o Lutherani, come i Greci, se ben separati dalla Chiesa Romana, nulla dimeno credono fermamente com'essa gli infrà specificati articoli.

1. Che Giesu Christo è realmente se ben invisibilmente presente ne'l santissimo Sacramento dell' Eucharistia.

2. Ch'il pane e'l vino, doppo la consecratione sono cambiatti dalla propria loro sostanza, nella vera e propria sostanza de'l corpo è sangue di Giesu Christo, di modo che restano solamente gl' accidenti, è le specie esteriori de'l pane e de'l vino.

3. Che indispensabilmente siamo obligati d'adorare Giesu Christo in questo sacrosanto mysterio.

4 Che l'invocazione de' Sancti è legitima.

In somma che nella chiesa sono sette Sacramenti.

Ecco quanto sappiamo certissimamente intorno alla conformita della fede Greca colla Romana toccante gli sopra scritti articoli, si per l'abito continuo, è la pratica ordinaria che habbiamo con gli detti Greci separati della chiesa di Roma, come per gli colloqui da noi spesse volte havuti colli Primati, e Prelati della chiesa sopra accennata Sono ancor' alcune delle nostre mogli, le quali essendo rimase nel rito greco adorano Giesu Christo nel santissimo Sacramento dell' Eucharistia, è non fanno difficulta nessuna di sentire la Messa celebrata second' il rito Romano.

Noi parimente incontradonci in villa senza scrupolo veruno assistiamo alle Liturgie Grece, & adoriamo nelle loro Chiese Christo realmente sotto le specie de' pane è del vino. Facciamo fede di piu che l'habbiamo visto portar dalli Pappasi loro à nostri amici Greci ammollati per viatico, è riceverlo da loro con somma veneratione e riverenza, che giornalmente si vedono li Greci invocar la Vergine madre di Dio, e gli Santi, che leggendo gli loro catechismi si ritrova la loro dottrina conforme à tutte queste verità sopra acennate. le quali' Greci insegnano tutte, com'anche che sono sette Sacramenti, di modo ch'essendo testi-oculari se ben-amici siamo di quelli che sono accusati di contraria opinione, crediamo nulladimeno ch'il nostro testimonio sarà irreprensibile, poicheh à per fondamente la verità; dalle quali supra scritte ragione spinti e mossi non facciamo difficultà o scrupolo veruno, di dar'è sottoscrivere questa presente dichiarazione fatta in Pera di Constantinopoli al secondo di Novembre 1671.

GEORGIO DRAPERIIS *Priore della Communita di perra affermo quanto di sopra.*

DOMINICO PERONE *Sottopriore della Communita affermo quanto di sopra.*

FRANCESCO TESTA *Consigliar affermo quanto di sopra.*

ANTONIO PERONE *Consigliar affermo, &c.*

ANTONIO GRILLO *affermo quanto di sopra.*

NIGOROSO DI NEGRI *Consigliar, &c.*

JO. ABRAM. *Fontana l'affermo,*

THOMASO NAVONE *Consigliar, &c.*

ANTONIO DI NEGRI *l'affermo.*

FRANCISCO DANE *Consigliere, &c.*

LORENZO SUMMA *l'affermo.*

THOMASO GLRACHI *Consigliere, &c.*

PASQUA NAVONE *affermo ut supra.*

GIOSEPPE D'ANDREA *Consigliere, &c.*

GIO BAPTISTA FORNETTI *affermo ut supra.*

FRANCECHO DI NEGRI *Consigliere, &c.*

JO. CHRISTOPHORO TARSIA *affermo di sopra.*

BERNARDO BARONI *Consigliere, &c.*

PIETRO CUPER *affermo di sopra.*

EXTRAIT D'UNE LETTRE D'E MONSIEUR

*L'Ambassadeur ce 15. Novembre 1671.*

**L'**Opiniâtré dans laquelle le Ministre Claude s'est engagé mal à propos, me faisant apprehender qu'il ne veuille pas se rendre à toutes ces preuves, je n'en neglige aucune de celles que je croy capables de le convaincre. Ainsi comme la dispute roule sur un fait, & qu'on a coûtume d'éclaircir ces sortes de contestations par des informations dont les témoins sont d'autant plus croyables que leur intégrité & leur qualité les élève davantage & les met au dessus de tout soupçon; j'ay cru que les depositions de Messieurs les Representans qui sont icy ou à la Porte, meritent une croyance entiere. Vous verrez ce qu'en dit M. l'Internonce de Pologne. Le Resident de Genes de la maison de Fiescy, est le second témoin. Il est considerable par luy-même & par sa naissance, pouvant compter dans sa famille, des Papes, des Cardinaux, & des Evêques en grand nombre. Les Ambassadeurs de Raguse dont la Republique est tributaire de sa Hauteffe, pourroient seuls retrancher toute difficulté par la raison du grand commerce qu'ils ont dans cet Empire. Vous lirez avec plaisir la maniere dont ils s'en expliquent, en attendant que je vous fasse tenir une attestation du nouvel Ambassadeur de Venise; le deffunt ayant esté prevenu dela mort lorsqu'il m'en vouloit donner une. J'en attends aussi de la part de M. le Resident d'Allemagne. Et si M. l'Ambassadeur d'Angleterre, qui est convenu de la verité de la croyance des Grecs comme je vous l'ay mandé, me tient la parole qu'il m'a donnée, vous recevrez la declaration qu'il m'en donnera..

Voilà ce me semble des pieces bien authentiques. Mais en voicy encore d'autres qui sont bien precises. Il y a icy un Vicaire Patriarche latin nomme Monsieur Ridolphi qui y fait sa residence depuis quelques années. C'est un homme éclairé, qui s'est instruit à fond de la doctrine des Grecs pour écrire contre eux, & qui a déclaré nettement ce qu'il sçait des articles qu'on luy a donnez de ma part. J'ay joint à toutes ces preuves une information de dix neuf témoins qui sont sujets du grand Seigneur. Ils descendent d'anciennes familles, & sont nommez *les Perottes* comme étant les principaux de Galata & de Pera. Leurs ancestres ont obtenu une capitulation particuliere pour eux du Sultan qui prit Constantinople. Enfin la continuelle habitude qu'ils ont dans le país, leurs alliances avec les Grecs separez de l'Eglise Romaine, & la qualité d'un d'entr'eux du premier Drogman d'Angleterre, rendent leur témoignage irreprochable.

---

## CHAPITRE IX.

*Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie, prouvée par le peu de difficulté que les Grecs font de communiquer avec les Catholiques Romains, en même temps qu'ils excluent absolument les Calvinistes.*

Cette uniformité de sentimens sur l'Eucharistie & sur la plupart des autres points, fait une telle impression sur l'esprit & des Catholiques Romains & des Grecs, qu'elle efface quelquefois la memoire des differends qui sont entre ces Eglises, & les porte à recevoir les Sacremens les uns des autres: comme on le pourra voir par les extraits des lettres de M. l'Ambassadeur de sa Majesté, que nous produirons dans ce chapitre.

*EXTRAIT D'UNE RELATION DE MONSIEUR  
l'Ambassadeur sur le Sieur Tarsia*

C'est qu'il a  
signé l'attest-  
ation des Pe-

LE témoignage du Sieur Tarsia merite d'estre distingué des autres avec lesquels il a signé, puisqu'il a joint à ses

bonnes qualitez-là la patience dans les tourmens dont il a esté bouillé juiqu'au moment de rendre l'ame. On l'a attaché sur une croix de fer; on luy a retourné les pieds par derriere juiqu'à la teste; on luy a fait boire d'une certaine eau. Toutes ces cruantez exercées à trois diverses fois & durant long temps estoient pour l'obliger de découvrir la personne qui estoit icy de la part des Venitiens, s'il avoit de l'argent, & qui estoient les espions qui leur donnoient les avis. Il a souffert toutes ces tortures sans rien declarer. Et l'on peut juger de leur violence, puisqu'ayant esté exercées en l'année 1646. il en souffre encore à present. Non seulement sa constance, son âge avancé, & sa probité le rendent digne de foy, mais encore sa propre experience de quelques-uns des articles en question. C'est pourquoy il m'en a donné une attestation particuliere, qui prouve que les Grecs administrent le Viatique aux mourans après qu'ils se sont confessez, qu'ils prient Dieu pour le repos de leurs ames, qu'ils les enterrent en terre Sainte, & qu'ils ne font pas de difficulté de rendre les Latins participans de tous ces avantages.

Vous y verrez aussi le sentiment qu'en ont les Prêtres Latins mêmes. Le Chapelain de Raguse n'ayant pas voulu de nouveau administrer le Saint Sacrement au malade qui estoit le fils de Tarsia. Vous verrez qu'il est enterré dans l'Eglise Grecque de Saint Dimitre d'Andrinople; & vous apprendrez par une relation que je vous envoie d'un voyage que j'ay fait dans quelques Paroisses & Monasteres des Grecs en Alié & dans les Isles des Princes, que dans l'une de celles là Edouard Barton Ambassadeur d'Angleterre est enterré, mais qu'il est hors de l'Eglise & de l'enclos de l'Abbaye proche la porte, & que le Cimetiere est d'un autre costé.

*ATTESTATION DU SIEUR TARSIA SUR LA  
mort de son fils communié par les Grecs & enterrié dans leur  
Eglise.*

**I**O infra scritto attesto come il quondam Sig. Leonardo Tarsia mentre per interpete si trovava in Andrinopoli appressò V. Eccell<sup>mo</sup>. Ballarino Cancelliere grande della Serenissima Republica de Venetia, è stato ferito dalia peste, ch'in quel tempo faceva gran strage in quella Città, & che doppo

CH. IX.  
rottes comme  
on a ven cy-  
dessus.

650 LIV. VIII. *Preuves authen. de l'union des Eg. d'Or.*  
frette giorni havendo reso l'anima sua a Dio, il suo corpo è esta-  
to con pompa accompagnato dalle orti delli Rappresentanti,  
& da tutti gli Greci principali d'Andrinopoli insino alla chie-  
sa Greca di san Dimitri, dentro la quale è stato sotterrato vi-  
cino l'altare maggiore, è fratte dalli Religiosi Grechi l'essequie  
le solite funerali preghiere per l'anima del defonto, coll'ap-  
pendere al di sopra della sua sepoltura una lampada d'argento  
la quale sempre è accesa per la commemoratione dell'anima  
sua, è col ponere sopra il suo tumulo una gran pietra con let-  
tere latine e Greche in honore della sua virtù, nascita e con-  
ditioni.

Jo infra scritto attesto anco che per non haver l'Eccellentis-  
simo Bellarino, Capellano, il sopraccennato Sig. Leonardo Tar-  
sia essendosi confessato a un Papasso Greco ricevette da lui l'asso-  
lutione, & il sacro Viatico portatogli dal sopradetto Papasso,  
il quale subito che fù entrato nella casa fece la Sacramentale  
fontione. Doppo vi è andato all'ammalato il Capellano delli  
Serenissimi Ragusei, è non essendo arrivato a tempo, & inten-  
dato esser stata fatta la fontione da mano del Papas Greco, gli  
diede l'ultima assolutione; dichiarando però il detto Sig. Leo-  
nardo Tarsia in scritti al detto Eccellentissimo Cancelliere  
grande che avant' Iddio è il mondo confessava morire vero ca-  
tolico & Apostolico Romano, raccomandando alla sua pro-  
fessione il Vecchio Padre è la sua carissima madre. Constanti-  
nopoli a di 12. Novembre 1671.

Jo. CHRISTOPHORO TARSIA Padre del sopradetto de  
fonto affermo ut supra.

*EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR  
l'Ambassadeur de Constantinople sur la mort de Tetera chef des  
Cozaques.*

**I**E vous diray par une espeece de préliminaire & pour diver-  
sifier, que le grand Seigneur ayant accordé son estendart à  
quelques uns des Cozaques au prejudice des Capitulations de  
la Pologne, Dorozenko qui le reçut se voyant chef des rebelles  
ne songea qu'à se conserver dans ce poste. Ainsi craignant que  
Tetera qui luy avoit quitté la place, pour se retirer dans un  
Monastere en Moldavie ne l'eust fait par foiblesse, & pour mieux  
chercher

chercher les moyens de se rétablir, il le fit prendre, & l'envoya au Grand Visir, en l'accusant de trahir les intérêts de sa Hautesse, pour établir l'autorité de sa Majesté Polonoise. Le Visir ayant entretenu ce nouveau captif en fut fort satisfait : Il lui donna un logement où il paroissoit libre avec ses domestiques, & l'on croit qu'il le conservoit pour le substituer à Dorozenko en cas de besoin. Mais ses desseins ont esté renvertez par sa mort. Comme il vit qu'elle approchoit, il fut combattu du desir de rendre publique sa profession de Catholique Romain, en desavouant la profession Grecque qu'il avoit fait paroître à l'exterieur jusqu'alors. Mais la crainte que revenant en santé cette action ne nuisist à sa fortune, l'obligea de conserver sa qualité de disciple caché de la véritable Eglise; c'est pourquoy il crut qu'il devoit prendre un milieu, qui même a esté approuvé par des Catholiques Romains, Evêques & Religieux, & par les principaux Grecs de l'Eglise. Ce fut de se confesser à un Franciscain, & professer tous les points de la croyance Apostolique & Romaine, de déclarer qu'il y vouloit mourir, & qu'il renonçoit à tous sentimens de rebellion contre son Roy; ce qu'il declara non seulement à son Confesseur, mais encore au Resident de Pologne. Mais comme il vouloit recevoir le Viatique, il l'envoya demander à l'Eglise Grecque, & mourut dans sa communion.

L'on auroit pu fort bien le communier en nostre maniere, quoiqu'en l'un & en l'autre ce soit le même corps de J. C. Et sans doute il estoit bien temps au moins au moment de la mort de quitter tout déguisement. Et il n'y pouvoit plus avoir de pre-texte pour le continuer. La verité en cette occasion ne devoit point estre mise en balance avec des avantages temporels, d'autant plus que Tetera avoit fait une donation de cent mil écus aux Jesuïtes de Varsovie, & qu'apparemment il lui restoit peu de chose à ménager.

Vous connoistrez néanmoins par cette histoire que les Grecs tiennent la transsubstantiation & la realité du corps de J. C. puisqu'un particulier qui confesse dans le cœur la croyance Catholique Romaine ne fait pas difficulté au moment de sa mort de recevoir cet auguste Sacrement consacré par un Grec Schismatique, & separe de nôtre Eglise, quisqu'il l'a reçu du consentement des Religieux Romains, & qu'il lui a esté apporté

652 LIV. VIII. *Preuves authen. de l'union des Eg. d'Or.*  
avec un respect & une adoration qui n'appartiennent qu'à Dieu.

*EXTRAIT D'UNE AUTRE RELATION.*

**L** Es Grecs ne font pas difficulté d'assister à nos Messes, quoiqu'ils n'ayent point d'empressement pour y venir. Ils envoient même leurs enfans & leurs femmes à confesse à nos Religieux, & pour en estre instruits. Mais les Catholiques trouvant leurs Liturgies trop longues, n'y vont point, si ce n'est par curiosité. Vous sçavez néanmoins qu'à Smirne les Latins avoient coûtume d'aller un certain jour en procession dans l'Eglise des Grecs, ce qui se faisoit publiquement avec la croix, les cierges & les Prestres; mais comme il arriva du desordre, on a cessé cette ceremonie; ce qui n'empêche pas les Grecs de venir dans nôtre Eglise. La nuit du Vendredy Saint ils y viennent en procession, & y font leurs prieres.

---

CHAPITRE X.

*Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie prouvée par une Lettre de Nestorius Patriarche de Jerusalem au Patriarche d'Alexandrie, & par le témoignage du même Patriarche d'Alexandrie touchant les Moscovites.*

**L** A Lettre que nous allons produire est toute d'un autre genre que les actes que l'on a inferez jusqu'ici dans ce Livre, & elle merite une reflexion particuliere. Elle n'est pas d'un Grec ami des Latins, mais d'un homme qui paroist tres-envenimé contr'eux. Il est si peu porté à la complaisance pour eux, que l'on voit que sans sujet il traite avec les derniers outrages celui qui avoit demandé une profession de la Foy des Grecs. Et cependant avec toutes ces preventions il ne laisse pas de marquer aussi fortement qu'on le sçauroit faire, le consentement des deux Eglises sur la transsubstantiation & la presence réelle.

COPIE DE LA LETTRE DU BIEN-HEUREUX  
 Patriarche de Jerusalem Nestarius au bien-heureux  
 Seigneur Paysius Patriarche d'Alexandrie.

**N**OUS avons reçu par deux fois des Lettres de vôtre beatitude, dont les unes étoient pour nous recommander de certaines personnes arrivées ici pour la veneration des saints lieux, les autres sur differens sujets contenoient entr'autres choses quelques articles touchant le Frere Lazare de la Congregation des Capucins, dont le premier est qu'il demande une confession de foy par écrit de vôtre sainte main pour témoigner les sentimens qu'a l'Eglise Orientale sur les saints & sacrez mysteres: Le second qu'il doit par cette confession convaincre un Lutherien demeurant en France, & qui tourmente les Papistes, prétendant que l'Eglise d'Orient n'est point d'accord avec les Latins sur le sujet des Sacremens: Le troisiéme que ce Lutherien a entre les mains une confession de foy originale, à ce qu'il dit, de Cyrille autrefois Patriarche de Constantinople. Et il semble que cette confession soit ces articles Calvinistes qui ont trouble toute l'Eglise, & qui sont attribuez audit Cyrille, qui pour lors étoit Patriarche Oecumenique: Le quatriéme, que, comme il dit, les autres Patriarches ont pour ce sujet envoyé chacun en France leur confession de foy.

Commençant donc par le dernier, nous finirons par le premier, allans à rebours avec ceux qui ne sçavent pas marcher droit.

Nous répondons donc à ce dernier avec assurance, n'ayant pas plus d'envie de nous délivrer des desseins malicieux & de la langue impudente de ce Lazare, que de le convaincre publiquement de mensonge sur ce sujet, afin que vôtre beatitude puisse connoître clairement les sophismes frauduleux avec lesquels les Latins qui viennent à nous tâchent de nous surprendre. Qu'il dise ce bon homme de Lazare qui sont ces Patriarches? en quel temps, en quel lieu & en quelle maniere ils ont fait ce qu'il dit? Si c'est celui de Constantinople, ou d'Antioche, ou de Jerusalem, en quel temps & en quelle Ville? S'ils se sont assemblez tous trois avec leurs Synodes, ou si chacun en particulier a écrit & envoyé cette confession? Qu'il en montre les originaux ou au moins les copies; mais il ne peut en aucune

Ce Capucin avoit demandé apparemment cette profession de foy sur des memoires envoyez en Orient au commencement de cette contestation.

Les Grecs ne demeurent pas d'accord que Cyrille fust auteur de ces articles.

Ce Patriarche estoit-il un des Grecs Latinisez de M. Claude?

maniere rien montrer de ces choses. Seulement il veut faire passer pour veritables des choses qui n'ont jamais esté, & qui ne sont pas même venuës dans la pensée des Patriarches ; & ne pouvant montrer la verité par des preuves de fait , il tâche de nous tromper par des paroles. Non , divine & sacrée teste ; non , vos confreres les Patriarches qui sont dans les mêmes sentimens que vous , n'ont point donné aux Latins des confessions de foy par écrit. Le menteur qui avance cette fausseté en dût il crever. Car si cela estoit arrivé dans le temps de nôtre Patriarchat, comment l'aurions-nous pû ignorer, puisqu'il me semble que nous faisons quelque figure dans l'Eglise d'Orient ? Si cela est arrivé devant nôtre Patriarchat, nous n'a-

Il fait allusion au mort d'Apollon, qui signifie aussi une piece de Theatre.

vons jamais entendu parler de cette action, ou plustost de cette fiction : car c'est veritablement une fiction & un jeu plein de dissimulation & d'hypocrisie que tout ce qu'a dit Lazare.

Vous vous êtes donc fort prudemment delivré de ces fourbes , en écrivant cette confession si orthodoxe & si bien conçûë , en la leur montrant, mais ne leur donnant point, pour les affliger davantage en rendant leurs fourberies inutiles.

Et quant à ce qu'on dit que ce Lutherien pour passer du quatrième article au troisième , se sert de la confession de Cyrille , cela ne nous a point touchés , ni ne nous touchera jamais.

Premierement, parce que plusieurs sont en peine , si elle est veritablement de Cyrille, ou si c'est l'ouvrage de quelque heretique qui ait voulu autoriser son heresie du nom de Cyrille.

Secondement , quand même Cyrille auroit esté dans cette opinion , conformément à laquelle il auroit donné une telle confession , il ne s'ensuit pas que toute l'Eglise d'Orient ait suivi ses sentimens. Puisque quand même d'autres Papes & Patriarches ont esté heretiques , ils n'ont pas attiré à leurs heresies toutes les Eglises qui leur estoient soumises , au contraire ils les ont rejettes & condannées synodiquement.

Troisièmement , si quelqu'un a assez d'imprudence pour dire que Cyrille a composé cette confession au nom de toute l'Eglise d'Orient, & que pour cela on demande si toute l'Eglise d'Orient s'est laissée aller au sentiment de Cyrille ; c'est une chose qui paroist fort inutile après plusieurs apologies manifestes que les Orientaux ont publiées en divers temps depuis la mort de Cyrille , parlant & écrivant pour refuter la confession de Cyrille , & donner des preuves de la foy Orthodo-

xe que nous professons, & de nôtre sentiment sur les saints sept CH. X.  
Sacremens de l'Eglise.

La premiere piece est le Tome Synodique fait en Moldavie sous le Duc Jean Basile Boibunda, Parthenius le Vicil estant Patriarche de Constantinople. Car les deux venerables Patriarches Nicephore d'Alexandrie & Theophane de Jerusalem estant allez en Moldavie, on parla de cette confession attribuee à Cyrille, & des articles, qu'elle contenoit, & tous les ayant declarez heretiques, & entierement differens du veritable sentiment de l'Eglise d'Orient, ledit Duc Basile ayant un zele ardent pour l'Eglise Orientale, demanda qu'ils fussent rejetez synodiquement, & qu'on prononçât anathême contre ceux qui estoient dans ces sentimens, ce qui fut fait; car alors le Patriarche de Constantinople Parthenius envoya deux deputez, dont l'un estoit Porphyre Evêque de Nicée, qui n'ignoroit pas les belles Lettres, & Melece Syrigue Theologien & Predicateur de l'Evangile, pour approuver le Livre que les Russes avoient composé de la foy Orthodoxe, eux mêmes l'ayant demandé; ce fut pour lors que fut fait ce Tome Synodique. Ces deux Patriarches dont nous avons parlé, les Deputez du Patriarche de Constantinople, & plusieurs autres personnes considerables s'estant assemblez. Et ayant este porté à Constantinople, il y fut confirmé par tout le sacré Synode des Archevêques & des Clercs, & ensuite imprimé par le soin & la liberalité du Duc Basile, & envoyé dans toute l'Eglise d'Orient, & tous les Orientaux le reçurent avec respect, comme estant delivrez par son moyen d'un mauvais soupçon.

Confession de  
Cyrille con-  
damnée syno-  
diquement en  
Moldavie.

Il parle de  
l'impression du  
Synode de  
Parthenius,  
qui se fit en  
Moldavie par  
l'ordre du  
Duc.

Mais aussi depuis la publication de ce Tome nous avons plusieurs autres personnes qui ont écrit en particulier sur les Sacremens, & pour dire en un mot, qui ont combattu genereusement ces articles heretiques.

Le premier est George Corefius homme tres orthodoxe, attaquant & renversant les Heretiques comme un capitaine fort courageux, qui dans plusieurs endroits de ses ouvrages infer par maniere d'incident des discours sur les Sacremens, selon le sentiment de l'Eglise Orientale. Et outre cela il en a donné en particulier un ouvrage complet intitulé des Sacremens. De tous lesquels le Religieux Gregoire Proto-Syncelle de la grande Eglise & son veritable disciple a composé un petit Traité particulier des Sacremens, ramassant de la bouche

C'est l'auteur  
du c. i. chif. ne  
est dans la  
Réponse gene-  
rale.

de son maître comme d'une source, ses sentimens qu'il a fait imprimer à Venise, & qu'il a ramassés dans un petit Livre commode pour celui qui le voudra lire, qui est à la verité fort court, mais clair & aisé à comprendre, parce qu'il est écrit en langue vulgaire. Ces deux Docteurs n'avoient, comme je pense, aucun autre dessein que de montrer que l'Eglise Orientale n'a pas des sentimens semblables à ces articles heretiques, mais qu'elle soutient fortement la foy orthodoxe sur les Sacremens; qu'elle a reçûe des Peres de route antiquité.

Outre ceux-là, celui dont nous avons parlé un peu auparavant, & qui est mort fort heureusement, Melece Syrigus a composé un grand ouvrage contre les mêmes articles, & pour dire la verité, plus étendu & plus clair que les autres, les refusant & renversant mot à mot & selon les expressions & selon le sens, & les détruisant comme une toile d'araignée. Il expose aussi nôtre pieté & nos sentimens orthodoxes sur les saints Sacremens. Il confirme ce qu'il dit par des demonstrations tres-exactes, qu'il appuye par quantité de témoignages des anciens Docteurs de l'Eglise, & resout en même temps plusieurs contradictions difficiles qui semblent se trouver dans les paroles de ces saints Docteurs. Cet ouvrage ayant esté composé si exactement par Melice, fut premierement recherché par des Jesuites qui estoient pour lors à Galata, qui l'ayant jugé orthodoxe, promirent de le faire imprimer à leurs dépens, si l'Auteur du Livre, disent ils, vouloit en effacer quelques paroles qui déplaisent aux Latins. Car celui-ci reconnoissant seulement sept Conciles generaux par un nombre déterminé, ceux-ci vouloient qu'il dît sans déterminer aucun nombre precis, les saints Conciles generaux, afin qu'il parust reconnoître ceux qu'ils ont assemblez en leur particulier, & qu'ils ont intitulé Conciles generaux. Mais ce Predicateur des veritables sentimens de l'Eglise d'Orient, & ennemi de tous les Heretiques, n'y voulut consentir en aucune maniere, estimant qu'il valoit mieux ne donner pas la moindre occasion de calomnier à ceux qui sont prests à en inventer, que de faire imprimer son propre ouvrage. Car il ne parloit ni n'écrivoit pas comme plusieurs font par l'envie de paroître, mais par le soin qu'il avoit de la verité. Mais quoique le Livre soit demeuré jusqu'à present sans estre imprimé, il s'en trouve néanmoins plusieurs exemplaires particuliers.

Voilà ce que nous avons à dire touchant les articles, soit qu'ils soient de Cyrille, soit qu'ils n'en soient pas, qu'ils sont faux, & qu'ils ont esté non seulement rejettez synodiquement comme differens de nôtre veritable sentiment, mais aussi que plusieurs des nôtres, comme nous avons déjà dit, ayant écrit particulièrement pour les refuter, ont découvert à tout le monde les veritables sentimens de l'Eglise Orientale sur les Sacremens.

Touchant le second article, que Lazare sçache là-dessus, que si les Calvinistes & Lutheriens disputent avec les Latins sur les Sacremens, ils ont tort de demander nôtre témoignage. Qu'ils soient auparavant d'accord avec nous sur tous les dogmes de la foy, & qu'ils se réunissent, pour lors ils trouveront en nous non seulement des témoins, mais des personnes de même opinion, & qui combattent la même cause. Mais il est manifeste que les Calvinistes & les Lutheriens ne sont point d'accord avec nous en plusieurs choses, non plus qu'en la matiere des Sacremens, par ce qu'ils disent eux mêmes. Car ils reconnoissent quelques Sacremens, mais non pas comme nous, & ne mettent pas même les autres au nombre des Sacremens. Les Latins assurent que nous sommes d'accord avec eux, quoique nous ne trouvions pas en toutes choses cette conformité qu'ils prétendent. Car dans les uns ils different en la matiere & la maniere dont le Prestre demande l'avene-ment de la grace à haute voix, & en d'autres seulement dans cette forme d'invoquer la grace sanctifiante.

Si donc les Latins & les Lutheriens se combattent lès uns les autres, qu'ils combattent, car l'heresie des Lutheriens & Calvinistes est sortie de l'Eglise Latine, & il n'est pas temps de due à quelle occasion. Mais nous dirons seulement que les Latins ont plus de raison que nous d'entreprendre cette guerre contr'eux, & de rappeler ceux qui ont esté autrefois de leur Eglise, j'entends de l'Eglise de Rome. Qu'ils nous laissent donc conserver en repos les bons sentimens que nous avons, car à chaque jour suffit son mal.

Le premier article est celuy de tous qui nous a semblé le moins supportable; c'est pourquoy nous l'avons laissé le dernier, de peur de manquer de force dans la suite, estant accablé de sa pesanteur. Car qui est ce Moine Lazare pour demander si impudemment à vostre beatitude, vous qui estes Pape &

Patriarche d'Alexandrie, & comme j'ay montré, avec tromperie & dissimulation une confession de foy, ce que le Pape de Rome n'a obtenu que lorsqu'il l'a demandé dans une pressante nécessité.

Il paroist par la que les Grecs n'aiment pas à donner des attestations.

Au nom de Dieu, divine & sacrée teste, ne vous laissez pas persuader par celui-ci ni par aucun autre semblable, quand ils vous demanderoient par écrit l'Oraison Dominicale. Car ils ne viennent pas avec sincérité, mais avec dissimulation, afin que s'attachant à quelque petit mot tel que ce soit, car ils sont grands observateurs des mots, ils médisent de ce qui nous regarde.

Que si véritablement ils desirent apprendre dans quels sentimens nôtre Eglise sainte & orthodoxe est sur les sept saints Sacremens; conseillez-leur de lire nos anciens Docteurs qui ont traité des Sacremens dans leurs ouvrages, dont le premier est Denis l'Areopagite, dont les ouvrages passent pour estres semblables aux écrits Apostoliques, & avec lui son interprete le grand Maxime, & après lui Simeon de Thessalonique. Je laisse les autres saints Peres qui ont écrit quelque chose touchant les Sacremens en différens endroits de leurs ouvrages, que l'Eglise d'Orient suivant tous, & ayant toujours la vûë arrestée sur eux, comme sur une regle fort droite, elle ne s'est jamais écartée du droit chemin.

L'ouïange de Gabriel Philadelphie.

A l'exemple de ceux-là cet homme admirable Gabriel de Philadelphie a composé un petit Traité des Sacremens en langue vulgaire, afin qu'il fust intelligible aux personnes les plus simples. Tous ceux-là ne sont-ils pas des témoins irreprochables, & des Predicateurs qui font retentir par tout l'opinion que nous avons sur les Sacremens?

Que si Lazare vous presse encore, disant, cela est vray, & je ne puis pas y contredire; mais ce petit ouvrage de Cyrille, comme nous avons dit ci-dessus, a fait concevoir un grand soupçon à tous les Occidentaux, que vous autres Orientaux ne vous fussiez laissés aller à l'opinion de Cyrille, car il assure que cette confession est l'opinion de l'Eglise Orientale; si dis-je, cet importun de Lazare avance ces choses, commandez-lui de lire exactement les Livres dont nous avons parlé, le Tome fait en Moldavie, le Livre de Gregoire Proto-Syncelle & la refutation de la confession de Cyrille faite, comme nous avons dit, par Melece Syrigus; Car ils servent d'apologie suffisante

Ce Tome fait en Moldavie, est le Synode de Parthenius.

sainte & tres-accomplie à toute l'Eglise d'Orient contre ceux CH. X.  
qui nous veulent calomnier.

contre Cyril-  
le qui y fut  
receu & im-  
primé.

Que si vostre modestie luy en veut donner une entiere cer-  
titude, faites-luy voir le livre imprimé qui est intitulé *Confes-  
sion Orthodoxe de l'Eglise Catholique & Apostolique d'Orient.*  
Car il declare toute la foy Orthodoxe del'Eglise d'Orient, &  
nostre sentiment sur les saints Sacremens y est expliqué nette-  
ment. Chacun peut apprendre par le commencement de cette  
lettre à quelle occasion ce livre a esté fait & autorisé par toute  
l'Eglise d'Orient, & s'il est orthodoxe en remercier particu-  
lièrement le tres-sage & tres-pieux & orthodoxe Seigneur Pa-  
najoti premier Interprete des Empereurs d'Orient & d'Occi-  
dent. Car ce livre ayant esté imprimé par ses soins & diligen-  
ces, a esté distribué gratuitement à tous ceux qui en ont vou-  
lu, par l'ordre de cet homme pieux. Comme je ne sçavois pas  
si vous en aviez chez vous, je vous en envoye deux exemplai-  
res; dont l'un est relié & l'autre ne l'est pas, afin qu'il en de-  
meure un chez vous, & que vous donniez l'autre au bon Laza-  
re, & qu'il ait par ce moyen une confession de foy de nous  
autres Orientaux.

Confession  
orthodoxe.

Pardonnez-moy divine & sacrée teste, si j'ay parlé si long-  
temps, car on ne devoit pas faire autrement que de convain-  
cre fort au long la tromperie & finesse de cet homme. Je vous  
prie donc de ne me pas juger indigne d'une réponse à ce que  
je vous ay mandé au mois de Mars 1671.

NECTARIUS cy-devant Patriarche de Jerusalem.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR  
l'Ambassadeur de Constantinople du 26. Mars 1672.

contenant la Confirmation de la Lettre cy-dessus imprimée, &  
un témoignage authentique du Patriarche d'Alexandrie sur la foy  
des Moscovites.

**P**AÏSIUS Patriarche d'Alexandrie auquel estoit adressé l'ori-  
ginal de la Lettre de Nectarius, a reconnu la copie que je  
vous ay envoyée, pour luy estre entierement conforme, à l'ex-  
ception de quelques fautes d'écriture, & il a promis de luy-  
même, lorsqu'il seroit à Alexandrie, d'en donner l'original à

660 LIV. VIII. *Preuves authen. de l'union des Eg. d'Or*  
M. le Consul de France, pour me le faire tenir. Il s'est aussi engagé sur ma priere de feuilletter ses memoires, lorsqu'il seroit chez luy pour en tirer une relation exacte de tout ce qui s'est passé à son voyage de Moscovie, où il assista à la condamnation du Patriarche de cet Estat. On luy a demandé cependant quelle estoit la croyance des Moscovites sur le mystere de l'Eucharistie. A quoy il a répondu que leur Eglise faisoit partie de la Grecque, qu'ils croyoient la presence réelle & la transsubstantiation, & que le S. Sacrement porté pour viatique aux malades, estant rencontré dans les ruës, l'on mettoit la teste contre terre en signe d'adoration de latrie, & il nous a remis pour une instruction plus circonstantiée de ce point & de plusieurs autres, au recit qu'il m'en envoyera.

---

## CHAPITRE XI.

*Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine, prouvée par la decision de quelques points, envoyée de Constantinople en Moscovie.*

L'Acte que nous produirons dans ce chapitre est encore d'un autre genre que les autres; car il n'a pas esté fait en veüe de nostre contestation, ni dans la pensée qu'il püst estre veu par les Catholiques Romains: C'est une decision de plusieurs difficultez Theologiques que le Patriarche de Constantinople a envoyée à l'Eglise des Russes, comme on l'apprendra de l'Extrait d'une Lettre de Monsieur l'Ambassadeur que nous mettrons icy.

*EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR  
l'Ambassadeur de Constantinople ce 12. Octobre 1670.*

JE ne sçay si vous avez esté instruit de l'éclaircissement que j'ay eu avec un Officier de l'Eglise Patriarchale tres-habile homme qui me paroist bon Theologien; qui sçait tres bien les langues Grecque, Latine, Italienne & Turque, & qui est fort éclairé dans les sentimens de l'Eglise Orientale, dans la connoissance du gouvernement Turc, & encore plus dans la medecine qui est sa profession. Il a de la vivacité & du fond

pour s'expliquer en beaucoup de sciences ; il fait paroître ses sentimens avec une tres-grande facilité & netteté d'expression, & ce qu'il en dit est toujours tres-solide, si l'on en excepte le trop grand attachement à quelques uns de ses sentimens, qui divisent l'Eglise Grecque d'avec nous. C'est ce qui luy a attiré la mauvaise volonté de la pluspart des Latins. Il a aussi des ennemis parmi les Grecs, & si les premiers l'accusent d'être un Schismatique zelé, les autres ne font pas difficulté de l'accuser de Calvinisme.

J'en croyois quelque chose sur l'impression que l'on m'en avoit donnée. J'ay voulu depuis m'en éclaircir avec luy ; & prenant le biais de luy demander son sentiment sur l'Eucharistie, j'ay veû qu'il y répondoit en Catholique Romain, à l'exception de la qualité du pain levé & de l'oraison. Il m'a répondu de même sur tous les autres points principaux propres aux Calvinistes ; & après avoir sçu de moy sincerement & de bonne foy que l'on me l'avoit dépeint pour un autre qu'il ne paroïssoit alors, m'ayant esté indiqué pour estre un sectateur de Calvin, il s'en défendit par une protestation fort expresse, que c'estoit une calomnie dont il estoit redevable à ses ennemis, & il en accusa le Docteur Cigala, & son frere le medecin.

Il m'assura qu'il n'y avoit eu qu'un nommé Coridale qu'on ait soupçonné legitimement de Calvinisme, & me pria tres-instamment d'effacer l'opinion qu'on avoit voulu m'insinuer, me protestant qu'on ne luy pouvoit pas faire une plus grande injure. Il me promit aussi pour son entiere justification de me donner la copie d'un écrit synodal, qu'il avoit dressé par ordre de Methodius, & que ce Patriarche envoya en Russie fortifié de sa signature, & de celle de Nectar & de Dozithée son neveu & successeur au Patriarchat de Jerusalem. Il contient des réponses sur plusieurs points, entre lesquels celui de l'Eucharistie est bien expliqué, ainsi que je l'ay veu par la version Latine qu'il m'en a donnée, & que je vous envoie aussi bien que l'original grec. Il ne croit pas qu'il y en ait rien dans le livre de la grande Eglise, parce qu'en ce temps-là on ne vouloit pas qu'il y demeurât aucune preuve d'un commerce avec les Russes. Enfin c'est une piece de consequence passée entre des Grecs du même rite ; car ceux de Russie qui son divisez de l'Eglise Romaine voulant estre éclaircis de plusieurs articles qui formoient des disputés entre eux, & ceux qui sont

662 LIV. VIII. *Preuves authen. de l'union des Eg. d'Or.*  
unis au rite latin que l'on nomme même en Grec, *uniani*, ils eurent recours à leur Patriarche de Constantinople, le qui leur répondit en la maniere que vous verrez.

EXTRAIT DE QUELQUES DECISIONS DE  
l'Eglise de Constantinople, envoyée aux Russes.

QUARTI QUÆSITI SOLUTIO.

**Q**uarto queritur: *utrum deceat unam & ejusdem honoris adorationem exhibere Christo, ut Deo & ut homini. Et hic etiam cur. oſi ſcrutatores & malitioſi deceptores audenter Patribus adverſantes, dividunt ac diſcerpunt in Chriſto naturas, & ſi conjunctæ ſint inconſuſe, indicibilibus & Deo ſoli notis vinculis unionis, & ſubſiſtentes in unitate perſonæ, ac diſcindentes alteram ab altera; altercantur de adoratione, qualiſnam alteri ſejunctim ſumptæ debeaturs & divinæ quidem latriam. offerunt, humanæ vero hyperdulam. Sed nos talem novationem in ſuſpecto habentes, ac veriti, una adoratione Chriſtum colimus. Per unionem enim in perſona Filij divinæ & humanæ nature & quæ maxime diſſitæ ſunt, proprietates non minus quam nomina invicem communicantur, ut Theologi dicant, ratione mutuatiſ. Unde homo Deus dicitur, & Deus homo, nedum dicamus diſcerni modum adorationis.*

QUINTI QUÆSITI SOLUTIO.

*Quinto queritur: utrum animæ Sanctorum poſt emigrationem ex hac vita, videant Deum ad faciem, & ejus beatitate fruantur, peccatorum vero ſtatim abeant in ignem æternum? An omnes expectent communem reſurrectionem; ut illæ quidem una cum corporibus coronentur, hæ vero damnentur? Patrum itaque traditioni parentes, conſitemur, non abſque corporibus animas accipere promiſſionem, ut divina teſtatur doctrina, ne ſine corpore præmium ſumant, quod una cum corpore meruerunt, ſed tamen gaudent uſque ad reſurrectionem corporis, in locis lucidis, plenis gaudio & conſolatione, expectantes illud dictum, Venite benedicti Patris mei &c. Si vero noſtra Eccleſia his canit ut jam fruentibus in regno cælotum, hoc ex more facit Poëta futuris utens ut præſentibus: ſimiliter animæ peccatorum haud quaquam ſtatim rapiuntur in ignem æternum. Quid enim in illo paterentur cum immateriales ſint?*

*sed in timore & dolore in inferno cruciantur, terribilia verba timentes: Abite à me maledicti &c.*

OCTAVI QUÆSITI SOLUTIO.

*Perficitur Eucharistiæ mysterium per actionem Spiritus sancti invocati à Sacerdote orante & dicente: DIMITTE Spiritum tuum super nos & super proposita ista dona, & fac panem quidem istum honorabile corpus Christi tui, quod vero in hoc calice est honorabilem sanguinem Christi tui, mutans Spiritu sancto tuo. Per hæc enim verba mutatur panis in perfectum verè corpus Christi, & vinum in perfectum verè sanguinem Christi, ut nuda relinquatur species panis, & nuda species vini sine ipsorum substantia; Christo tanquam institutore dicente: Hoc est corpus meum, & Hic est sanguis meus. Sacerdos vero ut administrator per modum supplicis invocet Sanctum Spiritum, ad transformationem propositorum donorum, fidens Domini verbis quæ ad verbum ad hunc finem recitat.*

SOLUTIO DECIMI.

*Tandem quærebatur: utrum particula à Sacerdote Deo antè immaculatum sacrificium oblatæ, mutantur in corpus Christi? Quidam igitur recentiorum præter Ecclesiæ consuetudinem sacrificant particulas, quæ ad honorem sanctorum, & memoriam fidelium offeruntur. Nos vero acquiescentes traditioni amatorum Christi Patrum, neque intentionem habemus consecrandi has particulas in sacra liturgia, neque ex his fidelibus communicantibus præbemus, sed tantum ut panem sanctificatum honoramus, & tanquam particulas sanctificationem à corpore Christi per approximationem mutuatas, & ordinum cælestium vicem gerentes colimus, nequaquam tamen ut corpus Domini adoramus.*



## CHAPITRE XII.

*Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie  
prouvée par la réponse d'un Grec à M. Claude.*

**T**Out ce qu'il semble qu'on puisse desirer de plus sur le sujet de ces attestations des Grecs, est qu'ils eussent répondu de la même sorte à des questions, qui leur auroient esté faites par des Calvinistes. Et peut-estre que nous aurions bien dequoy satisfaire le monde en cette matiere si M. Claude vouloit bien nous faire part de toutes les nouvelles qui luy sont venuës d'Orient. Mais comme on ne le voit pas disposé à avoir cette complaisance pour nous, il trouvera bon que l'on tâche à y suppléer en inserant icy la lettre qui luy a esté écrite par un Grec qu'il avoit consulté par luy ou par ses amis, dont on a eu copie par un canal qui ne luy peut être suspect. Elle fait voir au moins qu'on ne luy peut pas reprocher avec justice de ne s'estre pas mis en peine d'obtenir des attestations des Grecs, & que ce n'est pas sa faute s'il n'en a point à produire. Je ne pense pas qu'il soit besoin de l'avertir qu'il auroit tort de vouloir tirer avantage de ce que toutes les citations de ce Grec ne sont pas exactes, puisqu'il sçait bien, qu'il ne s'agit pas icy de l'érudition ou de l'exactitude des Grecs, mais de leur foy.

*ILLUSTRISSIMO AC PRÆSTANTISSIMO VIRO DOMINO  
Joanni Claudio Reformatae Parisiensis Ecclesiae Pastori. Marcus  
Donus Cretensis salutem & dilectionis affectum.*

**C**UM ad me delati fuissent articuli quidam descripti ut fertur ex latere dominationis tuæ Illustrissimæ, in quibus quaeritur, quid Sancta Mater nostra Orientalis Ecclesia sentiat de Transubstantiatione panis & vini in Sacramento Eucharistiæ, operæ pretium duxi, ejus sententiam patefacere & quibus nititur fundamentis describere, ut qui eadem profitentur credere quæ ipsa Sancta Ecclesia, ad illius unitatem advolent & concordiam.

Notum sit itaque tibi, præstantissime vir, quod totus

Oriens consentientem habens & Occidentem credidit semper & credit à primis Ecclesiæ incunabulis, panem & vinum verè & Physicè transsubstantiari in corpus & sanguinem Christi deposita-  
*prima substantia*, & hanc transsubstantiationem tenet articulos fidei necessarios, adèd ut nemini liceat eam ignorare, aut in dubium revocare, aut penitus rejicere. Hanc autem fidem habuit à Christo, & post successionem ab Apóstolis & à Patribus primitivæ Ecclesiæ, qui columnæ fuerunt & fundamentum Orthodoxiæ græcanicæ. Et quod hoc fateatur patet ex factò. Quemcumque enim de hoc Sacramento interrogaveris, statim tibi affirmabit hanc μετασίωσιν, in quo edoceri potes à cardinibus & Sacerdotibus sanctæ nostræ Ecclesiæ, qui neminem permittunt participem fieri sanctissimi corporis & pretiosissimi sanguinis, nisi prius hanc edat confessionem quæ prolata primo pro simplicibus à Sacerdote, profertur quoque de verbo ad verbum ab iis qui ad mysticam cœnam accedunt, ut unusquisque noscat non solum, sed fateatur apertè mysterium. πιστεύω κύριε ἔδωκα ὁμολογῶ (verba sunt Chrysostomi) ὅτι σὺ εἰς ἀληθῆς id est, tu qui es in calice, & observe tua quam maxima virtus, illud (ἀληθῶς) quod non iam typum, sed veritatem significat ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ τοῦ ζῶντος, ὁ ἐλθὼν εἰς τὸν κόσμον ἀμαρτανῶν σώσει ἡμᾶς ὡς πρῶτος εἰμι ἐγὼ ἔτι πιστεύω ὅτι τοῦτο αὐτὸ ἐστὶ τὸ ἀχραντὸν σῶμα ἔτι τῆτο id est quod est in calice αὐτὸ ἐστὶ τὸ τίμιον αἷμά σου & qui credit ipsum corpus esse, & ipsum sanguinem, non credit certe panem esse & vinum. Ex quibus clarè constat sanctam nostram Ecclesiam hanc transsubstantiationem firmiter credere. Si enim qui est in calice, est vere & non typice Filius Dei & quod in eodem, ipsum corpus & sanguis, profectò non est panis nec vinum, quia hoc esset absurdum omnium maximum.

Profession de foy de la realité que tous les Grecs font en communiant.

Quod verò sic semper crediderit probatur inexplicabili conjectura, quia hæc fides non fuit de novo introducta in Ecclesia Dei. Omnes enim novitates, quæ sanctam turbarunt Ecclesiam, habuerunt proprios autores, ut nos docent historia. At hujus fidei nullus è Neotericis fuit autor. Ergo hanc novit ab antiquitate. Quod si quem habetis hujus vos autorem, ostendite & in pristinam Orthodoxiam redibimus. Nec fas est calumniari quemquam Patriarcharum nostrorum, vel Romanorum Pontificum, cum talis calumniæ nulla constare possit pro ba-

Argument de la perpetuité employé par ce Grec.

666 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'O*  
rio. Extant enim integra monumenta antiquitatis, extant historiarum annales, in quibus tale quid nec legimus unquam nec vidimus.

Le Concile de Trente n'a rien de fini de nouveau sur ce point.

Jamais les deux Eglises n'ont eu différend sur la transsubstantiation.

Nec nobis obijcias Concilium Tridentium, in quo nec interfuimus, quod criminamini, sicut definerit hanc *μυτθσίωσιν* Quod enim credimus non habemus ab aliis, sed è contras; cum in Oriente ortum habuerit fides & veritas, & propagata fuerit ab Oriente per universum terrarum orbem. Nec tamen mihi suadeo definitum fuisse, ut novum dogma in illo Concilio, sed renovatum potius ut vetus quemadmodum multa alia; cujus & evidens constat probatio; Romana enim Ecclesia nunquam à nostra discrepavit in hoc articulo. Ergo sic ipsa quoque ab initio credidit. Cum itaque sic se res habeat ut talis fidei nullus Neotericorum sit autor, aut vos ut neoterismum antiquitatem damnatis, cujus vix extat initium.

Ut autem innotescat tibi veritatis hujus origo, scias quod non est nova ista contentio, sed ortum habuit ipsius Christi temporibus qui de illa quid esset constituit. Cum enim Salvator noster dixisset Judæis: *Panis quem ego dabo vobis, caro mea est*, dictum illi interpretati pro vera & physica carne (in quo non aberrarunt) & impossibile hoc existimantes, ut vos modo injuriam non parvam inferentes divinæ Omnipotentiae, quomodo, dixerunt inter se, *potest iste dare nobis suam carnem ad manducandum?* Christus autem eorum increpans incredulitatem, & ostendens divinitatis suae omnipotentiam: *Nisi manducaveritis* (subdidit) *carnem filij hominis & biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis.* Ac si diceret: Vos non creditis me posse dare vobis ad manducandum veram meam & physicam carnem. Ego autem dico vobis, non solum possibile hoc apud me, sed & necessarium vobis ad salutem. Ideo præcipio ut eam carnem manducetis, quam vos asseritis impossibile. Ne quis putet nunc Christum præcepisse Judæis, ut carnem suam comederent mysticè. Præcepit enim ut illam manducarent, quam ipsi asseriebant non posse eum dare ad manducandum. Et cum de vera & physica hæsitarent, eam ipse præcepit ut manducarent. Aliter præceptum Christi non consonaret eorum hæsitati. Jussit itaque Christus, id eos facere, quod opinabantur impossibile, quod & necessarium ait. Cum enim caro Christi sit vivificatrix; & vita. Hinc fit, ut qui veram carnem non comedit, non habeat vitam.

Unde

Unde & os aureum sanctæ nostræ Ecclesiæ, in hujus textus C H. XII. explicatione hom. 47. cum id fieri posse negarent, non solum non impossibile, sed & necessarium asserit. At quid ostendit non impossibile? Id sane dixerit unusquisque, quod ipsi assererent impossibile; nempe dare illis suam veram carnem ad manducandum, non mysticam, de illa enim non hæsitabant Judæi. Hanc ergo eos manducare cum existimarent de genere impossibilium, ostendit ille possibile.

Ex prædictis itaque sic argumentatur sancta nostra Ecclesia. Istam carnem præcepit Christus ut manducarent Judæi, de qua ipsi hæsitabant, sed hæsitabant de vera & physica. Ergo illam præcepit ut manducarent. Item: Illud Christus dixit possibile quod Judæi impossibile, sed Physicam suam carnem dicebant impossibile eos manducare. Ergo illam dixit Christus eos manducare possibile.

Christus ipse in sua cœna mystica sanctis suis præcepit Apostolis, dicens, *λάβετε φαγετε τὸ ὄσι*, non *σῶμα μου*, sed cum articulo demonstrativo *τὸ σῶμα μου*, quod *ipsum corpus*, non jam corporis typum significat. Et en hujus μεταστροφῆς author; non quis Patriarcharum nostrorum, nec alius purus homo, sed Christus ipse homo Dominicus & Deificus, qui cum spondisset nobiscum esse usque ad consummationem sæculi, hoc quoque instituit Sacramentum, ut in illo adimpleretur promissum & sponso.

Hanc edoctus à magistro doctrinam Jacobus Apostolus, orat in Liturgia, ut panis convertatur in corpus, & vinum in sanguinem. *Fac*, inquit, *hunc panem corpus sanctum Christi tui, & hunc calicem pretiosum sanguinem Christi tui*. At quomodo potest fieri corpus, nisi transsubstantietur in illud? nisi dicatis panem ejusdem esse divinitatis cum Verbo, quod caro factum est sine mutatione, quod ipsa damnaret impietas. Ideo duo illa nunquam Occidentia Ecclesiæ nostræ lumina Basilii & Chrysostomi, ut non objiceret duas esse in Sacramento naturas, panis nempe & corporis, planius exponentes mentem Apostoli, addiderunt & ipsi in suis Liturgiis μεταβαλὼν τῶν πνεύματι σου τῶ ἀγία. Ac si dicerent, nemo hæsitet in Sacramento Eucharistiæ panem esse & corpus, ut in Verbi Incarnatione divinitas & humanitas. Ibi enim factum est sine ulla mutatione: hic cum mutatione unius naturæ in aliam.

Nec dicas illam mutationem esse status, quia mutatio status

non transmutat unum in alterum. Omnis enim mutatio, ait Philosophus 5. Physicorum cap. II. t. 7. est ex quodam in quiddam, id est in quiddam quod non sit idem cum quodam, quod patet ex subsequens. Aliud enim prius significat, (ait ibi idem Philosophus) aliud posterius. Ergo aliud panis, aliud corpus, & si aliud & aliud, quomodo idem?

At quis unquam dixit quod mutat statum transmutari in aliud? Nam & qui creatur Imperator mutat quidem statum, ut & qui deponitur, non propterea dicitur transmutari in aliud. Unde si panis transmutatur in corpus, non mutat quidem statum, sed ipsam substantiam.

Et si quæras quæ sit ista transmutatio? Dico non esse jam de non subjecto in subjectum, cum non sit generatio, (divisio est Philosophi) nec de subjecto in non subjectum, cum non sit corruptio. Reliquum ergo est ut sit de subjecto in subjectum, id est de uno in aliud; & sic dicimus quod desinens panis esse panis, transmutatur in corpus. Talis enim est natura hujus mutationis, id est ut desinat res esse quod erat, & incipiat esse quod non erat, vel quod amittat proprium esse, & in alterius transeat. Aliter posterius non significaret aliud à priori, & sicut frigidum transmutatum in calidum & nigrum in album, desinunt esse nigrum & frigidum, sic & panis cum transmutatur in corpus.

Nec officit quod nec Evangelistæ, nec Apostoli, nec Patres usi fuerint verbo μεταποιᾶσαι, nec voce μεταποιήσεως. Hæc enim non fuerunt in usu apud Autores Græcos, ut nec apud Latinos *transsubstantiari* vel *transsubstantiatio*. Ideo per æquipollentes voces & eundem significantes effectum explicaverunt clarè suam sententiam Antiquitas enim pro verbo *transsubstantiatio* utebatur verbis *facio*, *verto*, *transmuto*, εἰμι γίνομαι μεταβάλλω μεταποιῶ, & aliis similibus, quod probatur ex veteri & novo Testamento: Legimus enim in Genesi cap. 19. respiciens uxore ejus, post se, versa est in statuam salis, ἐγένετο στήλη αλάς. Et in Exodo cap. 7. Tolle virgam tuam, & projice eam coram Pharaone, & vertatur in colubrum, κατέβη εἰς δράκων Tulitque Aaron coram Pharaone virgam, quæ versa est in colubrum, καὶ ἐγένετο δράκων. Et in Evangelio Joannis cap. 3. ut autem gustavit Architrachus aquam vinum factam, ὕδωρ οἶνον γεγενημένον. Et in Liturgia prædictorum Sanctorum, μεταβαλὼν τῷ πνεύματι σου τῷ ἁγίῳ. Quæ omnia si integrè explicaveris, non aliter sane

Plusieurs mots  
équivalens au  
mot de trans-  
substantiation  
parmi les  
Grecs & les  
Latins.

evolves, quam unum subjectum transsubstantiatum esse in al- CH. XII.  
 rerum. Quod si per defectum hujus neotericæ vocis, non cre-  
 dis panis transsubstantiationem in corpus, ergo nec supradictas  
 de quibus nunquam hæsitavit Ecclesia. Et sicut in iis, cum non  
 attendatur vocula, sed effectus & operatio, creditur transsub-  
 stantiatio, sic & in Sacramento Eucharistiæ attendendus effec-  
 tus, & prædicanda unius substantiæ in aliam transmutatio; &  
 cum per transmutationem intellexerit semper transsubstanti-  
 ationem Ecclesia, ut patet ex ejus fide & confessione. Unde  
 qui μεταβολὴν admittit, & μεταποίησιν secundum interpreta-  
 tionem Ecclesiæ, à qua nemini licet deflectere, transsubstanti-  
 ationem negare non poterit. Daretur enim causa in actu  
 operandi sine effectu, quod implicat. Habes itaque hanc trans-  
 substantiationem à Christo, à primo autore. Habes eandem  
 & ab Apostolis, ut probatum est. Videamus jam quid de hac  
 crediderint eorum successores & Patres primitivæ Ecclesiæ, à  
 quibus vos non puto decidere.

Qui Ephesi convenerunt Patres virtute quidem sapientiæ  
 & sanctimonia præclarissimi, & hujus dogmatis interpretes  
 præstantissimi, hæc habent de hac materia in Epistola ad Nes-  
 torium, ex quibus clarè patet quænam fuerit eorum sententia.  
*Necessario igitur & hæc adjicimus. Annunciantes enim, sicut se-  
 cundum carnem mortem unigeniti Filii Dei, id est Jesu Christi,  
 & resurrectionem ejus, & in cælis ascensionem pariter consiten-  
 tes, incrementam celebramus in Ecclesiasticis sacrificiis veritatem,  
 & hic non dicunt ipsi typum, ut vos creditis, sed verita-  
 tem. Et quantum distat typus à veritate, tantum ab eadem  
 vestra opinio; quod dictum sit pace vestra, Fratres carissimi.  
 Sic etiam ad mysticas benedictiones accedimus, & sanctificamur  
 participes sancti corporis, & pretiosi sanguinis Christi omnium  
 nostrum Redemptoris effecti, non ut conmanem carnem perci-  
 pientes, quod absit, nec ut viri sanctificati, & ut Verbo conjuncti  
 secundum dignitatis unitatem, aut sicut divinam possidentis ha-  
 bitationem, sed ut vivificatricem, & ipsius Verbi propriam sac-  
 tam. Considerentur integrè, quæso, hæc voces, nam omnes di-  
 luunt difficultates. Vita enim naturaliter ut Deus existens, quia  
 propriæ carni unitus est, vivificatricem eam esse professus est, &  
 ideo quamvis dicat nobis: Nisi manducaveritis carnem Filii  
 Hominis, & biberitis ejus sanguinem, non tamen eam ut homi-  
 nis unius ex nobis existimare debemus: quomodo enim just.*

*suam naturam vivificatrix esse caro hominis potest? sed verè propriam ejus factam, qui propter nos filius hominis, & est & vocatur. Quid his clarius? quid lucidius? Manducamus, inquit tot Patres sanctissimi, veram Christi carnem; & si veram, ergo non mysticam, neque panem: vera enim caro veram substantiam carnis significat. Et quomodo verum panem comedens poterit veram carnem comedere, nisi unum transubstantietur in alterum?*

Chrysofomus homilia 45 in Joannem. *Hoc Job significabat de servis, qui suum amorem pro se ferentes dicebant, quis daret nobis ut suis carnibus implemur? Quod & Christus fecit, ut majori nos charitate astringeret, & ut suum in nos ostenderet desiderium, non se tantum videri permittens desiderantibus, sed & tangi & manducari, & dentes carni suæ infigi, & desiderio suo omnes impleri. Infigunturne dentes mysticæ carni, an veræ & physicæ? Et in eadem in dicto Christi: Panis quem ego dabo vobis caro mea est: cum enim in petendo cibo instarent, & patribus suis datum memorarent, & manna tanquam magnum quiddam laudarent, omnia illa figuram & umbram fuisse, rerum ante veritatem præsentem ostendit. Vides quod iste panis non est figura corporis Christi, sed ejusdem corporis veritas. In homilia quoque 83. in Matth. O quomodo dicunt, vellem formam & speciem ejus, vellem vestimenta ipsa, vellem calceamenta videre. Ipsum igitur vides, ipsum tangis, ipsum comedis. Vestimenta ejus desideras videre, ipse vero seipsum tibi tradit; non ut videas solum, verum etiam ut tangas & in te habeas. Ac si diceret, quæ magis probant corpus Christi: Vestimentane, an ipsum videre, tangere & comedere, & si tu vides, tangis & comedis; quid vestimenta quaris? Visus autem corporis, tactus & comestio, nonne corpus ipsum testantur, & veritatem ejus affirmant?*

Nyssenus quoque hæc & ille in eadem hypothese in sermone de Catechumenis cap. 37. *Rectè quidem credimus verbo Dei sanctificatum panem in corpus Christi transmutari ( μεταποιεσθαι ) verbo Græcanico. Ex quo infero quòd si panis ille transmutatur in corpus, desinit esse panis. Non potest enim idem manens, transmutari in aliud, ut ex dictis probavimus.*

Damascenus quoque in 4 Libro de Eucharistia. *Corpus verè divinitati unitum, quod ex Sanctæ Virgine corpus, non quod ipsum assumptum corpus de cælo descendat, sed quod ipse pa-*

*nis & vinum vertuntur in corpus & sanguinem Dei. Et ne quis confugiat ad interpretationes ad placitum, & typum versio- nem illam existimet, clarius explicat suum sensum inferius. Non est typus, ait, panis & vinum corporis & sanguinis Christi. Absit; sed ipsum Domini corpus deificum, cum ipse Dominus dixerit, hoc est, non typus corporis, sed corpus, & non typus sanguinis, sed sanguis.*

Quod si in qua allegatis Epistola, quæ non est apud nos asserit, ἀρίτυπα τῆς κρείττης σαρκός, intelligendus est ante sanctificationem panis. Sic enim ipse in eodem interpretatur ἀρίτυπα. Si quidam autem, ἀρίτυπα corporis & sanguis Domini, panem & vinum, ut divus dixit Basilius, non post sanctificationem dixerant, sed ante sanctificationem oblationis. Ex quo evidens patet hujus sancti Doctoris sententia, nempe panem & vinum non esse ἀρίτυπα, ut vos modò asseritis, sed ipsum verum corpus & sanguinem. Et ut modum non quæras hujus transubstantiationis: sufficiat, inquit, tibi audire, quod per Spiritum Sanctum.

Sanctus quoque Ambrosius, Lucifer & ipse in primitiva Ecclesia de Sacramentis ait, ante verba Christi, calix vino & aqua est plenus, ubi verba Christi operata fuerunt, sanguis efficitur qui plebem redemit. Ante benedictionem verborum alia species nominatur: post consecrationem corpus Christi vere significatur. Et in oratione ante Missam dicenda: Domine Deus, ubi caro tua in veritate sumitur, ubi sanguis tuus in veritate bibitur &c. Et in primo de viduis. Antequam consecretur panis est, ubi vero verba Christi accesserunt, corpus Christi est. Et seipsum clarius explicans, ne illud (esse) quis interpretaretur pro typo, ait in Matthæum: Christus assumpto pane qui confortat cor hominis, veritatem corporis sui representavit. En itaque veritas quæ typum omnem evertit.

Ex his testimoniis ut reliqua præteream brevitatæ gratiâ, cum sint innumera, manifesta patet sanctorum Patrum sententia, quod scilicet verum sit corpus non typicum seu mysticum, ut asseritis, in quo non parum mihi affert admirationis vestra opinio. Nam vel possibile creditis hoc apud Deum, vel impossibile. Si primum: cur tantum contenditis, & vos ipsos sejungitis à Sancta Ecclesia? Si secundum, cur potentiorẽ prædicatis naturam ipso autore naturæ? Natura enim ipsa transubstantiat panem in substantiam comedentis, ut probat magistra

rerum experientia. At quid horum putatis majus omnia creare ex nihilo, an panem in corpus convertere? Et si quod majus divinitati conceditis, cur quod minus negatis? Audi super hoc ipsum Ambrosium in 4. de Sacramentis: *Si tantum valuit sermo Eliae ut ignem de caelo deponeret, non valebit sermo Christi ut species elementorum mutetur?* (Pondera quod non mutatur status elementorum: sed species) *de totius mundi operibus, legisti, quia ipse dixit & facta sunt, ipse mandavit & creata sunt. Sermo igitur Christi qui potuit ex nihilo facere quod non erat, non potest ea quae sunt mutare in illud quod non sunt, & ne status mutationem ut sophista induceres, subdit, non enim minus est novas rebus dare formas, quam mutare naturas.* Si Deus ergo mutat non statum naturae, sed ipsam naturam in aliam, quomodo natura transmutata eadem remanebit & in sua prima substantia? At hoc captu perdifficile dicis: Mihi verò difficilius videtur transmutare naturam & conservare eandem in transmutatione. Hoc enim apertè repugnat & implicat. Nam si Verbum transmutaretur in carnem, non esset amplius Verbum, quia transmutatio importat conversionem prioris substantiae. Sed si propter difficultatem non credis, ergo nec Trinitatis, nec Incarnationis mysteria, ut longè difficiliora intellectui nostro, & propter hoc magis credendum, non inquirendum: *Fides enim non habet meritum, ubi humana ratio praebet experimentum: & fides nostra non comprobatur syllogismis & rationibus, sed se ipsa, & Dei miraculis.* Unde quod non capis quod non vides, animosa firmat fides. *Beati enim qui non viderunt & crediderunt.* Portentosum videtur mysterium, quia divinitatis est non humanitatis, & obstitit sensui, quia supernaturale est. Hæc enim divinorum natura, ut non cadant sub sensu & intellectu nostro.

Ut jam ad vestros veniamus articulos: Scias Ecclesiam Græcam credere, quod asseris credere Romanos Pontificios in 1. 2. & 3. articulo. Hanc enim fidem ut & omne bonum habuerunt à nobis, præter quod illis impuras, nempe diabolium posse Sanctissimo corpori illudere, atque abuti ad maleficas artes & scelerata patranda: hoc enim apud nos non est inter articulos fidei necessarios, qui & pio potius silentio quoque talia commendare suevimus, quam jurgiosis dialogis. Rodi vero à muribus illud Deificum corpus vel manducari ab impiis & à canibus, hoc nullam affert divinitati injuriam. Si enim Deus ubique est faten-

M. Claude ne s'estoit pas oublié de leur faire les plus étranges questions.

dum, esse quoque in ventribus animalium, sed sicut sol per CH. XII.  
 impuritates transiens, & in iis permanens non inquinatur, ne- Questions ri-  
 que polluitur, sic nec solis Creator, & omnium Opifex. dicules qui ne  
 sont bonnes

Quartum quoque credit Sancta Ecclesia. Neque inquit om- qu'à épouvan-  
 nipotentiam Dei, cui omnia tribuit, quonam modo servet ac- ter des enfans.  
 cidentia sine subjecto, asserens hoc mirabile divinitatis esse, cui  
 & mirabilia possibilis sunt. Et qui non totum tribuit sensui fa-  
 cili negotio, elevabitur ad cognitionem & fidem supernatura-  
 lium. Legimus enim in libris Sapientiae c. 16. quod qui manna  
 comedebant, omnes attingebant sapes prout quisque volue-  
 rit. Audi Scripturam hanc veritatem docentem: *Pro quibus An-  
 gelorum esca nutritiisti populum tuum, & paratum panem de caelo  
 prestitisti illis sine labore, omne delectamentum in se habentem;  
 & omnis saporis suavitatem. Substantiam enim tuam & dulcedinem  
 tuam quam in filios habebas ostendebas, & deserviens uniuscujus-  
 que voluntati, ad quod quisque volebat convertebatur.* Quod si de  
 conversione saporis in saporem interpretatus fueris, non aber-  
 raveris à veritate, & est sapor carnis in manna & aliorum co-  
 mestibilibium sine re saporata. Qui ergo hoc mirabile perpetratus  
 est, ut qui manna comederent panis experirentur delectamen-  
 tum, carnis saporem, & cuiuscumque alterius substantiae, ut quis-  
 que voluerit, sine substantia rei sapida, cur non valebit efficere  
 ut comedens corpus suum, panis attingat saporem, licet absit  
 panis substantia? At qui ipsam quoque contemplatur naturam,  
 non supernaturale hoc factum conspiciet. Si enim quantitatem  
 rosarum in thalamo tuo posueris, deinde illas extraxeris, vel  
 consumpseris; sensus tamen sine re odorata per jucundum illum  
 odorem percipiet; quod & in thure patet & thymiamate & cæ-  
 teris olidis. Quid mirum ergo si panis odor in corpore conserva-  
 tur sine ejus substantia? Hæc sane videtur portentosa doctri-  
 na, cum plus tribuat naturæ quam Deo, & creaturæ quam  
 Creatori. Ideo ut impia à nostra sancta damnatur Ecclesia.

Quintum pariter credit. Et quoad sextum, adorat corpus in  
 Eucharistia, adoratione patriæ; deificum enim est.

Quod habes in septimo, non est in usu apud nos circumferre  
 corpus sanctissimum per plateas & vicos, magna sequente po-  
 pulorum caterva. Non damnatur tamen quod pietate fit in ho-  
 norem & gloriam Dei.

Quod quæris in octavo, qui credit panem converti realiter in  
 unum corpus Christi, credit quoque Deum ipsum esse substan-

674 LIV. VII. *Preuves authen. de l'union des Eg. d'Or.*  
 tialiter creatorem cæli & terræ , & docet substantiam illam panis sanctificari , quam fideles sumunt ore corporeo , esse eandem illam particulam materiæ , quam sanctæ Trinitatis secunda persona Verbum Patris assumpsit in veritatem personæ per unionem hypostaticam.

Voilà sans doute un faux Grec selon M. Claude. Mais le mal est qu'il n'en trouve point de vrais , & que son Eglise Grecque composée de ces véritables Grecs est une chimere qui ne fut jamais que dans sa teste. Les sentimens de Cyrille Lucar peu connus des Grecs. On laisse à juger si M. Claude aura esté fort satisfait de cette réponse.

Quoad nonum abhorret Ecclesia nostra ab illa doctrina , quam docent Reformati , nempe illud idem quod secundum suam naturam panis est , mysticè & secundum gratiam sanctificationis , esse corpus. Credit enim corpus esse non mysticè , sed verè & physicè , adeo ut per transmutationem substantiæ panis esse desinat. *Transmutationem enim pro transsubstantiatione accipimus.*

De sanctissimo Patriarcha Cyrillo concive meo & conterraneo , cum Orthodoxus natus sit ex Orthodoxis parentibus , nunquam quod scribis audivi de ejus sententia. At nec illum numerat sancta Ecclesia inter Sanctos & Martyres , licet virtute , doctrina & probitate morum polluerit. Sin autem ille aliter quam patres sui crediderit , damnatur profecto ejus doctrina & fides tanquam hæretica. Vale ad multos annos ; ut deprecor , illustrissime Domine , & Spiritus veritatis qui ex Patre procedit , dirigat in viam salutis , corpusque Domini nostri Jesu Christi custodiat animam tuam in vitam æternam. Amen.

Ex Arce Zacynthi die 21. Maii 1672.

### CHAPITRE XIII.

*Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine prouvée par l'aveu de ceux de la Religion Prétendue Reformée , qui sont à Constantinople.*

Comme la contestation que nous avons eüe en France avec les Ministres sur le sujet de la creance des Grecs , a esté renduë celebre à Constantinople par les attestations qu'on y a demandées , & qu'elle a servi d'entretien aux Catholiques & aux Protestans qui y sont : on sera peut. estre bien aise de sçavoir de quelle maniere ceux qui sont dans les sentimens de Monsieur Claude à l'égard des dogmes, parlent à Constantinople

nople de sa pretention touchant la creance de l'Eglise Grec- CH. XII.  
que , & c'est ce qu'on verra par l'extrait de deux Lettres de  
M. l'Ambassadeur que nous infererons icy.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR  
*l'Ambassadeur ce 9. Fevrier 1672.*

**J**E croy que vous ne serez pas fâché d'apprendre quelques  
traits de la bonne foy des Miristres Calvinistes qui sont icy;  
vous en avez veu un échantillon par ce qui se passa entre moy  
& le Ministre d'Angleterre à l'Eglise Patriarchale.

J'en ay appellé depuis à Monsieur l'Ambassadeur d'Angleterre.  
J'avois dîné avec luy , & ne voyant point son Ministre , je  
luy dis en riant que je croyois qu'il me fuyoit. Il m'epliqua qu'il  
avoit esté malade à l'extremité , & que seulement de ce jour,  
il commençoit à estre hors de danger. Nous entraimes en con-  
versation sur le fait des Grecs.

Il me protesta qu'il estoit si fort persuadé que les Grecs  
croyoient la presence réelle & la transsubstantiation , qu'il ne  
feroit pas difficulté de m'en donner une attestation , sans la  
crainte qu'il auroit qu'en le faisant on ne le fit passer en An-  
gleterre pour Catholique, ce qui luy nuiroit extrêmement. Luy  
ayant repondu que je serois bien fâché de luy nuire, & que  
je me contenterois quant à present de la declaration qu'il me  
faisoit , il me promit de luy-même d'écrire à Messieurs de l'A-  
cademie de Londres la croyance des Grecs de la presence ré-  
elle & de la transsubstantiation. M. l'Ambassadeur d'Angleterre  
s'estoit déjà expliqué des raisons qui l'empêchoient de me  
donner l'attestation qu'il m'avoit promise , & il l'avoit fait  
en des termes plus forts en marquant , ainsi que je pense vous  
l'avez mandé, que s'il la donnoit, ce seroit le moyen de luy  
faire perdre son employ , & qu'estant de retour la disgrâce qu'il  
encoureroit auprès de son Archevêque luy porteroit un tres-  
grand prejudice. C'est ce qui m'a esté rapporté par une personne  
tierce qui s'est entremise pour soulager M. l'Ambassadeur  
d'Angleterre de la peine où il se trouvoit de ne pouvoir exe-  
cuter sa parole , & qui desiroit pourtant avec passion que je  
n'eusse pas lieu de me plaindre de luy.

J'ay cru que ces aveus de considérations politiques & d'in-  
terests humains, pour ne pas declarer nne verité après s'y estre

engagé, valioient bien une attestation formelle. C'est pourquoy j'ay voulu vous en instruire, & vous avertir aussi que les excuses de Monsieur l'Ambassadeur sont des inventions de son Ministre. En voicy encore d'autres qui sont de luy ou de celuy d'Hollande, dont j'ay veu des effets en la personne du sieur Pestalorri chef des Marchands Allemans, qui reside à Constantinople depuis trois ans. Il est Calviniste, homme de consideration, tant par luy-même que par les grandes correspondances qu'il a partout le monde. Il a de la probité & de l'intelligence. Et ainsi tant par toutes ces raisons, que parce qu'il a esté en France, où il croyoit avoir entendu le presche du Ministre Claude, suivant qu'il me l'a dit, j'ay cru que je pouvois m'informer de luy de la croyance des Grecs sur les points en question. Je luy ay déclaré la raison qui m'obligeoit à cette recherche. Je luy ay même montré les attestations que j'avois déjà, & je l'ay prié de me donner une declaration de ce qu'il en sçavoit, ou de ce qu'il en sçauroit après s'en estre informé. Il me promit de le faire, me disant que pour un plus grand éclaircissement, il iroit voir le Patriarche des Grecs, & il ajoûta que j'avois déjà dequoy confondre le Ministre Claude, & qu'il ne comprenoit pas pourquoy il s'estoit engagé dans cette contestation. Il me pria ensuite de luy donner un memoire des articles; & comme il l'eut leu avec plus de reflexion, il me representa qu'ils estoient tous contre la croyance de sa Religion. Je luy remontray qu'il ne s'agissoit pas de leur verité, mais bien de sçavoir si les Grecs les croyent. Cette réponse l'ayant satisfait, il se retira.

Il a demeuré huit jours sans que j'aye entendu de nouvelles, & enfin il m'a fait prier instamment de l'excuser, s'il ne pouvoit satisfaire à ma juste demande. Il est convenu que s'estant informé d'un Metropolitite grec homme habile, de la verité de tous les articles en question, il l'avoit asseuré que les Grecs croyoient comme les Romains, sçavoir la presence réelle, la transsubstantiation, l'invocation des Saints, les sept Sacremens & les autres; mais qu'il ne pouvoit en donner aucune attestation, le peril où il s'exposoit en fournissant des armes aux ennemis de sa propre croyance estant trop grand. Il dit qu'allant par exemple à Paris, le Ministre de Charenton & Claude luy même, s'il se trouvoit dans la fonction, luy refuseroit la participation à la Cene, sous pretexte pu'il auroit attesté

un fait qui luy seroit contraire. Il a dit de plus qu'il n'en faudroit pas davantage pour luy causer un grand scandale, & luy procurer même l'inimitié de ses parens, & qu'il ne seroit pas raisonnable qu'il s'engageast dans ces extremités. On luy a représenté qu'on ne luy demandoit pas l'attestation des points en question, comme d'une chose qu'il sçût de science certaine, mais comme l'ayant apprise d'un Metropolitain, & même du Patriarche s'il vouloit s'en informer de luy. Il a répliqué que l'un ne luy seroit pas moins perilleux que l'autre, & que quoy qu'il sçût bien la vérité, il ne pouvoit néanmoins la déclarer par écrit, & qu'il y auroit même de l'entreprise à luy de le faire, puisqu'il ne tient icy aucun rang de personne publique, & qu'il se trouveroit le seul de sa Religion qui l'auroit fait, les Anglois, & les Hollandois demeurans dans le silence. On a insisté, en luy représentant que le devoir de sa conscience ne s'accordoit pas avec la conduite qu'il tenoit en cette rencontre, mais on n'a pû le fléchir.

Je laisse le champ libre à toutes vos reflexions sur la maniere d'agir de ces Messieurs les Ministres qui employent une espece d'excommunication pour fermer la bouche à ceux qui veulent déclarer la vérité. Il n'y a point de doute qu'ils ne soient les auteurs de ces craintes & de ces considerations politiques, puisque ceux qui s'en servent n'y songent pas dans le commencement, & qu'ils ne s'en sont servis qu'après coup.

*EXTRAIT D'UNE AUTRE LETTRE.*

**V**ous sçavez que le Ministre de Monsieur l'Ambassadeur d'Angleterre m'estant venu voir, je luy ay montré l'attestation synodale & plusieurs autres. Je luy ay fait lire les paroles qui concernent l'Eucharistie; & il est convenu positivement de la croyance que les Grecs ont de la presence réelle & de la transsubstantiation. Il s'étonne même de l'opiniâtreté à disputer ce fait de la part du Ministre Claude; & il prétend qu'il n'y a aucun Memoire venu d'Angleterre qui luy ait pû donner lieu de le faire avec quelque fondement.

Voilà comment parlent ces Messieurs à Constantinople; & comme l'on ne croira pas aisément que Monsieur Claude & les Ministres de France n'en soient avertis, puisque s'adressant comme il fait à des Grecs de Crete, ils n'auront pas ne-

678 Liv. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.* et  
gligé d'écrire à Constantinople même, & à des gens qui son-  
liez d'intérêt entre eux; il faut ou que ces Ministres qui  
font à Constantinople trompent M. Claude, ce qui paroît peu  
vraysemblable, ou que M. Claude ne les croye pas & ne veuil-  
le pas se détromper, ou que quelque détrompé qu'il soit, l'en-  
gagement où il est le porte à soutenir jusques au bout contre  
sa conscience, ce qu'il a temerairement avancé.

## CHAPITRE XIV.

*Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine prouvée par ce  
qui est arrivé au sujet du terme de transsubstantiation, inseré  
dans la confession Orthodoxe. De quelle sorte cette Confession a  
esté imprimée en Hollande aux dépens des Estats.*

**L**A Confession Orthodoxe de l'Eglise d'Orient est une  
pièce si authentique & si décisive dans le différend que  
nous avons avec Monsieur Claude, que j'ay cru qu'on seroit  
bien aise de sçavoir pourquoy elle se trouve imprimée en Hol-  
lande, d'autant plus que le recit de ce qui est arrivé sur le sujet  
de cette Confession donnera lieu d'éclaircir un endroit du li-  
vre de Monsieur Claude, où il rapporte une Lettre d'un nommé  
Basire, qui assure que le mot de transsubstantiation inseré  
dans un Catechisme Grec a esté censuré par les Grecs. Les  
Lettres de Monsieur l'Ambassadeur que j'inséreray icy, éclair-  
ciront parfaitement ces deux points.

*EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR  
de Nointel Ambassadeur de sa Majesté tres-Chrestienne à la Porte.*

**L**E quinzième de Février un de mes amis m'a rapporté,  
qu'ayant disné avec Monsieur le Resident d'Hollande, &  
la conversation estant tombée sur la Religion des Grecs, on  
avoit parlé du livre intitulé, *Confession Orthodoxe de l'Eglise  
Catholique & Apostolique d'Orient*; comme estant justificatif  
de la croyance de la présence réelle & de la transsubstan-  
tiation.

Monsieur le Resident découvrit l'origine de l'impression

de ce livre. Car il luy dit que Monsieur Panaiotti ayant envoyé l'exemplaire en Hollande pour y estre imprimé à ses frais, Messieurs les Estats n'avoient pas voulu qu'on prist de son argent, & que pour gagner ses bonnes graces, ils l'avoient fait imprimer à leurs propres dépens avec un tres-grand soin, & qu'ils en avoient confié plusieurs caisses à leur Resident, pour en faire present à Monsieur Panajotti.

Voila la maniere dont ce Seigneur Hollandois s'est expliqué, & je croy qu'il auroit donné un de ces livres à celuy qui luy parloit, s'il ne luy avoit pas répondu qu'il en avoit un.

C'est une chose admirable, non pas que ce livre ait esté imprimé en Hollande, puisque tout s'y imprime indifferement par le desir du gain, mais que l'impression s'en soit faite par l'autorité publique, gratuitement & avec tant d'exactitude. Il est vray que le desir d'acquiescer l'amitié de Monsieur Panaiotti y a contribué. Mais l'on peut croire aussi que comme sans une consideration aussi forte que celle-là, Messieurs les Estats n'auroient jamais consenti à fournir des armes contre eux-mêmes, Dieu a permis qu'il y fussent comme forcez par des veuës temporelles, afin que le remede fust rendu public par ceux même qui avoient contribué au mal. Le Resident de Hollande nommé Cornelius Aga avoit corrompu Cyrille Lucar. Il en avoit tiré une profession de foy Calviniste, sous le nom de l'Eglise d'Orient. Il avoit donné à ceux de sa secte un moyen d'éloigner d'eux le reproche de singularité dont ils sont accusés; & comme il ne se pouvoit vanter tout au plus que d'avoir un Patriarche, & quelques Evêques participans à son heresie, il commettoit une fausseté, & faisoit une injure à l'Eglise d'Orient en luy imputant l'opinion d'un Patriarche, & de quelques particuliers. Cette maniere d'agir estoit d'autant plus injuste, qu'il sçavoit bien que son argent avoit fait parler ces Messieurs comme il avoit voulu. Ainsi il estoit raisonnable que la reparation en fust authentique. Deux Synodes tenus à Constantinople, l'un par Cyrille de Berée, & l'autre par Parthenius le vieil; ont rejeté avec anathème cette profession de foy mercenaire: mais comme si des actes de cette importance n'eussent pas suffi, il a fallu que la condamnation de ces principaux articles Calvinistes ait esté reduite en forme de Catechisme.

Car c'est pour ce sujet qu'en l'année 1642. sur la requiſition de l'Eglise de Ruſſie, le livre intitulé *Confession Orthodoxe de l'Eglise Catholique & Apoſtolique d'Orient*, a eſté approuvé de tous les Patriarches. On y voit la preſence réelle, la tranſſubſtantiation, l'invocation des Saints, les ſept Sacrements, & le culte des Images établis nettement. Et parce qu'il ſembloit inutile, s'il n'eſtoit imprimé, on a ſongé au moyen de le mettre entre les mains de tout le monde par l'impreſſion.

Il n'y a point d'imprimerie Grecque à Conſtantinople. Celles qui ſe pourroient trouver en Valachie, ou en Moldavie ne ſont pas aſſez correctes. Il y auroit eu du danger à ſe pourvoir en Moſcovie. Ceux de l'Eglise Latine n'auroient peut-eſtre pas voulu conſentir d'imprimer un livre qui ne contient pas des ſentimens Catholiques touchant la Proceſſion du S. Eſprit, & quelques autres points. Ainſi il ne reſtoit plus que les Proteſtans : & je ne doute point que Dieu n'ait permis la rencontre de toutes ces difficultez, afin qu'on ſe trouvât dans la neceſſité de ſe ſervir des Hollandois, & qu'ils reparaiſſent ainſi en quelque forte l'injure qu'ils ont faite à l'Eglise d'Orient. Et comme leur Reſident y avoit donné lieu, qu'il l'avoit tramée, & qu'il y avoit employé ſon industrie & ſon argent, on ne peut pas deſirer une reparation plus expreſſe qu'un deſaveu de ſes calômnieſ par ſes Superieurs, qui ſont imprimé à leurs dépens un livre qui découvre la fauſſeté qu'avoit avancée leur Reſident. Il avoit corrompu le Patriarche & quelques particuliers par argent, & ſes Maîtres ſont forcez par une conduite admirable de Dieu de ſe ſervir de leur argent pour rendre public le contraire d'une profeſſion de foy toute venale.

Il pretendoit cacher une verité de fait par des veuës toutes humaines, voulant autorifer à quelque prix que ce fuſt, une choſe qui favorifoit ſa Religion: & d'autres veuës humaines contraignent Meſ. les Eſtats de deſavouer leur Miniſtre. Enfin c'eſt leur Reſident même qui découvre ce myſtere ſans en eſtre autrement ſollicité, & qui deluy même eſt entré dans ce détail pour ſatisfaire à une curioſité generale de ſon amy.

Toutes ces reflexions ſont aſſez fortes; mais il faut revenir à l'entretien de M. le Reſident, dans lequel on n'a pas oublié de parler auſſi des Armeniens. Après qu'il eut demandé ce qu'il en eſtoit, & qu'on luy euſt repondu qu'à l'égard des Ceremonies, elles approchent fort des noſtres, que pour la croyance, ils

avoient de grandes heresies, mais qu'ils ne voient la presence réelle & la transsubstantiation, il s'étonna de ce dernier point & demanda s'il estoit bien veritable. On luy en certifia la verité, & ce fut ce qui finit la conversation.

Le 4. de Mars, j'ay ordonné à Fontaine d'aller chez M. le Resident d'Hollande, le remercier de ce qu'il m'avoit envoyé son Secretaire avant son voyage de Smyrne, & luy offrir ses services à la Porte où je le dépêchois. Il l'a prié de ma part, qu'il me voulût bien faire le plaisir de me donner un des Livres qui estoient intitulez, *Confession Orthodoxe de l'Eglise Catholique & Apostolique d'Orient*, & de me dire comment l'impression s'en estoit faite, & par quelle raison il se trouvoit saisi de quelques-uns de ces exemplaires. M. le Resident ayant témoigné m'estre tres-sensiblement obligé de ma civilité, a assuré Fontaine que luy & tout ce qui se trouvoit dans sa maison estoit à son service, & il luy adonné deux des livres que je desirois, en luy disant que c'étoient les seuls qui luy restoit, & que pour leur impression Des broffes, qui estoient icy Secretaire de Mes. les Etats en l'année        n'y ayant point alors de Resident, fut recherché par le sieur Panajotti pour faire imprimer en Hollande un manuscrit de Catechisme qu'il luy donna écrit à la main, se déclarant d'en vouloir faire les frais: Que ce Secretaire en ayant informé Mes. les Etats, ils le firent imprimer à leurs dépens, qu'il leur en coûta 4000. francs pour en remplir des caisses où il y avoit plusieurs exemplaires.

M. le Resident ajouta qu'ayant esté nommé en ce temps là pour venir à Constantinople y resider pour Mes. les Etats, il luy fut ordonné par eux, de se charger de ces caisses & d'en faire present au sieur Panajotti: Qu'il y avoit même une douzaine & demie d'exemplaires reliez à la Hollandoise dont il luy en presenta douze, & que pour les six autres, il n'en avoit plus que les deux qu'il venoit de me donner.

*EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. L'AMBASSADEUR  
dn Constantinople ce 29. Septembre 1671.*

**J'**AY parlé au Patriarche Methodius de la lettre de l'Anglois nommé Bazire; je luy ay demandé si le mot de transsubstantiation inseré dans le Catechisme qu'il m'avoit envoyé par l'Archevesque d'Andrinople imprimé à Venise en 1635. & composé par Gregoire Jeromonaque avoit esté censuré.

Il a répondu qu'il n'avoit point de connoissance qu'on eût jamais publié aucune censure contre cette parole en quelque lieu quelle se trouvaſt. Mais qu'il ſe ſouvenoit fort bien d'une hiſtoire arrivée ſur ce ſujet touchant le même terme qui eſt dans la confeſſion Orthodoxe de l'Egliſe d'Orient; voicy comme il l'a racontée.

Lorsque Parthenius tenant le Siege de Conſtantinople voulut approuver la Confeſſion Orthodoxe de l'Egliſe d'Orient, il aſſembla ſes Metropolités & les Officiers de l'Egliſe pour régler les prétentions de Corydale qui ſoutenoit qu'il en falloit retrancher le terme de *μετεμοίωσις*. On luy enjoignit de dire ſes raifons; & comme il eſtoit grand Philoſophe & qu'il poſſédoit aſſez bien les Langues Latine & Grecque, il s'expliqua avec toute l'adreſſe & la ſubtilité qu'il put. Il remontra que non ſeulement cette parole ne ſe trouvoit point ni dans les Peres Grecs ni dans les Conciles Ecumeniques, mais qu'elle eſtoit contrefaite ſur celle de tranſſubſtantiation forgée par les Latins, & que ſi les Grecs la recevoient, ils donneroient lieu à leurs adverſaires de ſe glorifier qu'ils les ſuivroient dans une choſe qui eſtoit de leur invention.

Cette maniere de parler n'étonna point Syrigue. Il eſtoit grand Theologien & intereſſé à défendre la vérité du livre qu'il avoit redigé; & ce qui l'y portoit davantage, c'eſt qu'il paroifſoit dans l'intention de Corydale qui n'en vouloit pas ſeulement aux paroles, mais qu'il avoit pour but de détruire le Sacrement même. C'eſt pourquoy ſouhaitant qu'il ſ'en declaràſt, il luy demanda l'explication du mot *Μετμοίωσις*.

N'oſant biaifer, il fut obligé de dire qu'il marquoit le changement d'une ſubſtance à une autre. Mais il n'eut pas ſi toſt achevé de prononcer ce diſcours que toute l'aſſemblée luy répartit d'un commun conſentement que l'Egliſe ne prenoit pas tant garde aux mots qu'à leur ſignification, & qu'ainſi le terme de tranſſubſtantiation marquant pleinement le changement de la ſubſtance du pain & du vin en la ſubſtance du corps & du ſang de JESUS-CHRIST, n'eſtoit pas plus des Latins que des Grecs, puis que de l'aveu même de Corydale il deſignoit ſi bien la croyance de l'Egliſe d'Orient. Ce fut ainſi que Syrigue fut déclaré le vainqueur & qu'il luy fut permis & à ceux qui le voudroient de ſe ſervir de cette parole.

Methodius m'a aſſuré de la vérité de cette hiſtoire comme  
ayant

ayant esté témoin de toutes ces particularitez ; parce qu'il assista à l'assemblée où elles se sont passées en l'année 1641. il estoit en ce temps là Superieur des Prestres d'une Eglise de Galata ; & comme il s'est souvenu de ceux qui s'y trouverent , il m'a dit que les Metropolitans estoient Pacome de Calcedoine , Parthenius d'Andrinople , Daniel de Serres , Gregoire de Larisse , Anthyme de Cyzique , Cyrille de Nicomedie , Joannicius d'Heraclée , Macarius de Tornoue, & que les Officiers de la grande Eglise estoient Lascaris grand Logothete , Philippe de Chypre Protonotaire , George Ecclesiarque , Nicolas Petit Logothete.

Vous voyez bien que celuy qui estoit l'auteur de cette opposition approchoit fort du Calvinisme , mais vous en serez convaincu , quand vous sçaurez une histoire dont l'on m'a assuré la verité , & qu'il ne sera pas mal-aisé de justifier , comme vous le verrez par les circonstances qui suivent.

Les Patriarches de Constantinople estant obligez de venir tous les ans un Dimanche de Carême officier en l'Eglise de Chrisopii dediée à la Vierge , & située à Galata ; & Parthenius le Vieil satisfaisant à cette vieille coûtume , il arriva que Corydale fit une raillerie fort temeraire sur l'Eucharistie. Ce fut en parlant à un Religieux qu'il rencontra , cherchant de certains poissons nommez des Seiches , qui seuls sont permis aux Grecs pendant le Carême. Comme il le vit assez enpeine , parce qu'il n'en trouvoit point , il lui reprocha qu'il se fatiguoit inutilement ; & que s'il vouloit prendre un vieux soulier qui estoit auprès de lui & le benir , il se changeroit en Seiches , aussi bien que le pain & le vin après la consecration estoient changez au corps & au sang de J. C.

Le Religieux ne répondit rien , mais estant retourné au Palais Patriarchal avec plusieurs autres que le Patriarche y avoit menez pour les traiter , il demanda à Methodius à présent déposé du Siege , si la benediction pouvoit faire d'un soulier un poisson , comme la consecration faisoit du pain & du vin le corps & le sang de J. C. mais la réponse estant que c'estoit une impieté de parler de la sorte , & une grande hardiesse de faire une telle raillerie en presence du Patriarche : le Religieux qui l'avoit fait exprés , afin d'estre entendu , dit que Corydale estoit l'auteur de cette profanation.

Il réussit dans son dessein : car le Patriarche estant instruit de la chose s'informa le lendemain de quelques Metropolitains & Officiers qu'il assembla, de ce qu'ils pensoient d'un homme qui auroit tenu un discours de cette nature. Leur sentiment fut qu'il ne pouvoit estre moins que Calviniste. Ainsi l'on fit venir Corydale qui estoit alors dans la maison Patriarchale, on l'interrogea s'il avoit dit ces paroles dont le Religieux l'accusoit, & parce qu'il le nia en présence de son accusateur, & qu'il n'y avoit point de témoignage suffisant pour une entiere conviction, on l'obligea seulement de faire un écrit sur ce sujet, par lequel il declaroit que si on pouvoit le convaincre d'avoir avancé une telle profanation, il vouloit se condamner lui-même à se retirer de Constantinople. C'est une condamnation qu'il n'a pas seulement prononcée, mais qu'il a executée depuis par sa retraite dans la Morée, voyant bien qu'il n'y avoit que trop de preuves qu'il adheroit au Calvinisme.

L'acte de cette declaration est inseré dans la grande Eglise, & je feray mes diligences pour l'avoir, afin que la preuve soit authentique, & que vous voyiez au juste les termes qu'on a exigé de Corydale; mais quand je ne pourrois pas l'avoir, il me semble qu'estant appuyé sur le recit d'un homme present qui a esté Patriarche, & qui m'a fait cette histoire par occasion, la verité est suffisamment établie.

Vous connoistrez encore mieux l'esprit de Corydale, quand vous sçavez qu'il a étudié à Padouë en Philosophie sous le premier Regent de l'Université de cette ville nommé *Il Cremonino* qui est mort, comme je crois, & dont les écrits qui attaquoient l'immortalité de l'ame, ont esté censurés par la sacrée Congregation. Il ne faut donc pas s'étonner qu'un disciple instruit dans cette Ecole, se soit séparé de son Eglise, qu'il se soit attaché à des opinions nouvelles, plutôt par intrigue que par aucune croyance qu'il en eût. Car s'il a esté capable de croire son ame mortelle, il y a grande apparence qu'il n'avoit point d'autre Religion que son interest. Quoiqu'il en soit, on l'accuse d'avoir travaillé conjointement avec le Ministre Leger à la profession du Calvinisme, qui a paru sous le nom de Cyrille Lucar.

Cette histoire éclaircit un endroit de M. Claude, où il rapporte la lettre d'un Anglois nommé Basire, qui contient ces

termes : Je sçay qu'un certain Moine du nombre de ces faux Grecs M. Claude 3. 1  
rép. p. 163.  
avoit fait glisser le terme de transsubstantiation dans sa Catechese  
que j'ay vüe à Constantinople, aussi fut-il pour cela même censuré  
par les mêmes Grecs.

On avoit cru d'abord que le Catechisme, dont ce Basirevou-  
loit parler, estoit celui de Gregoire, qui contient en effet le ter-  
me de transsubstantiation.

Mais comme il ne paroist point qu'on ait jamais fait aucune  
opposition à ce Catechisme, il y a toute sorte d'apparence que  
ce discours regarde la Confession Orthodoxe, dont M. Clau-  
de attribüe la composition à Meletius Syrigus, qui estoit en  
effet deputé de l'Eglise de Constantinople au Synode qui se  
tint en Moldavie en 1643.

Et par-là on peut apprendre quelle creance on doit avoir pour  
les memoires des Calvinistes ; car cette prétenduë censure  
n'est autre chose que l'opposition temeraire d'un seul Calvini-  
ste caché, qui fut solennellement condamnée par les Evêques  
Grecs. Ainsi ces veritables Grecs se reduisent à un seul homme  
complice de Cyrille Lucar, disciple d'un Athée, & qui defa-  
vouë néanmoins le Calvinisme par une declaration expresse.

## CHAPITRE XV.

*Seconde impression du Livre de la Confession Orthodoxe. Approba-  
tion nouvelle du Patriarche de Constantinople. Original de cette  
Confession envoyé au Roy en Grec & en Latin. Article de l'Euc-  
haristie en Latin.*

**O**N en estoit justement à l'impression de ces Actes & At-  
testations de l'Eglise Grecque, lorsque le Secretaire de  
Monsieur l'Ambassadeur estant arrivé de Constantinople à Pa-  
ris, pour apporter à Sa Majesté la Ratification des Traitez  
conclus avec la Porte, a apporté en même temps les Originaux  
de plusieurs attestations authentiques que les Patriarches d'O-  
rient avoient prié M. l'Ambassadeur de faire presenter au Roy  
pour la justification de leur foy contre les calomnies des Mi-  
nistres Calvinistes. Il y avoit parmi ces attestations un Manu-  
crit magnifiquement relié, dont le sieur Panajotti faisoit pre-  
sent à Sa Majesté, pour estre conservé dans sa Bibliotheque,

686 LIV. VIII. *Preuves authen. de l'union des Eg. d'Or.*  
& servir à jamais de témoignage de la Foy de l'Eglise d'Orient.

Ce manuscrit est l'un des Originaux de la Confession Orthodoxe. Il est signé par le Patriarche de Constantinople, par plusieurs Evêques & divers Officiers de l'Eglise de Constantinople. Mais au lieu que les Exemplaires imprimez ne sont que Grecs, ce manuscrit est Grec-Latin, le Latin n'étant pas moins Original que le Grec.

On y a mis à la teste une nouvelle Approbation de Dionysius, qui marque que le Sieur Panaiotti en a fait faire une seconde Edition à la priere de ce Patriarche, & que ce Seigneur en a distribué de même gratuitement les Exemplaires dans tout l'Orient. Voici cette attestation.

*DENIS PAR LA MISERICORDE DE DIEU*  
*Archevêque de Constantinople la nouvelle Rome,*  
*& Patriarche Occuménique.*

**C**Eux qui s'appliquent continuellement, & qui font leur étude journaliere des saints Livres, en retirent assurément un fruit de salut très-considerable. Car elle est comme un chemin où on ne se peut tromper, qui conduit d'une maniere surnaturelle ceux qui courent droit à la Gloire éternelle, & qui leur donne une heureuse fin, puisque selon l'Ecriture celui-là est heureux qui s'occupe nuit & jour dans la loy du Seigneur.

C'est pourquoi considerant que la lecture de cette doctrine Orthodoxe peut estre fort utile, qui ayant esté composée il y a quelques années par des Docteurs Orthodoxes, approuvée, reçûe & confirmée par les venerables Patriarches qui nous ont precedé, & imprimée quelque temps après par les soins, le travail & aux dépens du tres-sage & tres-Orthodoxe Seigneur Panajotti Premier Drogman des Empereurs d'Orient & d'Occident, nôtre tres-cher fils spirituel plein de pieté & d'un zele divin, avec une sagesse extraordinaire, on en a distribué gratuitement de Exemplaires de tous costez aux Chrétiens pour l'utilité commune; & que tous les Exemplaires ayant esté employez à cette distribution qui en a esté faite, plusieurs personnes qui demandent tous les jours avec empressement une piece si utile n'en peuvent avoir, nous avons crû qu'il estoit de nôtre devoir de soigner à cela, & de solliciter ce même Seigneur de suppléer à ce défaut par sa bonté ordinaire, & d'y remedier par

une seconde impression , lui representant qu'il s'acquerroit par là une reputation , non seulement égale à celle qu'il a déjà par toute la terre , & qui n'est ignorée de personne , mais une meilleure & qui la surpasse de beaucoup , qui est celle par laquelle les belles actions deviennent immortelles. Et comme il a un zele ardent & une passion tres-grande du bien public, il n'a pas negligé nostre conseil , mais au contraire il l'a aussi-tost executé avec l'aide de Dieu , & par une seconde impression , a donné de nouveau aux fideles un nombre considerable de livres, rendant ainsi un service important à celui qui en estoit l'auteur , en ne laissant pas obscurcir son ouvrage. Car le Sieur Meletius Syrigus Docteur de la grande Eglise a travaillé avec beaucoup de soin, par ordre du Patriarche & du Synode, à revoir & à mettre en ordre ce present livre. C'est pourquoi, Chrétiens Orthodoxes, recevant ce livre de la Doctrine Orthodoxe favorablement comme pieux & utile aux ames, rendez en graces à ce commun Bienfacteur, & conservez-le sans en negliger jamais la lecture salutaire , car on trouve la vie éternelle dans la meditation des Saintes Escritures, laquelle je souhaite que nous acquerions tous en JESUS-CHRIST Nôtre Seigneur, à qui soit gloire dans tous les siecles. Ainsi soit il. L'an 1672. au mois de Juillet , Indiction 5.

Sein du Patriarche,

DENIS DE CONSTANTINOPLE.

Mais comme cet Original est en Grec & en Latin , j'ai cru que s'il estoit inutile de rapporter le texte Grec , qui estant en langue vulgaire seroit entendu de peu de personnes, il ne le seroit pas de rapporter ici en Latin ce qui y est dit de l'Eucharistie , qui a deja esté cité en François dans la réponse generale.

QUÆSTIO C. V. I.

*Quodnam sit tertium Mysterium ?*

*Responsum.*

*Est Eucharistia sive corpus & sanguis Christi Domini sub specie panis & vini , & realis presentia. Hoc Sacramentum excellit aliis & magis conducit saluti animæ nostræ , in hoc enim Sacramento omnis gratia & bonis Christi fidelibus manifestatur & presentatur.*

R R r r iij

## DANS LA QUESTION SUIVANTE.

*Animadvertendum est ut Sacerdos habeat talem intentionem, quod ipsa vera substantia panis & substantia vini transsubstantientur in verum corpus & sanguinem Christi, per operationem Spiritus Sancti, cujus invocationem facit tum temporis ut perficiat-Mysterium hoc orando & dicendo, mitte Spiritum Sanctum in nos & in hæc præposita dona, & fac hunc panem pretiosum corpus Christi tui; quod autem est in hoc calice pretiosum sanguinem Christi tui, transmutans per Spiritum tuum Sanctum. Statim enim ad hæc verba fit transsubstantiatio, & transsubstantiantur panis in verum corpus Christi & vinum in verum sanguinem Christi, remanentibus solum speciebus visibilibus, & hoc fit secundum divinam dispositionem propter duo. Primo, ne videamus corpus Christi, sed credamus illud esse propter verba prolata à Christo Domino, Hoc est corpus meum, & Hic est sanguis meus, plusquam sensibus nostris. Si quidem pro hoc promisit nobis beatitudinem dicens, beati qui non vident & credunt. Secundo, quia natura humana abhorret usum vivæ carnis, & quoniam debet homo uniri Christo Domino per communionem carnis Christi Domini & sanguinis Christi Domini. Ne igitur abhorreret, constituit Dominus dare carnem suam & sanguinem suum in esum & potum sub speciebus panis & vini. De quo Divi Damascenus & Gregorius Nassenus fusius disputant.*

DE EXHIBENDO HONORE QUI DEBETUR  
huic Mysterio tanquam ipsi Christo.

*Quemadmodum Sanctus Petrus de illo ore omnium Apostolorum dixit: Tu es Christus Filius Dei viventis, ita & nos dicimus cultu Latriæ, Credo Domino, & confiteor quod tu es Christus Filius Dei vivi. Est etiam id Mysterium Sacrificium pro vivis & defunctis iis qui in spe resurrectionis mortui sunt, quod Sacrificium ad extremum judicium non cessabit.*

Il y a à la fin du Manuscrit un acte de legalisation de M. l'Ambassadeur, qui rend témoignage de la vérité de ce que j'ay rapporté. En voici les termes.

**N**ous Charles-François Olier de Nointel, Conseiller du Ch. XIV.  
Roy en ses Conseils, en sa Cour de Parlement de Paris,  
& Ambassadeur pour Sa Majesté Tres-Chrétienne à la Porte  
Otthomane, certifions & attestons que le présent Manuscrit  
Latin & Grec, intitulé la Confession Orthodoxe de l'Eglise  
d'Orient, nous a esté mis entre les mains par le Sieur Pana-  
jotti premier Interprete de la Porte, qui nous ayant assuré qu'il  
serviroit puissamment à établir la verité du Livre du même titre  
imprimé par ses soins, puisqu'il en est l'un des originaux, &  
que les signatures originales des Patriarches s'y trouvent, nous  
a priez par le zele de venger son Eglise des outrages qu'on luy  
fait, de faire en sorte que Sa Majesté ait la bonté de l'agréer  
pour la confusion de ceux qui en voudroient douter. Et comme  
il s'est fait un point de conscience & d'honneur, à l'imitation des  
Patriarches & Prelats de son Eglise, de mettre le fait contetté  
dans toute l'évidence possible, il nous envoya l'année passée  
une approbation de ce même Livre par le Patriarche Denis  
tenant alors le Siege de Constantinople, que nous avons mise  
à la teste de ce Manuscrit. Toutes ces veritez estant constantes,  
nous ne faisons pas difficulté, afin que personne n'en doute,  
de les confirmer par nostre signature & sceau de nos armes, &  
le contre-seing de nôtre premier Secretaire.

Donné à nôtre Palais sur le Canal de la Mer Noire l'onzié-  
me Septembre 1673.

OLIER DE NOINTEL.

Ambassadeur pour Sa Maieité à la Porte Otthomane.

Par mondit Seigneur,

LE PICARD.

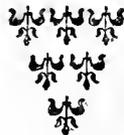


## CHAPITRE XV.

*Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie , prouvée par l'Acte Synodal fait par le Patriarche de Jerusalem , & toute son Eglise contre les calomnies des Calvinistes.*

**Q**uelque considerables que soient les Actes qui ont esté produits jusqu'ici , on peut dire que celui dont nous allons rapporter l'Extrait a quelque chose qui merite d'estre particulièrement consideré. C'est un Patriarche qui y parle avec grand nombre d'autres Evêques, qui entreprend lui-même la défense de l'Eglise Orientale , & qui ne le fait pas seulement en rendant témoignage de sa foy , & en condamnant les Calvinistes , mais aussi en éclaircissant les principaux faits , dont ils ont prétendu abuser , & principalement ce qui regarde Cyrille Lucar. On y voit le peu de fondement de l'avantage que les Calvinistes ont voulu prendre des articles qu'ils avoient tirez de lui ; la dissimulation perpetuelle de Cyrille ; combien l'Eglise Orientale a toujourns esté éloignée de participer à ses erreurs , & enfin la verité des deux Synodes tenus contre lui , que M. Claude a traitez de supposez par une temerité dont il y a peu d'exemples.

Tout cela est contenu dans un Livre manuscrit adressé à Sa Majesté même par le Patriarche de Jerusalem , pour estre mis en sa Bibliotheque , où ceux qui le voudront voir le peuvent faire.



EXTRAIT DU TRAITTE' SYNODAL COMPOSE' PAR  
le Patriarche de Jerusalem, & par son Synode, intitulé,  
BOUCLIER DE LA FOY ORTHODOXE.

*Ou Apologie contre les heretiques Calvinistes qui accusent l'Eglise d'Orient d'avoir des sentimens semblables aux leurs sur Dieu & les choses divines.*

*Composée par le Synode de Jerusalem, sous le Patriarche Dositheé.*

*Le Prologue ne contient autre chose que l'entrée du discours: vers la fin il y a cecy.*

**N**ousestant donc assemblez par la grace de Dieu pour la Dedicace de la Ste Eglise de Berhléem, lieu de la naissance, selon la chair, de J. C. nostre Sauveur & nostre Dieu, que le Seigneur a permis qu'on rebâtist dans ces temps miserables de persecution: & qu'il fût donné, embelli de nouveau, aux veritables enfans de l'Eglise Catholique par toute la terre, s'estant trouvé avec nous plusieurs Prestres, Religieux, & autres Chrestiens venus en devotion des extremitéz de la terre, nous avons cru que nous devions dire en abregé nostre sentiment sur les choses dont on accuse l'Eglise Apostolique, nostre mere nourrice, afin de rendre manifeste à tout le monde la foy que nostre Seigneur a laissée par tradition, que les Apostres ont preschée, que les saints Peres ont gardée; & que l'imposture des adverfaires soit reconnuë d'une maniere convaincante.

Il faut donc sçavoir que ces heretiques ne sçachant point les opinions de l'Eglise Orientale sur Dieu & les chose divines, l'accusent exprés, pour tromper par là les plus simples Car s'estant déjà separez des Occidentaux, & ayant ensuite renoncé à toute l'Eglise, ils sont évidemment convaincus d'estre heretiques, & même les principaux chefs des heretiques; ayant non seulement introduit des dogmes nouveaux & ridicules, si on peut neanmoins appeller dogmes, de pures fables; mais n'ayant aucune communion avec l'Eglise....

L'Eglise d'Orient n'a point d'autre sentiment, & d'autre doctrine que la parole de Dieu, cruë de la maniere qu'il faut, & expliquée par les Saints Peres d'une maniere pieuse, & les tra-

692 LIV. VIII. *Preuves authen. de l'union des Eg. d'Or.*  
ditions que les Apostres ont laissées de bouche, & que les Peres ont gardées jusqu'à nous. Au lieu que les heretiques, s'arrestant, comme il leur est ordinaire, à leur propre sentiment sont sourds, & ne reviennent point au bon chemin. Mais de peur que le temps ne nous manque, si nous rapportions les passages de l'Ecriture & des anciens Peres sur ce sujet, nous nous contenterons de rapporter là dessus ce qui s'est passé parmi nous.

Cinquante ans après Luther, Martin Crusius, & quelques autres sçavans Lutheriens de Tubinge en Allemagne, envoyèrent des articles de leur heresie à celuy qui gouvernoit pour lors l'Eglise de Constantinople, afin de voir, comme ils disoient, s'il estoient dans les mêmes sentimens que l'Eglise d'Orient. Ce celebre Prelat leur écrivit trois fois ayant composé des discours contre eux, ou plutôt des traittez dogmatiques, où il refutoit toutes leurs heresies d'une maniere orthodoxe & theologique, & leur enseignoit toutes les opinions qui se sont depuis tout temps conservées dans l'Eglise d'Orient, à quoy néanmoins ils n'eurent aucun égard ayant renoncé à la pieté. Le Livre est imprimé en Grec & en Latin à Vvittemberg l'an 1584.

Devant ce Patriarche Jeremie, Jean Nathanaël Prestre & Econome de Constantinople dans son exposition de la Liturgie, & après luy Gabriel Severe Archevesque des Grecs de Venize dans son petit traité des sept Sacremens de l'Eglise, on rapporté fort clairement les sentimens de l'Eglise d'Orient.

Et non seulement ceux-là, mais encore plusieurs autres ont écrit de ce même sujet depuis peu de temps, comme nous le rapporterons quand il en sera temps.

Il ya six ou sept ans que l'on a imprimé un livre intitulé, *Confession Orthodoxe de l'Eglise Oriennale*, composé par Pierre Metropolitain de *Kiabile*, & mis en ordre & éclairci (y ayant quelques endroits qui avoient besoin d'éclaircissement) par Melece Syrigus Protosyncelle, & Docteur de la grande Eglise de Constantinople, par l'ordre du Concile tenu à *Jasium*. Toute l'Eglise d'Orient la reçut alors & la reçoit absolument, & le tres bon, tres-illustre & tres-sage Seigneur le Seigneur Panajotti, Drogman Bacchi du grand Seigneur, extrêmement zelé pour la pieté, l'a fait imprimer conformement à l'Original sans y rien ajouter ou diminuer.

Puisque nos adversaires savent donc toutes ces choses, & que la plupart de ces livres sont imprimez chez eux; venant après à nous accuser, il est clair, que ce n'est pas qu'ils ignorent nôtre foy, mais que c'est par une GRANDE IMPUDENCE qu'ils tâchent, pour surprendre les plus simples, de nous attribuer des choses qui ne nous conviennent point.

Mais on leur peut bien dire, ce qui est vray, que la verité est simple, au lieu que le mensonge est tout au contraire.

C'est pourquoy ces gens se doutant bien que le mensonge qu'ils avoient fait à plaisir estoit appuyé sur un fondement pourry, ils ont recours à une autre entreprise tres-pernicieuse & aussi mal fondée. Car, afin de n'estre point convaincus par tout ce qu'il y a de Chrestiens en Europe, & pour n'estre point condamnez comme des imposteurs publics par ceux d'Orient, ils opposent Cyrille Lucar natif de Crete, Patriarche de Constantinople il y a quarante ans, comme ayant donné une espece de Confession en 18. chapitres, & quatre interrogations, au nom de l'Eglise d'Orient, qui montre que cette Eglise est dans les mêmes sentimens qu'eux. Mais cette invention est aussi facile à détruire, & est aussi impossible que les autres, quoy que ce soit la plus grande dont ils se soient avisez. Car on montrera avec l'aide de Dieu;

Premierement que jamais l'Eglise d'Orient n'a connu Cyrille pour tel que nos adversaires disent qu'il estoit, & n'a jamais connu ces chapitres comme son ouvrage.

Secondement, que supposé même qu'ils fussent de luy, il les a donnez tout à fait en cachette, sans qu'aucun des Orientaux, & bien moins de l'Eglise Catholique, en eust connoissance.

Troisièmement que la confession de Cyrille n'est point la confession de l'Eglise d'Orient.

Quatrièmement, qu'il est impossible que les Orientaux aient eu connoissance de cette confession, ou que le sachant il est absolument impossible qu'ils fussent Chrestiens.

Cinquièmement, que les Orientaux ont toujours eu tant d'horreur de ces chapitres, qu'on a souvent veu Cyrille protester contre, & enseigner le contraire dans l'Eglise, & que seulement à cause qu'il n'avoit pas écrit contre ces chapitres, il avoit esté frappé d'excommunication & d'anathème dans deux Conciles fort nombreux.

## CHAPITRE PREMIER.

**T**Out homme qui voudra agir de bonne foy reconnoitra absolument que jamais Cyrille n'a esté connu dans l'Eglise d'Orient comme étant dans les sentimens des Calvinistes. Car ayant esté patriarche d'Alexandrie après Melece, & élu ensuite par le Clergé de Constantinople, où il se trouvoit alors, il fut transferé à ce Siege, sans avoir enseigné dans aucun Concile, ni dans l'Eglise, ny dans la maison d'aucun Orthodoxe, en un mot ny en public ny en particulier, ce que les adversaires luy attribuent. S'ils disent que Cyrille ait dit quelque chose de cette nature à quelqu'un en particulier, ou à plusieurs, ils ne savent ce qu'ils disent. Il falloit, s'ils vouloient porter témoignage, ne le pas faire d'eux-mêmes; parce qu'ainfi nous les convainquons qu'ils le calomnient, & que n'ayant point connu Cyrille, ils ne sont point dignes de foy, mais se servir du témoignage de ceux qui ont connu Cyrille, dont il y en a encore dix mille en vie. Ceux qui ne l'ont jamais vu assurent qu'il estoit dans leur heresie, & ceux qui l'ont servi pendant l'espace de plusieurs années, & qui ont vu tout ce qu'il faisoit, déclarent qu'il n'estoit point tel.

1. On ne voit point aucun écrit de sa main, qui ne soit suspect, & qui soit conforme à ce que témoignent ces adversaires.

2. Nonseulement nous avons plusieurs témoins qui confessoient que Cyrille professoit publiquement les sentimens de piété, & qui ne luy ont jamais entendu rien dire d'heretique; mais encore nous avons un grand livre écrit de la main de Cyrille, dans lequel on voit les homelies qu'il a prêchées à Constantinople les Dimanches & jours de Festes, & qui contiennent des choses tout à fait contraires à ces chapitres supposez, dont nous rapporterons quelque chose pour donner une certaine assurance de ce que nous disons.

*Il y a en cet endroit quelques passages tirez de ces homelies de Cyrille, contraires à ce qui est contenu dans chacun des Articles de la confession de Cyrille Lucar. Voicy ceux qui regardent l'Eucharistie.*

*Contre le dix-septième chapitre, de l'homelie sur le vaisseau agité au milieu des flots.*

Quand vous recevez la Communion que voyez-vous ? Du pain & du vin ; Ne distinguez-vous pas ? Vous voyez un phantôme, si vous n'en regardez pas davantage. Mais si vous ouvrez vos yeux interieurs, & que vous voyez le Seigneur, vous reconnoissez là la chair du Seigneur. Vous voyez aujourd'huy comme les Disciples. Ils virent comme un phantôme, & ils virent aussi en verité. Quand ils virent comme un phantôme, ils furent troublez ; quand ils virent en verité, ils reconnurent, & ils furent consolez & furent delivrez de la tempeste, le navire fut sauvé, & eux avec le navire.

Dans l'homelie sur l'Evangile des cinq Pains : Le Seigneur rompit du pain trois fois ; la premiere dans la Cene mystique en saint Luc 22. où il nous ordonna de recevoir la puissance infinie de la Divinité dans la transsubstantiation du pain, *ὅτι ἡμᾶς ἐπίσει κατελάβειν ἀπειρον δύναμιν, τῆς θεότητος ἐν τῇ μεταστροφῇ τῶ ἀρτοῦ.*

## CHAPITRE II.

**L**E chapitre second prouve que si Cyrille est suppose estre l'auteur de ces chapitres, il les a faits en cachette, sans que personne des Orientaux en eust connoissance.

Le premier chapitre est clair, par ce que nous avons dit. On prouve celuy-cy par quelques autres choses incontestables. Car s'il les avoit faits publiquement, il s'en seroit ensuivi necessairement trois choses, entre autres :

Premierement, qu'ils eussent esté signez par les Prelats & autres Ecclesiastiques qui demouroient avec luy, qui demeurent toujours avec le Patriarche, & qui font tout avec luy (l'ancienne Rome les appelle Cardinaux.) Mais les accusateurs ne le peuvent montrer en aucune maniere. Car aucun des Prelats & Ecclesiastiques ne connoissent, ny n'ont signé ces chapitres, & n'en ont même jamais entendu parler à Cyrille.

Secondement, ils eussent esté transcrits dans le livre de la grande Eglise, & cette copie eust esté signée par les mêmes qui avoient signé l'Original. Car tout écrit concernant la foy, ou quelque autre affaire Ecclesiastique, qui est fait par le Patriarche & passe pour un acte synodique & dressé par deliberation synodale, est inseré comme tel dans ce livre. Mais les chapitres

696 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
qu'on dit estre de Cyrille ne sont point tels, puisque non seulement on ne les a point inferez dans ce livre, mais encore parce qu'il n'y a que fort peu d'Evêques & d'Ecclesiastiques qui jusques icy en ayent eu connoissance, tant s'en faut que le peuple en ait au cune.

Troisièmement, il faudroit qu'ils eussent esté transcrits dans le livre par quelqu'un des Ecclesiastiques. Mais au contraire aucun des Ecclesiastiques ne les a transcrits dans aucun livre de la grande Eglise ni aucun autre; comme au contraire on voit les actes Synodiques & les autres concernant la foy, principalement les actes du Seigneur Jeremie contre les Lutheriens, qui sont couchez dans le grand livre avec le nom de l'Ecclesiastique qui les a écrits, qui est Theodore Zygomale le grand Rethur. La verité de ce que nous disons paroistra de là claire comme le Soleil. Car si Jeremie écrivant en particulier aux Lutheriens, & non Synodalement, mais lui seul, afin de rendre ce qu'il écrivoit digne de foy, & hors de toute reprehension, crut en devoir mettre une copie dans ce livre & les faire signer ensuite par le grand Rethur; comment Cyrille faisant une confession & parlant au nom de l'Eglise d'Orient, n'a-t-il pas eu soin de les faire transcrire dans ce livre, ni de les faire signer par aucun des Prelats ou Ecclesiastiques, ni par aucun autre? Cela fait voir qu'elle a esté faite en cachette.

### CHAPITRE TROISIE'ME.

**I**L est aussi évident que cette confession de Cyrille ne peut estre la confession de l'Eglise d'Orient, & que personne ne le peut dire sans estre fol, & tâcher de contredire les choses les plus évidentes. Car si ce Cyrille estoit, comme on dit, assurément & véritablement heretique, qu'il ait composé cesdits Chapitres, & qu'il ait enseigné des choses en public, & qu'il en ait cru d'autres dans son cœur, il a écrit & cru contre sa conscience & non pas contre l'Eglise d'Orient qui est protégée par le Saint Esprit. Que les adversaires ne tirent donc point avantage d'un trompeur & d'un vray athée, puisqu'on peut ainsi appeller un homme qui se jouë de Dieu, ayant dans le cœur d'autres sentimens que ceux qu'il confessoit de bouche, se joüant dans des choses où il n'y a point de jeu. Que s'il a écrit de la part de l'Eglise d'Orient, qu'est-ce que cela nous

regarde? Qu'il rougisse le menteur, aussi bien que tous ceux CH. X V.  
qui s'arrestent à ce mensonge évident comme à une verité.

## CHAPITRE QUATRIÈME.

**O**N peut voir clairement de tout ce qui a esté déjà dit, que l'Eglise d'Orient est au dessus de toutes les calomnies que ces adversaires ont inventées contre elle, & qu'elle n'a jamais fait ou cru ces chapitres de Cyrille, & la doctrine impie qui y est contenue. Car elle est fort éloignée de n'estre pas fortement appuyée sur la foy des Apostres & des Prophetes, & d'estre agitée par les vents, comme des nuës sans eau; puisqu'elle a pour maistre & pour guide le S. Esprit.

Nous disons qu'il est impossible que l'Eglise d'Orient ait cruce qui est compris dans les Chapitres de Cyrille, & que si elle l'avoit cru, il seroit impossible qu'elle eût de paix avec JESUS-CHRIST. Il paroist clairement que le premier est vray. Car il falloit que les Orientaux, s'ils estoient tombez dans cette extremité que leur imposent leurs adversaires, rémoignassent leur foy non pas par de simples paroles, mais par des effets. Et premierement il falloit qu'il donnassent une confession par écrit avec toutes les qualitez qui sont marquées dans le troisiéme chapitre. Secondement qu'ils renversassent tous les degrez du Sacerdoce, & principalement la difference de l'Episcopat avec les autres degrez; de sorte que les Evesques ne fussent point distinguez des prestres, comme la confession de Cyrille pleine de folie le fait obscurément entendre. Mais cela n'est point arrivé aux Orientaux, ni cela ne leur arrivera point avec la grace de Dieu nôtre Sauveur, puisque jusqu'à present les degrez du Sacerdoce sont distinguez réellement parmy eux. Donc les Orientaux n'ont point ajouté foy à la folie de Cyrille.

Il falloit aussi qu'ils n'eussent point sept Sacremens, & qu'ils ostassent des Eglises & Oratoires les S<sup>tes</sup> Images; qu'ils ne fissent point le signe de la croix venerable, qu'ils n'honorassent point les Reliques des Saints; qu'ils ne leur fissent point des Fêtes; qu'ils ne leur chantassent point d'hymnes; qu'ils s'abstinsent des memoires & bonnes œuvres pour les morts, & de faire l'Office des saints Mysteres comme veulent les adversaires mêmes.

Mais jamais les Orientaux n'ont rien fait de semblable. Car

non seulement ils confessent simplement qu'il y a sept Sacramens, mais ils sont tous les jours sanctifiez par leur moyens; & non seulement il n'y a point d'Oratoires, mais il n'y a pas même de maison particuliere de Chrestiens où il n'y ait de saintes Images & des signes de la croix vivifiante, qu'ils ont toujours contre les démons comme une arme à laquelle ils ne peuvent résister. Ils honorent tellement les saintes Reliques, que dans toutes les maladies, ils s'en servent comme de medecin, & les honorent comme des Serviteurs de Dieu, comme témoignent les livres *du Paracleticon, Triodion & Martyrologes*, qu'on chante tous les jours chez eux. Ils ont de si bons sentimens sur les memoires, que toujours, & principalement chaque Samedi & jours de festes, ils offrent à Dieu le Sacrifice non sanglant pour toutes les ames des Chrestiens vivans & morts, apaisant Dieu par des aumônes & des offrandes. En un mot les Orientaux sont si peu attachez à la foy de ces chapitres, qu'ils y sont comme on a dit directement opposez, ne s'éloignant en rien, non pas même dans les moindres choses, des traditions des Apôtres & des Peres. Il est donc impossible que les Orientaux ayent connu la confession de Cyrille.

Il faut ensuite venir à l'autre partie qui est, que si par hazard il faut accorder que les Orientaux ayent jamais cru ce que les ennemis veulent, il est impossible qu'ils soient Chrestiens. Car il y a trois choses principales qui conviennent necessairement à celuy qui croit: la foy du cœur exempte de doute pour la justice, la confession de la bouche pour le salut, & le fruit de la foy & de la confession, qui sont les œuvres de la vie Chrestienne agreables à Dieu.

Les Orientaux donc, croyans comme pretend la confession de Cyrille, ne l'ont pas cru par leurs paroles, ayant jusqu'à present confessé tout le contraire de ces Chapitres.

Ils n'ont pas aussi de ressemblance avec les Calvinistes par les œuvres, comme on a dit cy-dessus. C'est donc du cœur seul qu'ils sont d'accord avec les heretiques, qu'ils ont composé la foy de ces chapitres. Car nous voulons bien faire ces suppositions qui paroissent peu serieuses pour refuter en cette maniere les impertinences des Calvinistes. Si cela est vray, il est impossible qu'ils soient Chrestiens, puisque celuy qui croit une chose dans le cœur, & qui en confesse une autre de la bouche & par ses œuvres, tel qu'on suppose qu'a esté Cyrille, est digne tres-assurément

ment non seulement de la participation avec JESUS-CHRIST, CH. XV. mais aussi du nom de Chrétien. Car ainsi Judas qui croyoit, & qui paroissoit un Disciple en public, & qui dans le fond estoit un traître, a esté precipité dans le feu éternel.

Que si pour quelques empêchemens les Orientaux n'ont pû communiquer de bouche, ni même par les œuvres aux Calvinistes, au moins ne devoient ils pas, ayant le cœur de leur côté, s'emporter contr'eux d'une maniere impitoyable; mais ils le font d'une telle maniere, que le premier Dimanche après l'Onzième d'Octobre, & le Dimanche du Carême qu'ils appellent *ὀρθοδοξίας*, ils prononcent anathème contre les Iconomaques, & ceux qui disent que le pain & le vin de l'Eucharistie ne sont pas réellement & véritablement changez après la consecration au véritable corps & sang de J. C. mais par image, similitude, figure, ou métaphore.

*Il y a en cet endroit des Anathèmes tirez de ce qui se dit dans les Dimanches marquez ci-dessus.*

A ceux qui disent que le Sacrifice qui est offert toas les jours par ceux qui ont reçu de J. C. la puissance de celebrer les saints Mysteres, n'est pas offert à la Sainte Trinité, comme estant en cela contraires aux Saints Peres.

#### ANATHE'ME TROIS FOIS.

A ceux qui écoutent la voix du Sauveur disant de la celebration des divins Mysteres qu'il a laissée par tradition: *Faites cela en memoire de moy*; mais qui ne prennent pas bien ce mot de *memoire*, & qui concluent delà que ce sacrifice est different de celui que le Sauveur celebra lui même au commencement, & qui le rapportent à celui-là d'une maniere figurée & imaginaire, comme rendant vain le Sacrement de la divine & terrible Liturgie, par lequel nous recevons le gage de la vie future: saint Jean Chrysostome, ce divin Pere, expliquant si bien l'immutabilité de ce Sacrifice, & disant dans plusieurs de ses explications sur saint Paul que c'est un seul & un même.

#### ANATHE'ME TROIS FOIS.

*Il est dit ensuite*, que si quelque chose eût empêché l'Eglise d'Orient de témoigner exterieurement ce qu'elle avoit

700 LIV. VIII. *Preuves authen. de l'union des Eg. d'Or.*  
dans la cœur, ce ne pouvoit estre que la crainte. Mais qu'il y  
avoit beaucoup de Pays, comme l'Iberie, la Colchide & Min-  
grelie, la Moscovie, Ruffie, Pologne, &c. où il y avoit un  
grand nombre de Chrétiens enfans de l'Eglise d'Orient, com-  
me aussi à Venise & dans l'Archipel, dans l'Asie, dans la Perse,  
qui n'estoient point sujets du Grand Seigneur, & qui cependant  
avoient la même croyance. Que s'il estoit permis d'estre Chré-  
tiens de cœur seulement, & qu'on pût professer de bouche  
une autre Religion, ils pourroient faire semblant de professer  
celle des Empereurs à qui ils sont soumis, mais qu'au contraire  
ils souffrent, & ont toujours souffert de grandes persecutions,  
& la mort même pour la défense de leur foy. *Ensuite il conclut.*

Puis donc qu'il n'y a rien qui empêche les Orientaux de  
croire & de confesser ce qu'ils veulent, il est impossible qu'ils  
aient jamais cru d'autres choses dans leur cœur, que ce qu'ils  
ont témoigné & confessé de bouche. Ils croient seulement &  
confessent ce qui est cru de toute antiquité par l'Eglise Catho-  
lique, pour laquelle ils souffrent la mort avec joye, & ainsi  
sont fort au dessus des calomnies de leurs adversaires.

## CHAPITRE V.

**N** On seulement il est impossible que les Orientaux aient  
jamais esté dans les mêmes sentimens que les Calvini-  
stes de quelque maniere que ce soit, mais encore outre ce qu'ils  
font tous les ans en rejettant les Iconomaques, & ceux qui  
nient les saints Mysteres, n'ayant de foy que dans leurs paro-  
les, ils ont encore par deux fois esté animez du zele de Dieu  
Tout puissant dans les Synodes tenus contre Cyrille. Car Cy-  
rille ayant vécu six ans après l'impression de ces chapitres, &  
ayant déclaré avec serment qu'il n'en estoit pas l'auteur, & qu'il  
ne tenoit point la foy qui y estoit enseignée. enseignant même  
publiquement dans l'Eglise des choses contraires à ces chapi-  
tres: neanmoins seulement à cause qu'il n'écrivit point con-  
tre, donnant pour raison de sa conduite ce qui estoit assez vray,  
mais qui estoit indigne de la bonne opinion qu'un bon Pas-  
teur doit donner de foy, que ces chapitres n'avoient rien  
qui püst faire croire qu'ils fussent faits par luy, ou qu'ils  
fussent la confession de l'Eglise d'Orient, & que les Pe-  
res avoient défendu d'attaquer des choses de cette nature,

Declaration  
de Cyrille Lu-  
car contre ces  
chapitres.

quand il n'y avoit point de pressante necessité, on ne se satisfit point de tout cela. Ce n'est pas qu'il ne dist peut-estre bien, mais il eust encore bien fait de se souvenir qu'une petite étincelle allume un grand feu.... Enfin Cyrille declara qu'il n'avoit aucune connoissance de ces chapitres. Cependant les Orientaux animez de cezele, parce qu'il ne vouloit pas écrire contr'eux, le considerant comme un traître, prononcerent deux fois anathème contre lui & ces chapitres dans deux Conciles tres-nombreux, parce que les choses qui paroissent estre pieuses dans ces chapitres estoient dites exprés pour corrompre adroitement la foy des simples, comme les rochers cachez sous l'eau renversent les vaisseaux.

Que les adversaires donc ne se glorifient point de Cyrille, car il ne fut point tué injustement, comme ils prennent plaisir de dire, ni pour le nom de J. C. mais estant possédé d'une ambition demesurée, que S. Basile a appellée *la maladie de Lucifer*, s'estant intrus par trois fois contre toutes sortes de loix dans le Siege de Constantinople outre la premiere qui passoit pour estre legitime après mille expulsions & vexations des Ecclesiastiques, insatiable des choses exterieures, & se servant de l'Ambassadeur de Hollande en ses desseins, ce qui le rendit encore plus suspect à l'Eglise, il souffrit enfin cette mort honteuse. Et étant vray qu'il est devenu auteur d'une impieté, comme as surent les adversaires, nous ne le reconnoissons pas comme un saint, mais comme un miserable qui n'a aucune part avec J. C.

Nous inferons ici les Actes de ces Synodes tirez du Livre que nous en avons, pour assurance de ce qui a este dit, & que nous sommes en toutes choses dans les mêmes sentimens.

*Ces Conciles sont en cet endroit comme dans Allatius.*

Ce sont là les choses qui ont esté faites contre Cyrille par deux Conciles, qui montrent tres-clairement la pieté de l'Eglise d'Orient. Le dernier fut tenu à *Iasum* en Moldavie sous le Duc Basile Boibunda, & le Patriarche de Constantinople Parthenius le Vieil, homme venerable, & qui s'estoit occupé depuis sa jeunesse dans les choses divines, qui ayant envoyé une Lettre Synodale à ce Concile, l'assemblée crut qu'il suffisoit de souscrire & de confirmer la Lettre Synodale qui leur avoit esté envoyée de Constantinople, & qu'ainsi on executoit pleinement ce dont il estoit question. Et si ce Concile ayant combattu les Calvinistes & plusieurs autres choses, n'a pas

Liaison de Cyrille avec l'Ambassadeur d'Hollande.

Ce sont les Synodes que M. Clau se pretend estre supposé.

Le dernier Concile contre Cyrille fut tenu en Moldavie. Il y en a un exemplaire de l'impression même de Moldavie à S. Germain des Prez. Ce n'est que le Concile même de Parthenius qui y fut approuvé synodalement.

neanmoins prononcé anathème contre Cyrille, non plus que celui de Constantinople par sa lettre Synodale, ce n'a pas esté pour faire grace à Cyrille, les Saints Peres qui les composoient n'estant pas des hommes qui eussent égard aux personnes, ni qui fussent capables d'honorer les hommes plus que Dieu : mais parce que Cyrille n'avoit jamais passé pour Calviniste dans l'Eglise d'Orient, ni pour avoir d'autre sentiment que cette même Eglise. Ils ne crurent donc pas qu'il fût à propos de prononcer anathème contre un homme qu'ils ne sçavoient pas clairement meriter cette condamnation, quoique cependant ils l'ayent prononcée indifferemment contre l'auteur des chapitres, lequel aussi nous soumettons à d'éternelles maledictions, & que nous reconnoissons estre éloigné du Royaume du Ciel.

Le premier Synode a esté fait sous Cyrille de Berée Patriarche de Constantinople, en presence de plusieurs personnes considerables & vertueuses, & il a anathematisé Cyrille par son propre nom, non pas qu'il le reconnût, ou l'eût jamais reconnu pour heretique, mais parce qu'il sçavoit qu'ayant vécu six ans après l'impression de ces chapitres, & qu'ayant sçu les troubles qui estoient arrivez en Pologne & en Russie aux fideles de ces Pays-là, plusieurs disant que l'Eglise d'Orient estoit Calviniste, après que le Patriarche de Constantinople avoit fait une telle confession, il n'avoit pas voulu écrire contre ces chapitres, quoiqu'il fût prié & pressé de le faire, comme nous avons dit dans le chapitre cinquième. C'est pourquoi se défiant qu'il n'estoit pas exempt de tromperie touchant la foy Orthodoxe, & voyant qu'il ne prenoit pas le soin qu'il devoit de son troupeau, il prononça nommément anathème contre luy. Nous n'accusons pas ce Concile qui a porté une sentence si juste contre lui : au contraire nous l'estimons heureux d'avoir en son temps si bien combattu pour la foy, puisqu'il a eu un assez grand sujet dans son long silence de le punir de cette maniere, & pour chastier ainsi le coupable, & pour retenir les autres.

Et si nous ne prononçons pas anathème contre lui, cependant nous le pleurons, comme ayant par son silence excité une si grande guerre des ennemis de l'Eglise contr'elle. Que si veritablement il a esté heretique & dans les sentimens des Calvinistes, & qu'il ne se soit pas converti, car Dieu reçoit tous ceux

qui se convertissent à lui quels qu'ils soient , mais qu'il soit demeuré dans des sentimens heretiques , nous le soumerrons avec ceux de son parti sans aucune difficulté à un anathème & excommunication éternelle. CH. XV.

## CHAPITRE VI.

**C**E que nous avons dit suffira pour apprendre aux personnes qui sont dans les bons sentimens , & qui aiment la verité, dans quels sentimens est l'Eglise d'Orient, qu'elle n'a jamais esté d'accord avec les Calvinistes dans les choses qu'ils ont innovées , ni avec aucuns autres , & qu'elle ne connoist point pour tel celui qu'ils veulent faire passer pour un de leur secte. Mais enfin pour dissiper & détruire entierement toutes les pensées qui ont esté inventées contre la gloire de Dieu , & pour rejeter entierement les blasphèmes contenus dans ces fameux chapitres , nous avons crû devoir faire des interrogations & des chapitres égaux en nombre à ceux de Cyrille , dans lesquels il a, comme on suppose, affilé sa langue contre Dieu, & qui leur soient directement opposez ; de sorte qu'on puisse les appeller une refutation & correction desdits chapitres de Cyrille , dont nous garderons l'ordre dans ceux que nous ferons , afin que chacun des fideles les puisse comparer & conferer ensemble, & reconnoistre facilement la pieté de l'Eglise d'Orient, & l'impeture des heretiques , à quoy nous pourrons , quand il sera besoin , y ajouter ou diminuer d'autres choses qui contribuent à la connoissance exacte de la question.

*Ensuite il y a dans le Manuscrit des Articles Synodaux opposez à ceux de Cyrille , dont voici la lettre qui est à la teste.*

**D**osithee par la grace de Dieu, Patriarche de Jerusalem, à tous ceux qui nous interrogent , & ont envie de sçavoir quelle est la foy & la Religion des Grecs, ou de l'Eglise d'Orient, & quelle est sa creance touchant la foy Orthodoxe, au nom de tous les Chrétiens qui sont soumi à nôtre Siege Apostolique , & de tous les Orthodoxes qui viennent en devotion à cette sainte & grande ville de Jerusalem, avec lesquels l'Eglise Catholique est d'accord en ce qui concerne la Foy, à qui il pré-

704 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
sente cette confession abrégée pour servir de témoignage de-  
vant Dieu & devant les hommes.

DANS L'ARTICLE OU DEFINITION XV.

**L** Es Sacremens sont composez de naturel & de surnaturel ,  
& ne sont point des signes simples des promesses de J. C.  
car autrement ils ne differeroient pas de la Circoncision. Ce  
qui seroit un extrême ancantissement de nos Mysteres. Nous  
confessons qu'ils operent nécessairement la grace comme in-  
strumens effectifs dans les initiez. Nous réjettons comme une  
chose éloignée de la simplicité du Christianisme , que la sim-  
plicité des Sacremens demande l'usage d'une chose terrestre.  
Car cela est opposé au Sacrement de l'Eucharistie , qui ayant  
esté établi par le Verbe subsistant , & estant sanctifié par l'in-  
vocation du S. Esprit , est accompli par l'existence de ce qui est  
signifié , sçavoir du corps & du sang de J. C. & son accomplit-  
sement precede nécessairement l'usage qu'on en fait. Car si de-  
vant il n'est pas parfait, celui qui en use mal n'a donc pas man-  
gé & bû son jugement , puisqu'il n'a reçu que du pain & du  
vin. Cependant celui qui y participe indignement boit & man-  
ge son jugement. Donc le Sacrement de l'Eucharistie ne reçoit  
pas son accomplissement dans l'usage , mais devant.

ARTICLE XVII.

**N** Ous croyons le tres. saint Sacrement de la sainte Eucha-  
ristie , que nous avons mis le quatrième dans l'ordre des  
Sacremens , & que c'est le même que le Seigneur a donné la  
nuit qu'il se donna lui même pour la vie du monde. Car  
ayant pris du pain , & l'ayant beni , il le donna à ses saints Dis-  
ciples & Apostres , disant : *Prenez , mangez ; CECY est mon corps,*  
& ayant pris le calice & rendu graces , il leur dit : *Beuvez en-  
vous ; CcecY est mon sang , qui est versé pour vous , pour la remission  
des pechez.*

οὐ τυπικῶς  
εἶναι ἐπινο-  
ῦνται.

Nous croyons que quand on le celebre , nostre Seigneur  
J. C. y est present , non par representation ou par image , ni  
par une grace surabondante, comme dans les autres Sacremens,  
ni par une simple presence, comme quelques Peres ont dit du  
Baptême , ni par une conjonction ; en sorte que la divinité du

Verbe soit unié au pain proposé de l'Eucharistie hypostatiquement, comme pensent les Lutheriens avec une grande ignorance & une grande misere, mais veritablement & réellement : de sorte qu'après la consecration du pain & du vin, le pain est changé, *transsubstantié*, transformé & converti au veritable & même corps de J. C. qui est né en Bethléem de la Vierge, qui a esté baptisé dans le Jourdain, qui a souffert, qui a esté enterré, qui est resuscité, qui a esté élevé au Ciel, & est assis à la droite de Dieu le Pere, & qui doit venir sur les nuées du Ciel, & le vin est changé & *transsubstantié* au même & veritable sang du Seigneur, qui a esté repandu pour la vie du monde, luy estant attaché à la croix.

μεταβάλλει-  
σαι μετου-  
σιώσαι. με-  
ταρρυσίμι-  
ζεισαι.

Le mot de  
transsubstantié  
μετουσιώσαι  
est encore re-  
peté.

De plus, nous croyons qu'après la consecration du pain & du vin, la substance du pain & du vin ne demeure plus, mais le corps même & le sang de J. C. dans l'apparence & la figure du pain & du vin, c'est-à-dire sous les accidens du pain & du vin.

ἐν τῷ τοῦ  
ἄρτου καὶ  
τοῦ οἴνου.

De plus, que le corps même & le sang immaculé du Seigneur est donné & entre dans la bouche & l'estomach de ceux qui le reçoivent, pieux ou impies, avec cette difference qu'il donne aux dignes & pieux la remission des pechez & la vie éternelle, & aux impies & indignes la condamnation à une peine éternelle.

Que le corps & le sang de J. C. sont coupez & divisez par les mains & par les dents, à la verité par accident, c'est-à-dire selon les accidens du pain & du vin, selon lesquels on confesse qu'ils sont visibles & maniables, mais que par eux-mêmes ils demeurent sans estre separez ni divisez en aucune maniere. C'est de là que l'Eglise Catholique dit : *Il est partagé & mis en pieces, luy qui est partagé & qui n'est point divisé, luy qui est mangé par tout, & qui n'est point consommé, mais qui sanctifie tous ceux qui le reçoivent dignement.*

Nous croyons aussi que dans les plus petites particules du pain & du vin changez, il y a, non une partie du corps & du sang de Christ, ( ce qui seroit un blasphème & un Atheïsme, ) mais le Seigneur tout entier selon sa substance, avec son ame & sa divinité, Dieu parfait & homme parfait. D'où vient que la celebration du mystere se faisant en plusieurs endroits en une même heure, il ne se fait pas plusieurs Christs, ni plusieurs corps de Christ, mais qu'un seul & même Christ, est

veritablement & réellement present, & qu'il n'y a qu'un corps & un sang de J. C. dans toutes les Eglises particulieres; & cela, non pas parce que le corps du Seigneur qui est dans le Ciel descend sur les autels, mais parce que le pain qui est offert dans toutes les Eglises, estant changé & *transsubstantié* après la consecration, est fait, & est un seul & même corps que celui qui est dans les Cieux. Car le corps de J. C. est un dans plusieurs lieux, & non plusieurs; & c'est pour cela que ce Sacrement est & s'appelle principalement miraculeux, & comprehensible par la seule foy, non point par les subtilitez de la sagesse humaine, dont nôtre pieuse Religion, qui nous est donnée de Dieu, rejette la vaine & folle inutilité dans les choses divines.

Nous croyons de plus qu'il faut honorer le corps & le sang de J. C. dans le Sacrement de l'Eucharistie d'une maniere extraordinaire, & l'adorer d'une adoration de Latrie; car l'adoration de la Sainte Trinité & du corps & sang de J. C. est la même.

De plus, qu'il y a un sacrifice veritable & propitiatoire qu'on offre pour toutes les personnes pieuses vivantes ou mortes, & pour l'utilité de tous, comme il est porté expressement dans les prieres de ce Sacrement, qui ont esté données à l'Eglise par les Apostres, selon l'ordre qu'ils en avoient reçu du Seigneur.

Que devant l'usage, incontinent après la consecration, & après l'usage, ce qui se conserve dans les ciboires pour la communion des personnes qui sont prestes à mourir, est le vray corps de J. C. ne differant en rien de lui; de sorte que devant l'usage après la consecration, dans & après l'usage, il est tout-à fait le veritable corps du Seigneur.

De plus, par ce mot de Transsubstantiation, nous ne croyons pas que la maniere par laquelle le pain & le vin sont changez au corps & au sang du Seigneur, soit renduë claire & évidente; car c'est une chose incomprehensible, & qui n'est possible qu'à Dieu seul, & qui convainc d'ignorance & d'impieré ceux qui croient la comprendre; mais que le pain & le vin après la consecration, non par type, non par maniere d'image, non par une grace surabondante, non par la communion, ni par la presence de la divinité seule du Fils unique de Dieu, sont changez au corps & au sang du Seigneur; ni que quel-  
que

que accident du pain & du vin soit changé en quelque accident du corps & du sang de J. C. par quelque conversion ou changement; mais veriablement, réellement & substantiellement le pain est fait le vray corps de J. C. & le vin son même sang, comme nous avons dit cy-dessus.

Enfin que le Sacrement de la sainte Eucharistie ne peut estre fait que par un Prestre pieux, qui a reçu l'ordination d'un Evêque canoniquement ordonné, de la maniere que l'enseigne l'Eglise d'Orient. C'est-là en abrégé le sentiment de l'Eglise Catholique sur ce Sacrement, & sa veritable confession, & sa tradition tres-ancienne, que nous ne voulons point estre tronquée en aucune maniere par les impies, rejetant fort loin les innovations, & vaines opinions des heretiques; mais nous voulons que la tradition qui est établie soit conservée dans son entier. Car l'Eglise Catholique de J. C. renonce & dit anathème à tous ceux qui ne l'observent pas.

C'est une chose tres-ridicule de conclure de ce que quelques Prestres Orientaux ont le saint Pain dans des boëtes de bois hors du Chœur, & du lieu où est le saint Autel, pendu à quelque colonne, & qu'ils ne confessent pas le réel & veritable changement du pain au corps de J. C. Nous ne desavouons pas que quelques pauvres Prestres ont le corps de J. C. dans des boëtes de bois; car J. C. n'est pas honoré par des pierres & par des marbres, mais il demande de nous un esprit saint & un cœur pur. C'est ce que dit saint Paul, *Nous avons un Thresor*, dit il, *dans des vases de terre*. Mais dans les lieux où nos Eglises sont plus riches, comme en Jerusalem parmy nous, le corps de J. C. est honoré dans le Sanctuaire avec des lumieres, & il brûle toujours devant une lampe à sept branches.

Au reste je trouve assez étonnant que les heretiques aient remarqué que le corps du Seigneur est en quelques Eglises attaché à la muraille hors du Sanctuaire, parce que peut-estre les murailles du Sanctuaire estoient tombées de vieillesse, & que delà ils en concluent des choses qui ne peuvent estre, & qu'ils n'ayent pas veu sous la voûte du Sanctuaire J. C. représenté en forme d'enfant sur la patene, afin de voir, que comme les Orientaux ne representent sur la patene, ni la figure, ni la grace, ni quelque autre chose, mais J. C. même; ainsi ils croient que le pain de l'Eucharistie n'est rien fait

Raison veritable des peintures des Eglises des Grecs dont il est parlé dans une relation de M. de Nointel.

708 LIV. VII. *Preuves auth. de l'union des Eg. d'Or.*  
autre chose que le propre corps de J. C. substantiellement: &  
ainsi leur conclusion seroit veritable.

*Le Patriarche cite ensuite divers livres où il dit que l'on peut  
voir la Foy de l'Eglise d'Orient, comme la Confession Orthodoxe.  
Gabriel Archevêque de Philadelphie, Gregoire Protosyncelle en  
son traité des Mysteres. Theophane Patriarche de Jerusalem dans  
son Epistre dogmatique.*

*Et il finit par cette consideration tres-judicieuse.*

Ces choses sont confirmées par un argument que les Here-  
tiques nous fournissent. Car les Nestoriens, & les Armeniens,  
les Cophes, & les Syriens, les Ethiopiens, qui demeurent sous  
la ligne équinoctiale, & au-delà même vers la tropique du Ca-  
pricorne, qui sont separez depuis plusieurs siecles de l'Eglise  
Catholique, & qui ont chacun une heresie particuliere, com-  
me on le peut apprendre des Actes des Conciles, sont nean-  
moins d'accord avec nous sur la fin & le nombre des Sacre-  
mens, & sur tout ce que nous avons dit jusques icy, & en ont  
les mêmes sentimens que l'Eglise Catholique, comme nous  
le voyons de nos yeux, & comme nos sens & nostre raison  
nous l'apprennent dans cette sainte Ville de Jerusalem où il y  
a des gens de tous les lieux du monde qui y habitent, ou qui y  
viennent en pelerinage, tant sçavans que simples.

Que ces vains discoureurs & ces novateurs heretiques se tai-  
sent donc, & qu'ils ne s'efforcent plus de tirer artificieuse-  
ment, soit de l'Ecriture, soit des Peres, quelques petits passa-  
ges, pour établir le mensonge, comme ont fait de tout temps  
tous les Heretiques & les Apostats qui ont esté jusques icy.

*DOSITHE'E par la misericorde de Dieu Patriarche de la sain-  
te Jerusalem & de la Palestine, je declare & confesse que c'est la  
foy de l'Eglise d'Orient.*

*DOROTHE'E de Petra.*

*PARTHENIUS Metropolitan de la sainte Nazareth.*

*JOSAPHAT Metropolitan de Ptolemaïde & de Sidon.*

*NEOPPHYTE Metropolitan de la sainte Bethléem.*

*ANTOINE Archevêque de Lydda.*

*CHRISTOPHE Archevêque de Naples & ἐπίσκοπος de Sebaste.*

*DANIEL grand Archimandrite du S. Sepulchre.*

*CYRILLE Prestre & grand Protosyncelle de Jerusalem, & Prieur  
du Monastere du saint Sepulchre de Trcbizonde.*

MELECE *indigne Prestre & Archimandrite, Nonce du saint Sepulchre auprès du Roy des Ilériens, & Princes de Colchide avec le Synode de la haute Iberie.*

JOSEPH *Prestre & Pricur du Monastere des Iberiens de Jerusalem.*

GREGOIRE *Pricur de la sainte Bethlém.*

ABERNIUS *Religieux & Pricur du venerable & Royal Monastere de l'Archange.*

DANIEL *Pricur de la sainte Laure de saint Sabas.*

DENIS *Religieux & Pricur de saint Elie.*

ARSENIUS *Religieux Pricur de saint George en Pezala.*

NEOPHYTE *Pricur de sainte Teele.*

GERMAIN *Religieux estant ordinairement au saint Sepulchre.*

CALLINICUS *Religieux, & Confesseur des Religieuses.*

AZANAS *grand Archidiacre de Jerusalem avec les autres Diacres.*

MACAIRE *Religieux & Pricur de saint Jean Baptiste.*

HABACUC *Scevolax du saint Sepulchre.*

DANIEL *Religieux & Syncelle de Jerusalem.*

TIMOTHE'E *Religieux de Russie la grande, confesse que c'est-là nostre Foy & celle de l'Eglise d'Orient.*

*Le grand Econome PAPA MICHEL, croit & confesse que c'est-là nostre creance & nostre foy que commande & ordonne l'Eglise Apostolique & Orthodoxe.*

*Le grand Scevolax Papa ISAAC.*

*Le grand Sacellarius Papa MICHAEL*

MOYSE *Prestre de la grande Chapelle.*

SCROUE *Prestre Protopapas.*

HELIB *Prestre Econome de Lydde.*

SOLIMAN *Prestre Econome.*

HABIE *Protopapas de Lydde, avec tous les Prestre du même lieu.*

MACAIRE *Religieux & Exarque de l'Archevêché de Joppé.*

*Le chetif Curé GEORGE Econome de Cesarée en Palestine.*

SIMEON *Curé de saint Elie au Mont. Carmel.*

GREGOIRE *Protosyncelle de Moldavie, (Moldoblaquie je confesse) que c'est-là nostre foy & de l'Eglise d'Orient.*

SERAPHIM *Diacre de Milet declare la même chose.*

GENNADIUS *Prestre Syncelle de Jerusalem.*

*Le Curé Moyse Econome de Naples.*

710 Liv. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
PHILEMON Religieux & Vicaire du Metropolitan de Bostr.  
MACAIRE Religieux de Crete, Predicateur du S. Evangile, à  
tous ceux de Macedoine, Achaïe & Asie qui sont devots au saint  
Sepulchre.

JESUS Prestre Econome de la sainte Bethléem.

SERGIUS Prestre ἐφημέριος τῆ ἀγίᾳ σπηλαίᾳ

JEREMIE Prestre Econome de Pezale.

Le Curé Campimpis Econome de Petra.

PASCHAL Prestre ἐφημέριος du S. Mont de Tabor, Administra-  
teur du village du même endroit, du village de Naim & autres  
d'alentour.

Le Exarque de Hythopolis.

SIMEON Religieux Exarque ou administrateur de Gabaon &  
Ramla

AGAPIUS Econome de Gaze & les Prestres qui sont avec moy.

ANTOINE LOGOTHETA de Remlie & Econome.

GALACTION Religieux & Scevophylax.

GREGOIRE Prestre & Econome de Ptolemaïde.

GABRIEL Religieux Protosyncelle & Pontopsaltes de Jerusalem.

*J'ay signé cette Apologie contre les heretiques que nous avons  
composée d'un commun consentement pour l'Eglise Catholi-  
que.*

JUSTIN Diacre & Domestique de Jerusalem.

JOSEPH Diacre.

JACOB Diacre.

ATHANASE Diacre. JOACHIM Grand Ecclesiarque.

JOACHIM Religieux Commissaire.

JEAN grand Logotheta de la sainte Resurrection.

PIERRE fils de Chanil protonotaire.

NACER Primiceirus.

ANTOINE Lampadanus.

CYRILLE Abbé.

Le present écrit comme il est couché cy-dessus avec les signa-  
tures, & tout ce qui s'est fait, a esté mis dans le livre de nostre  
Thrône Apostolique, pour servir de memoire éternelle &  
d'autorité le 20. Mars 1672.

DOSITHE'E Patriarche de Jerusalem le declare, & le signe de  
ma propre main.

NECTARIUS cy-devant patriarche de Jerusalem declare, & con-  
fesse que telle est nostre foy & celle de l'Eglise d'Orient.

NECTARIUS Religieux & Hypomnemato-Graphus de la Resurrection de Nostre Seigneur, ay signé declarant la même chose que le saint Concile.

---

## CHAPITRE XVI.

*Union des Eglises d'Orient avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie & autres points, prouvée par un Acte ou Traitté du Patriarche des Maronites d'Antioche. Signé de plusieurs Metropolites & Presbres de son Patriarchat.*

**O**N n'a rien à ajoûter pour faire connoître les Maronites à ce qu'on en a dit dans le premier volume de la Perpetuité. La profession qu'ils font d'estre soûmis au Siege de Rome, ne laisse pas lieu de douter de leurs sentimens sur l'Eucharistie. Neanmoins comme M. Claude a voulu chicaner sur quelques extraits qu'on avoit faits de leurs livres, & que d'ailleurs ils ne rendent pas seulement témoignage pour eux-mêmes, mais aussi pour toutes les Eglises de l'Orient, dans lequel ils sont répandus; nous n'avons pas cru devoir negliger d'inserer icy un acte dressé par les Maronites d'Antioche, à la sollicitation d'un Jesuite.

Le preambule contient divers faits historiques tres peu exacts; mais ce n'est pas dequoy il s'agit, & l'on sçait assez que l'Orient est rempli de livres où les histoires sont fort alterées. Mais il y a bien de la difference entre les histoires dont les particuliers ne sont point obligez d'estre informez, & la foy des mysteres qui subsistent dans la connoissance de tout un peuple.

*ACTE OU TRAITTE' DES MARONITES D'ANTIOCHE.  
Au nom du Pere, du Fils & de l'Esprit de Sainteté, un seul Dieu.*

**P**ierre le chef des Disciples dans sa premiere Lettre qu'il adresse aux élus, dispersez en tous les pays, leur ordonne d'estre toujours disposés à rendre réponse à celuy qui les interrogera de la parole touchant l'esperance qu'ils ont. Les gens du monde gardent même cet ordre, à combien plus forte raison, nous que Dieu par la grace de sa liberalité a establis Pasteurs de

712 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
ses ouailles, sommes nous obligez d'estre prompts à rendre réponse à celuy qui nous interroge, à conduire celuy qui demande nostre direction, afin que nostre condamnation ne soit pas avec ce serviteur qui enfouit dans la terre le talent de son maistre, & qui mérita d'estre exilé dans les tenebres exterieures.

C'est que dans le pays d'Occident le Diable a élevé plusieurs troupes infidelles & devoyées du bon chemin, cherchant leur propre gloire, & l'impiereté, qui par leur inspiration depravée ont voulu renverser les fondemens du Siege Romain que le Seigneur a placé de ses mains sur Pierre, qui est la pierre ferme de la foy, & qui luy a promis que les portes d'enfer ne prévaudront point contre luy dans la suite continue de temps. Et parce qu'ils n'ont point de soutien pour s'appuyer dessus, ils ont calomnié l'Eglise d'Orient, disant qu'elle estoit de leur opinion & qu'elle s'accordoit à l'impureté de leurs sentimens. Or Dieu a mis le zele de sa foy dans le cœur de la Seigneurie de l'Illustre & élevé de Nointel Ambassadeur du grand Roy de France la gloire des Chrétiens, afin qu'il s'informast de cette chose, & il a envoyé le Reverend Pere Michel Jesuite pour sçavoir de nous ce que nous pensons & ce que nous croyons fermement, des points principaux dont on a douté & disputé.

Pour le comprendre, que le sage Lecteur sçache que nostre Nation des Maronites, bien qu'elle soit éloignée du peuple de Rome d'un éloignement extrême au regard de son langage, & de l'étendue des pays, n'a jamais cessé par la grace du vray Dieu, dont la louange est haute, d'en estre proche dans les quartiers d'Orient. Elle s'est tenuë attachée à Rome, & elle s'est soutenuë par elle d'un soutien parfait à la loy Chrestienne, comme il est manifeste par les lettres des Pontifes du Siege Romain & par leurs Bulles glorieuses, qu'ils ont envoyées à ceux qui nous ont précédé dans le haut Siege d'Antioche. Et pour ne nous pas étendre à expliquer cela, nous ferons mention icy d'un seul témoignage tiré d'une lettre envoyée par le Pape Paul cinquième parlant aux Maronites en cette maniere:

*Beny soit le Seigneur qui par sa grande misericorde, lorsque le deluge de quantité d'eaux, c'est à dire, de divers schismes,*

heresies & méchancetez a inondé le pays d'Orient, & lorsqu'il tient encore presque tout le monde abismé, n'a point permis qu'il approchast de vous, mais qui a daigné vous conserver tant de siècles dans la verité de la foy Catholique, par un don tout particulier de sa clemence. C'est pourquoy vostre foy est annoncée dans tout le monde, & elle est louée dans l'Eglise Romaine qui est la Mere & la Maistresse de toutes les Eglises.

Lorsque le scelerat Severus prit possession du Siege d'Antioche & seduisit par sa malice le cœur d'Anastase Empereur des Grecs, & qu'ils se mirent tous deux à persécuter l'Eglise de Dieu & à semer la zizanie des heretiques dans les quartiers d'Orient, les disciples de S. Maron leur resisterent & s'opposerent à leur doctrine corrompue, comme il paroist par les lettres qu'ils écrivirent au Pape de Rome S. Hormisdas, & les requestes qu'ils presenterent au cinquième Concile assemblé à Constantinople, puisqu'ils y confessent que celui qui tient le Siege de Rome est le Chef de toute la terre habitable, le Docteur de l'Eglise, le Medecin des Ames, & le Pasteur des Oitailles Chrestiennes.

L'année depuis l'Incarnation du Seigneur 692. Callinicus Patriarche de Constantinople s'égara de la droiture de la foy. L'Empereur des Grecs Justinien Rhinotmet commanda qu'on assemblast un Concile, & on dit que ce fut à Constantinople dans le Palais sous le dome, pour changer ce qu'avoient ordonné le SS. Peres qui estoient venus au sixième Concile.

En ce temps-là le Patriarche Jean qui estoit du Monastere de S. Maron, estoit en possession de la Prelature du Siege d'Antioche. Ils firent un Concile dans l'Eglise de S. Jean de Latran, & ils frapperent d'excommunication le faux Synode & celui qui le suivoit. Le Patriarche Jean retourna en Syrie sous l'étendart du Pape, & il y apporta le manipule, la mître, & l'anneau selon qu'en use l'Eglise Romaine.

Or Justinien l'Empereur des Grecs voyant que le Concile qu'il avoit assemblé avoit esté rejeté & n'avoit point esté reçu, il envoya ses soldats sous la conduite du general Zacharie pour luy amener le Pape enchainé. Dieu ne luy donna pas la force de le faire.

Cependant il commanda qu'on fist tourner son armée du costé de la Syrie contre le Patriarche Jean, & les Generaux de l'armée estoient Marrie & Marcian hommes cruels, & sans

714 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
pitié. Ils ruinerent le Monastere de saint Maron qui estoit basti sur la riviere dite Rebelle, & qui renfermoit pres de 800. Religieux. Ils seduisirent le monde & ils mirent à mort plusieurs personnes dont le nombre n'a point de bornes, & quand ils furent arrivez avec leur armée au bas de la montagne du Liban au dessus de la ville de Tripoly de Syrie, les Princes de la ville de Hidet fondirent sur eux avec l'épée, & depuis ce temps-là fut la division des deux nations des Melkites & des Maronites dans le pays de Syrie.

Ceux qui suivirent Justinien & son Synode depravé se nommerent Melkites ou Melkic, qui est un nom derivé de celui de Roy. Et ceux qui suivirent le Patriarche Jean & les loix de Rome, s'appellerent Maronites, d'un nom pris du Monastere de S. Maron où le Patriarche Jean s'estoit fait Religieux: Et après la mort de ce Pere susmentionné, succeda au Siege d'Antioche le frere de sa sœur, le Patriarche Cyrus, lequel receut aussi la confirmation de Rome, jusque là même qu'au temps d'Innocent III. un des Papes de Rome, entra à Rome le Patriarche Jeremie, & se trouva au Concile qui se celebra à Rome, & il fut confirmé Patriarche de la nation des Maronites; puis il retourna au mont Liban avec de glorieuses lettres & quantité de faveurs & de graces, & ainsi tous ceux qui luy ont succédé jusqu'à nos jours; comme nous sommes prests avec la grace de Dieu de faire voir ces choses par une explication fort longue, Et nous n'avons abregé cette declaration qui est hors de ce qu'on souhaite, qu'afin qu'un chacun sçache que la nation des Maronites n'a jamais cessé en tout temps depuis l'ancien temps, d'estre unie avec l'Eglise de Rome comme les membres avec le chef, & soumis au Successeur de Pierre & au Vicaire du Messie, comme ses enfans. Et en consequence necessaire de cette declaration,

#### P R E M I E R E M E N T

Nous croyons, & nous professons d'une profession ferme que dans l'Office de la Sainte Messé se trouve assurement & veritablement le corps du Sauveur Messie, & qu'il y est vivant & vivifiant, & parfait, sans qu'il luy manque rien de tout ce qui appartient aux deux natures la divine & l'humaine; & que celui qu'a annoncé l'Ange Gabriel à Naza-

reth

ret qui est né à Bethleem de Nôtre-Dame la pure, & qui a esté crucifié en Jerusaleem sur le mont de Calvaire, & qui est assis dans le Ciel à la droite de la Grandeur, celui-là même, & non un autre, est offert sur les saints Autels par les mains des Prestres & des Pontifes, comme nous croyons que l'a fait le Seigneur en presence de ses Disciples, & qu'il leur a commandé de le faire jusqu'au temps de sa venuë.

## S E C O N D E M E N T.

Nous croyons & nous professons qu'après la Consécration des mysteres par la vertu de la parole & de l'esprit, le pain & le vin sont changez de leur estat au corps du Seigneur & en son sang vivifiant par un changement veritable & substantiel; de sorte que les deux natures du pain & du vin sont détruites en leur estre, & qu'au lieu d'elles deux se trouve le corps du Sauveur & son sang à la maniere des esprits, & que les accidens du pain & du vin, & les ressemblances visibles ne perdent point leur estre, mais qu'ils sont transportez de l'un & de l'autre au corps du Messie & à son sang, comme il est évident & manifeste des Messes des saints Apostres & des Peres élus les colômmes de l'Eglise. Et s'il plaist à Dieu dans peu de temps nous ferons voir aux curieux de la science les copies de toutes les Messes qui se trouvent dans nôtre Pays d'Orient, avec un long Commentaire qui comprendra tout ce qui concerne l'Office de la sainte Messe.

## T R O I S I E M E M E N T.

Nous croyons & nous professons que le pain du Seigneur, que nous offrons tous les jours sur les Autels venerables, & que nous distribuons aux oüailles raisonnables, est assurément un sacrifice raisonnable & vivant & saint, mais non sanglant & sans passion & douleur, & qu'il est offert pour les Fideles vivans & trépassés, pour effacer leurs offenses, & leur faire avoir le pardon de leurs pechez, selon la parole du Seigneur à ses purs Disciples, que son corps est donné & son sang répandu, pour eux & pour le pardon des pechez.

## QUATRIÈMEMENT.

Nous croyons & nous professons que tous les Fideles, lorsqu'ils communient, reçoivent veritablement le corps du Seigneur & son sang precieux, & que celui qui reçoit les deux Mysteres ensemble, ne reçoit rien de plus que celui qui reçoit une des deux especes ou une de leurs *particules*, parce que nous professons que le corps du Seigneur se trouve vivant & dans son entier sur la patene, & dans le calice, & dans chaque partie des deux especes. Celui qui le reçoit avec devotion & avec pureté d'intention, il le reçoit pour son salut & pour la vie éternelle; & celui qui le méprise, & qui le reçoit sans épreuve, il le reçoit à sa condamnation, & pour supplice des feux, comme il est marqué dans les Evangiles & les Epistres du bien-heureux Paul.

## CINQUIÈMEMENT.

Nous croyons & professons que la sainte Hostie est toute adorable & venerable, non seulement comme les croix & les Images dignes de respect, mais comme l'unique Fils de Dieu, puisque nous confessons que dans elle est toute la divinité, & que la personne du Seigneur Sauveur s'y trouve non en figure & representation, mais en verité & en perfection selon la veritable parole, *Je suis le pain de la vie*, & ailleurs: *Cecy est mon corps*.

## SIXIÈMEMENT.

Nous croyons & nous professons que le Sacrement du S. Baptême est absolument necessaire pour le salut, bien que l'homme soit né de personnes saintes, parce que comme le meurier bien qu'il soit enté, ne produit que des meures sauvages; de même bien que l'homme soit saint, il ne met point d'enfans au monde qui ne soient enfans de colere. Et pour cela le Seigneur a dit: *En verité en verité je le dis: Celui qui n'est point né de l'eau & de l'esprit de sainteté, ne peut entrer dans le Royaume de Dieu*.

## S E P T I E M E M E N T.

Nous confessons que le Sacrement de la Confession est absolument nécessaire pour le pardon des pechez, selon la parole du Seigneur : *Celui à qui vous pardonnerez ses pechez, ils lui seront pardonnés* : c'est pourquoy quiconque tombe en peché parfait, c'est-à-dire mortel, il ne trouve point de pardon, s'il ne s'en confesse au Prestre, si ce n'est qu'il n'y ait point de Prêtres. Alors que l'homme se repente du peché dont il s'est rendu coupable, & qu'il propose de se confesser, quand Dieu le Tres-haut lui en donnera le pouvoir, & qu'il ne desespere point de la misericorde de Dieu & du pardon.

## H U I T I E M E M E N T.

Nous croyons & nous confessons que l'Intendant de nôtre salut a honoré son Eglise du Sacrement du Sacerdoce, & qu'il est divisé en trois ordres, le Diaconat, la Prêtrise & la Prelature, à la ressemblance des trois Ordres des Anges qui sont dans le Ciel. Et dans ces trois Ordres, comme il est écrit dans les saints Livres, l'un est plus élevé en honneur que l'autre, & il faut que le degré inferieur soit obéissant à celui qui lui est supérieur, le Diacre au Prestre, & le Prestre à l'Evêque, & l'Evêque au Patriarche, d'une soumission telle qu'est celle des membres au chef dans le corps, afin que le corps de l'Eglise se conserve, & que le schisme en soit banni. Et comme il n'est pas possible qu'un troupeau soit bien gouverné sans Pasteur, il en est de même des Oüailles du Messie, s'il n'y a point de chef en l'Eglise. Et pour cette raison nous professons que le degré des Evêques est nécessaire dans l'Eglise pour son gouvernement, & pour l'ordination des Prestres, & la Prêtrise pour la consecration du corps du Seigneur & sa distribution, & les Diacres pour le service.

Les Orientaux ne sont pas tous d'accord de la division ordinaire des hierarchies des Anges.

## N E U V I E M E M E N T.

Nous croyons & nous professons que l'Epouse du Messie est une sur la terre, c'est-à-dire la sainte Eglise Catholique, Apostolique, qu'il a acquise au prix de son sang; & il lui a donné les clefs pour lier celui qui lui obéit au bonheur de la

718 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
Communion des Saints, & celui qui lui est rebelle est comme un Payen & un Publicain. Et cettè Eglise n'a jamais cessé d'être manifeste & visible dans tous les siècles & dans tous les temps, comme une ville placée sur la cime de la montagne, qui ne peut estre cachée, afin que les hommes y viennent de tous les coins du monde; & par la puissance qui lui a esté donnée d'enhaut, elle a ordonné les Conciles & les Canons, & elle a déclaré avec assurance les saints Livres qui doivent estre conservez, & aux loix desquels il faut se tenir; & du nombre de ces Livres recûs sont les Livres de Tobie, de Judith, de la Sageffe, de l'Ecclesiastique, de Baruch.

#### DIXIÈME MENT.

Nous assurons que l'Eglise a ordonné avec bonne raison les abstinences & le jeûne du Carême aux Fideles ses enfans pour brider la concupiscence & l'empêcher de faire mal, pour diriger les Fideles dans l'acquisition des vertus. Et la preuve de cela est la parole du Seigneur : *Quand l'Eoux sera enlevé, alors ils jeûneront.*

#### ONZIÈME MENT.

Nous disons que le recours qu'on a aux intercessions de celle à qui il appartient d'interceder, qui est la miniere du bien & des benedictions, qui est nôtre Dame à nous tous, qui est la Mere du Salut, est du nombre des choses convenables, parce que c'est par elle que vient toute la grace de la vie, & qu'il est impossible que son bien-aimé Fils confonde son visage, lorsqu'elle offre pour nous ses demandes, & nous supplions les Saints de Dieu & ses Anges de lumiere qu'ils lui presentent nos prieres, & qu'ils intercedent pour nous devant leur Seigneur, parce qu'ils sont nos médiateurs entre lui & nous, comme l'Eglise en fait mention dans l'Office des Martyrs, disant que Dieu a exaucé les prieres des Peres, Abraham, Isaac, Jacob & Joseph. En cette maniere les enfans du juste Abraham, bien que mis dans leurs sepulchres, ont pû détourner la mort du peuple. Et à cause de David Jerusalem a esté sauvee de l'armée des Egyptiens aux jours d'Ezechias. Les os du glorieux Joseph ont esté un rempart aux enfans de Jacob, lorsqu'ils sortirent de la terre d'Egypte.

## DOUZIÈMEMENT.

Nous difons que c'est une bonne chose d'honorer & adorer la Croix du Seigneur, & les Images des Saints venerables, parce que la Croix represente la qualite du Sauveur, & les Images se rapportent à celui qui est representé par elles. C'est pour cela que nous les honorons comme nous honorons le Livre du saint Evangile, & nous baisons les reliques des os des Saints, & nous visitons les Eglises bâties à Dieu en leur nom, pour avoir le bonheur de leurs benedictions & des miracles qui procedent d'eux. Et les Peres anciens ont ordonné que les Images des Saints fussent dans les Eglises, comme leurs ames sont dans le Ciel, & que le signe de la Croix fust sur les Auteis, & les balustres, & sur les habits du Sacerdoce, & sur les tombes des Martyrs, & sur les portes des Eglises, & que les Prelats à leurs Messes & Processions & autres choses eussent toujours la Croix en leur main droite, parce que c'est par elle que le Fils de Dieu a dompté le Diable, & qu'il nous a delivrez de la damnation, & il en a fait la clef du Paradis éternel.

## TREIZIÈMEMENT.

Nous difons que l'Etat Religieux est un chemin pour arriver à la vie éternelle, l'homme méprisant le monde, & ce qu'il y a dans le monde, & s'offrant à Dieu en victime volontaire. C'est pourquoy cette maniere de vivre est vertueuse, & ses regles sont droites, & ses vœux sont bons, & on est obligé de les maintenir & de les garder. Nos purs Peres & nos bons Saints ont tenu cette voye par l'inspiration de l'esprit de sainteté. Celui qui la combat, combat leur maniere de vivre, & celui qui la méprise, méprise la vertu & la perfection: Le Seigneur ayant dit, *Si tu veux estre parfait, va & vends ce que tu as, & donne le aux pauvres, & tu auras un tresor dans le Ciel, & viens & suis moy.*

## QUATORZIÈMEMENT.

Nous difons que les prieres & la maniere d'administrer les sacrez Mysteres ont esté dûëment composez. Elles se disent

en langue Syriaque , en Grec & en Latin , & en d'autres langues , bien qu'elles ne soient pas entendues du peuple , parce que nos anciens Peres ont composé en ces langues , les prieres , les Messes , & le rite de l'Eglise , & que ceux qui leur ont succédé , ont marché sur leurs traces jusqu'à nos jours. Quoique le peuple n'entende pas la signification des paroles , il lui suffit que son intention soit conforme à l'intention de l'Eglise. Et à propos de cela il est écrit dans les histoires des Religieux , de ce Religieux qui vint à l'Abbé Pasteur , & se plaignit à lui qu'il ne sentoit aucun goust ni plaisir à prier , parce qu'il n'entendoit pas le sens des paroles , le vieillard lui répondit : Mon fils , ne sois point paresseux à continuer de prier incessamment , parce que , comme l'enchanteur endort le serpent , bien qu'il n'entende pas les paroles du sortilege , de même tu confondras le Demon , & tu le dompteras par la priere , bien que tu n'entende pas la signification.

### Q U I N Z I E M E M E N T.

Nous croyons & nous professons que Dieu à qui est la puissance & la gloire à cause de l'abondance de l'amour qu'il porte au genre humain , desire le salut d'un chacun des hommes , & que par les merites de son Fils bien aimé qui a livré sa vie pour nous tous , il donne à un chacun de nous la grace qu'il sçait nous suffire pour garder ses Commandemens , & sauver nos ames. Et celui qui se damne , son peché est sur lui , parce que de sa propre volonté il a rejerté la grace de Dieu , & a suivi la cupidité de son corps Et celui qui se sauve , il faut qu'avec la droiture de sa foy , il ait encore l'amour de Dieu & la bonté des œuvres , étant certain chez nous que la foy sans les œuvres est une foy morte.

Enfin pour ne pas étendre davantage cette declaration , nous & nôtre peuple des Maronites , recevons sans déguisement & de bonne foy ce que reçoit l'Eglise de Rome la grande , & tout ce qu'elle rejette nous le rejetons , parce qu'elle possède le premier Siege , & que c'est-là qu'est mort Pierre le Chef des Apostres , que le Seigneur lui-même a établi la pierre vive de la foy , & pour lequel il a prié que la foy ne manquât point , afin qu'il confirmât ses freres , qui sont les Patriarches & les Prelats dispersez dans les quatre coins du monde.

Or pour ce qui est de toutes les autres Nations Chrétien-

CH. XVI.  
nes qui sont dans les climats d'Orient, il est vray qu'elles sont opposées en quelque chose à nous & à l'Eglise de Dieu la Catholique & l'Apostolique. Mais pour ce qui regarde les quinze articles dont nous avons fait mention ci-dessus, ils les croient fermement, & d'autres Mysteres encore que nous passons sous silence, & ils croient cela parfaitement sans doute & sans fraude; & nous prions l'Unité Divine dont la louange est élevée, qu'il conduise les cœurs de tous les hommes à la charité & à l'union, afin que tous soient un seul troupeau sous un seul Pasteur: & Dieu est témoin de ce que nous disons. Et voici nôtre signature & le sceau de ce haut Siege sur lequel nous sommes assis, qui témoigne pour nous, écrit dans le Monastere de Cannobin, le beni de Dieu le 12. jour de Juin, le beni de Dieu l'année 1684. des années d'Alexandre le Grec, qui se rapporte à l'année 1673. depuis l'Incarnation du Seigneur, & qu'à Dieu soit la gloire éternellement.

Suit le sceau du Siege Patriarchal, dans lequel est gravée l'image de la sainte Vierge tenant son Divin Fils. Elle est comme sur une nuée, & on voit trois Croix autour de sa teste, & autour ces paroles sont écrites en Syriaque: l'humble & l'abjet Pierre Patriarche d'Antioche. Et sous ce sceau est la signature de la main de Monseigneur le Patriarche en ces termes: Estienne-Pierre l'humble & l'abjet Patriarche d'Antioche.

Signatures des Evêques & des Prêtres, Religieux  
& de quelques Seculiers.

GEORGES l'humble & l'abjet Metropolitte d'Acoura, fils de Habkoux.

JOSEPH l'humble & l'abjet Metropolitte de Gebael.

JEAN l'humble & abjet Metropolitte de Sydon.

Le Curé de PIERRE, fils de Maxtouf, Religieux de S. Antoine.

Le Curé de GEORGES, fils de Jacques, Religieux de S. Antoine.

Moy le Curé ELIE, fils d'Aonyta de Cazri, Religieux de S. Antoine.

Moy le Prestre SYMEON, fils de Jean de Heden, Religieux de S. Antoine.

Moy le Prestre ABDUCCAS, au village de Bekfaya, Religieux de S. Antoine.

Moy le Prestre GABRIEL DE BELORZA, Religieux de S. Antoine.

722 LIV. VIII. *Preuves authen. de l'union des Eg. d'Or.*

*Moy le Prestre GEORGES , Religieux de Saint Antoine.  
Moy le Curé MOYSE , qui dessert le Village d'Aschkout.  
Moy le Curé HARFOUCH du village de Sahel , qui dessert l'Eglise de S. Doumat.*

Suit le seing des deux principaux Seculiers qui  
sont Gouverneurs du Pays de Xerroan  
sous le Prince Hamed.

*Dit le Serviteur qui a besoin de Dieu le tres-haut & glorieux.  
Moy NADER ABONNONSEL , fils de Xiasen d'Agelton dans  
le Xerroan , Chevalier Romain , & Consul des Francs dans  
la Ville de Barut , que nous la Nation des Maronites confes-  
sons & professons tout ce qui est expliqué dans ce cahier , & qui est  
la parole de nôtre Seigneur le Patriarche Estienne , & des Sei-  
gneurs Archevêques & Prêtres touchant certaines choses de la Foy  
Catholique.*

*Moy le Serviteur qui a besoin de Dieu le tres-haut FIAD , fils  
de NADOR KASEN , je confesse & je professe ce qui est expliqué  
dans ce cahier des choses de la Foy Catholique selon la parole des  
Seigneurs susmentionnez.*

---

CHAPITRE XVII.

*Union de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Romaine sur l'Eucha-  
ristie & autres points , prouvée par deux condamnations des  
Erreurs des Calvinistes faites par deux Patriarches d'An-  
tioche.*

**L**E Siege d'Antioche qui estoit autrefois le troisiéme des  
Patriarches , & qui fut ensuite le quatriéme depuis que  
les Patriarches de Constantinople se furent élevez au second  
rang par la faveur des Empereurs , subsiste encore à present , &  
fait partie de l'Eglise Grecque , estant uni de Communion avec  
les Patriarches de Constantinople , d'Alexandrie & Jerusalem,  
& c'est l'autorité de ces quatre Patriarches qui en regle pre-  
sentement la foy & la discipline. Ainsi après avoir vû par les  
Attestations precedentes , les sentimens du Patriarche de Con-  
stantinople

stantinople dans l'Acte Synodal que nous en avons produit, CHAP. XVII.  
de celui d'Alexandrie dans une Relation de M. l'Ambassa-  
deur, rapportée ci-dessus, chap. 10. & dans les signatures de  
l'attestation de Constantinople, & de celui de Jerusalem dans  
la Lettre de Nectarius, & l'Acte Synodal de Dosithee: nous fe-  
rons voir ici que le Patriarche d'Antioche n'a pas d'autres sen-  
timens qu'eux sur l'Eucharistie, & sur les autres points pour  
lesquels les Calvinistes se sont separez de l'Eglise Romaine.  
C'est ce qui paroitra clairement par deux condamnations  
authentiques de leurs erreurs, qui ont esté faites par deux Pa-  
triarches consecutifs, Macaire & Neophyte à l'occasion  
de la dispute presente. La traduction en a esté envoyée d'O-  
rient, & elle est apparemment du P. Jesuite qui les a obte-  
nuës. Les Originaux sont Arabes, & sont dans la Bibliothe-  
que du Roy.

### CONDAMNATION DES CALVINISTES

*par Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Dom Ma-  
caire Patriarche d'Antioche de la Nation des Grecs.*

*Au nom du Pere, du Fils & de l'Esprit de Sainteté, un seul  
Dieu, & c'est à lui que nous demandons assistance.*

Voici les nouvelles des Heretiques qui ont paru depuis peu,  
qui se trouvent à present dans le Pays de la Gaule, c'est à dire  
de la France & d'autres Provinces de l'Europe, & qui se nom-  
ment Calvinistes. Ils nient toutes les traditions de l'Eglise  
d'Orient: Ils ont changé & annullé tout ce que les divins Apô-  
tres & les saints Peres qui se sont trouvez dans les sept Conci-  
les Oecumeniques ont ordonné: Ils ont rejetté les coûtumes  
de l'Eglise Orientale, & ils ont aboli treize articles de sa bon-  
ne croyance.

Voici ce qu'a composé le tres-saint & tres-heureux Pere le  
Seigneur Patriarche Dom Macaire Patriarche de la Ville de  
Dieu Antioche la grande, & c'est pour les refuter & pour dé-  
truire leurs discours temeraires.

### CHAPITRE I.

**I**Ls disent touchant les purs Mysteres qu'après que le Prêtre  
les a offerts à l'Autel, & qu'il a prononcé sur eux les paroles  
substantielles, ils sont la figure du corps de J. C. & de son sang,  
mais qu'ils ne sont pas en verité son corps & son sang.

## R E P O N S E.

**S** Cachez que chacun des quatre bienheureux Evangelistes a rapporté par l'inspiration du S. Esprit dans son Evangelie quelques uns des miracles de J. C. & une partie de ses saintes Ordonnances: mais pour ce qui regarde ces sacrez Mysteres, ils en ont tous parlé clairement. Ils ont dit que le même Seigneur Messie dans ce même souper prit du pain dans ses saintes mains, qu'il le benit, le rompit, & le donna à ses Disciples les saints Apostres, leur disant, *Prenez, mangez, ceci est mon corps, lequel est rompu pour la remission des pechez: Ensuite il prit le calice, & il le mêla d'eau, il le benit, & le presenta à ses Disciples, leur disant, Beuvez en, Ceci est mon sang du nouveau Testament répandu pour vous, & pour plusieurs pour le pardon de vos pechez.* Puis il leur fit ce commandement: *Quand vous vous assemblerez, faites ceci en memoire de moy. Ce sera le pardon de vos pechez.* Et il dit encore dans l'Evangelie de Jean: *Celui qui mange mon corps & boit mon sang a la vie éternelle, & je le ressusciteray au dernier jour, parce que mon corps est un vray manger, & mon sang une vraye boisson. Celui qui mange mon corps & boit mon sang demeure en moy & je demeure en lui.* Et il leur dit ces paroles, parlant du pain & du vin qu'il leur a présenté, assurant que c'est veritablement son propre corps & son propre sang. Comment donc sera ce la figure de son corps? Ceux qui disent cela ont menti, & ils ont donné le démenti à l'Evangelie de Nôtre Seigneur J. C. & leur mensonge est une doctrine du diable, & cela est clair comme le soleil.

## C H A P I T R E II.

**I**ls disent que le pain & le vin, quand le sacrifice s'accomplit, ne sont point changez & transportez de leur propre substance en un autre estat.

## R E P O N S E.

**S** Cachez que Nôtre Seigneur J. C. n'a pas coupé la chair de son corps, & qu'il n'en a pas fait sortir du sang pour le donner à ses Disciples, lorsqu'il leur a dit: *Prenez, mangez:*

*Cecy est mon corps : & beuvez ; Cecy est mon sang :* Mais , comme nous l'avons rapporté , il leur presenta en verité du pain & du vin , & il leur dit : *Cecy est mon corps : Cecy est mon sang.* Que soient donc confondus ceux qui parlant de ces Mysteres disent que ce sont la figure de son corps & de son sang. Ce discours est tout à fait éloigné des traditions de l'Eglise Orientale Catholique , parce que le pain & le vin par l'oblation du Prestre , & par la consecration qu'il en fait , & par les paroles substantielles qu'il profere sur l'un & sur l'autre , en disant : *Cecy est mon corps : & Cecy est mon sang* , sont changez & transportez de leur propre substance , c'est à dire de la substance du pain & du vin , & passent en la vraye & propre substance de Nôtre Seigneur J. C. & après il ne reste plus du pain & du vin que leurs apparences , comme nous l'a appris le Grand entre les Saints Jean Bouche d'Or dans les Oraisons de sa Messe adressées à Nôtre Seigneur J. C. en cette maniere : Vous estes present parmi nous d'une façon invisible , rendez nous dignes de recevoir , comme de vôtre puissante & glorieuse main vôtre corps tres-pur & vôtre tres-precieux sang. Oui je crois que c'est-là vôtre corps tres pur & vôtre tres-precieux sang. Il dit de plus que la grace & la puissance appartient à Dieu , qu'elle émane de ces paroles qu'il a proferées , *Cecy est mon corps :* que ces paroles depuis ce temps là jusqu'à la fin du monde sont operantes : que ce sont elles qui changent l'offrande posée sur les Autels des Eglises de tout le monde , parce que le Messie est là present lui-même en ce moment-là , & que c'est lui qui honore la sainte Table , qui donne l'accomplissement au saint Sacrifice.

### CHAPITRE III.

**O**utre cela ces Prevaricateurs ont dit que les vivans & que les morts ne reçoivent aucun profit des Messes que l'on dit pour eux.

### R E P O N S E.

**A**pprens que les grands & les saints Peres nous ont commandé de faire commemoration des vivans & des morts dans toutes les prieres , & dans toutes les Messes tous les samedis pour le repos des trépassés , & ils ont établi un certain nombre de samedis de l'année qui sont connus , & toutes les

726 LIV. VIII. *Preuves authen. de l'union des Eg. d'Or.*  
prieres sont pour le repos de tous les morts. C'est ce qu'a pres-  
crit Denis le Juge & le President des Sçavans. Et ce que nous  
disons est aussi confirmé par Basile le Grand & Gregoire le  
Theologien, & Jean Bouche d'Or, & le grand Athanase, &  
d'autres Docteurs de la sainte Eglise : & ils nous ont ordonné de  
garder & de pratiquer cette bonne coûtume. Celui qui l'ob-  
serve est Sectateur de ces Saints ; & celui qui la nie & qui la re-  
jette est du nombre des Heretiques rebelles, parce que ces  
Messes sont des Sacrifices purs & saints établis de Nôtre Sei-  
gneur J. C. & les vivans & les morts en reçoivent du profit,  
leur faisant miséricorde, & leur pardonnant leurs pechez,  
quand ils sont offerts pour eux selon la tradition que nous en  
avons des saints Apostres & des divins Peres que nous avons  
citez ci-dessus. Et c'est de ces Sacrifices dont le Dieu Tres-  
haut a prédit par la bouche du Prophete Malachie, en disant :  
Depuis l'orient du Soleil jusqu'à son couchant mon nom est  
grand dans toutes les Nations, on sacrifie en tous lieux, & on  
offre à mon nom une oblation pure, parce que mon nom est  
grand dans toutes les Nations.

#### CHAPITRE IV.

**D**Avantage ces Heretiques ont dit que celui qui reçoit les  
saints Mysteres, ne les reçoit pas veritablement & par-  
faitement.

#### R E P O N S E.

**S**Cachez que nous avons par tradition que le Prestre qui  
reçoit tout ce qu'il a consacré à la Messe ce jour-là, & que  
le Seculier qui reçoit une particule des Mysteres, reçoivent  
tous deux entierement & parfaitement le corps du Messie &  
son sang, & non seulement une partie ; & ceux qui le reçoivent  
en bon estat & en estant dignes, en reçoivent le par-  
don de leurs pechez ; mais ceux qui le reçoivent en mauvais  
estat, & en estant indignes, en reçoivent leur jugement & une  
peine éternelle. Et cette hostie n'est pas la figure du corps du  
Messie & de son sang. Dieu garde d'une telle créance. Mais  
c'est le corps du Messie même & son sang precieux repandu  
pour nous sur la Croix. Et celui qui en reçoit une petite ou une  
grande partie reçoit tout le Messie entierement comme ce-

lui qui considere son visage dans son miroir y voit son corps CHAP.  
& son image dans sa perfection ; & ainsi lorsqu'il rompt le mi XVII.  
roir , & le reduit en petites pieces , il voit en chacune de ces  
pieces son image parfaite en son entier. De même ceux qui re-  
çoivent les saints Mysteres les reçoivent entierement ; parce  
que dans l'Eucharistie le corps du Messie se mange entiere-  
ment , & dans toute sa perfection par ceux qui communient ,  
soit dignement , soit indignement , sans qu'il endure aucune  
douleur. C'est pour cela que le Prestre dit devant qu'il prenne  
les Mysteres , & qu'il s'en communie : Nous partageons & nous  
divisons l'Agneau de Dieu , & nous en mangeons toujourns ; & il  
n'est point diminué.

## CHAPITRE V.

**C**Es Heretiques encore rejettent tous les jeûnes que Dieu  
nous a prescrits.

### R E P O N S E.

**S**Cachez qui que ce soit que le premier commandement que  
Dieu a fait à nôtre Pere Adam , est cette sienne parole ,  
mange de cela & ne mange pas de cela ; d'où paroist l'ordonnan-  
ce du jeûne. De plus lorsqu'il donna un precepte au juste  
Noé au sortir de l'Arche , & qu'il lui dit qu'on mangeast de la  
chair comme on mangeoit les legumes & les herbes , mais  
qu'on ne mangeast point de la chair avec son sang , on voit en-  
core clairement de là l'ordonnance du jeûne. D'ailleurs le  
Prophete Moysé a jeûné deux fois quarante jours , & pour cela  
il reçut les deux Tables de Pierre. Voilà encore une preuve  
manifeste du Precepte du jeûne. Et après eux Nôtre Seigneur  
J. C. fut baptisé , & estant sorti du Baptême il monta à la  
Montagne , il jeûna quarante jours , & il nous a appris que  
toute personne baptisée doit jeûner quarante jours chaque  
année. De même les saints Apostres après son Ascension  
dans les Cieux firent une sacrée assemblée dans Jerusalem ,  
& ils établirent plusieurs Canons qui sont connus. Et en-  
tr'autres ils ordonnent aux Chrétiens de jeûner deux jours  
de chaque semaine , sçavoir le Mercredy & le Vendredy ,  
& de jeûner encore le grand jeûne de chaque année , comme

a jeûné nôtre Seigneur J. C. Et de plus ils lui prescrivirent de jeûner un autre jeûne. Et la raison de ce second jeûne est que les Pharisiens ayant interrogé Nôtre Seigneur, & lui ayant dit pourquoy les Disciples de Jean & ceux des Pharisiens jeûnent-ils beaucoup, & vos Disciples ne jeûnent-ils pas ? il leur répondit : Il n'est pas à propos que les enfans des nôces jeûnent pendant que l'Epoux est avec eux ; mais quand l'Epoux leur sera enlevé, alors ils jeûneront. Et de cette maniere les SS. Peres ont fait plusieurs Canons dans les saints Conciles par lesquels ils nous ordonnent les sacrez jeûnes, & ils nous commandent de nous abstenir de manger de certaines viandes. De cette sorte les enfans de l'Eglise Orthodoxe ont reçu par tradition de siecle en siecle, qu'ils doivent observer cela jusqu'à la fin du monde. Ceux qui le rejettent, & qui contreviennent aux traditions de la sainte Eglise, seront comme des Payens & des Publicains, selon ce qu'a dit Nôtre Seigneur J. C. que celui qui n'écoute point la sainte Eglise soit comme un Payen & un Publicain.

## C H A P I T R E VI.

**D**Avantage ces Heretiques disent qu'il ne faut point honorer les Saints, parce qu'ils ne profitent point du tout à aucun de ceux qui les honorent, qui ont recours à eux, & qui les invoquent.

## R E P O N S E.

**A**Pprends qui que tu sois, & dis-moi si les Saints ne doivent pas estre honorez ; pourquoy Dieu le Tres haut les a-t'il honorez dans l'ancien & dans le nouveau Testament ? Et pourquoy a-t'il fait par eux de si grands prodiges & ce grand nombre de miracles, & les a-t'il protegez & conservez plus que les autres ? Car il a conservé dans l'Arche de Noé & ses enfans & leurs femmes à cause de leur vertu, & il fit perir en ce temps-là tout ce qu'il y avoit d'hommes dans toute la terre habitable. De plus il a sauvé Loth & ses deux filles de l'incendie, & il fit alors perir tout le monde qui estoit dans Sodome & Gomorre. Il a rendu celebre la memoire d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, en disant : Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, & il a fortifié les Prophetes Moysé & Josué fils de Num & Elie le zélé & d'autres.

Il leur a donné les victoires contre les Nations étrangères, & il a fait par leurs mains ces grands miracles; & parlant de David, il a dit: Je protegeray la Ville de Jerusalem pour l'amour de moi-même & pour l'amour de David mon serviteur. N'est il pas vray que Dieu a ainsi honoré d'une maniere particuliere les Prophetes & les Saints? Comment donc n'est il pas necessaire de les honorer? Il faut que nous les honorions, car ce sont les amis de J. C. & les heritiers de son Royaume. Nous élevons des temples de Dieu en leurs noms, nous leur presentons des vœux, nous multiplions les prieres que nous leur adressons, principalement à Nôtre Dame la Vierge Marie Mere de Dieu qui est l'esperance de ceux qui n'ont plus d'esperance. Car le Seigneur nous a commandé d'estre saints par sa haute parole: Soyez saints, dit il, parce que je suis saint; car en faisant cela; nous accomplissons l'obligation que nous avons de servir le Messie, & cela est un accroissement d'honneur que nous lui rendons. Tous les Livres rendent témoignage à cette verité. Car dans ces Livres on demande aux Saints qu'ils intercedent pour les vivans & pour les morts. Parce que les Chrêtiens offrent leurs prieres à la Mere de Dieu & à tous les Saints, ils ne diminuent point le culte & le service qu'ils doivent au Messie, l'honneur & la glorification qu'on rend aux Saints estant chose d'obligation.

## CHAPITRE VII.

**D**E plus ces Heretiques declarent la guerre aux saintes Images, & ils les appellent des idoles.

## R E P O N S E.

**A**pprend qu'anciennement Moysé ayant vû que les enfans d'Ismaël avoient adoré de fœtines, des poissons, des oiseaux, des bêtes brutes, le Soleil & la Lune; Dieu leur défendit d'adorer aucune representation, de crainte qu'ils ne tombassent dans l'idolatrie. Mais Nôtre Seigneur J. C. qui est le Soleil de Justice, lorsqu'il commença à paroistre dans le monde, & que le Roy d'Edesse Abagarus lui envoya le Peintre Ananias pour lui rapporter son image, & que ce Peintre ne put la tirer, le Seigneur Messie l'appella. & ayant demandé de l'eau dont il lava son tres-pur visage, il lui demanda la toile laquelle

Abagarus Roy d'Edesse avoit envoyée avec lui. Il en effuya son visage, & aussi tost l'image de la sacrée face y parut avec des couleurs vives & bien teintes qui y furent imprimées. Il la lui donna & il l'envoya à son maistre. Et cette image fit ensuite paroître des miracles sans mesure & sans nombre. Elle fut enfin portée à Constantinople, & de-là à Rome. Davantage après l'Ascension du Sauveur Messie dans le Ciel, Luc l'Evangeliste fit l'image de Nôtre-Seigneur J.C. Il fit encore les images des deux Apôtres Pierre & Paul; & il peignit trois images de Nôtre-Dame la Mere de Dieu. Quand il les eut achevées, il alla trouver la Mere de Dieu, car elle estoit encore en vie, & il lui raconta ce qu'il avoit fait. Il la pria de venir avec lui, & les ayant vûs, elle sourit, puis elle les benit, & elle prononça ces paroles sur elles, que la grace qui est sortie de moy, & qui estoit dans moy soit sur elles & dans elles. Ces trois images ont operé de grands miracles, & elles en operent encore aujourd'hui. De même encore lorsque Pierre & Jean bâtirent une Eglise à la Vierge dans la Ville de Lyde, les Juifs & les Payens la voulurent enlever aux Chrétiens. Ayant porté cette affaire devant le Juge de la Ville, il commanda que l'Eglise fût scellée, & qu'elle demeurât fermée pendant trois jours, après quoy il entra dedans, & aussitost à l'improviste l'image de la *Dame*, qui est Nôtre-Dame, vint à paroître sur un pilier. Il ordonna à l'instant que cette Eglise restât aux Chrétiens. Et cette image produisit une infinité de miracles. Ainsi cette image que les Juifs firent faire à la Tyberiadie, lorsqu'ils corrompirent par presens un Peintre Chrétien & qu'il leur peignit selon leur demande l'image du Messie en Croix, & qu'ils la reçurent de lui, lui ayant donné des presens, & qu'ils la mirent dans un lieu secret près de leur Synagogue impure, ils commencerent à s'en mocquer, & un d'eux sauta dessus, & planta dedans son couteau. Au même instant sa main desfecha, & il sortit quantité de sang de l'image, & ce sang fit un grand nombre de guérisons. Il y eut des aveugles dont les yeux s'ouvrirent, des sourds qui oüirent, des muets qui parlerent, des boiteux qui furent redressés, & toutes sortes de maladies & de douleurs qui furent guéries. La main même de celui qui l'avoit frappé reçut la santé. Pareillement S. Athanase le Grand raconte que dans la Ville de Berithe de Syrie, un Juif se logea dans une maison de Chrétiens, que lui & les Juifs ses compagnons s'aperçurent d'une image de Nôtre Seigneur le Mes-

se qui estoit en cette maison. Ils s'en mocquerent, & le Juif se levant la frappa d'un couteau. Il en sortit sur l'heure une grande abondance de sang; la main de ce Juif devint seche; il la frotta incontinent de ce sang, & elle fut guerie. Ce sang guerit aussi plusieurs personnes incommodées & malades. En outre l'image de la Vierge Marie, lors qu'on l'apporta de Jerusalem dans le Monastere Said naïa, qui se nomme de son nom, comment trouva-t-on qu'elle estoit devenuë corps (& chair)? Et une liqueur en découloit continuellement, & en decoule encore à present, & elle a fait de grands miracles. Quantité d'autres choses ont paru par le moyen des saintes Images à Constantinople & ailleurs. Et il s'est fait des miracles dont on ne peut trouver le nombre. Où est donc celay qui ose dire qu'il ne faut pas adorer les Images & les honorer, puis qu'il est évident de ce que nous avons rapporté cy-dessus, que nous sommes obligez d'honorer toutes les saintes Images? Car l'honneur qu'on rend à l'image va à son prototype selon ce que dit S. Basile le Grand. Et les saints Peres du septième Concile Oecumenique ont excommunié tous ceux qui n'adorent pas les Images, & ceux qui disent que les Chrestiens en font des Dieux.

## CHAPITRE VIII.

**C**Es heretiques disent qu'il n'est pas necessaire qu'il y ait dans l'Eglise une Hierarchie.

## RÉPONSE.

**S**Cachez que l'Eglise est appellée un Ciel terrestre, où comme dans le Ciel il y a neuf Ordres d'Anges qui servent Dieu dans les lieux hauts & qui le louent, il y a de même dans la sainte Eglise du Messie, qui est sur la terre, des Ordres Ecclesiastiques qui servent Dieu, & qui communiquent aux fidelles la glorieuse grace du Sacerdoce. Car voila comme parle le Patriarche avec les Evêques qui l'assistent lors qu'il prie sur luy. *O Seigneur, donnez à vostre serviteur que voila icy la force de la grace de vostre Saint Esprit; Fortifiez-le comme vous avez fortifié les saints Apostres, & comme vous avez oint les Prophetes & les Rois, & comme vous avez sanctifié les Pontifes; sanctifiez-le & rendez-le irreprehensible & sans defect dans la dignité du Sacerdoce, & ornez-le de toute pureté, &*

732 Liv. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
*faites qu'il soit le conducteur des aveugles & la lumiere de ceux*  
*qui sont dans les tenebres, & l'instructeur des ignorans, & le*  
*maistre des enfans & l'astre du monde.* Il paroist de-là qu'il est  
nécessaire qu'il y ait dans l'Eglise un ordre de dignité dans  
le Sacerdoce. Et le grand S. Basile dit dans sa Messe: Souvenez-  
vous, Seigneur, des Prestres les serviteurs du Messie, & de tous  
les Ordres du Sacerdoce.

## CHAPITRE IX.

**C**Es heretiques ont encore dit qu'il n'est pas nécessaire  
qu'il y ait d'Evêques en l'Eglise.

### RE'PONSE.

**A**Pprend que le degré des Evêques est nécessaire, & qu'il  
doit estre dans l'Eglise Orthodoxe pour la conduite des  
croyans; parce que l'Evêque veut dire surveillant & Pasteur  
d'un troupeau, & toutes sortes d'animaux ont leur Pasteur.  
Comment donc les Chrestiens qui sont des oüailles raisonna-  
bles seront-ils sans pasteur, c'est à dire sans Evêque? Le Pro-  
phete David appelle Dieu Pasteur, lors qu'il dit: O Pasteur  
d'Israël, écoutez: le Seigneur Messie parlant de soy; Je  
suis, dit-il, le bon Pasteur, & je connois mon troupeau, & mon  
troupeau me connoist: Et le Seigneur a dit qu'au jour du juge-  
ment, il separeroit les Justes des pecheurs, comme le bon Pas-  
teur separe les agneaux des boucs, & c'est luy-même qui avant  
sa passion consacra l'Apostre Jacques fils de Joseph & le fit pre-  
mier Evêque de Jerusalem, & c'est luy qui après sa sainte Re-  
surrection interrogea Pierre par trois fois, & qui luy dit, M'ai-  
mes-tu Pierre? & il luy répondit, Oüy, Seigneur. Le Seigneur  
luy dit, Pais mes beliers, pais mes brebis, pais mes agneaux. Que  
si le Seigneur & le Seigneur à qui est la gloire, s'est appelé luy-  
même Pasteur, & a commandé à ses Apostres de paistre son  
peuple, il suit delà qu'il est nécessaire que dans toute l'Eglise il  
y ait un Evêque, c'est à dire un Pasteur pour les agneaux du  
Messie. Et l'Apôtre Paul dit: Soyez vigilans & sur vous-mêmes  
& sur le troupeau, sur lequel Dieu vous a établi Evêque. En  
effet le degré d'Evêque doit estre de nécessité dans les Eglises  
du Messie.

## CHAPITRE X.

**C**Es heretiques ont aussi dit que l'Eglise du Messie avoit peché & manqué, pour avoir ordonné certaines choses, & établi des Canons qu'il ne faut pas garder.

## R'ÉPONSE.

**S**Cachez que l'Eglise Catholique du Messie ne peche jamais en aucune maniere. Elle est visible & perpetuelle sur la terre, & elle est incapable d'erreur. Elle est le fondement & la colonne de la verité, & le Messie est avec elle jusqu'à la consommation du monde. L'Esprit Paraclét est en elle, & il demeure avec elle éternellement. C'est luy qui a inspiré les divins Apôtres & les saints Peres, & qui a parlé par leurs langues, afin qu'ils établissent des loix & des canons, des preceptes & des ordonnances, & ils n'ont point péché en cela, mais ils ont touché le but, & toutes leurs paroles ont esté selon la loy, & le bon chemin. S. Basile le Grand dit dans la Messe en adressant sa parole au Seigneur: *Nous vous demandons encore, ô Seigneur, que vous vous souveniez de vostre sainte Eglise Catholique, Apostolique qui est depuis les extremités de la terre jusqu'à ses autres extremités que vous avez acquises par le sang precieux de vostre Christ. Faites-la subsister en paix, & affermissez cette sainte maison jusqu'à la fin du siecle.*

## CHAPITRE X.

**C**Es gens-là ont aussi dit qu'il n'estoit pas vray qu'il y eust sept Sacremens dans l'Eglise.

## R'ÉPONSE.

**A**pprend que les Prophetes premierement, & après eux les Apôtres en ont parlé, & ils ont fait mention de sept Esprits de Dieu. Quelques-uns les ont appellez dons, d'autres les ont nommez colonnes, d'autres leur ont donné le nom de graces, & en verité ce sont sept dons. Le premier c'est le Baptême; le 2. le divin Chresme; le 3. les saints Mysteres; le 4.

734 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
la Confession ; le 5. la sainte Huile pour les malades , le 6.  
la Couronne du Mariage ; & le 7. le Sacerdoce. Celuy qui  
croit à ces sacrez dons, il les possède , & ils descendent sur  
luy , & celuy qui les rejette n'y a point de part.

## CHAPITRE XII.

**D**E plus ces heretiques ne croient pas, & n'admettent pas  
tous les saints Livres.

## RE'PONSE.

**S** Cachez que les saints livres sont le fondement de nostre  
foy, & que c'est d'eux dont parle le Seigneur dans le pur  
Evangile où il nous dit : Recherchez dans les Escritures ; car  
elles rendent témoignage de moy. Et il dit encores : Moÿse a  
écrit pour moy. Et outre cela il dit , comme il est rapporté  
dans le S. Evangile , Isaïe n'a-t. il pas bien dit de vous ? De plus  
le Seigneur cite dans l'Evangile des témoignages de la Prophe-  
tie de David & d'autres. Et pour cela nostre Seigneur a confir-  
mé ces saints livres qui estoient devant la venuë du Seigneur  
Messie , en ayant rapporté des témoignages, & les ayant con-  
firmés. David a dit encores que Dieu a parlé dans ses Saints. Que  
ces desobeïssans opiniaïstres sçachent que nous recevons tous  
les sacrez & divins Livres , dont il est fait mention dans les  
Conciles de l'Eglise Orthodoxe , & dans tous les autres livres  
des saints Peres. Et du nombre de ces livres sont l'Apocalyp-  
se , l'Epistre de Jacques frere du Seigneur, Tobie, Judith , le  
livre de la Sageïse de Salomon, le livre de l'Ecclesiastique, &  
les Macabées. Nous les recevons tous, & nous les lisons dans  
l'Eglise pure, sainte, & orthodoxe.

## CHAPITRE XIII.

**C**Es heretiques nous representent aussi avec honte la fer-  
meté avec laquelle nous nous attachons aux traditions de  
l'Eglise sainte , orthodoxe , dont nous avons fait mention.

## R E P O N S E.

**S** Cachez que ces chapitres mentionnez sont venus jusques à nous par la tradition des divins Apostres & des saints Peres, & connoissant que ce sont les bonnes & vrayes croyances, nous les professons d'une profession parfaite & entiere du fond du cœur & d'une langue veritable; & nous prions le Createur qui veut que tout le monde se sauve, & qu'il arrive à la connoissance de la verité. Nous le prions qu'il confirme tous les fidelles dans cette vraye & droite foy, & qu'il amene à sa croyance ceux qui n'y croient, parce qu'on n'est sauvé qu'en la recevant, & qu'on est damné en la rejetant. Que tous ceux-là soient confondus qui calomnient nostre pure & sainte Eglise, & qui luy imposent d'embrasser de mauvaises croyances, & que leurs langues deviennent muettes. Ayant confirmé la verité, nous l'avons souscrite de nostre main, & nous l'avons scellée de nôtre cachet dans la ville bien gardée de Dieu la ville de Damas.

*Moy le pauvre MACAIRE Patriarche d'Antioche la ville de Dieu, le 20. jour du mois d'Octobre de l'année Chrestienne 1671. répondante à l'année 7800. de nostre Pere Adam, & à l'année 1082. de l'Hegire, & nous demandons à Dieu qu'il nous assiste, qu'il soit glorifié à jamais.*

Suit le Seing que le Seigneur Patriarche a écrit & cacheté de sa propre main, en cette maniere.

GLOIRE A DIEU A JAMAIS.

*MACAIRE par la misericorde de Dieu Tres-haut Patriarche d'Antioche & de tout l'Orient.*

Dans le cachet est l'image de Pierre assis dans son Siege Pontifical, & son nom en lettres Grecques, & l'écriture d'alentour est Grecque d'un costé, & Arabe de l'autre, & elle est conçue en ces termes, Macaire par la grace de Dieu Patriarche d'Antioche.

*Ensuite sont divers Seings en cette forme.*

*Cette croyance expliquée par la langue de Nostre Seigneur*

736 LIV. VIII *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
le Patriarche est nostre croyance de nous autres Grecs, & j'en rends témoignage moy. indigne & l'abjet GREGOIRE nommé l'Archevesque de Besra & du pays de Houran.

Cette croyance expliquée par la bouche de nostre Patriarche, est la croyance que nous avons nous autres Grecs. Je le témoigne moy le pauvre Curé JEAN fils de TASCHAT, qui suis un de ceux qui servent aujourd'huy dans l'Eglise de Damas & de Syrie.

Et moy aussi JOSEPH de SARDAH.

Cette croyance est ma croyance le pauvre Curé Abd-Plazim Helar.

Et c'est aussi la mienne moy le Curé MICHEL AKEM.

Je croy & je professe de cœur & debouche cette croyance moy l'indigne & l'abjet entre les Prestres le Curé JEAN qu'on nomme EBNELDIB.

Je croy & professe cette croyance moy le Curé MICHEL le Graveur, & moy aussi le Prestre MOYSE, & moy aussi le Prestre JOSEPH.

A la fin est la souscription du plus considerable des seculiers Grecs qui soient à Damas. C'est le Seigneur MICHEL CONDOLES Maître de l'artillerie du Chasteau de Babylonne. Elle est de sa main; & comme il sçait & écrit un peu Italien, il l'a voulu écrire en cette langue. Au bas est son cachet dans lequel son nom & sa qualité sont écrits en Turc.

Ce sont les veritez saintes & indubitables de l'Ecriture divine, qui est l'ancienne & la nouvelle, que ce dont il est fait mention en ce livre, & nous tenons fermement cette croyance dont nous convenons universellement avec les Romains. C'est nostre témoignage donné à la ville bien gardée de Sidon de la propre main de moy KERARAMA Eveque Vicaire du Seigneur, Pere Macharius Patriarche d'Antioche, l'année du Messie 1671. dans le cinquième jour du mois de Decembre.

C'est icy nostre foy & nostre croyance, la benediction soit sur eux ceux qui la croyent fermement, & qui sont alliez dans cette foy. C'est sur quoy sont fondez le frere le Curé JEAN le frere le Curé MICHEL, & le frere le Curé PAUL, le cinquième Decembre. C'est dans la même ville & dans la même année.

Et moy encore l'abjet JEREMIE, je confesse avec nostre Seigneur le Patriarche que tous les Grecs conviennent en ce avec la sainte Eglise de Rome qui l'a pris de l'Ecriture divine à l'imitation des Apostres, & je l'ay attesté à Sidon l'an du Messie 1671. le 5. Decembre

Le plus vil & l'abjet parmy les principaux des Prestres

JEREMIE serviteur de la Chaire de Tir, Sidon & leurs dépendances. Il nous est parvenu un livre plein de foy composé par nôtre Seigneur Patriarche d'Antioche *Κύριον ἀπίος* pour la conversion des Heretiques, dont les paroles sont fausses & defectueuses, ainsi qu'il l'a attesté par la signature de sa main sanctifiée & scellée de son noble sceau. Nous l'avons mis avec nostre benediction entre les mains de Monsieur de Bonbecorée Consul de France resident à la Ville de Sydon qui a le même desir que nous. Et quant à la croyance qui est exposée par nostre Seigneur le Patriarche sur le sujet de la sainte Eucharistie & des autres mystères de l'Eglise Chrestienne, je l'avoüe, le croy & le confesse de cœur & de bouche moy le pauvre abjet parmi les Prestres, le Curé Jean de Chehirban Tachat, Serviteur de l'Eglise de Damas desireux.

*Ainsi le croit & le confesse moy le Curé MICHEL fils de Nachab.  
Et moy le Curé ABDELAZIN ELMA KENEBA fils de Halab.*

*AUTRE CONDAMNATION DE PLUSIEURS AUTRES  
erreurs des Calvinistes portée par ledit Seigneur Patriarche  
d'Antioche de la nation des Grecs.*

*Au nom du Pere, & du Fils, & de l'Esprit de sainteté un seul Dieu.*

## CHAPITRE PREMIER.

**A** Prés avoir apposé nostre cachet, & signé de nostre main l'explication que nous avons faite cy-dessus des chapitres susmentionnez, Nous avons oüy dire que les prevaricateurs dont nous avons parlé ont ajouté à leur blasphème susdit, & qu'ils ont aboli l'usage du signe de la croix, & qu'ils ne le font point sur leur front. Ne sçavent-ils pas que c'est une coûtume prise du temps même de Nostre Seigneur J. C. Car lorsqu'il rompit le pain il forma dessus le signe de la croix, comme nous le tenons par la tradition que nous en avons receüe de S. Basile le Grand, & des autres Saints. Les Apostres du Messie ont fait le même suivant les traces de leur maistre, & S. Ignace le reveü de Dieu Patriarche de la Ville d'Antioche, a ordonné de cette maniere aux fidelles d'en user ainsi, & c'est par luy que cette chose s'est épanuë, & renduë celebre par toute la terre habitée. Enfin ce signe a paru parmi les éclatantes étoiles du ciel par trois fois à l'Empe-

738 Liv. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
reur Constantin le Grand. Et il y avoit à l'entour une ecriture  
Grecque qui estoit conçue en ces termes: Constantin tu vain-  
cras les ennemis par ce signe. La premiere fois ce signe luy  
parut dans le pais de la Gaule; la seconde fois sur la rive du  
fleuve Thanosis, & la troisieme fois lorsqu'il estoit à Bizan-  
ce. De cette sorte on voit l'obligation qu'ont tous les Chré-  
tiens de faire le signe de la croix sur le front & sur leur corps  
pour en estre sanctifiez, & pour chasser loin d'eux les demons.

## CHAPITRE SECOND.

**T**ouchant l'estat Religieux, ses vœux, & ses obligations.  
Ces prevaricateurs ont dit que c'étoit une invention de  
Satan.

### REPONSE.

**S**Cachez qu'au paravant la venuë du Messie Nostre Sei-  
gneur J. C. le Prophete Elie, & saint Jean Baptiste ont  
mené cette sainte vie, & que lorsque Nostre Seigneur J. C.  
vint a paroistre, il voulut confirmer cette bonne coutume, &  
il dit que celuy qui veut me suivre renonce à soy-même, qu'il  
porte sa croix, & qu'il me suive. Or pour l'amour de cette  
parole l'on a veu dans le monde un nombre infini de grands  
hommes qui ont embrassé l'austerité, & habité les Deserts,  
& les Anges les servoient, & ils ont fait de grands miracles.  
Si cela estoit une invention de Satan, comme ces gens là di-  
sent, elle n'auroit pas été recherchée par aucun des Saints  
tels qu'ont esté Antoine, Macaire, Sabas & Symeon le Stilite,  
& plusieurs autres qu'on ne peut nombrer qui ont suivi leurs  
traces

## CHAPITRE III.

**C**Es Prevaricateurs ont dit aussi qu'aucun des grands Patriarches & Prelats n'avoient la puissance de donner à qui que ce fût des Fideles des indulgences pour ses pechez, & qui fussent utiles aux vivans & aux morts qui ont peché, & qui sont obligez à des penitences.

## R E P O N S E.

**S**Cachez que Nôtre Seigneur à qui soit gloire a dit à ses Apostres en plusieurs endroits : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le Ciel, & tout ce que vous delierez sur la terre sera délié dans le Ciel.* Et ensuite après sa sainte Resurrection il souffla sur le visage de ses Disciples, & il leur dit : *Recevez le S. Esprit. Les personnes à qui vous remettrez leurs pechez, ils leur seront remis, & ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus.* Que si on dit que Nôtre Seigneur J. C. le Messie a donné cette puissance à ses Apostres seulement, & que les Apostres du Messie sont sortis du monde, & que les gens du temps où nous sommes n'ont pas le pouvoir de faire comme les Apostres; nous répondons que si la parole du Messie estoit adressée seulement aux Apostres, il s'ensuivroit que la foy du Messie & sa sainte Eglise ne sont plus depuis que les Apostres sont trépassés. Mais leur ayant dit : *Voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du siecle;* il est assuré que le Messie est avec les Prelats leurs successeurs jusqu'à la fin du monde. Et saint Paul l'Apostre après avoir livré à Satan celui qui avoit pris pour femme la femme de son pere, lui pardonna ensuite, & lui donna indulgence. Ainsi plusieurs des Patriarches & des Prelats ont donné absolution, & indulgence à plusieurs des pecheurs coupables, afin qu'ils en reçussent abondance de benedictions, & que ce leur fût un payement auprès de Dieu pour ce qu'ils lui doivent à cause des peines penitentielles auxquelles ils sont obligez.

## CHAPITRE IV.

**C**Es Prevaricateurs ont dit de plus que Dieu a imposé aux hommes des Commandemens qu'il ne leur est pas possible d'accomplir, & qu'il ne les aide pas de sa grace & de son assistance suffisante.

## R E' P O N S E.

**P**Arce que les Commandemens de Nôtre Seigneur sont aisez & legers, il nous a dit : *Venez à moy vous qui estes fatiguez, & qui avez de pesants fardeaux, & je vous mettray en repos.* Il paroît de-là que Nôtre Seigneur n'impose pas à ses serviteurs de pesants fardeaux, mais des choses bonnes & legeres; & il nous a donné sa grace & la puissance, c'est à-dire le libre arbitre sur nous-mêmes pour fuir le mal & faire le bien. Et celui qui tombe en peché y tombe par la malice de sa volonté, & il est rebelle au S. Esprit qui l'appelle à obéir à Dieu, & à sauver son ame.

## CHAPITRE V.

**C**Es Prevaricateurs ont dit que le Messie n'estoit pas mort pour tous les hommes; mais pour quelques-uns seulement, parce qu'il n'a pas vouiu le salut de tous.

## R E' P O N S E.

**S**Cachez que ce discours est contraire à la Foy Chrétienne, parce que l'Apostre S. Paul dit que tous les hommes estant pecheurs, le Messie est mort pour tous, afin de les sauver. Comment donc n'est-il mort que pour quelques-uns? Et outre tous les hommes estans sous la malediction originelle qui estoit sur Adam & sur sa race, & aucun des Saints ni des Prophetes n'estant capable de les sauver, le Messie apparut en personne, & il les a sauvez par ses souffrances, & par sa mort, & par sa Resurrection, & il les a tous sauvez. Et pour ce qui regarde cette parole des Heretiques, qu'il ne veut pas le salut de tous, comment est-ce donc qu'il a dit, lui dont le nom est tres-haut; je ne suis pas venu pour appeller les justes, mais les pecheurs à penitence?

Et il a dit encore que le Ciel & la terre se rejouiront pour un CHAP. pecheur qui fait penitence plus que pour quatre-vingt-dix-neuf XVII. justes qui n'ont pas besoin de penitence. Et il nous a apporté plusieurs paraboles à ce sujet, & celle de celui qui avoit cent brebis dont une s'égara, l'ayant trouvée, il en eut une extrême joye. Et il a dit que son Pere se réjouit pour le retour d'un pecheur à la penitence, & il nous a apporté la parabole de l'enfant qui prit sa part. Le seul mot Aralafchather signifie tout cela. Il exprime mieux que celui de Prodiges qui eut aversion de sa maison paternelle, qui la quitta, & s'en alla dans un Pays éloigné; & d'autres exemples. Et S. Paul a dit, que Dieu soit beni, lequel veut que tous se sauvent, & qu'ils arrivent à la connoissance de la verité. Il y a quantité de témoignages pour cela dans les saints Livres. Ceux que nous avons produits nous suffisent.

## CHAPITRE VI.

**C**Es Prevaricateurs ont dit que les pelerinages aux lieux saints estoient choses vaines & sans fruit.

### R E P O N S E.

**C**omment donc Dieu commanda t'il à Moÿse d'ordonner aux Enfans d'Israël des visites à Jerusalem trois fois l'année à la Fête de Pasques, à la Fête de la Pentecoste, & à celle des Tabernacles, qu'ils adorassent en ce lieu là, & qu'ils y présentassent des sacrifices & des offrandes? Si les pelerinages sont choses vaines, comment Dieu commandoit-il celui-là? Si ce sont choses vaines, pourquoi les Apostres du Messie parcourant la terre, & prêchant la Foy Chrétienne, retournoient-ils à Jerusalem pour y adorer? Ce fut là qu'ils firent un saint Concile, & qu'ils établirent de saints Canons. Et comment est-ce que S. Luc l'Evangeliste raconte dans les Actes des Apostres; que S. Paul l'Apostre se pressoit fort pour pouvoir faire la feste du Principe à Jerusalem?

(C'est à cause qu'on nomme la Feste de la Pentecoste en Arabe, parce que c'est le commencement de la Loy Mosaique & Chrétienne, ce n'est pourtant qu'une conjecture.

Il y a plusieurs preuves semblables, & la plupart des grands Saints sont allez en ces saints lieux, & ils y ont adoré, & ils y ont reçu heureusement la grace du S. Esprit, à cause de la pei-

742 Liv. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
ne qu'ils avoient prise , & de la foy qu'ils avoient. Il s'enfuit  
que ceux qui adorent dans les saints Lieux en retirent un grand  
profit.

## CHAPITRE VII.

**C**Es Prevaricateurs disent encore qu'il est permis aux Re-  
ligieux & aux Evêques de se marier , & qu'en le faisant  
ils ne pechent point.

### R E' P O N S E.

**S**Cachez que tous ces Evêques & ces Religieux, auparavant  
que de vêtir l'habit Angelique, se sont obligez par vœu  
de leur plein gré, & sans contrainte, & sans violence, & ont  
dévoué leurs corps pour estre les Temples de Dieu. De plus les  
Apostres du Messie, & tous les saints Peres ont ordonné aux  
Evêques & aux Religieux de ne se point marier, & de garder la  
continence & la chasteté. C'est pour cela que mille & mille  
personnes vertueuses & mortifiées ont tenu le sacré chemin,  
& ils ont beaucoup plû à Dieu en cela.

## CHAPITRE VIII.

**E**N outre ces Heretiques ont dit qu'il n'estoit pas permis  
d'user dans les Eglises de langues étrangères qui ne sont  
point entendûes par le peuple du Pays pour les prieres que l'on  
fait.

### R E' P O N S E.

**S**Cachez que les saints Apostres ont parlé de toutes sortes de  
langues dans tout le monde, & que les Docteurs de l'Eglise  
s'énonçoient en plusieurs langues, & ils nous ont laissé ordre de  
nous servir des plus nobles. L'ouïe du peuple est sanctifiée en  
prononçant ces saintes paroles, & les entendant dire. Elles font  
que les Anges qui les entendent se rendent presens, & leur  
vertu oblige les demons de fuir. C'est pour cela que nous prions  
dans nos Eglises & dans nos maisons en Grec & en Syriaque.  
Il y a des lieux près de Damas où les Grecs prient en langue  
Syriaque dans leurs Eglises.

Tout ce que nous avons expliqué dans ces chapitres fait par-

tie de nôtre Foy & de nôtre profession Orthodoxe. Et nous CHAP.  
avons confirmé la verité par la souscription de nôtre main, & XVII.  
par nôtre cachet dans la Ville de Damas gardée de Dieu. Le  
quinzième du mois de Novembre de l'année Chrétienne 1671.  
répondante à celle d'Adam nôtre Pere 7180.

GLOIRE A DIEU A JAMAIS.

MACAIRE par la misericorde de Dieu tres-haut Patriarche d'An-  
tioche & de tout l'Orient. Le Cachet Patriarchal est posé au même  
lieu. Ensuite sont diverses souscriptions en cettè maniere.

C'est ainsi que je crois moy l'indigne & l'abjet GREGOIRE Ar-  
chevêque de Bosra, & du Pays de Houran.

Je crois & je professe cette creance de cœur & de bouche, moy le  
pauvre & l'indigne d'entre les Prestres le Curé JEAN connu sous le  
nom de TASCHAT, qui suis un de ceux qui servent aujourd'hui dans  
l'Eglise de Damas de Syrie.

Et moy aussi le Curé ABDELAZEZ, surnommé fils de Helal.

C'est aussi ce que je confesse moy le Curé MICHEL fils du Gra-  
veur.

NOUVELLE CONDAMNATION DES CALVINISTES

par l'Eglise Grecque du Patriarche d'Antioche.

Au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit.

**C**Eci est une explication abrégée faite sur des demandes  
qu'on a proposées, & des réponses qu'on a rendues, pour  
établir & confirmer la verité des sept Sacremens de l'Eglise  
Catholique, & des autres choses qui sont écrites en ce Livre.  
C'est ce qu'a éclairci & démontré le Pere des Peres, le tres-  
saint élevé parmi les hommes en voix & en science, le Sei-  
gneur Neophytos Patriarche de la Ville de Dieu la grande, &  
de l'Orient.

IL A DIT.

S'est venu presenter à nous le Pere Michel Religieux Jesuite  
Prestre Theologien. C'est le grand & le tres-haut Ambassa-  
deur de Nointel, qui est Ambassadeur du Roy de France, la  
gloire des Rois Chrétiens, qui nous l'a envoyé, pour s'infor-  
mer d'eux de certaines choses de la Foy, afin de faire voir que  
les Eglises du Messie en ont le même sentiment, & sont d'ac-  
cord en cela. Que soit donc confondu quiconque les a calom-  
niées, & que retourne dans le droit chemin celui qui s'en est  
égaré sans connoissance, ou par obstination.

LA PREMIERE DEMANDE A ESTE' TOUCHANT  
le nombre des Sacremens de l'Eglise.

R E' P O N S E.

**N**ous difons que Dieu a donné à la sainte Eglise sept Sacremens. Le premier est le Baptême, selon la parole du Seigneur Sauveur, qui a dit : *Que celui qui n'est point né de l'eau & de l'esprit ne peut entrer au Royaume de Dieu.* Le second est le Chrême, & l'Apostre nous le donne à connoistre. *Que Dieu est celui qui nous confirme avec vous dans la Foy du Messie, par lequel nous avons esté oints & scellez, & qui nous a donné l'arrhe de l'esprit dans nos cœurs.* Le troisième est l'hostie sainte, puisque Nôtre Seigneur qui est tout misericorde, a dit : *Si vous ne mangez le corps du Fils de l'homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.* Le quatrième est la confession des pechez qu'on fait au Prestre, comme nous le scavons de la parole du Messie, qui a dit à ses Disciples : *Celui à qui vous remettrez ses pechez, ils lui seront remis, & celui à qui vous les retiendrez, ils lui seront retenus.* Le cinquième est la priere de l'huile sainte pour les malades, comme Jacques l'Apostre frere du Seigneur le témoigne par sa parole : *Si quelqu'un de vous est malade, qu'il appelle les Prestres de l'Eglise pour prier sur lui, & qu'ils l'oignent d'huile au nom de Nôtre Seigneur J. C. & la priere faite avec foy sauvera le malade, & le Seigneur le relevera, & s'il a commis peché, il lui sera pardonné.* Le sixième est l'Ordre pour la consecration des Mysteres Divins, & le pardon des pechez, selon ce que dit le Messie aux Disciples : *Faites cecy en memoire de moy, & encore : Celui à qui vous remettrez ses pechez, ils luy seront remis, & ce qui suit.* Le septième c'est le Mariage, duquel l'Apostre Paul a dit : *Ce Sacrement est grand, & ce que je signifie par cette mienne parole ; c'est le Messie & l'Eglise.*

SECONDE DEMANDE.

**T**ouchant l'Hostie sainte. Qu'est ce ? Est ce la figure du Corps du Messie, ou bien est ce son corps pur en sa propre essence ?

## R E P O N S E.

**L**E Seigneur Messie qui est tout-puissant, ayant pris du pain dans ses saintes mains, l'ayant beni, & rompu, & donné à ses Disciples, en disant: *Prenez mangez: Cecy est mon Corps, qui est rompu pour le pardon de vos pechez.* Puis ayant pris le Calice, & l'ayant beni, & donné aux Disciples, en disant: *Beuvez tous de cecy: Cecy est mon sang du nouveau Testament, répandu pour vous & pour plusieurs pour le pardon des pechez.* Il est vray que le pain & le vin changerent d'estat, & furent transportez de leur propre substance en la substance du corps & du sang de Nôtre Seigneur J. C. & ce qu'il fit lui, il a donné puissance aux Prestres de le faire par sa haute parole: *Faites cecy en memoire de moy.* Pour nous nous professons d'une foy ferme, que le pain & le vin qui sont mis sur la sainte Table sont transportez & changez de leur propre substance du pain & du vin, & ils sont transportez en la propre & veritable substance de Nôtre Seigneur J. C. par la parole substantielle que l'on dit sur eux, sçavoir: *Cecy est mon Corps, & Cecy est mon sang:* & après cela il ne reste rien du pain & du vin que les apparences, comme l'a expliqué selon la verité le venerable Pere Macaire nôtre predecesseur dans le Siege. Et comme le Messie estoit veritablement dans les flancs de la Vierge après qu'elle l'eut conçu du Saint Esprit; de même il est veritablement dans la poitrine de ceux qui le reçoivent, & il est le salut de ceux qui le reçoivent dignement, & le jugement de ceux qui le reçoivent sans en estre dignes. C'est pour cela que le vase d'élection le predestiné Paul a publié par ces paroles; que chaque personne s'examine premierement, & qu'il se mette en bon estat, qu'il mange ensuite de ce pain, & qu'il boive de cette coupe; celui qui en mange & en boit sans en estre digne, il mange & boit son jugement, ne connoissant pas le corps du Seigneur de la connoissance dont il doit estre connu.

## D E M A N D E T R O I S I E ' M E.

**C**elui qui reçoit une partie de la sainte Hostie, soit que ce soit de l'espece du pain, soit que ce soit de l'espece du vin, communie-t'il parfaitement ?

## R E P O N S E.

**S** Cachez que quand le Prestre rompt l'espece du pain , il ne rompt pas le corps du Messie par morceaux, parce que le Messie est present tout entier sous chaque partie , soit qu'elle soit petite, soit qu'elle soit grande; & le malade que nous communions sous l'espece du pain qui a esté trempée dans le sacré sang le jour du grand Jeudi , il reçoit le corps & le sang de Nôtre Seigneur entierement , bien qu'il ne boive point du Calice; & ainsi à la Messe qu'on nomme la Messe des Mysteres déjà consacrez , & qui se dit en Carême pendant le grand jeûne , le Prêtre communique parfaitement sous l'espece du pain, bien qu'il ne reçoive pas le sang sous l'espece du vin , puisque le Messie n'a rien de manqué , & qu'il est en son entier sous chacune des especes , & sous chaque partie de l'une & de l'autre.

## D E M A N D E Q U A T R I E' M E.

**T**ouchant la sainte Messe , est-ce un Sacrifice veritable , qu'il soit permis d'offrir à Dieu pour les vivans & pour les morts ?

## R E P O N S E.

**N**ous croyons que la Messe est un vray sacrifice non sanglant , d'autant plus parfait , que les sacrifices qu'on offroit dans la Loy de Moyse , que l'Agneau de Dieu qui oste les pechez du monde , est plus parfait que les agneaux qui n'ont point d'ame raisonnable , & que le Prestre éternel selon l'ordre de Melchisedec est plus parfait que celui qui est vêtu d'infirmité , & capable de pecher , parce que le Messie dans la divine Messe est celui qui est offert & qui offre , qui reçoit & qui donne , comme dit le grand parmi les Saints Jean Bouche d'Or. Or nous offrons ce sacrifice raisonnable non sanglant au Dieu tres-haut pour le pardon des pechez qu'ont commis les Fideles vivans & trépassés , comme nous ont appris les saints Apostres instruits par le Messie à qui soit gloire.

## D E M A N D E

## DEMANDE CINQUIE' ME.

**E**ST-il permis d'adorer même de la plus grande adoration la sainte Hostie ?

## R E P O N S E.

**E**stant persuadé que cette Hostie par la vertu de la parole essentielle que le Messie prononce par la langue du Prêtre, est le Messie lui-même, le suprême degré de l'adoration lui est dû. Car il est dit, *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu.* Et comme lorsqu'il entra dans le monde, le Père Celeste dit que tous les Anges l'adorerent, comme nous le tenons par la tradition de l'Apostre en son Epistre aux Hebreux, ainsi nos saints Peres nous ont rapporté que les Anges se sont trouvez presens à la Messe ; & il est hors de doute que lorsque Nôtre Seigneur entre sous les apparences du pain & du vin par le changement de leur substance dans la sienne, ils l'adorent de la plus grande adoration.

## DEMANDE SIXIE' ME.

**T**ouchant le Sacerdoce : s'y trouve t'il des degrez differens dont les uns soient élevez au dessus des autres ?

## R E P O N S E.

**S**Cachez que le Livre saint fait mention des Apostres & des Disciples, des Evêques, des Prêtres & des Diacres. Les Prêtres sont élevez au dessus des Diacres, & les Evêques au dessus des Prêtres, & le plus grand des Evêques, c'est l'Archevêque. Et pour ce qui est du Patriarche, il a puissance sur eux tous dans son Pays, comme nous l'avons appris des saints Conciles ; & celui qui est établi en autorité selon la voye de la Loy & des Canons, doit estre obéï de tous ceux qui sont sous sa jurisdiction ; & comme dans le Royaume celeste de Dieu on voit des Ordres des Anges plus hauts & plus bas les uns que les autres, ainsi dans son Royaume terrestre, sçavoir la sainte Eglise, il a établi des ordres les uns plus hauts que les autres pour la bonté du gouvernement & l'utilité des Fideles.

## DEMANDE SEPTIÈME.

**T**Ouchant la Vierge Mere de Dieu & tous les Saints : est-il permis de les invoquer, & d'avoir recours à leurs intercessions ?

## R E P O N S E.

**L**E Docteur de l'Univers, & la langue du S. Esprit Paul l'Apostre ayant demandé les intercessions des Fideles de son temps, lorsqu'ils estoient vivans dans le lieu du bannissement, & le lieu des défauts & du peché, à combien plus forte raison devons nous demander cela des Saints qui sont allez au Seigneur, qui sont logez dans les pays celestes, & qui sont en la présence de Dieu puissant & glorieux avec une extrême confiance, qui n'est point vaine ni sans fruit ? Et il faut principalement avoir recours à celle qui fait les affaires importantes, Nôtre Dame, la Dame Marie Mere de Dieu, dont la puissance auprès de Dieu, & l'amour pour les hommes sont ineffables. Dieu dont le nom est beniest honoré en cela, comme il fut honoré du Centenier, lorsqu'il lui envoya les principaux des Juifs pour lui demander de venir, & de sauver son serviteur. Et le Messie dit en l'admirant : *Je vous dis que je n'ay point trouvé parmi les Israëlites une foy comme celle-là.* Et comme il fut encore honoré de la femme Cananéenne, quand elle croit derriere les Apostres, & qu'ils intercederent pour elle, le Messie lui dit : *Femme ta foy est grande, ayes ce que tu desire.*

## DEMANDE HUITIÈME.

**T**Ouchant les saintes Images : Est-il défendu de les honorer d'une adoration qui retourne à celui qui y est peint ?

## R E P O N S E.

**N**OUS ne prenons pas les Images pour des Dieux, mais nous les honorons pour glorifier seulement leur prototype de la maniere qu'on honore le sceau du Prince, & l'image de son nom, & qu'on l'éleve sur la teste : & Dieu a fait plusieurs miracles pour confirmer cette devotion qui lui est agreable à lui tres haut, & à qui soit loüange ; du nombre desquels est ce qu'on raconte de S. Jean Damascene surnommé le Cou.

lant d'or, le Défenseur des saintes Images, lorsqu'on lui cou- CHAP.  
pa la main, & que la Vierge Marie nôtre Dame la lui remit, XVII.  
comme il la prioit devant son Image: & de ce nombre est en-  
core ce que rapporte ce Saint du Roy de la Ville d'Edesse Aba-  
gare, lorsqu'il envoya un Peintre pour lui peindre le portrait  
de Nôtre Seigneur, que le Peintre ne pouvoit pas le tirer à  
cause de la splendeur éclatante de son visage. Le Messie prit un  
mouchoir, & le mit sur sa face vivifiante. Son image s'imprima  
sur le mouchoir, & il l'envoya de ce côté-là à Abagare. Il y a  
d'autres histoires sans nombre, & suffit pour cette demande ce  
qui a esté déterminé dans le septième Concile.

DEMANDE NEUVIÈME.

**T**ouchant la Croix: Faut il l'adorer, & en faire le signe  
sur son front?

R E P O N S E.

**Q**ue vous süssie ce qu'a écrit l'honneur de nôtre Ville de  
Damas, S. Jean dont nous avons fait mention ci-devant  
touchant la Croix, dans son Livre connu sous le nom de Traité  
des choses de Dieu, où il dit que le Messie s'est véritablement  
offert pour nous sur ce venerable bois en honorable sacrifice,  
& qu'il a consacré ce bois par l'attouchement de son tres-saint  
corps & de son sang, & il est juste de l'adorer. Nous n'hono-  
rons pas la matiere, à Dieu ne plaife, mais nous honorons ce  
qui represente la passion du Messie, & de cette maniere nous  
adorons toutes les choses qui sont préparées & rapportées à  
Dieu, & nous lui deférons honneur. Il faut aussi que tous les  
Chrêtiens fassent le signe de la Croix sur le visage, & qu'ils  
s'en arment pour combattre le Diable, & rejeter ses trompe-  
ries, & nous avons reçu cette illustre coûtume par tradition  
des saints Apostres; & si vous vous informez des miracles qui  
se sont faits par le signe de la Croix, ils sont sans nombre. Paul  
Apostre a dit, Pour moy que je n'aye point de gloire que dans  
la Croix de Nôtre Seigneur J. C.

DEMANDE DIXIÈME.

**T**ouchant la visite des lieux sanctifiez par les vestiges  
du Messie, & de ses Saints: Est ce une vaine devotion,  
ou non?

## R E P O N S E.

**D**ieu commande aux enfans d'Israël dans l'Ancien Testament de visiter la sainte maison trois fois tous les ans, pour y celebrer la memoire de ses bienfaits, & pour honorer le lieu qu'il avoit choisi. C'est à cet exemple que nous visitons les lieux sanctifiez par les vestiges du Messie & de ses Saints, pour les honorer, & leur témoigner nôtre amour. Nous y joüissons du bonheur d'une grace plus abondante, & tous les saints Peres ont approuvé cette œuvre, & s'y sont appliquez.

## D E M A N D E O N Z I E' M E.

**T**ouchant l'estat Religieux & Monastique : Est-ce une des choses loüables & agreables à Dieu, & tous ceux qui s'y sont liez sont-ils obligez d'en garder les vœux & les conditions?

## R E P O N S E.

**S**Cachez que c'est Dieu qui a établi dans la sainte Eglise l'estat Religieux, & qu'il en a fait un chemin qui conduit à la perfection Chrétienne, selon la parole du Messie à qui soit gloire : *Si tu veux estre parfait, va & vends tout ce que tu as, & donne-le aux pauvres, afin que tu aye un tresor dans le Ciel, & viens, suis moy.* Et il a dit encore : *Quiconque aura quitté en mon nom, maison, ou frere, ou seur, ou pere, ou mere, ou femme, ou fils, ou champs, il recevra le centuple, & il aura la vie éternelle pour heritage.* Et l'Apostre a dit : *Je desire que vous soyez sans soin, parce que celui qui n'a point de femme prend soin de ce qui regarde son Seigneur, de quelle maniere il luy plaira. Mais celui qui a une femme prend soin des affaires du monde, comment il plaira à sa femme pour l'amour du Seigneur. Et celui qui a resolu en son jugement de garder sa virginité, & que la necessité ne porte pas au contraire, qu'y a-t'il de meilleur que ce qu'il fait?* Avez-vous remarqué l'excellence de l'estat Religieux? C'est pour cela que la plûpart des saints Peres & des Docteurs de l'Eglise y sont entrez; & dans nôtre Eglise on ne choisit aucun Evêque qu'il ne soit Religieux: & pour ce qui appartient aux vœux, & aux conditions qu'on y fait, on est obli-

gè de les garder, selon la parole de David le Prophete : *Voüez, & payez au Seigneur votre Dieu, & le Seigneur Messie encore* CHAP. XVII.  
dit, que celui qui met la main à la charruë, & regarde derriere soy, ne merite pas le Royaume de Dieu.

DEMANDE DOUZIE'ME.

**T**ouchant les jeûnes & les abstinences que l'Eglise a commandez : s'il est permis de ne les pas garder ?

R E P O N S E.

**N**ous disons que Dieu a fait les jeûnes un instrument divin, pour rectifier les vertus, & pour preserver des maladies spirituelles. L'Eglise les a ordonnez, & a obligé de les observer : & le Seigneur Messie a dit que celui qui n'écoute pas l'Eglise soit comme un payen & un publicain. Celui qui désoberit en ce Commandement, est celui que reprend aigrement Paul l'Apostre par sa parole : *Je dis maintenant, & je pleure sur ces gens-là qui sont les ennemis de la Croix du Messie, dont la fin est la desolation ; ces gens-là qui ont leurs ventres pour dieux, & dont la gloire est leur confusion.*

DEMANDE TREIZIE'ME.

**T**ouchant les prieres pour les morts. Sont elles vaines & sans fruit, & ne leur en revient-il ni pardon de leurs pechez, ni repos de leurs ames ?

R E P O N S E.

**D**ieu ne rejette pas les prieres de son Eglise bien aimée ; mais il l'exauce en ce qu'elle demande selon la parole du Messie : *Demandez, & on vous donnera.* Quand donc l'Eglise le prie par la langue des Prêtres, & des autres Fideles pour le pardon des pechez de ses serviteurs orthodoxes trépasséz, & pour le repos de leurs ames avec les ames des Saints, dans un lieu lumineux, où il n'y a point de tristesse ni de soupir, où il les visite de la lumiere de son visage, comment ne les exauceroit-il pas ? Certainement les morts tirent un grand profit des Messes, des aumônes & des prieres. Et nos peres les revêtus de

Dieu nous ont appris cela ; & la chose a esté manifestée par ce qui est rapporté dans le Synaxarion Triodicon le premier Dimanche de Carême touchant l'Empereur Theophile , qui après avoir persecuté les Fideles à l'occasion des saintes Images , mourut fidele & repentant. L'Imperatrice Theodore demanda au Patriarche & au peuple de prier pour le pardon des pechez de son mari. Ils le firent , & elle vit pendant son sommeil Theophile qui étoit dans un grand tourment ; & elle entendit le Messie qui lui disoit , Maintenant ô femme à cause de ta foy & de tes prieres , & de tes larmes ardentes , & à cause des prieres des Evêques & des Prestres , je pardonne à Theophile ton mari.

#### DEMANDE QUATORZIE'ME.

**T**ouchant l'homme : a-t'il un libre arbitre , & peut-il faire le peché , ou ne le pas faire ? Et Dieu l'assiste-t'il toujours d'une grace qui soit suffisante , afin qu'il se preserve de pecher.

#### R E P O N S E.

**D**ieu est representé dans l'Evangile semblable à un homme Roy qui envoie ses serviteurs pour appeller à la nôce ceux qui estoient conviez , & ils ne voulurent pas y venir , & le Messie pleura sur Jerusalem , en disant : O Jerusalem , ô Jerusalem , ô toy qui mets à mort les Prophetes , & qui lapide ceux qu'on t'envoie , combien de fois ay-je voulu faire revenir tes enfans , & les assembler comme la poule assemble les pouffins sous ses ailles , & vous n'avez pas voulu ? Donc celui qui veut le bien a puissance de le faire , & celui qui le quitte & tombe en peché , rejette la grace qui se trouve en lui , & il repousse de lui le Saint Esprit qui l'aide. Et cela se voit encore par ce que dit S Estienne le premier des Martyrs , en reprenant les Juifs : *O durs de teste , & incirconcis de cœur , vous résistez au S. Esprit à tous momens.*

#### DEMANDE QUINZIE'ME.

**L**A Foy seule suffit-elle pour justifier une personne de ses pechez ?

## R E P O N S E.

**J**Acques le frere du Seigneur a déjà répondu que *la foy qui est sans œuvres est une foy morte estant seule. Regardez nôtre Pere Abraham, n'a t'il pas esté justifié par les œuvres ?* Et Paul l'Apostre est conforme à cela par sa parole. Quand j'aurois, dit-il toute la foy jusques-là que je pûsse transporter les montagnes, & que je fusse sans charité, je ne serois rien. Tout l'Evangile rend témoignage de cela.

## D E M A N D E   S E I Z I E ' M E.

**T**ouchant Dieu dont la justice est glorieuse. Nous donnent'il des Commandemens qu'il soit impossible de garder, même à quelques justes, bieu qu'ils fassent tous leurs efforts pour les observer ?

## R E P O N S E.

**A** Dieu ne plaîse que nous professions que Nôtre Seigneur, qui est abondant en misericorde, nous soit tyran de cette maniere, parce qu'il nous a dit que son joug est doux, & sa chargè legere : & c'est lui qui fortifie continuellement nôtre foiblesse.

## D E M A N D E   D I X - S E P T I E ' M E.

**T**ouchant le Messie dont la bonté est parfaite en toute maniere. Veut-il le salut d'un chacun, & est-il mort pour tous les hommes ?

## R E P O N S E.

**C**'Est une chose vraye que le Messie l'amateur des hommes, veut que tous se sauvent, & viennent à la connoissance de la verité : & *il est mort pour un chacun, afin que la vie des vivans ne soit pas pour eux-mêmes, mais en celui qui est mort pour eux*, comme dit l'Apostre Paul en sa seconde Epistre à ceux de Corinthe ; & le Messie est le bon Pasteur, qui quitte les quatre-vingt-dix-neuf, & va à celui qui s'est égaré.

## DEMANDE DIX-HUITIÈME.

**T**ouchant l'Eglise Universelle & Apostolique : Est-elle ferme , & toujours visible sur la terre , & n'est-il pas possible qu'elle se trompe , & qu'elle trompe en ce qu'elle nous enseigne des choses de la foy , & ce qu'elle nous ordonne des choses de Dieu ?

## R E P O N S E.

**P**our ce qui regarde la visibilité de l'Eglise Apostolique , nous disons qu'elle a toujours paru depuis le temps du Messie , & qu'elle demeurera constamment visible jusqu'à la fin du monde , parce qu'elle est comme une ville placée sur le haut d'une montagne qui ne peut pas estre cachée. Et pour ce qui est d'estre trompée & de tromper, c'est une chose qui lui est impossible , puisqu'elle est gouvernée par le S. Esprit , selon la parole du Messie dans le lieu où il dit : *Je prieray mon Pere , & il vous donnera un autre Consolateur pour demeurer avec vous éternellement , l'Esprit de verité que le monde ne peut recevoir , parce qu'il ne le voit pas. Et vous vous le connoistrez , parce qu'il demeurera avec vous , & sera constamment dans vous.* Et il a dit : *Le S. Esprit Consolateur que mon Pere enverra en mon nom vous enseignera toutes choses.*

## DEMANDE DIX-NEUVIÈME.

**T**ouchant l'Eglise : les Prelats qui y sont ont-ils puissance de distribuer aux Fideles les dons du Messie , sçavoir les pardons , par le moyen desquels les obligations que leur imposent les Canons leur sont remises , & la peine aussi qu'ils ont méritée par leurs pechez.

## R E P O N S E.

**S**Cachez que Dieu a établi les Prelats pour gouverner son Eglise , & qu'il leur a dit : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le Ciel , & tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le Ciel.* Ils ont donc puissance de Dieu d'imposer des loix penales aux pecheurs , & ils les en délivrent en-

suite avec raison , en leur donnant pardon , & ce pardon n'est CHAP.  
autre chose que le prix du sang du Nôtre Seigneur J. C. Les XVII.  
Prelats le distribuent , & celui qui le reçoit est délivré de ses  
pechez , & Dieu ne lui en fera plus souffrir la peine.

### DEMANDE VINGTIE'ME.

**L** Es Livres qu'on nomme Tobie , Judith , la Sageffe de Sa-  
lomon , l'Ecclesiastique , Baruch & les Machabées , ne  
sont-ils pas du nombre des Livres sacrez ?

### R E P O N S E.

**N** Ous recevons tous les Livres Divins qu'ont reçu les SS.  
Peres & les Conciles ; & de ce nombre sont ceux dont  
on a fait mention dans la demande ; & nous croyons que la pa-  
role de ces Livres est la parole de Dieu , qu'il n'est pas permis  
de contredire même dans une seule lettre.

Tout ce que nous avons expliqué dans toutes ces réponses  
d'une maniere abregée est de la foy de l'Eglise Orthodoxe , &  
nous le croyons & le professons fermement ; & celui qui la re-  
jette est du nombre des Refractaires haïs de Dieu , & son sort  
est celui d'Arius & des autres Heretiques. Que Dieu éclaire  
les esprits aveugles , & qu'il amolisse les cœurs endurcis & re-  
belles. Pour nous nous rendons des louanges & des actions de  
graces à Dieu pour la grace qu'il nous a faite de nous donner la  
droiture des sentimens & la verité de la Foy. Et tout ce que  
nous avons expliqué dans ce Livre , nous l'avons confessé , &  
confirmé de l'écriture de nôtre main , & de l'application de  
nôtre sceau ; à Damas la conservée de Dieu le troisiéme jour  
du mois de May le jour de Samedi de l'année Chrétienne  
1673. qui se rapporte à l'année 7181. depuis Adam , & l'année  
1084. de l'Hegire.

Suit le sceau où est gravé S. Pierre avec ses clefs , & son  
Siege , & à l'entour est écrit en Grec & en Arabe  
le nom du Patriarche.

Au dessous de la signature en Grec en cette maniere.

NEOPHTIE par la misericorde de Dieu, Patriarche de la Ville de Dieu, Antioche, & de tout l'Orient.

Suivent ensuite les signatures des Archevêques, Curez, Prêtres, Diacres, & des principaux Laïcs Seculiers.

GREGOIRE Archevêque de Bassera & de Houran. ANTOINE Archevêque de Balbek. ROMAIN Archevêque de Zebda.

L'abjet entre les Prestres le Curé JEAN fils de DIB. Le Curé MICHEL Graveur. Le méprisable ent e les Prestres le Curé ABDILAZIN HEAL. L'humble Curé MICHEL BEGAY. Le Curé JEAN TASCHAL, un de ceux qui desservent l'Eglise de Damas de Syrie. L'humble Curé MICHEL. L'humble Curé El e, un de ceux qui desservent l'Eglise de Damas. L'humble Prestre MOYSE le Devideur. L'humble Prestre NICOLAS SASI. L'humble Prestre MESUAD SANSAL. L'humble Prestre GEORGES. L'humble entre les Prêtres le Curé SOLIMAN Racca. Le Curé JACQUES. Le pauvre Curé MAUSOUR. Le Diacre SIMEON fils du fils de l'Archevêque. Le Diacre MICHEL TASCHAL. Le Diacre MICHEL ATHAYA. L'humble entre les Diacres JEAN. Le Diacre MICHEL Saidah. Le Diacre BARKAT.

Et nous les Chrétiens demeurans à Damas de Syrie la Ville gardée de Dieu; nous croyons & nous professons ce que croient nos Seigneurs les Patriarches & Prestres, & cela est expliqué dans ce Livre MICHEL CONDOLEO avec le cachet de ses armoiries, s'est trouvé present à cela. NICOLAS le Medecin. GEORGES SEMOUROU. NICOLAS fils du Curé ELAFRANGI. ELIAS fils de GEORGES KELATH. FADALLAH fils de MOYSE de Tripoli. GEORGES fils de SELEMEI. SCUTHFI fils de GEORGES. JEAN fils de DABD ELMEFREHH, LEUTHF ALLA-RAAY, CONSTANTIN, MICHEL Medecin, JEAN Medecin, JOSEPH fils de MADOLUM; GEORGES BARREK, PAUL fils du Curé FEDLALLAH.

Suit mon témoignage en Latin. *Ego infra scriptus &c.*

Puis celui que m'a donné l'Archevêque de Scïde en cette maniere. *Au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit. Amen.*

Nous est venu ce cahier, & ce que témoigne des choses de nôtre foy le tres-saint & bien heureux Pere, le Pere & Seigneur Patriarche le venerable Seigneur NEOPHTOS avec son illustre signature, & son glorieux sceau: & celui est la foy & la profession de tous les Grecs. Et moy le pauvre entre les Prelats JEREMIE Archevêque de Tyr & de Sidon, j'affirme que cette profession si sainte & glorieuse, est nôtre profession & nôtre creance.

ECRIT à Seide le quinzième de May l'année 7181. jusqu'à nôtre CHAP.  
pere Adam, salut à lui. Et ceci est ma signature, mon témoignage XVII.  
& mon sceau, & que soient benis tous ceux qui ont cette foy.

Suivent les noms des Prestres.

Je rends aussi témoignage moy humble Curé JEAN Disciple de  
l'Archevêque à Sidon. Et moy le Curé PAUL. Et moy le Prestre  
MANSOUR.

Le sceau de l'Archevêque est une Croix, & l'écriture d'alentour,  
l'humble entre les Prestres, JEREMIE Archevêque de Tyr & de  
Sidon.

Les deux Curez JEAN & PAUL susnommez sont allez en Chan-  
cellerie rendre témoignage de la verité de ces attestations de la part  
de Monseigneur l'Archevêque JEREMIE. L'acte en est décrit &  
scellé du grand sceau de sa Majesté Tres-Chrétienne.

Ensuite estant allé à Barut autrefois Beryte, l'Archevêque du  
lieu m'a aussi donné le témoignage suivant.

Au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit, un seul Dieu.

Premierement, le sujet de tracer ces lignes est que nous  
avons vû ce que nôtre Pere & Patriarche le Seigneur Neo-  
phitos a attesté des choses de la Foy dans ce Livre, & nous  
avons reconnu la verité de son sens par son illustre signature,  
& son glorieux sceau. Et je dis moy humble entre les Prelats,  
Philippes Archevêque de Barut la gardée de Dieu, que cette  
foy est nôtre foy à nous autres Grecs, & celui qui la contre-  
dit, contredit l'Évangile & les Conciles, & les saints Peres, &  
celui qui contredit à ce qui est écrit en ce Livre n'a point de  
part avec les Fideles. C'est-là nôtre foy & nôtre témoignage,  
écrit à Barut l'année 7181.

Témoigne aussi cela le Curé SABA, & moy aussi le Curé GEOR-  
GES.

Au milieu du sceau de l'Archevêque ces paroles sont écrites  
en Arabe.

PHILIPPES Archevêque de Barut, & elles sont en Grec à  
l'entour.

## CHAPITRE XVIII.

*Union des Eglises d'Orient avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie  
& autres points , prouvée par la condamnation des Calvinistes  
par l'Eglise des Syriens de Damas.*

CE Patriarche ne s'est pas contenté d'une condamnation des Calvinistes. Il en a fait deux , l'une plus ample , l'autre plus courte ; mais comme elles ne contiennent que la même chose dans le fait , nous nous contenterons d'insérer celle qui est plus courte , & d'avertir que l'original de la plus longue est dans la Bibliothèque du Roy.

*CONDAMNATION DES CALVINISTES  
par l'Eglise des Syriens de Damas.*

*Au nom du Pere , & du Fils , & de l'Esprit de Sainteté , un  
seul Dieu.*

*Que les impies , & que toutes les Nations qui s'oublient de Dieu  
retournent en enfer. C'est ce que dit le Prophete David.*

## AVANT-PROPOS.

GLoire soit à Dieu qui fait tout par le choix de sa liberté , qui par sa faveur & sa grace a donné l'estre au monde , & qui a mis Adam pour Roy , pour Prophete & pour Prestre , le douant du franc arbitre , afin qu'il marchât dans la voye de l'obéissance , lorsqu'il manqua à son devoir , qu'il se rebella , & qu'il osa gouter du fruit défendu , son Seigneur le bannit , & il marcha avec peine dans le pays de la tristesse & des miseres. Après y avoir bu ce qu'il y a de plus sale & de plus amer , pour avoir quitté les lieux de delices où il estoit , & après que plusieurs années se furent écoulées pour le temps de sa penitence , alors Dieu qui n'a que des inclinations de misericorde en eut pitié. Après lui avoir envoyé des Prophetes , quand il vit que le rebelle ne retournoit point , & que le remede n'avoit point d'effet , & que le malade vouloit un pleige qui vint s'employer à sa guérison pour une maniere de medecine excellente & glorieuse , le Tres-haut envoya sa Parole substantielle par la cooperation de son Esprit , à la pure , la devote & l'humble Ma-

rie. Le renom de sa sainteté de-là s'est répandu jusqu'aux ex- CHAP.  
tremitez du monde. Et ce Verbe se revêtit d'un corps doté XVIII.  
d'une ame raisonnable s'y unissant; & il y eut alors une caution  
pour nôtre salut. Il ressuscita le mort, & rendit la vie à celui  
dont on faisoit les obseques, & il fit revivre le Lazare, le reti-  
rant du linceul où il estoit cousu. Il fut beni de toutes les crea-  
tures déraisonnables, des insensibles, & de celles qui ont de la  
voix. Il fut admiré avec étonnement de toutes les personnes  
d'esprit, intelligentes & éclairées. Ce fut lui qui s'assembla  
dans le Cenacle avec ses Disciples, & qui leur lava les pieds  
pour aller devant eux, & leur donner l'exemple de marcher  
dans la voye de la soumission & de l'obéissance. Le Tres-haut  
voyant que le salut ne pouvoit estre que par une conduite infi-  
niment excellente, il a établi la robe du Bapême, & présenté  
une table & une boisson qui est toujours preste, & dont on ne  
peut s'excuser. O qu'heureux est celui qui la desire, & qui s'em-  
presse d'en approcher, ne s'écartant point des grandes choses  
qui sont dans l'Eglise, ou celui qui y vient avec devotion, &  
qui s'attache à la pureté de ses principes & des effets qui en  
naissent! Le Seigneur a établi tout cela pour nous soulager des  
pesants fardeaux des sacrifices Mosaiques, qui rendoient té-  
moignage à la verité des Mysteres spirituels que nous offrons,  
qui nous délivrent des sacrifices des animaux, des pigeons, des  
beliers, des passereaux & des tourterelles.

Le glorieux Evangile, dont l'autorité est suprême, rapporte  
qu'après que le Seigneur se fut assis avec la compagnie des  
justes dévotiez à Dieu, il prit du pain, le benit & le rompit,  
& le donna à ses Disciples, & il leur dit : *Mangez : Cccy est mon  
corps* : qu'ensuite il prit le calice, & qu'il leur dit : *Prenez &  
beuvez-en tous : Cccy est mon sang du nouveau Testament, & vous  
ferez ainsi, quand vous vous assemblerez en memoire de moy.* De  
même Paul l'Apostre le Bâtisseur de l'Eglise, le Prestre & le  
Publicateur de la Loy, a transcrit ces illustres paroles, & il les  
a prêchées à tout le monde, à l'adversaire opiniastre, & à  
l'ami docile; & il a dit de plus que celui qui a fait son manger  
du corps de Nôtre Seigneur, & qui a fait sa boisson de son  
sang sans en estre digne, en a fait son jugement & sa condam-  
nation, parce qu'il n'a pas connu le corps de Nôtre Seigneur  
d'une connoissance juste & veritable.

Or maintenant , ô incrédule , qui fais passer pour figure ce qui est la cause de ton salut , il est à propos que tu sçache que ces paroles , *Ceci est* , ne souffrent rien de ce qui signifie figure , mais qu'elles établissent la verité de ce qui est affirmé dans l'esprit de toute personne sçavante & intelligente.

Pour ce qui est de nous autres Syriens d'Orient & d'Occident , nous croyons & nous sommes persuadez , & nous assurons constamment , que les paroles substantielles , que le Seigneur de la gloire profera la nuit de sa passion , en disant : *Ceci est mon Corps* , estant prononcées par un Prestre veritable sur les Mysteres , ils sont changez de leur bassesse en un état souverainement élevé , & ils passent de la ressemblance & de la figure à la verité , & qu'ils deviennent un Theriaque infiniment efficace , & le salut même de ceux qui sont liez des chaînes du peché.

En second lieu , pour ôter tout doute & toute fausse imagination , nous ajoûtons que comme Dieu au commencement du monde fit une divine ordonnance qu'il profera en cette haute maniere : *Croissez , multipliez , & remplissez la terre* ; & comme ces paroles subsistent , & s'accomplissent encore aujourd'hui dans la propagation de l'espece : Ainsi cette parole vivante & substantielle , est celle qui opere dans le mystere de ce Sacrifice par un commandement suprême connu de celui qui connoist la puissance du Seigneur , qui tire l'estre du neant ; & cette puissante force émane de sa sainte bouche. Allons donc nous presenter à ces mysteres avec ardeur , la teste baissée , & avec une profonde adoration.

Troisièmement , nous croyons que cette grande grace & cette commune misericorde est pour les vivans & pour les morts , & qu'elle délivre du desespoir ceux qui sont dans l'un & dans l'autre estat , comme nous l'ont assuré nos Peres les Apostres , les maîtres de la direction & des lumieres qui dissipent l'obscurité. Attachons nous y fermement , c'est toute l'esperance.

Quatrièmement , celui qui reçoit dans la communion cette Hostie toute sainte , mange dans sa bouche le Corps de Nôtre Seigneur & de nôtre Dieu , & il ne le mange pas en figure. De plus il est sacrifié veritablement pour nous sur l'autel ; & c'est un sacrifice plus noble que tous les sacrifices. Nous l'adorons , mais d'une adoration sincere , souveraine & tres assurée.

Cinquièmement , nous jeûnons les sacrez jeûnes de l'Eglise , qui nous ont esté donnez de Dieu. Et il n'y a pas moyen que ce-

lui qui est accoûtumé à nier, nie cela, que nos soins ne sont pas CHAP. XVIII. pour les plaisirs du ventre & des choses honteuses, comme il est écrit dans l'Epistre de Paul l'Apostre en ces termes: *Ce sont des gens qui ont leur ventre pour Dieu, & qui mettent leur gloire en ce qui est leur confusion & leur honte.*

Sixièmement, celui qui a recours à la Vierge Marie Mere de Dieu, & qui se met sous la protection des Saints, & se repose sur leur providence, & les prie, & se fortifie des lieux qui leur sont consacrez, obtient son affaire, & jouit de ce qu'il demande. De plus, nous sommes obligez de garder les Images des Saints, les honorant d'un honneur qui retourne à celui qu'elles representent. Et comment celui qui revere la robe du Roy & son sceau, ne revere-t'il pas l'image des Rois du Ciel, qui sont enfans de Dieu, & freres de J. C.

Septièmement, le degré des Evêques est un degré illustre & une dignité relevée, parce qu'ils sont le Pasteurs des ames raisonnables qui les font paistre dans les prez des vrayes sciences, & les Prestres sont obligez de leur obéir, & ils leur sont soumis, comme ils ont eu le Patriarche pour Superieur.

Huitièmement, il y a sept Sacremens de l'Eglise, & ces sept Sacremens sont le Baptême, la Confirmation par le Chrême, l'Eucharistie, la Confession des pechez pour en avoir le pardon, l'Huile des malades, le Sacerdoce & le Mariage.

Neuvièmement, l'Eglise Chrétienne Catholique ne défaut point jusqu'à la fin des siecles & des temps, comme le Messie le lui a promis: *Voilà que je suis avec vous jusqu'à la destruction du monde.* Et elle est une ville placée sur le haut d'une montagne, parce que c'est d'elle d'où vient le salut. Or cette Eglise du Messie reçoit le Livre de l'Ecriture Sainte, comme estant sorti de la bouche de Dieu. Il est divisé en plusieurs parties, du nombre desquels sont les Livres nommez Tobie, Judith, la Sageste de Salomon, Cohelet, c'est-à-dire l'Ecclesiaste, le Prophete Baruch, & les Machabées.

## CONCLUSION.

**J**E dis ensuite moy l'indigne & l'abjet entre les chefs des Prêtres GREGOIRE nommé l'Evêque JEAN le Syrien de Damas, que c'est là ma profession & ma foy, ma volonté, mon elevation & ma confiance. Jette la vüe sur cela avec un œil de justice & non de contra-

762 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
*dition. Défais-toy de la passion de la haine. Ne parle point tant.*  
*Quitte le babil & l'erreur. Voilà la conclusion de mes paroles, après*  
*avoir salué les ames saintes qui abhorrent & qui fuyent le mal. Et*  
*louange à Dieu au commencement & à la fin. Ainsi soit-il.*

Suit le cachet qui porte ces paroles écrites au milieu : *J'ai mis*  
*ma confiance en Dieu ; & à l'entour , Gregoire Evêque nommé*  
*Jean ; & aux coins, la croix dompte , la Croix vainc.*

Au dessous du cachet sont les signatures de tout ce qu'il y a  
de Prestres Syriens à Damas. Et premierement celle que l'E-  
vêque a voulu écrire de sa propre main en caracteres Syria-  
ques , qui sont ceux dont les Syriens se servent même pour le  
langage Arabe. Elle est conçûë en ces termes :

*Je dis moy l'indigne & l'abjet entre les chefs des Prestres, le nom-*  
*mé GREGOIRE & l'Evêque JEAN le Syrien de Damas, que ce qui*  
*est tracé & écrit ici est ma foy & ma ferme croyance. Je professe cela*  
*dans le secret du cœur & en public , & avec cela je rencontrerai & je*  
*soutiendrai la face de mon Juge à qui appartient d'estre éternelle-*  
*ment loué. Ainsi soit-il.*

*Et moy le Serviteur de Dieu GEORGE, l'indigne & l'abjet entre les*  
*Prestres , nommé Curé , je professe cette foy que nôtre Pere GREGOI-*  
*RE nommé l'Evêque JEAN a expliquée dans ce present cahier.*

*Et moy l'indigne & l'abjet entre les Prestres JEAN nommé Curé ,*  
*je crois & je professe cette foy , & c'est celle que professent generale-*  
*ment tous les Syriens.*

*Et moy le serviteur de Dieu l'indigne & l'abjet entre les Prestres*  
*nommé le Curé JEAN KESSAN , je crois & je professe cette vraye foy ,*  
*& c'est cette foy que tous les Syriens professent.*

*Et moy encore MOYSE, l'indigne & l'abjet entre les Prestres, nom-*  
*mé Curé de la Nation des Syriens qui demeurent dans la Ville de*  
*Damas , c'est ce que je professe , & ce que je crois ; & nôtre Seigneur*  
*Jesus Christ en fait mention dans l'Evangile , & encore Paul l'A-*  
*pôtre & tous les Peres.*

*Et moy le serviteur de Dieu , l'indigne & l'abjet entre les Prestres,*  
*nommé le Prestre AMR-ALLAH , je crois & je professe cette foy , &*  
*c'est celle qu'ont tous les Syriens.*

CHAPITRE XIX.

*Union des Eglises d'Orient avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie,  
prouvée par deux attestations authentiques du  
Patriarche des Cophtes.*

**O**N n'a point encore produit d'attestations en forme de la Foy des Cophtes, quoique les preuves d'un autre genre, que l'on en a alleguées dans le premier Tome de la Perpetuité, ne permettent pas d'en douter. Mais la durée de cette contestation ayant donné moyen à Monsieur l'Ambassadeur de Sa Majesté à la Porte d'en obtenir deux, que le Patriarche a envoyées au Roy avec toutes les formes qu'il y a pû observer, pour les rendre plus authentiques, on fera bien aise d'en voir ici la traduction.

Il est bon seulement de se souvenir que la juridiction de ce Patriarche s'étendant dans l'Ethiopie, il rend témoignage, non seulement de la foy des Chrêtiens d'Egypte, mais aussi de tous ceux qui sont dans le Royaume d'Ethiopie.

*ATTESTATION DU PATRIARCHE DES COPHTES.*

*Au nom de Dieu clement & misericordieux.*

**L**A paix de nôtre Seigneur J. C. & la grace de son Êsprit saint & vivant, qui est descenduë sur les saints Disciples, & les saints Apostres dans la salle de la sainte Sion; la precieuse essence de cette paix divine, & cette même benediction, demeurent à jamais sur les saints freres Orthodoxes, & sur les Princes Chrêtiens illustres, que Dieu benisse tous des benedictions celestes. Nous vous faisons sçavoir après avoir réitéré les benedictions sur vous, & vous avoir adressé un salut spirituel, que nous avons ouï dire, & que nous avons esté informez, que l'ennemi parle parmi vous de différentes sortes de manieres & d'opinions à nôtre sujet, disant que nous ne suivons pas les Commandemens de J. C. qui doivent estre gardez, ni les Canons Apostoliques, ni la foy Orthodoxe. Cela n'est arrivé parmi vous qu'afin d'y semer une grande diminution de foy & de charité. Et comme l'ennemi ne cesse point de faire tenir de semblables discours, pour vous délivrer

D D d d d

de ce doute, nous vous avons écrit cette lettre, moy le pauvre MATTHIEU serviteur de J. C. par la grace incomprehensible; quoique tres-indigne Patriarche de la grande Ville d'Alexandrie, & du Pays des Cophtes en Egypte, Ethiopie & Nubie, Afrique & Nicée, qui ay écrit ceci à la charité de quiconque s'instruira dans cette écriture benite de la foy Orthodoxe des Cophtes. Et comme j'ay appris, moy miserable, que vous cherchez la grace de Dieu Tres-haut, afin que nous soyons vous & nous une même chose par l'amour de la justice & de la doctrine spirituelle, qui est conforme à la foy Orthodoxe, par le Verbe Incarné, & pour oster entierement toute sorte de division, nous commencerons premierement au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit, un seul Dieu, qui soit glorifié jusqu'à la fin des siecles. Amen.

Nous croyons veritablement un seul Dieu, Dieu le Pere Tout-puissant, Createur du Ciel & de la terre, de ce qui est visible. Nous croyons aussi un seul Seigneur J. C. Fils unique de Dieu engendré du Pere devant tous les siecles, lumiere de lumiere, vray Dieu d'un vray Dieu, engendré & non créé, consubstantiel à son Pere, qui pour nous hommes, & pour nôtre salut est descendu du Ciel, & a pris un corps du S. Esprit, & de la Vierge Marie, a esté fait homme, & a esté crucifié pour nous sous Ponce Pilate, a souffert, a esté enseveli, est resuscité le troisiéme jour, est monté aux Cieux, & est assis en haut à la droite du Pere, & qui viendra encore dans sa gloire juger les vivans & les morts, dont le Royaume n'aura point de fin.

Ils ne croyent, disent-ils, qu'une nature, & ils admettent néanmoins un corps en J. C.

Nous croyons au S. Esprit, le Seigneur vivifiant, qui procede du Pere, & nous l'adorons & le glorifions avec le Pere & le Fils, qui a parlé par les Prophetes. Nous croyons une sainte Eglise Univerfelle & Apostolique. Nous confessons un seul Baptême pour la remission de nos pechez. Nous attendons la resurrection des Morts, la Communion des Saints, & la vie éternelle.

Nous recevons cette foy Orthodoxe & sainte, que les trois cens dix-huit Peres assemblez dans la Ville de Nicée ont composée. Nous croyons aussi & nous confessons que nôtre Seigneur J. C. Dieu incarné n'a qu'une nature & qu'une volonté, & que l'humanité n'a pas esté séparée de la divinité une heure ou un clin d'œil. Gloire lui soit à jamais.

Nous confessons & nous croyons son saint corps, qu'il nous

a fait le nouveau Testament le saint jour de Pasques, lorsqu'il dit à ses Disciples : *Prenez, Ceci est mon corps, & ceci est mon sang du nouveau Testament, par lequel vos pechez vous seront remis. Et la sainte oblation est J. C. même, qui doit estre glorifié avec sa divinité & son humanité.*

CHAP. XIX.  
Divinité & humanité admises par les Coptes.

Nous croyons que la sainte Vierge Marie Mere de Dieu intercede pour le salut de nos ames.

Nous confessons le Sacerdoce, qu'il a donné à son Vicaire le Prince des Apostres saint Pierre, en disant : *Ce que vous lierez sur la terre sera lié dans les Cieux, & ce que vous délierez sur la terre sera délié dans les Cieux.*

Nous recevons aussi les sept saints Sacremens de l'Eglise Orthodoxe, qui sont le Baptême, le Chrême saint & l'Onction sacrée, la Confession faite au Prestre, comme dit S. Jacques en son Epistre : *Confessez-vous l'un à l'autre.* Car il n'y a point de remission de pechez par la penitence parfaite, par la main du Prestre sans confession. *Le grand Sacrement* qui est l'oblation vivifiante, dont nôtre Seigneur J. C. a dit lui-même : *Je suis le pain vivifiant qui est descendu du Ciel.* Celui qui en mangera vivra éternellement, il demeurera dans moy, & je demeurerai dans lui. Nous croyons & nous confessons que ce pain vivifiant est J. C. même avec sa divinité & son humanité tout ensemble. Il est le salut de toute creature, & de quiconque le confessera & ses saints Sacremens. Le reste des sept saints Sacremens sont l'Ordre du Sacerdoce dont nous avons déjà parlé, le Mariage Canonique & l'Huile des malades, qui est l'huile de la lampe. Il y a douze degrez d'Ordre reçûs dans la sainte Eglise, qui sont les Exorcistes, les Moines, les Seculiers, les Chantres, les Lecteurs, les Soudiacres, les Diacres, les Prêtres, les Archiprêtres, les Evêques, les Archevêques & les Patriarches.

Divinité & humanité,

Nous confessons que quand nous mourons, & que nous avons quelques pechez, nous sommes transportez dans le Purgatoire, dont nous sommes délivrez par les prieres & Messes devant & après la mort, & les prieres particulieres pour les morts qui ont esté de tout temps en usage.

Nous honorons encoire les saintes Images qui sont marquées avec du saint Chrême, à cause de ceux dont elles portent le nom, afin qu'ils intercedent pour nous.

Voilà un petit abrégé de l'exposition de nôtre foy, que nous avons déclarée pour quiconque le lira, & recevra ce qui y est contenu avec une charité spirituelle, & obéïra aux Commandemens Evangeliques & Apostoliques, comme aussi aux Ecritures saintes & divines, qui sont reçûes dans l'Eglise Orthodoxe. Et je prieray celui qui possède un tresor de misericorde qu'il éclaire vos esprits, & qu'il vous conduise à tous les biens spirituels qu'il lui plaira, & que vous soyez enfans de l'Eglise sainte, dont la memoire est répandue jusqu'aux extremitez de la terre par les benedictions de la sainte Vierge Marie, des Anges, Archanges, de tous les Martyrs & Saints qui se sont rendus agreables à Dieu par les bonnes œuvres, depuis ce temps jusqu'aux siècles des siècles. Le 18. du mois de Hatur.

*ATTESTATION DU MESME PATRIARCHE  
sur l'Eucharistie en particulier.*

*AU NOM DE DIEU CLEMENT ET MISERICORDIEUX,  
Louange à Dieu à tout jamais. Le salut vient du Seigneur.*

L'HUM-  
BLEMAT-  
THIEU.

**L**A paix de nôtre Seigneur J. C. & la grace de son Esprit vivant & saint, qui est descenduë sur ses purs Disciples & saints Apostres dans la chambre haute de la sainte Sion, l'essence precieuse de cette paix, & cette même benediction descendent & demeurent à tout jamais sur les Chrétiens nos freres bons & illustres. Benissez-les tous, Seigneur, des benedictions celestes. Ainsi soit il. Nous leur faisons sçavoir après avoir reïteré sur eux les benedictions, & leur avoir envoyé un salut spirituel, que nous avons appris que l'ennemi parloit de nous parmi vous sur le sujet de la foy; Nous avons déjà envoyé un écrit sur ce sujet, & nous vous écrivons encore cette lettre. Moy le pauvre Matthieu serviteur de J. C. par la grace de Dieu incomprehensible, quoique je ne merite pas ce nom, Patriarche de la grande Ville d'Alexandrie, des Provinces d'Egypte, d'Ethiopie, de Nubie, d'Afrique & de Nicée, j'écris ceci à toutes les personnes remplies de charité qui verront cet écrit & le liront. Nous avons sçû que les Heretiques de France attaquent opiniastrément & particulièrement le grand Sacrement du corps de J. C. qui est la sainte Eucharistie, & en nient la verité, disant que J. C. ne s'y trouve point réellement,

mais seulement en figure. Ils disent aussi de nous que nous ne croyons que ce Sacrement, c'est à dire, que nous ne croyons pas le changement de la substance du pain & du vin à la substance du corps & du sang de J. C. ni la presence veritable dans l'Eucharistie sur le S. Autel après la consecration. Ils disent encore que la sainte Eucharistie n'est pas le veritable corps de J. C. dans le pain qui est appellé corps de J. C. à cause de la vertu du S. Esprit qui s'y trouve. Et ils disent que l'Eucharistie qui est appellée le corps de J. C. n'est pas son corps même qui est dans le Ciel, & ils disent que J. C. est seulement dans le Ciel réellement, non sur la terre, & que ce que nous voyons n'est pas le veritable corps de J. C. mais seulement du pain. Ils disent aussi de nous que nous n'adorons point le corps de J. C. dans l'Eucharistie d'un culte qui soit particulierement propre à Dieu. Ils disent aussi que les pecheurs qui reçoivent l'Eucharistie ne reçoivent point le corps de J. C. Nous demandons à Dieu pour eux pardon de ces choses que nous avons entendues, & nous leur conseillons de ne tenir point sur nous des discours si importuns, qui ne sont que mensonges & sottises, où il n'y a point de verité, & qu'ils ne regardent point un petit fêtu dans nos yeux, ayant une grosse poutre dans les leurs.

C'est pourquoi, afin d'ôter toute sorte de doute, qu'on pourroit avoir dans le cœur, nous leur declarons à present nôtre creance, & nous leur disons devant tous les hommes, que les Cophtes Jacobites reçoivent & croient fermement cette foy veritable, que le corps de J. C. même qui est monté aux Cieux, qui est assis en haut à la droite du Pere, que ce même corps réellement en personne & en sa propre substance, est dans la sainte Eucharistie, où il est invisible à cause de la presence de son propre corps sur le saint Autel. Nous l'adorons d'un culte qui est particulierement propre à Dieu; nous croyons dans ce point particulier tout ce que croient les Latins avec lesquels nous sommes d'accord sur cela, quoique divisez en d'autres choses. Et ces Heretiques nous imposent une calomnie, quand ils disent qu'après la Consecration nous ne l'adorons point, & nous ne nous prosternons point devant lui.

M. Claude dira-t'il encore que les Jacobites ne croient point que J. C. ait un corps?

Nous croyons & nous disons que les méchans aussi bien que les bons reçoivent le corps de J. C. dans leur bouche, les premiers à leur perte, & les autres pour leur salut.

Nous disons & nous croyons que le pain & le vin sont chan-

gez véritablement en la substance du corps de J. C. & en la substance de son sang précieux ; de sorte qu'après la consecration la substance du pain & la substance du vin ne demeurent plus. Que ce saint Sacrement se donne aux malades, afin qu'ils meurent dans la grace de Dieu , & qu'ils ayent un tresor dans le Royaume des Cieux.

Nous disons qu'il n'est point incomprehensible, & qu'il n'y a point d'inconvenient à dire, que plusieurs corps qui n'en font qu'un soit en plusieurs lieux en une même heure. Car celui qui a fait le ciel & la terre d'une seule parole peut faire ces miracles. Il fait son corps par sa parole, en disant par la bouche du Prêtre; *Ceci est mon corps*. Il donna son corps à ses Disciples en Emmaüs, & il étoit en d'autres lieux: Et comme la divinité étoit renfermée dans le ventre de la Vierge Marie ; ainsi il est sous les accidens du pain & du vin , la chose estant égale , parce qu'il étoit nécessaire que Dieu éprouvât ainsi nôtre foy , & afin que nous n'en eussions point d'aversions; & que quand J. C. nous eût commandé de manger son corps , cela ne nous fist point de peine.

Nous croyons & nous tenons pour assuré que c'est là la foy tirée des paroles de J. C. Nôtre Seigneur , qui est venue à nous jusqu'à present par la tradition de nos Peres, les saints Apostres & les SS. Peres , & celle que nous garderons jusqu'à la mort ; Nous excommunions tous ceux qui sont dans des sentimens contraires à la foy Apostolique , c'est à dire à cette foy dont nous avons parlé ci-dessus touchant la sainte Eucharistie , & qui nient le changement de la substance du pain en la substance de J. C. Nous assurons cela à tous ceux qui liront , ou impugneront cet écrit.

Ceux qui disent que nous ne recevons pas le changement de la substance du pain & du vin en la substance du corps & du sang précieux de Nôtre Seigneur J. C. disent des choses inutiles , & s'opiniâtrent contre la verité en ce qui concerne ce saint Sacrement, parce que nous tenons en cela la même chose que les Latins. Nous le déclarons, nous le faisons sçavoir, nous le scellons, afin qu'il vienne à vôtre connoissance , & que vous le receviez dans la charité Chrétienne , c'est là mon dessein. Et le pauvre miserable prie celui qui a un tresor de misericorde d'éclaircir vos esprits , & de vous conduire à tous les biens celestes qui lui sont agreables, & que vous soyez enfans de l'Eglise Orthodoxe, dont la memoire est répandue par toute la terre par les benedi-

ctions de la sainte Vierge Marie, des Anges & des Archanges, de tous les Martyrs & Saints qui ont esté agreables à Dieu par leurs bonnes œuvres à present, de tout temps & jusqu'aux siècles des siècles. Amen. Amen. Amen.

Fait le 5. du mois de Mesein l'an des SS. Martyrs.

Au bas est le cachet du Patriarche en Cophte, où il y a quelques mots qui veulent dire *Jesus-Christ Fils de Dieu.*

---

## CHAPITRE XX.

*Union des Eglises d'Orient avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie & autres points, prouvée par diverses attestations des Patriarches ; Evêques & Prestres Armeniens.*

ON a tellement justifié la foy des Armeniens sur l'Eucharistie dans le premier Tome de cet ouvrage qu'il sembleroit superflu d'y rien ajoûter, principalement avec les attestations authentiques du Patriarche d'Ermeasus & de l'Archevêque Armenien de Constantinople, que l'on a ajoûtez dans la réponse generale à l'attestation des Armeniens d'Alep & de deux Evêques Armeniens, dont l'un étoit en Hollande, l'autre à Rome, qui avoient esté produits dès le premier volume.

Neanmoins comme la Nation, & par consequent l'Eglise Armenienne est fort étendue, & qu'ils se sont établis par le moyen du commerce dans les principales villes d'Orient, on croit qu'on fera bien aisé de trouver ici des attestations des autres Eglises Armeniennes, comme celle du Patriarche de Cis, qui est celui qui partage toutes les Eglises des Armeniens avec celui d'Ermeazin. Celle des Armeniens d'Isphahan, & celle des Armeniens du Caire : après quoy si M. Claude conteste encore sur ce fait, il nous dira, s'il lui plaist, par quels moyens on peut donc établir la verité des faits de cette nature. On a joint à ces attestations des extraits des lettres de M. de Nointel, dont l'une contient les ceremonies qu'il a vû pratiquer à la Messe des Armeniens, & entr'autres, l'adoration de l'Eucharistie. Les autres autorisent les attestations du Patriarche Armenien de Cis, & celle

770 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
de l'Evêque des Armeniens d'Isphahan. On a laissé les attestations du Patriarche de Cis & des Armeniens d'Isphahan en Latin, parce que ces traductions ont esté faites en Orient, & verifiées sur les lieux, & peuvent ainsi passer pour Originaux. L'on a néanmoins aussi ces actes en langue Armenienne, dans laquelle ils ont esté envoyez à Sa Majesté.

*EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR DE NOINTEL ;  
Ambassadeur du Roy à la Porte.*

**I**L m'est venu une belle attestation d'Alep avec sa traduction en Latin. Je vous envoie celle-ci, me reservant l'original pour le faire tenir, lorsque j'en auray un *Duplicata*. Elle m'a été accordée par le Patriarche des Armeniens, residant à Cis en Cilicie, lequel l'ayant fait signer de plusieurs Prelats & Ecclesiastiques dans une forme fort authentique, l'a fait passer par Alep, où l'Archevêque & le Clergé l'ont approuvée, & c'est de ce dernier lieu qu'elle m'est venuë. Vous y trouverez quelques noms qui sont peut estre les mêmes que ceux de l'attestation Armenienne imprimée dans vôtre Livre de la Perpetuité au nom de David, qui s'intitule Patriarche des Armeniens.

Ce David estoit en ce temps là Patriarche de Cis, & bien uni avec le grand Patriarche Jacob; mais la cabale d'Eleazar Patriarche, ou pour mieux dire Archevêque des Armeniens de Jerusalem l'ayant emporté, Cruciador qui estoit de son parti fit chasser David, & obtint le Patriarchat en sa place.

Il me semble que maintenant la croyance Armenienne sur les points en dispute, est établie d'une maniere sans replique. Car je me persuade que la conformité d'une declaration de foy donnée par des gens aussi éloignez que le sont Isphahan, Cis, Alep & Jerusalem est au dessus de toute collusion, & qu'il est impossible d'en soupçonner avec raison, quand l'on considere que la division des Patriarches qui se chassent les uns les autres, n'empêche pas leur union dans les sentimens de l'Eucharistie, & autres points qui nous sont contestez.

*ATTESTATION DU PATRIARCHE DE CIS.*

**S**ERVUS JESU-CHRISTI Cruciador Patriarcha & Primas exiguae partis Armeniorum qui morantur in Cilicia & Palaestina, dextrae divi Gregorii, ejusdemque throni minister, cui necessarium valde fuit hac scribere. Siquidem audivimus à multis fide

fide dignis & etiam insignibus, esse quosdam hæreticos in Gal- CHAP.  
lia Lutheranos & Calvinistas nuncupatos, Armenis Orien- XX.  
talibus falso imponentes, asserendo ubique quod ipsis sint con-  
formes Religione, & fide, quod absit omnino: quin potius faxit  
Deus, ut natio nostra tantum distet à talibus & similibus erro-  
ribus Calvinistarum & Lutheranorum quantum cælum à terris.  
Eorum autem propositiones sunt ejusmodi.

1. Dicunt corpus Christi non esse realiter in sacra Eucharistia,  
sed panem tantummodo & vinum, figuras & signa corporis &  
sanguinis Jesu-Christi, quæ vim & virtutem eorum recipienti-  
bus communicant.

2. Asserunt gloriosum & immortale corpus Domini sedens  
ad dexteram Patris, nullomodo esse præsens in Eucharistia,  
nec etiam introire in os accipientium sacram hostiam, sed tan-  
tummodo panem & vinum uniri penetrativè ac personaliter  
divinitati virtute consecrationis, & ita fieri novum corpus  
Christi, quod primo uniri dicitur, siquidem ab eadem divi-  
nitate servatur acque suppositatur non secus ac primum.

3. Dicunt substantiam panis & vini non converti in cor-  
pus & sanguinem Christi, sed panem & vinum manere post  
consecrationem.

4. Missam non esse verum sacrificium propitiationis, nec de-  
bere offerri pro vivis & defunctis.

5. Incongruum esse adorare Christum in sacra Eucharistia,  
imo nec posse adorari sine idololatria.

6. Non concedi omnibus & quibuslibet baptizatis univer-  
saliter loquendo remissionem culpæ originalis, sed prædesti-  
natis solummodo, ita ut si quis adultus baptizatus moriatur in  
infidelitate, nullam prorsus gratiam recepisse in baptismo  
suo.

7. Baptismum non esse necessarium filiis fidelium, ita ut si  
moriantur sine ipso possint salvari, unde superfluum est adeo  
solicitem esse ut baptizentur antequam moriantur.

8. Justitiam semel receptam non posse amitti, siquidem  
talis adoptione factus est filius Dei, nec potest unquam filius  
esse diaboli, nec excidere à gratia adoptionis.

9. Si quis justus cadat aliquando idololatriam, aut homicidium  
vel fornicationem, aut sodomiam, in furtum ceu etiam  
blasphemiam, non posse nihilominus primam justitiam suam  
amittere.

10. Vota perpetua castitatis & alia emissa à Religiosis, iniqua esse, contraria sacris Scripturis, nec non inventa à diabolo.

11. Ecclesiam Dei non posse sine injustitia & tyrannide præcipere jejunia, & certis quibusdam cibis interdiceré fidelibus.

12. Christianos non posse, nec debere patrocinium Deiparæ Virginis aut Sanctorum qui in cælis sunt, ullo modo implorare nec eos deprecari, alioquin damnum inferre Christo mediatori nostro.

13. Incongruum esse ac ridiculum Sanctos & eorum reliquias venerari.

14. Christianos non posse etiam honorem exhibere eorum imaginibus cultu relativo.

15. Non esse septem Ecclesiæ Sacramenta, sed duo tantum.

16. Sacerdotes ex instituto divino pares esse & æquales Episcopis, & posse alios Presbyteros consecrare.

17. Ecclesiam non indigere regimine Episcoporum, imo satius esse quod multitudo Sacerdotum ab aliis competenti numero constitutorum regant eam quam Episcopi.

18. Universalem Ecclesiam posse excidere, seu in exitum ire, invisibilemque fieri aliquando, eandemque non esse infallibilem.

19. Justos nullis unquam pœnis corporalibus affici in tempore propter delicta sua.

20. Libros Tobix, Judith, Sapientix, Ecclesiastici, id est Sirac, Baruc, & Machabæorum, non esse libros sacræ Scripturæ.

Nos igitur supra scriptus Cruciator Patriarcha, unà cum nostris Ecclesiasticis, Episcopis, Doctoribus, & presbyteris, mox ut audivimus has supra allatas propositiones mendacis refertas, horrendas, ac totaliter penitusque contrarias Ecclesiæ Catholicæ & Apostolicæ ejusdemque sectatoribus, uti patet singulis, pro viribus conati sumus è medio tollere ejusmodi errores ac spurcitas huc usque auribus nostris inauditas; imo absit ut talium hæresium sola cogitatio in mentem nostram incidat, quin potius ab ipsis toto animo abhorremus, tanquam à mortifero veneno, & adeo detestamur eas ut nequidem de ipsis aliquid audire velimus.

Tandem Ecclesia nostra firmiter ac fideliter observat doctrinam à Domino Jesu Christo acceptam, ipsique traditam ab Apostolis qui erant pleni Spiritu sancto, imo pluries examinata, inventa est omnino conformis hucusque sacris Conciliis,

liquidem fides nostra est absolutè & evidenter contraria supra allatis hæreticorum viginti propositionibus. In hoc quod non tantum modo admittat septem Sacramenta, verum etiam ceteros articulos prædictis oppositos, præsertim consecrationem panis in corpus Christi. Et licet profiteamur unam in Christo naturam, non inde sequitur humanitatem destrui, & Christum non habere corpus, QUIA NON DICIMUS UNAM ESSE CHRISTI naturam deperditione unius, vel commixtione utriusque; sed per ineffabilem unionem profiteamur inconfusam unitatem naturarum Christi; imo etiam firmiter tenemus ac credimus humanitatem Christi nullomodo destrui, eamque habere corpus, & quod idem corpus pro nobis crucifixum & sedens ad dexteram Patris, sit presens realiter, licet invisibiliter in Eucharistia sub solis speciebus panis & vini, quia panis & vinum ita convertuntur in verum corpus & sanguinem Christi, ut utriusque substantiæ non remaneat amplius, nisi sola accidentia. Quamobrem remadoramus Christum in sanctissimo Sacramento. Hæc est Ecclesiæ nostræ orthodoxa doctrina quam accipimus, quamque toto corde & pro viribus colimus, cuiusque spe gaudemus ac semper gloriamur, & mediante ipsa speramus, ut cum Christo simul rapiamur in aëra, cui gloria æterna, laus & honor in sæcula. Amen.

En quel sens  
les Armeniens  
soutiennent  
qu'il n'y a  
qu'une nature

Has responsiones strictim ac paucis verbis scriptas ea civitate Siseni, quæ est sedes nostra, misimus pro supradictis Christianis qui sunt in Gallia.

In quarum fidem ego CRUCIADOR Patriarcha manu propria subscripsi eas ac sigillo munivi anno Armenorum 1121. & à partu Virginis 1672.

Ego PAUENS Doctör & Archiepiscopus Armenorum Vicarius generalis perillustris D. Patriarchæ. in civitate Siseni, assentior veritati & testimonio dato.

Ego JOANNES Doctör & Archiepiscopus civitatis Kermanicæ adhæreo sanctis Patribus, & condemno supradictos hæreticos.

Ego GREGORIUS Archiepiscopus Merdini condemno & anathematizo cum sanctis Patribus supradictos hæreticos.

Ego AZARIA Doctör & Archiepiscopus Alepensis accepi ab illustrissimo Patriarcha hæc litteras testimoniales è civitate Siseni, congregavi Sacerdotes ac Ministros Ecclesiæ, & unà cum ipsis

774 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
*confirmavimus sanam doctrinam contra hos hæreticos anno Arme-*  
*norum 1121. Julii 25.*

*Ego DOM-BAPTISTA Sacerdos & Archipresbyter Ecclesie Vir-*  
*ginis Deiparæ assentior veritati & condemno doctrinam horum*  
*hæreticorum.*

*Ego DOM. servus Dei adherens sanctis Patribus respuo pravas*  
*opiniones istorum hæreticorum.*

*Ego DOM-ADEODATUS similiter anathematizo doctrinam ho-*  
*rum Schismaticorum.*

*Ego DOM-GREGORIUS unâ cum sanctis Patribus damno per-*  
*versa istorum hæreticorum dogmata.*

*Ego DOM THEODORUS unâ cum Catholicis rejicio doctrinam*  
*horum hæreticorum.*

*Ego DOM MICHAEL anathematizo supra allatam hæretico-*  
*rum doctrinam.*

**N**OS Carolus Franciscus Olier de Nointel Regi Christia-  
nissimo ab intimis secretis & in Parlamenti Parisiensis  
Curiâ à Conciliis, nen non ejusdem ad Otthomanum Impe-  
ratorem Legatus ; testamur ac notum facimus Ecclesie Si-  
sensis quæ est in Caramania, Patriarcham Armenum nonnul-  
lis hæretica quædam dogmata sibi calumniosè imputantibus  
Calvinianis occurrendi gratia, propriæ simul & Armenorum  
omnium fidei declarationem misisse, cujus apud nos servato  
prototypo genuinam affirmamus esse supra scriptam interpreta-  
tionem quæ dicto prototypo juncta Alepo perlata est ; cujus  
rei certioris faciendæ fidei causa, hacce nostra subscriptione,  
chirografo, ac nostrorum insignium sigillo munivimus, quibus  
& ejus qui nobis primus est à secretis subscriptionem contraponi  
curavimus. Datum Peræ ad Constantinopolim 3. Non. Octo-  
bris an. rep. sal. hu. 1672.

OLIER DE NOINTEL.

PAR MONDIT SEIGNEUR.

LE PICARD SECRETAIRE.

## ATTESTATION DES ARMENIENS DU CAIRE.

*Au nom du Pere, du Fils & du Saint Esprit qui est un seul Dieu. Amen.*

**J**E croy de tout mon cœur en un seul Dieu Createur, au Fils de Dieu engendré du Pere, & au S. Esprit procedant du même Pere; Je croy que le Verbe de Dieu est Eternel sans commencement & sans fin, comme le Pere est éternel. Je croy au saint Esprit immortel procedant du Pere, & qui est adoré avec le Pere & le Fils. Je croy en la sainte Trinité qui n'est qu'un seul Dieu dans une même sagesse, & c'est lui qui a créé toutes les choses visibles & invisibles. Je croy en la sainte Eglise, en la Remission des pechez, en la Communion des Saints. Je croy l'unité dans la Trinité. Je croy en J. C. Fils de Dieu engendré de son Pere de toute éternité, qui descendant du Ciel a pris un corps dans le ventre de la bien-heureuse Vierge où il s'est fait homme, & est demeuré uni à la divinité pendant neuf mois entiers. Ainsi il est vray Dieu & vray homme, composé d'ame, d'esprit & de corps; il n'a en luy qu'une seule nature. Ce même Fils de Dieu qui est éternel & immuable, s'est fait homme sans corruption & sans impureré. Comme Dieu est immortel, de même l'humanité de J. C. est immortelle. Nostre Seigneur J. C. est aujourd'huy comme il est hier, & il demeurera sans fin.

Je croy que nostre Seigneur J. C. a conversé sur la terre, & qu'après trente ans il a esté baptisé, que le Pere prononça cette parole; c'est-là mon Fils bien aimé, & qu'on vit descendre sur luy le S. Esprit en forme de Colombe. Je croy que nostre même Seigneur confondit le diable lors qu'il en fut tenté, que prêchant aux hommes le Royaume de Dieu pour les sauver, il souffrit en son corps beaucoup de peines & la faim & la soif; Qu'il porta volontairement toutes les souffrances; Qu'il voulut estre crucifié & mourir en son corps, & qu'il fut ensevely; Que la divinité n'abandonna point son corps dans le tombeau non plus que son ame quand elle descendit aux Enfers où il parla aux ames des Peres, brisa leur fers, & délivra ces ames de la captivité. Le troisième jour il ressuscita, & apparut à ses Disciples. Je confesse que nostre Seigneur J. C. est monté aux Cieux avec le même corps qu'il a reçu de la

776 Liv. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
Sainte Vierge, qu'il y est assis à la droite de son Pere, que de là il reviendra en ce même corps, & qu'avec une grande Majesté il jugera les morts & les vivans; & ceux qui auront bien vécu iront en la vie éternelle, & les autres en enfer.

Cette foy est nécessaire à tous les hommes, & aux justes mêmes, & il faut qu'ils en fassent profession en tous temps & de tout leur cœur comme de la bouche. C'est cette foy qu'ont enseignée les Apôtres, promettant le salut à ceux qui l'observeront exactement. C'est cette même foy que professe l'illuminé S. Gregoire. Je reconnois aussi qu'il y a sept Sacremens, le Bap-tême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Penitence, l'Ordre, le Mariage & l'extrême-Onction. Nous adorons la sainte Croix & nous rendons la même adoration aux Images de la bien heureuse Vierge Marie Mere de Dieu. Nous honorons les Images de tous les Saints, & nous celebrons leurs festes par de tres-de-votes commemorations Je croy que la bien-heureuse Vierge est Mere de Dieu. Je croy en la chair & au sang de J. C. & que ce pain & ce vin que nous voyons est changé au corps & au sang de J. C. aussi tost que le Prestre a prononcé les paroles de la consecration, & qu'ils sont propitiatoires pour les morts.

Donné au temps de nostre  
Carefme de S. Nicolas l'an  
1671.

Moy je GASPAR Prestre & Superieur  
de l'Eglise des Armeniens au Caire  
d'Egypte declare & confesse que cet  
écrit est de nostre veritable foy.

## RELATION DE MONSIEUR DE NOINTEL.

**L**E second Juillet trois Marchands Armeniens m'ayant fait leurs civilitez, l'un deux venu par la Caravane m'a rendu une lettre du Pere Raphaël du Maus écrite d'Isphahan le 14. Decembre 1671. Il m'informe que l'attestation que je desirois ayant esté accordée, la difficulté qu'on a eüe n'a point esté fondée sur ce que les Armeniens ne crussent point les mêmes choses que nous sur l'Eucharistie & les autres points dans lesquels ils conviennent, mais sur l'apprehension de leur clergé,

que le nostre ne se veuille rendre maistre de leur Eglise; que néanmoins la consideration du Kelonter des Julfalins nommé Agapiri aussi genereux que civil & honneste, & qui soutient ses bonnes qualitez par ses grandes richesses au dessus de tous ceux de sa nation dont il est le chef par son rang aussi bien que par son mérite, l'a emporté: Ce Seigneur, qui est fort Catholique, s'est servi de tous les moyens les plus convenables pour obtenir cette declaration de la verité à laquelle on s'est déterminé par le respect que l'on a pour le Roy, par l'égard qu'ils ont eu à mes lettres, principalement par celles du grand Patriarche jointes à la copie de l'attestation que luy & les Armeniens de Turquie m'ont accordée; & qu'enfin l'inimitié des Armeniens contre les Loutrans, qui est le nom qu'ils donnent à tous les heretiques d'Occident, a levé tous les obstacles qui se presentoient, ceux-là estant bien aises d'avoir occasion de convaincre l'imposture de ceux-cy, d'imputer à l'Eglise Armenienne leurs sentimens.

Ce bon Pere me témoigne que pour le faire avec plus d'éclat, l'Archevesque & l'Evêque Vertabjets, le Prestre Kelonder & autres des plus considerables ont voulu écrire cette attestation sur velin orné, peint & doré en leur maniere, afin qu'elle fust digne d'estre presentée à nostre Monarque, & que celui qui l'a traduite en Latin suivant la phrase Armenienne, & qui a travaillé aussi à l'obtenir, se nomme Petrus Ebedik qui a étudié à Rome, qui est sçavant, fort zelé, & que Kelonder a retiré chez luy.

Il me parle ensuite de l'austerité des jeûnes de cette Eglise pendant lesquels ceux qui en font, ne se nourrissent, plus de la moitié de l'année que d'herbages, y estant tellement attachez qu'ils taxent ceux qui manquent à les observer, de n'estre pas Chrestiens. Il m'observe aussi non seulement la longueur de leurs Messes, psalmodies, confessions & communions, mais encore la celebrite qu'ils y apportent par les richesses de leurs ornemens d'Eglise, où ils n'épargnent rien, faisant ainsi eclater & revivre dans un país si éloigné, ce qui sert à exciter dans le Christianisme la devotion & le respect; d'où il passe à cette reflexion que nos Occidentaux qui croient & pratiquent les Ceremonies de l'Eglise par grimace où les Ministres de la Religion pretenduë reformée qui les traitent de fraiche datte Romaine & comme inventées pour tenir le peuple dans son devoir, n'ont qu'à passer dans le Levant pour estre dsabusez de cette nouveauté imaginaire.

Ce bon Pere qui depuis vingt-cinq années est dans la Perse, avertit ces novateurs qu'ils trouveront dans ce voyage les Eglises Grecques & Armeniennes qui sont les principales, celles des Coptes, Maronites & autres, en possession des sept Sacrements, de quantité d'Eglises richement ornées d'habits Sacerdotaux, d'un Clergé composé de Patriarches, d'Archevêques, Evêques, Religieux, & Predicateurs qui sont élevez à ces rangs subordonnez les uns aux autres, par la voye d'élection, & qui observent regulierement avec les séculiers les Fêtes annuelles, jeûnes & Messes, toutes ces choses ayant passé depuis l'antiquité jusqu'à eux, & s'y estant conservées inviolablement malgré la domination Mahometane, laquelle par sa tyrannie ayant pu réduire ces peuples dans une grande ignorance, qui commence néanmoins à cesser, n'a pas esté capable toutefois de les faire départir du principal & de leurs ceremonies anciennes, dont il y a des preuves irreprochables dans les medailles antiques, qui ne sont plus frappées au coin de Rome depuis tant d'années. Et il conclut que de cette union de sentimens des Chrestiens Orientaux dans des points si essentiels, quoyque d'ailleurs les Armeniens & les autres ne s'accordent pas avec nous ny entr'eux, il faut croire que nous & eux les avons pris dans la même source que l'on doit nommer indubitablement la tradition Apostolique, puisque tant d'heresies n'ont pu la détruire ny nous en priver, & qu'au contraire par leur separation elles ont attesté que nostre Eglise est celle dont le saint Evangile dit qu'elle est fondée sur le rocher inébranlable.

*ATTESTATION DES ARMENIENS D'ISPAHAN.*  
*POTENTISSIMO CHRISTI CORONATO LUDOVICO*  
*Regi Gentis vittricis Francorum.*  
 NATIO ARMENA SCRIBIT.

**C**eleberrimus est definitione atque ordine regni, sive Regum, heroïca cogitationis justî consilii atque secreti, electio circa judicium, victor robustus in Palæstra belli, tremor adversus veritati rebelles, fundamentum & dispositio Christianæ culturæ Dei, in luce natus & primogenitus Ecclesiæ Catholicæ quæ est mater beatitudinis, ex stirpe antiquorum Rex & fortis virtuose, bonum germolium & planta benedictionis ornatus gloriis, & victor excellens, supra tuam fortissimam

simam progeniẽm , supremus , altum thronum regni habens , CH. XX.  
omnibus prælectus in circumscribendo fama universum , spes  
& refugium omnium Christianorum , cum divina pietate cæ-  
sareus & absolutus Rex amator Dei & Christianorum.

Salutem exhibemus juxta traditionem Christi amore spiri-  
tuali cum Dei benedictione tuo regno Deum amatori , Nos  
humiles Archiepiscopi , David , Isaacus , & Stephanus & Ka-  
lanter Aga Piri , & Doctores , & cum Magnatibus , & unanimo  
populo nostro continuas orationes effundendo , petimus à ma-  
gno Rege Christo , ut cum suo alto & omnipotente brachio  
conservet saluum , cum perpetua perseverantia invincibile re-  
gnum tuum juxta dictum Apostoli ad Thessalonicenses 2. cap.  
2. & juxta benedictionem Jacob , Gen. 49. cap. & non deficiant  
tibi proles germinandæ in purpuris usque ad adventum æterni  
Regis , & tandem cum tuis splendidis Magnatibus Satrapis , &  
quàm plurimo exercitu , quo abundas gloriis & honoribus , in  
eisdem gaude & jugiter fruire , ad laudem & gloriam Redem-  
ptoris Jesu-Christi totiusque orbis Christiani.

Cet espace  
vuide est une  
ceremonie des  
Armeniẽs ,  
comme si c'é-  
toit pour mee-  
tre le nom du  
Roy , qui n'y  
est pas nean-  
moins , ce qui  
marque un  
plus grand  
respect.

Notum sit Magnitudini vestræ quod aliqui segregati & scissi  
& maledicentes ( scilicet Novatores ) posuerunt falsam nobis  
imposturam fingendo nos esse communicantes eorum mali-  
tia. Idcirco Celsitudo vestra jusserat cultori boni Dõmino  
Carolo Olier Marchioni de Nointel , ut sciatur veritas , & ma-  
nifestetur tuæ Magnitudini. Ipse quæsit ab universali Patre  
Jacobo Patriarcha Generis Armenici , à quo verè scivit non ita  
esse , ut dicunt , & etiam scripsit ad antiquum & prudentissi-  
mum missionarium Patrem Raphaëlem Capucinum in Perside ;  
scitu gratia modum sentiendi nostrum de hac re. Et ille contu-  
lit hoc negotium cum nostro glorioso Domino Kalanter Aga  
Piri , qui est Princeps Armenorum Persidis , mediante Domino  
nostro Petro Badix fortiter in litteris Latinis perito. Ostendit  
nobis scripta scilicet Patriarchæ & Domini Legati , & nobis fas  
fuit scribere ad Sublimitatem vestram nostram acceptationem ,  
quia omnino longinqua est scientia & sensatio nostra à talibus  
imperfectis & erroneis opinionibus , quæ distant à traditioni-  
bus illuminatoris sancti Gregorii & aliorum sanctorum Pa-  
trum nostrorum , & tales dubitationes nunquam fuerunt apud  
nos , neque in mentem nostram ascenderunt , & erant argu-  
menta eorum hæc.

1. Contra sanctissimum Sacramentum Eucharistiæ quinque capitibus. In primo dicunt Christum Dominum non esse realiter in illo Sacramento .

2. Gloriosum corpus Christi sedens in dextera Patris , non est illic , & non ingreditur in os sapientium.

3. Quod substantia panis & vini non transmutatur in corpus Christi.

4. Quod Missa non est sacrificium remissionis peccatorum , ideoque non est celebrandum pro vivis & defunctis.

5. Quod peccatum est colere in illa Christum Dominum. At nos contrariam partem eorum tenemus ; absque dubio fundati in verbo Domini, in traditionibus sanctorum Patrum ; & quamvis non possumus æquari in dando responsum cuilibet illorum vestræ sublimissimæ sapientiæ , attamen cum nostro humili scientia habita ex traditionibus sanctorum Patrum , quod idem corpus Domini crucifixum & ascensum in cælum , & sedens ad dexteram Patris est realiter in illo Sacramento, tamen invisibiliter , sub speciebus panis & vini , & ita eorum substantia transmutatur in corpus Christi Domini.

Deinde quamvis credimus unam naturam Verbi Incarnati juxta Cyrillum Alexandrinum , non tamen confusam juxta Euthychum hæreticum. Sed ex perfecta Deitate , & perfecta humanitate , & ex una persona unum Dominum Jesum Christum unitum cognoscimus inconfusè ; & unde credimus & dicimus Christum habere corpus & naturam humanam , quod largitur pretiosè omnibus dignè accipientibus , & habemus firmum fundamentum in verbo Domini Matth. cap. 26. *Hoc est corpus meum & sanguis meus* , & non signum ; & in Joan. cap. 6. *Panis quem ego dabo corpus meum est , & qui manducat ex illo vivet in æternum , & ego sum panis vite*. Unde indubitatè adoramus Christum in illo Sacramento , & ille qui talia non credit, sit ipsi idololatria , nobis verò fidelibus est salutaris atque optimus cultus. Pariter credimus esse veram propitiationem pro vivis & defunctis.

6. Dicunt baptisma non esse necessarium filiis fidelium , & quod universaliter non sit remissio peccatorum per illud omnibus , sed solum electis ; quorum contrarium dicit Dominus : *Qui non baptizatus fuerit ex aqua & Spiritu &c.* Et Apostol. ad Rom. cap. 6.

7. Gratia semel habita non potest amitti ; cujus contrarium di-

cit idem Apostolus ad Cor. 1. cap. 10. *Qui existimat se stare, videat ne cadat.* CH. XX.

8. Quod perpetua castimonia est peccatum, contra factum Domini probantis per suum exemplum, & dicentis Matth. 9. *sunt Eunuchi qui seipsos castraverunt propter regnum cælorum.*

9. Quod Ecclesia Dei injustè jubet jejunium, contra factum Domini jejunantis per 40. dies & noctes, & in principio Deus interdixit comedere de arbore illa. Igitur est bona traditio de jejunio.

10. Quod intercessio Sanctorum est peccatum, contra illud Pauli ad Cor. cap. 5. *Obsecramus pro Christo renonciamini,* & Danielis 3. *Neque auferas misericordiam tuam à nobis propter dilectum tuum Abraham & Isaac servum tuum.*

11. Quod Sacramenta non sunt septem, contra illud proverbium cap. 10. *Sapientia ædificavit sibi domum, excudit columnas septem.*

12. Quod Ordo Episcopi & Sacerdotis est æqualis, & quod assistentia Episcopi non est necessaria ecclesiis, contra ea quæ habentur in Act. Apost. cap. 8. & 1. ad Cor. cap. 12. *Et quosdam posuit Deus in Ecclesia suos Apostolos &c.* Et præcipua circa Sacramenta & ordinem Ecclesiasticum clare & diffusè tractat sanctus Dionysius in lib. 2.

13. Quod universalis Ecclesia potest errare contra illud Matth. 16. *Tu es Petrus, & super hanc petram &c. & adversus eam non prævalebunt portæ inferi;* & Lucæ 22. *Ego rogavi pro te, Petre, ut fides tua non deficiat.*

Et tandem dicunt Librum Sapientiæ, Sirach, & Tobix, & Baruch, & Machabæorum non esse partes Scripturæ sanctæ, & item dicunt reliquias Sanctorum non esse colendas, neque eorum imagines, & quod fideles non possunt pati post mortem pœnam temporalem; cujus contrarium habetur in Libro Machabæorum, ubi jubetur orare pro defunctis fidelibus, sed præcipuè habemus contra supradicta ex traditionibus antiquorum SS. PP. & Conciliorum, & conservamus & honoramus ea quæ illi parvipendunt.

Tales sunt intentiones, Potentissime Rex; Episcoporum & Doctorum Ecclesiæ Armenæ nostræ, quibus breviter ostendimus veracitati vestræ quod non sumus tales, ut diffamarunt nos receptores talia enormia, sed præcipuè militamus contra illa sequendo orthodoxam viam antiquorum Sanctorum Patrum & Apostolorum Christi Domini, cujus benedictio sit

782 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
super te , tuumque regnum & super dilectissimum liberum  
tuum , coronaque dignissimum , & Christo fortificatum DEL-  
PHINUM , teque ipse Dominus conservet semper juxta tuam  
filiationem legitimam & fidelem , cum Matre tua sancta Ro-  
mana Ecclesia.

Scripta fuit hæc juxta computationem Latinorum anno 1671.  
mensis Decembris 10. & Armenorum 1120. in Conventu nos-  
tro , quod est in Regia Civitate Spaham ; & in veritatem hu-  
jus Epistolæ , nos infra scripti attestamur cum nostris propriis  
figillis & manibus.

Ego DAVID Archiepiscopus Civitatis Regiæ Spaham ; accepto ea  
quæ verè scripta sunt in hac Epistola , & illis utimur & credi-  
mus.

2. Ego ISAAC Archiepiscopus & Superior Conventi sancti Iobate-  
tedii , & successor universalis Patriarchæ nostræ Gentis similiter  
attestor & accepto , illisque utimur.

3. Ego STEPHANUS Episcopus & Superior Conventi Dei Genitricis  
idem accepto.

4. Ego MICHAEL Doctor idem accepto.\*

5. Ego JOANNES Doctor idem accepto.

6. Ego JOANNES Doctor filius Buniat idem accepto.

7. Ego Parochus Ecclesiæ sancti Bartholomæi quæ est Basilica  
in Julpha.

8. Ego JOANNES Gimala idem accepto.

9. Ego ZACHARIAS Diglicrat idem accepto.

10. Ego MANUEL Digiamatum idem accepto.

11. Ego DEODATUS Magister domus Domini Kalanter , & vi-  
cem gerens ejusdem idem accepto.

12. Ego AGAMAL di Thobii idem accepto.

13. Ego AGAJAR di Camal idem accepto.

Ego AGA Piri Kalanter Julphæ quæ est in Civitate Regia servus  
Christo Domini , tuæque Magnitudinis credo & accepto ea quæ  
scripserunt Archiepiscopi nostri , cum meis magnatibus idem sen-  
timus , unde benignitas vestra non censeat ita esse , ut diffama-  
runt.

Ego PETRUS BEDLK Ecclesiæ Armenæ Doctor idem accepto.

Ego SERGIUS ISAACI quondam Doctoris Discipulus , testor hanc  
esse veram Ecclesiæ Armenæ professionem , quemadmodum supra  
Armenis caracteribus.

Hæc interpretatio Latina ad nos missa est unâ cum exemplari Armeno ab Archiepiscopis, Episcopis, & Clero & Principe Gentis Armenæ quæ verlatur in Persia, ut simul sacræ Majestati vestræ offerretur. CH. XX.

OLIER DE NOINTEL.

*Sacræ Majestatis Vestræ ad Portam Otthomanam Legatus.*

RELATION DE MONSIEUR DE NOINTEL.

**L**E seizième Janvier 1672. les Armeniens faisant la Feste de Noël, de la Circoncision, des Rois & du Baptême de nôtre Seigneur, j'eus la curiosité d'aller à leur Eglise de Galata pour y observer leurs ceremonies. J'y assistai à la Messe qui fut celebrée par un Abbé ou Superieur d'un Monastere en Asie. Il avoit en teste un bonnet rond doré, sur le corps une maniere de chappe, & autour du cou un espee de collier composé de plaques d'argent doré, representant les Apostres, qui étoit haut de cinq doigts. Cinq ou six Diacres se tiennent autour de lui ayant des bonnets à peu près de même façon & des surplis de grosse toile blanche qui alloient jusqu'aux talons, & dont les manches joignent à leurs bras. Ils étoient bigarrez de croix & de bordures de foyes de diverses couleurs, & ils portent sur leur épaule gauche une étolle qui pendoit par derriere jusqu'à terre. Je les observai après que l'on eut tiré le rideau qui est de velours, & sur lequel est figurée une grande croix. Je vis aussi que l'Autel estoit orné de trois grandes croix posées sur des gradins & de six chandeliers avec des cierges allumez, disposez comme les nôtres; il y avoit un ornement au devant de cuir doré ou d'autre matiere semblable, & au dessus du dernier gradin un tableau de la Vierge.

La premiere ceremonie que je distinguai fut la procession du Livre de l'Evangile, & la seconde fut celle du pain & du vin avant la consecration qui se font en grande ceremonie, & avec un grand culte de la part des assistans, qui se mettent pour la plus grande partie à genoux, & témoignent leur respect par de grands signes de croix. Lorsque l'Officiant eut reçu le calice qui est fort haut, & sur lequel étoit la patene avec le pain sans levain couverte d'un grand voile de tafetas orné de faces de Cherubins, il le posa respectueusement sur l'Autel, & quel-

ques momens après il doubla le voile en le relevant , & tira l'hostie sur le bord de la patene.

Elevation pratiquée par les Armeniens.

Adoration.

Quand le temps de la consecration fut venu , il releva une seconde fois le voile ayant tiré la patene à lui. Il avança la tête , & la baissant sur l'hostie qui estoit dessus , il profera les paroles. Il prit ensuite le calice , & s'estant baissé de même , il consacra le vin par les mots Sacramentaux, & lorsqu'il eut achevé , il leva tout doucement au dessus de sa teste le précieux corps, & l'ayant posé sur l'Autel , il fit l'élevation du calice. Le peuple qui s'estoit mis à genoux dès le commencement de la consecration , témoignoît un grand respect. Et dans le temps qu'elle s'operoit , & lorsqu'il vit le corps & le sang de Nôtre Seigneur , on l'entendoit proferer des prieres ferventes , & l'on le voyoit faire des signes & des actes d'adoration.

Je remarquai que l'Officiant ayant pris l'hostie la baigna dans le sang, sans néanmoins la quitter , & qu'après l'y avoir tenuë quelque temps , il la tint sur le calice , en sorte qu'on la pouvoit voir. Ses deux mains estoient employées à ce ministère , pendant lequel il paroissoit faire des prieres avec beaucoup de devotion. C'estoit apparemment la preparation à la Communion dont je ne fus pas témoin, parce qu'on tira le rideau. Lorsqu'il fut ouvert , le Prestre lui-même se tournant du costé du peuple lui montra le calice couvert du voile où estoient les especes. Tout le monde se prosternant & priant , il donna la benediction , & retourna à l'Autel , & en un moment après , lorsque la Messe fut finie , il descendit accompagné de deux Diaeres , & ayant dans ses mains un Livre d'Evangile , il le fit baiser à un Prêtre ou Evêque qui estoit en bas , & à tout le peuple qui concouroit à cette devotion avec grand zele , & jettoit quelques aspres dans un bassin.

Lorsqu'il fut remonté, un de ses assistans s'estant revêtu d'une chappe avança sur le bord du Sanctuaire , & un autre tenant le calice , il communia quatre ou cinq jeunes garçons de dix ou douze ans , ce qui se fit peu respectueusement & avec assez de confusion ; & c'est ce qui obligea , comme je crois , le Prêtre de donner la benediction & de se retirer , sans vouloir communier les autres enfans que l'on presentoit.

L'on tira alors le rideau , & lorsque les Prestres eurent mis leurs chappes, ils descendirent. Celui qui avoit célébré tenoit une maniere de soucoupe de bois couverte d'un voile fin , sur

lequel il y avoit une petite figure de colombe d'argent, & autour des pains pareils à ceux que les Armeniens consacrent ; il me fit compliment en m'en donnant un. Il en donna un aussi à un Pere Capucin: Et comme il vouloit lui baïser la main, le Religieux s'en défendit en lui baïfant la sienne. Ce pain estoit de paste bise sans levain. Sa figure ronde & bordée seulement d'un costé representoit dans une seule face, l'autre estant toute unie, le calice duquel on voyoit sortir le corps de Nôtre Seigneur J. C. Il y a aussi des caracteres Armeniens à droite & à gauche. Il estoit un peu plus grand que nos écus de France, & l'estoit quasi le double moins que l'hostie de la Messe du Samedi de Pâques, qui estoit aussi bien plus blanche. Pour ce qui est de la grandeur ils l'augmentent quand il y a plusieurs communians, parce que la communion se fait d'une seule hostie. L'on me dit la raison pour laquelle il avoit communié si peu de monde, c'est que le jour precedent on s'estoit acquitté de ce devoir à la Messe de l'après-dînée que l'on celebre à cette heure-là au lieu de minuit.

Lorsque j'eus fait remercier celui qui m'avoit fait present de ce petit pain, je le suivis & son Clergé. Nous sortîmes de l'Eglise, & lorsque nous fûmes entrez dans un endroit fermé de balustres à jour, l'on ferma la porte en empêchant que le peuple n'y entrast. C'est pourquoy il se tenoit dehors avec des pots à la main. Cependant les Prestres ayant entouré une grande cuve pleine d'eau, l'on chanta plusieurs oraisons ou propheties. L'on chantoit aussi des motets qui estoient entremêlez d'une musique de deux plats de métal que l'on frappoit l'un contre l'autre, & du son d'un timbre que l'on tenoit frappant dessus avec un fer, ce qui faisoit une melodie qui n'estoit point desagreable. Le principal Ministre tenant une croix en faisoit de temps en temps des signes sur l'eau en la croisant & la divisant par le haut de la croix & par le pied ; & comme le dessein, après la benediction reiterée de l'eau, estoit de représenter le Baptême de Nôtre Seigneur, le même Officiant ayant posé la croix au fond du vase & au milieu, en sorte qu'on ne la voyoit plus, on approcha de lui la petite figure de la Colombe dont j'ay parlé, & lorsqu'on eut ôté une petite vis qui empêchoit de sortir la liqueur qui estoit dedans, il pria l'Evêque qui estoit auprès de lui de faire l'aspersion. Ils se firent l'un & l'autre de grandes ceremonies, se renvoyant recipro-

quement cet honneur. Enfin il demeura à celui qui l'avoit offert. Il prit la colombe d'argent, & en ayant répandu de l'huile dans l'eau en forme de croix, un des Assistans la mêla, & ce fut ce qui finit la ceremonie. Ceux de dehors qui avoient des amis au dedans, eurent des premiers de l'eau benite, pour moy je me retiray avec le Clergé par une porte dérobée & hors de la foule.

J'ay réduit cette Relation le plus en abrégé qu'il m'a esté possible pour éviter la repetition de ce qui pourroit se rencontrer de pareil dans la ceremonie que font les Armeniens la veille de Pâques; c'est ce qui m'a fait oublier une particularité dont je feray maintenant la remarque. Avant que le Prestre commençât la celebration, il s'avança sur le bord de l'endroit élevé où est posé l'Autel; & tenant un papier en sa main, il lut les noms de tous ceux qui avoient donné pour participer aux prieres du saint Sacrifice, il remontra les besoins de l'Eglise, & fit une exhortation à ceux qui n'étoient point écrits avec des reproches de leur avarice; & au temps de la consecration il reprit la liste pour faire commemoration des noms de ceux qui y étoient couchez.

---

## CHAPITRE XXI.

*Qu'on ne scauroit dire sans extravagance, que la doctrine de la presence réelle ait pu s'introduire dans les Societez d'Orient depuis Berenger jusqu'à ce temps ici.*

*Confession de Foy de Sothericus Patriarche d'Antioche.*

**L**A Foy presente de l'Eglise d'Orient sur l'Eucharistie étant aussi certaine que le peut estre aucun fait humain de cette nature, il ne resteroit plus à M. Claude que de dire que cette creance s'y est introduite depuis Berenger; & c'est aussi ce qu'il a tâché d'insinuer dans le second Livre de sa troisième réponse.

Mais on a aussi tellement détruit cette mauvaise défaite par la réponse generale, & on y a si bien fait voir que cette prétention renfermoit un amas d'absurditez & d'extravagances, qu'on n'a pas sujet de craindre qu'il puisse rester quelque doute sur ce point à des esprits tant soit peu sensez.

Voyez rép.  
gen. I. c. 7.

Il y a même cente difference entre le fait de la creance pre- CH. XXI.  
sente des Societez Orientales, que nous avons établie par  
cette foule de preuves qui sont produites dans cet ouvrage,  
& la consequence que l'on en tire, qui est que ces Societez es-  
toient donc dans la même foy au temps de Berenger, qu'il faut  
au moins examiner les preuves qui servent à l'établissement  
du fait, ce qui a besoin de quelque application. Mais la con-  
sequence n'a point du tout besoin d'examen. La moindre lu-  
miere du sens commun la découvre tout d'un coup & com-  
prend clairement qu'il est impossible que les Latins ayant esté  
mêlez dans tout l'Orient depuis l'onzième siecle avec ces So-  
cietez separées de l'Eglise Romaine, estant occupez de la pre-  
sente réelle plus que d'aucun autre article, punissant en Occi-  
dent ceux qui en doutoient avec toute sorte de rigueurs, &  
examinant avec soin tous les points de la creance de ces So-  
cietez qui ne s'accordoient pas avec la leur, ne se soient point  
point apperçus six cens ans durant que ces Societez eussent une  
autre foy qu'eux touchant cet article, ou que s'en estant ap-  
perçus ils ayent cru le devoir dissimuler, & que de même ces  
Societez Orientales ayent pû demeurer six cens ans durant  
ou sans remarquer dans les Latins cette difference de creance  
dans un article si important, ou sans le leur reprocher en tant  
d'écrits qu'ils ont fait contr'eux.

De ces deux partis qui sont également ridicules, Monsieur  
Claude s'est réduit au second dans sa troisième Réponse, en sou-  
tenant que cela est arrivé par la Politique des Latins d'une  
part & par la timidité des Orientaux de l'autre. Et c'est ce que  
l'on a refuté dans la réponse generale en representant seule-  
ment l'absurdité de cette hypothese en la maniere que nous le  
rapporterons icy.

Monsieur Claude suppose dans les Grecs & dans toutes les au-  
tres Societez d'Orient, c'est à dire dans un nombre infini  
d'hommes, une timidité de six cens ans, qui les ait tous em-  
pêchez de s'élever contre les Latins & de les traiter d'idolâtres  
sur la doctrine de la presence réelle. Il ferme la bouche à tous  
les Latins sur le même sujet par une politique de six cens ans.  
Ni la charité, ni le zele, ni la vanité, ni l'inclination naturelle  
qu'on a à dire la verité, ni la haine, ni l'interest, ne porte jamais  
aucun ni des Latins ni des Grecs à se démentir. Les Latins crai-  
gnent de blesser les Grecs par ce reproche, lors même qu'ils les

„ font mourir, & les Grecs craignent d'offenser les Latins sur ce  
 „ point, lors même qu'ils meurent pour leur Religion, ou qu'es-  
 „ tant en feureté ils s'abandonnent à la plus grande violence de  
 „ leur haine.

„ Ce qui est encore plus admirable, est que les moyens par  
 „ lesquels on unit les Latins dans cette réserve politique, sont si  
 „ cachez que l'on n'en n'a pû encore rien découvrir ; si étendus  
 „ qu'ils sont pratiqués par les Papes, par les Cardinaux, par les  
 „ Evêques, par les Prestres, par les Religieux, par les soldats, par  
 „ les voyageurs curieux ; & si efficaces qu'ils n'ont encore permis  
 „ à personne de manquer à ce secret. Ils laissent agir toutes les  
 „ autres passions contre les Grecs : ils permettent qu'on exerce  
 „ contre eux les dernières rigueurs & qu'on leur fasse toutes sor-  
 „ tes de reproche ; ils souffrent qu'on en fasse, qui semblent  
 „ conduire naturellement par la suite du discours à les accuser de  
 „ ne pas croire la presence réelle, si on l'avoit pû faire avec ve-  
 „ rité ; mais ils arrêtent justement la plume & la langue quand  
 „ elle seroit sur le point de passer à celui-là, & cela durant l'es-  
 „ pace de six cens ans, non dans un seul lieu, dans une seule  
 „ ville, dans une seule province, mais dans la plus grande  
 „ partie du monde.

„ Voila ce que Monsieur Claude tâche de persuader à ceux de  
 „ sa secte, & qu'il pretend avoir rendu vrai semblable. Sans cer-  
 „ te double hypothèse d'une timidité de six cens ans, qui do-  
 „ mine tous les Chrestiens d'Orient, & qui étouffe toutes leurs  
 „ autres passions, & celle d'une autre politique aussi longue par-  
 „ my les Latins, pratiquée par eux avec une fidelité inviolable,  
 „ & qui étouffe de même en eux tous les sentimens de la nature ;  
 „ il faudra qu'il avouë luy-même que les Grecs & les Societez  
 „ croient la presence réelle. C'est à quoy se reduisent toutes ses  
 „ réponses. C'est cette rare invention qui fait le sujet de la satis-  
 „ faction extraordinaire qu'il témoigne de son ouvrage. C'est  
 „ par là qu'il pretend avoir renversé l'argument de la Perpetuité.  
 „ Mais s'il est homme à se repaître de ses visions, j'espere qu'il  
 „ y en aura peu qui soient en cela de son humeur & qui ne  
 „ me permettent de conclure contre luy.

„ 1. Que l'union de ces faits que nous avons alleguez prouve  
 „ avec une entiere certitude, que les Grecs & les autres Socie-  
 „ tez d'Orient auxquelles on les peut appliquer, croient la pre-  
 „ sence réelle, comme l'union de ces mêmes faits prouve que les  
 „ Calvinistes croient la Trinité & l'Incarnation.

2. Que cette consequence s'étend plus loin , & qu'elle fait voir non seulement que les Grecs & les autres Chrestiens d'Orient sont presentement persuadez de cette doctrine , mais qu'ils l'ont toujourns esté depuis Berenger: & qu'ainfi elle renferme entierement le fait que l'on prouve dans le I. Tome de la Perpetuité , & qu'elle ruine en particulier tout le second livre de la réponse de M. Claude auquel il a donné pour titre , *Nullité de la consequence*. Et c'est ce qu'il est tres. facile & tres. important de faire voir.

Il s'efforce dans ce livre de prouver que la doctrine de la Transsubstantiation a pû s'introduire parmy les Grecs & les autres societez Schismatiques, par le mélange de l'Eglise Latine avec elle; par les Missionnaires que les Papes y ont envoyez, & par le pouvoir que les Latins ont eu sur ces Chrestiens d'Orient. Mais en accordant à M. Claude tous les faits qu'il rapporte, il n'y a qu'à luy dire en un mot qu'ils prouvent justement tout le contraire de ce qu'il pretend, & que l'on ne le peut même mieux prouver que par ces faits.

Ce qui le trompe toujourns est qu'au lieu que les choses humaines sont attachées à une infinité de circonstances, & que c'est le plus souvent ce qui les rend possibles ou impossibles, faciles ou difficiles, il les détache de toutes les circonstances auxquelles elles sont liées, pour en faire des questions metaphysiques qu'il considere d'une maniere abstraite & speculative, comme s'il s'agissoit d'un monde separé de celuy-cy , dont nous ne scussions aucunes nouvelles.

Il examine en l'air cette question, s'il est impossible que la Transsubstantiation ( sous laquelle il veut bien que l'on comprenne la presence réelle, quoyqu'il ne l'ose pas dire ) se soit introduite depuis Berenger dans les societez d'Orient, & il croit qu'il luy suffit de trouver de certaines causes vagues qui ayent une proportion éloignée & metaphysique avec cet effet. C'est pour cela qu'il nous conte des histoires qui sont aussi inutiles pour luy qu'elles sont utiles en les tournant contre luy. Mais pour le desabuser, il n'y a qu'à l'obliger de considerer les choses telles qu'elles sont, & de les revêtir de toutes les circonstances qui y sont effectivement attachées.

Il est donc certain premierement que les Latins n'ont point reduit entierement ces societez à s'unir avec l'Eglise latine: que s'ils en ont converti quelques particuliers, ils n'en ont

„ point converti le corps, qu'ils ne les ont pû porter ny à quitter  
 „ leurs anciennes opinions, ni à changer leur ancienne discipli-  
 „ ne, & qu'elles y demeurent la plus part aussi attachées que  
 „ jamais.

„ Que M. Claude enferme donc d'abord cette circonstan-  
 „ ce dans la question qu'il traite, & qu'il examine, non s'il est  
 „ possible en general que les Missionnaires Latins ayent per-  
 „ suadé tous ces peuples de la doctrine de la presence réelle;  
 „ mais s'il est croyable que ces Missionnaires n'ayant pû faire re-  
 „ cevoir dans aucune de ces societez, ny les dogmes de l'Eglise  
 „ Romaine, ny les points de discipline sur lesquels ils sont divi-  
 „ sez d'elle; & n'ayant pu adoucir leur esprit envers cette Egl-  
 „ se, & les empêcher de la traiter d'heretique, ayent generale-  
 „ ment réussi à faire recevoir par toutes ces societez une doctri-  
 „ ne aussi étrange que celle de la presence réelle le devoit pa-  
 „ roître à ceux qui auroient esté nourris dans une autre foy.

„ Il faut de plus ajouter à cette question sa double hypothe-  
 „ se d'une timidité generale parmi les Chrestiens Orientaux, &  
 „ d'une politique generale parmi le Latins pendant tout le  
 „ temps qu'il destine à ce changement. Car comme dans le pro-  
 „ grès de cette introduction on ne pourroit faire voir que les  
 „ Grecs & les autres Orientaux non convertis, se soient élevez  
 „ contre les Latins sur ce point, en ayant pris sujet d'en faire des  
 „ reproches à ceux qui n'avoient pas encore embrassé leur foy,  
 „ M. Claude est obligé de nous montrer que cette introduction  
 „ est possible avec ces deux circonstances, c'est-à-dire qu'il doit  
 „ faire voir qu'il est possible que tous les Orientaux non conver-  
 „ tis, voyant répandre parmi eux une doctrine nouvelle, ayent  
 „ érouffé par la crainte des Latins tout ce que la jalousie natu-  
 „ relle & les principes de leur Religion pouvoient fournir de rai-  
 „ sons contre une doctrine si étrange, & qu'ils l'ayent tous lais-  
 „ sé introduire sans aucune résistance dans tout le monde.

„ Il faut qu'il montre aussi qu'il est possible que tous ces Mission-  
 „ naires qui se trouvoient parmi ces peuples, & qui connois-  
 „ soient qu'ils estoient infectez de l'erreur de Berenger, qui re-  
 „ gardoient tous cette erreur comme une heresie damnable, qui  
 „ les instruisoient sur ce point avec soin, qui voyoient leur do-  
 „ ctrine reçue par quelques-uns & rejetée par d'autres, ayent pû  
 „ tous garder sans aucune raison apparente un silence si religieux  
 „ sur ce point, qu'aucun n'ait accusé ces nations de l'erreur de

Berenger; qu'aucun ne l'ait inserée dans le catalogue de leurs heresies; qu'aucun n'en ait averti les Papes; que nul d'eux n'ait fait aucun écrit pour les convertir; qu'aucun n'ait usé de rigueur envers ceux qui refusoient de recevoir la Doctrine de la presence réelle, quelque pouvoir qu'il en eust; qu'aucun ne se soit vanté dans aucun livre du succès de ses predications en ce point; qu'aucun n'ait témoigné d'admirer cette alliance étonnante d'une docilité si extraordinaire à recevoir cette doctrine, & d'une opiniastrété si inflexible à rejeter tous les autres dogmes qu'on taschoit de leur inspirer, & qu'enfin ils ayent tous conspiré à nous dérober la connoissance d'un si grand événement.

Voilà ce que M. Claude devoit entreprendre de faire croire possible, s'il eust voulu détruire cette consequence, qu'il combat dans le titre de ce second livre, & qu'il établit par tout le livre même. Mais comme il n'a pas seulement osé le tenter, il n'y a pour renverser tout ce livre qu'à luy montrer ce qu'il avoit à prouver, & à faire remarquer que le mélange de ces Missionnaires & ce pouvoir des Latins sur les Grecs & les autres Chretiens d'Orient, prouve tres mal qu'ils ayent pû leur faire recevoir la doctrine de la presence réelle avec ces circonstances; mais qu'il prouve parfaitement qu'il est impossible d'une part qu'ils n'eussent pas découvert cette erreur dans les Grecs & les autres Chrestiens d'Orient si elle y eust esté, & qu'il est encore moins possible de l'autre qu'ils ne la leur eussent pas reprochée, & ne se fussent pas appliquez à la déraciner s'ils l'y eussent découverte? D'ou il s'en suit que ne l'ayant jamais fait, par l'aveu même de M. Claude, il faut qu'ils en fussent entierement exempts. C'est la seule conclusion raisonnable qu'on puisse tirer des faits alleguez par M. Claude dans son second livre, & ce seroit perdre le temps que de le refuter d'une autre maniere.

Il ne faut point de preuve pour établir une chose que la raison penetre avec tant d'évidences; il faudroit au contraire plus que des demonstrations pour rendre probable le changement de creance dans ces societez depuis Berenger. Cependant on a fait voir, & dans la réponse generale, & dans le livre de la creance des Grecs, que la pretention de M. Claude n'estoit pas appuyée de la moindre preuve, & qu'au contraire il y en avoit tant & de si demonstratives de l'union de ces societez avec

C'est le livre du Pere Paris Chanoine regulier.

792 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
l'Eglise Romaine dans la doctrine de la presence réelle & de la transsubstantiation, qu'elles suffiroient pour persuader les choses les plus incroyables. On les peut voir ramassées dans les deux livres que j'ay marqués, & l'on y en ajoutera encore quelques autres ici qui sont tres-considerables, & qui montrent positivement que ces dogmes ont toujours esté crus par toutes ces societez.

La premiere sera tirée d'un Synode tenu sous l'Empereur Manuel, dans lequel un Diacre nommé Soterichus élu au Patriarchat d'Antioche, fut obligé de se justifier sur l'Eucharistie. Ces actes se trouvent dans la Bibliotheque de Bodlei à Oxford num. 205. Des personnes curieuses de Paris en ont obtenu copie de M. Bernard qui en est Bibliothecaire, & qui estant tres habile dans toutes sortes de sciences, aussi bien que dans les langues Orientales, est tres porré de plus à communiquer tout ce qui dépend de luy aux personnes de lettres qui s'adressent à luy. Comme il n'y a proprement que l'Apologie de Soterichus qui serve à la preuve dont il s'agit, on s'est contenté de la rapporter icy.

On a joint à cette Confession de foy deux autres Extraits de deux pieces, l'une plus ancienne & l'autre plus recente. La plus ancienne est un traité Arabe d'Elie Patriarche de Jerusalem, qui est dans la Bibliotheque du Roy, sur les principaux mysteres de la Foy, dont on a tiré ce qui y est dit de l'Eucharistie.

Et la plus recente est une lettre de Melece Patriarche d'Alexandrie, qui a esté envoyée de Constantinople. Ce Melece n'est pas pourtant le Patriarche d'apresent, car il s'appelle Païsius, & c'est luy dont on a eu la lettre de Nectarius, qui est rapportée cy-devant.

*APOLOGIE DE SOTERICHUS PANTEUGENUS  
au Patriarche & au Concile sur les choses touchant lesquelles  
on l'a accusé d'avoir de mauvais-sentimens.*

**T**Res saint Seigneur, divin & sacré Concile. Quelques Archevêques m'ont il n'y a pas long temps mis entre les mains un paquet, où estoit contenu un discours qu'ils avoient condamné, comme avançant des choses différentes & éloignées de la doctrine de l'Eglise, me demandant avec dif-

simulation, si ce discours estoit de moy. D'abord je pouvois ne point répondre leur opposant l'autorité qui a esté donnée d'en haut au Throsne Patriarchal, mais obeissant à la parole du Sauveur qui ordonne d'honorer tout le monde, & de ne pas scandaliser ses freres, j'ay cru qu'il falloit me soumettre à la puissance & me justifier d'une maniere simple & sans l'ornement qui m'est ordinaire, & je vous prie d'écouter mon Apologie.

Je me souviens d'avoir fait il y a quelques jours un discours, poussé à celaplus par un de mes amis que par ma propre inclination. Ce discours n'avoit aucun ornement sophistique. Le seul dessein pour lequel il estoit fait, estoit pour refuter une opinion nouvelle & extraordinaire, & qui avoit quelque chose du Nestorianisme, qui s'estoit glissée depuis peu. Personne ne me peut reprocher d'avoir écrit la refutation de cette nouvelle opinion. Car j'aurois honte de ne pas employer toutes choses, & même ma propre vie, pour les sentimens pieux que j'ay reçus de mes ancestres, & que j'ay gardez en mon particulier jusqu'à present sans aucune tache: croyant & confessant immuablement la foy qui est établie & prêchée dans l'Eglise Catholique & Apostolique, recevant les sept saints Conciles Oecumeniques, prononçant anathême contre Arius & ses sectateurs, contre leur abominable adoration d'une creature, & toutes leurs autres sottises, de même contre le fol Macedonius, qui estant possédé d'une fureur presque semblable à celle d'Arius, n'a pas eu de honte de mettre le S. Esprit au nombre des creatures, & ainsi de rendre à une creature une même adoration, & avec eux contre Nestorius l'impie, qui divisoit la personne unique de J. C. nostre Sauveur en deux hypostases, qui avoit rêvé que le Fils unique de Dieu n'estoit qu'un pur homme, & qui nioit que la sainte Vierge fust Mere de Dieu. Deplus contre Eutyche & Dioscore & leur folle imagination que la chair du Seigneur ne nous estoit pas consubstantielle, & qu'après l'union elle avoit esté changée en une autre nature, sans que l'autre conservast ses proprietéz. Pareillement contre Didymus, Evagrius & leurs sectateurs, contre tous ceux que le cinquième Concile a condamnez, ceux qui suivent Honorius, Sergius & Macaire, qui n'attribuent qu'une seule volonté & une seule operation par une grande méchanceté à J. C. nostre unique Dieu & Sauveur, qui est de deux & en deux natures: ceux qui estant ennemis de J. C. & sentant la puanteur des Manichéens,

794 Liv. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
avoient horreur de peindre le tres saint corps de J. C. qui nous  
est consubstantiel.

δὲ λὸν εὐ-  
ποῦτας τὸ  
πρὸς λημ-  
μα.

ἀντιτύ-  
πα.

Je dis donc anathême à tous ceux que je viens de nommer, & à toutes leurs soristes, & à ceux qui disent que ce qui a esté pris dans l'Incarnation, est serviteur, & qui l'adorent d'une maniere servile aussi bien que tous les autres esprits employez au ministère. Et comme j'apprens que quelques personnes me calomnient d'une maniere tres impudente, comme disant que les salutaires & divins Mysteres sont des figures; il falloit premierement que ceux qui me font ce reproche, eussent trouvé dans le discours que j'ay fait de quoy les persuader d'une chose, dont je n'ay pas même eu la moindre pensée. Car où a-t'on trouvé cela écrit dans ce discours? Et comme le pourrois-je dire sans me contredire moy-même? Mais pour en donner une plus grande certitude JE MAUDIRAY DE LA PLUS GRANDE *malediction* ceux qui ne pensent ou ne disent pas que les venerables & saints dons que nous offrons sont changez surnaturellement par le saint Esprit au corps & sang vivifiant & salutaire de J. C. & que ceux qui les reçoivent ont par eux union avec J. C. & je prononce anathême contre eux.

Lisant ensuite le discours qui m'a esté mis entre les mains, j'ay trouvé qu'on en avoit mis quelque chose par écrit, & qu'on en avoit omis quelque chose. Ce qui me fait demander que l'examen des choses qui y sont contenuës, & de cette nouvelle opinion, qui est tout le sujet de mon discours, se fasse & se termine en la presence de l'Empereur. Je diray même quelque chose de plus hardy, qui est qu'on fasse une assemblée dans l'Eglise de la sainte Vierge, composée de quelques membres du Senat, & d'autant de vous autres qu'il s'y en voudra trouver, & qu'on examine ensemble ce qui concerne ce discours.

*EXTRAIT DU TRAITTE' D'ELIE, EVESQUE  
de Jerusalem, dans lequel il explique en abrégé les principaux  
Mysteres de la Religion Chrestienne. C'est un manuscrit Arabe  
de la Bibliotheque du Roy.*

**L**E saint Evangile dit que J. C. a pris du pain dans ses  
mains pures & saintes, le benit, le rompit & le donna à  
ses Disciples, & leur dit: *Cecy est mon corps qui est mis en pieces*  
*pour*

pour la vie du monde & la remission des pechez. Et il mêla du vin CHAP.  
 & de l'eau dans le calice, il rendit graces dessus, & dit ensuite: XXI.  
*Ceci est mon sang du nouveau Testament qui est répandu pour plu-*  
*sieurs, & pour la remission des pechez; prenez-en tous, mangez de*  
*ce pain, & beuvez de ce calice: Faites ainsi lorsque vous serez*  
*assemblez pour faire memoire de moy. C'est la perfection de la pu-*  
*reté & la fortification de la Foy de ceux qui les reçoivent, &*  
*le salut de leurs ames.*

Ces choses sont sanctifiées par la communication de la puis-  
 sance du S. Esprit, & SONT CHANGE'ES DE LEUR PREMIERE  
 NATURE, & le pain est fait son corps saint & son sang precieux,  
 qui servent à la remission des pechez, la purification, la sainte-  
 teté, l'illumination & la grande esperance de la resurreccion  
 des morts, & l'heritage de la vie éternelle & du Royaume du  
 Ciel & du plaisir veritable. Et nous tous qui participons à ces  
 Sacremens, nous allons au devant de nôtre Seigneur J. C. Nous  
 le portons sur nos mains, nous le baisons: & dans la Commu-  
 nion nous sommes unis à lui par un mélange de son corps avec  
 les nôtres, & la mixtion de son sang avec le nôtre. Car il dit:  
*Celui qui mange de mon corps & boit de mon sang, il est uni avec*  
*moy, & moy avec luy.*

EXTRAIT DE LA LETTRE DE MELECE  
 Patriarche d'Alexandrie.

**D**ANS les paroles par lesquelles les saints Mysteres nous  
 ont esté donnez, il n'y a aucune figure, car elles sont  
 prises dans leur propre sens, & se doivent entendre de la même  
 maniere sans aucune division. Car le Pain de vie a pris du pain  
 & du vin, sçachant bien qu'il estoit lui même d'une maniere  
 plus excellente le pain de vie, mais n'ignorant pas aussi que le  
 Mystere ne se détruisoit pas, mais s'accomplissoit plutôt en  
 prenant aussi du vin, afin que comme le pain rend presente la  
 chair; de même le vin rendist le sang present. L'un ce corps  
 qui a esté brisé pour la remission des pechez, & l'autre ce sang  
 qui est répandu pour nous & plusieurs autres, & la remission  
 des pechez.

*ἢ αἷς ὁ  
 αὐτὸς τῷ  
 σώματι  
 ἢ τῷ αἵματι  
 οἴνῳ παρα-  
 γήσῃ τὸ  
 αἷμα.*

Ces paroles ne reçoivent point de sens figuré. Car il n'y a  
 rien d'indecent, qui nous puisse obliger, comme dit S. Au-  
 gustin, d'avoir recours aux expressions figurées. Car le corps

ne se change pas en pain, mais le pain en corps, & ces choses ne souffrent point de division, car le Sauveur qui est la sagesse du Pere les a données toutes ensemble. C'est lui dont nous écoutons la voix, & que nous suivons, mais nous ne suivons point un étranger, parce que nous ne connoissons point la voix des étrangers. Et c'est par cette raison que nous ajoutons foy à ce que le Sauveur a fait d'une maniere si illustre, & qu'il a enseigné si clairement. Car nous recevons simplement les choses que Dieu nous a données, & qu'il a dites sans aucune obscurité; & lorsqu'il nous parle par figures, nous considerons ces figures, & les choses dont elles sont les figures.

C'est pourquoi lorsque le Verbe s'appelle lui-même la pierre angulaire, la porte & le chemin, par une Theologie symbolique, nous trouvons, lorsque nous les considerons, qu'il est toutes ces choses par la ressemblance qu'il a avec elles, & que ces choses le signifient.

Il y'a des figures qui ne sont pas simples, & qui ne signifient pas seulement la grace, mais qui ont en elles-mêmes la grace qu'elles signifient, comme l'eau dans le Baptême. Car elle ne signifie pas seulement, mais aussi elle opere la purification qu'elle signifie par l'avenement du S. Esprit, & par la parole divine qui a la force d'agir. Il en est de même du saint Chrême.

Nous trouvons aussi, comme disent quelques personnes, des figures représentées par d'autres figures, comme les choses mêmes, & qui sont elles-mêmes figures d'autres, c'est à dire qui sont les choses des figures & les figures des choses. Car les especes qui sont conservées dans le Sacrement, sont des figures, & le corps & le sang sont des choses; & on dit encore qu'ils sont les figures du corps mystique de J. C. qui est l'Eglise. C'est pourquoi il faut que ceux qui parlent des choses divines, reçoivent les paroles de J. C. dans leur sens naturel; & ne les confondent pas ensemble.

Lors donc que le Sauveur dit: *Je suis le pain de vie*, il s'est signifié par le pain d'une maniere figurée, comme estant l'auteur de la vie, que nous entretenons avec du pain, non pas comme estant lui-même changé en pain.

Et lorsqu'il dit du pain & du vin dans le Sacrement de la Communion: *Cecy est mon corps*, & *Cecy est mon sang*, il a signifié sa chair & son sang par ces figures: de sorte néanmoins qu'elles sont reciproquement la chair & le sang. Car le

pain est la chair, & le vin le sang. Et ils y sont véritablement changez, les especes demeurant pour servir de figures, & les substances estant changées dans les substances signifiées.

---

## CHAPITRE XXII.

*Union des Societéz Orientales avec l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie, prouvée par l'Extrait d'un Manuscrit Arabe de la Bibliotheque du Roy.*

**L**E passage que nous produirons ici ne prouve pas seulement que les Jacobites ont toujours crû la presence réelle depuis Berenger jusqu'à present; mais comme ceux qui ont rapporté l'histoire qu'il contient sont plus anciens que Berenger, ils font voir que c'estoit la foy du dixième siecle, ce qui est encore plus.

Ce passage est tiré d'un Manuscrit ancien de la Bibliotheque du Roy, & il ne contient pas seulement une confession claire & précise de la transsubstantiation, mais la confirme de plus par un miracle. Or quoique les Ministres se moquent d'ordinaire de ces sortes d'histoires, ils ne scauroient nier néanmoins qu'elles ne contiennent une preuve certaine de la foy de ceux qui les rapportent, & de l'Eglise où l'on les a crus.

*EXTRAIT D'UN MANUSCRIT ARABE de la Bibliotheque du Roy, contenant les vies des Patriarches d'Alexandrie, dans la vie de Philotee 63. Patriarche, qui fut élu sur la fin de l'Empire de Muaz en Egypte, qui mourut l'an 975. de J. C. comme dit l'histoire de ce Livre, ou 981. selon un autre Auteur.*

**V**Asah fils de Reja raconte dans sa vie qu'il a écrite lui-même que Severe Evêque d'Aschmonin lui a conté qu'il y avoit dans Bagdad un Prince de famille Royale nommé Elhaschami, & qu'il ne songeoit en aucune maniere aux affaires de l'Etat, ni aux beaux habits, ni à la magnificence, mais tout son plaisir étoit de monter tous les jours à cheval, & de s'en aller accompagné des foldats de sa suite dans les Eglises

des Chrétiens pendant le temps de la Liturgie. Il y entroit à cheval, & commandoit qu'on prist l'hostie dans la place même du Sanctuaire. Il la faisoit rompre & fouler aux pieds & répandre le calice. Quand il avoit fait cela dans une Eglise, il alloit ensuite dans une autre, où il en faisoit autant. Cela incommoda si fort la Ville de Bagdad, que les Eglises commencerent à n'avoir plus de Liturgie, & la plupart des Prêtres ne la vouloient point celebrer, pour la crainte qu'ils avoient de cette profanation. Mais le secours de Dieu vint lorsqu'on n'y pensoit point. Car cet homme estant un jour entré dans l'Eglise selon sa coutume, Dieu lui ouvrit les yeux, & il apperçut sur la patene de l'hostie un enfant beau & tres bien fait; dans le temps de la division de l'hostie: il vit que le Prestre l'immoloit, & recevoit son sang dans le calice, & divisoit sa chair par morceaux sur la patene. Elhaschami fut si étonné de cela, qu'il demeura presque immobile. Après cela le Prêtre estant sorti, donna au peuple de la chair, & le Diacre du sang dans le calice, comme il vit, ce qui le surprit extremement; & il dit à ses soldats: Ne voyez-vous pas ce Celebrant, c'est-à-dire ce Prestre? Ils lui dirent oui, nous le voyons. Il leur dit: Souffrons nous que cet homme prenne un enfant, l'immole & divise sa chair à cette assemblée, & qu'il les fasse boire de son sang? Ils lui dirent, Dieu vous maintienne, Seigneur, mais nous ne voyons que du pain & du vin; ce qui augmenta la crainte & son admiration: le peuple n'estant pas moins surpris de le voir si hors de lui-même; & de ce qu'il ne faisoit point de l'hostie ce qu'il avoit accoutumé.

Le Prêtre ayant achevé l'Office, & le peuple estant sorti, il appella ce Prestre, & lui demanda ce qu'il avoit vû. Il lui dit, Je vous assure devant Dieu que ce n'étoit que du pain & du vin. Ayant donc ainsi reconnu que ce Mystere n'avoit paru qu'à lui seul, il dit au Prestre: Je veux que vous me fassiez connoître le Mystere de cette Eucharistie & son institution. Il lui apprit comment le Prestre Jesus Christ prit du pain & du vin, le partagea entre ses Disciples, & leur dit: *Prenez, mangez: Ceci est mon corps*, & ensuite: *Beuvez: Ceci est mon sang, beuvez-en tous pour la remission de vos pechez*. Et ses Disciples, dit il, nous ont appris une priere que nous disons sur le pain & sur le vin, quand nous les mettons sur l'Autel, & le pain est changé & est fait chair, & le vin est fait sang d'une maniere

secrete, comme Dieu vous l'a fait voir aujourd'hui. Cependant en apparence c'est du pain & du vin, parce qu'il n'y a personne au monde qui puisse prendre un morceau de viande, ni boire du sang qui vient d'estre répandu.

Cet homme se fit ensuite Chrétien, & souffrit le martyre.

Celui qui a écrit l'histoire des Patriarches d'Alexandrie est Severe Evêque d'Aschmonin. Elle a esté continuée par un nommé Michel Diacre: & c'est dans cette continuation d'histoire que se trouve ce miracle, & tout ce que j'en ai rapporté est traduit de là. Vazah ou Vadah, fils de Reja est un Jacobite fameux qui a écrit sa propre vie; & c'est dans cet ouvrage qu'il dit avoir entendu dire à Severe Evêque d'Aschmonin, ce miracle arrivé à Bagdad. Michel Diacre d'Alexandrie l'a tiré de cette vie de Vazah fils de Reja écrite par lui même. Ainsi cette histoire a trois témoins. 1. Severe Evêque d'Aschmonin, qui l'a dit à Vazah. 2. Vazah qui l'a mis dans sa propre vie écrite par lui-même. 3. Michel Diacre continuateur de l'histoire des Patriarches d'Alexandrie, d'où on l'a tirée.

---

## CHAPITRE XXIII.

### *UNION DES EGLISES D'ORIENT AVEC L'EGLISE Romaine sur l'Eucharistie, prouvée par les Liturgies des Nestoriens, Eutichiens & Maronites.*

**O**N a rapporté dans la réponse generale une attestation authentique de la foy des Nestoriens sur l'Eucharistie, qui confirme tout ce que nous en avons dit dans le premier tome de cet Ouvrage, & condamne formellement tout ce que M. Claude a voulu imposer aux Chrétiens d'Orient. Je n'y ajouterai ici que des extraits de leurs Liturgies, afin de faire voir que cette profession de foy ne contient que la doctrine commune de leurs Eglises, dont leurs Liturgies leur renouvellent tous les jours la memoire, & dont ils font ainsi tous les jours profession publique, en celebrant les sacrez Mysteres.

*EXTRAIT DES MISSELS ET LIVRES DE prieres des Nestoriens, Eutychiens, Maronites, dont il y a un exemplaire dans la Bibliotheque de Monsieur Hardy Conseiller au Chastelet.*

**Q**UE la grace de vôtre S. Esprit, Seigneur, vienne sur nous & sur cette oblation, & qu'elle demeure & qu'elle repose sur ce pain & sur ce calice. Qu'elle les benisse, les sanctifie, & les scelle au nom au Pere, du Fils, & du S. Esprit, & que ce pain par la puissance de vôtre Nom, ce pain, dis-je, soit le Corps saint de Nôtre Seigneur Jesus Christ, & ce Calice le Sang precieux de Nôtre Seigneur Jesus Christ; & que celuy qui mangera de ce pain & boira de ce calice avec une vraye foy, ils luy soient à l'expiation de ses offenses, & à la remission de ses pechez.

Dans la Messe qu'ils attribuent à Nestorius, comme en effet Echellenfis dans les Notes sur le Catalogue d'Hebed Jesu, en parle.

*Seigneur, que la grace de vôtre S. Esprit vienne, demeure, & se repose sur cette oblation que nous offrons devant vous: Qu'elle la sanctifie, & fasse ce pain & ce vin le Corps & le Sang de Nôtre Seigneur Jesus Christ, les changeant & les sanctifiant vous-même par l'assistance de vôtre S. Esprit.*

Dans le Livre des Offices de la semaine des mêmes Nestoriens, dans une des Oraisons il y a mot pour mot.

*Dans le moment que le Prestre monte au Sanctuaire, les armées d'esprits bien-heureux se tiennent au dessus de luy; & regardent le Prestre qui rompt & divise le corps de Christ pour la remission des pechez.*

Dans un autre endroit du même Livre.

*Tous nous autres Fideles allons & confessons avec une joye spirituelle sans aucun doute, que nous voyons sur le saint Autel l'Agneau de Dieu, qui est tous les jours sacrifié sacramentalement, quoiqu'il soit vivant à l'Eternité, & qui est distribué à tout le monde, & n'est point consumé ni diminué.*

Dans un autre endroit.

*Mon ame souhaite avec passion vos tabernacles, ô l'Eglise fidele, où nous voyons dans le Sacrement l'Agneau vivant de Dieu, qui est posé sur vôtre Autel.*

## Dans une autre Oraïson.

*Vous tous qui approchez pour jouir des delices de ces glorieux & divins Myfteres , confeffons & adorons enfemble le Seigneur de toutes choses , & recevons avec pieté & foy le corps du Fils , le Christ, qui a esté immolé pour nôtre vie , & qui a expié nos crimes , & qui a reconcilié son Pere avec nous par l'effusion de son Sang. Et voici qu'il est apporté sur l'Autel de la droite du Pere , qui l'a envoyé. Et quoiqu'il soit Un , & incapable d'aucune division , cependant il est tous les jours sacrifié dans l'Eglise , sans qu'il souffre pour nos crimes. Venez , approchons avec respect du sacrifice de ce Corps , qui sanctifie toutes choses , & crions luy tous enfemble , & disons luy , Gloria tibi.*

## Une autre.

*Isaye baisa du feu dans des charbons , & ne brûla point ses lèvres , mais son iniquité fut expiée. Les mortels reçoivent du feu au milieu du pain , qui conserve leurs corps , & leurs pechez sont brûlez.*

Il faut remarquer sur cette Oraïson , 1. qu'elle se trouve dans tous les Missels des Nestoriens & des autres Orientaux que j'ai vûs. On en a vû quatre de ceux-là , & sept ou huit des autres, tant Eutychiens que Melchites. Elle se trouve aussi dans la Messe de Malabar alterée par Alexis de Menezes Archevêque de Goa , dont la traduction est au bout de son voyage ; l'Original est imprimé in folio en Portugais à Lisbonne , & de là dans la Bibliothéque des Peres.

2. Que le feu veut dire la divinité unie à ce charbon , c'est-à-dire à l'humanité de J. C. comme on le peut prouver par plusieurs de leurs passages. Et c'est pour cela qu'ils appellent la Vierge l'Encensoir d'or , qui a porté le charbon vivant J. C. Nôtre Seigneur. On peut voir ce qui a esté dit sur ce sujet dans la réponse generale sur S. Jean de Damas.

Dans le Missel Maronite , p. 111. dans la Messe de S. Denys , après la priere pour les morts , ils ajoutent.

*Et les regardant , Seigneur , avec pitié , pardonnez leur leurs pechez , & remettez leurs défauts , à cause du Corps & du Sang de votre Fils unique , qui est caché , enterré & enseveli dans leurs membres.*

Pag. 113. dans la même. *Christ pain veritable qui est descendu du Ciel , & qui nous a esté une viande qui ne perit point , gardez nos amés & nos corps de la gehenne qui ne s'éteint point.*

Dans le Breviaire ou Livre d'Oraïsons de la Semaine , & des

802 LIV. VIII. *Preuves authen. de l'union des Eg. d'Or.*  
Eutychiens Syriens , qui est dans la Bibliotheque de Monsieur  
Hardy.

*Donnez Fils de Dieu un bon repos & une heureuse memoire aux  
morts qui ont mangé vòtre corps , & qui ont bù vòtre sang avec  
foy.*

En un autre endroit.

*Nòtre Sauveur a donné un gage de la vie nouvelle aux Fideles ,  
pour passer de la mort à la vie par le moyen du Corps & du Sang ,  
qui fait le bonheur des morts qui l'ont mangé , & qui est celui qui  
les ressuscite.*

Dans l'Office de Pâques.

*Vous soyez heureux , vous qui estes morts dans ce jour de la Re-  
surrection ; Car le corps vivant que vous avez mangé , & le sang  
propitiatoire que vous avez bù vous fera tenir debout au costé  
droit.*

*L'ATTESTATION SUIVANTE AYANT ESTE<sup>r</sup>  
égarée au temps qu'on imprimoit l'endroit où elle devoit estre inse-  
rée , on a crù la devoir ajouter ici.*

*Attestation du Superieur du Monastere de S. Georges.*

**L**E tres illustre & tres excellent Seigneur Charles Fran-  
çois Olier , Marquis de Nointel , Ambassadeur du tres-  
puissant Roy de France , ayant desiré d'estre informé exacte-  
ment de la foy de l'Eglise Orientale touchant les terribles &  
immaculez mysteres de nòtre Seigneur J. C. & les autres Sa-  
cremens de nòtre Eglise. Voici ce que nous avons écrit tou-  
chant le sacré corps & sacré sang de J. C.

Nous croyons & nous confessons qu'après la consecration &  
la priere du Prestre le pain & le vin sont veritablement & pro-  
prement changez au corps & au sang de J. C. nous pronon-  
çons ces paroles suivantes : *Je crois , Seigneur , & je confesse que  
vous estes veritablement le Christ , le Fils de Dieu vivant , qui estes  
venu dans le monde pour sauver les pecheurs , dont je suis le premier.  
Je crois encore veritablement que c'est-là vòtre corps même tres-pur ,  
& que c'est-là vòtre sacré sang. Je vous prie donc d'avoir pitié de  
moy , & de me pardonner mes pechez tant volontaires qu'involon-  
taires , soit en paroles , soit en œuvres.*

Et

Et quand le Prestre après avoir porté les saints dans le Sanctuaire, & avoir prononcé les paroles du Seigneur, ajoûte, *Faites de ce pain le sacré corps de vostre Christ, Amen, & ce que dans le calice le sacré sang de vostre Christ, Amen,* il dit de l'un & de l'autre ces paroles-cy, *les changeant par vostre saint Esprit, Amen;* marquant clairement par là qu'ils sont changez & convertis veritablement au corps même & au sang même de J. C. n'y ayant que les especes & apparences du Pain & du vin qui demeurent. C'est pourquoy nous ne les appellons plus simplement du pain & du vin : mais nous confessons qu'ils sont le corps même & le sang même de J. C. qui a esté versé pour nous pour la remission des pechez & la vie éternelle, & tous ceux qui faisant profession de cette foy participent dignement & avec pureté à ces mysteres, ont part avec tous les Saints au Royaume du Ciel.

Nous avons beaucoup de respect pour les Saints, pour les Anges, pour la sainte Vierge, & nous les employons pour Ambassadeurs & intercesseurs auprès de J. C. pour nos pechez, & pour ceux de tout le monde, afin que par leurs saintes prieres nous soyons délivrez des supplices éternels : & nous avons un respect encore plus grand pour la S<sup>te</sup> Vierge comme ayant plus de pouvoir que tous les Saints auprès de son Fils & de son Dieu pour obtenir le pardon de nos pechez, & de ceux de tout le peuple qui porte le nom de Chrestien. Nous honorons de même les Anges, & nous les invoquons afin qu'ils délivrent nos ames des malins esprits, & qu'ils les assistent lorsqu'elles se separent du corps.

Nous croyons de plus que dans la sainte Eglise il y a sept Sacremens, le Baptême, le saint Cresme, la Communion, l'Huile de prieres, le Sacerdoce & le premier Mariage. C'est pourquoy nous Superieur & autres Peres du Monastere de saint George de l'Isle de Principo, nous avons donné ce témoignage de nostre foy, qui est celle de l'Eglise Orientale, audit Seigneur & à tous les autres Chrestiens, & nous y avons souscrit le 20. Octobre mil six cens soixante & onze.

*Moy Superieur j'ay souscrit.*

*Moy DAMASCENE Econome j'ay souscrit.*

*NICODEME j'ay souscrit.*

## CHAPITRE XXIV.

## CONCLUSION.

**A** Prés avoir justifié par une infinité de preuves dans le premier volume de cet ouvrage que depuis le siecle de Berenger jusqu'à celui cy, l'Eglise Romaine & les Societez Orientales ont eu la même foy sur les dogmes de la presence réelle & de la transubstantiation : après toutes celles dont on a fortifié ce fait dans la réponse generale, & cette foule de témoignages authentiques qu'on y vient d'ajouter: il n'est pas croyable qu'il se trouve desormais personne qui le puisse contester de bonne foy, & si quelqu'un n'en paroïssoit pas encore persuadé, on auroit tout sujet de croire, ou que la preoccupation l'auroit empesché de faire attention à ces preuves, ou qu'il en parleroit plutôt selon ses passions & ses interests que selon ses veritables sentimens.

Ce seroit même en vain que M. Claude pretendroit se justifier de l'avoir nié sur ce qu'il n'estoit pas obligé de deviner toutes les preuves qu'on a depuis produites, car il y en avoit assez dans les premiers ouvrages pour l'obliger à se rendre s'il n'eust point eu envie de montrer au monde ce qu'il sçavoit faire pour obscurcir une verité certaine. Et il ne pouvoit au moins s'engager à nier ce fait, ny en parler avec la confiance qu'il a témoignée, sans avoir pris les soins necessaires pour s'en informer, dont le premier estoit de consulter les Patriarches & les Eveques des Eglises d'Orient, ce qui auroit suffi pour le conduire à la même conviction.

Que l'on ne dise plus aussi que cette voye que nous avons voulu faire passer pour courte & abregée est tellement longue qu'il a déjà fallu plusieurs volumes pour en éclaircir les difficultez. On sçait qu'une des veuës de M. Claude en s'opiniâtrant à nier ce fait, a esté d'embarasser par là cette dispute. Il a cru que s'il ne pouvoit empesché que l'on n'emportast ce point, il en rendroit au moins par ces chicaneries la discussion difficile : & qu'ainsi si l'argument estoit invincible on n'en tireroit

du fruit de long-temps. Mais il a mal pris ses mesures en cela comme dans les autres choses, & si la nécessité où il nous a mis d'accumuler tant de preuves pour établir une vérité constante, a allongé la dispute pour quelque temps, ces mêmes preuves l'abregent désormais pour tous ceux qui voudront s'instruire de ce differend, puisqu'elles forment pour l'avenir une certitude & une notoriété si reconnüe de ce fait qu'il ne sera pas moins certain que ce qui se passe parmi nous, & qu'on n'aura plus besoin de le prouver.

Ainsi l'effet de cette longue dispute sera de pouvoir dire maintenant sans dispute, comme a dit autrefois Lanfranc, que du temps de Berenger *tous ceux qui avoient quelque connoissance de la langue latine & des livres latins, les Grecs, les Armeniens, & generalement tous les Chrestiens, croyoient de l'Eucharistie ce qu'en croit l'Eglise Romaine,* & qu'ils ont toujours continué depuis de faire profession de la même foy, c'est à dire en un mot que ce fait capital, qui sert de fondement à l'argument de la Perpetuité, est parfaitement établi, qu'on le peut supposer sans preuves, & qu'on ne sçauroit se tromper, pourveu qu'on n'en tire que les conséquences qui s'en tirent nécessairement.

Peut-estre se trouvera-t-il des Ministres qui croiront nous pouvoir arrester sur ces conséquences, & qui estant forcez de reconnoître que M. Claude s'est mal engagé, & qu'il n'a point dû nier ce qu'il a nié, pretendroient s'en pouvoir tirer d'une autre maniere que luy, en disant que c'est la faute d'un particulier dont on ne peut rien imputer à tout le corps: qu'après tout il ne s'enfuit pas de là que la doctrine de la presence ait esté perpetuelle dans l'Eglise, qu'il est bien vray qu'elle estoit universellement répandüe dans tout l'Orient aussi bien que dans l'Occident au siecle de Berenger, comme on l'a fort bien montré, & que M. Claude a eu tort de le nier, mais que cette doctrine a pû s'introduire dans toutes les societez Orientales par innovation depuis le siecle de Paschase, & que c'est par là que M. Claude se devoit deffendre.

C'est-là tout ce qu'ils peuvent répondre: mais cette réponse en nous abandonnant M. Claude, ne justifie néanmoins ny leur procedé ny leur cause. Car à l'égard de leur procedé, ont-ils dû souffrir que dans une cause commune, celui qui s'estoit chargé de leur deffense, l'établiss sur une fausseté

806 Liv. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or*  
notoire, & qu'il contestât quatre ou cinq ans sur un fait dont la bonne foy & la sincerité le devoit faire convenir dès le premier jour? Ne devoient-ils pas desfavorier publiquement cette conduite, & ne point permettre que dans le dessein de deffendre ce qu'ils prennent pour verité, on blessast la verité, en important à tout l'Orient de croire ce qu'il ne croit pas? N'estoient-ils pas obligez de rendre témoignage à la verité dans ce point, puisque ceux qui l'honorent veritablement l'honorent en tout & ne la regardent jamais comme ennemie?

Cependant qui est le Ministre qui ait desfavorié M. Claude depuis tant de temps que cette dispute a duré, & qu'en peut-on conclure sinon qu'on n'a nul égard à la verité dans leur parti, & que ceux qui y regnent par la creance & par l'autorité ne se soucient pas par quel moyen ils y tiennent les peuples attachés; que les faussetez leur sont aussi bonnes que les veritez quand elles produisent cet effet; & que pourveu qu'un Auteur fasse du bruit, & qu'il soit capable d'amuser le monde par le son de ses paroles, les plus intelligens d'entre les Calvinistes sont bien aises de le laisser faire, & regardent toujours comme un avantage l'impression qu'ils font par là sur le commun de leur parti.

En un mot quand ils pretendront passer à l'avenir pour des gens qui n'ont point d'autre interest que celui de la verité, & qui suivent en tout les mouvemens de leur conscience, on n'aura qu'à leur dire qu'au veu & au sçu de tous les Ministres de France, M. Claude a soutenu pendant le cours d'une dispute de plusieurs années, *que la transsubstantiation & l'adoration du Sacrement sont des choses inconnues à toute la terre à la reserve de l'Eglise Romaine, & que ny les Grecs, ny les Armeniens, ny les Russiens, ny les Jacobites, ny les Ethiopiens, ny en general aucun Chrestien, hormis ceux qui se soumettent au Pape, ne croient rien de ces deux articles, & que bien loin que personne parmy eux s'y soit opposé, c'est en publiant & en soutenant cette insigne fausseté qu'il a esté élevé aux premiers degrez d'honneur de leur prétendue Eglise.*

Mais s'ils ne scauroient se mettre à couvert eux-mêmes des justes reproches que l'on leur peut faire de leur peu de sincerité, il leur est encore moins possible d'é luder les consequences qu'on en tire necessairement contre leur doctrine.

Car il ne faut pas s'imaginer que M. Claude se soit engagé XXI V.  
sans de grandes & importantes raisons à soutenir comme il a  
fait qu'il n'y avoit que l'Eglise Romaine où ces deux articles  
fussent crus. Il est trop habile pour s'estre porté gratuitement  
à une telle extrémité, & ce qu'il y a forcé malgré luy en cet-  
te occasion n'est pas difficile à deviner.

Il avoit entrepris de répondre au traité de la perpetuité, ce  
qui l'obligeoit de montrer la possibilité du changement que  
les Ministres prétendent estre arrivé dans l'Eglise par le moyen  
de Pascale depuis le neuvième siècle jusqu'à l'onzième. S'il  
eust donc avoué qu'au siècle de Berenger les sociétés d'O-  
rient faisoient profession des dogmes de la présence réelle  
& de la transsubstantiation, il eût fallu dire par nécessité que  
sans que le livre de Pascale eust esté veu dans l'Orient, sa doc-  
trine néanmoins s'y estoit répandue, & qu'en moins de cent  
cinquante ans elle s'y estoit glissée dans tous les esprits, qu'ils  
l'avoient tous reçue comme l'ancienne foy en oubliant celle  
dans laquelle ils avoient été élevés jusques alors, que personne  
ne s'y estoit opposé, que personne n'avoit même remarqué ce  
changement, & qu'il avoit esté embrassé universellement &  
sans contradiction par toutes ces sectes divisées depuis plusieurs  
siècles de l'Eglise Romaine, & qui avoient pour suspect tout  
ce qui venoit d'elle.

Cela a paru tres-justement ridicule à M. Claude, & quelque  
hardy qu'il soit d'ailleurs, il a bien veu qu'il ne réussiroit pas  
s'il entreprenoit de faire goûter au monde une telle absurdité.  
Il a craint avec raison que s'il réduisoit le différend à ce point,  
il fust trop tôt terminé, & que le sens commun ne se déclarast  
tout d'un coup contre luy.

Il a donc jugé qu'il valloit encore mieux contester le fait, &  
nier absolument que les sociétés d'Orient crussent la présence  
réelle; que par là au moins la dispute ne seroit pas si tost finie,  
que peut estre on ne s'attacheroit pas à prouver ce fait avec  
tant de soin, & qu'il pourroit demeurer ensevely sous cet amas  
de nuages qu'il tascheroit d'y répandre.

Il y a lieu de croire que c'est par ces veuës que M. Claude  
s'est porté à prendre ce parti. Si elles ne sont pas d'un homme  
sincere, elles sont au moins d'un homme habile & intelligent,  
& ce seroit aux Ministres qui le voudroient condamner à nous

808 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
dire auparavant ce qu'ils auroit pu faire de mieux. Qu'ils le tentent s'ils en ont envie, & qu'ils sçachent qu'ils y reüssiront encore plus mal. Car au moins a-t-il trouvé un grand champ à faire paroître son esprit, & à étaler ses figures & ses hypothèses. Il a trouvé le moyen de suspendre les esprits, & de les ébloüir pour quelque temps.

Mais il n'en seroit pas ainsi de ceux qui auroient pris un autre chemin, & abandonné les sociétés d'Orient. On les auroit condamnés sur la seule proposition de ce qu'ils auroient voulu soutenir. Car qui voudroit écouter un homme qui diroit sérieusement, j'avoué qu'au commencement de l'onzième siècle toutes les Eglises du monde croyoient la présence réelle; mais je prétends que c'est le livre de Pascale qui sans avoir esté connu dans l'Orient y a fait tous ces desordres & tous ces renversemens, que c'est ce livre qui a fait recevoir sans contradiction, sans bruit, sans dispute la créance de la présence réelle par les Nestoriens, les Armeniens, les Ethiopiens, les Copthes, les Grecs, & enfin par tous les Chrétiens du monde, & cela sans que personne se soit aperçu qu'il changeoit de sentimens.

Qu'on ne blâme donc M. Claude que d'estre Calviniste, & d'avoir voulu défendre son parti à quelque prix que ce fût, & qu'on ne dise de luy que ce que S. Augustin dit de Fauste. *Mala causa vana te loqui coegit, sed malam causam habere nemo te coegit*: mais qu'on reconnoisse en même temps que c'est un étrange parti que celui du Calvinisme, puisqu'on ne le peut défendre qu'en s'engageant à soutenir des faussetez notoires & palpables, & à nier des faits qui ont toute la certitude que des faits peuvent avoir & par la raison & par les sens: c'est à dire qu'on ne le sçauroit défendre sans le détruire en même temps: puisque rien de ce qui dépend nécessairement d'une fausseté ne sçauroit estre véritable.

Ainsi les livres de M. Claude par un effet bien contraire à son intention peuvent estre justement appellez la destruction du Calvinisme, puisque faisant voir qu'on ne le peut défendre avec quelque sorte d'apparence qu'en soutenant que les Eglises d'Orient ne sont pas d'accord avec l'Eglise Romaine sur la présence réelle, ils font voir aussi qu'il est impossible de le défendre raisonnablement, puisque ce fait est absolument insoutenable.

C'est la conclusion qui se tire naturellement de toute cette dispute & où le sens commun conduit tout d'un coup ceux qui l'écouteront tant soit peu.

Que s'il se trouve encore des gens qui ne concluent pas ainsi d'eux-mêmes, ou qui rejettent cette conséquence, on les peut regarder comme ayant plus besoin de prières que d'éclaircissements & de raisons. Quand on en est venu dans les écrits jusques à contenter pleinement toutes les personnes de bonne foy, on peut s'arrêter là, puisque la mauvaise foy & l'opiniâtreté n'ont point de bornes. Je croy pouvoir dire qu'on y est arrivé dans les matieres qui sont le sujet de ces trois volumes, & principalement dans l'argument capital de tout cet ouvrage. Ainsi on me permettra bien sans doute de le regarder désormais comme achevé, & comme n'ayant plus besoin d'estre soutenu par de nouvelles réponses contre les attaques des Ministres. C'est la regle que S. Augustin donne expressément à Marcellin à qui il dedie les livres *de la Cité de Dieu*, en luy marquant qu'il n'y auroit pas de justice à luy demander des réponses toutes les fois qu'on verroit ses écrits combattus par des personnes opiniâtres & déraisonnables. *Quamobrem nec te ipsum, mi fili Marcelline, nec alios quibus hic noster labor in Christi charitate utiliter ac liberaliter servit, tales scriptorum meorum velim judices qui responsonem semper desiderent cum his que leguntur audierint aliquid contradici.* Que s'il y a jamais eu lieu de pratiquer cette regle, on peut bien dire que c'est en cette occasion, & qu'on a plûtost sujet de craindre d'avoir ennuyé le monde par un trop grand nombre de preuves, que d'avoir laissé lieu à personne d'en desirer davantage. Mais quoy qu'il en soit, il nous est au moins permis en finissant cet ouvrage d'emprunter les paroles par où ce S. Docteur finit celui de la Cité de Dieu, & de dire comme luy, que l'on croit avoir satisfait avec l'assistance de Dieu par ces trois volumes de la Perpetuité de la Foy de l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie, à l'engagement où l'on estoit entré. Que l'on conjure ceux qui y trouveront de l'excés ou du defaut de le pardonner aux Auteurs qui y ont travaillé selon la mesure de leur lumiere qui ne s'est pas étenduë plus loin; Et ceux qui en seront contens de ne leur en rien attribuer, mais de se joindre à eux pour en rendre grâces à Dieu. *Vi-*

810 LIV. VIII. *Preuves authent. de l'union des Eg. d'Or.*  
*deor mihi debitum ingentis hujus operis adjuvante Domino red-*  
*didisse, quibus param vel quibus nimium est mihi ignoscant,*  
*quibus autem satis est non mihi, sed Domino mecum gratias con-*  
*gratulantes agant.*

FIN.



TABLE

## ADDITION.

On a parlé en divers endroits de la Refutation que Meletius Syrigus le plus celebre Theologien des Grecs avoit faite des articles de Cyrille Lucar: mais on n'en a rien inferé parmy les autres pieces, parce qu'on ne l'a receüe de Constantinople qu'après que cette impression a esté entierement achevée. On a cru neanmoins qu'il estoit bon d'en ajoûter icy quelque chose, n'y ayant point d'écrit où l'on puisse mieux voir le sentiment des Grecs, ce livre estant generalement estimé, comme on l'a pu voir dans la lettre de Nestarius Patriarche de Jerusalem, qui y renvoye pour apprendre la foy de l'Eglise Grecque: & par celle du sieur Panajotti, qui le met au nombre de ceux qui l'ont le plus nettement expliqué.

---

### EXTRAIT DU LIVRE DE MELETIUS SYRIGUS, contre Cyrille Lucar.

#### *Du nom de Transsubstantiation.*

**N**ous demeurons d'accord que ce mot de Transsubstantiation ne se trouve point dans les anciens Theologiens. Car ne s'estant point élevé aucune heresie particuliere sur ce sujet, si ce n'estoit de ceux qui nioient la veritable presence du Verbe en la chair, les saints Peres ne se sont point mis en peine de chercher de nouveaux mots. Mais nous ne disputons pas des mots, & nous ne faisons pas tant consister la force de la pieté dans les paroles, que dans les choses. Si donc nous trouvons dans les Theologiens ce qui est signifié par le mot de Transsubstantiation, qui peut empêcher de se servir de ce mot, ou de quelque autre qui ait la même force? Car nous ne trouvons point dans l'Ecriture, que le Pere soit appellé sans principe, incapable d'estre engendré; nous n'y apprenons point en termes exprés, que le Fils soit consubstantiel au Pere, ny que le S. Esprit soit Dieu. Mais il est conforme à la pieté, & même tres-necessaire, à cause des heresies qui s'élevent, de tirer ces mots de plusieurs autres choses qui les établissent, pour donner une connoissance plus claire des veritables sentimens, & renverser les sentimens contraires.

Car enfin quel desavantage peut-il arriver aux fidelles, d'enseigner un même sens pieux par de differentes manieres de parler? Pour moy je ne le vois pas. Et les passages que nous avons rapportez font voir que les Theologiens enseignent

unanimement, que le pain sanctifié est proprement changé en la substance de la chair du Seigneur, ce qui est la transsubstantiation. Car S. Justin dit, *qu'il a pu faire son corps du pain, de la même maniere qu'il a pu s'incarner.* Et saint Cyprien dit, *que le pain que J. C. donna à ses disciples estant changé non pas en apparence, mais en nature, est fait chair par la toute-puissance du Verbe.*

Et Cyrille de Jerusalem dit, *que J. C. ayant changé de l'eau en vin en Cana de Galilée, il merite qu'on le croye quand il change le vin en sang.*

Et en un autre endroit. *Le pain, dit-il, qui paroist n'est pas du pain, quoyqu'il paroisse tel quand on le goûte, mais le corps de JESUS CHRIST, & ce qui paroist du vin, n'est pas du vin quoyque les sens semblent le persuader, mais le sang de J. C.*

Saint Ambroise dit aussi, *Ce pain devant les paroles sacramentelles est du pain ; & après que la consecration a esté faite, de pain il devient la chair de J. C.*

Gregoire de Nyssé se sert de ces termes, *Nous croyons que le pain consacré par la parole de Dieu est changé au corps de J. C.*

S. Jean Chrysostome dans l'Homelie 83. sur saint Mathieu dit, *Nous tenons icy le rang des Ministres, mais c'est luy qui les sanctifie & qui les change.*

S. Jean Damascene dit, *Le pain de proposition, le vin & l'eau par l'invocation & la presence du S. Esprit, sont changez surnaturellement au corps & au sang de J. C.*

Theophylacte de Bulgarie, *Jesus qui aime les hommes, conserve l'apparence du pain & du vin, & les change en la puissance de son corps & de son sang.*

Or ce que les anciens Docteurs de l'Eglise ont entendu par devenir, estre fait, estre changé, & transélémenté, ou s'il y a quelque autre maniere d'exprimer cela, les Theologiens d'apresent entendent la même chose par le mot de Transsubstantiation. Comme ceux là disent que le pain est proprement & veritablement changé au corps de J. C. de même ceux cy entendent, sans aucune difference, la même chose par le mot de Transsubstantiation, ayant trouvé ce mot nouveau, à cause de la nouveauté de l'heresie. Car un certain Berenger & ses disciples, publiant que veritablement le pain recevoit quelque grace du corps de J. C. que Dieu luy communiquoit par accident, mais qu'il n'estoit pas substantiellement

changé au corps de J. C. au contraire qu'il demeurait sans estre changé, tel qu'il estoit avant la consecration, les Theologiens qui estoient dans le véritable sentiment, pour renverser la folie, dirent que le pain estoit transsubstantié au corps de J. C. afin de montrer que quelque accident du pain n'estoit pas changé en quelque accident du corps de J. C. par quelque changement, mais que le pain estoit fait substantiellement le corps de J. C. Et de même qu'auparavant l'heresie Arrienne, on ne se servoit du mot de consubstantiel, ny en écrivant, ny en parlant, & qu'après qu'il eut eu l'impudence de separer le Fils de la substance du Pere, ce mot fut publié par les Peres du premier Concile, qui confessèrent que le Fils estoit consubstantiel, de la même substance, & uny substantiellement au Pere, pour renverser ces divisions de la Divinité. De même en tous temps, ceux qui ont gouverné l'Eglise comme il faut, ont esté obligés d'inventer de nouveaux mots, à l'occasion de quelques nouvelles heresies; ce qui semble estre arrivé dans ce Sacrement. Car devant le 7. Concile presque tous en ont parlé simplement, mais après l'an 700. de J. C. ces ennemis des saintes Images s'estant assembles à Constantinople, ce qu'ils appellerent fort mal à propos le 7. Concile, ils declarerent impudemment qu'il n'y avoit qu'une seule image de J. C. qui estoit le pain de l'Eucharistie. Depuis ce temps-là les Peres qui vinrent ensuite, commencerent à declarer dans leurs écrits, que le pain consacré n'estoit point la figure du corps de J. C. mais la verité, comme on peut voir dans le 7. Concile, Saint Jean Damascene, & les autres qui l'ont suivy. Et l'heresie de Berenger qui ne vouloit pas que le corps & le sang de J. C. fussent substantiellement presens dans les divins mystères, estant venue jusques dans nos Provinces, on inventa le mot de μεταστωσις Transsubstantiation, qui selon le sens, ne differe en aucune maniere du changement, conversion, & transelementation, dont les anciens Peres se sont servis, comme nous avons dit. Si donc il y a quelque personne, qui craignant de s'éloigner de la pieté, ne veuille pas toucher aux expressions des anciens, ny les changer en d'autres, qui neanmoins conservent entierement le même sens, quoyqu'il fasse une chose ridicule, neanmoins pourvu qu'il reçoive ces paroles selon la pensée des Peres qui s'en sont servis, nous ne dirons rien de

contraire à cela, mais nous le recevons au contraire comme estant dans les mêmes sentimens que nous, louans sa pieté, & ayant quelque condescendance pour sa simplicité. Mais je ne crois pas aussi qu'il doive s'éloigner de ceux qui expriment le même sens par des expressions qui paroissent plus expresses & plus éloignées de la duplicité des heretiques, ou qui expliquent plus clairement la pensée des Peres. Car c'est estre animé d'un esprit de contention, que de disputer des mots, quand on demeure d'accord de la substance de la chose.

Que s'il nie la Transubstantiation à cause de la force de ce mot, à sçavoir, parce qu'il ne croit pas que le pain & le vin soient changez au corps & au sang de J. C. alors nous le rejettons comme n'estant pas d'accord avec nostre Eglise, & comme estant éloigné de nostre foy, & avançant des choses absurdes de sa propre invention. Car nous avons reçu de nos divins Peres une autre doctrine, qui est que nous comuniquons au corps de nostre Sauveur d'une maniere sensible, le voyant de nos yeux, le recevant dans nos mains, le portant à nostre bouche & le mangeant; & qu'ainsi nous sommes faits *σύσσωμὸν* d'un même corps avec J. C. estant nourris mystiquement de sa chair & de ses os. Car participant corporellement au pain sensible, changé substantiellement en son corps par la divinité toute-puissante du Verbe, nous en approchons d'une maniere sensible, comme du pain & du vin, & d'une maniere spirituelle & mystique, à cause qu'on ne voit pas un corps humain qui ait de la chair & des os; qu'il ne fortifie pas les cœurs de ceux qui le reçoivent corporellement, selon la maniere des autres viandes corporelles, mais spirituellement par sa Divinité, qui comme on a dit y est contenuë.



# TABLE DES MATIERES

## CONTENUES DANS LES TROIS VOLUMES de la Perpetuité, & dans la Réponse generale.

*Le premier nombre marque le Tome , le second Livre , le  
troisième le Chapitre , le dernier la page.*

*R. G. marque la Réponse generale.*

*On a marqué les pages du premier Volume selon la troisième  
Edition , parce que les chiffres ne continuoient pas  
dans les deux premières.*

### A



**B**DIEN Patriarche des Nestoriens réuni au Pape, 1. l. 5. c. 10. p. 389.

*Abregement des paroles conformes à l'inclination des hommes, soutenu contre les Sophismes de M. Claude r. g. l. 2. c. 15. p. 526. que l'on s'en est toujours servi dans les matieres de Religion, 526. que selon M. Claude tous les Auteurs Ecclesiastiques se seroient servis de paroles abregees d'une maniere contraire au sens commun, p. 525.*

*Absence réelle peut estre conçue sans nier formellement la presence, 1. l. 6. c. 1. p. 419*

**J. C.** absent & present de nous selon son corps en divers sens, 3. l. 6. c. 12. p. 343 que ce langage est commun aux nouveaux Auteurs & aux Peres, p. 434 & c.

*Abstinence des viandes commandée dès le quatrième & le cinquième siecle selon les Ministres, 1. l. 1. c. 11 p. 92 n'a pu estre observée selon eux par qui que ce soit sans apostasie, *ibid.*, p. 93*

*Ceux qui l'ont commandée outrageuse-*

*ment traités par Daillé 1. l. 1. c. 11. p. 91*

*Abyssins* Témoignages de trois *Abyssins* sur l'Eucharistie, 1. l. 5. c. 13. p. 406

*Accidens* essentiels, 1. 5. c. 8. p. 298

*Actions* contraires à des actions exterieures de respect peuvent marquer un plus grand respect, 1. l. 5. c. 4. p. 356

*Actions* de l'esprit connus jusqu'à un certain point, combien il est aisé de s'y embrouiller 2. l. 2. c. 1. p. 148

*Adam* Supérieur de Religieux de Caddée envoyé au Pape par le Patriarche des Nestoriens, 1. l. 5. c. 10. p. 350

Son écrit pour allier la foy de la nation avec celle de l'Eglise Romaine, *ibid.*, p. 391

Argumens negatifs & positifs pour la transsubstantiation tirez de la conduite & des écrits de ce Legat, *ibid.*, p. 392 393.

*Adelaide* Imperatrice, ses moeurs occupent presque tout le dixième siecle, adore l'Eucharistie en mourant, sa vie écrite par saint Odilon, 1. l. 9. c. 6. p. 684

*Adelman* marque que de son temps tous les Allemans estoient dans la doctrine de la presence réelle, 1. l. 9. p. 709

Kkkkk

- Adoration* veritable en quoy consiste. Deux sortes d'adoration, 1. l. 7. c. 9. p. 545.
- Adoration* de l'Eucharistie prouvée avant l'Epoque chimerique de M. Claude, 1. l. 10. c. 9. par les Peres *ibid.*
- Adoration*, prouvée parmy les Grecs, & à l'égard des Moscovites, 1. l. 10. c. 9. p. 779. & des Armeniens 1. l. 10. c. 9. p. 779.
- Adoration* enfermée dans la presence réelle, mauvais raisonnement de Monsieur Claude sur ce sujet, 1. l. 10. c. 9. p. 787.
- Adoration* souveraine non attachée à aucun signe, *ibid.*
- Adoration* se fait plus tard dans l'Eglise Grecque que dans la Latine, raison de cette discipline, 1. l. 10. c. 9. p. 778.
- Agapius* Moine du Mont Athos a fait divers ouvrages qui sont dans la Bibliothèque de sainte Geneviève, cite luy-mesme son livre du salut des pecheurs r. g. l. 1. c. 11. p. 778. Approbation de ce livre par les Superieurs du mont Athos, *ibid.* p. 779. par l'Eglise de Siphanto, 3. l. 8. c. 4.
- Son témoignage pour la presence réelle & la transubstant, 1. l. 4. c. 8. p. 317.
- Refute les objections ordinaires des Calvinistes, 1. l. 12. p. 49.
- Extrait de son livre, 1. l. 12. p. 43.
- Alexandre* Gagnin sur les Moscovites, 1. l. 5. c. 1 p. 341.
- Alexis* Comnene zelé contre les heretiques au raport de sa fille, 1. l. 2. c. 11. p. 176.
- Alliance* ne peut estre établie en termes metaphoriques obscurs, 2. l. 1. c. 17. p. 140.
- Alternative* fâcheuse pour les Ministres, ou saint Bernard est un fourbe, ou ils sont heretiques, 1. l. 11. c. 1. p. 796.
- Amalarius* parle sur l'Eucharistie le langage des sens, 1. l. 8. c. 4. p. 569. & ce-luy de la foy, p. 571. 573. item c. 7. p. 606.
- Amalarius* peut estre justement accusé de Stercoranisme, 1. l. 8. c. 11. p. 833.
- Ambassadeur* d'Angleterre mal informé de la creance des Moscovites r. g. l. 2. c. 14. p. 226.
- Ambiguité* des termes cause ordinaire des disputes. d'où vient qu'il y a tant de termes, 3. l. 6. c. 1. p. 346.
- Ambiguité* des mots de manger & boire, *ibid.* 347.
- Amen.* sens de cette parole dans la reception de l'Eucharistie 1. l. 6. c. 6. p. 446 & suiv.
- Αναλόγητος* figure, sa nature. peut avoir lieu dans le celebre passage de Tertullien contre Marc, 3. l. 2. c. 5. p. 36.
- Anastase* Sinaite, temps où il a vescu. a crû le corps de J. C. corruptible dans l'Eucharistie. p. 480.
- Andronique* fils de Michel renouvelle le schisme, prive son pere des honneurs funebres deus aux Empereurs, 1. l. 3. c. 4. p. 225.
- Excez de la passion des schismatiques contre les Latins & ceux qui les avoient suivis, nulle mention de la trans., *ibid.* 226.
- Angelonus* Benedictin sur l'Eucharistie, 1. l. 8. c. 4. p. 571.
- Anne* Comnene montre dans son histoire qu'il n'y avoit aucun differend entre les Grecs & les Latins sur la presence réelle & la transubst. 1. l. 2. c. 10. p. 166.
- Anonyme* du P. Celot a vescu dans l'onzième siecle, 1. l. 12. p. 17
- Antitype.* terme d'*Antitype* a un double sens. peut estre affirmé & nié sans contradiction, 1. l. 7. c. 2. p. 474
- Apologistes* de la Religion chretienne, leur procedé selon S. Jérôme, 3. l. 7. c. 4. p. 492
- Apostres* n'ont point fait de questions sur le sens de ces-paroles : *Cecy est mon Corps*, & ils les ont prises pour claires, 2. l. 1. c. 17. p. 141
- Apostres* simples & dociles, respectueux, incapables de prendre des paroles en des sens éloignez, *ibid.* & 2. l. 4. c. 6. p. 373
- Arcadius* de naturel aigre, fait des reproches injustes aux Grecs sur l'adoration, 1. l. 10. p. 777
- Argumens* negatifs de diverses sortes, 3. l. 7. c. 1. p. 454.
- La nature de ces argumens mal connue par M. Claude. Ses mauvaises maximes sur ce sujet, p. 455
- Argumens* tirez du silence d'un seul auteur en un seul point foible. 3. l. 7. c. 5. p. 501.
- Armeniens* schismatiques, lieu de la residence de leur Patriarchie, 1. l. 2. c. 3. p. 113.
- Leur discipline touchant le jeûne *ibid.* temps de leur schisme, p. 114.
- Francs Armeniens* catholiques, residence de leur Patriarchie, 1. l. 2. c. 3. p. 11. 3

*Armeniens*, Ceremonies qu'ils pratiquent à la Meffe, 1. l. 12. p. 381  
*Armeniens* accusez injustement de ne point croire la presence réelle par divers Auteurs, mais injustement, 1. l. 5. c. 9. p. 182  
 Source de cette accusation, erreurs qui leur sont imputées devant Benoist XII. dont celle-là fait partie, p. 385.  
 Cette erreur détruite par leur liturgie, p. 384. defavoüée par le Roy d'Armenie, p. 385  
*Accusation* renouvelée devant Clement 6. détruite par la declaration expresse du Patriarche d'où elle peut estre née, p. 385  
 Clement VI. envoie un formulaire aux Armeniens, R. g. l. 1. c. 17. p. 271  
 Plainte de ce Pape contr'eux, 272  
 Jugement sincere de l'information de Benoist XII. & de toute cette affaire, R. g. l. 1. c. 17. p. 272  
 Expressions des Armeniens rejettées injustement par les Theologiens de Rome. r. g. l. 1. c. 17. p. 275. 276  
 Que cette accusation détruit la politique que M. Claude impute aux Latins. R. g. l. 1. c. 15. p. 226  
 La creance des *Armeniens* sur l'unité d'une nature, R. g. l. 1. c. 15. p. 239  
*Armeniens* n'ont point cru que le corps de J. C. fût détruit, 1. l. 5. c. 6. p. 361  
 Preuves qu'ils ont cru la presence réelle jusqu'au 14. siecle, 1. l. 5. c. 6. p. 365  
 Commerce des *Armeniens* avec l'Eglise Latine 1. l. 5. c. 6. p. 366  
*Armeniens* disoient que le corps de J. C. dans l'Eucharistie estoit le corps de la Divinité, 1. l. 5. c. 6. p. 359  
*Armeniens* s'unissent avec le Pape au Concile de Florence d'une maniere qui fait voir qu'ils croient la presence réelle, 1. l. 5. c. 7. p. 372  
 Objections sur la creance des *Armeniens* de ce dernier temps, 1. l. 5. c. 8. p. 378  
*Argumens* à quatre termes sur le mot de *cecy* faits par tous les Ministres, 2. l. 2. c. 3. p. 176  
*Argumens* qu'on auroit pû tourner contre les chrestiens, 471  
*Arnobe* Carechumene, & par consequent ignorant dans les mysteres, 3. l. 7. c. 4. p. 487  
 Ses erreurs, *ibid.* &c.  
 Articles de foy ne peuvent estre établis en termes metaphoriques quand la metaphore seroit obscure. Faux exemples alleguez par les Ministres, 2. l. 1. c. 17. p. 129

*Assomption* du pain par le Verbe imputée par Blondel à S. Jean de Damas sur des raisons frivoles, 1. l. 7. c. 10. p. 551. & par M. Claude à Jean de Paris, 3. l. 7. c. 2  
*Athenagore* n'a point eu intention de traiter les dogmes. Points dans lesquels il s'est renfermé, 3. l. 7. c. 4. p. 486  
*Avantages* de la cause de l'Eglise sur celle des Calvinistes avant l'examen du fond, 2. l. 3. c. 1. p. 236  
*Aubertin* son livre n'est point le premier sujet de cette contestation, 1. l. 1. c. 1. p. 23. &c.  
 Pourquoi il est difficile d'y répondre, 1. l. 7. c. p. 499  
*Aubertin.* retranche onze lignes d'un passage après avoir fait profession de le rapporter tout entier, 2. l. 6. c. 8. p. 643  
 Pretend éluder tous les passages des catholiques par d'autres expressions auxquelles il les compare, produit six vingt passages pour éluder ceux qui marquent le changement du pain au corps de J. C. 2. l. 6. c. 3. p. 604  
 Prouve vainement que les mots de *changement* &c. ne signifient pas toujours un changement substancial. Inutilité de ces passages, 2. l. 6. c. 4. p. 620  
 Raisonnement d'Aubertin où il n'y a pas de sens commun, 3. l. 5. c. 4. p. 262  
 Refutation de sa principale objection sur Theodoret à l'égard de la presence réelle, 3. l. 5. c. 4. p. 264  
 Sophismes d'Aubertin sur le même sujet, 3. l. 5. c. 4. p. 268 & c. 3. p. 270  
 Reconnoist que le sens de la transsub. au pû venir dans l'esprit, p. 269  
 Sa mauvaise foy sur Theodoret, 3. l. 5. c. 243  
 Solutions d'Aubertin fondées sur des sens impertinens qu'il lui plaist de donner aux termes, 3. l. 6. c. 2. p. 356 & c. 5. p. 379. & 381. 386  
*Austerite* utile, 1. l. 2. c. 3. p. 109  
*Auteur* de l'histoire de l'Eucharistie a pour caractere l'inapplication. Deux exemples remarquables, 2. l. 6. c. 12. p. 697  
*Auteur* de la réponse à l'Office du saint Sacrement. Sa confiance, 1. l. 1. c. 5. p. 57  
*Auteurs* font le portrait de leur esprit en faisant celuy des choses dont ils écrivent, 1. l. 7. 5. p. 498  
*Auteurs* peuvent user des mesmes termes en des sens fort differens. Comment on les distingue, 3. l. 3. c. 1. p. 146 &c.  
*Auteurs* qui ont parlé de l'Eucharistie,

comme Theodoret, éclaircis par les mêmes solutions, 3. l. 5. c. 10. p. 514

## B

**B**aptême a dû produire de grandes métaphores, & avoir plusieurs expressions communes avec l'Eucharistie, 2. l. 6. c. 15. p. 727

Pourquoy les effets du *Baptême* ne marquent point la présence réelle, & que les effets attribués à l'Eucharistie la marquent, 2. l. 6. c. 15. p. 728

Effet du Batême *intelligible*, mais différent de celui de l'Eucharistie, 2. l. 6. c. 15. p. 730

*Baptême* réalité & vérité à l'égard des Sacremens de l'ancienne Loy sans transsubstant, 2. l. 6. c. 15. p. 730

Fondement de diverses métaphores touchant le Baptême, 731

Différence des expressions des Peres à l'égard du Baptême & de l'Eucharistie, 2. l. 6. c. 15. p. 732. & suiv.

*M. Baron* Consul d'Alep confirme par sa signature la vérité des attestations des Grecs d'Antioche, des Syriens, des Arméniens d'Alep, 1. l. 12. p. 56. 81. 82.

*Basile* Archevêque de Thessalonique, sa modération, proteste que les deux Eglises sont unies dans la foy, 1. l. 2. c. 10. p. 169.

*Bede* parle le langage des sens & celui de la foy, 1. l. 8. c. 4. p. 570. 573.

*Berenger* n'avoit tiré son sentiment d'aucun auteur de son siècle, 1. l. 9. c. 1. p. 656

Son opinion regardée comme nouvelle & inouïe, *ibid.* n'a pas eu grand nombre de partisans, *ibid.* 657

*Berengariens* ne se sont jamais prevalus du consentement d'aucune Eglise, disoient que l'Eglise estoit perie, 1. l. 2. c. 7. p. 171

Combien ce silence est convaincant, p. 142

*Bertram* n'a point combattu directement la doctrine de Pascal. Que son livre est fait contre d'autres adversaires, preuves claires pour ce point, 1. l. 8. c. 12. p. 638

Différences de ces adversaires combattus par Bertram, & de Pascal, p. 640. 641

Que le livre de Bertram doit estre de nulle considération pour la décision des différens entre les Catholiques & les Calvinistes, n'a commencé de paroître sous

son nom qu'à la fin de l'onzième siècle, qu'il est possible qu'il n'ait point esté publié durant sa vie, 1. l. 12. p. 29. Voyez

*Jean Scot*

Véritable difficulté du livre de Bertram non entendu par M. Claude, 1. l. 12. p. 32. 33. 34. 35. 36. 37

*Bessarion* au Concile de Florence, établit la transsubstantiation écrivant contre Marc d'Ephese, fait voir clairement que l'Eglise Grecque estoit d'accord avec la Latine sur le dogme de la transsub., 1. l. 4. c. 3. p. 276

*Bizarerie* des Ministres qui sont penser tous les hommes en un certain temps d'une certaine façon, & d'une autre en un autre, 1. l. 6. c. 11. p. 95

*Blondel*, son songe sur l'introduction prerenudé des Evêques, 1. l. 1. c. 8. p. 74

Avoué que la prééminence des Evêques estoit reconnuë par tout à la fin du second siècle, 1. l. 1. c. 8. p. 75

*Bogomiles* heretiques nioient l'Eucharistie, 1. l. 2. c. 11. p. 776

*Breveté* autorité certaines expressions, 2. l. 7. c. 3. p. 801

*Bucer* Dominicain apostat auteur de l'estat politique de l'opinion Zuinglienne, taxé de timidité par les Calvinistes, 1. l. 1. c. 4. p. 41. Cache la différence des Calvinistes & Luthériens dans la confession de Strasbourg, *ibid.* Pretend qu'il n'y avoit point de différend entre eux sur ce point, 42. Désavoué par les Luthériens, donne lieu de croire qu'il admettoit la présence réelle, p. 42. En persuadé Luther à Coburge, p. 43

Artifice de Bucer peu approuvé à Basle, 47. Ministres Zuingliens se laissent gagner, leurs équivoques, 50. Voyez Concordes de Wurtemberg. Luther.

## C.

**C**ABASILAS fleurit sous Cantacuzenë ennemy des Latins, Ses passages pour la présence réelle & la transsubstant., 1. l. 3. c. 8. p. 243. sa doctrine particulière sur le sacrifice.

Erreur de M. Claude sur cet Auteur, p. 249. livre de Cabasila de la vie de J. C. Beaux passages, p. 251

Erreur de Grammaite reprochée injustement par M. Claude sur cet auteur. R. G. l. 2. p. 487

*Caietan* a cru que l'on pouvoit entendre ces paroles : *cecy est mon corps* en un

sens de figure, & pourquoy 2. l. 2. c. 3 p. 169

*Calomnie* de M. Claude contre Arcudius, en luy imputant d'avoir nié que les Grecs adorent, 1. l. 10. c. 9. p. 776

*Calomnie*, que l'on ait enfermé l'impossibilité du changement de creance dans les seuls mysteres populaires, 1. l. 1 c. 7. p. 68

*Calomnie* de Monsieur Claude qui attribué au Pape Alexandre 7. d'avoir fait une heresie de l'opinion de saint Bernard sur la Conception de la Vierge, 1. l. 9. c. 9. p. 708

*Calomnie* de Monsieur Claude contre l'auteur de la Perpetuité, qu'il n'écrivait que par politique de l'Eucharistie, 1. l. 17. c. 9. p. 825.

Autre *calomnie*, d'imputer au mesme auteur du chagrin contre les mysteres, 1. l. 10. p. 828. Voyez M. Claude.

*Calomnie* contre l'auteur de la Perpetuité sur l'infailibilité de l'Eglise, R. G. l. 2. c. 7. p. 395

*Camutere* Patriarche de Constantinople, n'est blâmé que de foiblesse par Nicetas Choniata, & c'est une vision d'Aubertin qu'il ait cru les mysteres corruptibles, 1. l. 2. c. 14. p. 194

*Caracteres* divers du sens catholique & du sens calviniste sur ces paroles, *cecy est mon corps*, 2. l. 3. c. 2. p. 242

*Casus bon.* les sentimens sur les Calvinistes, principalement sur du Moulin, 1. l. 1. c. 5. p. 48. 49

*Catechisme* de Constantinople en grec vulgaire où la transubstant. est exprimée en termes formels, R. G. l. 1. c. 9. p. 128. Autorité de ce livre, p. 131

*Catholiques* peuvent tomber en certaines erreurs, non en d'autres, en demeurant catholiques, 1. l. 6. c. 2. p. 482

*Catholiques* comment doivent estre disposés à l'égard des Calvinistes, 1. l. 4. p. 846

*Catholiques* obligez à la retenuë en écrivant contre les heretiques, 1. l. 1. c. 1 p. 790

*Catholiques* ont droit de supposer que les passages des Pères qui peuvent recevoir leur sens l'ont en effet en vertu du consentement prouvé de toutes les Eglises dans leur doctrine depuis mille ans, 1. l. 10. c. 5. p. 748

*Catholiques* n'enseignent point que ces paroles, *cecy est mon corps* ne signifient rien, 2. l. 2. c. 3. p. 175.

*Calvin* avoué que tous les Peres se sont trompez sur la priere pour les morts, 1. l. 1. c. 9. p. 81

*Calvinisme* ou doctrine des Sacramentaires traité d'heresie au commencement de l'onzième siècle, 1. l. 9. c. 1. p. 652

Qu'il y avoit lors peu de personnes qui erraient sur l'Eucharistie, & qu'ils estoient regardez comme des Novateurs en ce temps-là, *ibid.* p. 654

*Calvinistes* n'ont pû louer Cyrille Lucar sans trahir leur conscience, 1. l. 4. c. 11. p. 331

*Calvinistes* appellent toutes les autres sectes du nom de leur secte, & ne veulent pas souffrir qu'on les nomme Calvinistes, 1. l. 10. c. 2. p. 803

*Calvinistes* anciens ont reconnu que le sens que les Catholiques donnent a ces paroles *cecy est mon corps*, estoit clair. Divers degré de phantaisie par où ils ont passé, 2. l. 2. c. 1. p. 146

*Calvinistes* interrogez juridiquement par Luther à la conference de Vvittemberg, 2. l. 1. c. 4. p. 49

Se trompent en tout dans l'explication de ces paroles, *cecy est mon corps*, 2. l. 2. c. 2. p. 164. Ils renferment l'examen des controverses dans la seule écriture, 2. l. 1. c. 1. p. 18

Rejettent les Peres & les Conciles avec insolence, p. 19

Qualité des premiers Ministres Calvinistes, p. 20. & 21

Temerité de cette voye reconnue par Melancton, 2. l. 1. c. 1. p. 23. 24

Secte des Calvinistes fondée sur un jugement injuste & precipité. Qu'ils ont attiré les peuples à eux par des fausses promesses de la verité comme les Manichéens, 2. l. 1. p. 26

*Calvinistes* ne scauroient esperer de salut qu'en supposant que saint Ambroise & saint Augustin & plusieurs autres Saints ont esté des fourbes, 1. l. 1. c. 16. p. 85

V. *Alternative.*

Les Calvinistes ont besoin d'une évidence personnelle à l'égard de tous les points de foy pour lesquels ils condamnent l'Eglise Romaine, 1. l. 1. c. 6. p. 63

Personne ne se fait Calviniste par raison, 1. l. 1. c. 3. p. 34

*Calvinistes* ont assez eu de grandeur humaine, & n'ont eu aucune ombre de grandeur divine, 1. l. 11. c. 2. p. 81

*Calvinistes* séparent les veritez au lieu

de les unit, 2. l. 3. c. 7. p. 301

*Calvinistes* qui prouvent simplement qu'un passage se peut prendre en leur sens ne prouvent rien, 1. l. 10. c. 5. p. 748

Leur hardiesse à nier les choses claires, utilité qu'on en peut tirer, 1. l. 4. c. 4. p. 282.

Pour estre Calvinistes, il faut avoir l'esprit faux & remuant, 1. l. 8. c. 6. p. 596

*Calvinistes* raisonnables ne peuvent desapprouver le procédé qu'on a tenu contre eux, 1. l. 6. c. 11. p. 847.

*Calvinistes* ont anathematizé avec grand soin l'erreur qu'ils appellent *nuda signa* tenuë par les Sociniens, & ils sont néanmoins dans l'impuissance de les refuter sur ce point, 2. l. 1. c. 8. p. 67. & seq.

Il est douteux si les Calvinistes ne sont point engagez dans l'heresie des signes nus si souvent anathematizée par eux, 2. l. 1. c. 10. p. 82.

Enseignement que les Sacremens n'operent que dans les élus, 2. l. 1. c. 10. p. 83

Que le Baptême ne produit quelquefois son effet que dans la vieillesse, *ibid.* p. 84.

*Calvinistes* ne scauroient prouver par l'Escriture l'efficace jointe à l'Eucharistie, en l'expliquant dans un sens figuré, 73 & *suiv.* item. c. 9. p. 78. & *suiv.*

*Calvinistes* ne peuvent s'empescher de douter du sens de figure, que par un entêtement déraisonnable, 2. *pres.* p. 4

Deux clefs des Calvinistes pour se démesler des passages des Peres, 1. l. 2. c. 9. p. 11.

*Causés* Physiques agissent par la position de leur substance. Efficace Physique de l'Eucharistie, 2. l. 5. c. 5. p. 499

*Cause* Physique doit une fois avoir esté unie, mais il n'est pas nécessaire qu'elle le soit toujours, 2. l. 5. c. 4. p. 513

On peut estre cause de soy-même à l'égard d'un certain estat, 2. l. 5. c. 7. p. 523.

*Celibat* des Prestres injustement attaqué par Monsieur Claude. gardé par les Donatistes, 1. l. 9. c. 7. p. 702

*Celsus*, qu'il n'est point certain que nous ayons tous ses livres contre les Chrestiens, 3. l. 6. c. 3. p. 479

Combien il estoit ignorant dans les dogmes des Chrestiens, *ibid.* p. 480 481

Qu'il est tres-probable qu'il n'a point connu l'Eucharistie, p. 483.

*Ceci est mon corps*, pris en divers sens par les Sacramentaires suivât des raisonnemens metaphysiques, 1. l. 10. p. 728

*Double ceci* dans cette proposition, *Ceci est mon corps*, 2. l. 2. c. 2. p. 157.

*mitari* signifie aussi bien estre mis, estre present, qu'estre gitant. 2. l. 7. c. 4. p. 820.

*Censeurs* de Rome n'ont point eu de part à l'impression du texte Ethyopien du canon *universalis*, 1. l. 1. c. 55. p. 247.

Objections de M. Claude fondées sur des alterations de ce texte dans la version, 248. 249.

*Cerularius*, son differend avec le Pape Leon 9. prouve que les 2. Eglises estoient d'accord sur la transubstant. 1. l. 2. c. 5. p. 123. & *suiv.*

*Cerulanus* excommunié par les Legats du Pape, les veut faire assommer. Ecrit à Pierre Patriarche d'Antioche. Ses accusations contre les Latins, nulle sur la presence réelle, &c. 1. l. 2. c. 5. p. 129

M. Claude confond deux Lettres de Cerulanus en une r. g. l. 2. c. 10. p. 436  
*Chair* de J. C. vivifie immédiatement selon les Peres 2. l. 5. c. 6. p. 523.

*Chamier* raille avec insolence les Catholiques sur les divers sens qu'ils donnent à cette proposition, *ceci est mon corps* 2. l. 2. c. 2. p. 751

Impudence du même Chamier, 2. l. 1. c. 16. p. 127

*Changemens* insensibles alleguez par M. Claude nullement semblables à celui qu'ils pretendent estre arrivés sur l'Eucharistie, 1. l. 9. c. 10. p. 715

*Changement* arrivé dans la pratique de la communion sous les deux especes, qu'il n'est point universel, 1. l. 9. c. 10. p. 716

*Changement* du pain levé en azime, que ce changement n'est ny certain ny universel, 1. l. 9. c. 10. p. 716

*Changement* dans l'élection des Evêques, que ce changement n'a point esté insensible, 1. l. 9. c. 10. p. 717

*Changemens* dans les ceremonies du Baptême, qu'ils ne sont point uniformes, *ibid.*

*Changemens* sur les images, qu'il n'est point universel, qu'il n'est point estrangé que l'opinion des Evêques du Concile de Francfort n'ait point eu de lieu dans l'Eglise, 1. l. 9. c. 10. p. 718.

Autres differences de ces exemples de changement, p. 719

Oubli general, *ibid.*  
*Changement* insensible, impossible sur l'Episcopat, 1. l. 1. c. 8. p. 71.

*Changemens* insensible impossible sur la priere pour les morts, 1. l. 1. c. 9. p. 82.

*Changement* insensible, impossible sur l'invocation des Saints, 1. l. 1. c. 10. p. 90.

Sur l'abstinence des viandes, 1. l. 1. c. 11. p. 95.

Degré de certitude de l'impossibilité de ce pretendu changement sur l'Euchar. 1. l. 9. c. 11. p. 722.

*Changement* reconnu par les Peres a deux qualitez, d'estre réel, d'estre une suite de ces paroles, *cecy est mon corps*. Ce qui exclut le sens de figure & de vertu, 2. l. 6. c. 4. p. 619.

Termes de *changement* signifient tantost un changement substantiel, tantost un changement accidentel, & les hommes ont des regles pour le discerner, 2. l. 6. c. 5. p. 628.

Termes de changement clairement determinez pour la suite des passages, à signifier un changement substantiel, 2. l. 6. c. 6. p. 634. *Et suiv.*

Autres qualitez de changement qui prouvent que c'est un changement de substance, 2. l. 6. c. 5. p. 622. *Et suiv.*

*Changement* marqué par les Peres ne peut estre changement de vertu, 2. l. 6. c. 6. p. 626. *Et suiv.*

*Changement* marqué par les Liturgies & les Peres, 2. l. 6. c. 388. Les Peres se servent toujours de ces termes sans explication, p. 601.

Aubertin reconnoît que ces termes portent à la presence réelle, 2. l. 6. c. 2. p. 601.

*Changement* de sens dans plusieurs expressions, impossible, 1. l. 10. c. 2. p. 754.

On ne dit point qu'une chose est *changée* en une autre pour marquer qu'elle en est rendue ligne, 2. l. 6. c. 3. p. 616.

*Changement* reconnu par les Peres, n'a point pour terme l'établissement d'une figure, 1. l. 2. c. 4. p. 616.

*Changement* réel ne se conclut point du sens de figure, 2. l. 6. c. 3. p. 615.

Deux sortes de changement marquez par M. Claude, 1. g. l. 1. c. 8. p. 111.

Chapitre sixième de saint Jean donne naturellement l'idée d'une manducation réelle du corps de J. C. Difference des expressions du commencement & de la fin de ce chapitre reconnoë par les Disciples de J. C. & par les Juifs, 2. l. 6. c. 16. p. 678.

Que c'est la crainte des Hussites qui a porté quelques Catholiques à l'entendre de la manducation spirituelle, *ibid.* p. 679.

Qu'il est moralement impossible que ceux qui ont le sens de figure dans l'esprit l'expliquent de l'Euchar. & que ceux qui ont la réalité ne l'en expliquent pas, *ibid.* p. 682.

Auteurs qui l'ont expliqué de l'Eucharistie, p. 683.

Les Peres ont allié ce chapitre avec les paroles de l'institution, 683.

Qu'ils l'ont entendu d'une manducation réelle de la chair de J. C. 684.

*Le Charbon* que vit Isaac signifie dans Saint Jean de Damas le corps de J. C. uni à la divinité, 1. l. 7. c. 4. p. 495. Prouvé invinciblement par un passage de la troisième oraison sur les Images, p. 496.

*Charité* que l'on doit avoir pour préserver les fidelles des heresies, 1. l. 11. c. 12. p. 355.

S. Chrysostome explique avec un grand soin toutes les metaphores de l'Evangile de saint Jean sans jamais expliquer en un sens metaphorique ce qui y regarde l'Eucharistie, 2. l. 3. c. 7. p. 287. *Et suiv.*

Declare même qu'il faut absolument manger la chair de J. C. sans émgine, & sans parabole, p. 293.

*Chyrenus*. Ses erreurs sur les Grecs, 1. l. 2. c. 4. p. 118.

*Cruauté* des Ministres, ils traitent de Saints ceux qu'ils croyent apostats & ministres des demons.

*Clarté* ne consiste pas seulement dans les termes, mais aussi dans les determinations qui en font connoître le sens, 2. l. 1. c. 1. 16. p. 130.

M. Claude. Son genie: n'est jamais si éloquent que quand il parle de ce qu'il ne peut sçavoir, *praf.* p. 7.

Nouveau genre d'humilité & de douceur de M. Claude, qui consiste en trois choses, 1. à s'attribuer des vertus qu'on ne voit point, 2. à se plaindre de bagatelles, 3. à charger d'injures atroces les adversaires, 1. g. l. 2. c. 1. p. 316. *Et suiv.*

Aigreur & violence de M. Claude, lors qu'il en accuse les autres, 1. g. l. 2. c. 18. p. 560.

Son caractère est la confiance, il trouve tout ce qu'il veut dans les Peres par ses explications chimeriques. Exemple sur un passage de saint Jean de Damas, 1. l. 2. c. 5. p. 57.

- Son éloquence emportée, 1. l. 12. p. 32  
 Propres aux estats populaires, 1. l. 5. c. 4. p. 351  
 Transport de la Rhetorique, 1. l. 8. c. 6. p. 592  
 Fait un nouveau Dictionnaire, 1. l. 7. c. 1. p. 465  
 Dispose des événemens selon ses vœux, *ibid.*  
 Decide cavalierement les questions du Concile de Florence, 1. l. 4. c. 2. p. 263  
 Place mal les exclamations, 1. l. 7. c. 7. p. 321  
 Change les figures en raisons, 1. l. 1. c. 1. p. 792  
 Sçait toujours des nouvelles des siècles passés qui ont été inconnus à tous ceux qui y ont vécu, 1. l. 6. c. 7. p. 452  
 Domine sur l'esprit des hommes, il les fait penser comme il veut, 1. l. 6. c. 7. p. 453  
 A eu intention de faire pitié, & pour cela raporte les reproches qu'on lui fait dans une fausse application, 1. g. l. 2. c. 12. p. 475  
 Fertile *en peut-estre*, & en fausses hypotheses, 1. l. 2. c. 5  
 En systemes, 1. l. 2. c. 8. p. 143.  
 Caracteres extraordinaires ne coustent rien à M. Claude, 1. g. l. 1. c. 12. p. 199  
 N'arreste pas long-temps l'esprit à ses suppositions déraisonnables, 1. l. 7. c. 5 p. 502  
 Doncque M. Claude s'attribue de penetrer dans les intentions de ses adversaires, 1. l. 12. p. 27  
 Prend pour accordé tout ce qu'on n'examine pas sur le champ, *ibid.* p. 27  
 Tout est possible, tout est impossible, quand il plaist à M. Claude, 1. l. 10. p. 29.  
 Sa malignité contre les Religieux, 1. l. 9. c. 9. p. 699  
 Abuse des maximes communes faite de les entendre. Sophisme qu'il fait sur les moyens generaux des preuves, 1. l. 1. c. 4. p. 42  
 Maxime de M. Claude dans l'examen des auteurs, 1. l. 2. c. 13. p. 388  
 La dureté de ses oreilles n'empesche pas la force des raisons qu'on luy oppose, 1. l. 6. c. 11. p. 470.  
 Abuse qu'il fait des regles de la Logique, 1. l. 6. c. 2. p. 422. *Et suiv.*  
 Ne prend jamais garde que c'est à luy à prouver, 1. l. 16. c. 6. p. 7  
 M. Claude contredit Aubertin sur le 1.  
 jet des Grecs, 1. l. 2. c. 4. p. 122  
 Porte ses pretentions plus loin qu'aucun autre Ministre, *ibid.*  
 Argument impertinent sur la vertu de M. Claude, semblable à celuy qu'il attribue à Nicolas de Methone, 1. l. 2. c. 3. p. 186  
 Qu'il admet positivement tout ce que l'on a voulu dire touchant la connoissance distincte de la presence réelle, 1. l. 6. c. 4. p. 433  
 Supercherie de M. Claude qui décrit l'estat de l'onzième siècle pour faire connoître l'estat du mélange pretendu dans le dixième, 1. l. 5. c. 440  
 Sa cronologie estrange, par laquelle il fait mourir le jeune Estienne après le second Concile de Nicée, quoy qu'il fust mort vingt ans auparavant, 1. l. 7. c. 8. p. 538  
 Autre faute du mesme M. Claude sur cette histoire, 1. l. 7. c. 8. p. 149  
 Son emportement injuste contre ce Concile, 540  
 Fauçer qu'il commet dans le recit qu'il en fait, p. 541  
 Abus qu'il fait de l'autorité de Bellarmin & de Symond 1. l. 8. c. 10. p. 630  
 Sa faulx chronologie sur deux ouvrages de Pascale 1. l. 8. c. 10. p. 626  
 Le contredir sur les moyens par lesquels il a cru que la presence réelle se soit établie, 1. l. 9. c. 6. p. 676. & 677  
 Insulte sans raison sur ce qu'on a commencé par la methode de prescription, 2. pref. 2. 8  
 Il suit la methode des Sociniens en voulant rendre les passages de l'Ecriture équivoques, & les determinant par les sens, 2. l. 2. c. 3. p. 171. & c. 5. p. 277  
 Ses nouvelles lumieres sur les rapports des Sacremens anciens à l'Eucharistie refutées, 2. l. 6. c. 9. & 10. principale illusion sur ce sujet refutée, 2. l. 6. c. 9. p. 660  
 M. Claude doit exhorrer à lire livre de la Perpetuité selon ses principes, 2. l. 7. c. 7. p. 840.  
 Avoue par son silence que si toutes les societés d'Orient croyoient la presence réelle au temps de Berenger, le changement est impossible, 1. g. l. 1. c. 1. p. 20  
 Répond sans contester ni la majeure ni la mineure d'un argument décisif. *ibid.*  
 Veut nier la presence réelle & ne veut pas qu'on la prouve, 1. g. p. 60  
 Veut faire croire qu'il n'a point parlé de la seule chose dont il étoit obligé de parler 1. g. l. 1. c. 3. p. 38.

Peutquoy il s'est porté à cette illusion  
p. 44.

Pretend sans raison qui n'a point parlé  
de la presence réelle dans ses deux pre-  
mieres réponses, conviction de cette faul-  
seté par un grand nombre de preuves r. g.  
l. 1. c. 4. p. 34.

Accuse injustement l'auteur de la Per-  
petuité de mauvisé foy sur ce point p. 59

Abuse des paroles de l'auteur du premier  
Traité pour faire croire qu'il a parlé de la  
Transsubst. r. g. l. 1. c. 4. p. 48

Pretend injustement qu'il n'a jamais nié  
que les Grecs & les Latins qui ont esté dé-  
puis l'onzième siècle ne connussent pas les  
sentimens les uns des autres. Conviction  
de cette fausseté r. g. l. 1. c. 5. p. 66.

Traitement injurieux qu'il fait à l'au-  
teur de la perpetuité sur cette pretention p.  
66. avouë maintenant le contraire p. 67. 68

Injuste reproche sur l'omission de quel-  
ques missions r. g. l. 1. c. 6. p. 89

Absurdité extrême de la supposition  
qu'il fait d'une politique & d'une timidité  
de 600. ans, r. g. l. 1. c. 7. p. 697

Juge sans raport aux circonstances des  
choses qui sont attachées à mille circon-  
stances r. g. l. 1. c. 7. p. 101

Se vante de n'estre pas d'humeur à pren-  
dre parti sur les premiers objers, & prend  
néanmoins parti sur des choses qu'il avouë  
qu'il ne sçait pas r. g. l. 1. c. 10. p. 161

Avance temerairement que les Grecs ne  
se servent du mot de Transsubstantiatio ni  
ordinairement ni extraordinairement. 162

Son erreur grossiere que ce n'est pas à  
J. C. que l'on offre son corps & son sang,  
r. g. l. 1. c. 15. p. 251

Differens jugemens qu'il a porté du  
traité de la perpetuité selon ses diverses  
passions, r. g. l. 2. c. 3. p. 351

Ouverture qu'il donne à la confusion des  
Religions & à toutes les heresies r. g. l. 2.  
c. 5. p. 377

Pretend sans raison qu'on ne puisse rien  
conclure de certain par les preuves de  
raisonnement, r. g. l. 2. c. 6. p. 381. & *suiv.*

Voye ridicule proposée par M. Claude  
pour s'assurer du sentiment de l'ancienne  
Eglise r. g. l. 2. c. 8. p. 414

Son éblouissement sur le sujet de Nico-  
las de Methone, r. g. l. 2. c. 11. p. 454

Se plaint injustement sur le sujet de For-  
besius, r. g. l. 2. c. 12. p. 470. l'accuse sans  
raison de trahison & de vilaine falsifica-  
tion, p. 476

Reproche sans raison une faute de Gram-

maire à l'auteur de la perpetuité, r. g.  
l. 2. c. 13. p. 481

Qu'il a sujet de se défier de luy-même  
en matiere de Grammaire, traduit le mot  
*ιδιωτης* qui signifie *particulier* par ce-  
lui d'*idiot* *ΕΥΤΙΔΙΜΟΣ* qui signifie *mis*  
*dedans, inditum*, par celui d'*appliqué*, r. g.  
l. 2. c. 13. p. 485

Soutient par de vains paralogismes  
qu'il a pu appeller les huit premiers  
Siècles les beaux jours de l'Eglise, r. g.  
l. 2. c. 13. d. 488

Détours dont il use pour pallier une  
faute de Chronologie, r. g. l. 2. c. 13. p. 496

Ses caractères qui paroissent dans les  
reproches qu'il fait sur un passage de Jean  
22. Erreur grossiere, sur laquelle il fonde  
ce reproche, r. g. l. 2. c. 14. p. 510

Deux *Claudes* ridiculement inventez  
par Baléc, 1. l. 12. p. 19

*Clement 4.* envoye une profession de  
foy aux Grecs contenant la transsub. en  
termes formels, 1. l. c. 2. p. 217

*κοινωνια communicatio corporis Chri-  
sti*, expliqué par Zuingle non de la par-  
ticipation, mais de la société qui est le  
corps de J. C. 2. l. 1. c. 8. p. 74

Commerce des deux Eglises dans l'on-  
zième siècle, 1. l. 2. c. 8. p. 147

Commerce spirituel entre l'Eglise Grec-  
que, & la Latine dans le douzième sie-  
cle 1. l. 2. c. 10. p. 169

Comparaisons extravagantes des Sacre-  
mens de l'ancienne loy avec ceux de la  
nouvelle faites par M. Claude, 2. l. 6. c. 9  
p. 661.

Comparaisons inégales ordinaires dans  
l'explication des mysteres, 3. l. 5. c. 7. p. 291

Comparaisons n'exigent pas un parfait  
rapport, 1. l. 7. c. 4. p. 494

Comparaisons des changemens insens-  
ibles avec celui de l'Eucharistie; que celui-  
cy est plus impossible de tous 1. l. 1. c. 11. 97

Conciles tenus contre les Berengariens,  
1. l. 2. c. 8. p. 146

Que ces Conciles n'ont pû estre incon-  
nus aux Grecs, *ibid.*

Concile de Florenee. Grecs forment le  
dessein de s'y réunir avec les Latins. 267.

Exactitude des Latins pour éclaircir les  
questions dans ce Concile, 1. l. 4. c. 2.  
p. 268

Argumens négatifs, & positifs tirez de ce  
Concile pour le consentement des Eglises,  
p. 269. 272

Suites du Concile de Florence prouvent  
l'union des deux Eglises dans le dogme

de la transsub. Argumens negatifs ritez de ces suites, 1. l. 4. c. 3. p. 274

*Concorde* de Vvittemberg source des expressions Lutheriennes employées par les Calvinistes, 2. l. 1. c. 5. p. 51

Calvin imitant la dissimulation de Bucer, éclaircit ces expressions sans les changer, 2. l. 1. c. 5. p. 51

Effet naturel de ces expressions sur quatre villes d'Allemagne, 52

*Concorde* de Vvittemberg prouve que les Calvinistes & les Lutheriens estoient des gens sans conscience, p. 52. Rompuë par Luther, 2. l. 1. c. 6. p. 60

*Conference* pour unir l'Eglise Grecque à la Latine tenuë à Barry, on n'y parle point de l'Euchar. 1. l. 2. c. 8. p. 187

*Confession* de foy pour les Sarazins au douzième Siecle, claire pour la transsub. Importance de ces sortes d'écrits, 1. l. 2. c. 15. p. 200. 201.

*Confession* d'Ausbourg clairement contraire aux Calvinistes. Chicagerie indigne de ceux qui l'expliquent en un sens figuré, 2. l. 1. c. 5. p. 36

*Confession* orthodoxe de l'Eglise Orientale, de quelle sorte elle fut dressée, 1. g. l. 1. c. 9. p. 135

Son autorité, 136. Sa décision sur la transsubstant. 138. v. 3. l. 8. c. 14. & 15

*Connoissance* confuse de la pres. est un mot en l'air, & au cas qu'il signifie quelque chose, on ne peut y reduire le 10. siecle, 1. l. 9. c. 4. p. 6 3

*Connoissance* claire n'a esté supposée par l'auteur de la perpetuité qu'à légard de la presene réelle, 1. l. 6. c. 1. p. 415

*Connoissance* distincte de la presene réelle de trois sortes: quel degré est nécessaire pour la preuve de la Perpetuité, 1. l. 6. c. 2. p. 426

Que souvent il n'y a point de difference entre ne connoistre pas qu'une chose soit, & connoistre qu'elle n'est pas. 422.

Fausse subtilité de M. Claude sur ce sujet, 1. l. 6. c. 2. p. 422. 423.

Termes de *confesser* & *assurer* peuvent estre joints à des termes metaphoriques, & non à des termes proprement figuratifs, 2. l. 4. c. 7. p. 331

*Consentement* des societez schismatiques avec l'Eglise Romaine marque de l'Eglise & effet de la providence, 1. l. 2. p. 105

*Consentement* des societez d'Orient avec l'Eglise Romaine sur l'Euchar. n'est point une chose incertaine, & qui puisse

estre disputée, & l'erreur qu'on commet en le niant n'est pas humaine, 1. l. 2. c. 2. p. 105

*Consentement* de tous les peuples dans la doctrine de la presene réelle, fait voir que c'est l'impression naturelle de ces paroles: *Hoc est corpus meum*, 1. l. 10. c. 1. p. 727. & 2. l. 1. c. 11. p. 90. 91

*Consentement* de l'Eglise depuis mille ans dans la doctrine de la presene réelle & de la transsubstant. explique les expressions des Peres, 1. l. 10. c. 2. p. 732

Détruit les clefs de figure & de vertu, p. 733

*Consentement* de toutes les Eglises depuis mille ans dans la doctrine de la presene réelle prouve que plusieurs expressions que les Ministres opposent à cette doctrine n'y sont point contraires, 1. l. 10. c. 4. p. 741.

*Consequences* du sens catholique se trouvent dans les Peres. Consequences du sens calviniste ne s'y trouvent point, 2. l. 5. c. 8. & 9

Deux consequences, l'une qui prouve le fait, l'autre qui naît du fait, 1. g. l. 1. p. 16

Que M. Claude ne nie que la consequence qui prouve le fait, & non la consequence qui naît du fait, *ibid.*

*Consequence* du rémoignage des Grecs d'apresent à ceux d'entemps de Berenger, 1. g. l. 1. c. 9. p. 155. *item.* 19. p. 303. & *suiv.*

*Consequence* nécessaire des faits avouéz par M. Claude à la perpetuité de la foy des societez d'Orient dans la presene réelle depuis Berenger, 1. g. l. 1. c. 7. p. 106.

*Conspiration* des Peres à parler contre le sens commun selon les Ministres, 2. l. 6. p. 627

*Contenir* pris ridiculement pour declarer par Aubertin, 2. l. 6. c. 10. p. 675

*Controverse* particuliere décisive de la generale, 1. l. 1. c. 11. p. 96

Constantinople prise par les Latins. Leur cruauté. Haine des Grecs contre eux marquée par Nicetas, Baudouin élu Empereur, Grecs réunis au Pape. Nul vestige d'erreur de Berenger, reconnu parmi eux. Force de cet argument, 1. l. 3. c. 1. p. 204

Coptes & Ethiopiens n'ont que la même creance. Patriarche des Ethiopiens nommé Abuna confirmé par le Patriarche d'Alexandrie. Preuves negatives de leur consentement avec l'Eglise Romaine sur

Euchar. 1. l. 5. c. 13. p. 402. Leur réunion, *ibid.*

Corps de J. C. veu & touché en quel sens, 2. l. 8. c. 14. p. 717. 722. 723.

Corps de J. C. ne peut signifier l'efficace selon Beze, 2. l. 6. c. 6. p. 627

Corps de J. C. reconnu indivisible dans l'Eucharistique par tous les Peres, 2. l. 5. c. 9. p. 543.

Corps de J. C. divisé sans division dans l'Eucharistique selon tous les Peres, 1. l. 7. c. 3. p. 488. *Esuivo.*

Corruption de la morale des Calvinistes, 1. l. 9. c. 9. p. 700.

Question de la corruptibilité des mysteres rapportée par Zonare & Nicetas. Ghon. prouve que les Grecs croient la presence réelle & la transubst. 1. l. 2. c. 14. p. 191. *Esuivo.*

Aubertin contredit mal à propos par M. Claude sur ce point, p. 193

Sophismes de M. Claude sur la question de la corruptibilité des mysteres, refutez, 1. l. 2. c. 14. p. 196

Cour de Rome fort rabaisée au dixième siecle, 1. l. 9. c. 6. p. 678

Costume de donner l'Eucharistique aux enfans, rejetée par M. Claude comme une erreur au même temps qu'il l'attribue à l'ancienne Eglise, 1. l. 9. c. 10. p. 710

Costume generale de cacher l'Eucharistique aux payens, 3. l. 7. c. 2. p. 469

Doit estre estimée de tradition, *ibid.* N'a point commencé au quatrième siecle, p. 470

Marquée par plusieurs auteurs du second, 471. 472. &c.

Creance confuse à l'égard de l'Eucharistique admise par M. Claude durant mille ans. Supercherics dont il use pour se justifier de ce reproche. Retranche 4. lignes d'un de ses passages, 1. l. 6. c. 3. p. 427

Croisade resoluë au Concile de Clermont, l'an 1095. Concours des peuples de l'Occident. Progrez de Godefroy, mélange des deux Eglises pendant ces temps, 1. l. 2. c. 10. p. 162. *Esuivo.*

Cruautés reciproques des Grecs & des Latins, 1. l. 3. c. 1. p. 207. 208

Crusius Lutherien, ses qualitez bien informé des sentimens des Grecs. Reconnoist qu'ils croyent la transubst. 1. l. 2. c. 4. p. 116

Ses negotiations avec le Patriarche de Constantinople, 1. l. 4. c. 4. p. 283.

Cyrille Lucar ou Lucaris disciple de Me-

letius. Sçavoit diverses langues, 1. l. 4. c. 6. p. 299

Lié d'amitié avec de Dominis. Franc Calviniste, p. 300. Dissimule ses sentimens, *ibid.* Est fait Patriarche d'Alexandrie, 301.

Empoisonne Timothée Patriarche de Constantinople selon Allat. *ibid.* Est élu Patriarche de Const. *ibid.*

Public ses erreurs sans éclat, & sans y contraindre personne, p. 302. Grecs s'elevent contre luy. Ses diverses depositions & rétabllemens, *ibid.*

Declaration de Cyrille contre ceux qu'il appelle Papistes, p. 303.

Opposition qu'on luy a faite durant sa vie & après sa mort, 1. l. 4. c. 6. & 7. p. 310. *Esuivo.*

Cyrille ne suivoit point les opinions de l'Eglise Grecque, *ibid.* p. 309

Cyrille de Berée anathematise Cyrille Lucar dans un Concile, 1. l. 4. c. 7. p. 312

Parthenius Patriarche condamne Cyrille Lucar, 1. l. 4. c. 7. p. 314. v. 3. l. c. 15

D

DAILLÉ' pretend qu'on ne peut decider le differend sur l'Euchariste par les peres, & que ceux qui ne trouvent pas leurs passages difficiles font bonne mine à mauvais jeu, 1. l. 1. c. 5. p. 56

Daillé avoüe que l'invocation des SS. estoit establie au quatrième siecle, 1. l. 1. c. 10. p. 84

La traite d'aveugle, de superstition p. 88

Daillé avoüe que la priere pour les morts estoit establie dans le second siecle, 1. l. 1. c. 9. p. 87

Civilité extraordinaire de Daillé envers saint Ambroise, 1. l. 1. c. 10. p. 84

Daillé n'a pas sçu que les Catholiques de France ne sont pas obligez de jeûner l'Avent, 1. l. 7. c. 7. p. 537

Damascene de Thessalonique, 1. g. l. 1. c. 175

Damien Goez. Son écrit, preuves tirées de cet écrit pour la foy des Ethiopiens sur l'Euchar. 1. l. 5. c. 13. p. 404.

Dannaverus Lutherien impute la transubst. aux Grecs comme une erreur, 1. l. 2. c. 4. p. 17. avoüe que les Moscovites croient la transubst. 1. l. 5. c. 2. p. 346

Dangeroux de vouloir nier un miracle & une œuvre de Dieu, parce qu'on n'en voit point la fin. Turcs Sociniens payens

détruits par la religion chrestienne , 2.

1. 2. c. 4. p. 191

*Dere* pris par Aubertin pour declarer,

2. l. 6. c. 10. p. 676

*Dialogue* des deux natures. Sommaite de la doctrine de ce livre , & des erreurs qu'il contient , 1. l. 12. p. 3

Que Jean Scot en est l'auteur , p. 4

*Dieu* ne doit pas aux hommes l'éclaircissement de toutes les difficultez des mysteres , 3. l. 1. c. 1. p. 4

*Difference* entre le sens metaphorique & le sens figuratif. 2. l. 4. c. 8. p. 394. & p. 421

*Difference* des propositions vraiment figuratives, & des literales, 2. l. 3. c. 4. p. 265

*Differends* personnels ne doivent estre mêlez avec ce qui regarde la cause de l'Eglise selon S. Augustin, 1. l. 11. c. 1. p. 789

*Difficultez* des Mysteres ne sont dangereuses à considerer que pour les Calvinistes, & non pour les Catholiques. Raison de cette difference fondée sur les differens principes des uns & des autres, 1. l. 11. c. 10. p. 834

*Difficultez* des mysteres peuvent estre des marques de leur verité en un certain sens, & non generalement. Reproche injuste de M. Claude sur ce sujet, 1. l. 11. c. 10. p. 836

*Difficulté* reconnue par les Peres dans la chose signifiée par ces paroles, *ecce est mon corps*, 2. l. 4. c. 1. p. 327. *Et seq.* Sens de figure n'a aucune difficulté dans la chose mesme, *ibid.* p. 325

*Difficultez* qui naissent de la doctrine des Calvinistes selon M. Claude, 3. l. 7. c. 9. p. 528

Qu'il ne scauroit les faire voir dans les Peres, *ibid.*

*Difficultez* qui naissent de la doctrine catholique, exprimées quelquefois par les Peres, 3. l. 7. c. 9. p. 529

*Disposition* necessaire pour communier dignement, 1. l. 12. p. 44. Vices plus opposés à la reception de l'Eucharistie. 43

Pureté necessaire pour recevoir l'Eucharistie, *ibid.*

Impudence des Prestres dereglez qui s'approchent de ce mystere, 46.

Qu'il est honorable de se retirer des fonctions du sacerdoce par reverence envers ce mystere. *ibid.*

*Devotion* necessaire pour communier. Consideration pour exciter la devotion & l'amour, 47. Necessité du desir & de la faim de ce pain. *ibid.*

*Distinction* necessaire entre les images &

originaux n'empeche point l'union & l'indentité, 3. l. 3. c. 2. p. 151

Reconnoissance d'Aubertin sur ce point, p. 152

Une chose peut estre image d'elle-même en un autre estat, *ibid.* & p. 153

*Diversité* d'opinion n'est pas toujours ridicule, 2. l. 2. c. 2. p. 151

*Doctrine* de la presence réelle inseparable de l'adoration interieure, Fausse distinction des Ministres sur l'adoration, 1. l. 10. c. 9. p. 783

*Dogmes* renfermez dans l'opinion des Calvinistes sur l'Euchar. aucune ne se trouve dans le sermon de saint Augustin *ad insantes*, 3. l. 2. c. 8. p. 112

*Doute* seul oblige les Calvinistes de se rendre catholiques, 1. l. 1. c. 6. p. 62

*Doute* sur l'Eucharistie marqué par les anciens, ses qualitez selon les catholiques, & selon les protestans, 1. l. 2. c. 13. p. 187

Expressions opposées au doute sur l'Eucharistie, comme que c'est le vray corps, usitées dans tous les lieux de l'Eglise, 1. l. 8. c. 5. p. 581. *Et suiv.*

Expliquées ridiculemment par les Calvinistes, p. 583

Temerité criminelle de ceux qui hazardent leur salut sur cette explication, *ibid.*

Refutation du sens de vertu qu'ils y appliquent, p. 587.

Usage des mots de *vray* & de *verité*, de *veritablement* dans les expressions figurées pour exclure ce doute, 1. l. 8. c. 5. p. 588.

*Doute* que M. Claude attribué à 3. de ses ordres inconnu aux Peres. Deux sortes de doutes sur la chose mesme, & sur l'expression, 1. l. 6. c. 9. p. 463.

Se distinguent par la maniere de les résoudre, 464.

Que les Peres n'ont point connu de doute sur l'Euchar. fondé sur l'ignorance du sens des paroles, *ibid.*

Difference du doute connu par M. Claude, & de celui que les Peres ont connu, p. 466

*Doute* sur l'Eucharistie prevenu par les auteurs des 8. & 9. siècles, 1. l. 8. c. 4. p. 574. 576.

*Doutes* sur l'Eucharistie marquez par les Peres determinent leur foy, 2. l. 4. c. 2. p. 332

Ce ne sont point des doutes d'expressions ny de figure, *ibid.* & 335. ny des doutes d'efficace, c. 3. p. 338. *Et suiv.*

*Doute* d'efficace nettement exprimé

par les Peres à l'égard des autres Sacre-  
mens. 2. l. 4. c. 3. p. 340

Ne peut estre fondé sur ce qu'on ne voit  
point J. C. comme celuy que les Peres  
marquent à l'égard de l'Eucharistie, 341

*Doute* marqué par les Peres regarde la  
réalité, 2. l. 4. c. 3. p. 343. n'est ny un  
doute de vertu ny de figure selon M.  
Claude, p. 345

*Doute* marqué par les Peres n'est point  
fondé sur l'ignorance du sens des termes,  
2. l. 4. c. 3. p. 346.

*Doute* fondé sur l'incomparabilité des  
termes, *pain, corps*, inconnu aux Peres, 2.  
l. 4. c. 4. p. 353

*Doute* marqué par Nicolas de Metho-  
ne, Fausses lumieres de M. Claude sur ce  
sujet, 2. l. 4. c. 5. p. 365. & r. g. l. 2. c. 11.  
p. 451. Et sur celuy de Theophilacte, 365  
& *suiv.*

*Doutes qui naissent de l'objet* extérieur  
expliquez par saint Augustin dans le ser-  
mon *ad infantas* par les rapports de la  
maniere Eucharistique, 3. l. 2. c. 9. p. 130

*Divaus* se prend en trois sens qui ne  
favorisent point les Calvinistes, 1. l. 2.  
c. 9. p. 157. & 2. l. 5. c. 13. p. 574

S. *Dunstan*, haine des Ministres contre  
ce Saint. Generosité avec laquelle il reprit  
le Roy Edgar, blâmée par M. Claude  
d'une maniere peu honneste, 1. l. 9. c. 9.  
p. 703.

Calomnie de M. Claude contre ce  
Saint, p. 707

E

EDGAR Roy d'Angleterre. Combien  
ses dereglemens ont duré. Repris par  
S. Dunstan, 1. l. 9. c. 9. p. 703. 704.  
Combien il sied mal aux Ministres de  
trouver à redire à sa penitence. *ibid.*

*Efficace* de l'Eucharistie ne suit point  
du sens de figure, est un sens à part, 2.  
l. 4. c. 3. p. 358

*Efficace* de l'Eucharistie reconnuë par  
les Peres, exclut le sens de figure, s'ensuit  
du sens des Peres, p. 478

*Efficace* de l'Eucharistie, 2. l. 5. c. 1.  
p. 481. & *suiv.*

*Efficace* reconnuë par les Peres, 481.  
Se tire de la presence réelle, *ibid.* & c. 2.  
p. 487. & 491

*Efficace* de la chair de J. C. n'est que  
meritoire selon les Ministres, 2. l. 5. c. 2.  
p. 487

*Efficace* physique de l'Eucharistie selon

saint Cyrille par l'aveu d'Aubertin, 2.  
l. 5. c. 2. p. 489

*Efficace* chimerique attribuëe par les  
Ministres aux Sacremens de la loy nou-  
velle au dessus de ceux de l'ancienne, qui  
ne dépend que d'un tour d'imagination,  
2. l. 6. c. 10. p. 670

*Esfric* & l'Auteur des Sermons An-  
glois suivent les expressions de Bertram.  
Peuvent estre expliquez en un bon sens, 1.  
l. 12. p. 40

Miracles rapportez par cet auteur, p. 41  
Consequence de ces miracles, *ibid.*

Homelies attribuëes à S. *Eloy* sur l'Eu-  
charistie, 1. l. 8. c. 4. p. 577

*Encratites* refusez par Clement d'Ale-  
xandrie, 3. l. 4. c. 5. p. 230

*Enée* Eveque de Paris refuse les Grecs  
au neuvième siecle sans parler de la pre-  
sence réelle, 1. l. 8. c. 1. p. 555

*Enigmes* en quel sens pris par les Peres,  
2. l. 3. c. 7. p. 294.

*Epiphane* Diacre, ce qu'il dit de l'Eu-  
charistie dans le second Concile de Ni-  
cée, 1. l. 7. c. 5. p. 500.

*Euthymeme* du Cardinal du Perron pris  
pour un syllogisme par Aubertin & trait-  
té ridiculement de monstrueux 3. l. 2.  
c. 5. p. 88

*Ernanphe* Eveque dans l'Angleterre  
contre les suites philosophiques, 1. l. 10.  
c. 8. p. 773

*Erreurs* ne sont pas toujours reprochées  
aux auteurs par les anciens. Prouvé par  
divers exemples, 1. l. 12. p. 28

*Episcopat* non attaché à l'âge dans le  
premier siecle, 1. l. 1. c. 8. p. 78.

*Ecriture* selon quelques Peres en quel  
sens corps de J. C. 2. l. 4. c. 9. p. 408. 409

S. *Esprit* habite en nous par sa substan-  
ce même, & non pas par sa seule opera-  
tion, 2. l. 5. c. 4. p. 508

*Esprit* general des Peres à l'égard des  
difficultez des mysteres, 3. l. 7. c. 8. p. 510  
Appliqué par eux à l'Euchar. *ibid.*

*Essence* du mystere distinguëe des con-  
sequences, 1. l. 6. c. 1. p. 417

*Est* n'est jamais pris pour *estre en effica-  
ce*, 2. l. 5. c. 1. p. 479

Que cette expression *est appellé Est* est  
exclut le sens de figure & non le sens de  
merphore, 2. l. 4. c. 14. p. 72

*Estre* en figure & estre en efficace sont  
deux sens differens, *ibid.* 480

Et ne signifie jamais *c'est-à-dire*, 2. l. 5.  
c. 1. 2. p. 570. pourquoy l'on dit qu'il y a un  
& explicatif, *ibid.*

*Eucharistie* composée de deux parties qui produisent trois regards différens & trois genres d'expressions, 1. l. 8. c. 2. p. 561

*Excite* un trouble selon S. Chrysostome. Ce qui ne convient point à la doctrine des Ministres, 2. l. 4. c. 6. p. 372

*Eucharistie*, moyen ordinaire de la vivification des ames & des corps, 2. l. 5. c. 4. p. 510. est nécessaire pour cet effet, en quel sens, 512

*Euchar.* ne seroit point preferable aux Sacremens de l'ancienne Loy comme corps de J. C. si elle n'estoit elle-même que figure, 2. l. 6. c. 9. p. 664

*Eubar.* ridiculement preferée aux vestemens de J. C. si elle n'est que figure, 2. l. 6. c. 13. p. 706. & de même au sepulchre, p. 708

*Euchar.* comparée avec le sacrifice de Melchisedec, 3. l. 4. c. 4. p. 221

*Evesques* dans toutes les societez schismatiques, 1. l. 1. c. 7. p. 73.

*Evesques* qui reforment les Monasteres au 10. siecle avec grande severité, 1. l. 9. c. 9. p. 699

*Evidence* égale de part & d'autre doit suspendre les esprits, 1. l. 1. c. 6. p. 60

*Evidence* estant au moins nécessaire pour condamner l'Eglise Catholique, quiconque doute ne la peut condamner, 1. l. 1. c. 6. p. 61

*Evidence* de ces paroles, *Cecy est mon corps*, reconnue par les Protestans & par Luther, 1. l. 10. c. 6. p. 754

*Evidence* fondée sur la memoire, est foible & n'exempte pas de doute. Que les Calvinistes ne peuvent pretendre avoir d'autre evidence que celle-là, 1. l. 11. c. 12. p. 853

*Evidence* qui naist de l'application presente aux preuves plus vive & plus convainquante que celle de la memoire. Celle des Catholiques est de ce genre à cause de l'article de l'Eglise, 1. l. 11. c. 12. p. 853.

*Eulogie* est la chair même de J. C. selon S. Cyrille, 2. l. 5. c. 7. p. 527

*Eutrichiens* leurs différens sentimens & leurs diverses expressions 3. l. 5. c. 7. p. 281 En quel sens ils disoient que la nature humaine estoit absorbée, *ibid.* p. 283. Theodoret ne raisonne bien qu'en supposant qu'il convenoit avec les Eutrichiens de la transubst. 3. l. 5. c. 7. p. 284.

*Eutrichiens* n'ont jamais pretendu que

J. C. n'eust plus de corps, & qu'il fust purement incorporel. Passages pour & contre, 3. l. 5. c. 11. p. 323. Refutation des objections de M. Claude sur ce point. 3. l. 5. c. 12. p. 334. &c. & r. g. l. 1. c. 15. p. 239. & 261

*Eutrichiens* refutez par l'Eucharistie. Supposition temeraire de M. Claude sur ce point. 3. l. 5. c. 12. p. 339

*Eutychius vindicatus* composé par Excellens. 2. témoignages considerables de la foy des Cophthes tirez de ce Livre, r. g. l. 1. c. 13. p. 215

*Euthymius Zigabenus* fournit des preuves negatives & positives. Beaux passages tirez de son Commentaire sur Saint Mathieu. Reflexions sur ces passages, 1. l. 2. c. 12. p. 179. *Et suivo.*

*Examen* des six premiers siecles ne peut estre méllé avec la methode de prescription, 1. l. 11. c. 12. p. 849

*Expressions* évivoques se doivent déterminer par le consentement constant de tous les fidelles, 1. l. 7. c. 2. p. 471

*Expressions* abregées & leur usage dans la matiere de l'Eucharistie, 1. l. 7. c. 7. p. 533

*Expressions* qui naissent de la nature même du mystere, autres que celles qui naissent des diuines, 1. l. 8. c. 2. p. 556. *Et suivo.*

*Expressions* opposées au doute qui naist sur l'Eucharistie, quelles elles doivent estre, 1. l. 8. c. 2. p. 659

*Expressions* abregées, 1. l. 8. c. 2. p. 560

*Expressions* dont les Ministres abusent, employées par des Auteurs certainement Catholiques, 1. l. 10. c. 4. p. 742. On n'en doit pas regler le sens par le langage qui s'est introduit depuis quelques temps, *ibid.*

*Expressions* qui marquent la presence réelle, sont toutes ordinaires, & seroient toutes extraordinaires estant prises en un sens metaphorique, 2. l. 7. c. 3. p. 798

*Expressions* figuratives, alleguées par les Ministres, prouvent tout le contraire de ce qu'ils pretendent, 2. l. 1. c. 13. p. 102. 1. Exemple. Je suis une vigne: Je suis une porte, 103

2. Les sept Vaches grasses sont 7. années, *ibid.* 105

3. *Tu es caput aurum*, p. 106.

4. *Semen est verbum Dei*, 106.

*Exemples* tirez des expressions sacramentales, prouvent tout le contraire de ce que pretendent les Ministres, 108

1. La Circoncision est l'alliance, p. 110  
 2. *Est enim phaxe, id est transitus Domini.* 113  
 3. *Et introibit Rex gloria.*, p. 116  
 4. La pierre estoit Christ, 117  
 5. Ce Calice est le Nouveau Testament p. 118  
 Consequence de tous ces exemples, p. 119  
 expressions literales, ont quantité de suites réelles, non les metaphoriques, 2. l. 5. c. 3. p. 505  
 expressions Eucharistiques differentes de celles qui marquent les autres signes d'institution ou les pauvres, 2. l. 6. c. 16. p. 41 &c.  
 expressions touchant les pauvres, 2. l. 6 c. 16. p. 742  
 Les differences de celles qu'on employe sur l'Eucharistie, *ibid.* p. 745  
 EXPRESSIONS EUCHARISTIQUES reunies, 2. l. 7. c. 1. p. 751. &c.  
 Euch. corps & sang de J. C. 2. l. 7. c. 1. p. 751  
 Peres n'ont repris personne de croire qu'elle fust le corps de J. C. *ibid.* 752  
 Ils ont considéré ces paroles comme claires, selon l'expression, comme difficiles quant à la chose signifiée, *ibid.*  
 Ils ont exigé la confession, 753.  
 Cette foy produit naturellement des doutes, *ibid.*  
 Expressions naturelles de ce doute. 754  
 Naît de la difference du rapport des sens & de celui de la foy. 754  
 Huit moyens de combattre ce doute, pratiquez par les Peres, qui prouvent la realité. p. 754. 755.  
 Noms de l'Euch. naissant de la realité. 757  
 Pain changé suite de l'Eucharistie. p. 758  
 Changement marqué comme réél. 758  
 Corps de J. C. pris pour le corps naturel. 759  
 Changement, suite de cette parole, *Cecy est mon corps.* 759  
 Comparaisons approchantes de la transubst. employées par les Peres. 760  
 On s'est adressé à Dieu pour l'operer. 760  
 On a dû s'exprimer par les termes de faire le pain le corps de J. C. *ibid.*  
 Corps de J. C. proposé gisant. 761  
 Il est sur l'autel. 761.  
 Sanctifie l'autel & les vases. 762  
 Le corps de J. C. est sur la terre. 673

Il est entre les mains des hommes. 762  
 Il est touché. 762  
 Nos mains reçoivent le Roy. 763  
 On doit éviter qu'il ne tombe, & regarder cela comme un grand malheur. 763  
 Il est present. 764.  
 Celui qui est à la droite du Pere est entre nos mains. 764  
 Nous en approchons, nous y participons, nous le recevons, nous le prenons. 764.  
 Nous le mangeons absolument & sans énigme. 765  
 Nous le mangeons d'une maniere qui ne peut convenir à la divinité. 765  
 Le corps de J. C. entre dans nous par voye d'aliment. 765  
 On boit le sang de J. C. sans aucun doute 766  
 J. C. nous donne véritablement son corps à manger & son sang à boire. 766  
 On dispense de l'autel la victime sainte. *ibid.*  
 J. C. nous dresse une table de son corps & de son sang. *ibid.*  
 Loy nouvelle differente de l'ancienne, parce qu'on commande d'y boire du sang. 767  
 J. C. a bû luy-même son sang. *ibid.*  
 J. C. s'est porté luy-même en ses mains. *ibid.*  
 J. C. n'est pas dans ce mystere sous sa propre forme. *ibid.*  
 On prend J. C. par la bouche. 768  
 Les méchans le reçoivent. *ibid.*  
 Adoration extérieure commune aux bons & aux méchans. 770  
 Les méchans outragent directement le corps de J. C. *ibid.*  
 Il entre dans nous, s'introduit dans nous. 772  
 Est meslé avec nous. *ibid.*  
 Comparaisons naturelles pour exprimer ce mélange d'un levain, d'une cire. 773.  
 J. C. est dans nous par sa propre chair. 773.  
 Nous luy sommes unis corporellement. *ibid.*  
 Il est dans nos entrailles. *ibid.*  
 Nous prenons le même pain dont nous vivrons éternellement. *ibid.*  
 Nous portons J. C. en nos corps. *ibid.*  
 J. C. estant en nous y produit de grands ffers. 774  
 Ceux qui se separent de l'Eucharistie

font separez de la vie. 774

Corps de J. C. indivisible. 775

Unit les chrestiens. 776

Nous n'avons qu'un pain & un calice, *ibid.* J. C. est esset, 777.

Prestres forment le corps de J. C. *ibid.*

Nos mysteres sont terribles. *ibid.*

Il faut s'approcher comme du corps du Roy en posture d'adoration. 777. & 778

Il faut en le recevant reconnoistre son indignité. 778

Le corps de J. C. dans l'Euchar. attire les Anges, qui y sont presens, 779

On les y voit. *ibid.*

Presence de J. C. sur l'autel, favorable pour obtenir des graces pour les vivans & les morts. 780

Honorable aux Martyrs d'estre nommez en presence du corps de J. C. 781

Seize comparaisons de l'Eucharistie avec diverses choses, dans lesquelles les Peres ont dit ce qu'il falloit dire selon la doctrine de la presence réelle. 782

Il est juste selon cette doctrine, d'expliquer de l'Eucharistie le 6. chap. de S. Jean. 786. de parler à l'Eucharistie comme vivante. *ibid.*

Il est juste d'exhorter à la recevoir comme le corps de J. C. d'en parler comme du corps de J. C. &c. *ibid.*

Conséquences naturelles de cet amas de passages qui donnent l'idée de la presence réelle, qu'il prouve comme un chiffre dechiffré. 2. l. 7. c. 2. p. 790. &c.

## F

**F**AIT supposé dans la perpetuité, que toutes les communions schismatiques se sont trouvées dans l'onzième siecle, persuadées de la doctrine de la presence réelle, non contesté par M. Claude, 1. g. l. 1. c. 1. p. 12. & c. 2. p. 88

*Faits* enfermez dans l'aveu present fait par M. Claude, que les Grecs & les Latins ont connu mutuellement leur doctrine, 1. g. l. 1. c. 6. p. 80. c. 8. p. 107 & suiv.

*Faits* avouéz par M. Claude, 1. g. l. 1. c. 5. p. 69

*Faits* humains, de quelle sorte de certains peuvent estre connus, 3. l. 7. c. 1. p. 453

*Falsification* de deux endroits du Livre de la perpetuité par M. Claude, 1. l. 11 c. 10. p. 829

D'un autre passage de la Perpetuité, 1. g.

l. 2. c. 16. p. 537

*Falsification* d'un passage de Jeremie de Constantinople par M. Claude, prouvée, 1. g. l. 2. c. 12. p. 463

*Falsification* d'un passage de S. Chrysostome, injustement reprochée à l'auteur de la Perpetuité, 2. l. 7. c. 4. p. 819

*Fierité*, caractère d'Aubertin & de M. Claude, 1. l. 2. c. 2. p. 104.

*Figure* nuë attribuée aux Calvinistes par Parthenius & pourquoy, 1. l. 4. c. 7. p. 315

*Figures* se discernent par le sens commun des expressions simples, & se meslent sans confusion, 1. l. 7. c. 3. p. 490

*Figure* niée formellement de l'Euchar. par divers auteurs, 1. l. 7. c. 5. p. 501

Sens de figure notoirement obscur, 2. l. 1. c. 17. p. 134

Que J. C. ne l'auroit pû proposer sans explication, 136

Que les Evangelistes l'auroient expliqué, *ibid.* Exemples de ces explications, 737

*Faux* exemples alleguez par les Ministres, des metaphores non expliquées; *ibid.*

Sens de figure tres-different des simples metaphores, 2. l. 4. c. 8. p. 395

*Figure*, image, verité pour la Loy, l'Eglise & le ciel, 2. l. 6. c. 10. p. 674 & 695

Mots de *figure* & de signes. Suites de la presence réelle, 3. l. 1. c. 3. p. 24

Mots de figures &c. employez par des Peres qui marquent en même temps qu'ils croyent le corps de J. C. joint à la figure, 3. l. 1. c. 4. p. 31

*Figure* & sacrement du corps de J. C. expressions indeterminées, 3. l. 2. c. 2. p. 69. Comment il les faut determiner, p. 70

*Flavius* Lutherien, prouve que la confession de Cyrille ne contient point la foy de l'Eglise Greque, 1. l. 2. c. 4. p. 117

*Fléchir* les genoux, c'est adorer, quand cette ceremonie est jointe à une reverence interieure, 1. l. 7. c. 9. p. 549

*Florus* sur l'Euchar. 1. l. 8. c. 4. p. 572 & 573

Passage de cet auteur dont M. Claude abuse. 1. l. 8. c. 7. p. 595

Pourquoy il ne demande le changement du pain au corps de J. C. que pour les fidelles, *ibid.* p. 590

*Fondement* des metaphores doit estre connu, Application de ce principe contre la vertu separée, 2. l. 6. c. 1. p. 594

Forma

TABLE DES MATIERES. 827

Forme économique de M. Claude sans autorité & sans preuves, r. g. l. 1. c. 8. p. 112

Forbesius auteur de l'instruction historique, dit qu'il n'est pas seur d'imiter les Peres sur la priere pour les morts, 1. l. 1. c. 9. p. 81

Forbesius auteur des considerations pacifiques, dit que les Grecs tiennent la transsubstantiation, 1. l. 2. c. 4. p. 117

Aigrement & injustement repris par M. Claude, 1. l. 4. c. 4. p. 286

Foy. Bonne foy necessaire à tous les raisonnemens. 1. l. 7. c. 5. p. 499

G

Gabriel Archevesque de Philadelphie pour la transsubstantiation & l'adoration, 1. l. 10. c. 8. p. 776

Gazarites Eutychiens croyoient la presence réelle, 1. l. 5. c. 6. p. 360

Gennadius Scholasticus sur la transsubstantiation, 1. l. 4. c. 3. p. 273

Gergan allegué par M. Claude à contresens, r. g. l. 1. c. 14. p. 223

Gerlack Lutherien, entremetteur des Lutheriens envers le Patriarche de Constantinople, 1. l. 4. c. 4. p. 283

Marque dans une Lettre que les Armeniens croyent la transsubstantiation, 2. l. 5. c. 7. p. 379.

Germain Patriarche de Constantinople au 7. siecle. Il n'est pas certain que la Theorie des mysteres soit de luy. Raisons de ce doute, 1. l. 7. c. 3. p. 484

Témoignage de cet auteur sur l'Eucharistie, p. 485

Grace, peut estre prise pour la grace essentielle, 3. l. 5. c. 4. p. 265

Grandeurs de deux sorte de mesme que la bassesse. Les Apostres grands de la grandeur divine; petits par le defect de grandeur humaine. 2. l. 4. c. 6. p. 373.

Grecs attachez à l'ancienne discipline, leur austerité, leur 4. careme, 1. l. 2. c. 3. p. 109

Grecs attachez à l'invocation des Saints selon Chytreus, 1. l. 2. c. 5. p. 110

Grecs en Italie tolerez dans leurs coutumes, 1. l. 2. c. 5. p. 124.

Grecs moderez & emportez, 1. l. 2. c. 10. p. 169

Grecs qui ont marqué au 12. siecle leur differend avec l'Eglise Romaine, n'ont point parlé de la presence réelle ni de la

transsubstantiation, 1. l. 2. c. 11. p. 171 & 174

Grecs attachez a leur religion, ne peuvent estre soupçonnez d'avoir dissimulé par complaisance l'erreur de Latins sur l'Eucharistie, 1. l. 3. c. 1. p. 206

Grecs spectateurs de l'adoration de l'Eucharistie, ne s'en sont point scandalisez, 1. l. 3. c. 1. p. 269.

Reunis a l'Eglise Romaine sans instruction sur l'Euch. 1. l. 3. c. 1. p. 209

Adorent l'Eucharistie à Florence, 1. l. 4. p. 271

Ecrits des Grecs & des Latins du 13. siecle, 1. l. 3. c. 4. p. 226.

Estat de l'Eglise Greque au 14. siecle, 1. l. 3. c. 7. p. 234. Nul differend sur la transsubstantiation, *ibid.*

Grecs ont peu parlé des suites philosophiques de l'Euch. quelques exemples qui en restent, 1. l. 10. c. 8. p. 770

Grecs selon M. Claude, retiennent le sens litteral de ces paroles: *Cecy est mon corps*, r. g. l. 1. c. 8. p. 110. Vont aux Eglises des Catholiques quand ils n'en ont point, r. g. l. 1. c. 12. p. 210. reçoivent les Catholiques à la communion, 3. l. 8. c. 9. p. 648

Gregoire VII. n'a point connu d'autres differences entre les Grecs & les Latins, que la processio du S. Esprit, 1. l. 2. c. 8. p. 147

Gregoire IX. traite avec les Grecs pour la reconciliation des Eglises. Leur declare par occasion la doctrine de la transsubstantiation. Nulle opposition de la part des Grecs dans ce traité. Differens reduits à 2. Il n'est point parlé de la transsubstantiation, 1. l. 3. c. 3. p. 211

Gregorius avoué que les Grecs croyent la transsubstantiation, 1. l. 2. c. 4. p. 116

H

Haiton Historien, Prince d'Arménie, se fait Religieux de Prémontré, 1. l. 5. c. 6. p. 369

Hamond protestant Anglois, refuse Blondel sur l'Episcopat par l'impossibilité du changement, 1. l. 1. c. 8. p. 76.

Herbert a augmenté le recit de son voyage en la 2. édition, ce qui a esté causé d'une méprise. Erreur de ce Voyageur sur les Armeniens, 1. l. 5. c. 8. p. 380

Hilarion Religieux Grec, enseigne la presence réelle & la transsubstantiation, 1. l. 4. c. 5. p. 299

Hilarion Cicada de l'Isle de Chypre, sa profession de foy, r. g. l. c. 12. p. 201

M M m m m

Son Ecrit pour l'éclaircissement du Synode de Chypre, p. 207

*Hincmar* condamne ceux qui donnoient atteinte en secret à la doctrine de la presence réelle, 1. l. 8. c. 4. p. 569

Il parle de l'Euchar, comme estant du pain, 1. l. 8. c. 4. p. 569

Autres Auteurs qui ont fait le même, *ibid.*

*Historiens* du 10 siecle, ne font aucune mention d'erreur contre l'Eucharistie, 1. l. 9. c. 6. p. 683, ni de zele particulier à en sourenir la foy, *ibid.*

*Hoc*, ces paroles; *Hoc est corpus meum*, proposées sans explication comme objet de la foy par dix Auteurs, 2. l. 3. c. 9. p. 311. &c.

Qu'il s'enfuit de là qu'elles ont esté entendues litteralement par les Peres, p. 315

*Hoc facite in meam commemorationem*: que ces paroles ne sont point explicatives, 2. l. 1. c. 15. p. 120. Nul Pere ne les a prises pour explicatives, *ibid.*, ni les premiers Calvinistes. Omises par S. Mathieu & S. Marc, *ibid.*

*Hommes* capables de toutes sortes d'absurditez. Qu'il ne faut pas les nier lors qu'elles sont attestées, 1. l. 2. c. 6. p. 117

*Horreurs* naturelles naissent d'imagination. Il faut peu de choses pour les dissiper, 2. l. 4. c. 6. p. 375

*Hospinion* approuve des actions toutes contraires, 2. l. 1. c. 5. p. 53

*Hugo* Eterianus, écrit contre les Grecs, ne leur fait aucun reproche sur l'Eucharistie, 1. l. 2. c. 11. p. 173

*Humbert* impute souvent aux Grecs des consequences non avouées, 1. l. 2. c. 6. p. 134

Differens qu'il a eu avec Cerularius & Nicetas, 1. l. 2. c. 5. & 6. prouve l'union des Eglises sur l'Eucharistie, p. 137

Traduction d'un passage de Humbert justifiée, r. g. l. 2. c. 10. p. 452

*Hussites* envoient en Orient pour s'informer s'il n'y avoit point de Chrestiens à qui ils se pussent joindre. Les Luthériens en font de même, 1. l. 2. c. 7. p. 142

*Hyperbate* dans un passage de Tertullien selon le Cardinal du Perron. Autres exemples de la même figure, 3. l. 2. c. 3 p. 78

## I

**J**acobites. Leurs Eglises, leur Patriarche, 1. l. 2. c. 3 p. 113

Prouves negatives & positives de la foy des Jacobites sur la presence réelle & la

transsubst. 1. l. 5. c. 11. p. 399. Missions qui leur ont esté envoyées, *ibid.* p. 396.

Confession de foy qui ne parle point de l'Eucharistie, *ibid.* 397. Témoignages positifs de leur creance par leurs Livres, 398.

Extrait d'un Livre Jacobite. 3. l. 8. p. 767  
*Iconoclastes* assemblez à Constantinople. Leurs sentimens sur la réalité, 1. l. 7. c. 7. p. 519

*Jean* Basile Boibonda Despote de Moldavie, r. g. l. 1. c. 1. p. 114

*Jean* Cantacuzene, d'Empereur Religieux de S. Basile. Sa conference avec Paul Patriarche latin. Ses erreurs, 1. l. 5 c. 7. p. 235

S. *Jean* de Damas rejerté par les Ministres. Beaux passages de cet Auteur sur l'Euchar. mal éludez par Aubertin, 1. l. 7. c. 4. p. 494. *Et suru.* Traduction justifiée, r. g. l. 2. p. 422.

*Jean* le Fevre marque que les Moscovites croyent la transsubstantiation, 1. l. 5. c. 2. p. 344

*Jean* Patriarche d'Anrioche restablí par les Latins, 1. l. 2. c. 10. p. 163

*Jean* Phurne Prieur de Montagne, son témoignage pour la presence réelle, 1. l. 2 c. 11. p. 172

*Jean* Plusiadene pour la transsubst. 1. l. 4. c. 4. p. 277

*Jean* de Paris. Son histoire alleguée mal à propos. Diverses falsifications que M. Claude a faites dans ce qu'il rapporte de son écrit, 3. l. 7. c. 1. p. 459. n'a jamais nié la presence réelle, 462. Son erreur consistoit dans une subtilité de metaphysique, 462. Pourquoi il ne fut pas condamné à Paris & à Rome, *ibid.* Combien il est ridicule de pretendre que si les Grecs ont pu ignorer l'Histoire de Jean de Paris, ils ont bien pu ignorer la creance des Latins. 464.

*Jean* Scot n'a jamais esté Abbé d'Ereliche Different de Jean Saxon, 1. l. 12. p. 20

*Jean* Scot n'a point esté disciple de Bede, prouvé par l'âge de rous les deux Qu'il n'est point compagnon d'Alcuin, ni fondateur de l'Université de Paris, *ibid.*

Histoire de son martyre peu assuré, 21. qu'il n'a point esté mis au rang des Martyrs par les Papes, 25.

*Jean* Scot auteur des Dialogues des natures, 1. l. 12. p. 5. & du Livre attribué à Bertram. Preuves de ce sentiment, 1. l. 12. p. 8. 9. 10. &c.

Tout ce qui est dit dans les anciens du Livre de Scot se trouve dans le Livre de

Bertram. remarques particulieres , 9. 10. 11.

Conformité du genie de Bertram & de Jean Scot. Auteurs qui ont parlé de Bertram , 15.

*Jeun* Veccus grand deffenſeur des Grecs contre les Latins , 1. l. 3. c. 3. p. 219. Se convertit dans la priſon , *ibid.* Est fait Patriarche de Conſtantinople , p. 222. Approuve la tranſſub. dans ſes Lettres Synodales. Est chaffé du Patriarchat par Andronic , 1. l. 3. c. 4. p. 225. Relegué au Chateau de S. George. Y meurt , *ibid.* p. 226. Fait ſon Teſtament , & declare qu'il meurt pour la proceſſion du S. Eſprit par le Fils , *ibid.* & r. g. l. 1. c. 11. p. 193

*Jeremie* Patriarche de Conſtantinople. Sa negotiation avec les Lutheriens. Sa réponſe au 10. article de leur confeſſion , 1. l. 4. c. 4. p. 285

Explication d'un paſſage de cette réponſe , p. 285. Divers paſſages pour la preſence réelle & la tranſſubſtantiation , p. 290. 291. 293.

Confeſſion de *Jeremie* traitée de Calviniſte par *Auberin* & par *M. Claude* , 1. l. 2. c. 4. p. 121. Traduction juſtifiée , r. g. p. 478.

*Jeûnes* avant la reception de l'Eucha- riſte , 1. l. 12. p. 48

*I. C.* a eu des deſſeins de miſericorde & de juſtice en prononçant ces paroles , *Cecy eſt mon corps* , ſans autre éclairciſſement. Que ce ſont les Calviniſtes qui éprouvent des effets de ſa juſtice , 2. l. 1. c. 17. p. 143

*I. C.* a participé à l'Eucharistié ſelon *S. Chryſoſtome* , 2. l. 4. c. 6. p. 575.

*S. Ignace*. Auteurs qui ont cité ſes Lettres , 1. l. 1. c. 8. p. 74.

*Ignorance* monſtrée ſuppoſée par *M. Claude* à l'égard de l'Eucharistié dans l'Egliſe Grecque & Latine , 1. l. 2. c. 5. p. 126.

*Ignorance* mutuelle des ſentimens des uns & des autres entre les Grecs & les Latins , eſt roûjours le dernier remede de *M. Claude* , r. g. l. 1. c. 5. p. 72.

*Image*. Que certe propoſition ; *l'image n'eſt pas la choſe dont elle eſt l'image* , ne ſignifie pas qu'elle n'en contient pas la vertu , 1. l. 7. c. 5. p. 503. Refutation des ex-côles alleguez par *M. Claude* pour ſoutenir ce ſens chimerique , 1. l. 7. c. 7. p. 519

Termes d'*image* rejeté par *Charle- magne* ſur le ſujet de l'Eucharistié , 1. l. 8. c. 4. p. 577

Ce que c'eſt que d'offrir en image ſe- lon *S. Ambroſe* , 2. l. 6. c. 10. p. 674.

*Impoſſibilité* du changement doit deter- miner tous ceux qui ne ſont pas capables d'examiner ces matieres par voye de diſ- cuſſion , 1. l. 1. c. 5. p. 55

*Impoſſibilité* du changement ſur l'Eu- charistié , prouvée en abrégé dans tous les ſiecles , 1. l. 10. c. 16. p. 786

Preuve tirée de l'*impoſſibilité* du chan- gement doit déterminer les Calviniſtes qui doutent de la ſolidité des preuves de fait , 1. l. 1. c. 5. p. 45. & qu'il y en a plu- ſieurs entr'eux de ce genre , *ibid.*

*Impoſſible* que la verité du myſtere de l'Euchar. ne ſoit connuë que d'une ſociété d'heretiques. Cela ſuppoſé toute erreur dont on convainc les Calviniſtes , les con- vainc auſſi d'erreur ſur l'Euchar. 2. l. 7 c. 7. p. 840. conſequence de cette preuve , p. 844.

*Impreſſions* ſemblables s'expliquent sou- vent tres-differemment , 3 l. 2. c. 2. p. 73

*Imprudence* ſignalée de *M. Claude* dans ce qu'il oſe avancer que l'on a reſuſé pri- vilege au 1. Volume de la Perpetuité , dans un temps où il ſçavoit que le livre avoit eſté leu & approuvé par pluſieurs Eveſques , 1. l. 11. p. 841.

*Impudence* des hommes a des bornes , & n'eſt pas capable de tout , r. g. l. 1. c. 17. p. 282

Pourquoy les hommes ne ſe portent pas à certains excez d'impudence , 1. l. 8. c. 9. p. 622.

*Incompatibilité* apparente n'empêche pas de concevoir l'union des termes lors qu'on s'appuye ſur la revelation de Dieu , 1. l. 6. c. 1. p. 418

*Incomprehenſibilité* d'opinion , & incom- prehenſibilité d'expressions que le dogme de la preſence réelle eſt incomprehenſible en la premiere maniere , & que les ex- preſſions des Calviniſtes le ſont en la 2. ce qui eſt un renverſement de ce que les Peres nous ont dit de l'Euchar. 1. l. 8. c. 6. p. 593

*Incorporation* avec le corps de *J. C.* comment doit eſtre conçûe ſelon *Calvin* , pluſieurs ſortes d'incorporation 2. l. 1. c. 9. p. 78. Celle qui eſt un effer de l'Eucha- riſtie , conſiſte ſelon *M. Claude* en de nouveaux rayons de lumiere & une abon- dante meſure de ſa paix , *ibid.* p. 79

*Indiens*. Chreſtiens Indiens , forme de leur conſecration , 1 l. 5. c. 10. p. 394

Autres preuves de leur foy tirées de leur Liturgie, 395

*Indivisibilité* de l'original dans les figures n'a jamais esté remarquée, 2. l. 5. c. 9. p. 540.

*Infailibilité* de l'Eglise considérée comme un privilege & coname une grace, est un principe à prouver, & elle s'étend à tous les mystères, 1. l. 1. c. 7. p. 69

*Infailibilité* du peuple. Chimere de M. Claude. Que l'auteur de la Perpetuité ne luy attribué rien que ce que tout le monde luy attribué, 1. l. 1. c. 7. p. 67. 69

*Intelligible* en quel sens employé par H. Fichius, qu'il signifie la verité opposée à la figure, 2. l. 4. c. 7. p. 379. & 380. &c.

Le changement qui se fait dans l'Eucharistie se *fait intelligiblement* selon Pascale, 1. l. 8. c. 4. p. 573

*Invocation* des Saints comment condamnée par les ministres, 1. l. 1. c. 10. p. 83. 84

*Invocation* des Saints enseignée au 4. & 5. Siecle par tous les Peres, 1. l. 1. c. 10. p. 86

Les Peres ont cru dans tous les Siecles qu'elle avoit esté pratiquée dans les precedens, 1. l. 1. c. 10. p. 87

*Invocation* du S. Esprit pour changer le pain, & faire qu'il soit le corps de J. C. contenué dans toutes les Liturgies, & dans les Peres, 2. l. 6. c. 1. p. 587. Les fidelles ont conclu que ces paroles, *Cecy est mon corps* ne se pouvoient accomplir sans cette invocation 590

Paroles de l'invocation odieuses aux Calvinistes, 2. l. 6. c. 5. p. 59

*Jours.*

*Beaux Jours* de l'Eglise. Leur description selon M. Claude, 1. l. 7. c. 1. p. 466. Se terminent au huitième siecle, *ibid.*

*Jours obscurs* & leur description, 1. l. 7. c. 1. p. 497. Quels estoient ces beaux jours selon les autres Ministres, *ibid.* p. 498. *Et suiv.*

Paralogismes de M. Claude pour soutenir les beaux jours, 1. g. l. 2. c. 13. p. 488

*Ironie* méchante figure, fort familiere à M. Claude 1. l. 11. c. 10. p. 843. Mauvais usage qu'il en fait, p. 844.

*Isaac* Eveque d'Armenie, son témoignage pour la presence réelle, 1. l. 2. c. 11. p. 174. Accusé les Armeniens d'ap-

perer le pain consacré divinité, 2. l. 5. c. 6. p. 359

*S. Isidore* de Seville parle sur l'Eucharistie, le langage des sens, 1. l. 8. c. 4. p. 569. Celuy de la foy, p. 570. 572.

*Julien* l'apostat. Que nous n'avons que le tiers de son ouvrage contre les Chrétiens, 3. l. 7. c. 5. p. 499. & que nous n'avons pas mesme le premier entier & de suite, p. 500.

Que saint Cyrille n'auroit point rapporté ce qu'il auroit dit de l'Eucharistie, *ibid.* Temps où Julien a écrit contre les chrestiens, 503

*S. Justin* martyr. Sa retenue à parler de tous les mysteres, approfondit peu les objections, parle de l'Eucharistie comme il a du, 3. l. 7. c. 4. p. 498.

## L

**L**ANFRANC, son país. Temps auquel il a composé son livre du *Corps du Seigneur*: enseigne que toutes les Eglises du monde croyent la presence réelle, &c. 1. l. 2. c. 7. p. 140.

Double langage des sens & de la raison ou de la foy. Exemple de ce double langage, 1. l. 7. c. 7. p. 522. *Et suiv.*

Langage des sens sur l'Eucharistie dans les Auteurs Latins du 8. & du 9. siecle, 1. l. 8. c. 4. p. 569. *Et suiv.*

Défenfe de ce qu'on a dit du langage des sens dans le premier tome, 3. l. 4. c. 1. p. 195

Usage du langage des sens dans les Auteurs declarez pour la transsubst. 3. l. 4. c. 3. p. 214

*Latins.* La durée de leur Empire en Orient, 1. l. 3. c. 1. p. 207

*Latins* massacrés à Constantinople sous le jeune Alexis, leur multitude à Constantinople, 1. l. 2. c. 10. p. 168

*Lazarius* combat les Moscovites sur ce qu'ils croyent la transsubst. par une raison pitoyable, 1. l. 5. c. 2. p. 345

*Leon* Roy d'Armenie desavoué les erreurs imputées aux Armeniens, 1. g. l. 1. c. 17. p. 271.

*Ligaridius* Archevesque de Gaza sur la creance des Moscovites & autres Grecs touchant l'Eucharistie, 1. l. 5. c. 3. p. 351

Circonstance du témoignage qu'il a rendu de la creance des Moscovites, & des autres Grecs sur l'Euchar. 1. l. 5. c. 14. p. 352. Son écrit 1. l. 12. p. 59. Adora-

on establie par cet écrit, p. 10. c. 9. p. 779

Traité injustement par M. Claude, r. g. l. 1. c. 12. p. 201

*Litential* Résident de Suede, sa Lettre au Metropolitan de Gaze pour s'informer de luy de la creance des Grecs, r. l. 12. p. 58

*Liturgie* Latine appellée ordre Romain, r. l. 8. c. 3. p. 563

*Liturgie* d'Illyricus, r. l. 8. c. 3. p. 663

Passages de ces Liturgies, *ibid.* p. 564

*Et suiv.* Suffisent pour convaincre les heretiques, *ibid.* p. 567

*Liturgie* Ethiopienne appellée *Canon uniuersalis*, &c. r. l. 5. c. 13. p. 406

M. Claude avance temerairement qu'on n'a pas l'original Ethyopien, r. g. l. 1. c. 15. p. 243

Occasion pour laquelle elle fut imprimée, *ibid.*

Version latine imprimée à Rome, p. 246. Alterée en quelques endroits, mais nullement dans l'original, *ibid.* 246

Tous les passages alleguez de ces Liturgies pour la transubst. sont dans le texte original, r. g. l. 1. c. 15. p. 2. 57

Et de même dans les Liturgies Coptes, traduites par Victor Sciala, 255

Elles contiennent une confession claire des deux natures & de la presence réelle, *ibid.* p. 256. *Et suiv.*

Liturgie d'Alexandrie rapportée par Excellentis admirable pour la presence réelle, r. l. 5. c. 5. p. 358

*Liures* Ecclesiastiques des Grecs pour la transubst. r. l. 4. c. 16. p. 322

*Luther* approuve la ligue de Scamalcade contre l'Empereur, quoy qu'il eût enseigné le contraire, 2. l. 1. c. 4. p. 44.

Empressement de Bucher après la mort de Zuingle pour s'unir aux *Lutheriens*, p. 45

Démarches des Calvinistes d'Allemagne, 46. Leurs déguisemens, *ibid.* Gagnent Melancton, 47. Concorde conclue à Vvittemberg, en accordant tout à *Luther*, 48.

Articles qu'ils ne condamnerent pas formellement, *ibid.* Le mot *ore* retranché par Bucher, quoy que le sens en demeure, *ibid.*

*Lutheriens* dissimulent honteusement leurs opinions aux Grecs, r. l. 4. c. 4. p. 282. & 283.

*Lutherien* accusé sans fondement de l'heresie de Bœzenger, r. l. 9. c. 1. p. 650

## M

**M** *Achines* de M. Claude pour produire le changement insensible, r. l. 9. c. 2. p. 161

*Machines* de retranchement, r. l. 9. c. 2. p. 662. & c. 3. p. 665. Inutilité de ces machines, 66.

*Machines* de preparation, r. l. 9. c. 2. p. 663. & 4. p. 669

*Machines* d'adoucisement, r. l. 9. c. 2. p. 663. & c. 5. p. 674

*Machines* d'oubli, r. l. 9. c. 2. p. 664 & c. 8. p. 692.

Declamation de M. Claude peu raisonnable sur ce sujet, *ibid.* 693

*Malignité* de M. Claude dans une comparaison honteuse qu'il fait de ses averfaires, r. l. 11. c. 11. p. 848

*Manducation* du corps de J. C. est corporelle selon les Peres, 2. l. 5. c. 5. p. 514. Ne peut convenir à la Divinité, p. 515

*Manducation* du corps de J. C. a dû estre affirmée & niée par les Peres, 3. l. 6. c. 6. p. 396

Manducation corporelle establie par les passages des Peres, 3. l. 6. c. 2. p. 351

*Manieres* particulieres à M. Claude. *Premiere maniere.* Suspension de jugement. Combien il en use mal à propos à l'égard de Gabriel de Philadelphie, qui se sert vingt fois du terme de transubstantiation, r. g. l. 1. c. 10. p. 160

Il se contente que ces réponses durent un an ou deux, *ibid.* Decide par avance les choses sur lesquelles il dit qu'il suspend son jugement, & les decide mal, r. g. l. 1. c. 16. p. 161

C'est une de ses manieres de dire positivement le contraire de ce qu'il sçait, r. g. l. 1. c. 10. p. 164

*Seconde maniere* de M. Claude de s'interire en faux contre les auteurs, qu'il ne peut éluder autrement. Usage de cette maniere contre Agapius, r. g. l. 1. c. 11. p. 170. Et contre les Conciles tenus contre Cyrille Lucar, 182. Refutation des raisons de M. Claude contre ces Conciles, p. 194. Ses raisons pitoyables contre cet auteur, p. 171. *Et suiv.*

*Troisième maniere* de M. Claude de traiter de faux Grecs ceux qui parlent contre luy, r. g. l. 1. c. 12. p. 195

Usage qu'il fait de cette maniere, 196

S' imagine qu'on peut tirer toutes sortes de conséquences de toutes sortes de

reproches, 197

Quatrième *maniere* de M. Claude, de dire des injures à ceux qui rapportent des passages qui l'incommodent. Usage qu'il en fait contre Allatius, 1. g. l. 1. c. 3 p. 213, contre Ekellenfis, p. 214

*Manne* changée au corps de J. C. en quel sens, 1. l. 12. p. 42

*Mannel* Calceas Dominicain Grec enseigne la transsubstantiation. N'accuse point les Grecs de la nier, 1. l. 3. c. 9. p. 293

*Marc* d'Epheſe contredit par Joseph Evêque de Methone sur ce qu'il dit qu'on refusoit l'argent aux Evêques Grecs, 1. l. 4. c. 2. p. 267

Declare que le principal sujet du différend entre les deux Eglises est l'addition *Filioque*, *ibid.*

*Marc* d'Epheſe. Son opiniastreté, sa haine contre les Latins, meurt dans le schisme, enseigne la transsubst. 1. l. 4. c. 3. p. 275, 276.

*Marcionites* disoient que J. C. avoit adopté le pain pour en faire son corps, 3. l. 2. c. 3. p. 75

*Margunnius* Evêque de Cythere grand ennemi des Latins, ne leur reproche point la doctrine de la transsubstantiation, l'approuve, 1. l. 4. c. 5. p. 298, 299

*Maronites*, leur reunion avec l'Eglise Romaine. 1. l. 2. c. 3. p. 112

*Maronites* soumis au Pape. Aucun ne les accuse d'avoir une opinion différente des Catholiques sur l'Euchar. Leur reunion, 1. l. 5. c. 12. p. 398. Preuves positives de leur foy, *ibid.* 40

*Marques* différentes du sens catholique & du sens calviniste en ce qui regarde nostre vivification par la chair de J. C. 2. l. 5. c. 6. p. 522.

Que toutes celles du sens catholique se trouvent dans les Peres, & que celles du sens calviniste ne s'y trouvent point, p. 524.

*Méchans* mangent & ne mangent pas le corps de J. C. selon divers sens, 3. l. 6. c. 9 p. 417

*Mélange* monst.ueux au dixième siècle de deux doctrines selon les Ministres, 1. l. 9. c. 7. p. 688

Monsieur Claude s'en démêle par des antitheses, p. 689.

*Mélanges* des expressions Lutheriennes & Calvinistes, principalement après la concorde de Vvittemberg. Differente conduite des Suisses & de Calvin, mots

de substantiellement, corporellement condamnez par les Suisses, soûtenus par Calvin, 2. l. 1. c. 5. p. 57. *Foyez concorde de Vvittemberg. Luther. Calvin. Bucer.*

*Mélange* continuel des metaphores & des expressions simples dans les discours des hommes: comment on les discerne sur le sujet de la présence réelle, 2. l. 6. c. 14. p. 720. 721.

*Melchites* ou Syriens; preuves negatives & positives qu'ils croyent la transsub. 1. l. 5. c. 5. p. 357

*Meletius* Patriarche d'Alexandrie ennemi du Pape n'a rien écrit contre la transsubst. 1. l. 4. c. 5. p. 2, 8

*Meletius* pour la transsubstant. 3. l. 8. p. 795.

*Memoire* ne suppose point l'absence, & n'est opposée qu'à l'oubly. On peut oublier les choses presentes, 2. l. 1. c. 15. p. 123.

*Memorial*. Qualité de Memorial qui convient à l'Euchar. n'est point contraire à la présence réelle, 3. l. 6. c. 13. p. 441

*Mesme*. Combien cette expression, l'Eucharistie est le corps mesme de J. C. est commune dans les Peres, 2. l. 4. c. 11. p. 427. *Et suiv.*

Que les Ministres ne produisent aucun exemple où le mot de *mesme* soit pris dans un sens de figure, p. 434.

En quel sens S. Chrysostome dit que les fidelles sont le corps mesme de J. C. p. 431. & que les pauvres sont J. C. 440. On ne dit jamais des signes qu'ils sont les choses mesmes, 441

*Metaphores*, vraie nature des metaphores, qu'elles font concevoir deux choses, ce sont des comparaisons secrettes, 1. l. 6. c. 11. p. 469

*Metaphores* ne se peuvent renverser, 2. l. 1. c. 16. p. 131

*Metaphores* raisonnables, ne justifient point les metaphores déraisonnables, 2. l. 2. c. 5. p. 222

Quatre conditions necessaires pour insister sur la verité des propositions *metaphoriques* & pour dire qu'il les faut croire, 2. l. 3. c. 9. p. 377

Les mots ne se prennent point en un sens metaphorique, à moins qu'il n'y ait quelque chose qui y determine l'esprit, 1. l. 4. c. 13. p. 453

Rapport du terme metaphorique à la chose signifiée, doit être connu, *ibid.* 454

Fondement de metaphores doit estre noïoître, 2. l. 6. c. 5. p. 621

*Metaphores* qui naissent de ces paroles: *Cecy est mon corps*. Source ordinaire des sophismes d'Aubertin, 2. l. 6. c. 14. p. 715

*Metaphores* se peuvent distinguer des expressions simples, 2. l. 6. c. 14. p. 715.

Peuvent prouver des veritez litterales comme la presence réelle, 716. 722. Origine des metaphores sur le sujet de l'Eucharistie, 717

*Metaphores* sur un mesme sujet ne sont pas liées, 2. l. 7. c. 2. p. 793

Expressions Eucharistiques liées, 792

*Metaphores* fondées sur un rapport sensible ne sont jamais obscures, 2. l. 7. c. 3. p. 800

*Metaphores* dont on n'use point pour s'exprimer simplement, ou pour s'exprimer fortement, 1. 7. c. p. 802

*Metaphores* qui ne presentent plus deux images cessent d'estre metaphores, 2. l. 7. c. 3. p. 800

Expressions simples plus ordinaires que les metaphores en 4. cas, 2. l. 7. c. 3. p. 804

*Metaphores* ne sont jamais continuées, en quel sens cette regle est vraie, 2. l. 7. c. 4. p. 807. 813. 819

Quand on peut prouver des metaphores, 2. l. 7. c. 5. p. 824

Fausseté insigne de M. Claude que les metaphores ne soient employées par les Peres que dans les grandes occasions, 2. l. 7. c. 6. p. 833

Faussetes regles de M. Claude sur les metaphores, 2. l. 7. c. 6. p. 835

Dénombrement des metaphores continuées selon les Ministres sur le sujet de l'Eucharistie, 2. l. 7. c. 4. p. 811.

Ce n'est pas le terme metaphorique, mais les choses significées qui servent d'images, 3. l. 2. c. 5. p. 84

*Metaphores* fondées sur le desir d'abreger, 3. l. 4. c. 1. p. 201

Il est contre la nature d'expliquer par tout les metaphores, 3. l. 4. c. 4. p. 224

*Metaphysique* éblouit l'esprit dans les choses qu'on entendoit clairement auparavant, 1. l. 10. c. 1. p. 728

*Method* qu'on a suivie dans le premier tome, & ses raisons, *prafat.* p. 7. qu'il a fallu commencer par la question du changement, *ibid.* p. 7. & 8.

*Method* de prescription sur l'Eucharistie, ne laisse pas d'estre courte quoy

qu'elle ait esté soustenuë par un gros livre, *praf.* p. 17

N'est point nouvelle, & a esté employée par Tertullien, Baltazard Lidius, Bellarmin, *praf.* p. 18. 19. Qu'il est permis de traiter une question sans en traiter une autre, mais il n'est pas toujours permis de conclure absolument d'une question sans examiner l'autre, 1. l. 1. c. 1. p. 25.

*Method* de discussion. Ses avantages & desavantages, 1. l. 1. c. 3. p. 32

*Method* de prescription necessaire à l'Eglise & marque de l'Eglise, 1. l. 1. c. 3. p. 33.

Les Calvinistes n'en ont aucune, *ibid.*

*Method* de prescription doit estre separée de celle de discussion, 1. l. 1. c. 3. p. 35

Deux manieres de regarder les methodes en soy & par rapport aux autres, 2. *praf.* p. 2.

Qu'il n'y a point de method certainne par rapport aux autres, 2. *praf.* p. 2

*Method* peut estre utile quoy qu'elle ne le soit pas à tous, 2. *praf.* p. 3

*Method* de discussion n'est necessaire que par rapport à certains esprits prevenus, 2. *praf.* p. 6.

*Methodius* Patriarche de Constantinople. Confession exigée par luy de l'un de ses Officiers & ses circonstances, 1. l. 1. c. p. 148

Sa confession propre, p. 151

*Metrophane* élu Patriarche de Constantinople après l'union, soulevement contre luy, sa deposition, 1. l. 4. c. 3. p. 280

*Metrophane* Patriarche d'Alexandrie. Extrait de son livre, 1. l. 12. p. 72

*Michel* Paleologue recouvre Constantinople, traite de l'union: à quoy se reduisoient les differens, 1. l. 3. c. 2. p. 215.

Le Patriarche Joseph y resiste, *ibid.* c. 3. p. 218

Veccus resiste à l'Empereur, se convainquit de la sincerité de la foy des Latins sur la proccssion du S. Eprit, 219

Lettre de Michel au Concile de Lion, où la transsubst. est contenuë, 222

Legat, du Concile des Grecs pour la mesme profession, p. 221. Election de Veccus, *ibid.* p. 222. Ses Lettres au Pape contenant la transsubst. *ibid.* Excommun. de Michel par Nicolas 1. l. 3. c. 3. p. 223.

Violences de Michel Paleologue, 225

prouvent point qu'il n'ait point signé sincèrement la transubst. r. g. l. i. c. 8. p. 121.

*Michel Cortacius* Grec de Candie. Son témoignage sur la transubst. r. g. l. i. c. 10. p. 168. &c. 11. p. 175

*Ministres* de J. C. ne doivent pas laisser volontairement les Chrétiens dans les tenebres, 2. l. 4. c. 4. p. 351

*Ministres* sont acception de personnes à l'égard des Saints en ne traitant pas les Peres avant le sixième Siecle d'idolâtres, 1. l. 1. c. 10. p. 80.

*Mépris* que les Ministres font des Peres, prouvé 1. l. 11. c. 10. p. 831

*Ministres* méprisent & traitent les raisons des Catholiques pour le sens de réalité avec un mépris étrange. Aubertin Chamier, 2. l. 1. c. 16. p. 127

*Minutius* Felix ne parle point de J. C. dans son Dialogue, & ainsi on ne doit point rien conclure de ce qu'il ne parle point de l'Eucharistie. Points traités par cet Auteur, 3. l. 7. c. 4. p. 485

*Miracles* de S. Bernard contre les Henriens attestés par un auteur contemporain, par saint Bernard même, 1. l. 1. c. 11. p. 793

Mauvais défaire d'Aubertin pour éluder ces miracles. *ibid.* p. 794.

Il prétend infirmer ces miracles, parce qu'ils n'ont pas arrêté les progrès de cette secte, que cette raison détruit tous les miracles de J. C. & des Apôtres, 1. l. 11. c. 1. p. 795.

*Missions* en Orient prouvent qu'il est impossible que la doctrine de la présence s'y soit introduite par innovation, r. g. l. 1. 7. c. 504.

*Moldave* Voyez *Nicolas Spadanus*.

Prière pour les morts dans le Canon de la Messe, 1. l. 1. c. 9. p. 82

*Moscovites* quand convertis à la foy, 1. l. 5. c. 1. p. 337

Nul Auteur ne les accuse de nier la présence réelle. Ce silence est décisif, *ibid.* p. 338

Ambassadeurs Moscovites à Paris, récit de ce qu'ils ont dit chez M. de Sens. Leur témoignage sur l'Eucharistie, 1. l. 12. p. 75.

*Mysteres* entièrement séparés de l'ordre de la nature n'ont point été assujettis par les Peres aux règles de la Philosophie, 1. l. 7. c. 4. p. 493

Les mysteres égalent tous les esprits, 1. l. 8. c. 6. p. 574

*Mysteres* revelez de Dieu sans éclaircissement des difficultez, 2. l. 2. c. 6. 224. Celui de l'Eucharistie revelé en cette maniere, *ibid.* plus clairement & expressément que les autres, 2. l. 2. c. 6. p. 228

## N

**N** *Ature* signifie souvent l'amas des accidens, 3. l. 5. c. 6. p. 278

Autres sens des mots de nature & de substance, qui ouvrent un nouveau sens du passage de Theodoret, 3. l. 5. c. 9. p. 309.

Diverses significations de ce terme & sa véritable signification dans Theodoret, 3. l. 5. c. 8. p. 291. Restraint par Theodoret, *ibid.* 307.

Termes de nature est souvent pris pour l'estat & la qualité par l'aveu d'Aubertin, 2. l. 6. c. 5. p. 605

*Nestoriens*. Leurs Eglises, Patriarches, &c. 1. l. 2. c. 3. p. 152

Ils croyent la présence réelle, 1. l. 5. c. 10. p. 387

Missions vers les Nestoriens, p. 388.

On n'a exigé d'eux aucune retractation sur l'Euchar. 389. Leur réunion avec l'Eglise Romaine, *ibid.*

*Nicetas* Pectorat Religieux de Stude écrit pour Cerularius contre les Latins, ne forme aucune accusation contre eux sur la présence réelle ny sur la transubstantiation. Enseigne l'un & l'autre dogme aussi bien qu'Humbert, 1. l. 2. c. 6. p. 131. & seq. Anathematize ses écrits, p. 137

*Nicetas* Chon, marque le sacrilege commis par les Latins sur l'Euchar. Note heretique de Volphius sur cet endroit dans l'impression du Louvre, 1. l. 2. c. 14. p. 198

*Nicetas* fait voir par le commerce des Grecs & des Latins, qu'ils estoient unis de creance sur l'Eucharistie, 1. l. 2. c. 10. p. 167

*Nicolas* premier repris injustement par M. Claude, r. g. l. 1. c. 1. p. 125

*Nicolas* Eveque de Methone sous Manuel, grand ennemi des Latins, écrit contre un doute sur l'Euchar. dont les ministres ne sçavoient se former d'idées raisonnables, 1. l. 2. c. 13. p. 183

Passage de cet Auteur pour la présence, & la transubstantiation, p. 184 & *suiv.*

En quel sens Nicolas de Methone dit que le pain est joint à la divinité, 1. l. 2. c. 13. p. 189

*M. Nointel*. M. de Nointel Ambassadeur du

du Roy à la Porte Ottomane. Relation de son entretien avec le Patriarche, r. g. l. 1. c. 14. p. 239

Extrait d'une de ses Lettres sur l'attestation de sept Metropolitans d'Orient, 3. l. 8. c. 2. p. 571

Relation de son entretien avec l'Abbé du monastere de Mauromale, 3. l. 8. c. 4. p. 586. d'un entretien avec le Papas de *ΒΑΚΤΟΝΕΚΗ*, p. 592. avec un Papas de Calcedoine, 595. de son voyage aux Isles des Prinees, 8. c. 5. p. 599

Lettres de M. de Nointel sur l'élection de Dionysius, c. 6. p. 623.

Lettre du mesme au Roy sur l'attestation du Patriarche de Constantinople, p. 631

Extrait d'une lettre du mesme sur les attestations des Residens, p. 647.

Extrait d'une autre sur le sieur Tarsia, 648. D'une autre sur la mort de Tetera chef des Cosaques, p. 650. D'une autre sur la Lettre de Nectarius, p. 652 D'une autre contenant l'histoire des decisions envoyées en Moscovie. *ibid.*

Extrait d'une Lettre du mesme sur les considerations politiques qui empeschent les Calvinistes, qui sont à Constantinople de rendre témoignage à la verité, p. 675

D'une autre sur le mesme sujet, p. 679

Extrait d'une autre sur l'impression de la confession orthodoxe, p. 680.

Extrait d'une autre contenant l'histoire de Corydale, p. 681

Relation de M. de Nointel sur les attestations des Armeniens, p. 776

Relation du mesme sur la Liturgie des Armeniens, p. 784

*Nicolas Spadarius* Moldave. Son histoire, 1. l. 4. c. 9. p. 311. Son écrit touchant la creance des Grecs, 1. l. 12. p. 50. Témoignage que la presence réelle & la transsubst. sont crus de tous les Grecs du monde, p. 52. & qu'ils conviennent avec l'Eglise Romaine sur les sept Sacrements, sur l'invocation des Saints, &c. 53.

*Nouveaux* baptisez avoient esté instruits de l'Eucharistie le Samedi Saint, avant que de la recevoir, 3. l. 2. c. 9. p. 124.

*Nouveaux* baptisez mal instruits dans la doctrine des Calvinistes par saint Augustin, expliqué par M. Claude, 3. l. 2. c. 8. p. 101

O

**O** Bjet extérieur distingué du corps de J. C. par des auteurs qui croient

la transsubst. 3. l. 2. c. 8. p. 66

*Oblation* détruite par les Ministres par une suite de leurs principes, le sens de figure ne portant point à oblation, 2. l. 6. c. 12. p. 689

*Oblation* du corps de J. C. reconnue par les Peres, 2. l. 6. c. 12. p. 690. *Et sur.* Suite de la presence réelle, *ibid.* 699

*Occasions* où l'explication de ces paroles, *Ceci est mon corps* auroit esté necessaire s'il les eust fallu entendre dans un sens de figure, & où les Peres ne les expliquent jamais, 2. l. 3. c. 8. p. 302

En parlant aux payens, *ibid.* 304.

En parlant aux nouveaux baptizez, § p. 3

En parlant aux Catechumenes, p. 307

*Oderbonus* Lutherien fait voir que les Moscovites adorent l'Eucharistie, 1. l. 5 c. 1. p. 344

*S. Odilon* Abbé de Cluni. Son témoignage pour l'adoratio de l'Euch. 1. l. 9. c. p. 684

*S. Odon* premier Abbé de Cluny. Son jugement sur les écrits de Pascale, 1. l. 8. p. 625. & l. 9. c. 6. p. 685

*S. Odon* Archevesque de Cantorbic, convertit des gens qui doutoient de la realité, p. 680.

*Oecolampade* devient Sacramentaire en renonçant aux Peres, & n'a pû le devenir en s'y attachant, 1. l. 1. c. 5. p. 47

Estranglé par le diable selon Luther, 2. l. 1. c. 4. p. 45

*Offinius* Roy d'Armenie envoye des Ambassadeurs au Pape Jean 22. qui reconnoissent la transsubst. 1. l. 5. c. 6. p. 370

*Clearius* confirme par une lettre ce qu'il a écrit touchant la creance des Moscovites sur la transsubst. 1. l. 5. c. 3. p. 347 & 12. p. 56

Témoignage que les Armeniens croient la transsubst. 1. l. 5. c. 7. p. 374

Declare que les Lutheriens adorent J. C. present dans la Cene, mais qu'ils ne l'adorent pas hors de l'usage, 1. l. 12. p. 57.

*Ordres* chimeriques placez par M. Claude dans les huit premiers siecles touchant la connoissance de l'Eucharistie, 1. l. 6. c. 5. p. 439

Premier ordre des ignorans contempatifs refuté, 1. l. 6. c. 6. p. 442

Vision de M. Claude sur les notions d'usage, 443.

Alliance de stupidité & de lumieres dans cet ordre, 445

2. *Ordre* des ignorans paresseux refuté, 1. l. 6. c. 7. p. 450. *Et sur.*

*Ordres* de M. Claude composés de gens

NN n n n.

extraordinaires, p. 451

3. *Ordre* de M. Caude composé de catholiques, c. 8. p. 459

4. *Ordre* de M. Claude composé de calvinistes devenus tels après une longue recherche : que cet ordre avoit l'idée de la présence réelle, r. l. 6. c. 9. p. 461

5. *Ordre* de M. Claude composé de calvinistes sans reflexion, r. l. 6. c. 11. p. 468

6. *Ordre* de gens qui selon M. Claude n'entendoient pas le sens de ces paroles, *Cecy est mon corps*, inconnus aux Peres, r. l. 6. c. 10. p. 463

*Ordre* chronologique peu utile, 2. l. 3. c. 1. p. 58

*Ordre* de suivre pas à pas son adversaire. Ses avantages & ses inconveniens, 1. *Tras.* p. 5. & 6.

*Origine* & progresz de cette dispute, 3. l. 8. c. 1. p. 562

Hardiessé avec laquelle M. Claude a nié que les societez d'Orient crussent la présence réelle, 563.

Conspiration des Ministres sur ce point, 565.

Utilité de les confondre, p. 556

P

**P** *Achymere*, diverses omissions & erreurs de cet auteur, dans le cecit qu'il fait de l'union de Michel Paleologue avec l'Eglise Romaine, r. l. 3. c. 9. p. 218. &c.

*Palestine*. Estar des Eglises de Palestine après la prise de Jerusalem par Godefroy, r. l. 2. c. 10. p. 164. qu'il y a eu sous les Sarasins des Evêques en Palestine contre la pretention de M. Claude, r. l. 3. c. 6. p. 231

*Papes* du quatorzième siecle n'ont point soupçonné les Grecs d'erreur sur la présence réelle ny sur la transsubstantiation, r. l. 3. c. 7. p. 240

*Paradoxe* de M. Claude sur les propositions dont les termes sont incompatibles, r. g. l. 2. c. 17. p. 549

Absurditez qu'il entasse sur ce sujet, 555

*παρισσάει* signifie rendre present, dans un passage de Zonare, 2. l. 3. c. 6. p. 280

*Paroles* de Dieu toujours conformes au langage humain, 2. l. 1. c. 16. p. 28

*Participant*. En quel sens les Peres disent

qu'il est impossible d'estre participant de soy-mesme, 2. l. 4. c. 7. p. 385

*Pascale* Abbé de Corbie n'a pas toujours esté l'objet de la haine des Calvinistes r. l. 8. c. 8. p. 607. Protestans qui l'ont mis de leur parti, 608

Pourquoy il a esté choisi par Aubertin pour le faire auteur de la doctrine de la présence réelle, 609. Admirable société des Pascafites selon les descriptions de M. Claude, *ibid.*

Qualitez extraordinaires que M. Claude attribué à Pascale, 610. Histoire que M. Claude en fait, *ibid.* Temps auquel il composá son livre, p. 615. Pourquoy il souleva quelques esprits, 611. Personne ne l'a contredit durant sa vie, p. 612. 613

Qu'il n'a exposé dans son livre que la doctrine commune de son temps, r. l. 8. c. 9. p. 614

Absurdité de l'hypothese de Monsieur Claude, p. 615. &c. Que Pascale a toujours cru que l'Eglise estoit de son sentiment, p. 618. Supercherie de M. Claude pour éluder cet argument, p. 620

Refutation des preuves par lesquelles M. Claude pretend montrer que Pascale estoit inventeur de sa doctrine, r. l. 8. c. 10. p. 624

Adversaires pretendus de Pascale. Disputes qui s'éleverent après sa mort, r. l. 8. c. 11. p. 630. Faits certains sur ce sujet *ibid.*

Vision de M. Claude touchant Pascale, r. l. 8. c. 13. p. 647.

Pascale parle de l'Eucharistie comme estant du pain & du vin, suivant le langage des sens, r. l. 8. c. 4. p. 169

*Pascafites* & Bertramistes & leurs qualitez selon M. Claude, r. l. 9. c. 4. p. 673. & p. 687. *item* c. 6. p. 677.

*Pasque* figure d'une figure. En quel sens? 2. l. 6. c. 10. p. 673

*Passages* plus étendus où la matiere est traitée à dessein, preferables aux passages écarterz où elle est traitée en passant, 2. l. 3. c. 1. p. 239

*Patriarchat* de Constantinople. Sagrandeur dans l'onzième siecle, r. l. 2. p. 167

*Patriarchat* de Jerusalem quand établi, r. l. 2. c. 83. p. 111.

*Patriarche* de Constantinople ne veut point baiser les pieds au Pape en arrivant à Ferrare, r. l. 4. c. 2. p. 260

Autres Patriarches en Orient outre les quatre, r. l. 2. c. 3. p. 111

Deux Patriarches des Cophites confondus par divers auteurs mal à propos, & distinguez par Allatius, 1. l. 2. c. 3 p. 111

Ambassade du Patriarche des Cophites au Pape traitée de supposée par divers auteurs, bien deffenduë par Allatius, 1. l. 2. c. 3. p. 112

Paul Jove sur les Moscovites, 1. l. 5. p. 339

Pauliciens heretiques détruisoient la presence réelle & la transsubst. parmi les Grecs refutez par Euthymius, c. 12. 1. l. 2. p. 182. Reflexions sur le choix des passages qu'il fait pour cela, p. 183; & 1. 7. c. 9. p. 544.

Payens supposéz par M. Claude instruits de la doctrine de l'Eglise sur l'Euchar. 3. l. 7. c. 2. p. 466. Fauveré de cette supposition, 468. On ne suppose point qu'aucun payen n'ait sçu ce que les chrétiens croyoient de l'Euchar. p. 470. Les Chrétiens n'auroient pas relevé les reproches que les payens leur auroient fait sur ce sujet, p. 475

Peché que commettent ceux qui communient indignement, 1. l. 12. p. 62, 63.

Pourquoy J. C. a voulu que son corps fust couvert des accidens du pain, 68

Peres ont eu les memes pensées des mysteres, quoyqu'ils s'en expriment diversément, 3. l. 2. c. 2. p. 71. & 99.

Peres se sont servis du langage des sens avec toutes les precautions qui le determinent au sens catholique, 3. l. 4. c. 3. p. 214

Petition de principe ordinaire aux ministres: tous les argumens tirez du mot de figure sont de pures petitions de principe, 3. l. 2. c. 2. p. 63

Peuples à deux qualitez, docilité & defaut d'intelligence, 1. l. 8. c. 6. p. 595

Philosophie rheroricienne de M. Claude qui anime les sens, & les fait raisonner, 3. l. 7. c. 11. p. 640

Pierre Patriarche d'Antioche répond à Cerularius 1. l. 2. c. 5. p. 128. envoie sa confession au Pape, n'accuse point les Latins d'erreur sur l'Eucharistie, 1. l. 2. c. 5. p. 129

Pierre Strozza Secrétaire du Pape Paul V. Son livre de *Dogmatibus Chaldaeorum*, 1. l. 5. c. 10. p. 390

Pierre Evêque de Sebaste frere de saint Basile. Passage qui luy est attribué, 1. l. 5. c. 5. p. 358

Pierre de Sicile. Ses passages sur l'Euchar. 1. l. 7. c. 9. p. 544.

La pierre estoit Christ expliquée par la plupart des commentateurs, 2. l. 3. c. 4. p. 256

M. Piquet cy-devant Consul d'Alep pour les François, 1. l. 5. c. 14. p. 407. Son témoignage sur la creance des Eglises d'Orient, *ibid.* Son zele pour la Religion catholique, *ibid.*

Attestation du mesme M. Piquet sur la qualité des témoins qui ont signé les attestations de la creance des Syriens & autres, 1. l. 12. p. 83

Plaintes injustes de M. Claude sur la maniere dont on traite les Calvinistes, 1. l. 112. c. 1. p. 791

Plaintes touchant Bertram, 1. l. 11. c. 6. p. 814

Plaintes de M. Claude sur les mauvais raisonnemens qu'on luy reproche, il fait luy-mesme des reproches faux, & sans fondement, 1. l. 11. c. 3. p. 805

Plainte sur une accusation de contradiction touchant Bertram louë par Trite-mec, 1. l. 11. c. 3. p. 806. Sur une faute imputée à Blondel, 1. l. 11. c. 4. p. 808.

Aigreur de M. Claude, *ibid.* Sur ce qu'il pretend qu'on attribué à Blondel ce qu'il n'a point dit, 1. l. 11. c. 5. p. 810.

Plainte injuste que fait M. Claude qu'on attaque les Calvinistes dans toutes sortes d'écrits, 1. c. 11. p. 845

Points qui regardent la discussion traitez dans le premier volume, 1. *pref.* p. 10 11. 12. 13. 14. 15. & 3. l. 1. c. 1. p. 5. 6.

Points de la troisième réponse de M. Claude refutés dans le second tome, 2. *pref.* 10. & *suiv.*

Politique des hommes bornée ne peut pas servir de principe pour expliquer tout, 1. l. 4. c. 2. p. 264

M. de Pomponé Ambassadeur en Suede Sa lettre sur l'écrit du Metropolitain de Gaza & les affaires de Moscovie, 1. l. 5. c. 8. p. 349

Possévin sur les Moscovites, 1. l. 5. c. 1 p. 341

Pratiques contraires peuvent estre également convenables, 1. l. 10. c. 7. p. 762. Exemples, *ibid.*

Presence réelle porte à concevoir deux choses dans l'Euchar. 1. l. 1. c. 2. p. 8.

Propositions qui en naissent, 9. Que saint Irenée a vu dire selon cette doctrine que l'Eucharistie est composée de deux choses, 3. l. 1. c. 3. p. 11.

Presence de J. C. dans l'Euchar. conçue en diverses manieres, les unes réel-

les, les autres metaphoriques, 1. l. 6. c. 8.

p. 460

*Presence réelle* produit naturellement & necessairement plusieurs metaphores, 2. l. 6. c. 14. p. 717

Que le premier traité ne parle que de la presence réelle. Supercherie de M. Claude sur ce point, r. g. l. 1. c. 3. p. 34. *Et suiv. item.* c. 4. p. 47

Que ce n'est point par preoccupation que les Catholiques trouvent la presence réelle dans ces paroles, *Cecy est mon corps*, 2. l. 2. c. 3. p. 168

*Preuves* de l'immortalité de l'ame & de la beatitude éternelle cachée dans le livre de l'ancien Testament, que M. Claude a tort de trouver à redire à ces expressions, 1. l. 11. c. 10. p. 832

*Preuves* de la verité d'un mystere, doivent determiner l'esprit sans la refutation de l'erreur opposée, 2. l. 7. c. 7. p. 809.

*Priere* pour les morts dans le sacrifice de la messe, *Preuves* de la réalité, 2. l. 6. c. 1. p. 371

*Principe* de la morale de M. Claude, 1. l. 11. c. 11. p. 845

*Probabilité* d'un sens prouvée donne lieu quelquefois d'en conclure la certitude, 3. l. 2. c. 2. p. 64

*Profession* de foy de Clement 4. proposée à divers peuples; 1. l. 3. c. 7. p. 236. Signée par l'Empereur, *ibid.*

*Propositions* fausses ont un sens, r. g. l. 2. c. 17. p. 550

Le mot de *Propre* jamais employé dans les propositions figuratives, 3. l. 1. c. 2. p. 12

Termes de *propres corps*, *proprement corps* de J. C. ordinaires dans les Peres, 2. l. 4. c. 10. p. 420

Qu'ils ne se peuvent prendre en un sens de figure, 421

Que ce terme de *propre* exclut le sens figuratif, p. 422. 423. *Et suiv.*

*Protestans* qui ont soutenu que les Grecs ne croyent point la transsubstantiation, 1. l. 2. c. 4. p. 119

*Puissance* des Papes en Orient au 13. siècle, 1. l. 3. c. 1. p. 210

Q

*Questions* que l'on peut faire aux Calvinistes semblables à celles qu'ils font sur cette proposition: *Cecy est est mon corps*. 2. l. 2. c. 1. p. 150

*Quodvultdens* Eveque. Demande qu'il fait à saint Augustin de luy faire en abrégé le dénombrement des heresies, & de l'instruire de ce que l'Eglise enseigne contr'eux, ne peut estre faite par les Calvinistes, 1. l. 1. c. 3. p. 35.

R

*R* *Abam* Archevesque de Mayence, en quel temps il a écrit sa lettre à Egilon, 1. l. c. 8. p. 612

Acculé temerairement de Stercoranisme par Thomas Valdensis, 3. l. 3. c. 8. p. 187

N'a jamais directement ataqué Pascale, 1. l. c. 12. p. 655

Quel sens peut avoir ce que l'on cite de son penitentiel & de cette lettre, p. 637

*Railleries* de M. Claude sur l'infailibilité populaire, 1. l. 1. c. 7. p. 67. *Et suiv.*

*Railleries* de M. Claude fausses & malignes, 1. l. 11. c. 7. p. 87. & r. g. l. 2. c. 2. p. 342

*Rainaldus*: que ce qu'on en dit dans la Perpetuité n'est point contraire à ce qu'on en lit dans certains écrits, r. g. l. 2. c. 3. p. 358. *Et suiv.* Qu'on ne peut soupçonner cet auteur d'infidelité dans les faits, 260

*Raison* de l'institution du mystere de l'Eucharistie & de la presence réelle, 2. l. 2. c. 4. p. 194

*Raisonnement*. Principe de M. Claude, qu'il n'est pas permis d'opposer les preuves de raisonnement aux preuves de faits, commodes à metre en antithese, mais tres-faux, 1. l. 1. c. 2. p. 27

*Preuves* de faits fondées sur des preuves de raisonnement, *ibid.* 28

*Preuves* de raisonnement qui prouvent la verité de miracles de Moysé, *ibid.* p. 29

*Preuves* de raisonnement qui montrent la verité du témoignage des Apostres sur la Resurrection de J. C. *ibid.* p. 30.

Nulle regle generale dans la comparaison des faits aux raisonnemens, 1. l. 5. c. 4. p. 354

*Raisonnement* non contesté prouve mieux qu'un fait contesté, r. g. l. 1. c. 1. p. 25

*Raisonnemens* absurdes imposez aux

Peres par les Ministres par leur sens de figure, 2. l. 6. c. 13. p. 699 *& suiv.*

*Rapport* de la matiere Eucharistique avec la verité interieure, supposé par les Grecs & par les Latins, comme fondement de leur argument, 2. l. 3. c. 6. p. 287

*Rapport* de la matiere de l'Eucharistie a du estre considéré par les Peres, 3. l. 3. c. 1. p. 138

Que ces considerations s'allient avec la foy de la presence réelle, *ibid.* p. 139 & c.

Auteurs declarez pour la transubst. qui en ont parlé de la même sorte que les Peres, 140. & c.

Que ces rapports sont establis par les Peres dans le pain & dans le vin ; mais qu'il n'est pas necessaire pour cela que le pain & le vin subsistent, *ibid.* p. 143, 144.

*Ratramne* refute les Grecs au neuvième siecle, 1. l. 8. c. 1. p. 553

*Ratramne* Religieux de Corbie. Sa reputation, 1. l. 12. p. 5.

Usserius est le premier qui luy a attribué le livre de Bertram. Raisons de cette opinion refutées, p. 6. & 7

*Recessus Franco-Furdiensis* contient une profession expresse de la presence réelle, & néanmoins est signée par les Princes Calvinistes, 2. l. 1. c. 5. p. 55

*Reformateurs* pretendus veulent reformer les erreurs de tous les siecles selon Daillé, 1. l. 11. c. 2. p. 799.

Combien leurs qualitez personnelles répondent peu à cette vocation, *ibid.* 800.

*Refroidissement* du zele pour la conversion des Calvinistes, 1. *praf.* p. 2. & 3

*Regards* differens de l'Eucharistie, & propositions qui en naissent, 3. l. 2. c. 2. p. 65. Contrariété apparente de ces propositions, p. 67

*Regles* qui souffrent des exceptions ne laissent pas de servir de preuves, quand il est clair que le cas dont il s'agit ne tombe point sous l'exception, 2. l. 7. c. 3. p. 795

*Regle* pour discerner ce qui est injurieux de ce qui ne l'est pas, 1. g. l. 2. c. 1. p. 16

*Relations* produites par M. Claude témoignent que les Grecs croyent la presence réelle, 1. g. c. 6. p. 99

*Religieux* du mont Athos, 1. l. 2. c. 3. p. 108. Novitair de l'Orient, *ibid.* Leur témoignage sur l'Eucharistie, 1. g. l. 1. c. 9. p. 150

*Religion* n'a pas fait le langage des hommes, 3. l. 4. c. 1. p. 202

*Remy d'Auxerre* parle clairement pour

la presence réelle, 1. l. 8. c. 7. p. 599

*Représentation.* Terme équivoque de foy signifie rendre present dans les passages de saint Jerosime & de Tertullien, alleguez par les ministres, 2. l. 3. c. 5. p. 268 & c.

*Reproche* de politique, 1. l. 11. c. 11. p. 845

*Reproches* doivent estre veritables, certains, necessaires, 1. l. 11. c. 1. p. 791.

*Resurrection* ne peut estre raisonnablement prouvée par l'Eucharistie, si elle n'est qu'une figure, 2. l. 6. c. 13. p. 704

*Resurrection* prouvée par l'Eucharistie suppose la presence réelle & non autrement, 3. l. 2. c. 2. p. 20.

*Rhetorique* veritable, 1. l. 11. p. 824.

*Ridicule* de se vanter qu'on n'ait point répondu à de certains livres, 1. l. 1. p. 824

*Roy* & son image ne sont pas deux Rois selon les Peres non plus que l'Eucharistie, & le corps de J. C. en quel sens cela est vray 3. l. 3. c. 4. p. 162.

Cette maxime ordinairement appliquée à la Trinité, *ibid.* p. 164

S

**S** *Acranus* Chanoine de Cracovie sur les Moscovites, 1. l. c. 5. 1. p. 342

Objection sur ce qu'il dit que les Moscovites ne venerent point le pain consacré, resolué, 1. l. 5. c. 1. p. 343.

*Sacrement* n'exclut point la realité, 1. l. 8. c. 3. p. 568

*Sacremens* ne peuvent estre establis en paroles figurées quand il y auroit de l'obscurité. Faux exemples alleguez par les ministres, 2. l. 1. c. 17. p. 738. & c.

*Sacremens* Judaïques ne sont pas figures de l'Eucharistie selon Aubertin, 2. l. 6. c. 8. p. 641

Ces rapports marquez par tous les Peres, p. 643 *& suiv.* Consequences de ces rapports, p. 651

*Sacrement* pris pour un pur signe, & pour un signe joint à la verité par les mêmes auteurs, 3. l. 6. c. 11. p. 424

*Samonas* n'est point un phantome. Raison frivole d'Aubertin, il y a voit du temps que l'on le fait vivre des Evêques dans la Palestine, 1. l. 3. c. 6. p. 230

Son témoignage pour la transubstantiation, 232

*Sandius* avoué que les Grecs croyent la transub. 1. l. 2. c. 4. p. 116

*Scaliger* avoit que les Peres ont tenu que le pain devient corps de J. C. 1. l. 1. c. 5. p. 47

*Servans* ne se sçavoient sauver par une autre voye que les simples, 1. l. 1. c. 6. p. 60

*Schisme* avec l'Eglise catholique n'est jamais permis, d'où l'on conclut qu'elle ne peut enseigner d'erreur, 1. l. 1. c. 6. p. 61

*Sens* ne sont pas contraires à la presencce réelle, 3. l. 7. c. 11. p. 540

*Sens* en quoy consistent leurs actions, idées ajoutées à leur rapport, 3. l. 7. c. 11. p. 545

Incapables de fausseté, 542. selon S. Augustin ne jugent de rien, 543. Jointes par l'ordre de Dieu à certaines perceptions, *ibid.* Conditions nécessaires pour juger selon les sens, 544. Principe de la certitude des sens, 546. 547. Qu'il n'y a dans l'Eucharistie ny vision ny illusion ny erreur des sens, 549. &c.

Dieu peut présenter au sens des objets que l'esprit ne peut s'empêcher de prendre pour autres qu'ils ne sont qu'en supposant un miracle, 3. l. 7. c. 11. p. 552. Que les Peres n'ont rien dit des sens de contraire à ces principes, *ibid.* p. 553. &c. Témoignage négatif & positif des sens. 556. Distinction chimérique refusée, 557

*Sens*. Aveu des Protestans que le sens de la transsubst. est literal, 1. l. 6. c. 7. p. 457. & 2. l. 2. c. 1. 147.

*Sens* des Catholiques sur cette proposition, *Cecy est mon corps*, 2. l. 2. c. 1. Que ces sens sont parties d'un même sens complet, p. 154. Explication de ce sens par les principes de la Logique, p. 154. *Seq.* Qu'ils ne naissent que du différent regard d'une même chose, p. 163 *Seq.*

*Sens* de figure revelé dans l'Ecriture selon les Calvinistes de la maniere du monde la plus extraordinaire, il n'en est jamais parlé, 2. l. 2. c. 7. p. 232.

*Sens* de ces paroles; *Cecy est mon corps*, regardé comme clair par les Peres, 2. l. 3. c. 3. p. 245

Ils ne se font jamais mis en peine de l'expliquer, quoy qu'ils aient eu soin d'expliquer toutes les metaphores difficiles de l'Ecriture, p. 247. *item* p. 252.

*Sens* extraordinaires cessent de nous choquer par l'accoustumance, 2. l. 1. c. 11. p. 38

Vray sens doit convenir avec toutes les expressions des auteurs, 3. l. 5. c. 3. p. 252

*Sens* de figure, sans exemple dans l'établissement des lignes, 2. l. 2. c. 2. & 5. p. 223.

*Sentiment* ou impression simple regle la plus seure pour retrouver le sens de ces paroles: *Cecy est mon corps*, 1. l. 10. c. 1. p. 729

Que c'est ce sentiment qui a uni tous les Chrestiens du monde dans la même foy, & qu'on ne s'est desuni qu'en s'en separant, *ibid.* p. 730.

Que J. C. a conformé ses paroles à ce sentiment & à cette impression prevenüe, p. 730. Que les sentimens de tous les peuples depuis mille ans prouvent celui des six premiers siècles, p. 731.

*Sentimens* distinguent les expressions qu'Aubertin propose comme semblables, *ibid.*

*Separation* d'un même objet en diverses idées ignorée par Aubertin. Source de divers sophismes, 3. l. 3. c. 5. p. 165

*Siecle* 7. & 8. selon les Ministres, 1. l. 7. c. 1. p. 468

*Siecle* 10. deffendu contre les reproches de M. Claude, 1. l. 9. p. 696. Qu'il ne faut pas juger des siècles par certaines accusations generales, *ibid.* p. 697.

Que les conversions faites au 10. siècle prouvent qu'on y croyoit la presencce réelle, 1. l. 9. c. 9. p. 710

*Sigebert*, faute dans son texte en ce qu'il dit que le livre de Bertram de la Predestination estoit dedié à Charle le Chauve, 1. l. 12. p. 15

*Sigismond* Baron d'Herbestain sur les Moscovites, 1. l. 5. c. 1. p. 340

*Signes*. Qu'on n'en peut pas affirmer les choses signifiées en toutes occasions ny en toutes circonstances, 2. l. 1. Regles qui font voir quand on le peut, p. 94. Que l'on ne l'auroit pu faire raisonnablement dans l'occasion où J. C. a prononcé ces paroles: *Cecy est mon corps*, p. 98. Autre chose de parler des signes dans leur établissement, & d'en parler lorsqu'ils sont déjà établis & connus pour signes, 99

*Signes* conjoints, signes separez, on ne conclut de la qualité de signe ny la presencce, ny l'absence des choses signifiées, 3. l. 2. c. 6. p. 96

*Signe* comme signe ne demande que la subsistance extérieure des apparences, & non de la subsistance intérieure, 1. l. 7. c. 7. p. 528. & 3. l. 3. c. 1. p. 144.

*Signification* du mot de *Cecy*, 2. l. 2. c. 3. p. 155, 156. Approuvée par Zuingle, p. 166.

*Signification* des propositions operatives, & en quoy elles sont différentes des autres, 2. l. 2. c. 5. p. 263.

*Silence* sur les suites Philosophiques compatible avec la doctrine de la presence réelle & de la transubst. prouvé par le consentement des Eglises Schismatiques avec l'Eglise Romaine sur l'Euchar. c. 7. p. 769. qu'elles croyent le peché originel, 1. l. 10. c. 8. p. 969. & ne parlent point des suites philosophiques, *ibid.*

*Silence* des Grecs sur les difficultez de l'Eucharistie détruit l'argument qu'on peut tirer du silence des Peres sur ces difficultez, 3. l. 7. c. 7. p. 513

*Silence* des Peres general pour toutes les difficultez des mysteres, 3. l. 7. c. 7. p. 517

*Silence* des Payens sur l'Eucharistie. Difficulté commune aux Calvinistes, & aux Catholiques, 3. l. 7. c. 6. p. 503

*Simples* qui croient l'Eucharistie sur la foy de rous les Chrestiens du monde usent bien de leur raison, & par consequent ne se peuvent tromper dans ce jugement, 1. l. 1. c. 6. p. 65

*Smaleius* Socinien dit que la doctrine de la presence réelle a esté inventée par l'Eglise, dans laquelle S. Chrysostome presidoit, 1. l. 1. c. 5. p. 50

*Socin* avoüe que si l'on s'arreste aux Peres, tous les adversaires de l'Eglise Romaine ont perdu leur cause, 1. l. 1. c. 5. p. 51

*Sociniens* n'admettent que de purs signes dans l'Eucharistie, c'est-à-dire nulle efficace, 2. l. 1. c. 8. p. 62 & c. Suivent les principes des Calvinistes plus exactement qu'eux, 61

Différence réelle entre les Sociniens & les Calvinistes, 65

*Sophisme* de conclure de l'expression, à la pensée, 3. l. 1. c. 3. p. 27

*Sophisme* d'Aubertin sur la distinction des images des originaux, 3. l. 3. c. 3. p. 157

*Spirituellement*, les hommes reçoivent le corps de J. C. spirituellement & mystiquement selon Pascase, 1. l. 8. c. 4. p. 574

*Spirituellement* & mystiquement, 2. l. 3. c. 7. p. 96

*Stercoranisme* reproché à Nicetas par Humbert 1. l. 2. c. 6. p. 133. *Sophisme* de Claude sur ce sujet, *ibid.*

Qu'il n'est point vray que les Grecs ayent esté Stercoranistes. *ibid.*

*Substance* pris pour l'amas des accidens, 3. l. 5. c. 6. p. 278

*Subtilité* des Ministres n'a pout effet que d'obscurcir le sens commun, & de les empêcher d'entendre ce qui est entendu de tous les autres, 1. l. 10. c. 3. p. 740

*Sujet* & attribut sont toujours les mêmes dans toutes les propositions affirmatives, 3. l. 3. c. 5. p. 167

*Suites* nécessaires & non nécessaires du dogme de la presence réelle se distinguent par le consentement de rous les peuples establi dans le 1. l. 10. c. 7. p. 761

*Suites* nonnécessaires de l'Eucharistie qui donnent lieu à M. Claude de tirer de faulles consequences, 1. l. 10. c. 7. p. 762.

*Superstition* introduite depuis le 6. siecle selon Hospinien, 1. l. 1. c. 10. p. 86

*Suppositions* contraires à l'impression publique ridicules, 1. l. 1. c. 1. p. 22. & 23

*Suppositions* faulles de M. Claude sur l'onzième siecle, 1. l. 9. c. 1. p. 659

*Symboles* peuvent estre pris pour l'objet present, & sont le corps de J. C. 3. l. 3. c. 3. p. 159

*Symeon* Eveque de Jerusalem du temps des Apostres, 1. l. 1. c. 8. p. 78

*Simeon* le jeune, passage de cet auteur pour la presence réelle, 1. l. 2. c. 11. p. 147

*Symeon* Archevesque de Thessalonie que n'a pu ignorer la doctrine des Latins, ses livres des Sacremens & contre les heresies, 1. l. 4. c. 1. p. 258. Passages pour la presence réelle & la transubst. p. 268.

Sa doctrine sur les particules, 261

*Symeon* Sulacha Patriarche des Nestoriens uniu au Pape, 1. l. 5. c. 10. p. 389

*Synode* à Constantinople sous Manuel pour la réunion des Eglises, on n'y parle point de l'Eucharistie, 1. l. 2. c. 11. p. 175

*Synode* de la Rochelle où l'on condamne ceux qui rejetoient le terme de substance, 2. l. 1. c. 5. p. 591. Plaintes des Suisses contre ce Synode, *ibid.* Modéré par celuy de Nisme, p. 59.

*Synode* de Sandomir en Pologne où les Lutheriens, Vvadois & Calvinistes de Pologne conviennent d'une formula captieuse, 2. l. 1. c. 6. p. 60

*Syriens* avoient leur propre Evêque du temps que les Latins dominoient dans la Palestine. Mauvaise raison de Monsieur Claude contre ce fait, r. g. l. 1. c. 5. p. 70

*Système* de M. Claude touchant l'estat de l'Eglise dans l'onzième siecle, & dans les suivans, fondé sur une triple ignorance qu'il doit attribuer aux diverses societés qui estoient alors dans le monde, 1. l. 2. c. 8. p. 145

*Système* de l'opinion de M. Claude sur la creance distincte & confuse, 1. l. 6. c. 5. p. 487. & seq.

## T

**T** *Emoignage* des hommes doit passer quelquefois pour indubitable, & quand, 1. l. 9. c. 1. p. 655

Conditions suffisantes pour rendre *des témoins* croyables, r. g. l. 1. c. 11. p. 197.

Temps inexplicable pour les Ministres, 1. l. 9. c. 1. p. 649

Termes qui ont un double sens, 1. l. 7. c. 2. p. 475. *ibid.*

Termes abregez auxquels on supplée, & qui donnent une idée plus étendue que leur signification précise, 3. l. 1. c. 3. p. 25. Peuvent estre reduits à leur signification literale, *ibid.* p. 27

Que l'esprit ne demeurant point dans la signification grammaticale de ces termes, ils peuvent estre employez en toutes sortes d'occasions, 3. l. 2. c. 5. p. 50. 51

*Thebutis* premier corrupteur de la foy de l'Eglise, parce qu'on ne l'avoit pas voulu faire Evêque, 1. l. 1. c. 8. p. 78

*Theodore* Abucara Evêque des Carians, 1. l. 7. c. 9. p. 542. Passage de cet auteur sur l'Eucharistie, p. 543

*Theodore* de Mopsueste qui combat le peché originel, approuvé par Photius, 1. l. 12. p. 43

Que cette erreur ne luy a point esté reprochée au 5. siecle, 1. l. 12. p. 28

*Theodoret*. Dispute sur Theodoret nullement decisive, 3. l. 3. c. 1. p. 244.

*Theodoret* établit la presence réelle clairement, 3. l. 5. c. 3. p. 252

*Theophilacte* a fleuri dans l'onzième siecle, fait Archevêque d'Acride, n'accuse point les Latins d'erreur sur l'Eucharistie, 1. l. 2. c. 9. p. 149.

Ses passages pour la presence réelle &

transsubst. p. 150. Aveu de Saum & la contradiction, *ibid.* Fausses solutions des Ministres refutées, p. 151 & seq.

Doute proposé par Theophilacte n'est jamais venu dans l'esprit d'aucun Calviniste, *ibid.* p. 166

*S. Thomas* écrit contre les Grecs par l'ordre d'Urbain 4. Sa réponse au chantre d'Antioche marque que les Sarrasins reprochoient aux Chrestiens la creance de la presence réelle, 1. l. 3. c. 5. p. 228

Tout collectif différent d'un tout connotatif: ce qui demesse un sophisme d'Auberrin, 3. l. 1. c. 2. p. 16

*Tradition*. Regle de saint Augustin pour les traditions apostoliques, 1. l. 1. c. 9. p. 83

*Tratté* d'accord entre les Grecs & les Latins, où il n'est point parlé de la transsub. 1. l. 3. c. 7. p. 237

*Transsubstantiation* signée par les Grecs, r. g. l. 1. c. 8. p. 114. Mot de changement déterminé au changement substantiel par tous ces actes, p. 117

*Transsubst.* & changement, termes équivalens parmi les Grecs, r. g. l. 1. c. 9. p. 144

*Transsubstantiation* exprimée par certains auteurs par une élévation à un plus haut estat, 3. l. 5. c. 5. p. 275

*Triode* office de Carême parmi les Grecs, les Calvinistes y sont anathématisés, 1. l. 4. c. 10. p. 325

*Tritheisme* parle de Bertram sans l'avoir leu, 1. l. 12. p. 16

*Type* du corps de la Vierge pris pour l'Eucharistie consacré par Auberrin & par Blondel, 1. l. 7. c. 3. p. 487

## V

**V** *Alentin* se fait heretique pour n'avoir pas esté Evêque, 1. l. 1. c. 8. p. 79

*Valfridus* Strabo parle le langage des sens sur l'Eucharistie, 1. l. 8. c. 4. p. 569. Celuy de la foy, 574

*Veccus*. Voyez *Jean Veccus*.

*Veritez*. de foy ne sont pas toutes établies sur les mêmes preuves, 1. l. 6. c. 1. p. 415

*Verité* prise pour clatté par S. Ambroise, 2. l. 6. c. 12. p. 696

Comment la réalité se conclut de ce que l'Eucharistie est appellée verité à l'égard

Tégarde des anciens Sacremens, 2. l. 6 c. 10. p. 672

Procedé des Ministres dans l'établissement de leur vertu séparée, 2. l. 5. c. 4. p. 580.

*Vertu* séparée tirée de Marcellus Photin & Sophronius, & employée par eux à détruire la divinité du Verbe, 2. l. 5. c. 14. p. 684

*Vertu* séparée tirée mal à propos d'un passage de saint Cyrille rapporté par Victor d'Antioche. Examen de ce passage, 2. l. 5. c. 10. p. 584

Preuves subsidiaires de la vertu séparée, 2. l. 5. c. 11. p. 557

*Vertu* du corps de J. C. dans Theophilacte c'est le corps de J. C. plein de vertu. Refutation des chicaneries de M. Claude sur ce point, 2. l. 5. c. 13. p. 574

Sens de vertu ne peut raisonnablement estre enfermé dans ces paroles: *Cecy est mon corps*, 2. l. 6. c. 4. p. 68

*Vies* des Saints du 10. siècle, 1. l. 9. c. 6 p. 679. Il n'y est parlé d'aucune dispense sur l'Euchar. *ibid.*

*Union* des preuves pour le consentement des deux Eglises est d'une force invincible, 1. l. 2. c. 11. p. 178

*Union* de la divinité au pain comme cause efficace, marquée par Nicolas de Methone, 2. l. 4. c. 5. p. 360.

*Union* d'objets differents en une même idée, 3. l. 3. c. 6. p. 171

*Usage* de cette union dans les auteurs declarez pour la transsubst. 172. &c.

Sophismes des Ministres qui naissent de l'ignorance de ce principe, 3. l. 3. c. 7. p. 176

Nourriture & autres accidens attribuez à l'Euchar. consequence de cette union de divers objets en une même idée, 3. l. 3. c. 8. p. 187. &c.

Auteurs qui ont dit que l'Eucharistie estoit exempté de la condition des viandes communes, 3. l. 3. c. 8. p. 191

*Unités* inégales se distinguent par les diverses expressions, 1. l. 8. c. 7. p. 602

*Unité* de victime reconneu par saint Chrysostome dans l'Euchar. preuve de la réalité, 2. l. 6. c. 12. p. 692

*Vray*. Que le terme de *vray* dans ces propositions, *C'est le vray corps de J. C.* &c. exclut la figure & marque la réalité 2. l. 4. c. 8. p. 387 & ch. 9. p. 411. *& suiv.*

Combien ce langage estoit commun

dans l'ancienne Eglise, p. 388. *& suiv.*

Chicaneries de M. Claude sur le terme de *vray*, 2. l. 4. c. 8. p. 391. Fautes comparaisons. *ibid.*

*Vere* employé par opposition au doute, 2. l. 4. c. 8. p. 394

Sens chimerique du mot de *vray* corps de J. C. allegué par M. Claude, 2. l. 4. c. 9. p. 412. *& suiv.*

*Vray* marque une affirmation foite opposée au doute, 2. l. 4. c. 13. p. 458

Usage ridicule du mot de *vray*, 2. l. 4. c. 13. p. 457

Grands efforts de M. Claude pour éluder la preuve tirée des mots de *vray* corps 2. l. 4. c. 9. p. 400. Generalité de cette expression, *ibid.* Qu'elle a esté prise en un même sens, 401. Que *vere* & *verus* ne peuvent signifier la vérité de la vertu, p. 404

Sens particulier du mot de *verus* dans quelques passages, 407

*Volonté* humaine a des effets reglez & dereglez, 1. l. 10. c. 17. p. 761

*Uscanus* Evêque Arme rien. Son attestation sur l'Eucharistie, 1. l. 12. p. 78

Réponse du même Evêque sur diverses questions, *ibid.*

Extrait de la Liturgie Armenien nedonné par cet Evêque 79.

Réponse du même Evêque sur diverses questions touchant l'estat present de l'Eglise d'Armenie, 1. l. 12. p. 80.

Z

*Zanchius* signe la concorde de Vvitemberg avec une équivoque honteuse, 2. l. 1. c. 5. p. 54.

*Zuingle* avoué que S. Augustin a crû la presence réelle, 1. l. 1. c. 3. p. 47

N'apprend le sens de figure que longtemps après avoir rejeté la doctrine de la presence réelle, 2. l. 1. c. 2. p. 29. Comment il a trouvé les adresses pour se défendre, *ibid.* Premier estat auquel il proposa son opinion qu'on peut appeler estat de sincerité. *ibid.* Il ne reconnoît d'abord dans le Sacrement que la figure, p. 30. & 31. nie que ces paroles, *Hoc est corpus &c.* contiennent une promesse de grace, p. 31. Ne parle point de l'efficace jointe au signe p. 33.

Que *Zuingle* n'a admis que de purs signes dans le Sacrement, 2. l. 1. c. 3. p. 30. il n'a pas reconnu plus d'efficace dans l'Eucharistie que dans tous les autres signes arbitraires ou naturels de J. C. p. 78

Oecolampades en fait de même, p. 39

Fin de la Table des Matieres.





TABLE  
DES PASSAGES DES AUTEURS.  
SUR LESQUELS ON FAIT QUELQUES  
reflexions particulieres dans les trois tomes de la  
Perpetuite, & dans la réponse generale.

## A



- DELMANUS** Epist. ad Bereng. 1. 1. 9. c. 1. p. 6. 53. & 709  
*Ambrosius* *Spicilegii*, tom. 7. p. 172  
 de officiis Ecclesiast. l. 3. c. 25  
*Ambrosius* de iis qui mysteriis ini-  
 tiantur, c. 9.
- De sacramentis, l. 4. c. 4  
 l. 6. c. 1
- in Psal. 38
- Ambrosius* in prima Epistola ad Corinth. c. 17
- Ambrosius* *Synaxia*, tract. *ὁλνῶδῆς* c. 23  
 c. 13
- Orat. de sacra Synaxi,
- Anselmus* de 3. Valeriani quæst. c. 4.
- Augustinus* contra Adimantum, c. 42  
 Epistol. ad Bonifac.  
 l. 3. de doctrin. Christi, c. 16  
 de serm. Domini in monte.  
 de Civitate Dei, l. 21. c. 258  
 de hæres. ad Quodvultdeum,  
 cont. Faust. l. 12. c. 10.  
 & l. 20. c. 18  
 contra advers. leg. & proph. l. 2. c. 9  
 de peccatorum meritis, l. 1. c. 20  
 contra Crescon. l. 2. c. 25.
- Augustinus* in psal. 3  
 in psal. 33.  
 in psal. 39  
 in psal. 73  
 in psal. 98  
 tract. 25. in Joann.
1. 1. 8. c. 4. p. 571  
 1. 1. 8. c. 7. p. 606.  
 2. 1. 3. c. 8. p. 307. & p. 313  
 1. 4. c. 3. p. 341. & p. 367. & l. 6.  
 c. 3 p. 607. & c. 8. p. 644  
 3. 1. 3. c. 7. p. 283  
 2. 1. 4. c. 3. p. 241. c. 8. p. 390.  
 & l. 5. c. 11. p. 559. & 3. 1. 6. c. 4.  
 p. 372. 2. 1. 6. c. 12. p. 695  
 2. 1. 3. c. 4. p. 257  
 1. 1. 7. c. 2. p. 472  
*ibid.* p. 480.  
*ibid.* p. 483  
 2. 1. 3. c. 6. p. 283  
 3. 1. 1. c. 2. p. 14. & l. 2. c. 6 p. 95.  
 3. 1. 2. c. 6. p. 99  
 3. 1. 6. c. 8. p. 407  
 3. 1. 6. c. 5. p. 292.  
 3. 1. 6. c. 9. p. 427  
 1. 1. 1. c. 3. p. 34  
 3. 1. 6. c. 5. p. 387  
 3. 1. 6. c. 11. p. 445.  
 3. 1. 6. c. 5. p. 376  
 3. 1. 6. c. 5. p. 789  
 3. 1. 6. c. 5. p. 393  
 3. 1. 1. c. 4. p. 46  
 p. 3. dans la Pref.  
 2. 1. 6. c. 8. p. 648 & 3. 1. 6. c. 5. p. 381  
 2. 1. 6. c. 10. p. 676  
 3. 1. 6. c. 5. p. 384. & p. 403  
 P. 3. dans la Preface.

Tract. 26. in Joan.  
tract. in Joan.  
Serm. 2. de verbo Apostoli,  
Serm. 83. de diversis.

Serm. ad infanr.  
*Author* Commentarii in ps. inter opera Hieron. in  
psal. 147  
*Author.* Homil. de cruce inter opera Chrysoft.  
*Auth.* Comm. in epist. Paul. inter opera Anselmi,  
in l. 10. & 11. Epist. 1. ad Cor.

B

**B**ASILIIUS de Baptif. l. 2. quæst. 2. & 3  
*Beda* in Marc. 14  
*Bessarion* de Sacram. Eucharistia.  
*Bernardus*, serm. 3. in psal. *Qui habitat.*  
*Bertramus* de corp. & sang. Domini.

*Blondel* Eclaircif. sur l'Euch. c. 16.

C

**C**ABASILAS in Expof. Liturgiæ.  
c. 24  
c. 27  
c. 29  
c. 30  
c. 32  
c. 39

de vita Christi 14  
*Casarius* dialogo, 3. inter. 1. l. 9.  
*Caietan* in 3. p. S. Thom. quæst. 75. art. 1  
*Canon.* gener. Æthiop.

*Carolus Mag.* de imag. l. 4. c. 14  
epist. ad Alcuin.  
*Cassander* in liturgia Armenorum.  
*Chrysoftomus*, Hom. 2. ad pop. Antioch.  
in psal. 110.  
de sacer. l. 3.  
Hom. de Cruce.  
hom. de Euchar.  
hom. 51. in Math.  
hom. 83. in Math.

in Joan. hom. 41  
hom. 45.  
hom. 46.

in Acta hom. 11.  
in Epist. 1. ad Corint.  
hom. 24

om. 17. in Epist. ad Heb.  
pist. ad Caf.

3. l. 6. c. 9. p. 430  
p. 3. dans la pref.  
3. l. 6. c. 9. p. 420  
3. l. 2. c. 9. p. 126  
3. l. 2. c. 8. p. 113. & c. 9. p. 124  
& *ibid.* p. 133  
2. l. 4. c. 9. p. 407

2. l. 5. c. 3. p. 500  
3. l. 4. c. 2. p. 211

3. l. 6. c. 9. p. 418.  
2. l. 3. c. 4. p. 266  
1. l. 7. c. 6. p. 514  
3. l. 1. c. 2. p. 23. & 3. l. 6. c. 8. p. 410  
1. l. 8. c. 12. p. 639. & *surv.*  
& 12. p. 32. & *surv.*  
1. l. 7. c. 10. p. 549

1. l. 3. c. 8. p. 243  
*ibid.*  
*ibid.* p. 245  
*ibid.* p. 247. 248. & R. G. l. 2.  
c. 3. p. 480  
1. l. 3. c. 8. p. 240  
1. l. 3. c. 8. p. 251. & c.  
2. l. 3. c. 9. p. 312.  
2. l. 2. c. 3. p. 169  
1. l. 5. c. 13. p. 406  
R. G. l. 1. c. 15. p. 243  
1. l. 8. c. 4. p. 577  
*ibid.*  
1. l. 5. c. 8. p. 379  
2. l. 6. c. 13. p. 713  
3. l. 4. c. 3. p. 216  
2. l. 6. c. 13. p. 713  
2. l. 6. c. 13. p. 708.  
3. l. 4. c. 3. p. 216  
2. l. 6. c. 13. p. 705  
2. l. 3. c. 7. p. 300. & c. 8. p. 308  
& l. 4. c. 2. p. 335 & c. 4. p.  
359. & c. 6. p. 372. l. 6. c. 13.  
p. 708. & 3. l. 4. c. 3. p. 216.  
& c. 4. p. 220  
2. l. 6. c. 12. p. 694  
2. l. 3. c. 7. p. 292. & c. & l. 6  
c. 13. p. 709  
2. l. 3. c. 7. p. 293. & 296  
2. l. 6. c. 12. p. 694  
2. l. 3. c. 4. p. 264. & l. 4. c. 11.  
p. 436. & l. 5. c. 9. p. 546. & l. 6.  
c. 11. p. 709. & 3. l. 6. c. 10. p. 436  
2. l. 6. c. 12. p. 691. & 3. l. 6  
c. 13. p. 443  
3. l. 5. c. 10. p. 315

- hom. 17. in ep. ad Heb.  
 epist. ad Cæsar.  
*Christian.* Diuturna in Math. c. 26  
*Clemens Alexand.* pedagog. l. 2. c. 2
- Comment.* in epist. Paul. inter oper. Hieron;  
 in epist. ad Cor. c. 10  
*Concilium* Constantinopol. in Conc. Nicæno. 2. act. 6  
*Concilium* Nicænum, act. 6  
*Concil.* Florent. sess. 23  
*Confessio* August. an. 1532  
*Confession* de foy de l'Egl. Orient.
- Constitutiones* Apost. l. 5. c. 3. l. 6. c. 23. & 29. & l. 8.  
 c. 12. & 13  
 1. *Corinth.* 10. v. 17  
 10. v. 16.  
 10. v. 4
- Cyprianus* epist. 63. ad Cæcilium;  
 epist. 76  
 de orat. Domini.  
*Cyrillus* Hieros. Catech. 4. myst.  
*Cyrillus* Cath. 4. myst.
- Catech. 5  
*Cyrillus* Alex. de adorat. l. 7. p. 235  
 l. 2.  
 in Joann. p. 324  
 l. 4. in Joan. p. 363  
 p. 360. & 363. 365  
 p. 862  
 l. 12. p. 104
- l. 4. adverb. Nest. c. 5. p. 110
- apolog. adverb. Orient.  
 l. 7. contr. Jul.
- homil. de cœna mystica
- in catena in Math. Tolose.
3. l. 6. c. 10. p. 439  
 2. l. 6. c. 12. p. 691 &  
 3. l. 6. c. 13. p. 443  
 3. l. 5. c. 10. p. 315  
 1. l. 8. c. 4. p. 579  
 2. l. 3. c. 4. p. 266. & 3. l. 4.  
 c. 5. p. 219
3. l. 6. c. 11. p. 447  
 1. l. 7. c. 7. p. 521. 526. 527. 528  
 1. l. 7. c. 5. p. 500. & c. 8. p. 539  
 1. l. 4. c. 2. p. 271  
 2. l. 1. c. 5. p. 55  
 R. g. l. 1. c. 9. p. 136. 139. & 3.  
 l. 8. c. 15. p. 687  
 3. l. 1. c. 4. p. 42
2. l. 1. c. 8. p. 72  
 2. l. 1. c. 8. p. 73. 80  
 2. l. 1. c. 14. p. 117  
 2. l. 5. c. 1. p. 483. & 3. l. 5.  
 c. 1. p. 142  
 2. l. 3. c. 4. p. 266  
 2. l. 6. c. 11. p. 684  
 1. l. 10. c. 5. p. 732  
 2. l. 3. c. 8. p. 307. & c. 9. p.  
 311. & l. 4. c. 1. p. 377. & 2.  
 l. 4. c. 2. p. 336. & p. 353. &  
 3. l. 1. c. 4. p. 32. 33. & 3. l. 4.  
 c. 3. p. 214. & 3. l. 6. c. 2.  
 p. 362  
 3. l. 1. c. 4. p. 37  
 2. l. 5. c. 7. p. 529  
 2. l. 5. c. 2. p. 494  
 2. l. 5. c. 2. p. 495  
 2. l. 5. c. 7. p. 529  
 2. l. 5. c. 2. p. 496. & c.  
 2. l. 5. c. 8. p. 534  
 3. l. 1. c. 4. p. 37. & 3. l. 6.  
 c. 11. p. 444  
 2. l. 5. c. 3. p. 51. & 2. l. 5.  
 c. 2. p. 494  
 2. l. 5. c. 5. p. 517  
 3. l. 7. c. 2. p. 475. & 3. l. 7.  
 c. 5. p. 499  
 2. l. 5. c. 2. p. 494
2. l. 5. c. 10. p. 551

## D

**D**AILLE' dans son livre du vray employ des Pe-  
 res p. 128. 132. 135. 295. 299  
 adverb. larinor. de reliq. cultu. l. 4. c. 23  
*Dionys.* Alexand. epist. Canon.  
 de Eccles. Hier. c. 3 & 4

1. l. 1. c. 5. p. 52. 53  
 1. l. 1. c. 10. p. 87  
 2. l. 6. c. 13. p. 707  
 3. l. 1. c. 4. p. 41. & 3. l. 2. c. 1. p. 56

E

- E**LIAS Cretens. in 1. orat. Greg. Nanz. 2. l. 5. c. 10. p. 554  
*Epiph.* in ancor. 2. l. 5. c. 9. p. 311  
 in comp. filei 2. l. 5. c. 11. p. 581  
 in comp. serm. de fide Eccle. 3. l. 6. c. 3. p. 371  
*Ephrem* syn. de natura Dei curiosè non scrutanda, 3. l. 1. c. 4. p. 44. & 3. l. 6. c. 3. p. 364.  
*Ephrem* Antiochi. apud Photium cod. 3. l. 5. c. 10. p. 316. & 319  
*Etherius* & bear. libi advers. Elipand. 2. l. 4. c. 9. p. 405. & 2. l. 6. c. 8. p. 643. & c. 10. p. 675.  
*Euseb.* de demonst. Evang. l. 1. c. 10 idem l. 8. 3. l. 1. c. 4. p. 43  
 de Eccles. Theol. contra Marcell. an. l. 5. c. 11. 3. l. 6. c. 6. p. 402  
 apud Damascen. 3. paral. c. 45. 2. l. 6. c. 1. p. 588  
*Euthymius* in Matth. c. 64. 2. l. 5. c. 12. p. 569  
 in panop. tit. de Paulician. & 1. l. 2. c. 12. p. 179. & p. 182  
 1. l. 2. c. 12. p. 181

F

- F**ACUNDUS lib. 9. p. 404. 3. l. 2. c. 7. p. 102. & c.  
*Florus* in expl. miss. 1. l. 8. c. 4. p. 572. & c. 7. p. 597  
*Fulbert* Epist. 1. 1. l. 8. c. 7. p. 606  
*Falgentius* de baptis. Æthiopsis, c. 21. 2. l. 4. c. 9. p. 438. & 2. l. 5. c. 3. p. 500. & 503

G

- G**ABRIEL Archiep. Philadelphix, 3. l. 3. c. 6. p. 172. & r. g. l. 1. c. 10. p. 166  
*Gaudentius* Brixian. tract. 2. in Exod. 2. l. 3. c. 4. p. 264. & 2. l. 4. c. 1. p. 327. & 3. l. 1. c. 4. p. 38. & 3. l. 4. c. 4. p. 220  
 1. l. 10. c. 5. p. 751  
 3. l. 1. c. 4. p. 43  
*Gelas.* Cyzicen. 3. l. 1. c. 4. p. 46  
 in diatyp. Gelas. 3. l. 5. c. 10. p. 315  
 tract. de 2. natur. cont. Nest. & Eutych. 3. l. 4. c. 2. p. 209.  
 de duabus natur. *ibid.*  
*Gemma* animæ, l. 1. c. 105. 2. l. 1. c. 14. p. 110  
 c. 6. 2. l. 1. c. 13. p. 165  
 2. 85. 1. g. l. 1. c. 14. p. 224  
*Gen.* 17. v. 10. 1. l. 7. c. 3. p. 485 *Gen. l. 1. v. 26*  
 c. 41. v. 26  
*Gerganus*  
*Germarus* Patriarch. Constant. 3. l. 3. c. 6. p. 173  
 in theor. mystic. 3. l. 1. c. 5. p. 49  
*Gotfrid* Vinloc. tract. de corp. & sang. rom. 15. 3. l. 1. c. 5. p. 50  
 Bibliot. Patr. p. 544 2. l. 6. c. 10. p. 673  
*Gregorius* Nazianz. orat. 11. 1. l. 2. c. 9. p. 169 & 1. 2. c. 12. p. 179. & 2. l. 5. c. 2. p. 491  
 orat. 17. & 3. l. 7. c. 2. p. 529  
 orat. 42. *Gen. l. 1. v. 26*  
*Gregorius* Nyss. orat. Catech. c. 37. O O O O O ii

*Guillelmus* Malmesb. in Odone,  
in Vuillelmo, l. 1. 3.

1. l. 9. c. 6. p. 68  
1. l. 9. c. 1. p. 66

H

**H**IERGALDUS in Epitome vite Roberti Reg.  
*Henric.* Boxornius, l. 1. p. 60  
*Michsus*, l. 2. in Leviticum.

*Hierem.* Patriarcha Const.

Resp. 1. c. 10. p. 86

*Hieron.* Epist. ad Hedib.

in Jerem. c. 32

in 41. Ezech.

in Matth. 26

*Hilarius* de Trin. l. 8

l. 1. & 3

*Hildebert* Canon. in carn.

*Hincmar* de predest. c. 3

*Hosp.* p. 2. f. 211 & 212

f. 144.

f. 330

*Hotting.* sac. 10. p. 50

in append. dissertationis, 8. p. 535

*Humbertus* cont. Græc. calum. Bibliot. Part. Paris.  
t. 4. p. 101

contra Nicet.

1. l. 9. c. 1. p. 657  
1. l. 2. c. 4. p. 120  
2. l. 4. c. 2. p. 335. & 2. l. 4. c. 7. p. 378  
1. l. 4. c. 4. p. 285  
*ibid* p. 290  
3. l. 4. c. 6. p. 236  
3. l. 1. c. 4. p. 46  
3. l. 1. c. 4. p. 44  
2. l. 3. c. 4. p. 268  
2. l. 4. c. 1. p. 328. & c. 8. p. 389. & 3. l. 6. c. 2. p. 352  
3. l. 7. c. 8. p. 520  
3. l. 3. c. 6. p. 173  
1. l. 8. c. 12. p. 643  
2. l. 1. c. 9. p. 78  
2. l. 1. c. 5  
2. l. 1. c. 9. p. 79  
1. l. 4. c. 4. p. 282  
1. l. 4. c. 6. p. 300  
2. l. 3. c. 6. p. 282 & 3. l. 3. c. 1. p. 140. & r. g. 2. c. 10. p. 435  
1. l. 2. c. 6. p. 132

I

**I**GNATIUS Epist. ad Smirn.

*Jean.* 22. aux Arm.

*Joannes* Damascenus de fide orthodox. l. 4. c. 14  
idem orat. 3. de imagin.

*Joannes* de Parisiis,

*Joannes* Rusbroch in speculo

*Irenæus* l. 4. advers. har. c. 34

l. 5. c. 2.

apud Oecum.

*Isidor.* in Exod. c. 15

De Ecclesiast. offic. c. xv.

*Justinus* apolog. 2

1. l. 10. c. 5. p. 748. 749.  
r. g. l. 2. c. 14. p. 500  
1. l. 7. c. 4. p. 492  
*ibid.* p. 496. & r. g. l. 2. c. 9. p. 421  
3. l. 7. c. 1. p. 460. & c.  
3. l. 3. c. 8. p. 186  
2. l. 6. c. 13. p. 704. & 3  
l. 1. c. 2. p. 10. & l. 3. c. 7 p. 176  
2. l. 4. c. 1. p. 337  
3. l. 7. c. 2. p. 476  
1. l. 8. c. 4. p. 570  
1. l. 10. c. 5. p. 750 & 2. l. 3. c. 8. p. 304. & c. & 2. l. 6. c. 13. p. 703

L

**L**ANFRANCUS de corpore & sanguine Domini, c. 22

*Lavaterus* Histor. Sacrament. p. 3

*Lazæus* apud Forb. p. 408

Leo IX. Epist. 1. rom. 3. Epist. Rom. Pont. c. 5.

*Liturgia* Basilii.

1. l. 2. c. 7. p. 140  
1. l. 1. c. 5. p. 46  
1. l. 5. c. 4. p. 355  
1. l. 2. c. 5. p. 124  
2. l. 4. c. 11. p. 433.

Luca 70  
Lucas Anachor.

2. l. 1. c. 14. p. 118. & 138  
1. l. 7. c. 9. p. 545

M

**M**ACARIUS hom. 23.  
*Marus* Ephesin.  
*Matth.* 13. v. 38  
26. v. 26  
*Maximus* in Ecclesiast.  
Hierar. c. 3.  
*M. J. s.* Il y. ici,

3. l. 1. c. 4. p. 46  
1. l. 4. c. 3. p. 275  
2. l. 1. c. 13. p. 107  
2. l. 1. c. 9. p. 76

3. l. 2. c. 1. p. 57  
1. l. 8. c. 3. p. 565

N

**N**ICEPHOR. Patriarcha Const. in Antirretico apud  
Allatium de perpetua consens. p. 1222.  
idem de Cherub. c. 6  
*Nicetas* Chor. in Alexio ann. g. 13.  
*Nicolas* Methon. de iis qui dubitant & Biblior.  
vet. Patr. l. 2. Græcol.

1. l. 7. c. 5. p. 501 & 511 & 520

*ibidem*

1. l. 2. c. 14. p. 192  
1. l. 2. c. 13. p. 183. & 2. l. 54. c. 5  
p. 362. & 1. g. l. 2. c. 11. p. 451

O

**O**ECOLAMPADIUS Epist. apol. ad Philipp:  
Melanct. apud Ho p. p. 2. p. 71  
*S. Odilo* in vita Adelaidis  
*Origenes* hom. 4. in Levit.  
in *Matth.* c. 15  
contr. Cels. l. 1.

p. 56

1. l. 9. c. 6. p. 684  
3. l. 6. c. 6. p. 402  
3. l. 3. c. 8. p. 188  
3. l. 7. c. 2. p. 473

P

**P**ACHYMERES in c. 3. de Eccl. Hier.  
*Pascas.* Raber. de corp. & sang. Domini,  
in *Matth.* c. 26.  
Epist. ad Frudeg.  
*Patarinus* Ration. l. 9. part. 1. c. 7  
*Petrus* Chryfolog.  
*Petrus* Damian. tract. de Domin. vobiscum  
*Petrus* Siculus Bibl. Patr. Colon sæculo 9.  
*Pictius* Epistol. ad Nicol. apud Allat.  
exercit. advers. Chreigt p. 643  
*Pfal* 24

3. l. 2. c. 6. p. 94  
1. l. 8. c. 8. p. 611. & 626. 628.  
*ibid.* p. 613. & *surv.*  
c. 9. p. 618. & c. 10. p. 624  
1. l. 7. c. 8. p. 539  
2. l. 6. c. 13. p. 707  
3. l. c. 2. p. 22  
1. l. 7. c. 9. p. 544. 545  
1. l. 10. c. 4. p. 742

2. l. 1. c. 14. p. 116

R

**R**ABANUS in *Matth.* 26  
*Raimaldus* ann. 1277. m 36  
n. 19  
ann. 1318. n. 8  
*Remigius* Alrisslor. in Exposit. M. Tæ.  
in c. 10. 10. 1. Epist. ad Corint.

2. l. 3. c. 4. p. 266  
R. g. l. 18. p. 119  
1. l. 3. c. 3. p. 222  
1. l. 6. c. 6. p. 370  
1. l. 8. c. 4. p. 74  
1. l. 8. c. 7. p. 600

S

**S**ACRANES de Relig. Russorum errore, 20  
*Sacranus* Ev. sive de Gaze,  
*Saracen* Mahumetica, p. 89  
*Scolymana*, p. 78  
*Severus* in catena Antuerpia  
Inc. 6. Jean.  
*Spi* Com. 2. p. 674  
*Suzana* de morib. Chal. p. 227

1. l. 5. c. 1. p. 342  
1. l. 3. c. 7. p. 32  
1. l. 2. c. 15. p. 200.  
1. l. 1. c. 5. p. 47  
2. l. 5. c. 6. p. 517  
1. l. 9. c. 1. p. 652  
1. l. 5. c. 10. p. 393

- Symeon* Archevêque de Theſſalon, apud Allat, in exercit. contr. Chreigton, p. 426  
 lib. de Sacram. apud Arcud, l. 3. c. 11, p. 277  
*Synod.* Sandomirienſ.  
*Synodus* Parthetij apud Allat. de perpet. conſenſ. p. 103  
*Syropulus*
- T
- T**ATIANIUS diateſſar.  
*Tertullianus* apolog. c. 7  
 de præſcript. adverſ. hæret. c. 28  
 de anim. c. 17  
 de reſurrectione carn. c. 8  
 l. 1. adverſ. Marcion. c. 14  
 l. 3. c. 19  
 l. 4. c. 40
- Theodoretus* Epift. ad Corint. c. 11.  
 dial. 1  
 dialog. 2
- Theodorus* Abucara Epifcopus Carix, opus 22  
*Theodorus* apud Allatium in exercitar. adverſ. Chreigt. p. 416  
*Theodotus* apud Clement. Alex.  
*Theodotus* Antiochenus apud Buling.  
*Theophilactus* in Matth. c. 26  
 in Joan. c. 6  
 in Marc. c. 24  
 in Matth. c. 24  
 in Marc.
- Theophylus* Antioch. comm. in Matth. 26  
*Theorian.* Legat. ad Armen.  
*S. Thomas* in opufculo cui titulus eſt, declarat quorundam dubiorum contra Græcos Armenos & Saracen.  
*Triodus* ou l'office de Carême parmi les Grecs.  
*Turcogracia*, p. 414
- V
- V**ICTOR, Antiochenus comm. in Marc. 14
- Z
- Z**ONARAS ou Glycas apud All. in exercitar. adverſ. Chreigt. p. 544  
 Epift. 32. Calceni.  
 6. tom. ſancti Cyrilli, ſive Glicas, apud Allat. Exercit. adverſ. Chreigt. p. 544  
*Zwinglius* de vera Relig. p. 222  
 Reſp. ad Struth. f. 313  
 Expoſ. fidei fol. 555
1. l. 4. c. 1. p. 258  
*ibid.* p. 261  
 2. l. 1. c. 6. p. 60  
 1. l. 4. c. 7. p. 315  
 1. l. 4. c. 7. p. 269  
 2. l. 3. c. 4. p. 267  
 3. l. 7. c. 2. p. 47  
 1. l. 2. c. 2. p. 106  
 3. l. 6. c. 6. p. 408  
 2. l. 3. c. 5. p. 276. & c.  
 3. l. 2. c. 1. p. 58  
 & 3. l. 2. c. 2. p. 72 & c.  
 p. 76 & c. 4. p. 82 & c.  
 p. 86. 88  
 2. l. 3. c. 4. p. 258  
 3. l. 5. c. 2. p. 247 & c. 3.  
 p. 253  
 & 3. l. 1. c. 4. p. 45 & 3. l.  
 c. 7. p. 184. 1. l. 7. c. 9 p. 5  
 1. l. 7. c. 3. p. 488. & 551  
 2. l. 5. c. 11. p. 563  
 3. l. 3. c. 4. p. 162.  
 1. l. 2. c. 9. p. 149. *ſuſu.*  
 1. l. 2. c. 9. p. 159  
 2. l. 4. c. 5. p. 352  
 2. l. 5. c. 13. p. 574  
 2. l. 3. c. 4. p. 265  
 1. l. 5. c. 6. p. 365  
 1. l. 3. c. 5. p. 228  
 1. l. 4. c. 10. p. 326  
 1. l. 4. c. 4. p. 283  
 2. l. 3. c. 4. p. 260  
 1. l. 2. c. 14. p. 19A  
 2. l. 3. c. 6. p. 278  
 2. l. 1. c. 2. p. 30  
 2. l. 1. c. 3. p. 34



## T A B L E

DES ATTESTATIONS ET ACTES DES EGLISES  
d'Orient, produits dans les trois Volumes de cet Ouvrage,  
& dans la Réponse generale, pour justifier l'union de ces  
Eglises avec l'Eglise Romaine, dans la creance de la pre-  
sence réelle & de la Transsubstantiation, & autres points  
contestez entre les Catholiques & les Calvinistes.

### POUR L'EGLISE GRECQUE.

#### *Dans le premier Tome de la Perpetuité.*

<b>E</b> SCRIT d'un Seigneur Moldave sur la creance des Grecs, intitulé, <i>Enchiridion, sive stella Orientalis</i> , &c.	l. 12. p. 30
Profession de foy des Grecs du Patriarchat d'Antioche sur l'Eucharistie, &c.	l. 12. p. 55
Lettre de M. Olearius sur la creance des Moscovites & Armeniens.	l. 12. p. 56
Ecrit du Metropolitain de Gaze sur la creance des Grecs & des Moscovites,	l. 12. p. 59
Extrait d'un Synode tenu en l'Isle de Chypre, 1668	l. 12. p. 73
Attestation d'un Prestre & Chanoine de Moufcou, & de trois autres Moscovites de la suite de l'Ambassadeur, touchant la foy de leur nation.	l. 12. p. 77

#### *Dans la Réponse generale.*

Confession de foy exigée par Methodius du Docteur Cicada,	l. 1. c. 9. p. 146. & 202
Attestation de huit Superieurs & Religieux du mont Athos.	l. 1. c. 9. p. 150
Attestation de Methodius Patriarche de Constantinople,	l. 1. c. 9. p. 151
Attestation des Superieurs du mont Athos sur Agapius,	l. 1. c. 11. p. 179

#### *Dans le troisième Tome de la Perpetuité.*

Attestation de sept Archevesques d'Orient.	l. 8. c. 2. p. 569
Attestation de l'Eglise de l'Isle de Siphanto,	l. 8. c. 2. p. 572
Attestation de l'Eglise de l'Isle d'Andros,	l. 8. c. 3. p. 576
Attestation de l'Eglise de Siphanto sur Agapius,	l. 8. c. 3. p. 576
Attestation de l'Eglise de l'Isle d'Anaxia,	l. 8. c. 3. p. 576
Attestation des Eglises des Isles de Cephalonie, Zante, & Itaque,	l. 8. c. 3. p. 578
Attestation de l'Isle de Micone,	l. 8. c. 3. p. 580
Attestation de l'Eglise de l'Isle de Milo,	l. 8. c. 3. p. 582
Attestation de l'Eglise de Chio,	l. 8. c. 3. p. 584
Attestation d'un Superieur & des Religieux du Monastere de Mauromale,	c. 4. p. 585
Lettre de Monsieur Panajotti,	l. 8. c. 4. p. 595
Attestation du Patriarche de Constantinople, & des Metropolitains de son Patriarchat,	l. 8. c. 6. p. 603
Attestation des Eglises de Mingrelie, Colchide, & Georgie,	l. 8. c. 7. p. 634
Attestation du Vicaire Apostolique Resident à Constantinople,	l. 8. c. 8. p. 638
Attestation de M. Casimir Resident de Pologne,	c. 8. p. 640
Attestation de M. Quirino Resident de la Republique de Venise,	c. 8. p. 641
Attestation de M. Ficchi Resident de Gene,	c. 8. p. 622

- Attestations des Ambassadeurs de la Republique de Raguse, c. 8. p. 644  
 Attestation de la Comunauté des Perottes, p. 645  
 Attestation du sieur Taiffa sur la mort de son fils, commencée par les Grecs, c. 9. p. 649  
 Lettre de Nectarius Patriarche de Jerusalem à Paysius Patriarche d'Alexandrie, c. 10. p. 653  
 Extrait de quelques decisions de l'Eglise de Constantinople, envoyées aux Russes, c. 11. p. 662  
 Réponse de Marc Donus de l'Isle de Candie à M. Claude, c. 12. p. 664  
 Approbation de la seconde confession orthodoxe par Denis Patriarche de Constantinople, c. 14. p. 686  
 Extrait d'un traité Synodal composé par Posithée Patriarche de Jerusalem, & par son Synode à la dedicace d'une Eglise de Berlehem, c. 15. p. 691  
 Condamnation des Calvinistes par Macaire Patriarche d'Antioche de la nation des Grecs, c. 17. p. 223  
 Autre condamnation de plusieurs autres erreurs des Calvinistes par le même Patriarche, p. 737  
 Nouvelle condamnation des Calvinistes par l'Eglise Grecque du Patriarchat d'Antioche sous le Patriarche Neophyte, c. 17. p. 743  
 Apologie de Soterichus Panteugenus au Patriarche & au Concile, sur les choses touchant lesquelles on l'a accusé, c. 21. p. 792  
 Extrait du traité d'Elie Evêque de Jerusalem sur les mysteres, tiré d'un manuscrit Arabe de la bibliothèque du Roy, c. 21. p. 794  
 Extrait d'une lettre de Melecc Patriarche d'Alexandrie envoyée de Constantinople, p. 795  
 Attestation du Superieur du Monastere de S. George, c. 23. p. 802  
 Extrait du traité de Meletius Syrigus contre Cyrille Lucar, dans l'addition.

## POUR LES MARONITES.

*Dans le Tome troisieme.*

**A**CTE ou traité des Maronites d'Antioche sur la foy de leurs Eglises, l. 8. c. 16. p. 71.

## POUR L'EGLISE ARMENIENNE.

*Dans le premier Tome.*

**A**TTESTATION d'un Patriarche Armenien qui est presentement à Rome, touchant la creance des Armeniens sur l'Eucharistie. l. 12. p. 78  
 Attestation d'Uscanus Evêque de S. Serge en la grande Armenie, donnée à Amsterdam, l. 12. p. 78  
 Attestation du Patriarche & de plusieurs Prestres & Evêques Armeniens residens à Alep, l. 12. p. 81

*Dans la Réponse generale.*

Attestation du Patriarche Dermeazim sur la creance des Armeniens, l. 1. c. 18. p. 187  
 Attestation des Archevêques Armeniens de Constantinople, d'Amalée & d'Andrinople, p. 295

*Dans le troisieme Volume.*

Attestation du Patriarche de Cis, l. 8. c. 20. p. 770  
 Attestation des Armeniens du Caire, p. 775  
 Attestation des Armeniens d'Isphahan, p. 778

## POUR LES SYRIENS.

*Dans le premier Tome.*

**A**TTTESTATION du Patriarche des Syriens touchant la foy de leurs Eglises sur l'Eucharistie. l. 12. p. 82.

*Dans le troisième Tome.*

Condamnation des calvinistes par l'Eglise des Syriens de Damas, c. 18. p. 758  
Extrait d'un manuscrit Arabe de la bibliothèque du Roy, qui fait voir la creance des Jacobites sur l'Eucharistie au dixième siècle. 823. p. 767

## POUR LES NESTORIENS.

*Dans la Réponse générale.*

**A**TTTESTATION du Patriarche des Nestoriens de la ville de Diarbexer. l. c. 18. p. 296

*Dans le troisième Volume.*

Extrait des Missels & livres de prieres des Nestoriens. l. 8. c. 25. p. 800. &c

## POUR L'EGLISE DES COPHTES.

*Dans le troisième Volume.*

**A**TTTESTATION du Patriarche des Cophes. l. 8. c. 19. p. 763  
Autre attestation du même sur l'Eucharistie en particulier. p. 766

